HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE.

III.

238

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE,

DEPUIS LA PRÉDICATION DES APOTRES JUSQU'AU PONTIFICAT
DE GRÉGOIRE XVI.

OUVRAGE RÉDIGÉ

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ,

PROPRE A FACILITER L'ÉTUDE DE LA THÉOLOGIE
ET DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE,

ET RENFERMANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE,

L'HISTOIRE DES ÉGLISES D'ORIENT ET D'OCCIDENT, LES SOUVERAINS PONTIFES, LES CONCILES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS, LES SCHISMES ET LES HÉRÉSIES, LES INSTITUTIONS D'ORDRES RELIGIEUX LES AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES, ETC.

PUBLICATION

Dont les neuf premiers volumes contiennent le texte rectifié
de BÉRAULT-BERCASTEL,
et les quatre derniers la continuation, depuis l'an 1710 jusqu'à l'an 1840,

PAR M. LE BARON HENRION,
Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

QUATRIÈME ÉDITION.

Tome troisième.

PARIS,
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,
5, RUE DU POT-DE-FER.

1841

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec
Bibliothèque, Séminaire de Québec
Université de l'Université
Québec 4, QUE.
BIBLIOTHEQUE S.M.E. QUEBEC

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'EMPIRE DE JUSTINIEN EN 527, JUSQU'A LA CONCLUSION DU CINQUIÈME CONCILE EN 553.

Les conquérans barbares ayant forcé de tout côté les barrières élevées contre eux par les anciens Romains, et ayant déjà envahi les plus beaux apanages de l'Église ainsi que de l'empire, bientôt ils eussent tout englouti, tout ruiné ou tout confondu par l'influence trop soudaine de leurs mœurs sauvages, si celui qui n'opère ses miracles de protection qu'avec poids et mesure, et souvent en les voilant sous des moyens naturels, n'eût opposé à ce débordement général un empereur tel que Justinien. Rome, à qui ce nouveau maître rendait une partie de son ancienne splendeur, n'en avait point vu de si grand ou de si heureux depuis Théodose, et le peuple romain, sous son règne, put encore rappeler quelque souvenir du peuple-roi qui avait commandé à l'univers. Plus grand même à quelques égards qu'aucun de ses prédécesseurs, Justinien survécut à eux tous et à lui-même, par ces lois sages qui étaient si nécessaires au monde dans le renouvellement des nations et des dominations, et l'on peut dire que dans ce corps de jurisprudence il règne encore sur la plupart des peuples. Il soutint presque tout l'éclat de sa gloire jusqu'à la vieillesse, et n'en perdit une partie avant ce terme, que pour avoir suivi les inspirations de sa femme Théodore, qui porta sur le trône les mœurs basses et les malignes intrigues du lieu honteux d'où il l'avait tirée. Alors il s'ingéra malheureusement dans les affaires de la religion, et fit clairement connaître que, pour avoir été le vengeur des martyrs de l'Afrique, le soutien des confesseurs de l'Italie, menacés d'une rude persécution, le vainqueur des Goths et des Vandales, le législateur même le plus intelligent en ce qui touche les droits de la société politique ou civile, il n'en était pas plus habile dans la science de la religion, ou du moins qu'il n'avait point de mission

pour tenir des conciles et faire des décrets en matière de foi.

Justinien dut son élévation à l'empereur Justin, son oncle maternel, qui, se sentant près de sa fin, le déclara auguste, et le fit couronner avec sa femme Théodore, le premier jour d'avril de l'année 527. Le vieil empereur mourut quatre mois après, à l'âge de soixante-dix-sept ans; il en avait régné neuf. Justinien, qui en régna trente-neuf, était alors au période de la vie le plus propre à régir l'empire; âgé de quarante-cinq ans, d'une belle taille, l'air et le visage agréables, le front majestueux, en un mot, la physionomie et tout l'extérieur auguste et vraiment romain. Tel il était représenté dans une peinture en mosaïque qu'on voyait dans l'église de Saint-Vital de Ravenne, et que l'on croyait être de son temps. Il y avait la barbe rasée à la romaine, peu de cheveux, la tête couverte d'une espèce de mortier orné de perles; ce qui revient à la tiare des Perses, dont on reprochait à Justinien d'imiter le luxe dans les vêtemens. Il dormait et mangeait peu. Durant le carême, il ne prenait de nourriture que de deux jours l'un; encore n'étaient-ce que des herbes détrempées au sel et au vinaigre, en fort petite quantité, sans vin et sans autre boisson que de l'eau. Le propre jour de son couronnement, il se défit de tous ses biens de patrimoine, les distribua aux pauvres et en autres bonnes œuvres, annonçant en toutes choses le plus grand zèle pour la religion. D'abord il donna par écrit sa profession de foi, contraire à toutes les hérésies et à toutes les nouveautés dangereuses, l'envoya dans toutes les provinces, et soumit aux peines décernées contre les hérétiques toutes les personnes que les prélats trouveraient dans les sentimens opposés à cette confession [1].

Il défendit aux évêques de quitter leurs églises pour venir à la cour, sous quelque prétexte que ce fût, à moins qu'ils n'en eussent obtenu de lui une permission expresse. « L'absence des évêques, dit-il [2], est cause que le service divin se fait sans dignité et sans édification; que les affaires des églises sont mal administrées, et leurs revenus employés en vaines dépenses, non-seulement par les prélats, mais par les clercs et les domestiques qui les accompagnent. »

Par une autre loi, il défendit aux évêques, en exécution des conciles, de disposer par testament, par donation ou par quelque autre sorte d'aliénation, des biens qu'ils auraient acquis depuis le commencement de leur épiscopat, à moins qu'ils n'en eussent hérité de leurs père et mère, oncles ou frères. Après cette défense, le législateur entre dans le détail de plusieurs précautions sages

[1] Procop. Anecd. c. 8, 12, 17. — [2] Lib. 43, c. de Episc.

pour la sûreté générale des biens ecclésiastiques, telles que le compte qu'on doit exiger des économes, et l'administration des hôpitaux, qui était alors une fonction ecclésiastique. « Tous les clercs, ajoute-t-il, chanteront dans chaque église les offices de la nuit, du matin et du soir, c'est-à-dire, matines, laudes et vêpres.» Les petites heures ne se disaient pas encore en public. « Ils ne doivent pas, poursuit le prince, se contenter du nom de clercs, en consumant les biens de l'église sans faire leurs fonctions. Car il est absurde qu'ils établissent des mercenaires pour chanter à leur place, tandis que plusieurs laïques ont la dévotion d'assister aux saints offices. Nous enjoignons de tenir la main à ce que l'intention des fondateurs soit remplie, et permettons à quiconque de dénoncer les délinquans.»

Les soins de la religion n'absorbèrent pas la capacité du nouvel empereur, et ne lui firent nullement négliger les affaires de l'état. Dès le commencement de son règne, il entreprit de réformer les lois romaines; et d'abord il fit composer ce qu'on appelle son code, qui est le recueil des constitutions ou ordonnances choisies des empereurs précédens depuis Adrien, avec quelques lois qu'il avait déjà faites lui-même. Ensuite il ordonna qu'on mît en corps d'ouvrage les meilleurs morceaux des anciens jurisconsultes, rangés sous certains titres, et leur donna le nom de Pandectes ou de Digeste. Pour rendre ces livres plus utiles, il y fallait une introduction, et c'est à quoi servent les Institutes, qui sont comme la clef de la jurisprudence romaine, ou l'explication méthodique de ses principes. Enfin il corrigea son code, et, abrégeant la première édition, il publia la seconde telle que nous l'avons encore. Ce prince, qui considéra beaucoup les savans, quelle que fût son ignorance, et qu'on accusa de ne savoir pas même lire, sut discerner les plus habiles jurisconsultes de son temps, et se servit principalement de Tribonien, qui était questeur, c'est-à-dire, à peu près ce que nous appelons chancelier.

On ne saurait refuser à Tribonien les plus grands éloges du côté de la science; mais il la déshonorait par une lâche avarice, qui publiait ou supprimait les lois suivant l'intérêt des particuliers qui lui faisaient des présens [1]. On reconnaît encore la corruption de ses principes, aux vestiges de paganisme qu'il a laissés dans les écrits des anciens dont il a composé le Digeste.

Après tous ces réglemens de justice, Justinien fit pendant le reste de son règne un grand nombre de constitutions ou d'édits, qu'on recueillit après sa mort et à qui l'on donna le nom de Novelles. Il

[1] Proc. B. Pers. c. 24, 25.

en est un grand nombre pour le bien de l'Eglise et des mœurs. Par la septième, on défend l'aliénation des biens ecclésiastiques, avec tout le détail convenable pour l'exécution. La sixième proscrit la simonie avec une sévérité qui fait comprendre à quel point les abus étaient déjà montés en ce genre. On condamne les coupables à la perte de la dignité qu'ils ont voulu obtenir, et de celle qu'ils possédaient antérieurement, ainsi qu'à la restitution du prix sacrilége, au profit de l'Église. Les laïques sont condamnés à restituer au double, et à l'exil perpétuel. La même loi veut que l'évêque ne soit pas marié, qu'il n'ait point d'enfans, et elle fait un devoir général de la continence aux prêtres et aux autres clercs. Elle règle aussi le nombre des prêtres et de toutes les personnes du clergé de Constantinople, d'une manière proportionnée à la nécessité du service et aux revenus de cette église. Comme il n'y avait pas de quoi entretenir convenablement ce nombre de clercs, accru sans bornes par trop de facilité de la part des évêques, l'empereur défend de faire des ordinations nouvelles avant que cette multitude de ministres ait été réduite au pied de la fondation.

On ne verra pas sans étonnement jusqu'où ce nombre montait dès lors. Il est statué que la grande église de Constantinople en particulier n'aura que soixante prêtres, cent diacres, quarante diaconesses, quatre-vingt-dix sous-diacres, cent dix lecteurs et vingt-cinq chantres; en tout quatre cent vingt-cinq ecclésiastiques, sans compter cent portiers, qui semblent n'être pas regardés comme clercs[1]. Il est vrai que ce clergé desservait deux autres églises, avec la cathédrale.

Dans la novelle cinquième, il est à remarquer qu'on ne devait point fonder de monastère sans la permission de l'évêque, et que c'était à lui de choisir l'abbé. Le noviciat durait trois ans, pendant lesquels on ne portait pas l'habit. A la prise d'habit était attachée la profession. Si quelque esclave se réfugiait dans un monastère pour s'y faire moine, il fallait que son maître le revendiquât dans le cours des trois années du noviciat, sans quoi l'esclave était affranchi par la profession.

Justinien fit d'autres réglemens, qui comblèrent de joie tous les gens de bien et les vrais citoyens. Il chassa de la ville les femmes de mauvaise vie, et donna une maison où l'on reçut toutes celles qui voulurent se convertir. On faisait avant lui un commerce odieux et infâme d'enfans, que leurs propres parens mutilaient pour les vendre plus cher : Justinien défendit ces indignités, sous des peines dont la crainte pût étouffer le cri de

[1] Nov. § 10, c. 1.

l'avarice, qui étouffait celui de la nature. La loi qui s'opposait à ce que les charges fussent désormais vénales ne fut pas moins agréable au public, qui craignait que la vénalité des emplois n'entraînât celle de la justice.

L'esprit actif de cet empereur n'oublia point ce qui concerne la guerre. Dès le commencement de son règne, il montra une noble vigueur à soutenir la majesté de l'empire. Il envoya demander aux Perses quelques places enlevées aux derniers empereurs, et mit en même temps une armée puissante sur la frontière; il fallut en venir aux mains, et Bélisaire, qui commandait l'armée, prit de force ce qu'on avait refusé de restituer. Ce général reçut dans ces expéditions de grands services du roi des Huns et de celui des Hérules ou Elures, ainsi appelés à cause des marais qu'ils habitaient. Graïtis, roi de ces derniers, étant venu à Constantinople, fut si touché des spectacles magnifiques de religion qu'on lui donna, et des discours de l'empereur, qu'il se fit chrétien avec douze des principaux de sa nation, ses parens ou ses ministres. On engagea ensuite, par toute sorte de bons traitemens, une partie de son peuple à l'imiter. Justinien leva lui-même le roi converti des fonts baptismaux [1].

Il leva de même Gordas, roi des Huns, qui se fit aussi baptiser. Mais il paraît que le christianisme n'avait pas si bien pris parmi les Huns que parmi les Hérules. Le roi Gordas étant à peine arrivé de Constantinople dans son pays, où il signala sa première ferveur par la ruine des temples et des idoles, ses sujets l'égorgèrent, se concertant pour cela avec son frère Monagère, qu'ils élevèrent sur le trône. Justinien fit aussi embrasser le christianisme aux Indiens nommés Axumites, aux Zanes qui occupaient une partie de l'Arménie, et aux Abasges qui habitaient les environs du Caucase. Il adoucit les mœurs féroces des Zanes, après les avoir vaincus par ses généraux, et il fit cesser parmi les Abasges la coutume barbare d'enlever aux parens leurs plus beaux enfans pour les faire eunuques et les vendre aux Romains. En Éthiopie, sur la frontière d'Égypte, les Blémyens et les Nobates, tributaires des Romains, suivaient encore les pratiques les plus révoltantes de l'idolâtrie. Les Blémyens en particulier sacrifiaient souvent des hommes au soleil. L'empereur donna ordre à Narsès, qui commandait dans ces quartiers, d'arrêter les sacrificateurs, d'abattre les temples et d'envoyer les idoles à Constantinople.

Ce fut le même zèle dans le sein de l'empire, tant contre l'idolâtrie que contre l'hérésie; et s'il y a quelque reproche à faire ici à

[1] Evagr. IV, c. 20, etc. Theoph. p. 146 et seq.

Justinien, c'est d'avoir poussé les choses jusqu'à l'excès. Il fit une multitude de parjures et d'hypocrites, réduisit quelques obstinés à se tuer de désespoir, occasiona même de dangereuses séditions. Il était si sévère contre les violateurs des lois publiées en faveur de la religion que, deux évêques ayant été convaincus d'impudicité peu après la publication d'un édit contre ce vice, il les fit déposer, mutiler ensuite, puis promener par toute la ville, précédés d'un crieur qui disait : « Apprenez, pasteurs des peuples, à ne point profaner la sainteté de votre caractère [1]. »

Il avait compris les Samaritains parmi les hérétiques, et les voulut traiter avec la même rigueur; mais ils s'attroupèrent, prirent les armes, commirent les impiétés et les cruautés les plus inouïes, jusqu'à couper par morceaux des prêtres tout vifs, et à faire frire leurs membres palpitans avec les reliques des martyrs. Le chef des révoltés se nommait Julien, et avait pour lieutenant un autre furieux nommé Sylvain, qui ne signala pas moins sa rage contre les fidèles. Saint Sabas lui avait prédit, dix ans auparavant, qu'il périrait par le feu. Pendant la plus grande fermentation des esprits, Julien vint à Scythopolis pour y tramer quelque trahison, fut reconnu, arrêté, et sur-le-champ brûlé au milieu de la ville.

Mais son fils Arsène, imposteur hardi et rusé, eut le front d'aller à Constantinople, trouva moyen de se pousser bien avant dans les bonnes graces, tant de l'empereur que de l'impératrice, et défigura tellement l'histoire de la mort de son père, qu'il leur inspira la plus vive indignation contre les chrétiens de Palestine. Cependant, depuis les derniers ravages, cette province avait plus besoin que jamais de la faveur et des graces du souverain. Il était impossible de payer les impositions ordinaires, et Pierre, patriarche de Jérusalem, de concert avec les évêques de sa dépendance, tentait toutes les voies pour en obtenir la remise. En présence des calomnies d'Arsène et des préventions de la cour, on n'imagina rien de plus efficace que d'engager le saint vieillard Sabas, qui vivait encore, à faire de nouveau le voyage de Constantinople, et à se rendre le médiateur d'un peuple fidèle, dont le zèle, peut-être un peu trop ardent, faisait tout le crime [2].

Il ne se fit pas presser, et partit sans délai, quoiqu'il fût âgé de quatre-vingt-treize ans. L'empereur en fut instruit et touché. Il envoya ses galères au-devant de lui, avec le patriarche et deux autres évêques, se prosterna à ses pieds sitôt qu'il le vit, reçut sa bénédiction avec le témoignage de la vénération la plus profonde, puis lui baisa la tête, sur laquelle il disait avoir aperçu une cou-

[1] Theoph. p. 251. Nov. LXV, 24. — [2] Vit. S. Sab. c. 61.

ronne de lumière[1]. On accorda au saint beaucoup plus qu'il ne demandait. L'empereur, informé de la vérité par un organe si sûr, tourna toute sa colère contre les Samaritains, principalement contre le fourbe Arsène, pour qui le charitable Sabas eut encore la générosité d'intercéder. Mais aussi il eut la consolation de le convertir avec toute sa faction. Justinien voulait faire de grandes largesses aux solitaires, en considération de leur saint abbé, et leur assigner des revenus fixes et certains; mais Sabas s'opposa constamment à la libéralité du prince, en le suppliant de ne pas les priver par là des ressources beaucoup plus assurées qu'ils avaient dans le Seigneur, qui était, lui dit-il, leur riche partage, et qui avait fait pleuvoir le pain du ciel dans les déserts. « Ce que nous vous demandons, poursuivit-il d'un ton de prophète, c'est quelque secours pour les fidèles qui ont été pillés; c'est le rétablissement des églises brûlées par les infidèles, avec la fondation d'un hôpital pour la sainte cité. A ces conditions, et si vous continuez à extirper les hérésies, sachez que le Tout-Puissant ajoutera à vos états l'Afrique, la grande Rome, et le reste de l'empire d'Honorius, perdu par vos prédécesseurs. » Justinien accorda tout. On commença par bâtir à Jérusalem un hôpital de deux cents lits, avec un revenu de quatre mille sous d'or, c'est-à-dire, d'environ vingt mille livres de notre monnaie, le sou d'or valant à peu près cent de nos sous. Le saint abbé, après une négociation si heureuse, ne tarda point à partir pour la Palestine, où il fut reçu en triomphe. Peu après il tomba malade, et mourut âgé de quatre-vingt-quatorze ans. Son collègue et son ami, l'abbé saint Théodose, était mort trois ans auparavant.

Dans le tems que ces deux lumières du désert s'éteignaient en Orient, l'astre le plus brillant de la vie cénobitique se levait au contraire pour l'Occident. Benoît, issu d'une famille distinguée, aux environs de Norsie en Italie, et de là envoyé à Rome pour y étudier, y fut si effrayé de la corruption des jeunes gens de son âge, qu'il abandonna secrètement la ville, et se retira dans une caverne sauvage, à quarante milles de distance. Il y demeura trois ans, sans que personne en sût rien, excepté un seul moine du voisinage, nommé Romain, qui, l'ayant trouvé dans sa grotte, le confirma dans son dessein, le revêtit de l'habit monastique, et lui fournit du pain pour sa nourriture. Après cet espace de temps, il fut découvert par des bergers, qui, le voyant vêtu de peaux et caché dans les broussailles, s'en éloignèrent avec effroi, comme d'un monstre sauvage. Mais, quand ils eurent reconnu la manière

[1] Vit. S. Sab. c. 71.

de vivre de ce digne serviteur de Dieu, leur crainte se changea en admiration et en une confiance religieuse. Ils l'écoutèrent comme un ange descendu du ciel, quittèrent, d'après ses exhortations, leurs premières mœurs, et l'imitèrent suivant leur portée. Le saint habitant de la caverne devint célèbre dans tout le voisinage; tout le monde accourut vers lui; un champ vaste et fertile s'ouvrit au zèle apostolique qu'il respirait.

De peur néanmoins que l'orgueil ne corrompît ses vertus, Dieu permit qu'il fût humilié par la tentation. Un jour qu'il était seul, le souvenir d'une personne du sexe qu'il avait vue autrefois fit une telle impression sur son ame, qu'il lui vint en pensée de quitter sa solitude et tous ses pieux desseins. Mais, bientôt irrité contre lui-même du péché qui régnait malgré lui dans ses membres, et voyant près de là des touffes épaisses de ronces et d'orties, il se dépouilla de tous ses vêtemens, et se roula dans les épines jusqu'à ce que son corps fût tout en sang. Ce courage héroïque le délivra pour toujours du démon de la chair.

Non loin de sa retraite et près de Tivoli, était un monastère dont les moines, qui venaient de perdre leur abbé, le prièrent instamment de le remplacer et de les conduire dans les sentiers étroits de la perfection. Il résista long-temps, en leur disant qu'ils ne s'accommoderaient pas de ses manières. La prédiction ne fut que trop vraie. Honteux de se révolter hautement contre un saint, et trop lâches pour quitter leurs mauvaises habitudes, ces malheureux résolurent de faire périr secrètement Benoît, en lui donnant du vin empoisonné; mais, au moment de se mettre à table, tandis que l'abbé en faisait la bénédiction, selon sa coutume, le verre se cassa avec bruit, comme s'il eût été frappé d'un coup de pierre[1]. Le saint connut en même temps par révélation de quel péril il était préservé, et, se levant avec un air et un visage tranquilles : « Dieu vous le pardonne, mes frères, leur dit-il; mais votre haine est aussi gratuite que cruelle. N'est-ce pas vous qui m'avez obligé d'être votre supérieur? Ne vous avais-je pas annoncé que vous ne vous accommoderiez point de moi? Cherchez enfin un maître qui vous convienne. » Aussitôt il les quitta pour retourner à sa première solitude. Il y devint plus célèbre de jour en jour par ses miracles et par l'éclat de ses vertus. Les jeunes gens vinrent le trouver en foule, et les maisons de Rome les plus illustres lui donnèrent leurs enfans à élever. De ce nombre furent Maure, fils d'Equice, et Placide, fils du patrice Tertulle, l'un et l'autre des plus renommés dans la suite entre ses disciples. Enfin les prosélytes

[1] Act. SS. Bened. c. 3.

arrivèrent en si grand nombre, qu'il bâtit douze monastères, dont l'on montre encore les emplacemens. Il mit dans chacun douze religieux avec un supérieur particulier.

Mais son plus fameux établissement, le chef-d'œuvre de la vie régulière et l'heureux berceau de l'ordre de Saint-Benoît, fut le monastère du Mont-Cassin, au royaume de Naples. Quand le saint abbé s'y rendit pour la première fois, il restait sur cette montagne un ancien temple d'Apollon que les paysans du voisinage adoraient encore, et tout à l'entour des bois consacrés où ils faisaient leurs cérémonies superstitieuses. Benoît, y étant arrivé, brisa l'idole et l'autel, coupa le bois, eut assez d'empire sur l'esprit des idolâtres pour leur faire embrasser la foi, et bâtit dans le temple même, qu'il conserva, un oratoire de saint Martin, un autre de saint Jean, et tout près de là, son monastère.

Alors il jugea nécessaire de mettre par écrit ce qu'il s'était jusque là contenté d'enseigner de vive voix, la bouche du supérieur ne suffisant plus à un si grand nombre de disciples, qui devaient se multiplier encore infiniment davantage par la suite des temps. Quelqu'austère que nous paraisse aujourd'hui la règle de saint Benoît, il ne s'y proposait néanmoins que de réduire la perfection évangelique à des préceptes pratiques qui fussent à la portée d'un plus grand nombre de personnes, et il avait spécialement en vue celles qui ne se sentaient pas la force de soutenir le genre de vie des premiers solitaires. La fin de cette règle, comme de toute la vie monastique, c'est de partager le temps entre le travail et la prière. Pendant l'hiver, on se levait à deux heures pour l'office de la nuit, qui est nommé vigile, et composé comme aujourd'hui, quoique dans un ordre moins invariable et tant soit peu différent, d'une hymne, de psaumes, de leçons et de répons. Au point du jour, on devait commencer laudes, que le saint appelle matines, et dans l'intervalle de ces deux offices, on s'occupait de la méditation et de la lecture. L'office étant plus long les jours de fête et de dimanche, on se levait plus matin ces jours-là, ainsi que pendant l'été; l'office du matin, ou laudes, devant toujours commencer à la pointe du jour, et l'office de la nuit devant le précéder de tout le temps requis pour les méditations ordinaires et pour les lectures. La distribution des psaumes pour chaque heure est marquée telle qu'on l'observe encore parmi les disciples du saint. Il paraît cependant qu'elle n'était pas aussi fixe, ou d'une obligation aussi stricte que dans les offices d'aujourd'hui, puisque le pieux instituteur dit positivement que, si quelqu'un n'est pas content de la distribution des psaumes, il peut les ranger autrement, pourvu qu'en chaque semaine on dise tout le psautier, que nos pères,

ajoute-t-il, avaient la ferveur de réciter tout entier chaque jour.

Après l'office du matin, c'est-à-dire à six heures en été, et plus tard suivant le degré de jour ou les saisons, on allait au travail qui durait jusqu'à dix heures; puis on donnait encore deux heures à la lecture. Après midi, il y avait à peu près autant de travail que dans la matinée; en tout, sept heures au moins par jour. Il paraît cependant que dès-lors tous les moines n'étaient pas généralement et nécessairement occupés de travaux rudes et grossiers, tels que la culture de leurs terres et la récolte de leurs moissons; mais seulement quand la nécessité du lieu ou la pauvreté les y obligeait. On a pu, suivant les circonstances, substituer les travaux de l'étude à ceux des mains; il a même convenu de le faire, quand la coutume s'est introduite de conférer les saints ordres au plus grand nombre des religieux. Ils étaient presque tous simples laïques, au temps de saint Benoît, et l'on ne croit pas que lui-même ait reçu aucun ordre ecclésiastique.

L'habit des moines était le vêtement ordinaire des pauvres ou des gens de la campagne, c'est-à-dire la tunique; la cuculle, dont l'étoffe variait suivant les saisons, et pour le travail, le scapulaire, plus large et plus court qu'à présent. Quant à la qualité des étoffes, on choisissait les plus communes du pays : le saint abbé n'en marque pas la couleur. Les lits consistaient en une natte, ou une paillasse piquée, un drap de serge, une couverture, un chevet, et l'on couchait tout vêtu, afin d'être toujours prêt pour l'office.

Quant à la nourriture, on accorde pour chaque repas deux portions cuites, non compris une troisième portion des fruits ou des légumes qui croissaient dans les terres du monastere, et par jour une livre de pain, c'est-à-dire douze onces, qui faisaient la livre romaine. Pour la boisson, on accorde un demi-setier de vin, comme par indulgence, parce qu'il était devenu difficile, dit le saint abbé, de faire goûter aux moines plus d'abstinence en cette matière. Les heures des repas variaient suivant les saisons. Tout l'été, c'est-à-dire depuis Pâques jusqu'à la mi-septembre, on dînait à sexte ou midi, et l'on soupait au déclin du jour, sauf les mercredis et vendredis, qu'on jeunait, hors le seul temps pascal, jusqu'à l'heure de none, ou, pour mieux dire, jusqu'à une heure et demie, marquée par la règle pour la récitation de l'office de none. On dînait à cette même heure durant tout l'automne et l'hiver. Pendant le carême on mangeait seulement vers le soir. Pour le souper, en quelque

saison que ce fût, il devait avoir lieu de jour. Les moines faisaient la cuisine tour à tour ; ce qui n'en donne pas une bonne idée. On avait beaucoup plus de soin des malades, à qui l'on accordait toutes les viandes qui pouvaient leur être bonnes ; au lieu que la chair des quadrupèdes était interdite aux religieux qui se portaient bien.

La règle attribue une grande autorité à l'abbé. Dans les affaires, il doit consulter les anciens, et même assembler toute la communauté ou le chapitre pour les choses d'importance ; mais, après avoir pris l'avis de chacun, la décision dépend de lui seul, et tous doivent s'y soumettre. Personne, sans sa permission, ne doit recevoir ni présens ni lettres, ni sortir de l'enclos du monastère. Tels sont les points capitaux et les plus dignes de remarque dans la règle de saint Benoît, trouvée si sage, qu'elle est devenue avec le temps la règle presque universelle de tous les moines d'Occident. On rapporte la fondation du Mont-Cassin au pontificat de Félix III.

De son temps, et sous le règne d'Athalaric, roi des Goths en Italie, qui ne traita pas les catholiques avec moins d'équité que ne l'avait fait Théodoric, son aïeul, dans son plus beau temps, on publia une loi digne d'attention, par la connaissance qu'elle donne du point où en était alors l'autorité temporelle des papes à Rome. Athalaric, ou plutôt Amalassonte, mère du jeune roi et régente du royaume, en confirmation de l'ancienne coutume, ordonna que, si quelqu'un voulait actionner un clerc de l'Église romaine, il s'adresserait premièrement au pape, et ne pourrait recourir au juge séculier qu'après avoir prouvé le déni de justice de la part de l'Église. Ainsi l'autorité ou juridiction temporelle des souverains pontifes ne s'étendait encore que sur les clercs en défendant, avec appel au juge séculier.

Il n'en était pas de même du pouvoir et du régime purement spirituel, qui s'étendait dans toutes les parties du monde chrétien. L'an 529, il se tint à Orange, dans les Gaules, un concile dont la confession de foi fut aussitôt portée à Rome, pour être confirmée [1]. Il y avait encore dans les provinces méridionales de la Gaule quelque reste du semi-pélagianisme, qui avait pris naissance dans les monastères les plus renommés pour leur ferveur, et qui en était d'autant plus difficile à extirper. « Nous avons appris, disent les Pères au nombre de treize, y compris saint Césaire leur chef ; nous avons appris que quelques personnes par simplicité conservent des sentimens peu conformes à la foi ca-

[1] Tom. IV. Conc. p. 16.

BIBLIOTHÈQUE 3 MAI 1904 Séminaire de Québec

tholique; c'est pourquoi nous jugeons à propos de faire recevoir certains chefs précis de doctrine qui en assurent l'intégrité. »

Les articles qui suivent ce préambule sont au nombre de vingt-cinq, et les huit premiers, en forme de canons, portent en substance : « Que le péché d'Adam, passé du père aux descendans, nuit aux ames aussi bien qu'aux corps; que la prière ne précède pas la grace, mais que la grace nous prévient pour nous faire prier; que, ni la rémission des péchés, ni le commencement de la foi ne viennent de nous, mais de la grace; en un mot, que par les forces de la nature nous ne pouvons rien faire ni penser qui tende au salut. Nous devons donc enseigner et croire, conclut le saint concile, que par le péché du premier homme le libre arbitre est tellement affaibli, que personne, avant le Sauveur, n'a pu, autrement que par la grace du Sauveur, aimer Dieu comme il faut, croire en lui, ou faire le bien pour lui, ainsi qu'après l'avénement du Sauveur; le désir même du baptême vient purement de la grace, et jamais de la nature. Nous n'en croyons pas moins, ajoute le concile, que, tous les baptisés devant accomplir ce qui tend au salut de leur âme, ils le peuvent par le secours et la coopération de Jésus-Christ, s'ils veulent travailler fidèlement. Mais que quelques-uns soient prédestinés au mal, loin de le croire, nous détestons quiconque le croirait, et nous lui disons anathème. » Il y eut vers le même temps, sur le même objet de la grace, un concile à Valence, où l'on confirma pareillement la doctrine catholique.

Celui de Vaison, du 5 novembre 529, ne fut qu'une entrevue de charité. On y fit cependant quelques canons dignes de remarque. Pour l'utilité du peuple, on commit aux prêtres le soin de prêcher dans les paroisses de la campagne, ainsi que dans les villes. Si quelque infirmité empêche le prêtre de prêcher, le diacre lira une homélie des Pères. A l'exemple du saint Siége et de l'Orient comme de l'Italie, on dira le *Kyrie eleison* dans nos églises; et à toutes les messes, même du carême et des morts, on dira trois fois *Sanctus*, comme aux messes publiques. On récitera aussi dans nos églises le nom du pape; et au *Gloria Patri*, on ajoutera *Sicut erat in principio*, comme il se pratique en Afrique et en Italie, à cause des ariens. Dans le Concile de Carpentras, tenu deux ans plus tôt, il avait été ordonné que les dons faits aux églises de la campagne seraient tout entiers pour leurs clercs ou pour leurs réparations, si l'église cathédrale était assez riche; que si l'évêque n'a point assez de revenu pour la dépense qu'il est obligé de faire, après avoir laissé aux

paroisses ce qui suffit, tant pour leur clergé que pour leurs réparations, il prendra le surplus.

L'église d'Espagne, sous la domination des Visigoths ariens, se montrait d'autant plus attentive à la conservation, soit du dogme soit de la discipline, que le mélange des nations corrompues lui faisait un devoir plus particulier de la vigilance. Non content d'infliger de nouvelles peines aux empoisonneurs et aux incestueux, le concile de Lérida pourvut à ce que les clercs, témoins assidus de la férocité des Barbares, ne se départissent pas pour cela des anciennes maximes de la douceur ecclésiastique. Il leur défendit, sous peine d'être exclus à jamais des ordres supérieurs, de répandre le sang humain pour quelque raison qu'on pût alléguer, même pour défendre une ville assiégée.

Le deuxième concile de Tolède, tenu en 527, confirma les canons anciens, touchant la continence des clercs et la défense des mariages entre les parens en tout degré connu de parenté. Les interstices des ordinations sont marqués dans ce concile d'une manière nette et instructive. Les enfans destinés à la cléricature, porte le premier canon, seront d'abord tonsurés et mis au rang des lecteurs; quand ils auront dix-huit ans accomplis, on les avertira de la liberté où ils sont encore de se marier; que s'ils promettent librement de garder la continence, on les ordonnera sous-diacres à vingt ans; à vingt-cinq accomplis, si leur conduite a été édifiante, on leur conférera l'ordre du diaconat; si, ayant été mariés, ils promettent en âge mûr, du consentement de leurs femmes, de garder la continence, ils pourront aspirer aux ordres sacrés. A la fin de ce concile, Tolède est qualifié de métropole, et c'est la première fois qu'on lui donne ce titre.

C'était Boniface II qui remplissait alors la chaire de Saint-Pierre, pour laquelle il avait été ordonné, le 15 octobre 530, un mois ou deux après la mort de Félix III. Boniface était Romain de naissance, mais Goth de nation. Son élection n'obtint pas l'assentiment de tout le monde. On élut en même temps un certain Dioscore, qui, étant mort un mois après, entraîna avec lui l'extinction du schisme. On dit que Boniface le fit condamner et anathématiser après sa mort : ce qu'on prit pour un ressentiment qui tenait plus de la dureté de son origine barbare que de la douceur convenable au vicaire du Sauveur des hommes. Frappé des troubles qui avaient accompagné son avénement, et craignant qu'il ne s'en élevât de semblables à sa mort, il força les évêques assemblés en concile, dans la basilique de Saint-Pierre, à l'autoriser dans le choix d'un successeur : il désigna le diacre Vigile. Cette nouveauté, contraire

aux saints canons, fut révoquée dans un autre concile[1]. Le Seigneur laissa peu de temps ce pontife à la tête de son église. Boniface mourut au mois d'octobre ou de novembre de l'an 532, et il eut pour successeur Jean, surnommé Mercure, Romain d'origine ainsi que de naissance, et prêtre du titre de Saint-Clément.

Sur la fin de Boniface, il y eut une affaire très-intéressante portée à son tribunal[2]. Étienne, métropolitain de Larisse en Thessalie, accusé par-devant le patriarche de Constantinople, déclara qu'il ne relevait point de ce siége, mais du pape, comme tous les évêques de l'Illyrie. On ne laissa pas que de le mener de force à Constantinople, où le patriarche Epiphane porta une sentence contre lui, en prenant toutes les mesures possibles, de peur qu'il ne s'échappât et ne se rendît à Rome. Mais si l'archevêque ne put y aller, il trouva moyen d'y faire passer sa plainte par Théodose, évêque d'Échine et l'un de ses suffragans. Celui-ci, en son nom et au nom de plusieurs autres évêques de la province de Thessalie, présenta requête contre la sentence prononcée à Constantinople, au préjudice de la juridiction du saint-siége. « Il est incontestable, dit-il, que, bien que le siége apostolique s'attribue à bon droit la primauté sur toutes les églises du monde, il a un droit tout particulier sur celles de l'Illyrie. » Le pape assembla un concile dont le jugement ne nous est point parvenu dans sa teneur expresse, mais qu'on sait avoir maintenu les droits du patriarcat d'Occident.

L'an 533, il se tint à Orléans un concile plus connu, et que l'on compte pour le second de cette ville. Il fut nombreux, et composé des évêques sujets des trois rois Théodoric, Childebert et Clotaire. Ces princes chrétiens et barbares, qui firent longtems un bizarre alliage des œuvres du zèle et des excès de la cruauté, après s'être souillés du sang de leurs propres neveux, des enfans de Clodomir, dont ils voulaient envahir les états, rassemblèrent leurs évêques respectifs à Orléans, comme la ville le plus à portée des différens diocèses, pour travailler au rétablissement de la discipline. La simonie était un des plus grands maux qui affligeassent l'Église, et de jour en jour elle prenait de nouveaux accroissemens. Le concile ordonna de rejeter comme un réprouvé quiconque tenterait d'obtenir l'épiscopat à prix d'argent. Il défendit à tout prêtre de demeurer avec des laïques, sous peine d'être privé des fonctions du sacerdoce : tant la corruption du siècle paraissait contagieuse pour les ecclésiastiques, qui devaient

[1] Histoire de la Papauté, 2e édit., tom. I, p. 99. — [2] Tom. IV. Conc. p. 91.

demeurer seuls, ou avec des gens de leur état, dans une espèce de communauté. On renouvela la défense qui avait été déjà faite d'ordonner des diaconesses à cause de la fragilité du sexe, et l'on excommunia les abbés qui méprisaient les ordres des évêques.

Il y eut vingt-six évêques à ce concile, sans compter les députés de cinq prélats absens. On croit qu'Honorat, archevêque de Bourges, y présida. On y vit cinq autres métropolitains, savoir, Flavius de Rouen, successeur de saint Gildard ou Godard, Léon de Sens, Injuriosus de Tours, Julien de Vienne, successeur de saint Avit, et Aspais d'Eause. Les Pères du concile prirent leur place à l'ordinaire, suivant la dignité de leur siége, sans égard au rang de l'ordination, quoi qu'en disent des auteurs, d'ailleurs très-exacts, qui peuvent avoir été trompés par l'ordre arbitraire des souscriptions. En effet, Chronope de Périgueux, dont la souscription suit celles d'Aspais d'Eause, de Léonce d'Orléans et d'Eleuthère d'Auxerre, était plus ancien dans l'épiscopat que ces trois évêques, puisqu'il avait assisté au premier concile d'Orléans avec leurs prédécesseurs.

Flavius de Rouen est honoré dans son église, sous le nom de saint Flien, et l'on gardait son corps à Saint-Martin de Pontoise. De son temps, le roi Clotaire fonda à Rouen le monastère de Saint-Pierre et Saint-Paul, qui prit dans la suite le nom de Saint-Ouen. Léon de Sens et Julien de Vienne sont aussi honorés comme saints. Quoiqu'Injuriosus n'ait pas reçu publiquement le même titre, il montra, pour tout ce qu'il jugeait importer à la religion, un zèle qu'on ne trouve guère que dans les saints. Le roi Clotaire avait ordonné que toutes les églises de son royaume lui payassent un tiers de leurs revenus. Plusieurs prélats, par un esprit de pusillanimité, ou par des vues encore plus blâmables d'intérêt et d'ambition, ne se mirent pas seulement en devoir de faire des remontrances : mais le digne successeur de saint Martin alla trouver le monarque, et lui fit si bien concevoir le danger de s'approprier les dons offerts à ce grand saint, que le roi se condamna lui-même, demanda pardon, et pria l'évêque d'intercéder pour lui auprès de son saint prédécesseur [1]. Entre les autres évêques de ce concile, les plus renommés pour leurs éminentes vertus sont saint Lô de Coutances, saint Eleuthère d'Auxerre, saint Innocent du Mans, saint Agrippin d'Autun et saint Gal d'Auvergne, tous honorés d'un culte particulier par l'Église.

Saint Remi était mort dès le commencement de cette année 533. Il nous reste de lui un testament dont la plus rigoureuse critique ne saurait nier l'authenticité. Il institue ses héritiers, avec l'église

[1] Greg. Tur. iv, Hist. c. 1.

de Reims, Loup, évêque de Soissons, et le prêtre Agricole, ses neveux. Nous voyons, par ses différentes donations, qu'il était fort riche en terres patrimoniales et en esclaves. Entre les dons faits à son église, le plus digne d'attention est un vase magnifique qu'il avait reçu du roi Clovis, et dont il voulut qu'on fît un ciboire et un calice. Sur le calice qui devait servir à la communion du peuple, il ordonna de graver trois vers latins qu'il avait déjà fait mettre sur un vase de l'église de Laon, et qui témoignent, de la manière la plus claire et la plus formelle, que le calice consacré contient le même sang qui a coulé des plaies du Rédempteur[1]. Hincmare, évêque du même siége long-temps après lui, rapporte que ce calice s'était conservé jusqu'à son temps, et qu'on le fondit pour tirer les captifs de la servitude des Normands. Saint Remi lègue au prêtre Agricole une vigne, à la charge de faire pour lui une offrande à l'autel les fêtes et les dimanches, et de donner tous les ans un repas aux prêtres et aux diacres de l'église de Reims. Le zèle de la paix et de la concorde donna l'origine à ces festins de charité, qui devinrent peut-être trop communs dans les siècles suivans.

Une multitude de saints et de saintes, fidèles aux leçons et aux exemples d'un si digne pasteur, édifièrent le pays de Reims sous son épiscopat. Mais rien ne parut plus admirable qu'une famille de sept vierges chrétiennes qui habitaient le voisinage. Elles avaient toutes reçu le voile de saint Albin de Châlons, et répondirent si parfaitement à ses espérances, que toutes méritèrent d'être honorées comme saintes. Ménehou, la plus jeune, est la plus connue : c'est d'elle que la ville nommée auparavant Auxuène a pris le nom de Sainte-Ménehould. Vers le même temps, et dans la même province, on vit arriver une famille encore plus nombreuse de saints étrangers. Le plus renommé de la troupe qui consistait en sept frères et trois sœurs, fut saint Gibrien qui la conduisait. Ils avaient tous pris naissance en Irlande ; mais la réputation des églises de la Gaule les y attira, et ils s'y consacrèrent aux exercices de la piété en différens monastères. Le nombre de ces pieux asiles s'y multipliait de toute part.

Dans la seule province de Neustrie, nommée depuis Normandie, nous trouvons dès-lors trois célèbres instituteurs de la vie cénobitique dans les saints Marcou, Evroul et Vigor. Saint Marcou, originaire de Bayeux, fut ordonné prêtre par saint Possesseur de Coutances, et chargé d'annoncer la parole de Dieu. Il le fit avec tout le succès d'un apôtre qui confirme ce qu'il prêche par d'éclatans prodiges. Plusieurs prélats, secondant ses inclinations, se ser-

[1] Tom. 1 Bibl. nov. Lab. p. 806.

virent de lui pour établir en diverses parties des Gaules différens monastères : celui de Nanteuil dans le Cotentin fut le premier. Le zèle de Marcou le porta jusque dans la Grande-Bretagne, où il communiqua le même esprit de retraite et de détachement. Il vint terminer sa carrière à Nanteuil, monastère ruiné depuis par les incursions des Normands, et d'où le corps du saint fut transféré au diocèse de Laon, dans un lieu qui se nommait alors Corbigni, et qui a pris insensiblement le nom de Saint-Marcou. Le roi Charles-le-Simple y fit bâtir un monastère, dont l'église est devenue fameuse par les fréquens miracles qui s'y firent, particulièrement pour la guérison des écrouelles.

C'était une ancienne coutume de nos rois de visiter les reliques de Saint-Marcou immédiatement après leur sacre ; mais on en ignore l'origine, ainsi que le temps où nos rois peuvent avoir reçu du ciel le don de guérison, si en harmonie avec la bienfaisance paternelle qui fit toujours leur caractère. Il est certain, par le témoignage de Guibert [1], abbé de Nogent, qui vivait sur la fin du onzième siècle, que la confiance des peuples attribuait dès-lors ce privilége aux monarques français, et que les gens éclairés en regardaient les heureux effets comme un miracle véritable. Les malades tourmentés d'humeurs froides, dit cet abbé, accouraient par troupes vers le roi Louis-le-Gros, qui leur tendait la main avec bonté et les guérissait en faisant sur eux le signe de la croix. On regardait ce pouvoir merveilleux comme attaché à la piété héréditaire de nos rois ; en sorte que la nation se glorifiait de ce que les princes voisins n'osaient rien tenter de semblable. Ce n'est que depuis que les rois d'Angleterre se sont dits rois de France qu'ils ont prétendu avoir le don de guérir la même maladie.

Saint Evroul, homme de qualité de la cour de Childebert, après avoir renoncé à toutes les grandeurs terrestres et engagé sa femme à se faire religieuse, se retira au diocèse de Lisieux, dans la forêt d'Ouche, qui n'était qu'un repaire de voleurs et d'assassins. Il convertit une partie de ces brigands, et se fit un si grand nombre de disciples, qu'il y eut jusqu'à quinze cents cellules autour de la sienne. Bientôt, la libéralité des fidèles secondant ses pieux desseins, il bâtit quatorze monastères, tant d'hommes que de filles. Celui d'Ouche, qui porta depuis le nom de Saint-Evroul, était le principal et comme le chef-lieu de tous les autres. Il est un autre saint abbé de même nom, révéré comme un des patrons de la ville de Beauvais.

Saint Vigor, quoiqu'évêque, n'honora pas moins la vie mo-

[1] Guib. de pig. SS. c. 1.

recevoir en Touraine dans un monastère de religieux. Elle y passa trente ans habillée en moine sans être reconnue. Ce ne fut que trois jours avant sa mort que, sa pudeur souffrant de la seule idée de sa prochaine sépulture, elle révéla son secret, afin que l'on commît à des femmes le soin de l'ensevelir [1].

C'était alors que le monastère de Mici, où se forma saint Calais, donnait la plus grande édification au royaume d'Orléans, qui faisait le partage de Clodomir. L'abbé saint Avit, qui avait succédé à saint Mesmin, avait le don de prophétie. Il eut connaissance que le roi Clodomir voulait mettre à mort Sigismond, roi détrôné de Bourgogne et son prisonnier. L'allant aussitôt trouver : « Prince, lui dit-il du ton assuré d'un prophète, si vous faites mourir Sigismond, vous périrez de la main de vos ennemis, et le sort que vous aurez fait subir à sa famille sera la règle du vengeur des rois sur la vôtre [2]. » Les conseils inhumains de la politique étaient tout différens de ceux de l'homme de Dieu. Clodomir se voyait obligé de recommencer la guerre dans la Bourgogne, qu'il avait crue subjuguée sans ressource ; il lui parut contre la prudence de laisser dans son royaume d'Orléans un ennemi, quoiqu'emprisonné, tel que Sigismond, tandis qu'il s'en éloignait pour achever d'écraser la Bourgogne. Il ôta la vie, non-seulement à cet infortuné prince, mais à la reine sa femme et à deux princes leurs fils qui avaient été pris avec eux. Leurs corps furent ensuite jetés dans un puits, qu'on nomma le puits de Saint-Sigismond : car ce prince est honoré comme martyr, suivant l'usage assez ordinaire alors de déférer ce titre aux personnes vertueuses mises à mort injustement. Le roi de Bourgogne avait lui-même commis une faute qui criait vengeance, en faisant mourir son fils Sigéric, sur l'accusation d'une marâtre. Peu après, il s'en repentit si sincèrement, qu'il pria le Seigneur de le punir en cette vie plutôt qu'en l'autre. Il reçut en effet tous ces revers comme de justes châtimens, et ne cessa d'adorer la main qui le frappait.

Quant à la prédiction de saint Avit, elle s'accomplit l'année même de la mort de Sigismond. Clodomir ayant attaqué les Bourguignons, qui s'étaient assemblés sous la conduite de Godemare, frère de leur malheureux roi, le ciel, pour mieux signaler sa vengeance, voulut que le roi d'Orléans périt en remportant la victoire. Ses frères commencèrent par se partager ses états, et la sainte reine Clotilde se chargea de ses trois enfans encore très jeunes, Thibaut, Gunthaire et Cloud ou Clodoalde. Elle soutint vivement les intérêts de ces trois princes, ses petits-fils, et pensait à leur

[1] Greg. de Glor. Confess. c. 16. — [2] Greg. Tur. l. II, c. 6.

faire restituer l'héritage de leur père, quand Childebert, roi de Paris, invita Clotaire, roi de Soissons, à le venir trouver pour traiter ensemble d'une affaire de grande importance. Les deux rois firent prier Clotilde, leur mère, de leur envoyer les enfans de Clodomir, parce qu'il était temps, disaient-ils, de les faire reconnaître pour héritiers du royaume d'Orléans. Rien ne pouvait être plus agréable à cette digne mère, bien éloignée d'imaginer dans les rois ses fils les atrocités dont ils allaient se rendre coupables.

Sitôt que les deux petits princes Thibauld et Gunthaire furent dans le palais, d'où quelques amis dévoués éloignèrent secrètement Clodoalde, plus jeune encore, on les sépara de leurs gouverneurs et du reste de leurs gens. Alors Childebert et Clotaire envoyèrent à Clotilde une épée nue et une paire de ciseaux, lui faisant dire de choisir l'une ou l'autre pour ses petits-fils, et de déclarer par là ce qu'elle aimait le mieux, ou qu'on les fît mourir, ou qu'on les réduisît à l'état de sujets, en leur coupant les cheveux. On sait que c'était le privilege de la famille royale de porter les cheveux longs. La reine, ne consultant que ses sentimens d'horreur et d'indignation, fit une réponse que les deux rois parricides interprétèrent selon leur cruelle politique, et mirent aussitôt à exécution. Tout était prêt pour cette scène affreuse : les victimes tremblantes, le fer nu, les spectateurs tout pâles d'effroi. Le brutal Clotaire tire par le bras Thibauld, l'aîné de ses neveux, âgé de dix ans, le jette par terre, et lui enfonçant un couteau sous l'aisselle en habile assassin, il le tue du premier coup. A ce spectacle, Gunthaire, plus jeune de quelques années, fuit vers Childebert, et lui serre les genoux, en lui disant : « Mon cher père, empêchez qu'on ne me tue comme mon frère. » Childebert, qui vraisemblablement n'avait pas voulu pousser la tragédie jusqu'à l'effusion réelle du sang, ne put retenir ses larmes et dit à Clotaire : « Mon frère, accordez-moi la vie de cet enfant, et je vous céderai tout ce qu'il vous plaira. » Mais Clotaire furieux, et levant le poignard dégouttant de sang : « C'est toi, lui dit-il, qui m'as engagé dans cette affaire ; il mourra, ou tu mourras pour lui. » Childebert lui rejeta le jeune prince, que Clotaire poignarda sur le corps du premier. Sainte Clotilde fut inconsolable de la mort de ses petits-enfans, et plus encore du crime de son propre fils.

Après avoir fait de magnifiques funérailles aux jeunes princes, elle se retira à Tours, où elle acheva sa vie dans les gémissemens, les exercices de la pénitence et de toutes les bonnes œuvres. Outre la collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier, possédée autrefois, comme on l'a vu, par des vierges chrétiennes, on compte, parmi les magnifiques fondations de cette sainte reine, les monastères

recevoir en Touraine dans un monastère de religieux. Elle y passa trente ans habillée en moine sans être reconnue. Ce ne fut que trois jours avant sa mort que, sa pudeur souffrant de la seule idée de sa prochaine sépulture, elle révéla son secret, afin que l'on commît à des femmes le soin de l'ensevelir [1].

C'était alors que le monastère de Mici, où se forma saint Calais, donnait la plus grande édification au royaume d'Orléans, qui faisait le partage de Clodomir. L'abbé saint Avit, qui avait succédé à saint Mesmin, avait le don de prophétie. Il eut connaissance que le roi Clodomir voulait mettre à mort Sigismond, roi détrôné de Bourgogne et son prisonnier. L'allant aussitôt trouver : « Prince, lui dit-il du ton assuré d'un prophète, si vous faites mourir Sigismond, vous périrez de la main de vos ennemis, et le sort que vous aurez fait subir à sa famille sera la règle du vengeur des rois sur la vôtre [2]. » Les conseils inhumains de la politique étaient tout différens de ceux de l'homme de Dieu. Clodomir se voyait obligé de recommencer la guerre dans la Bourgogne, qu'il avait crue subjuguée sans ressource ; il lui parut contre la prudence de laisser dans son royaume d'Orléans un ennemi, quoiqu'emprisonné, tel que Sigismond, tandis qu'il s'en éloignait pour achever d'écraser la Bourgogne. Il ôta la vie, non-seulement à cet infortuné prince, mais à la reine sa femme et à deux princes leurs fils qui avaient été pris avec eux. Leurs corps furent ensuite jetés dans un puits, qu'on nomma le puits de Saint-Sigismond : car ce prince est honoré comme martyr, suivant l'usage assez ordinaire alors de déférer ce titre aux personnes vertueuses mises à mort injustement. Le roi de Bourgogne avait lui-même commis une faute qui criait vengeance, en faisant mourir son fils Sigéric, sur l'accusation d'une maràtre. Peu après, il s'en repentit si sincèrement, qu'il pria le Seigneur de le punir en cette vie plutôt qu'en l'autre. Il reçut en effet tous ces revers comme de justes châtimens, et ne cessa d'adorer la main qui le frappait.

Quant à la prédiction de saint Avit, elle s'accomplit l'année même de la mort de Sigismond. Clodomir ayant attaqué les Bourguignons, qui s'étaient assemblés sous la conduite de Godemare, frère de leur malheureux roi, le ciel, pour mieux signaler sa vengeance, voulut que le roi d'Orléans périt en remportant la victoire. Ses frères commencèrent par se partager ses états, et la sainte reine Clotilde se chargea de ses trois enfans encore très jeunes, Thibauld, Gunthaire et Cloud ou Clodoalde. Elle soutint vivement les intérêts de ces trois princes, ses petits-fils, et pensait à leur

[1] Greg. de Glor. Confess. c. 16. — [2] Greg. Tur. l. II, c. 6.

faire restituer l'héritage de leur père, quand Childebert, roi de Paris, invita Clotaire, roi de Soissons, à le venir trouver pour traiter ensemble d'une affaire de grande importance. Les deux rois firent prier Clotilde, leur mère, de leur envoyer les enfans de Clodomir, parce qu'il était temps, disaient-ils, de les faire reconnaître pour héritiers du royaume d'Orléans. Rien ne pouvait être plus agréable à cette digne mère, bien éloignée d'imaginer dans les rois ses fils les atrocités dont ils allaient se rendre coupables.

Sitôt que les deux petits princes Thibauld et Gunthaire furent dans le palais, d'où quelques amis dévoués éloignèrent secrètement Clodoalde, plus jeune encore, on les sépara de leurs gouverneurs et du reste de leurs gens. Alors Childebert et Clotaire envoyèrent à Clotilde une épée nue et une paire de ciseaux, lui faisant dire de choisir l'une ou l'autre pour ses petits-fils, et de déclarer par là ce qu'elle aimait le mieux, ou qu'on les fît mourir, ou qu'on les réduisît à l'état de sujets, en leur coupant les cheveux. On sait que c'était le privilege de la famille royale de porter les cheveux longs. La reine, ne consultant que ses sentimens d'horreur et d'indignation, fit une réponse que les deux rois parricides interprétèrent selon leur cruelle politique, et mirent aussitôt à exécution. Tout était prêt pour cette scène affreuse : les victimes tremblantes, le fer nu, les spectateurs tout pâles d'effroi. Le brutal Clotaire tire par le bras Thibauld, l'aîné de ses neveux, âgé de dix ans, le jette par terre, et lui enfonçant un couteau sous l'aisselle en habile assassin, il le tue du premier coup. A ce spectacle, Gunthaire, plus jeune de quelques années, fuit vers Childebert, et lui serre les genoux, en lui disant : « Mon cher père, empêchez qu'on ne me tue comme mon frère. » Childebert, qui vraisemblablement n'avait pas voulu pousser la tragédie jusqu'à l'effusion réelle du sang, ne put retenir ses larmes et dit à Clotaire : « Mon frère, accordez-moi la vie de cet enfant, et je vous céderai tout ce qu'il vous plaira. » Mais Clotaire furieux, et levant le poignard dégouttant de sang : « C'est toi, lui dit-il, qui m'as engagé dans cette affaire ; il mourra, ou tu mourras pour lui. » Childebert lui rejeta le jeune prince, que Clotaire poignarda sur le corps du premier. Sainte Clotilde fut inconsolable de la mort de ses petits-enfans, et plus encore du crime de son propre fils.

Après avoir fait de magnifiques funérailles aux jeunes princes, elle se retira à Tours, où elle acheva sa vie dans les gémissemens, les exercices de la pénitence et de toutes les bonnes œuvres. Outre la collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier, possédée autrefois, comme on l'a vu, par des vierges chrétiennes, on compte, parmi les magnifiques fondations de cette sainte reine, les monastères

d'Andely, de Saint-Germain d'Auxerre et de Chelles. Le jeune prince Clodoalde, ou Cloud, qui avait échappé au massacre, abandonna de grand cœur un royaume qui coûtait tant de crimes, se coupa lui-même les cheveux, se retira auprès d'un saint solitaire nommé Sévérin, qui vivait reclus à peu de distance de Paris, et se forma sous lui aux exercices de la vie monastique. Mais sa sainteté et ses malheurs l'y rendant trop célèbre, il se retira en Provence, hors des états de ses oncles. Il revint long-temps après à Paris, où l'évêque Eusèbe l'ordonna prêtre; puis il bâtit, pour y finir ses jours, un monastère sur la Seine, dans un village qu'alors on appelait Nogent, et qui a pris par la suite le nom de Saint-Cloud.

Il faut croire qu'au moins le roi Childebert se repentit sincèrement d'avoir causé la mort de ses neveux. Si l'emportement passager de son ambition fut capable de lui faire prendre une résolution criminelle, ses inclinations naturelles, qui n'étaient pas mauvaises, le rappelèrent de ces excès avant même qu'ils fussent commis. N'ayant pu empêcher la consommation de ce crime, il le fit presque oublier par une multitude de vertus et par son amour constant pour la religion. Son neveu Théodebert, roi d'Austrasie, ne montra pas moins de zèle pour la gloire de l'Église et la conservation de la discipline. Ce fut de concert qu'ils firent célébrer, au mois de mai de l'an 538, le troisième concile d'Orléans, qui ordonne si clairement aux sous-diacres et aux clercs supérieurs de garder la continence. Les infracteurs sont réduits à la communion laïque, et les évêques qui leur laisseront exercer leurs fonctions condamnés à trois mois de pénitence. Le dix-septième canon porte que l'évêque ne pourra ôter à un clerc les biens ecclésiastiques qu'il tient de la libéralité de ses prédécesseurs, à moins qu'il ne lui donne l'administration d'une église ou d'un monastère. On ajoute que le clerc qui jouit de ces bienfaits ou bénéfices, doit rendre service à l'Église et obéissance à l'évêque : bénéfices par conséquent, qui faisaient dès-lors une sorte de titre inamovible, et dont l'évêque ne pouvait priver à son gré les sujets pourvus. On voit aussi dans ce concile l'usage déjà établi dans l'Église d'exiger main-forte des magistrats, pour faire exécuter ses lois contre les hérétiques. Le canon trente-unième excommunie pour un an le juge laïque qui ne punira pas les bonosiens et les autres sectaires convaincus d'avoir rebaptisé quelque catholique.

Outre les saints prélats que le second concile d'Orléans nous a fait connaître, saint Loup de Lyon, qui présida au troisième, saint Pantagathe de Vienne, saint Arcade de Bourges, saint Agricole de Châlons-sur-Saône, et saint Aubin d'Angers, qui y assistèrent, don-

nèrent un grand lustre à l'Eglise de France. Il paraît, par le dénombrement entier de cette assemblée, que le roi Clotaire n'était pas de bonne intelligence avec les deux autres rois français, puisqu'on n'y trouve aucun évêque de ses états, quoiqu'ils en possédassent alors de distingués par toutes les qualités qui font les grands évêques. De ce nombre était incontestablement saint Vaast d'Arras, qui, soutenant dans un âge très avancé la réputation de son plus bel âge, après avoir conservé invariablement la confiance du premier des rois très-chrétiens, jouissait de la même considération auprès de son fils Clotaire, aussi juste appréciateur de la vertu qu'il était peu vertueux.

Alors florissait aussi dans le royaume de Soissons l'illustre saint Médard, dont le nom, après tant de temps, est encore honoré d'une manière spéciale en bien d'autres contrées de la Gaule. Il était né au village de Salenci près Noyon, d'un seigneur gaulois, nommé Nectard, et d'une dame originaire de Rome, appelée Protagie [1]. C'est ainsi qu'on interprète ce que les actes antiques de la vie de ce saint disent de son origine, quand ils donnent à sa mère, avec une précision réfléchie, la qualité de romaine, et à son père celle de gaulois, non de franc ou français. On rapporte la naissance de leur fils Médard à l'année 456. Vers l'an 530, et par conséquent dans un âge avancé, car sa vertu avait toujours redouté les distinctions, saint Remi l'ordonna évêque de Vermandois [2]. Peu de temps après, Médard transféra son siége dans le château de Noyon, qu'il ne faut pas confondre avec la ville appelée par César *Noviodunum Belgarum*, et que tous les bons critiques ont prise pour Soissons. Noyon n'était alors qu'un château fortifié et peu ancien, construit apparemment contre les incursions des Huns. Le saint, en rapprochant ainsi son siége du lieu de sa naissance, ne pensa qu'à mettre l'Église et les choses saintes mieux à couvert qu'elles ne l'avaient été, soit dans l'ancienne Auguste du Vermandois, aujourd'hui Saint-Quentin, soit dans Vermand, qui n'est plus qu'un village, et qui n'en conserve pas des droits moins plausibles au titre ancien de cité ou de capitale du pays : car il est difficile, pour ne pas dire impossible, de décider dans lequel de ces deux endroits fut le siége épiscopal avant d'être transféré à Noyon [3].

Rien ne montre mieux la haute idée qu'on avait de Médard que l'exception qu'on fit bientôt à son sujet aux règles ordinaires de la discipline. Saint Éleuthère de Tournai étant mort, on crut qu'un tel pasteur ne pouvait être bien remplacé que par un autre

[1] Fortunat. Vit. S. Med. t. VIII, Spicil. c. 2. — [2] Miss. Verm. — [3] *Ibid.*

saint, et Médard fut élu, du consentement du roi, du peuple et du clergé, pour gouverner ce diocèse conjointement avec celui de Noyon. Ces deux églises unies de la sorte furent gouvernées par un même évêque pendant plus de six cents ans, chacune conservant sa cathédrale et tous ses droits séparés. Médard fit l'admiration de l'une et de l'autre, par des vertus et des œuvres aussi merveilleuses que cette longue union, dont elles furent le solide principe. Il mourut dans une extrême vieillesse, sous le règne de Clotaire, qui assista à ses funérailles et fit transférer son corps près Soissons, dans une terre qu'il consacra à la fondation du monastère qui portait naguère le nom du saint.

Mais ce fut la sainte reine Radégonde qui donna les témoignages les plus affectueux de sa vénération et de sa reconnaissance à l homme de Dieu, qu'elle regardait comme son père en Jésus-Christ. Elle avait été élevée dans le château d'Authies, au diocese du saint évêque, qui le premier développa les heureux germes de la grace dans cette ame pure et visiblement prédestinée. Tous les attraits de la vertu empreints sur son front, une beauté qui avait quelque chose de céleste, excitaient une sorte de vénération religieuse dans tous ceux qui la voyaient. Son origine était illustre, quoiqu'elle eût été réduite à la captivité dès sa tendre jeunesse. Fille du roi de Thuringe, elle devint captive de Clotaire, lorsque ce prince, avec le roi Thierri son frère, conquit les états de l'infortuné Thuringien. Mais, tout enfant qu'était alors Radégonde, son vainqueur en fut épris au premier coup-d'œil qu'il porta sur elle. Jusqu'à ce qu'elle fût en âge de devenir sa femme, il la mit à Authies, qui avait été une ville assez importante, à trois lieues de la capitale du Vermandois, et qui n'était plus qu'un château renommé pour la salubrité de l'air et la beauté du paysage. Il l'épousa dès qu'elle fut nubile; mais il parut bientôt que deux cœurs si différens dans leurs penchans et leurs goûts ne pouvaient trouver leur bonheur ensemble. L'assiduité à la prière, les œuvres de miséricorde et d'humilité, les austérités même, la haire et le cilice sous les ornemens royaux; telle était la manière de vivre qu'aimait la reine, et qui dut paraître bien étrange à la cour de Clotaire. Aussi se plaignait-il, peu après son mariage, d'avoir épousé une religieuse plutôt qu'une princesse [1]. La sainte, de son côté, liée malgré elle à ce prince voluptueux, le pressait souvent de lui permettre de se consacrer uniquement à Dieu. Enfin, Clotaire ayant immolé sur de vains soupçons un frère de Radégonde fait autrefois prisonnier avec elle, et le seul qui la consolât du massa-

[1] Fortunat. Vit. S. Rad. l. 1, c. 2.

cre du reste de ses proches, elle redoubla ses instances, et obtint ce qu'elle demandait.

Aussitôt elle se transporta vers le saint évêque, son premier directeur, et le pria de la consacrer à Dieu sans retard. Des seigneurs français, qui se trouvaient présens, en détournèrent l'évêque, pour faire leur cour au roi, dont ils connaissaient la légèreté et dont ils prévoyaient les regrets. Ils lui firent même quelque sorte de violence par leurs importunités, et le retirèrent de l'autel. Alors la généreuse princesse passa dans la sacristie, s'y revêtit elle-même de l'habit religieux, puis revint à l'évêque, qui fut si touché de sa magnanimité et de sa ferveur, qu'il la consacra sur-le-champ par l'imposition des mains. Il l'ordonna même diaconesse, nonobstant les canons du second concile d'Orléans, qui défendaient d'en ordonner davantage, mais qui n'étaient pas observés dans les états de Clotaire, dont les évêques n'y avaient point eu de part.

La sainte, après cela, distribua aux pauvres et aux autels ses joyaux et tous les ornemens sous lesquels elle n'avait cessé de gémir depuis qu'elle les portait; ensuite elle alla au tombeau de saint Martin offrir ce qui lui restait de plus précieux, et se retira dans une terre que le roi lui avait donnée sur les confins de la Touraine et du Poitou. Sa nourriture n'y fut que du pain bis et de l'eau, avec quelque peu de légumes. Depuis sa consécration jusqu'à la fin de sa vie, elle s'abstint constamment de viande, de poisson, d'œufs, et même de fruits, et ne but ni vin ni bière. Durant le carême, elle se tenait recluse dans une cellule, où elle ne prenait de nourriture que de quatre en quatre jours. A l'exemple de plusieurs saints, elle moulait elle-même par humilité le grain qui lui était nécessaire, et faisait aussi son pain par le même motif. Clotaire, comme on l'avait prévu, se repentit d'avoir consenti si vite à la retraite de la reine, et pensa bien des fois à la faire revenir à la cour; mais la sainte détourna par ses prières ce qu'elle redoutait comme la plus funeste des infortunes.

Elle obtint même tout ce qu'il fallut pour bâtir un monastère à Poitiers, refusa d'y commander, et fit élire une autre abbesse à qui elle se soumit entièremeut sans se réserver la disposition de quoi que ce fût. Les évêques de la province de Tours étant assemblés en concile, elle leur écrivit pour le bon ordre et la stabilité de son monastère. Suivant l'esprit de la règle de saint Césaire d'Arles, le concile décida que ces religieuses une fois établies ne pourraient plus quitter leur état; et que, si quelqu'une était assez malheureuse pour se marier, l'épouse et l'époux sacrilèges seraient excommuniés jusqu'à ce qu'ils se séparassent pour faire pénitence: preuve que dès-lors les vœux de religion formaient une

sorte d'empêchement dirimant au mariage. Ce fut pour ce monastère que le prêtre Fortunat composa l'hymne *Vexilla Regis*, en l'honneur de la vraie croix, dont la reine avait obtenu de l'empereur Justin un morceau considérable, qu'elle voulait exposer à la vénération publique avec la plus édifiante solennité.

Fortunat était Italien; mais, ayant été guéri d'un grand mal aux yeux avec l'huile d'une lampe qui brûlait devant un autel de Saint-Martin, il vint à son tombeau par reconnaissance, puis à Poitiers, auprès de sainte Radégonde, où il passa le reste de sa vie. On a conservé de cet auteur différentes poésies sur des sujets religieux et les vies de plusieurs saints; mais, si ses vers ont du sentiment et assez d'harmonie, sa prose est pleine de rimes et d'antithèses affectées, dans le mauvais goût de son siècle.

Sainte Clotilde vivait encore dans sa retraite de Tours, quand sainte Radégonde y arriva. Ainsi l'on vit tout à la fois deux femmes, également illustres et généreuses sacrifiant à l'humilité de Jésus-Christ ce que le monde a de plus éblouissant. Leurs inclinations toutes pareilles souffraient également des désordres et des divisions qui régnaient dans les différentes branches de la maison royale. Childebert et Clotaire montraient à toutes les Gaules que le crime n'est pas le nœud d'une solide alliance. Après le massacre de leurs neveux, ils se brouillèrent avec si peu de ménagement que, Clotaire ayant pénétré dans la Normandie, Childebert et son neveu Théodebert vinrent le surprendre, et le mirent à deux doigts de sa perte dans la forêt de Routot, où il avait été réduit à se retrancher comme il avait pu. Mais, à la prière des deux saintes, le ciel ordonna visiblement d'une destinée qui les intéressait avec tant de raison. Un furieux orage, survenu tout à coup, porta la consternation dans l'ame des combattans les plus acharnés; et, ce qui est encore plus merveilleux, étouffa l'animosité dans les cœurs des deux frères, qui parurent se réconcilier sincèrement [1]. Telles étaient alors la plupart des entreprises de nos princes les uns contre les autres: il ne s'agissait que d'amortir la première impétuosité de l'agresseur pour faire manquer l'entreprise, en donnant aux sentimens de la nature le temps de se réveiller.

Il n'en fut pas ainsi des deux guerres que commença vers le même temps l'empereur Justinien, et qui lui valurent deux couronnes: celle de l'Afrique, enlevée aux Vandales après cent sept ans de possession, et celle de l'Italie, ou du moins de l'ancienne Rome, reprise aux Ostrogoths après une possession de quarante-trois ans.

[1] Greg. Tur. l. 3, c. 28.

Le prétexte de la guerre d'Afrique fut la vengeance que Justinien prétendait tirer de Gélimer, qui avait dépouillé Hildéric, trouvant trop long le règne de ce faible prince auquel il devait succéder. Dès l'année 533, on fit passer de Constantinople en Afrique une flotte de cinq cents voiles, moins redoutable encore par le nombre et la grandeur des navires, que par le mérite du général Bélisaire, qui les commandait. L'empereur voulut que le patriarche lui-même donnât la bénédiction au vaisseau que montait le général, et y fit placer, par le même esprit de religion, un soldat qui venait d'être baptisé. L'armée débarqua sans résistance, et arriva près Carthage le 13 septembre, veille de la fête de saint Cyprien, extraordinairement révéré dans cette capitale, qu'il avait gouvernée si saintement : circonstance qui fut prise pour un heureux pronostic des plus grands succès. Tout réussit en effet, et même au-delà des espérances qu'on avait conçues. Un esprit de vertige s'empara de Gélimer, qui semblait avoir perdu la faculté de penser ou le pouvoir d'agir. Il ne prit d'autre mesure pour sa sûreté que de faire mourir, par un crime nouveau, le malheureux Hildéric dans la prison où il l'avait tenu jusqu'à ce jour. Un combat livré par une partie de l'armée romaine contre le frère du tyran, qui y fut tué, décida de tout. Le reste des Vandales prit la fuite. Gélimer lui-même, qui pouvait tirer avantage du désordre de ceux qui poursuivaient, fut frappé d'une terreur panique à la nouvelle de la mort de son frère, s'éloigna précipitamment de Carthage, et laissa ainsi les habitans en liberté d'ouvrir leurs portes, ce qu'ils ne manquèrent pas de faire. Pour donner plus de facilité aux assaillans, ils allumèrent des feux, et placèrent des lumières par toute la ville, pendant la nuit qui suivit la victoire. Les Vandales qui étaient restés dans l'enceinte des murs, loin de faire résistance, cherchèrent un asile dans les églises [1].

La prise de Carthage entraîna la conquête de toute l'Afrique, qui n'avait point d'autre ville fortifiée, depuis que les Barbares, au commencement de leur invasion, avaient abattu les remparts de toutes les places, craignant beaucoup moins les attaques du dehors que le soulèvement des citoyens. Cependant Gélimer sembla reprendre courage, et revint attaquer les Romains. Mais ils avaient tout le pays pour eux, et il essuya la déroute la plus complète; en sorte qu'il fut contraint de se réfugier chez les Maures. Enfin, il se retrancha sur une montagne, où il se vit bientôt bloqué, sans espérance d'échapper, et sans vouloir consentir à mettre bas les armes. C'était le propre de ce prince de prendre toujours le

[1] Procop. 1 Vand. c. 21.

plus mauvais parti. Après avoir enduré, pendant trois mois de la plus rigoureuse saison, toutes les incommodités imaginables et toutes les horreurs de la faim, il se soumit à un joug qui, sans être plus déshonorant quelques mois plus tôt, lui eût épargné ces extrémités affreuses.

Bélisaire, ayant pourvu à la sûreté de sa conquête, repartit aussitôt pour Constantinople avec le roi son prisonnier, qui fit le plus bel ornement de son triomphe; car l'empereur Justinien, qui savait récompenser ses grands capitaines d'une manière propre à les multiplier, décerna à celui-ci les honneurs des triomphes antiques d'une manière si pompeuse, que tout le monde témoigna, avec les plus vives acclamations, que, depuis que Rome obéissait aux empereurs, l'on n'avait vu aucun particulier triompher avec tant d'éclat. On peut se former une idée de cette magnificence en se rappelant tout ce que les Vandales avaient emporté de Rome, après qu'ils l'eurent pillée sous la conduite de leur roi Genséric. Rien n'attira plus l'attention que les vases enlevés anciennement du temple de Jérusalem par l'empereur Tite, et que Genséric enleva de Rome à son tour. Un Juif qui les vit dit d'un ton de prophète « qu'il fallait bien se donner de garde de les laisser à la nouvelle Rome; que ce dépôt fatal, la vraie cause des malheurs de l'ancienne, ruinée par Genséric, venait encore de causer la ruine des Vandales par l'armée des Romains; et qu'ils seraient partout suivis des mêmes fléaux, excepté dans les lieux sacrés de leur divine destination. » Ces paroles firent plus d'impression sur Justinien qu'on ne devait le présumer de cet esprit supérieur. Il envoya sur-le-champ ces monumens inestimables en Palestine, et les fit distribuer aux églises de Jérusalem.

Pendant le triomphe, Justinien, étalant tout le faste de l'empire, était élevé sur un trône dans la place de l'Hippodrome, entouré du peuple immense de la capitale et des provinces qu'avait rassemblé la grandeur du spectacle. On lui présenta au milieu de tous ces spectateurs le malheureux Gélimer, qui, après avoir porté ses yeux de tous côtés, s'écria par une réflexion bien tardive : *Vanité des vanités, et tout n'est que vanité.* On le traita néanmoins fort humainement, et l'on révéra la royauté jusque dans un tyran qui s'était rendu coupable de la mort du roi Hildéric, issu du sang impérial de Valentinien. Si Justinien, dans les transports quelquefois mal réglés de sa passion pour les conversions, crut opérer celle de Gélimer, il y fut trompé. Ou le titre de patrice parut peu de chose au prince arien, après celui de roi qu'il avait porté, ou la gloire de le sacrifier à sa religion lui parut préférable. Il ne montra qu'un attachement opiniâtre à l'arianisme, dans les terres

qui furent assignées en Galatie pour la retraite et la subsistance de ce prince.

L'empereur rétablit le gouvernement romain dans l'Afrique, et la divisa en sept provinces, chacune avec son président, qui tous relevaient du préfet du prétoire, résidant à Carthage. On s'occupa sérieusement à y faire refleurir la religion catholique, et à réparer les dommages causés par plus de cent ans d'une domination hérétique et barbare. On étendit même les anciennes limites de la foi, qu'on fit connaître à plusieurs peuples maures, surtout de ceux qu'on nommait pacifiques, à cause de leur fidélité à observer les traités avec les Romains. Boniface, évêque de Carthage, étant mort, son successeur Réparat convoqua un concile général de toute l'Afrique : ce qui ne s'était pas vu depuis le commencement des persécutions. Il s'y trouva deux cent dix-sept évêques, qui versaient des larmes de joie en se voyant si tranquilles et en si grand nombre après tout ce qu'ils avaient souffert. Les évêques ariens, aussitôt après que la secte eut perdu l'avantage d'être la religion de la cour, vinrent abjurer en si grand nombre, qu'on douta s'il était prudent de leur conserver leur rang et leur état.

On consulta le souverain pontife. Jean Mercure, ou Jean II, venait de mourir, après un pontificat d'environ trois ans et demi. Agapit, archidiacre de l'Église romaine, qui lui avait succédé deux mois et demi après, c'est-à-dire, le 22 janvier 533, reçut la lettre des évêques africains. Son avis fut qu'il fallait se conformer exactement aux canons qui défendent de promouvoir aux saints ordres et d'y conserver les hérétiques réconciliés. Il ordonna néanmoins de pourvoir convenablement à leur subsistance. *Tout ce qu'ils peuvent demander au-delà*, ajouta-t-il, *n'est qu'un reste d'ambition qui doit faire craindre que leur conversion ne soit pas solide.* D'un autre côté, l'empereur, à qui le concile de Carthage écrivit encore, était d'avis qu'on leur conservât leur rang, et il le manda au pape, mais avec la déférence convenable. Il lui fit dans la même lettre sa profession de foi, voulant, en fils docile de l'Église, avoir des marques de communion de la part de son nouveau chef dès son entrée au pontificat. Agapit approuva cette confession de foi parce qu'il la trouva conforme aux règles des Pères, ainsi qu'il s'en exprime ; *Et non pas*, ajoute-t-il formellement, *que nous attribuions quelque autorité à un laïque en ce qui touche la doctrine :* avis excellent pour ce prince, dont le sage pontife semblait prévoir les écarts futurs, et craindre la démangeaison naturelle à s'ingérer dans les choses de la religion.

A l'occasion du monastère de Ruspe, fondé par saint Fulgence,

le concile d'Afrique, consulté par Félicien, successeur du saint évêque, répondit qu'il ne fallait rien changer à ce qui avait été ordonné par l'archevêque Boniface, et que tous les monastères en général devaient jouir d'une pleine liberté, aux conditions prescrites par les conciles: savoir, que les moines s'adresseraient à l'évêque diocésain pour l'ordination des clercs et la consécration des oratoires; que du reste ils seraient sous la conduite de leurs abbés, et que, l'abbé étant mort, ils en éliraient un autre, sans que l'évêque s'en attribuât le choix. Ce même concile demanda à l'empereur la restitution des biens et des droits des églises d'Afrique, usurpés par les Vandales: ce qui fut accordé, à condition que les terres restituées paieraient les tributs. Ainsi chaque événement fournissait à l'Afrique un nouveau sujet de s'applaudir d'avoir changé de maître.

Justinien n'était pas moins satisfait de l'attachement des Africains, et cette heureuse conquête le fit penser à une autre encore beaucoup plus importante. Il était en forces, pourvu de troupes et de navires, et ce qui est au-dessus de tout cela, d'un général victorieux, aussi cher à son armée que formidable aux ennemis. Il ne manquait qu'une raison d'attaquer les Goths, pour rentrer dans les droits des anciens empereurs sur la capitale et l'apanage le plus naturel de l'empire. La guerre est bientôt résolue, quand les choses en sont à ce terme. Le jeune roi Athalaric étant mort dans ces conjonctures, et Théodat lui ayant succédé dans son royaume d'Italie, la princesse Amalassonte, dont le prince était cousin et qui lui avait donné le trône, prétendit le gouverner comme elle avait gouverné son fils. Mais Théodat l'envoya en exil et l'y fit étrangler dans un bain. L'empereur se déclara le vengeur d'Amalassonte, et ne manqua point de charger le vaillant Bélisaire de l'exécution de ses vengeances. Bientôt la Sicile marqua son ardeur à rentrer sous la domination impériale; les mêmes dispositions se communiquèrent de proche en proche; la fermentation de toute l'Italie annonça une révolution générale.

Théodat, pour conjurer l'orage, obligea le pape Agapit d'aller à Constantinople, le chargea de conclure la paix à toute condition, et menaça, si l'on n'arrêtait l'impétuosité de l'empereur, de faire mourir tous les sénateurs, avec leurs femmes et leurs enfans. Il fallut partir précipitamment, quoique ce charitable pontife, épuisé par l'abondance de ses aumônes, n'eût d'autres ressources, pour les frais de voyage, que d'engager les vases sacrés de l'église de Saint-Pierre. Il emmena cependant avec lui, comme un cortége indispensable pour sa dignité, cinq évêques revêtus du titre de légats, et plusieurs autres ecclésiastiques. Quoique Jus-

tinien fût bien déterminé à rejeter les propositions de Théodat, dont les troupes venaient d'exercer des hostilités dans la Dalmatie, il ne laissa pas que de faire au pape la réception la plus honorable, et d'envoyer au-devant de lui des personnes de la première distinction. Agapit leur donna de grands témoignages de sa reconnaissance ; mais il ne voulut pas voir le patriarche. C'était Anthime de Trébizonde, très suspect en matière de foi, et qui, par la protection de l'impératrice Théodore, infectée elle-même de l'eutychianisme, avait remplacé depuis peu Epiphane dans la chaire de Constantinople. Le souverain pontife sentit bientôt l'impossibilité de rien obtenir de l'empereur pour le roi Théodat. Il laissa ces affaires d'état, et s'efforça de rendre son voyage utile à la religion.

L'impératrice et l'empereur, par les insinuations de cette adroite princesse, avaient fort à cœur de faire recevoir Anthime à la communion pontificale [1]. L'impératrice offrit en secret de grands présens au pontife, et lui fit ensuite des menaces. Justinien vint à l'appui, et dans la chaleur de l'explication, il s'échappa jusqu'à dire au vicaire de Jésus-Christ : *Ou rendez-vous à nos désirs, ou je vous fais transporter en exil.* Agapit répondit d'un air de sérénité et de gaîté même : « Me suis-je trompé, seigneur, en croyant voir dans Justinien le plus chrétien des empereurs? me trouverais-je devant un Dioclétien ? Mais tout méprisable que je suis moi-même, sachez que je méprise tous les périls. Cependant, pour vous convaincre que votre patriarche mérite l'affront qu'il essuie, ajouta le prudent pontife, proposez-lui de reconnaître deux natures en Jésus-Christ. » On fit venir Anthime, qui ne voulut jamais confesser les deux natures. Justinien fit réparation au souverain pontife, et, tournant toute son indignation contre le fourbe patriarche, dont il reconnaissait si clairement l'hérésie, il craignit de prendre la moindre part à sa communion, voulut qu'il fût déposé et traité suivant toute la rigueur des canons. A la place d'Anthime, on élut Mennas, natif d'Alexandrie, supérieur du grand hôpital de Saint-Samson de Constantinople, et non moins recommandable pour ses lumières et l'intégrité de ses mœurs que pour la pureté de sa foi. Il reçut la consécration de la main d'Agapit, au grand contentement du peuple et de tout le clergé, qui voyaient pour la première fois un évêque d'Orient sacré par un pape.

Agapit reçut après cela une requête, présentée par Marien, prêtre et exarque des monastères de Constantinople, au nom de tous les moines de l'Église orientale [2]. On demandait au pape qu'il fût

[1] Liberat. Brevic. c. 21. Libell. t. v. Conc. p. 32. — [2] Tom. v. Conc. p. 21.

procédé ultérieurement, tant contre Anthime, encore évêque de Trébizonde, que contre les anciens évêques d'Antioche et d'Apamée, Sévère et Pierre; « non qu'ils ne soient condamnés suffisamment l'un et l'autre, porte la requête, mais afin de les chasser de Constantinople, ainsi que plusieurs autres hérétiques qui s'insinuent dans les maisons particulières de la ville et des faubourgs, y élèvent des autels, y forment des oratoires, surprennent la confiance des personnes constituées en charge, et séduisent principalement les femmes par leurs nouveautés. »

Agapit envoya cette requête à Justinien. Mais avant que l'affaire se terminât, le pape tomba dans une maladie dont il mourut le 22 avril 536, après dix mois de pontificat. Il se disposait à repartir pour l'Italie, et déjà il avait déclaré le diacre Pélage, qu'il avait à sa suite, son apocrisiaire ou légat auprès de l'empereur.

Pour achever ce que le pape avait commencé, on assembla un concile [1], où avec cinquante-deux évêques se trouvèrent cinquante-quatre abbés de Constantinople ou des environs, tant la vie solitaire était encore en recommandation dans l'empire. La première session se tint le 2 mai; la cinquième et dernière le 4 juin seulement, les Pères ayant eu soin, nonobstant la clarté de la cause, d'observer les délais des citations et toutes les formes ordinaires du droit. Ce fut le patriarche Mennas qui recueillit les avis, et les Romains les premiers dirent le leur en ces termes : « Le Pape Hormisdas ayant condamné depuis long-temps Sévère, Pierre et leurs complices, nous les tenons pour bien et dûment condamnés, avec les écrits impies de Sévère, soit contre les décrets du concile de Chalcédoine, soit contre les lettres de saint Léon. Nous comprenons Zoara dans le même anathème, et tous ceux qui participent à leur communion. » Ce Zoara était un moine eutychien fort dangereux par ses intrigues. Chaque Père dit ensuite anathème à Sévère et à Pierre, comme déjà condamnés, à Zoara, aux écrits de Sévère, et le patriarche Mennas prononça le jugement; l'exécution en fut laissée à l'empereur, qui poussa le zèle jusqu'à défendre de transcrire les écrits de Sévère, sous peine d'avoir le poing coupé.

Il publia vers le même temps plusieurs autres lois pour la police extérieure de l'Église. Telle est celle qui pourvoit aux frais des funérailles. Il y avait à Constantinople onze cents boutiques chargées d'y subvenir. Huit cents fournissaient les fossoyeurs qu'on tirait de tous les corps de métiers, et les trois cents autres

[1] Libell. t. v. Conc. init.

contribuaient en argent. Ainsi tous les enterremens se faisaient d'une manière gratuite, à moins que quelqu'un n'y voulût un appareil extraordinaire. Chaque corps était accompagné de huit religieuses chargées de chanter, et de trois acolytes.

En statuant sur les droits de fondation, on arrêta que les fondateurs des églises n'en pourraient instituer les clercs de leur propre autorité, mais qu'ils les présenteraient pour cet effet à l'évêque : ce qui marque l'origine du droit de patronage dans l'église d'Orient, comme nous l'avons constaté au premier concile d'Orange, pour les églises d'Occident. Il est dit que celui qui rétablira une église ruinée passera pour fondateur; mais dans tous les cas, il faut que le fondateur agisse de concert avec l'évêque du lieu.

En réformant les contributions simoniaques, Justinien dit qu'on pourra continuer de donner pour l'intronisation des prélats ce que permettent les anciennes coutumes, c'est-à-dire, vingt livres d'or au plus pour la consécration du pape ou de l'un des quatre patriarches; quatre cents sous d'or, pour celle des autres évêques, y compris les frais des notaires ou autres officiers, et toujours en proportion du revenu des églises. Il est aussi permis à un clerc de faire les libéralités autorisées par la coutume envers les ministres de l'évêque qui l'ordonne, pourvu que ce présent n'excède pas une année du revenu. On voit ici l'ancienneté des annates, ou d'une contribution toute semblable à ce que l'on nomme ainsi.

Il est encore statué que ni les évêques ni les moines ne sauraient être tuteurs. Les prêtres et les autres clercs le peuvent être, s'ils y consentent; mais on ne saurait les y forcer. Il est défendu généralement aux ecclésiastiques de prendre des fermes ou des commissions, et de se charger d'aucune affaire temporelle, si ce n'est pour les églises. Ils ne peuvent sortir de leur diocèse qu'avec la permission par écrit du métropolitain, qu'avec celle du patriarche même ou de l'empereur s'il est question d'aller à la capitale; ni s'absenter plus d'un an, à peine de privation de leurs revenus, ou de déposition, selon les circonstances. Les évêques ne peuvent être traduits malgré eux par-devant les juges séculiers, pour quelque cause que ce soit. Si des évêques de même province ont un différend ensemble, ils seront jugés par le métropolitain assisté des autres évêques de la province, et pourront en appeler au patriarche, mais non au-delà : ce qui ne doit s'entendre que des affaires civiles, comme le démontre toute la suite de cette loi. Il en sera de même si un particulier clerc ou laïque a une affaire contre son évêque. Le

metropolitain ne peut être cité que devant le patriarche. Les clercs et les moines, en matière civile, seront d'abord poursuivis devant l'évêque, et le juge du lieu exécutera la sentence, si les parties y acquiescent. Si l'une des parties réclame, pourvu qu'elle le fasse dans les dix premiers jours, le juge prendra connaissance de la cause, et le jugement qu'il rendra sera sans appel, s'il confirme la sentence de l'évêque : que s'il l'infirme, on pourra appeler en la manière accoutumée. En matière criminelle, les ecclésiastiques peuvent être attaqués, ou par-devant l'évêque, ou par-devant le juge laïque, au choix de l'accusateur. Si l'on commence par le tribunal de l'évêque, après que l'accusé sera convaincu et déposé, le juge séculier le fera prendre, et le jugera suivant les lois. Si l'on s'est d'abord adressé à ce juge, il communiquera le procès à l'évêque, dès que l'accusé aura été convaincu ; et si l'évêque juge l'accusé coupable, il le déposera canoniquement, afin que le juge le punisse selon les lois. S'il ne le trouvait pas convaincu, il différerait la dégradation, l'accusé demeurant en état. Dans cette conjoncture, l'évêque et le juge feront chacun leur rapport à l'empereur.

Les détails précédens peuvent donner quelques notions sur l'article intéressant du concours des deux juridictions dans les procédures ecclésiastiques. Ce qui suit va nous présenter l'idée que les Grecs avaient encore de la dignité du pontife romain, et nous convaincre qu'ils n'avaient pas prétendu y déroger dans ce qu'ils avaient fait à la fin du concile de Chalcédoine. « Nous regardons, dit Justinien, les quatre conciles comme les saintes Écritures ; et, suivant leurs réglemens, nous voulons que le très saint pape de l'ancienne Rome soit le premier de tous les prêtres. Le bienheureux archevêque de la nouvelle, ou de Constantinople, n'aura le premier rang qu'après le Saint-Siége apostolique. » On aura peut-être été surpris de voir Justinien statuer sur le droit d'intronisation des souverains pontifes, comme sur ceux des patriarches d'Orient. La raison en est que cet empereur, alors maître temporel de Rome et de l'Italie, y exerçait le même pouvoir de législation que dans le reste de l'empire.

Bélisaire, chargé de la guerre des Goths, comme il l'avait été de celle des Vandales, n'y eut pas des succès moins rapides. L'empereur, pour le rendre plus respectable aux Romains, en réveillant les idées de leur ancienne grandeur, l'avait honoré du consulat, et l'avait même créé seul consul, dignité qu'il abolit tout-à-fait par la suite. Ce général n'eut pas plus tôt passé de Sicile dans le continent de l'Italie, que toutes les villes de l'Abruzze et de la Lucanie se soumirent. La Campanie plia de même. Naples,

munie d'une bonne garnison, se mit en devoir de résister; mais, ayant été surprise par une partie des assiégeans qui s'y coulèrent de nuit par un aqueduc, elle essuya toutes les calamités d'une ville prise d'assaut. La terreur de cet exemple soumit les meilleures places et les plus belles provinces [1].

En vain Théodat espéra-t-il arrêter la défection, en confiant l'armée à Vitigès, l'un de ses sujets qu'il croyait le plus affectionné à sa personne, et qui dans une condition médiocre avait une haute réputation de valeur. L'infortuné roi comptait se l'attacher à jamais par une élévation supérieure à sa naissance, et il ne fit qu'accélérer sa propre chute. Les Goths, qui accusaient leur souverain de lâcheté, proclamèrent Vitigès en sa place. Théodat, à cette nouvelle, s'enfuit vers Ravenne, mais il fut assassiné en chemin.

Rome n'en fut pas mieux conservée pour avoir changé de maître. Cette grande ville chassa la garnison des Goths, et se rendit à Bélisaire qu'elle avait appelé en même temps; de telle façon que les Romains entrèrent par une porte, tandis que par la porte opposée tous les Goths s'échappèrent avec précipitation, excepté leur nouveau roi qui préféra la captivité au déshonneur de la fuite. Ainsi la ville de Rome rentra, sans effusion de sang, sous la domination des empereurs, le 10 décembre 536, soixante ans après qu'elle avait été prise par Odoacre, roi des Hérules et premier roi d'Italie. L'historien Procope dit que ce fut par les conseils du pape Silvère que Rome se rendit.

Il avait été élevé au pontificat au mois de juin de cette année 536, c'est-à-dire, environ deux mois après la mort de son prédécesseur Agapit, vers le temps où la nouvelle en avait pu parvenir de Constantinople à Rome. L'autorité du roi Théodat avait eu pour le moins autant de part à l'élection que les suffrages du clergé, dont quelques membres refusèrent d'abord de reconnaître le nouveau pontife. Toutefois, quand ils le virent ordonné, ils se soumirent à lui comme à leur pasteur légitime. Soit donc en vertu de son élection, soit par cette ratification unanime, Silvère était incontestablement le chef de l'Église, quand l'impératrice Théodore se mit en tête de lui substituer Vigile, diacre de l'Église romaine qui était resté à Constantinople.

Elle l'avait sondé, et, disent les historiens intéressés à exagérer les défauts de Vigile, elle avait cru découvrir en lui toutes les qualités convenables au dessein qu'elle méditait : une passion de s'élever à qui rien n'était sacré, une audace capable de tout tenter, et en même tems assez d'empire sur lui-même, ou assez de dissi-

[1] Procop. Bell. Goth.

mulation, pour tromper tous les yeux ouverts sur la plus éminente et la plus sainte dignité de l'Église, et pour en sauver toutes les bienséances par sa régularité extérieure [1]. L'impératrice, l'ayant fait appeler, lui parla, avec tous les artifices de la séduction, des vues qu'elle avait sur lui. Elle lui dit qu'elle regardait comme une indignité dans l'Église d'y laisser le premier mérite au rang subalterne; qu'il fallait justifier l'estime qu'elle avait pour lui par une grandeur de zèle et de courage capable de faire triompher de l'ignorance et de l'adulation la vérité presque anéantie; qu'il était question de proscrire le concile de Chalcédoine, de s'unir pour cela, et de communiquer avec les véritables évêques des grands siéges, Anthime de Constantinople, Théodose d'Alexandrie et Sévère d'Antioche; qu'à ces conditions, elle lui donnerait des ordres pour Bélisaire, et sept cents livres d'or, moyens qui étaient nécessaires dans les conjonctures présentes pour le bien de l'Église, et qui lèveraient infailliblement toute difficulté. C'est ainsi qu'elle colorait l'attentat le plus odieux et la simonie la plus criante employée à faire réussir cet attentat. L'ambitieux Vigile promit tout ce qu'on exigeait, et partit aussitôt pour Rome, où il trouva Silvère siégeant sans nulle inquiétude sur la chaire de saint Pierre. On proposa à ce pontife, de la part de l'impératrice, de rétablir Anthime sur le siége de Constantinople. On s'attendait bien au refus, après la déposition si éclatante et si légitime de ce patriarche; mais il fallait un prétexte pour troubler Silvère dans sa possession paisible, et peut-être pour faire agir Bélisaire, qui avait toujours révéré la religion. Vigile alla sans retard trouver ce général, lui remit les lettres de l'impératrice; et, pour surmonter plus aisément ses scrupules, sur les sept cents livres d'or, il lui en promit deux cents. Il économisait habilement ses fonds, pour faire face de tout côté, et surtout pour donner quelque couleur à son usurpation, en gagnant des voix dans le clergé.

L'affaire en était là quand on accusa le pape Silvère d'avoir écrit aux Goths pour leur livrer les remparts de Rome. L'accusation n'avait aucune vraisemblance. Tout le monde au contraire se persuadait que c'était par les soins du pontife que les Romains, appelés par la reine Amalassonte contre l'usurpateur des droits de la royauté, avaient chassé les Barbares de leur ville, qui, par le cours ordinaire de ces sortes d'événemens, resta sous la domination de ceux dont on avait imploré le secours. Il passait même pour constant, que deux faussaires, qu'on nommait, avaient contrefait des lettres dont on faisait un crime d'état à Silvère, et que

[1] Liber. Brev. c. 22. Chron. Marcel. 536.

ses ennemis disaient avoir été adressées au roi Vitigès [1]. Mais il importait à Bélisaire d'être crédule, ou de le paraître. Il fit néanmoins venir le pape au palais. Là, de concert avec sa femme Antonine, encore mieux initiée que lui aux intrigues de l'impératrice, il dit secrètement à Silvère qu'il y avait un moyen de sortir de ce mauvais pas; qu'il fallait pour cela renoncer au concile de Chalcédoine, et approuver par écrit la croyance contraire. Au sortir du palais, le pape communiqua aux personnes de sa suite ce qu'on venait de lui proposer, puis se retira dans l'église de Sainte-Sabine, comme dans un asile inviolable; mais on trouva moyen de le surprendre, et il fut arrêté. Dès le lendemain, Bélisaire assembla les prêtres, les diacres, tout le clergé romain, et leur ordonna d'élire un autre pape. Les uns résistaient; les autres paraissaient chanceler, soit qu'ils crussent en effet que la puissance royale avait eu la première part à l'élection de Silvère, soit plutôt que l'or de Vigile, en les corrompant, leur fît de mauvaise foi prétexter ce motif spécieux. Quoi qu'il en soit, la tentative réussit, et Vigile fut ordonné pape le 22 novembre 537. Alors Bélisaire pressa le simoniaque de lui payer ses deux cents livres d'or, et d'accomplir la promesse faite à l'impératrice.

Quant au pape Silvère, il avait été envoyé aussitôt à Patare en Lycie. Mais l'évêque du lieu, dans la première horreur d'un attentat inoui jusque-là parmi les fidèles, alla trouver à Constantinople Justinien, qui ne savait rien des ordres donnés à Bélisaire par l'impératrice, et le menaça des jugemens du Fils de Dieu, outragé dans son vicaire. L'empereur commanda que Silvère fût par provision reconduit à Rome; qu'on fît une information en règle de la conspiration dont il était accusé; que si l'on en trouvait des preuves certaines, il irait habiter quelque autre ville, toujours dans la possession des droits du pontificat, et que si l'accusation était mal fondée, il serait rétabli dans le lieu et avec tous les honneurs de son siége. On dit que le diacre Pélage, qu'Agapit, malheureux dans le choix de ceux qu'il honorait de sa confiance, avait laissé en qualité de légat à Constantinople, empêcha de tout son pouvoir que la volonté de l'empereur n'eût son effet, et que Silvère ne retournât à Rome. Mais, quels qu'aient été les agens de la cabale, l'ordre du prince fut néanmoins exécuté, et Silvère reconduit à Rome.

Vigile n'abandonna point pour cela le fruit de ses crimes. Continuant d'intéresser Bélisaire : « Faites remettre Silvère en mon pouvoir, lui écrivait-il, sans quoi je ne me crois plus obligé

[1] Evag. IV, 19.

à vous faire compter ce que je n'ai promis qu'à cette condition. » Silvère fut donc livré aux gens de Vigile, qui le menèrent par son ordre dans l'île de Palmarie, et l'y resserrèrent étroitement. La liberté avec laquelle il condamna dans son exil le profanateur de sa chaire, et les témoignages du profond respect qu'il y reçut des plus dignes évêques, ne servirent qu'à lui attirer des traitemens plus indignes. Enfin la cruauté alla jusqu'à le faire périr de faim et de misère, non d'une manière précipitée qui eût fait donner à ses persécuteurs le nom de bourreaux, mais avec un artifice perfide et d'autant plus inhumain, qu'il fut prolongé plus long-temps; car on attribue deux ans à la durée de son pontificat, et par conséquent à la persécution qu'il subit : elle commença peu de mois après qu'il fut sur son siége, et ne finit qu'avec sa vie, le 20 juillet 538.

Alors Vigile, en exécution de ses engagemens sacriléges, écrivit à Théodose d'Alexandrie, ainsi qu'aux évêques déposés de Constantinople et d'Antioche, Anthime et Sévère, confessa la même foi qu'eux, en leur recommandant de n'en rien divulguer, et d'affecter au contraire de la défiance par rapport à lui. C'est ainsi qu'il ménageait le parti de l'impératrice, pour se maintenir dans la possession du Saint-Siége. Mais tandis qu'il flattait les hérétiques, et témoignait secrètement qu'il pensait comme eux, il professa publiquement la foi orthodoxe, et en donna le témoignage le plus authentique à l'empereur. Le patriarche de Constantinople, selon la coutume, avait envoyé sa profession de foi au nouveau pape, qui, étrangement embarrassé par les dispositions diverses des esprits, ne se pressa point de répondre. Ces tergiversations, jointes à quelques bruits sourds de ses liaisons avec les schismatiques, donnèrent de l'ombrage à Justinien, qui en écrivit à Vigile de telle manière que le pontife ne pouvait se dispenser d'exposer sa croyance.

Il loua dans sa réponse le zèle et la foi de l'empereur, et déclara que la sienne n'était autre que celle de ses prédécesseurs Célestin, Léon, Hormisdas, Jean et Agapit; qu'il recevait, avec les quatre conciles, la lettre de saint Léon, et anathématisait tous ceux qui croyaient le contraire, en particulier Sévère, Pierre d'Apamée, Anthime, Théodore d'Alexandrie, et le moine Zoare. Il ajouta que, tous ces novateurs étant déjà suffisamment condamnés, il n'avait pas cru nécessaire d'écrire là-dessus à Mennas [1]. Pour lever tout soupçon à ce sujet, il écrivit enfin à ce patriarche dans le même sens qu'à l'empereur [2]. En un mot, le pape, dès qu'on

[1] Vigil. Epist. 4 — [2] Epist. 5.

put lui donner justement ce titre, c'est-à-dire depuis la mort de Silvère, non seulement parut orthodoxe, mais donna lieu de croire qu'il avait repris des sentimens beaucoup plus dignes qu'auparavant de la place qu'il occupait. Certains auteurs prétendent qu'il se démit du pontificat jusqu'à ce qu'il lui eut été conféré légitimement dans une nouvelle élection, prétention très gratuite et dans le fond parfaitement inutile. Mais il est constant qu'on lui vit prendre l'alarme sur ce qu'il présumait pouvoir nuire aux saints conciles, montrer au moins par intervalle beaucoup de courage et de résolution, et soutenir assez constamment une persécution, qui fut regardée comme le châtiment de sa première conduite.

Ce fut principalement sur Bélisaire que le Seigneur punit l'énorme attentat commis contre le chef de son Église. Malgré ses lumières, les reproches de sa conscience et sa magnanimité naturelle, il s'était fait l'instrument des passions d'autrui; et tandis que les Goths ariens épargnaient religieusement l'église de Saint-Pierre, située hors des murs de Rome, qu'ils assiégeaient, il avait traité le successeur de cet apôtre avec une cruelle impiété. La vengeance divine ne tarda pas long-temps à éclater. Le général romain fit encore lever le siége de Rome; il vint même assiéger Vitigès dans Ravenne, engagea ce prince à se rendre, et l'envoya à Constantinople, où de roi il fut réduit à la condition de patrice. Mais ces succès étonnans, et par leur importance et par leur rapidité, n'étaient accordés à Bélisaire par l'Arbitre suprême de nos fortunes et de nos revers que pour contraster d'une manière plus frappante avec l'humiliation de ses dernières années.

A la nouvelle de la captivité de Vitigès, les Goths élurent l'un après l'autre plusieurs rois, dont ils ne furent pas contens, puis enfin Totila, qui rétablit leurs affaires. Déjà Bélisaire avait été rappelé d'Italie, sur le soupçon, donné à Justinien, que ce général pensait à se faire empereur d'Occident. On l'envoya contre les Perses, qui, sous leur roi Cosroès, faisaient des ravages effroyables en Mésopotamie et en Syrie. Antioche, après une infinité d'autres places, fut prise d'assaut et tellement ruinée que Justinien, en la rétablissant dans la suite, ne put jamais lui rendre son premier lustre, ni sa première grandeur. Bélisaire ne répondit point aux grandes idées qu'on avait conçues de lui. Tout ce qu'il fit de remarquable en Orient, ce fut d'emporter un poste qui lui ouvrait un champ avantageux. Mais il le perdit presque aussitôt, et les Perses s'avancèrent de toutes parts avec une audace insolente, tandis qu'une morne et lâche terreur semblait

engourdir les Romains, qui se laissèrent ruiner en détail, et perdirent les deux tiers de leur armée dans une obscure et déshonorante inaction [1].

Les choses n'allaient pas mieux en Italie. L'empereur fit repasser Bélisaire sur ce théâtre, si glorieux peu auparavant pour ce guerrier. Mais ce n'était plus le même homme ou le même bonheur.

Totila reprit Ravenne presqu'à la vue de ce capitaine renommé, et il emporta Rome d'assaut. On fit à Bélisaire un crime de ses malheurs, comme autrefois de sa fortune. Pour comble de disgrace, il fut en butte aux intrigues de cour. Pendant cinq ans consécutifs, on le laissa en Italie sans lui envoyer ni troupes ni argent. Ce qu'il en avait se consuma sans rien faire, et il fut réduit à revenir à Constantinople avec les restes délabrés d'une armée qui, au lieu de l'admiration, n'excitait plus que la pitié. La commisération des citoyens ne fit qu'augmenter les soupçons de l'empereur. Accusé d'être entré dans une conspiration où se trouvait impliqué un de ses domestiques, Bélisaire passa les cinq dernières années de sa vie dans une complète disgrace, privé de toutes ses dignités : preuve assez éclatante de l'inconstance de la fortune, sans qu'on ajoute foi aux récits romanesques de quelques auteurs qui représentent Bélisaire aveugle et mendiant. Cette fable n'eut cours que depuis le XIe siècle.

Justinien avait une démangeaison plus grande que jamais de se mêler des choses de religion. Les affaires des acéphales ne furent pas terminées qu'il entreprit les origénistes. Leurs dogmes bizarres, qui tenaient autant de l'extravagance que de l'hérésie, s'étaient, à la faveur du calme et du désœuvrement, fortement enracinés dans les têtes faibles et les imaginations exaltées des faux contemplatifs. Du vivant de saint Sabas, plusieurs moines de son observance s'étaient prévenus en faveur de ces erreurs surannées, à qui l'on rendait un air de nouveauté en les reproduisant sous de nouvelles formes. Mais le respect qu'on avait pour le saint abbé empêcha qu'on ne se passionnât pour elles avec scandale pendant qu'il vécut. On ne garda plus de mesure après sa mort. Parmi les moines des diverses communautés, la fermentation divisa tellement les esprits, que ceux de la Petite-Laure, bâtie en dernier lieu par saint Sabas et fort infectée de l'origénisme, prirent la résolution de détruire la grande, d'où l'on venait de chasser environ quarante de ces perturbateurs. Pleins de fureur et de précipitation, ils s'arment tous ensemble de pieux et de leviers, entraînant à leur suite des troupes auxiliaires de paysans, et marchent à la Grande-Laure comme à une citadelle,

[1] Procop. Bell. Pers. l. 2.

dans le dessein de n'y pas laisser pierre sur pierre. Mais, quoique ce fût au milieu du jour, ils furent enveloppés d'un brouillard si épais qu'ils ne voyaient pas leur chemin, et que, errant toute cette journée et la suivante, ils se trouvèrent le lendemain auprès d'une autre habitation de solitaires [1]. Cet incident fut pris pour un miracle, et attribué aux prières de saint Sabas, qui sauvait ainsi son école de la fureur même de ses disciples. Mais l'empereur n'en fut pas moins irrité. Il résolut la perte des origénistes, et dressa une longue déclaration, où il exposa les erreurs attribuées à Origène, pour les faire proscrire sévèrement.

Nous voyons par cette pièce [2], qu'elles consistaient en grande partie à nier l'éternité des peines de l'enfer. Après un certain temps, selon les origénistes, la punition de tous les méchans esprits, tant hommes que démons, devait finir, Jésus-Christ, suivant eux, devant être crucifié pour les démons comme il l'a été pour les hommes, et toutes les intelligences devaient être enfin rétablies dans leur premier état, c'est-à-dire, dans l'état d'esprits purs; car les substances raisonnables, dans ce système, et en particulier les ames humaines, préexistant à leurs corps, y avaient été renfermées comme en des prisons, pour s'être dégoûtées de la contemplation divine et s'être tournées au mal. L'ame de Jésus-Christ même, ajoutait-on, existait avant d'être unie au Verbe, comme son corps, avant son union avec son ame et avec le Verbe, avait été formé au sein de la Vierge. Sur la nature et la puissance de Dieu, on débitait de vrais blasphèmes, en mettant de l'inégalité entre les personnes divines, et une sorte de proportion continue de l'homme au Fils de Dieu, et du Fils de Dieu à son Père. On bornait la toute-puissance divine à ne pouvoir faire qu'un certain nombre d'esprits, ainsi qu'une quantité déterminée de matière. On disait les genres et les espèces coéternels à Dieu, qui n'avait jamais existé sans créatures, et, pour comble d'absurdité, on soutenait que les cieux et tous les astres étaient animés par des ames raisonnables, parce qu'étant de figure ronde, qui est la plus parfaite, ils surpassaient en perfection toutes les autres créatures. Par la même raison, les corps humains devaient prendre cette figure en ressuscitant [3].

Justinien commanda au patriarche Mennas d'assembler tous les évêques qui se trouvaient dans la capitale, et de les obliger d'anathématiser par écrit Origène avec ses dogmes, et spécialement les articles ci-dessus énoncés; puis d'envoyer des copies de tout ce qui aurait été fait sur ce sujet à tous les autres évêques et à tous les supérieurs des monastères, afin qu'ils souscrivissent

[1] Vit. S. Sab. p. 365. — [2] Tom. v. Conc. p. 635, etc. — [3] *Ibid.* 670.

l'anathème. « Qu'à l'avenir, ajoutait l'empereur, on n'ordonne ni évêque ni abbé qu'il n'ait anathématisé Origène avec tous les autres hérétiques qu'on a coutume de condamner. » Il avertit enfin Mennas que la même déclaration a été envoyée aux autres patriarches et au souverain pontife. Elle fut effectivement portée et souscrite dans tout l'Orient aussi bien qu'à Constantinople.

En Palestine, les moines origénistes témoignèrent un dépit furieux. Les disciples hérétiques de saint Sabas, se séparant aussitôt de la communion de ceux qui étaient orthodoxes, désertèrent la Petite-Laure, où tous les frères n'étaient pas du même parti, et ils demeurèrent en plein air au milieu de la campagne. Mais ils se pressèrent d'implorer Théodore, archevêque de Césarée, qui était leur principal appui et qui se trouvait pour lors à Constantinople. Il avait été moine lui-même dans la nouvelle Laure de saint Sabas, et il était parvenu au titre d'exarque ou visiteur. Mais étant allé à Constantinople sous prétexte de défendre le concile de Chalcédoine, avec un autre abbé origéniste comme lui, nommé Domitius, ils s'insinuèrent si bien à la cour et y acquirent tant de crédit qu'ils devinrent tous les deux évêques métropolitains, Théodore de Césarée en Cappadoce, sa patrie, et Domitius d'Ancyre en Galatie. L'intrigant Théodore conseilla par écrit aux moines schismatiques d'aller pied à pied, et de se borner pour le moment à obtenir du patriarche de Jérusalem que, pour la consolation de leurs ames, il déclarât nul, généralement et sans explication, tout anathème qui n'est point agréable à Dieu. Le patriarche Pierre, qui pensait bien, rejeta d'abord cette demande singulière, à laquelle néanmoins il ne voyait pas grand inconvénient ; mais enfin, soit mauvaise politique, soit espérance de rapprocher les esprits, il fit la déclaration qu'on désirait. On vit bientôt que la condescendance n'était pas le vrai moyen de ramener ces apostats hérétiques. Les plus modérés d'entre eux, qui étaient déjà rentrés dans la Laure, ne gardèrent plus eux-mêmes aucune mesure, et se mirent à dogmatiser, non seulement avec leurs frères, mais dans toutes les habitations voisines. Bientôt ce zèle effréné se changea en haine contre ceux qui ne les écoutaient pas, et surtout contre leurs confrères. S'ils rencontraient quelques moines orthodoxes, ils les insultaient publiquement, les nommaient sabaïtes, en dérision de leur saint instituteur, et donnaient quelquefois de l'argent à la populace pour les faire maltraiter.

Cependant les moines catholiques, qui formaient le plus grand nombre, ne se laissèrent point ébranler; mais ils perdirent de vue la profession humble et mortifiée qu'ils exerçaient. Sans réfléchir que le courage militaire et le courage religieux ne sont pas

moins différens que le casque et la haire, ils mirent leur gloire, non à souffrir, mais à repousser la violence. Il y avait près du Jourdain une colonie de moines thraces qui, malgré le changement du climat et la sainteté de leur profession, conservaient la rudesse d'humeur avec la taille et la force ordinaires aux gens de leur pays. Ils se persuadèrent qu'ils n'en pouvaient faire un meilleur usage qu'en prêtant main forte aux zélateurs de la saine doctrine. Ils accoururent par détachemens, et les plus fervens faisaient consister leur religion à arriver les premiers. On se disposa aussitôt à en venir aux mains. Toutefois les orthodoxes, qui n'oubliaient pas tout-à-fait l'Évangile et ne voulaient pas être les agresseurs, attendaient assez tranquillement dans l'hospice de la Grande-Laure. Leurs ennemis, moins scrupuleux, insultant à ce qu'ils traitaient de lâcheté, vinrent en foule pour forcer ce poste avancé. Déjà ils rompaient les barreaux des fenêtres, et chargeaient à coups de pierres leurs antagonistes, quand l'un des moines thraces, nommé Théodule, perdant patience et s'armant d'une pelle qui lui tomba sous la main, fit une sortie sur les assiégeans d'un air si résolu, qu'il les dissipa lui seul, quoiqu'ils fussent environ trois cents. On dit que, brave de sang froid, et parfaitement maître de son courage, il prenait garde de n'en blesser aucun. Mais on ne le paya point de retour: il reçut un coup de pierre, dont il mourut peu de jours après [1].

Les schismatiques s'attendaient bien à ce que le bruit des violences dont ils étaient les auteurs parviendrait tôt ou tard aux oreilles de Justinien. Ils s'efforcèrent au moins de tirer parti de leur éloignement de Constantinople, et ils réussirent, toujours par l'adresse et le crédit de Théodore de Cappadoce, à gagner un temps suffisant pour pervertir la plupart des moines. Le supérieur de la Grande-Laure étant mort dans ces conjonctures, ils en élurent abbé un origéniste nommé Georges, qu'ils mirent en possession à main armée. Alors saint Jean-le-Silencieux, si renommé pour son amour de la retraite et du recueillement, ne fit point difficulté de quitter la cellule où il était comme enseveli depuis long-temps, et se retira au mont des Olives, préférant à toute autre considération la sûreté de sa foi ou l'édification publique; son exemple eut beaucoup d'imitateurs parmi ses plus dignes confrères.

Cependant l'évêque hérétique de Césarée sentait que les succès de sa faction, n'étant fondés que sur la violence et sur le manége qui en dérobait la connaissance à l'empereur, ne pourraient être de

[1] Vit. S. Sab. p. 366.

longue durée. Prenant donc ce prince par son faible, c'est-à-dire, par son penchant à se mêler des affaires de religion, il lui mit en tête de condamner Théodore de Mopsueste. Par-là, il ne faisait pas seulement diversion, mais il vengeait directement Origène, contre qui Théodore avait beaucoup écrit, et il s'imaginait porter le plus terrible coup au concile de Chalcédoine, qu'il disait avoir approuvé Théodore, quoiqu'on s'y fût contenté de ne pas le condamner. Ainsi il satisfaisait à tous ses méchans desseins à la fois, étant en même temps acéphale et origéniste. Il mettait d'autant plus de complaisance à flétrir la mémoire de Théodore de Mopsueste, mort depuis long-temps, qu'il espérait tourner contre les orthodoxes leurs propres armes, c'est-à-dire la méthode qu'ils venaient d'accréditer par la condamnation d'Origène, de ne pas épargner les morts. Ayant communiqué ses vues en général à ses partisans, et plus en détail à l'impératrice, la grande protectrice des schismatiques, il se fit introduire chez l'empereur, dans un moment où ce prince était plus occupé que jamais des moyens d'abattre les acéphales. « Seigneur, lui dit-il, rien n'est plus facile que de dissiper les préventions de tant de personnes; ce qui leur fait peine dans le concile de Chalcédoine, c'est l'éloge de Théodore de Mopsueste, et le témoignage de catholicité rendu à la lettre d'Ibas, qui est entièrement nestorienne. Faites condamner Théodore avec cette lettre, et le concile n'ayant plus rien qui les arrête, ils le recevront en tous ses points ; c'est ainsi qu'en peu de temps votre majesté peut rendre tant de dignes enfans à l'Église et s'acquérir à elle-même une gloire immortelle. »

Le piége eût été visible pour l'homme du plus médiocre savoir, puisqu'on donnait ainsi lieu de présumer qu'un concile œcuménique, déclaré par l'empereur même aussi infaillible que les divines Écritures, avait approuvé des erreurs capitales. Mais combien n'a-t-on pas vu de personnes éclairées en toute autre matière faire les bévues les plus inconcevables en fait de religion ? La présomption de Justinien le rendit la dupe de Théodore et des acéphales. Ils le plongèrent dans les plus grands embarras, en lui faisant remplir le personnage d'arbitre de la foi et des conciles, et en l'engageant à publier une condamnation dogmatique contre les écrits qui sont devenus si fameux sous le nom des *trois chapitres*. C'est ainsi qu'on désigna les ouvrages de Théodore, ancien évêque de Mopsueste, ceux du fameux Théodore de Cyr, contre les douze anathèmes de saint Cyrille, et la lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, à un Perse nommé Maris. Il arriva tout ce que Théodore de Césarée avait prévu. Quand l'empereur se fut une fois engagé, il eut honte de reculer, et ne fit qu'aller en avant, au risque de tout confondre et

de tout renverser. Il prit grossièrement le change, oublia les acéphales qu'il abhorrait uniquement, et ne s'occupa plus qu'à poursuivre les trois chapitres, qui méritaient sans doute l'animadversion de l'Église, mais qui ne la méritaient pas seuls.

On vit bientôt paraître un écrit bizarre composé par Théodore, et revêtu du nom de l'empereur. C'est tout à la fois un ouvrage théologique et un rescrit impérial, une profession de foi et un jugement dogmatique, aussi décisif dans les termes et aussi absolu dans le fond que celui des conciles. Les anathèmes y sont prodigués, même contre les personnes mortes en paix dans le sein de l'Église, quoique le pouvoir d'en porter de cette nature fût encore une question très délicate, et jusque là réputée indécise. On obligea néanmoins tous les évêques à souscrire cet écrit, et il y en eut un très-grand nombre qui eurent la faiblesse de le faire [1].

Le patriarche Mennas eut lui-même la complaisance de signer, après en avoir d'abord fait difficulté, et avoir représenté que c'était contrevenir au saint concile de Chalcédoine. Étienne, légat du pape à Constantinople depuis que Pélage en était reparti pour Rome, fit de vifs reproches à ce prélat, d'autant moins excusable qu'il avait promis solennellement de ne rien faire sans le Saint-Siége. Il répondit au légat qu'il n'avait souscrit que sous promesse, confirmée par serment, qu'on lui rendrait sa souscription et qu'elle serait censée nulle si l'évêque de Rome ne l'approuvait pas [2]. Mais Étienne, avec un très grand nombre de prélats zélés, ne laissa pas que de se séparer de la communion, tant de ce patriarche que de tous ceux qui communiquaient avec lui, jusqu'à ce qu'ils eussent donné satisfaction.

L'empereur sentit que les difficultés et les troubles ne feraient qu'augmenter, tant que le souverain pontife n'aurait pas prononcé. Il écrivit avec instance au pape Vigile de venir à Constantinople sous prétexte que sa présence était nécessaire dans l'intérêt capital de toute l'Eglise. Vigile partit d'autant plus volontiers, qu'il prétendait de son côté engager l'empereur à envoyer du secours en Italie contre les Goths qui reprenaient le dessus de toute part. Mais, au lieu de s'appliquer comme autrefois aux soins de la guerre, au maintien des lois, et aux autres affaires dont il était surchargé, Justinien commençait à se couvrir de honte ou de ridicule, en ne s'amusant plus qu'à des conférences doctrinales, à de vaines disputes de controverse et de dialectique; en sorte qu'un certain Acace, qui conspira contre lui, s'appesantissait principalement sur ce travers pour le rendre méprisable aux autres conjurés. « Il est,

[1] Tom. v. Conc. p. 513. — [2] Facund. IV, c. 3.

disait-il, perpétuellement assis dans un cabinet, pour ordonner ce qu'il n'entend pas ; au lieu d'officiers et de gardes, on le trouve bien avant dans la nuit entouré de vieux évêques, feuilletant les livres de religion par une curiosité insatiable, et se perdant dans les spéculations chimériques sur l'Être divin. »

Le pape était encore en route, que le prince l'exhorta par de nouvelles lettres à garder la paix avec le patriarche Mennas et les évêques qui avaient suivi son exemple [1]. Sitôt que Vigile fut arrivé, l'empereur le pressa de condamner lui-même les trois chapitres ; et comme il résistait, Justinien montra tant de violence, que le pape s'écria publiquement dans une assemblée nombreuse : « Sachez qu'en tenant Vigile captif, vous ne tenez pas Simon-Pierre, et que les craintes de l'homme ne me feront pas trahir les devoirs du pontife [2]. » Quelque temps après néanmoins, il donna sa première décision, qu'on nomma son jugement ou son prononcé. C'est une condamnation des trois chapitres, sans préjudice du concile de Chalcédoine, et à la charge que personne n'agiterait plus ces questions ni de vive voix ni par écrit [3].

Ce décret déplut aux deux partis, aux ennemis des trois chapitres ou aux acéphales, à cause de l'hommage qu'il rendait au concile de Chalcédoine, et aux défenseurs des chapitres, même à ceux qui, sans en approuver la doctrine, en jugeaient simplement la condamnation dangereuse dans les circonstances où l'on se trouvait. Il se répandit des bruits très désavantageux sur cette première déclaration de Vigile, parmi les évêques de l'Illyrie, de l'Afrique, et jusque dans les églises des Gaules, où deux diacres de sa suite et de ses plus intimes confidens écrivirent contre lui. Le pontife, alarmé de ces nouvelles, qu'il eut le temps d'apprendre pendant le long séjour qu'on le contraignit de faire à Constantinople, proposa à l'empereur de rassembler les évêques de toutes les provinces, au moins cinq ou six de chacune, pour régler, d'un commun consentement, une affaire qui devenait si importante, d'autant plus que le dangereux évêque de Césarée ne paraissait pas encore satisfait. « Je ne saurais me résoudre, dit Vigile au prince, à prendre sur moi seul ce qui paraît, dans les préjugés de plusieurs, nuire à l'autorité du saint concile de Chalcédoine et scandaliser extrêmement les faibles. » Justinien lui promit que, sans n l égard à ce qui avait été fait jusque là, on examinerait en concile ce qu'il fallait faire, et qu'on inviterait principalement les prélats les plus choqués de ce qui s'était passé ; mais surtout que, jusqu'à la décision du concile, qui que ce soit n'entreprendrait rien au sujet

[1] Fac. *Ibid.* — [2] Ad Leg. p. 407. — [3] *Ibid.*

des trois chapitres. Cette convention entre les personnes augustes du pape et de l'empereur eut encore pour témoins les personnes les plus considérables des deux partis, tous les grands de la cour, et le sénat en corps. Elle n'en fut pas mieux observée.

Malgré le sursis accordé avec tant d'appareil, on recommença, aussitôt après cet accord, à exiger du pape qu'il condamnât les trois chapitres, avec les évêques de la Grèce, si les autres n'en voulaient rien faire. Vigile refusa, et Théodore de Césarée fit de nouveau publier le fameux édit rédigé en premier lieu, autant par lui que par l'empereur. Il poussa l'audace jusqu'à le faire afficher publiquement à la maison de Placidie, où le pape était logé. Il se porta à plusieurs autres excès également contraires aux conventions arrêtées et à l'ordre hiérarchique. Alors Vigile ne voulut plus communiquer avec ce factieux novateur, ni même lui parler, et Justinien en conçut une telle colère, que le pape fut réduit à chercher sa sûreté dans l'église de Saint-Pierre. Pour l'en tirer de force, on envoya la troupe employée d'office à la poursuite des malfaiteurs. Les satellites entrèrent dans le saint lieu, l'épée nue et l'arc bandé. Le pape se mit sous l'autel, et s'entrelaça des bras et des jambes dans les piliers qui en portaient la table. On écarta brutalement, en les traînant par les cheveux, les diacres et les autres ecclésiastiques du cortége du pontife, qui environnaient l'autel et lui servaient comme de barrière; puis on se mit en devoir de l'en arracher lui-même, en le tirant par les pieds, par les cheveux et par la barbe. Mais comme il résistait de toute sa force, et qu'il était grand et robuste, on rompit quelques piliers sans le faire céder. Alors le peuple qui était accouru à cet étrange spectacle, et quelques-uns même des soldats de la troupe, indignés de la violence des autres, poussèrent des cris tout semblables à un commencement de sédition [1].

L'officier qui commandait l'expédition crut ne pouvoir mieux faire que de chercher son salut dans la fuite. La cour même fut épouvantée, fit succéder la négociation à la violence; et l'on agit tant auprès du pape par promesses et par sermens, qu'on l'engagea à retourner à sa demeure ordinaire. Il n'était pas sans inquiétude en quittant son asile; mais il crut encore moins risquer, en faisant de bonne grace ce qu'il sentait que la puissance souveraine, dans un moment ou dans un autre, lui ferait faire de force. Toutes les paroles qu'on lui avait données furent observées à la manière accoutumée de ces Grecs, et l'indignité fut portée jusqu'à maltraiter le pape en personne, et plus indignement encore les évêques de

[1] Theoph. an. 20, p. 192.

son parti. Plus il se plaignit, plus il invoqua la foi des sermens, et plus les mauvais traitemens augmentèrent. Enfin il s'aperçut que l'on gardait toutes les avenues du palais où il était logé, et même avec si peu d'égards, qu'on entendait de son appartement les cris des soldats. Dans cette extrémité, il se déroba à leur surveillance pendant la nuit, franchit un mur, et dans les plus grandes rigueurs de l'hiver, deux jours avant Noël, avec des peines infinies et non moins de périls, il s'échappa de Constantinople et se réfugia au-delà du Bosphore, dans l'église de Sainte-Euphémie de Chalcédoine, où s'était tenu le concile qu'il défendait contre les acéphales.

Justinien entreprit encore de le faire revenir, et lui envoya une députation des seigneurs les plus distingués de sa cour, le fameux Bélisaire à la tête. Le pape répondit avec beaucoup de résolution qu'il ne sortirait pas de Sainte-Euphemie, à moins que la cause de l'Église ne fût terminée comme il convenait; qu'il n'avait que faire de sermens trop souvent violés; que sans ces garanties insuffisantes, il reviendrait dès qu'on aurait rétabli les choses dans l'ordre naturel, et levé le scandale qui désolait le troupeau de Jésus-Christ. Là-dessus il exposa d'un ton pathétique tous les maux arrivés depuis que l'empereur, usurpant les droits du sacerdoce par l'impulsion d'un évêque schismatique, avait donné son édit doctrinal sur les trois chapitres. En finissant : « Ministres illustres et religieux, dit-il aux députés, allez, je vous en conjure par le redoutable jugement du Maître éternel, allez, et dites de ma part à celui qui n'est maître que pour quelques momens : « Vous vous chargez d'un énorme péché, en prenant confiance dans les ennemis déclarés de l'Église, particulièrement en Théodore de Césarée. » Ces paroles prononcées avec véhémence produisirent leur effet : on donna satisfaction à Vigile, au sujet de Théodore et de ses partisans; ils lui adressèrent une profession de foi, où, pour conserver l'unité ecclésiastique, disaient-ils, ils reçurent les quatre conciles généraux, de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, et s'engagèrent à suivre inviolablement tout ce que ces conciles avaient décidé du consentement des légats du Saint-Siége, par lesquels les papes y avaient présidé chacun en leur temps : preuve des plus remarquables que les papes avaient en effet présidé, par leurs représentans, à tous les conciles généraux, et que les Orientaux n'en doutaient pas.

Cette profession de foi fut aussi donnée par Mennas de Constantinople, et c'est la dernière action que nous sachions de lui. Il mourut peu de temps après, ayant ainsi pleinement réparé le scandale de ses liaisons avec des schismatiques artificieux, qui, en s'exprimant comme lui, pensaient bien différemment.

Il avait, avec de grandes vertus, des intentions droites et un véritable amour pour l'Église, qui le compte entre les saints.

Il arriva de son temps un miracle trop éclatant et trop bien attesté pour être passé sous silence. C'était une ancienne coutume à Constantinople, où elle dura au moins jusqu'au quatorzième siècle, de faire venir les élèves innocens des petites écoles, pour consommer les particules du corps de Jésus-Christ qui restaient après la communion des adultes. Avec ces jeunes enfans, vint un jour celui d'un juif, verrier de profession. Comme il s'en retourna plus tard que de coutume à la maison paternelle, ses parens lui en demandèrent la cause, et il leur raconta ingénument ce qui s'était passé. Le père en fureur lia son fils, attendit que la mère fût absente, et le jeta dans sa fournaise. Cette femme affligée chercha son enfant par toute la ville. Au bout de trois jours, désespérée de n'en rien apprendre, et cédant à l'excès de son chagrin, elle court par toute sa maison, comme hors d'elle-même, en appelant à grands cris l'enfant par son nom. De la porte de la verrerie, elle l'entend qui répond au fond du fourneau. Elle enfonce la porte, sa tendresse lui donnant des forces, et le voit debout, sain et sauf au milieu des flammes. On lui demanda comment il avait été garanti; il répondit qu'une femme vêtue de pourpre jetait souvent de l'eau autour de lui pour éteindre le feu, et lui donnait à manger quand il avait faim. La mère se convertit. L'empereur, l'ayant fait baptiser avec son fils, les mit tous deux dans le clergé, l'enfant au rang des lecteurs, et la femme au nombre des diaconesses. Mais le père, qui persista dans l'aveuglement, fut empalé comme parricide [1].

Le saint patriarche Mennas eut, dans saint Eutychius un successeur digne de lui. Petit-fils d'un évêque, Eutychius avait été élevé par son aïeul dans toute la piété convenable à la sainteté de son état. A douze ans, on l'envoya pour les études à la capitale, où il voulut embrasser la vie monastique; mais l'évêque d'Amasée, le voyant propre à faire dans la suite un digne pasteur, voulut le lier en quelque sorte à cette carrière, le fit d'abord lecteur, puis diacre, en observant les interstices des canons, enfin prêtre à trente ans; après quoi il le laissa entrer dans un monastère fort régulier de son diocèse, où le mérite d'Eutychius l'éleva bientôt à la supériorité. Ce fut de là que l'évêque, étant malade, l'envoya à Constantinople pour tenir sa place au concile général. L'illustre député, car il était de haute naissance, logea chez le patriarche Mennas, qui prédit à son clergé que ce moine serait son

[1] Evagr. IV, c. 26.

successeur. Eutychius était savant, et dans la question, alors si obscure, touchant le pouvoir de condamner les morts, il tenait l'affirmative, et il soutint solidement son opinion dans une conférence où se trouvait l'empereur [1]. Rien ne pouvait plaire davantage à ce prince. Le patriarche Mennas étant mort quelques jours après, Justinien engagea le sénat et le clergé à choisir Eutychius, qui devint ainsi patriarche de Constantinople à l'âge de quarante ans.

Le nouvel évêque donna aussitôt au pape sa profession de foi, non moins orthodoxe que celle de Mennas. Les évêques d'Alexandrie, d'Antioche, de Thessalonique, avec tous ceux qui n'avaient pas encore déclaré leur foi à Vigile depuis le commencement des disputes, prirent cette occasion de le faire, en adoptant la confession du nouveau patriarche. Le pape, quittant alors sa retraite de Chalcédoine, déterminé à cette démarche par une bonne profession de foi qu'on lui donnait, approuva celle-ci sans difficulté, et l'on convint amiablement de s'assembler pour décider la question des trois chapitres.

Vigile demanda que le concile se tînt en Italie, ou du moins dans un lieu plus à portée de l'Occident que Constantinople, et où les Occidentaux ne pussent avoir de bonnes raisons de ne pas se rendre. Cette proposition ne convenait pas à l'impatience de Justinien. Le pontife requit ensuite qu'au moins on fît venir les évêques de l'Italie et de l'Afrique, puisqu'il était fort à craindre que, le concile se tenant sans ces prélats qui prenaient le plus d'intérêt aux questions agitées, la décision ne leur en devînt extrêmement suspecte. Justinien trouva cette seconde proposition raisonnable, et il y donna son consentement, à la condition néanmoins que les évêques italiens et africains ne surpasseraient pas les orientaux en nombre dans leurs conférences.

Les choses étaient arrêtées de la sorte, suivant la version d'un ancien manuscrit du Vatican, et déjà le pape s'occupait de la convocation, quand l'empereur, toujours plus inquiet et plus impatient, le voulut faire expliquer provisionnellement sur les trois chapitres. Les évêques qui se trouvaient avec le pontife représentèrent les inconvéniens d'une déclaration prématurée, qui ne pouvait manquer d'indisposer leurs collègues. Il était même impossible au pontife de faire ce qu'on exigeait, parce qu'il relevait à peine de maladie, et qu'en pleine santé il lui aurait fallu beaucoup plus de temps qu'on ne lui en accordait pour examiner tout ce que l'empereur lui avait envoyé de relatif à ses vues. Vigile de-

[1] Evagr. IV, c. 27.

manda donc un délai de vingt jours; mais, dans l'intervalle, les Orientaux commencèrent le concile, et la première conférence, c'est ainsi qu'on en appelle les sessions, se tint le 4 mai 553[1]. On s'assembla dans la salle secrète de l'église cathédrale, où se trouvèrent les trois patriarches, savoir : Eutychius de Constantinople, Apollinaire, reconnu depuis peu par le pape pour évêque légitime d'Alexandrie, et Domnin d'Antioche, avec un grand nombre de métropolitains, en tout cent cinquante et un évêques, dont quelques illyriens, et cinq africains seulement, qui n'étaient rien moins que l'élite de l'église d'Afrique. Le gouverneur de cette province, au contraire, les avait pris entre les plus mal famés et les plus ignorans, comme les plus disposés à se vendre à la cour et à la fortune. Mais toutes ces manœuvres ne purent étouffer la vérité, que le modérateur adorable des conciles fait quelquefois sortir du choc même des passions humaines.

On ne s'inquiéta pas si l'on avait le droit de procéder contre un souverain pontife.

Dans la première et la seconde conférence, le concile prit des mesures pour faire paraître le pape Vigile, ou pour le mettre en défaut, et cependant il s'appuya des sentimens déjà connus du pontife contenus dans trois chapitres. Comme toutes les invitations n'opéraient pas d'effet, et que le pape ne promettait autre chose que de donner son avis séparément, on se mit en devoir de procéder en règle contre les écrits et les écrivains dénoncés. On commença, le 9 de mai, par déclarer qu'on tenait la foi des quatre conciles généraux et des Pères, nommément des saints Athanase, Hilaire, Basile, Grégoire de Naziance et de Nysse, Augustin, Jean Chrysostôme, Cyrille, Léon, de Théophile et de Proclus.

Après cette espèce de préliminaire, on examina dans les trois conférences suivantes, qui se tinrent à peu de jours de distance l'une de l'autre, les ouvrages de Théodore et de Théodoret, puis la lettre d'Ibas. Ils étaient clairement infectés des erreurs de Nestorius, et l'examen n'en était pas difficile. Depuis long-temps ils mécontentaient les docteurs orthodoxes, puisque leurs auteurs avaient été repris de nestorianisme au concile de Chalcédoine, et qu'Ibas et Théodoret, qui s'y trouvèrent, avaient été obligés d'en faire une rétractation au moins indirecte, en disant anathème à Nestorius. Si le concile ne poussa point alors les choses plus loin, et s'il n'anathématisa pas formellement les auteurs avec leurs écrits, ce fut uniquement pour le bien de la paix, et afin de faciliter le retour des Orientaux égarés en si grand nombre.

[1] Tom. v. Conc. p. 416.

Ibas en particulier n'avait été reçu par les Pères de Chalcédoine que comme pénitent, et par compassion pour sa vieillesse. Sa lettre, qui contient des propositions vraiment hérétiques, scandalisa constamment les Pères et ne fut nullement approuvée par le concile, au moins quant à cette partie, comme cela devient notoire par l'inspection des actes. Ils portent simplement que, la lettre de l'évêque d'Edesse ayant été relue, il fut personnellement trouvé catholique, soit parce qu'il en condamna ou expliqua les passages mal sonnans, soit parce qu'il y déclare en termes exprès qu'il veut suivre la foi à laquelle saint Cyrille avait enfin ramené Jean d'Antioche avec les Orientaux. D'ailleurs le concile de Chalcédoine ne fut assemblé que pour condamner les erreurs d'Eutychès, et le pape saint Léon avait expressément restreint à ce seul objet le pouvoir des légats qui y présidaient. On ne fit donc pas un examen approfondi des écrits qui n'y étaient pas relatifs, et nous ne devons nullement nous étonner de ce que le concile se soit borné à constater la foi de sujets suspects. Si quelques évêques en particulier ont approuvé à Chalcédoine la lettre même d'Ibas, combien de distance y a-t-il d'une pareille approbation à la décision formelle d'un concile qui avait adopté l'instruction du pape à ses légats de ne point prononcer là-dessus? Il était de la prudence de se taire sur des auteurs réputés catholiques, et qui par là se trouvaient en butte à l'hérésie dominante. Un jugement porté contre eux dans ces conjonctures n'aurait servi qu'à scandaliser les faibles. Mais, les circonstances étant changées et les écrits de ces auteurs prenant de jour en jour un crédit plus grand et vraiment dangereux, il parut nécessaire de l'arrêter par leur flétrissure.

Par une conséquence des mêmes raisons, les Pères du cinquième concile jugèrent expédient de flétrir la mémoire même de ces auteurs, quoiqu'ils fussent morts dans la paix et la communion de l'Eglise, au moins pour ce qui était de Théodoret et d'Ibas. Quant à Théodore de Mopsueste, il n'avait eu qu'une réputation fort équivoque dans l'idée des prélats de son temps les plus saints et les plus zélés pour la foi. On prouva même, par un examen fait mûrement en concile et sur les lieux, que son nom, suspect de son temps, n'avait jamais été dans les dyptiques de son église.

Il s'agissait après cela de résoudre la question qu'on trouvait si neuve et si difficile, savoir, s'il était permis de condamner les morts. Elle fut examinée en même temps que les écrits dénoncés, c'est-à-dire, dans la cinquième conférence, et l'on s'y convainquit que ce qui semblait si nouveau n'était pas sans exemple. Bénigne d'Héraclée fit observer que plusieurs hérétiques avaient été regar-

dés comme tels et anathématisés depuis leur mort, quoiqu'ils n'eussent été condamnés par aucun concile. Tels étaient Valentin, Marcion, Basilide et, en des temps plus récens, Eunomius et Apollinaire. On lut plusieurs passages de saint Augustin, qui autorisaient à lancer l'anathème contre les écrivains pervers épargnés de leur vivant, quand après leur mort on se scandalisait de leurs erreurs. Sur ce qui fut représenté que saint Cyrille, tout persuadé qu'il était de la perversité des sentimens de Théodore de Mopsueste, avait néanmoins empêché qu'on ne le condamnât nominément, on répondit que ce n'avait été que par discrétion, et pour ne pas rallumer le feu de la division à peine éteint; que lui-même avait depuis écrit contre cet auteur en voyant le progrès que faisaient ses impiétés.

Nous avons vu que le pape, pressé par Justinien, avait promis de donner son avis séparément sur les écrits qu'on examinait. C'est ce qu'il fit après la sixième conférence, tenue le 19 mai, par un décret raisonné et fort long, qui, bien que daté du quatorze, ne fut envoyé à l'empereur que onze jours après, c'est-à-dire le vingt-cinq. On appela cette seconde déclaration de Vigile, sa constitution, pour la distinguer de la première, qu'on nommait son prononcé, et qui était censée non avenue depuis que le pape l'avait supprimée, du consentement même de l'empereur, en s'obligeant à s'expliquer d'une autre manière. Vigile y fit néanmoins sentir que, les promesses ayant été réciproques, et la parole qu'on lui avait engagée d'assembler en nombre égal les évêques d'Orient et d'Occident n'étant pas remplie, sa promesse ne l'obligeait plus à faire sa réponse sur les trois chapitres; mais qu'il la faisait pour ne pas donner lieu aux évêques de violer l'ancienne règle, c'est-à-dire, de prononcer avant que le siége apostolique eût publié son jugement sur une affaire déjà portée à ce siége, et qui intéressait toute l'Eglise [1].

Après ce préambule, Vigile examine la doctrine des ouvrages en question, la trouve condamnable, et la frappe d'anathème. Mais pour les auteurs mêmes qui avaient été épargnés par le concile de Chalcédoine, croyant toujours que c'était faire injure à ce concile que de les flétrir, il défend à qui que ce soit de les condamner après leur mort, d'autant mieux, ajoute-t-il, qu'en observant la conduite de nos prédécesseurs à l'égard des morts qui n'ont pas été condamnés de leur vivant, nous avons trouvé des autorités toutes contraires à cette rigueur dans Léon et Gélase d'heureuse mémoire.

Dès le lendemain de cette déclaration, c'est-à-dire le 26 mai,

[1] Tom v. Conc. p. 337.

on s'assembla pour la septième conférence. Il paraît que l'empereur avait déjà pris connaissance de ce qui était contenu dans la constitution de Vigile, et que la persévérance de ce pontife à sauver la mémoire des morts l'avait très-vivement indisposé. Le questeur Constantin entra au concile de la part du prince, et dit aux Pères que le pape avait envoyé un nouveau décret; mais que Justinien avait refusé de le recevoir, et avait répondu que, pour condamner les trois chapitres, l'on n'avait pas besoin d'autres décrets pontificaux que ceux qu'on avait déjà; et que, si cette nouvelle pièce ne les condamnait pas, on devait y avoir d'autant moins d'égard que le pape se trouvait par là en contradiction avec lui-même[1]. Pour prouver ce qu'on avançait, et montrer en même temps aux évêques que l'absence du pape ne devait pas les empêcher de prononcer, le questeur avait apporté contre ces trois chapitres différens écrits de Vigile, dont quelques uns étaient signés de sa main. Il insista encore sur le premier décret, nommé *prononcé* ou *jugement*. « Il est vrai, ajouta-t-il, que le pape l'a retiré par la suite, mais sous le plus terrible serment de concourir de tout son pouvoir, avec l'empereur, à la condamnation des trois chapitres, et de ne jamais rien faire en leur faveur, par lui ou par autrui. » On produisit en effet ce serment, qui avait été fait par écrit trois ans auparavant, et à charge de demeurer secret, selon la promesse de Justinien.

Le questeur représenta aussi avec combien d'instance on avait pressé Vigile de venir au concile prendre le rang convenable au chef de l'épiscopat. Aussitôt après (attentat inouï jusqu'alors!) il remit un ordre de l'empereur, à l'effet d'ôter des dyptiques le nom de ce pape, qui favorisait l'impiété en refusant d'assister au concile où on voulait la proscrire. « Mais nous conservons, dit-il toujours au nom de l'empereur, nous conservons religieusement l'unité avec le siége apostolique, et nous nous promettons que vous la conserverez également. »

Cette distinction, que différens auteurs donnent confusément pour remarquable, nous oblige à entrer dans quelques développemens.

Rappelons ici qu'il y avait plusieurs sortes d'excommunications, et par conséquent de communions. Les prélats pouvaient être unis, soit dans la participation et la célébration des saints mystères, soit dans l'ordre et les fonctions de la hiérarchie. Or, si Justinien, en voulant faire effacer des dyptiques le nom du souverain pontife, prétendit autre chose que l'exclure de la première des communions que nous venons de marquer, il est visible que la distinction qu'il mettait entre la chaire de Pierre et la

[1] Tom. v. Conc. p. 549 et seq.

personne du pape, n'est remarquable que par sa frivolité. Vigile alors n'étant pas déposé, mais en pleine jouissance du ministère pontifical, tant de fait que de droit, l'unité avec le saint siége, exclusivement au pontife qui l'occupait, n'eût plus été qu'une chimère. Mais, sans pousser plus loin la subtilité de ces discussions, il est du moins incontestable qu'un empereur ne pouvait rien ordonner contre le pouvoir tout spirituel du vicaire de Jésus-Christ. Les évêques, ajoute-t-on néanmoins, reçurent et approuvèrent cet ordre de Justinien. Mais on peut très sagement présumer que cette approbation, qui ne se trouve pas dans tous les exemplaires du concile, est une des altérations que les ennemis de l'Église ont faites dans quelques-uns de ces exemplaires extrêmement différens des autres. Cette diversité peut aussi provenir en partie de ce qu'on aura supprimé ce qui paraissait le plus désavantageux au pape Vigile, quand il eut enfin approuvé ce concile.

On tint la huitième conférence le second jour de juin. Sans prendre les voix des évêques en particulier, on lut la sentence, qui était toute dressée, et qui condamnait Théodore de Mopsueste avec ses écrits impies; les impiétés écrites par Théodoret contre la vraie foi, savoir, contre les douze chapitres de saint Cyrille, contre le concile d'Ephèse, et pour la défense de Théodore et de Nestorius; enfin, la lettre d'Ibas à Maris, comme niant que le Verbe se soit incarné et fait homme de la vierge Marie, accusant saint Cyrille d'être hérétique et apollinariste, blâmant le concile d'Ephèse d'avoir déposé Nestorius sans examen, et défendant Theodoret ainsi que Nestorius, avec les écrits pernicieux. Le concile anathématisa tous ces ouvrages, et les apologistes qui prétendaient les soutenir par l'autorité des Pères de Chalcédoine; puis il ajouta quatorze anathèmes, qui renferment en abrégé toute la doctrine de l'Incarnation, contre les erreurs de Théodore de Mopsueste et de Nestorius. Ici, encore plus qu'ailleurs, les Pères du cinquième concile insistent sur la condamnation que le pape Vigile avait faite des mêmes erreurs de vive voix et par écrit, et ils ont grand soin de faire connaître au monde chrétien tous les efforts qu'eux et l'empereur avaient tentés pour que ce pontife assitât avec eux aux assemblées. « Il s'en est tenu, disent-ils, à sa promesse de donner en particulier son jugement. Pour nous, nous avons jugé à propos, comme notre religieux empereur nous y exhortait, de nous assembler en commun, suivant les anciens exemples des Pères, qui ont tenu en leur temps les quatre conciles généraux, parce qu'il convient de terminer en commun ces questions d'éclat en matière de foi [1]. »

[1] Tom. v, Conc. p. 562.

Deux points doivent fixer ici l'attention du lecteur.

En premier lieu, quoi que disent les Pères du concile, le fait de leur réunion, indépendamment du pape, constituait un acte schismatique, dont le vice ne pouvait être effacé que par l'approbation ultérieure du souverain pontife. Jusque là, il n'y avait que des membres *sans chef*; ils ne formaient qu'une assemblée *acéphale*, qu'un concile *décapité*, ou plutôt ils ne formaient pas véritablement un concile. La prétention de se réunir, sur l'invitation de Justinien, sans le concours de Vigile, vicaire de Jésus-Christ et pasteur universel de l'Église, et à plus forte raison malgré Vigile et pour procéder contre lui, n'était et ne pouvait être qu'une prétention schismatique.

En second lieu, la déclaration que font les Pères, qu'il convient de terminer en commun les questions d'éclat en matière de foi, ne saurait être admise sans réserve. Que des questions de foi qui intéressaient ou agitaient toute l'Eglise aient été décidées en commun ou en concile, on le comprend; mais on n'a garde d'inférer de là qu'il n'y a point d'autre moyen pour connaître la vérité dans les questions de la foi que de les traiter en commun. Valentin, Marcion et bien d'autres sectaires n'avaient-ils pas été mis très-légitimement au nombre des hérétiques, quoiqu'ils n'eussent été condamnés par aucun concile général? Le pape n'est-il pas le juge suprême dans les questions de la foi? proposition si vraie, qu'on voit les Pères même du concile qui nous occupe s'appuyer des sentimens de Vigile, quoiqu'il ne se trouvât point à leur assemblée.

On trouve les noms de cent soixante-cinq évêques dans les souscriptions du cinquième concile, parce qu'il en était sans doute arrivé quelques-uns depuis la première conférence, à laquelle ils assistèrent en moindre nombre. Mais les auteurs des cent soixante-cinq souscriptions, dira-t-on peut-être, fussent-ils réellement présens, ne formaient qu'un nombre peu considérable pour ces premiers temps, où il y avait une si grande multitude d'évêques. D'ailleurs ceux de l'Occident, c'est-à-dire de la moitié du monde chrétien, non seulement ne s'y trouvaient pas, mais n'y avaient pas même été convoqués, et le successeur de Pierre refusa d'y présider, parce qu'il croyait avoir à craindre qu'on ne forçât les suffrages, et qu'il était déjà privé personnellement de la liberté. De plus on ne recueillit pas les voix de chaque Père en particulier, selon la méthode constamment usitée jusque là dans les conciles. Quoi qu'il en soit de ces procédés extraordinaires, le jugement de ce concile fut très-orthodoxe, et il ne s'y fit rien de contraire aux décisions que le souverain pontife Vigile

craignait tant d'infirmer. Le concile de Chalcédoine, après avoir exigé des auteurs des trois chapitres la confession de foi la plus orthodoxe et la plus formelle, laissa précisément, et de peur d'un plus grand mal, leurs personnes en paix, sans rien approuver de leurs écrits pernicieux ; le cinquième concile, en condamnant les auteurs avec les écrits, non seulement fit sentir que les motifs d'indulgence qui avaient sagement guidé les Pères de Chalcédoine ne subsistaient plus, mais il confirma solennellement leur concile, le mit au même rang que les trois premiers, et condamna l'hérésie d'Eutychès aussi bien que celle de Nestorius. C'est ainsi que la Providence empêcha, d'une manière admirable, que les suppôts des puissances de l'enfer, si bien étayées de celles du siècle, ne prévalussent contre l'Eglise.

Le Tout-Puissant avait, quelque temps auparavant, retiré du monde l'impératrice Théodore qui les protégeait; et le factieux évêque de même nom qu'elle et de même sentiment avait beaucoup perdu de son audace et de son crédit. On le vit, après cela, se rapprocher insensiblement des orthodoxes, content en apparence d'avoir réussi à faire condamner les trois chapitres. Au moins est-il constant que Théodore de Césarée n'empêcha point la condamnation d'Origène, requise par le patriarche de Jérusalem, et sollicitée vivement par les abbés Conon et Euloge, ses députés. L'empereur envoya aux Pères l'édit qu'il avait publié quelques années auparavant contre ces erreurs, et qu'il fit souscrire à Vigile, afin que le pape fût encore censé autoriser cette partie du cinquième concile. Si dans les actes qui nous en restent on ne trouve point cette condamnation d'Origène, c'est qu'on n'a plus de ces actes qu'une ancienne version latine. Mais il nous reste, contre les points capitaux de l'origénisme, quinze canons en langue grecque, sous le nom des cent soixante Pères du concile de Constantinople.

Ce qui manqua à ce concile fut suppléé dans la suite par l'approbation du pape.

Six mois après la célébration, Vigile, voulant ce qu'il n'avait pas voulu jusqu'alors, mais non point tout ce qu'avait voulu le concile (distinction que nous précisons à dessein), écrivit au patriarche Eutychius, qu'on ne devait pas avoir honte de prendre le bon parti quand on le reconnaissait[1]. Il exposa les principales erreurs des auteurs des trois chapitres, puis il ajouta : « Nous faisons savoir à toute l'Eglise catholique que nous mettons au rang des hérétiques et anathématisons Théodore de Mopsueste et ses écrits impies; les écrits de Théodoret, tant contre saint

[1] Tom. v. Conc. p. 595.

Cyrille et le concile d'Ephèse, qu'en faveur de Théodore et de Nestorius; la lettre écrite au persan Maris, et qu'on dit être d'Ibas. Nous soumettons au même anathème quiconque défendra ou prétendra que l'on doit défendre ces trois chapitres. Nous reconnaissons pour nos frères et nos collègues tous ceux qui les ont condamnés, et nous annulons tout ce qui a été fait, par nous ou par d'autres, pour la défense de cette cause. »

Trois mois après cette lettre, Vigile donna une constitution, en meilleure forme et beaucoup plus ample, où il marqua plus distinctement la différence convenable entre Théodore de Mopsueste dont il anathématise formellement la personne avec les écrits, et les deux autres auteurs des chapitres, ou plutôt les deux autres chapitres dans le sens de leurs auteurs Théodoret et Ibas. Il condamne aussi ce que Théodoret a écrit contre saint Cyrille et contre le concile d'Ephèse; mais il ajoute que cela a été condamné par Théodoret lui-même, qui avait repris de bons sentimens. Quant à l'affaire d'Ibas, il nous apprend qu'il fut question, au concile de Chalcédoine, de deux lettres de cet évêque; la première, fabriquée calomnieusement par les nestoriens, et adressée, sous le nom d'Ibas, au persan Maris; et cette lettre, ajoute Vigile, a été condamnée justement par le concile comme impie et vraiment hérétique. La seconde lettre avait eté écrite par le clergé d'Edesse, en faveur de son évêque, et fut déclarée catholique par le même concile [1]. Saint Grégoire-le-Grand, confirmant ce que dit ici le pape Vigile, atteste qu'en effet l'évêque Ibas avait constamment refusé de reconnaître la lettre scandaleuse qui courait sous son nom [2].

Justinien s'était persuadé que les décrets du cinquième concile éteindraient les divisions; mais les décisions se multiplièrent et l'on vit naître un schisme que cent ans de zèle et de ménagement purent à peine éteindre. En Occident, plusieurs églises rejetèrent ce concile, qu'elles s'imaginèrent avoir donné atteinte à celui de Chalcédoine. La singularité des circonstances, les variations du pape Vigile, les violences exercées par l'empereur, jointes à la différence des langues et à la distance des lieux, qui grossissaient énormément ce qui avait tant soit peu de réalité, c'étaient là autant d'obstacles qui exercèrent d'abord Vigile lui-même, et beaucoup plus ensuite la longanimité et toute la prudence de plusieurs de ses successeurs. Il faut toutefois mettre une distinction essentielle entre ces Occidentaux de bonne foi, et les hérétiques orientaux qui feignaient d'ignorer les faits, et qui continuèrent à défendre

[1] V. Conc. nov. Collect. Baluz. p. 1551. — [2] Greg. Ep. 55.

comme orthodoxes des écrits que l'Eglise sous leurs yeux venait d'anathématiser comme infectés de nestorianisme. Quand la vérité fut suffisamment notifiée aux Occidentaux mêmes, et après que les préjugés du grand nombre des églises furent levés, ceux qui ne se soumirent point de cœur et d'esprit, quoiqu'un respect mal entendu parût seul les guider, se rendirent vraiment coupables et dignes d'anathème. Si les souverains pontifes ne jugèrent pas encore à propos de les en frapper, c'est que leur sagesse paternelle crut que l'indulgence produirait un meilleur effet que la rigueur.

La raison que différens écrivains donnent de cette conduite, en disant vaguement qu'il ne s'était agi que de faits dans le cinquième concile, sans ajouter qu'il s'y agissait des personnes à raison de leurs écrits, présente une ambiguité qui n'est bonne qu'à confondre tous les principes.

En quel sens peut-on dire qu'il ne s'agissait point de dogme ou d'objets dogmatiques dans le cinquième concile? N'a-t-il pas condamné l'origénisme, et confirmé la condamnation de l'hérésie de Nestorius et de celle d'Eutychès? N'a-t-il pas déclaré sommairement toute la doctrine de l'Incarnation par quatorze anathèmes contre les erreurs opposées? Si on lit dans quelques anciens qu'il n'était pas question de la foi dans le concile des cent soixante Pères, cela signifie uniquement qu'on n'y examina point de questions nouvelles et qui n'eussent déjà été décidées dans les conciles précédens; que l'objet propre et spécial de celui-ci était de prononcer si les écrits de certains prélats, morts dans la communion de l'Eglise, contenaient une doctrine hérétique, et si l'on devait condamner ces évêques après leur trépas. Voilà pourquoi ces docteurs de première antiquité ont dit simplement qu'il ne s'agissait que de personnes dans le cinquième concile. D'autres auteurs moins anciens, mais antérieurs et fort opposés à l'esprit de la subtilité moderne, ont usé du mot de faits, au lieu de celui de personnes, en faisant surtout attention au nœud de la difficulté qui exista quelque temps entre Vigile et les Orientaux, savoir, si depuis le concile de Chalcédoine les circonstances avaient tellement changé en Orient, qu'on y dût flétrir après leur mort la mémoire des trois évêques que ce concile avait jugé à propos de ménager. C'est là ce que ces écrivains et tous les docteurs orthodoxes entendent après eux, quand ils disent, ou qu'il ne s'agissait que de faits, ou qu'il s'agissait principalement de faits dans le cinquième concile, et plus encore quand ils ajoutent que l'infaillibilité de l'Eglise, même assemblée en concile, ne peut s'étendre sur les faits : dernière proposition qui détermine le vrai sens de celles qui précèdent. Ces

docteurs ne parlent que des faits purs et proprement dits, de ce que les hommes entendent communément par le nom de faits. Ils ont cru fermement, avec les orthodoxes de tous les états et de tous les temps, que l'Eglise a toutes les connaissances infaillibles qui sont nécessaires pour la sûreté du dogme; mais ils ne lui ont point attribué, comme nous ne lui attribuons pas encore aujourd'hui, une pretention tyrannique à l'infaillibilité touchant les faits historiques qui n'importent point à l'intégrité du sacré dépôt.

Pour nous borner aux faits personnels sur lesquels l'esprit de scission accuse principalement les docteurs modernes d'exagérer les droits de l'Eglise, ces modernes, ainsi que les anciens, ne la croient nullement infaillible sur cet objet, parce que cette infaillibilité ne lui est nullement nécessaire pour la conservation de la foi, pour l'instruction et l'édification des fidèles, pour faire paître en sûreté le troupeau de Jésus-Christ. Il est fort indifférent qu'on sache ou qu'on ne sache pas la manière personnelle de penser d'un auteur ou d'un prédicateur, ce qu'il avait dans l'esprit en proférant et en écrivant tel et tel point de doctrine. Mais il est d'une nécessité absolue que l'Eglise pénètre infailliblement tant le sens naturel d'une proposition que celui d'un ouvrage, le sens qui résulte de l'arrangement des idées et de la signification des termes, en un mot, le sens qui dans la lecture se présente naturellement à l'esprit, et qu'on appelle en conséquence le sens de l'auteur, en présumant raisonnablement, sans juger d'une manière décisive, que telle était en effet sa pensée en écrivant. C'est ici un fait très improprement dit, et dont la connaissance est tellement liée avec le droit de prononcer sur le dogme, que l'Eglise a témoigné constamment qu'elle l'en croyait inséparable.

Dans tous les âges elle a condamné les écrits hérétiques, soumis à l'anathème, traité en païens et en publicains, non seulement les audacieux qui enfreignaient le silence et le respect dus à ses décisions, mais quiconque n'y souscrivait pas sincèrement et sans aucune restriction. Ce que le cinquième concile fit contre les trois chapitres, on l'avait fait à Nicée contre les écrits d'Arius, à Ephèse et à Chalcédoine contre ceux de Nestorius et d'Eutychès. Loin de changer dans la suite des temps, cette sévérité se retrouvera, dans un degré pour le moins égal, au concile de Constance, où nous verrons condamner Wiclef, et obliger de croire que les articles censurés sont dans le sens de cet auteur, c'est-à-dire, comme on vient de l'expliquer, dans leur sens naturel, tels qu'ils sont condamnés. Ce n'est donc pas une prétention nouvelle que l'infaillibilité de l'Eglise par rapport à la qualification des écrits suspects, soit que ces écrits soient courts, soit qu'ils soient longs; car il ne peut y

avoir que de la bizarrerie à lui accorder l'un plutôt que l'autre. Il faut que son enseignement soit sûr pour l'un et l'autre cas; que le dépôt de la foi, dans toutes les rencontres, se trouve à couvert sous le sceau de son autorité. Mais comment pourra-t-elle enseigner sans péril d'erreur, comment le dogme sera-t-il en sûreté chez elle, si elle ne connaît pas infailliblement le sens naturel des ouvrages qui demandent son examen ? Si elle est dépourvue de ce discernement, elle pourra qualifier d'hérétique un écrit très-orthodoxe; et, cette méprise facile venant à se commettre, le fidèle, en obéissant à l'Eglise, tombera dans l'erreur; sa docilité même précipitera sa chute. Ainsi la vraie foi serait le partage de l'indocilité, tandis que l'égarement deviendrait celui de la droiture et de la soumission.

Mais, sans anticiper sur les temps à venir, rien de plus décisif contre un subterfuge commun aux novateurs de tous les temps, qui l'ont pallié chacun à leur manière; rien de plus décisif ni de plus concluant que la condamnation des trois chapitres par le cinquième concile. Cette décision dépendait de la connaissance de ce fait dogmatique, ou de la réponse à cette question de fait : le sens naturel des écrits de Théodore, de Théodoret et d'Ibas, est-il hérétique? est-il le sens nestorien? Ce concile, reconnu pour œcuménique, a prononcé : l'Eglise avait donc véritablement, ou elle s'est arrogé injustement, le droit d'infaillibilité dans la connaissance des faits dogmatiques.

En Orient, où la seule obstination, comme nous l'avons fait observer, pouvait contredire l'autorité du concile, on crut ne devoir user d'aucune indulgence. Tous les évêques de la Palestine se rassemblèrent pour approuver les actes[1]. Alexandre d'Abile, le seul évêque qui osa rompre l'unanimité, fut déposé de l'épiscopat[2]. Il mourut quelques années après à Constantinople, accablé sous les ruines d'un édifice, dans un tremblement de terre. Les moines origénistes de la nouvelle Laure de saint Sabas ne se montrèrent pas plus dociles à des décisions sollicitées si vivement par leur coryphée, Théodore de Cappadoce. Pendant huit mois, Eustochius, patriarche de Jérusalem, tenta toutes les voies de la douceur pour les ramener. Enfin il employa l'autorité impériale pour les faire chasser, non seulement de ce monastère, mais de toute la province, et il mit dans leur Laure cent vingt moines d'une foi éprouvée.

Entre les Occidentaux, on regarde comme inexcusables ceux des Africains et des Illyriens qui s'étaient trouvés à Constanti-

[1] Tom. III. Conc. Nic. II. — [2] Act. I. p. 85.

nople au temps du concile, et tous ceux qui, par le moyen de ceux-ci, ou par d'autres voies sûres, avaient pu s'instruire de ce qui manifestait la légitimité du concile. Le diacre de Vigile, nommé Rustique, contre lequel ce pape avait porté sa sentence avant même que le concile eût prononcé, persista depuis à soutenir les trois chapitres. Il eut même l'audace d'écrire contre les décisions des Pères; il fut exilé dans la Thébaïde avec quelques autres schismatiques, surtout de sa province naturelle, qui était l'Afrique, et où ils se trouvaient en grand nombre. Plusieurs évêques y furent traités, pour le même sujet, avec la dernière rigueur. La modération dont on usa à l'égard des autres Occidentaux avait principalement sa source dans l'éloignement où ils étaient du violent Justinien.

Toutefois cet empereur, content de Vigile après qu'il eut donné son approbation pontificale aux décrets de Constantinople, le laissa repartir pour Rome, et le combla des effets de sa bienveillance. Il lui accorda, par un édit en forme, beaucoup de priviléges pour l'Italie; et pour les Romains, en particulier, la confirmation de toutes les donations faites par les rois de la race des Goths, à l'exception néanmoins de ce qu'avait fait Totila, et qu'il ne voulut jamais ratifier, parce qu'il traitait ce prince de tyran. Par cet édit impérial, il fut encore ordonné, si l'on découvrait quelques vierges qui, après s'être consacrées à Dieu, se fussent engagées dans le mariage, que, sans égard à cet engagement ni à tout ce qui regarde la dot, on les fît rentrer dans leurs monastères ou leurs églises, pour reprendre les saintes institutions auxquelles elles s'étaient vouées.

Le pape Vigile tomba malade en s'en retournant, et mourut des douleurs aiguës de la pierre, dans l'île même de Sicile où il avait fait reléguer et périr son saint prédécesseur Silvère. Mais avant ce moment fatal, et pendant une bonne partie de son pontificat, qui dura plus de dix-huit ans, il eut tout lieu de sentir le vide des grandeurs du monde, de se rassasier de larmes et d'amertumes, dans une place où les crimes qu'elle lui coûta lui avaient fait espérer un tout autre sort. Persécuté par l'empereur et par l'impératrice, dont il avait si soigneusement recherché les bonnes graces; en butte aux évêques d'Orient, et surtout aux cabaleurs impies dont il avait relevé les espérances; méprisé des grands et du peuple, des bons et des méchans, à cause de ses variations qui les alarmèrent tour à tour; en exécration à ceux des Occidentaux qui prétendaient soutenir un des plus saints conciles en défendant les trois chapitres; perpétuellement battu des plus violens orages, quand il se voit au port, et qu'il a déjà un pied sur le bord désiré qu'il

redemandait depuis sept ans, il est frappé des coups de la mort les plus douloureux et les moins attendus. Mais plus la dignité pontificale fut indignement traitée dans la personne de ce pontife, plus aussi l'énergie du caractère divin qui lui avait été conféré se rendit sensible, nonobstant l'indignité primitive du sujet, quand Vigile, objet de la colère de Justinien, résista à la tyrannie séculière : tant il est vrai que la société des enfans de Dieu n'est point établie sur les appuis ruineux de la chair et du sang, mais sur le fondement inébranlable des prophètes et des apôtres, sur cette pierre angulaire qui a toute l'immutabilité du Fils de l'Eternel, lequel prend lui-même en main le gouvernail de son Eglise, quand l'incapacité de son vicaire fait péricliter le vaisseau mystique.

LIVRE VINGTIÈME.

DEPUIS LE CINQUIÈME CONCILE EN 553, JUSQU'A LA FIN DE SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND EN 604.

Si l'Eglise romaine n'avait jamais essuyé plus d'opprobres que dans la personne du pape Vigile, jamais aussi les Romains ne se montrèrent plus attentifs à maintenir la dignité du siége apostolique que quand il fut question de donner un successeur à ce pontife. Le diacre Pélage, natif de Rome et fils d'un préfet du prétoire, ayant été élu par le plus grand nombre, une multitude de gens de bien, des plus distingués de la ville, se séparèrent de sa communion, sur le bruit qui s'était répandu qu'ayant gagné la bienveillance de l'empereur Justinien du vivant même de Vigile, il avait été complice des mauvais traitemens et de la mort de ce pape. Ils craignaient aussi qu'il n'eût pas dans la foi le degré de stabilité nécessaire à un souverain pontife, parce qu'il avait condamné les trois chapitres, après en avoir été le défenseur. Par suite de ce zèle précipité, la désertion devint si grande dans toute l'Italie, qu'il ne se trouva que les évêques de Pérouse et de Forentin à la consécration du nouveau pape, et qu'on fut obligé de leur associer un prêtre d'Ostie pour second assistant. Pélage fut cependant reconnu en Italie, tant grace à la protection du patrice Narsès, que l'empereur y avait envoyé contre les Goths, que grace à la manière convaincante dont il fit évanouir les soupçons qu'on avait conçus contre lui. Comme il était accusé sans preuves, il se justifia par serment, et acheva de dissiper les préventions, en exposant tout l'ordre de sa conduite; il représenta qu'il l'avait toujours conformée à celle de Vigile: qu'il avait craint d'abord, comme ce pontife, de faire injure au concile de Chalcédoine en condamnant les trois chapitres sans explication; qu'il avait souscrit ensuite à la constitution pontificale, et reçu enfin le dernier jugement de son prédécesseur en confirmation du cinquième concile.

Pélage ne fut ordonné qu'au mois d'avril de l'année 555, trois mois après la mort de Vigile, les vacances du saint siége, depuis la dernière révolution de l'Italie, devenant plus longues qu'auparavant, par l'influence que les empereurs, fort éloignés de Rome, commencèrent à prendre sur l'élection, ou du moins sur l'exaltation des papes. Les rois goths de Rome, et avant eux celui des Hérules,

s'étaient attribué le droit de confirmer ces pontifes; prétention à laquelle les maîtres du monde n'avaient pas seulement pensé dans les beaux jours de l'empire. Justinien prouva, sur la fin de son règne, que les princes n'ont jamais été plus attentifs à ces sortes d'objets que quand leur puissance s'est trouvée plus chancelante ou leur état plus mal administré.

Tandis que les affaires de l'Eglise absorbaient son attention et toutes ses facultés, celles de l'empire étaient presque désespérées en Italie, où tout gémissait dans les alarmes et la confusion [1]. Ses troupes n'étaient pas payées, et n'observaient en conséquence aucune discipline. Les subalternes n'obéissaient point à leurs chefs ; ils ne se tenaient pas même dans les camps, mais se répandaient arbitrairement dans les villes. Les chefs divisés d'intérêt et de sentiment en usaient de même, les uns à Ravenne, les autres à Rome, qui, dans ces troubles, changea plusieurs fois de maître. Plusieurs s'écartaient jusque dans les villes les plus éloignées du centre des affaires, selon que le caprice ou le goût de l'amusement les guidait; on vit même, ce qui parut plus extraordinaire, de la lâcheté dans quelques capitaines romains. Mais la mauvaise conduite suffisait pour ruiner leur puissance. Ils furent battus en plusieurs rencontres; les villes se rendirent de tous côtés; une armée de secours, venue du Levant, sous les ordres de Démétrius, lieutenant de Justinien, fut totalement défaite; Naples assiégée, et que l'on tenta en vain de délivrer, succomba, après avoir éprouvé tout ce que la famine a de plus horrible.

Le roi Totila, qualifié par l'empereur de tyran et de barbare, voulut encore avoir sur les Romains l'avantage de l'humanité, de la générosité, de toutes les vertus les plus contraires à la barbarie. Dès qu'il fut entré dans la ville de Naples, il fit distribuer des vivres à ce pauvre peuple qui mourait de faim; mais avec la tendresse et les attentions d'un père qui soulage des enfans malades, et non avec l'ostentation d'un vainqueur qui n'est occupé que de sa gloire. Quelque magnificence qu'il montrât dans sa libéralité, les distributions se faisaient avec poids et mesure, de peur qu'après une si longue abstinence, l'abondance de la nourriture n'étouffât les malheureux qui en avaient presque perdu l'usage. Ce roi fournit encore de l'argent et des voitures aux soldats de la garnison pour aller où ils voudraient, et il les fit escorter par ses troupes tant qu'il eut à craindre pour eux. De toute part, les Goths observaient une exacte discipline, tandis que les légions romaines portaient partout indistinctement le ra-

[1] Procop. l. 3.

vage ; de sorte que les habitans des villes et des campagnes avaient plus à souffrir de ceux qui se donnaient pour leurs défenseurs que de leurs ennemis. A la prise de Rome, dont quelques troupes d'Orient livrèrent une porte à Totila, ce prince épargna le sang des citoyens et l'honneur des femmes, se contentant des richesses, dont il abandonna la meilleure part à ses soldats. Mais ce pillage ne laissa pas que de plonger les personnes même de distinction dans une si grande misère, que les dames du premier rang, entre autres la veuve du célèbre Boëce, furent réduites à mendier de porte en porte.

Le roi des Goths se trouvant près du Mont-Cassin, dans le cours de ses victoires, alla voir l'illustre saint Benoît, sur la rumeur de tout le voisinage, qui lui attribuait un don éminent de prophétie. Pour éprouver le prophète, il se fit annoncer, et lui envoya aussitôt un de ses officiers, nommé Rigon, après avoir fait prendre à cet envoyé sa chaussure, sa pourpre, et mis à sa suite trois seigneurs, qui étaient ordinairement près de la personne du roi, avec des écuyers, et tout le cortége d'un souverain [1]. Rigon étant ainsi entré dans le monastère, saint Benoît, qui était assis, lui dit sans se lever : *Mon fils, quittez l'habit que vous portez, il ne vous appartient pas.* Cet officier et tous ceux qui l'accompagnaient se prosternèrent avec effroi, sans approcher du saint. Ils ne se relevèrent que pour courir apprendre au roi ce qui venait d'arriver. Totila vint lui-même ; et du plus loin qu'il aperçut le saint abbé, il se prosterna aussi avec respect. Saint Benoît lui dit jusqu'à trois fois de se lever, sans qu'il osât le faire, et le saint fut obligé de le relever lui-même. Alors il lui représenta ses devoirs et ses manquemens, avec la liberté d'un prophète ; et, après lui avoir prédit ses conquêtes, ainsi que les autres événemens les plus notables d'un règne de neuf années entières, il ajouta qu'il mourrait à la dixième, ce qui s'accomplit ponctuellement [2].

Le roi, saisi d'une frayeur extrême, se recommanda à ses prières, puis se retira en silence. On remarqua, dans le reste de sa vie, qu'il avait profité des leçons du saint, qui prophétisa de même, quarante ans d'avance, la destruction de son propre monastère par les païens, c'est-à-dire par les Lombards, sans néanmoins que les personnes y dussent périr. Il avait au même degré le don des miracles. Il ressuscita l'enfant d'un père désolé, qui avait apporté le mort à la porte du monastère, en protestant avec serment qu'il ne se retirerait point que son enfant n'eût recouvré la vie.

[1] Procop. l. 3. — [2] Greg. II. Dial. c. 14.

Benoît avait une sœur nommée Scolastique, prévenue comme lui des bénédictions d'en haut, et religieuse dans un monastère voisin. Elle lui rendait visite une fois l'an. Il la recevait non dans l'enceinte de son monastère, mais dans un lieu destiné, près de la porte, à la réception des hôtes. Un jour il s'y fit accompagner par un grand nombre de ses disciples. Après avoir passé la journée à louer Dieu et à s'entretenir des choses célestes, ils prirent ensemble un petit repas sur le soir. Comme ils étaient encore à table, et que le saint parlait de se retirer, parce qu'il se faisait tard : « Je vous prie en grace, mon frère, lui dit Scolastique, de ne pas me quitter de toute la nuit, afin que nous parlions de la céleste félicité jusqu'à demain matin.—Y pensez-vous, ma sœur? reprit Benoît; non assurément, je ne puis passer la nuit hors du monastère. » Scolastique, sans insister, s'incline sur la table, les mains appliquées sur le visage, prie avec effusion de larmes; et quand elle se relève, quoiqu'un peu auparavant le temps fût parfaitement serein, le tonnerre gronde, les éclairs se succèdent sans intervalle, une pluie d'orage tombe avec tant d'abondance et une telle violence, que ni l'abbé ni les frères ne purent quitter l'abri où ils se trouvaient. Benoît demeura donc malgré lui, et la pieuse conversation fut prolongée jusqu'au lendemain [1].

Mais c'était pour la dernière fois. Trois jours après, il vit, de son monastère, l'ame de Scolastique monter au ciel en forme de colombe. Il rendit grace à Dieu, envoya chercher le corps et le mit dans le tombeau qu'il avait préparé pour lui-même, ordonnant qu'on l'y plaçât à son tour quand le Seigneur aurait disposé de sa vie, ce qui ne tarda point. Il eut connaissance de sa mort dans le cours de l'année où elle arriva, et il l'apprit à quelques-uns de ses disciples, en leur recommandant le secret. Six jours auparavant il fit ouvrir le tombeau. Aussitôt, il fut saisi d'une grande fièvre qui augmenta de jour en jour, jusqu'à ce que, le sixième étant arrivé, il se fit porter à l'église, où, entre les mains des disciples qui le soutenaient, il reçut le corps et le sang du Sauveur, puis rendit l'esprit en priant, le samedi 21 mars 543. Cette dévotion de se faire porter à l'église pour y rendre l'ame devint recommandable par plusieurs autres exemples.

Le terme des succès de Totila venait d'être marqué, et déjà l'instrument des desseins du ciel, malgré bien des qualités contraires en apparence à sa haute destination, se montrait plus propre à la remplir qu'aucun des Romains. Narsès, eunuque étranger, ou plutôt ennemi naturel de l'empire en qualité de Persan, ayant

[1] Greg. II. Dial. c. 4.

pris parti dans les troupes romaines à la première bataille qu'il vit perdre contre elles à sa nation, s'était poussé jusqu'à devenir consul et patrice. Il parut si grand homme de guerre, qu'on ne jugea que lui seul capable de rétablir les affaires de l'empire en Italie, où elles étaient presque entièrement ruinées. Justinien, qu'un revers si frappant avait tiré de sa léthargie, envoya ce général pour y remédier. Il fallait compter sur des prodiges; mais c'était la destinée de ce fameux eunuque, et de réunir les qualités et d'opérer les exploits les plus extraordinaires. Aux talens d'éclat, il joignit une fidélité alors très intacte, et qui ne céda, sous le règne suivant, qu'à la disgrace la plus outrageante. Son amour extrême de la justice et de la discipline ne souffrait pas le moindre désordre dans son armée. Il faisait surtout admirer en lui une piété sincère, qui, ayant été le principe de son premier attachement aux Romains, fut l'ame de toutes ses vertus. Sa confiance en Dieu et la vivacité de sa foi étaient parvenues à ce degré qui opèrent les merveilles; et telle fut, encore plus que son habileté naturelle, tout éminente qu'elle était, la cause de ses succès étonnans.

Rien ne tint devant ce grand homme. Il ne restait à l'empire, sur la mer Adriatique, que la seule ville d'Ancône : encore était-elle assiégée et pressée si vivement, qu'elle se voyait au moment de succomber. Elle fut d'abord délivrée, ainsi que le peu de places romaines qui restaient ailleurs. Les ennemis commencèrent aussitôt après à trembler pour toutes les leurs. Chaque jour, on leur en enlevait quelqu'une. Différens combats affaiblissaient aussi journellement leurs armées, et avançaient encore mieux les affaires des Romains par la terreur qu'imprimait le nom de Narsès. Enfin, après quelques années, au terme marqué par l'organe du ciel, il trouva le secret d'engager une action décisive, où le roi Totila périt avec l'élite de ses troupes. Théias, qui osa monter sur un trône si chancelant, donna encore une bataille, où il se fit tuer à son tour, l'an 553. Après quoi il ne resta de soldats goths que pour défendre, ou plutôt occuper Pavie et quelques forteresses, qui se soutinrent environ un an par l'avantage de leur situation, et qu'on prit par famine. Ainsi finit la monarchie des Ostrogoths dans l'Italie, que l'on verra bientôt envahie par de nouveaux Barbares.

Le pape Pélage, pour réprimer les contradicteurs schismatiques et turbulens du cinquième concile, se servit avantageusement de l'autorité de Narsès, qui n'avait pas moins à cœur les intérêts de l'Église que ceux de l'empire. On prétend que ce pieux général avait autrefois engagé l'empereur à mieux traiter le dernier pape,

et qu'à cette condition il lui avait fait attendre du ciel les grands succès qui accompagnèrent ses armes. Tout exact qu'il se montrait à soutenir l'ordre et l'autorité, il était d'une douceur de caractère et d'une délicatesse de conscience qui lui faisaient toujours craindre de pécher contre la religion, quand il était question d'user de rigueur pour la défendre.

Pélage fut obligé de lui écrire pour lever ses scrupules. « Ne vous arrêtez pas, lui dit-il [1], aux vains discoureurs qui représentent la conduite de l'Église comme une persécution, quand elle corrige les méchans et les empêche de perdre les bons. On ne persécute que quand la rigueur passe les justes bornes et tend à faire le mal ; autrement il faut abolir toutes les lois divines et humaines qui infligent des peines aux crimes. Que le schisme soit un mal, et qu'il doive être réprimé, même par la puissance séculière, c'est ce que l'Écriture et les canons nous enseignent. Or, quiconque se tient séparé du corps de l'apostolat est incontestablement dans le schisme. Ne craignez donc pas d'envoyer à l'empereur, sous bonne garde, ainsi que nous vous l'avons demandé, ceux qui troublent l'ordre hiérarchique. Avez-vous oublié ce que le ciel a fait pour vous, lorsque le tyran Totila possédait l'Istrie et la Vénétie ? Pourquoi donc laissez-vous les évêques de ces provinces, comme ceux de la Ligurie, braver le saint siége avec une arrogance insupportable ? Si c'est le scrupule qui vous arrête, et la crainte de passer pour persécuteur, rappelez-vous, outre les canons de Chalcédoine et les principes du bienheureux évêque d'Hippone, mille exemples et mille constitutions qui montrent que les puissances doivent punir les schismatiques, non-seulement par l'exil, mais par la confiscation des biens et par de rudes prisons. S'il restait quelque scrupule à ces évêques touchant le jugement de l'Église universelle, rendu à Constantinople ces années dernières, ils devaient, suivant l'usage, nous envoyer quelques uns d'entre eux, capables tant de proposer leurs raisons que d'entendre les nôtres, et ne pas se mettre à courir, en fermant les yeux à la lumière, le risque de déchirer l'Eglise, qui est le corps de Jésus-Christ [2]. C'est un attentat, et jamais il ne fut ni ne sera permis de tenir un concile particulier pour en examiner un général ; mais s'il naît quelque doute sur un objet de cette importance, ceux qui cherchent la voie du salut doivent demander au siége apostolique la raison de ce qu'ils ne comprennent pas ; et quant à ceux qui s'obstinent au point de refuser l'instruction et de fuir le guide qui les ramène au bon chemin, les canons veulent qu'ils soient

[1] Epist. 3. — [2] Fragm. 2 et 3.

réprimés par la puissance séculière, de peur qu'ils n'en entraînent d'autres avec eux dans le précipice [1] » C'est ainsi que Pélage, traitant les ennemis du cinquième concile, en raison de leur négligence plus ou moins grande à s'instruire de faits qui étaient plus ou moins à leur portée, jugeait inexcusables les évêques de l'Italie et du voisinage, qui pouvaient aisément les connaître.

Entre les Gaulois, plus éloignés de la lumière, plusieurs craignaient toujours de bonne foi qu'on n'eût donné atteinte au concile de Chalcédoine, et que la doctrine même du pape Pélage ne fût pas bien sûre. Ces prélats témoignèrent sans doute leur appréhension au roi Childebert, qui envoya vers ce pontife pour lui demander des reliques des saints apôtres, et plus encore pour s'assurer pleinement de sa croyance. L'envoyé s'expliqua même assez ingénument, à ce que nous voyons dans la réponse de Pélage, où il est dit que Rufin, c'était le nom de ce ministre de confiance, lui avait représenté avec franchise qu'il aurait dû faire au prince une ample et claire profession de foi, ou tout au moins déclarer qu'il recevait de point en point la lettre de son saint prédécesseur Léon.

« Quant à ce dernier article, reprend le pape [2], nous avons commencé à le remplir, comme le plus simple, et nous avons signé de notre propre main la déclaration faite par nous de soutenir, avec l'aide du Seigneur, l'écrit de notre prédécesseur Léon pour la foi catholique. Afin de ne laisser aucun lieu au soupçon, je me suis aussi empressé de remplir le second article que l'illustre Rufin m'a proposé. Ainsi, nous vous envoyons la confession de notre foi la plus claire et la plus expresse. » Après ce prélude, et après avoir marqué son adhésion sincère aux quatre premiers conciles, le pape donne en effet la déclaration la plus satisfaisante sur tous les points à l'égard desquels les préventions contre le cinquième concile pouvaient laisser subsister quelque ombrage, *quoique dans cette assemblée*, dit-il [3], et ces expressions méritent d'être pesées, *on n'ait rien traité qui donne atteinte à la foi. Mais depuis la mort de l'impératrice Théodore*, ajoute-t-il, *il n'y a plus de dispute, même en Orient, sur la croyance catholique.* Ainsi Pélage assurait, non que les questions agitées dans le cinquième concile n'importaient point à la foi, mais qu'elles ne lui avaient pas nui.

A l'égard des reliques que le roi avait demandées, ce pape répond que par respect il en a chargé un sous-diacre, qui doit les porter de Rome jusqu'en France : preuve ancienne et bien mar-

[1] Epist. . — [2] Epist. 20. — [3] Tom. I. Conc. Gall. p. 304.

quée de l'extrême vénération dont on les honorait. Quelque temps après, il écrivit à Sapaude, archevêque d'Arles, pour s'assurer que le roi et les archevêques de France avaient été contens de sa profession de foi. Il lui accorda en même temps l'usage du pallium, et le fit, comme ses prédécesseurs, vicaire du saint Siége dans toutes les Gaules. Sapaude avait promis du secours aux pauvres de Rome, qui étaient en plus grand nombre que jamais, après tous les pillages de cette capitale du monde. Le pape lui rappela sa bonne volonté, et lui spécifia le genre d'aumônes le plus nécessaire dans ces conjonctures. « La misère, dit Pélage, est telle en nos contrées, qu'on y rencontre de toute part des gens bien nés et autrefois opulens dans une nudité qu'on ne peut envisager sans avoir l'ame pénétrée de douleur. »

Sapaude avait présidé quelque temps auparavant au cinquième concile d'Arles, où l'on voit que le gouvernement général des monastères n'était pas le même partout. Dans cette province, ceux d'hommes ainsi que ceux de filles sont tenus sous la juridiction de l'évêque diocésain. Quant aux clercs, on leur défend la dégradation des fonds dont l'évêque leur a accordé l'usage, sous peine de discipline, c'est-à-dire de punition corporelle, pour les jeunes clercs, qui sont au-dessous des sous-diacres[1]. Le reste des canons de ce concile tend de même à la conservation des biens ecclésiastiques. Tel fut aussi l'objet principal de quelques autres conciles tenus en ce temps-là. L'Eglise avait beaucoup à souffrir des pillages et des déprédations sous des maîtres demi-barbares, et sous des lois trop mal établies pour contenir leurs sujets, encore plus avides et plus barbares qu'eux. De là ces étonnantes alternatives de vices et de vertus, de grands exemples et de grands scandales qui affligeaient ou consolaient l'Eglise, selon que les sujets et les maîtres suivaient les impressions de la grace, ou s'abandonnaient à la fougue de leur naturel.

L'an 542, les rois Childebert et Clotaire firent la guerre en Espagne. Comme ils assiégeaient la ville de Saragosse et la pressaient vivement, les habitans eurent recours au ciel, par l'intercession de l'illustre martyr saint Vincent, la gloire et la sauvegarde de leur patrie. Ils s'imposèrent des jeûnes rigoureux; après quoi, les hommes se couvrant de cilice, les femmes parsemant de cendres leurs cheveux épars, et chantant des psaumes tous ensemble, ils portèrent autour des murailles la tunique du saint martyr. Les assiégeans crurent d'abord qu'on pratiquait quelque maléfice; mais ayant appris qu'on implorait contre eux le pouvoir de saint

[1] Tom. v. Conc. p. 708, etc.

Vincent, ils furent saisis d'une crainte religieuse qui les désarma. Childebert fit prier l'évêque de le venir trouver, lui parla avec bonté, et lui demanda des reliques du saint, avec lesquelles il se retira content[1].

De retour à Paris, il fit bâtir près la ville une église en l'honneur de la sainte Croix et de saint Vincent, pour y placer les reliques du saint martyr, [illegible] magnifique croix en or enrichie de pierreries, qu'il avait enlevée aux Goths dans une autre expédition contre leur roi Amalaric. L'église, bâtie pour cette raison en forme de croix, avec un autel à chacune des quatre extrémités, passa pour l'un des plus superbes édifices des Gaules. Toutes les murailles en étaient couvertes de peintures à fond d'or ; la voûte, ornée de lambris aussi richement dorés, portait sur des colonnes du marbre le plus précieux. Le pavé, en pièces de rapport, ne se faisait pas moins admirer par la diversité des figures que par celle des couleurs. Mais le toit, d'un cuivre doré qui jetait un éclat éblouissant, frappait par-dessus tout ces bons Français, peu accoutumés à de pareils spectacles, et il leur fit donner à cet édifice le nom de l'église d'or. Elle occupait la place de celle qu'on appelle aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, à cause de sa première situation dans une prairie, et de saint Germain, qui gouvernait alors le diocèse. Ce prélat révéré fut enterré quelque temps après dans l'oratoire de Saint-Symphorien, à la porte de cette église, puis transféré par vénération dans l'église même. Childebert ne fut pas moins magnifique dans la dotation de ce temple, qu'il pourvut abondamment de revenus et de tout ce qui était nécessaire pour la majesté du culte divin. Il chargea le saint évêque Germain d'y établir une communauté de religieux : ce que fit aussitôt le saint prélat, avec autant de sagesse que de zèle. Il en choisit les premiers instituteurs et la règle, qui était de saint Antoine et de saint Basile, dans le monastère de Saint-Symphorien d'Autun, dont la ferveur lui était particulièrement connue, parce qu'il était né dans cette ville. La fête de Noël étant proche, et plusieurs évêques s'étant déjà rendus à Paris pour la célébrer avec le roi, Germain profita de la rencontre pour faire la dédicace.

Mais Childebert tomba dangereusement malade, et mourut le 23 décembre de cette année 558. Comme le roi avait choisi sa sépulture dans cette église, ce fut une raison de plus pour procéder sans délai à sa dédicace. Saint Germain la fit sur-le-champ, assisté par saint Nicet ou Nizier de Lyon, qu'il ne faut pas confondre avec saint Nicet de Trèves, et par cinq autres évêques. Le

[1] Greg. III. Hist. c. 2 Gest. Franc. c. 26.

même jour il fit les obsèques du prince, qui, en érigeant ce monument auguste de sa piété, n'imaginait pas y trouver si vite un tombeau, comme l'humble et saint évêque, en dédiant ce temple, ne pensait guère le consacrer à sa propre mémoire. On attribue encore au roi Childebert la fondation de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui est une des paroisses les plus distinguées de Paris, puisqu'elle est celle du roi et de sa famille.

Ce prince fut sincèrement pleuré de tous ses sujets, [1] qui le regardaient comme leur père, et plus encore des pauvres, envers lesquels il parut libéral jusqu'à une sorte de profusion. Ayant un jour envoyé à saint Germain, qui lui ressemblait fort à cet égard, une somme de six mille sous d'or, c'est-à-dire environ trente mille livres de notre monnaie, aumône prodigieuse pour ce temps-là, l'évêque distribua d'abord la valeur de quinze mille livres. Aussitôt après, le roi, le voyant au palais, demanda s'il avait tout donné. L'évêque répondit, qu'après avoir subvenu aux besoins les plus pressans, il avait réservé la moitié d'un don si considérable pour les malheureux qu'il pouvait encore découvrir. « Donnez bien vite le reste, dit le roi; nous ne manquerons pas, avec le secours du ciel, de quoi donner; » et, faisant mettre en pièces sa vaisselle d'or et d'argent, il la lui remit pour être distribuée. Il ne fut pas moins libéral pour l'Eglise, ni moins zélé pour la discipline. Il fonda plus de monastères peut-être qu'aucun de nos rois, eut grand soin de faire célébrer les conciles, protégea la religion en toutes manières, honora de sa confiance autant que de ses dons les saints évêques et les saints abbés qu'un règne si chrétien fit fleurir dans toutes les provinces de ses états. Tant d'œuvres de piété et de bienfaisance effacèrent dans l'esprit de ses sujets le souvenir de l'atrocité à laquelle son ambition l'avait porté contre des princes de son sang, et font raisonnablement présumer qu'il en avait conçu tout le repentir nécessaire pour l'effacer aux yeux mêmes du souverain Juge.

Clotaire, qui resta seul roi des Français pendant les deux ans qu'il survécut à son frère Childebert, sans avoir donné les mêmes marques de vertu durant sa vie, témoigna quelque temps avant sa mort du regret de ses péchés. Etant venu à Saint-Martin de Tours, il y fit de grands présens, pria le saint, avec effusion de larmes, d'implorer pour lui la divine clémence, et repassa toutes ses fautes dans l'amertume de son cœur. Il voulut être enterré comme son frère et comme son père Clovis dans une église qu'il eût fondée, et il choisit pour cela celle de Saint-Médard de

[1] Act. Bened. t. I. p. 234, etc.

Soissons, qu'il avait commencée et qu'acheva son fils Sigebert. Il laissa quatre princes, qui partagèrent de nouveau le royaume, comme avaient fait les fils de Clovis. Charibert établit sa demeure à Paris, Gontran à Lyon ou à Châlons-sur-Saône, Sigebert à Metz, et Chilpéric à Soissons. Nous avons de Clotaire une ordonnance générale, faite dans le temps où il était seul roi des Français, et par laquelle il défendait d'épouser des religieuses, d'épouser malgré elle une veuve ou une fille, et de priver les églises de ce qui leur avait été donné par testament [1]. Elle porte encore que l'on jugera suivant les lois romaines les affaires entre les Romains, c'est-à-dire entre les Gaulois naturels, dont les familles se distinguaient encore des Barbares, Francs, Bourguignons ou Goths, quoique tous chrétiens et presque tous catholiques dans les Gaules; car les Bourguignons et les Goths, n'ayant plus que des pasteurs orthodoxes, s'étaient réunis en foule à la véritable Eglise.

En Espagne même, les Barbares commencèrent à se rapprocher de la vérité. Les Suèves, engagés dans l'arianisme comme presque toutes ces nations septentrionales, étaient établis en Galice depuis plus de cent cinquante ans. Leur roi Théodomir avait beaucoup entendu parler des miracles sans nombre qui s'opéraient au tombeau du grand saint Martin. Son fils étant tombé malade, et réduit à un tel point de langueur que les ressources humaines, devenues inutiles, ne laissaient attendre que la mort, le roi voulut être instruit plus à fond sur la vie et les œuvres du thaumaturge des Gaules. « Qu'on m'apprenne, dit-il un jour au milieu de ses courtisans, ce que c'était que ce célèbre Martin dont l'on raconte tant de merveilles, et quelle religion il professait. » On lui répondit que c'était un évêque de Tours, qui avait enseigné à son peuple que le Fils de Dieu et le Saint-Esprit doivent être honorés autant que le Père comme étant de la même substance. A l'heure même, faisant apprêter autant d'or et d'argent que pesait son fils : « Qu'on porte ce présent à Tours, dit-il à quelques uns de ses courtisans; et si cet évêque si vanté guérit mon fils, j'embrasserai la foi qu'il a soutenue. » Les envoyés firent leur commission, et rapportèrent au roi qu'ils avaient été témoins de plusieurs miracles. Cependant le prince malade ne guérissait point. Le roi, que la grace conduisait pas à pas, comprit que son fils ne recouvrerait point la santé s'il ne commençait lui-même par abjurer l'erreur. Il bâtit aussitôt une église magnifique à saint Martin, promit que, s'il pouvait avoir de ses reliques, il croirait tout ce qu'il avait enseigné, et renvoya sur-le-champ à Tours pour en demander [2].

[1] Tom v. Conc. p. 87. — [2] Greg. Mirac. s. Mart. I, c. II.

On ne voulut donner, suivant la coutume, que des linges déposés quelque temps sur le tombeau. Mais les envoyés demandèrent qu'il leur fût au moins permis d'exposer eux-mêmes ce qu'ils voulaient remporter, et on le leur accorda. Ils prirent une longue pièce de soie, et la pesèrent avant de l'exposer, en disant avec cette simplicité qui avait autrefois obtenu un miracle de même nature en faveur d'un juge d'Israël : « Si nous trouvons grace devant vous, ô puissant patron, faites que ce drap pèse demain plus qu'aujourd'hui, et nous le regarderons comme une relique précieuse. » On veilla toute la nuit, et le lendemain on pesa l'étoffe avec le premier poids, qui s'éleva rapidement, autant que le joug de la balance put monter. La joie fut extrême, et ils emportèrent la relique, en chantant les louanges de Dieu avec celles de son serviteur. Comme ils passaient auprès des prisons, les prisonniers invoquèrent avec ferveur le saint thaumaturge. Aussitôt leurs chaînes se rompent, les portes s'ouvrent, et, plus occupés de leur reconnaissance que de leur liberté, ils courent se prosterner devant les reliques, en célébrant les louanges de leur libérateur. L'évêque fit ratifier leur grace par l'autorité civile, qui ne crut pas devoir refuser ce que la divine clémence accordait d'une manière si visible. Les Suèves, qui s'en retournaient par mer, éprouvèrent la navigation la plus favorable, et la guérison qu'ils sollicitaient fut si prompte, depuis la dernière épreuve de leur foi, que le jeune prince parfaitement rétabli vint au devant d'eux. Le roi Théodomir tint parole, et se convertit avec tout son peuple, qui prit un tel attachement pour la vraie religion, qu'il n'aspirait qu'au bonheur d'endurer le martyre. Il se fit quantité d'autres miracles par le moyen des nouvelles reliques, particulièrement sur les lépreux, qui se trouvaient en très-grand nombre dans la nation des Suèves.

Ce que saint Martin de Tours venait de commencer, un autre saint Martin, natif de Pannonie comme le premier, le conduisit à sa perfection [1]. Après qu'il eut visité les saints lieux et acquis beaucoup d'expérience dans les voies du Seigneur par ses voyages et ses entretiens avec tous les grands serviteurs de Dieu, la Providence le conduisit en Galice en même temps que les reliques y arrivaient [2]. Elle avait choisi ce digne instrument, l'une des plus brillantes lumières de son siècle, pour instruire les Suèves convertis, pour leur composer des livres de piété, pour régir et affermir leurs églises, et pour y fonder des monastères. Il en établit un des plus célèbres à Dume, près Brague, et on lui en donna le nom.

[1] Fortun. I. v. Carm. I. — [2] Isid. de Illustr. c. 35.

C'est la première abbaye qui ait suivi en Espagne la règle de saint Benoît, à laquelle Martin la soumit. Quelque temps après, on tint un concile dans la ville de Lugo, pour les affaires diverses qui ne pouvaient manquer de naître dans les nouvelles églises. Le roi fit observer aux Pères que les diocèses étaient trop étendus pour que l'évêque en pût visiter chaque année toutes les églises, suivant les canons; de plus, qu'un seul métropolitain ne suffisait pas, et qu'il était difficile d'assembler tous les ans le concile d'une si vaste province. En conséquence on érigea Lugo en métropole, comme Brague l'était déjà, et l'on fit de nouveaux évêchés, l'un desquels eut son siége au monastère de Dume, dont le saint abbé devint ainsi le premier évêque. On détermina aussi les paroisses de chaque diocèse, pour éviter les disputes entre les évêques voisins [1].

On tint à Brague un autre concile, dont le premier objet fut d'assurer la foi contre les restes du priscillianisme. On y fit ensuite des canons de discipline, qui embrassent presque toutes les cérémonies. Il y est défendu de chanter dans l'église d'autres poésies que les psaumes et les divins cantiques, réglement qui semble avoir supprimé les hymnes, mais qui ne subsista pas. Celui qui enjoint aux évêques de faire le salut comme les prêtres, par ces paroles *Dominus vobiscum*, ne tint pas davantage, et l'usage a toujours prévalu pour les évêques de dire *pax vobis* au commencement de la messe. Nous voyons que dès-lors les clercs inférieurs aux sous-diacres ne pouvaient toucher les vases sacrés. On fit aussi la division des biens de l'église en trois parts, savoir, pour l'évêque, pour le clergé et pour les réparations.

Il y eut, dans les mêmes régions, et vers le même temps, d'autres cénobites vantés : les plus connus sont saint Emilien d'Arragon, et saint Donat du pays de Valence, qui le choisit pour évêque [2]. Donat illustra tellement l'état monastique dans ces provinces, qu'il passa dans la suite pour avoir apporté le premier en Espagne les observances régulières, que nous y avons toutefois remarquées long-temps avant lui. Il sortait de l'Afrique, où il avait gouverné un monastère nombreux. Voyant cette contrée menacée de l'invasion des Barbares, il passa la mer avec soixante-dix de ses disciples et quantité de bons livres, et les établit près Chative, au royaume de Valence, dans le monastère de Servit, qu'il fonda avec le secours d'une femme illustre et vertueuse, nommée Mincée. Il était au plus haut point de sa réputation pour sa vertu et ses miracles, sous l'empire de Justin le jeune [3].

[1] Act. Bened. t. I. p. 26. — [2] *Ibid.* p. 205. — [3] Isid. Illustr. c. 31.

Pendant ce renouvellement heureux des mœurs, aux extrémités de l'Hespérie, Justinien, régnant encore dans un âge fort avancé, démentait, par ses opinions aussi bizarres qu'impies, l'attachement qu'il avait autrefois marqué pour la foi orthodoxe. C'est là qu'aboutirent enfin sa curiosité en matière de foi, et sa témérité à évangéliser sans mission [1]. Les hérétiques origénistes, qu'il avait poursuivis le plus vivement, furent ceux mêmes qui le séduisirent, et l'engagèrent dans l'erreur des incorruptibles. Il se laissa persuader par ces rejetons des eutychiens que le corps de Jésus-Christ n'était susceptible d'aucune altération, pas même par les affections naturelles les plus innocentes, telles que la faim et la soif; en sorte que durant sa vie mortelle, comme après sa résurrection, selon ces novateurs, il buvait et mangeait sans aucun besoin. Quand Justinien eut donné dans ces écarts, les définitions et les ordonnances furent bientôt prodiguées, selon sa coutume. Le poids de l'autorité, l'appât de la faveur, les artifices et les piéges de la séduction, il mit tout en œuvre pour faire approuver sa folle théologie aux évêques.

Le patriarche Eutychius fit alors tout ce qu'on pouvait attendre d'un saint et docte prélat : il exposa au prince les conséquences d'une pareille doctrine; qu'un corps incorruptible n'aurait point été allaité par la Vierge-Mère, et ne pouvait être proprement et véritablement le corps de son fils ; qu'il n'eût pas été attaché à la croix, ni mis à mort par les Juifs; qu'en un mot cette opinion rendait les mystères de l'incarnation et de la rédemption absolument imaginaires. « On ne peut, ajouta le saint évêque, nommer le corps du Sauveur incorruptible qu'en ce qu'il ne fut souillé d'aucun péché, et n'éprouva point la corruption dans le tombeau. » Non moins ardent ni moins impérieux pour l'erreur qu'autrefois pour la vérité, Justinien flétrit alors la gloire d'un zèle qu'il donna lieu de regarder comme l'effet du tempérament. Il fit saisir par un tribun la maison patriarcale, tandis que le patriarche célébrait le saint sacrifice. Ensuite il envoya une troupe armée pour se saisir dans le lieu saint du patriarche même, qu'on dépouilla et qu'on renferma dans un monastère tandis qu'on lui faisait son procès; car on rougissait au fond d'une conduite si criante, et l'on aurait voulu trouver dans sa vie de quoi justifier ou colorer en quelque sorte de pareilles violences. Eutychius réclama les canons, refusa de comparaître, et fut condamné par défaut; après quoi on le conduisit à Amasée, métropole du Pont, dans le monastère qu'il avait gouverné avant d'être évêque. Jean-le-Scholastique, Syrien

[1] Evagr. VI, c, 39.

de naissance, et chargé des affaires de l'église d'Antioche à Constantinople, fut ordonné à sa place.

Il s'en fallait bien que cet apocrisiaire suivît les sentimens de son patriarche Anastase, qui, ayant succédé depuis peu à Domnin, jouissait déjà de l'estime et de l'affection publiques. Anastase avait en effet, au degré suprême, toutes les qualités nécessaires pour se faire aimer et honorer des personnes de tout état et de tout caractère. Il rassemblait dans sa seule personne les vertus et les talens qui sont le plus rarement réunis, et qui paraissent en quelque sorte incompatibles. Il se montrait tout à la fois capable des plus grandes affaires et propre aux détails les plus multipliés. Il était éloquent, véhément ou discret, selon que les personnes ou les objets étaient dignes de l'émouvoir; dans les entretiens frivoles, réservé jusqu'à la taciturnité et à la froideur; affable avec dignité, facile sans familiarité et sans faiblesse, sévère quand il le fallait, mais sans aucune dureté; et dans toutes ces circonstances, d'une égalité d'ame et d'une fermeté inaltérables [1]. Justinien fit tous ses efforts pour gagner un évêque qui en eût attiré tant d'autres.

Mais toutes ses tentatives furent parfaitement inutiles. Le saint patriarche entreprit au contraire, comme il était fort habile, de guérir l'esprit altéré du prince. Mais le mal tenait au fond du tempérament, et brava tous les remèdes. Pour empêcher la contagion, il instruisit les moines syriens qui l'avaient consulté, et les mit dans la disposition de tout souffrir pour la bonne doctrine. Les évêques de l'Orient regardaient tous Anastase comme leur guide, et se faisaient gloire publiquement de se conduire par ses impressions; en sorte que, l'empereur ayant demandé leurs souscriptions pour ses dogmes imaginaires, ils répondirent ingénument qu'ils suivaient l'exemple d'Anastase, évêque d'Antioche. Justinien était trop entier dans ses sentimens, quand il se les figurait conformes à la religion, pour essuyer tranquillement une contradiction si générale. Il en voulut d'abord punir le premier auteur. Mais comme il se disposait à l'envoyer en exil, la mort l'enleva lui-même le 14 novembre de l'année 565, la quarantième de son règne et la quatre-vingt-quatrième de son âge.

Malgré les taches de sa vieillesse, comme il montra de grandes qualités et beaucoup de vertu dans la force de son âge, la postérité paraît lui avoir pardonné les maux qu'il a causés à la religion, et dont plusieurs historiens assurent qu'il se repentit. Les Grecs l'ont placé dans leur ménologe. Il fit bâtir par tout

[1] Evagr. IV, c. 40.

l'empire un très-grand nombre d'églises. Outre les soixante trois dont on fait mention, il établit dix hôpitaux et vingt-trois monastères [1]. L'avarice qu'on lui reprocha ne l'arrêtait pas dans ces occasions; mais l'amour de ses sujets aurait dû le détourner d'une prodigalité qui, tout pieux qu'en soit l'objet, ne saurait être une vertu quand elle est à charge à tant de malheureux. Le plus beau monument qu'ait laissé Justinien est sans contredit l'église patriarcale de Constantinople, dédiée à la sagesse éternelle, et nommée pour cela Sainte-Sophie. Cet auguste temple, commencé anciennement par Constantin, et fini par Constance, avait été incendié, et fut d'abord rebâti par Justinien. C'était ainsi pour la troisième fois qu'on le bâtissait, quand, après l'affreux tremblement de terre arrivé sous son règne, il voulut lui donner une magnificence encore supérieure à son premier état. Ce dôme superbe, le plus vanté de l'univers, sert aujourd'hui de mosquée aux Turcs. Le pape Pélage était mort avant Justinien, et dès 560, le premier jour de mars, après avoir tenu le saint siége près de quatre ans. Environ quatre mois et demi après, c'est-à-dire le 18 juillet, on lui donna pour successeur Jean III, surnommé Catelin, fils d'Anastase, du nombre de ces grands qu'on nommait illustres. Jean acheva l'église des apôtres saint Jacques et saint Philippe qu'avait commencée Pélage, et il en fit la dédicace avec beaucoup de pompe : d'où l'on croit qu'est venue la coutume de célébrer en commun la fête de ces deux apôtres le premier jour de mai [2].

Sous ce pontificat, mourut dans une extrême vieillesse le fameux Cassiodore, également distingué par sa naissance, par son mérite et par les postes honorables qu'il avait remplis. Il fut consul, ministre principal de Théodoric, préfet du prétoire sous trois rois consécutifs, Athalaric, Théodat et Vitigès. Mais il ne réunit tant de grandeur dans sa personne que pour en faire un sacrifice plus exemplaire. A l'âge d'environ soixante-dix ans, il quitta le monde et se retira dans le monastère de Viviers qu'il bâtit en Calabre, près du lieu de sa naissance. Ce monastère était situé au bas d'une montagne, sur le rivage de la mer, et de là on voyait sur la hauteur celui de Castel, où les moines qu'après de longues épreuves on jugeait capables d'un recueillement plus parfait allaient vivre en anachorètes. Ces deux maisons, qui avaient chacune leur abbé, ne formaient néanmoins qu'une communauté divisée par l'habitation, mais parfaitement unie par la confraternité et l'esprit de la règle. On voit par les écrits de Cassio-

[1] Procop. — [2] Boll. ad. 1 mai. p. 23. D.

dore, que le travail manuel, au moins d'un certain ordre, n'était pas alors d'une nécessité indispensable pour l'état monastique, même pour des moines fort austères. Ce sage instituteur propose à ses religieux, pour occupation principale, l'étude de l'Ecriture sainte, et tout ce qui peut y servir même assez indirectement. Au lieu du travail ordinaire, il les exhorte surtout à transcrire les livres. Quant aux sujets peu propres aux lettres, il leur commet le soin de l'agriculture et de l'infirmerie, en supposant encore pour ceux-ci une sorte d'étude, puisqu'il leur conseille la lecture des livres propres à les rendre habiles dans leur emploi.

C'est dans son Institution des divines Ecritures que Cassiodore donne ces réglemens, et que l'on voit jusqu'où s'étendent, selon lui, les arts libéraux qu'il juge nécessaires ou utiles à l'étude des saintes lettres. Il compte au nombre de ces arts la grammaire, la rhétorique et les mathématiques, dont il a laissé des traités abrégés dans le second livre de son Institution ; et sous le nom de mathématiques, il comprend l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie : ce qui fait en tout les sept arts libéraux, si fameux depuis dans les écoles. Dans la première partie de l'Institution, il traite de ce qui tend plus directement à son but ; il fait le dénombrement de tous les écrits des Pères latins sur chaque livre de l'Ecriture, et de ceux des Grecs qu'il avait fait traduire. Tous ces ouvrages se trouvaient dans la riche bibliothèque dont il pourvut ce monastère. Il indique de même les théologiens, les écrivains ascétiques et les historiens, entre lesquels il n'oublie pas l'histoire Tripartite, qu'on regarde comme son ouvrage parce qu'elle fut faite par ses soins.

Cette histoire latine n'est autre chose qu'une traduction des trois historiens grecs, Socrate, Sozomène et Théodoret, recueillis en un seul corps. Elle est divisée en douze livres, et sert de continuation à celle que Ruffin a faite des dix livres d'Eusèbe, en y en ajoutant un onzième : ce qu'on trouva si commode, que depuis sa publication les Latins n'ont guère connu d'autre histoire de l'Eglise.

L'Italie, pourvue de plusieurs grands hommes égaux dans leur genre à Cassiodore, ne tarda point cependant à s'apercevoir que Justinien n'était plus sur le trône. Malgré tous les défauts de ce prince, il s'en fallait bien que Justin, son neveu et son successeur, le valût. Ce n'est pas que le nouvel empereur manquât de religion; il commença au contraire par la consoler des atteintes que son oncle lui avait portées, et il rappela tous les évêques bannis, excepté saint Eutychius. Mais c'était un prince abandonné à ses plaisirs jusqu'à la brutalité et à une sorte d'ex-

travagance. Non moins avare que voluptueux, souvent jusque dans la protection qu'il accordait à l'Eglise, il cherchait à satisfaire son avidité sordide, qui faisait argent de tout, même des évêchés. Avec tant de bassesse d'ame, on n'est pas surpris de trouver de la lâcheté. Mais ce qui paraît plus étrange dans Justin, c'est que, manquant de courage, il ait été entreprenant, audacieux, et surtout qu'il ait fait assassiner un de ses parens nommé comme lui Justin, homme de conseil et d'action, dont la valeur, l'habileté et la fidélité reconnues étaient le plus ferme appui de sa puissance [1]. Un pareil empereur fut bientôt méprisé par les Barbares mêmes. Il n'y avait aucun peuple parmi eux, quelque obscur qu'il pût être, qui ne prétendît enfin à la gloire de mettre à son tour sous le joug ces Romains avilis, qui depuis si longtemps y tenaient toute la terre.

Depuis quatre cents ans, les Lombards, Scandinaves d'origine, après avoir habité différentes provinces de la Germanie, demeuraient en Pannonie sans rien oser et laissaient passer devant eux les nations plus puissantes ou plus vaillantes. Enfin, après l'extinction des Ostrogoths, la seconde année de Justin le jeune, ils sortirent de leurs cantonnemens sauvages, sous la conduite de leur roi Alboin, entrèrent en Italie par la Vénétie, et se rendirent maîtres de toute la contrée jusqu'au delà de la Toscane, excepté Rome, Ravenne et quelques places extrêmement fortes, en assez petit nombre [2]. Les Lombards étaient ariens; mais ils avaient avec eux plusieurs autres Barbares, Pannoniens, Bulgares, Gépides, Suèves, Noriques, encore païens pour la plupart.

Il n'y eut guère d'autres événemens remarquables que cette invasion des Lombards, sous le pontificat de Jean III, qui dura néanmoins près de treize ans. La vacance du siége à sa mort, arrivée en 573, dura plus de dix mois: délai surprenant pour un temps où l'ambition et la politique n'y avaient pas encore accoutumé; mais les ravages des Barbares en furent la cause. Enfin on élut Benoît, surnommé Bonose, Romain de naissance, et on l'ordonna le 3 juin de l'an 574.

Le roi Alboin avait été tué l'année précédente, par l'artifice de sa femme, Rosemonde, après avoir régné en Italie trois ans et demi, et par conséquent peu après la prise de Pavie, qui soutint un siége de trois mois. Cleph fut élu roi à la place d'Alboin, mais il fut tué dix-huit mois après; ce qui fit paraître ce trône si périlleux que, chaque gouverneur restant maître dans sa ville, la nation pendant dix ans n'eut point de roi, mais seulement

Evagr. v, c. et 2. — [2] Paul. Diac. l. II, c. 7, etc.

des ducs, au nombre de trente : anarchie ou tyrannie désastreuse, qui fit la désolation des peuples et de l'Eglise, ruina les villes et les provinces, dépouilla, renversa les temples, multiplia de toute part les meurtres et les atrocités. Chaque jour on trouvait épars sur les routes, ou pendus aux arbres, non-seulement une multitude de morts du commun, mais les personnages les plus considérables, sénateurs, illustres Romaines, évêques et abbés [1].

Vers Nocéra, les Barbares prirent un diacre, et se firent un jeu des lenteurs cruelles de la mort à laquelle ils le condamnèrent. Le saint prêtre Sanctule, qui était révéré de tout le monde indistinctement pour ses rares vertus, et qui n'avait pu obtenir sa grace, demanda qu'au moins il lui fût permis d'en avoir soin jusqu'au dernier moment, se chargea de sa garde, et répondit de lui sur sa tête. Au milieu de la nuit, voyant toute la troupe plongée dans le sommeil, il dit au prisonnier de s'enfuir. A une offre si généreuse, le diacre opposa d'abord le péril auquel son bienfaiteur resterait exposé. Mais à la seconde instance, soit confiance dans le pouvoir du saint, soit amour naturel de la vie, il se persuada que Sanctule trouverait quelque ressource à ce danger, et il mit sa propre existence à couvert par une prompte fuite. Les Barbares ne s'en aperçurent que le matin, et aux reproches qu'ils en firent au saint prêtre, il répondit tranquillement qu'il avait de quoi satisfaire, et qu'il était prêt à mourir à la place du diacre fugitif. « Tu es bon homme, reprirent les Lombards ; il est juste que tu meures, mais nous ne voulons pas te faire expirer par de durs tourmens ; choisis toi-même le genre de mort qui te fait le moins de peine. » Il leur répondit de le faire mourir en la manière que Dieu le voudrait, et ils résolurent de lui trancher la tête. Comme l'événement était singulier, tous les Lombards du canton s'assemblèrent pour ce spectacle. Sanctule demanda la permission de prier, et il l'obtint. Après qu'il eut été fort long-temps prosterné, l'exécuteur s'ennuya et le fit lever. Il se mit à genoux, et l'épée étant déjà tirée : *Saint Jean, empêchez ce crime*, dit-il d'une voix haute que tous les assistans entendirent. A ces mots, le bras de l'exécuteur demeura levé comme il était, et sans aucun mouvement. Tous les spectateurs poussèrent des cris d'admiration ; on s'empressa vers le saint, on le pria de guérir celui qui avait voulu le frapper. Il fit ce second miracle ; mais il obligea cet homme à jurer auparavant qu'il ne se prêterait de sa vie à immoler un chrétien. Alors toutes ces troupes de brigands lui offrirent en reconnaissance les

[1] Paul. Diac. II, c. 31.

bœufs, les chevaux et les autres effets qu'ils avaient pillés ; il refusa toute espèce de butin, et demanda la liberté des captifs, qui furent délivrés sur-le-champ aussi bien que lui [1].

Le même prodige fut renouvelé dans les Gaules, à la vue d'une partie de la même nation, qui, sous trois de ses ducs, passa les Alpes, et fit du ravage dans les provinces voisines. Saint Hospice vivait reclus depuis plusieurs années près Nice, dans une tour où il n'y avait point de porte, et où il se nourrissait de dattes et d'un peu de pain qu'on lui donnait par une fenêtre. Pendant tout le carême, il ne mangeait que des racines d'Egypte, que des marchands lui procuraient. Il portait pour vêtement un cilice par dessus des chaînes de fer qui lui serraient la chair étroitement. Il avait prédit l'irruption prochaine des Lombards, en punition des péchés de ses compatriotes, et il conseillait à tout le monde, même aux solitaires, de se retirer en des lieux plus sûrs. On le crut, et on voulut aussi l'emmener. *Non*, leur dit-il, *ne craignez pas pour moi ; ils ne me feront pas mourir.* Les Lombards arrivèrent peu après ; et, furetant les déserts, au défaut des habitations ordinaires qu'ils trouvaient abandonnées, plusieurs d'entre eux rencontrèrent la demeure du saint. Ils tournèrent en vain tout à l'entour, en cherchant la porte. Irritée par les obstacles, leur avidité leur fit escalader les murs et briser le toit de la tour. En voyant un homme exténué et chargé de chaînes, ils le prirent pour un meurtrier emprisonné, et il les laissa dans leur persuasion. Alors un de ces Barbares étant descendu, et tirant son sabre pour lui en fendre la tête, le bras demeura étendu et immobile. Hospice agit comme Sanctule : le Lombard guéri se convertit sur-le-champ, se fit aussitôt couper les cheveux, et embrassa dans ce lieu même la vie monastique [2].

Saint Hospice opéra aussi beaucoup de guérisons miraculeuses, entre autres celle d'un homme sourd et muet, lequel raconta le fait à saint Grégoire de Tours qui le rapporte. Mais il est temps de faire connaître ce saint lui-même, personnage intéressant, s'il en fut jamais, pour l'Eglise de France, non seulement comme un des plus vertueux et des plus savans prélats du sixième siècle, mais comme ayant beaucoup enrichi notre histoire par la fécondité de sa plume. On l'accuse de crédulité ; c'est une raison sans doute pour examiner les témoignages dont il s'appuie dans le récit de plusieurs choses extraordinaires ; mais aussi, quand il parle comme témoin oculaire, ou comme contemporain d'une multitude infinie de personnes, qui attestent uniquement les événemens du plus

[1] Greg. III. Dialog. c. 17. — [2] Greg. Tur. IV. Hist. c. 6.

grand éclat et les moins exposés aux périls de l'illusion et de la surprise, alors on ne peut se dispenser de croire, sans lui refuser ou un sens droit ou l'amour de la vérité : préjugés également injurieux à l'un des plus grands saints et des plus grands hommes dont s'honore l'Eglise.

Il était né en Auvergne, d'une illustre famille, vers l'an 544. Son père, Florence, était frère de saint Gal, évêque de Clermont, auprès de qui le jeune Grégoire fut élevé; sa mère était petite-fille de saint Grégoire, évêque de Langres. Il montra d'heureux penchans et une tendre piété dès sa première jeunesse. Ce fut pour accomplir un vœu qu'il fit alors, étant malade, qu'il entra dans la cléricature. Souvent il visitait les tombeaux des saints, particulièrement celui de saint Martin de Tours, surtout depuis qu'il y eut été guéri d'une maladie fort dangereuse. Ce grand siége ayant perdu saint Euphrone, on s'y souvint de l'édification qu'y avait souvent donnée le neveu de saint Gal, et l'on ne put entendre sans admiration le récit d'une infinité d'actions que chacun racontait de lui [1].

Toute la ville unanimement, les évêques de la province, le clergé, la noblesse, le peuple de la cité et de la campagne, le demandèrent pour archevêque. Aussitôt on députa ce qu'il y avait de plus illustre vers le roi Sigebert, à qui Tours appartenait. Non-seulement Grégoire était de naissance et de mérite à être connu du roi, mais il se trouvait à la cour quand les députés arrivèrent. Leur demande le surprit et l'alarma, car il joignait à toutes ses grandes qualités une humilité sincère et une extrême défiance de lui-même. Il n'épargna ni sollicitations, ni démarches, pour se soustraire à une charge qu'il jugeait trop lourde pour ses forces. Il fallut que le roi et la reine lui fissent les plus pressantes instances ; encore prirent-ils soin qu'il fût aussitôt sacré par Gilles, archevêque de Reims, de peur qu'il ne vînt à se repentir d'un consentement presque forcé. Dans la crainte que, même après son sacre, il n'allât s'ensevelir dans quelque solitude ignorée, on le conduisit incontinent à Tours, où il fut reçu avec une joie incroyable, le dix-huitième jour après la mort de son prédécesseur. Il avait alors environ trente ans.

Son premier soin fut de connaître toutes ses ouailles, et de se lier particulièrement avec la portion du troupeau destinée à sanctifier le reste par la vertu de l'exemple et de la parole. Il savait découvrir les bons sujets jusque dans l'obscurité des cloîtres et des déserts, où il les cherchait d'une manière si exacte, qu'il nous a

[1] Greg. Vit. c. 1, etc.

laissé des vies très-circonstanciées d'un grand nombre d'illustres solitaires de son temps. Pendant son épiscopat, Venant, natif de Berri, quitta sa femme, à la fleur de son âge, et vint à Tours embrasser la vie régulière, sous l'abbé Silvain auquel il succéda. Il s'y rendit célèbre par les révélations et le don des miracles. Après sa mort surtout, il s'en opéra tant à son tombeau, qu'ils firent donner son nom à ce monastère, érigé depuis en église collégiale [1].

Il y avait à Tours un autre solitaire, natif d'Auvergne ainsi que l'évêque, et nommé Léobard. Comme il vivait dans une cellule près Marmoutier, il fut témoin de la querelle de l'un des moines avec des voisins. Il en prit tant de scandale, qu'il pensait à changer de demeure; mais, l'évêque Grégoire étant venu faire sa prière à Marmoutier, suivant la pieuse coutume qui l'y attirait souvent, Léobard, convaincu que les ouailles, quelles qu'elles soient, ne font aucune démarche sûre sans l'aveu du pasteur, lui communiqua sa résolution. Le saint évêque lui fit connaître que c'était là une illusion, puis lui envoya des livres de piété, dont la lecture acheva de la dissiper. Ce n'est pas la seule occasion où ce guide éclairé fit preuve de discernement

Saint Sénoch, reclus près Tours, étant sorti de sa retraite pour aller voir ses parens en Poitou, revint plein de pensées de vaine complaisance, et fortement tenté de présomption. Le vigilant pasteur, à qui rien n'échappait de ses devoirs envers toutes les conditions, lui fit sentir sa faute et le corrigea si parfaitement, que Sénoch voulait prendre le parti de ne voir jamais personne; mais le sage prélat, jugeant que c'était là une résolution extrême, peu conforme à l'esprit de Dieu, lui conseilla de ne s'enfermer que le carême, et depuis la saint Martin jusqu'à Noël : ce que le solitaire observa ponctuellement. Ainsi il parvint à la plus éminente sainteté. Il était de la nation des Téïfales, peuple barbare, confondu avec plusieurs autres parmi les nations nombreuses qui s'établirent dans les Gaules.

La foi et les vertus ne sont attachées ni à la célébrité, ni à la culture naturelle de l'esprit. La Gaule Armorique, c'est-à-dire la côte maritime de l'Océan, dut à de durs insulaires plusieurs de ses plus illustres évêques. Les Anglo-Saxons ayant envahi l'île nommée jusque-là Bretagne, les Bretons, sous la conduite de leur prince Hengist, s'étaient réfugiés dans l'Armorique la plus avancée vers leurs côtes, et lui avaient donné le nom de Bretagne. Quoique cette transmigration datât de plus d'un siècle, ce peuple plein de

[1] Greg. Vit. PP. passim.

caractère et fort attaché à ses usages, restait toujours distingué des Gaulois, autant de mœurs que de langue; en sorte que le second concile de Tours, tenu en 567, distingue encore les évêques bretons des romains ou gaulois. Ces étrangers, entretenant leurs relations avec les naturels de la Grande-Bretagne, continuèrent long-temps encore d'en tirer des sujets.

De ce nombre fut saint Samson, évêque de Dol en Bretagne. Il était né dans la province de Galles, et avait pratiqué la vie monastique sous la conduite de saint Heltrut, que l'on dit avoir été disciple de saint Germain d'Auxerre. Aussi attribue-t-on à cet évêque de Gaule l'établissement des monastères de la Grande-Bretagne, lors de son second voyage dans cette île. Samson, ayant fait de grands progrès dans les sciences et dans la vertu, fut ordonné prêtre par saint Dubrit, autre disciple de saint Germain, et qui devint évêque de Caërléon dans le pays de Galles. Le nouveau prêtre, après son ordination, ne parut que plus humble et plus porté au recueillement. Il se retira dans une île écartée pour y mener la vie érémitique. Mais on l'en tira pour le faire abbé d'un monastère qu'on disait aussi avoir été fondé par saint Germain. Là il fut ordonné évêque pour son mérite et sa vertu, qui de jour en jour le rendaient plus célèbre. Il passa la mer, et vint dans la Gaule Armorique, où il fonda plusieurs monastères, entre autres celui de Dol, qui fut érigé de son temps même en évêché. Il faisait porter une croix devant lui, comme font aujourd'hui les archevêques : méthode extraordinaire, qui ne dut apparemment son origine qu'au génie et aux usages particuliers de ces Bretons, et qui fonda néanmoins pour la suite, de la part des évêques de Dol, de grandes prétentions aux droits de métropolitains. Mais s'ils en jouirent sur un si faible fondement, il ne leur en restait plus naguère que cette décoration, sans aucune des prérogatives dont elle est le symbole.

L'épiscopat de saint Samson lui acquit beaucoup de célébrité, et l'on raconte de lui un grand nombre de merveilles. Il eut pour successeur saint Magloire, son cousin germain, élevé comme lui sous la discipline de saint Heltrut. Samson l'avait amené en Gaule, après l'avoir fait diacre. En mourant, il le désigna pour lui succéder. Mais après deux ou trois ans d'épiscopat, Magloire mit à sa place Budoc, son disciple, et se retira dans un monastère de soixante moines qu'il avait fondé, et qu'il gouverna jusqu'à sa mort, en 575.

Saint Samson avait un autre parent nommé Malo ou Maclou, qui fut encore élevé dans un monastère, et qu'on ordonna malgré lui évêque de Vinchester, dont son père avait été comte. Il avait tant d'éloignement pour les distinctions, qu'il s'enfuit secrètement au-

delà des mers. Il se retira dans une petite île de l'Armorique, auprès d'un saint solitaire nommé Aron. Près de là, dans une autre île, était la ville d'Aleth, renommée dès-lors pour son commerce, mais encore presque toute païenne. Quelques chrétiens fervens qui s'y trouvaient supplièrent le saint d'entreprendre la conversion de leurs concitoyens: ce qu'il fit avec tant de succès, ses paroles étant soutenues par l'exemple des plus grandes vertus et par le don des miracles, que la plupart se convertirent et l'obligèrent d'être leur évêque. Saint Malo mourut vers la fin de l'an 565. Il laissa le respect de son no[illegible] fortement gravé dans le cœur de ses peuples, qu'ils donnèrent [illegible]ur ville le nom de leur saint pasteur [1].

Saint Paul, qui donna le sien [illegible]ché de Léon, et saint Gildas, surnommé le sage, furent auss[illegible]les de saint Heltrut [2]. La crainte de l'épiscopat fit encore passer Paul dans les Gaules, où il rencontra de même ce qu'il fuyait. Après quelque séjour en différentes îles, il pénétra jusqu'à la ville de Léon, où l'éclat de ses vertus et de ses miracles le fit élever à l'épiscopat, le comte Vither ayant employé, pour le lui faire accepter, l'autorité du roi Childebert. Au bout de vingt-quatre ans, se sentant affaibli de vieillesse, il quitta le gouvernement de son église, et mit successivement à sa place deux de ses disciples, qui ne tinrent le siége qu'un an chacun, en sorte qu'il fut obligé de le reprendre. Enfin il le remit, onze ans après, à un autre disciple nommé Cétomerin, et il se retira dans l'île de Bas, où il gouverna encore longtemps un monastère nombreux, et mourut dans une haute réputation de sainteté. C'est ainsi que le Seigneur fait servir à la sanctification de ses élus le concours comme fortuit des conjonctures dans lesquelles ils se rencontrent, et la singularité de leur génie même, pourvu que leur cœur soit véritablement à lui.

Saint Gildas ne fut que prêtre. Il était natif de Dumbritton en Ecosse; il prêcha dans le nord de la Grande-Bretagne, puis en Irlande, où il rétablit la pureté de la foi et de la discipline. Enfin il passa dans les Gaules, s'établit dans la partie méridionale de l'Armorique, près Vannes, bâtit et habita jusqu'à la mort le monastère de Buis, qui prit son nom.

Les évêchés de Saint-Brieu et de Tréguier doivent aussi leur institution à deux saints nés dans la Grande-Bretagne. Saint-Brieu n'était d'abord qu'un monastère fondé par le saint évêque Brieu, qui, après avoir été ordonné en Angleterre, passa dans les Gaules, où il fonda deux monastères; on érigea le second en siége épis-

[1] Vit. S. Macl. in Bibl. Flosiac. — [2] Boll. 12 Mart.

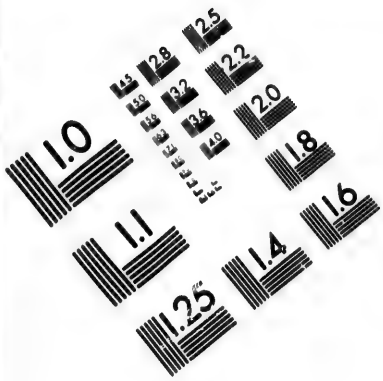

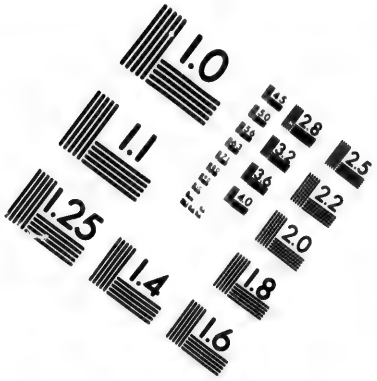

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

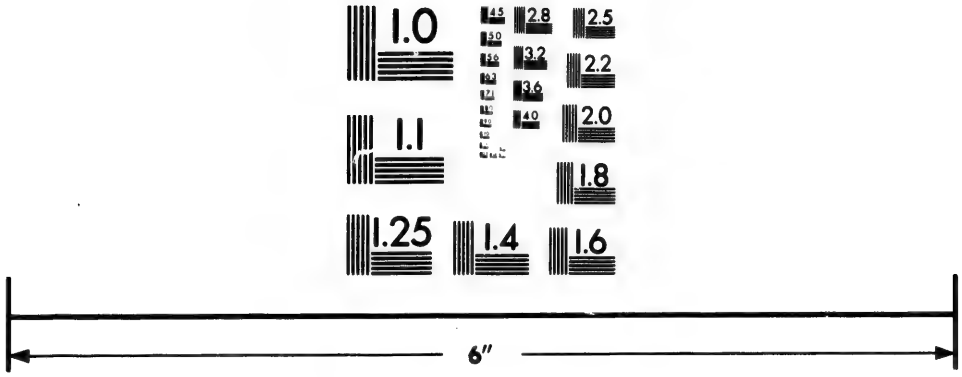

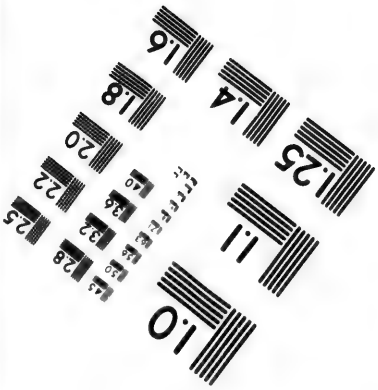

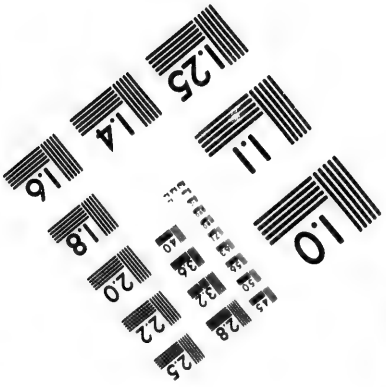

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.1
1.0

copal. Pour le siége de Tréguier, il fut d'abord à Lexobie, église plus ancienne. Saint Tudval, encore breton, en devint évêque, d'abbé qu'il était au monastère de Tréguier fondé par lui-même. Le siége épiscopal fut depuis transféré à ce monastère, qui en a fait oublier le premier nom. Par ces détails sur l'état du christianisme dans la province de Bretagne, alors des plus incultes des Gaules, détails que nous avons pour cette raison développés autant qu'il convient à notre dessein général, on peut se former une idée du reste de l'Église de France dans le même temps.

Tous les évêques de la Bretagne étaient dès-lors, comme aujourd'hui, sous la dépendance de la métropole de Tours. Dans le second concile de cette ville, tenu en 567, nous voyons qu'il est défendu d'ordonner dans l'Armorique un évêque, soit breton, soit romain, sans le consentement de ce métropolitain et de ses comprovinciaux [1]. On y voit encore la vigilance extrême de l'Église sur l'intégrité des mœurs et l'honneur de ses ministres. Le concile ne dédaigne pas d'entrer dans les détails les plus circonstanciés à cet égard. Il statue qu'un évêque qui aura été marié sera toujours accompagné de clercs jusque dans sa chambre, et tellement séparé de sa femme, que celles qui la servent n'aient aucune communication même avec les gens de ses clercs. Quant aux évêques qui n'ont pas été mariés, il ne doit habiter aucune femme chez eux. L'archiprêtre doit avoir à la campagne un clerc qui couche dans sa chambre. Cette règle est jugée si importante, que l'embarras et la dépense sont comptés pour rien quand il s'agit de la faire observer. Ainsi l'on prescrit qu'il y ait sept de ces clercs, pour se relever par semaine.

Il est défendu aux clercs et aux moines de coucher deux dans un même lit. L'entrée des monastères d'hommes est interdite aux femmes. On défend derechef le mariage des religieuses, soit qu'elles aient reçu le voile de la main de l'évêque, soit qu'elles aient seulement changé d'habits : ce qui indique que la profession ne se faisait pas d'une manière expresse, mais qu'elle était attachée à la vêture. Objet de doute qui commençait seulement à être bien éclairci, puisqu'il y avait encore quelques-unes de ces religieuses qui prétendaient n'avoir pris l'habit que pour n'être pas exposées à des mariages indignes d'elles. Il est dit aussi que les veuves ne recevaient point de bénédiction pour se consacrer à Dieu.

Le concile fit encore, pour les cérémonies de la religion, des réglemens qui nous apprennent que dès-lors il y avait des images

[1] Tom. I Conc. Gal. p. 847.

ainsi que des croix sur les autels, et qu'on y conservait l'eucharistie hors le temps du sacrifice, puisqu'on avertit que le corps de Notre-Seigneur ne doit pas être mis sur l'autel au rang des images, mais sous la croix. On règle ensuite, et fort en détail, l'ordre et l'étendue de la psalmodie ou des offices, pour les différens jours et les différentes saisons. Dans l'état des jeûnes qu'on donne ensuite pour toute l'année, l'on voit qu'on jeûnait encore l'avent comme le carême.

Le même concile ordonna que chaque cité prendrait soin de ses pauvres, chaque prêtre à la campagne, et chaque citoyen à la ville se chargeant de l'un d'eux, de manière à ce qu'on ne vît point de vagabonds. Il traite de meurtriers des pauvres les usurpateurs des biens ecclésiastiques, et il veut qu'après trois monitions, s'ils persistent, on prononce contre eux dans le chœur de l'église, tout le clergé étant assemblé, les malédictions du psaume cent-huitième. Il les représente comme de nouveaux Judas, qu'on ne doit pas seulement excommunier, mais anathématiser : ce qui nous fait entendre la différence de l'anathème et de l'excommunication simple, qui n'emportait pas ces sortes de malédictions.

Quelques années après ce concile, Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, fit convoquer à Paris six métropolitains et douze évêques, pour terminer le funeste différend qui existait entre ses deux frères, Sigebert, roi d'Austrasie, et Chilpéric, roi de Soissons. Tel était l'objet capital du quatrième concile de Paris. Le lieu de l'assemblée ne pouvait être mieux choisi, cette ville étant commune entre les trois frères; car Chérebert, roi de Paris, mort cinq ou six ans plus tôt, c'est-à-dire en 567, n'ayant laissé que des filles, les rois ses frères, en se partageant ses états, avaient mis Paris en commun et juré sur les reliques de saint Martin, serment réputé des plus inviolables, qu'aucun d'eux n'entrerait dans la ville sans le consentement des deux autres.

Les évêques ne purent réconcilier les deux frères. Le mal venait de plus loin, et prenait sa source dans l'antipathie ou la jalousie de deux femmes, les reines Frédégonde et Brunehaut, toutes deux d'une grande beauté, toutes deux non seulement pleines d'esprit, mais de cette élévation et de cette étendue de génie, qui, loin de se concentrer dans le petit cercle d'affaires et d'amusemens ordinaires à leur sexe, ne put jamais se renfermer dans les bornes des états respectifs de leurs époux. Brunehaut cependant avait plus de noblesse dans les idées, plus de vues pour le bien public, plus de cette grandeur d'ame, digne du sang des rois d'Espagne qui coulait dans ses veines, et beaucoup plus de vertus ou moins de vices, au rapport même des auteurs qu'on croit aujourd'hui ses ca-

lomniateurs. Frédégonde était plus cachée et plus artificieuse, plus féconde en expédiens et en ressources, plus entreprenante et d'autant plus sûre de réussir que ni probité, ni humanité, ni pudeur, ni respect de sa naissance qui était des plus basses, ni enfin délicatesse d'aucun genre, ne mit jamais d'obstacle à ses desseins. Animé par cette furie, Chilpéric fit ravager les états de son frère avec tant d'acharnement, que, par le pillage des choses les plus sacrées, l'embrasement des temples, le meurtre des clercs et le déshonneur des vierges, les églises furent plus affligées, dit Grégoire de Tours, que par la persécution de Dioclétien.

Sigebert, de son côté, vint étendre le dégât jusqu'aux portes de Paris. L'évêque Germain écrivit à la reine Brunehaut, épouse de ce prince, pour la conjurer de faire voir qu'au lieu d'allumer cette guerre, elle ne travaillait qu'à l'éteindre. Mais les remontrances furent bien faibles auprès d'une femme humiliée qui reprenait le dessus. Sigebert poussa ses avantages, prit Paris, Rouen, et presque tout le royaume de Chilpéric, qui se vit réduit à s'enfermer dans Tournai. Le vainqueur l'y assiégea. Alors saint Germain alla le trouver, et lui fit cette prophétie [1] : « Si vous n'attentez pas à la vie de votre frère, vous reviendrez victorieux; au lieu que vous périrez misérablement, si vous avez des vues parricides. » Sigebert méprisa l'avis du ciel. Mais deux scélérats envoyés par Frédégonde l'assassinèrent, tandis que les Français de Neustrie le reconnaissaient pour leur roi. Cette mort changea totalement la face des affaires. Tout rentra sous l'obéissance de Chilpéric, qui revint aussitôt à Paris, y surprit la reine Brunehaut, veuve de Sigebert, la fit arrêter et conduire à Rouen. Childebert, fils de Brunehaut, âgé seulement de cinq ans, fut porté à Metz par les bons serviteurs de son père, et reconnu roi d'Austrasie.

Saint Germain mourut l'année suivante 576, à l'âge de quatre-vingts ans. Entre les grandes vertus de ce saint évêque, celles qu'on admira davantage en lui, furent ces qualités, si différentes et si difficiles à allier de Marthe et de Marie, l'esprit d'oraison et l'assiduité au travail. Souvent, après avoir passé la nuit entière à l'église, excepté quelques heures sur le matin où il se couchait, pour qu'on ne s'aperçût point de ses veilles, il ne laissait pas que de donner audience à une grande multitude, surtout de pauvres et d'affligés, qu'il allait souvent chercher lui-même dans les réduits où ils ensevelissaient leur honte et leur misère. On raconte un grand nombre de miracles opérés à son tombeau, et confirmés par la vénération des peuples, qui donnèrent son nom à l'église de Saint-

[1] Greg. Hist. l. IV, c. 48.

Vincent, où il fut transféré. Le roi Chilpéric, qui se piquait de littérature, fit son épitaphe.

Cependant ce prince, usant de sa fortune sans nul ménagement, fit marcher vers le Poitou son fils Mérouée, dont il ignorait l'inclination pour Brunehaut[1]. Cette étrange passion avait pris naissance à Paris, où, se trouvant ensemble, ils s'étaient également irrités l'un et l'autre contre Frédégonde, qui avait fait répudier la reine Andovère, mère de Mérouée, et qui venait de faire assassiner l'époux de Brunehaut. Leurs mécontentemens et leurs malheurs communs les attendrirent souvent sur leur sort réciproque, et leur attendrissement dégénéra d'autant plus facilement en amour, que leur tendresse était mieux colorée et leur familiarité moins suspecte. Brunehaut était veuve de l'oncle de Mérouée; mais elle était encore jeune, et n'avait rien perdu de ces attraits si séduisans, capables de surprendre une ame affaiblie par le chagrin. Mérouée, sous prétexte d'aller voir sa mère confinée et comme prisonnière au Mans, passa par Rouen, se ligua avec les partisans de la reine Brunehaut, et l'épousa avec toutes les cérémonies de l'Eglise. Le roi au désespoir marcha contre lui, parut ensuite lui rendre ses bonnes graces; puis, sur quelques nouveaux soupçons, le fit arrêter, le contraignit à prendre la tonsure et l'habit de clerc, enfin à se laisser ordonner prêtre, et l'envoya dans le Maine, au monastère de saint Calais, pour apprendre les règles de la vie ecclésiastique. Mais, par le secours d'un capitaine du feu roi Sigebert, il s'échappa, et se rendit dans l'église de Saint-Martin de Tours, asile le plus sacré du royaume.

Le roi fit ordonner au saint évêque Grégoire de chasser le prince qu'il traitait d'apostat, avec menace, en cas de refus, de mettre tout le pays à feu et à sang : « *A Dieu ne plaise*, répondit le saint prélat, *qu'un roi catholique profane les lieux que les Goths ariens ont constamment révérés* » ! et il laissa Mérouée dans son asile. Mais le jeune prince, ne croyant aucune barrière sacrée contre la fureur de son père, et plus encore de Frédégonde, résolut d'aller joindre Brunehaut, qui avait trouvé le moyen de se sauver à Rouen, et qui gouvernait l'Austrasie sous le nom de son fils, le jeune Childebert.

Avant de quitter le tombeau de saint Martin, il voulut lire dans l'avenir, par une pratique superstitieuse fort en usage alors, quoique déjà souvent condamnée dans les conciles, sous le nom du sort des saints. Il mit sur le tombeau le psautier, le livre des Rois et celui des Evangiles. Après avoir passé trois jours de suite en jeûnes,

[1] Greg. Hist. l. v, c. 14.

en veilles et en prières, il ouvrit au hasard chacun de ces livres. Dans celui des Rois, le premier verset de la page était celui-ci : *Parce que vous avez quitté le Seigneur votre Dieu, pour suivre les dieux étrangers, il vous a livré à vos ennemis.* Les passages des deux autres livres ne parurent pas moins effrayans au prince qui se les appliquait : ce qui lui fit répandre beaucoup de larmes avant de partir. Il eut néanmoins le bonheur de gagner l'Austrasie; mais il n'y fut pas reçu comme il s'y attendait. Brunehaut, plus politique que passionnée depuis le rétablissement de ses affaires, ne voulut pas déplaire aux seigneurs austrasiens, qui étaient peu disposés à ranimer le feu de la guerre, pour un malheureux trop renommé, devenu la fable de la France et le flambeau de discorde entre les princes français. Après avoir erré quelque temps en diverses contrées, il fut enfin arrêté et massacré proche de Térouane.

Mais avant cette catastrophe, Chilpéric, voyant ses principales victimes échappées, déchargea tout son ressentiment sur Prétextat, évêque de Rouen, qui avait compati à leurs malheurs et qu'il accusa non seulement de leur avoir donné la bénédiction nuptiale, mais d'avoir fomenté la révolte. Il fit assembler à Paris quarante-cinq évêques, qui en formèrent le cinquième concile. Le roi vint en personne, et parla ainsi à Prétextat en leur présence[1] : « A quoi avez-vous pensé, prélat téméraire, de marier avec sa tante, Mérouée, mon ennemi plutôt que mon fils? Ignorez-vous les règles canoniques sur cette matière? Vous n'en êtes pas demeuré là : vous avez tenté de me débaucher mes sujets par argent, et vous avez voulu faire passer ma couronne sur la tête d'un autre. » Les Francs, à ce discours sorti d'une bouche qu'ils croyaient incapable de mentir, frémissaient de colère, et voulaient lapider l'évêque. Mais le roi, qui voyait mieux qu'eux les conséquences d'un emportement pareil, voulut encore se donner un air de modération en les retenant. Prétextat s'inscrivit en faux contre ces imputations, et ses ennemis en offrirent la preuve. Mais elle ne consista qu'à montrer quelques présens que l'évêque avait faits, et dont il convenait, en niant fortement qu'il eût tenté par là d'exciter aucune révolte. Les évêques sentirent l'iniquité de la trame ourdie contre leur collègue. Un simple archidiacre de l'eglise de Paris, nommé Aëtius, se leva dans l'assemblée, toutefois après que le roi en fut sorti, et dit avec force : « Pensez-y bien, princes de l'Eglise, qui a les yeux fixés sur vous. De la démarche que vous allez faire, pour ou contre votre semblable, dépend votre

[1] Greg. VII, 16 et 19.

gloire ou votre opprobre éternel. » Les évêques se regardèrent sans rien objecter, mais sans oser prendre une résolution par laquelle l'on risquât de déplaire à la terrible Frédégonde, l'ame de cette persécution.

Il n'y eut que le seul archevêque de Tours, le vertueux Grégoire, qui appuya ce qu'avait dit l'archidiacre, et qui enchérit sur ce zèle, afin de relever le courage des prélats. Mais il ne manqua point parmi eux de bas courtisans et de perfides délateurs contre le généreux archevêque. Aussitôt le roi l'envoya chercher, et lui dit avec émotion, du plus loin qu'il put se faire entendre : « Evêque, votre saint caractère vous oblige à faire justice à tout le monde. Pourquoi donc me la refusez-vous? Vous vérifiez bien le proverbe, que jamais l'oiseau carnassier n'arracha l'œil à son semblable! — Prince, répondit Grégoire, si quelqu'un de nous s'écarte des voies de la justice, vous avez le pouvoir en main pour l'y faire rentrer : mais si vous vous en écartez vous-même, qui vous ramènera? Nous n'avons que le pouvoir de la parole, que vous écoutez si vous voulez; et si vous fermez l'oreille, qui vous condamnera, sinon celui qui est la règle et l'appui de toute justice? » Le roi insista et fit quelques menaces; mais l'évêque les reçut en saint, et fit à son tour des menaces si effrayantes des jugemens de Dieu, que Chilpéric, qui n'était méchant que par une impression étrangère, revint à ses propres sentimens, et, cherchant à radoucir le saint, il lui fit mille caresses et l'engagea à prendre quelque chose à sa table : c'était l'heure de son repas. Pendant la conversation, Grégoire l'amena jusqu'à promettre avec serment qu'il n'ôterait pas la liberté au concile, et qu'il n'en exigerait rien contre les canons.

Mais Frédégonde n'avait pas ratifié ces engagemens. Pendant la nuit, elle envoya vers Grégoire pour lui offrir deux cents livres d'argent, s'il laissait condamner Prétextat, et lui fit assurer qu'elle avait la parole de tous les autres évêques. « Je ne suivrai le jugement des autres, répondit-il, qu'autant qu'il sera conforme aux canons. Quand vous me compteriez les pièces d'or et d'argent par milliers, je ne changerais pas de dessein. »

Le roi se rendit encore à la seconde séance du concile dans l'espérance de convaincre Prétextat, au moins sur quelques uns des chefs de l'accusation. Mais ce prince fut lui-même convaincu, ou plutôt confondu. Il dit à quelques confidens : « Je sens que l'accusé dit vrai; mais que ferai-je pour contenter la reine? » Après avoir rêvé quelques momens, il ajouta : « Allez, représentez à Prétextat, comme de vous-même, que je suis bon, et que je pardonne aisément; que s'il s'humilie devant moi, en faisant l'aveu

de ce qu'on lui reproche, il est sûr d'obtenir son pardon. » Ce propos fut aussitôt porté à Prétextat, qui, craignant plus que jamais la redoutable Frédégonde, donna aveuglément dans le piége. Le lendemain, les évêques étant assemblés et le roi présent, Prétextat se prosterna par terre, en avouant tout ce qu'on lui imputait. Le roi, par la plus basse fourberie, se jeta lui-même aux pieds des évêques, et leur demanda justice. « Qu'on le dépose en lui déchirant sa tunique, dit-il, et qu'on l'anathématise en récitant sur sa tête les malédictions du psaume cent huitième, ou qu'au moins on rende contre lui une sentence d'excommunication perpétuelle. » Grégoire, sans craindre d'attirer sur sa propre tête tout le feu de l'orage, fit de vives représentations, et réclama éloquemment la promesse que le roi venait de lui faire de ne rien exiger contre les canons. On n'écouta rien : Prétextat fut tiré de son siége, et mis dans une prison rigoureuse.

L'archevêque de Tours avait résisté à une femme trop ennemie de la contradiction pour qu'elle ne fît pas naître quelque occasion de le perdre lui-même. Leudaste, comte de Tours, déclaré depuis long-temps contre son évêque, se porta pour son accusateur. Mais la manœuvre était mal conçue, et l'imputation de vouloir livrer la ville au roi Childebert, destituée de preuve et de probabilité, tomba d'elle-même. Le calomniateur, n'en voulant pas avoir le démenti, choisit encore plus mal son second chef d'accusation. Il avança que Grégoire diffamait la reine, en lui imputant un commerce criminel avec un évêque; procédé maladroit, qui outrageait la majesté même des personnes augustes dont on prétendait servir la vengeance. Le roi en fut si choqué, que, dans le premier emportement, il fit battre et emprisonner Leudaste. Peu après cependant, il convoqua un concile à Braine, à quelques lieues de Soissons, et fit comparaître Grégoire [1]. Chilpéric s'y trouva lui-même, et dit aux évêques qu'il ne pouvait dissimuler ce qui touchait si vivement son honneur; qu'il ne prétendait pas néanmoins violer les égards dus à la dignité épiscopale ; que, quoiqu'il eût des témoins contre l'évêque de Tours, si l'on croyait plus convenable de s'en rapporter à la conscience du prélat, il y consentait. Tout le poids de ces témoignages se réduisait à celui d'un sous-diacre de Tours, à qui le comte en avait fait espérer l'évêché. Les Pères du concile dirent au roi qu'on ne devait pas croire un inférieur contre son prélat, et l'on convint que Grégoire, après avoir dit la messe sur trois autels, se purgerait par serment. On prit ce parti comme le seul propre à donner au

[1] Greg. v. Hist. c. 50.

roi quelque satisfaction. Ainsi l'évêque de Tours accomplit ce qu'on venait de proposer. Alors le comte Leudaste, qui avait trouvé moyen de s'évader, fut excommunié de toutes les églises, comme calomniateur et auteur du scandale; après quoi l'on envoya le jugement aux évêques qui n'étaient pas de l'assemblée.

Frédégonde n'était rien moins que satisfaite; mais quand l'occasion ne lui était pas favorable, elle savait en attendre une meilleure. Cependant elle se vit occupée de soucis plus sérieux. Le bras du Seigneur commençait à se déployer sur elle. Dans l'espace de quelques mois, ses trois enfans moururent de contagion : elle crut ou feignit de croire que Clovis, leur frère aîné du premier lit, leur avait donné du poison; sous ce prétexte, il fut aussitôt assassiné. Mais elle ne trouva point de consolation dans la multiplicité de ses crimes. Alors, faisant quelque retour sur elle-même : « Jusqu'ici, dit-elle à son mari [1], Dieu nous avait épargnés, tout méchans que nous sommes; mais voilà qu'il nous frappe dans l'endroit le plus sensible, en nous enlevant nos enfans : tâchons d'apaiser sa colère, et distribuons en aumônes les trésors accumulés par notre dureté. » Chilpéric, qui aurait pu être bon avec une autre femme, diminua les impôts et fit de grandes libéralités. La reine eut la consolation de devenir encore mère, et accoucha d'un prince qui régna dans la suite sur tous les Français sous le nom de Clotaire II. Sa naissance, en effaçant le souvenir des fléaux précédens, ramena la joie et la perversité, qui continuèrent jusqu'à la mort de Chilpéric.

Enfin ce roi périt auprès de Chelles, en revenant de la chasse, sans qu'on pût connaître son assassin. La veuve, sans attendre d'autre accusation que celle de sa conscience, se réfugia dans l'église de Paris. La principale autorité sur les Français était passée au roi Gontran, qui se saisit d'abord de la ville de Paris, prétendant que ses frères, en y entrant plusieurs fois contre leur serment, avaient perdu pour eux et pour leurs enfans le droit qu'ils y avaient. Frédégonde se fit un mérite de consentir à cette occupation, marqua à Gontran une confiance sans bornes, seule ressource qui lui restât, et lui présenta le jeune Clotaire, qui n'avait que quatre mois. Gontran le fit reconnaître pour roi de Soissons et de toutes les provinces que son père Chilpéric avait possédées.

Ce roi de Bourgogne, comme on le voit par ce seul trait, était bon, plein de franchise, enclin à pardonner, et sincèrement religieux. Il signala tout son règne par un grand zèle pour l'avancement de la religion, par une libéralité prodigieuse envers les

[1] Greg. v. Hist. c. 35.

églises et les pauvres; en un mot, par tant de vertus, qu'il est compté au nombre des saints[1]. On trouve néanmoins quelques taches considérables dans sa vie, comme dans celle des meilleurs princes de ces règnes barbares. On raconte qu'il fit assommer à coups de pierres un de ses chambellans, pour avoir tué un buffle dans la forêt de Voge. La reine Austrigilde, sa femme, lui ayant dit en mourant que ses médecins l'avaient tuée, il eut la faiblesse de lui promettre leur mort, et la cruauté de tenir parole. Mais on ne peut douter qu'il n'ait expié ses fautes par un regret sincère et par la multitude de ses bonnes œuvres. Il n'y avait pas jusqu'à ses repas qui ne se ressentissent de son respect pour la religion. Il y invitait souvent les évêques, qu'il y faisait asseoir honorablement; et au lieu de chants de plaisir, on y chantait un répons de l'office divin, ou quelque cantique.

Les saints prélats avaient beaucoup de pouvoir sur son esprit. Cependant saint Grégoire de Tours s'étant employé pour faire rentrer en grace le comte de Bordeaux et un autre seigneur, coupables tous deux d'un crime d'état, le roi fit semblant de ne pas entendre et ne répondit rien. Alors le médiateur charitable, tournant sa supplique en apologue : « Daignez m'écouter, Seigneur, dit-il au roi, mon maître m'a député vers vous. Que lui dirai-je, puisque vous ne me répondez pas? — Et qui est votre maître? reprit le roi étonné. — C'est saint Martin, » répliqua Grégoire en souriant. Aussitôt le roi fit entrer Garacaire et Bladaste, c'étaient les noms des deux seigneurs ; et après quelques reproches, il les reçut en grace.

Son zèle pour l'Eglise et la discipline l'engagea à faire tenir différens conciles. On remarque, en 585, le second de Mâcon, auquel furent présens quarante-trois évêques, et quinze députés pour les absens. On y fit vingt canons, dont le cinquième ordonne, sous peine d'excommunication, de payer les dîmes aux ministres de la religion, suivant la loi de Dieu et la coutume immémoriale des églises. Le quinzième, qui enjoint aux laïques d'honorer les clercs majeurs, c'est-à-dire, ceux qui sont dans les ordres, porte en termes exprès que, quand ils se rencontreront, si tous deux sont à cheval, le laïque ôtera son chapeau, et si le clerc est à pied, le laïque descendra de cheval pour le saluer. Il est défendu aux veuves, même des moindres clercs, de se remarier, et aux clercs d'assister tant aux jugemens de mort qu'à leur exécution. Le roi confirma par un édit les canons de ce concile.

Quelque temps après, il se tint à Auxerre une autre assemblée,

[1] Greg. Hist. l. VI et VII.

qui, quoique particulière à ce diocèse, mérite attention. Il y fut statué qu'on ne dirait pas deux messes par jour sur le même autel, principalement un prêtre après un évêque, et que les femmes ne recevraient pas l'eucharistie dans la main nue, mais chacune sur son linge nommé dominical : usage très-particulier, que l'Eglise eut ses raisons pour supprimer. Ce synode, dont les statuts ne semblent que l'exécution des canons de Mâcon, restreint pourtant aux veuves des clercs supérieurs la défense de se remarier, faite généralement par les Pères de Mâcon à celles de tous les clercs sans nulle réserve. Chaque église avait ses coutumes propres, qu'on maintenait quand elles n'étaient pas abusives. Ce synode défend encore aux clercs de chanter et de danser dans un festin, aux moines et aux abbés d'être parrains d'aucun baptisé.

Après la mort du roi Chilpéric, la ville de Rouen rappela son évêque Prétextat. Il alla trouver le roi Gontran à Paris, et le pria de faire reviser sa cause. Frédégonde soutint qu'on ne devait pas revenir sur une chose jugée par quarante-cinq évêques. Mais les temps étaient bien changés : les prélats timides revinrent au parti de la vertu, qui devenait le plus sûr ; et, pour ne point paraître contraires à eux-mêmes, l'évêque de Paris dit, au nom de tous les autres, que Prétextat n'avait pas été déposé, mais soumis simplement à une pénitence. Il fut rétabli, au grand contentement de son peuple; et Mélaine qui avait occupé sa place, se voyant chassé avec opprobre, se retira auprès de Frédégonde. Elle en conçut un dépit cruel; mais elle dissimula environ deux ans, au bout desquels, se transportant à Rouen, elle fit poignarder Prétextat par un de ses esclaves, dans l'église même où il s'était rendu de fort bonne heure pour l'office. Il cria pour appeler du secours, et s'appuya sur l'autel qu'il inonda de son sang, en se recommandant au Seigneur. On l'emporta dans sa chambre, et on le mit sur son lit. La perfide Frédégonde vint aussitôt le voir, et parut plus indignée que personne de ce meurtre impie, dont elle demandait avec imprécations qu'on lui fît connaître l'auteur. Le saint évêque ne prit pas le change : « D'où partirait le coup, s'écria-t-il d'un ton qui le fit croire inspiré, sinon du bras qui a répandu tant de sang innocent, sans épargner celui de nos rois? » Frédégonde, sans se déconcerter, lui offrit ses médecins. « Dieu veut me retirer de ce monde, répondit-il; mais tremble, furie sacrilége : il n'en vengera qu'avec plus de rigueur le sang de son ministre. » Les seigneurs qui se trouvaient présens marquaient leur horreur par un sourd murmure, et l'un d'eux poussa le zèle jusqu'à dire à la reine, comme en menaçant, qu'on allait faire les plus rigoureuses perquisitions. Frédégonde l'écouta paisiblement, et lui répondit qu'il

avait raison, feignant de ne pas comprendre qu'on voulût parler d'elle. Peu après, elle trouva le moyen de faire empoisonner cet ennemi généreux de ses noirceurs.

Enfin l'esclave qui avait tué le saint évêque fut pris, et déclara que, pour commettre ce meurtre sacrilége, il avait reçu cent sous d'or de la reine Frédégonde, cinquante de l'évêque Mélaine, cinquante encore de l'archidiacre de Rouen, et qu'on lui avait promis de le mettre en liberté, ainsi que sa femme. Le meurtrier subit le dernier supplice; mais Frédégonde, habile surtout à tirer avantage du crime, fit rétablir Mélaine sur le siége de Rouen. Prétextat est honoré comme un saint martyr.

Avant qu'on eût fait justice de l'assassin, l'évêque de Bayeux, comme premier suffragant de la province, consulta les évêques de France. De leur avis, il fit fermer les églises de Rouen, jusqu'à ce qu'on eût découvert le meurtrier, et l'on empêcha que le peuple n'assistât au service divin [1]. C'est un exemple des interdits ecclésiastiques, auquel on en pourrait joindre un grand nombre d'autres de ces temps anciens. Quelques années auparavant, l'église de Saint-Denis ayant été profanée par une grande effusion de sang, on cessa d'y faire l'office, et les coupables furent excommuniés jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait. Léon, évêque d'Agde sous la domination des Goths, pour obliger un seigneur de cette nation à restituer un bien ecclésiastique qu'il avait usurpé, vint à l'église de Saint-André, y passa la nuit en prières, et le matin cassa les lampes qui pendaient à la voûte, en disant : « La lumière ne luira point ici, qu'on n'ait restitué les biens de la maison de Dieu. [2] »

Tout ceci se passait vers le commencement du pontificat de Pélage II, qui avait succédé, le 30 novembre, au pape Benoît, mort le 30 juillet de cette année 578. Pélage fut consacré, sans attendre le consentement de l'empereur, parce que les Lombards tenaient Rome assiégée. Toute l'Italie gémissait sous leur oppression. Ces Barbares, païens en partie, poussaient la haine de la foi jusqu'à l'effusion du sang. Il y en eut qui voulurent contraindre quarante paysans, qu'ils avaient mis aux fers, à manger des viandes consacrées aux idoles; mais ces chrétiens fidèles et généreux se laissèrent égorger jusqu'au dernier. Les idolâtres firent mourir d'autres prisonniers en pareil nombre, parce qu'ils refusaient d'adorer une tête de chèvre. Le martyrologe romain célèbre le 6 mars la fête de ces quatre-vingts martyrs mis à mort en Campanie l'an 579. Ce fut trois ans après, en 582, qu'ils ruinèrent

[1] Greg. VIII, c. 31. — [2] *Ibid.* V, c. 33.

le monastère du Mont-Cassin, comme saint Benoît l'avait prophétisé. Mais selon la même prophétie, ils ne firent point de mal aux moines, qui s'échappèrent tous et se retirèrent à Rome. Pélage leur permit d'y bâtir un monastère auprès du palais de Latran.

La vraie religion n'était pas mieux traitée par les rois des Visigoths en Espagne. Lévigilde, qui avait paru assez modéré au commencement de son règne, conçut après quelques années un dépit furieux de ce qui aurait dû être pour lui un puissant moyen de salut, c'est-à-dire, de la conversion de son fils Herménigilde. Le jeune prince avait épousé, en 580, la princesse Ingonde, du sang de France, fille de Sigebert et de Brunehaut, et catholique très fervente. Sa foi avait passé par les plus rudes épreuves, auxquelles l'avait mise la reine Gosvinte, sa belle-mère, et en même temps son aïeule par la reine Brunehaut qu'elle avait eue de son premier mariage avec le roi Athanagilde. Mais Gosvinte, étouffant tous les sentimens de la nature et n'écoutant que sa passion pour l'arianisme, avait fait endurer de sa propre main à Ingonde les plus indignes traitemens. Voulant un jour à toute force la faire rebaptiser, à la façon des ariens, et la princesse résistant aux caresses et aux flatteries, l'arienne forcenée entra dans une telle fureur, qu'elle prit sa petite-fille par les cheveux, la jeta par terre, la frappa longtemps à coups de poing et à coups de pied, et toute couverte de sang et de blessures, la fit plonger dans une pièce d'eau, comme pour la baptiser malgré elle [1].

Ingonde n'en avait eu que plus de ferveur; et, prenant une méthode bien différente avec Herménigilde, son époux, elle fit si bien, par la voie de la persuasion, par les charmes de sa douceur et de ses bons exemples, qu'elle le convertit après une longue résistance [2]. Quand le roi son père eut appris cette nouvelle il devint persécuteur des plus ardens et des plus artificieux. Voyant que la prison, les exils, les supplices, ne faisaient que des martyrs ou des confesseurs, il changea de méthode, et parut se rapprocher de la religion catholique, afin de séduire les simples. Ayant assemblé un concile de ses prélats hérétiques, il fit régler, non-seulement qu'on ne rebaptiserait pas ceux qui abandonneraient la religion romaine, mais qu'on chanterait dorénavant, Gloire au père, par le Fils, dans le Saint-Esprit. Cette fausse ressemblance avec la confession des orthodoxes en trompa et en pervertit plusieurs.

Il s'en fallut bien que le prince Herménigilde donnât dans ce piége Il avait été éclairé par les soins et les instructions de saint Léandre,

[1] Greg. Tur. Hist. v, c. 39. — [2] Greg. Magnus, Dialog. III, cap. 53.

évêque de Séville, et il savait que le roi des Suèves marchait avec ses troupes pour secourir les catholiques opprimés par son père. Mais la chaleur d'un zèle naissant nuisit à ses desseins comme à ses espérances. Croyant servir aussi la religion, pour seconder la généreuse entreprise du roi Mir, qui était universellement chéri de ses sujets, et faire cesser les cruelles vexations de Lévigilde contre les catholiques et contre lui-même, ce jeune prince chercha d'abord à se ménager les secours de l'empereur, et s'aboucha avec le gouverneur du peu de possessions qui restaient à l'empire dans la Grande-Hespérie. Mais le roi Lévigilde corrompit cet officier grec, moyennant une somme de trente mille sous d'or ; et marchant bien vite contre son fils, il le réduisit à se réfugier dans une église. Il y entra lui-même, releva le prince, qui s'était jeté à ses pieds, et l'embrassa avec tendresse, après l'avoir assuré qu'il ne serait point maltraité. Cependant il fit signe à ses gens, qui l'emmenèrent à Valence, après lui avoir arraché ses habits ordinaires, pour le revêtir de vêtemens pauvres et humilians.

On ne put se saisir de la princesse Ingonde, son épouse, qui prit la route de Constantinople avec son fils encore enfant, et qui mourut en chemin. Herménigilde, reconnaissant dans les fers, à Tarragone où il avait été transporté, la vanité des grandeurs du monde, tourna ses affections vers le ciel. Il ajouta, par ses austérités volontaires, à la dureté de sa prison, couchant sur un cilice, priant sans cesse, et demandant à Dieu la force qui lui était nécessaire. La veille de Pâques, pendant la messe, son père lui envoya un évêque arien pour lui rendre ses bonnes graces s'il recevait la communion de la main de cet hérétique. Herménigilde repoussa le séducteur avec indignation et témoigna la plus grande horreur de ses suggestions. Aussitôt l'évêque rapporta la réponse au roi, qui, ne se possédant plus de colère, envoya, dans son emportement, des officiers pour tuer son fils. Le martyr eut la tête fendue d'un coup de hache, l'an 586, le samedi saint, 13 avril, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Les Suèves, qui occupaient la province de Galice, et qui étaient encore dans la première ferveur de leur conversion, eurent à souffrir aussi de ce barbare fanatisme. Lévigilde, ayant subjugué ces peuples et réuni leurs terres à sa couronne, voulut de même asservir leur religion et les ramener à l'arianisme; mais le Seigneur ne permit pas qu'il abusât long-temps de ses succès. Il tomba grièvement malade, l'année même qui suivit la mort de son fils, et en témoignant un vif regret de l'avoir fait mourir, il reconnut la vérité de la religion catholique. Des craintes hu-

maines l'empêchèrent sans doute de la professer publiquement, puisque saint Grégoire-le-Grand nous donne la pénitence de ce prince pour insuffisante. Toutefois il ne vit pas plus tôt le danger de sa maladie, qu'il fit venir saint Léandre, évêque de Séville, qui avait été lié intimement avec Herménigilde, et persécuté lui-même, jusqu'à subir la peine du bannissement. Il le pria d'accorder la même amitié à son fils Récarède, qui allait lui succéder, et de lui faire embrasser la même doctrine qu'à Herménigilde. Il mourut peu après, l'an 586 de Jésus-Christ et le dix-huitième de son règne.

Récarède suivit en effet l'exemple de son saint frère. La médiation de l'auguste martyr secondant le zèle du nouveau roi, dès la première année de son règne, il sut si bien prendre les évêques ariens, que, sans coup d'autorité, il les engagea à se faire catholiques. Toute la nation montra une docilité si prompte et si générale, que ce même roi se vit en état d'exclure tous les hérétiques, non-seulement des charges, mais du service militaire. Il ramena aussi tous les Suèves qu'on avait pervertis en grand nombre, et, ne mettant point de bornes à son zèle, il abolit l'hérésie jusque dans la partie de la Gaule narbonnaise qui était de sa domination. Il y eut des murmures, des trames secrètes, des conjurations en forme. La reine Gosvinte, belle-mère de Récarède, conspira elle-même avec d'autant plus de danger pour le roi, qu'elle lui inspirait plus de sécurité en feignant d'être catholique. Mais tout fut découvert à propos, et Gosvinte tira le roi d'embarras en mourant dans ces conjonctures[1].

Il ne s'agissait plus que de prendre les mesures nécessaires pour donner à de si heureuses entreprises toute la stabilité convenable. Dans ce dessein, le roi fit convoquer à Tolède un concile de tous les pays de son obéissance, même des Gaules[2]. Il s'y trouva soixante-quatorze évêques, et les députés de six autres. On commença, suivant les vues du roi, par un jeûne de trois jours; après quoi on s'assembla le 8 de mai de l'an 589. Récarède était présent. Il fit lire une profession de foi signée de lui et de la reine Baddo, son épouse, dans laquelle il anathématisait Arius, sa doctrine et ses complices, recevait expressément les quatre grands conciles, et en général tous les conciles orthodoxes. On prononça ensuite vingt-trois anathèmes contre les principaux chefs de la doctrine arienne, et l'on réprouva ce que ses défenseurs en regardaient comme l'arc-boutant dans le concile de Rimini. On fit signer ces décisions par les nouveaux convertis, seigneurs laïques ou clercs,

[1] Greg. Tur. l. XI, c. 15. — [2] Tom. V. Conc. p. 589.

entre lesquels on trouve huit évêques goths de naissance, comme l'indiquent leurs noms barbares.

Après cela, Récarède proposa de régler la discipline, pour remédier aux désordres occasionés par l'hérésie. Les prêtres et les évêques ariens vivaient avec leurs femmes comme les gens du monde. Le concile interdit cette licence à ceux qui sont convertis, et, prévenant le danger, tant du scandale que de l'incontinence, il veut qu'ils se séparent de chambre, et s'il se peut, de maison. Il défend à tous les clercs de poursuivre leurs confrères devant les juges séculiers, sous peine d'excommunication et de perte de la cause. Il est clair, par le dernier article, que les deux puissances, l'ecclésiastique et la séculière, concouraient ensemble : innovation qu'il est à propos de faire observer, et qui va devenir commune à tous les peuples que le christianisme commençait à tirer de la barbarie. Il en est de même de l'ordonnance publiée par le roi Récarède pour la confirmation de ce concile, laquelle portait peine d'excommunication contre les clercs et contre les laïques, la confiscation des biens ou l'exil, suivant la qualité des personnes. On ordonna aussi en général l'observation, tant des anciens canons que des lettres synodales des papes, et l'on proscrivit tout reste d'idolâtrie dans les différentes régions soumises aux Goths. On s'étudia particulièrement à abolir la pratique, aussi dénaturée que commune parmi les païens, de faire mourir les enfans qui étaient le fruit de la débauche.

On tint un concile, cette même année et pour les mêmes fins, dans la partie des Gaules qui obéissait aux Goths [1]. Les évêques, au nombre de huit, s'assemblèrent à Narbonne, et ordonnèrent de chanter le *Gloria Patri* à la fin des psaumes; c'était une profession de foi abrégée contre l'arianisme. On défendit à tout prêtre de sortir du sanctuaire pendant la célébration de la messe, et à tout diacre, sous-diacre ou lecteur, de quitter l'aube avant que les mystères fussent achevés : ce qui fait voir que l'usage de l'aube était commun à tous les clercs, et dès lors affecté au seul temps du service. Défense de fêter le jeudi, comme consacré à Jupiter et de travailler, le dimanche, sous peine à l'homme libre de payer dix sous d'or, ce qui faisait une somme d'environ dix écus de notre monnaie, et à l'esclave sous peine de cent coups de fouet. Ces peines temporelles prouvent de nouveau que les juges séculiers se réunissaient avec les évêques, et qu'on exécutait ponctuellement les réglemens du concile national de Tolède, qui les obligeait à venir apprendre de la bouche des pasteurs, ce

[1] Tom. v. Conc. p. 1028.

sont ses [illegible]nes, la manière dont il faut gouverner les peuples.

Dans [illegible]tes ces œuvres de zèle, saint Léandre guidait principalement le roi Récarède, aux yeux de qui il était devenu particulièrement recommandable par la justice que lui avait rendue le roi Lévigilde, dans un moment où l'on juge si sainement des choses. Cela achève de prouver que l'exil, pour ce saint prélat comme pour les évêques orthodoxes les plus zélés, n'avait été qu'un effet de la persécution, et non la punition de son ambassade à Constantinople, de la part d'Herménigilde. Léandre avait trop de lumières, comme on le voit par différens ouvrages de sa composition, pour conniver à la révolte, sous aucun prétexte. Il avait donc sollicité simplement l'empereur, soit pour obtenir sa médiation auprès du prince hérétique en faveur des catholiques, soit pour ménager un asile au prince converti et à sa famille, en cas d'oppression. Nous voyons qu'il fut singulièrement chéri et invariablement estimé du pape saint Grégoire, qui, au plus haut point de l'autorité et de la puissance où soit monté un ministre du ciel, sut toujours si bien rendre aux maîtres de la terre ce qui leur est dû, sans cesser jamais de soutenir avec dignité les droits de son siège. Ce fut même à Constantinople, pendant cette ambassade, qu'ils contractèrent cette intimité qu'ils manifestèrent depuis par leurs lettres ; et ce fut à la persuasion du saint évêque de Séville, que saint Grégoire-le-Grand entreprit l'excellent ouvrage des Morales sur Job, qu'il lui dédia : ce seul fait prouve, mieux que tous les discours, l'idée qu'on doit avoir du mérite et de la conduite de saint Léandre [1].

Grégoire, alors diacre de l'Eglise romaine, était apocrisiaire ou légat du pape Pélage auprès de l'empereur. Ce saint illustre, le plus grand personnage de son siècle, était né à Rome, d'une maison aussi distinguée par les vertus que par la noblesse et l'opulence. Son père Gordien était un des plus puissans sénateurs, et sa mère Silvie est honorée comme sainte par l'Eglise. Grégoire comptait entre ses ancêtres le pape Félix IV, dont les petites-filles, Emilienne et Tarsille, ont été mises au nombre des saintes. Il fut lui-même préteur de Rome, c'est-à dire, chef de la justice civile de cette capitale du monde. Dès-lors grand homme de bien, il avait résolu de servir parfaitement le Seigneur, sous l'or et la soie que sa dignité l'obligeait de porter ; mais il reconnut, ou crut reconnaître qu'il tenait au monde plus qu'il n'avait pensé, et il voulut rompre tous les liens qui l'y attachaient.

Ayant acquis par la mort de son père la disposition de ses

[1] Isidor. illust. c. 28, etc.

grands biens, il bâtit et dota six monastères en Sicile. A Rome, dans sa propre maison, il en fonda un septième, qui est passé dans ces derniers temps aux Camaldules. Il y prit lui-même l'habit monastique, après avoir donné aux pauvres ses meubles et ses meilleurs vêtemens, et il se soumit à l'obéissance, comme le dernier des religieux. On fit violence à son humilité, quelque temps après, et les instances unanimes des frères l'obligèrent à les gouverner. Il se nourrissait de légumes crus que lui fournissait sa sainte mère, alors retirée à Celleneuve, qui devint un fameux monastère. Elle faisait tremper quelque temps ces légumes, et les lui envoyait dans une écuelle d'argent, qu'il donna enfin à un pauvre dans l'impossibilité où l'avaient mis ses largesses précédentes de faire l'aumône autrement [1]. Avec l'austérité de ce régime, il était perpétuellement occupé, soit à la prière, soit à l'étude, à écrire ou à dicter; ce qui affaiblit sa santé, et le réduisit à des infirmités continuelles. Le pape Benoît l'arracha de sa retraite pour l'ordonner un des sept diacres de l'Eglise romaine, et peu de temps après Pélage l'envoya à Constantinople.

Si quelque chose put consoler le pieux Grégoire de ce commencement d'élévation, ce fut sans doute le caractère du prince auquel il était envoyé, c'est-à-dire, de l'empereur Tibère, qui venait de succéder à Justin, mort en 578. Dès l'année 574, Tibère avait été fait césar, par le conseil même de l'impératrice, qui, voyant son époux sujet à des accès de frénésie, crut ne pouvoir mieux faire que de lui associer un homme si sage. Jamais choix ne plut davantage au peuple; Tibère, outre la majesté de la figure et de la taille qui frappait tous les regards, ayant pour ses sujets l'amour solide d'un père et toute la douceur d'une mère [2]. On admire surtout son désintéressement et sa libéralité, qui lui firent remettre une année entière de tributs à tout l'empire, aussitôt qu'il s'en vit le seul maître. Le patriarche Jean-le-Scholastique étant mort, la ville de Constantinople témoigna la plus vive ardeur pour le rétablissement d'Eutychius et l'obtint facilement. Ce fut moins un retour d'exil qu'une fête triomphale, et d'autant plus digne du pieux prélat, qu'elle rappelait l'entrée du divin pasteur au lieu de son sacrifice et de sa vie nouvelle; le peuple étendant ses vêtemens sur la route, brûlant des parfums et portant des rameaux autour de l'évêque monté sur un âne. Il était connu pour un saint, et le bruit d'un grand nombre de miracles faits durant douze ans de persécution était parvenu d'Amasée à Constantinople [3].

[1] Joan Diac. Vit. S. Greg. c. 9. — [2] Evag. v, 13. Theoph. passim. — [3] Vit. S. Eutych. ap. Boll. 6 Apr.

Il tenait cependant quelques opinions qui ressentaient la doctrine d'Origène. Mais ce n'étaient que des conséquences éloignées, dont on ne voyait pas facilement la connexion avec les principes; encore les abandonna-t-il quand on lui en eut fait connaître le danger. Il avait avancé de vive voix et mis par écrit, qu'après la résurrection nos corps ne seraient plus palpables. Saint Grégoire, qui ne pouvait refuser son estime à toutes les bonnes qualités d'Eutychius, souffrait d'y voir cette tache, et tenta de le faire changer d'opinion. A cet effet ils eurent une conférence en règle en 582. Il ne fut pas difficile au savant légat de confondre le patriarche; mais il ne le persuada pas sitôt de la vérité, ni de la manière dont la singularité de son opinion lui donnait atteinte. Eutychius prétendit qu'elle n'était pas contraire au fond du dogme de la résurrection. Grégoire en jugea tout autrement, et crut devoir rompre tout commerce avec lui, jusqu'à ce qu'il confessât la foi dans toute son intégrité.

Ce différend eut beaucoup d'éclat, et parvint d'abord à la connaissance de l'empereur, qui fit venir les deux parties en sa présence. Soit vénération pour la doctrine de l'Église romaine et les lumières de Grégoire, soit éloignement d'une singularité contraire aux idées reçues, l'empereur Tibère prit si vivement parti pour le diacre romain, qu'il fut question de brûler le livre d'Eutychius; mais, au sortir de la conférence, le légat et le patriarche tombèrent tous les deux malades, et la maladie de celui-ci devint mortelle. L'empereur alla le visiter, et le malade prédit que le prince mourrait bientôt lui-même. Dieu ne permit pas qu'un évêque, doué de tant de vertus et de dons extraordinaires d'en haut, laissât en mourant des préjugés toujours dangereux contre la vérité. Grégoire, ne pouvant le visiter, lui envoya ses amis, qu'il écouta si bien, que, foulant aux pieds toute vaine gloire, il abjura hautement son étrange opinion. Ajoutant même à son désaveu les signes extérieurs et les plus expressifs de sa conviction, il prit dans sa main la peau de son corps, et dit en présence de tout le monde: *Je crois que nous ressusciterons tous en cette même chair* [1]. C'est ce qui fut cause que saint Grégoire, sans donner plus de célébrité à cette erreur par des poursuites en règle, la laissa tomber d'elle-même, avec d'autant plus de raison, qu'après une rétractation si authentique, il n'y avait presque personne qui la suivît. Saint Eutychius mourut le dimanche de l'octave de Pâques, 5 avril 582, et l'Église honore sa mémoire le 6. Le 14 d'août de la même année, l'empereur Tibère, en mourant, vérifia la prédiction du saint patriarche.

[1] Greg. Mor. XIV, c. 29.

Il avait fait couronner la veille son gendre Maurice, né en Cappadoce, d'une famille originaire de Rome, d'un âge mûr, ayant déjà quarante-trois ans, et d'une égale maturité d'esprit, plein de sens et de sagesse, modeste, réservé, se communiquant peu, et voulant connaître à fond les sujets avant de leur accorder sa confiance; d'ailleurs bienfaisant, très porté à la clémence, dont il donna de grands exemples dès le commencement de son règne. Il ne se signala pas moins par sa valeur que par toutes les qualités qui font les grands princes aussi bien que les grands capitaines; mais ce qu'on admire uniquement en lui, et ce qui marque la trempe forte de son ame, ou plutôt de sa vertu, c'est qu'il ne se démentit jamais sur le trône, qu'il y fut aussi affable et aussi maître de ses passions, qu'étant simple particulier. Il avait pour base solide de tant de belles qualités une religion pure et sincère, un attachement inébranlable à la doctrine de l'Église et aux enseignemens des pasteurs. Il aimait cordialement saint Grégoire, et l'honora jusqu'à le faire parrain d'un de ses enfans [1].

Maurice se souvint, après son couronnement, de la prédiction que lui en avait faite autrefois en Galatie saint Théodore de Siccéon [2]. Ce prince, n'étant encore que général de l'empereur Tibère, passa par cette province au retour d'une expédition glorieuse contre les Perses. Sa piété propre et la haute réputation de saint Théodore l'engagèrent à l'aller voir dans la caverne qu'il habitait, afin d'y rendre ensemble hommage au Dieu des armées, et d'en obtenir de nouvelles faveurs. Le saint solitaire entretint publiquement le guerrier chrétien des desseins que le dispensateur des sceptres et des couronnes avait sur lui; puis, le prenant à part, au sortir de la prière, il lui dit clairement qu'il serait empereur.

L'origine de ce saint nous fait admirablement sentir à quel point le Seigneur est maître de ses dons, et comme il tire, quand il lui plaît, du sein même de la corruption, les plus pures vertus. La mère de Théodore avait été une prostituée d'hôtellerie, et avait eu cet enfant d'un officier de distinction qui allait prendre possession d'un gouvernement de province. Soit respect pour l'origine du fruit qu'elle avait conçu d'un grand, après tant d'autres privautés avec des gens du commun, soit repentir sincère d'une longue suite de crimes, elle fit baptiser cet enfant aussitôt après sa naissance, prit grand soin de son éducation, et commença une vie réglée. Dès la plus tendre enfance, on remarqua dans Théodore une grande piété; en particulier, beaucoup de dévotion au martyr

[1] Evagr. VI, 2. — [2] S. Theod. ap. Boll. 2 Apr.

saint George, extrêmement révéré dans le canton, et toute sa vie il l'honora et le fit honorer avec un zèle remarquable. Il embrassa très jeune la vie solitaire; et d'abord il se tint enfermé depuis Noël jusqu'au dimanche des Rameaux, ne mangeant que le samedi et le dimanche seulement quelques fruits ou quelques herbages. L'évêque d'Anastasiople, près Sicéon, l'ordonna prêtre, quoiqu'il n'eût que dix-huit ans, et cette distinction fut un nouvel aiguillon pour sa piété et son esprit d'abnégation. Il se fit faire pour cellule une cage de fer; lui-même était vêtu de fer, en avait, pour tunique, une cuirasse du poids de dix-huit livres, une rude ceinture, des souliers; et par-dessus ce genre étrange de vêtemens, il portait continuellement une croix de même matière, longue de dix-huit palmes. Il eut un grand nombre de disciples, et acquit la plus haute considération; ce qui le fit arracher enfin à sa solitude. L'évêque d'Anastasiople étant mort, les citoyens et le clergé allèrent trouver l'évêque d'Ancyre, métropolitain de la province, et lui demandèrent pour pasteur l'abbé Théodore. Il fallut lui faire violence pour qu'il acceptât le bâton pastoral, avec lequel il conserva toutes les austérités de la solitude. Tel fut le prophète qui promit l'empire à Maurice.

Saint Grégoire s'acquitta de sa légation auprès de cet empereur comme il l'avait remplie auprès de Tibère, en se faisant chérir et révérer tant du peuple que des grands, et des plus illustres prélats de l'Orient. Souvent il procura des secours à l'Italie, réduite à l'état le plus déporable sous la tyrannie des Lombards; mais tout le bien qu'il faisait dans ce haut rang ne le consolait que faiblement de se voir rejeté, comme il s'en plaignait à des amis pieux, au milieu des tempêtes du siècle. Il observait de la vie monastique tout ce qui était compatible avec sa dignité. Il avait même auprès de lui plusieurs de ses religieux, qu'il quittait le moins qu'il lui était possible, afin de ne jamais perdre de vue ses premiers engagemens. Il leur faisait souvent de pieuses conférences, et c'est à cette occasion qu'il composa ses Morales, qui ont toujours été en si grande estime dans l'Eglise. Il avait commencé par leur expliquer le livre de Job, après beaucoup d'instances de leur part pour vaincre son extrême modestie; saint Léandre de Séville, qui était encore à Constantinople, et d'autres amis de ce rang distingué, joignant leurs sollicitations à celles des moines. Il exposa le commencement de vive voix, dicta des homélies sur le reste; et quand il en eut le loisir, il en rédigea toute la suite, et en fit un grand commentaire divisé en trente-cinq livres. Il fut rappelé quelque temps après en Italie, du moins avant les différends occasionés par l'ambition du patriarche

Jean, dit le Jeûneur, qui remplaça Eutychius. Mais, pour bien exposer ce fait, il faut reprendre la chose à sa source : ce fut la délation calomnieuse portée contre Grégoire d'Antioche.

Ce patriarche, accusé d'adultère avec sa propre sœur, avait appelé à l'empereur et au concile; il vint à Constantinople, où il amena, pour son conseil, Evagre-le-Scholastique, c'est-à-dire avocat, qui rapporte lui-même ce fait dans son histoire ecclésiastique. Tous les patriarches participèrent à ce jugement, ou en personne, ou par députés; le sénat y assista aussi et plusieurs métropolitains, en sorte que l'on eut dès-lors un exemple d'un de ces cas privilégiés, jugés par le concours des deux puissances. Le sénat y est nommé après les patriarches, mais avant les métropolitains. L'évêque d'Antioche fut trouvé innocent; l'accusateur fut condamné au fouet et au bannissement, en punition de sa calomnie. Mais l'ambitieux patriarche de Constantinople, qui venait de voir tout l'Orient soumis en quelque sorte à sa juridiction, s'arrogea le titre révoltant d'évêque universel. Sitôt que le pape Pélage en fut informé, il écrivit à Constantinople, cassant de l'autorité de saint Pierre les actes de ce concile, et défendant à Laurent, successeur de saint Grégoire dans la place de légat, d'assister aux offices avec Jean le Jeûneur [1]. La chose ne fit pas alors un plus grand bruit, parce que l'attention du chef de l'Eglise fut attirée ailleurs par une affaire plus pressante.

L'exarque de Ravenne, c'est ainsi qu'on nommait depuis quelque temps le principal officier de l'empereur en Italie, ayant fait la paix avec les Lombards, le pape Pélage saisit cette occasion pour traiter avec les défenseurs schismatiques des trois chapitres; ce que l'état affreux du nord de l'Italie et les hostilités perpétuelles ne lui avaient pas encore permis. Il écrivit aux évêques d'Istrie pour les exhorter à rentrer dans le sein de l'unité: il leur remontra qu'ils n'avaient plus aucun prétexte plausible de résister; qu'à leur petit nombre près, tous les évêques latins avaient pris le parti de la soumission; que leur exemple devait paraître d'autant plus persuasif, qu'avant de le donner, ces évêques avaient reconnu, avec toute la maturité possible, que le cinquième concile ne portait aucune atteinte à celui de Chalcédoine; que ce qui avait pu d'abord être légitime, au moins excusable pour le grand nombre des Occidentaux, était aujourd'hui souverainement condamnable dans un petit nombre d'indociles qui blâmaient la conduite de l'Eglise [2]. Ce fut saint Grégoire qui tint la plume du pape pour ces représentations aux évêques d'Istrie. Elles ne pro-

[1] Grég. IV. Epist. 36, 38. — [2] Tom. V Conc. p. 940.

duisirent aucun effet, et l'obstination de ces prélats donna beaucoup d'exercice à Grégoire dans le cours même de son pontificat. Ce ne fut que long-temps après que ce schisme s'éteignit insensiblement. Ces œuvres de zèle furent les dernières du pape Pélage, qui mourut à Rome d'une maladie contagieuse, le 8 février de l'année 590, après avoir occupé le saint Siége plus de douze ans. Il était si charitable qu'il fit de sa maison un hôpital pour de pauvres vieillards.

Cependant l'estime et l'affection des Romains pour l'archidiacre Grégoire étaient prodigieuses ; ils en avaient donné des marques étonnantes dès le pontificat de Benoît. Le saint, passant un jour sur le marché de Rome, fut frappé de la blancheur extraordinaire et de la beauté de quelques esclaves anglais exposés en vente ; il demanda au marchand si des infortunés si intéressans avaient au moins le bonheur d'être chrétiens. Comme on lui eut répondu que non : *Quel dommage*, dit-il en soupirant, *qu'un peuple si bien fait soit sous la puissance du démon !* Incontinent il s'en va trouver le pape Benoît, lui propose d'envoyer des ouvriers évangéliques dans la Grande-Bretagne, et le conjure avec les plus grandes instances de le mettre de leur nombre, pour leur donner courage, en disant que personne sans cela n'entreprendrait ce voyage périlleux. Le pontife n'y consentit qu'avec beaucoup de peine ; mais le peuple romain, s'attroupant à cette nouvelle, et bordant le chemin par où le pape allait à Saint-Pierre, se mit à crier : *Vous offensez le prince des apôtres, vous causez la ruine de Rome en laissant aller Grégoire.* Le saint n'était pas cependant encore diacre, mais seulement chargé de son monastère. Le pape envoya promptement des courriers pour le faire revenir, et ils ne le joignirent qu'à trois journées de la ville, tant il s'était pressé d'avancer, dans la crainte de ce qui arrivait [1].

L'ardeur de tous les ordres de citoyens fut égale pour l'exaltation de Grégoire dès qu'ils virent la chaire pontificale vacante. Il fut élu du consentement unanime du clergé, du sénat et du peuple. En vain tâcha-t-il de se faire croire indigne de cette place ; en vain intéressa-t-il ses amis, en leur représentant avec larmes les périls que son ame courrait en rentrant dans un monde qu'il n'avait quitté qu'après avoir senti, à cause de sa faiblesse, l'impossibilité d'y faire son salut [2]. Sa dernière ressource était dans l'empereur, dont il se sentait tout particulièrement aimé. Il lui écrivit de la manière la plus propre à le gagner, et lui suggéra un expédient aussi simple que sûr ; savoir, de ne point

[1] Joan. Diac. c. 21. — [2] *Ibid.* l. 1, c. 39.

approuver l'élection. Mais Germain, préfet de Rome, en ayant eu quelque soupçon, prévint l'empereur, qui bénit mille fois le ciel d'avoir fait tomber les suffrages sur celui qu'il eût choisi lui-même. Bien vite on envoya les lettres de jussion pour procéder au sacre. Grégoire, ayant appris la démarche du préfet, et n'attendant plus de la cour qu'une réponse contraire à ses vœux, résolut de prendre la fuite. Mais on s'était encore précautionné contre cet obstacle, en mettant des gardes aux portes de la ville. Il se déguisa cependant, s'enferma dans une manne d'osier, et se fit enlever par des marchands. Il se cacha dans les bois et dans les cavernes pendant trois jours, qui furent un temps de désolation pour le peuple romain, plus inquiet de cette évasion que de toutes les hostilités des Lombards. On ne cessa, durant cet espace, de jeûner, de prier avec larmes et gémissemens, jusqu'à ce que le ciel, par des indices miraculeux, découvrît le fugitif, qui fut pris et ramené à Rome. Il craignit alors qu'une plus longue résistance ne s'opposât aux ordres de la Providence; il fut consacré solennellement dans l'église de Saint-Pierre, le troisieme jour de septembre de l'année 590, et tint le siége treize ans. Il demeura néanmoins inconsolable du fardeau qu'on lui avait imposé, et s'en plaignit de toute part à ses amis, de vive voix et par des lettres touchantes. Il en écrivit, entre autres, à la princesse Théoctiste, sœur de l'empereur, disant qu'on l'avait ramené au siècle, sous prétexte de l'épiscopat; qu'il se trouvait chargé de plus de soins temporels qu'étant laïque; qu'il n'existait plus pour lui ni joie, ni repos; qu'une élévation apparente ne servait qu'à le rendre moins vertueux et par conséquent plus méprisable; qu'après s'être vu au comble de la félicité humaine, sans crainte comme sans désirs pour tous les objets de ce monde, il se voyait tout à coup replongé dans les frayeurs et les plus tristes alarmes, ayant tout à craindre, sinon pour lui, du moins pour ceux dont il devenait le père [1]. « Déjà le tumulte des vaines pensées, ajoutait-il, fait que quand je veux rentrer en moi-même, après les affaires, j'en trouve la route fermée, et que mon intérieur est devenu étranger pour moi. Certes l'empereur doit avoir bien du scrupule d'avoir fait imposer un si grand ministère à un si médiocre sujet. »

Jean, évêque de Ravenne, l'ayant blâmé amicalement de s'être caché pour éviter le pontificat, quoiqu'il en fût si capable, le saint crut que la meilleure façon de répondre à ce reproche, c'était d'exposer toute la sublimité et l'étendue des obligations pontificales. A cette fin, il composa son Pastoral, ouvrage encore si res-

[1] Lib. I, Epist. 5.

pecté dans toute l'Eglise. Il le divise en quatre parties : la première sur la vocation à l'épiscopat, ou sur les dispositions qu'il y faut apporter; telles que les vertus de tout genre, la supériorité des lumières, le courage, l'amour du travail, et surtout l'exemption d'une infinité de défauts, figurés par les impuretés légales, qui dans l'ancienne loi excluaient des fonctions du sacerdoce. Les deux parties suivantes traitent de la manière dont le pasteur, appelé légitimement, doit s'acquitter de la charge qu'il n'a point recherchée ; et d'abord elles indiquent en général comment il doit s'adonner au salut du prochain ; puis, dans les détails de la troisième partie, on expose comment il doit proportionner ses instructions à la diversité des lieux, des temps, des personnes différentes, et des dispositions successives de la même personne. La dernière partie fournit au pasteur lui-même des préservatifs contre la corruption de ceux qu'il veut guérir, et contre le poison encore plus contagieux de l'orgueil. Cet ouvrage fut dès-lors si estimé, que l'empereur Maurice en voulut avoir une copie, et qu'Anastase, patriarche d'Antioche, le traduisit en grec pour l'usage des églises d'Orient.

Cinq à six mois après son exaltation, Grégoire tint, dans le mois de février, un concile à Rome, d'où il envoya ses lettres synodales aux quatre patriarches. On observe que, dans cette lettre, qui est circulaire, outre Grégoire, possesseur actuel du siége d'Antioche, Anastase, que le pontife ne laissait pas que de reconnaître, est aussi nommé. Le pape écrivit même à l'empereur que, si on ne permettait pas à cet évêque chassé de retourner à son église, on l'envoyât du moins à Rome, avec l'usage du pallium. Dans la profession de foi que contient, suivant la coutume, la lettre circulaire [1], le saint pape déclare qu'il reçoit les quatre conciles généraux, et les révère comme les quatre Evangiles. « Je porte le même respect, poursuit-il, au cinquième, où la prétendue lettre d'Ibas a été condamnée, Théodore convaincu de diviser la personne du médiateur, et les écrits de Théodoret contre saint Cyrille réprouvés. Je rejette toutes les personnes que ces vénérables conciles rejettent, et reçois toutes celles qu'ils honorent; parce que, leur jugement portant sur un consentement universel, celui-là se perd sans leur nuire, qui ose lier ceux qu'ils délient, ou délier ceux qu'ils lient. » Il est évident que saint Grégoire parle ici de l'affaire des trois chapitres, comme on le reconnaît universellement. Ce saint et savant pontife n'en regardait donc pas la condamnation comme une affaire particulière et sans conséquence pour l'Eglise

[1] Epist. 24, 27.

universelle. Il suivrait de cette prétention également fausse et téméraire, que les schismatiques, si vivement pressés par saint Grégoire, ne furent pourtant pas obligés de soumettre leur jugement à l'Eglise, quand elle condamna ces dangereux écrits : conséquence aussi visiblement schismatique que contraire à toute la suite des procédés du même saint dans cette affaire.

Ce zélé pontife écrivit à Théodelinde, reine des Lombards, qui était catholique, et qui convertit dans la suite le roi son époux avec toute la nation des Lombards. Il fit passer la lettre par les mains de Constance de Milan, qui, en qualité d'évêque de la ville royale, était à portée de connaître les dispositions de la reine et toutes les circonstances convenables. Comme il s'agissait d'un concile vu d'un œil bien contraire par les différens évêques de la Lombardie, Constance ne jugea pas à propos de présenter la lettre du pape à Théodelinde, de peur de la jeter dans une perplexité plus dangereuse que l'ignorance où elle se trouvait. Grégoire approuva cette conduite, et renvoya une autre lettre, dans laquelle il se contenta de parler des quatre premiers conciles, et d'exiger que la reine embrassât formellement la communion de son évêque. Si le sage pontife ne voulut pas faire entrer une personne peu instruite, et qui par état ne devait pas l'être davantage, dans une discussion encore obscure pour une partie des pays catholiques, et sur laquelle on pouvait aisément prendre le change, c'est que le commun des fidèles n'est pas toujours obligé de connaître quels sont les points particuliers de doctrine décidés par l'Eglise, ni d'abjurer toutes les erreurs d'une manière explicite. Mais s'il ajoute dans cette même lettre à Constance, qu'on n'a point traité de la foi dans le cinquième concile, il n'entend rien autre chose que ce qu'avait dit Pélage dans sa lettre au roi Childebert, savoir, que sous Vigile on n'avait défini aucuns dogmes de foi nouveaux, et qui n'eussent déjà été décidés dans le concile d'Ephèse ou de Chalcédoine; en un mot, que tout ce que le cinquième concile avait de particulier, c'était le jugement qui intéressait la personne de tels évêques morts dans le sein de l'Eglise, mais tout on avait condamné la doctrine consignée dans des écrits qui se publiaient sous leur nom.

Grégoire se comporta même avec tant de sévérité envers les evêques qui continuaient à défendre les trois chapitres, qu'ils eurent recours à l'empereur Maurice. Ils se plaignirent, non-seulement des violences exercées par l'exarque Smaragde, mais de ce que le pape avait envoyé des ordres pour faire amener à Rome Sévère, archevêque d'Aquilée et chef des schismatiques, afin d'y être jugé canoniquement. Ils étaient si convaincus de la fermeté du

pontife sur cet objet, qu'ils ajoutèrent en parlant de lui : « Nous ne pouvons reconnaître pour juge celui qui est notre partie, et dont nous évitons la communion. »

Mais ce que le saint pontife témoigna dans ces conjonctures avoir le plus à cœur, ce fut la conversion des Lombards. Leur roi Eutharis, qu'ils avaient élu après un interrègne de dix années, était mort, comme son prédécesseur, sans laisser d'enfans. Sa veuve Théodelinde, qui plaisait à la nation, avait été déclarée son héritière, quoique fille d'un prince étranger, c'est-à-dire, du roi de Bavière. On s'en rapporta uniquement à son goût pour le choix d'un roi [1]. Elle épousa Agilulphe, duc de Turin, l'un des trente qui avaient retenu l'autorité durant l'anarchie ; mais elle exigea auparavant qu'il abjurât l'arianisme. Les Lombards, qui paraissent avoir tenu faiblement à l'hérésie comme à tout principe de religion, suivirent si facilement l'exemple de leurs maîtres, qu'en assez peu de temps on ne vit plus d'ariens parmi eux. Ils n'en poursuivirent pas leur conquête avec moins de chaleur. Bientôt les possessions de l'empire en Italie se réduisirent à Rome, Ravenne, Naples, et à quelques places de moindre importance, qui restèrent dans un état pitoyable. Le pape était obligé, s'il ne voulait voir son peuple dans le plus funeste désastre, de prendre le soin temporel de l'état même. Ariulphe, duc lombard de Spolète, venait jusqu'à Rome piller et exercer les dernières cruautés ; en sorte que le tendre pasteur tomba malade de chagrin. L'exarque de Ravenne ne pouvait soutenir la guerre, et ne voulait pas faire la paix. Le pape, après avoir pressenti les dispositions de l'empereur, la fit pour les Romains. On exigea des sommes exorbitantes ; mais rien ne parut trop onéreux au charitable pasteur pour faire enfin respirer son malheureux troupeau, et il trouva moyen de tout fournir.

Le saint siége avait alors de grandes terres en Italie, en Sardaigne, en Sicile, et jusqu'en Afrique. Grégoire ne jugea aucun travail indigne de lui, pour tenir tous ces fonds en bon état. On ne peut qu'admirer la sollicitude paternelle qui le faisait suffire à l'immensité de ces détails, nonobstant l'importance de ses autres occupations. « Nous avons appris, écrivit-il au sous-diacre Pierre, administrateur des biens de Sicile avec des clercs d'un moindre rang sous lui, nous avons appris que nos paysans sont vexés pour le paiement du premier terme de leurs rentes, et que, n'ayant pas encore vendu leurs fruits, ils sont obligés d'emprunter à gros intérêts. C'est pourquoi nous vous enjoignons de leur donner du fonds de l'Eglise ce qu'ils auraient emprunté à des étrangers, et

[1] Paul. Hist. c. 16.

de recevoir leur paiement peu à peu, à mesure qu'ils le pourront faire, de peur que les denrées, qui leur suffiront pour s'acquitter de la sorte, ne suffisent plus si, en les pressant, on les oblige de les vendre à vil prix. Nous savons encore qu'on lève des droits excessifs sur les mariages des paysans, et nous ordonnons que ce droit n'excède pas un sou d'or pour les riches, qu'il soit moindre pour les pauvres, et que toujours il tourne au profit du fermier, sans entrer dans nos comptes [1]. » Ce droit était purement seigneurial et formait une espèce de tribut payé par ces paysans demi-serfs.

Un abbé s'étant plaint que les habitans d'une terre de l'Eglise romaine, encore en Sicile, car son patrimoine était des plus considérables dans cette province, voulaient s'emparer d'une terre du monastère, le sage pontife manda au sous-diacre d'aller examiner la chose sur les lieux, et d'abandonner la prétention de l'Église romaine, si le monastère se trouvait en possession depuis quarante ans [2].

Mais c'était principalement au bon emploi de ces revenus que Grégoire veillait avec une charité aussi généreuse qu'attentive. Comme il aimait à imiter le sage et saint pape Gélase, il suivit l'état des patrimoines de l'Eglise, tel que l'avait dressé ce pontife. Il estima les revenus en argent, dont il faisait la distribution au clergé, aux officiers de sa maison, aux monastères et aux différentes églises, soit patriarcales ou titulaires, soit diaconies et simples oratoires. Ces largesses ne se renfermaient pas encore dans la ville de Rome, pas même en Italie; mais elles s'étendaient aux provinces les plus éloignées [3]. On gardait au palais de Latran un gros volume, contenant le nom, l'âge et l'état de tous les pauvres immatriculés, même depuis long-temps, et que le pape Grégoire continuait d'assister. Le premier jour de chaque mois, il distribuait en nature, selon la saison, du blé, du vin, des légumes, de la viande, du lard, du poisson, de l'huile et du fromage. Tous les jours, dans chaque rue, il faisait distribuer les provisions convenables aux malades, par des officiers établis exprès. Avant de manger, il envoyait une partie des mets à des pauvres honteux. Son sacellaire, par son ordre, invitait chaque jour à sa table douze étrangers, entre lesquels on dit qu'il reçut une fois Jésus-Christ, et une autre fois son ange tutélaire. Malgré tous ces soins, on trouva un jour un pauvre mort dans le coin d'une rue écartée. Le saint pape, s'imputant ce malheur, s'abstint de célébrer les saints mystères pendant plusieurs jours. Il avait les inclinations si gran-

[1] Epist. 42. — [2] IV. Epist. 34. — [3] III. Epist. 56.

des et si libérales, qu'il se plaisait, en certaines cérémonies, à faire servir des rafraîchissemens, accompagnés de présens, aux personnes constituées en dignité, autant néanmoins que ces largesses, si propres à gagner les cœurs, ne préjudiciaient point aux nécessiteux.

Bien différent de ces grands qui font des libéralités d'une main et de l'autre exercent de cruelles exactions, loin d'aimer à recevoir, il se plaisait, en mille conjonctures, à remettre ce qui lui était dû, et partout se relâchait très-facilement sur ses droits, pour peu qu'on les trouvât onéreux. Il ne connaissait l'épargne que pour sa propre personne. Sa vie était d'une simplicité, ou pour mieux dire d'une pauvreté presque messéante à son rang. On peut juger du reste de sa maison par son écurie. « Vous nous avez envoyé, écrivait-il à celui qui la fournissait, un mauvais cheval et cinq bons ânes. Je ne saurais monter le cheval, parce qu'il est mauvais; ni les ânes, qui, quelque bons qu'ils puissent être, ne sont que des ânes. Envoyez-nous quelque chose qui soit d'usage, et de notre usage [1]. »

Telle est une partie des soins extérieurs que prenait ce grand pape, nonobstant les occupations incomparablement plus laborieuses que lui donnaient sa manière de conduire l'Eglise romaine, son inspection patriarcale sur toutes celles de l'Italie, ou même de l'Occident, et le maniement des affaires de l'Eglise universelle. Il exerçait même toute la juridiction métropolitaine sur la partie méridionale de l'Italie, où il n'y avait point d'autre archevêque. Quoiqu'il y en eût en Sicile et dans les autres îles, comme les églises y dépendaient spécialement du saint Siége, il entrait dans une infinité de soucis, surtout pour ce qui regardait le choix et la conduite des évêques. Quelques-uns des habitans de Rimini choisirent un certain Odoatin pour évêque, et le lui envoyèrent avec une relation conforme à leurs vues; mais le sage pontife refusa de le consacrer, et leur ordonna d'en choisir un autre. Pour peu qu'il eût d'inquiétude, il commettait des personnes sûres pour présider aux élections. Il voulait que chaque évêque fût tiré de l'église vacante, autant qu'il était possible. L'élu venait à Rome se faire ordonner, avec le décret de son élection, et les lettres du visiteur apostolique. Voilà pourquoi, dans la liste des ordinations faites par les papes, on trouve ordinairement beaucoup plus d'évêques que de prêtres ou de diacres. Ils ordonnaient des évêques pour toute l'Italie, souvent encore pour d'autres régions, et ils n'ordonnaient les autres ministres que pour l'Eglise de Rome.

Saint Léandre, son ami, lui avait écrit, dès l'année précédente, pour lui témoigner sa joie de son élection, pour l'instruire de la

[1] Joan. D. II. 24.

conversion et de la solide piété du roi Récarède, et pour le consulter sur les trois immersions du baptême, dont abusaient les ariens qui se trouvaient encore en Espagne. Le saint pontife ne se pressa pas de répondre à un évêque dont il connaissait l'instruction et la fidélité, et qui savait par ses propres travaux quels devaient être ceux des chefs de l'Eglise; mais enfin, cette année 591, saint Grégoire lui écrivit une lettre remarquable par le ton d'humilité qui y règne et l'instruction dont elle est remplie; nous n'en citerons que quelques mots : « Je ne puis, lui dit-il, vous exprimer ma joie de voir le roi Récarède si parfaitement converti à la foi catholique : ce que vous me dites de ses mœurs me porte à l'aimer tendrement sans le connaître. Vous devez beaucoup veiller sur lui, pour empêcher qu'il ne s'énorgueillisse de ses bonnes œuvres, et pour faire en sorte que la sainteté de sa vie réponde toujours à la pureté de sa foi. Quant aux trois immersions du baptême, nous les faisons pour exprimer les trois jours de la sépulture, ou, si l'on veut, les trois personnes de la sainte Trinité; comme l'immersion unique peut signifier l'unité de la nature divine; mais puisque les hérétiques, en plongeant trois fois chez vous, le font pour marquer la division entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit, je suis d'avis que vous ne fassiez qu'une seule immersion [1]. »

Démétrius, évêque de Naples, fut déposé pour des crimes qui méritaient la mort, suivant la rigueur des lois. Grégoire écrivit au clergé, à la noblesse, aux magistrats et au peuple, de procéder incessamment à l'élection d'un évêque. Enfin, comme il prévoyait que la chose n'irait pas aussi vite qu'il le souhaitait, attendu la délicatesse des circonstances, il envoya pour visiteur, dans l'intervalle, Paul, évêque de la petite ville de Népi. Paul, qui aimait tendrement son peuple, après avoir été quelque temps à Naples, pressa le pape de donner un titulaire à cette église, afin de s'en retourner promptement à son petit troupeau; mais saint Grégoire demanda encore du temps pour rétablir solidement l'église de Naples. Ce génie élevé, qui voyait les choses en grand, ne fit pas de difficulté de commettre à l'évêque d'un petit siége le gouvernement d'une église plus importante.

Le souverain pontife n'exerçait pas le même pouvoir, du moins immédiatement, sur les provinces dépendantes des métropoles de Milan et d'Aquilée, moins encore sur l'Espagne et la Gaule. Il est vrai que dans les Gaules il avait son vicaire, qui était l'évêque

[1] II Epist. 20

d'Arles, comme celui de Thessalonique l'était pour l'Illyrie occidentale. Il y avait une subordination équivalente dans les autres parties de l'Occident, et nous voyons qu'en Afrique les papes prenaient connaissance de bien des affaires, veillaient à la célébration des conciles et au maintien des canons qu'on y dressait.

L'an 592, il se traita dans l'Illyrie une affaire contentieuse, qui, en nous donnant une idée des embarras et des travaux de saint Grégoire, présente un détail intéressant de la procédure ecclésiastique, et un exemple notable de l'autorité du saint Siége jusque dans l'empire d'Orient. Adrien, évêque de Thèbes, ayant été poursuivi devant l'empereur pour des causes civiles et criminelles, par deux méchans diacres qu'il avait déposés, le prince, suivant les canons, renvoya Adrien à Jean de Larisse, son métropolitain, pour juger définitivement le civil, informer du criminel, et en faire son rapport à la cour. Quoique les accusations fussent dénuées de preuves, l'archevêque de Larisse ne laissa pas que de condamner l'accusé, tant sur le criminel que sur le civil. Il ajouta même la violence et l'oppression à l'injustice, fit renfermer Adrien dans une étroite prison, nonobstant l'appel interjeté à l'empereur, et le contraignit d'acquiescer, par un écrit signé de sa main, au jugement sur l'un et l'autre objet. Toutefois l'évêque opprimé conserva assez de liberté d'esprit pour ne confesser ses prétendus crimes que par des expressions ambiguës, qui laissaient une ouverture à sa justification. Sitôt qu'il fut élargi, il fit poursuivre son appel devant l'empereur, et représenta tous les actes de la procédure faite par l'archevêque. L'empereur en commit l'examen à Honorat, nonce du pape à Constantinople, et à Sébastien, secrétaire d'état. Tous deux renvoyèrent Adrien absous, après la plus exacte discussion; mais on obtint un nouvel ordre de l'empereur, pour renvoyer encore cette affaire à l'évêque de la Première-Justinienne, nommé Jean comme celui de Larisse, et vicaire du saint siége en qualité de primat d'Illyrie. L'évêque de Thèbes ne fut pas mieux convaincu au tribunal du primat qu'à celui du métropolitain, n'eut plus la même faiblesse de se confesser coupable, et néanmoins fut condamné à la déposition [1].

Alors il appela au pape, signifia son appel à Jean de Justinienne, qui promit au nonce Honorat d'envoyer des agens à Rome, pour soutenir son jugement. Adrien s'y transporta lui-même, et rendit plainte contre les injustices de son primat et de son métropolitain tout ensemble. Grégoire attendit long-temps, et

[1] Epist. 6. 9.

toujours en vain, qu'ils envoyassent quelqu'un, selon leur promesse, pour soutenir leur sentence; mais ce grand homme, n'étant pas d'humeur à céder aux tergiversations et à l'intrigue, procéda au jugement sans plus de délai, examina très-attentivement, tant les procédures de Jean de Larisse que celles de Jean de Justinienne, et trouva leurs sentences aussi injustes dans le fond qu'irrégulières dans les formes. Aussitôt il rétablit Adrien dans son siége, après avoir cassé sans ménagement la sentence du primat, et condamna celui-ci à trente jours de pénitence, pendant lesquels il serait privé de la communion, sous peine d'un traitement plus rigoureux, s'il n'obéissait. Il se réserva même d'examiner et de punir plus sévèrement les autres abus qu'il pouvait avoir faits de son pouvoir en Illyrie, et se montra d'autant plus offensé des prévarications de ce prélat, qu'il était dépositaire d'une portion plus respectable de l'autorité pontificale, en sa qualité de vicaire du saint siége.

Quant au métropolitain Jean de Larisse, Grégoire lui écrivit en ces termes [1] : « Vous méritiez, avant votre dernière faute, d'être exclu de la communion du corps de Jésus-Christ, pour avoir méprisé l'admonition de mon prédécesseur, qui avait exempté de votre juridiction l'évêque Adrien et son église de Thèbes. Poussant néanmoins la douceur et la condescendance aussi loin qu'elles peuvent aller, nous nous contentons d'ordonner l'exécution de ce premier ordre; en sorte que les prétentions que vous pourrez avoir contre Adrien soient décidées par nos nonces à Constantinople, si elles sont médiocres, et renvoyées ici par devant le siége de Pierre, si elles sont considérables : le tout sous peine d'excommunication, dont vous ne pourrez être absous que par ordre du pontife romain, excepté à l'article de la mort. Vous restituerez aussi sans délai tous les biens meubles ou immeubles de l'église de Thèbes, qu'on vous accuse de retenir, suivant l'état ci-joint. Sur quoi, s'il y a quelque différend, nous voulons encore que notre nonce à la cour d'Orient en prenne connaissance. » C'est ainsi que le pape saint Grégoire termina cette affaire concernant les églises de la Grèce, qui forma toujours le ressort le plus immédiat du patriarcat de Constantinople.

Pour ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, rien n'indique que le successeur de Pierre y entrât dans les mêmes détails. On y trouve cependant des actes de sa juridiction spéciale dans quelques cas extraordinaires. Jean, prêtre de Chalcédoine, ayant été accusé de l'hérésie des marcionites, le patriarche de Cons-

[1] II Epist. 7.

tantinople lui donna des juges, qui procédèrent avec peu de maturité, et le condamnèrent malgré une profession de foi très-orthodoxe : ce qui fut reconnu, sur les actes mêmes du proces, dans un concile tenu à Rome l'an 595. En conséquence, le pape Grégoire cassa le jugement rendu par les juges que le patriarche avait commis, et l'accusé fut renvoyé absous [1]. Cet acte de juridiction du souverain pontife est d'autant plus remarquable, qu'il s'exerçait sur le patriarche Jean le Jeûneur, dans le temps même où il prenait le titre d'évêque universel ; et ce prélat se soumettait à l'évêque de Rome, puisqu'il lui avait envoyé ses agens avec ses lettres de créance et les pièces du procès.

Dans le même concile, un autre prêtre nommé Athanase, qui était moine du monastère de Tamnat en Lycaonie, fut justifié des accusations intentées contre lui et contre les moines ses confrères. Les gens du patriarche de Constantinople prétendaient que ces solitaires avaient parlé contre le concile d'Ephèse. Mais le savant pontife reconnut qu'ils s'étaient précisément élevés contre des propositions pélagiennes insérées dans certaines copies de ce concile. Il examina l'exemplaire qu'en avait l'église romaine, et n'y trouva rien de semblable. Il fit apporter de Ravenne un autre exemplaire très-ancien, qui se trouva parfaitement conforme à celui de Rome, et il apprit aux députés de Constantinople à se tenir en garde contre les imposteurs qui attribuaient des propositions hérétiques au concile d'Ephèse [2].

Il s'en expliqua plus librement encore par lettre au patrice Narsès, ce grand homme également pieux et vaillant. « J'ai soigneusement examiné le concile d'Ephèse, lui dit-il, et je pense qu'on y a fait quelque altération, dans le genre de la falsification insérée, par l'église de Constantinople, dans un passage du concile de Chalcédoine. » Il y a toute apparence que ceci se rapporte au fameux canon qui concerne les prérogatives du siége de la nouvelle Rome. « Cherchez donc, ajoute le pontife, cherchez les plus anciens exemplaires de ce saint concile, et défiez-vous des nouveaux. Les Latins sont bien plus vrais que les Grecs ; et si nos gens ne se piquent pas de tant d'esprit, ils ne sont pas non plus si féconds en impostures. »

Le saint pape était indisposé depuis assez long-temps contre l'ambitieux patriarche de Constantinople, et celui-ci paraissait moins d'humeur que jamais à rien relâcher de ses prétentions. Le pape s'étant plaint à lui de ce que le moine Athanase avait été maltraité jusqu'à recevoir des coups de bâton dans l'église

[1] v Epist. 15, 16, 17. — [2] v. Epist. 14.

de Constantinople, le patriarche répondit fort légèrement qu'il ne savait ce que cela voulait dire. Sur quoi le saint pontife reprit : « J'ai été prodigieusement étonné de votre réponse. Si elle est vraie, qu'y a-t-il de pire que de voir les serviteurs de Dieu ainsi traités, et que le pasteur ne le sache pas ; et si vous le savez, que répondre à ces mots de l'Ecriture : *La bouche qui ment donne la mort à l'ame ?* Est-ce à cela qu'aboutit votre grande abstinence ? et ne vaudrait-il pas mieux laisser entrer de la viande dans votre bouche que d'en voir sortir un discours contraire à la vérité ? Dieu me garde néanmoins de faire tomber sur vous mon jugement ! Ces lettres portent votre nom ; mais je ne crois pas qu'elles soient de vous. » Le saint impute ensuite cette défaite puérile à un jeune homme qui était auprès du patriarche, et il le presse vivement d'écarter ce mauvais sujet, dont il lui détaille tous les défauts avec une justesse qui montre à quel point ce grand pape portait la vigilance pontificale.

Il écrivit en cette même occasion au patrice Narsès, et lui dit : « Je vous déclare que je suis résolu à poursuivre cette affaire de tout mon pouvoir. Si je vois qu'on ne garde pas les canons du saint siége, Dieu m'inspirera ce que je dois faire contre ceux qui les méprisent, et rien ne m'empêchera d'obéir à sa voix[1]. »

Dans les actes du jugement rendu en premier ressort par le patriarche de Constantinople, puis envoyés à Rome, Jean le Jeûneur prenait, presque à chaque ligne, le titre de patriarche œcuménique. Saint Grégoire fut extrêmement scandalisé d'une qualification si fastueuse. Après en avoir fait parler deux fois à Jean par son nonce, il lui en écrivit lui-même en ces termes : « Comment êtes-vous devenu si différent de ce que je vous ai connu autrefois, quand nous avions ensemble des relations si douces et si amicales ? Quoi de plus étonnant ! Vous qui ne pensiez qu'à fuir l'épiscopat, vous usez aujourd'hui de cette dignité comme si vous l'aviez recherchée avec le plus d'ambition. Vous vous disiez indigne du nom d'évêque, et maintenant vous vous l'arrogez à vous seul. Pélage mon prédécesseur vous a écrit à ce sujet des lettres très-fortes, en cassant les actes du concile que vous aviez tenu contre notre frère, l'évêque Grégoire. Depuis que je suis appelé au gouvernement de l'Eglise, je vous en ai fait parler par mes nonces ; et parce qu'il faut préparer doucement les plaies avant d'y porter le fer, je vous prie en ce moment, je vous conjure, avec toutes les instances et tous les égards possibles, de résister à ceux qui vous flattent, en vous attribuant un titre inouï, et

[1] IV Epist. 38.

aussi plein de ridicule que d'orgueil. Ne savez-vous pas que le concile de Chalcédoine déféra cet honneur aux évêques de Rome, en les nommant pontifes universels? Mais aucun d'eux n'a jamais voulu l'adopter, de peur qu'ils ne parussent attribuer l'épiscopat à eux seuls, et l'ôter à tous leurs frères. » Ainsi ce savant pape croyait toute hiérarchie renversée par cette attribution, pensant qu'on ne pouvait, sans blesser la foi, reconnaître un seul évêque proprement dit, dont les autres ne fussent que les vicaires. Il parut aussi prévoir dès-lors les suites funestes de l'ambition schismatique des évêques de Constantinople.

Pour les détourner par toutes les voies possibles, il écrivit à saint Euloge, patriarche d'Alexandrie, et releva en ces termes non seulement la dignité du siége apostolique, mais l'avantage des trois grands siéges de l'Orient sur celui de Constantinople : « Quoiqu'il y ait eu plusieurs apôtres, le siége du prince des apôtres a seul prévalu, pour l'autorité, en vertu de sa primauté. Ce guide lumineux éclata en trois lieux différens : il repose à jamais sur le siége qu'il a fixé à Rome, et où il a terminé sa carrière mortelle. Celui d'Alexandrie tire son honneur de l'évangéliste son disciple qu'il y a envoyé. Il a affermi la dignité de celui d'Antioche, en l'occupant sept ans, quoique pour en sortir ensuite. Ainsi ce n'est qu'un siége du même apôtre, dans lequel néanmoins trois évêques président aujourd'hui par l'autorité divine [1]. »

Il écrivit à l'empereur pour les mêmes raisons, qui lui tenaient fortement au cœur, comme on peut en juger par la vivacité des images et des expressions qu'il emploie. « Toute l'Europe, lui dit-il [2], est livrée aux Barbares; les forteresses sont ruinées, les cités détruites, les provinces ravagées, les terres incultes, la vie des fidèles est entre les mains des Barbares. Rome, autrefois la maîtresse du monde, accablée aujourd'hui de douleurs et d'opprobres, abandonnée par ses citoyens, insultée par ses ennemis, ne peut plus s'attendre qu'à une ruine entière. Qu'est devenue la majesté de l'empire, du sénat, du peuple romain, de ces questeurs et de ces proconsuls, qui se répandaient dans les provinces, pour en rapporter l'or et les lauriers, les plus précieux et les plus illustres monumens? Mais pourquoi parler des frêles humains? les remparts et les édifices qui promettaient d'égaler la durée des siècles ne sont plus que des amas de ruines. Cependant les évêques, au lieu de pleurer sous la cendre, cherchent de nouveaux titres à leur vanité. » Puis, faisant allusion à l'extérieur mortifié de Jean de Constantinople : « Nous détruisons, ajoute-t-il, par nos exemples

[1] IV Epist. 36. — [2] IV Epist. 32.

ce que nous prêchons de vive voix. Nos os sont atténués par le jeûne, et notre esprit gonflé d'orgueil. Nous avons le cœur plein d'enflure, sous des vêtemens méprisables. Couchés sur la dure, nous cherchons à dominer, et nous cachons la rapacité du loup sous l'extérieur débonnaire de la brebis. » Revenant ensuite à l'intérêt que la foi prenait à cette contestation : « Ce n'est pas ma cause, dit-il, mais la cause de l'Église universelle que je soutiens. Plusieurs évêques de Constantinople ont été, non seulement hérétiques, mais hérésiarques, comme Nestorius et Macédonius. Si donc celui qui remplit ce siége était évêque universel, la foi de tout l'épiscopat pourrait manquer dans sa personne, et toute l'Église tomber avec lui. Pour moi, je me fais gloire d'être le serviteur de tous les évêques tant qu'ils vivent en évêques. Mais si quelqu'un élève sa tête contre Dieu, j'espère qu'il n'abaissera pas la mienne, même avec le glaive. »

Ainsi s'énonçait ce grand pape, qui prit ce même titre de serviteur des serviteurs de Dieu : abaissement glorieux, et jugé par ses successeurs digne d'une imitation éternelle. Il écrivit encore là-dessus à l'impératrice Constantine, aussi bien qu'à saint Euloge d'Alexandrie et à saint Anastase d'Antioche, fort intéressés à cette affaire par leurs qualités de patriarches. » Si l'on permet d'user de ce titre, leur dit-il en revenant à ce qui le frappait le plus, non-seulement on dégrade tous les patriarches ; mais quand celui qu'on nomme universel tombera dans l'erreur, il ne se trouvera plus dans l'épiscopat aucun appui à la vérité. »

Dans la lettre à l'impératrice, il paraît craindre qu'elle ne soit prévenue contre lui. Elle lui avait demandé des reliques ; mais le saint docteur n'approuvait pas la méthode, déjà commune parmi les Grecs, et encore inconnue aux Occidentaux, de toucher aux corps des saints pour les diviser, ou seulement pour en faire la translation. Toutes les reliques des saints apôtres qu'envoyait l'Église romaine consistaient en des linges exposés quelque temps sur leurs tombeaux, tout au plus en quelque limaille de leurs chaînes, quand toutefois on en pouvait avoir. Suivant la même lettre de saint Grégoire à Constantine, on venait souvent demander de cette poudre de fer, réputée plus précieuse que l'or et les pierreries. Le pontife, prenant la lime, en tirait quelquefois au premier essai ; d'autres fois on faisait de longs efforts sans en rien tirer.

« Si j'y puis réussir, écrivit donc le saint, je vous enverrai incessamment quelques particules des chaînes que saint Paul a portées au cou et aux mains, et qui font beaucoup de miracles [1]. »

[1] III Epist. 30.

Quand il est ouvertement question de l'entreprise du patriarche Jean : « Qu'il est triste, dit-il [1], pour nous qui, afin de détourner de plus grandes calamités, épuisons continuellement [illegible]tre église; qu'il est dur pour moi, qui ne suis presque à Rome que le trésorier des Lombards, comme celui qu'y a l'empereur pour son armée de Ravenne; qu'il m'est triste et accablant de porter le faix de l'affliction de toutes les églises qui, dans la crainte et l'humiliation, gémissent continuellement de l'orgueil d'un seul évêque! Il est vrai que les fautes de Grégoire méritent bien ce châtiment, mais le prince des apôtres n'a point de péchés qui lui doivent attirer cette injure. »

Toutes les instances du saint pontife ne produisirent aucun effet, et le patriarche de Constantinople soutint l'orgueil de son titre jusqu'à sa mort, qui à la vérité n'était pas éloignée. Outre son austérité qui lui fit donner le nom de Jeûneur, il parut si détaché des biens et des commodités de la vie, qu'après son trépas on ne trouva chez lui qu'une couchette de bois, une méchante couverture de laine et un seul manteau : faible apologie néanmoins, s'il n'y avait d'autres motifs que ce simulacre de vertu, pour laisser à Dieu seul le jugement de ce qui se passa dans son cœur. L'Église grecque l'honore comme un saint. Le titre de patriarche œcuménique ne finit point avec lui, mais il passa à son successeur Cyriaque, homme tranquille et simple, qui vraisemblablement n'aurait pas eu la force de le prendre, et qui n'eut jamais celle de le quitter : tant l'amour des distinctions est général, quand on se persuade que c'est l'intérêt de sa place qu'on soutient, plutôt que celui de sa personne. Saint Grégoire ne voulut pourtant pas rompre l'unité pour ce sujet. Il fit même un accueil extraordinaire aux députés de Cyriaque, qui apportèrent à Rome ses lettres et sa profession de foi. Il avait reconnu plusieurs bonnes qualités en lui dès le temps qu'il était légat à Constantinople, et il lui réitéra ses anciens témoignages d'amitié; ce qui ne l'empêcha point de défendre à son nonce de célébrer la messe avec lui, dans la crainte de paraître approuver, par trop de condescendance, une prétention qu'il jugea toujours hautement condamnable.

Tandis que ce grand pape étendait ainsi sa vigilance à toutes les parties du monde chrétien, il apprit, avec autant de douleur que de surprise, qu'au centre même de la catholicité, la Sardaigne était encore idolâtre dans sa plus grande étendue, presque tous les paysans de cette île croupissant dans le paganisme. Il en écrivit à tous les nobles et à tous les propriétaires des terres, en leur re-

[1] IV Epist. 34.

présentant d'une manière touchante que cet ordre d'hommes ne leur avait été soumis par la Providence, qu'afin qu'ils lui procurassent des biens éternels, pour les services temporels qu'ils en recevaient.

Il écrivit bien plus fortement encore à Janvier, évêque de Cagliari et métropolitain de la province, sur ce que les serfs de sa propre église, comme de bien d'autres, restaient ensevelis dans les mêmes ténèbres. « Que me sert, dit-il [1], de vous exhorter à sauver les étrangers, si vous négligez de convertir vos gens? Que tous les évêques y fassent une sérieuse attention. Si j'en découvre quelqu'un qui ait un seul vassal idolâtre, j'exercerai sur lui toute la sévérité que mérite le pasteur mercenaire. » Les étrangers à convertir dont le pape parle ici étaient les peuples de l'île nommés Babaricins, dont le chef Hospiton avait déjà reçu le baptême. Le zélé pontife, pour travailler à leur conversion, envoya de fervens missionnaires, qu'il recommanda tant à Hospiton qu'au commandant romain. Il reprit aussi l'évêque de Cagliari, homme assez mou néanmoins, de ce qu'il avait excommunié une personne de distinction pour des injures qu'il en avait reçues. A ce sujet, il nous apprend que les canons défendaient aux évêques d'employer les foudres de l'Eglise pour leurs intérêts personnels. En pressant cet évêque de travailler au salut des serfs de l'Eglise, il lui conseille d'imposer à ceux qui s'obstineront dans l'infidélité, des charges qui les obligent à entendre raison, mais qui ne fassent pas violence. Si l'on peut jusqu'à un certain point presser les conversions, ou, pour mieux dire, en écarter les obstacles, on ne doit jamais aller jusqu'à la contrainte et à la tyrannie.

Rien n'était plus contraire au génie sage et modéré de ce grand pontife. Des juifs de la même ville de Cagliari s'étant venus plaindre à Rome de ce que l'un d'eux, converti nouvellement, s'était emparé de leur synagogue dès le lendemain matin de son baptême, le pontife blâma cette ferveur inconsidérée. Il n'hésita point à faire ôter de ce lieu la croix et l'image de la sainte Vierge, qu'on y avait déjà mises, ni à rendre l'édifice aux juifs, après l'avoir rétabli dans son premier état. « Il faut user avec eux, écrivait-il alors à l'évêque Janvier, d'une modération qui les attire en les édifiant, et non d'une impétuosité qui les révolte en les contraignant; puisqu'il est écrit : *Je vous offrirai un sacrifice volontaire*. C'est par les exhortations et l'édification de la charité, ajoute-t-il généralement, qu'il faut gagner les infidèles à la religion chrétienne; il ne faut pas les en éloigner par les menaces et la terreur. »

[1] III Epist. 36.

Il écrivit dans les termes suivans aux administrateurs du patrimoine de l'Eglise romaine en Sicile, par rapport aux juifs qui étaient dans ces terres, et qui ne voulaient pas se convertir. « Mon avis est que vous envoyiez des lettres de tous côtés, et que vous promettiez expressément de ma part, qu'on diminuera le cens à tous ceux qui se convertiront; en sorte que celui qui paie un sou d'or aura remise du tiers; celui qui en paie trois ou quatre en paiera un de moins. Et ne craignez pas que cette diminution de nos revenus soit à pure perte. Si les pères ne se convertissent pas parfaitement, les enfans recevront le baptême en de meilleures dispositions [1]. » Telle était la conséquence pratique des principes de saint Grégoire, pour attirer au christianisme, sans y contraindre. Le zèle tyrannique lui déplaisait si fort, qu'il en écrivit jusque dans les Gaules, aux évêques d'Arles et de Marseille, sur des plaintes que lui avaient faites plusieurs juifs, que dans ce pays de commerce on baptisait grand nombre des leurs plus par force que par persuasion [2].

C'était saint Virgile, qui alors gouvernait l'Eglise d'Arles, après avoir été abbé de Saint-Symphorien d'Autun. Il était né en Aquitaine, d'une famille considérable, et avait quitté de grands biens pour se faire moine de Lérins. Le pape lui accorda, comme à ses prédécesseurs, le vicariat des Gaules et le pallium. Ce vicariat s'étendait à tous les états de Childebert, qui, outre son apanage propre, succéda, comme on l'a vu, au roi Gontran, et régna même fort avant dans la Germanie. Au reste, ce droit devait s'exercer, suivant la lettre du saint pape, sans préjudice des métropolitains. « Mais si quelque évêque, ajoute-t-elle, veut faire un grand voyage, il ne le pourra sans votre permission. S'il survient quelque question de foi, ou quelque autre affaire difficile, vous assemblerez douze évêques pour la juger; et si elle ne pouvait être décidée de la sorte, vous nous enverriez le jugement. »

Saint Grégoire écrivit une lettre encore plus importante à saint Virgile [3], et en même temps, car elle était circulaire, à Siagrius d'Autun, à Ethérius de Lyon et à Didier de Vienne, tous prélats des plus distingués entre ceux des Gaules. Elle tendait à réformer différens abus. L'abbé Cyriaque, qui était le porteur de la lettre, devait être aussi le promoteur de la réforme. Il s'agissait en premier lieu de la simonie dans la collation des ordres sacrés : abus d'autant plus dangereux, qu'on s'en faisait moins de scrupule, sous prétexte que l'argent acquis par cette voie s'employait en bonnes œuvres. Sur quoi le saint pontife inculque fortement que

[1] IV Epist. 6. — [2] I Epist. 45. — [3] IV Epist. 50.

c'est le propre d'une piété fausse et damnable de faire d'un bien mal acquis la matière de sa charité, et qu'autre chose est de faire l'aumône pour racheter ses péchés, autre chose de commettre des péchés pour faire l'aumône.

Il s'élève ensuite contre les ordinations précipitées, et il prétend qu'en conférant l'épiscopat à des laïques qui n'ont pas exercé tous les ordres inférieurs, on viole la défense que fait saint Paul d'ordonner un néophyte; « car il faut, dit-il, tenir à présent pour néophyte celui qui est nouveau dans l'habit de religion, c'est-à-dire, dans l'habit ecclésiastique : » d'où l'on infère que, depuis l'établissement des nations barbares, les ecclésiastiques retinrent la robe romaine ou l'habit long; et que, par l'habit laïque qui leur était interdit, on entendait les vêtemens courts et lestes de ces peuples tous guerriers et chasseurs. Saint Grégoire recommande encore la célébration des conciles. « Vous savez, dit-il, qu'il est ordonné par les canons de les célébrer deux fois l'an ; mais s'il y a quelque empêchement, nous voulons au moins, toute excuse cessante, qu'ils se tiennent une fois l'année. Commencez par en assembler un, pour la réformation de tous ces abus, à la diligence de l'évêque Siagrius et de l'abbé Cyriaque; après quoi, Siagrius nous en enverra la relation par cet abbé. »

Il paraîtra singulier que l'évêque d'Autun semble ici l'emporter sur ceux d'Arles et de Lyon. Mais le pape connaissait combien Siagrius pouvait être utile à l'Eglise, par l'affection toute particulière dont les rois de France et la reine Brunehaut l'honoraient. Il voulait d'ailleurs reconnaître les bons offices de cet évêque pour la conversion des Anglais. Par ce motif seulement il lui accorda le pallium qu'il demandait depuis long-temps. Mais pour honorer son siége aussi bien que sa personne, il donna à l'église d'Autun le premier rang dans la province, après Lyon qui en est la métropole.

Quelques années auparavant, l'église d'Autun avait eu l'honneur de fournir, dans la personne de son diacre Eustase, un digne successeur à saint Sulpice-le-Sévère, archevêque de Bourges, qu'on honore le 29 de janvier, et qu'il ne faut pas confondre avec saint Sulpice-le-Pieux qui occupa depuis le même siége. Dans le même temps florissait l'abbé saint Yriez, fameux dans cette province par la générosité du sacrifice qu'il fit à Dieu de tous les avantages d'une naissance illustre, et par l'éclat de ses miracles [1].

Dans le grand nombre de ses disciples, on remarque particulièrement le diacre saint Vulfaïc, comme le seul exemple bien sûr

[1] Greg. Thur. Glor. Conf. c. 9.

ou bien connu de la vie des stylites en Occident [1]. Après avoir pris les bons principes de la discipline régulière sous l'abbé Yriez, il passa dans le pays de Trèves, près le château d'Ivois, et bâtit un monastère sur une montagne voisine. Il y fit dresser une colonne, où il demeura long-temps debout et nu-pieds. Mais quels que fussent le courage et la force du tempérament de ce nouveau Siméon, lombard de naissance, il ne put surmonter la rigueur du climat. Le froid lui fit tomber plusieurs fois les ongles des pieds. Rien ne le rebutait cependant, et il eut la consolation de faire quitter l'idolâtrie aux peuples voisins qui accouraient en foule à un spectacle si étrange. Ils avaient une idole gigantesque de Diane, en grande vénération dans toute l'étendue de ces vastes forêts, sous le nom de la Diane d'Ardenne. Vulfaïc fit tant par ses exhortations et par ses prières qu'il les engagea d'abord à briser les petites idoles, et enfin à renverser la grande et à la réduire en poudre. Cependant les évêques dirent au stylite : « Vous ne devez pas prétendre à imiter le grand Siméon d'Antioche ; la différence des pays ne vous permet pas de mener une vie pareille. Descendez de votre colonne, et logez avec les frères que vous avez rassemblés. » Son humilité lui persuada que l'obéissance valait mieux que le sacrifice. Il descendit, vécut avec les autres, et convainquit ainsi tout le monde qu'il n'avait été conduit que par l'esprit du Seigneur, pour le salut d'un peuple barbare, que frappait surtout le spectacle de ces austérités étonnantes.

Le monastère de Sainte-Radégonde fournit, vers le même temps, un spectacle non moins extraordinaire, mais bien différent, dans la scandaleuse révolte de la religieuse Chrodielde, fille du roi Chérebert. De dépit de n'avoir pas été faite abbesse, elle sortit de son couvent avec Basine, sa cousine germaine, fille du roi Chilpéric, et environ quarante autres religieuses qu'elle avait engagées dans sa rébellion[2]. Mérouée, évêque de Poitiers, avait fait l'impossible pour les retenir ; mais, rompant portes et barrières, elles n'en avaient donné que plus d'éclat à leur désertion scandaleuse, qui s'exécuta au mois de février par un temps détestable, après des pluies affreuses qui avaient abîmé les chemins. Toutefois ces filles, naturellement timides et si délicates, allaient à pied, n'ayant pas une voiture entre elles toutes, pas une bête de somme pour porter les choses les plus nécessaires, tout le monde leur refusant le secours et les vivres, comme à des apostates. Après quelques jours d'une fatigue excessive, elles arrivèrent à Tours dans l'état le plus déplorable. Le saint évêque Grégoire les conjura de

[1] Greg. Thur. VIII Hist. c. 15. — [2] Greg. Hist. I. 9 et 10.

ne pas détruire ce qui avait coûté tant de travaux à sainte Radégonde, s'offrit à être leur médiateur et se fit fort de tout arranger à leur contentement avec l'évêque de Poitiers. « Non, dit l'altière Chrodielde, nous ne traiterons jamais avec nos tyrans; nous voulons aller trouver les rois de notre famille, leur apprendre l'injure qu'on leur fait dans nos personnes afin que des misérables, nées pour être nos esclaves, soient punies comme il convient, pour avoir traité elles-mêmes en esclaves des filles de roi. » Tout ce que l'évêque put faire, ce fut de les retenir pendant le reste de la mauvaise saison. Il comptait, en gagnant du temps, réussir à les calmer; mais la fière Chrodielde partit pour la cour dès que le temps fut passable, laissant à Tours, avec Basine, le reste de ces vierges fugitives.

Elle fut bien reçue du roi et l'on arrêta qu'il y aurait une assemblée d'évêques, pour prendre connaissance de son affaire. En attendant ce concile, Chrodielde revint à Tours joindre ses religieuses, dont plusieurs s'étaient laissé radoucir pendant son absence. Dans la crainte d'une plus grande défection, elle rassembla une troupe de vagabonds et de scélérats, retourna précipitamment à Poitiers, s'établit dans l'église de Saint-Hilaire comme dans une place d'armes, d'où elle exerça les dernières violences sur son propre monastère et même contre les évêques. Gondégisile, archevêque de Bordeaux et métropolitain de la province, vint à Poitiers avec quelques-uns de ses suffragans, pour arrêter le scandale. Ces prélats ayant été obligés d'user des foudres de l'Église, comme du dernier remède à l'obstination, Chrodielde et les religieuses retombées dans l'apostasie se portèrent aux attentats les plus sacriléges. Comme les évêques étaient dans l'église, les brigands qu'elles avaient soudoyés s'y jetèrent le bâton à la main, chargèrent de coups les prélats, les renversèrent sur le pavé, mirent en sang les diacres et les autres clercs, et en assommèrent quelques-uns. La nuit suivante, le monastère fut assiégé de force.

C'était principalement à l'abbesse Leuboüere qu'en voulait Chrodielde, avec toute la fureur d'une femme qui prend sur sa rivale un ascendant long-temps disputé. On enleva Leuboüere, quoi que grièvement malade, et on l'emprisonna dans la maison qu'habitait Basine, en attendant le plaisir de lui faire éprouver les raffinemens d'une vengeance plus réfléchie. On pilla sur-le-champ le monastère et on n'y laissa que ce qu'on ne put emporter. Cependant la cour, instruite de ces violences, donna les ordres les plus rigoureux. En conséquence, le comte de Poitiers attaqua la troupe séditieuse, tira ces bandits du monastère où ils s'étaient cantonnés,

et leur fit endurer des supplices exemplaires. Les uns eurent les mains coupées, les autres, le nez et les oreilles : tous furent punis ou dissipés. La terreur et la rivalité mirent la division jusque parmi les religieuses révoltées. Chrodielde voulait dominer avec empire ; Basine, fière de la même naissance, ne voulait pas se soumettre : chacune avait ses créatures et se fit un parti. Mais bientôt la plupart des religieuses se dispersèrent, quelques-unes chez leurs parens ou dans leur particulier, d'autres dans les premières communautés où elles avaient été élevées.

Quand le calme fut rétabli par l'autorité séculière, les évêques entendirent les accusations dont on avait fait tant de bruit contre l'abbesse légitime. Mais les révoltées n'avaient pas plus de droit dans le fond que dans les formes. On les pressa de demander pardon à la supérieure, de réparer le scandale et les dommages commis ; elles s'y refusèrent avec encore plus de scandale, menaçant hautement de tuer l'abbesse, qui cependant fut rétablie dans le gouvernement de son monastère. Enfin ce différend scandaleux fut terminé par le concile qui se tint à Metz dans la même année 590, et où Chrodielde et Basine obtinrent leur absolution. Basine, prosternée devant les évêques, demanda pardon, en promettant de se réconcilier avec son abbesse et de rentrer dans son monastère. L'impérieuse Chrodielde protesta qu'elle n'y rentrerait pas tant que l'abbesse Leuboüere y resterait. On intercéda pour elle, au nom des princes de son sang ; et dans l'espérance que le temps pourrait guérir cet esprit emporté, on trouva bon qu'elle demeurât dans une terre que le roi lui accorda.

On jugea dans le même concile l'affaire de Galles, archevêque de Reims, pour qui même il avait été principalement assemblé. Après avoir nié long-temps, contre les plus fortes preuves, tout-à-coup ce prélat se confessa coupable d'une multitude de crimes d'état ; d'avoir toujours agi contre le service du roi Childebert et de sa mère Brunehaut, jusqu'à conseiller de se défaire de la reine pour accabler plus aisément le roi son fils ; d'avoir soufflé le feu des guerres horribles qui avaient causé tant de ravages dans les Gaules, et, pour se prêter aux vues désastreuses de Chilpéric et de Frédégonde, d'avoir reçu d'eux mille sous d'or et beaucoup d'autres présens [1]. Les évêques lui obtinrent la vie, qu'il méritait de perdre, le déposèrent du sacerdoce, et ordonnèrent à sa place le prêtre Romulphe, fils du duc Loup. Après quoi Galles fut exilé à Strasbourg, et l'on fit la recherche de ses trésors. On laissa à son église ce qui provenait des biens ecclésiastiques, et ce qui était le fruit de ses intrigues fut confisqué au profit du roi.

[1] Greg. X, c. 19.

Cependant un illustre étranger, nommé Colomban, consolait l'église des Gaules de ces scandales domestiques. Il était natif d'Irlande, où, avec toutes les connaissances convenables à un homme bien né, il avait acquis la science infiniment plus estimable des saints. Très-bien fait de sa personne, doué d'un esprit vif et brillant, d'une ame droite et pleine d'énergie, incapable de mollir et presque de fléchir, il prévit de bonne heure tous les périls qu'il aurait à courir dans le monde, et il prit le parti d'y renoncer. Pour le faire avec plus de succès, il quitta son pays, malgré la résistance de sa mère. Après avoir parcouru différentes régions, il arriva dans les Gaules, à l'âge de trente ans, avec douze autres moines des Iles-Britanniques. Il s'établit au milieu des déserts des Vosges, dans le lieu qu'il trouva le plus rude et le plus sauvage, appelé Ansgray. Mais, sa communauté devenant bientôt fort nombreuse, il chercha un endroit moins resserré, dans le même désert, et bâtit à huit milles d'Ansgray le monastère de Luxeu. Cet établissement se trouvant encore insuffisant, il fut obligé d'en faire un troisième, qu'il nomma Fontaines, à cause de l'abondance de ses eaux. Il institua des supérieurs d'une vertu éprouvée, dans chacune de ces habitations, où il résidait tour à tour [1].

Nous avons encore la règle qu'il leur donna, et qui fut longtemps la plus suivie par les cénobites des Gaules. Elle est courte et simple, comme toutes ces institutions antiques, et partage le jour entre la prière, le travail et la lecture. La nourriture ne se prenait qu'à l'heure de none, et devait être celle des pauvres, c'est-à-dire consister en herbes, en légumes, en farine détrempée dans de l'eau, avec un petit pain. La psalmodie, comme dans la règle de saint Benoît, était plus ou moins longue, selon les fêtes et les saisons diverses.

A la fin de la règle se trouve le pénitentiel, ou la manière de corriger les fautes des frères. Les punitions les plus fréquentes sont les coups de fouet, qui peuvent aller jusqu'à deux cents; mais jamais plus de vingt-cinq à la fois, et six seulement pour les fautes légères. Les moines faisaient le signe de la croix sur tout ce qu'ils prenaient. En sortant, ils se munissaient d'huile bénite pour oindre les malades. Il paraît qu'ils portaient aussi l'eucharistie, puisqu'il y a des pénitences pour ceux qui la laissent corrompre. Le saint distingue clairement deux sortes de péchés : les péchés mortels, que l'on doit confesser au prêtre, et les moindres péchés, que l'on confessait souvent à l'abbé. On voit que saint Colomban

[1] Vit. Colomb. in Act. Benedict. t. II, p. 7.

avait lu Cassien, d'où sont tirés plusieurs articles de son pénitentiel. Un second ouvrage, sous le même titre, marque les peines canoniques de toutes sortes de crimes et pour toutes sortes de personnes : ce qui montre, aussi bien que l'exemple du saint instituteur, qui prêchait partout où il passait, que ses compagnons et ses disciples n'étaient pas tellement concentrés dans la retraite qu'ils ne s'occupassent des fonctions de la charité publique.

Il avait apporté d'Irlande l'usage, particulier aux habitans de cette île, de célébrer la Pâque le quatorzième jour précis de la lune, et non le dimanche suivant avec l'Église romaine. Inquiété à ce sujet par les évêques de France, il en écrivit au pape saint Grégoire avec une grande liberté, et beaucoup plus d'attachement qu'il ne convenait pour un usage rejeté depuis long-temps par l'Église universelle et tout-à-fait étranger à l'église où il vivait [1]. Ces lettres ne furent pas remises au souverain pontife. Colomban en écrivit d'autres à plusieurs évêques des Gaules, leur témoigna qu'il avait pris son parti, et qu'en vain l'on tenterait de le faire changer. « Voyez, disait-il, ce que vous ferez à de pauvres vieillards étrangers ; je crois qu'il serait plus expédient de les consoler que de les inquiéter. Que vous demandé-je, sinon qu'il me soit permis de vivre en repos dans ces bois, auprès des os de dix-sept de nos frères qui y sont enterrés ? Ne serons-nous venus de si loin pour l'amour de Jésus-Christ qu'afin de nous voir chasser par les évêques du lieu où nous le servons ? » Il est difficile de justifier, quoique dans un saint, ce premier trait d'attachement à son propre sens ; mais, comme les astres les plus lumineux, les plus brillantes vertus ont leurs taches et leurs éclipses. Saint Colomban écrivit une seconde fois à Rome, et ne témoigna d'attachement à son observance particulière qu'autant qu'elle ne serait pas jugée contraire à la foi.

Dans le même temps et le même genre de vie, mais à l'autre extrémité du monde chrétien, florissait saint Jean, surnommé Climaque. On le nomma ainsi du mot grec qui signifie échelle, à cause de son traité de la perfection évangélique, qu'il intitula Échelle du ciel, et qui tient un des premiers rangs entre les écrits des anciens ascètes. Jean fut abbé du monastère du mont Sinaï, où il était entré dès l'âge de seize ans, et dont on l'avait forcé de prendre la conduite après quarante ans de solitude. Par humilité, il avait une grande répugnance à publier les productions de son esprit. Il ne mit au jour son excellent livre qu'après bien des instan-

[1] Bibl. PP. edit. Lugd. p. 31, etc.

ces, réitérées par l'abbé du monastère de Raïthe, qui lui fit craindre de résister à l'esprit de Dieu, et d'encourir le châtiment du serviteur inutile. Cet ouvrage est composé de trente degrés de perfection, ou, pour soutenir l'idée figurée de l'auteur, de trente échelons qui marquent l'enchaînement progressif des vertus, et comme les diverses stations de la vie intérieure, depuis la fuite du monde et du péché, jusqu'au détachement parfait de tous les objets terrestres.

L'auteur joint aux préceptes les exemples dont il avait été témoin oculaire en visitant les célèbres monastères de l'Égypte. Rien n'y avait paru plus admirable à ses yeux que la parfaite soumission des religieux consommés dans l'étude de la sagesse comme dans l'exercice de toutes les vertus, et qui, après quarante ou cinquante ans de profession, obéissaient avec une simplicité d'enfant à quiconque les gouvernait au nom du Seigneur. Ce qu'il raconte des rigueurs de la pénitence que faisaient près Alexandrie ceux qui étaient tombés, depuis leur profession, dans quelque péché grief nous paraîtrait absolument incroyable, si nous en jugions par la lâcheté des pénitens ordinaires de ces derniers siècles.

Il y avait pour ces premiers pénitens une habitation particulière, nommée la Prison, à un mille de distance du grand monastère [1]. On ne s'y renfermait que de son plein gré; mais ceux qui s'y étaient ainsi condamnés eux-mêmes n'en sortaient plus que Dieu n'eût fait connaître à l'abbé qu'il leur avait pardonné. Il n'entrait dans ce lieu ni vin, ni huile, ni feu même, nulle autre nourriture qu'un pain grossier et quelques herbages. Le lieu était affreux, d'une obscurité effrayante, d'une infection révoltante pour toute personne qui n'eût pas été entièrement morte à elle-même. Il inspirait, par le seul aspect, la componction et une salutaire tristesse. Mais, de peur que les sombres pensées n'y dégénérassent en désespoir, le supérieur particulier de ces pénitens, homme d'une vertu et d'une expérience consommées, prenait un très grand soin d'écarter l'ennui, en tenant ses religieux perpétuellement occupés. Dans les courts intervalles que leur laissait une oraison presque continuelle, ils mettaient en œuvre des feuilles de palmier qu'on leur apportait du monastère. Tel était leur amusement dans les heures de relâche.

Dans leur sainte ferveur, les uns passaient la nuit à l'air, et debout, faisant violence à la nature pour empêcher le sommeil, et se reprochant leur lâcheté quand il les accablait. D'autres avaient les mains liées derrière le dos, comme des malfaiteurs publics; et

[1] Jean. Clim. Scal. Sanct. v. grad.

le visage abattu, les yeux tristement penchés vers la terre, ils criaient qu'ils n'étaient pas dignes de regarder le ciel, ni d'adresser la parole à leur Créateur. Plusieurs, étendus par terre, dans la cendre arrosée de leurs larmes, se tenaient le visage entre les genoux, pour cacher leur confusion et faisaient tous leurs efforts pour étouffer leurs soupirs et leurs gémissemens. Bientôt, n'en étant plus les maîtres, ils éclataient tout-à-coup en sanglots; et, regrettant leur première innocence, ils poussaient des cris pareils aux rugissemens d'une lionne à qui l'on a ravi ses petits. Quelques-uns, tout semblables à des statues immobiles, l'œil ouvert et fixe, paraissaient comme abrutis par la douleur. « Mais quel est le cœur assez dur, ajoute saint Jean Climaque à ce tableau dont il portait partout la profonde empreinte; quel est le marbre ou l'airain qui n'eût été attendri par les accens que la plupart faisaient retentir? Considérant en eux-mêmes de quel haut point de vertu ils étaient tombés : Qu'est devenue, s'écriaient-ils, l'ancienne beauté de notre ame et l'éclat de notre première ferveur? où sont-ils ces heureux jours, dont nous ne nous souvenons qu'avec amertume? qui nous remettra dans cet état d'innocence et d'intégrité, où le Tout-Puissant habitait avec nous, et nous regardait avec complaisance? En proférant ces plaintes lugubres, deux torrens de larmes jaillissaient de leurs yeux, et plusieurs en étaient devenus presque aveugles. Ils demandaient à haute voix, comme de précieuses faveurs, d'horribles maladies, l'épilepsie, la paralysie, la privation de tous leurs sens et de tous leurs membres, avec les fléaux les plus épouvantables qui pussent les accabler pendant la vie, pourvu que le Juge suprême leur fît grâce à la mort. Quelquefois ils se disaient l'un à l'autre: Croyez-vous, mon frère, que nous obtenions enfin miséricorde? Croyez-vous que nous parvenions un jour à l'heureux terme où rien de souillé n'entrera? Ne comptons que sur la clémence de notre Dieu; ne cessons de mortifier, crucifions sans pitié une chair impure et meurtrière qui a donné la mort à notre ame. » Leurs genoux étaient couverts de calus aussi durs que ceux des chameaux, leurs yeux horriblement enfoncés, leurs joues sillonnées et à demi rongées par l'ardeur de leurs larmes; enfin leur sein, meurtri sous le caillou dont ils se frappaient sans cesse, leur faisait quelquefois vomir le sang en abondance.

Tel était encore l'esprit de pénitence, du temps de saint Jean Climaque, c'est-à-dire, à la fin du sixième siècle, puisque le pape saint Grégoire lui écrivit[1] pour se recommander à ses prières,

[1] XII Epist. 16.

dont on connaissait le prix jusqu'aux extrémités de l'Occident ; la lettre est au plus tôt de l'année 600, durant laquelle saint Jean Climaque était encore abbé. Il quitta cette place sur la fin de ses jours, se retira dans la solitude où il avait mené autrefois la vie d'anachorète, et y termina sa sainte carrière, en y travaillant avec une nouvelle ardeur à la grande œuvre de sa propre perfection.

Parmi tous les travaux et les sollicitudes du ministère pontifical, saint Grégoire n'avait jamais perdu de vue l'objet qui l'avait touché si fort, avant même d'être élevé au pontificat, c'est-à-dire la conversion des Anglais, à laquelle on l'a vu dévouer sa propre personne. Il prit son temps et ses mesures, afin de mieux assurer l'exécution de cette grande entreprise. Il avait dans les Gaules un administrateur des biens qu'y possédait l'Église romaine. En lui prescrivant, selon sa coutume, l'usage précis de ces revenus, qui s'employaient régulièrement en œuvres de charité sur les lieux, il chargea cet administrateur, qui était prêtre et se nommait Candide, d'acheter de jeunes captifs anglais, de les mettre dans des monastères, et de les faire instruire parfaitement des principes de la religion. C'étaient autant d'ouvriers qu'il prétendait préparer pour la mission d'Angleterre.

L'an 596, il fit partir pour cette île chérie Augustin, prévôt de son monastère de Saint-André de Rome, avec quelques autres religieux. Il les recommanda par ses lettres à plusieurs évêques des Gaules, qu'ils devaient trouver sur leur route, entre autres à Pélage de Tours, successeur du saint évêque Grégoire, mort depuis quelque temps, et à Pallade de Saintes. Nous ferons remarquer, en passant, que le pape envoyait à celui-ci des reliques pour quatre autels d'une même église qu'on venait de bâtir, et qui en avait jusqu'à treize, exemple rare alors. Le pontife ne manqua point d'écrire à la reine Brunehaut et aux jeunes rois ses petits-fils, tant pour ménager leur protection auprès des rois d'Angleterre, que pour procurer à ses missionnaires des coopérateurs parmi les prêtres sujets des rois de France. Les Francs, étant sortis de la Germanie aussi bien que les Anglais, et parlant à peu près le même langage, étaient le peuple le plus propre à traiter avec ces voisins. Dans cette lettre, et dans quelques autres du même pape, on voit quelle idée on avait dès-lors à Rome de l'empire français. Le saint pape dit à Childebert, qui régnait à la vérité sur presque tous les peuples de la domination française, qu'il est aussi élevé par dessus les autres rois que ces rois le sont par-dessus les autres hommes.

Les Anglais et les Saxons, passés des bords germaniques dans la Grande-Bretagne environ cent cinquante ans auparavant,

y avaient établi plusieurs royaumes, dont celui de Kent était le plus puissant. Ethelbert, son cinquième roi, qui le gouvernait depuis trente-six ans, avait épousé une princesse française, nommée Berthe, fille du roi Chérebert. La religion des deux époux était bien différente, puisque le roi adorait encore les idoles. Mais la reine devait avoir le libre exercice du christianisme pour sa maison; elle ne se borna point à cela. Souvent elle parlait de nos saintes vérités au roi son mari, et se servait de tout l'ascendant de sa tendresse pour l'attirer à la foi. C'était le destin des princesses de France de tirer les nouveaux conquérans de l'Europe des ténèbres de l'idolâtrie et de l'hérésie : mais le moment d'Ethelbert n'était pas encore venu. Il reçut les missionnaires avec bonté, fut même curieux de les entendre, et se rendit à ce dessein dans l'île de Taner, sur la côte de la province de Kent, où ils avaient abordé. Mais il voulut tenir l'audience en pleine campagne, par un vieux préjugé qui lui faisait craindre qu'en respirant le même air que les prédicateurs du christianisme dans un lieu fermé, ils ne vinssent à l'enchanter par des opérations magiques. Les miracles s'opéraient encore fréquemment dans ces conjonctures, où il était question d'évangéliser de jour en jour de nouveaux Barbares, et ceux-ci les attribuaient, comme les premiers ennemis de l'Evangile, aux opérations de la magie.

Cependant les missionnaires arrivèrent en ordre de procession, portant une croix d'argent avec l'image du Sauveur, chantant des litanies, demandant à Dieu le salut des peuples pour lesquels ils venaient de si loin [1]. Le roi les fit asseoir pour les entendre à loisir. « Nous vous annonçons, lui dit Augustin, la plus heureuse de toutes les nouvelles. Le Dieu tout-puissant qui nous envoie vous offre par notre organe un règne sans fin, accompagné d'une paix et d'une joie inaltérables. Pour vous en assurer la possession, il ne s'agit que d'en faire hommage à ce maître suprême qui a fait de rien le ciel, la terre et tout ce qu'ils contiennent. — Voilà de belles promesses, dit le roi; mais comme elles me paraissent incertaines, je ne puis abandonner pour elles ce que j'ai observé si long-temps avec toute la nation des Anglais. Toutefois, si d'autres les trouvent bien fondées, je ne prétends pas les priver des avantages que vous y attachez : attirez à votre religion tous ceux que vous pourrez persuader. Puisque vous venez de si loin par amour pour nous, et dans l'intention de nous faire part de ce que vous croyez de plus vrai et de meilleur, loin de vous maltraiter, je vais vous faire donner tout ce qui est nécessaire pour votre subsistance. »

[1] Greg. Tur. Hist. l. 9, c. 26. Bened. Hist. l. 1.

On fournit en effet aux missionnaires toutes les choses convenables, avec un logement dans la ville de Dorovern, capitale du royaume de Kent, et qui fut nommée dans la suite Cantorbéry. Ils pratiquèrent la manière de vivre des apôtres et des premiers fidèles, ne recevant que les choses indispensablement nécessaires à la vie, jeûnant et priant d'une manière si édifiante, qu'un grand nombre de ces insulaires méditatifs et judicieux, touchés surtout par cette prédication muette du bon exemple, demandèrent le baptême. Le roi, ravi lui-même de la pureté de la vie des missionnaires, et reconnaissant la solidité de leurs promesses aux miracles qu'ils faisaient pour les confirmer, crut enfin et fut baptisé : après quoi, les conversions s'opérèrent en foule. Ethelbert en avait la plus grande joie ; mais il ne contraignit personne, parce qu'il avait appris des Romains que le service de Jésus-Christ doit être volontaire. Il se contentait de témoigner de la confiance et une bienveillance particulière à ceux qui professaient la même religion que leur souverain.

Augustin repassa en France, et fut ordonné évêque par saint Virgile d'Arles, vicaire du pape dans les Gaules. Il y avait à Cantorbéry une ancienne église, bâtie par les Romains ; le nouvel évêque la dédia, sous le nom de Saint-Sauveur, en fit la métropole, ou plutôt la primatie d'Angleterre, et le roi la dota magnifiquement. Tous ces événemens ne pouvaient manquer de combler de consolation le saint pape Grégoire. Augustin les lui manda par le prêtre Laurent et le moine Pierre, qu'il fit partir aussitôt pour Rome ; et par la même voie il consulta le saint Père sur plusieurs articles relatifs au régime de la nouvelle chrétienté.

Laurent ne revint que trois ans après, mais avec un renfort d'ouvriers apostoliques qu'on avait préparés durant cet intervalle. Il était chargé de lettres pour le roi et la reine des Anglais, pour Brunehaut, dont le pape loue extraordinairement la foi et la religion, pour les rois ses petits-fils, et pour plusieurs évêques de France, auxquels il recommandait instamment la mission d'Angleterre. Dans la lettre à Augustin, il commence par le féliciter du succès de ses travaux; puis il ajoute [1] : « Au milieu de tant de sujets de joie, ne cessez pas de trembler, mon très cher frère. En présence des merveilles que le Seigneur daigne opérer par vos mains, souvenez-vous que, quand les disciples disaient avec transport à leur divin Maître que les démons leur obéissaient en son nom, il leur répondit : *Ne vous réjouissez pas de cette puissance ; mais seulement de ce que vos noms sont inscrits au ciel.* Songez, ajoute le

[1] IX Epist. 58.

saint pape, que ces graces d'éclat ne sont pas des graces pour vous; et que, comme tous les élus ne font pas des miracles, tous ceux qui en font ne sont pas du nombre des élus. Tandis que le Tout-Puissant agit au dehors par votre ministère, jugez-vous sévèrement en votre intérieur. Rappelez-vous toutes les fautes que vous avez commises, afin de réprimer l'orgueil qui pourrait s'élever dans votre cœur. » Entre les preuves sans nombre des miracles de saint Augustin en Angleterre, il n'en est point de plus convaincantes que ces avis sérieux de la part de saint Grégoire.

Il répond ensuite, sur les articles de la consultation qui lui avait été adressée, qu'on doit partager les revenus de l'Eglise en quatre portions; la première pour l'évêque, qui est obligé à l'hospitalité; la seconde pour le clergé; la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour les réparations. « Pour vous, ajoute-t-il, qui avez contracté et qui ne devez jamais oublier les engagemens de la vie monastique, ayez soin d'établir, dans la nouvelle église des Anglais, la vie commune, à l'exemple des premiers fidèles. » Voilà pourquoi, sans doute, à Cantorbéry et en bien d'autres églises de l'Angleterre, les moines tenaient la place des chanoines. Saint Grégoire ordonne aussi, et dans les termes les plus forts, que les sous-diacres, comme tous les ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, gardent religieusement la continence. Il se montre singulièrement attentif sur ce point à cause de l'abus contraire qu'il venait de réformer dans l'église de Catane en Sicile. Augustin étant encore seul évêque d'Angleterre, le pape lui permet d'en ordonner d'autres, lui seul, jusqu'à ce que la discipline générale puisse être mieux observée. « Alors on s'assemblera trois ou quatre, dit-il, pour l'ordination; comme dans le monde on assemble des personnes déjà mariées, pour prendre part à la joie des noces. »

« C'est un crime, poursuit le pape dans son instruction, d'épouser la femme tant de son frère que de son père; cependant les deux frères peuvent épouser les deux sœurs. Mais, quoique la loi romaine permette les mariages des cousins germains, l'Église, qui compte ce degré pour le second, les interdit sévèrement, en accordant néanmoins la permission de se marier au troisième et au quatrième degré. Les maris doivent s'abstenir de leurs femmes, tant qu'elles allaitent leurs enfans, comme il est du devoir maternel de le faire. Il n'y a point de temps réglé où la femme, après ses couches, soit obligée strictement de s'absenter de l'église. » Pour les temples des faux dieux, le pontife n'est pas d'avis qu'on les abatte, mais qu'après les avoir purifiés, on les fasse passer du culte des démons à celui du Seigneur. Et parce que les idolâtres, dans leurs sacrifices, immolaient beaucoup de victimes dont ils

faisaient des festins, il consent qu'aux fêtes des martyrs et des autres saints les Anglais convertis prennent des repas modestes, sous des loges de feuillage dressées autour des églises, « afin, dit-il, que par des réjouissances usitées, mais innocentes, on leur inspire insensiblement le goût d'une joie intérieure et toute céleste. On ne doit pas ôter tout d'un coup à des esprits durs leurs anciennes coutumes, comme on ne parvient pas à un lieu fort élevé en sautant, mais en montant pas à pas. »

Augustin, ayant reçu ces instructions, établit des évêques à York, à Londres et dans quelques autres endroits. Le roi Ethelbert, constant dans la foi qu'il avait embrassée après de mûres réflexions, y persévéra avec édification jusqu'à la fin de son règne, qui dura encore plusieurs années, et qui fut très-heureux. Le pape saint Grégoire, de son côté, ne cessa toute sa vie de prendre à ces églises naissantes le même intérêt que si son attention n'eût pas été partagée entre les soins de toutes les autres églises. Malgré cette application continuelle aux devoirs de la papauté, il remplissait ceux d'évêque comme s'il n'eût été chargé que d'un seul diocèse. Pendant tout le cours de son pontificat, il ne cessa de regarder l'obligation d'instruire comme la plus indispensable, ni d'administrer la parole par lui-même. Il avait d'abord composé une suite de quarante homélies sur les évangiles ordinaires, qu'on lisait dès-lors à la messe, dans le même ordre qu'on les y lit aujourd'hui. Il entreprit ensuite d'expliquer au peuple les prophéties d'Ezéchiel, matière convenable au malheur des temps, et non moins assortie au goût de l'orateur, qui ramenait volontiers le texte sacré au sens moral. Les trois premiers chapitres fournirent d'abord douze homélies à la fécondité de sa plume. Mais comme on appréhenda qu'il ne pût expliquer de la sorte la suite de l'ouvrage, on le pria d'entreprendre la dernière partie, qui concerne le rétablissement du temple de la sainte cité, et qui devait être la plus consolante. Il fit encore dix homélies sur cette matière, quoiqu'il n'en ait expliqué qu'un chapitre. Le touchant orateur était si goûté qu'on copiait ses discours dans le temps même qu'il les prononçait.

Ses dialogues ne furent pas reçus avec moins d'empressement ; car il ne se contentait pas d'instruire de vive voix ; mais, se croyant redevable aux fidèles de tout ordre et de tout pays, il cherchait à les instruire et à les édifier en toute manière. Il composa les dialogues, à la prière de ses frères, c'est-à-dire des clercs et des religieux avec lesquels il vivait familièrement. On racontait beaucoup de miracles faits en Italie depuis un certain nombre d'années, et les personnes d'une piété solide souhaitaient ardemment d'en te-

nir le recueil du saint pontife. Il regardait lui-même cette collection de faits merveilleux comme beaucoup plus propre que les dissertations savantes et tous les raisonnemens à persuader les infidèles qui restaient en Italie, presque tous serfs rustiques ou soldats barbares et ignorans. En effet, elle servit d'autant plus efficacement à la conversion des Lombards, qu'ils connaissaient par eux-mêmes la vérité de la plupart de ces prodiges, opérés depuis peu sur des gens de leur nation. Cet ouvrage fut reçu de tout le monde avec des applaudissemens extraordinaires, et il a été estimé invariablement pendant huit à neuf siècles. Pour démentir le respect de toute l'antiquité, ou du moins pour porter l'amertume de la censure jusqu'à la dérision et au mépris, il ne fallait pas une moindre impudence que celle des hérésies qui se sont élevées contre le célibat religieux et les plus pures observances de la perfection chrétienne; mais leur haine, trop visiblement intéressée, se décrie elle-même. Saint Grégoire leur serait moins odieux s'il n'exaltait dans ses dialogues une multitude de saints personnages qui avaient trouvé leur sainteté dans la vie monastique, et s'il n'y constatait la croyance des points capitaux de doctrine, contre lesquels nos schismatiques réformateurs ont fait leur tardive et sacrilége protestation. Les vertus et les miracles du saint patriarche des cénobites de l'Occident remplissent tout le second livre de ces pieux dialogues. Dans le quatrième, principalement employé à prouver l'immortalité de l'ame, le saint docteur enseigne qu'il y a un purgatoire pour purifier par le feu les ames des défunts des moindres souillures, et pour expier ce qui n'a point été expié par la satisfaction.

Mais ce qui indispose encore davantage les protestans contre saint Grégoire, c'est l'ouvrage qu'il intitula le Sacramentaire, et qui forme le recueil des prières et des cérémonies que doit faire le prêtre dans l'administration des sacremens et la célébration du saint sacrifice. Le pape Gélase avait déjà fait la collection des messes de toute l'année; saint Grégoire, après plusieurs retranchemens et quelques additions, mit le tout en un volume, qui eut alors la plus grande célébrité, et qui lui a fait attribuer tout l'ouvrage. Il n'en est point qui fasse mieux sentir tout le respect qui est dû à nos saintes solennités, quelque minutieuses qu'en puissent paraître certaines observances. On les voit révérées et pratiquées religieusement dans la plus haute antiquité. L'ordre et les prières d'aujourd'hui sont presque les mêmes qu'aux temps les plus reculés. Nous chantons encore à l'introït un verset du psaume qu'on chantait autrefois tout entier. On a fait le même changement à l'offertoire et à la communion, parce que les communions moins

nombreuses, dans nos messes devenues plus fréquentes, ne demandent plus le même espace de temps qu'autrefois; il ne faut pas non plus aujourd'hui autant de temps pour l'introit, qui se disait anciennement tandis que le peuple entrait dans le lieu saint, et qu'un nombreux clergé s'avançait majestueusement vers l'autel. Aussi le célébrant donnait-il le signal pour chanter le *Gloria Patri* du psaume, quand tout était prêt. C'étaient les fidèles qui offraient le pain et le vin pour la consécration, et qui faisaient ce pain eux-mêmes. A cette occasion, une dame romaine, recevant un jour la communion de la main de saint Grégoire, ne put s'empêcher de sourire en entendant nommer corps de Jésus-Christ le pain qu'elle avait fait de ses mains. Mais le saint, voulant affermir la foi chancelante d'une chrétienne si faible, fit garder l'hostie, se mit en prières, puis la lui montra changée en chair, à la vue de tout le monde. Pour le canon de la messe, on le lit encore dans le Sacramentaire de saint Grégoire tel, mot pour mot, que nous le récitons aujourd'hui, excepté ces seules paroles, *diesque nostros in tuâ pace disponas*, qu'on croit qu'il ajouta à la seconde oraison, pour demander la paix au Seigneur dans ces temps de trouble et de calamité. Il n'y a guere plus de différence entre notre canon et celui qui se trouve dans un traité des sacremens qu'on attribue à saint Ambroise, et qui est incontestablement très ancien. Comme les messes, et surtout les messes solennelles, étaient beaucoup moins fréquentes alors qu'aujourd'hui, on avait marqué les églises où l'office devait se célébrer en ces jours, et même chaque jour du carême et des quatre-temps.

Telle est l'origine des stations, réglées pour Rome dans le Sacramentaire de saint Grégoire comme elles le sont encore dans le Missel romain. Il faut observer que les fêtes des saints se célébraient toujours dans les églises où reposaient leurs reliques.

On verra sans doute avec plaisir comment on distribua, pour ces stations, tant les ecclésiastiques que les églises de la capitale du monde chrétien. Cette ville immense avait été divisée par l'empereur Auguste en quatorze régions ou quartiers; mais dans l'usage ecclésiastique on n'en comptait que sept, entre lesquels on partagea les églises et le clergé. Ainsi, tous les clercs servant tour à tour chaque jour de la semaine, ceux du troisième quartier étaient de service le dimanche, ceux du quatrième le lundi, et ainsi de suite. Il y avait à Rome quatre sortes d'églises; les patriarcales, nommées particulièrement basiliques, au nombre de cinq, Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre du Vatican, Sainte Marie-Majeure, Saint-Laurent hors de la ville, et Sainte-Croix de Jérusalem; les titulaires, au nombre de trente, dès la fin du cinquième siè-

cle, et qui étaient proprement les paroisses, gouvernées par des prêtres dont le chef se nommait prêtre-cardinal, et à quelques égards répondait à ce que nous appelons curé; les diaconies, où il y avait des bureaux pour la distribution des aumônes, gouvernées sous l'archidiacre par les sept diacres régionnaires, un pour chaque région, et par un administrateur temporel, nommé le père de la diaconie, et qui devait rendre compte au pontife. Saint Grégoire voulait qu'ils fussent clercs et exempts de la juridiction séculière, afin que les laïques n'eussent aucune occasion d'envahir le bien des pauvres. Outre les sept diacres régionnaires, il y en avait d'autres dans les églises titulaires, sous la dépendance du prêtre-cardinal. Enfin les oratoires ou chapelles, qui n'avaient régulièrement ni prêtre en titre, ni office public, se trouvaient la plupart dans les cimetières, et l'on y envoyait un prêtre quand on jugeait à propos d'y faire célébrer. Il y avait des oratoires dans quelques maisons particulières; et quelques oratoires aussi, faisant exception à la règle générale, avaient un prêtre titulaire pour y célébrer la messe quand le fondateur le souhaitait, ou à certains jours de dévotion, qui y attiraient un grand concours de fidèles. Ces oratoires étaient des espèces de titres d'un second ordre.

Outre les rites du sacrement et du sacrifice de l'eucharistie, on trouve dans le Sacramentaire de saint Grégoire et dans le livre des rubriques romaines, qui est au moins de son temps, les cérémonies du baptême, de l'ordination, des processions publiques et des litanies, avec la bénédiction des cierges, des cendres, des rameaux, et plusieurs autres pratiques respectables par leur antiquité comme par la piété qu'elles inspirent. Il y eut cependant des esprits indociles qui accusèrent le pape Grégoire de faire injure à l'Eglise romaine, en adoptant les usages de l'église de Constantinople. Mais il fit voir que, sans imiter la nouvelle Rome dans ce qui paraissait nouveau, il n'avait rétabli que les anciennes coutumes. Sur ce qu'on parut craindre ensuite que les Grecs ne se prévalussent de ce procédé : « Qui doute, répliqua-t-il, que cette église ne soit soumise au saint siége, comme l'empereur et l'évêque de Constantinople le déclarent en toute occasion? Si cette ville, ou toute autre moins considérable, a quelque bonne pratique qui lui soit particulière, je suis prêt à imiter jusqu'au dernier de mes inférieurs. Le dédain ou l'indifférence ne fait pas la prééminence, et le bien ne consiste pas dans le mépris de ce qu'on peut apprendre de meilleur. »

Enfin ce grand pape ne crut pas se ravaler en réglant le chant de l'Église, et c'est de lui que nous tenons ce qu'on appelle encore de son nom le chant grégorien [1]. Pour cela, il établit à Rome une

[1] Joan. Diac. II, c. 6.

école de chantres, qui subsista plus de trois cents ans après lui. Tout accablé qu'il était d'affaires et de travaux, il employait des heures entières à faire chanter les jeunes clercs, qu'il animait, qu'il accompagnait, qu'il menaçait assez souvent, dit-on, l'instrument de la correction à la main. Il avait le goût exquis et l'oreille d'une justesse parfaite. Toutes les églises se faisaient un plaisir d'adopter son chant. Les Gaulois regardèrent comme une faveur d'être instruits par des élèves de son école, qui passèrent par les Gaules avec les missionnaires de l'Angleterre. Le diacre Jean, qui vivait dans le neuvième siècle, dit avoir vu, avec l'original de l'antiphonier du saint qu'on gardait encore, le lit de repos où il se mettait quand il faisait chanter les enfans, et l'instrument dont il les menaçait.

Pour suffire à tant d'occupations différentes, il devait jouir au moins d'une santé inaltérable. Mais il éprouvait tout au contraire de perpétuelles infirmités. C'était un gros et grand corps, comme il le dit dans ses lettres, qui n'avait que les apparences de la force. Sa complexion délicate avait encore été altérée par ses pénitences excessives, long-temps avant son pontificat, en sorte qu'il était réduit à la nécessité, si pénible pour son austère vertu, de prendre souvent de la nourriture, mais peu à la fois. Il était encore tourmenté habituellement par une goutte si violente, qu'on craignait souvent pour sa vie. « Il y a près de deux ans, écrivait-il, l'an 600, à saint Euloge d'Alexandrie, que je suis retenu au lit avec de si grandes douleurs aux pieds, qu'à peine les jours de fête puis-je être levé pendant trois heures et célébrer l'office. Aussitôt après, la violence du mal m'oblige à me recoucher. Il a ses degrés plus ou moins cruels; mais il n'est jamais assez médiocre pour me laisser goûter le plaisir de vivre, ni assez excessif pour me procurer la consolation de mourir. Il y a long-temps, écrivit-il l'année suivante, qu'il n'est plus question de me lever. Quand la goutte me quitte, un feu dévorant se répand dans tout mon corps, porte les convulsions ou la défaillance dans chacun de mes membres, et affecte jusqu'à mon courage. Je sens tant d'autres incommodités, que je ne puis les spécifier. En un mot, toute la masse de chair que j'anime à peine est tellement imbibée de malignes humeurs, que la vie m'est un supplice. J'attends et désire la mort comme mon unique remède. »

Mais le Seigneur, pour épurer encore davantage la vertu de son serviteur, lui envoya une peine d'esprit dont la seule perspective lui fut plus sensible que toutes les souffrances du corps. Heureusement elle n'eut presque point de suites; Grégoire en fut quitte pour les premières alarmes. L'empereur Maurice était justement cher au

saint pontife a cause des tendres relations qu'ils avaient depuis long-temps ensemble, et plus encore à cause du zèle de ce prince pour soutenir et procurer tout ce qui tendait au bien de l'Église. Cet empereur donna cependant une déclaration, portant défense à ceux de ses sujets qui avaient exercé des charges publiques, ou qui étaient enrôlés dans la milice, d'embrasser la vie monastique. Le pape, extraordinairement affligé d'un ordre qui lui semblait fermer la porte du salut à un grand nombre de fidèles, fit de vives remontrances[1], et néanmoins se soumit préalablement à l'autorité qui avait droit sur les choses de cet ordre. C'est ainsi qu'il s'en exprima, et il envoya lui-même le rescrit impérial dans les différentes provinces : ce qui édifia tellement l'empereur, qu'il modifia son ordonnance, et défendit seulement de recevoir dans les monastères les hommes engagés dans les affaires publiques, avant qu'ils eussent rendu leurs comptes. Quant aux gens de guerre, il ordonna de bien examiner leur vie, et de ne les admettre à la profession régulière qu'après les avoir éprouvés pendant trois ans dans leurs habits séculiers. Telle était la règle générale, autrefois établie par les novelles de Justinien. Mais saint Grégoire se contentait de deux ans de probation pour les conditions ordinaires; pour les gens de guerre, il ne diminuait rien des trois ans d'épreuve et recommandait que pendant tout ce temps on éprouvât soigneusement leur vie et leurs mœurs, de peur que quelqu'un d'entre eux ne se repentît, dans la suite, du parti qu'il aurait embrassé.

Maurice se rendit beaucoup plus coupable par un trait de dureté, aussi funeste dans ses suites que difficile à concilier avec le caractère tendre et bienfaisant de cet empereur. Ayant perdu une bataille contre le kan ou roi des Avares, il refusa de payer la rançon des prisonniers, quoiqu'on ne demandât, par tête, que la sixième partie d'un sou d'or, ce qui ne faisait que quatre oboles, et moins de vingt sous de notre monnaie. Ce refus sordide mit le vainqueur barbare dans une telle colère qu'il fit massacrer sur-le-champ les soldats romains, au nombre de douze mille. Alors l'empereur sentit sa faute si vivement qu'il envoya de l'argent et des cierges aux principales églises et aux principaux monastères, afin qu'on y priât le Seigneur de le punir en cette vie plutôt qu'en l'autre. Il obtint la grace que sollicitaient ses prières.

L'an 602, ayant voulu obliger ses troupes à passer l'hiver au-delà du Danube, elles se mutinèrent avec fureur, chassèrent leur général Pierre, frère de Maurice, et proclamèrent empereur un simple centurion, nommé Phocas. La ville impériale suivit

[1] VII, Ind. I, Epist. II.

l'exemple de l'armée. Maurice fut obligé de s'enfuir de nuit, après avoir quitté toutes les marques de sa puissance, qui ne lui causaient plus que de l'effroi. Il n'en fut pas moins reconnu. On l'arrêta avec sa femme, cinq de ses fils et ses trois filles, c'est-à-dire tous ses enfans, excepté l'aîné de ses fils nommé Théodose, qu'il avait déjà fait couronner empereur, et qui échappa pour lors au tyran. Maurice et ses cinq fils furent impitoyablement égorgés près Chalcédoine. Le carnage commença par les jeunes princes, qu'on fit mourir sous les yeux de cet infortuné père, sans qu'il lui échappât un seul mot de plainte. Tout ce qu'on lui entendit dire durant le massacre, ce furent ces paroles du psaume : *Vous êtes juste, Seigneur, et votre jugement est équitable* Il arriva même que la nourrice du plus jeune de ces princes, pour lui sauver la vie, lui substitua son propre fils, qu'elle eut la force de livrer aux bourreaux. Maurice s'en aperçut et avertit Phocas, en disant qu'il n'était pas juste de faire souffrir l'innocent pour le coupable. On fit encore périr le frère de l'empereur et plusieurs personnes de la première distinction[1]. Cette effroyable scène fut donnée le mardi vingt-septième jour de novembre de l'an 602, après que Maurice eut régné vingt ans et trois mois. Une de ses filles, nommée Sopatre, trouva sa sanctification dans les calamités de sa famille, et parvint à une si haute vertu, qu'elle est honorée comme sainte par l'Église.

Phocas fut couronné par le patriarche Cyriaque, et ses images furent envoyées à Rome. Le saint pape ne pouvait les voir sans horreur; mais il se soumit à l'ordre terrible de la Providence. Il écrivit même au nouveau maître pour procurer tout le bien, ou du moins pour empêcher tout le mal qu'il pourrait[2]. Il demanda en même temps du secours contre les Lombards, dont les troubles de l'empire augmentaient l'audace. Mais Phocas, assez embarrassé par les suites ordinaires des grands attentats, n'était pas en état d'en envoyer. Le pontife fut contraint d'user de sa ressource accoutumée, c'est-à-dire de s'épuiser en libéralités, pour ménager le sang des fidèles. Enfin, consumé de travaux, de chagrins et de maladies, il mourut le treizième de mars de l'année 604, après avoir tenu le saint siége treize ans six mois et dix jours. Il fut enterré à Saint-Pierre, près du lieu où reposaient saint Léon et quelques autres de ses plus illustres prédécesseurs.

Saint Grégoire est celui de tous les papes dont il nous reste le plus d'écrits, sans y comprendre les commentaires sur le livre des Rois et sur le Cantique, que l'on croit être de Claude, abbé

[1] Theoph. Simoc. VIII, 10. Chr. Pasc. p. 378. — [2] II Epist. 83

de Classe, quoiqu'ils se trouvent entre les œuvres de saint Grégoire. Cet abbé écrivit de mémoire ce qu'il avait appris du saint docteur, non-seulement sur le livre des Rois, mais sur le Pentateuque, les Prophètes et les Proverbes. Le saint trouva qu'il avait altéré son sens en beaucoup d'endroits, et il fit retirer les écrits à la mort de Claude : ce qui n'a point empêché qu'on ne les glissât par la suite dans la collection des œuvres de ce saint pape. Ceux que composa incontestablement saint Grégoire, sont les Morales sur Job, divisées en trente-cinq livres; vingt-deux homélies sur Ezéchiel, quarante sur les Évangiles, quatre livres de dialogues et douze de lettres. L'Antiphonaire et le Sacramentaire sont aussi tout entiers de lui, excepté quelques additions qu'on y a faites, comme il est ordinaire dans ces sortes d'ouvrages. Le style de ce père, et surtout sa diction, se sentent du mauvais goût de son siècle; mais ce défaut est avantageusement compensé par l'onction divine qui fait le caractère de son éloquence.

On conserva, avec son corps, son pallium, sa ceinture et un reliquaire qu'il portait au cou, et qu'on présume lui avoir tenu lieu de la croix pectorale que portent nos évêques [1]. Ce n'est qu'une boîte d'argent extrêmement mince, et qui montre, comme ce qui était à l'usage du saint, la simplicité et la pauvreté évangélique d'un pontife, si grand toutefois et si magnifique dans ses libéralités. Il s'était fait peindre dans son monastère de Saint-André, pour que la vue de son portrait rappelât plus long-temps à ses moines l'esprit de ses leçons et de leur profession.

Le diacre Jean, qui avait vu ce tableau, nous a laissé, d'après ce monument, la peinture suivante de saint Grégoire. Il était d'une grande taille, avait le tour du visage mitoyen entre la longueur et la rondeur, les cheveux assez noirs et frisés, le devant de la tête chauve avec deux petits toupets, la couronne grande, la barbe médiocre, le front beau, la physionomie noble et fort douce. Son vêtement consistait en une planète ou chasuble de couleur de châtaigne, une dalmatique avec le pallium entortillé autour des épaules et pendant sur le côté. Le diacre Jean ajoute qu'on avait coutume de peindre le Saint-Esprit en forme de colombe sur la tête de ce père, tant on était convaincu de l'assistance qu'il en recevait, tant l'onction divine se rend sensible dans la lecture de ses œuvres : écrits pleins de lumière et de chaleur, d'une doctrine toujours exacte, contenant presque eux seuls tout l'ensemble de la religion, les vérités de la foi et de la morale dans leur plus grande pureté.

[1] Joan. Diac. Vit. IV, 80.

Tel fut, dans l'ordre des temps, le dernier de ces quatre Pères qu'on a cru pouvoir comparer aux quatre évangélistes : et tel, dans l'ordre du mérite, un des plus illustres docteurs de l'Eglise.

LIVRE VINGT-UNIÈME.

DEPUIS LA MORT DE SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND, EN 604, JUSQU'A LA CONDAMNATION DES MONOTHÉLITES EN 681.

L'Eglise va sans doute présenter une face bien différente des traits brillans de son premier âge; mais à travers ces ombres et ces voiles étrangers, on la verra toujours semblable à elle-même, au moins quant à ses caractères essentiels, et en particulier quant à l'indéfectibilité de son enseignement touchant le dogme et la morale. Elle a triomphé des nations policées, de la valeur et de la puissance romaines, des artifices et de toute la subtilité de la Grèce; elle va triompher pareillement et d'une manière aussi visiblement divine de la grossièreté et de la stupide férocité des Barbares.

On ne verra plus d'Augustin à sa tête, plus de Basile ni de Chrysostôme. Ils ont été, ces génies prodigieux; et le dernier de ces anciens Pères de l'Eglise qui la pouvait consoler de leur perte, Grégoire-le-Grand, vient enfin de lui être ravi; mais elle a pris par leur moyen toute sa consistance. Ils vivent suffisamment dans leurs écrits, qu'il ne s'agit plus que d'entendre et d'interpréter avec les successeurs des apôtres. Toutefois le bras du Seigneur n'est pas raccourci, et quand le besoin le demandera, on verra de nouveau suscités des hommes extraordinaires qui ne resteront point au dessous de leur destination. Quelque admirable que soit le Tout-Puissant dans ses œuvres, sa sage économie ne fait point de prodiges superflus; c'est par la juste proportion des moyens qu'il emploie, avec la fin qu'il se propose, qu'il se plaît à manifester sa gloire. Avec les Barbares du Nord qui avaient envahi et qui de jour en jour envahissaient en plus grand nombre les provinces les plus fertiles de l'Europe, les hommes puissans en œuvres plutôt qu'en paroles étaient surtout propres à leur faire accepter ou révérer le joug de la foi; aussi l'Eglise ne se vit jamais plus abondamment pourvue qu'à son second âge de saints prélats, de pieux missionnaires, de princes et de princesses consommés en vertus, d'exemples édifians dans tous les états: moyens plus analogues sans doute que la science et les talens de l'esprit à la grossièreté de ces nouveaux prosélytes, qu'on ne pouvait guère prendre que par les sens.

Le siége apostolique vaquait depuis six mois entiers par la mort de

saint Grégoire; le 13 septembre de la même année 604, on y plaça le diacre Sabinien, dont le pontificat n'est connu que par les charités qu'il fit au peuple dans une famine, et par la pieuse magnificence avec laquelle il fournit au luminaire de l'église de Saint-Pierre. Il mourut, après avoir occupé le saint siége près d'un an et demi, et il eut pour successeur Boniface III, diacre et apocrisiaire de l'Eglise romaine, qui, selon Anastase le-Bibliothécaire, fut ordonné pape le 19 février de l'an 607, et mourut le 14 novembre de la même année [1]. Son zèle pour la préséance de son siége et pour l'unité de l'Eglise, joint au bonheur des conjonctures, lui fit obtenir de l'empereur ce que saint Grégoire avait inutilement sollicité, savoir que le patriarche de Constantinople ne prendrait plus le titre d'œcuménique. Le 25 août de l'an 608, on élut Boniface IV, qui gouverna l'Eglise six ans huit mois et treize jours, c'est-à-dire, jusqu'au 7 mai 615.

Dès l'année qui précéda l'exaltation de ce pontife, l'apôtre de la Grande-Bretagne, saint Augustin, était mort dans son église de Dorovern ou Cantorbéry, après s'être choisi pour successeur un des premiers compagnons de sa mission, nommé Laurent, qu'il ordonna lui-même évêque de ce siége. C'était déroger à la rigueur des canons; mais le danger qu'il y avait à laisser un seul moment la métropole sans pasteur autorisait manifestement la dispense. Il avait déjà élevé Mellit et Just à l'épiscopat, celui-ci pour la ville de Rochester dans la province de Kent, l'autre pour celle de Londres dans la province des Saxons orientaux, séparée de celle de Kent par la Tamise. Mellit réussit à établir la religion dans cette contrée [2]; et le roi Ethelbert fit bâtir à Londres, ville dès-lors considérable par son commerce, l'église de Saint-Paul pour en être la cathédrale, comme elle l'est encore; il en fit également bâtir une à Rochester, sous l'invocation de saint André. Sa piété généreuse dota richement ces deux évêchés, ainsi que la métropole de Cantorbéry.

Laurent, établi dans ce grand siége, soutint avec zèle les entreprises de son saint prédécesseur. Non content de procurer le salut des Anglais, il prit encore soin des Bretons, c'est-à-dire, des anciens habitans du pays, et des peuples d'Hibernie, ou Irlandais, alors nommés Ecossais. Les uns et les autres suivaient des usages tout particuliers dans quelques exercices de la religion, et surtout dans la célébration de la pâque. Tous les efforts de saint Augustin, quelquefois autorisés par des miracles, n'avaient pu les ramener à la pratique générale de l'Eglise; les savans de leurs monastères (où

[1] Anast. in Bonif. Paul Diac. IV, Hist. c. 37. — [2] Bed. XII, c. 3.

avec de grandes vertus on ne saurait dissimuler qu'il ne se trouvât bien de la singularité et quelque entêtement) y mettaient des obstacles invincibles, principalement le fameux monastère de Bancor dans le pays de Galles, si nombreux, qu'il était divisé en sept parties, dont la moindre contenait trois cents moines. L'archevêque Laurent fit de nouveaux efforts, et, conjointement avec Just et Mellit, il écrivit aux évêques, tant bretons qu'hibernois, pour les ramener à l'uniformité parfaite du culte chrétien; mais toutes ces tentatives demeurèrent sans effet.

Les anciens chrétiens de Bretagne et d'Hibernie étaient si attachés à leurs usages, qu'ils les conservaient avec le même genre de constance jusque dans les régions étrangères où l'esprit de zèle les portait. Depuis plusieurs années que saint Colomban était établi en France, il s'en tenait toujours aux coutumes de son pays natal; ce qui indisposait de jour en jour contre lui de nouveaux évêques, et donna quelque couleur aux persécutions qu'il eut à essuyer de la part de Thierri, roi de Bourgogne, dans les domaines duquel se trouvait le monastère de Luxeu.

Ce n'était pourtant rien moins que le zèle de la discipline qui animait ce jeune monarque; c'était plutôt la reine Brunehaut, son aïeule, qui avait un empire absolu sur son esprit. Le prince était même pénétré de vénération pour saint Colomban, et il visitait assez souvent ses monastères. Le saint homme lui faisait des reproches de ce qu'il entretenait des concubines, au lieu d'épouser une princesse qui, en lui donnant des enfans légitimes, assurât le repos du royaume.

Un jour le roi parut sincèrement touché de ces avis, et lui promit de mettre fin à ses désordres; mais on dit que Brunehaut en fut extrêmement irritée, parce qu'elle appréhendait qu'une épouse ne lui enlevât, ou ne partageât au moins son crédit. Une entrevue de la reine avec le saint abbé amena les choses à des termes encore plus fâcheux. Brunehaut, ayant fait paraître les enfans naturels de Thierri, qui étaient déjà au nombre de quatre, pria l'homme de Dieu de leur donner sa bénédiction. « Eh! quel serait, reprit Colomban, l'objet de mes vœux? Ces enfans ne succéderont point au royaume de leur père; ce sont les fruits de la débauche [1]. » Brunehaut fut encore plus aigrie; mais elle ne s'emporta point aux dernières extrémités. Outre que Colomban était reconnu pour un saint, il s'en fallait bien que dans les mœurs de ce temps-là la liberté de sa réponse parût ce qu'elle paraîtrait aujourd'hui.

[1] Vit. S. Col. c. 31; t. II Act. Bened. p. 17.

Dans une autre rencontre où Thierri l'honora jusqu'à lui faire préparer un logement à la cour, il déclara sèchement qu'il ne l'accepterait point. Le roi ne laissa pas que de lui envoyer des mets de sa table. Colomban, voyant une nourriture recherchée, demanda ce que cela voulait dire. *C'est le roi*, lui dit-on, *qui vous envoie ces mets*. Il les refusa, en proférant ces paroles de l'Ecriture : *Le Très-Haut rejette les présens des ames corrompues*. A ces mots, les vases se rompirent en mille pièces; le vin, la bière et les viandes se dispersèrent. Les officiers épouvantés en firent leur rapport au roi, qui le lendemain de bon matin vint avec la reine son aïeule pour satisfaire l'homme de Dieu, et lui promettre de se corriger; mais on ne lui tint pas parole.

Il écrivit au roi pour lui reprocher son infidelité, et lui faire, au nom du Seigneur, les plus terribles menaces s'il ne se corrigeait. La première impression d'un effroi salutaire était affaiblie, et celle des passions suspendues pour un temps était augmentée dans la même proportion. Brunehaut, par ses conseils, ajouta une aigreur altière aux mauvaises dispositions du jeune roi; elle indisposa même les premiers de la cour, et bon nombre d'évêques, à qui elle suggéra le dessein de chercher à reprendre quelque chose dans la règle du saint abbé. Il avait autrefois refusé à la reine l'entrée de son monastère, comme il la refusait non seulement aux femmes, mais à tous les séculiers. On se plaignit de ce que les moines de Luxeu s'écartaient en ceci de l'usage commun aux autres monastères de la province, et plus encore sans doute de la singularité de l'observance par rapport à la Pâque. Sous ces prétextes détournés, Colomban fut chassé de Luxeu, et relégué à Besançon, où néanmoins il ne demeura pas long-temps. On ne tenait pas la main à l'exécution d'un ordre dicté par un emportement passager de passion, et, le respect qu'on avait partout pour le saint empêchant qu'on ne le gardât dans le lieu de son bannissement, il en sortit, et retourna dans son monastère.

Il se persuadait qu'étant venu en ce lieu par l'ordre d'enhaut, il ne devait point l'abandonner, à moins qu'on ne lui fît les dernières violences. Toutefois le renouvellement de la persécution lui faisant craindre qu'elle ne s'étendît à tous ses frères, il sortit volontairement de son désert des Vosges après vingt ans de séjour, quoiqu'il ne s'agît plus d'être relégué à quelque distance de là, mais de se voir contraint à retourner au pays de sa naissance. On se mit aussitôt en devoir de le conduire à Nantes, pour l'y embarquer. Etant arrivé à Auxerre, il dit à l'officier chargé de sa conduite que dans trois ans Clotaire, qu'on

regardait comme le plus faible des trois princes qui régnaient en France, serait le maître des états de Thierri [1]. Dans le cours de la route, il ne se signala pas moins par la vertu des miracles que par le don de prophétie. Quand il fut à Nevers, on l'embarqua sur la Loire. A Orléans, la crainte qu'on avait du roi fit refuser si impitoyablement des vivres aux disciples qui accompagnaient leur saint maître, qu'il se fût trouvé dans le dernier besoin, sans une femme pieuse qui s'éleva au-dessus de toutes les craintes humaines. En récompense, les disciples amenèrent son mari, aveugle depuis plusieurs années, à l'homme de Dieu que ses gardes retenaient sur le rivage, et qui le guérit à l'instant. A Tours, l'évêque Léopaire l'invita à dîner : il avait chez lui un seigneur allié du roi Thierri en présence duquel Colomban annonça que dans trois ans ce prince et ses enfans périraient, et que toute sa race serait éteinte.

Arrivé à Nantes, où il fit quelque séjour, il en profita pour écrire à tous ses enfans en Jésus-Christ une de ces lettres admirables [2] qui firent les délices tant des premiers prélats et du souverain pontife, que des plus puissans princes de son temps, lesquels tenaient à honneur d'être en relation avec lui. On le mit enfin dans le navire qui devait le porter en Irlande ; mais, ayant été repoussé par le vent, le maître du vaiseau craignit que l'exécution d'une sentence portée contre un saint ne lui devînt funeste à lui-même, et il refusa absolument de le transporter ; ainsi il lui laissa la liberté d'aller où il voudrait, et on lui fournit même tout ce qu'il parut désirer.

Il alla trouver Clotaire, alors roi de Soissons, et qui visitait les côtes de l'Océan. Ce prince désapprouvait la persécution que souffrait le saint abbé de Luxeu de la part de Thierri et de Brunehaut ; il le reçut comme un ange du ciel, et lui offrit tous les avantages qui pouvaient l'engager à se fixer dans ses états ; mais Colomban ne les accepta point, dans la crainte d'augmenter l'inimitié entre les deux rois. Clotaire voulut au moins le retenir le plus long-temps qu'il lui serait possible, et le saint se prêta aux vœux d'un prince qui recevait avec foi ses avis salutaires, et qui témoignait en vouloir profiter. Durant ce séjour, il s'éleva un différend entre les deux frères Théodebert et Thierri, touchant les limites de leurs états. Ils tentèrent l'un et l'autre d'attirer à leur parti le roi Clotaire et ils lui envoyèrent des ambassadeurs. Clotaire consulta saint Colomban, qui lui conseilla de ne point entrer dans cette querelle, parce que dans trois ans,

[1] Ep. 3, t. XII. Bibliot. PP. Lugd. p. 26. — [2] Jen. vit. S. Col. c. 33, etc.

ajouta-t-il, les deux royaumes tomberont d'eux-mêmes sous votre puissance. C'était pour la troisième fois qu'il faisait cette prédiction, à laquelle Clotaire ajouta foi, en attendant avec patience l'accomplissement des décrets suprêmes[1].

Comme le saint homme formait la résolution de passer en Italie, pour ne plus s'exposer à être en France un sujet de discorde, le prince, qui le quittait à regret, le fit escorter jusque dans le royaume de Théodebert. Il guérit un possédé tout en entrant à Paris. A Meaux il fut reçu honorablement par le comte Agnéric, qui était en grande faveur auprès du roi Théodebert, et qui se chargea de lui conduire le saint. Colomban, dont les courses n'étaient qu'un apostolat perpétuel, consacra au Seigneur la jeune Fare, fille de ce comte, et depuis très illustre par ses vertus. En passant au village d'Ussy-sur-Marne, il fut accueilli par deux pieux époux, Authaire, seigneur de distinction, et sa femme Aiga, dont il bénit les enfans encore petits, Adon et Dadon, qui se rendirent, ainsi que leur père, fameux par leur sainteté. Enfin il arriva à la cour de Théodebert, qui le reçut avec joie.

Plusieurs de ses disciples étaient venus le joindre de Luxeu, et le roi promit de leur fournir sur sa frontière des habitations commodes d'où ils pourraient prêcher la foi aux païens. C'était prendre par l'endroit sensible ces charitables solitaires, qui comptaient plusieurs prêtres parmi eux, et qui regardaient comme la plus précieuse portion de leur temps celle qu'ils consacraient aux fonctions apostoliques. Ils allèrent avec leur digne chef dans le pays des Suisses, jusqu'aux extrémités du lac de Zurich, où, trouvant près Zug une solitude agréable, ils résolurent de s'arrêter. Les habitans étaient idolâtres et cruels. Un jour Colomban les vit assemblés en grand nombre autour d'une énorme cuve pleine de bière; il s'approcha sans crainte, et leur demanda ce qu'ils prétendaient faire; ils répondirent qu'ils la voulaient offrir à leur dieu Vodan, à qui les uns donnaient le nom latin de Mars, et les autres celui de Mercure. Le saint souffla sur la cuve, qui sur-le-champ tomba en morceaux avec un grand fracas, et le lieu de l'assemblée fut tout inondé de bière[2]. Les Barbares ne prirent pas la chose comme leur férocité donnait lieu de s'y attendre. Quelques plaisans se contentèrent de dire que Colomban avait bonne haleine; d'autres conçurent des pensées plus sérieuses et plus salutaires, et reçurent le baptême. Plusieurs, baptisés anciennement, revinrent au christianisme qu'ils avaient abandonné; mais un des disciples du saint abbé, nommé Gal, dans la pre-

[1] Fradeg. c. 37. — [2] Vit. S. Gal. c. 4; tom. II Act. Bened. p. 231.

mière impétuosité de son zèle ayant brûlé leurs temples, et jeté dans le lac toutes les offrandes qu'il y trouva, irrita tellement les idolâtres, qu'ils résolurent de le mettre à mort, et de chasser l'auteur même de la merveille qu'ils venaient d'admirer.

Le saint homme, pour leur épargner ce crime, s'avança plus loin avec ses compagnons, dans un lieu fertile et agréable, environné de montagnes, près des ruines d'une petite ville nommée anciennement Brigantium; il y trouva un oratoire dédié à sainte Aurélie, avec d'autres vestiges de christianisme mêlés à des monumens de la superstition païenne; là, ils se firent de petits logemens, et ils procédèrent à une nouvelle dédicace de cette église, en chantant des psaumes, et en aspergeant processionnellement les murs d'une eau bénite par Colomban; puis, ayant invoqué le nom de Dieu, l'abbé fit les onctions sur l'autel, y mit les reliques de sainte Aurélie, le revêtit des draps accoutumés, et y célébra la messe. Telle fut l'origine du célèbre monastère de Saint-Gal. Ce disciple, arrêté par une maladie, y demeura avec la bénédiction de son maître, quand trois ans après le saint patriarche passa en Italie avec ses autres compagnons.

Dans l'intervalle, la mésintelligence avait recommencé entre les deux rois Thierri et Théodebert. Saint Colomban, ayant eu occasion de s'aboucher avec ce dernier, fut inspiré de lui annoncer que, s'il ne se faisait moine ou clerc, il perdrait son royaume et celui du ciel. La proposition ne manqua pas de paraître extravagante aux courtisans qui répondirent avec mépris que jamais roi mérovingien n'avait pris volontairement cette résolution. *Si vous ne le faites de gré*, répliqua Colomban au monarque, *bientôt vous le ferez de force*, et il s'en retourna incontinent vers ses frères. En effet, la guerre se poussa; Thierri remporta la victoire. Théodebert fut pris, puis envoyé à Brunehaut, aïeule commune des deux rois, mais qui, déclarée pour le parti de Thierri où elle dominait, mit Théodebert dans le clergé, et peu de jours après le fit mourir.

Alors saint Colomban et ses compagnons, à l'exception de saint Gal, entrèrent en Italie, sous la protection d'Agilulphe, roi des Lombards, qui leur donna dans les solitudes de l'Apennin un asile convenable à de pareils habitans, à cause de la culture dont il était susceptible, et de l'abondance du poisson qu'on y trouvait. Ils y bâtirent le monastère de Bobio, où saint Colomban mourut après un an de séjour en ce lieu; il vit auparavant la vérification terrible de la prophétie qu'il avait faite touchant la réunion de toutes les couronnes des rois francs sur la tête de Clotaire.

Thierri étant mort subitement l'an 613, quelques mois après son frère Théodebert, son fils Sigebert, encore enfant, lui succéda sous la conduite de sa bisaïeule Brunehaut. Le roi Clotaire leur fit la guerre avec succès, et prit Sigebert, qu'il fit mourir; il prit aussi et fit périr cruellement la fameuse Brunehaut, dont la renommée est encore si problématique : princesse la plus odieuse de son temps, après Frédégonde, suivant une foule d'historiens; justifiée et presque canonisée par des écrivains postérieurs; très-vraisemblablement fameuse, et pour de grands vices, et pour de grandes vertus.

L'empereur Phocas avait reçu trois ans auparavant le châtiment de son usurpation parricide et d'une témérité dépourvue de toute capacité. Durant les huit années de son règne, on ne vit, par son inhabileté dans l'art du gouvernement, que massacres des personnes les plus vénérables, tels que Théodore Scribon, patriarche d'Alexandrie, et Anastase d'Antioche; que ravages des Barbares au dehors, et surtout des Perses; que troubles et conjurations au dedans.

Phocas avait fait mourir, long-temps après son époux, l'impératrice Constantine, veuve de Maurice, avec un si grand nombre de personnes de la première distinction, que saint Théodore-Sicéote, qu'il avait appelé dans l'espérance d'être guéri par ses prières d'une attaque de goutte qui le travaillait cruellement, ne craignit point de lui dire que, s'il voulait être exaucé, il cessât de faire le malheur de ses sujets et de prodiguer le sang romain [1]. Enfin ce lâche tyran fut accablé par Héraclius, fils du gouverneur d'Afrique, qui, invité par le sénat, arriva à Constantinople avec une flotte formidable, le dimanche 4 octobre de l'an 610. Il avait arboré aux mâts de ses vaisseaux l'image de la Sainte-Vierge, comme marchant à la délivrance du peuple fidèle opprimé avec une impiété barbare. Le lendemain, on tira Phocas de l'église nommée de l'Archange, où il s'était réfugié; on l'amena tremblant devant celui qu'on nomma cent fois le libérateur de l'empire; on lui coupa la main droite, ensuite la tête; on les porta par la ville et l'on traîna ignominieusement à leur suite le cadavre qu'enfin l'on brûla. Le même jour, Héraclius fut couronné empereur par le patriarche Sergius, et en même temps marié avec Eudoxie du sang auguste de Théodose, qui, lui étant déja fiancée, s'était rendue avant lui d'Afrique à Constantinople; ainsi ils reçurent ensemble la couronne impériale et la couronne nuptiale, suivant l'usage de l'église grecque.

Quelques mois seulement avant cette révolution, Sergius avait suc-

[1] Vit. Theod. c. 14, apud. Boll. t. II.

cedé au patriarche Thomas, qui fit venir à Constantinople saint Théodore-Sicéote, pour vérifier ce qu'on racontait des prodiges et des phénomènes alarmans arrivés en divers endroits de la Galatie où était situé Sicéon. Saint Théodore s'était démis après dix ans (sous le bon plaisir de son métropolitain, l'évêque d'Ancyre, et du patriarche de Constantinople) de son évêché d'Anastasiople, tant parce qu'il n'y faisait pas assez de fruit à son gré, que par amour de la retraite, qu'il n'avait quittée que forcément. Le patriarche Thomas lui demanda d'abord s'il était véritable que les croix portées en procession dans plusieurs endroits voisins de Sicéon se fussent agitées d'elles-mêmes. Le saint ayant constaté le fait : « Homme de Dieu, reprit le patriarche, vous que le Seigneur n'a pas sans dessein fait spectateur de ce signe de sa droite, expliquez-nous, je vous en conjure, tout ce qu'il présage. » Après ces mots, il se jeta aux pieds de l'humble Théodore, qui s'excusait sur son indignité, et il lui protesta qu'il ne se releverait point qu'il n'eût obtenu ce qu'il demandait. Alors le saint lui dit : « Je ne voulais point vous affliger, et il vous sera douloureux d'apprendre ce que vous désirez; mais puisque vous le voulez absolument, sachez que cette agitation du signe adorable de notre salut nous pronostique de grands malheurs. Il y aura d'horribles incursions de Barbares, une grande effusion de sang, une vaste destruction, des violences par tout le monde, et plusieurs abandonneront le christianisme. Les églises deviendront désertes; la ruine de la religion et de l'empire, le triomphe de l'homme ennemi approchent. Il vous reste à prier Dieu, comme un bon pasteur, qu'il tempère ses coups par sa miséricorde. » Cette prophétie semble concerner les ravages des Perses, qui commencèrent l'année suivante, et plus encore ceux des musulmans, qui suivirent de près.

Le patriarche pria saint Théodore, en fondant en larmes, d'obtenir du Seigneur qu'il le retirât du monde avant ces désastres. Etant tombé malade presque aussitôt, il crut le ciel sensible à ses vœux, et pressa le saint d'en accélérer la consommation. Théodore répondit qu'il prierait bien plutôt que Dieu le conservât pour le bien de ses ouailles; et le patriarche faisant de vives instances: *Puisque vous désirez si vivement d'être délivré et d'aller à Jésus-Christ*, reprit saint Théodore d'un ton prophétique, *il vous accorde votre demande*. Le patriarche Thomas mourut en effet, avec de grands sentimens de religion, le jour du vendredi saint, 20 mars de cette année 610, et Sergius fut ordonné le lendemain. Il alla porter lui-même à Théodore la nouvelle de son ordination, se jeta à ses pieds, et le pria de lui obtenir du ciel les secours nécessaires à sa jeunesse et à son peu d'expérience. Le saint l'embrassa, et lui dit : « Dieu

vous a chargé, encore jeune, de ce fardeau, afin que vous soyez plus propre à supporter les malheurs qui nous menacent; mais demandez-lui le don de force, armez-vous du bouclier de la foi, votre pontificat sera long et de grande importance. » Sergius siégea en effet pendant vingt-neuf ans.

Saint Théodore logeait à Constantinople dans le monastère de Saint-Etienne, dit des Romains. Les moines qui ne devaient pas le garder long-temps voulurent au moins avoir son portrait, et ils le firent peindre sans qu'il s'en défiât. Ils souhaitaient encore qu'il bénît ce portrait, et le lui présentèrent à cette fin; il s'aperçut alors de leur petite supercherie, et leur dit en souriant: *Vous êtes des voleurs.* Mais comme sa vertu n'avait rien de sauvage ni de repoussant, il ne laissa point que de donner la bénédiction désirée. Il fit à Constantinople, comme ailleurs, un grand nombre de miracles, qui sont rapportés par un témoin oculaire. Etant retourné à son monastère de Sicéon sa patrie, il y mourut trois ans après, le 22 d'avril, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. On doit observer, dans un temps où l'on ne trouvait guère qu'en Afrique quelques exemples des exemptions de monastères, que ce saint abbé obtint que ses disciples seraient soumis immédiatement au siége de Constantinople, et déclarés libres de la juridiction de tout autre évêque.

La première ou la seconde année depuis la mort de saint Théodore, mourut le pape Boniface IV, et selon toutes les apparences, le 7 mai 615. C'est ce pontife qui a le premier employé dans ses dates l'ère de l'Incarnation, laquelle toutefois ne devint familière à ses successeurs que long-temps après. Il obtint de Phocas le temple bâti vingt-cinq ans avant Jésus-Christ par Agrippa, gendre de l'empereur Auguste, et dédié à tous les dieux sous le nom de Panthéon. Sans changer le bâtiment, et se contentant de le purifier des souillures de l'idolâtrie, il le consacra en l'honneur de la Vierge mère et de tous les martyrs [1]: ce qui donna l'origine à la fête de tous les saints, qui fut aussitôt célébrée à Rome, et par la suite dans toute l'Eglise. Ce temple subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Notre-Dame-de-la-Rotonde.

Boniface IV, recommandable par sa piété, avait fait de sa maison un monastère, et lui avait donné de grands biens. Les Romains honorent sa mémoire le vingt-cinquième jour de mai. Son successeur *Deus-Dedit,* compté au nombre des saints par toute l'Église, monta sur le trône pontifical le 13 novembre 615. Il se signala par un amour tendre pour le clergé, et par un grand zèle

[1] Isid. de Eccl. Offic. c. 39.

pour l'honneur de l'état clérical, qu'il procura d'une manière solide, en y rétablissant l'ordre ancien.

Cependant les Perses vérifiaient, par les derniers excès, les prédictions de saint Théodore Sicéote. Ils avaient rompu la paix dès le temps de Phocas, sous prétexte de venger le sang de l'empereur Maurice. La première année d'Héraclius, ils s'emparèrent d'Edesse et d'Apamée, et poussèrent jusqu'à Antioche [1]. Ils prirent Césarée de Cappadoce la seconde année de cet empereur, la quatrième, Damas, et l'an 614 ils passèrent le Jourdain, firent la conquête de Jérusalem et de la Palestine. Ils immolèrent par milliers les clercs, les moines et les vierges. Ils brûlèrent les églises, et même le Saint-Sépulcre. Ils emportèrent tout ce qu'il y avait de précieux, une quantité innombrable de vases sacrés, les châsses avec leurs reliques, et ce qui mit le comble à la désolation, la relique inestimable de la sainte croix. Ils emmenèrent captif le patriarche Zacharie, avec un peuple immense; et tous ces ravages, tels qu'un débordement aussi rapide qu'imprévu, se consommèrent en peu de jours. Les Juifs cruels achetèrent les prisonniers, pour le seul plaisir de les massacrer, et l'on en compta quatre-vingt-dix mille tués de la sorte. Cependant le patrice Nicétas trouva moyen de sauver deux reliques bien précieuses, savoir l'éponge et la lance de la passion, et il les envoya à Constantinople. On y exposa l'éponge à la vue du peuple, dans la grande église, pour la fête de l'Exaltation de la Croix, le 14 de septembre; la sainte lance y arriva le samedi 26 octobre, et fut honorée avec une grande solennité, le mardi et le mercredi suivans par les hommes, le jeudi et le vendredi par les femmes.

Huit jours avant la prise de Jérusalem, la laure de saint Sabas avait été attaquée par des troupes d'Arabes [2]. Tous les solitaires s'étaient enfuis, excepté seulement quarante-quatre des plus anciens et des plus vertueux. Blanchis dans les exercices de la vie religieuse qu'ils avaient embrassée dès la fleur de leur jeunesse, les uns n'étaient pas sortis de leur sainte retraite depuis cinquante à soixante ans, les autres n'avaient pas seulement nommé les villes de leur voisinage depuis leur entrée dans le monastère. Plus attachés à leur religieuse demeure qu'autrefois les sénateurs des beaux temps de Rome à leur patrie dans une invasion semblable de Barbares, ils ne voulurent point abandonner dans ce péril les lieux que leur consécration leur faisait regarder comme leur vraie patrie. Les infidèles, après avoir enlevé tout ce qu'ils trouvèrent dans l'église, prirent ces vénérables vieillards, et les tourmentè-

[1] Theoph. p. 250 et seq. — [2] Tom. 1 Bibl. PP. p. 1022.

rent sans pitié plusieurs jours consécutifs, afin de découvrir les trésors qu'ils imaginaient avoir été cachés; mais, voyant que leur constance était inébranlable, ils entrèrent en fureur, et les mirent en pièces. Tous reçurent la mort avec actions de graces, sans proférer un mot de plainte, sans changer de posture, sans laisser paraître le moindre signe d'altération sur leur visage. L'Église honore ces quarante-quatre solitaires comme autant de martyrs.

Le torrent de cette funeste irruption s'étant écoulé, les autres solitaires vinrent recueillir les membres épars de leurs frères. Modeste, abbé du monastère de Saint-Théodose, rassembla tous ces corps, les lava en répandant des larmes de piété plus encore que de tristesse, et leur donna une honorable sépulture au chant des hymnes et des cantiques; il exhorta ensuite tous les disciples de saint Sabas à imiter cette stabilité héroïque, et à souffrir tous les genres de persécution, plutôt que d'en enfreindre jamais les règles. Il était persuadé que c'était là un des plus utiles moyens de prêcher la vertu de la croix aux infidèles, et de la leur rendre au moins respectable. Par son conseil, ces troupes de religieux se réunirent dans la laure, et ne la quittèrent que pour repeupler le monastère abandonné de l'abbé Anastase, à une lieue de Jérusalem. L'abbé Modeste, en l'absence du patriarche Zacharie, prit soin du diocèse de Jérusalem et de tous les monastères du désert.

Il reçut de grands secours du saint patriarche d'Alexandrie, Jean, surnommé à si juste titre l'Aumônier [1]. Jean avait succédé à Théodore Scribon, égorgé par les hérétiques sous le règne faible de Phocas. Il était né en Chypre du gouverneur de l'île, et n'avait mené ni la vie monastique, ni la vie cléricale; il avait même été marié [2]; mais s'étant donné tout entier à Dieu, après avoir perdu sa femme et ses enfans, la réputation de ses vertus et particulièrement de son incomparable charité fit croire que l'on pouvait passer pour lui par-dessus les règles ordinaires; les effets prouvèrent qu'on en avait bien jugé. Sitôt qu'il fut ordonné, il fit venir les économes de l'église, et leur dit: « Il est juste, mes frères, de commencer par prendre soin de ce qui intéresse plus capitalement Jésus-Christ. Allez par toute la ville, et rapportez-moi une exacte liste de tous mes seigneurs et mes maîtres. » Ils ne comprirent rien à ce discours, et lui demandèrent avec étonnement quels pouvaient être ses maîtres. *Ce sont*, dit-il, *ceux que vous nommez les pauvres.* Il s'en trouva plus de sept mille cinq cents, qu'il ordonna de pourvoir chaque jour des choses nécessaires pour la subsistance. Il eut encore soin, dès le lendemain de son ordina-

[1] Vit. S. Joan. per Leont. ap. Boll. t. II. — Item Vit. per Metaphr.

tion, d'empêcher que par toute cette grande ville on n'usât de faux poids ni de fausses mesures. Il rendit là-dessus une ordonnance en son nom, avec confiscation de tous les biens des contrevenans au profit des pauvres; ce qui fait connaître, en passant, l'autorité des évêques d'Alexandrie par rapport au temporel.

Ayant découvert que les officiers de l'église se laissaient engager par présens à user de partialité dans le rachat des captifs, il les fit venir en sa présence; et sans leur faire de reproches, il augmenta leurs appointemens, avec défense de rien recevoir de personne. Ils furent si touchés de cette admirable conduite, que plusieurs ne voulurent pas recevoir cette augmentation de revenus. Il sut encore que la multitude des officiers et secrétaires empêchait les plaintes de parvenir librement jusqu'à lui; pour remédier à un abus qu'il regardait comme des plus intolérables, il prit la résolution de donner deux fois la semaine audience publique. Tous les mercredis et les vendredis, il faisait placer un siége devant la porte de l'église, avec deux bancs pour des gens de bien; là il conversait familièrement avec eux, écartait les gens d'affaires, et affectait de paraître peu occupé, afin que la timide indigence se présentât en toute liberté; mais ce qu'il avait arrêté, il le faisait exécuter sur-le-champ par ses officiers, à qui même il défendait de manger avant que ses ordres fussent entièrement accomplis. « Si nous avons, disait-il, la liberté d'entrer à toute heure dans la maison de Dieu, et si nous osons le prier de ne point différer à nous bénir, de nous prévenir même de ses miséricordes, avec quelle promptitude ne devons-nous pas satisfaire aux demandes de ceux qui ont les mêmes titres que nous auprès de notre maître commun? »

Un jour qu'il avait attendu depuis le matin jusqu'au milieu du jour, sans que personne se fût présenté à son audience, il se retira fort triste, et versa beaucoup de larmes. Le saint moine Sophrone, Syrien de naissance, qui parvint dans la suite au patriarcat de Jérusalem, et qui alors se trouvait à Alexandrie, lui demanda tout bas la cause de son chagrin. « C'est, dit-il, que le chétif Jean n'a pas été digne de rendre aujourd'hui le moindre service à Jésus-Christ, et qu'il n'aura rien à lui offrir pour l'expiation de ses iniquités journalières.—Au contraire, repartit Sophrone, vous devez vous réjouir d'avoir si bien pacifié votre peuple, qu'il ne s'y trouve pas une seule personne en mauvaise intelligence avec son prochain, et que toute cette multitude vit ensemble sans différend, comme les saints anges. » Le saint patriarche, avec la simplicité d'un enfant, leva les yeux au ciel en bénissant Dieu, et changea toute sa crainte en une douce joie.

Quand les habitans de Syrie et de Palestine se réfugièrent en Egypte, après l'affreuse incursion des Perses, il les reçut tous, sans s'étonner de leur multitude. Il faisait panser et traiter gratuitement les blessés et les malades; il défendait de les renvoyer des hôpitaux, à moins qu'ils ne le désirassent; il faisait donner chaque jour à tous les indigens ce qui leur était nécessaire. Il envoya même dans les provinces désolées des hommes pieux et d'une intégrité à toute épreuve, avec beaucoup d'argent, de vivres et d'habits, tant pour assister les malheureux sur les lieux, que pour délivrer les captifs. Il entrait dans tous les détails de la charité la plus délicate et la plus attentive, et s'il faisait donner une pièce d'argent à chaque homme, il en donnait deux à chacune des femmes et des filles, pour les tenir plus à couvert des dangers occasionés par l'infirmité de leur sexe.

Quelques personnes s'étant présentées avec de riches vêtemens et des bracelets d'or, les distributeurs des aumônes s'en plaignirent au patriarche; mais il les jugea d'autant plus malheureuses, qu'elles étaient réduites à mendier sous un extérieur plus apparent; et cette ame, d'une bénignité tout angélique, prenant, contre sa coutume, un regard et un ton extrêmement sévères, répondit en ces termes: « Si vous voulez être les aumôniers de l'humble Jean, ou plutôt de Jésus-Christ, obéissez avec plus de simplicité au précepte évangélique de donner à ceux qui vous demandent. Après tout, c'est à celui qui a fait ce commandement qu'appartiennent tous les biens, et il ne veut point de ministres si inquiets dans leur dispensation. Si vous appréhendez que nous ne puissions suffire à tant d'indigens, je ne veux nullement participer à votre peu de foi. Pour moi, je crois, sans hésiter, que les trésors du Seigneur et ceux de l'Eglise seraient inépuisables, quand tous les pauvres du monde se rendraient à Alexandrie. »

Cette foi fut cependant mise à de rudes épreuves. La multitude des réfugiés consuma toutes les réserves de l'église, et la stérilité affligea les campagnes par l'insuffisance des crues du Nil. Le saint patriarche emprunta d'abord à plusieurs citoyens religieux environ mille livres d'or; elles furent consommées, et la misère ne finit pas. Les plus aisés commençant même à craindre pour eux, il ne trouva plus rien à emprunter. Dans cette inquiétude, la plus cruelle peut-être qu'il eût jamais ressentie, un riche bourgeois, qui désirait être diacre, lui offrit deux cents boisseaux de blé, et cent quatre-vingts livres d'or, s'il voulait l'ordonner. « Cette ressource me viendrait fort à propos, lui répondit-il, mais je ne puis recevoir cette offrande impure. Le Seigneur qui a multiplié les pains dans le désert nourrira toujours mes frères les pauvres,

pourvu que nous observions toujours ses commandemens. » Il lui arriva le même jour deux grands navires de Sicile chargés de blé.

Cependant le Dieu de la miséricorde, qui parut se complaire à fournir dans son serviteur le modèle le plus accompli de cette vertu, le mit à une nouvelle épreuve. Tous les vaisseaux de l'église d'Alexandrie furent battus d'une tempête si violente sur la mer Adriatique, qu'on perdit tout ce que portaient treize des plus grands et des plus richement chargés. Le saint consola lui-même les gens de l'équipage, avec la résignation et tous les sentimens d'un autre Job, et Dieu lui rendit de même, fort peu de temps après, le double de tout ce qu'il avait perdu. On peut juger des richesses de l'église d'Alexandrie par cette puissante flotte, ainsi que par la somme de quatre mille quatre livres d'or que le saint évêque avait trouvée dans le trésor épiscopal à son ordination. La considération de ce double fait rendra vraisemblables ses libéralités immenses, et justifiera ce qui paraît dans sa conduite contre les règles ordinaires. Il envoya à l'abbé Modeste mille sacs de froment et autant de légumes, mille caisses de poissons secs, mille tonneaux de vin, avec mille ouvriers d'Égypte, autant de pièces d'or et de livres de fer, pour réparer les églises de la Palestine. Quelquefois il donnait avec une apparence de prodigalité et de peu de discernement, pour fournir des exemples plus efficaces de désintéressement et de générosité.

Un jour qu'il allait aux hôpitaux visiter les malades, comme il le faisait deux ou trois fois chaque semaine, un étranger l'aborda avec un méchant habit, et le supplia d'avoir pitié d'un pauvre captif. Il lui fit donner par son aumônier six pièces d'argent. Le mendiant disparaît, va changer d'habit, et revient par une autre rue demander de nouveau l'aumône. Le saint lui fit alors donner six pièces d'or. L'aumônier, après avoir obéi, dit à l'oreille du saint que c'était pour la seconde fois qu'il donnait au même; mais l'évêque ne fit pas semblant de l'entendre; et le pauvre étant venu pour la troisième fois, l'aumônier tira doucement le prélat pour lui faire observer que c'était encore le même pauvre. « Eh bien, dit l'homme de Dieu, donnez-lui douze pièces d'or, car c'est peut-être Jésus-Christ qui demande, à dessein de m'éprouver. » Dans une autre rencontre n'ayant donné que dix pièces de petite monnaie, celui qui les avait reçues s'emporta en invectives avec une insolence effrénée. On voulut le châtier comme il le méritait; mais le patriarche reprit sévèrement ses officiers, et commanda au contraire qu'on ouvrît le sac qui était plein de cette monnaie, afin que le pauvre en prît autant qu'il voudrait.

Libéral jusqu'à la magnificence et à la profusion, il vivait person-

nellement dans une extrême pauvreté. Il n'avait pour lit qu'une basse et méchante couchette, avec une couverture de laine toute déchirée. Un des principaux de la ville lui en donna une qui avait coûté trente-six pièces d'argent, et le conjura de s'en servir pour l'amour de lui. Le souvenir de trente-six pièces d'argent employées à son seul usage, tandis qu'elles pouvaient soulager plusieurs nécessiteux, le tourmenta toute la nuit. Il ne cessa de repasser dans son esprit tous les genres de misères auxquels il imaginait qu'il aurait dû subvenir par ce moyen, et il ne put jamais fermer l'œil. Dès le matin il envoya vendre la couverture pour en donner le prix aux pauvres. Le citoyen qui lui en avait fait présent la racheta, et la lui fit reporter. Le tendre pasteur la vendit une seconde et une troisième fois, et dit enfin au riche pieux qui la lui faisait toujours reporter : *Nous verrons qui de nous deux se lassera le premier*. Jamais il ne put consentir à être mieux traité que le dernier des pauvres.

Le soin des morts, et de faire célébrer des collectes pour eux, c'est-à-dire des messes, l'horreur de l'hérésie et des vices régnans, la modération, la douceur, le pardon des injures, le détachement de la vie, toutes les vertus, il les possédait au même degré de perfection que l'amour des pauvres : mais nous nous attachons principalement à faire connaître la qualité que la divine miséricorde s'est plue surtout à signaler dans un saint qui fut une des plus vives images du Dieu de charité. Cet esprit de bonté et de sensibilité le dirigeait jusque dans les reproches que son zèle l'obligeait de faire à son peuple.

Voyant un jour que plusieurs sortaient de l'église après la lecture de l'évangile, il en sortit lui-même, et alla s'asseoir au milieu d'eux ; ce qui les ayant étrangement surpris : « Mes enfans, leur dit-il, où sont les ouailles, là doit être le pasteur ; c'est pour vous que je me rends à l'église ; car pour moi, je pourrais dire la messe à l'évêché. » Ce qui nous apprend, outre l'antiquité des messes privées, déjà constatée par plusieurs autres faits, que les évêques avaient dès-lors des oratoires ou chapelles domestiques.

Saint Jean-l'Aumônier aimait tendrement les solitaires, et se plaisait surtout dans leur compagnie. Il ne leur accordait pas néanmoins une aveugle confiance ; il prenait garde au contraire que, sous la régularité et l'austérité des mœurs, il ne cachât l'attachement à son propre sens, et l'on n'épousât des maximes contraires à la simplicité de la foi. Aucun d'eux n'eut plus de part à son intimité que Jean Mosch et le docte Sophrone, illustres l'un et l'autre par leurs triomphes sur les hérétiques sévériens, à la séduction desquels ils eurent la gloire de soustraire les monastères nom-

breux et des peuples entiers. Le saint patriarche, malgré toute sa condescendance, était si ferme sur cet article, qu'il recommandait à chacune de ses ouailles de ne communiquer jamais avec ces sectaires, quand elles devraient se priver toute la vie de la communion chrétienne, c'est-à-dire, de l'exercice public de la religion. « Il en est, disait-il, comme d'un mari long-temps éloigné de sa femme, et à qui cependant il n'est pas permis d'en épouser une autre.»

Jean Mosch, dont saint Jean l'Aumônier faisait une grande estime pour sa science et son zèle contre les restes de l'hérésie eutychienne, avait embrassé la profession monastique dans le célèbre monastère de Saint-Théodose en Palestine [1]. Sophrone, natif de Damas, et qui prit aussi le parti de la retraite, était lié d'amitié avec Mosch avant même d'avoir renoncé au siècle [2]. Les courses des Barbares qui désolaient l'Orient les obligèrent à changer souvent d'habitation, et ils parcoururent l'une après l'autre les laures les plus renommées de Syrie, d'Arabie et d'Egypte. Une irruption de Barbares dans cette dernière province dispersa enfin jusqu'aux solitaires si renommés de Scété; mais Sophrone et Mosch en trouvèrent encore quelques-uns, qui les ravirent d'admiration par le récit des grandes vertus qu'on avait coutume d'y pratiquer. Le détachement en particulier et la pauvreté évangélique y étaient tels, qu'un des frères malades ayant eu besoin d'un remède pour lequel il fallait du vinaigre, on en chercha, sans en trouver, dans les quatre laures, qui comprenaient environ trois mille cinq cents solitaires. Ils ne furent pas moins édifiés au pays d'Antinoüs en Thébaïde dans le voisinage d' Alexandrie. En un mot, la vie cénobitique et érémitique se maintenait dans la ferveur qui l'animait deux siècles auparavant.

De l'Égypte, Jean Mosch passa dans l'île de Chypre, puis dans celle de Samos. Il alla jusqu'à Rome, accompagné de douze disciples, dont le principal était Sophrone. Ce fut là que, des miracles et des grands exemples de vertu qu'il avait recueillis dans ses voyages, il composa l'ouvrage qu'il intitula le Pré spirituel, comme tout parsemé de fleurs naturelles et diversifiées à l'infini. En effet, le style en est simple, varié et facile. L'auteur rapporte naïvement les faits comme il les avait appris, et laisse au lecteur l'exercice et le plaisir de la réflexion. Comme tout y respire une tendre piété, on en a fait dans ces derniers temps des traductions et des abrégés qui suppriment avec raison une foule de petits traits qui sont trop éloignés de nos mœurs; mais on aurait dû en supprimer quelques autres pour des causes bien plus importantes, ou du

[1] Prolog. in Prat. Spir. — [2] Boll. ad. 11 Mart.

moins les présenter tels qu'ils sont dans l'original, et n'y pas mêler des additions et des réflexions, quelquefois aussi contraires à la simplicité de l'auteur qu'à son respect constant pour la doctrine et la discipline uniforme de l'Église.

Jean Mosch raconte que, près Apamée en Syrie, des enfans gardant des troupeaux s'amusèrent à représenter les saints mystères. Un d'entre eux qui savait les paroles de l'oblation fit les fonctions de prêtre, et deux autres celles de diacre. A quoi le traducteur ajoute, de son chef, que ces enfans savaient ces prières, parce que les prêtres, en quelques endroits, prononçaient tout haut les paroles de la consécration. A quelle fin cette altération du texte, ainsi que le reste de l'histoire, rapportée d'une manière à faire entendre aux simples que la seule prononciation des paroles sacrées peut avoir son effet, indépendamment du caractère sacerdotal? Ces enfans, poursuit-on, ayant mis le pain sur une pierre qui leur servait d'autel, et le vin dans un vase qui tenait lieu de calice, observèrent toutes les cérémonies de l'Église; mais, avant qu'ils rompissent le pain, il tomba du ciel un feu qui consuma l'autel avec l'oblation. Si l'on a dû retrancher quelques histoires du Pré spirituel, c'étaient certainement ces traits minutieux dont la puérilité est le moindre inconvénient; on y trouve d'ailleurs assez de preuves concluantes de la foi et de la discipline. Ce que raconte Jean Mosch, comme arrivé près Egine en Cilicie, prouve évidemment sa croyance touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de nos autels. Il dit qu'en ce lieu, un fidèle orthodoxe ayant prié un sévérien de lui envoyer l'eucharistie de sa communion, l'hérétique le fit avec joie, dans la confiance où il était de l'avoir gagné à son parti. Le catholique mit cette hostie dans une chaudière bouillante, où elle fondit à l'instant; il y mit ensuite une hostie de sa communion qui, demeurant entière, refroidit l'eau, sans être seulement mouillée. Il ajoute qu'un nommé Isidore de la même secte des sévériens, furieux de ce que sa femme avait reçu le pain de vie des catholiques, la prit à la gorge, et la força de rendre la sainte hostie, qu'il jeta dans la boue, mais qu'un éclair enleva. Deux jours après, un Ethiopien lui apparut couvert de méchans haillons, et lui dit: « Je suis le sacrilége qui frappa le Fils de Dieu sur la joue, et tu viens d'encourir la même condamnation que moi. » Isidore se convertit, et s'efforça d'expier son crime par les exercices de la vie monastique qu'il prefessa saintement le reste de ses jours.

Quant à la discipline, Mosch nous apprend que dans l'administration du baptême les Grecs faisaient dès-lors, comme ils le pratiquent encore aujourd'hui, plusieurs onctions en forme de

croix, avant et après l'essence du sacrement, non seulement au front, mais aux oreilles, au dos, à la poitrine, aux pieds et aux mains. A ce sujet, il parle d'un saint moine de Palestine, qui, étant prêtre, et chargé de baptiser, ne pouvait se résoudre à faire ces onctions sur les femmes. Peu après la composition du Pré spirituel, Jean Mosch mourut à Rome avec la réputation d'un saint, et il est reconnu comme tel. Il avait adressé son livre à Sophrone, le plus cher ainsi que le plus distingué de ses disciples, à qui il le laissa en mourant; ce qui a fait citer cet ouvrage par plusieurs anciens, sous le nom de saint Sophrone, lequel eut vraisemblablement beaucoup de part à sa composition.

Le saint pape *Deus-Dedit* était mort dès le 3 décembre 618. C'est le premier pape dont on ait des bulles scellées en plomb. La chaire pontificale vaqua plus d'un an, et l'on croit que le successeur immédiat, Boniface V, ne fut ordonné que le 3 décembre de l'année 619. C'est à peu près le temps où saint Jean l'Aumônier mourut, comme il avait vécu, dans l'exercice de la charité et le dépouillement personnel de toutes choses. Il s'était vu contraint de quitter pour un temps Alexandrie, par la crainte des Perses. Son ami le patrice Nicétas, déjà connu pour sa piété, l'avait engagé par des motifs de zèle à passer à Constantinople. Etant arrivé à Rhodes, le saint évêque eut révélation de sa mort prochaine, et dit au patrice : « Vous me conduisez vers l'empereur de la terre; mais l'empereur du ciel m'appelle à lui. » Après lui avoir raconté sa vision, il le quitta, tourna vers l'île de Chypre, et se retira à la ville d'Amathonte, lieu de sa naissance. Il fit aussitôt son testament, qui est conçu en ces termes[1] : « Je vous rends graces, ô mon Dieu! de ce que vous m'avez rendu pauvre selon ma prière, et de ce qu'il ne me reste que le tiers d'un sou, quoique à mon ordination j'aie trouvé l'or dans la maison épiscopale par milliers de livres, sans compter les sommes innombrables que j'ai reçues de vos serviteurs; c'est pourquoi j'ordonne que ce peu qui reste soit distribué sans délai de la même manière. » Il mourut peu après, et fut enterré entre les corps de deux évêques, qui se retirèrent, de part et d'autre, à la vue des assistans. Ainsi le racontent les historiens de sa vie, ses contemporains, évêques et docteurs célèbres, qui lui attribuent beaucoup d'autres miracles. Il avait occupé dix ans le siége d'Alexandrie, où il eut pour successeur, Georges, patriarche catholique, auteur d'une Vie de saint Jean-Chrysostôme; mais depuis ce temps-là on ne connaît plus guère l'histoire de cette église.

Le pape Boniface V écrivit à Edouin, roi de Northumbre, alors

[1] Boll. t. 2, p. 515.

le plus puissant des sept souverains qui partageaient l'Angleterre, pour l'exhorter à se faire chrétien. Ce prince avait épousé Edelburge, sœur d'Ebald ou Ethéobald, roi de Kent, et déjà chrétienne comme la plupart des princes voisins. Il lui avait promis de lui laisser, et à toute sa suite, le plein exercice de sa religion, et de l'embrasser lui-même si, après l'avoir mûrement examinée, il la trouvait la plus sainte et la plus digne de l'Être suprême. Le pape écrivit aussi à la reine pour le même objet, et à ses lettres il joignit des présens comme de la part de saint Pierre, qu'il nomme le protecteur des Anglais. Il y avait une tunicelle ornée d'or et un manteau pour le roi, pour la reine un miroir d'argent et un peigne d'ivoire garni d'or; mais Boniface n'eut pas la joie de connaître les effets de son zèle, étant mort cette même année 625, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre. Honorius, fils du consul Pétrone, fut mis cinq jours après sur la chaire de saint Pierre, qu'il occupa près de treize ans.

De son temps se réalisèrent enfin les espérances qu'avait données le roi Edouin. Ce prince montra d'abord peu d'ardeur pour la grace du salut; il laissa néanmoins baptiser, avec différentes autres personnes de rang, la princesse Enflède, qu'il avait eue de la reine Edelburge, et qui fut la première chrétienne de la nation des Northumbres. Mais, ayant manqué d'être assassiné par un scélérat envoyé de la part du roi des Saxons occidentaux, qui tua deux de ses gens, et le blessa lui-même, il se disposa à faire repentir ce prince perfide d'une trame si noire, promit de renoncer aux idoles pour adorer Jésus-Christ s'il lui donnait la victoire, et dès-lors il s'abstint de toute superstition.

Ayant gagné la bataille et fait périr tous ceux qui avaient conjuré sa mort, il prit encore du temps pour se faire instruire par l'évêque Paulin, qui du royaume de Kent avait suivi la princesse Edelburge dans celui de Northumbre, et qui devint le premier archevêque d'York [1]. Convaincu enfin de la vérité du christianisme, et touché des réflexions que lui fit faire Paulin, en lui révélant une longue suite de périls et d'avantages dans lesquels la conduite de la Providence éclatait de la manière la plus sensible en faveur de ce prince, Edouin se jeta religieusement aux pieds de l'évêque, et ne demanda plus que le temps convenable pour disposer les principaux de la nation à se faire baptiser avec lui.

Coïfi, dont on avait le plus à craindre parce qu'il était le premier des pontifes idolâtres, fut celui qui seconda le plus efficacement les bons desseins du roi. C'était un homme plein de droiture, que

[1] Bed. II Hist. c. 9

l'esprit de prévention n'avait point gâté, et qui sentait d'autant mieux le faible de sa religion, qu'il l'avait pratiquée de meilleure foi, sans jamais y découvrir aucun des avantages dont ses premiers instituteurs l'avaient flatté. Il ne l'eut pas plus tôt comparée à la doctrine sainte et solide qu'on lui annonçait, que, la grace achevant de dissiper ses préjugés, il courut en plein jour, à la vue de tout le peuple, renverser les simulacres qu'il s'indignait d'avoir encensés si long-temps. La cour et le peuple furent également touchés de cet exemple. On venait en foule aux rivières avant qu'on eût pu construire des baptistères pour l'immersion, qui était encore en usage. Dans la seule terre d'Adrégin où Paulin avait suivi la cour, cet évêque demeura trente jours à catéchiser et à baptiser, sans interruption, depuis le matin jusqu'au soir. Les personnes les plus considérables par leur noblesse et leur puissance témoignèrent pour le baptême le même empressement que le peuple, entre autres les enfans du roi, savoir, quatre fils, une fille et un petit-fils.

Tant d'heureux succès parvinrent à la connaissance du pape Honorius peu après qu'il eut succédé à Boniface V, le 27 octobre 625. Il écrivit aussitôt à Edouin pour lui en témoigner sa joie, et l'exhorter à la persévérance. Il envoya en même temps le pallium aux métropolitains d'York et de Cantorbéry, avec pouvoir à l'un et à l'autre d'instituer chacun son successeur, sans être obligé de retourner à Rome, à cause de la distance des lieux. Just, successeur immédiat de Mellit, était mort, et Honoré, élu en sa place, vint trouver saint Paulin d'York, qui le sacra cinquième évêque de Cantorbéry depuis saint Augustin.

Le roi Edouin ne favorisa pas seulement le ministère de ces prélats, mais il engagea Erpwald, roi d'Estangle ou des Anglais orientaux, à revenir avec son peuple à la pureté de la foi de ses pères, qui avait été toute défigurée depuis quelque temps par un mélange monstrueux de superstitions idolâtriques. Erpwald fut tué peu après sa conversion; mais son frère Sigebert, qui s'était fait chrétien en Gaule, se mit en possession du trône au bout de deux ans, et n'eut rien de plus pressé que de convertir entièrement son peuple. Il fut admirablement secondé par l'évêque Félix, né et ordonné en Gaule, qui établit son siége épiscopal à Dumoc, et rendit toute la province solidement chrétienne. Le saint archevêque d'York, de son côté, ne se bornait point à ses premiers succès; il passa la rivière d'Humbre, évangélisa tout le long de la rive méridionale jusqu'à la mer, et fit bâtir une église à Lincoln, après en avoir converti le gouverneur. Tout réussissait aux ouvriers évangéliques, au milieu de la tranquillité profonde qui régnait dans toutes ces contrées.

A la faveur du nom et de l'autorité du roi Edouin, la paix et le bon ordre se trouvaient tels, qu'ils passèrent en proverbe. On disait communément qu'une femme sans autre compagnie que son enfant à la mamel le pouvait en toute sûreté traverser l'Angleterre d'une mer à l'autre [1]. Près des fontaines qu'on rencontrait sur les grands chemins, le roi avait fait attacher des coupes de cuivre que personne n'osait enlever ; mais ce digne monarque ne vécut que quarante-sept ans ; le 13 octobre 633, dix-septième année de son règne, il fut tué en combattant contre Cadawallo, roi de Galles, qui s'était révolté, et avait attiré dans son parti Penda, prince anglais de la nation des Merciens. Penda était païen comme tout son peuple, et Cadawallo, quoique chrétien de profession, n'écoutait que sa férocité naturelle. Il avait tant de haine contre toutes les nations anglaises, qu'il se proposait de les exterminer de la Grande-Bretagne, sans nul égard pour le christianisme, qu'elles avaient embrassé. Sa victoire fut la ruine de l'église naissante de Northumbre. Le saint évêque Paulin, réduit à s'enfuir avec la reine Edelburge, veuve d'Edouin, se retira dans le pays de Kent. Un diacre nommé Jacques resta à York pour prendre soin des débris de cette église, qu'il préserva d'une ruine entière dans cet affreux désastre. Il y établit la pompe majestueuse des rites et du chant romain quand les temps devinrent meilleurs.

Après la mort d'Edouin, le royaume de Northumbre fut d'abord partagé entre deux princes, qui furent encore défaits et tués l'un et l'autre par Cadawallo. Ils étaient retombés dans l'idolâtrie après avoir reçu le baptême. Osouald, digne neveu d'Edouin, et frère bien différent de l'un de ces princes à qui il succéda, chercha principalement dans sa piété le moyen de défendre le trône auquel il était parvenu. Il n'avait qu'une poignée de monde à opposer aux troupes innombrables de Cadawallo [2]. Il planta une croix à la tête de son camp, et fit crier de toute part : « Prosternons-nous devant le Dieu tout-puissant qui connaît la justice de notre cause, et supplions-le de nous défendre contre notre superbe ennemi. » On se relève après cette courte prière, et l'on fond tête baissée sur l'armée du cruel Breton, qui fut mise en déroute, et on le vit tomber parmi les morts. Le champ de bataille fut depuis nommé le champ céleste, et l'on raconte beaucoup de miracles qui s'y opérèrent. Le roi Osouald n'oublia point un bienfait si merveilleux ; dans l'ardeur de sa pieuse reconnaissance, il ne se proposa rien de moins que de rendre toute sa nation chrétienne.

Le célèbre monastère de Hi, situé dans l'île du même nom en

[1] Bed. II Hist. c. 16. — [2] Bed. III Hist. c. 2.

Irlande, et fondé dès le siècle précédent par saint Colomban l'ancien, avait toujours la même réputation de piété, de science et de zèle. Osouald, y ayant été instruit et baptisé, connaissait par lui-même tout le mérite de ces fervens cénobites, nommés communément les anciens ou vénérables d'Irlande. Il leur demanda un évêque pour instruire les Anglais de sa domination. On lui envoya d'abord un homme dont l'humeur était aussi dure que sa manière de vivre. Il n'eut point de succès dans sa mission, et revint au monastère en se plaignant de l'esprit intraitable des Barbares à qui on l'avait envoyé. Là-dessus les Pères tinrent conseil, et sur le compte que rendit le missionnaire : « Mon frère, lui dit l'un d'eux nommé Aïdan, il me semble que vous avez d'abord usé de trop de rigueur envers un peuple si faible, au lieu de commencer, suivant l'avis de l'apôtre, par leur donner le lait d'une instruction douce, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de profiter d'une nourriture plus solide. » Tous les assistans tournèrent aussitôt les yeux sur Aïdan lui-même pour remplir cette mission, à laquelle en effet il convenait admirablement par son esprit de douceur et de sagesse, qui fait l'assaisonnement de toutes les vertus. On le fit ordonner évêque, et le roi Osouald lui donna, pour siége épiscopal, la péninsule de Lindisfar en Ecosse, dont le flux de la mer faisait une île deux fois le jour, et que par la suite on nomma l'Ile-Sainte.

Aïdan évangélisa avec une ardeur infatigable, et n'éprouvait aucune difficulté contre laquelle il ne trouvât des ressources. Il ne savait qu'imparfaitement la langue anglaise; mais le roi, qui avait appris celle des Hibernois, durant le long temps qu'il avait été contraint de passer parmi eux comme réfugié, se faisait un plaisir de lui servir d'interprète avec plusieurs de ses courtisans et de ses officiers ; ce qui fournissait au peuple un spectacle ravissant et accréditait d'une manière merveilleuse le ministère évangélique. De jour en jour il arrivait d'Irlande de nouveaux ouvriers pour prêcher dans les provinces d'Osouald, où ils étaient parfaitement accueillis. Le roi faisait construire des églises; il leur assignait des terres pour la fondation des monastères; car ces missionnaires hibernois professaient pour la plupart, ainsi qu'Aïdan, la vie monastique, et recevaient de jeunes Anglais, auxquels ils apprenaient tout à la fois les lettres et la discipline régulière.

Le saint évêque enseignait encore plus par ses exemples que par ses discours; mais rien ne donnait plus de poids à ses leçons que son détachement absolu de tous les biens de ce monde. Sitôt que les princes ou les grands lui faisaient quelques dons, il les distribuait aux premiers pauvres qu'il rencontrait. Il ne voyageait ordinairement qu'à pied, même dans ses courses les plus pénibles,

logeant chez les fidèles religieux qui lui offraient l'hospitalité, sans distinction de riches ni de pauvres. S'il acceptait la table du roi (ce qui était beaucoup plus rare que ce pieux prince ne le souhaitait), il se faisait accompagner d'un ou de deux clercs, et après avoir pris très peu de nourriture, il se hâtait de sortir, pour vaquer avec les siens à la prière ou à la lecture; car il ne recommandait rien avec plus d'instance, soit aux clercs, soit aux laïques, que d'employer chaque jour quelque temps à lire les bons livres. Souvent aussi il recevait chez lui des personnes de distinction, guidé beaucoup moins par l'affabilité qui lui était naturelle, que par la perspective de l'utilité qui en résultait pour le saint ministère; mais alors même on ne voyait en lui qu'une charité noble et sans faiblesse, sans ménagement déplacé, sans que sa douceur angélique l'empêchât de reprendre avec vigueur quand il le fallait.

Avec un si bon guide, le roi Osouald fit des progrès admirables dans les vertus les plus délicates et les moins analogues au génie grossier de ces barbares dominateurs. Prince le plus puissant de la Grande-Bretagne, commandant aux quatre nations qui habitaient cette île, Bretons, Pictes, Ecossais, Anglais, et qui parlaient chacune une langue différente, il était d'un abord facile à tout le monde, d'une humanité, d'une popularité, d'une humilité et d'une prévenance qu'il ne pouvait avoir reçues qu'avec la plénitude de l'esprit du christianisme. Un jour de Pâques, comme il était à table avec l'évêque Aïdan, et comme ils étendaient la main pour la bénédiction, l'officier chargé de recevoir les pauvres vint dire qu'il en était arrivé une très grande multitude, et qu'ils se tenaient tous assis dans les rues pour recevoir l'aumône. Osouald, qui, dans sa charité, croyait que c'était faire acheter trop cher ses largesses que de forcer ceux qui en étaient l'objet de les attendre, ordonna de leur porter un plat d'argent qu'on avait servi devant lui, et de le mettre en pièces pour leur être distribué [1]. Son zèle et ses bienfaits s'étendaient bien loin hors de ses états. Il se trouva présent au baptême de Cingisil, roi de Westsex ou des Saxons occidentaux, le leva des fonts sacrés, et il en épousa la fille.

Ce fut saint Birin, envoyé par le pape Honorius, qui procura cette conversion, avec celle de ces peuples, et les deux rois s'accordèrent à lui donner la ville de Dorchester pour y établir son évêché; Meidulfe, pieux et savant solitaire, y fonda peu après le fameux monastère de Malmesbury. Ainsi le règne de Jesus-Christ

[1] Bed. III Hist. c. 9.

s'établissait plus solidement de jour en jour sur ces peuples barbares qui avaient envahi les possessions romaines, et jusqu'aux extrémités les plus reculées de l'Occident.

Ses progrès furent encore plus rapides dans les régions du Midi. Récarède, roi des Espagnes, avait ramené, dès la fin du siècle précédent, tous les Goths ses sujets à la pureté de la foi, qu'on a vu son frère saint Herménigilde sceller si courageusement de son sang. Deux ans après la mort de ce monarque, arrivée à Tolède, sa capitale, l'an 601, il survint dans le gouvernement politique des troubles et des désordres dont la religion se ressentit. La succession de Liuva, son fils naturel, à ce qu'on prétend, donna lieu à une révolte dans l'empire électif des Visigoths. Vitéric, l'un des principaux seigneurs de la nation, se saisit de la personne du jeune roi, lui coupa la main droite, puis le fit mourir pour se faire élire en sa place.

Alors Janvier de Malaga et l'évêque d'une autre église d'Espagne, nommé Etienne, se plaignirent au siége apostolique d'avoir été déposés par violence, et chassés de leurs siéges. Le pape envoya un délégué sur les lieux, avec le pouvoir de juger ces deux affaires. Les instructions du légat au sujet de Janvier portaient que cet évêque serait rétabli dans son siége s'il n'y avait point de crimes prouvés contre lui, et que celui qui lui avait été substitué serait privé de tout ministère ecclésiastique, et livré à Janvier pour être par lui retenu en prison, ou envoyé au souverain pontife. Le capitulaire ou mémoire d'instruction va jusqu'à prévoir le cas où le premier usurpateur du siége de Janvier serait mort, et aurait un successeur. Celui-ci peut devenir évêque d'une autre église; mais il est pour toujours exclu de celle de Malaga. Quant aux prélats complices de cette usurpation, ils sont condamnés à faire pénitence dans un monastère, avec privation pour six mois de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, qu'on ne leur refusera pas cependant, ajoute-t-on, s'ils viennent en péril de mort.

Ce que Rome prescrit au sujet de l'évêque Etienne est encore plus remarquable. On y trouve ces règles suivies de procédure [1] : Examiner premièrement si le jugement a été rendu dans les formes; si les témoins sont différens des accusateurs; s'ils ont déposé avec serment en présence de l'accusé; si celui-ci a eu la liberté de se défendre, et si l'on a rédigé le procès par écrit; examiner aussi les personnes des accusateurs et des témoins, leur condition, leur réputation et leur vie; si ce ne sont pas des gens sans aveu

[1] S. Greg. XI. ep. 52.

ou des ennemis de l'accusé; s'ils ont parlé par ouï-dire, ou de science certaine; si l'on a prononcé la sentence en présence des parties, et si quelques-uns des chefs d'accusation n'ont pas été négligés : examiner si ce sont les plus légers ou les plus graves.

Vitéric, après sept ans de règne, étant mort à son tour, comme le roi Liuva (c'est-à-dire par un assassinat), Gondemar, qui fut soupçonné de ce crime, se fit élire en sa place. Il ne laissa pas que de marquer, pour la foi catholique et pour la justice, un zèle comparable à celui de Récarède; mais il ne vécut que deux ans sur le trône, et il eut pour successeur, dès le mois de février 612, Sisebut, recommandable par toutes sortes de bonnes qualités, par son attachement à la religion et sa piété sincère, par l'amour et le maintien du bon ordre, la vigilance, la valeur, la clémence, l'étude même des lettres et de l'éloquence, dans laquelle il excella. On ne le blâme que d'avoir poussé son zèle trop loin contre les juifs, en publiant une loi qui les contraignait de se faire baptiser, sous peine de mort.

Un an avant la fin de son règne, en 619, il se tint à Séville un concile compté pour le second de ce diocèse, et qui est très important à raison de plusieurs réglemens qu'on y fit, à l'occasion de quelques affaires particulières [1]. Théodulphe de Malaga s'étant plaint que, durant la guerre et les troubles, trois évêques voisins avaient empiété sur le territoire de son diocèse, il fut ordonné de rendre à chaque église ce qu'elle prouverait avoir possédé avant les hostilités, sans égard à la prescription, puisque la guerre avait empêché d'agir. Hors ce cas, on déclara que la prescription de trente ans aurait lieu, suivant les décrets des papes et les édits des princes, entre deux évêques qui se disputeraient la possession de quelques églises particulières; on régla aussi qu'aucun évêque ne pourrait déposer un prêtre ou un diacre, sinon dans un concile; que le prêtre en présence de l'évêque, et sans son ordre, ne pourrait baptiser, réconcilier les pénitens, consacrer l'eucharistie, bénir le peuple, ni l'instruire; qu'avec sa permission même, il ne pourrait consacrer des églises ou des autels, ni ordonner des prêtres ou des diacres, consacrer des vierges, imposer les mains aux fidèles baptisés ou convertis de l'hérésie, afin de leur donner le Saint-Esprit, faire le saint chrême, ou en marquer le front des baptisés, réconcilier publiquement les pénitens à la messe, donner des lettres formées, ou les témoignages ecclésiastiques. Toutes ces fonctions étaient alors réservées aux évêques, quoique la plupart de celles qui ne tiennent point au caractère

[1] Tom. v Conc. p. 1663.

puissent être aujourd'hui communiquées aux prêtres. Il est défendu aux évêques d'administrer les biens de l'église, sans avoir pour témoin de leur conduite un économe qui, ajoute-t-on, suivant le concile de Chalcédoine, ne doit pas être un laïque : c'est que cette fonction rendait en quelque sorte vicaire de l'évêque, avec juridiction.

Il se trouva huit évêques à ce concile, tous de la province de Bétique ; le premier est saint Isidore, archevêque de Séville. Il avait succédé à son frère saint Léandre, mort peu avant le roi Récarède, auquel il avait été si utile pour l'extinction de l'arianisme dans la nation des Visigoths. A une insigne piété, Isidore joignait beaucoup de lumières et d'érudition avec cet amour des lettres qui le fit regarder par Braulion, évêque de Saragosse, comme suscité du ciel pour préserver l'Espagne d'une entière ignorance. Il favorisait beaucoup les monastères, ces paisibles asiles, qui, dans ces temps de guerre et de bouleversement, commençaient à former la portion non seulement la plus religieuse de l'Église, mais la plus éclairée et la plus polie. Quel que fût leur nombre dans l'étendue de cette métropole, le concile ordonna que les nouveaux seraient maintenus comme les anciens, sans qu'il fût permis aux évêques d'en supprimer aucun, ni de les dépouiller de leurs biens. Ceux de filles devaient être gouvernés par des moines, qui prendraient soin des terres, des bâtimens et de toutes les affaires extérieures des religieuses ; en sorte qu'elles n'eussent à s'occuper que de la perfection de leurs ames, et de leurs petits ouvrages, entre lesquels on compte les habits de leurs pieux pourvoyeurs ; mais on usa de toutes les précautions possibles pour écarter le péril de la familiarité, jusque là qu'il n'est permis à aucun moine de venir au vestibule des religieuses, hormis l'abbé, qui ne parlait qu'à la supérieure, en peu de mots, pour les choses nécessaires, et en présence de deux ou trois sœurs.

Entre les nouveaux monastères de la Bétique, il n'y en avait point sans doute qui fût plus cher à Isidore que celui d'Honori, pour lequel il écrivit sa règle. Elle peut servir d'éclaircissement à plusieurs autres règles monastiques, particulièrement à celle de saint Benoît [1]. Saint Isidore veut que la clôture du monastère soit exacte, et que la métairie en soit éloignée, que les cellules des frères soient près de l'église, l'infirmerie plus écartée, et le jardin dans l'enclos. Dans la réception des sujets, on n'aura nul égard à la condition ; on recevra les esclaves mêmes si leur maître y consent, et les hommes mariés, pourvu que la femme de son côté

[1] Tom. II Cod. reg. p. 198.

fasse vœu de continence. Ceux que leurs parens auront donnés au monastère seront engagés pour toujours. On éprouvera les novices pendant trois mois dans les logemens des hôtes, et ils s'engageront par écrit en renonçant à tous leurs biens. Chaque année, à la Pentecôte, ils renouvelleront la promesse de ne rien garder en propre. On ne chassera point un frère pour quelque faute ou quelque rechute que ce soit, de peur d'exposer son salut à de plus grands périls; mais on lui fera faire pénitence dans le monastère. Ici l'on trouve un long dénombrement des fautes, soit grièves, et dont la peine est remise à la prudence de l'abbé; soit légères, et pour lesquelles on n'ordonne que l'excommunication de trois jours, comme dans la règle de saint Benoît, c'est-à-dire, une sorte d'arrêt hors de la société, et de tous les lieux d'exercice de la communauté.

On prescrit à tous les frères le travail des mains, tel que le soin du jardin, et de ce qui concerne la nourriture; on laisse aux serfs les bâtimens et la culture des terres. Le travail emporte environ six heures par jour, et l'on en réserve trois pour la lecture. L'abbé, qui doit joindre la maturité de l'âge à celle de la vertu, pratiquera le premier tout ce qu'il prescrit aux autres, et leur fera des conférences trois fois la semaine, après l'heure de tierce. Il mangera toujours en communauté, et aussi pauvrement que les autres, c'est-à-dire, des herbes et des légumes; quelquefois, aux meilleures fêtes, des viandes légères, ce qui s'entend de la volaille. On boira un peu de vin; mais il sera libre à chacun de s'en abstenir, ainsi que de la viande. On dînera entre la Pentecôte et l'automne; dans les autres saisons, on se contentera du souper. On jeûnera le carême au pain et à l'eau; on ne portera point de linge, en évitant néanmoins la malpropreté, aussi bien que la propreté recherchée. Tous coucheront dans la même salle, s'il est possible, au moins dix dans une même chambre, qui demeurera éclairée pendant toute la nuit. Il est encore à remarquer, dans la règle de saint Isidore, qu'on doit offrir le sacrifice pour les péchés des morts avant de les enterrer, et chaque année, le lendemain de la Pentecôte, pour tous les défunts en commun.

Si saint Isidore prit tant de soin de la discipline monastique, il ne montra pas moins d'empressement à établir le bon ordre dans le clergé, et à donner au service divin toute la perfection et toute la majesté dont des ministres humains sont capables. On lui attribue, du moins comme à l'auteur principal, l'ancienne liturgie d'Espagne appelée messe mozarabique. Quoiqu'elle ne fût plus en usage dans ces derniers temps que dans une seule chapelle de l'é-

glise de Tolède, on ne pouvait s'empêcher d'y reconnaître autant d'onction que de dignité. Toute conforme qu'elle est avec la liturgie ordinaire, quant aux parties essentielles du sacrifice, et même quant aux prières principales, elle en diffère considérablement par l'ordre des choses, et par beaucoup d'additions. C'est pourquoi sans doute, en retenant par honneur ce monument respectable au lieu de son origine, on aura cru devoir partout ailleurs se rapprocher davantage de la commune observance sur un point aussi essentiel que le sacrifice.

C'est dans le traité des offices ecclésiastiques que saint Isidore expose l'ordre particulier des oraisons de sa liturgie; il y rapporte aussi toutes les heures et toutes les parties de l'office canonial, qui sont les mêmes qu'aujourd'hui, et dont il attribue les hymnes à saint Hilaire et à saint Ambroise. En général, on y trouve plusieurs points remarquables par rapport à l'antiquité de la discipline. Par toute l'Église, dit-il, on reçoit l'eucharistie à jeun, et le vin y doit être mêlé d'eau. Par toute l'Église encore, on offre le sacrifice pour les morts [1]; ce qui ne laisse pas lieu de douter que ce ne soit une tradition apostolique. Ceux qui sont morts à la grace par le péché doivent faire pénitence avant de s'approcher du sacrement des autels, et les autres ne pas s'en éloigner longtemps; les gens mariés garderont la continence quelques jours avant la communion. Les fidèles soumis à la pénitence publique laisseront croître leur barbe et leurs cheveux en désordre, se prosterneront sur le cilice, et se couvriront de cendre. On accordera la pénitence à la fin de la vie, quoiqu'on la tienne pour suspecte. Pour les prêtres et les diacres, ils ne feront pénitence que devant Dieu.

On voit aussi dans les offices de saint Isidore le dénombrement des fêtes de l'Église, savoir, tous les dimanches de l'année, spécialement ceux des Rameaux, de Pâques, de la Pentecôte; le jeudi, le vendredi et le samedi saints; Noël, l'Epiphanie, l'Ascension, la dédicace des églises, les fêtes des apôtres et des martyrs, « auxquels nous décernons, dit le saint docteur, non un culte de servitude ou de latrie, puisque nous ne leur offrons pas le sacrifice, mais un culte de charité, afin d'obtenir le secours de leurs prières, et pour nous exciter à les imiter. » Les jeûnes de l'Eglise étaient celui du carême, qui fait la dixième partie de l'année, ceux de la Pentecôte et du septième mois, c'est-à-dire des quatre-temps d'été et d'automne. On ne parle pas de ceux d'hiver ou de décembre, qui se trouvent néanmoins en usage, au moins en Ita-

[1] Offic. c. 18.

lie, dès le temps de saint Léon. On indique deux autres jeûnes que nous ne pratiquons plus, l'un dont on ignore la cause, au premier jour de novembre, et l'autre au premier de janvier, afin d'abolir les débauches superstitieuses auxquelles les païens se livraient en l'honneur de Janus. On voit encore que le jeûne du vendredi était alors universel, et que la plupart des fidèles y joignaient celui du samedi : nous les avons réduits à l'abstinence. Saint Isidore a soin de faire observer que les usages des églises sont différens, et que chacun doit se conformer à l'usage de celle où il vit.

Il nous a laissé un grand nombre d'autres écrits : le plus long et le plus fameux, intitulé des Origines ou Etymologies, ne fut achevé que par Braulion de Saragosse, qui le divisa en vingt livres. Il traite de presque tous les arts et toutes les sciences, en commençant par la grammaire; mais il n'en donne guère autre chose que de courtes définitions, et des étymologies qui ne sont pas toujours heureuses. Ici, comme dans tous les ouvrages de saint Isidore, on aperçoit plus d'érudition et de travail que de goût et d'invention.

Son long épiscopat, d'environ quarante ans, ne fut qu'une suite de travaux apostoliques et de bonnes œuvres. Il mourut, comme il avait vécu, dans l'exercice de toutes les vertus épiscopales et chrétiennes. Quand il se crut près de sa fin, il redoubla tellement ses aumônes, que pendant six mois son logis ne désemplit pas de pauvres depuis le matin jusqu'au soir. Sentant augmenter son mal, il se transporta à l'église de Saint-Vincent, suivi d'une troupe immense d'ecclésiastiques, de religieux, de laïques de tout rang, qui se lamentaient à grands cris. A l'église, il s'arrêta au milieu du chœur devant la balustrade de l'autel, d'où il fit écarter les femmes. On mit sur lui la cendre et le cilice; puis, étendant les bras vers le ciel, il se renouvela dans la douleur de ses péchés, et reçut le corps et le sang de Notre-Seigneur; après quoi il se recommanda aux prières de tous les assistans, leur demanda humblement pardon, déchargea ses débiteurs, fit distribuer aux pauvres ce qui lui restait d'argent, et avec une tendresse paternelle recommanda la charité réciproque à tous ses enfans; étant ensuite retourné à la maison épiscopale, il mourut en paix au bout de quatre jours, le 4 avril 636.

Les rares vertus de saint Hellade n'illustrèrent pas moins le siége de Tolède, auquel il fut élevé malgré lui, dans sa vieillesse, sous le règne de Sisebut, et qu'il occupa néanmoins dix-huit ans [1]. Il avait tenu un rang des plus distingués à la cour et dans le minis-

[1] Ildef. vit. illustr. c. 7.

tère; mais dès-lors il pratiquait, autant qu'il lui était possible, les observances de la vie religieuse. Il y avait un célèbre monastere, nommé Agali, près Tolède, capitale de l'empire des Goths. Toutes les fois qu'Hellade pouvait se dérober au faste et aux embarras du siècle, il allait sans suite se mêler aux troupes ferventes des religieux, et prendre part à quelqu'un de leurs exercices. Il ne dédaignait rien de ce qu'il y avait de plus vil et de plus méprisable aux yeux de la vanité et de la fausse délicatesse des mondains, et il s'abaissait jusqu'à porter des bottes de paille au four des frères. Enfin il trouva moyen de se retirer tout-à-fait dans cette sainte communauté, dont il devint abbé et d'où on le porta sur le siége métropolitain de la ville royale. Cette grande place ne servit qu'à donner plus de poids à ses exemples. Jamais il ne voulut écrire, quoiqu'il eût de rares talens; il aima beaucoup mieux instruire par les œuvres que par les discours.

La cour des rois francs avait alors les mêmes spectacles d'édification, et la Providence parut proportionner tout particulièrement les secours de la vertu aux désordres fomentés depuis si long-temps par les intrigues et les différentes passions des reines Frédégonde et Brunehaut. Clotaire, fils de la première, venait de réunir sous son obéissance toute la monarchie française, après avoir signalé contre la seconde la haine mortelle dont il avait hérité de sa mère. Malgré de si fâcheux pronostics, il montra beaucoup de bonté pour ses sujets, un amour sincère de la religion et des personnes qui l'honoraient par leurs vertus; ce qui en fit paraître un grand nombre à sa cour et dans les places les plus distinguées. Arnoux, le premier des seigneurs attachés au roi Théodebert, politique aussi habile que vaillant guerrier, et, par un mérite bien plus rare alors, homme versé dans l'étude des lettres, passa au service de Clotaire dès la première année que ce prince régna seul [1]. Il y fut suivi par son ami Romaric, autre seigneur de la cour du même roi Théodebert. La piété formait le lien principal de leur amitié, qui leur servit réciproquement d'aiguillon dans l'exercice de la charité, de l'oraison, au milieu d'austérités comparables à celles des plus parfaits religieux, si bien qu'ils résolurent l'un et l'autre, d'un commun accord, de quitter les grandeurs du siècle pour se retirer au monastère de Lérins; mais le Seigneur avait d'autres desseins sur eux.

A peine le mérite d'Arnoux fut-il employé par Clotaire que, le siége épiscopal de Metz étant venu à vaquer, le peuple le demanda tout d'une voix pour son pasteur, quoiqu'il ne fût que simple

[1] Act. SS. Bened. t. II, p. 120.

laïque, et qu'il se trouvât même engagé dans les liens du mariage. La voix du peuple fut prise pour celle de Dieu. Il accepta cette dignité ; et son épouse, à qui différens auteurs donnent le titre de sainte, se retira à Trèves, où elle prit le voile de religieuse. Il en avait deux fils, Agnésie, qui fut la tige de la seconde race de nos rois, et saint Cloud, qui devint par la suite évêque de Metz, aussi bien que son père. Arnoux cependant était trop nécessaire à la cour, où il tenait le premier rang, pour que le monarque lui permît de s'en retirer. Il y vécut encore quelque temps pour le bien indispensable de l'état, mais en véritable évêque, redoublant ses aumônes et ses austérités, prolongeant souvent son jeûne jusqu'au deuxième et au troisième jour, ne mangeant que du pain d'orge, ne buvant que de l'eau, et portant continuellement le cilice sous sa tunique. Tant de vertus, souvent confirmées par des miracles, ne le rassuraient pas encore contre les dangers du monde. Toujours il aspira à la retraite, et long-temps il sollicita cette faveur, sans pouvoir l'obtenir.

Toutefois son saint ami Romaric avait déjà rompu ses liens, et embrassé la vie monastique à Luxeu, après avoir partagé ses grands biens entre le monastère et les pauvres, à l'exception d'une terre située dans les montagnes sauvages des Vosges, où ses supérieurs le jugèrent bientôt en état de donner des leçons de la vie parfaite aux personnes de l'un et de l'autre sexe [1]. Il y bâtit en effet deux monastères, un de filles plus considérable, dont sainte Mafflée fut la première abbesse, et un autre pour les hommes, auxquels il préposa saint Amé, qui avait été, après Dieu, le premier auteur de sa retraite. Ces deux saints se chargèrent en commun de la direction des religieuses. Comme ce monastère devint en peu de temps fort nombreux, le saint fondateur y établit la psalmodie perpétuelle, et partagea la communauté en sept chœurs de douze religieuses chacun, afin de se succéder pour chanter les louanges divines sans interruption. Tels furent les commencemens de l'illustre abbaye de Remiremont, dont le monastère d'hommes était occupé en dernier lieu par les bénédictins de la congrégation de saint Vannes.

Quand Romaric eut appris qu'il était libre à l'évêque Arnoux de venir partager les douceurs de sa solitude, il s'avança jusqu'à Metz pour lui en témoigner sa joie. Arnoux régla bien vite ses affaires de famille, fit élire pour son successeur un autre saint nommé Goéric, puis quitta avec une admirable fermeté ses proches, son évêché et la cour, sans rien emporter que l'estime et

1 Act. SS. Benod. t. II, p. 417.

les regrets publics, et surtout ceux des pauvres. Il s'établit, avec quelques solitaires qu'il s'associa, sur une montagne voisine de Remiremont, où il vécut encore plusieurs années, plus content et plus véritablement heureux qu'il ne l'avait jamais été au faîte des grandeurs.

On comptait à la cour de Clotaire un grand nombre d'autres excellens et saints personnages. Tels furent Pepin de Landen, qui devint maire du palais, et qui, malgré les écueils d'une position si critique, a mérité d'être mis au nombre des saints, aussi bien que sa femme Ittuberge, et ses deux filles Bègue et Gertrude; saint Didier, trésorier du roi, puis évêque de Cahors, et ses frères Rustique et Siagrius; saint Ouen, saint Eloi, saint Faron, qui fit recueillir à l'église de Meaux les fruits abondans de la bénédiction qu'il avait reçue dans son enfance de la main de saint Colomban. Saint Chagnoald, son frère, devint évêque de Laon. Sa sœur, sainte Fare, consacrée à Dieu par le même saint, fonda un monastère dont elle fut la première abbesse, et qui subsista jusqu'à ces derniers temps sous le nom de Faremoutier. On conservait un testament de sainte Fare, qui donna la plupart de ses biens à son monastère, le reste à ses frères et à sa sœur, ce que nous faisons observer comme une preuve que partout la profession religieuse ne rendait pas inhabile à tester ni à hériter.

On vit paraître à la cour de Clotaire une autre sainte abbesse, mais dans un état bien éloigné d'abord de la haute considération dont y jouissaient tant de serviteurs de Dieu. Marcia Rusticula, issue de parens illustres et romains, c'est-à-dire, anciens sujets de l'empire, et différens des conquérans barbares qui l'avaient envahi, fut accusée d'avoir caché dans son monastère d'Arles un fils du malheureux roi Thierri. Par une exception également honorable pour sa vertu et ses talens, elle s'y trouvait depuis l'âge de dix-huit ans à la tête de trois cents religieuses, tandis que les réglemens de saint Grégoire exigeaient qu'une religieuse eût soixante ans pour devenir abbesse. Mais les soupçons en matière d'état l'emportent sur toutes les autres présomptions les plus raisonnables. On tira violemment Rusticule de son cloître, et on l'envoya, sous bonne garde, au monarque. Le ciel ne voulait qu'édifier la cour par le spectacle d'une sainteté qui ne laissait aucun lieu à la méprise. Les vertus de la sainte abbesse, confirmées par plusieurs miracles, lui attirèrent les hommages des politiques les moins crédules. On ne lui demanda plus d'autre garant de son innocence que sa propre parole : après quoi l'on s'efforça de la dédommager d'une humiliation passagère par le cortége honorable qui fut

chargé de la reconduire, comme en triomphe, jusqu'à son monastère.

L'épiscopat était encore plus illustré en France par l'éminente sainteté d'une multitude de prélats. Saint Loup de Sens, neveu de saint Aunaire d'Auxerre, et successeur de saint Artème, avait encouru aussi injustement que Rusticule la disgrace du roi Clotaire, qui ne lui pardonnait pas son ancienne fidélité au jeune Sigebert, fils de Thierri [1]. Il fut exilé sous des prétextes qui n'avaient de fondement que dans cette basse et sourde vengeance; mais le roi, détrompé par saint Vinebaud, abbé de Saint-Loup de Troyes, rappela l'exilé, le voulut voir à son retour, se jeta à ses pieds pour lui demander pardon, s'estima heureux de manger avec lui, et le renvoya à son église comblé d'honneurs et de présens. Saint Domnole à Vienne, saint Austrégisile à Bourges, saint Lézin à Angers, dont il avait été duc, courtisan poli, juge intègre, vaillant capitaine, parent du roi Clotaire, et le plus humble des simples fidèles; d'une piété qui dans l'épiscopat ne lui laissa passer aucun jour sans célébrer les saints mystères; dur à lui-même, jusqu'à ne prendre qu'un morceau de pain et un verre d'eau après un jeûne prolongé deux et trois jours; et envers les autres, d'une douceur qui l'engagea toujours à se déclarer dans les conciles pour le parti de la clémence, et à ne vouloir jamais assister à la déposition d'un évêque; saint Bertram au Mans, où il fonda trois monastères, deux hôpitaux, et n'usa que pour sa sanctification de l'avantage si dangereux qu'on lui attribue, d'avoir été le plus riche prélat de son temps; tous ces grands évêques, avec une infinité d'autres que les bornes de notre plan ne nous permettent pas de faire connaître, se montrèrent divinement suscités pour soumettre les vainqueurs des Romains au joug de Jésus-Christ.

Mais nous ne pouvons nous dispenser de rapporter au moins en partie le testament qui nous reste de saint Bertram; monument regardé comme un des plus authentiques et des plus propres à retracer dans ce genre quelques usages respectables de l'antiquité. C'est ainsi qu'il commence : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et du Saint-Esprit, moi Bertram, quoique indigne pécheur, évêque de la sainte église du Mans, étant sain de corps et d'esprit, mais prévoyant les accidens de la vie humaine, j'ai fait mon testament, et l'ai dicté à mon fils le notaire Ebbon, voulant que si, pour le défaut de quelque formalité juridique, il n'est pas reçu de droit comme testament, il soit du moins exécuté comme codicille *ab intestat*. C'est pourquoi, après ma mort, vous, sainte église

[1] Sur. ad 1 Sept.

du Mans, c'est-à-dire, la cathédrale, et vous sainte église des saints Pierre et Paul que j'ai bâtie, soyez mes héritiers.» Suit le détail des legs; on doit observer que ceux qui concernent les parens du saint évêque sont pris sur son patrimoine, et qu'il avait obtenu des lettres signées du roi qui lui permettait de disposer de ses biens. A la fin, après avoir fait des imprécations contre ceux qui donneraient atteinte à son testament, il le prémunit en cette sorte contre les contestations : « S'il se trouve quelques ratures, ou quelques additions dans cet acte, c'est moi qui les y ai faites, et j'ai eu soin qu'il fût signé, comme la loi l'[illegible]onne, par sept personnes d'honneur, qui y ont apposé leur se[illegible]ussitôt qu'il aura été ouvert, je prie l'archidiacre de le [illegible]rer dans les actes publics. »

La plupart de ces dignes [illegible]ssistèrent au concile qui se tint l'an 614 à Paris, où il se tr[illegible]ixante et dix-neuf évêques de toutes les provinces de l'empire français, nouvellement réunies sous la puissance de Clotaire[1]; concile national par conséquent, et le plus nombreux que nous ayons encore vu dans les Gaules. Dans les canons que nous en avons au nombre de quinze, et qui n'étaient pas les seuls, comme il paraît par l'ordonnance que fit le roi pour l'exécution de quelques dispositions ultérieures, il s'agit principalement de l'élection aux évêchés, sur laquelle l'on voit que la puissance politique s'attribuait déjà beaucoup de prépondérance. Ce concile, dès les premiers canons, tend à la modérer : on y statue qu'à la place d'un prélat défunt, on ordonnera gratuitement celui qui aura été choisi par le métropolitain et ses comprovinciaux, le clergé et le peuple de la ville; que nul clerc ne se retirera vers le prince ou autre personne puissante, au mépris de son évêque; qu'aucun évêque même n'élira son successeur, et que personne ne doit lui être subrogé de son vivant, si ce n'est dans le cas où il ne pourrait plus gouverner son diocèse, etant, par exemple, déposé canoniquement, ou atteint d'une maladie incurable. Le quatrième canon défend à tout juge de punir ou condamner un clerc sans le consentement de son évêque. Le dixième ordonne que toutes les donations faites à l'église par les évêques et les clercs auront leur effet, quoique les formalités des lois n'y soient pas exactement observées.

Il est un autre réglement assez mal expliqué jusqu'ici par rapport aux juifs qui s'étaient réfugiés en très grand nombre d'Espagne en France, depuis que le roi Sisebut avait contraint tous ceux de ses états à professer le christianisme. Il semble d'abord que le concile impose la même contrainte à la conscience de plu-

[1] Tom. v Conc. p. 1649.

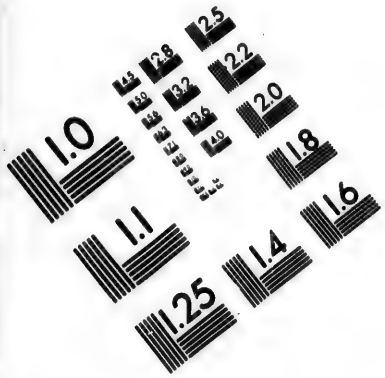

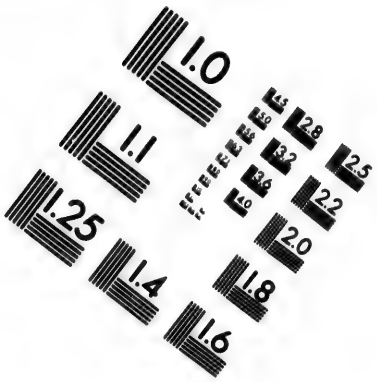

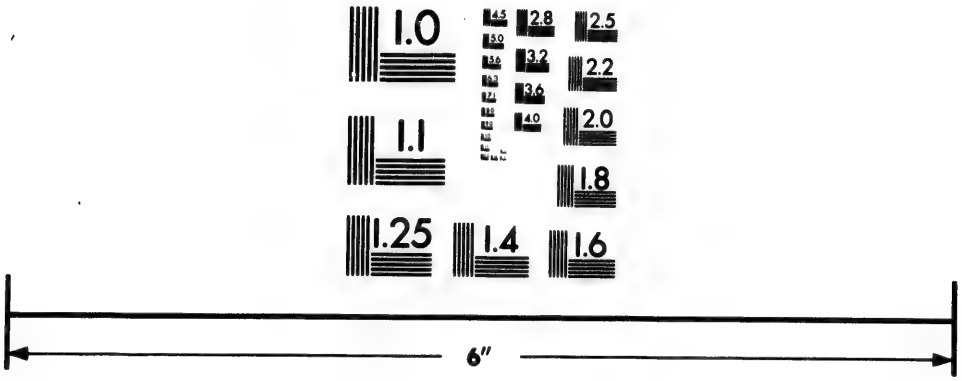

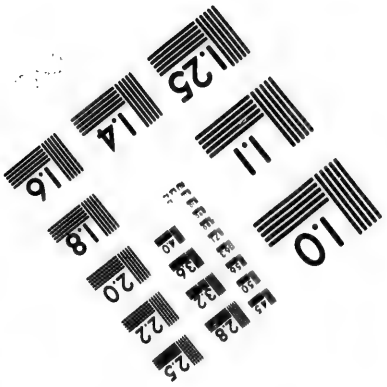

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
2.0
1.8
1.0

sieurs d'entre eux; mais, en examinant ce décret avec attention, on voit qu'il se réduit à empêcher les juifs d'exercer aucune charge ou fonction publique sur les chrétiens, à moins qu'ils ne se fassent baptiser avec toute leur famille; bien entendu sans doute qu'ils apporteront au baptême les dispositions convenables.

Quoique ce concile de Paris tendît à corriger les recours trop fréquens à la puissance séculière, et à donner plus de liberté à l'exercice de la juridiction ecclésiastique, le roi Clotaire ne laissa pas que de rendre un édit pour l'exécution des décrets, mais avec quelques modifications. Quant à l'élection des prélats, il porte que le sujet élu par les évêques, par les clercs et par le peuple sera ordonné de l'aveu du prince, c'est-à-dire, qu'il sera agréé par lui avant son ordination, et que, s'il est tiré du palais, ou présenté par le prince, il ne sera pas nécessairement ordonné par cette seule considération, mais pour son mérite dûment avéré et reconnu. Clotaire eut même l'attention de n'apposer ces réserves que d'un commun accord entre les deux puissances, puisque l'édit énonce formellement qu'il a été fait dans le concile par le conseil des évêques et des grands. Les conciles commençaient en effet à se former des ministres de l'une et de l'autre juridiction, et l'on y mêlait les affaires temporelles avec les ecclésiastiques, comme on le voit par plusieurs articles de ce même édit.

Le roi Clotaire s'étudiait à rétablir le bon ordre dans tous ses états, mais surtout à relever les saintes institutions dont les rois ses prédécesseurs et ses rivaux avaient persécuté les auteurs. Il honora d'une bienveillance toute particulière le monastère de Luxeu, l'enrichit de grands revenus, et ne mit d'autres bornes à ses bienfaits que la modération de saint Eustase, successeur de saint Colomban. Par la rare sagesse de ce second abbé, et par les effets de la protection royale, tous les dommages du dehors furent bientôt réparés; mais le mal qui provient du dedans a des suites beaucoup plus funestes.

Dans le grand nombre des fervens disciples qui faisaient honneur au saint abbé de Luxeu, il y en avait un nommé Agrestin, dont les commencemens présageaient une issue bien différente de ce qui arriva [1]. Il avait été secrétaire du roi Thierri, et avait quitté cette place de faveur avec de grands biens, pour pratiquer l'abnégation et toute la perfection régulière, sous la conduite de saint Eustase; mais c'était un de ces esprits inquiets et sans consistance qui prennent les saillies du tempérament pour les fruits de la vertu, et qui ne savent pas même suppléer à leur légèreté par l'obéissance. Son

[1] Vit. S. Eustas. n. 6, in Act. Bened.

abbé travaillait avec succès à la conversion des païens qui restaient encore au voisinage du monastère dans les terres des Séquanais, que nous appelons Franche-comté, et il portait souvent l'évangile au loin dans la Norique ou Bavière. Agrestin, à peine profès, se jugea capable de ces fonctions sublimes, et sollicita la permission de s'y livrer auprès du sage et trop indulgent Eustase, qui d'abord le reprit de sa précipitation téméraire, et qui enfin céda à ses importunités. Le ciel ne bénit pas une mission si peu évangélique : le jeune missionnaire, loin de faire aucun fruit dans les contrées qu'il parcourut, s'engagea dans le schisme des trois chapitres, qui s'était étendu d'Istrie en Bavière; il revint tout schismatique à Luxeu, et tenta follement de séduire saint Eustase lui-même, qui se vit réduit à chasser ce zélateur dyscole et incorrigible.

Le dépit qu'en conçut Agrestin se tourna contre la régle même de Luxeu, qu'il s'efforça de décrier par mille imputations aussi fausses qu'injurieuses; mais, comme il tenait à plusieurs personnes en place, notamment à l'évêque de Genève, nommé Abellen, il trouva moyen de mettre dans ses intérêts jusqu'au roi Clotaire. Il y eut en conséquence, en 624, un concile à Mâcon, où toutefois le roi ne se proposait que de persuader Agrestin, et de mettre en plus grande recommandation l'institut de saint Colomban, pour lequel ce prince était plein de respect. Le moine brouillon n'opposa que de frivoles objections que saint Eustase dissipa sans peine. La principale se tirait de quelques usages particuliers aux moines hibernois, tels que la forme de leur tonsure, qui figurait un croissant de cheveux ouvert sur le devant de la tête.

A ce reproche, qui ne partait que d'une ame fausse, et ne pouvait faire illusion à celui même qui le formait : « Malheureux, s'écria Eustase d'un ton de prophète, puisque tu censures, contre ta conscience, la conduite d'un saint, c'est au jugement de Dieu que je te cite pour plaider cette année même ta cause avec lui. » Toute l'assemblée trembla. Agrestin fut effrayé lui-même, et donna des signes de conversion; mais il ne marchait pas avec droiture devant le Seigneur. Il recommença bientôt à troubler tout le monastère, et il trompa pour un temps saint Amé, aussi bien que saint Romaric. Sainte Fare, qu'il alla trouver pour la surprendre à son tour, le repoussa avec une ardeur et une habileté qu'on avait moins lieu d'attendre de son sexe, et le renvoya tout confus à Remiremont. Bientôt la vengeance divine y éclata sur ceux qui favorisaient le parti du rebelle ; deux furent déchirés par des loups enragés, qui entrèrent de nuit dans le monastère; un troisième se pendit; la foudre, tombant sur la maison, en écrasa vingt

autres. Il en mourut encore davantage de frayeur, le tout au nombre de cinquante personnes. Enfin le perturbateur licencieux, qui ajoutait l'impudicité à ses autres crimes, abusant de la femme de son valet, fut massacré d'un coup de hache par ce mari furieux, un mois avant la fin de l'année où saint Eustase l'avait cité au jugement de Dieu. Son saint abbé le suivit de près.

On élut pour lui succéder saint Valdebert, son disciple, qui gouverna le monastère de Luxeu avec une grande édification pendant quarante ans. Il sortit des écoles de saint Colomban plusieurs autres saints abbés, et même des fondateurs de monastères nouveaux et d'illustres évêques. Saint Valéri, natif d'Auvergne, obtint du roi Clotaire la terre de Leucone au territoire d'Amiens, où il commença un petit monastère dans lequel il mourut. On fait observer qu'il disait deux offices, le gallican, et celui de saint Colomban.

Quelque temps après sa mort on persécuta ses disciples, qui se virent contraints d'abandonner cette fondation. Saint Blimond, l'un d'entre eux, se retira jusqu'à Bobio, sous saint Attale, d'où par la suite il revint en France, se rétablit à Leucone par la protection de Clotaire, et abolit tous les restes du paganisme, qu'on présume avoir occasioné la persécution. Il rétablit enfin le monastère, qui a subsisté jusqu'à nous sous le nom de Saint-Valéri. Les évêques tirés de Luxeu, dans ces premiers temps, sont saint Chagnoald de Laon, saint Achair de Noyon et de Tournai, saint Omer de Térouane et de Boulogne, saint Ragnacaire d'Augt et de Bâle, saint Donat de Besançon, f[illegible] duc de la Bourgogne transjurane, et tenu sur les fonts de baptême par saint Colomban, aux prières de qui le ciel l'avait accordé[1]. Il fonda dans sa ville épiscopale le monastère de Saint-Paul, sous les règles de saint Benoît et de saint Colomban. Sa mère Flavie y en fonda un de filles, pour lesquelles ce saint évêque composa une règle tirée de celle de Césaire, ainsi que des institutions de saint Colomban et de saint Benoît.

Le concile de Reims, tenu l'an 625, nous fait connaître un grand nombre d'autres saints prélats[2]; savoir, saint Sandoux ou Sindulphe de Vienne, saint Sulpice de Bourges, nommé le Pieux, et distingué de saint Sulpice le Sévère, aussi archevêque de Bourges; et enfin saint Cunibert de Cologne, pour nous borner aux plus célèbres. Le roi Clotaire avait demandé Sulpice, avant qu'il fût élevé à l'épiscopat, pour remplir la fonction d'abbé dans ses armées; ce qui nous peint les mœurs du temps et la façon de

[1] Vit. S. Eustas. n. 5. — [2] Tom v Conc. p. 1638.

penser des grands mêmes par rapport aux moines que les rois menaient à leur suite pour faire l'office divin. Ce concile de Reims enjoint principalement d'observer les canons de celui de Paris, célébré environ dix ans auparavant, et nommé de nouveau général, c'est-à-dire, national; il défend aussi de tirer des églises ceux qui s'y seront réfugiés, à moins qu'on ne leur promette, avec serment, de les garantir de la mort, de la mutilation et des tortures; mais aussi le réfugié ne sera délivré qu'en promettant d'accomplir la pénitence canonique marquée pour son crime. S'il est coupable d'homicide volontaire, il demeurera excommunié toute sa vie; et même, en faisant pénitence, il ne recevra le viatique qu'à la mort. On enjoint encore de ne point ordonner d'évêque qui ne soit natif du lieu pour lequel il est ordonné: règle déjà si bien en vigueur que saint Gal, quelques années auparavant, ne trouva point de meilleure raison que sa qualité d'étranger pour refuser l'évêché de Constance.

Vers le même temps saint Riquier fonda le célèbre monastère de Centule, qui portait le nom de son fondateur [1]. Il était né, en cet endroit du Ponthieu, d'une famille considérable par sa noblesse et son opulence; il dut sa vocation à deux saints prêtres d'Hibernie, nommés Caidoc et Fricor, qu'il reçut chez lui comme ils arrivaient en France. Sa manière de vivre fut si austère, que, regardant le pain d'orge comme une nourriture trop délicate, il le parsemait de cendre, et ne mangeait que deux fois la semaine. Il fut ordonné prêtre, exerça la vie apostolique nonobstant ses austérités, et porta son zèle avec succès jusque dans la Grande-Bretagne.

Tandis que la religion prenait cet éclat parmi les Barbares de l'Occident, les Perses lui causaient en Orient les plus mortelles alarmes [2]. Après s'être emparés des villes d'Apamée, d'Edesse, de Césarée, de Jérusalem, de Damas, ils s'avancèrent, sous la conduite de leur général Saën, jusqu'à Chalcédoine, séparée seulement par un bras de mer étroit du continent d'Europe et de Constantinople, d'où l'on découvrait toute leur armée. L'empereur Héraclius alla lui-même trouver Saën, et l'engagea, à force de flatteries et de largesses, à se retirer. Il crut pouvoir réussir auprès du roi par des moyens de même nature, et lui envoya des ambassadeurs; mais l'orgueil de Cosroès croissant autant que la majesté romaine s'abaissait, il leur répondit qu'il ne suspendrait point les effets de son indignation que les Romains n'adorassent le soleil à la place du Crucifié. La religion releva le courage de l'empereur. C'était le

[1] Tom. II Boll. p. 187. — [2] Theoph. an. 6, etc. Chron. Pasc. p. 386.

temps de Pâques en 623 ; il commença par la célébrer avec une piété attendrissante, et dès le lendemain il partit pour la frontière de Perse.

Etant arrivé à son armée, il en rassembla toutes les légions : puis, tenant entre ses mains une image de Jésus-Christ que les soldats regardaient comme leur plus sûre défense, et qui passait pour n'avoir pas été peinte de main d'homme, il leur jura solennellement, de combattre avec eux jusqu'à la mort, et de leur demeurer inséparablement uni, comme un tendre père à ses dignes enfans. « Vous voyez, ajouta-t-il, que nos ennemis superbes se montrent encore plus ennemis de Dieu. Peu contens de faire des déserts de nos plus belles provinces, et de nos meilleures villes des amas effroyables de ruines, ils ne cessent de porter le feu dans les sanctuaires, d'ensanglanter les autels destinés au sacrifice de la victime non sanglante, de profaner les lieux les plus saints par des impudicités monstrueuses. Soldats du Dieu trois fois saint, et seul tout-puissant, ne voyons dans nous que la noblesse de notre vocation, et méprisons des périls que le Seigneur détournera ou fera tourner à notre avantage. » Les effets témoignèrent la vive impression que ce discours avait faite sur le cœur des troupes. Dès cette première campagne, les Romains reprirent leur ascendant, et les Perses furent battus en Arménie.

Les trois campagnes suivantes ne furent qu'une suite de triomphes. Héraclius pénétra dans le cœur de la Perse ; il prit la ville de Gasac, aujourd'hui Tauris, réputée sainte parmi les infidèles, et où ils avaient leur fameux temple du feu ; mais l'impie Cosroès s'y était érigé en divinité principale. On voyait dans le palais sa statue assise sous un dôme qui représentait le ciel, et tout à l'entour, le soleil, la lune et les étoiles, avec des groupes d'anges ou génies, qui lui présentaient des sceptres pour lui faire hommage. Des machines habilement pratiquées y faisaient tomber la pluie et gronder la foudre. L'empereur dévoua aux flammes tous ces monumens d'idolâtrie, ou plutôt d'athéisme. Ensuite il purifia son armée pendant trois jours, et ouvrit au hasard le livre des Evangiles, pour consulter le ciel sur la marche qu'il avait à tenir ; d'où nous apprenons que la superstition du sort des saints était pratiquée par plusieurs chrétiens de l'Orient aussi bien que de l'Occident. Il eut bientôt occasion de reconnaître combien la tyrannie de Cosroès était odieuse à ses propres sujets. Héraclius ayant délivré cinquante mille captifs persans qu'il emmenait avec lui, et leur fournissant tous les secours nécessaires avec une charité bien nouvelle pour ce peuple idolâtre, mille cris de joie et de bénédiction s'élevèrent de toute part en l'honneur du prince chrétien. Ils demandaient,

avec larmes, qu'il fût le libérateur de la Perse, et fit périr Cosroès, qu'ils nommaient l'ennemi du genre humain.

Cette catastrophe n'était pas éloignée ; mais elle devait arriver d'une manière encore plus funeste qu'ils ne la concevaient. Avant de perdre la vie, le despote superbe eut à dévorer toutes les humiliations auxquelles il était le plus sensible [1]. Dans une bataille qui dura onze heures, et ne coûta la vie qu'à soixante Romains, les Perses furent mis en déroute, et totalement défaits. Leur meilleur général, nommé Sarbazara, traita ouvertement avec les Romains, qui n'avaient que des vues pacifiques, et se déclara sans ménagement contre son souverain. Alors Cosroès, étant tombé malade, voulut faire couronner son fils Médarsès, né de la plus chérie de ses femmes. Siroès son aîné se révolta, réussit à s'établir sur le trône, et fit la paix avec Héraclius. Cosroès fut arrêté, chargé de chaînes et renfermé dans un donjon qu'on appelait la maison de tenèbres, et qu'il avait construit pour y garder ses trésors : là, le roi son fils, voulant punir ce qu'il n'aurait dû que détester, lui fit donner quelque peu de pain avec de l'eau, afin de lui rendre le tourment de la faim et plus long et plus sensible. « Qu'il mange, disait-il, l'or qu'il a pris tant de soin d'accumuler en faisant languir de faim un si grand nombre d'innocens. » Il envoya les satrapes ses anciens officiers, ceux surtout qui avaient le plus de sujet de le haïr, lui insulter de la manière la plus outrageante, jusqu'à cracher sur lui. Il fit égorger sous ses yeux le prince Médarsès, désigné son successeur, et tous ses autres enfans. On traita Cosroès avec cette barbarie cinq jours consécutifs, pendant lesquels on décochait de temps en temps des flèches sur lui, pour lui faire endurer tous les genres de souffrances à la fois. Ainsi finit le cruel et malheureux tyran. Il avait fait beaucoup de martyrs ; entre autres, il avait immolé à sa fureur impie une troupe de soixante-dix chrétiens captifs, avec saint Anastase, perse de naissance et mage de profession, qui s'était retiré sur les terres de l'empire, et qui fut enlevé dans l'irruption des Perses en Palestine. Il avait dépouillé toutes les églises chrétiennes de ses états ; et pour causer tout le dépit imaginable à l'empereur, il avait contraint, par une malice infernale, tout ce qu'il avait pu de chrétiens orientaux à embrasser la secte nestorienne, qui, depuis cette époque, s'est perpétuée jusqu'aujourd'hui dans ces régions. Par une contradiction digne d'un despote qui s'arrogeait le droit de commander à la conscience, il avait naguère forcé les habitans d'Edesse à se faire jacobites, c'est-à-dire eutychiens, hérésie tout opposée.

[1] Theoph. p. 170.

Siroès, après la mort de son père, en 628, fit une paix solide avec Héraclius, et lui rendit tous les chrétiens captifs en Perse, en particulier Zacharie, patriarche de Jérusalem, avec la vraie croix que le général Sarbazara en avait enlevée quatorze ans auparavant. Durant tout ce temps-là, elle était demeurée dans son étui comme elle avait été emportée, c'est-à-dire en plusieurs pièces, puisque les auteurs contemporains disent toujours les bois de la croix, au pluriel [1]. Le patriarche en reconnut les sceaux avec son clergé, en ouvrit l'étui avec la clef ordinaire, l'adora, et la fit adorer publiquement, puis la replaça avec honneur au lieu accoutumé. Les Latins célèbrent la mémoire de ce triomphe de la croix le 14 de septembre; mais les Grecs n'y font mention que de l'apparition faite à Constantin, quoique les uns et les autres nomment cette fête l'Exaltation de la croix. Au reste, il est certain qu'elle se célébrait, sous le même nom et au même jour, long-temps avant Héraclius.

Cet empereur ne s'était conduit jusqu'ici que d'une manière à donner de la consolation à l'Eglise. Ayant même été contraint, pour la défendre contre les Barbares, de convertir en monnaie l'argenterie destinée au culte divin, il fit et continua religieusement au clergé de Constantinople une rente annuelle en paiement des sommes qu'il avait prises pour les frais de la guerre. Dans la suite il ne se préserva point de l'écueil fatal à tous les princes qui ont voulu s'ériger en arbitres souverains de la religion, ainsi que de l'état. En prétendant régler ou expliquer la foi, il devint le fauteur de l'hérésie des monothélites, l'une des plus funestes à l'Église.

Théodore, évêque de Pharan en Arabie, passe pour avoir réchauffé le premier ces erreurs surannées [2]; mais Sergius, patriarche de Constantinople, né en Syrie de parens jacobites ou eutychiens, dont il n'avait peut-être pas secoué toutes les préventions, leur fit prendre un crédit pernicieux par son imprudente condescendance à rapprocher le dogme catholique des opinions singulières qu'il aurait dû étouffer à leur naissance. Les eutychiens ayant toujours prétendu qu'il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ, et l'évêque Théodore se contentant de soutenir qu'il n'y avait qu'une opération ou une volonté, Sergius se flatta du vain espoir de concilier l'erreur ainsi déguisée avec la doctrine invariable de l'Église. Il eut tant d'ardeur pour s'acquérir la gloire qu'il attachait à ce succès imaginaire, qu'il envoya à Théodore un écrit prétendu de Mennas, ancien patriarche de Constantinople,

[1] S. Niceph. Hist. p. 13. — [2] Theoph. p. 274

contenant cette erreur, mais qui, à ce qu'on pense, n'eut jamais d'autre auteur que Sergius même [1]. Il fit passer cet écrit, muni de l'approbation de Théodore, à Paul-le-Borgne, eutychien fameux de la secte des sévériens, apparemment encore dans l'espérance de le ramener à la communion catholique; il tenta même de réunir ainsi à l'Église les sectateurs de Paul de Samosate, qui ne croyaient Jésus-Christ qu'un pur homme, mais qui par là même tomberaient volontiers d'accord de ne lui attribuer qu'une opération. C'est ainsi qu'en supprimant les termes que l'Église consacre à la profession de sa foi, et dont la sagesse mondaine censure si amèrement la rigoureuse exactitude, on allierait les choses les plus inconciliables, les principes fondamentaux de la religion avec toutes les horreurs de l'impiété.

L'empereur Héraclius ne vit en cela que l'avantage d'assurer le calme du moment, et sa politique bornée en fut la dupe. Dès ses campagnes de Perse, il avait eu une conférence en Arménie avec le chef des hérétiques sévériens, et il crut voir qu'on pouvait les gagner, en ne disant qu'une opération en Jésus-Christ. Dans le pays des Lazes, il proposa à Cyrus, métropolitain de Phaside, son plan de réunion, qu'il tenait vraisemblablement de Sergius de Constantinople. Cyrus n'osa déplaire à l'empereur, et contre sa conscience, qui réclama d'abord, il s'engagea insensiblement dans la même entreprise que ce prince. Il ne tarda point à obtenir pour récompense le patriarcat d'Alexandrie, vacant par la mort de George, qui l'avait occupé quatorze ans.

Fidèle au plan d'Héraclius, il travailla, dès qu'il se vit en place, à réunir les eutychiens d'Egypte, qui étaient en grand nombre, et qu'on nommait théodosiens. L'accord n'était pas difficile, du moment qu'on offrait de ne reconnaître qu'une opération en Jésus-Christ. L'acte en fut dressé d'un commun consentement, en différens articles édifians en apparence, et catholiques à la lettre, à l'exception du septième, dans lequel on dit que c'est le même Christ qui produit les mêmes opérations, tant humaines que divines, par une seule action théandrique, c'est-à-dire, humaine et divine tout ensemble, en sorte que la distinction qu'on y met n'est que dans notre entendement. Dans ces conjonctures le saint moine Sophrone, qui était devenu évêque de Damas, se trouvait à Alexandrie. Comme il y jouissait d'une grande réputation depuis l'épiscopat de saint Jean-l'Aumônier, qui avait montré tant de confiance en ses lumières, le patriarche Cyrus lui communiqua les articles de la réunion. A la première lecture, Sophrone ré-

[1] Conc. VI, act. 14.

pandit un torrent de larmes, se jeta aux pieds du patriarche, et le conjura de ne pas publier une doctrine qu'il était impossible de concilier avec la foi de l'Eglise. Cyrus n'était pas homme à mécontenter les puissances pour se rendre aux représentations de l'ancien solitaire. Peu de jours après, la réunion se fit avec solennité : c'était l'année 633. Les hérétiques justifièrent aussitôt les alarmes de saint Sophrone. Ils triomphaient avec insolence, et disaient publiquement qu'ils avaient moins reçu le concile de Chalcédoine que le concile n'avait adopté leur doctrine, puisqu'admettre une seule opération en Jésus-Christ, c'était n'y reconnaître qu'une nature.

Le zèle de Sophrone le conduisit d'Alexandrie à Constantinople; mais il ne produisit pas plus d'effet sur l'esprit de Sergius, auteur ou patron principal de ces nouveautés, qu'il n'en avait produit sur celui du léger et faible Cyrus. Il reprit ensuite la route de l'Orient avec une douleur que ne put qu'augmenter, dans la triste perspective où il voyait la religion, la violence qu'on lui fit pour le placer sur le siége de Jérusalem, vacant par la mort du patriarche Modeste.

Cependant Sergius pensa qu'il importait à ses vues de prévenir le souverain pontife contre ce qu'il appréhendait, tant des lumières et de la fermeté de Sophrone, que des autres dépositaires fidèles des anciens principes. Ce fut alors qu'il écrivit sa lettre insidieuse au pape Honorius. Elle est fort longue, et remplie tout entière d'artifices, de déguisemens et de mensonges formels. Il y proteste, dès le commencement, qu'il ne veut rien faire qu'en parfaite union avec le siége apostolique [1]. Partout il cache habilement l'intérêt qu'il prend à la doctrine nouvelle, et ne dit pas un mot qui l'en puisse faire soupçonner auteur. Il ne respire en apparence que la conversion des hérétiques, et ne tend qu'à interdire l'usage des expressions qui la peuvent empêcher, et que les Pères, dit-il, n'ont pas jugées nécessaires à la profession de la foi. C'est pourquoi il demande qu'on ne parle plus, soit d'une, soit de deux opérations en Jésus-Christ, d'une ou de deux volontés. Il avance que le terme d'une seule opération se trouve dans quelques-uns des Pères, et que celui des deux opérations ne se lit dans aucun; que plusieurs fidèles sont même scandalisés de cette dernière expression, comme donnant lieu à reconnaître deux volontés contraires dans l'Homme-Dieu. Enfin il assure que saint Sophrone, dont il loue artificieusement la vertu, a senti le danger de ces disputes,

[1] Conc. VI, act. 12, p. 617.

et qu'il est convenu de ne plus parler ni d'une ni de deux volontés.

Le pape, qui n'était pas au fait d'une intrigue si noire et si compliquée, n'avait pas le premier sentiment de défiance. Il fut ébloui par l'espoir de ramener au sein de l'unité les partis des jacobites, des sévériens, de Julien, de Théodose, et de tant d'autres qui formaient la secte entière et mal unie des eutychiens. Il applaudit au zèle apparent de Sergius, et lui répondit en ces termes [1] : « Nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous apprenez qu'il est une nouvelle question de mots introduite par Sophrone, jadis moine, et à présent évêque de Jérusalem, contre notre frère Cyrus, évêque d'Alexandrie, qui enseigne aux hérétiques convertis qu'il n'y a qu'une opération en Jésus-Christ; mais que Sophrone, étant venu vers vous, s'était désisté de ses plaintes, après avoir reçu vos instructions. (C'était ici un des mensonges de la lettre de Sergius au sujet de saint Sophrone, qui n'avait jamais varié dans sa foi.) Nous vous louons, reprend le pontife, d'avoir arrêté cette nouveauté de paroles, capable de scandaliser les faibles. Pour nous, nous confessons une seule volonté en Jésus-Christ, parce que la divinité a pris non pas notre péché, mais bien notre nature telle qu'elle a été créée avant que le péché l'eût corrompue [2]. Nous ne voyons point que l'Ecriture ni les conciles nous autorisent à enseigner une ou deux opérations; si quelqu'un l'a fait, c'est en bégayant, et en s'accommodant aux faibles, ce qui ne doit pas être tourné en dogme. Car que le Sauveur soit un seul qui opère par la divinité et l'humanité, les livres saints sont remplis de cette doctrine; mais de savoir si, à cause des œuvres de la divinité et de l'humanité, on doit entendre et dire, soit une, soit deux opérations, c'est ce qui ne doit point nous importer, et nous laissons cette question de mots aux grammairiens. Négligeons ces expressions nouvelles qui ne sont qu'un germe de scandale, de peur qu'en effet les simples ne nous croient nestoriens, si nous admettons deux opérations en Jésus-Christ; et au contraire eutychiens, si nous n'en admettons qu'une. Tenez uniformément

[1] Conc. VI, act. 12, p. 928.

[2] Ces mots permettraient de penser que le pape, trompé par la manière équivoque dont Sergius lui avait présenté les faits, croyait « qu'il s'agissait de deux « volontés humaines, c'est-à-dire, de la double loi qui afflige notre malheu- « reuse nature, et qui certes était parfaitement étrangère au Sauveur (Histoire « de la Papauté, 2e édit., t. I, p. 128). » Légitime s'il se rapporte à l'humanité du « Sauveur exempte par son auguste association de la double loi de *la chair* et « de *l'esprit* qui nous dégrade (*Ibid.* p. 127), le mot de monothélisme, formé de deux mots grecs, dont l'un signifie *seul*, et l'autre *volonté* ne devient hétérodoxe que s'il se dirige sur la personne théandrique.

cette marche avec nous, comme nous vous la montrons par notre exemple. »

Tels sont les principaux articles de la lettre d'Honorius, si malheureusement fameuse après tant de siècles. Toutefois l'erreur y est moins enseignée que l'intégrité de la saine doctrine retenue captive. On peut voir par la seule inspection de la pièce, que ce qu'il s'y trouve de plus dur, touchant l'unité de volonté qu'elle attribue à la personne de Jésus-Christ, ne signifie qu'unanimité ou conformité, afin d'exclure toute contrariété réelle entre les actes de sa volonté divine et ceux de sa volonté humaine. Mais cette réponse du premier pasteur, quoiqu'elle ne fût point adressée à tous les fidèles, comme le sont la plupart des lettres dogmatiques des papes, mais seulement au patriarche de Constantinople, ne pouvait exercer, vu l'état des choses, qu'une influence bien triste dans les affaires de l'église d'Orient. L'empereur Héraclius n'avait pas attendu cette lettre pour gêner l'enseignement public; mais après l'avoir reçue, il s'arrogea bien plus généralement, et avec beaucoup plus d'assurance, le pouvoir de captiver la doctrine. L'an 639, il donna un édit (si l'on peut appeler ainsi une exposition de la foi) composé sous son nom par le patriarche Sergius, pour empêcher qu'on n'enseignât le dogme des deux opérations en Jésus-Christ. C'est ce qu'on nomma l'Ecthèse d'Héraclius. Elle défendait aussi de dire une seule opération, et d'agiter ces sortes de questions en aucune manière; mais elle posait des principes, d'où l'unité d'opération suivait nécessairement. Enfin, après cette indifférence apparente, et déjà si scandaleuse, entre le dogme et l'hérésie, elle donnait pour article de foi, non-seulement qu'on ne pouvait reconnaître en Jésus-Christ deux volontés contraires, mais qu'il n'avait pas même deux volontés différentes. Elle va jusqu'à dire expressément qu'il n'a qu'une seule volonté. C'est ce qui constitue formellement l'hérésie des monothélites, ainsi appelés de deux mots grecs qui signifient cette volonté unique [1].

Saint Sophrone n'avait pas attendu ces extrémités pour s'opposer fortement aux progrès de l'hérésie naissante, ou plutôt au rétablissement de ce que l'eutychianisme avait de plus impie. Après une seconde lettre du pape, dont Sergius abusait autant que de la première, le savant patriarche se mit à faire des recherches dans les plus saints dépôts de la tradition. Il recueillit en bon ordre jusqu'à six cents passages des Pères, qui formaient deux volumes, et ne laissaient rien à désirer sur ce point intéressant. Il eût bien voulu pouvoir se transporter lui-même à Rome avec ces

[1] Tom. VI Conc. p. 83.

moyens triomphans de défense; mais il était retenu dans sa province par sa charité paternelle, son troupeau se trouvant exposé à des périls encore plus imminens de la part des Sarrasins qui, depuis leur soulèvement sous Mahomet, avaient en peu d'années formé la puissance la plus redoutable de l'Orient. Il prit avec lui Etienne de Dore, le premier de ses suffragans, et le conduisant au Calvaire : « Vous rendrez compte, lui dit-il, à celui qui a consacré ce lieu par l'effusion de son sang, quand il descendra de nouveau pour juger les vivans et les morts, si vous négligez les intérêts pressans de la religion qui lui a coûté si cher. Faites ce que je ne puis faire en personne : allez vers le siége apostolique, qui est le fondement inébranlable de la foi; apprenez tout ce qui se trame ici aux grands personnages qui l'honorent par leur doctrine et par leurs vertus. Ne cessez point de les presser, qu'ils n'aient condamné dans les formes canoniques ces nouveautés impies. » Etienne ne put tenir contre une exhortation si touchante; il se mit aussitôt en chemin. Son saint patriarche mourut peu après son départ.

Il eut cependant la douleur de voir prendre la ville sainte, au bout de deux années de siége, par les sectateurs déjà fort multipliés du faux prophète Mahomet. Cet imposteur, le plus fameux qui fut jamais, né dès le siècle précédent dans le cours de l'an 570, n'acquit une certaine célébrité que la vingt-deuxième année du septième siècle. Telle est la fameuse époque à laquelle commence le cours des années musulmanes, différentes encore des nôtres en ce qu'elles ne sont que de 354 jours, ou douze lunes révolues. Elle se nomme hégire, c'est-à-dire, persécution, et se compte du 16 juillet, jour auquel Mahomet fut chassé, comme un perturbateur, de la ville de la Mecque située en Arabie, à douze lieues de la mer Rouge. Il y était né de la tribu des Corisiens, et se vantait comme eux d'être descendu d'Abraham par son fils Ismaël, et de la branche aînée [1]. Il se trouvait néanmoins dans la misère, cherchant fortune en Syrie. Il se fit facteur d'une riche trafiquante de Damas, qui était veuve et qui l'épousa âgé de vingt-cinq ans, quoiqu'elle en eût quarante. Il était sujet à l'épilepsie [2]. Après avoir caché quelque temps son infirmité à sa femme, cet homme doué de cette énergie de caractère et de cette habileté dans l'art de l'imposture qui présagent les révolutions funestes, entreprenant, intrépide, naturellement éloquent, d'un air noble, quoique d'une taille peu au-dessus de la médiocre, fit de cette infirmité même la base de son élévation, et fit servir à la conquête d'immenses états ce qui

[1] Elmac. c. 1. Albufar. Dyn. 9 p. 101. — [2] Theoph. ad Her. p. 277.

semblait le rendre incapable des charges les plus vulgaires. Il persuada premièrement à sa femme, ensuite à son cousin Ali, puis à Aboubècre, considéré beaucoup moins pour quelque sorte de vertu que pour ses richesses, et à quelques autres personnes au nombre de neuf, que les excès de son mal étaient autant d'extases pendant lesquelles il s'entretenait avec l'ange Gabriel, comme étant suscité de Dieu pour rétablir la religion.

A l'âge de quarante ans, il se donna hautement pour un prophète et dogmatisa publiquement. Comme l'Arabie était partagée en trois sortes de religions, la juive, la chrétienne et l'idolâtre, il accorda quelque chose à chacune, afin de s'acquérir plus facilement des sectateurs. Mais, l'idolâtrie se trouvant la plus décriée par les progrès de la révélation dans toutes les parties du monde connu, et par la honte que le genre humain avait enfin conçue de ses vieilles erreurs, il crut pouvoir se déclarer fortement contre ces extravagances spéculatives, en laissant à ses voluptueux Arabes la dissolution réelle de leurs mœurs. Il établit l'unité d'un Dieu souverainement parfait, créateur de l'univers, qui, à diverses époques, inspira des prophètes pour instruire les hommes. Il reconnaît comme tels, Noé, Abraham, Moïse, généralement tous ceux que révèrent les juifs, et il leur ajoute quelques Arabes. Il déclare que le plus grand de tous les prophètes a été Jésus, fils de Marie; il le dit né miraculeusement de cette vierge, sans nulle altération de sa virginité; il le nomme Verbe et Messie. Il met pareillement au nombre des plus saints personnages, le précurseur du Verbe fait homme, ses apôtres et ses martyrs. Il donne la loi de Moïse et l'Evangile pour des livres divins. « Mais les juifs et les chrétiens, ajoute-t-il, ont corrompu ces divins écrits, et Dieu m'a envoyé pour instruire ma nation d'une manière plus sûre. On ne doit pas se contenter de renoncer à l'idolâtrie; il faut adorer un Dieu sans fils, et sans aucune autre personne qui partage le culte suprême qu'on ne doit rendre qu'à lui seul. Il faut m'écouter comme son prophète, croire la résurrection future, le jugement universel, l'enfer où les méchans brûleront à jamais, et le paradis où les bons, parmi des troupes de belles femmes, n'auront rien à refuser à leur cœur de tout ce qui flattera éternellement leurs yeux. »

Quant aux pratiques extérieures, il prescrit la prière cinq fois le jour, la circoncision, et beaucoup de purifications corporelles, l'abstinence du vin, du sang et de la chair de porc, le jeûne du mois arabe Ramadam, la sanctification du vendredi entre les jours de la semaine, et le pélerinage de la Mecque au moins une fois dans la vie. Les Arabes y révéraient extrêmement le temple carré, dont ils rapportaient la fondation à Abraham, quoiqu'on y adorât

les idoles. Mahomet lui-même recommande fort d'y honorer une pierre noire qui se trouve enchâssée dans le portail, et qui forme une figure indécente. Il veut qu'on se tourne toujours vers ce temple pour faire la prière, en quelque lieu qu'on se rencontre. Les devoirs de justice, la pratique de l'aumône, le paiement même de la dîme, et quantité d'usages qui préviennent tous les hommes à cause de leur rapport sensible avec bien de la société, entrent dans le plan de sa législation. Mais il en trahit sans façon l'établissement vicieux et tout humaîn, en ordonnant de prendre les armes pour sa propagation, d'immoler sans pitié tous ceux qui résisteront, en ne se soumettant pas à payer au moins le tribut. Il assure le paradis à tous ceux qui mourront en combattant pour elle. Afin de rendre plus intrépides ses inconsidérés sectateurs, il leur propose sans fin la prédestination comme une destinée fatale et inévitable; d'où leur est venu, selon quelques auteurs, le nom de moslémins ou musulmans, c'est-à-dire, résignés d'une manière purement passive à la volonté de Dieu. Des observateurs qui nous paraissent plus exacts entendent par là des hommes sauvés de la mort en se soumettant aux vainqueurs.

Tous ces articles sont tirés du fameux ouvrage de Mahomet, nommé Alcoran, c'est-à-dire, la lecture ou le livre par excellence. Ils s'y trouvent confondus sans ordre et sans liaison, noyés dans les déclamations et les lieux communs, surchargés de redites sans nombre, et mêlés avec les traits de la plus grossière igorance. Ainsi Mahomet confond Marie, sœur de Moïse, avec la mère du Sauveur. Toutefois la diction de l'Alcoran est pure. On y trouve de l'ame et de la chaleur, une éloquence ou un enthousiasme capable de faire impression sur les peuples ardens de l'Arabie, région sans culture et peu fréquentée des étrangers tant à raison de la température meurtrière de ces terres brûlantes, qu'à cause de la difficulté de naviguer sur la mer Rouge. Du temps de Mahomet, l'usage des lettres y était encore tout nouveau, et lui-même ne savait ni lire et écrire; en sorte que l'Alcoran fut rédigé par une autre main. Nous n'en exposerons pas les fables et les extravagances, qu'on s'est encore plus vainement efforcé de tourner en allégories que les dogmes des anciens mythologistes. La contradiction s'y rend sensible dans mille traits différens, mais surtout dans le témoignage que cet inconséquent suborneur rend à la mission du divin instituteur de l'Eglise.

Il trouva d'abord beaucoup de résistance, principalement de la part de sa tribu, qui fut encore assez sensée pour lui demander, en preuve de sa mission, les miracles qu'il ne pouvait fournir. Il fut plus heureux à Médine, autre ville d'Arabie à soixante lieues de la Mecque, du côté de l'Egypte et de la Syrie. Il se créa une

faction assez nombreuse pour défaire en plusieurs rencontres les Juifs et les Corisiens; après quoi il fut reconnu pour souverain la sixième année de l'hégire, qui concourt avec une partie de l'an 627. Sa puissance, et par son origine toute militaire, et par le tour du génie oriental, devint très-absolue et tout-à-fait despotique; mais il n'en abusait point avec ses sujets; il vivait au contraire fort simplement, et souvent en camarade de ses soldats. Il fit des lois pour la discipline guerrière et pour le partage du butin, objet capital pour un peuple de brigands, parmi lesquels cette conduite le mit en grande recommandation. Il se donna trois cadis ou juges, plusieurs secrétaires, un huissier et un capitaine des gardes. Il prescrivit la bonne foi dans les contrats, régla les successions, pourvut à l'éducation des enfans, au soin des orphelins, et abolit la coutume barbare de n'élever qu'un certain nombre de filles, et de faire périr les autres à leur naissance. Il maintint l'usage de la polygamie, la liberté de répudier les femmes et de les reprendre plusieurs fois. On lui en connut à lui-même jusqu'à quinze, dont toutefois il ne laissa d'autres enfans que sa fille Fatime, qui se trouvait mariée à son cousin Ali, quand le faux prophète, après neuf années de règne, mourut l'an 632 de Jésus-Christ. Il s'était rendu maître deux ans auparavant de la Mecque et de tout le pays, sans cesser néanmoins de faire sa résidence à Médine.

Le jour même de sa mort, on élut pour lui succéder, en sa double qualité de prince et de prophète, Aboubècre plus que sexagénaire, mais père d'Aicha, la plus chérie de ses femmes. Il ne régna guère plus de deux ans, et ne laissa pas que d'illustrer étonnamment le titre qu'il prit de calife, c'est-à-dire, vicaire ou lieutenant du prophète. Tous les vendredis, il distribuait aux musulmans l'argent du trésor public, et n'en réservait pour lui que ce qui était nécessaire à sa dépense de chaque jour, c'est-à-dire, environ cinquante sous de notre monnoie. Il acheva de subjuguer la plupart des Arabes, tant sujets des Perses que des Romains.

Son successeur Omar, qui se fit gloire de marcher sur ses traces dans l'observance de la justice et du désintéressement, ajouta au titre de calife celui d'Emir Almosumenin ou commandant des fidèles, qui passa à tous les souverains musulmans. Ce fut lui qui prit sur les Romains non seulement Jérusalem et la Palestine, mais toute la Syrie et l'Egypte, et qui ruina l'empire des Perses. L'empereur Héraclius, avant le débordement de ce torrent destructeur sur la ville sainte, en avait prévu les désastres, et avait eu soin qu'on transportât à Constantinople la relique inestimable de la vraie croix. Ce fut alors que saint Sophrone, après avoir

exhorté puissamment les fidèles à expier dans les souffrances les péchés par lesquels ils profanaient eux-mêmes les lieux saints, fit partir l'évêque de Dore pour aller démasquer les nouveaux hérétiques devant le souverain pontife

Mais il paraît que ce digne envoyé du saint patriarche, traversé de mille manières par les monothélites, n'arriva à Rome qu'après la mort du pape Honorius, qui le 12 octobre 638 termina sa vie après environ treize années d'un pontificat qu'on aurait tort de croire terni par la surprise où l'engagèrent sa confiance en des hypocrites consommés, et son zèle pour la réunion des sectateurs dissimulés d'Eutychès. « Si l'on peut blâmer le sens naturel et grammatical d'Honorius, du moins le sens personnel de ce pape a été solidement justifié, en sorte qu'il ne s'en suit rien contre l'infaillibilité de l'Église dans les faits dogmatiques. Au reste, Honorius ne cessa, jusqu'à son dernier soupir, de professer et de défendre la vérité, d'exhorter, de menacer, de reprendre ces mêmes monothélites, dont on l'accusa depuis d'avoir embrassé les opinions [1]. » Beaucoup de grandes œuvres vraiment dignes du chef de l'Église recommandent d'ailleurs sa mémoire. Il se montra magnifique dans la réparation et la construction des églises, auxquelles il donna jusqu'à trois mille livres romaines d'argent. Il rendit un service beaucoup plus important encore à la religion en faisant rentrer dans le sein de l'unité l'église d'Aquilée, et toute l'Istrie, séparée depuis soixante-dix ans par le schisme des trois chapitres.

Après une vacance de plus d'un an et demi, dont il est difficile d'assigner la cause, le siége apostolique fut rempli, le 28 ou le 29 mai 640, par Séverin, dont la douceur et la tendresse pour les pauvres et pour le clergé commençaient à consoler l'Église romaine d'un si long veuvage, quand il mourut au bout de deux mois et quatre jours. Après sa mort, l'Église, pour près de cinq mois, se trouva sans premier pasteur. Enfin dans les derniers jours de décembre 640, on élut et on ordonna Jean IV. Entre son élection et son sacre, le clergé romain, selon l'usage reçu, répondit à une lettre qui avait été adressée par les Hibernois au pape Séverin. Cette réponse porte les noms d'Hilaire, archiprêtre et vicaire du siége apostolique, de Jean diacre, d'un autre Jean primicier, aussi vicaire du saint siége, et de Jean conseiller. On voit ici quels étaient ceux qui avaient la principale autorité durant la vacance, savoir les chefs des trois ordres du clergé, l'archiprêtre, l'archidiacre, et le primicier pour les clercs inférieurs. C'est tout ce que cette

[1] Hist. de la Papauté, 2e édit. t. I, p. 128.

pièce présente de remarquable, indépendamment de l'obstination des Hibernois dans leurs observances bizarres de la Pâque, et du renouvellement du pélagianisme dans les régions où il avait pris naissance.

Le pape Jean condamna l'Ecthèse d'Héraclius, qui reçut cet affront plus doucement qu'on ne devait s'y attendre. Il était souverainement humilié par les conquêtes des musulmans, qui, après la Syrie, venaient de lui enlever l'Egypte. La superbe bibliothèque d'Alexandrie, par leur stupide fanatisme, devint la proie des flammes, et servit à chauffer, pendant six mois, les bains de cette ville immense, qui en comptait quatre mille. « Si ce que ces volumes contiennent, disaient-ils, s'accorde avec l'Alcoran, ce livre divin nous suffit; et s'ils contiennent quelque chose d'opposé, ils nous sont plus qu'inutiles. » Soit faiblesse et abattement de la part d'Héraclius, soit droiture et repentir sincère, cet empereur, au sujet de son Ecthèse, écrivit au pape en ces termes :

« La pièce n'est point de moi : je ne l'ai ni dictée, ni commandée; mais mon évêque Sergius, l'ayant composée cinq ans avant mon retour d'Orient, me pria, quand je fus à Constantinople, de la faire publier en mon nom et avec ma souscription; ce que j'accordai à ses instances. Voyant aujourd'hui que c'est un sujet de dispute et de trouble, je déclare à tout le monde que je n'en suis pas l'auteur [1]. » Le cours des murmures et des scandales ne fut point arrêté par là. Aucun des partis n'était content. Les sévériens, insultant aux catholiques dans les carrefours et dans les cabarets, disaient que les Chalcédoniens avaient paru désabusés du nestorianisme, et qu'après avoir confessé une seule opération, et par conséquent une seule nature en Jésus-Christ, ils se repentaient de la bonne œuvre, et l'anéantissaient en ne confessant plus ni une ni deux volontés. Héraclius mourut enfin le onzième jour de février de l'année 641, la soixante-sixième de sa vie, et de son règne la trentième.

Constantin, son fils aîné, qui lui succéda, ne survécut qu'environ trois mois. On crut qu'il avait été empoisonné par Martine, sa belle-mère, qui régna quelques mois avec son fils Héraclius ou Héracléonas. Ils furent bientôt obligés de s'associer le fils de Constantin, nommé comme son père, mais plus connu sous le nom de Constant. Le sénat ayant peu de temps après fait couper la langue à Martine et le nez à Héracléonas, Constant demeura seul empereur, et fournit pendant vingt-sept ans un règne encore détesté de nos jours. Dans la seconde année de son empire, mourut

[1] Act. S. Maxim. n. 11, p. 38.

le pape Jean IV, qui fut enterré à Saint-Pierre le 12 d'octobre. Aussitôt après la mort d'Héraclius, il avait écrit au jeune Constantin pour l'engager à supprimer l'Ecthèse : « Mon prédécesseur, dit-il dans ces lettres, a enseigné qu'il n'y a point en Jésus-Christ deux volontés contraires, comme en nous autres pécheurs; quelques-uns, tournant ces paroles à leur propre sens, l'ont soupçonné d'avoir enseigné une seule volonté de sa divinité et de son humanité, *ce qui est entièrement contraire à la vérité.* » Ainsi voilà le jugement d'un pape, adversaire du monothélisme, qui absout la mémoire d'Honorius du reproche d'hérésie [1].

Théodore, né à Jérusalem, et fils d'un évêque de ce nom, fut ordonné après la mort de Jean IV, le 24 novembre de la même année 642 [2]. Alors saint Osouald, roi de Northumbre en Angleterre, fut tué dans une bataille par Penda, roi des Merciens, le même qui avait tué saint Edouïn neuf ans auparavant. Osouald, âgé de trente-huit ans seulement, était parvenu à une éminente sainteté. Il ne se bornait pas aux vertus assorties en quelque sorte à son état, telles que la charité envers les pauvres, et la tendresse pour les malades qu'il soulageait souvent de ses propres mains; mais il était d'une assiduité à la prière, d'un recueillement et d'une vivacité de foi qu'on eût admirés dans les plus fervens solitaires. Au moment d'expirer de ses blessures, voyant ses gens tomber en foule autour de lui, et beaucoup plus occupé de leur salut que du sien propre, il priait avec tant de ferveur pour le repos de leurs ames, qu'Osouald mourant et priant pour les morts est passé en proverbe parmi les Anglais. Il eut pour successeur son frère Osoui. Ebald, roi de Kent, mort dès l'an 640, fut remplacé par son fils Ercombert, prince non moins religieux que son père, et le premier des rois anglais qui ordonna généralement par tous ses états, sous des peines rigoureuses, d'abattre les idoles et d'observer le carême. Fartongate sa fille, et Adalberge, tante de Fartongate, se consacrèrent toutes les deux au Seigneur dans le monastère de Faremoutier, où elles devinrent abbesses, et furent honorées comme saintes. Ce monastère, avec ceux de Chelles et d'Andely, étaient les plus renommés de la Gaule pour l'éducation des jeunes personnes, qui y abordaient en foule des Iles-Britanniques, si bien munies cependant de ces pieux asiles.

Il semblait qu'en France le climat eût une qualité plus propre à donner du ressort, ou du moins de l'aménité aux talens trop concentrés parmi ces insulaires [3]. Fursi, né en Irlande d une fa-

[1] Hist. de la Papauté, 2e édit. t. 1, p. 130. — [2] Bod. 111, Hist. c. 9. — [3] Mabill. t. II Act. p. 300.

mille illustre qui lui procura une éducation brillante, commença par exercer toutes les vertus solitaires et apostoliques dans la Grande-Bretagne. Il y établit même plusieurs monastères. A la fin, il passa dans les Gaules, où il reçut du roi Clovis II, et d'Erchinoald, maire du palais, l'accueil que les Français avaient coutume de faire aux étrangers de son mérite, et surtout aux saints. Erchinoald lui donna la terre de Lagni-sur-Marne, où Fursi fonda un monastère qui a subsisté jusqu'à nos jours. Il mourut comme il voulait repasser la mer, et son corps fut transféré à Péronne, du domaine d'Erchinoald, qui y faisait bâtir une église magnifique pour le temps. On l'érigea depuis en une collégiale où étaient gardées naguères les reliques de saint Fursi.

Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, était frère de Sigebert II, établi roi d'Austrasie du vivant de Dagobert, leur père commun, fils et successeur de Clotaire. Le grand nombre de saints personnages qui illustrèrent le règne de Dagobert ne rendirent pas ce prince plus vertueux. A l'exception de quelques œuvres extérieures qui ne gênaient pas son incontinence, il parut dans ses mœurs plus mahométan que chrétien. On lui vit trois femmes à la fois avec le titre de reines, et des concubines en si grand nombre qu'on n'a pas daigné les compter. La rédaction qu'il fit des lois de tous les peuples barbares de son obéissance, où le sacrilége et le meurtre des prêtres, comme tous les crimes qui n'attaquaient point l'état, ne sont punis que par des amendes pécuniaires, montre le peu d'avantage que les ministres de la religion avaient à se promettre des puissances du siècle pour l'établissement du règne de Dieu, sur la ruine de celui des vices et du démon. Il mourut le 19 janvier de l'année 638, la seizième de son règne, à compter depuis que son père lui avait donné le royaume d'Austrasie, et la dixième depuis la mort de Clotaire. Ce fut le premier de nos rois qui fut enterré à Saint-Denis, dont toutefois il n'est pas le fondateur. L'église et le monastère de cette ville subsistaient dès l'an 627; mais il leur fit de grandes largesses, et y établit la psalmodie perpétuelle, à l'exemple du monastère d'Agaune. Depuis le roi Dagobert, la plupart de ses successeurs se choisirent la même sépulture.

Entre les grands hommes dont la vertu édifia la cour de Dagobert, saint Eloi et saint Ouen, aussi liés par l'amitié que par la piété, sont des plus mémorables. Eloi, plus âgé, était né près Limoges d'une famille romaine, comme le prouve, encore mieux que son nom et que celui de son père Eucher, la longue suite d'aïeux chrétiens que cette famille se glorifiait de compter [1]. Il exerçait

[1] Sut. ad. 1 Decembr. Spicileg. p. 147. Vit. per S. Aled.

la profession d'orfèvre, alors fort honorable, et dans laquelle il s'acquit une grande réputation d'habileté et de probité. Dès le temps de Clotaire, ce prince, voulant faire faire un siége où l'art pût le disputer à l'or et aux pierreries qui en faisaient la matière, ne trouva qu'Eloi qui saisît son dessein. Il fut encore plus content de l'exécution, et lui donna une récompense digne du maître et de l'artiste. Alors Eloi lui présenta un second siége aussi fini et aussi riche que le premier, et dit qu'il l'avait fait de l'or qui en était resté. Le roi commença là-dessus à juger de l'homme rare qui paraissait à sa cour, apprit de jour en jour à le mieux connaître, le trouva capable des plus grandes choses, et lui donna, avec la charge de grand monétaire, une des meilleures parts à sa confiance. On trouve encore le nom d'Eloi sur plusieurs pièces d'or frappées à Paris sous Dagobert et son fils Clovis.

La faveur du saint ne fit qu'augmenter sous le successeur de Clotaire, et lui attira quelquefois l'envie des méchans, auxquels il se montra toujours opposé, car il fut constamment homme de bien, sans être d'abord tout-à-fait indifférent aux vanités du siècle. Il était fort avantagé des dons de la nature, de grande taille, la tête belle, et une belle chevelure qui n'était pas moins prisée parmi les Francs, le teint vif, le regard pénétrant, et un front où se peignait la prudence. Il était d'ailleurs naturellement enclin à la magnificence. Avec ce goût et tous ces avantages extérieurs, les pompes du monde eurent quelques attraits pour lui : il portait des vêtemens somptueux, et quelquefois tout de soie, quoiqu'ils fussent encore très rares, des chemises brodées en or à la manière du temps, des ceintures garnies d'or et de pierreries ; mais, parvenu à un âge mûr, pour mettre sa conscience en repos, il commença par confesser devant un prêtre toutes les fautes généralement qu'il avait commises depuis sa jeunesse. C'est le premier exemple de confession générale qu'on trouve dans l'antiquité. Il se défit, au profit des pauvres, de tous ses ornemens précieux. Il ne paraissait plus habillé que négligemment, et, dans son particulier, on le trouvait souvent ceint d'une corde. Le roi, le surprenant ainsi, lui donnait quelquefois son habit et sa ceinture; mais il distribuait aux pauvres tout ce qu'il avait et tout ce qu'il recevait du monarque. C'était un prodige que l'abondance de ses aumônes. Sa maison paraissait plutôt celle de tous les nécessiteux que la sienne propre. Si quelque étranger le demandait, on se contentait de lui dire : *Allez en une telle rue, à l'endroit où vous trouverez les pauvres.* Tous les jours il en nourrissait des troupes chez lui, les servait de ses propres mains, et mangeait leurs restes avec une humilité religieuse; encore en trouvait-il une partie trop délicate; car, en leur donnant du vin et de la viande, il n'en usait pas lui-

même. Quelquefois il passait deux ou trois jours de suite sans rien prendre.

Il mettait particulièrement son bonheur à racheter les captifs, barbares et païens pour la plupart, tels que les Saxons et les Sclaves, qu'il dérobait tout à la fois aux infortunes de cette vie et à leur perte éternelle. Après les avoir instruits, il leur donnait le choix de retourner chez eux, de rester chez lui, ou d'entrer dans des monastères. Il en fonda un d'hommes et un de filles pour ce pieux dessein. Il mit celui de Solignac, près Limoges, sous la règle et l'inspection de l'abbé de Luxeu, et fit venir une colonie de ces solitaires renommés, que lui amena saint Remacle, depuis évêque de Mastricht. Il établit celui de filles à Paris, au lieu qu'occupaient naguère les Barnabites, dans une maison que le saint tenait des bienfaits du roi. Sainte Aure en fut la première abbesse, et vit sous sa direction jusqu'à trois cents filles tant captives rachetées que nobles Françaises, qui se faisaient gloire de se réduire ainsi sous le joug de leur libérateur commun. Ce généreux fondateur, qui, dans ses bonnes œuvres, n'avait rien perdu de son goût porté au grand, pourvut à tout avec une libéralité magnifique; en sorte que l'église du cimetière qu'il fit faire hors de la ville pour ces religieuses devint une des meilleures paroisses de Paris, sous son premier titre de Saint-Paul.

Les captifs et les pauvres qu'il retenait chez lui y trouvaient une école de vertu, où plusieurs parvinrent à une haute sainteté. Tels furent, entre beaucoup d'autres, Tillon, esclave saxon, honoré sous le nom de saint Teau; Bauderic, affranchi d'Eloi; Tituen, son valet de chambre, qui était de la nation des Suèves et devint martyr; Buchin, qui avait été païen, et fut abbé de Ferrières; André, Martin et Jean, qui embrassèrent et honorèrent l'état clérical : aussi le logis du saint paraissait-il plutôt un monastère que l'hôtel d'un homme de cour. Autour de sa chambre on voyait quantité de livres sur des tablettes, principalement de la sainte Ecriture, avec les commentaires des saints docteurs. Au milieu étaient suspendues des reliques de plusieurs saints, devant lesquelles il se prosternait sur un cilice, et passait quelquefois toute la nuit en oraison. Après quoi son délassement consistait dans le chant des psaumes; puis il reprenait la lecture, qui n'était qu'une autre sorte de prière entrecoupée de saints élancemens des yeux et de l'ame vers le ciel, accompagnée de soupirs et d'une grande abondance de larmes; car sa dévotion était extrêmement tendre, et ses gens n'en pouvaient être les témoins assidus sans prendre les mêmes sentimens. Il s'acquittait régulièrement de l'office canonial aux heures accoutumées de la nuit aussi bien que du

jour, et bon nombre de ses domestiques le chantaient avec lui.

Ouen, le meilleur ami d'Eloi, fils d'un grand seigneur français, et lui-même grand référendaire ou chancelier du royaume, comme cela est constaté par des actes originaux souscrits de sa main en cette qualité, conçut, à l'exemple de son ami, le même détachement du monde. Il avait avec lui à la cour son frère Adon, qui exécuta le premier la résolution qu'ils avaient prise ensemble de quitter le siècle [1]. Celui-ci fonda dans les forêts de Brie le monastère de Jouarre, où il se retira, et qu'on croit avec raison avoir été double, quoiqu'il ne restât plus en dernier lieu que celui de filles, dont sainte Théodéchilde, sœur de saint Agilbert de Paris, fut la première abbesse. Ouen fonda lui-même, dans les forêts de la même province, le monastère de Rebais, où il prétendait embrasser la vie monastique; mais le roi et les grands n'y voulurent pas consentir. Il ne laissa pas que de se trouver, avec son cher Eloi, à la consécration de l'église de ce monastère, dont la cérémonie se fit par deux saints évêques, Faron et Amand. Ce fut par le conseil du premier qu'il jeta les yeux sur saint Agile, disciple de saint Colomban, pour gouverner cette commnauté déjà très nombreuse dès sa naissance; mais le monastère de Luxeu connaissait tout le mérite du sujet qu'on lui demandait, et le voulait faire son propre abbé, tandis que les villes de Metz, de Langres et de Besançon se disputaient à qui l'aurait pour évêque. Il ne fallait pas moins que le crédit d'Ouen et l'autorité du roi pour le placer à Rebais, dont il fut établi abbé par un concile tenu à Clichi le premier jour de mai 636. On dit que saint Ouen avait encore un autre frère nommé Radon, qui fonda, dans le même canton de la Brie, le monastère appelé de son nom Reuil, en latin *Radolium*, au bord de la Marne [2].

Saint Ouen et saint Éloi étaient trop propres a servir essentiellement l'Église pour n'être point appelés à ses premiers ministères; ils ne s'en croyaient pas moins indignes. Le peuple et le clergé, interprètes plus équitables des desseins du ciel, en jugèrent tout autrement. Saint Romain, l'un des plus saints et des plus illustres évêques de Rouen, et saint Achair de Noyon, étant venus à mourir, on crut ne pouvoir donner des successeurs plus ressemblans à ces grands modèles qu'Ouen et Eloi. Quand ils virent qu'ils ne pouvaient tenir contre l'ordre d'en haut, ils voulurent du moins observer les règles, et ne passer à l'épiscopat que par les différens degrés de la cléricature, et qu'apres en avoir exercé les fonctions durant quelque temps. Enfin, le dimanche avant les Ro-

[1] Act. Bened. t. II, p. 475.— [2] Aud. Vit. S. Elig. l. II. c. 2.

gations de l'année 640, la troisième du règne de Clovis II, ils reçurent tous deux la consécration épiscopale dans la ville de Rouen.

Les diocèses de Noyon et de Tournai étaient sous la conduite d'un seul prélat depuis saint Médard, et la Flandre, qui s'y trouvait comprise, témoignait encore une aversion barbare pour l'Evangile. C'était là sans doute une carrière proportionnée à la charité d'Éloi. Il ne tarda point à visiter ce vaste champ semé d'épines et de périls sans nombre. Antuerpiens ou habitans d'Anvers, Frisons, Suèves établis près Courtrai, et bien d'autres peuplades demi-sauvages répandues jusqu'à la mer, qu'on prenait encore pour le terme du monde habitable, parurent d'abord comme des bêtes féroces prêtes à le mettre en pièces; mais l'ascendant naturel de la vertu excita premièrement leur respect; puis sa douceur et sa bonté les gagnèrent entièrement. Ils accouraient en foule pour se faire instruire. Tous les ans, à Pâques, il en baptisait des troupes innombrables. Il en engagea plusieurs de l'un et de l'autre sexe dans les observances de la vie religieuse et dans les pratiques les plus relevées de la perfection.

Il fut secondé dans la conversion des Pays-Bas par saint Amand et par saint Omer, qui évangélisaient dans le voisinage [1]. Amand était né en Aquitaine, c'est-à-dire, dans le style du temps, par-delà la Loire, car il était d'Herbauge, près Nantes en Bretagne. Il suivit dès sa première jeunesse les observances de la vie monastique, qui était alors regardée comme la route presque unique de la vertu; mais il se persuada bientôt que le Seigneur demandait de lui qu'il passât ses jours sans demeure fixe. Il fut partout comme étranger, et voyagea beaucoup; ce qui ne l'empêcha pas, contre l'effet ordinaire de cette instabilité, de devenir un grand saint. Il poussa si loin cette inclination, que, les deux puissances s'unissant pour le faire évêque, il n'accepta l'épiscopat qu'à condition de n'avoir point de siége déterminé. C'est avec le caractère épiscopal reçu de la sorte qu'il commença à prêcher, de l'aveu de saint Achair, prédécesseur de saint Éloi, dans les territoires de Gand et de Tournai, puis dans le Brabant. Il se munit encore d'une ordonnance du roi, fort singulière, si elle est bien traduite car elle porte que l'on contraindra les idolâtres à recevoir le baptême. Il ne laissa pas que de souffrir des peines incroyables. Les risées et les outrages étaient les plus légères. Souvent il fut battu cruellement, traîné dans la boue, jeté dans les rivières; il eut mille occasions semblables de se rappeler la maxime de saint Gré-

[1] Vit. S. Amand. t. II Act. Bened.

goire-le-Grand, que les conversions doivent être l'effet de la persuasion et non de la contrainte. Enfin son invincible patience et ses miracles firent ce que n'avait pu la crainte ni le poids de l'autorité. Les idolâtres les plus obstinés ne trouvaient point de réplique à la résurrection des morts. L'un d'entre eux, qui venait d'être justicié publiquement pour ses brigandages, leur ayant été rendu plein de vie par le saint évêque, ils détruisirent aussitôt les temples de leurs mains, et vinrent en foule le supplier de les faire chrétiens sans retard.

Ces succès l'engagèrent à en aller tenter de nouveaux dans la Germanie, et jusqu'au delà du Danube, où les Sclaves, nouvellement sortis des forêts du Nord, s'étaient répandus de toutes parts. Il y fit peu de fruits, et revint en Belgique. Il alla pour la seconde fois à Rome, où il était allé avant d'être évêque, et d'où saint Pierre, qui lui apparut, l'avait exhorté à retourner prêcher dans les Gaules. Il était encore sorti du royaume, pour évangéliser dans les régions lointaines, quand le roi Dagobert, qu'il avertissait de son inconduite avec la liberté d'un apôtre, le chassa de sa présence et de ses états ; mais ce prince qui, avec des mœurs fort débordées, avait une foi vive à différens égards, le fit ensuite rechercher de tous côtés pour venir baptiser le premier enfant qu'il eût encore eu de toutes ses femmes. Il voulait même que, pour attirer la bénédiction du ciel sur le jeune prince, Amand le prît pour son fils spirituel. Le saint homme se refusa à cette offre honorable ; mais il administra le sacrement de la régénération à l'enfant, qui fut nommé Sigebert, et qui par la suite fit éclater sur le trône d'Austrasie des vertus qui lui ont mérité un culte public. On dit que, personne ne répondant, comme on lui donnait la bénédiction des catéchumènes, l'enfant, qui n'avait que quatre jours, répondit très distinctement *Amen*.

Ce fut ce prince qui, parvenu à la couronne, vainquit enfin la répugnance qu'avait le saint évêque à se charger d'aucune église particulière, et qui, avec les prélats et une multitude de peuple, l'établit sur le siége de Tongres, transféré à Mastricht, depuis que cette première ville avait été ruinée par les Huns, vers le milieu du cinquième siècle ; mais, au bout de trois ans, il reprit sa méthode accoutumée de travailler à la conversion des infidèles, sans être attaché à aucun siége. Ainsi il pratiqua encore fort long-temps la vie apostolique, après en avoir obtenu la permission du souverain pontife. Il fut enterré près Tournai, dans le monastère d'Elnon qu'il avait fondé, et qui porta son nom jusqu'à ces derniers temps.

Il en avait établi deux autres à Gand : l'un conservait le nom

de saint Bavon, son disciple, et l'autre celui du Mont-Blandin, sur lequel il était bâti. Tous deux eurent pour premier abbé saint Florbert, qui y donna retraite au saint évêque Livin, venu d'Hibernie pour prêcher dans la Belgique, où il obtint la couronne du martyre.

Le roi Sigebert, par les conseils de saint Remacle, tiré de Solignac pour remplacer saint Amand sur le siége de Mastricht, fonda encore les monastères de Staveloes et de Malmédi dans la forêt des Ardennes. Telle était alors la dévotion dominante, que la Providence ramenait aux vues de sa sagesse, en ménageant de nombreux asiles à la pureté de la doctrine et des mœurs; préservatifs plus nécessaires que jamais contre l'ignorance et la dépravation que l'amas confus de tant de Barbares ne pouvait manquer de produire. Ainsi furent encore fondées, dans les Pays-Bas l'abbaye de saint Guillain, disciple de saint Amand; l'abbaye de Marchiennes, dont le premier abbé fut Jonas, autre disciple de saint Amand [1]; l'abbaye de Nivelle, bâtie par ses conseils en faveur de Gertrude, fille de l'illustre Pépin de Landen, maire du palais. Cette dernière fondation donna lieu à celle de plusieurs autres monastères ou hospices que l'on établit pour de pieux Hibernois, tels que les saints Ultan et Foillan, frères de saint Fursi [2]. Gertrude crut être singulièrement utile à ses filles en Jésus-Christ, en attirant près d'elles des guides habiles dans la conduite de la vie intérieure. Elle était abbesse dès l'âge de vingt ans, et mourut à l'âge de trente-trois. Sa nièce qui lui succéda était comme elle âgée de vingt ans seulement quand elle fut instituée abbesse. Ici l'on peut remarquer à quel point variait, selon les temps et les lieux, l'observance, ou peut-être l'intelligence des canons, qui n'accordaient le voile aux vierges qu'à l'âge de quarante ans.

Saint Omer ne se rendit pas moins utile que saint Amand aux peuples de la Belgique [3]. Ceux de Boulogne et de Térouane, convertis dès le troisième siècle, mais retombés pour la plupart dans l'idolâtrie, avaient besoin d'un [illegible] pour évêque. Le roi Dagobert, par le conseil de saint Achair de Noyon, qui avait été instruit comme Omer à Luxeu, d'où il était sorti le premier, l'en fit tirer à son tour pour l'élever sur le siége de Térouane, en 637.

Quelque temps après, trois autres élèves de l'abbé Eustase vinrent partager les travaux apostoliques du nouvel évêque. Ils se nommaient Mommolin, Ebertran et Bertin, tous trois compatriotes, nés, ainsi qu'Omer, au pays de Constance, tous trois prê-

[1] Boll. 17 Mart.—[2] Conc. Gal. t. VI, p. 1832.—[3] Vit. Audom. ap. Mabill. in Annal.

tres, et tous trois versés dans les sciences ecclésiastiques. Un seigneur converti par saint Omer lui donna la terre de Sithiu, où ce pasteur zélé bâtit un monastère à ces dignes coopérateurs. Saint Mommolin en fut quelque temps abbé avant de monter sur le siége épiscopal de Noyon, puis saint Bertin, qui laissa son nom à cette abbaye; saint Ebertran le fut du monastère de Saint-Quentin en Vermandois.

Les disciples de saint Ouen fondèrent de leur côté un si grand nombre de monastères, que nous n'en pouvons citer que les principaux. Tels furent ceux de Saint-Vandrille, nommé d'abord Fontenelle; de Jumiége, au même diocèse de Rouen; de Saint-Germer, dans le diocèse de Beauvais. Ils eurent tous trois des fondateurs illustres devant Dieu et devant les hommes, considérés même à la cour, où ils avaient exercé des ministères considérables, et contracté amitié avec saint Ouen. Il y en a deux qui portaient le nom de leurs saints instituteurs. Celui de Saint-Vandrille eut en peu de temps jusqu'à trois cents moines [1]. Il y avait quatre églises au dedans et quelques oratoires au dehors. Quoique le saint abbé travaillât de ses mains pour montrer l'exemple, même dans sa vieillesse, qui alla jusqu'à quatre-vingt-seize ans, il s'occupait aussi du salut des ames, et de la conversion des idolâtres qui restaient encore dans le pays de Caux. Il eut à son tour d'illustres disciples, entre lesquels on remarque surtout les saints Lambert, Ansbert et Ercombert [2]. Les deux premiers furent successivement abbés après Vandrille, puis archevêques, Lambert de Lyon, et Ansbert de Rouen. Ercombert, ayant été fait évêque de Toulouse dans un âge déjà avancé, revint douze ans après, cassé de vieillesse, terminer paisiblement sa sainte carrière dans son abbaye. Jumiége eut pour fondateur saint Philibert, lié aussi d'amitié avec saint Ouen, et retiré de la cour, à la fleur de son âge, dans son monastère de Rebais. Il se rendit profond dans la science de la vie régulière, par la lecture assidue des meilleurs ascétiques, particulièrement des règles de saint Macaire et de saint Basile, et par son séjour dans les monastères de Luxeu, de Bobio, et de tous ceux qui avaient le plus de réputation en France et en Italie. Il bâtit enfin, à trois lieues de Fontenelle ou Saint-Vandrille, son abbaye de Jumiége, dans la terre qu'il obtint à cet effet du roi Clovis et de la reine sainte Batilde. Il y mit d'abord soixante-dix moines, qui se virent bientôt accrus jusqu'au nombre de près de cinq cents.

Saint Maxime en Grèce, puis en Afrique, ne faisait pas moins

Act. Bened. t. II, p. 514. — [2] *Ibid.* p. 604.

honorer l'état religieux par ses vertus et sa profonde doctrine, et surtout par une modestie qui donnait un relief admirable à ses qualités supérieures [1]. Né à Constantinople de parens illustres qui voyaient peu de grands au dessus d'eux, parvenu lui-même au rang de premier secrétaire d'état, il quitta la cour impériale, et se retira dans le monastère de Chrysopolis près Chalcédoine, où bientôt on le fit abbé. Les ravages des Barbares, vraisemblablement des Perses, qui occupèrent long-temps les environs de Constantinople tenue comme bloquée, le firent passer en Afrique. Ce fut le premier théâtre de ses travaux éclatans contre l'hérésie des monothélites.

Le patriarche de Constantinople, Pyrrhus, successeur de Sergius, s'y rencontra avec lui, lorsqu'après la mort de l'empereur Héraclius, ce prélat disgracié ne trouvait de sûreté qu'en fuyant loin de son siége, auquel toutefois il ne renonça point. Il est peu d'égaremens dont l'adversité n'inspire quelques remords. Pyrrhus avait été tiré du monastère de Chrysopolis, où il avait connu toute la droiture et la capacité de saint Maxime. Il accepta volontiers une conférence proposée par le patrice Grégoire, gouverneur de la province, qui voulut y assister lui-même avec plusieurs évêques et plusieurs autres personnes de distinction.

On y approfondit, dans toute son étendue, la question des volontés et des opérations en Jésus-Christ, ainsi que la manière dont il convenait d'en exprimer l'enseignement d'après les saints Pères [2]. L'artificieux Pyrrhus usa de tous les faux-fuyans de l'erreur modifiée en cent manières différentes, avec la subtilité d'un Grec exercé de longue main à la dispute; mais, forcé dans tous ses retranchemens, il convint que cette question n'était rien moins qu'indifférente, que la foi s'y trouvait essentiellement intéressée, et que les catholiques, après saint Sophrone, avaient eu raison de ne pas consentir à ne plus parler d'une ou de plusieurs opérations : indifférence pernicieuse qui donnait aux sectaires l'avantage qu'ils avaient toujours tant désiré, de mettre l'enseignement constant de l'Eglise au niveau des nouveautés profanes. Mais il avait approuvé cette conduite dans une assemblée d'évêques, et il tremblait à la seule pensée de la flétrissure que sa rétractation imprimerait à cette espèce de concile. « Comment, reprit Maxime, qui nous apprend à cette occasion les formes nécessaires pour un concile national, comment appelez-vous ainsi une assemblée faite contre toutes les règles? La lettre circulaire n'a point été écrite du consentement des patriarches; ni le jour,

[1] Vit. t. I Opusc. — [2] Ep. ad Hegum. Sicul. t. II, p. 159, etc.

ni le lieu n'ont été marqués; il n'y eut ni promoteur, ni accusateur; les évêques qui composaient cette assemblée n'avaient point de pouvoir de leurs métropolitains, ni les métropolitains de leurs patriarches, et n'avaient envoyé ni lettres, ni députés. »

Enfin Pyrrhus parut sincèrement touché, abjura formellement ses nouveautés pernicieuses, prit le langage d'un humble pénitent, et regarda comme une grace d'aller à Rome présenter au souverain pontife, en présence du clergé et du peuple, le libelle de rétractation souscrit de sa main. Le pape Théodore, qui avait succédé à Jean IV le 24 novembre 642, traita Pyrrhus comme vrai patriarche de Constantinople, parce qu'il n'avait pas été déposé canoniquement; il lui fit mettre un siége près de l'autel, lui donna de l'argent pour faire des largesses au peuple, et lui fournit honorablement, aux dépens de l'Eglise romaine, tout ce qui était nécessaire pour son entretien; mais cet inconstant patriarche se replongea bientôt dans le précipice d'où on l'avait à peine tiré.

Auparavant, et par l'instigation de Paul, substitué à Pyrrhus pendant la disgrace de celui-ci, l'empereur Constant, qui régnait depuis le mois d'octobre 641, rendit, sous le nom de Type ou formulaire, une ordonnance aussi pernicieuse que l'Ecthèse d'Héraclius qu'elle supprimait. Comme il n'admettait pas lui-même la doctrine d'une seule opération, il ne fit qu'augmenter le mal qu'il semblait corriger. Tant il est vrai que les palliatifs accumulés ne peuvent jamais tenir lieu de remèdes, et que l'indifférence, en matière de dogme, est souvent plus nuisible que l'erreur même.

« Nous défendons, disait-il [1], à nos sujets catholiques de disputer à l'avenir, en quelque manière que ce soit, touchant une ou deux opérations, soit volontés, sans préjudice de ce qui a été décidé par rapport à l'incarnation du Verbe. Nous voulons qu'on s'en tienne aux saintes Ecritures, aux cinq conciles généraux, et aux seuls passages des Pères, dont la doctrine est la règle de l'Eglise, sans addition ni suppression, sans les expliquer selon des sentimens particuliers; mais qu'on demeure en l'état où l'on était avant ces disputes, comme si elles ne s'étaient pas émues. » Il statue ensuite contre les transgresseurs, que, s'ils sont évêques, ou dans tout autre ordre de la cléricature, ils seront déposés; les moines, excommuniés et chassés de leurs demeures; les gens en charge destitués; les particuliers notables privés de leurs biens; les autres châtiés corporellement et bannis.

Le pape Théodore, qui avait déjà reçu beaucoup de plaintes contre Paul, qu'il avait averti sans succès par ses lettres et par

[1] Act. S. Maxim. p. 36, t. VI, p. 231.

ses légats, crut ne devoir plus différer sa condamnation. On pense qu'elle eut lieu en même temps que celle de Pyrrhus, qui, passant de Rome à Ravenne aussitôt après sa rétractation, professa de nouveau le monothélisme, séduit apparemment par l'exarque, dans l'espérance de remonter sur le siége de Constantinople. Le pape, indigné d'une rechute si prompte, et qui rendait le coupable si raisonnablement suspect d'hypocrisie et de parjure, assembla dans l'église de Saint-Pierre les évêques et le clergé, et prononça la déposition de Pyrrhus, avec anathème [1]. Informé de plus par l'envoyé de saint Sophrone, Etienne de Dore, que le patriarche de Constantinople s'était arrogé, contre les canons, le vicariat du siége de Jérusalem, il usa de tout le pouvoir que lui donnait sa primauté dans ces conjonctures, et fit Etienne même son vicaire en Palestine, avec pouvoir de déposer les évêques irrégulièrement ordonnés, si au moins ils n'abjuraient les nouveautés qui leur avaient procuré leur élévation illégitime.

Pour la condamnation de Pyrrhus, le pape Théodore, se faisant apporter le saint calice, souscrivit la sentence avec le sang de Jésus-Christ [2]. L'excommunié reporta aussitôt en Orient son ressentiment et sa fureur. Le patriarche Paul se montra peu sensible à l'affront de ce rival; mais il ne se posséda plus quand il apprit sa propre déposition : il porta la violence jusqu'à renverser l'autel que le souverain pontife avait à Constantinople dans le palais de Placide, et fit défendre aux légats d'y célébrer les saints mystères. Il enveloppa dans cette persécution plusieurs évêques, et des laïques zélés, qui furent traités indignement, emprisonnés, déchirés de coups.

Le pape Théodore mourut peu après cet acte de vigueur, qui dut coûter à son caractère naturellement doux, affectueux et compatissant, d'une grande tendresse envers toute sorte de malheureux. Il fut enterré à Saint-Pierre le 14 de mai 649. C'est le premier pape qu'on ait qualifié de souverain pontife, et peut-être aussi le dernier qu'un évêque, savoir Victor de Carthage, ait appelé frere. Après environ sept semaines de vacance, on ordonna, le 5 de juillet, Martin qui avait été légat à Constantinople. Pendant plus de six ans de pontificat, il n'eut à essuyer que des atrocités et des perfidies de la part des nouveaux sectaires; mais, s'il les connut trop bien pour ne pas les démasquer, il ne pénétra point encore assez leur perfide noirceur, pour se préserver de la violence qui le fit mourir martyr. Incontinent après son ordination, à laquelle assista saint Maxime, il assembla un concile de cent cinq évêques

[1] Conc. Later. sect. 2. p. 16, etc. — [2] Theop. an. 10, hær. p. 275.

dans l'église du palais de Latran[1]. La dépendance dans laquelle leur naissance, ainsi que le territoire de leurs dioceses, les mettaient à l'égard de l'empereur (comme on le remarque à leurs noms tous romains), n'intimida point leur foi. Dans ce concile, qui eut cinq sessions, quelques-uns même de Grèce et d'Orient montrèrent la plus grande intrépidité et la plus sainte ardeur.

Théophylacte, chef des notaires, adressant d'abord la parole au souverain pontife, lui dit qu'ayant rassemblé tant de fidèles gardiens du troupeau de Jésus-Christ, lesquels révéraient dans son vicaire la plénitude de l'autorité apostolique, il appartenait à sa sainteté de leur faire connaître ce qui s'était passé avec les novateurs, et en quel état se trouvait cette affaire, à l'effet de confirmer tous les prélats dans la foi de l'Eglise, et de les animer à la défendre. Le pape, reprenant la parole : « J'ai cru nécessaire, dit-il, de vous convoquer, afin que tous ensemble, en présence de Dieu, qui nous voit et qui nous juge, nous examinions ce qui regarde les erreurs et les faux docteurs, et pour que chacun dise, avec le secours du Seigneur, ce qu'il lui inspirera. » Mais, fidèle aux règles, ce sage et religieux pontife demanda des accusateurs en forme, voulant que la dénonciation se fît contre les accusés, ou par les parties intéressées, ou par le primicier et les notaires de l'Eglise romaine, sur les pièces authentiques tirées de ses archives. On fournit abondamment les moyens des deux espèces, soit dans la personne d'Etienne de Dore, avoué par beaucoup d'autres évêques de l'Orient, sans compter une multitude d'abbés, de prêtres et de moines grecs, soit dans plusieurs requêtes présentées au saint Siége contre Cyrus, Sergius et leurs adhérens ; sur quoi le pontife proposa d'examiner les écrits des accusés.

Il est bon de faire observer, à l'occasion d'une requête qui fut présentée par ces moines au nombre de trente deux et de cinq abbés[2], qu'ils demandent au pape de faire traduire en grec, avec toute l'exactitude possible, ce qu'il fait et décide présentement, afin que, après en avoir pris connaissance, ils puissent y donner leur consentement en pleine sûreté. Ces pieux solitaires, simples laïques, ou tout au plus diacres et prêtres, ne prétendaient certainement pas s'arroger le droit de jugement en matière de foi à l'égard des premiers pasteurs ; autrement l'Eglise romaine, qui n'a jamais varié sur le fondement de l'infaillibilité qui n'appartient qu'aux vrais successeurs des apôtres, eût rejeté avec indignation leur téméraire supplique. Mais la question dont il s'agissait ayant été décidée d'une manière irrévocable, ils voulaient s'assurer indubitablement

[1] Tom. VI Conc. p. 73, etc. — [2] *Ibid.* p. 117.

de la confirmation qu'on allait faire de cette décision. La sûreté que demandaient ces Grecs de naissance concernait donc la fidélité grammaticale des traductions par rapport à leur langue. Rien n'était plus naturel que cette demande; la raison réclame, dans tous les cas, qu'on entende bien ce qu'on veut souscrire, et pour cela qu'on en prenne lecture dans une langue qui nous soit parfaitement intelligible. Ainsi la conduite des moines admis à ce concile ne prouve nullement qu'ils aient tenu pour suspecte la doctrine des évêques, ni celle du pape, qu'ils reconnaissent expressément, dès le commencement de leur requête, pour le chef de toutes les Eglises, dont tout le monde chrétien attendait avec respect la réponse.

Après la dénonciation, on examina les écrits des accusés, et on les confronta avec les passages des Pères et des conciles. L'opposition était palpable; la doctrine des deux opérations et des deux volontés de l'Homme-Dieu ayant toujours été enseignée dans l'Eglise, ou en termes exprès par saint Athanase et quelques autres saints docteurs, ou dans les principes fondamentaux de la croyance catholique, d'où elle suit nécessairement et avec évidence. Il n'y eut qu'une difficulté apparente pour le passage cité en faveur de l'opération théandrique par Cyrus d'Alexandrie, et que tout le monde croyait alors de saint Denis l'Aréopagite. Mais, indépendamment de l'altération du texte, dont les novateurs furent convaincus, le pape prouva d'ailleurs que le mot théandrique implique nécessairement deux opérations, et que dans le saint docteur il n'est relatif qu'à l'union parfaite des opérations naturelles de Jésus-Christ, qui faisait humainement les actions divines, et divinement les actions humaines; qu'ainsi il avait ce qui nous est naturel, d'une manière plus éminente, d'une manière surnaturelle à notre égard; et que c'est là ce que dit saint Léon, que chaque nature opère en lui ce qu'elle a de propre, mais avec la participation de l'autre. L'habile pontife releva encore les contradictions qui résultaient des écrits mêmes des sectaires. « Cyrus, dit-il, ayant prononcé anathème contre quiconque ne dit pas que Jésus-Christ agit par une seule opération, et Sergius avec Pyrrhus l'ayant approuvé, tous trois néanmoins approuvent l'Ecthèse qui défend de dire, soit une, soit deux opérations. Ils encourent donc leur propre anathème, et ils se contredisent, puisqu'il est contradictoire de dire une opération, et de ne le dire pas. »

Sur la réquisition de Benoît, évêque d'Ajaccio dans l'île de Corse, on en vint à Paul, successeur de Sergius et de Pyrrhus dans l'hérésie, comme dans le siége de Constantinople, et plus coupable

qu'eux par ses violences contre les catholiques. On examina une lettre fameuse qu'il avait écrite au pape Théodore, puis le Type de l'empereur Constant, dont Paul était le véritable auteur. On établit la preuve de son obstination dans l'erreur, et du scandale avec lequel il se montrait incorrigible, nonobstant tous les avertissemens qu'il avait reçus par écrit ou par des légats. Au sujet du Type, les Pères déclarèrent unanimement que, sous une apparence de bien, il produisait les effets les plus pernicieux. « Il est bon sans doute, dirent-ils, de faire cesser les disputes, mais il est désastreux de supprimer le bien avec le mal, la doctrine des Pères avec l'impiété des hérétiques. C'est là perpétuer les disputes, plutôt que de les éteindre; puisque les pasteurs ont reçu du maître suprême l'ordre d'enseigner, et que les ouailles fidèles, détestant l'hérésie, ne peuvent être indifférentes entre l'enseignement salutaire et la voix de la séduction. Il nous est commandé de fuir le mal et de faire le bien, et non pas de rejeter l'un et l'autre. Le cri de la menace et de l'indignation ne doit donc pas s'adresser à ceux qui reconnaissent, avec les pasteurs catholiques, deux opérations et deux volontés en Jésus-Christ, mais à ceux-là seulement qui ne confessent pas ce que les Pères de l'Eglise ont confessé. Le Type défend de parler tant de deux volontés que d'une seule : or, ne point confesser la volonté de l'humanité sainte de Jésus-Christ, c'est, selon saint Denis, convenir qu'elle est sans volonté et sans opération, c'est-à-dire, qu'elle est sans substance et sans être; c'est la détruire et l'anéantir; car le pape Denis enseigne clairement qu'une ame sans opération n'a point d'être stable, n'est aucune substance; qu'elle n'est rien du tout, puisque la nature n'est substance que par la vertu naturelle et essentielle d'opérer, qui en est inséparable. Ainsi donc, en louant la bonne intention de l'empereur, nous rejetons les dispositions de son Type, comme ne s'accordant point avec la règle de l'Eglise, qui ne condamne au silence que ce qui est contraire à sa doctrine, et qui défend d'affirmer et de nier tout ensemble l'erreur et la vérité. »

Après cet acte de fermeté contre un édit impérial, on n'eut garde de ménager les fourbes qui induisaient les maîtres du monde en des abus si pernicieux de leur puissance. Après avoir dit anathème à quiconque n'admettrait pas en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations, la divine et l'humaine, ou qui recevrait l'Ecthèse et le Type qu'on déclare impies, on condamna nommément Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius de Constantinople, avec ses successeurs Pyrrhus et Paul. La chose est évidente, par la souscription même du souverain pontife, fidèlement transcrite du

concile, et conçue en ces termes : Martin, par la grace de Dieu, évêque de la sainte église catholique et apostolique de la ville de Rome, j'ai souscrit comme juge à cette définition, qui confirme la foi orthodoxe, et à la condamnation de Théodore, jadis évêque de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de Constantinople, de Pyrrhus et Paul ses successeurs, de leurs écrits hérétiques, de l'Ecthèse impie et du Type qu'ils ont publiés. Suivent les souscriptions des autres évêques au nombre de cent cinq.

Les évêques d'Afrique avaient déjà condamné l'hérésie des monothélites, connue de bonne heure chez eux par la retraite de Pyrrhus, et ils avaient prié le siége apostolique d'étouffer cette impiété à sa naissance. Sergius, métropolitain de l'île de Chypre, avec plusieurs orientaux, écrivit à Rome dans le même sens, du vivant même du pape Théodore. Ils le nommaient très-saint, très-vertueux et très-honoré seigneur, Père des Pères, archevêque et pape œcuménique, et ils lui rappelaient que le Verbe divin avait établi le siége apostolique comme le fondement immobile et le phare radieux de la foi.

Le saint pape Martin n'hésita pas à envoyer les actes du concile de Latran, non seulement à tous les évêques de l'église catholique, mais même à l'empereur qui avait donné le Type. Il établit encore Jean de Philadelphie son vicaire par tout l'Orient proprement dit, c'est-à-dire, dans toutes les églises dépendantes d'Antioche, ainsi que de Jérusalem. Etienne de Dore l'avait été du dernier pape, dans la Palestine ; mais on avoit envoyé contre lui des plaintes à Rome, où, quoiqu'elles se fussent trouvées sans fondement, on craignait que le préjugé seul ne rendît son ministère peu utile. « Nous vous établissons notre vicaire, dit le pape saint Martin à Jean de Philadelphie, parce que nous savons que vous avez à cœur les vertus que l'apôtre recommande aux évêques. Hâtez-vous donc, dans le Seigneur, de corriger ce qui manque, d'établir des évêques, des prêtres et des diacres dans toutes les villes soumises aux siéges de Jérusalem et d'Antioche. Car c'est là ce que nous vous ordonnons absolument en vertu de cette autorité apostolique donnée par Jésus-Christ à saint Pierre, prince des apôtres. Nous vous l'ordonnons à cause du malheur des temps et de l'oppression des nations, et de crainte que toute la beauté de l'ordre sacerdotal ne vienne à s'éclipser dans ces contrées. Méprisez courageusement les réclamations et les emportemens du faux évêque d'Antioche, Macédonius. L'Eglise catholique ne le reconnaît pas pour évêque, non-seulement parce qu'il en usurpe le titre, contre les canons, dans un pays qui lui est étranger, sans consentement du peuple et sans dé-

cret, mais encore parce qu'il est uni aux hérétiques qui l'ont élu pour récompense de sa défection. Il en est de même de Pierre, qu'ils prétendent avoir fait évêque d'Alexandrie[1]. »

Ces soins de la vigilance pontificale font voir et la sagesse des règles divines établies pour le bon gouvernement de l'Eglise universelle, et l'état déplorable où se trouvaient néanmoins les églises de l'Orient et de l'Egypte depuis les conquêtes des musulmans. Il importait peu sans doute à ces avides usurpateurs quelle foi professassent les chrétiens leurs sujets; mais ceux qui se maintenaient dans la communion de Rome et de Constantinople leur étaient le plus suspects comme le plus affectionnés aux empereurs avec qui ils se trouvaient perpétuellement en guerre. Ainsi, outre les monothélites, tous les anciens hérétiques reprirent le dessus dans les terres de la domination musulmane. Les nestoriens se relevèrent en Syrie, les jacobites ou eutychiens en Egypte; et depuis cette triste époque, il n'est plus possible de trouver exactement la suite de tous les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem.

La conduite de l'empereur Constant attira de plus en plus sur l'empire les coups vengeurs de la divine justice. Ce jeune prince, naturellement impérieux et dur, porté sur le trône dès son enfance, n'avait jamais rencontré que des esclaves soumis à tous ses caprices. Il confondit avec ces ames viles le vicaire de Jésus-Christ, et prit pour un outrage l'opposition du saint pape Martin à un rescrit qui renversait les fondemens du christianisme[2]. A force de mensonges, de déguisemens, de protestations parjures (manœuvres familières et faciles à la fourbe grecque), il trouva moyen d'enlever de Rome le successeur de Pierre, et de se le faire amener à Constantinople. Le pontife, alors travaillé d'une maladie fort aiguë, éprouva tout ce que ce contre-temps pouvait ajouter à la barbarie de ses ravisseurs, assurés qu'ils ne pouvaient mieux faire leur cour que par les excès de leur malignité. Durant tout le voyage, qui fut de quinze mois, y compris les longs séjours de l'équipage en divers endroits, le saint pape fut étroitement enfermé dans le vaisseau qui lui servait de prison, quand même on accordait le débarquement à tous les autres passagers comme un soulagement indispensable. Cependant il était cruellement tourmenté par la goutte, épuisé par un flux de ventre qui ne le quitta point, deminu et transi de froid, dépourvu généralement de toute chose, à l'exception d'un pot à boire, le seul effet qu'il eût la liberté d'emporter. Et quand sur la route les évêques ou les fidèles fournissaient à ses besoins, aussitôt ses gardes pillaient tout en sa présence,

[1] Mart. ep. 5, ep. 20. — [2] Ep. 15.

l'accablaient d'injures, maltraitaient ses bienfaiteurs, et les menaçaient de l'indignation du prince [1].

Arrivé enfin à Constantinople, on le laissa au port, depuis le matin jusqu'à quatre heures du soir, étendu dans le navire sur un mauvais grabat, en spectacle à toute la populace, en butte aux outrages des impies et des païens, qui formaient la plus grande partie de cette troupe insolente. Quand le soleil fut couché, on tira le pape du vaisseau, on le monta sur un brancard, et on le transporta fort secrètement dans une prison : là, sans le laisser voir à personne, on le fit languir pendant trois mois depuis le 17 septembre jusqu'au 15 décembre. Alors on le fit comparaître chez le grand sacellaire ou trésorier, en présence du sénat assemblé, et, sans nul égard à la dignité pontificale, ni à l'équité, tout en commençant son interrogatoire, on l'y traita comme un scélérat déjà convaincu. A l'imitation du pontife éternel arrêté par les scribes et les pharisiens, son digne vicaire ne répondit pas un mot à toutes les insultes. Il ne prit la parole que quand on fit entrer les témoins qu'on avait apostés, et qu'on se mit en devoir de les faire jurer sur les Evangiles. « Au nom de Dieu, s'écria-t-il alors [2], épargnez-leur ce crime, et faites de moi tout ce qu'il vous plaira. » On le mena dans une place proche du palais, à dessein d'animer l'audace du peuple, qu'on pressa de lui dire anathème. Mais la plupart, pénétrés de respect pour sa dignité et sa sainteté, se retirèrent suffoqués de sanglots, et les yeux noyés de larmes. Les bourreaux lui arrachèrent son étole, le dépouillèrent du reste de ses vêtemens, à l'exception d'une simple tunique, qu'ils déchirèrent même des deux côtés, depuis le haut jusqu'en bas. Cependant quelques courtisans adulateurs triomphaient lâchement de son humiliation, et lui disaient : *Reconnais que Dieu t'a livré entre nos mains.* L'empereur, regardant des fenêtres de sa chambre, à travers les jalousies, se repaissait avec avidité de cette scène barbare, et goûtait toute la satisfaction d'un tyran. Pour lui plaire encore davantage, on mit un carcan de fer au cou du pontife, et on le traîna par toute la ville, précédé d'une épée qu'on portait devant lui pour marquer sa condamnation.

Etant arrivé au prétoire, il fut chargé de chaînes, et jeté dans une nouvelle prison, où on le poussa si brutalement qu'il s'écorcha fortement les jambes, et ensanglanta tout l'escalier. En entrant dans le cachot, il tomba plusieurs fois de suite avec un tel épuisement, qu'il semblait prêt à rendre l'ame. On le plaça sur un banc, où on le laissa enchaîné comme il était, presque nu et mourant de

[1] Tom IV Conc. p. 66. — [2] *Ibid.* p. 68

froid; car c'était le 15 décembre de l'année 654, où la rigueur de l'hiver fut extrême. Cependant le préfet de Constantinople, touché d'une pieuse compassion, lui envoya son maître d'hôtel avec quelque nourriture, et pour le consoler, il lui fit espérer qu'il ne mourrait pas; mais la consolation du saint pontife était tout au contraire dans l'espérance du martyre. Il resta dans ce cachot pendant plus de trois mois, sans que sa fermeté parût jamais se démentir. On le pressait de temps en temps de communiquer avec les novateurs de Constantinople. Il répondit invariablement: « Faites de moi, sans tant de propos, ce que vous avez résolu; ou si vous l'aimez mieux, tentez, importunez-moi, usez de tous les piéges et de toutes les violences; l'expérience ne servira qu'à faire mieux éclater la force que Dieu donne à ses serviteurs. Quand vous me feriez hacher par morceaux, comme vous m'en avez menacé, je ne communiquerai jamais avec les corrupteurs de votre église. »

Dans ces conjonctures, le patriarche Paul étant tombé malade à mort, l'empereur l'alla voir, et croyant lui faire plaisir, il lui raconta de quelle manière le pape avait été traité[1]. Paul poussa un profond soupir, et s'écria, en se tournant vers la muraille : *Hélas! c'est ce qui va mettre le sceau à ma condamnation.* Il mourut huit jours après, et Pyrrhus rentra, non sans peine, dans le siége patriarcal l'année suivante, mais il jouit peu de temps du fruit de sa rechute; il mourut lui-même moins de cinq mois après son rétablissement.

L'empereur, n'osant condamner à mort le saint pape, le relégua dans la Chersonèse Taurique. On lui laissa même la liberté de dire adieu à ceux qui lui étaient demeurés fidèles et qui ne purent contenir leur douleur. Comme ils éclataient en gémissemens et en cris aigus, le généreux confesseur, les regardant d'un visage serein, et même riant, frappa doucement sur celui qui se trouvait le plus proche, et lui dit : « Tout ceci, mon frère, m'est souverainement avantageux; c'est pour moi le comble du bonheur; pourquoi me plaignez-vous au lieu de prendre part à ma joie? » Néanmoins il ressentit vivement la misère, et plus encore l'abandon où quelque temps après ses amis de Rome et les élèves de son église le laissèrent dans une terre inculte et barbare. « J'espérais, écrivit-il à Constantinople[2], qu'on m'enverrait d'Italie quelque secours pour ma subsistance, dans un pays où nous ne pouvons absolument vivre sans cela, et où la famine est telle, qu'on y parle autant de pain qu'on y en voit peu. Qu'il ne m'arrive aucun soulagement, c'est une chose aussi étonnante qu'elle est

[1] Tom. IV Conc. p. 63. — [2] Epist. 16.

certaine; mais j'en bénis le Seigneur, qui règle nos souffrances comme il lui plaît. J'admire le peu de sensibilité de mes amis, et plus encore la pusillanimité des Romains, à qui la crainte des hommes fait négliger à mon égard le commandement du Seigneur, et qui ne veulent pas seulement savoir si je respire encore. Si saint Pierre nourrit si bien les étrangers, que dirai-je de nous qui sommes ses serviteurs propres, qui l'avons du moins servi quelque peu, et qui nous trouvons dans une telle détresse? Je prie Dieu toutefois, par l'intercession du saint Apôtre, de les conserver inébranlables dans la foi orthodoxe, principalement le pasteur qui les gouverne à présent [1] (c'est-à-dire Eugène, qui n'avait été mis sur le saint siége, à l'enlèvement de Martin, que par l'ordre de l'empereur, mais que ce saint pape paraît avoir depuis avoué pour son vicaire). Cependant, de quoi suis je en peine? Le Dieu de miséricorde ne tardera point à terminer ma carrière. »

Le pape Martin pouvait d'autant mieux réclamer la libéralité de l'Eglise romaine, qu'il en avait dispensé les richesses avec plus de générosité. Comme on l'interrogeait, de la part de l'empereur, sur la réception de Pyrrhus de Constantinople réfugié à Rome, et qu'on lui demandait d'ou ce patriarche disgracié tirait alors sa subsistance : « Sans doute, répondit-il, du palais patriarcal de Rome. — Mais encore, poursuivit l'officier de l'empereur, quel pain lui donnait-on? — Vous ne connaissez pas l'Eglise romaine, répliqua Martin : apprenez qu'à quiconque y a recours, quelque misérable qu'il soit, on fournit de tout abondamment. La charité de Pierre va jusqu'à la magnificence. On donnait à Pyrrhus du pain très blanc et des vins de diverses sortes, non seulement à lui, mais à tous les gens de sa suite. Jugez de là comment on doit traiter un évêque. »

Le saint pontife ne fut pas trompé dans son espérance; il rendit saintement son ame à Dieu au bout de six mois d'exil, le 16 de septembre 655. Il avait tenu le saint Siége, à compter depuis son ordination jusqu'à sa mort, six ans, deux mois et douze jours. Ainsi l'on ne peut compter à Eugène, qui mourut le premier juin 677, que deux ans huit mois et vingt-quatre jours de gouvernement, d'abord comme vicaire général, puis comme pasteur en titre de l'Église romaine. Saint Martin est honoré par l'église grecque en qualité de confesseur de la foi et en qualité de martyr par l'église latine. Le pape Eugène avait été nommé dans la crainte que l'Empereur n'imposât de force un monothélite; si ses légats à Constantinople se laissèrent éblouir un moment par les subtilités des hérétiques, il est certain qu'il ne reçut jamais le Type. A Eu-

[1] Epist. 17.

gène succéda Vitalien, ordonné le dernier jour de juillet, après que le siége eut vaqué deux mois.

L'abbé saint Maxime était, avec saint Martin pape, le plus puissant défenseur de la foi catholique contre l'hérésie renaissante des eutychiens; et il parut visiblement suscité de Dieu pour la combattre, tant par sa haute et magnanime vertu que par la force et l'érudition de ses écrits, qui roulent presque tout entiers sur les erreurs de ce temps. L'année même de la mort du saint pape, il fut pris à son tour, et amené à Constantinople avec Anastase, son disciple fidèle depuis trente-sept ans, et un autre Anastase, qui avait été apocrisiaire de l'Église romaine[1]. Sitôt qu'ils furent arrivés, dix soldats, avec deux officiers, les tirèrent du vaisseau, les séparèrent les uns des autres et les jetèrent déchaussés, et presque nus, en différentes prisons, sans respect ni pitié pour ce vénérable vieillard de soixante-quinze ans. On leur fit subir différens interrogatoires; on entra aussi souvent en conférence avec le savant abbé; on tenta par mille impostures de leur faire croire que leur constance n'était plus qu'une opiniâtreté démentie par toutes les églises. Les voies de la séduction et celles de la violence furent également inutiles. La défection même des légats du pape Eugène ne put faire douter le disciple Anastase de la fidélité de l'Église romaine à soutenir invariablement les vérités définies par les Pères et les conciles. « Nonobstant les allégations de nos persécuteurs, écrivait-il de sa prison aux moines de Cagliari en Sardaigne[2], nous ne cessons de croire fermement, en vertu de la promesse faite à Pierre, que la semence de la piété demeurera au moins dans l'Église romaine. »

Maxime, de son côté, insistait fortement sur la condamnation des nouveautés profanes, prononcée canoniquement au concile de Rome[3]. On lui objecta que ce concile n'était pas légitime, parce qu'il avait été tenu sans ordre de l'empereur. « Mais, reprit Maxime instruit parfaitement des lois et des usages de l'Église, si ce sont les ordres de l'empereur qui confèrent aux conciles leur autorité, il faut donc recevoir ceux de Tyr, d'Antioche, de Séleucie, de Sirmich, et tant d'autres que les empereurs, surpris par les ariens, ont fait tenir contre la doctrine de la consubstantialité; et long-temps après encore on a dû révérer le brigandage d'Ephèse, où se déploya toute la fureur impie de Dioscore. On rejettera, par le même principe, le saint concile qui déposa Paul de Samosate, et proscrivit l'impiété, qui sapait les fondemens de la foi et des mœurs chrétiennes. Où sont les canons, ajouta-t-il, qui défendent

[1] Niceph. chron. act. Max. p. 29. — [2] *Ibid.* p. 43. — [3] Tom. VI Conc. p. 472.

d'approuver les conciles célébrés sans l'approbation de l'empereur ou qui prescrivent de ne les assembler que par son ordre? » On convint du principe: et sur bien d'autres articles, quelques-uns des grands les plus attachés en apparence aux prétentions de l'empereur en sentirent toute l'injustice. Le saint, pénétrant ce qui se passait dans leurs ames, leur proposa d'engager Constant à imiter son aïeul, qui avait enfin désavoué sa fatale Ecthèse. Ils réfléchirent quelque temps en silence, témoignant leur embarras par divers mouvemens de tête, et par leurs fréquens changemens d'attitude; après quoi ils s'écrièrent: *Tout est plein de difficultés insurmontables.* Ils ne purent toutefois se défendre des impressions de respect que leur inspirait le saint confesseur; en se séparant de lui, ils le saluèrent avec égard.

Tout le fruit d'une confession si glorieuse fut l'exil du saint et de ses deux compagnons; iniquité qui fut suggérée à l'empereur par les ecclésiastiques infectés des opinions nouvelles, et effrayés de l'ascendant comme irrésistible d'un docteur vénérable que tous les catholiques regardaient comme leur père et leur guide. On conduisit les trois confesseurs, mais séparément, aux extrémités de la Thrace, dans les dernières places qu'y eussent les Romains sur les frontières des Barbares, sans aucune provision pour leur subsistance, et presque sans habits. Là on fit de nouveau tenter Maxime par Théodose, évêque de Césarée en Bythynie, qui fut chargé l'année suivante de cette mission par l'empereur et par le patriarche Pierre, monothélite aussi bien que Paul son prédécesseur. Mais l'éloquence du saint docteur fit une impression plus admirable encore sur ce prélat tentateur que sur les courtisans qui avaient été chargés de l'interrogatoire précédent [1]. En premier lieu, il le réduisit à convenir que le Type, destitué de toute autorité en matière de foi, n'était qu'un pur expédient de la politique, improuvé dès sa naissance par les orthodoxes, qui continuaient à le regarder comme l'instrument de la perte d'une infinité d'ames; il le convainquit ensuite, avec une érudition prodigieuse, qu'une multitude de passages prétendus des Pères, dont le patriarche avait muni Théodose en faveur du monothélisme, n'étaient qu'un ouvrage de faussaires, extrait des hérétiques les plus décriés; il l'obligea même à reconnaître, en termes exprès, les deux opérations et les deux volontés de Jésus-Christ, aussi bien que les deux natures. En un mot, Théodose, intérieurement touché et sensiblement attendri, prit part aux afflictions du saint, et lui donna quelque argent, avec deux habits; mais un autre évêque eut la bassesse de

[1] Tom. VI Conc. n. 17.

s'approprier une des tuniques. Cependant la conversion même de l'évêque Théodose, quoique confirmée par une sorte de serment, c'est-à-dire, par l'attouchement de la croix et de l'Evangile, ne consistait qu'en de simples velléités qui ne purent tenir contre la crainte de la disgrace et l'espoir de la faveur.

On signifia néanmoins de la part du prince un nouvel ordre à Maxime, à l'effet de se rapprocher de la ville impériale, et de se loger au monastère de Rège, peu éloigné de Constantinople. Le rescrit portait que Maxime serait traité avec ménagement et distinction, tant à cause de son âge et de ses infirmités, qu'en considération du rang qu'il avait tenu à la cour. On ne laissa pas que de lui prendre à Rège, outre l'argent et les habits qu'on lui avait donnés, tout le reste de ses pauvres meubles; et comme deux patrices, survenus avec l'évêque Théodose, trouvèrent toujours dans le confesseur le même attachement à la vraie foi, ils s'emportèrent jusqu'à lui donner des coups de poing; ils lui arrachèrent la barbe, et le couvrirent de crachats depuis les pieds jusqu'à la tête [1]. L'évêque de Rège accourut, et les empêcha de pousser plus loin la brutalité, en leur représentant que les affaires ecclésiastiques ne se traitaient pas de la sorte; mais ils continuèrent à charger le saint vieillard d'injures et de malédictions. « Oui, dit Epiphane, le plus emporté de ces deux patrices, si j'en suis cru, tu seras mené par la ville; on t'enchaînera au milieu de la place; on fera venir les comédiens, les bouffons, les femmes publiques, avec la plus vile populace, pour te souffleter et te cracher au visage. — Par la Trinité, reprit l'autre patrice nommé Troïle, pour peu que les infidèles nous accordent de relâche, nous t'associerons le pape qui s'en fait accroire, et tous les insolens discoureurs d'outre-mer, pour les traiter, chacun à son tour, comme Martin a été traité. » C'est ainsi que l'envie et la présomption faisaient faire aux Grecs les premiers pas vers leur irrémédiable schisme, et qu'à proportion, comme en punition de leurs excès, leurs plus belles provinces passaient sous le joug des Philistins de la loi nouvelle, c'est-à-dire des musulmans, moins ennemis que ces Romains dégénérés du culte et du nom latin.

Sitôt qu'on eut appris à l'empereur la persévérance du saint abbé, il le condamna à un second exil. Le confesseur fut dépouillé de nouveau, tout indigent qu'il était, et remis avec ses deux compagnons, entre les mains des soldats, qui le menèrent à Sélymbrie. On eut même la malignité d'animer contre lui l'armée de cette frontière, parmi laquelle on répandit qu'il ne reconnaissait

[1] Tom. VI Conc. n. 25.

pas Marie pour mère de Dieu, et qu'il ne cessait de blasphémer contre elle. Toutefois le commandant, touché de la grace céleste, envoya au devant de lui les chefs des bandes et les drapeaux, avec les prêtres et les diacres qui suivaient les troupes chrétiennes pour faire l'office en Orient comme en Occident. Saint Maxime se mit à genoux à leur rencontre. Ils s'y mirent de leur côté, et l'on pria quelques momens, après quoi on le fit asseoir avec de grandes démonstrations de respect [1]. Alors quelqu'un de la troupe, moins pour se convaincre de la vérité que pour détruire l'imposture, lui dit d'un air et d'un ton fort respectueux : « Mon père, on a voulu « nous persuader que vous refusiez à la Vierge mère le nom de « mère de Dieu ; c'est pourquoi nous vous conjurons de lever ce « scandale. » A ces mots, le saint se jette à terre, verse un torrent de larmes, se relève en gémissant, et tendant les bras vers le ciel, il dit d'une voix forte, quoique entrecoupée de soupirs : « Quiconque ne confesse pas que Notre-Dame, la très-sainte Vierge, est la mère du Dieu créateur du ciel et de la terre, qu'il soit anathème de par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, de par toutes les vertus célestes et tous les saints, à présent et dans les siècles des siècles. » Les assistans s'écrièrent, en mêlant leurs larmes aux siennes : « On vous tourmente étrangement, mon père ; Dieu soit « votre soutien et votre couronne ! » Ils continuèrent à s'entretenir avec lui de discours pieux. Les soldats accouraient de tous côtés, et la troupe grossissait à chaque instant ; mais quelques officiers ambitieux, dans la vue de plaire à la cour, le firent éloigner du camp de deux milles, puis emprisonner à Perbère.

Comme la timide politique ne se rassurait point encore, on le ramena derechef à Constantinople, ainsi que les deux Anastase, dans la résolution de les perdre sans ressource ; mais on observa toutes les formes apparentes de la justice, et l'on procéda avec cette circonspection pharisaïque, qui n'est jamais plus scrupuleuse que quand on la veut donner pour l'équité. On commença par les anathématiser dans un conciliabule, où l'on condamna également le pape saint Martin, saint Sophrone de Jérusalem, et tous leurs adhérens, c'est-à-dire tous les orthodoxes. Après ce jugement prétendu canonique, le sénat, conjointement avec le concile, les condamna à être battus de nerfs de bœuf, à avoir la main droite coupée et la langue arrachée jusqu'à la racine, à être ignominieusement promenés par les douze quartiers de la ville, puis bannis et emprisonnés pour le reste de leurs jours, ce qui s'exécuta avec une cruauté qui enchérit sur celle du jugement [2]. On voulut en-

[1] Tom. VI Conc. n. 34. — [2] Tom. VI, Conc. n. 33.

core une fois les dépouiller, et on ne leur trouva qu'un peu de fil et une aiguille, qu'on leur enleva. Le lieu de leur bannissement fut le pays sauvage des Lazes, près des cantonnemens meurtriers des Alains. Il fallut transporter dans un brancard d'osier saint Maxime mourant, et qui mourut en effet, excédé de maux et de fatigues, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, le 13 août 662. C'est le jour qu'il avait prédit comme le terme de ses souffrances, et c'est encore celui où l'Eglise honore sa mémoire. Anastase son disciple était mort un mois plus tôt. Anastase l'apocrisiaire, malgré des tourmens excessifs, survécut quatre ans pendant lesquels il employa tous ses momens de relâche à soutenir la vérité, dont il s'estimait heureux d'être la victime. Il écrivit pour cela d'une manière qui parut tenir du prodige, ayant attaché au bout du bras dont on lui avait coupé la main, deux petits bâtons qui serraient la plume.

L'année qui suivit la mort de saint Maxime, l'empereur Constant fit le voyage d'Italie que son ressentiment lui avoit fait résoudre. Il tenta de reprendre Bénévent sur les Lombards, mais il manqua son coup. Aussitôt après, il se rendit à Rome, où l'humiliation qu'il venait d'essuyer modéra sa vengeance. Il se contenta d'enlever, sous des prétextes spécieux, tout l'airain des églises, n'y ayant trouvé ni or ni argent; il fit même le catholique zélé, assista au saint sacrifice dans l'église de Saint-Pierre, et y offrit un tapis d'or. Le pape Vitalien, successeur d'Eugène depuis le 30 juillet 657, crut devoir, pour le bien de la religion, se contenter pour un temps de ces faibles marques de catholicité; mais l'empereur ne resta que onze jours à Rome; après quoi, n'osant plus retourner à Constantinople, où il n'était guère moins haï, il passa dans la Sicile, et demeura quatre ans à Syracuse. Bourrelé de remords, il se trouva partout également malheureux. Un crime va rarement seul dans les personnes qui sont assurées de l'impunité. Constant, s'étant fait un jouet de la vie des martyrs, ne respecta pas davantage les droits de la nature. Après avoir forcé son frère Théodose à se faire diacre, il se prépara une source intarissable de tourmens en le faisant mourir. Chaque nuit il s'imaginait le voir dans les habits de son ordre, lui présenter un calice plein de sang, et lui dire : *Bois, frère barbare.* Enfin, il fut assassiné dans le bain à Syracuse, sur la fin de septembre 668[1].

La foi prospérait au contraire dans la plupart des contrées ravies aux empereurs, chez ces peuples toujours appelés Barbares par ceux qui conservaient en Orient le vain nom de Romains.

[1] Theoph. an. 27, p. 292.

Parmi les Goths en Espagne, l'Église de Tolède leur capitale, déclarée métropole de toute la province de Carthagène dès l'an 610, s'appliqua, pendant tout le septième siècle, à régler sa discipline de manière à pouvoir servir de modèle aux églises nombreuses de sa dépendance. On y tint jusqu'à dix-huit conciles, dont plusieurs nationaux : mais les bornes de notre plan ne nous permettent de relever que les articles qui importent à l'intérêt général de l'Église, aussi bien qu'à cette nation particulière.

On voit, dans celui de 633, ce qu'on ne trouve nulle part ailleurs touchant les formes précises que l'on suivait dans la célébration des conciles, formes qui ne pouvaient émaner que d'une ancienne tradition [1]. Dès la pointe du jour, avant le lever du soleil, on faisait sortir tout le monde de l'église, que l'on fermait ensuite. Il était enjoint à tous les portiers de se tenir à la porte où devaient se présenter les évêques, qui entraient tous ensemble, et prenaient séance suivant le rang de leur ordination. Après les évêques on appelait les prêtres, puis les diacres qu'on avait quelque raison de faire entrer. Les évêques étaient assis en rond, les prêtres assis derrière eux, et les diacres debout devant les évêques; venaient ensuite les laïques que les Pères jugeaient à propos d'admettre. On faisait aussi entrer les notaires pour lire et pour écrire ce qu'il conviendrait. L'archidiacre avertissait aussitôt de prier : tous se prosternaient, un des plus anciens évêques demeurant levé pour réciter la prière à haute voix; on se relevait de même à la parole de l'archidiacre; après quoi, tout le monde gardant un profond silence, un diacre en aube apportait au milieu de l'assemblée le livre des canons; puis le métropolitain faisait proposer les affaires, et l'on expédiait toujours la première avant de passer à une autre. Si quelqu'un du dehors, ecclésiastique ou laïque, avait recours au concile, c'était par le moyen de l'archidiacre de la métropole qu'il se faisait annoncer. Aucun évêque ne devait sortir d'une assemblée avant la fin de la session, ni quitter le lieu du concile que tout ne fût terminé, et qu'il n'eût souscrit.

On doit encore faire observer que le concile de Tolède est le premier où l'on ait vu les évêques entrer dans le gouvernement temporel; mais il faut se souvenir que le royaume des Goths était électif, et que les prélats, comme seigneurs notables, avaient droit à l'élection. Il paraît d'ailleurs que le but principal du roi Sisenand, qui procura la célébration de ce nombreux concile, fut d'établir solidement sa puissance, dans laquelle il avait été subrogé au roi Suintila, solennellement déposé, et encore vivant. Tous ses décrets

[1] Tom. v Conc. p. 1702.

furent confirmés sous Chintila, frère et successeur de Sisenand, dans le sixième concile de Tolède, national comme le cinquième. On ajouta un canon pour empêcher que, le roi régnant venant à mourir, sa postérité ne fût maltraitée par son successeur : triste monument et de la faiblesse du gouvernement goth, et des inconvéniens qu'entraîne en général le système des rois électifs.

Dans le septième concile, on fit encore de terribles défenses de conjurer contre le prince, et beaucoup de vœux pour sa conservation[1] : preuves nouvelles de la fragilité de sa puissance. On y ordonna, de son consentement et de celui des grands, qu'aucun roi désormais ne monterait sur le trône sans promettre de conserver la foi catholique. Au sujet de la pénitence publique, il est statué que ceux qui la quitteraient après l'avoir reçue seraient arrêtés par l'évêque, et contraints à la faire dans des monastères. C'est le premier exemple de ces penitences forcées. On trouve, dans le huitième concile de Tolède, l'origine des prêtres assistans, établis pour suppléer au défaut du célébrant qui viendrait à tomber malade en consacrant les saints mystères : accidens communs alors, surtout les jours de jeûne, à cause de la longueur de la liturgie et du grand âge de la plupart des évêques. On reconnaît encore l'usage des visites épiscopales dans la défense faite aux évêques de se rendre à charge en séjournant plus d'un jour dans chaque église, d'en exiger plus de deux sous d'or, et d'aller à plus grand train que cinquante chevaux, selon quelques exemplaires; nombre qu'il faut très-vraisemblablement réduire à cinq.

Les conciles neuvième et dixième furent tenus sous le roi Recesvinde, à deux années de distance l'un de l'autre[2]. On retrouve tout le mauvais goût du temps dans le style, si diffus et si figuré, qu'il est presqu'inintelligible. L'incontinence, abolie avec peine parmi le clergé des Goths, élevés dans l'arianisme, commençait à se rétablir dans ces mêmes églises, et déjà les sous-diacres en particulier prétendaient pouvoir se marier après leur ordination. C'est ce que réprime le neuvième concile. Le dixième règle la puissance de tester dans les évêques, qui ne la pourront exercer que dans le cas où ils auraient possédé des biens avant de parvenir à l'épiscopat, et seulement à proportion de ces propres. Il donne ou confirme, aux fondateurs des églises et des monastères, le droit de présenter à l'évêque des prêtres pour les desservir, et sans qu'il puisse y en mettre d'autres à leur préjudice, ce qui établit le droit de patronage. Le onzième concile, tenu sous

[1] Tom. v Conc. p. 1740. — [2] Tom. vi Conc. p. 45 et 304.

le même règne de Recesvinde, en 656, nous apprend qu'il y avait encore dans l'Eglise un état de veuves consacrées à Dieu. On leur défend de quitter leur profession, sous peine d'être excommuniées et renfermées dans des monastères pour le reste de leurs jours. En signe de leur consécration, elles portaient sur la tête une espèce de manteau ou long voile, soit noir, soit violet, tel que l'avaient les vierges du temps de saint Jean-Chrysostôme.

L'Espagne était abondamment pourvue de prélats capables de faire fleurir cette discipline. On exalte surtout saint Eugène de Tolède, saint Ildefonse, son successeur, et saint Fructueux de Bragance; tous trois portés malgré eux sur le siége épiscopal de l'obscurité de la vie monastique, d'où l'on tirait alors les plus grands évêques [1]. Eugène eut autant d'autorité que de zèle, nonobstant le désavantage de sa figure et la faiblesse de sa complexion. Il s'est illustré par différens écrits en vers et en prose, mais spécialement par un traité de la Trinité qu'il crut encore nécessaire contre les restes de l'arianisme en Espagne. Les écrits de saint Ildefonse ne lui acquirent pas moins de réputation. Outre la suite du catalogue des hommes illustres, entrepris par saint Isidore, il laissa beaucoup d'autres ouvrages divisés en quatre parties; son traité de la Virginité de la mère de Dieu fait beaucoup regretter la perte du reste.

Saint Fructueux, issu de la race royale, marqua dès sa première jeunesse un goût décidé pour les saintes douceurs de la retraite [2]. Quand il se trouvait dans les belles terres de son père, il se montrait peu sensible aux charmes même du paysage, ou à l'abondance des productions, et ne cherchait que les réduits obscurs et abandonnés, comme plus propres au pieux recueillement des solitaires. Il ne se vit pas plus tôt en possession de ces grands biens, qu'il surpassa la plupart même des zélateurs de la vie cénobitique par le grand nombre de ses fondations. On compte jusqu'à sept monastères de son institution, et quelques-uns si nombreux, que le gouverneur de la province s'en plaignit au roi, dans la crainte qu'il ne restât plus personne pour les autres fonctions de l'état. Les familles entières, les pères avec leurs fils, les mères avec leurs filles, accouraient par troupes aux divers asiles de leur sexe. Aucun de ces exemples ne fit plus d'éclat que celui d'une fille de haute extraction, nommée Bénédicte, qui, déjà promise en mariage à un des plus grands seigneurs, s'échappa si secrètement, qu'on n'eut connaissance de sa résolution que quand elle fut exécutée sans retour.

[1] Ildef. de illust. cap. ult. — [2] Act. Ben. t. III, p. 581.

Fructueux voulut passer en Orient pour se dérober lui-même aux distractions et aux grandeurs du siècle; mais le roi l'en empêcha. On le fit enfin évêque de Dume, puis de Brague, qui n'en est qu'à trois milles, c'est-à-dire, selon toutes les apparences, que ces deux titres furent mis sur sa tête comme sur celle de ses successeurs. Il ne cessa point, dans l'épiscopat, de pratiquer les exercices de la vie monastique; et ce fut dans ce dessein qu'il fonda alors l'abbaye de Montel, entre Dume et Brague. Nous avons la règle de ce saint presque toute semblable à celle de saint Benoît, et faite directement pour le monastère qu'il nomma Complut, comme étant dédié aux saints Just et Pasteur, martyrs de cette ville, dont il est néanmoins fort éloigné. On peut se convaincre de ce qui a été dit de l'émigration des familles entières vers les monastères de saint Fructueux, par sa règle, qui contient plusieurs mesures de prudence à l'égard des hommes, des femmes et des enfans de tous les âges.

Nous avons vu que la discipline ecclésiastique et cénobitique florissait de même en France, et dans la Germanie, toujours soumise aux princes français. Saint Eloi de Noyon, et tant d'autres dignes coopérateurs de son temps, avançaient dans leur carrière; mais le Seigneur avait préparé des ouvriers en état de perpétuer leurs grandes entreprises. Saint Ouen, surtout, avait porté le coup mortel à la simonie, monstre déchaîné lors de son avénement à l'épiscopat, et qui menaçait d'une ruine entière le bercail de Jésus-Christ. Peu content de le voir flétri au concile de Châlons, auquel il assista vers l'an 644, il communiqua toute l'horreur que ce vice lui inspirait à la reine Batilde, devenue toute-puissante dans le royaume l'an 656, c'est-à-dire, depuis la mort de son mari Clovis II, qui ne laissait que des enfans en bas âge.

Les Francais reconnurent son fils aîné Clotaire III pour roi de Neustrie, de Bourgogne, puis d'Austrasie; et ils laissèrent le gouvernement de tous ces états à la reine mère, avec une déférence qui ne put avoir pour principe que ses qualités personnelles et ses vertus [1]. Elle n'était entrée en France que sur le pied d'esclave, quoique issue de la race royale des Anglo-Saxons. Vendue à Erchinoald, maire du palais, ce fut une fortune pour elle d'être admise au service de sa chambre, et un honneur de lui verser à boire. Bientôt Erchinoald, devenu veuf, voulut épouser sa captive; mais elle se cacha si bien, que toutes les recherches furent inutiles. Son inclination la portait à la retraite, et la Providence la voulait sur le trône. Le roi l'épousa enfin; mais elle parut moins une souve-

[1] Fredeg. Conc. I c. 93. etc. Vit. S. Batild. I t. II Act. Ben.

raine qu'une modeste religieuse. Elle révérait les évêques comme ses pères, chérissait les pauvres comme ses enfans, ne se consolait de son élévation que par la facilité qu'elle lui procurait de faire le bien. Quand elle se vit maîtresse absolue dans le royaume, elle s'appliqua principalement à en bannir la simonie, et à y faire cesser les exactions barbares qui réduisaient souvent les pères à vendre leurs enfans. Elle fonda Chelles et Corbie, deux monastères autrefois des plus renommés du monde chrétien. Enfin, son second fils, Childéric, ayant été déclaré roi d'Austrasie, et Clotaire se trouvant en âge de gouverner le reste de ses états, elle se retira dans son monastère de Chelles ; là, elle se fit simple religieuse, se soumit, comme la dernière des sœurs, à l'abbesse Bertile, qu'elle avait tirée de l'abbaye de Jouarre, servait à la cuisine, acceptait tous les offices les plus abjects, et goûtait un bonheur infiniment plus pur et plus réel que celui qu'elle avait jamais ressenti au milieu des grandeurs et des hommages de la cour. Plus heureuse encore si les rois ses fils, peu dignes d'une mère si véritablement grande, et la femme forte de son temps, en abandonnant les rênes de l'empire aux maires du palais, et en ne laissant à leur postérité que le surnom de rois fainéans, n'eussent occasioné dans tous les ordres de l'état des mouvemens désastreux, dont l'Eglise ne ressentit que trop les funestes contre-coups!

Batilde gouvernait encore quand saint Éloi mourut l'an 659, le premier jour de décembre, auquel l'Église honore sa mémoire. Sur la nouvelle de sa maladie, elle partit de Paris en diligence, avec ses enfans et une cour fort nombreuse [1]. Elle n'arriva cependant que quelques heures après que le saint évêque eut rendu l'esprit. Inconsolable de n'avoir pu recueillir ses dernières paroles, elle se prosterna près du corps, et l'arrosa d'un torrent de larmes. Elle demanda qu'il fût transféré à son abbaye de Chelles; plusieurs seigneurs, de leur côté, le demandèrent pour la capitale, qu'ils trouvaient seule digne de posséder des reliques si précieuses; un troisième parti, et celui qui l'emporta, fut le peuple de Noyon, qui se montra prêt à tout tenter, et marqua tant d'attachement pour un pasteur, ou plutôt pour un père si chéri, qu'on craignit de pousser à bout des orphelins désespérés de leur perte.

Saint Ouen nous a conservé, dans la vie de son ami, l'abrégé inestimable de la doctrine vraiment évangélique qu'Éloi avait annoncée de vive voix avec tant de persévérance et tant de succès. On y présente les principaux devoirs du chrétien dans un style simple, mais touchant, tendre et paternel, qui conserve toute

[1] S. Aud. lib. II. vit. c. 33, etc.

l'empreinte du sentiment et de la franchise engageante de nos pères. Les homélies qui portent le nom de saint Éloi, et qui n'ont pas la même authenticité que sa doctrine, ne laissent pas que de contenir de bons restes de la discipline primitive, et même des traits saillans de pathétique que la saine éloquence ne dédaignera en aucun temps. On s'aperçoit qu'il avait beaucoup lu les sermons de saint Césaire d'Arles, composés en effet pour la commodité des évêques, et où leur simplicité modeste ne se faisait aucune peine de puiser. On vante aussi plusieurs monumens du premier art de saint Éloi, tels que les châsses de saint Germain de Paris, de sainte Geneviève, de saint Séverin, de saint Quentin en Vermandois; mais surtout celles de saint Denis, apôtre de la nation, et du grand saint Martin. C'est pourquoi la reine Batilde employa toute sa magnificence à décorer la sépulture d'un saint qui s'était empressé à rendre les mêmes honneurs à tant d'autres. Il avait fait un grand nombre de miracles pendant sa vie, et il n'en fit pas moins depuis sa mort.

Les asiles de la piété continuèrent à se multiplier sous la protection de la sainte reine. Vaningue, seigneur des plus illustres de la cour, où il jouissait de toute la confiance due à ses vertus, fonda, dans son gouvernement du pays de Caux, le monastère de Fécamp, qui fut d'abord une communauté de filles [1]. Ebroïn, bien différent de Vaningue, et qui se montrera bientôt le scélérat le plus odieux de son temps, homme sans principes et sans caractère, bizarre, emporté, mais intrigant et fourbe, sut, à la mort d'Erchinoald, se faire conférer la dignité de maire du palais. Ce méchant homme ne laissa pas que de donner quelque chose à la dévotion du temps; il établit et rendit très-florissante, par les soins de saint Drausin, évêque de Soissons, l'abbaye de Notre-Dame de cette ville. Alors furent encore fondées la fameuse abbaye de Lobbes sur la Sambre, et trois autres moins considérables, par saint Landelin; celle d'Haumont, par un seigneur nommé Maldégar, qui s'y rendit moine; celle de Mons, qui a donné commencement à la ville de ce nom, par Valdetrude, femme de Maldégar et parente du roi; celle de Maubeuge, par sa sœur sainte Aldegonde; celle de Saint-Josse dans le Ponthieu, par saint Judoc, vulgairement Josse, frère de Judicaël, roi de la petite Bretagne, qui, se retirant lui-même dans la solitude, ne put engager Judoc à prendre la couronne; celle de Saint-Fiacre, au diocèse de Meaux, par un saint Hibernois du même nom, et une infinité d'autres qui rempliraient seules une vaste histoire. On vit une multitude de saints évêques quitter l'épiscopat pour l'austère obscurité de la vie mo-

[1] Act. Bened. t. II, passim.

nastique. Tels furent saint Gombert, archevêque de Sens, qui du nom de sa patrie fonda l'abbaye de Sénones dans les montagnes des Vosges; saint Déodat de Nevers, fondateur de saint Dié; saint Hidulphe, Bavarois d'origine, qui fut d'abord disciple de l'abbé Déodat, et devint son successeur, puis archevêque de Trèves, d'où il retourna au désert des Vosges, et fonda Moyen-Moutier; saint Claude, archevêque de Besançon, qui, retiré au monastère de Condat, rendit sa personne et sa retraite si célèbres, que son nom est devenu celui de l'abbaye, et l'abbaye ville épiscopale.

Ce haut crédit de la vie cénobitique lui acquit de rares priviléges. Lérins, Agaune, Luxeu, Saint-Denis, Saint-Germain de Paris, Saint-Martin de Tours, Saint-Médard de Soissons, Corbie et tant d'autres eurent part à ces immunités. Rois et grands, évêques, souverains pontifes, tous concouraient à l'envi à les établir, parce qu'ils ne les envisageaient que comme un moyen propre à faire servir le Seigneur plus librement et plus parfaitement. Enfin ces exemptions prirent une face si imposante, qu'elles remplissent une partie de l'ouvrage, alors réputé fort intéressant, et connu sous le titre des Formules de Marculfe.

Le privilége de Saint-Denis, rapporté par ce moine érudit et contemporain, est d'une conformité parfaite avec l'original, écrit en papier d'Egypte[1], qu'en conservait l'abbaye. Les caractères, l'orthographe, le style, tout prouve également l'authenticité de cette pièce et la barbarie du siècle. Le roi Clovis II y déclare que Landri, évêque de Paris, a accordé un privilége à ce monastère, afin que les moines y prient plus en repos; qu'il défend en conséquence qu'aucun évêque ni autre personne puisse rien diminuer des terres ou serfs du monastère, même à titre d'échange, sans le consentement de la communauté et la permission du roi, ni enlever les calices, les croix, les ornemens d'autel, les livres et les autres meubles, ou les emporter à la ville; à la charge que la psalmodie perpétuelle y sera célébrée jour et nuit, comme elle y a été instituée du temps du roi Dagobert, et comme elle se fait à Saint-Maurice d'Agaune. Ce privilége est souscrit par le roi, par son référendaire ou chancelier, et par vingt-quatre évêques assemblés pour cela en concile.

Marculfe rapporte un privilége encore plus étendu[2]. Il est accordé à un monastère par l'évêque diocésain, qui promet de donner les ordres aux sujets que l'abbé et la communauté lui présenteront, afin d'en exercer les fonctions dans le monastère. Il promet encore d'y bénir un autel, d'envoyer tous les ans le saint

[1] Mabill. Dipl. l. 1. tit. 6, n. 7. — [2] Formul 1.

chrême aux moines, s'ils le demandent, et de leur donner pour abbé celui qu'ils auront choisi; le tout gratuitement. L'évêque, les archidiacres, ni les autres administrateurs de l'église n'auront aucun autre pouvoir sur le monastère, sur les biens qui lui appartiennent, meubles ou immeubles, ni sur les offrandes de l'autel. L'évêque n'entrera dans le monastère qu'à la demande de l'abbé et des moines, pour l'oraison seulement, et après les saints mystères il se retirera, de peur de troubler la communauté. Les moines, suivant la règle, seront corrigés par l'abbé seul, s'il le peut faire, et l'évêque l'appuiera seulement au besoin. On doit faire observer ici que ces priviléges tendaient moins à exempter les moines de la juridiction épiscopale, qu'à les soustraire à l'inexpérience de quelques évêques peu versés dans la connaissance des voies intérieures, et si l'on veut, au danger de suivre les maximes et les exemples des prélats vicieux qui commençaient à n'être plus si rares dans l'église. Telle est toutefois l'origine des exemptions en général. On voit même dans la vie de saint Bertulfe, abbé de Bobio, un privilége qu'il obtint du pape Honorius, afin que nul évêque n'entreprît d'exercer aucune domination sur ce monastère.

On ne peut manquer de lire avec intérêt ce que dit encore Marculfe touchant les ordinations ou élections d'évêque [1]. Il nous apprend qu'on dressait pour cela trois actes différens : les deux premiers, pour signifier le vœu ou la présentation du roi, de l'avis et par le moyen des évêques; le troisième, pour déclarer l'acceptation et le consentement du peuple. Il est vrai que le roi exprimait son désir par le terme d'ordre ou précepte ; et les désirs de ces princes, établis par droit de conquête, et jaloux d'exercer un gouvernement tout militaire, n'équivalaient que trop souvent en effet à un commandement absolu. Mais, d'un autre côté, il nous reste de ces temps-là une multitude de décrets rendus en concile, et confirmés par les ordonnances des rois, en faveur des élections dont ils constatent la liberté habituelle.

Saint Léger d'Autun fut un des prélats qui soutinrent avec le plus de succès les droits et la gloire de l'Église [2]. Il réunissait dans sa personne toutes les qualités propres à y réussir; on place en premier lieu sa sagesse à ménager entre le sacerdoce et l'empire cette bonne intelligence dont les prélats les plus vertueux et les plus instruits ont le mieux conçu l'importance dans tous les âges. Il était de la première noblesse du royaume, façonné aux usages du grand monde et de la cour, où ses parens l'avaient mis dès son enfance; d'ailleurs grand et bien fait, discret, éloquent, mais sur-

[1] Lib. I, c. 3, 6, 7. — [2] Leodeg. Vit. t. II Act. Ben. p. 681, etc.

tout d'une modestie et d'une douceur de mœurs qui captivaient l'amitié de tous ceux qui entraient dans sa société. La pureté de ses mœurs, sa piété, sa maturité égalaient ses qualités naturelles, et ces fruits de bénédiction furent si précoces, qu'à peine eut-il passé l'âge de vingt ans que son oncle Didon, évêque de Poitiers, qui l'avait instruit dans les lettres, lui commit le premier soin de toutes les affaires de son diocèse, à la grande satisfaction et à l'édification de tout le monde. Léger s'acquit ainsi tant d'honneur, que bientôt après on lui donna le gouvernement de l'abbaye de Saint-Maixent. Le siége épiscopal d'Autun étant encore venu à vaquer, et la cupidité effrénée des prétendans, portée jusqu'au meurtre, ayant causé autant de désordre que de scandale, on ne trouva personne plus capable que Léger d'éteindre la division et de consoler cette Église, qui en effet recouvra bientôt toute la splendeur qu'elle avait eue sous ses plus illustres prélats.

Il la gouvernait dans la paix la plus profonde, quand les troubles de l'état le jetèrent dans des embarras qui ne finirent plus, et qui, après mille tourmens, lui procurèrent une mort appelée justement martyre, puisqu'elle eut pour principe l'une des vertus les plus indispensables, c'est-à-dire la fidélité à son prince. Après la mort du jeune roi Clotaire III, arrivée en 670, son frère Childéric II, qui régnait déjà en Austrasie, fut reconnu par tous les grands pour seul roi de France; Thierri, le second de ses frères, déjà porté par Ebroïn sur le trône de Neustrie et de Bourgogne, et devenu aussitôt après généralement odieux par la tyrannie de ce maire avare et cruel, fut rasé et renfermé dans le monastère de Saint-Denis. On eût fait mourir Ebroïn sans la puissante médiation de saint Léger, qui ne se souvint plus de l'inimitié déclarée qu'il ne s'était attirée de la part de ce méchant homme qu'en blâmant ses injustices. On lui accorda la vie. Il se fit tondre, et alla se rendre moine à Luxeu. Trois ans après, saint Léger ayant perdu les bonnes grâces du roi Childéric qu'il avait si bien servi, et s'étant réfugié dans la même abbaye qu'Ebroïn, ils y vécurent ensemble comme s'ils n'avaient jamais rien eu à démêler. Le jeune roi, en démentant les bonnes espérances qu'il ne cessa de donner tant qu'il écouta Léger, et en s'abandonnant aux conseils de quelques adulateurs jaloux, s'était insensiblement aigri contre le saint évêque, qui ne cessait de le rappeler à la vertu.

Cette haine sombre et long-temps couverte éclata d'une manière assez favorable à l'honneur du monarque, dans un différend qui survint entre Léger et Préject de Clermont, doués l'un et l'autre des vertus qui font les saints, mais qui n'empêchent pas tou-

jours la diversité de sentimens et de prétentions. Childéric périt l'an 674, peu après avoir donné gain de cause à l'évêque de Clermont, qui, dans les troubles occasionés par l'assassinat de ce prince, obtint, avec saint Amarin abbé, une mort qui est qualifiée de martyre par les auteurs du temps, comme ayant été endurée patiemment pour la justice. Saint Préject est plus connu sous le nom de saint Prix.

Saint Lambert, évêque de Mastricht, eut aussi beaucoup à souffrir de cette révolution [1]. Comme il avait joui d'un grand crédit auprès du roi Childéric, on le chassa de son siége après la mort de ce prince. Il se retira au monastère de Stavelo, où il s'assujétit comme le dernier des frères à toutes les observances monastiques.

Pour saint Léger, il fut rétabli avec honneur dans son église d'Autun ; mais Ebroïn sortit en même temps de Luxeu, sans quitter encore l'habit de moine, et se rencontra même sur la route avec le saint évêque. Sa haine opiniâtre et dissimulée subsistait tout entière, malgré ses propres malheurs et les procédés généreux de son bienfaiteur. Il eût dès-lors exécuté ses desseins perfides s'il n'en eût été empêché par saint Genès, archevêque de Lyon, qui survint à propos avec une troupe de gens armés. On voit ici que les meilleurs évêques ne prenaient pas seulement part aux affaires publiques, mais que, dans les temps d'hostilité, ils levaient des troupes et marchaient à leur tête comme les autres seigneurs. Il convint à Ebroïn de dissimuler encore, et d'attendre des conjonctures plus favorables à sa vengeance. Ce furieux fut enfin poussé à bout par l'élévation de Leudésie, fils du maire Erchinoald, à la dignité qu'avait sagement occupée son père.

Le roi Thierri était sorti de Saint-Denis, et remonté sur le trône de Neustrie à la nouvelle de la mort de Childéric, tandis qu'en Austrasie on rappelait Sigebert, fils de Dagobert, et réfugié en Irlande. Saint Léger, qui ne voyait dans les princes établis de Dieu que la puissance de Dieu même, eut pour Thierri la fidélité qu'il avait inviolablement gardée jusqu'à la mort à Childéric son frère. On ne pouvait être en commerce avec Léger sans lui accorder une entière confiance. Ce fut par ses conseils que le nouveau monarque fit Leudésie maire de son palais, et le cruel Ebroïn n'en fut que trop instruit. Alors il leva le masque, et montra par quel principe il avait paru attaché à Thierri même. Il quitte l'habit de moine, reprend sa femme, rassemble des troupes, marche contre le prince, et fait paraître un fils supposé de Clotaire III,

[1] Tom. III Act. Ben. p. 691, etc.

comme pour le couronner. Chemin faisant, il fit massacrer Leudésie dans une conférence. Son rival abattu, il n'eut rien de plus pressé que la perte de celui qui le lui avait fait; et, contraint de tourner lui-même vers la Neustrie, il commit le soin de sa vengeance à Vamier, duc de Champagne. Le peuple d'Autun, qui aimait tendrement son pasteur, était tout prêt à faire la plus vigoureuse défense; mais le saint, assuré qu'on n'en voulait qu'à lui, et ne se retraçant qu'avec horreur les extrémités auxquelles il exposait les citoyens qu'il regardait comme ses enfans, prit secrètement ses mesures, épia les momens, et se livra lui-même.

On lui arracha aussitôt les yeux; ce qu'il souffrit avec une fermeté inébranlable, sans s'être laissé lier les mains, sans pousser le moindre soupir, sans proférer une parole, ni faire un mouvement qui pût gêner ses bourreaux. Vaimer, content de sa proie, l'emmena en Champagne avec l'argent de l'église d'Autun, et quelques contributions de la ville. Ebroïn avait enjoint de tenir Léger dans le fond d'un bois, de l'y laisser mourir de faim, et de faire ensuite courir le bruit qu'il s'était noyé. En effet, le saint évêque souffrit long-temps la faim; mais les cœurs les plus durs se défendaient avec peine des sentimens qu'il inspirait. Le duc, touché de compassion, le fit ramener chez lui; il fut même si attendri par ses discours, qu'il lui remit l'argent de l'église d'Autun, et cette ame généreuse, au sein même de l'indigence, renvoya ces sommes à son peuple, pour être distribuées aux pauvres.

Ebroïn cependant abandonna son fantôme de roi pour se concilier, ou plutôt pour asservir Thierri, en recouvrant, avec la charge de maire, la souveraine puissance sur toute la Neustrie et la Bourgogne. Il fit amener, en présence du prince et des seigneurs, et Léger, et Gairin son frère, les chargea d'outrages, et ne rougit pas de leur imputer la mort du roi Childéric. Gairin fut aussitôt enlevé, attaché à un poteau, et lapidé. Les lois gênent étrangement ceux qui les méprisent le plus. Le furieux Ebroïn n'osa faire encore mourir le saint évêque, parce qu'il n'avait pas été déposé; mais il le fit jeter et traîner dans une pièce d'eau où il y avait des pierres aiguës et tranchantes qui lui déchirèrent jusqu'à la plante des pieds. Outre les yeux qu'on lui avait arrachés, on lui coupa la langue et les lèvres; ce qui ne l'empêcha point de parler depuis d'une manière qui passa pour miraculeuse. Il guérit même parfaitement de ses blessures à Fécamp, où le conduisit le comte Vaningue, à qui on l'avait donné en garde, et qui, loin d'applaudir à ses persécuteurs, l'honora comme un martyr, et le fit tres bien traiter dans ce riche monastère de sa fondation.

Au bout de deux ans que le saint y passa, Ebroïn le fit ramener au palais pour être déposé par les évêques qui s'y rendirent en foule. Dans cette multitude empressée, il ne manqua point d'en trouver d'aussi complaisans qu'il lui en fallait. Après qu'ils eurent déchiré de haut en bas la tunique de Léger, en signe de déposition, suivant l'usage, on le remit à Chrodebert, comte du palais, avec ordre de le faire mourir; mais l'odieux Ebroïn, lui enviant la gloire même d'être honoré comme un martyr, ordonna de chercher un puits ou un précipice au fond de quelque lieu sauvage, pour y jeter son corps. Chrodebert ne put se résoudre à le voir mourir, et se retira après en avoir laissé la charge à quatre de ses domestiques. La femme du comte, réduite au désespoir, ne s'exprimait que par des torrens de larmes, de profonds gémissemens, et tant de signes d'une douleur excessive, que le saint se vit obligé lui-même de la consoler. Des quatre exécuteurs qui le menèrent dans la forêt Iveline, appelée depuis de son nom, trois se jetèrent à ses pieds en lui demandant pardon; mais le quatrième lui trancha brusquement la tête, sans se mettre en peine des précautions ordonnées par le tyran contre la gloire du saint martyr. On dit que le meurtrier, saisi peu après du démon, se jeta dans un feu, où il périt.

La femme du comte Chrodebert fit enterrer honorablement le corps du saint prélat, et il se fit tant de miracles à son tombeau, qu'il y en eut peu en France d'aussi renommés. On regarda comme un châtiment céleste l'assassinat d'Ebroïn, arrivé trois ans après, un dimanche, avant le jour, comme il allait à matines. Les grands les plus occupés et les moins pieux ne se dispensaient pas encore des offices publics, même de ceux de la nuit. Le duc Vaimer avait été puni auparavant par Ebroïn même, qui, dans sa lâche et sacrilége politique, le fit d'abord évêque de Troyes, pour l'éloigner des affaires, puis le condamna à être pendu après avoir enduré la torture.

En Angleterre, les saints se multipliaient jusque sur le trône [1]. Nous avons vu la sainte mort des rois Edwin et Osouald, qui sont honorés d'un culte public. Le saint archevêque de Cantorbéry, Honorius, fut jugé digne des mêmes hommages. *Deus-Dedit*, son digne successeur, fait en un sens plus d'honneur encore à ces Barbares humanisés par le christianisme; car il était de la nation des Saxons occidentaux, au lieu que les cinq archevêques ses prédécesseurs avaient pris naissance dans une terre moins dépravée, et très vraisemblablement en Italie. Osui avait commencé son règne

[1] Bed. III Hist.

par un crime ; mais il s'efforça de réparer, par ses travaux pour la propagation de la foi et par beaucoup d'autres bonnes œuvres, la douleur qu'il avait causée à l'Église, en faisant tuer par trahison le saint roi Osui. Le fils du roi des Merciens, nommé Penda comme son père, ayant demandé en mariage la fille d'Osui, elle ne lui fut accordée qu'à condition qu'il se ferait chrétien. Alors il déclara qu'il en avait déjà pris la résolution, indépendamment de son amour pour la princesse. C'était Alfrid, fils du même roi Osui, qui, ayant épousé la sœur de Penda, avait pris de là occasion de faire connaître à ce jeune prince son beau-frère la vérité et le bonheur du christianisme. Le jeune Penda, établi par son père gouverneur du pays de Middelangle, c'est-à-dire, des Anglais du milieu des terres, en devint aussitôt l'apôtre ; il fit venir du Northumbre et de l'Hibernie des missionnaires expérimentés, qui, sous sa protection, convertirent une infinité de personnes tant parmi les grands que dans le peuple. Ce qu'il y a de moins concevable, quand on ne pense pas que le Seigneur tourne le cœur des rois comme il lui plaît, c'est que le vieux Penda, si furieux autrefois contre le nom de chrétien, n'empêcha plus alors les progrès de l'Évangile, même chez les Merciens, où il s'étendit du Middelangle.

Toutefois son ambition et sa haine enracinée contre les Northumbres le portèrent aux derniers excès à l'égard de leur roi Osui, malgré tant d'alliances réciproques. Osui tenta, mais en vain, tous les moyens d'obtenir la paix. Réduit à la nécessité désespérante de soutenir la guerre contre un prince qui, au rapport des historiens, avait des troupes trente fois plus nombreuses que les siennes, il fit vœu de consacrer sa fille à Dieu, et de donner douze terres pour des fondations de piété. Il marcha aussitôt après contre ses innombrables ennemis, et remporta une victoire complète. Penda fut du nombre des morts ; le royaume des Merciens, qui déjà comptait le Northumbre entre ses provinces, passa au contraire sous la domination d'Osui. Il accomplit religieusement ses promesses ; et telle fut l'origine du monastère de Stréneshal. Il fit plus, il ne se donna ni repos ni relâche qu'il n'eût fait chrétiens ses nouveaux sujets.

Les fruits de son zèle s'étendirent jusque chez les Saxons orientaux, dont Londres était la capitale, et qui étaient retournés à l'idolâtrie, après avoir reçu la foi de saint Mellit, leur premier évêque. Osui était ami de leur roi Sigebert, auquel il fit connaître sans peine l'impuissance des dieux faits de main d'homme, et qu'il fit baptiser dans son palais, près du grand mur qui séparait l'Angleterre des peuples sauvages de l'Écosse. Ensuite il lui pro-

cura des ouvriers évangéliques ; le saint prêtre Cedde, tiré du Middelangle, et qui était du nombre de ces missionnaires, fut ordonné pour le pays d'Essex, c'est-à-dire évêque de Londres. Il ne laissait pas que de retourner quelquefois dans le Northumbre, sa patrie, pour y nourrir la foi et la piété des fidèles. Il y fonda le monastère de Legdir ton, par la libéralité d'un fils de saint Osouald, nommé Edilvar, et reconnu roi dans la province de Déire. Il lui donna pour abbé son frère saint Céadda, depuis évêque des Merciens, et le soumit à la règle de Lindisfarne, qui nous apprend la manière de jeûner de ces solitaires. Selon l'esprit de la mortification chrétienne, ils usaient, sans difficulté, d'œufs et de laitage, comme d'alimens vils et communs dans le pays.

Il ne manquoit plus à ces généreux chrétiens, soit de Bretagne, soit d'Irlande, que de renoncer à la singularité de quelques usages, surtout par rapport à la Pâque. Si ces observances avaient paru tolérables jusque là, elles commençaient à prendre un air de schisme, à raison de l'opiniâtreté de ceux qui les retenaient, nonobstant l'uniformité qui était enfin rétablie solidement dans tout le reste de l'Église. La pratique de ces insulaires se trouvait même différente de celle des anciens Asiatiques et de saint Jean l'Évangéliste, qu'ils alléguaient principalement en leur faveur, puisqu'ils ne commençaient pas la fête le soir de la quatorzième lune du premier mois, quelque jour de la semaine qu'il pût être, mais qu'ils choisissaient toujours un dimanche dont la veille tombait souvent au soir de la treizième lune. Ils étaient d'ailleurs divisés entre eux, et jusque dans la même église, les unes solennisant le grand jour de Pâques quand les autres n'en étaient encore qu'au dimanche des Rameaux ; ce qui ne présentait plus que le ridicule et l'obstination bizarre de l'esprit de parti et de scission.

Saint Vilfrid, né Breton, élevé même au monastère de Lindisfarne, sous la discipline des Irlandais, en sentit cependant l'abus ou du moins l'imperfection [1]. Il passa dans les Gaules pour visiter les plus célèbres monastères, et apprendre les bonnes observances dans ces véritables asiles de la science et de la vertu. Il eut ensuite la dévotion d'aller au tombeau des saints apôtres, où il espérait obtenir une pleine rémission de ses péchés, et puiser abondamment dans les trésors de la divine miséricorde. Ce fut un des premiers Anglais qui accrédita ce pélerinage parmi les gens de sa nation, et leur traça le chemin de Rome, qu'ils suivirent depuis en si grand nombre. Vilfrid, en passant par Lyon, contracta une étroite amitié avec le saint archevêque Delphin, autrement nommé Hanne-

[1] Bed. v Hist. c. 20.

mond, qui fut tué quelque temps après par ordre d'Ebroïn, et qui est honoré comme martyr, sous le nom de saint Chaumont. A Rome il fit connaissance avec l'archidiacre Boniface, l'un des plus doctes Romains, et qui se fit un plaisir de l'instruire à fond de la discipline qu'il venait étudier si loin. Enfin, après avoir acquis, tant dans la capitale du monde chrétien que sur sa route, les lumières dont il devait faire usage, il revint en son pays, au moment où le prince Alfrid, fils du roi Osui, commençait à régner avec son père. Le jeune roi le reçut comme un ange venu du ciel, parce qu'on lui avait dit Vilfrid instruit dans la doctrine de l'Eglise de saint Pierre ; ce prince observait déjà lui-même l'usage romain de la Pâque; il engagea le roi son père, de concert avec saint Vilfrid, à ménager une conférence pour terminer tout différend à cet égard.

Le monastère royal de Stréneshal, qui, sous le sage gouvernement de sa première abbesse sainte Hilde, avait la régularité et la renommée ordinaires aux institutions récentes, fut marqué pour le lieu de l'assemblée, et les docteurs de tous les partis s'y rendirent avec empressement en très grand nombre[1]. On examina l'affaire avec une extrême circonspection ; on en usait ainsi à cause des vertus et de la qualité des opposans, beaucoup plus qu'à cause de la force de leurs raisons. Vilfrid, négligeant les subtilités hibernoises, et s'attachant aux faits et aux moyens de la tradition, allégua l'unanimité qui avait enfin prévalu dans l'Asie et l'Orient, aussi bien que dans la Grèce, l'Afrique et toutes les contrées occidentales. Il prouva savamment que, si saint Jean et les autres apôtres en Orient avaient observé le jour de la Pâque à la manière des juifs, c'est qu'ils ne jugeaient pas convenable de rejeter tout d'un coup la loi mosaïque instituée par Dieu même; que, par la même raison, ils l'avaient suivie en bien d'autres points; mais que le prince des apôtres, prêchant à Rome, avait été inspiré d'honorer le jour de la résurrection du Seigneur, en fixant la première fête des chrétiens au dimanche qui suivait de plus près la quatorzième lune; d'où il était arrivé qu'on avait insensiblement aboli les observances judaïques en cette matière comme en toutes les autres. Les Hibernois faisant beaucoup valoir l'autorité de saint Colomban, si constamment opposé à l'usage des Gaulois et des Romains tout ensemble : « Quelque saint que fût Colomban, répliqua « Vilfrid, peut-on le préférer au prince des apôtres, à qui le Sei- « gneur a remis les clefs du royaume des cieux, et parlé en ces « termes : *Tu es Pierre, et sur cette pierre j'établirai si solidement*

[1] Bed. III Hist. c. 25

« *mon Eglise que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais con-* « *tre elle?* »

Le roi, frappé de ces mots de l'Evangile, dit à Colman, évêque de Lindisfarne, et l'un des plus pointilleux opposans : « Est-il « vrai, Colman, que le Sauveur ait ainsi parlé à Pierre? — Oui, « seigneur, répondit Colman. — Et pouvez-vous montrer, pour- « suivit le prince, que votre Colomban ait reçu une pareille « puissance? — Non, dit Colman. — Eh bien, conclut Osui, « j'obéirai aux ordres de saint Pierre; je ne veux point offen- « ser ce portier du ciel, de peur que, quand je me présenterai à la « porte du royaume céleste, il ne refuse de me l'ouvrir. » Ce discours du roi fit une vive impression sur tous les assistans, qui se rangèrent, sans plus tarder, à la commune observance de l'Eglise.

Après cette heureuse conférence, qui se tint en 664 et à laquelle Vilfrid eut la meilleure part, quoiqu'il fût âgé tout au plus de trente ans, on l'ordonna évêque des Northumbres, c'est-à-dire, archevêque d'York. La métropole de Cantorbéry étant venue à vaquer vers le même temps, Egbert, roi de Kent, voulut avoir un archevêque des mains du pape Vitalien, qui avait succédé à Eugène le 30 juillet 657. Le pontife lui envoya un saint et savant moine nommé Théodore, généralement estimé à Rome, où il était venu d'Orient [1]. Théodore arriva en Angleterre avec un Anglais de distinction appelé Biscop, et surnommé Benoît, ami et compatriote de saint Vilfrid, avec qui il avait entrepris, en premier lieu, le voyage de Rome, qu'il fit jusqu'à cinq fois. On établit d'abord Benoît abbé de Saint-Pierre de Cantorbéry. Ayant reçu dans la suite du roi Egfrid, l'un des fils et des successeurs du pieux Osui, une terre de soixante-dix familles, c'est-à-dire, d'autant de charrues, pour fonder un monastère, il bâtit en 674 celui de Viremouth, à l'embouchure de la rivière de Vire, d'où ce monastère tira son nom. Il exposa au culte public beaucoup de reliques et de saintes images qu'il avait apportées de Rome, y amassa une nombreuse bibliothèque, et y finit saintement ses jours. Il est honoré sous le nom de saint Benoît Biscop. Par la libéralité du même roi Egfrid, il bâtit encore sur un fonds de quatre charrues le monastère de Jarou, à deux lieues de Viremouth. Ces deux monastères, celui-ci sous le titre de Saint-Pierre, et Jarou sous le titre de Saint-Paul, étaient tellement unis, qu'ils ne formaient qu'une communauté répartie en deux habitations différentes.

Saint Théodore (car ses grandes actions lui ont aussi obtenu ce

[1] Bed. IV Hist. c. 1.

titre) n'eut pas plus tôt pris possession de son siége, qu'il remplit parfaitement les vues religieuses du pape et du roi. Il parcourut toutes les habitations des Anglais, n'établit pas seulement les usages extérieurs de l'Eglise catholique, mais fit refleurir partout les vertus, la ferveur, l'amour des sciences et des bonnes lettres. On lui attribue l'institution de l'école fameuse de Cantorbéry, d'où sortirent tant de grands personnages. Là on enseignait, avec l'Ecriture sainte et toutes les sciences ecclésiastiques, l'éloquence, la poésie, l'astronomie, l'arithmétique, au moins celle qui était relative au calcul de la Pâque; enfin, la musique ou le chant romain, connaissances fort relevées pour le temps et pour la portée de ces nations. Les langues savantes étaient si bien cultivées, que le grec et le latin leur devinrent aussi familiers que la langue maternelle. Les lumières et les bons maîtres passèrent de là dans toutes les églises d'Angleterre. Saint Théodore n'était pas moins attentif à maintenir la dignité de son siége, à le faire jouir de tous les droits de primatie; et ce fut le premier archevêque à qui l'Eglise anglicane se soumit sans exception. Tout concourait à la splendeur ecclésiastique et politique de la Grande-Bretagne, qui s'applaudit alors de n'avoir point encore vu de temps si heureux depuis l'entrée des Anglais. Leurs rois étaient si braves, qu'ils faisaient trembler tous les Barbares, et si chrétiens, qu'ils ne semblaient porter le glaive que pour exterminer l'impiété, et conduire sûrement les peuples au royaume éternel.

Après la mort des rois Egbert et Osui, dans le cours de l'année 673, la première du règne de Lotaire, frère et successeur d'Egbert au trône de Kent, et la troisième d'Egefrid, fils d'Osui, dans le royaume de Northumbre, le saint primat voulut imprimer à ses réglemens le sceau respectable de l'autorité des conciles, selon l'usage de l'Eglise. Dans le concile qui se tint en premier lieu à Herford, on ne fit point de nouveaux canons, mais un extrait pratique des anciens [1], abrégé net et précis qui nous peint, et la docile simplicité de ce bon peuple, et la sagesse avec laquelle l'archevêque écartait jusqu'aux moindres nuages de l'indécision et de la contention. Il était conçu en ces termes : « Nous observerons la Pâque le « même jour, savoir le dimanche qui suit le quatorzième de la « lune du premier mois. Les évêques n'entreprendront point sur « les diocèses l'un de l'autre; ils garderont le rang de leur ordina- « tion. On en augmentera le nombre à mesure que celui des fidèles « croîtra. On tiendra le concile chaque année, le premier jour « d'août. Les clercs ne seront point vagabonds, et on ne les rece-

[1] Tom. VI Conc. p. 537. — [2] Elmacin. Albufarag. Theoph. an. 14 Const.

« vra nulle part sans les lettres de recommandation de leur évê-
« que. Les évêques et les clercs étrangers ne feront aucune fonction
« sans l'aveu de l'évêque diocésain. Les évêques ne troubleront point
« le repos des monastères, et ne leur ôteront rien de leurs biens. Les
« moines ne passeront point d'un monastère à l'autre sans la per-
« mission de leur abbé. On ne contractera que des mariages légiti-
« mes ; il ne sera permis de quitter sa femme que pour cause
« d'adultère ; et en ce cas, le vrai chrétien n'en saurait épouser une
« autre. »

Ainsi le christianisme prenait une stabilité et une attitude respectables au delà des mers, et jusqu'aux extrémités les plus occidentales de l'Europe, tandis que les armes des musulmans étendaient leur stupide islamisme bien avant dans la Haute-Asie, et dans la meilleure partie de l'empire d'Orient. Dès la trente-cinquième année de l'hégire, 656 de Jésus-Christ, à la mort d'Othman, troisième calife, cette formidable puissance comprenait déjà l'Arabie entière, la Perse, la Chaldée ou Mésopotamie, la Syrie, la Palestine, l'Egypte, et une grande partie de l'Afrique. Ces vastes contrées avaient été prises, ou sur les Romains, ou sur les Perses, dont le dernier roi Isdegerde fut tué et l'empire entièrement éteint l'an 652, après avoir duré, depuis la ruine des Parthes, quatre cent vingt-neuf ans. Le schisme et la discorde qui, après la mort d'Othman, s'élevèrent entre les sectateurs de Mahomet, suspendirent pendant quelque temps le cours de leurs conquêtes. On avait fait périr ce calife, parce qu'il abusait du trésor public, et qu'il était d'une injurieuse partialité. L'Alcoran qu'il portait partout sur sa poitrine fut ensanglanté. Le meurtre, aggravé par cette circonstance, parut exécrable, surtout au jugement d'Aïcha, la plus chérie des femmes de Mahomet, l'oracle des musulmans depuis la mort du prophète, et nommée communément leur mère. Quoiqu'Ali, fait calife par les ennemis d'Othman aussitôt après l'assassinat, fût cousin germain et gendre de Mahomet, Moavia, chef d'un autre parti, avoué par Aïcha, acquérait par cette seule approbation des droits trop plausibles aux yeux des musulmans, pour ne pas s'approprier les conquêtes dont il avait été le héros, et pour abandonner tout au contraire l'autorité absolue qu'il exerçait depuis long-temps dans son gouvernement de Syrie. Il y eut entre sa faction et celle d'Ali une guerre violente, et bien du sang répandu. Ils firent enfin la paix, à condition que l'Arabie et l'intérieur de l'Orient demeureraient à Ali, la Syrie et les provinces occidentales à Moavia.

Mais cette paix consomma le schisme au lieu de l'éteindre. De nouveaux enthousiastes assassinèrent Ali, dans le temps de la priere, pour avoir seulement présumé de traiter sur un point de reli-

gion, tel que la succession du prophète, la dignité de calife et la qualité d'iman [1]. Ses partisans le tinrent pour martyr, et le lieu de sa sépulture devint le terme révéré de pélerinages nombreux. Il est même une partie considérable de cette secte qui regarde comme des usurpateurs impies Moavia et tous les califes postérieurs, et qui ne comptent pour légitimes imans que les descendans d'Ali et de son épouse Fatime. Ce sont ces sectateurs rigoureux d'Ali qui règnent aujourd'hui en Perse, toujours fort animés contre les Ottomans on les Turcs, qui sont de la secte opposée. Hasan, fils d'Ali, fut reconnu calife à la mort de son père; mais il ne régna que six mois. Il céda l'empire à Moavia, qui le fit empoisonner huit ans après, et qui se trouva ainsi seul calife l'an 670. Ce perfide iman fixa le siége de son empire à Damas.

Il n'avait pas attendu ce sanglant dénouement pour inquiéter les empereurs de Constantinople. Les Sarrasins ses sujets firent des incursions continuelles sur toutes les mers, et jusque sur les côtes d'Italie. Ils réduisirent en esclavage les meilleurs cantons de la Sicile. Dans la partie de l'Afrique encore soumise aux Romains, ils enlevèrent quatre-vingt mille captifs; ils s'établirent ensuite à Cyzique, d'où ils venaient sans cesse insulter Constantinople [2], quand Callinique, pour consumer leurs navires, inventa le feu grégeois, qui brûlait sous les eaux. Constantin régnait depuis l'an 668, que son père avait été assassiné à Syracuse. On avait d'abord déclaré empereur un Arménien, nommé Mizizi; mais l'héritier de Constant vint en diligence avec une bonne flotte, se fit remettre l'usurpateur, et quoique la pourpre eût été imposée par force à Mizizi, il le fit mourir avec les meurtriers de son père. A son retour en Grèce, on lui donna le surnom de Pogonat ou Barbu, parce qu'étant parti sans barbe, on lui en vit avec étonnement quand il s'y remontra. Ses deux frères, Tibère et Héraclius, furent reconnus empereurs avec lui. Il se signala dès le commencement de son règne par le soin qu'il prit de rétablir la paix dans l'Église, de réprimer les ennemis de l'empire. Après différens avantages remportés sur les musulmans, ces ennemis acharnés du nom de chrétien tenant encore depuis sept ans Constantinople assiégée ou bloquée par terre et par mer, il marcha contre eux à la tête de son armée, tua trente mille hommes à Jésid, fils de Moavia, qui les commandait en personne, et réduisit le superbe calife, non seulement à lui demander la paix, mais à lui payer tribut.

Le pape Vitalien lui avait rendu de grands services dans les troubles de Sicile, ce qui contribua sans doute à disposer cet em-

[1] Theoph. an. 18, p. 288. — [2] Theoph. 18, p. 294.

pereur plus favorablement que ses pères à l'égard des orthodoxes; mais Vitalien, qui mourut le 27 janvier 672, n'eut pas le temps de recueillir les fruits de ces heureuses dispositions. Tout ce qu'on sait d'Adéodat, qui, le 22 avril suivant, fut élu pour lui succéder, c'est qu'il était romain de naissance, qu'il ordonna quantité d'évêques, et qu'il mit en honneur le monastère de Saint-Erasme, où il avait été élevé. Il occupa néanmoins plus de quatre ans la chaire de saint Pierre, et ne mourut que le 26 juin 676. Après quatre mois et demi de vacance, on plaça sur le saint siége Donus ou Domnus, qui ne le tint qu'environ un an et demi, c'est-à-dire, jusqu'au 11 avril 678. Il ne laissa pas que de faire rentrer l'église de Ravenne sous l'obéissance de celle de Rome, dont elle avait entrepris de secouer la dépendance. Il obtint de l'empereur Constantin-Pogonat la révocation de l'édit par lequel Constantin avait déclaré l'archevêque Maur et ses successeurs exempts de la juridiction du saint siége[1]. Constantin ne borna point à ces effets particuliers son zèle pour la religion. Après avoir humilié les musulmans en Asie, reçu des ambassadeurs des Avares et d'autres peuples d'Occident, obligés aussi à demander la paix, il crut ne pouvoir faire un meilleur usage de la puissance qu'il exerça toujours avec vigueur qu'en rendant la paix à toute l'Eglise. Il en écrivit sans délai au pape Donus.

Mais, avant que la lettre parvînt à Rome, ce pontife était mort le 11 avril 678. Après que le saint siége eut encore vaqué deux mois et demi, selon quelques auteurs, et selon d'autres une année de plus, on élut Agathon sur la fin de juin 678 ou 679. C'était un homme d'une prudence et d'une douceur propres à ménager les affaires les plus délicates, et à concilier les esprits les plus difficiles. Il assembla aussitôt un concile de cent vingt-cinq évêques, entre lesquels on remarque Mansuet de Milan, qui avait professé l'arianisme encore répandu parmi les Lombards, mais qui était si bien converti qu'on le compte encore au nombre des saints. On lut en plein concile les lettres que l'empereur avait adressées au pape Donus, et par lesquelles, rendant ses religieux hommages au siége apostolique, il proposait d'assembler un concile général, et aussi nombreux qu'il était possible de le former sous la domination tyrannique des Arabes en Orient. Il demandait trois députés de l'église de Rome, ou plus, si le pape le jugeait à propos; et du concile pontifical, jusqu'à douze évêques[2]. Ici on voit la différence des députés propres du souverain pontife, et de ceux des évêques d'Italie, ou de tout l'Occident, qu'il était de style parmi les Orien-

[1] Anastas. ubi de Dom. — [2] Tom. VI Conc. p. 595.

taux d'appeler le concile du pape. On prit avec raison le jugement du concile de Rome pour celui de tout l'Occident; il s'y trouva des évêques de France, et même d'Angleterre qui, avec ceux d'Italie, déclarèrent dans une parfaite unanimité la foi de leurs églises; puis ce jugement fut envoyé en Espagne, et dans toute la catholicité, où on le reçut avec respect.

Ce fut saint Vilfrid qui, dans le concile romain, rendit témoignage touchant la croyance de l'Église britannique. Il avait eu recours à Rome contre le primat Théodore qui l'avait déposé, sous prétexte que l'évêque d'York ne pouvait suffire à la vaste étendue de son diocèse [1]; après quoi l'on s'était pressé d'établir trois évêques à sa place, à Hagulstad, à Lindisfarne, et à York même, sans nul égard à la réunion faite depuis peu du siége de Lindisfarne avec celui d'York. Mais la vraie cause de cet étrange procédé, c'était l'aversion qu'Ermenburge, seconde femme du roi Egfrid, avait inspirée à Théodore contre l'évêque d'York, dont elle ne cessait de lui exagérer les richesses et la puissance. Elle avait pris la place de la reine Eteldrite, fort attachée à son saint pasteur, et qui après plus de douze ans de mariage pendant lequel elle garda la virginité, obtint, quoiqu'avec peine, du roi son époux, la permission de se retirer au monastère d'Eli qu'elle venait de fonder. Son corps fut trouvé sans corruption seize ans après sa mort, et l'on attribua unanimement ce prodige au mérite de sa pureté. Saint Vilfrid alla donc demander justice à Rome; mais, craignant en France le roi Thierri, ou plutôt Ebroïn, à qui les ennemis de Vilfrid avaient envoyé d'Angleterre de riches présens, il prit sa route par la Frise, quoique les peuples en fussent encore païens.

Leur roi Algise ne laissa pas que de le recevoir honorablement, et lui permit d'annoncer l'Evangile. La récolte s'étant trouvée cette année-là d'une abondance extraordinaire, les Frisons l'attribuèrent au Dieu de Vilfrid; ce qui lui fit recueillir des fruits de salut plus abondans encore que n'avaient été ceux de la terre. Il baptisa presque tous les seigneurs, avec une multitude de peuple si nombreuse, qu'on le regarde avec raison comme l'apôtre de la Frise. Ebroïn envoya cependant ses émissaires chez ces peuples, avec une lettre qui promettait à leur roi un boisseau plein de sous d'or, s'il voulait remettre entre ses mains, soit la personne, soit la tête de l'évêque Vilfrid. Algise, à son dîner, fit lire ces lâches propositions en présence de Vilfrid lui-même, des envoyés d'Ebroïn et d'un grand nombre de Frisons; puis il prit la lettre avec mépris, la déchira et la jeta au feu, en disant au porteur : *Puisse le*

[1] Vit. per Edd. c. 23, etc.

Créateur du ciel et de la terre détruire ainsi les scélérats et les parjures! Saint Vilfrid courut le même danger en Lombardie, et fut sauvé de même par le roi Pertharit, prince non seulement catholique, mais d'une insigne piété et d'une bienfaisance admirable envers les malheureux.

A Rome, Vilfrid n'eut point de peine à obtenir justice. On ordonna que par provision il serait rétabli dans tous les droits de son évêché, qu'on chasserait ceux qu'on avait revêtus de ses dépouilles; mais que, pour subvenir aux besoins de son vaste diocèse, comme il y consentait volontiers, il choisirait en concile des évêques qui seraient ordonnés par l'archevêque de Cantorbéry, le tout sous peine de déposition et d'anathème contre les ecclésiastiques, et d'excommunication contre les laïques, quels qu'ils pussent être. Vilfrid, dans le concile romain qui fut tenu ensuite contre les novateurs de l'Orient, prit la qualité de légat du concile de Bretagne, dont il est néanmoins évident que les prélats ne l'avaient point envoyé; ce qui prouve tout à la fois, et qu'il n'entendait se donner que pour témoin de la croyance des églises britanniques, et qu'il était ordinaire de nommer concile les évêques d'une même région, quoiqu'ils ne fussent point assemblés. Après l'expédition de tant d'affaires importantes, il repartit pour l'Angleterre, où il arriva heureusement, malgré les piéges qu'on lui tendit encore à son retour; mais, en passant par la France, il eut la douleur d'apprendre l'assassinat du roi Dagobert II, qui le qualifiait d'ami, et qui se montra vraiment digne lui-même de l'amitié d'un saint [1]. Ce prince, d'une vertu éprouvée et peu commune, est honoré comme martyr à Stenai, lieu de sa sépulture, selon l'usage du temps, qui donnait ce titre à ceux qui périssaient injustement après avoir bien vécu.

Cependant le chef de l'Église fit partir ses légats pour Constantinople avec sa réponse et celle de son concile. On y déplore les troubles, les courses perpétuelles des Barbares, et les brigandages qui, dépouillant les églises d'Italie de leurs patrimoines, réduisaient leurs ministres à subsister avec peine du travail de leurs mains [2]. « Mais si ces agitations et les inquiétudes où nous passons notre vie, reprennent les Pères, nous ont dépouillés de tous les biens de ce monde, même des sciences humaines et de l'éloquence, il nous reste un bien inestimable et le plus précieux de tous, dans l'intégrité de la foi que nous nous appliquons uniquement à conserver parmi tant d'orages, et pour laquelle nous sommes prêts à mourir, s'il est nécessaire. » Ils en donnent en-

[1] Mabill. præf. part. I, sæcul. — [2] Tom. VI Conc. p. 534.

suite la confession dans un style qui confirme bien ce qu'ils disent de la décadence des lettres humaines, et où l'on voit néanmoins, outre la plus exacte conformité avec les décrets des cinq conciles généraux tenus jusqu'alors, une étude solide des Pères anciens, et une suite de conséquences tirées avec beaucoup de justesse contre les nouvelles erreurs.

Les légats du pape, avec les députés du concile de Rome, représentans de tous les Occidentaux qui avaient, comme on l'a vu, notifié leurs sentimens, arrivèrent à Constantinople le dixième jour de septembre 680. Le 7 de novembre suivant, on fit l'ouverture du concile œcuménique dans un salon du palais de Constantinople, nommé *Trullus* ou le Dôme [1]. Depuis ce jour jusqu'au seizième de septembre de l'année suivante, il y eut un grand nombre de sessions, dix-sept selon les exemplaires grecs de ce concile, et dix-huit au compte des latins. Il ne se trouva guère plus de quarante évêques à la première assemblée; mais, les prélats faisant de jour en jour plus de diligence, le nombre en monta, pour la dernière session, à plus de cent soixante. Les trois légats, Théodore, Georges et Jean, comme tenant la place de la personne du pape (selon les termes exprès du concile dans sa préface), sont nommés avant tous les évêques, quoique les deux premiers ne soient que prêtres, et le troisième, diacre seulement. On nomme ensuite Georges, patriarche de Constantinople; Pierre, prêtre et moine, légat du patriarche d'Alexandrie; Macaire, patriarche d'Antioche, et résidant depuis quelque temps à Constantinople; George, prêtre et moine, légat du vicaire de Jérusalem, le siége vacant. Après les patriarches, sont nommés les évêques de Porto, de Paterne et de Rége, légats du concile romain, et représentans des occidentaux, puis les orientaux. Après tous les évêques, on nomme encore six prêtres, abbés ou moines, tous d'Italie ou de Constantinople, à l'exception du dernier, qui était Etienne, disciple de Macaire d'Antioche, et monothélite aussi obstiné que son patriarche.

L'ordre de séance fut le même que celui du dénombrement. Les Évangiles étaient au milieu, selon la coutume, l'empereur aussi au milieu, avec treize de ses principaux officiers; à sa gauche, comme au côté le plus honorable, les légats du pape, ceux de son concile ensuite, puis celui de Jérusalem; à la droite, les patriarches de Constantinople et d'Antioche, le légat d'Alexandrie, puis les évêques dépendant de Constantinople et d'Antioche. Le patriarche d'Alexandrie et le vicaire de Jérusalem n'avaient pu venir en per-

[1] Tom. VI Conc. p. 606, etc.

sonne, à cause de la crainte que leur inspiraient leurs souverains musulmans. Par la même raison, on ne vit au sixième concile aucun evêque de leurs provinces, non plus que de l'Afrique. On observe encore que tous les députés des évêques absens tinrent le rang des siéges qui les députaient, quoiqu'ils ne fussent que simples prêtres.

Les légats du pape parlèrent les premiers, et proposèrent l'objet de leur légation, qui était de rechercher la source des nouveautés introduites en quelques églises, pour les proscrire comme contraires à l'enseignement des Pères et des conciles. On lut d'abord les actes du concile œcuménique d'Ephèse, puis, dans les sessions suivantes, ceux de Chalcédoine et du cinquième concile général. Ensuite on examina les passages des Pères dans les originaux les plus authentiques; on leur confronta les assertions et les plus fameux écrits des novateurs. Dans toutes ces discussions, on reconnaît, d'une manière bien consolante, non-seulement que l'esprit de vérité est toujours avec l'Église, mais que la science solide de la religion y était encore florissante, nonobstant la chute si souvent déplorée de toutes les autres sciences. On analysa et l'on réfuta les sophismes des hérétiques avec beaucoup de force et de sagacité. Avec plus d'érudition encore, on les convainquit d'avoir falsifié ou tronqué les passages des anciens docteurs, et jusqu'aux actes sacrés des conciles. Le discours prétendu de Ménas au pape Virgile sur l'unique volonté de Jésus-Christ avait été inséré, en trois cahiers, au commencement de l'exemplaire du cinquième concile, que l'on conservait à Constantinople. On fit observer que ces trois cahiers n'étaient pas numérotés des chiffres convenables; mais que le numéro premier ne se trouvait qu'à la première page du quatrième cahier, qui était effectivement le premier de l'exemplaire authentique du concile [1]. Sans cela même, les légats démontrèrent la supposition par l'anachronisme, en faisant observer que Ménas était mort la vingt-unième année de Justinien, et que le cinquième concile n'avait été célébré que la vingt-septième, sous un autre patriarche, qui était Eutychius. On prouva d'une manière non moins évidente que les faussaires hérétiques avaient encore fait à la septième session une addition de deux prétendus écrits du pape Virgile à l'empereur Justinien et à l'impératrice Théodora, contenant les mêmes erreurs; sur quoi les légats s'écrièrent que, si Virgile avait enseigné une seule volonté avec l'approbation du concile, on n'aurait pas manqué d'employer ce terme dans la définition de foi, où il s'en fallait bien qu'on lût rien de semblable. On doit peu s'étonner de pareilles altérations dans les

[1] Tom. VI Conc. p. 622.

exemplaires de Constantinople, où il y avait eu une longue suite de patriarches monothélites.

On convainquit encore ces impudens novateurs d'avoir falsifié les Pères, en particulier saint Athanase, dont l'autorité avait tant de poids, surtout pour ces premiers mystères. Théophane, abbé de Baies en Sicile, ayant demandé à Macaire d'Antioche et à son disciple Etienne s'ils reconnaissaient en Jésus-Christ une volonté humaine et impeccable, ils répondirent avec assurance : « Nous ne lui connaissons point de volonté humaine; mais nous « lui attribuons, avec saint Athanase, une volonté divine, sans « vouloirs de la chair, et sans pensées de l'homme. » C'étaient les expressions d'un passage de ce saint docteur contre Apollinaire, mais qu'on ne citait qu'en partie, et dont on supprimait ce qui en aurait indiqué le vrai sens. « Si vous aviez donné « le texte entier, reprit Théophane, on verrait que le grand « Athanase appelle volontés charnelles et pensées humaines celles « qui sont coupables et volupteuses, celles qui sont conformes aux « suggestions du démon. Certes, à Dieu ne plaise que je les attribue « à Jésus-Christ! Je ne parle que d'une volonté naturelle, telle « que Dieu l'avait mise dans le premier homme. Or, je vous de- « mande, Adam avait-il une ame raisonnable? » Etienne répondit : « Il avait une volonté de choix et de libre arbitre; car, avant son « péché, il avait une volonté divine, et voulait avec Dieu.—Quelle « absurdité, s'écria Domitius de Prusiade, et quel blasphème! « Si Adam voulait avec Dieu, il créait donc aussi avec Dieu, qui « crée par sa volonté. » Les romains ajoutèrent : « Si le pre- « mier homme, avant son péché, avait une volonté divine, il était « consubstantiel à Dieu, par conséquent sa volonté était immuable « et vivifiante. Comment donc a-t-il changé? Comment s'est-il « précipité dans l'abîme du péché et de la misère? Ignorez-vous « ce que saint Cyrille dit de Jésus-Christ, qu'il a la volonté de « son Père, parce qu'une même substance n'a qu'une volonté? » Le savant Théophane pressa Etienne et Macaire de dire précisément si Adam avait ou n'avait pas une volonté naturelle. Comme ils ne voulurent ni en convenir ni le nier, il prouva l'affirmative par saint Athanase et par saint Augustin, d'où le concile conclut en ces termes : « Si le premier Adam avait une volonté naturelle, « comment le second ne l'aurait-il pas dans sa nature humaine? « Or, s'il a dans cette nature une volonté véritable, quoiqu'impec- « cable, et qu'il ait de toute éternité une volonté divine avec le Père « et le Saint-Esprit, il est clair qu'il faut reconnaître en lui deux « volontés. »

Les légats apostoliques avaient déjà fait valoir l'autorité du pape

saint Léon pour qui les nouveaux sectaires affectaient un respect extrême. On lisait ces paroles dans sa lettre à Flavien : « En Jésus-« Christ, chaque nature fait ce qui lui est propre, avec la parti-« cipation de l'autre; le Verbe opère ce qui convient au Verbe, et « la chair ce qui convient à la chair; l'un brille par ses miracles « l'autre succombe aux mauvais traitemens. » Sur quoi les légats s'exprimèrent ainsi : « Vous voyez que le grand Léon enseigne for-« mellement deux opérations naturelles en Jésus-Christ, sans con-« fusion et sans division, et cela dans l'écrit qu'un concile œcumé-« nique a nommé la base de la croyance orthodoxe. » Macaire n'eut rien à répliquer, sinon qu'il ne parlait point de nombre, et qu'il disait seulement l'opération théandrique; mais on fit sentir à tous les Pères du concile que cette réserve simulée des novateurs tendait beaucoup moins à écarter la discorde qu'à étouffer la vérité ; qu'ils ne cessaient de démentir par les œuvres cet amour apparent de la paix; que Macaire en particulier traitait le saint abbé Maxime et ses disciples, non seulement d'hérétiques, mais de manichéens détestables et de vrais païens; que Macaire comptait au contraire parmi les saints docteurs Servius, Cyrus, et surtout le pape Honorius, de l'autorité duquel il se prévalait étonnamment.

Les évêques abusés jusque là s'empressèrent aussitôt de rentrer dans le sein de l'unité. La plupart confessèrent la foi contenue dans les lettres du souverain pontife : qu'il y avait en Jésus-Christ deux natures, deux volontés et deux opérations. Ils s'écrièrent que Pierre avait parlé par la bouche d'Agathon, comme autrefois par celle de Léon. On donna mille bénédictions à ce digne organe du prince des apôtres , ainsi qu'au patriarche de Constantinople, à la foi de l'empereur, et au senat qui en secondait si dignement le zèle. « Longues années, cria-t-on long-temps, à l'empereur catholique « et saintement pacifique, au conservateur de la religion, au nou-« veau Constantin, au nouveau Théodose ! » Macaire, avec son disciple Etienne, ne rabattit rien de son opiniâtreté, et dit fièrement à l'empereur qui s'efforçait de le ramener au bon chemin : « Non, « seigneur, je ne confesserai jamais deux volontés, ni deux opéra-« tions en Jésus-Christ, quand on devrait me couper tous les mem-« bres et me précipiter dans la mer. — Qu'attendons-nous de plus « pour condamner l'hérétique ? cria-t-on de toute part. Anathème « au nouveau Dioscore ! Anathème au nouvel Apollinaire ! Qu'il soit « privé de l'épiscopat ; qu'on le dépouille du pallium. » On le lui arracha sur-le-champ. Dans le reste de cette huitième session, tenue le 7 de mars, il ne parut que debout au milieu de l'assemblée, avec le seul Etienne, et il ne parut plus du tout dans les

sessions suivantes. L'abbé Théophane, qui l'avait si habilement confondu, fut ordonné à sa place, et siégea comme patriarche à la quatorzième session qui se tint le 5 avril.

L'empereur s'était retiré après la onzième, laissant quatre de ses principaux officiers pour continuer à maintenir le bon ordre. Les principales affaires étaient terminées, l'hérésie était condamnée, et le nom du pape Vitalien remis dans les dyptiques. Il ne s'agissait plus que de procéder en conséquence contre les auteurs et les fauteurs de l'impiété, de réconcilier quelques membres du concile qui n'étaient revenus qu'après les autres à la saine doctrine, et de remédier aux falsifications faites par les sectaires dans les monumens de l'église de Constantinople. C'est ce qui remplit presque tout le reste des sessions. Un moine plein de présomption, nommé Polychrone, avait rendu sa foi très suspecte. On lui ordonna de déclarer nettement sa croyance. « C'est par les œuvres, « dit-il, que je veux la manifester. Faites apporter un mort, je « mettrai sur lui ma confession de foi, qu'alors vous pourrez lire ; « je prierai le Fils de Dieu de le ressusciter, et si le miracle ne se « fait point, le concile et l'empereur feront de moi ce qu'ils vou- « dront. » On apporta le mort, on l'exposa publiquement, afin de donner la plus grande notoriété à l'extravagance de l'enthousiaste. Il mit sur le corps une confession de foi toute monothélite, et marmotta long-temps à l'oreille du mort. On eut la patience de le laisser faire durant des heures consécutives. Enfin, il fut réduit à convenir de son impuissance. On le condamna comme un hérétique et on le chassa comme un impudent.

Ce que le concile fit de plus important depuis la retraite de l'empereur, ce fut la flétrissure qu'il imprima aux écrits des chefs de la secte. Tous les Pères, d'un consentement unanime, et sans que personne s'avisât d'incidenter à ce sujet, condamnèrent hautement et des propositions particulières, et des ouvrages entiers de Théodore de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de Constantinople, de ses trois successeurs Pyrrhus, Paul et Pierre, enfin du pape Honorius lui-même, suivant toutes les versions qui nous sont parvenues de ces actes [1]. Il ne s'éleva pas le moindre

[1] « Comment son nom se trouve-t-il à la fin du sixième concile général, parmi ceux « des hérétiques qui y ont été condamnés? Il paraît que le nom d'Honorius y a été « ajouté par un conciliabule des Grecs, après que les actes du concile eurent ob- « tenu l'approbation du pape Agathon. Honorius mourut en possession de son « siége : sa cendre tranquille reposa avec honneur au Vatican ; ses images conti- « nuèrent de briller dans l'église, et son nom dans les dyptiques sacrés ; un saint « l'a traité depuis d'*homme divin ;* et, nonobstant sa malheureuse correspondance « avec Sergius, le huitième concile général confessa que la pure doctrine avait « été *invariablement* enseignée sur le siége apostolique. Cette dernière circonstance « prouve assez que l'anathème prétendu qui aurait condamné sa mémoire est « le résultat d'une sacrilége falsification. » Histoire de la Papauté, 2e édit. t. 1, p. 129.

doute sur l'infaillibilité de l'Église, jugeant tant d'écrits divers dans le sens que le texte présentait à l'esprit. « Ayant examiné, « disent unanimement les Pères du concile, les lettres de Sergius « de Constantinople avec les réponses du pape Honorius, et les « ayant trouvées éloignées de la doctrine de l'Eglise, des décrets « des conciles et des sentimens des saints docteurs, et tout au con- « traire conformes à la fausse doctrine des hérétiques, nous les re- « jetons absolument comme propres à corrompre les ames. » Ils dirent ensuite anathème aux auteurs et à tous les docteurs des nouveautés impies, et l'on effaça leurs noms des sacrés dyptiques. Ils examinèrent ensuite, sur les mêmes principes, ce qu'on avait pu recueillir des écrits des derniers patriarches de Constantinople, Thomas, Jean et Constantin, qui furent déclarés irréprochables du côté des erreurs courantes, et dont l'on continua d'honorer la mémoire.

Il n'était plus question que de dresser la confession de foi : ce fut tout l'ouvrage de la dix-septième session, et on la publia dans la dix-huitième. De là vient que les Grecs ont confondu ces deux dernières sessions. L'empereur, pour un objet de cette importance et de cet appareil, crut devoir reparaître au concile, où les évêques, arrivés successivement de leurs diocèses, se trouvèrent en plus grand nombre qu'ils n'avaient encore été. Dans cette définition de foi, on déclare, premièrement, que l'on adhère aux cinq conciles précédens, et l'on rapporte les symboles de Nicée et de Constantinople. En second lieu, on nomme les auteurs qu'on venait de condamner, savoir : Théodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople, le pape Honorius, Cyrus d'Alexandrie, Macaire d'Antioche et son disciple Etienne. On approuve ensuite les lettres du pape Agathon, comme ayant été trouvées conformes aux décisions de Chalcédoine, à la doctrine de saint Cyrille. Enfin, après une explication nette et succincte du mystère de l'incarnation, on prononce qu'en Jésus-Christ il y a deux volontés naturelles et deux opérations aussi naturelles, et l'on défend d'enseigner autre chose, sous peine de déposition pour les clercs, et d'anathème pour les laïques : viennent ensuite les souscriptions des légats et de cent soixante-cinq évêques.

Les Pères du concile prièrent aussi l'empereur de souscrire ; ce qu'il tint à honneur et fit avec empressement. Il y eut jusqu'à cinq exemplaires signés de sa main, ainsi que de la main des légats et de tous les évêques. Le premier exemplaire était pour le siége apostolique, le second pour l'église de la nouvelle Rome, les trois autres pour les anciennes églises patriarcales d'Alexandrie, d'Antioche

et de Jérusalem. L'empereur donna aussi un édit d'exécution pour appuyer les décisions de foi et tous les décrets du concile. Il y est statué, contre quiconque y contreviendra, qu'il sera déposé s'il est évêque ou clerc; s'il est en dignité, qu'on l'en privera, ainsi que de ses biens, qui demeureront confisqués; s'il n'est que simple particulier, qu'il sera banni de Constantinople. Les Pères, de leur côté, adressèrent, selon la coutume, une lettre synodale au pape, pour le prier de confirmer le jugement par lequel, lui disaient-ils, on avait prononcé suivant la condamnation proposée dans ses lettres. On trouve néanmoins dans cette pièce la flétrissure du nom d'Honorius, dont le pape Agathon n'avait point parlé[1]. L'empereur, pour témoigner son contentement au siége apostolique, supprima l'abus qu'avaient introduit les rois goths de faire payer une somme d'argent pour l'ordination de chaque pape, à condition toutefois que les papes élus à l'avenir ne seraient ordonnés, suivant l'usage antérieur à la domination des Goths, qu'après que le décret de leur élection aurait été porté à Constantinople, et que l'empereur y aurait donné son consentement.

Le pape Agathon mourut quelques mois après la fin du concile, le 10 janvier 682, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. On croit que ses légats n'étaient pas encore de retour à Rome, et que ce fut Léon II, élu pape le 17 août de la même année, qui confirma le sixième concile. Il reste en effet, sous le nom de ce pontife, une lettre adressée à l'empereur Constantin, et conçue en ces termes : « Nous avons trouvé que le sixième concile a religieu-« sement suivi les cinq précédens, et nous le confirmons par l'au-« torité de saint Pierre. Outre les auteurs du monothélisme, « nous anathématisons le pape Honorius, qui n'a point éclairé « notre siége apostolique, mais qui, par une trahison profane, « a pensé lui imprimer un opprobre éternel. » De graves critiques révoquent en doute l'authenticité de cette lettre.

Après tout, en admettant même la condamnation d'Honorius, il ne fut ni l'auteur ni l'inventeur de l'hérésie; il n'en fit point

[1] Cependant, dans la lettre que l'empereur écrivit aussi au pape et à son concile, on ne trouve point le nom d'Honorius; or, cette lettre fut remise par Constantin lui-même aux légats, lorsqu'ils prirent congé de lui pour revenir à Rome; tandis que les autres actes du sixième concile, qu'il fallut transcrire à grand nombre d'exemplaires, restèrent à la disposition des Grecs, assez long-temps pour être dénaturés. Celui qu'on accuse généralement de cette falsification, est ce Théodore chassé comme hérétique du siége de Constantinople en 678, et qui, à force d'intrigues, y remonta après la mort de Georges en 683. Excommunié lui-même avec plusieurs de ses prédécesseurs, son nom devait se trouver dans les actes comme ceux de Sergius et de Pyrrhus. Mais, dit Barruel, il garda les actes du sixième concile jusqu'à ce qu'il eût substitué partout le nom d'Honorius au sien. Et voilà sans doute pourquoi la lettre que l'empereur avait confiée aux légats du pape est la seule pièce où le nom d'Honorius ne se trouve pas calomnié.

une définition, et ne la proposa jamais comme son enseignement à l'Eglise universelle. La gloire du siége apostolique est d'ailleurs fort indépendante des taches personnelles que peuvent contracter ceux qui l'occupent. Honorius n'écrivit sa malheureuse lettre que de son chef, sans avoir tenu aucun synode, sans avoir consulté les membres les plus distingués de son église. On ne lui imprime pas même, en qualité de docteur particulier, la note d'hérésie. Des critiques qui, en cela, croient respecter la vérité, droit sacré pour l'histoire, se sont tenus à cet égard dans une sage réserve, tout en n'excusant pas Honorius de négligence, de légèreté, d'une facilité et d'un ménagement aveugles, qui lui avaient fait, disent-ils, traiter la saine doctrine comme l'erreur, et captiver indifféremment l'une et l'autre sous un silence absolu, après même que saint Sophrone l'eut averti du parti que les sectaires tiraient de cette conduite désastreuse. C'est en défendant les prérogatives incontestables de l'Eglise, et en usant pour cela des armes qu'elle avoue généralement, qu'on lui montre ce zèle purement chrétien, qui en procure avec succès la vraie gloire et le solide avantage. Mais cette réflexion ne saurait s'appliquer comme un reproche à la conduite d'Honorius, dont l'hérésie a mal interprété les paroles et odieusement supposé la condamnation.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

DEPUIS LA CONDAMNATION DU MONOTHÉLISME, EN 682, JUSQU'AU COMMENCEMENT DES ICONOCLASTES EN, 726.

L'EGLISE conservait toujours le saint dépôt de la foi dans toute son intégrité; la vérité venait même de triompher au sixième concile avec un succès qu'on n'avait guère lieu d'attendre d'un prince, fils et successeur de l'auteur du funeste Type. Le Seigneur, ménageant à son Église ces ressources inattendues, au moment où tout semblait désespéré, voulait réveiller la foi en ses promesses, et inspirer aux fidèles une confiance proportionnée aux épreuves toutes nouvelles qu'ils devaient subir durant plusieurs siècles consécutifs. Tel est le point de vue sous lequel on doit le plus invariablement envisager les événemens, à mesure que nous avancerons dans le cours du second âge de l'Église. Les progrès des Barbares de l'Arabie, tout différens de ceux du Nord qui ne subjuguaient les Romains que pour embrasser bientôt après leurs lois et leur religion, l'invasion des Sarrasins en Espagne, la royauté réduite en France à un simple titre, vont faire pour long-temps, des plus florissans apanages de l'Église, les théâtres les plus affreux de la discorde, du meurtre, de la rébellion, de l'impiété et de tous les désordres.

Le pape Léon, aussitôt après avoir confirmé le sixième concile, en envoya les actes aux évêques d'Espagne qu'on n'y avait pas même pu convoquer [1]. Ce royaume venait encore d'essuyer une révolution déplorable. Le roi Vamba, élu en 672 avec une solennité extraordinaire (puisque c'est le premier roi qu'on trouve sacré par l'onction de l'huile bénite), était tombé dans une maladie qui lui avait ôté la mémoire, et que l'on crut l'effet d'un poison donné par Ervige, pour parvenir à la couronne. Sans que le faible Vamba eût demandé la pénitence, l'archevêque de Tolède la lui imposa, et selon la discipline de l'époque, il le revêtit de l'habit monastique [2]. Ayant recouvré le jugement, Vamba se crut obligé à demeurer dans l'état auquel on l'avait réduit, renonça pour toujours à la royauté, et désigna en effet Ervige pour son successeur; ce qui fut approuvé par les grands.

[1] Epist. 4 ad simp. — [2] Luc. Tull. lib. 3.

Le 9 janvier de l'année suivante, 681, le nouveau roi fit assembler dans la capitale un concile que l'on compte pour le douzième, et dont les principales dispositions tendent visiblement à ôter au roi Vamba toute espérance de remonter sur le trône, en lui interdisant l'exercice de la puissance temporelle, sous prétexte de pénitence, et en dispensant ses sujets du serment de fidélité [1]. Vamba demeura ainsi dans le monastère où il s'était retiré, et y mourut vers 683. Pour l'intelligence de ces faits nous devons rappeler que la royauté était élective chez les Goths, que les évêques étaient alors les principaux électeurs avec les grands de la nation, et que ceux-ci assistaient aux conciles afin de pourvoir à ce qui regardait les choses temporelles. L'assemblée, convoquée par Ervige, ôta encore le droit d'élire les évêques aux comprovinciaux, et aux métropolitains le droit de les sacrer, pour tout attribuer au roi et à l'archevêque de Tolède. L'an 683, on tint le quatorzième concile de Tolède, où l'on voit qu'à la mort on donnait par précaution la pénitence aux évêques mêmes, et où l'on ôta aux veuves des rois la liberté de se remarier, même à d'autres rois; ce qui fut poussé encore plus loin, huit ans après, par le troisième concile de Sarragosse, qui oblige ces reines à prendre l'habit de religieuses, et à s'enfermer dans un monastère pour le reste de leurs jours. On prétexte pour cela les insultes auxquelles elles seraient exposées en vivant dans le siècle. On peut croire que c'est par le même motif que Vamba, tombé d'abord dans l'impuissance de gouverner, fut revêtu de l'habit monastique. Par cette mesure, d'ailleurs, qui lui fermait sans retour l'entrée du monde, on prévenait les guerres civiles qui auraient eu lieu à son occasion s'il eût voulu recouvrer le trône; et par celle prise envers les veuves des rois, on prévenait aussi les brigues des grands qui, par leur mariage avec une reine douairière, auraient prétendu avoir plus de droit à la couronne.

A peine le concile de Tolède était-il fini, que les décisions de Constantinople arrivèrent en Espagne, avec les lettres du souverain pontife, qui demandaient la souscription de tous les évêques. Il y avait une lettre particulière pour l'archevêque de Tolède, adressée à Quirice, dont il est surprenant que le pape ignorât la mort, puisque Julien occupait ce siége depuis près de trois ans. Les prélats d'Espagne se mirent aussitôt en devoir de proscrire, avec le plus grand appareil, les impiétés qu'ils avaient en horreur; mais, avant qu'ils se fussent rassemblés, le pape Léon, le 3 juillet 683, alla recevoir la récompense de la piété, de la tendre charité

[1] Tom. VI Conc. p. 1211.

et de la sainte prodigalité qui l'ont fait mettre au nombre des saints. Le 26 de juin, après une année presque entière, on éleva Benoît II sur le saint siége. On avait demandé, suivant les dernières conventions, les lettres confirmatives de l'empereur qui, ne se laissant pas vaincre en déférence, joignit à ces lettres une constitution mémorable, par laquelle il permettait de consacrer à l'avenir les papes aussitôt qu'ils seraient élus.

Les Espagnols, n'ayant pu se rassembler encore en concile national, se pressèrent d'en tenir au moins de particuliers dans chaque province. Celui de Carthagène, ville soumise à la métropole de Tolède, commença le 14 novembre 684. Pendant les six jours qu'il dura, on s'assura de la conformité du sixième concile avec les autres conciles œcuméniques; puis on souscrivit à sa définition, en confessant expressément les deux volontés de l'Homme-Dieu. Ainsi l'église d'Espagne, comme partie notable de l'Église universelle, s'attribua le droit de juger dans cette matière capitale, parce qu'elle ne tenait pas pour œcuménique le concile de Constantinople auquel elle n'avait pas été appelée.

Saint Julien de Tolède, car l'Église l'honore de ce titre, présida encore au 16e concile de sa métropole, tenu quatre années après le précédent qui est compté pour le 15e de Tolède : c'était l'an 688, dans les commmencemens du règne du roi Egica, gendre et successeur d'Ervige [1]. Né de race juive, quoique de parens chrétiens, Julien avait formé l'humble résolution de vivre en solitude; mais le Seigneur le voulait dans une place plus propre à développer ses talens supérieurs et son infatigable zèle; il remplit, dans toute leur étendue, les devoirs d'un bon pasteur, s'appliqua particulièrement à maintenir la discipline, et composa un grand nombre d'écrits en vers et en prose. Son traité des pronostics ou de la considération des choses à venir, échappé presque seul au naufrage des temps, nous a transmis un monument bien décisif de la foi de l'Église touchant le purgatoire, dont il prouve le feu même fort au long.

Le pape Benoît II, compté aussi parmi les saints que l'Église honore, survécut peu de temps à la réception du sixième concile en Espagne. Il fut enterré le huitième jour de mai 685, et le 23 juillet suivant, on ordonna Jean V. Cette élection, suivant l'ancienne coutume interrompue de long-temps, se fit par acclamation unanime dans l'église de Latran, d'où il fut mené en pompe au palais pontifical. Il fut ordonné, comme l'avait été Léon II, par

[1] Boll. ad 8 Mart.

les evêques d'Ostie, de Porto et de Velletri. Avec beaucoup de science et de lumières, il joignait une grande modération à un grand courage; mais le dérangement de sa santé frustra l'Église de l'espérance qu'elle établissait sur de si heureuses qualités. Pendant un an que dura son pontificat, à peine put-il faire les ordinations épiscopales, que nous voyons si soigneusement comptées par les anciens auteurs entre les fonctions que les papes remplissaient le plus régulièrement. Après sa mort, le saint siége vaqua deux mois et demi, le clergé romain et l'armée impériale s'étant partagés entre deux compétiteurs qui furent rejetés l'un et l'autre. Un sujet tout différent, nommé Conon, homme simple et paisible, qui jamais ne s'était ingéré dans les affaires séculières, l'emporta, par sa simplicité même, sur l'intrigue et la présomption; mais il ne tint pas le siége une année entière, ayant été consacré le 21 octobre de l'an 686, et étant mort le 21 septembre de l'année suivante; encore fut-il long-temps malade pendant le cours de ce pontificat; ce qui donna lieu à des intrigues bien plus criminelles encore que celles de ses concurrens.

Pendant sa dernière maladie, il avait fait des legs considérables en faveur du clergé et des monastères [1]; l'archidiacre Pascal promit à l'exarque de Ravenne de lui donner ces sommes s'il le faisait élire pape. L'exarque accepta le marché, et agit sans délai pour remplir sa part de la convention : c'est ce qui fit encore vaquer le saint siége près de trois mois. Les Romains se divisèrent; une partie élut le simoniaque Pascal, une partie l'archiprêtre Théodore; mais l'espoir des deux prétendans fut encore renversé par un troisième, nommé Sergius, qu'élut la plus grande partie du clergé, de la milice et du peuple, avec les premiers magistrats. Théodore se soumit aussitôt. Pascal, ayant résisté plus long-temps, vint enfin, malgré lui, faire hommage à Sergius, qui lui conserva la dignité d'archidiacre; mais, comme les crimes d'un certain ordre marchent rarement seuls, il fut déposé quelque temps après pour cause de magie, et renfermé dans un monastère, où il mourut dans l'impénitence trop ordinaire aux trafiquans des dignités saintes.

Si le règne abrégé de tant de souverains pontifes les empêcha de donner une attention bien efficace aux besoins multipliés de la société chrétienne, la grace de l'éternel Pasteur dont ils sont les vicaires n'en agit que plus sensiblement sur le cœur des évêques qui présidaient aux différentes églises du monde. En France, saint Ouen, ayant rendu les plus importants services au roi Thierri,

[1] Anast. in Conc.

troisième de ce nom, par la bonne intelligence qu'il rétablit entre les Français de Neustrie et ceux d'Austrasie, pria ce monarque de lui donner pour successeur Ansbert, de Chaussy en Vexin, demandé avec instance par le clergé et le peuple de Rouen, comme l'un des plus dignes disciples du saint archevêque. Le prince n'agréa pas seulement la demande, mais il mit autant de zèle que le saint aurait pu faire à procurer l'accomplissement de ses désirs. Ansbert, alors abbé de Fontenelle, était célèbre à la cour, où il avait exercé la charge de chancelier avec toute la noblesse qu'une ame délicate, un esprit élevé et une piété solide savent ajouter à celle de la naissance[1]. Comme il était déjà fiancé avec Angadrême, aussi avantagée des dons de la nature et de la fortune que de ceux de la vertu, cette jeune personne, engagée par sa famille dans ces premiers nœuds, fit confidence de sa peine à son futur époux lui-même, et lui témoigna tout le désir qu'elle avait de se consacrer irrévocablement à Dieu. Ansbert, sans balancer, consentit et fit consentir les parens d'Angadrême à ce qu'elle suivît sa vocation. Ce trait d'héroïsme parut le rendre incapable de vaciller dans les sentiers épineux de la vertu. Depuis ce temps-là, par une exception rare, il avança dans la piété à mesure qu'il avançait dans les grandeurs. Il n'en craignit pas moins la contagion. Enfin il quitta secrètement la cour, et alla s'ensevelir dans le monastère de Saint-Vandrille, dont il était abbé depuis l'élévation de saint Lambert à l'archevêché de Lyon, quand le roi Thierri l'obligea d'accepter le siége de Rouen.

Il signala surtout son épiscopat par l'assiduité à instruire son peuple, par le soulagement des malheureux de toute espèce, par son zèle pour l'entretien et la réparation des églises. A cet effet, il abandonna tous les droits qu'il pouvait prétendre sur les cures. La sixième année de son gouvernement, 689e de Jésus-Christ, il tint un concile où assistèrent quinze autres évêques, au nombre desquels se trouvèrent les métropolitains de Reims et de Tours. Il accorda un privilége à son abbaye de Fontenelle, à la condition que les religieux observeraient la règle de saint Benoît, et que, s'ils y manquaient, ils seraient soumis à la réforme des évêques assemblés.

Dans la France orientale, qui s'étendait toujours fort avant dans la Germanie, Saint Kilien, né en Irlande, convertit le duc et le duché de Wurtzbourg[2]. Quoiqu'il fût évêque dans son pays, et cher à son peuple ainsi qu'à son clergé, son zèle le porta à chercher des travaux encore plus grands et plus fructueux. Ayant pé-

[1] Act. SS Bened. t. II, p. 1048. [2] *Ibid.* p. 991

nétré jusqu'aux rives du Mein, avec quelques-uns de ses disciples, la beauté du paysage et les espérances que lui donnait le bon naturel des habitans du canton lui firent présumer que c'était là qu'il devait ouvrir sa carrière. Il communiqua sa pensée à ses compagnons, qui y applaudirent. « Mais auparavant, dit-il, allons jusqu'aux tombeaux des saints apôtres, comme nous l'avons résolu « dans notre patrie; présentons-nous au successeur de saint Pierre, « et s'il bénit notre mission, nous reviendrons ici prêcher l'Evan« gile. » Tout s'exécuta d'un commun accord. Le souverain pontife s'assura de la vertu de Kilien et de sa doctrine, puis lui conféra la juridiction sur les nouveaux peuples qu'il allait gagner à l'Eglise. Le saint revint à Wurtzbourg accompagné du prêtre Colman et du diacre Totuan. Ils prêchèrent avec assiduité; le duc Gosbert les entendit avec admiration; il embrassa le christianisme, et une grande multitude suivit son exemple.

Le duc avait épousé la femme de son frère, nommée Geilane. Quand saint Kilien le vit bien affermi dans la foi, il lui déclara que ce mariage n'était pas légitime. « Vous ne m'avez encore rien « proposé de si difficile, répondit Gosbert, qui aimait passionné« ment cette personne; mais, puisque j'ai sacrifié tout le reste au « Dieu suprême, je quitterai encore ma femme, s'il ne m'est pas « permis de la garder. » Il s'en fallait bien que Geilane fût dans des dispositions aussi parfaites; elle ne s'occupa au contraire que des moyens de satisfaire sa vengeance; à la première absence du duc, qui partit peu après pour aller en guerre, elle fit massacrer fort secrètement saint Kilien et ses compagnons. Le ciel ne laissa point ce crime impuni. Le meurtrier se dénonça lui-même, éprouva d'horribles convulsions, courant de tous côtés, disant que Kilien le consumait d'un feu insupportable; puis, entrant dans une espèce de rage, il se déchira de ses propres dents, jusqu'a s'arracher les veines et la vie. Geilane fut possédée d'un démon qui l'agita d'une manière si violente qu'en peu de temps elle en mourut. Saint Kilien est honoré comme patron de Wurtzbourg, dont néanmoins il ne fut pas évêque, ce siége n'ayant été érigé que cinquante ans après.

En Angleterre, saint Vilfrid, arrivé de Rome avec un décret souscrit en concile et revêtu des bulles, c'est-à-dire des sceaux, Vilfrid, si bien justifié, n'en fut pas mieux accueilli. La reine Ermemburge surtout n'avait rien diminué de sa haine opiniâtre, contre laquelle la vertu même des prodiges parut impuissante, jusqu'à ce que le bras de Dieu s'appesantît sur elle, et qu'une maladie entièrement inconnue, et survenue tout à coup, lui fît craindre une mort prochaine. Alors on tira le saint de la prison où déjà on l'a-

vait mis; mais on ne le rétablit pas encore sur son siége. Dans cet intervalle, il alla exercer l'activité de son zèle dans les pays de Sussex et d'Ouessex, c'est-à-dire, chez les Saxons méridionaux et occidentaux. Sa prédication soutenue par des graces sensibles y eut les plus grands succès. Souvent il baptisait, par lui ou par ses compagnons, plusieurs milliers de personnes en un jour. Le roi de Sussex lui donna la terre de Selsey, où ce prince faisait son séjour, et qui était de quatre-vingt-sept familles ou charrues ; le saint évêque, pour exercer ses fonctions épiscopales, y fonda un monastère, qui fut depuis le siége d'un évêché.

Cependant le grand age de Théodore de Cantorbéry et ses maladies fréquentes lui faisaient envisager tout autrement que dans ses beaux jours les traitemens qu'avait essuyés saint Vilfrid [1]. Il le fit prier de le venir trouver, et dès qu'il le vit : « Le plus cuisant « remords que je sente, lui dit-il sans détour, c'est d'avoir trempé « dans l'injuste persécution que vous essuyez. J'en demande par- « don à Dieu, et à saint Pierre, dont on a si peu révéré les décrets, « et je vous promets de faire tout mon possible pour réparer un si « grand péché. Que tout le monde sache que je ne connais per- « sonne qui soit plus digne que vous d'occuper ce premier siége « de Bretagne. C'est pourquoi, le Seigneur m'ayant révélé qu'avant « la fin de cette année je ne serai plus en vie, je vous conjure d'a- « gréer que de mon vivant je vous en établisse évêque en ma place. » Saint Vilfrid répondit : « Que Dieu et saint Pierre vous pardon- « nent. Pour moi, je n'ai jamais cessé de vous aimer, et je prierai « perpétuellement pour vous comme pour un ami. Commencez par « procurer, autant qu'il se peut d'abord, l'honneur qui est dû au « décret du saint Siége en me faisant rendre une partie de mes « biens pour ma subsistance. Quant à votre successeur, nous en « délibérerons ensuite canoniquement dans une assemblée nom- « breuse. » En exécution de sa promesse, Théodore écrivit de toute part, et s'adressa surtout avec instance à Alfrid, roi de Northumbre, qui avait succédé à son frère Egfrid. Saint Vilfrid fut rappelé, remis d'abord en possession de quelques biens, puis entièrement rétabli dans la jouissance et le gouvernement de tout son diocèse d'York.

Il fut encore chassé quelques années après, puis rétabli en vertu d'un nouveau décret du saint Siége, qu'il alla, comme la première fois, solliciter en personne. Enfin il mourut en paix dans un âge fort avancé. Peu avant sa mort, il fit quatre parts de ses biens mobiliers : la première, pour les églises de Sainte-Marie

[1] Eddi. c. 41

et de Saint-Paul de Rome, la seconde pour les pauvres, la troisième pour les prévôts de ses deux monastères de Ripon et d'Hagulstad, afin, dit-il, qu'ils aient de quoi faire des présens aux rois et aux évêques; la quatrième pour être partagée entre les compagnons de ses voyages et de ses infortunes. Son corps fut porté, revêtu d'habits sacerdotaux, au monastère de Ripon, dont l'abbé prit soin qu'on célébrât tous les jours pour le défunt une messe particulière, et que tous les ans, le jour de l'anniversaire, on distribuât aux pauvres, outre les aumônes quotidiennes, la dîme des troupeaux.

Saint Théodore de Cantorbéry mourut dans l'année qu'il l'avait prédit, 690, âgé de quatre-vingt-huit ans, et l'on honore sa mémoire le jour de sa mort, 19 de septembre. C'est le premier des Latins qui ait composé un pénitentiel [1], c'est-à-dire, un recueil de canons extraits de la discipline des Grecs et des Latins, pour régler la pénitence des différens péchés. On y voit qu'en général les pénitences étaient déjà fort abrégées [2]. La loi de l'observation des fêtes se maintenait au contraire avec beaucoup de vigueur, Le dimanche on n'allait point à cheval ni en bateau, et l'on ne faisait point de pain; la reine même ne montait pas en voiture ces jours-là. En un mot, le respect du jour du Seigneur était encore si grand, qu'Ina, roi d'Ouessex, fit une loi formelle qui affranchissait l'esclave forcé par son maître à travailler le dimanche, et qui réduisait l'homme libre en servitude. On s'abstenait encore de sang et de la chair des animaux étouffés. Chez les Grecs, les laïques mêmes communiaient chaque dimanche, et on excommuniait ceux qui y manquaient trois fois de suite. Quoique les pénitens eussent été exclus de la communion, on commençait par grace à la leur promettre au bout d'un an ou de six mois de pénitence. Il se faisait pour les morts des oblations religieuses, qu'on accompagnait de jeûnes. Les enfans qu'on élevait à la vie monastique mangeaient de la viande jusqu'à l'âge de quatorze ans. A quinze ans, les garçons pouvaient s'y engager et les filles à seize.

Le successeur de saint Théodore dans le siége de Cantorbéry fut Britouald, premier Anglais naturel qui ait rempli ce siége primatial de la Grande-Bretagne. Il est dit qu'il en fut ordonné archevêque par le souverain pontife; ce qui ne peut s'entendre de la consécration épiscopale, qu'il reçut de Godouin, archevêque de Lyon.

L'Eglise d'Angleterre ne trouvait pas seulement dans son sein des ministres capables de pourvoir à tous les besoins nationaux;

[1] Bed. v Hist. c. 8. — [2] Tom. VI Conc. App. p. 1875.

mais bientôt elle forma comme un séminaire fécond, d'où il se fit des émigrations nombreuses pour porter la semence de l'Évangile aux terres incultes et lointaines. Saint Ecbert, d'une naissance illustre entre les Anglais, animé d'une pieuse affection pour le lieu de l'origine de ses pères, tenta, dès l'an 686, de passer en Frise pour travailler à la conversion de ces mêmes Germains dont les Anglais étaient descendus [1]; mais n'ayant pu consommer son entreprise à cause du schisme d'Hibernie, il choisit, pour l'exécution de son dessein, douze excellens hommes, entre lesquels on exalte surtout Suidbert et Villebrod, tous deux honorés comme saints. La troupe apostolique, étant arrivée en Frise, fut très-bien accueillie par Pepin d'Héristal, duc des Français, et maire du palais de ces rois qui n'en avaient plus que le nom. C'était l'an 690, peu après la conquête que Pepin fit sur le duc Rathod de la Frise citérieure, entre le Rhin et la Meuse. Ce religieux conquérant les vit avec joie ranger ses nouveaux sujets sous le joug de Jésus-Christ. Il les protégeait avec éclat; il honorait d'une bienveillance marquée ceux qui les écoutaient. En peu de temps, il se fit un grand nombre de conversions.

Alors les missionnaires choisirent pour évêque Suidbert, qui était déjà prêtre, et qu'ils renvoyèrent en Angleterre pour y recevoir l'ordination épiscopale. A son retour, il passa chez les Bructères, qui habitaient les environs de Cologne, et il en convertit plusieurs; mais, ce peuple ayant été défait presque aussitôt par les Saxons idolâtres, et les nouveaux chrétiens s'étant dispersés de toutes parts, saint Suidbert alla retrouver Pépin, qui lui donna l'île de Verden dans le Rhin, où il bâtit le monastère qui portait le nom de Keiserswerdt, c'est-à-dire île de l'empereur. C'est là qu'il mourut assez long-temps après, dans une haute sainteté que l'Église a jugée digne d'un culte public.

L'empereur Constantin-Pogonat était mort dès l'an 685, au mois de septembre, dans les sentimens de respect qu'il témoigna constamment à l'Eglise romaine. Peu avant sa mort, il fit porter à Rome les cheveux de ses deux fils Justinien et Héraclius, qui furent reçus en cérémonie par le souverain pontife, le clergé assemblé, et les troupes [2]. C'était le symbole d'une sorte d'adoption usitée en ce temps-là; celui qui recevait ces cheveux était regardé comme le père des jeunes gens au nom desquels on les présentait. Justinien II, fils aîné de Constantin, lui succéda, âgé seulement de seize ans.

Il voulut témoigner, par ses propres œuvres, son affection filiale

[1] Bed. v Hist. c. 12. — [2] Paul. Diac. iv Hist. cap. 53.

pour l'Église romaine, et diminua le tribut qu'elle lui payait pour ses terres de Sicile et de l'Abruzze. Il ordonna, dans la suite, que les pontifes romains ne prendraient pas possession du saint siége, sans le consentement des exarques de Ravenne : ce jeune prince parut avoir en cela des intentions droites, et vouloir suivre les vues de l'empereur son père, pour abréger les lenteurs de la confirmation impériale que les papes élus étaient obligés d'attendre de Constantinople; mais, en la faisant dépendre des exarques, il la soumettait aux vices et aux caprices de ses plus intrigans ministres, et des rivaux les plus dangereux, comme les plus voisins, de la grandeur pontificale.

Ce fut dans le même esprit, et toujours sous la trompeuse apparence du bien, qu'il fit assembler à Constantinople le concile qu'on nomme *in Trullo*, du lieu où il se tint, et Quini-Sexte, comme servant de supplément au cinquième et au sixième conciles généraux, qui n'avaient point fait de canons de discipline. Il fut souscrit à la fin par deux cent onze évêques. Paul, patriarche de Constantinople, y présida [1]. Comme il n'y avait point alors de patriarches catholiques à Alexandrie ni à Jérusalem, il n'est pas exact de dire que les quatre patriarches d'Orient s'y trouvèrent. Basile de Gortyne en Crète dit en souscrivant qu'il tenait la place de tout le concile de l'Eglise romaine, à peu près comme saint Vilfrid avait dit au concile de Rome, sous Agathon, qu'il tenait la place du concile ou de l'église d'Angleterre. Il s[illegible] aussi, comme le sixième, dans le dôme du palais, dont le [illegible] est demeuré avec celui de Quini-Sexte.

On prétendait faire un corps de discipline qui [illegible] i dans toute l'Eglise, et l'on dressa cent deux canons [illegible] ant on déclara qu'on recevait la foi des six conciles généraux, en rejetant nommément les hérésies et les hérétiques qu'ils avaient condamnés; ensuite on spécifia les points de la discipline ancienne, qu'on croyait devoir retenir, savoir : les quatre-vingt-cinq canons attribués aux apôtres, mais non ceux qui avaient été falsifiés par les hérétiques; les canons de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, des conciles œcuméniques de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcédoine; ceux de Sardique, de Carthage, et du concile de Constantinople tenu sous Nectaire et Théophile d'Alexandrie, c'est-à-dire, en 394, à la dédicace de l'église de Ruffin, dont cependant nous n'avons plus les décrets Le concile approuva aussi les épîtres canoniques de saint Denis et de saint Pierre, tous deux évêques d'Alexandrie; de saint Gré-

[1] Tom. VI Conc. p. 1124.

goire le Thaumaturge, de saint Athanase, de saint Basile, des saints Grégoire de Nysse et de Nazianze, de saint Amphiloques de Timothée, de Théophile, de saint Cyrille, tous trois évêque, d'Alexandrie, de Gennade de Constantinople, enfin le canon publié par saint Cyprien pour la seule église d'Afrique, et qu'il est impossible de reconnaître sous ce vague énoncé.

De ces longs préliminaires, adroitement présentés afin de prévenir les esprits en faveur de ce qui devait éprouver des difficultés, on passe au fameux canon touchant la continence des clercs, et l'on use encore d'un préambule particulier pour en faciliter la réception. « Les Romains, dit-on, s'attachent littéralement à la règle; » ceux qui dépendent du siége de Constantinople ont plus de « condescendance. Afin d'éviter tous les excès, nous faisons un « sage mélange de l'indulgence et de la rigueur. » Après cette espèce d'exorde, on statue que les évêques garderont la continence parfaite, soit qu'ils aient été mariés ou non, et l'on défend à tous les clercs qui sont dans les ordres sacrés de se marier après leur ordination; mais on permet aux sous-diacres, aux diacres, aux prêtres déjà mariés, de garder leurs femmes et d'user du mariage, excepté les jours où ils approchent des saints mystères; et cela, dit-on, pour ne point imprimer de flétrissure au mariage que le Créateur a institué, et que le Rédempteur a honoré de sa présence.

C'est en vertu de ce canon que les prêtres grecs et la plupart des orientaux conservent leurs femmes, malgré la discipline contraire de l'Eglise romaine et de toutes les autres parties du monde chrétien. Les Pères de Constantinople s'autorisent ici d'un décret du cinquième concile de Carthage, tenu l'an 398, mais par une interprétation qui a tout l'air de la mauvaise foi. Ce décret porte que les sous-diacres, les prêtres et les évêques s'abstiendront de leurs femmes, suivant les anciens statuts, *secundùm priora statuta*, et seront comme n'en n'ayant point. L'auteur de la version grecque lut d'abord *statuta propria*, au lieu de *priora*, et rendit ensuite ces expressions par ces mots grecs ἴδιους ὅρους qui peuvent signifier les termes propres; comme si le concile de Carthage n'eût obligé ses clercs majeurs à s'abstenir de leurs femmes qu'en certains termes ou temps, c'est-à-dire, quand ils devaient célébrer. Sur cette traduction, les Pères du concile Quini-Sexte ont supposé que ceux de Carthage n'avaient obligé les clercs à la continence que pour certains jours, et ils n'ont pas voulu voir que le canon d'Afrique comprend aussi les évêques, qu'eux-mêmes obligent à s'abstenir de leurs femmes sans nulle réserve.

[1] Tom. VI Conc. p. 1216

Ils ne firent cependant pas une loi de cette étrange discipline aux prêtres qui se trouvaient chez les Barbares, ainsi qu'ils s'expriment, ce qu'on entend des prêtres d'Italie et des autres pays du rit latin. « Si ceux-ci, ajoutèrent-ils, croient devoir s'élever au-« dessus du canon apostolique, qui défend de quitter sa femme « sous prétexte de religion, et si, en faisant plus qu'il n'est or-« donné, ils se séparent de leurs femmes d'un commun consente-« ment, nous leur défendons de demeurer davantage avec elles, « en quelque manière que ce soit. Qu'ils nous montrent par là que « leur promesse est effective. Toutefois nous ne leur donnons « cette permission qu'à cause de la faiblesse de leur courage et de « la légèreté des mœurs étrangères. » C'est ainsi qu'ils rabaissaient le vœu de la continence parfaite, donnant l'observance contraire, c'est-à-dire, un relâchement honteux, pour la perfection.

Ils assurèrent de nouveau le second rang dans l'Eglise au patriarche de Constantinople, le troisième au siége d'Alexandrie, le quatrième à celui d'Antioche, et le cinquième à Jérusalem. Il se trouvait au concile plusieurs évêques qui n'avaient pu se mettre en possession de leurs églises, parce qu'elles étaient sous la domination des infidèles : on leur conserva leur rang, avec le pouvoir d'ordonner les clercs [1]; et c'est le premier exemple que nous trouvions de ce qu'on appelle évêque *in partibus*. Il y avait plusieurs autres ecclésiastiques que les incursions des Barbares avaient contraints de quitter leurs églises; mais le concile veut qu'ils y retournent aussitôt que les hostilités seront passées. Leur dignité, moins éclatante que celle des évêques, était moins exposée chez les ennemis du christianisme. Il est défendu à tous les clercs en général d'assister aux spectacles, non seulement du théâtre, mais des courses de chevaux; de rester aux festins de noces où ils auraient été invités, s'il y survient des histrions et des farceurs; de porter, même en voyage, un autre habit que celui qui convient à leur état. On voit ici que le clergé d'Orient était alors distingué par l'habit, et même qu'il ne portait pas les cheveux longs comme il les porta depuis.

Pour les moines, que saint Basile ne permettait de recevoir qu'à dix-sept ans, le concile les admet dès l'âge de dix ans, sous prétexte que l'Eglise avance toujours en perfection; mais il défend de se faire reclus à moins qu'on n'ait passé trois ans dans un monastère; il défend aussi de souffrir certains ermites vagabonds, moines sans aveu, qui n'avaient de la vie religieuse que les cheveux longs et l'habit noir; du reste, il déclare que, les monastères étant faits pour les

[1] Can. 18.

pénitens, aucun crime n'empêche d'y être reçu. C'était la coutume de parer magnifiquement les filles qui allaient prendre l'habit de religieuses ; on proscrit cet appareil de mondanité, que les vierges chrétiennes doivent abhorrer dans toutes les rencontres sans exception, et qui peut occasioner ou faire soupçonner quelque retour de leur cœur vers le monde. On voit encore, dans la partie des canons qui regarde les monastères, que l'abus de les donner à des séculiers avait déjà commencé à s'introduire : pratique ruineuse, que le concile interdit rigoureusement.

Quant à l'ordre du culte et aux sacremens, il est défendu de baptiser dans les oratoires domestiques, et même d'y célébrer sans la permission de l'évêque. A la communion, on ne recevra l'eucharistie dans nulle sorte de vase, mais dans les mains croisées l'une sur l'autre, parce qu'il n'y a point de matière aussi précieuse, dit le concile, que le corps du chrétien, qui est membre de Jésus-Christ. On célébrera toujours la messe à jeun, même le jeudi saint, et partout on mêlera d'eau le vin eucharistique, nonobstant tout usage contraire. On passera toute la semaine de Pâques en fête et en dévotion, sans aucun spectacle public. On jeûnera le samedi saint jusqu'à minuit, mais non les autres samedis, même du carême, suivant le canon des apôtres. L'Eglise romaine doit changer son observance contraire, ajoute le concile d'une manière peu convenable, et qui contribua à le faire rejeter par les Latins.

Il défend aussi de s'absenter de l'église trois dimanches consécutifs, sous peine de déposition pour les clercs, et d'excommunication pour les laïques. Défense de faire dans les lieux saints les festins nommés agapes, d'y tenir cabaret, d'y exercer aucun trafic (c'est-à-dire, dans les bâtimens dont nous avons vu que les anciennes églises étaient accompagnées, et qui se trouvaient dans la même enceinte). Défense encore à tout autre laïque que l'empereur d'entrer dans le sanctuaire. Défense au père et au fils, ainsi qu'aux deux frères, d'épouser la mère et la fille, ou les deux sœurs.

Enfin, l'on interdit généralement à tous les fidèles les farces, les danses de théâtre, les déguisemens de sexe, et l'usage de toutes sortes de masques, les combats contre les bêtes, la divination ou le charlatanisme, qui consistait à dire la bonne aventure, avec différentes superstitions restées du paganisme ; comme aussi de faire ou d'exposer des peintures déshonnêtes, d'assembler ou de nourrir des femmes débauchées, de prendre le bain avec les femmes, de se friser avec des soins recherchés, et de jouer aux dés.

Tels sont les points les plus curieux de ce concile singulier, où se trouvent, avec le principe de la décadence et du décri de l'ordre

sacerdotal, d'excellens réglemens pour les simples fidèles, et même pour le régime de l'Eglise universelle. Le jeune empereur Justinien crut, sur la foi de ses Grecs, lui avoir procuré un avantage inestimable. Il souscrivit le premier avec appareil, usant pour cela de cinabre, selon le privilége exclusif de la dignité impériale. Immédiatement après son nom, on laissa la place de celui du pape; puis les patriarches et tous les autres évêques souscrivirent l'un après l'autre, en observant encore de réserver de l'espace pour la signature des absens. Anastase dit que les légats du pape signèrent aussi, parcequ'ils s'étaient laissé surprendre; mais on ne trouve point leurs souscriptions dans les actes.

Justinien, voulant avoir la signature du pape, lui envoya un exemplaire signé de lui-même et des prélats [1]. Déjà bien instruit de ce qui s'était passé, Sergius, qui paraît n'avoir pas été invité au concile et n'y avoir envoyé aucun légat, refusa de le recevoir, et même de l'ouvrir pour y lire la moindre chose. Le prince irrité renvoya Zacharie son premier écuyer, avec ordre d'enlever le pape, et de le lui amener; mais la milice d'Italie prit les armes, et marcha bien vite à Rome pour empêcher cette violence. Zacharie, voyant les troupes s'approcher de tous côtés, pria le pape de faire fermer et garder les portes. Un moment après, il se réfugia, demi-mort de peur, jusque dans la chambre du pontife, et le conjura, les larmes aux yeux, de lui sauver la vie. Cependant les troupes entrèrent par la porte de Saint-Pierre, s'avancèrent en bon ordre jusqu'au palais de Latran, et demandèrent à voir le pape avec d'autant plus d'empressement que le bruit courait qu'on l'avait enlevé la nuit. Comme elles trouvèrent toutes les portes fermées, elles menacèrent, avec des clameurs terribles, de les enfoncer si l'on n'ouvrait promptement. Zacharie crut alors que c'en était fait de sa vie, perdit absolument la tête, et alla se cacher sous le lit du pape, qui fit en vain tous ses efforts pour le rassurer. Le pontife sortit ensuite de son appartement, fit ouvrir les portes, et se mit dans un siége élevé, à la vue de tout le monde. Il reçut avec affabilité les gens de guerre et les citoyens romains, qui tous s'empressaient pour le voir, et calma tous les esprits par la douceur et la sagesse de ses paroles. Il ne put néanmoins les engager à se retirer; la première idée du péril qu'avait couru un pontife chéri universellement comme un père demeurait toujours présente à leur esprit. Ils ne cessèrent de faire une garde exacte autour du palais pontifical qu'après avoir chassé de Rome le lâche écuyer, qui prit pour une fortune cette expulsion honteuse.

[1] Paul. Diac. l. VI, c. II. Anast. in Serg.

Justinien n'eut pas le temps d'exercer sa vengeance; il fut chassé lui-même de Constantinople, où il s'était rendu odieux par ses cruautés et méprisable par la bizarrerie de sa conduite. Voulant ajouter quelques nouveaux bâtimens à son palais, il ne prit pas seulement le parti d'abattre l'église de la Vierge qui en était proche, mais il osa proposer au patriarche Callinique de dire des prières pour une entreprise si profane. Le prélat répondit courageusement qu'il y avait des prières instituées pour la fondation des églises, et non pas pour leur destruction [1]. L'église fut néanmoins abattue, mais rebâtie ailleurs. Peu de temps après, l'empereur commanda au gouverneur de Constantinople de massacrer le patriarche pendant la nuit, et de faire en même temps main-basse sur quelque partie du peuple. Cette nuit-là même, le patrice Léonce s'embarquait pour le gouvernement de Grèce, auquel on venait de le nommer, en l'obligeant de partir sans retard. Il avait fait la guerre aux musulmans avec beaucoup de gloire et de bonheur. Une prison de trois ans avait été sa récompense, et le gouvernement qu'on lui donnait n'était qu'un exil pallié, où il s'attendait à une dernière catastrophe.

Entre les amis qui vinrent lui faire leurs adieux, il y avait un abbé et un moine astronome, qui l'avaient souvent assuré, dans sa prison, qu'il deviendrait empereur [2]. « Vous voyez, leur dit-il, « l'effet de vos prédictions; et plût à Dieu que je fusse aussi sûr « de conserver la vie dans le second rang que de ne pas monter « au premier! — Vous êtes plus près du trône que vous ne pensez, « lui répondirent-ils; ne vous abandonnez pas vous-même, et sui- « vez-nous. » Ils le conduisirent vers la prison, la firent ouvrir, en l'annonçant comme empereur, et ils en tirèrent beaucoup de personnes qui s'y trouvaient injustement détenues. Léonce les fit armer avec ce qu'il pouvait avoir de monde à sa suite, et tous coururent vers la place en criant : *A Sainte-Sophie! chrétiens, à Sainte-Sophie!* Ce cri de guerre ou d'alarme fut aussitôt porté dans tous les quartiers. En quelques momens, tout le peuple se trouva rassemblé. Le patrice, avec ses deux moines et les principaux de son parti, alla trouver le patriarche qui n'attendait que l'instant fatal de l'exécution ordonnée contre lui-même. On l'amena au lieu du rendez-vous général. Alors le peuple s'écria : *Vive Léonce! périsse Justinien!* Le malheureux empereur fut arrêté et traîné à la place. Le peuple voulait qu'on le fît mourir; mais Léonce se contenta de lui faire couper le nez, et de l'envoyer dans la Chersonèse : modération qui péchait, tout à la fois par

[1] Theoph. p. 307. — [2] Niceph. Hist. p. 25.

défaut et par excès, contre les principes de la religion et contre les règles de la politique. Il eut, trois ans après, la même destinée.

Les musulmans ayant pris Carthage, le nouvel empereur envoya contre eux le patrice Jean, qui était en grande réputation de valeur et d'habileté. Jean chassa les infidèles de toutes les places qu'ils occupaient; mais il avait affaire à un prince que les difficultés ne rebutaient pas. Abdolmélic, du sang des Ommiades, qui n'avait hérité de ses ancêtres que le califat de Syrie, venait d'y réunir l'Arabie et l'Égypte, en terminant, par la défaite d'Abdalla, une guerre civile qui durait depuis trente-cinq ans. Il renvoya de plus grandes forces en Afrique; il ne se contenta point de reprendre Carthage, avec toutes les villes qu'il avait perdues l'année précédente; mais il chassa les successeurs des Romains de leurs anciennes possessions, et il éteignit ainsi les restes de la puissance romaine dans la troisième partie du monde, où elle était établie depuis huit cent cinquante ans, c'est-à-dire, depuis la prise de Carthage par Scipion, l'an 608 de Rome.

Il ne resta d'audace aux vaincus que pour la révolte, et ils voulurent un empereur qui fût leur complice. Ils reconnurent Absimare, à qui l'on donna le nom de Tibère, et revinrent en hâte avec lui à Constantinople[1]. Léonce, à son tour, eut alors le nez coupé, puis fut renfermé dans un monastère. Il avait régné environ trois ans, et Tibère Absimare en régna sept. Justinien était toujours dans son exil ou sa prison de Chersonèse. Il trouva moyen d'échapper à ses gardes, et de se sauver chez les Bulgares, de qui il espérait du secours. Comme il était en mer, il survint une horrible tempête. Un de ses gens, touché d'une crainte religieuse, lui dit : « Prince, mettons le ciel dans nos intérêts; promettez à Dieu que, « s'il vous rétablit sur le trône, vous pardonnerez à vos ennemis. » Justinien s'emporta, et répondit tout au contraire : « Que Dieu me « fasse périr si j'en épargne un seul! » Ayant obtenu le secours qu'il espérait des Bulgares, il marcha droit à Constantinople. Il se forma en sa faveur un parti qui le fit entrer par un aquéduc. On voulut bien croire que ses malheurs l'avaient changé. Tout se déclara pour lui. Absimare prit la fuite, et fut arrêté. Léonce fut tiré de son monastère. On les enchaîna l'un et l'autre, et on les amena à Justinien sur la place de l'Hippodrome, où l'on donnait en spectacle des courses de chevaux. Il les fit étendre par terre devant son trône, et leur tint le pied sur la gorge pendant l'espace d'une heure que dura la première course, le peuple inconstant et cruel de Constantinople ne cessant de crier : « Vous avez marché sur l'aspic et le

[1] Niceph. Hist. p. 27. Théoph. an. 7. Abs.

« basilic, vous avez foulé aux pieds le lion et le dragon. » Ensuite Justinien leur fit couper la tête à tous les deux, fit crever les yeux au patriarche Callinique, l'envoya en exil, et mit en sa place le reclus Cyrus, qu'il prétendait lui avoir prophétisé son rétablissement. Il régna encore six ans depuis cette odieuse exécution, qui eut lieu en 705.

On se convainquit bientôt que ses revers ne l'avaient nullement changé ; ils n'avaient qu'irrité son humeur altière, mutine et opiniâtre. Il fit de nouveaux efforts pour faire recevoir par toute l'Église son concile du Dôme, et témoigna autant d'envie que jamais de le voir confirmé par le souverain pontife.

Le pape Sergius était mort dès le 8 septembre 701, après avoir heureusement éteint le schisme d'Aquilée, qui durait depuis 142 ans, à l'occasion des trois chapitres condamnés au 5e concile général. C'est ce pontife qui ordonna de chanter à la messe l'*Agnus Dei*, pendant la fraction de l'hostie. Son successeur Jean VI mourut le 9 janvier de cette année 705, emportant les regrets et l'affection du peuple romain qu'il avait délivré des incursions des Lombards. Jean VII, Grec de nation ainsi que Jean VI, fut, après un mois et demi de vacance, élevé sur le saint siége le premier jour de mars. Ce fut à lui que parvint l'exemplaire du concile Quini-Sexte, envoyé de nouveau à Rome par l'empereur. Ce prince en avait chargé par honneur deux métropolitains, et il avait contraint son humeur impérieuse jusqu'à supplier le pape d'assembler son concile, afin de confirmer ce qu'il approuverait dans celui de Constantinople, et de réformer ce qu'il y trouverait de blâmable. Le pontife, sans s'expliquer, lui renvoya l'exemplaire comme il l'avait reçu [1] : ce qui ne paraît pas avoir offensé l'empereur, assez content sans doute d'une indifférence que les censeurs des papes n'ont pas manqué de blâmer, tandis que d'autres l'ont regardée comme un acte de prudence. C'est tout ce qu'on sait du pontificat de Jean VI, outre sa magnificence à orner les églises, et la restitution qu'Aribert, roi des Lombards, lui fit des Alpes Cottiennes, c'est-à-dire, du Mont-Genèvre et du Mont-Cenis, usurpés depuis long-temps sur le saint siége par cette nation [2]. Il mourut le 17 octobre 707, et Sisinnius, Syrien de nation, lui succéda le 18 du mois de janvier suivant ; mais il n'occupa le siége que vingt jours, pendant lesquels sa bienfaisance et la grandeur de ses vues lui méritèrent l'affection et les regrets de toute la ville, dont il avait entrepris de réparer les murs. Enfin on éleva sur le saint siége, le 25 mars 708, Constantin, encore Syrien de nation, qui fut sept ans

[1] Anast. v. Pap. con. — [2] Paul. Diac. v Hist. c. 25. 28.

en place. C'est le septième des papes nés consécutivement en Syrie ou en Grèce : particularité qu'on attribue aux persécutions des musulmans et aux fréquentes révolutions de l'empire. Les Orientaux se réfugiaient en grand nombre à Rome, où ces génies, communément supérieurs à ceux de l'Occident, et d'ailleurs aiguillonnés par l'émulation, se déployaient tout entiers, et se rendaient propres aux premiers ministères.

Le pape Constantin montra une sagesse et une douceur qui captivèrent l'estime et l'amour de tout le monde. Sans rien abandonner des droits de son siége, il sut ménager les bonnes graces de l'empereur Justinien. Ce prince vengea même avec une rigueur peut-être excessive l'injure faite à la chaire de saint Pierre par l'archevêque de Ravenne. Félix, nouvellement ordonné pour cette église, refusa de faire à celle de Rome les promesses que faisaient depuis long-temps et sans interruption ses prédécesseurs, et prit des mesures furtives avec la puissance séculière pour n'y être pas contraint. L'empereur donna ordre au général et à l'armée de Sicile de marcher à Ravenne. Ils s'emparèrent de la ville. Félix et tous ses complices furent chargés de chaînes, comme des perturbateurs, et traînés à Constantinople, où l'archevêque eut les yeux crevés; puis il fut exilé dans le Pont [1].

Dans le même temps, saint Bonet, évêque de Clermont en Auvergne, faisait l'édification de toutes les Gaules. Son frère Avit, second successeur de saint Project, avait désigné Bonet pour le remplacer après sa mort, avec l'agrément de son église, le consentement de la cour, et toutes les formalités nécessaires. L'institution ne pouvait être plus canonique, quant aux qualités du sujet. Bonet, né à Clermont même, de race sénatoriale, promu à la charge de chancelier, fait ensuite gouverneur de Marseille et de la Provence, s'était plus avancé en vertu qu'en dignités [2]. Partout il donna le spectacle d'une foi vive et féconde en bonnes œuvres, rachetant les captifs, réconciliant les ennemis, s'appliquant au jeûne, à l'oraison, à toutes les pratiques de la vie chrétienne et parfaite. Dans l'épiscopat, il avait encore redoublé de ferveur; il demeurait deux, trois et quatre jours sans manger, priait avec une telle abondance de larmes, que ses vêtemens en étaient souvent trempés, lisait ou méditait sans cesse les divines Écritures, ne dormait presque point, passait dans une profonde retraite, surtout pendant le carême, tout le temps qu'il ne donnait pas aux fonctions extérieures du zèle et de la charité. Il exerçait l'hospitalité avec une assiduité religieuse, prenait un grand soin des

[1] Anast. Papebr. — [2] Act. SS. Bened. t. III, p. 90.

pauvres, a qui il faisait des aumônes immenses, et tenait souvent des conférences avec ses prêtres, pour les porter à la vertu et les instruire des canons.

Il n'en eut pas moins d'inquiétude sur son élévation à l'épiscopat, parce qu'il y avait succédé à son frère encore vivant. Dans le monastère de Solignac, près Limoges, habitait un disciple de saint Éloi, nommé Tillon, en grande réputation de sainteté et d'intelligence pour les choses du salut. L'humble prélat alla le consulter sur ses embarras de conscience : l'homme de Dieu, préférant l'observance littérale des canons à tout autre avantage, fut d'avis qu'il quittât son évêché. Il obéit avec une simplicité tout évangélique, se retira dans l'abbaye de Manlieu, fondée quelques années auparavant, et y prit l'habit monastique. Il ne laissa pas que de s'y appliquer aux travaux de l'épiscopat ; les hérésies de Novatien et de Jovinien, qu'on croyait éteintes, s'étant renouvelées dans le diocèse de Clermont, il sortit de Manlieu une réfutation solide, à laquelle l'on présume que l'évêque Bonet eut la meilleure part. Il distribua tous ses biens aux églises et aux monastères, puis partit, après environ une année de retraite, pour aller à Rome visiter le tombeau des saints apôtres. Son voyage ne fut qu'une suite de bonnes œuvres. Il réconcilia le duc de Bourgogne avec l'archevêque de Lyon. Il édifia, par sa piété et sa modestie, les plus fervens solitaires d'Agaune et de l'Ile-Barbe. Aribert, roi des Lombards, crut devoir à ses prières une grande victoire qui lui assura la possession du trône. Bonet délivra beaucoup de captifs, et consomma en aumônes tout ce qui lui restait. A son tour, il s'arrêta à Lyon, où il mourut en 710 au bout de quatre ans de séjour ; ce qui n'empêcha point qu'on ne rapportât ses reliques à son ancienne église de Clermont.

Saint Tétrique gouvernait vers le même temps l'église d'Auxerre. Il avait été abbé du monastère de Saint-Germain ; et l'on compte quatorze religieux de cette maison, dont six abbés, qui devinrent évêques du même siége. Nous apprenons, par un synode que saint Tétrique tint dès la première année de son épiscopat, comment les prélats zélés pour la majesté du culte public y suppléaient d'ailleurs quand le clergé de l'église mère n'était pas assez nombreux. Ce synode marqua les mois et les semaines où les abbés et les archiprêtres des différentes églises du diocèse viendraient faire l'office à la cathédrale [1]. On ne trouve d'excepté que le mois de septembre, sans doute parce qu'on accordait des vacances pour la vendange. L'économe chargé de l'administration des biens de toute

[1] Hist. Episc. Autis. c. 24.

l'Eglise, et différent du vidame qui régissait en particulier la maison épiscopale, fournissait la rétribution convenable à chaque troupe de desservans pendant leur semaine, et il devait priver de vin ceux qui manquaient d'exactitude. On trouve, dès le siècle précédent, des monumens de cette discipline dans le diocèse d'Auxerre. Saint Tétrique est honoré comme martyr, selon la coutume du temps, pour avoir souffert une mort injuste et violente. Il fut assassiné, pendant son sommeil, par son propre archidiacre. Après sa mort, le siége d'Auxerre vaqua trois ans.

Ces désordres étaient la suite inévitable de celui qui régnait dans le gouvernement, ou, pour mieux dire, de l'anarchie qui, sous plusieurs rois enfans, fit long-temps gémir toute la France. La mort de saint Lambert de Mastricht en est un nouvel exemple [1]. Après avoir été sept ans hors de son siége, la mort d'Ébroin donna lieu à Pepin d'en chasser l'usurpateur Pharamond. Lambert fut alors tiré avec honneur de sa retraite de Stavelo, et rétabli dans l'épiscopat à la prière de son clergé et de tout son peuple. Il reprit ses fonctions avec son ardeur accoutumée; et comme pour réparer la perte du temps pendant lequel on l'avait tenu oisif, il entreprit de convertir des païens qu'il découvrit encore dans une contrée assez voisine de Mastricht. Tout lui réussissait selon ses désirs. Déjà il avait humanisé ces sauvages par sa douceur et sa patience inaltérables; déjà il leur avait fait abattre plusieurs temples et plusieurs idoles; mais au sein même de son église, deux frères puissans, Gallus et Riold, lui causaient plus de chagrin que les infidèles, et se rendaient insupportables à tout le monde par leurs violences. Les parens et les amis du saint évêque en furent si indignés qu'ils s'emportèrent jusqu'à les mettre à mort.

Dodon, leur parent et le favori de Pepin, résolut de s'en venger sur l'évêque même, tout innocent qu'il était de ce crime. Il rassembla une multitude de gens armés, et vint tumultueusement l'attaquer au village de Liége, sur les bords de la Meuse. Ils rompirent les palissades et les portes des avenues; ils escaladèrent le château : en un moment, le toit fut couvert de ces furieux. On avertit l'évêque, qui commençait à s'endormir. La sainteté de son caractère ne lui avait rien ôté de la bravoure qui était si naturelle à un sang illustre dans son siècle et dans sa nation. Dans le premier mouvement, il prit une épée; mais, la grace réprimant bientôt la nature, il jeta l'arme, et remit sa vie entre les mains de Dieu qui a donné la sienne pour ses bourreaux. Aussitôt ils en-

[1] Act. SS. Bened. t. III, p. 72.

trerent en criant et en menaçant, en faisant un horrible bruit de leurs boucliers, et en donnant avec effort de leurs lances contre les murailles. Cet amas de brigands n'était pas cependant aussi à craindre qu'ils affectaient de le paraître. Deux neveux de l'évêque, armés seulement de bâtons, suffirent pour les faire reculer. Mais ce saint prélat dit à ses neveux et à toutes les personnes de sa suite : » Si vous m'aimez véritablement, abstenez-vous de la violence, » à l'exemple de Jésus-Christ et de votre évêque, qui tâche de » vous le retracer. » Un autre de ses neveux reprit : « N'entendez-» vous pas comme ils crient de mettre le feu à la maison, pour » nous brûler tout vifs ? » Le saint repartit : « Souvenez-vous, mes » neveux, que vous êtes coupables de la mort de deux frères. » Vous ne méritez que trop ce qui nous arrive. » Ayant aussitôt fait sortir tout le monde de sa chambre, il se prosterna les bras étendus en croix, et se mit à prier avec effusion de larmes. Les assaillans forcèrent alors la maison, y entrèrent en grand nombre, égorgèrent tous ceux qu'ils purent trouver; et l'un des meurtriers étant monté sur le toit, et ayant fait brèche au-dessus de la chambre où était le saint, lui lança un dard qui le tua. Son corps fut mis ensuite dans une barque, et rapporté à Mastricht.

Il eut pour successeur Hubert, son disciple, de la noblesse d'Aquitaine, attaché dans sa jeunesse à la cour du roi Thierri, où il avait donné dans les écarts ordinaires d'une vie dissipée et mondaine. On dit qu'étant allé à la chasse un jour de fête, tandis que les autres fidèles assistaient à l'office divin, il vit un cerf avec une croix sur la tête, et entendit une voix qui le menaçait d'un malheur éternel s'il ne faisait pénitence; qu'il se jeta aussitôt à bas de son cheval, et promit, en se prosternant, d'obéir à l'ordre du ciel [1]. Quoi qu'il en soit de cette merveille, qui n'a qu'un auteur anonyme pour premier garant, Hubert passa dans l'Austrasie, où, ayant entendu parler des rares vertus de saint Lambert, il alla se soumettre à sa conduite, et fut reçu dans son clergé. Il avait été marié, et tout jeune qu'il était encore, il avait un fils nommé Florebert, qui lui succéda long-temps après dans l'épiscopat. Quant à lui, il fit d'abord des progrès si rapides dans la vertu, qu'après la mort de son saint maître on ne trouva personne plus capable de consoler les fidèles de la perte qu'ils venaient de faire.

On ne parlait cependant que des miracles qui s'opéraient dans la maison où avait été tué saint Lambert, et où la foi de ses ouailles leur fit d'abord bâtir une église [2]. On vint raconter à l'évêque

[1] Coint. an. 688, n. 34. — [2] Act. SS. Bened. t. III, p. 78.

Hubert différentes apparitions, dans lesquelles son saint prédécesseur ordonnait de reporter son corps à Liége. Hubert connaissait mieux que personne les voies extraordinaires qui pouvaient manifester les ordres du ciel; mais il ne s'en montra que plus attentif à suivre les règles d'un discernement sage et religieux. Il consulta, il pria, il pratiqua et ordonna des jeûnes. Quand il crut avoir connu la volonté de Dieu, la troisième année de son épiscopat, il fit la translation avec la plus grande solennité. On remit le martyr en terre, au lieu où il avait enduré la mort; on y bâtit ensuite une église magnifique. Les miracles qui recommencèrent à s'y opérer y attirèrent un grand concours de peuples. Ainsi Liége, qui n'était qu'un petit village à une lieue de Tongres, devint une grande ville; l'on transféra, en 721, le siége épiscopal qui avait déjà été transféré de Tongres à Mastricht.

L'église d'Angleterre n'offrait pas un spectacle moins édifiant. Il ne se pouvait rien ajouter au respect qu'elle témoignait pour l'Église romaine, d'où elle se glorifiait de tirer son origine et la connaissance de la doctrine évangélique. De l'Océan jusqu'à Rome les routes étaient couvertes d'Anglais de tout sexe et de toute condition, de nobles, de ducs, de rois, qui allaient rendre leurs religieux hommages au vicaire de Jésus-Christ : pratique à la vérité plus louable dans son principe qu'imitable peut-être dans sa continuité et surtout dans ses excès. Mais la grace, tirant parti des défauts mêmes de ces peuples, convertissait en œuvres de pénitence et en moyens d'édification l'instabilité naturelle de leur humeur et la longue habitude d'une vie errante et vagabonde.

Cenred, roi des Merciens, qui s'était employé avec zèle pour le rétablissement de saint Vilfrid, quitta la couronne après six ans de règne, et vint à Rome, où il embrassa la vie monastique[1]. Il acheva de s'y sanctifier par l'aumône, le jeûne et la contemplation des choses saintes. Il avait amené avec lui Offa, roi des Saxons orientaux, jeune prince d'une figure et d'un caractère aimables, les délices de son peuple et de sa famille, et qui dit un adieu éternel à sa femme et à ses sujets pour se consacrer, avec Cenred, aux pénibles observances de la vie religieuse. Tous deux moururent peu de temps après comme ils l'avaient souhaité.

Saint Adelme, premier évêque de Schirburn, mourut vers le même temps[2]. Il était d'une famille noble du royaume des Saxons occidentaux; il reçut sa première éducation dans le monastère de Saint-Augustin de Cantorbéry, sous la discipline de l'abbé Adrien, homme en réputation d'habileté, et qui lui apprit en peu de temps

[1] Bed. v Hist. c. 21. — [2] Act. Ben. t. III, p. 222. et t. v, p. 26.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

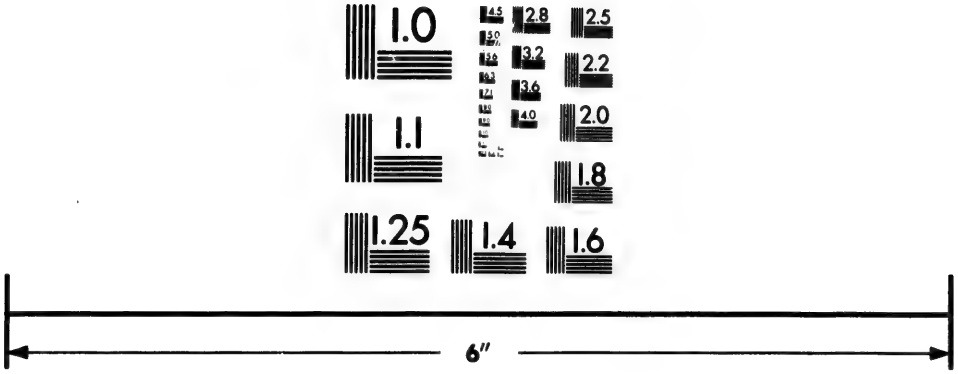

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.1
1.0

les langues grecque et latine. Etant retourné dans son pays, il se fit moine au monastère de Malmesbury, fondé depuis peu par Maidulfe, solitaire hibernois. Il vécut d'abord en ermite; mais, ne trouvant pas de quoi subsister, il fit usage de ses talens, et se mit à instruire les jeunes gens du voisinage. Plusieurs de ses disciples embrassèrent, à son exemple, la vie monastique. Tel fut le fondement de la grande célébrité à laquelle parvint ensuite le monastère de Malmesbury. Adelme s'y livra plus que jamais au goût qu'il avait pour l'étude, et s'appliqua spécialement aux arts libéraux. Ce fut le premier Anglais qui réussit dans la versification latine; il cultiva aussi la poésie anglaise, et fit en langue vulgaire des cantiques de piété, pour instruire plus facilement un peuple volage, que les instructions ordinaires ennuyaient. Adelme s'arrêtait à un carrefour, ou sur un pont, et, chantant lui-même ses cantiques, il attirait la multitude, à qui cet appareil d'amusement et de nouveauté faisait goûter les vérités sérieuses qui le fatiguaient dans les sermons. A la poétique il ajouta la science des lois romaines, du calcul et de l'astronomie. En un mot il se rendit si célèbre par ses connaissances, que non seulement il devint l'oracle de ses compatriotes, et de voisins sauvages tels que les Ecossais, mais que les Français passaient la mer pour venir entendre ses leçons.

Ce pieux instituteur prenait encore plus soin d'exercer ses disciples à la vertu qu'aux sciences, et il ne leur apprenait rien dont il ne leur donnât l'exemple. Fidèle aux devoirs de son premier état, c'est-à dire, à la solitude qu'il avait vouée, il ne sortait jamais de son monastère sans une nécessité manifeste. Il s'appliquait principalement à la lecture des saintes lettres et à l'oraison. Il pratiquait de grandes austérités, s'enfonçait quelquefois jusqu'aux épaules dans l'eau d'une fontaine, et y restait assez long-temps, même pendant les nuits d'hiver, pour y réciter le psautier; pénitence effrayante et tout-à-fait incroyable, si l'on ne connaissait le tempérament dur du peuple et les mœurs fortes du temps où elle se pratiquait. Il fut ordonné prêtre par Leuther, évêque d'Ouessex, qui confirma l'établissement du monastère de Malmesbury, et l'en institua solennellement abbé. Après la mort de saint Hedde, successeur de Leuther, le diocèse d'Ouessex, c'est-à-dire de Worchester, fut partagé en deux, comme trop considérable à cause du nombre des fidèles qui croissait de jour en jour. On plaça l'un de ces siéges à Winchester, et l'autre à Schirburn, dont saint Adelme fut sacré évêque dans un âge avancé, par l'archevêque Britualde; mais ce métropolitain le retint quelque temps avec lui après l'avoir ordonné, afin de profiter de ses conseils. Britualde appréciait mieux

que personne le mérite de cet homme rare, comme ayant été son compagnon d'étude et de profession dans la vie monastique.

Saint Adelme ne vécut que quatre ans dans l'épiscopat; mais sa réputation ne finit point avec lui. Nous avons plusieurs de ses ouvrages en prose et en vers; on remarque son traité contre les erreurs des Bretons, livre qu'il composa par l'ordre d'un concile, et qui disposa heureusement ces peuples à se rapprocher des communs usages.

On eût tout perdu en brusquant ces insulaires, chrétiens généreux et fervens, vertueux jusqu'à l'héroïsme, mais prodigieusement attachés à la singularité de leurs coutumes. Les pasteurs, dirigés par l'esprit de condescendance de Jésus-Christ et de son Eglise, les ménageaient comme des malades, en épiant les occasions et les moyens propres à les guérir de leurs préventions. S'ils n'employaient pas avec autorité les moyens les plus forts de leur nature, ils choisissaient avec dextérité les mieux assortis aux dispositions de ceux qu'ils traitaient.

C'est ainsi qu'en usa saint Céolfrid, abbé des célèbres monastères de Viremouth et de Jarrou, à l'égard de saint Adamnan, prêtre et abbé du monastère de Hi en Irlande [1]. Celui-ci, ayant été député pour quelques affaires de sa nation vers Alfred, roi de Northumbre, eut occasion pendant le séjour qu'il fit auprès de ce prince d'observer les pratiques des chrétiens anglais, formés par l'Eglise romaine. Les plus savans hommes du pays le pressèrent de s'y conformer, en lui représentant que c'étaient les usages de l'Eglise universelle, et dont ceux des Hibernois, resserrés dans un petit coin du monde, ne pouvaient balancer l'avantage. L'argument, tout péremptoire qu'il était, ne fut rien moins qu'efficace. Adamnan alla, quelque temps après, visiter Céolfrid dans son monastère de Viremouth. L'abbé avait été à Rome, avec son ancien maître saint Benoît-Biscop. Il s'y était parfaitement instruit des usages de l'Eglise romaine, et de tout ce qu'on pouvait alléguer de plus solide en leur faveur. Il usa néanmoins, contre le solitaire hibernois, d'armes toutes différentes. S'attachant à la forme de la tonsure qui était particulière aux clercs de cette nation : « Mon frère, lui dit-il, vous » qui prétendez à la couronne immortelle, vous à qui votre sa- » gesse, votre humble modestie et votre piété donnnent en effet » le droit d'y prétendre, pourquoi portez-vous sur votre front » une couronne imparfaite? Espérez-vous recevoir un accueil bien » favorable du puissant portier du ciel, quand vous vous présen- » terez à lui avec la tonsure du magicien qu'il a anathématisé? »

[1] Bed. v Hist. c. 16 et 22.

C'était alors une tradition universellement reçue, mais fondée on ne sait trop sur quoi, que Simon le magicien avait porté une tonsure en forme de demi-couronne sur le devant de la tête. Adamnan répondit en rougissant : « Soyez assuré, mon frère, » qu'en portant la couronne de Simon, je déteste néanmoins son » impiété et toutes ses erreurs. » Céolfrid ne poussa pas les choses plus loin; mais sa remontrance resta profondément gravée dans l'esprit d'Adamnan, qui fit de sérieuses réflexions. Il avait la conscience timorée, beaucoup de droiture et de grandeur d'ame. Enfin il prit généreusement son parti, et, malgré la préséance que les Irlandais, entêtés de leurs idées d'indigénat, affectaient sur l'Angleterre et sur toutes les terres envahies par les étrangers, il quitta hautement les coutumes de ses pères, pour embrasser celles des Anglais. On compte ce pieux abbé au nombre des saints.

Saint Céolfrid ramena de même aux observances de l'Eglise romaine les Pictes ou Ecossais, qui, ayant eu pour apôtre saint Colomban l'ancien, en retenaient aussi les traditions hibernoises. Leur roi Naïton, plus éclairé que ses prédécesseurs, savant même jusqu'à un certain point, ou du moins versé dans la lecture des bons livres, apprit avec étonnement et avec scrupule la différence qui se trouvait entre les chrétiens de sa domination et tous les autres fidèles. Il prit aussitôt sa résolution; mais, pour l'exécuter avec plus d'autorité, il députa vers l'abbé Céolfrid, dont le nom était révéré par toutes les îles britanniques. Il lui demandait, outre les instructions relatives à ses vues, des architectes capables de bâtir une église de pierre à la manière des Romains. Céolfrid, lui envoyant les architectes, lui écrivit une lettre fort longue, concernait principalement la Pâque, et prouvait solidement qu'on la doit célébrer, avec l'Eglise catholique, la troisième semaine du premier mois, en comptant selon les lunes, et toujours le dimanche. On voit dans cette lettre que l'auteur était bien instruit des cycles d'Eusèbe, de Théophile, de saint Cyrille, et de celui de Denis-le-Petit, qu'on suivait encore. Quant à la forme de la tonsure, il n'y attache pas la même importance qu'à la Pâque; il soutient seulement que, de deux pratiques différentes en soi, on doit préférer celle que la tradition (qu'on ne contestait pas) attribue au prince des apôtres.

Cette lettre ayant été lue dans une assemblée nombreuse et distinguée, le roi se leva au milieu des seigneurs où il était assis, se mit à genoux, et remercia Dieu, à voix haute, d'avoir fait parvenir d'Angleterre en Ecosse la connaissance de la vérité. Il fit répandre dans tous ses états des tables du cycle de dix-neuf ans, au lieu de celui de quatre-vingt-quatre dont on s'était servi jusqu'alors.

Sans se borner à l'observance de la Pâque, il ordonna que tous les clercs prissent la tonsure à la romaine; ce qui fut exécuté avec la même promptitude.

La nouvelle qui en fut aussitôt portée à Rome causa une joie sensible au souverain pontife. Quoique cet objet ne tînt pas au fond de la religion, le pape Constantin regarda la docilité de ce bon peuple comme un témoignage assuré de ses dispositions par rapport à tous les enseignemens du salut; mais il lui vint presque en même temps de Constantinople des nouvelles bien capables d'altérer sa joie. L'empereur Justinien, toujours fort ardent pour la réception de sa nouvelle discipline, invita le pape, d'une manière qui avait tout l'air d'un commandement, à le venir trouver en Grèce. On n'avait point oublié à Rome ce qui était arrivé au pape Martin dans un voyage de cette nature. Malgré les plus belles promesses dont les Grecs n'étaient pas avares, il y avait tout à risquer en partant; et en ne partant pas, on fournissait des prétextes plausibles à la violence naturelle de cet empereur; on donnait même quelque lieu au soupçon de rébellion. Le pape se résolut donc à partir, en remettant tout le soin de sa personne à la Providence. Son espoir ne fut pas trompé. Si le prince eut de mauvais desseins, la présence du pontife lui imposa tellement, qu'il ne lui dit pas un seul mot du concile qui faisait l'objet de l'alarme des Romains. A Nicomédie, où se fit l'entrevue, le pape célébra les saints mystères; l'empereur communia de sa main, le pria d'intercéder pour ses péchés, et renouvela tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs à l'Eglise romaine. Le pape reçut des honneurs extraordinaires dans toutes les autres villes; de manière que la cause de ce voyage, qu'on n'assignait que d'une manière conjecturale, est encore une énigme assez difficile à expliquer. Il dura néanmoins une année entière.

Trois mois après, c'est-à-dire, dans les premiers jours de l'an 711, le pape, étant rentré à Rome le 24 d'octobre, apprit que l'empereur Justinien avait été tué, et que l'arménien Bardane, qui prit le nom de Philippique, avait été mis à sa place. Le barbare usurpateur fit porter la tête de l'empereur par tout l'Occident, et jusqu'à Rome. Tibère, fils de ce malheureux prince, s'était réfugié dans une église de Constantinople, où il tenait d'une main le pied de la sainte table, et de l'autre la vraie croix, ayant de plus des reliques au cou. Rien ne fut sacré pour les fauteurs de la tyrannie. Le patrice Jean, après lui avoir ôté la croix et le reliquaire, l'arracha du lieu saint en présence de l'impératrice Anastasie son aïeule, entre les mains de laquelle il fut égorgé. En lui finit la famille d'Héraclius, qui avait occupé le trône pendant la durée pré-

cise d'un siècle dans la personne de six empereurs. Justinien, faisant un mélange monstrueux de dévotion et de barbarie, fut le premier qui fit graver l'image de Jésus-Christ sur ses monnaies.

Mais, tout odieux qu'il s'était rendu à Rome sur la fin de son règne, le caractère de son successeur l'y fit regretter. Philippique était monothélite; et long-temps avant son élévation, un reclus du monastère de Callistrate, attaché à la même hérésie, lui avait prédit qu'il parviendrait à l'empire, en lui commandant, au nom de Dieu, d'abolir le sixième concile [1]. Le reclus ajouta qu'à cette condition étaient attachées la longue durée et la prospérité de son règne. Bardane ou Philippique promit avec serment tout ce que demandait le faux prophète; mais quand il vit le premier revers de Justinien, et Léonce empereur, il alla tout déconcerté trouver son reclus, qui lui dit : *Croyez toujours, et ne vous pressez pas.* Il lui répéta la même chose à l'élection d'Absimare, entretenant ainsi dans une tête si propre aux desseins de cet imposteur la fermentation et l'enthousiasme, qui faisaient tout le fondement de son espérance. Philippique, étant fait empereur, ne manqua pas de lui tenir parole. Il ne voulut point entrer dans le palais impérial qu'on n'en eût ôté le tableau du sixième concile, érigé dans le vestibule comme un monument authentique de la foi de l'empire. Aussitôt après, il fit célébrer un concile nouveau, où le sixième fut condamné. Dans le cours de la même année son reclus devint aveugle.

Philippique persécuta tous les prélats qui refusèrent de souscrire à son conciliabule. Le patriarche Cyrus fut chassé du siége de Constantinople, qu'occupa un monothélite nommé Jean. Tous les noms flétris par le sixième concile furent remis dans les dyptiques. Enfin on tira avec mépris de l'auguste dépôt du palais et l'on brûla publiquement les actes les plus authentiques du sixième concile général. Ils étaient écrits de la main du diacre Agathon, notaire et bibliothécaire de la grande église de Constantinople, et, comme il s'y exprime lui-même, en lettres ecclésiastiques, c'est-à-dire, en une forme particulière d'écriture plus soignée sans doute et plus apparente que celle des actes vulgaires.

Il ne sera pas hors de propos de faire remarquer ici comment les actes de cet important concile furent conservés dans leur intégrité primitive. Nous l'apprenons d'une note que le diacre Agathon mit à la fin d'un nouvel exemplaire qu'il en copia encore de sa main après la chute de Philippique, afin de lui donner toute l'authenticité des premiers [2]. Il ne manquait pas de monumens non suspects; outre les actes qui avaient été brûlés, il atteste qu'il avait égale-

[1] Theoph. p. 319. — [2] Tom. VI Conc. p. 1416. Epilog. Anath.

ment mis au net les copies vérifiées et souscrites qu'on avait données aux cinq siéges patriarcaux par ordre de l'empereur Constantin, qui l'ordonna ainsi, ajoute Agathon, afin que la foi fût à l'abri de toute falsification ou altération. Il fit cette copie et cet avertissement trente-deux ans après le sixieme concile, c'est-à-dire, l'an 713.

Philippique n'afficha pas moins l'hérésie à Rome qu'à Constantinople. Il se dévoila sans retenue dans une lettre qu'il écrivit au pape Constantin, en lui envoyant les actes de son prétendu concile; mais le pontife les rejeta tous avec horreur, et son clergé n'eut avec lui qu'une seule voix. Pour manifester mieux encore, en quelque sorte, la foi romaine, on érigea avec pompe dans l'église de Saint-Pierre un magnifique tableau des six conciles œcuméniques. Le peuple refusa de reconaître pour empereur un prince hérétique, ne permit pas que son image fût placée dans le lieu saint ni son nom prononcé dans les saints mystères; il ne voulait pas même la monnaie frappée à son coin. Il alla jusqu'à se soulever contre le nouveau gouverneur envoyé de sa part; et l'on se fût porté aux derniers excès, si le pape n'eût chargé plusieurs évêques d'aller, avec des croix et les livres de l'Evangile, rappeler à la multitude les maximes de modération et de subordination qu'elle mettait en oubli[1]. Les séditieux se retirèrent selon les vœux du pontife; mais, peu de temps après, la nouvelle arriva de Constantinople qu'on venait d'y déposer Philippique; qu'il avait eu les yeux crevés, et que le lendemain, jour de la Pentecôte de l'an 713, on y avait proclamé empereur, sous le nom d'Anastase, Artémius, premier secrétaire d'état.

Les évêques présens et le clergé de la ville impériale y avaient en même temps promulgué de nouveau le sixième concile, et en avaient replacé le tableau entre ceux des cinq conciles précédens, dans le lieu d'où Philippique l'avait fait ôter. Anastase professait la foi catholique, et il en fit aussitôt porter sa confession au souverain pontife. Jean, patriarche de Constantinople, substitué par les monothélites au patriarche légitime, s'empressa aussi d'écrire au pape. Il ne manqua point de se donner pour un catholique généreux qu'on avait contraint de monter dans la chaire patriarcale, et qui s'était exposé à tous les périls plutôt que d'applaudir aux erreurs de Philippique. Il confessait ensuite en termes formels, et les deux volontés naturelles, et les deux opérations de ces volontés en Jésus-Christ. Quant à l'exemplaire du concile qu'avait brûlé le persécuteur: « Il n'y a rien gagné, dit-il, puisque nous avons gardé par

[1] Anast. ad. an. 127.

» devers nous des copies où se trouvent également les souscriptions » des Pères et de l'empereur; nous avons de plus l'exemplaire écrit » de la main de Paul, depuis évêque de cette église. » Ici l'on voit de nouveau les précautions prises dans tous les temps, afin de conserver dans leur pureté les saints monumens de la tradition. Enfin l'artificieux patriarche prie le pape de lui envoyer ses lettres synodiques en signe de communion. Il ne paraît point qu'il ait reçu de réponse.

Le pape Constantin fut plus satisfait de l'archevêque de Ravenne, ce même Félix à qui, pour sa rébellion schismatique, on avait crevé les yeux par l'ordre de Justinien. Il fut rappelé d'exil par Anastase, rechercha les bonnes graces du souverain pontife avec autant de sincérité que d'empressement, et donna sa confession de foi, ainsi que les lettres de soumission que ses prédécesseurs avaient coutume de remettre aux archives de l'Eglise romaine. Tout aveugle qu'il était, il fut rétabli dans son siége. Le pape Constantin mourut peu après, le 9 avril 715. Au bout de quarante jours, on ordonna Grégoire II, qui tint le saint siége pres de seize ans, pendant lesquels il honora constamment la chaire apostolique par des mœurs très pures, par un courage inébranlable à soutenir les droits de l'Eglise, par un grand zèle pour le bien de la religion et du peuple, par la science des Écritures, et par une facilité merveilleuse à s'énoncer. On lui connaissait toutes ces qualités supérieures avant de l'élire. Il avait été élevé, dès sa tendre jeunesse, auprès du pape Sergius, et avait suivi le pape Constantin dans son voyage d'Orient, où il étonna l'empereur Justinien par le sens exquis et la sagesse de ses réponses.

L'empereur Anastase soutenait l'espoir qu'il avait donné aux catholiques. Dès la seconde année de son règne, Jean, patriarche intrus de Constantinople, fut déposé, et Germain, évêque de Cyzique, transféré à sa place. L'acte de la translation, pour ne pas donner lieu à l'ambition et au dépérissement de la discipline, portait qu'elle s'était faite par le suffrage du clergé, du sénat et du peuple de Constantinople, en présence de l'apocrisiaire ou légat du siége apostolique, et de plusieurs évêques. Germain était fils d'un patrice mis à mort pour avoir trempé dans le meurtre de l'empereur Constant. La vengeance ayant été étendue du père au fils, on avait en même temps rendu celui-ci eunuque; mais il compensait abondamment tous les reproches qu'on pouvait lui faire par les qualités dignes de l'épiscopat.

L'an 715, Anastase arma une grande flotte contre le calife Soliman qui venait de succéder à Valid, et qui voulait illustrer les commencemens de son règne aux dépens des Romains; il en donna

le commandement à Jean, diacre de l'Eglise de Constantinople, et en même temps grand trésorier de l'empire ; abus qui avait passé de l'Occident en Orient, et qui, bien que contraire aux canons, se répandait dans tous les états chrétiens; en sorte qu'on ne s'étonnait presque plus de voir les ecclésiastiques aller à la guerre, surtout contre les infidèles. Le diacre guerrier fut cependant très mal obéi. Enfin les troupes se mutinèrent à Rhodes, le massacrèrent, puis reprirent en désordre le chemin de Constantinople. En passant par Adramire, ville de la Natolie ou Asie-Mineure, ils trouvèrent un receveur des revenus publics, nommé Théodose, qui ne songeait qu'à jouir de l'opulence et du repos de la vie privée. Il eut le malheur de leur plaire : ils le forcèrent à être empereur. Anastase ne put leur résister, et se fit moine après un règne de moins de trois ans : mais Théodose ne régna que quatorze mois. Léon, général de la seule armée qui soutînt les efforts des musulmans, s'avança des provinces orientales, se fit céder l'empire le 25 de mars 717, et força Théodose à se laisser ordonner clerc, ainsi que son fils. Ces révolutions multipliées multiplièrent aussi tous les désordres, les meurtres, les enlèvemens de citoyens, le pillage et la ruine des villes. Elles rendirent enfin les restes de la puissance romaine si méprisables, que les musulmans recommencèrent à faire leurs courses jusqu'aux portes de Constantinople. Léon, surnommé l'Isaurien, qui régna vingt-quatre ans, et montra d'abord de la capacité dans l'art du gouvernement et de la guerre, mit enfin le comble à la désolation publique par la fureur avec laquelle il se déclara contre le culte des saintes images, et les pratiques les plus accréditées de la religion.

L'Italie était en proie aux Lombards, qui s'emparaient de tout ce qu'ils pouvaient surprendre des domaines de l'empire et de l'Eglise. Quelquefois ils reprenaient des sentimens de foi et de crainte de Dieu, demandaient pardon, et satisfaisaient au pape; mais la force de l'habitude les ramenait bientôt au goût dominant de tous ces Barbares pour le brigandage.

En Espagne tout se disposait pour la perte entière de la monarchie et du christianisme. On avait tenu cependant, sous le roi Egica, les seizième et dix-septième conciles de Tolède, qui nous ont laissé de sages canons [1]. Ils séparent de la société des fidèles et bannissent à perpétuité ceux qui auront commis des péchés contre nature, les condamnent à être rasés comme infâmes, et à recevoir cent coups de fouet; mais ils veulent qu'à la mort, après une digne pénitence, on leur accorde la communion, de même qu'aux idolâtres et aux

[1] Tom. VI Conc. p. 1327 et 1361.

apostats. Ils ordonnent aux évêques d'employer aux réparations de plusieurs églises, qui tombaient en ruines, le tiers du revenu des églises de la campagne, que les canons leur accordaient; que s'ils ne prennent point ce tiers, les prêtres qui desservent ces églises seront chargés de leurs réparations: méthode qui s'observait aussi dans les Gaules, comme on l'a vu dans ce qui concerne saint Ansbert de Rouen. Sisebert, archevêque de Tolède, ayant conspiré contre son souverain, fut déposé, privé de tous ses biens, et mis au pouvoir du roi, qui le condamna à une prison perpétuelle; on statua même qu'il ne recevrait la communion qu'à la mort, si le roi ne lui faisait grace. On mit à sa place Félix de Séville, qui fut remplacé à son tour par Faustin de Brague, et celui-ci le fut encore par Félix de Portucale. Ainsi on faisait tout à la fois trois translations, qui montrent combien les idées avaient changé, au moins en Espagne, par rapport à une pratique autrefois si blâmée. On peut encore observer dans ces conciles, mi-partis d'évêques et de seigneurs, la distinction que l'on mettait entre les objets spirituels et les temporels. Il fut réglé qu'au commencement de chacune de ces assemblées mixtes, on passerait trois jours en jeûnes, pendant lesquels on traiterait de la foi, de la correction des évêques, et des autres matières purement religieuses, sans qu'aucun laïque y assistât. On voit aussi que le jeudi saint on dépouillait les autels, comme on le fait encore aujourd'hui.

Sous le règne de Vitiza, qui succéda au roi Egica l'an 707, il se tint encore à Tolède un concile, qui en est le dix-neuvième et le dernier, mais il n'en reste ni actes ni canons; et depuis l'an 694, où fut tenu le dix-huitième, jusqu'au milieu du neuvième siècle, c'est-à-dire, pendant environ cent cinquante ans, on ne trouve presque plus de monumens de l'Eglise d'Espagne. Vitiza y ruina tout par ses injustices, sa débauche effrénée et ses violences. Il eut plusieurs femmes toutes ensemble, sans compter une multitude de concubines. Peu content que son exemple s'étendît aux grands et au peuple, il voulut le faire suivre par le clergé [1]. Gondéric était alors archevêque de Tolède, prélat illustre par sa sainteté, à laquelle on attribue des miracles. Il n'avait pas moins de prudence, et il empêcha une partie du mal, par un sage tempérament de douceur et de fermeté; mais, étant venu à mourir dans ces conjonctures critiques, il eut pour successeur Sindérède, qui ne ménagea rien, et traita même avec une dureté pleine d'injustice les ecclésiastiques les plus vénérables. Vitiza était charmé de voir ainsi humilier les personnages qui le gênaient, et qui osaient quelquefois

[1] Roderic. l. II. c. 16 et 17.

lui résister en face. Il excita malignement l'ardeur déjà trop impétueuse de l'archevêque; de telle sorte que, le gouvernement épiscopal dégénérant en tyrannie, les opprimés appelèrent au pape. Le roi, craignant cependant que l'autorité ecclésiastique ne nuisît à la sienne, défendit d'obéir aux constitutions apostoliques, et ne permit pas seulement, mais ordonna que tout clerc aurait une femme ou concubine, et même plusieurs s'il voulait.

Il donna l'archevêché de Séville à son frère Oppa, du vivant de Sindérède, qu'il méprisait tout en le faisant servir à ses coupables desseins; et il y ajouta l'archevêché de Tolède, par un double mépris des canons. Les juifs mêmes, qu'il avait condamnés, dès le commencement de son règne, à une servitude perpétuelle, comme convaincus d'avoir conspiré, avec les Maures ou musulmans d'Afrique, contre l'état et la religion, furent rappelés honorablement, et il accorda plus de priviléges à leurs synagogues que n'en avaient les églises. Il fit mourir Favila, fils du roi Chindasvinte. Théofroi, fils du roi Récesvinde, et duc de Cordoue, eut les yeux crevés par son ordre. De peur qu'après tant d'excès on ne se révoltât contre lui, il fit abattre les murailles de toutes les villes; ce qui n'empêcha point Roderic ou Rodrigue, fils de Théofroi, d'exercer une funeste vengeance. Il prit les armes, fut suivi des mécontens, qui étaient sans nombre, défit et prit Vitiza, à qui il fit crever les yeux, puis fut reconnu roi par tous les grands, en 711.

Les Sarrasins, Arabes ou Maures, (car on leur donnait indifféremment tous ces noms) voyaient avec complaisance les troubles qui ruinaient les puissances chrétiennes aux extrémités de l'occident, aussi bien qu'en orient. Oualid ou Valid, de la maison des Ommiades, ainsi que Moavia et tous les califes intermédiaires, était encore leur souverain. Il résidait en Asie, d'où il envoyait ses ordres à toutes les terres de son immense domination. Il avait donné le gouvernement d'Égypte à son frère Abdélaziz, qui fit faire le dénombrement des moines, et exigea d'eux un dinar ou sou d'or par tête; c'était le premier tribut qu'on leur demandait. Mousa ou Moïse, déjà vieux, mais toujours guerrier, était gouverneur de l'Afrique, c'est-à-dire des contrées qui bordent la mer depuis l'Égypte jusqu'au détroit de Gibraltar. On raconte de Valid, que, voulant bâtir une mosquée magnifique à Damas, sa capitale, il proposa aux chrétiens de lui vendre la grande église dédiée à saint Jean, et voisine de l'emplacement destiné à la mosquée; qu'il leur en offrit quarante mille dinars; mais que, ceux-ci ne voulant pas à prix d'argent abandonner le lieu saint à la profanation, la générosité mahométane ne survécut pas à leur refus, et que le calife fit abattre l'église sans leur rien donner.

Rodrigue, monté sur le trône des Goths, oublia ce qui en avait précipité son prédécesseur [1]. Il eut, comme lui, grand nombre de femmes et de concubines, ne respecta ni les rangs, ni la vertu, et, dans la fougue de sa honteuse passion, abusa de la fille du comte Julien, gouverneur de la ville de Ceuta, qui restait aux Goths sur la côte d'Afrique. Julien, au désespoir, proposa à Mousa la conquête de l'Espagne, qu'il lui représenta comme très facile depuis que les remparts des villes avaient été abattus sous le roi Vitiza. Il en obtint vingt-cinq mille hommes, sous la conduite de Tarick, général célèbre entre les Arabes.

Le roi Rodrigue, que les voluptés avaient amolli, et qui commandait à des peuples sans cœur, sans mœurs, et peu soumis d'ailleurs à un maître qui ne l'était devenu que par la révolte, se présenta aux ennemis avec ce premier feu de courage que n'éteint pas toujours la mollesse. Le combat ne décida de rien; mais comme les Sarrasins, revenant sans cesse sur les traces les uns des autres, réparaient aisément leurs pertes, et que Rodrigue n'avait ni la constance ni les ressources nécessaires pour résister à cette continuité d'attaques, ils gagnèrent enfin une bataille décisive, dans laquelle ce roi voluptueux disparut. Mousa, passé lui-même en Espagne, s'avança jusqu'à Tolède. La peur avait fait prendre la fuite à Sindérède, qui en était l'évêque légitime, mais qui abandonna son troupeau en pasteur mercenaire. L'usurpateur Oppa rendit la ville au cruel musulman, qui fit mourir toutes les personnes de distinction et soumit l'Espagne jusqu'à Sarragosse. Il brûlait les villes, il crucifiait les habitans; il croyait leur faire grace en les faisant passer par les armes. En peu de temps, il répandit partout une si grande terreur, que les places les plus éloignées vinrent demander la paix avec empressement, et se soumirent sans résistance au joug des Barbares. Ils firent leur capitale de Cordoue, qui l'avait été sous les Romains. Ainsi finit le royaume des Goths en Espagne, après avoir duré près de trois siècles, depuis l'an 415 qu'ils y entrèrent sous la conduite d'Ataulfe, jusqu'à l'an 713. Le comte Julien reçut le salaire qui manque rarement aux traîtres : on fit mourir sa femme et son fils, et lui-même, chargé de chaînes, fut jeté dans un cachot où il périt de misère.

La religion chrétienne, sous la domination des musulmans en Espagne, comme dans le reste de leur empire, se soutint malgré des persécutions plus ou moins longues, et quelquefois très vives; mais, dans les montagnes des Asturies, où une poignée de Goths intrépides lui choisirent un asile, elle conserva toujours une glo-

[1] Roder. Tolet. l. II et III. Isidor. Pacen. p. II, etc.

rieuse indépendance. L'an 718, ils élurent pour souverain Pélage, fils de Favila, du sang de leurs anciens rois. Il établit à Oviédo le siége de ce nouvel empire, qui, pendant des siècles entiers, fut en butte à tous les efforts des vainqueurs infidèles, jaloux de consommer leur conquête ; mais toujours ils furent repoussés d'une manière qui les réduisit du moins à crier à l'héroïsme s'ils y voulurent méconnaître le miracle. Les anciens chrétiens, en fuyant de Tolède, avaient emporté une arche pleine de reliques venues anciennement de Jérusalem, singulièrement révérée depuis ce temps-là, et qu'ils regardèrent toujours comme leur sauvegarde assurée.

Aussitôt que les Sarrasins virent ces réfugiés prendre la forme d'un état, ils envoyèrent à Pélage un de leurs généraux nommé Alcaman, avec le digne frère de l'odieux Vitiza, Oppa de Séville, qui, par son intelligence avec les infidèles, avait beaucoup contribué à la ruine de sa religion et de sa patrie[1]. L'ennemi, comme oppresseur et suborneur tout ensemble, venait en force, et portait des présens. Pélage se retira dans la grotte fameuse de Cavadonga, qu'on regardait comme consacrée à la mère de Dieu. Il y fut investi, à l'heure même, par les troupes arabes. Oppa s'approcha, et dit à Pélage : « Vous savez, mon frère, que toute l'Espagne » n'a pu résister aux Arabes; qu'espérez-vous de quelques fugitifs » enterrés dans le creux de cette montagne? Eprouvez plutôt » avec nous la générosité du vainqueur, et jouissez en paix de » tous les biens de la vie. » Pélage répondit : « Nous espérons que » du creux de cette montagne sortiront le salut de la patrie que vous » trahissez, et le rétablissement de l'empire des Goths. Evêque » déserteur, retournez aux infidèles en qui vous mettez votre » confiance, et dites-leur que nous ne craignons point leur mul- » titude. Le Tout-Puissant, après avoir châtié des serviteurs re- » belles, signalera sa miséricorde envers des enfans soumis. »

L'évêque dit aussitôt, en se tournant vers l'armée mahométane : « Avancez, nous ne réduirons ces furieux que par la force. » Les Sarrasins chargèrent avec furie, et obscurcirent les airs d'une épaisse nuée de flèches, qui furent, dit-on, repoussées par le rocher de Cavadonga sur ceux qui les avaient décochées. Quoi qu'il en soit, les fidèles, animés tout à coup d'un courage qui parut plus qu'humain, s'élancèrent de leur caverne, donnèrent tête baissée sur la multitude, en firent un carnage effroyable, dans lequel fut enveloppé le général Alcaman ; ils prirent l'évêque Oppa et dissipèrent le reste de l'armée. Une partie, fuyant sur la pente de la

[1] Sebast. Salmant. init.

montagne, furent accablés par un énorme quartier de rocher qui se détacha de lui-même, et les précipita dans la rivière qui coule au bas. Quand tout le canton fut nettoyé, les troupes de Pélage allèrent tomber sur Munuza, qui commandait à Gijon dans la même province des Asturies. Ce général arabe, l'un des quatre principaux auteurs de l'invasion de l'Espagne, fut tué, et son armée tellement défaite, qu'il ne resta pas un seul musulman dans l'étendue des Pyrénées. Ainsi s'expriment les auteurs du temps, qui donnent ce nom aux montagnes des Asturies, aussi bien qu'à celles qui séparent les Gaules de l'Espagne. Le premier soin des fidèles triomphans fut de rendre à Dieu leurs actions de graces; puis ils se partagèrent en sociétés réglées, repeuplèrent les villes, rebâtirent les églises dans leurs habitations montueuses, et se disposèrent à procurer la délivrance de toutes les Espagnes, suivant la parole du roi Pélage, qu'ils tenaient pour prophétique.

Les Sarrasins, ne pouvant les forcer dans les défilés de leurs cantonnemens, voulurent au moins les y tenir bloqués, et leur couper toute communication avec les chrétiens de Gaule, si intéressés à favoriser l'établissement de ce nouvel état. Comme conquérans de l'empire des Visigoths, les princes arabes étendirent leur droit sur les terres que cette nation avait possedées jusqu'alors par-delà les monts Pyrénées. Zama prit d'abord Narbonne avec quelques autres places de moindre importance, et poussa jusqu'à Toulouse, qu'il assiégea; mais cette place fut secourue par Eude, duc d'Aquitaine, Zama tué, et les Sarrasins mis en fuite en 721.

Quelques années après, ils se rassemblèrent en une multitude innombrable sous la conduite d'Abdérame, gouverneur général de toute l'Espagne, qui en forma deux corps d'armée. D'un côté, ils se coulèrent à droite entre la mer et les montagnes, jusqu'à la ville d'Arles, qu'ils avaient prise l'année précédente; de là, remontant la vallée du Rhône, puis celle de la Saône, ils s'emparèrent de toutes les places qui bordaient ces deux rivières jusqu'à Châlons; ils se répandirent ensuite dans les plaines de l'ancienne Bourgogne, où ils prirent Beaune, Dijon, Besançon, et, se rejetant dans le pays arrosé par l'Yonne, ils prirent Auxerre, puis attaquèrent Sens. Ce déluge de Barbares avait jusque là suivi librement son cours, sans rencontrer aucune digue qui l'arrêtât; pillant, égorgeant, saccageant ce qu'ils ne se flattaient pas de pouvoir conserver, brûlant surtout les églises et les monastères. Le saint archevêque Ebbon gouvernait alors l'église de Sens. Il avait été moine, puis abbé de Saint-Pierre-le-Vif, où il avait contracté l'habitude

de vivre dans un saint repos, fort éloigné du tumulte des armes; mais l'horreur des profanations et de tous les excès dont les infidèles menaçaient déjà son église l'anima d'un courage qu'on crut inspiré; il fit sur eux une sortie si vigoureuse avec son peuple, et les mit tellement en désordre, que leurs progrès furent absolument interrompus de ce côté-là. Après cette victoire, il quitta son siége, et resta pour le reste de ses jours dans la solitude.

De l'autre côté, c'est-à-dire dans la partie occidentale de la France, Abdérame en personne attaqua l'Aquitaine. Il comptait sur la mésintelligence du duc Eude et de Charles-Martel, qui, sans avoir le titre de roi, régnait avec une autorité souveraine sur tout l'empire français. Ce grand homme de guerre et d'état, fils de Pepin, maire du palais, et d'une concubine nommée Alpaïde, avait été renfermé, après la mort de son père, par sa belle-mère Plectrude. Il s'échappa de sa prison, se jeta dans l'Austrasie, y fut regardé du même œil que l'avait été son père, et reconnu pour duc. L'ascendant de son génie lui soumit bientôt le reste du royaume, nonobstant les efforts réunis du maire Rainfroi et du roi Chilpéric II, incontestablement digne entre les derniers Mérovingiens de n'être pas compté parmi les rois fainéans. Charles, que les coups de valeur dont il écrasa, pour ainsi dire, tous ses ennemis, firent surnommer Martel, ne prit pourtant pas le titre de roi à l'exemple de son père; il se contenta d'en avoir toute l'autorité, sous le nom de maire du palais. Il n'en défendit pas moins vigoureusement les droits du royaume. Ce fut pour les soutenir qu'il se brouilla avec Eude, duc d'Aquitaine, qui, en sa qualité de prince du sang royal et de petit-fils du roi Charibert, prétendait à l'indépendance. La crainte des ennemis communs du nom français et du nom chrétien les réconcilia.

Charles, oubliant tout pour le salut public, vola au secours du duc. Les Arabes, plus effrayés encore de ce concert imprévu que de la taille extraordinaire des Français du Nord, qui leur paraissaient autant de géans, prirent en un moment la fuite [1]. Abdérame fut tué, l'an 732, et la nuit termina le combat. Ce que différens auteurs anciens et modernes racontent du nombre prodigieux des morts est déjà très-suspect en soi-même, et le devient encore davantage à raison de différentes circonstances, à raison notamment de la conduite des chrétiens après leur victoire. Voyant les tentes des musulmans encore toutes dressées, ils s'imaginèrent qu'ils allaient recommencer le combat. Quand on eut appris qu'ils avaient abandonné leur camp avec précipitation, on craignit encore de les poursuivre

[1] Isid. pac. p. 18. Roder. Arab. c. II.

et de donner dans quelque embuscade. On se contenta du butin, qui fut inestimable; mais tous les progrès de ces infidèles en France furent dès-lors arrêtés. Peu après, Charles-Martel recouvra tout ce qu'ils avaient pris à l'autre extrémité du royaume.

Toutefois les églises se sentirent long-temps de cette invasion désastreuse. On ignore jusqu'à la suite des évêques de la plupart des villes que les infidèles avaient occupées, et dans le catalogue de ces prélats on trouve de fréquentes lacunes depuis la fin du septième siècle jusqu'au neuvième. On compte aussi beaucoup de martyrs, au moins dans les lieux où Abdérame ne commanda point en personne. Ses subalternes n'ayant pas l'autorité nécessaire pour contenir le soldat, ces troupes de pillards, sans humanité et sans politique, ne craignirent point de se rendre odieuses aux peuples qu'elles voulaient soumettre.

A leur approche, saint Théofrède, monastier du Vélay, c'est-à-dire, abbé de Carméri dans le diocèse du Puy, crut ne devoir pas abandonner au caprice des profanateurs l'église qui lui était confiée [1]. Deux jours avant qu'ils y vinssent, il en avertit les religieux en termes précis, et leur ordonna de se retirer dans la forêt voisine, avec tout ce qu'ils pourraient emporter. Les Barbares, le trouvant seul à la porte de l'église où il priait prosterné, tentèrent assez doucement d'abord de l'engager à leur découvrir ses moines; mais quand ils s'aperçurent qu'on avait emporté tout ce qu'il pouvait y avoir de précieux, ils entrèrent en fureur, et le maltraitèrent si cruellement, qu'il ne survécut que six à sept jours.

Tous les moines de Lérins, au nombre de cinq cents, étaient restés dans leur monastère avec le saint abbé Procaire, second du nom, quand les Sarrasins y abordèrent après la prise d'Arles [2]. Ayant caché les reliques de leur église, tous se préparèrent à la mort par la communion. Les infidèles commencèrent par les faire prisonniers; ils séparèrent ensuite les vieillards, et les tourmentèrent pour intimider les autres, à qui ils faisaient de grandes promesses, s'ils voulaient changer de religion. Enfin les trouvant tous d'une fermeté inébranlable, ils les firent mourir en diverses manières, et n'en réservèrent que quatre des plus jeunes et des plus beaux de figure, qu'ils enfermèrent dans le vaisseau de leur commandant. Ils abattirent l'église, rasèrent tous les bâtimens, et se retirèrent, croyant cette pépinière de saints ruinée à jamais; mais les quatre religieux prisonniers, ayant trouvé moyen de s'évader, revinrent à Lérins, qu'ils rétablirent insensiblement.

[1] Act. SS. Bened. t. III, p. 482. — [2] Ibid. 523. Chron. Lib.

Saint Milet, abbé de Luxeu, fut martyrisé de même avec tous ses moines [1]. Ce saint monastère demeura quinze ans sans abbé, et la psalmodie perpétuelle y cessa. Le monastère de Rèse fut aussi ruiné. Dans le territoire de Vienne, il y eut une multitude de martyrs, non seulement parmi les moines, mais parmi les habitans de toute condition. Un plus grand nombre encore fut réduit à errer sans secours par les bois et les lieux déserts, ou à s'expatrier; les églises furent incendiées; tout fut pillé ou détruit. Les Sarrasins, battus par Charles-Martel, firent encore de grands ravages en se retirant, brûlant les monastères et les églises, massacrant tous les chrétiens qu'ils rencontraient.

Il y avait à Guéret, capitale de la Marche, un monastère nouvellement établi, et qui était dans toute la ferveur de son institution, sous la conduite de son premier abbé saint Pardoux [2]. Le bruit courant que les infidèles y viendraient, le saint abbé, qui était d'une bonté singulière, dit à ses religieux : « Mes enfans, si » ces gens-là nous arrivent, donnez-leur bien à boire et à manger, » car ils ont beaucoup souffert. » Les moines préparèrent un chariot couvert; mais personne n'osa le leur conduire. L'abbé ne voulut pas le faire non plus, parce qu'il s'était imposé l'obligation d'observer à la lettre, jusqu'à la mort, les règles de la clôture. Les moines épouvantés s'enfuirent, et il resta seul sans inquiétude. Seulement un domestique se cacha dans le voisinage, pour voir ce qui arriverait. Comme il aperçut de loin les musulmans menaçant et annonçant leur fureur, il courut en avertir le saint, qui se prosterna et dit : « Seigneur, dissipez cette nation qui se plaît » dans le trouble et la violence, et ne permettez pas qu'elle at- » teigne la porte de votre maison. » Ils s'arrêtèrent sur-le-champ, et après un long pourparler entre eux, ils prirent un autre chemin.

Les victoires de Charles-Martel sur les Sarrasins leur firent tourner leur férocité contre eux-mêmes, et donnèrent lieu à des guerres civiles, qui préparèrent dès-lors la ruine de leur empire en Espagne; mais la position et la vaste étendue de celui de Charles-Martel ne lui permirent pas de profiter de cet avantage. Il ne pouvait s'arrêter long-temps en France, sans que la Saxe, ou quelque autre province de la Germanie encore païenne, se révoltât. Il prit le parti de raser les fortifications de toutes les villes, et de tenir continuellement sur pied une armée aguerrie, ce qui rendit les révoltes plus difficiles et plus périlleuses, sans les rendre beaucoup plus rares. Il conçut enfin que, pour établir solide-

[1] Hæsten. Catal. Abb. Lux. — [2] Vit. S. Pard. l. III. Act. Ben

ment sa puissance, il fallait régner sur les cœurs, et qu'il ne parviendrait jamais à cette sorte d'empire, que par le moyen de la religion.

Dans ces conjonctures, un missionnaire déjà célèbre le vint trouver avec des lettres de recommandation du pape, afin d'obtenir son agrément et sa protection pour prêcher la foi dans les provinces qui lui obéissaient au-delà du Rhin. Il était né en Angleterre; il y fut élevé dans les sciences et les pratiques de la vie régulière, et fit, après quelques missions, le voyage de Rome, où le pape Grégoire II lui conféra l'ordination épiscopale, et changea son nom d'Ouinfrid en celui de Boniface [1]. Il avait d'abord évangélisé dans la Frise, retombée fort singulièrement dans l'idolâtrie après avoir embrassé le christianisme à la prédication de saint Wulfrand, archevêque de Sens, qui s'absenta cinq ans de son diocèse pour travailler à la conversion des infidèles [2]. Le roi Ratbod était au moment de recevoir le baptême, et avait déjà un pied dans les fonts sacrés, quand il s'avisa de demander à l'archevêque si les rois et les princes de la nation des Frisons se trouvaient dans le paradis qu'il lui promettait, ou s'ils étaient en enfer. Wulfrand répondit qu'étant morts dans les souillures du péché et de l'idolâtrie, on ne pouvait douter de leur damnation. Ratbod s'éloigna aussitôt des fonts, et dit: « Je ne puis me résoudre à quitter » la compagnie de tant d'hommes illustres, pour me fixer avec un » tas de lâches et de misérables dans votre royaume céleste. Por- » tez ailleurs vos nouveautés; nous aimons mieux suivre les anciens » usages des braves Frisons [3]. » Mais cette vaine défaite ne put donner la tranquillité de conscience au prince inconstant.

Quelque temps après, il demanda saint Willebrod, autre Anglais que le pape avait ordonné archevêque des Frisons, et qui avait établi son siége à Utrecht. Il souhaitait qu'il conférât avec saint Wulfrand, et qu'on lui trouvât quelque moyen d'allier le christianisme avec la religion de ses pères. Saint Willebrod répondit aux envoyés: « Comment votre maître recevra-t-il mes avis, » après avoir méprisé ceux de notre frère le saint évêque Wul- » frand? Je l'ai vu cette nuit, ce malheureux prince, couvert de » chaînes embrasées, et je n'ai que trop de raisons de craindre qu'il » ne soit déjà dans l'abîme infernal. » Le saint se mit néanmoins en devoir d'aller trouver Ratbod; mais il apprit en chemin qu'il était mort sans baptême, et il s'en revint tristement sur ses pas.

Cette mort rendit Charles-Martel possesseur tranquille de toute

[1] Act. SS. Bened. t. IV, init. — [2] Vit. t. III. Act. Bened. — [3] Vit. t. III. Act. Bened. p. 361.

la Frise. Saint Boniface, qui avait quitté un pays où il ne voyait aucun bien solide à faire sous la domination d'un apostat, revint sans délai pour partager les travaux de saint Willebrod déjà fort avancé en âge, et qui le voulut faire son successeur; mais Boniface s'en excusa comme destiné par le pape aux nations de la Germanie orientale, où il passa en effet aussitôt que les affaires de la religion en Frise le lui permirent. Il eut beaucoup à souffrir, surtout dans la Thuringe, que les Saxons idolâtres venaient d'incendier. Les peuples y étaient si pauvres, qu'à peine Boniface pouvait-il se procurer de quoi vivre, en travaillant de ses mains avec tous les autres missionnaires, et en faisant venir de fort loin les choses les plus nécessaires à la vie. Le christianisme y avait néanmoins été établi, avec la domination française, dès le temps du premier roi Thierri, fils du grand Clovis; mais il s'y était presque entièrement anéanti avec elle. Les habitans qui restaient avaient reconnu pour maîtres les anciens Saxons, nation fort attachée au paganisme, et la plus redoutable de la Germanie. Il s'y était encore glissé de faux frères qui avaient introduit l'hérésie sous le nom de religion, comme s'expriment les historiens du temps, qui entendent principalement par là l'incontinence des clercs; car ces peuples sauvages avaient peu de goût pour les subtilités et les spéculations hérétiques.

Malgré tant d'obstacles et de contradictions, la foi se ranima de toutes parts, et les mœurs reprirent leur ancienne pureté. On rebâtit en peu de temps un grand nombre d'églises. Sur la rivière d'Or, où les ouvriers évangéliques n'avaient auparavant que de pauvres tentes pour retraites, on construisit le monastère qui prit de là son nom d'Ordof, et l'on commença à donner de la dignité au culte chrétien. Les troupes françaises se cantonnaient d'abord autour des missionnaires pour les préserver des irruptions et de toutes les insultes des idolâtres; mais les fidèles se multipliant de jour en jour, cette précaution devint bientôt inutile.

Quelque succès et quelque habileté qu'eût Boniface dans le ministère apostolique, il se faisait gloire de suivre les conseils de ses anciens maîtres comme s'il eût encore été leur disciple. C'est ainsi qu'il reçut la lettre de Daniel de Winchester, son ancien évêque, aussi digne en effet de vénération pour sa sagesse et sa doctrine que pour sa vertu [1]. « Ne combattez pas directement, lui disait-il, certaines » préventions des Barbares, telles que les généalogies de leurs fausses » divinités; laissez-leur croire pour un temps qu'elles sont nées les » unes des autres de la même manière que les hommes, afin de

[1] 87 inter ep. Bonif.

» leur montrer par là qu'elles n'étaient point auparavant. Quand » ils seront réduits à convenir que les dieux ont commencé, de- » mandez-leur si le monde a commencé de même, ou s'il a tou- » jours été. S'ils lui donnent un commencement, qu'ils ajoutent » par quelle vertu il a été fait. Certainement, avant la création » du monde, il n'y avait point d'endroits où des dieux engendrés » et corporels pussent subsister. J'appelle monde, non seulement » le globe terrestre et le ciel visible, mais tous les espaces que les » païens peuvent se figurer. S'ils soutiennent que le monde est » éternel, demandez-leur qui le gouvernait avant que les dieux » fussent nés; comment ils ont pu s'assujétir un monde qui sub- » sista si longtemps sans le concours de leur puissance; d'où ils » croient que soient venus le premier Dieu et la première déesse; » s'ils engendrent encore, ou s'ils n'engendrent plus; et s'ils n'en- » gendrent plus, qui a fait cesser leur fécondité; que s'ils doivent » engendrer sans fin, le nombre des dieux devenant infini, com- » ment feront les hommes pour les honorer, pour discerner au » moins les plus puissans dont il serait si dangereux d'encourir » la disgrace? Faites néanmoins ces objections sans insulter à ces » pauvres aveugles, mais en les plaignant avec bonté et avec un » air d'intérêt qui vous concilie les cœurs. Convainquez, s'il est » possible; confondez, s'il est besoin; mais n'aigrissez jamais. » Qu'ils rougissent de l'absurdité de leurs fables, et surtout de l'a- » bomination de leurs observances, en les comparant à la pureté » et à la noble simplicité de l'Évangile, que vous vous contenterez » d'indiquer en passant, pour n'avoir pas l'air de triompher de leur » humiliation. »

Le sage prélat, pour combattre ces grossiers idolâtres par leurs propres préventions, plutôt que par des raisonnemens relevés qu'ils n'eussent pas saisis, conseille encore à saint Boniface de demander à un peuple qui ne servait guère ses dieux que pour obtenir une félicité présente et temporelle, en quoi il se trouve plus heureux en ce monde que les chrétiens; pourquoi les chrétiens au contraire possèdent les plus douces régions de l'univers, des terres fertiles en huile, en vin, en fruits délicieux de toute espèce, tandis que les païens et leurs divinités ne conservent que des terres ingrates et glacées. « Il ne faut, poursuit-il, leur laisser ignorer ni que le » monde chrétien est grand, ni que l'idolâtrie régnait par tout l'u- » nivers avant qu'il eût été ramené au culte du vrai Dieu par la » grace de Jésus-Christ. » Tel est, dans ces instructions de l'évêque Daniel, un des nombreux monumens qu'on nous a transmis de la sagesse et de la capacité dont le corps épiscopal ne se trouva dépourvu en aucun temps.

Saint Boniface, ayant consulté spécialement l'évêque Daniel touchant les ecclésiastiques scandaleux qui se trouvaient dans sa mission, ce sage prélat lui conseilla de souffrir avec patience, à l'exemple des saints, ce qu'il ne pouvait empêcher. « Pour les » prêtres homicides ou impudiques, vous savez, dit-il, que, suivant les canons, on ne peut les admettre aux fonctions du sacerdoce, encore moins au gouvernement des ames; mais pour les » choses de la vie, on ne doit pas se séparer d'eux, puisqu'on ne » pourrait le faire, suivant la remarque de saint Paul, sans sortir » de ce monde : il suffit que vous vous en sépariez dans les choses » sacrées. » Il lui rapporte ensuite avec beaucoup de justesse les maximes de saint Augustin relatives au support des méchans qu'on ne saurait corriger, et au soin qu'il faut prendre de ne pas diviser l'Église, sous prétexte de la purifier. Il l'exhorte enfin à user de beaucoup de patience et de condescendance au milieu de ces Barbares.

Le souverain pontife écrivit en 726 à l'humble missionnaire qui lui rendait un compte fidèle de toutes ses démarches, qu'il ne devait pas craindre de parler, ni même de manger avec les prêtres et les évêques dont la vie était corrompue, puisqu'on ramène plutôt les pécheurs par cette indulgence pour leurs personnes et par une douce affabilité, que par la rigueur des réprimandes [1]. Grégoire II répond par la même lettre, comptée au nombre des décrétales, à différens points de consultation touchant la discipline [2]. Il s'y trouve sur le mariage un article fort étonnant à la première vue. On n'y permet pas seulement le mariage d'un homme et d'une femme qui ne sont parens qu'au cinquième degré (quoique l'usage commun fût de l'empêcher entre parens tant que la parenté pouvait se reconnaître), mais on ajoute que, si la femme a une maladie qui la rende pour toujours inhabile au mariage, on n'empêchera point son mari d'en épouser une autre, pourvu qu'il fournisse à la malade les secours nécessaires. Quelques théologiens ont cru lever la difficulté, en disant qu'on ne devait prendre cette réponse que pour une simple tolérance, vu la grossièreté de ce peuple, et de peur d'un plus grand mal; mais leur prétendue solution est aussi inutile que peu satisfaisante. Il s'agissait d'une impuissance permanente, selon ces termes de la lettre, *si la femme n'a pu consommer le mariage*, et par conséquent d'un empêchement dirimant, qui fait disparaître toute difficulté. Malgré l'ignorance et toute la grossièreté de cette nation, le pape ne laisse pas que de décider au même endroit que les enfans, offerts en bas âge par leurs parens pour la vie monastique, sont vraiment consacrés à

[1] Gregor. II, epist. 13, t. VI Conc. — [2] *Ibid.* c. 2.

Dieu par cette offrande, et n'auront pas la liberté de se marier dans la suite.

Nous avons encore, sous le titre de capitulaire, une instruction du pape Grégoire II, relative aux missions de Germanie. Les jours du salut, les momens de la grace étaient enfin arrivés pour cette grande et célèbre nation, qui devait à son tour faire passer la lumière jusqu'aux extrémités du Nord. Bretons, Français, Romains, tous ceux qui avaient reçu l'esprit de l'apostolat, se portaient comme à l'envi chez quelqu'une des nations germaniques. Ce fut à un évêque nommé Martinien, qui partait pour la Norique ou Bavière avec le prêtre George et le sous-diacre Dorothée, tous deux de l'Église romaine, que le souverain pontife donna des règles conçues en ces termes [1] : « Vous ferez, de concert avec le duc de » la province, une assemblée des principaux de la nation, vous » y examinerez les prêtres et les autres clercs, et vous laisserez » le pouvoir de célébrer, de chanter, de servir au sacrifice, à ceux » dont vous aurez trouvé la foi pure et l'ordination canonique. » Quant aux ministres équivoques, vous leur interdirez toute » fonction, et vous mettrez en leur place des sujets éprouvés, à » qui vous ferez observer les traditions romaines. Vous pourvoirez » à ce qu'on célèbre en chaque église la messe, les offices du jour » et de la nuit, avec les leçons de l'Écriture. Vous établirez des » évêchés; mais en cela vous aurez égard à la juridiction de chaque » duc et à la distance des lieux. Vous réglerez avec la même attention les dépendances de chaque siége. S'il y en a trois, quatre » ou davantage, vous réserverez le siége principal pour un archevêque. Ayant rassemblé trois évêques, vous en ordonnerez de » nouveaux par l'autorité du siége apostolique qui vous est confiée. » Pour la place de métropolitain, si vous trouvez un homme digne » de la remplir, vous nous l'enverrez avec une lettre de votre part, » ou vous l'amènerez vous-même; que si vous n'en trouvez point » de capable, vous nous le ferez savoir, afin que nous vous en » envoyions d'ici. Après avoir fait connaître avec soin les irrégularités à ces nouveaux évêques, vous leur recommanderez de ne » point faire d'ordinations illicites, de n'ordonner que dans les » temps marqués, de veiller à la conservation et à l'administration » des biens de l'église, dont ils auront soin de faire les quatre » parts accoutumées. »

Telle est la partie essentielle de l'instruction pontificale concernant le régime ecclésiastique; le reste ne comprend que des canons souvent répétés ailleurs, avec des défenses contre les obser-

[1] Tom VI Conc. p. 1452.

vances superstitieuses, les sortiléges ou les maléfices fort communs parmi les peuples germaniques.

La Bavière avait déjà deux illustres évêques, Robert ou Rupert de Saltzbourg, comme l'appellent les Allemands, et Corbinien de Frisingue ; ils étaient Français l'un et l'autre, celui-ci né à Châtre près Paris, celui-là de la race même des rois de France. Tous deux, par un zèle digne de leur origine, s'étaient consacrés à la conversion des Bavarois, que la faiblesse du gouvernement avait laissés retomber dans l'idolâtrie. Robert fut d'abord évêque de Worms, où il s'acquit une grande réputation [1]. Théodon, duc de Bavière, avait député vers lui pour attirer dans ses états cette lumière évangélique. Le prélat y envoya d'abord quelques-uns de ses disciples; puis il s'y transporta lui-même. Théodon l'écouta avec docilité, et fut baptisé avec plusieurs de ses sujets tant de la noblesse que du peuple, soit qu'il eût été idolâtre, soit qu'il fût tombé dans quelque hérésie, telle que la secte des photiniens, qui s'était répandue d'Illyrie en Bavière, et qui avait altéré la forme du baptême.

Après la conversion du souverain, le saint évêque parcourut toute cette province, descendit même le Danube jusqu'aux frontières de la Basse-Pannonie, prêchant avec beaucoup de succès, instituant des églises, rendant à la vraie religion sa première pureté et son premier lustre. Il établit son siége épicospal dans l'ancienne ville de Juvare, aujourd'hui Saltzbourg, où il bâtit un temple magnifique en l'honneur de saint Pierre, avec un cloître et les logemens des moines, c'est-à-dire, d'un clergé régulier, pour y célébrer journellement l'office divin. La moisson devenant de jour en jour plus abondante, il retourna dans sa patrie pour y chercher de nouveaux ouvriers, et il en ramena douze, avec sa nièce Erentrude, qui s'était consacrée à Dieu. Il fonda pour elle, sur une montagne voisine, un monastère qui prit de là son nom de Nonneberg, et dont elle fut la première abbesse. Toute la vie du saint évêque ne fut qu'une suite de travaux et de succès apostoliques. Pour les prolonger après sa mort, il se donna un successeur capable de soutenir son ouvrage. La défense canonique de nommer son successeur n'avait pas lieu dans ces nouvelles églises, peu attrayantes pour la cupidité, et dont les premiers titulaires étaient d'ailleurs autorisés par le saint Siége à prendre toutes les précautions qu'ils jugeaient nécessaires pour la sûreté de la religion.

Saint Corbinien s'était entièrement donné à Dieu dès sa tendre jeunesse; et avec ses domestiques il s'était retiré auprès de l'église

[1] Act. SS. Bened. t. III, p. 330.

de Saint-Germain de Châtre, aujourd'hui Arpajon, où il forma un petit monastère [1]. On y accourait de tout le voisinage pour s'édifier de ses exemples, et lui demander des instructions. Bientôt les plus grands seigneurs y vinrent en foule, et Pepin, maire du palais, se fit recommander à ses prières. Les dons et les offrandes vinrent aussi en abondance; mais l'austère pénitent ne retenait que le pur nécessaire pour une vie presque indépendante des sens, et distribuait tout le reste aux pauvres : encore tremblait-il sans cesse que sa célébrité, les visites et les présens qu'elle lui attirait, n'occasionassent la perte de son ame. Après quatorze ans de retraite, il alla à Rome décharger ses peines de conscience dans le cœur du père commun des fidèles. Le pape ne découvrit qu'avec admiration tous les trésors cachés dans une ame prévenue si avantageusement de la grace; il jugea qu'il importait au bien de l'Eglise de les tirer de leur obscurité, et, après avoir conféré avec son concile, tant sur le besoin des Gaules tombées dans un relâchement déplorable par le malheur des temps, que sur le mérite de l'homme apostolique que la Providence offrait si à propos, il l'ordonna évêque sans siége particulier, mais avec le pallium et le pouvoir de prêcher par tout le monde. Corbinien se soumit, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, et revint prêcher dans les différentes provinces de la France, où il fit autant de fruit parmi les ecclésiastiques et les moines que parmi le peuple.

Mais son humilité s'alarma de nouveau, et plus vivement que jamais de la vénération publique qui croissait aussi de jour en jour à son égard. En vain se retira-t-il à son ancien monastère de Châtre. Plus il évitait la gloire, plus elle le poursuivait. Il résolut de retourner à Rome, pour obtenir du pape la dispense des fonctions de l'épiscopat, et la permission de vivre du travail de ses mains, sous la conduite d'un supérieur, dans quelque solitude ignorée. Pour se mieux cacher, il évita la route ordinaire, et prit son chemin par l'Allemagne. Arrivé en Bavière, la sensibilité de son cœur, tout consumé de la charité apostolique, ne put tenir contre le besoin d'instruction qu'avait ce peuple nouvellement converti. Le duc Théodon et toute sa noblesse, dans la première ferveur de leur conversion, le regardèrent comme un ange descendu du ciel pour mettre la dernière main à l'œuvre de Dieu. Il demeura quelque temps parmi eux, pour les affermir dans leurs bons sentimens, et reprit ensuite la route de Rome. Théodon eut aussi la dévotion de visiter le tombeau des saints apôtres. C'est le premier de sa nation qui fit ce pélerinage. Il mourut peu de temps après.

[1] Act. SS. Bened. t. v, p. 300.

Corbinien, arrivé à Rome, se jeta pour la seconde fois aux pieds du souverain pontife, le conjura, les larmes aux yeux, de le délivrer du fardeau redoutable dont le saint Siége l'avait chargé, et de lui permettre enfin de s'enfermer dans un monastère où il pût être inconnu, de lui donner au moins un morceau de terre à cultiver dans quelque forêt écartée. Le pape, attendri d'une humilité aussi sincère qu'elle était expressive, n'osa cependant y déférer de son chef; il rassembla son concile, et il y fut conclu d'une voix unanime que, l'humilité de Corbinien le rendant d'autant plus digne de son ministère qu'il s'en jugeait plus incapable, il devait le continuer avec docilité. Le pape le fit venir pour lui apprendre lui-même ce qui avait été résolu. Le saint homme parut inconsolable; mais, ne pouvant plus douter de la volonté de Dieu, il sortit de Rome, et prit le chemin de Bavière.

Cependant le duc Grimoald, fils de Théodon, avait placé des gardes sur la frontière pour ne pas laisser passer Corbinien, qu'il ne promît de l'aller trouver. Il fallut que l'évêque se prêtât à ses désirs; mais il le fit en apôtre et en saint. Etant arrivé au palais, il déclara qu'il ne verrait point le duc, à moins qu'il ne renonçât à son mariage incestueux, et ne quittât sa femme Piltrude, veuve de son frère : la condition coûtait à remplir. On délibéra, on différa pendant quarante jours; les coupables ne pouvaient se résoudre à se séparer; l'homme apostolique ne cessait de leur faire parler pour les amener à la pénitence, et montrait une fermeté toujours également inflexible dans son refus. Après six semaines entières, les deux époux furent enfin touchés de la douleur de leur péché, et vinrent le confesser aux pieds du saint, qu'ils embrassaient et arrosaient de leurs larmes. Il leur mit les mains sur la tête, y fit le signe de la croix, et leur prescrivit des aumônes, des prières et des jeûnes; ensuite il entra dans le palais, et y mangea. Il établit son siége à Fresingue, où il mourut douze ans après, c'est-à-dire l'an 730. Il avait institué des moines pour célébrer l'office dans la cathédrale même.

C'était le moyen le plus en usage, et le plus convenable en effet pour conserver la piété et la science de la religion parmi les nouveaux maîtres des vastes démembremens de l'empire. De ces monastères sortaient les docteurs, les pasteurs des peuples, les conservateurs des mœurs et de la religion. On a vu combien d'excellens hommes avaient produits ces pieux et savans asiles dans les seules îles britanniques, qui ne méritèrent jamais mieux qu'alors le nom de terre des saints. Après les Colomban, les Vilfrid, les Céolfrid, les Benoît-Biscop, les Boniface, on vit paraître Bède, dit le vénérable par excellence, entre les plus saints moines que l'on qualifiait communément ainsi.

Il naquit l'an 673, dans le pays de Northumbre, aux confins de l'Ecosse [1]. A l'âge de sept ans, ses parens le mirent dans le monastère de Viremouth, que gouvernait saint Benoît-Biscop. Après y avoir reçu la première éducation, il passa sous la discipline de saint Céolfrid, à Jarrou, où il demeura le reste de ses jours. Toute sa vie fut partagée entre l'étude, la méditation des saintes Écritures, et les exercices réguliers, c'est-à-dire, le chant des psaumes, et le travail des mains dont personne ne se dispensait dans ce monastère. Il apprit les langues grecque et latine, la versification même, l'art du chant toujours fort prisé, et les sciences abstraites. Il fut ordonné diacre à l'âge de dix-neuf ans, par une exception accordée à son mérite, les canons en exigeant vingt-cinq. A trente ans, il reçut la prêtrise par pure obéissance à son abbé.

Depuis qu'il fut prêtre, il s'appliqua principalement à commenter l'Ecriture sainte. On voit de quelle considération il jouissait par le nom des personnages qui l'engagèrent à entreprendre la plupart de ses écrits. Après son explication de l'épître de saint Jean, et celle de l'Apocalypse dédiée à Hubert, qui devint abbé de Jarrou, il interpréta les Actes des apôtres, par l'ordre d'Acca, son évêque. Il expliqua l'Evangile de saint Luc, et les trente questions sur les livres des Rois, à la prière du prêtre Northelme, qui devint archevêque de Cantorbéry. Il y ajouta un commentaire en forme sur le livre de Samuel ou le premier des Rois; il fit ensuite l'explication de l'Evangile selon saint Marc, des Épitres de saint Paul, de toutes les Épîtres nommées canoniques, et de la plupart des livres saints, ouvrages solides, non seulement appuyés sur la tradition, mais presque tous recueillis, avec un travail étonnant, des œuvres des Pères, principalement de saint Augustin.

Quant à son histoire de l'église d'Angleterre, il fut pressé de la composer par l'abbé Albin, disciple de saint Théodore de Cantorbéry, et qui, instruit de source sur l'église primatiale des Anglais et sur tous les pays voisins, fournit à l'écrivain d'excellens mémoires. On ne laissa pas que de chercher, jusque dans les archives romaines, les originaux des lettres de saint Grégoire et des autres papes, afin de saisir la plus exacte vérité. Le savant Daniel, évêque de Winchester, donna les renseignemens nécessaires par rapport aux églises de Sussex et d'Ouessex, c'est-à-dire, des provinces occidentales et méridionales, et de l'île de Wight. Les évêques Ceddi et Céada, l'abbé Eric et les moines de Lestington, fournirent ce qui concernait les Anglais orientaux et les Merciens. Pour l'histoire des Anglais du Nord ou du Northumbre, qui était le

[1] Gregor. II, epist. 13, t. IV, p. 358, etc.

pays de l'historien, il en savait beaucoup par lui-même; il consulta néanmoins encore une multitude de savans, principalement parmi les moines de Lindisfarne. C'est avec cette maturité que les doctes Anglais procédaient dès-lors à la recherche de la vérité dans ce qu'ils donnaient au public. Bède dédia son histoire au roi Céodulfe, et la divisa en cinq livres. Le premier, qui pousse jusqu'à la mort de saint Grégoire-le-Grand, commence dès l'entrée de Jules César dans la Grande-Bretagne; par où l'on voit que l'historien ne se borne pas aux choses de religion, quoiqu'elles fassent son objet principal. Les quatre autres livres contiennent ce qui s'était passé depuis saint Grégoire, jusqu'au temps où écrivait l'auteur. C'est de cette riche source que nous avons tiré ce qui nous a paru le plus digne d'attention dans cette édifiante partie de l'histoire ecclésiastique des Anglais.

Bède joignit à cette histoire un abrégé chronologique, qui marque les dates des principaux événemens, et qui finissait comme elle, à l'an 731; ce qui va plus loin a été ajouté depuis. Il fit en particulier l'histoire du monastère double de Viremouth et de Jarrou, sous le titre de la vie de ses cinq premiers abbés; il nous apprend les circonstances assez particulières de la fin de saint Céolfrid.

Cet abbé célèbre, voyant que son grand âge ne lui permettait plus d'instruire par lui-même ses nombreux disciples, ni de se rendre assidu, selon sa coutume, à tous les exercices réguliers, crut, après y avoir mûrement pensé, qu'il était de la gloire de Dieu de faire élire un autre supérieur. Le goût des pélerinages continuant toujours parmi les Anglais. il prit la résolution d'aller finir ses jours à Rome, où dès sa jeunesse il avait accompagné son maître saint Benoît-Biscop. Ses religieux, tant par leur tendre affection, et leur répugnance à perdre de vue ce digne père, que par l'inquiétude que leur donnait un si long voyage entrepris à l'âge de soixante-quatorze ans, s'efforcèrent de le retenir en pleurant, et en lui embrassant les genoux. Il n'en eut que plus d'empressement à partir dans la crainte que les seigneurs du pays, où il était chéri universellement, ne vinssent à se réunir avec eux, et ne l'arrêtassent de force; c'est pourquoi, dès le troisième jour, après avoir déclaré son dessein, il procéda à l'exécution. On se rassembla de bon matin dans l'église, on y célébra la messe; tous les assistans communièrent; puis le saint vieillard montant sur les degrés de l'autel, un encensoir à la main, les exhorta à se rendre constamment la bonne odeur de Jésus-Christ, et leur donna la paix; ensuite on chanta les litanies, qui furent plusieurs fois interrompues par les gémissemens des frères rassemblés, au nombre de six cents,

des deux maisons de Viremouth et de Jarrou ; on entra dans une chapelle domestique, et il leur fit ses derniers adieux. Ils le conduisirent jusqu'au bord de la rivière, avec la croix et les cierges allumés que portaient les diacres. Ils se mirent à genoux; il fit encore une prière; les pleurs et les gémissemens recommencèrent plus vifs que jamais, et il se pressa de partir avec ceux qu'il avait choisis pour l'accompagner. Tous les autres rentrèrent dans le monastère; ils élurent sur-le-champ et unanimement pour abbé le moine Hubert, qui courut trouver saint Céolfrid, et soumit toute l'élection à son jugement. Non seulement le saint homme la ratifia, mais, faisant le premier acte de soumission au pouvoir du nouvel abbé, il en prit une sorte de lettre testimoniale ou de recommandation pour le souverain pontife; mais, en passant par la France, il tomba malade, et mourut à Langres le vendredi 25 septembre 716.

Bède nous apprend que, cette même année, les moines hibernois de l'île de Hi renoncèrent enfin à la singularité de leurs observances, à la persuasion de saint Egbert, Anglais de race illustre, qui avait embrassé la vie monastique en Irlande, et qui parvint ensuite à l'archevêché d'York [1]. Etant allé visiter les moines de Hi, il y fut reçu avec l'honneur dû à sa naissance, et plus encore à sa capacité et à sa vertu. Il profita de son ascendant pour engager ces bons solitaires à quitter enfin les usages qui leur donnaient un air de schisme, tant pour la tonsure que pour la célébration de la Pâque. Ainsi l'église britannique répudia entièrement à l'opiniâtre bizarrerie qui faisait depuis si long-temps une tache aux plus hautes vertus.

La troisième année de l'épiscopat d'Egbert, ce prélat reçut du vénérable Bède, en forme d'instruction, une grande lettre qui est un monument précieux de la tradition et des mœurs anciennes de l'église britannique. Le pieux docteur ayant passé quelques jours de l'année précédente à instruire dans le monastère d'York, l'évêque en avait été si satisfait, qu'il l'avait invité à revenir au plus tôt pour continuer à l'aider de sa doctrine et de ses lumières. Le docteur, empêché par la maladie même dont il mourut, à ce qu'on présume, écrivit du style dont un saint, surtout aux approches de la mort, peut user avec un autre saint.

« Avant toutes choses, dit-il [2], évitez les conversations profanes, » et appliquez-vous, selon votre état, à la méditation des divines » Écritures, principalement des épîtres de saint Paul à Timothée » et à Tite, du Pastoral de saint Grégoire, et de ses homélies sur

[1] V. Hist. c. 23. — [2] Bed. ep. p. 56, édit. Paris. an. 1666.

» les Evangiles. Si c'est un sacrilége d'employer les vases sacrés » aux usages communs de la vie, n'en est-ce pas un pareillement » de se livrer, au sortir de l'église, à des paroles ou à des actions » indignes du caractère sacré de l'épiscopat! Ne faites donc pas » comme certains évêques qu'on ne voit accompagnés que de gens » de plaisir et de bonne chère; mais ayez toujours avec vous des » personnes capables de vous aider à soutenir le poids terrible de » votre dignité, et à vous préserver de ses chutes profondes. Parce » que votre diocèse est si grand, que vous ne pouvez aller person- » nellement partout dans le cours de l'année, établissez des prê- » tres dans chaque village pour instruire le peuple et lui administrer » les sacremens; surtout recommandez-leur de veiller à ce que » tout le monde sache au moins par cœur le symbole et l'oraison » dominicale. Que ceux qui n'entendent pas le latin les appren- » nent en leur langue, soit laïques, soit ecclésiastiques : c'est pour » cela que je les ai traduits en anglais.

» On dit, poursuit Bède, qu'il y a plusieurs villages dans les » montagnes inaccessibles de notre nation, où jamais on n'a vu ni » évêque exercer ses fonctions, ni aucun ministre instruire de sa » part. Est-il néanmoins aucun de ces lieux assez écarté pour être » exempt des redevances envers le prélat? Ainsi donc, loin de » donner gratuitement, selon le précepte de Jésus-Christ, ce » qu'on a reçu gratuitement, on reçoit, sans rien donner, ce qu'il » a même défendu de prendre en échange. Le meilleur moyen de » remédier à tous les désordres, c'est de multiplier les évêques. » Aussi le saint pape Grégoire, écrivant à l'archevêque Augustin, » avait ordonné d'instituer douze évêques, dont celui d'York » serait le métropolitain. Vous ne pouvez mieux faire que d'exé- » cuter ce dessein, à l'accomplissement duquel se prêtera volon- » tiers notre pieux prince le roi Céodulfe. Si par les donations incon- » sidérées des rois précédens, il n'est pas facile de trouver des lieux » convenables pour ce nombre de sièges, on pourrait prendre à cet » effet quelque monastère, et pour obvier aux réclamations des » moines, on leur permettrait d'en choisir l'évêque, ou dans le mo- » nastère même, ou dans le territoire destiné au nouveau diocèse.

» Ce qui doit encore plus engager à prendre ce parti, c'est le » nombre infini des lieux qui portent mal à propos le nom de » monastères, puisqu'il n'y a point d'observance monastique. » Vous savez aussi bien que moi que, depuis plus de trente ans, » des mondains sans expérience et sans zèle pour la vie régulière » obtiennent des rois, sous prétexte de fondations religieuses, des » terres qu'ils font assurer à leurs héritiers; là, ils vivent en pleine » liberté, et souvent en grande licence, avec leurs femmes et

» leurs enfans, contens d'y recueillir quelques moines vagabonds » ou chassés des maisons régulières, quelquefois même leurs vas- » saux, à qui ils font prendre un habit de religion, et vouer l'obéis- » sance. Ils confèrent à leurs femmes des supériorités semblables » sur les communautés des personnes du sexe : abus également » ridicule et scandaleux, qui les rend tout à la fois, et prévôts des » moines, et gouverneurs des places. Ce serait donc un grand » bien d'employer, comme je le dis, des établissemens qui ne » causent que des risées et du scandale, qui sont du moins fort » inutiles à l'état et à l'Église. »

Bède, après avoir exhorté l'archevêque à réformer cet abus, qui régnait ailleurs aussi bien qu'en Angleterre, et même depuis plus long-temps, l'exhorta à enseigner et à faire enseigner aux Anglais, comme un point des plus importans de la vie chrétienne, combien il est utile de communier souvent, à l'exemple de l'Italie, de la Gaule, de l'Afrique, de la Grèce et de tout l'Orient. « Mais chez » nous, reprend-il, les laïques sont si éloignés de cette louable et » salutaire coutume, que les plus pieux ne communient qu'à Noël, » à l'Épiphanie et à Pâques, quoiqu'il y ait une infinité de person- » nes d'une vie très pure, de tout âge et de tout sexe, qui » pourraient communier chaque dimanche, aux fêtes des « apôtres et des martyrs, comme vous l'avez vu pratiquer à « Rome. »

Entre les différens ouvrages de Bède, son livre des six âges du monde lui attira des reproches très vifs de la part de quelques personnes d'un zèle plus ardent qu'éclairé. Toute l'accusation portait sur ce que Bède, préférant, avec saint Jérôme, l'original hébreu de la Bible à la traduction des Septante, comptait moins de cinq mille ans depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Les reproches allèrent néanmoins jusqu'à la note d'hérésie, dont le docte chronologiste crut devoir se laver sérieusement. C'est ce qu'il fit dans une lettre apologétique adressée au moine Plégouin, où il exposa les fondemens solides de son opinion. Il détruisit en même temps le préjugé vulgaire, et alors fort commun, que le monde devait durer six mille ans, et il posa généralement pour maxime, qu'on ne doit pas chercher à connaître le temps de la fin du monde, que Dieu a voulu nous tenir caché.

Nous avons encore de Bède un martyrologe, les vies de différens saints, des traités du bissexte et de l'équinoxe, genre d'étude fort en vogue alors à cause des disputes sur la Pâque ; et outre cela, bien des ouvrages moins importans auxquels on en a joint plusieurs qui ne sont pas de lui Ainsi il trouva moyen de couler ses

jours dans la paix et l'innocence, continuellement appliqué à étudier, à écrire ou à instruire de vive voix, à procurer l'édification de ses disciples et de toute l'Église. Il fut, à la vue de la mort, tel que dans les beaux jours de sa vie, toujours laborieux, toujours édifiant, d'un recueillement que rien ne dissipait, et dans toutes les situations d'une tranquillité d'ame et de conscience qui annonçait toute l'élévation et la pureté de ses vues. Il fut attaqué, quinze jours avant Pâques, d'une grande difficulté de respirer; ce qui n'altéra en aucune manière la sérénité de son ame, et ne lui fit pas même interrompre les exercices ordinaires de son zèle [1]. Il passa dans une sainte joie, suivant l'esprit de l'Église, et les fêtes de Pâques, et tout l'intervalle de cette fête à celle de l'Ascension. Il faisait journellement ses leçons accoutumées à ses disciples, employait le reste du jour et une bonne partie de la nuit à bénir le Seigneur, à chanter des psaumes autant que son état le lui permettait, et travaillait encore à ses pieuses compositions, dont il dicta quelques morceaux le jour même de l'Ascension, qui fut le dernier de sa vie.

A l'heure de none, se sentant absolument décliner, il fit aux prêtres du monastère des présens qui marquent la simplicité du temps et de ces bons religieux. Ils consistaient en quelques cornets de poivre d'un usage moins commun qu'aujourd'hui, en quelques fioles d'eau vulnéraire et en mouchoirs, que ce grand homme avait pour tout trésor, dans sa cassette. Il voulut parler à chacun de ses frères en particulier, recommanda son ame à leurs prières et à leurs sacrifices, se fit étendre tout mourant sur le pavé de sa cellule, et y rendit le dernier soupir, en s'efforçant de chanter *Gloria Patri*. C'était l'année 735, de son âge la soixante-troisième. L'Église le compte au nombre des saints : titre que les anciens n'ont pas fait difficulté de lui déférer, et sur lequel néanmoins a prévalu celui de vénérable, par l'estime singulière qu'on témoigna de toute part pour ses écrits.

Céodulfe, roi de Northumbre, fut si touché de leur lecture, qu'il abdiqua la couronne, et se fit moine à l'abbaye de Lindisfarne [2]. Ce prince lui fit donation de ses trésors et de plusieurs terres; mais il s'y introduisit, à son occasion, quelque sorte de relâchement. Alors on y permit l'usage de la bière et du vin, au lieu qu'on n'y buvait auparavant que de l'eau et du lait. Ce juste ne laissa pas que de parvenir à une haute vertu. Il mourut en odeur de sainteté au bout de vingt-deux ans, et il est honoré d'un culte public.

[1] Act. Ben. t. IV, p. 537. — [2] Act. Bened. t. IV, p. 174.

Les peuples qui avaient eu les rois les plus barbares et les plus ennemis de l'Église, se montraient les plus ardens défenseurs de la religion. En Lombardie, le roi Luitprand joignait à la valeur et aux autres qualités du trône une piété sincère, beaucoup d'amour pour les pauvres, et un attachement inébranlable pour la vraie religion[1]; mais la rivalité du pouvoir, et l'ambition que la piété n'éteint pas toujours, l'engagèrent dans quelques entreprises contre les papes, tout-puissans en Italie avant même qu'ils y fussent devenus souverains. Il était près de prendre Rome, quand le pape Grégoire II, soutenu de sa seule dignité, sortit au-devant de lui pour l'exhorter à la paix. Il entendit le pontife avec un respect si religieux, et fut si touché de ses discours, qu'il se jeta à ses pieds, entra presque seul dans la ville, offrit ses armes à l'église de Saint-Pierre, et s'en retourna dans son royaume sans tirer nul avantage temporel de sa victoire. Ayant appris qu'en Sardaigne les Sarrasins insultaient aux reliques de saint Augustin, qu'on y avait réfugiées pendant la persécution des Vandales, il envoya des ambassadeurs, avec de grosses sommes pour racheter ce précieux dépôt, et l'apporter à Pavie, où il faisait sa résidence. Il le fit placer dans l'église du monastère de Saint-Pierre, qu'il avait fait bâtir près la ville, et que, pour sa magnificence, on appela le ciel d'or, jusqu'à ce que la dévotion des peuples envers saint Augustin lui eût donné le nom de ce saint docteur.

Il restait cependant de tristes vestiges de la première impiété des Lombards. Le célèbre monastère du Mont-Cassin, auquel tout l'Occident était presque uniquement redevable des vrais principes de la discipline régulière, depuis cent quarante ans qu'il avait été dévasté par les Lombards, n'était plus qu'un amas de ruines, où quelques solitaires, dépourvus de toutes ressources, trouvaient à peine la vie et le couvert. Le pape Grégoire, dans le dessein où il était de rétablir en Italie la discipline monastique, ne trouva point d'objet plus digne de son attention que cet ancien modèle de la perfection religieuse. Il lui rendit ce que Rome en avait reçu, en y envoyant, sous la conduite de Pétronax, quelques frères du monastère de Latran, fondé autrefois par les religieux du Mont-Cassin réfugiés à Rome[2]. Ils s'unirent avec les pauvres solitaires du lieu (718), et tous ensemble élurent pour supérieur Pétronax, qui fut ainsi le sixième abbé depuis saint Benoît. C'était un pieux et noble Bressan, qui, étant venu à Rome par dévotion, y avait embrassé la vie monastique, et qui, de Bresse, où les saints Faustin et Jovite avaient souffert le martyre,

[1] Paul. Diac. VI Hist. cap. ult. — [2] Paul Diac. V Hist. c. 40.

transféra à son nouveau monastère le bras de l'un de ces saints; ce qu'on fait observer comme un des premiers exemples de l'usage de diviser les reliques en Occident.

A Rome même, les monastères voisins de l'église de Saint-Paul étaient transformés en solitudes depuis long-temps. Saint Grégoire II n'eut point de repos qu'il n'eût fait cesser un désastre si déplorable dans la capitale du monde chrétien, et il leur rendit leur premier lustre [1]. Il rétablit encore le monastère de Saint-André, où il ne restait pas un seul moine. Il fit un autre monastère d'un hôpital de vieillards qui était derrière l'église de Sainte-Marie-Majeure, où ces nouveaux religieux furent tenus d'aller célébrer les offices du jour et de la nuit. Honesta, mère de ce pontife, étant venue à mourir, il en consacra la maison au Seigneur, et y bâtit de fond en comble un monastère fameux sous le nom de Sainte-Agathe. Tant de dépenses multipliées n'épuisaient pas les ressources de sa pieuse magnificence; on fait état de neuf cent trente livres d'argent qu'il donna au seul monastère de Sainte-Agathe, savoir: sept cent vingt livres pour un ciboire ou tabernacle, quatre-vingt-dix pour six arcs chacun du poids de quinze livres, et dix corbeilles du poids de douze livres chacune.

Le pape voulut encore arrêter les abus que la barbarie sans frein et sans pudeur introduisait dans les mariages chrétiens. Pour le faire avec plus d'autorité, il tint un concile à Rome (721), auquel assistèrent vingt-deux évêques et tout le clergé romain [2]. Il en fit l'ouverture, en représentant l'énormité d'un scandale donné par l'Italie, qui, autant pour les mœurs que pour la foi, devait servir de modèle au reste du monde chrétien. Il demanda ensuite quelle peine méritaient les coupables. Les évêques répondirent qu'il fallait anathématiser tous les scandaleux, soit Romains naturels, soit Lombards, et généralement de quelque nation qu'ils fussent. Aussitôt le pape prononça en ces termes devant le corps de saint Pierre: « Si quelqu'un épouse une prêtresse, une diaconesse, une religieuse, sa commère, la femme de son père, de son fils ou de son frère, sa nièce, sa cousine, sa parente ou son alliée, qu'il soit anathème. » Tous répétèrent trois fois, qu'il soit anathème. On nommait prêtresse la femme dont le mari avait été ordonné prêtre, laquelle ne pouvait plus se marier, même après la mort de son époux. On condamna dans la même forme celui qui aurait enlevé une fille ou une veuve, qui se serait servi d'enchantemens, aurait consulté les devins, ou pris les auspices, usurpé des terres au préjudice des lettres apostoliques; enfin les clercs qui, pour se

[1] Anast. — [2] Tom. VI Conc. p. 1458.

donner un air militaire ou mondain, laisseraient croître leurs cheveux à la manière des Barbares.

Ainsi le souverain pontife s'appliquait à rétablir la régularité, et à faire fleurir en toute manière la religion en Occident, tandis que tout se disposait en Orient à lui porter un des plus rudes assauts qu'elle eût encore essuyés, en ruinant, avec le culte extérieur, l'espoir même de ranimer la piété dans le cœur des peuples.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES ICONOCLASTES, EN 726, JUSQU'AU RÈGNE DE CHARLEMAGNE, EN 768.

L'HÉRÉSIE des iconoclastes est digne de son origine; elle commença chez les musulmans, qui, réduisant presque toute la religion à l'horreur de l'idolâtrie, outrent, comme il est d'ordinaire, le point auquel ils se bornent, et traitent d'idolâtrique tout culte des images. Pour faire servir cette prévention à la ruine du christianisme, un juif enthousiaste nommé, à cause de sa taille gigantesque, Sarantapéchys, c'est-à-dire en grec du temps, Quarante-coudées, vint trouver le calife Vézid, et lui promit une vie longue et heureuse s'il obéissait à Dieu qui lui ordonnait d'exterminer l'idolâtrie de ses états, en y brisant toutes les images des chrétiens [1]. Le calife exécuta cet ordre prétendu du ciel, et mourut néanmoins huit mois après, l'an 724. Son fils Walid fit expirer l'imposteur dans les tourmens.

L'empereur Léon l'Isaurien, qui, sur la seule garantie des musulmans, tenait pour idolâtrique tout culte des images, fut encore la dupe d'un nouvel imposteur [2], quoique ce dernier, nommé Béser, et né en Syrie de parens chrétiens, fût un apostat méprisable, qui n'avait pour tout mérite qu'une force de corps prodigieuse. Léon se déclara pour la première fois, l'an 726, à l'occasion d'un phénomène effrayant qu'il donna pour un signe de la colère de Dieu, irrité, disait-il, de l'honneur que l'on rendait aux images de Jésus-Christ et de ses saints. Ayant battu par terre et par mer les Sarrasins qui étaient venus assiéger Constantinople, il mit bas le masque de la dissimulation, et crut son autorité assez bien établie pour toucher à un objet aussi délicat que le sont, dans l'esprit des peuples, les monumens anciens du culte public.

L'an 726, dixième de son règne, il osa rassembler le peuple immense de Constantinople, et lui dire clairement que c'était une idolâtrie de faire des images, et qu'il ne fallait plus les révérer [3]. Les citoyens ne répondirent que par des gémissemens et de sourds murmures. L'empereur craignit d'en dire davantage, et tâcha même d'adoucir ce qu'il avait avancé; mais le saint et savant pa-

[1] Theoph Conc. 7 act. 5, p. 586. — [2] *Ibid.* p. 555. — [3] Annal. Gr. p. 412.

triarche Germain ne prit pas le change; il témoigna son horreur d'une doctrine inouïe dans l'Eglise, où les images avaient toujours été exposées à la vénération des fidèles. Enfin il déclara que cet article du christianisme était si essentiel qu'il était prêt à donner sa vie pour le défendre.

Le plus grand malheur ici, comme en toute dispute de religion, c'est que le prince avait pour lui quelques évêques. Constantin, de Nacolaée en Phrygie, tenait peut-être encore plus que Léon à la nouvelle impiété qu'on regarda comme l'ouvrage de cet évêque, et dans laquelle il avait beaucoup servi à le confirmer. Le patriarche, afin de le ramener, commença par écrire à son métropolitain Jean de Synnade, qui en avait déjà écrit à saint Germain.

« Avant la réception de votre lettre, lui dit-il[1], l'évêque Constantin étant venu ici, j'entrai avec lui en conférence, pour apprendre avec précision ce que je ne savais alors que par des bruits vagues. Voici ce que j'en ai tiré. Il est vrai, m'a-t-il avoué, qu'ayant été frappé singulièrement de ces paroles de l'Ecriture : *Tu ne feras, pour l'adorer, aucune image de ce qui est au ciel ou sur la terre*, j'ai dit qu'il ne fallait point adorer les ouvrages des hommes; mais je ne laisse pas que de croire les saints martyrs dignes d'honneurs publics, et je n'en implore pas moins leur intercession. Je lui répliquai : La foi et les adorations du chrétien n'ont que Dieu pour terme, selon ces paroles de l'Ecriture : *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et ne serviras que lui seul.* C'est à lui que nous adressons le culte suprême, et que se rapporte en effet tout notre culte. Nous n'adorons point de créatures, à Dieu ne plaise! et nous ne rendons point à des serviteurs tels que nous les hommages qui ne sont dus qu'au Très-Haut. Quand nous nous prosternons devant les princes de la terre, comme le prophète Nathan devant David, ce n'est pas pour les adorer, et quand nous permettons de faire des images, ce n'est pas pour altérer la pureté du culte divin. Jamais nous ne présumâmes de représenter les attributs invisibles de la Divinité, dont les anges eux-mêmes ne sauraient nous retracer la grandeur incompréhensible.

» Mais, parce que le Fils de Dieu a daigné se faire homme pour notre salut, nous faisons l'image de son humanité pour fortifier notre foi : par là nous avons plus d'avantage pour confondre les sectaires qui ont enseigné une incarnation du Verbe purement fantastique. C'est pour de pareilles fins, c'est pour nous rappeler avec une foi vive la mémoire de nos mystères, que nous

[1] Tom. VII Conc. p. 280.

» saluons les images de Jésus-Christ, et que nous leur rendons le » culte convenable. Nous retraçons pareillement la figure de sa » sainte mère, pour faire souvenir qu'étant femme de même na- » ture que nous, elle a conçu et enfanté le Tout-Puissant. Nous » célébrons aussi, et nous nommons bienheureux les martyrs, les » apôtres, les prophètes, tous les grands serviteurs de Dieu, qui » sont parvenus à la participation permanente de son amitié, et » qui jouissent d'un grand crédit dans le ciel; nous rappelons, par » leurs images, la mémoire de leurs vertus et de leur fidélité pour le » service de Dieu. Nous n'imaginons point qu'ils participent à la » nature divine, et nous ne leur rendons pas les honneurs dus à » l'Éternel; mais nous prétendons simplement montrer l'affection » que nous avons pour eux, et fortifier, par le sens de la vue, la » croyance que nous avons reçue par l'ouïe. Étant composés de » chair comme d'esprit, ne devons-nous pas travailler à notre » sanctification par le moyen de nos sens divers? Voilà, conclut » le saint patriarche, ce que nous avons représenté à l'évêque de » Nacolaée, qui a déclaré devant Dieu que telle était aussi sa façon » de penser, et qu'il ne scandaliserait les peuples par aucun pro- » pos, ni par aucune action contraire. Tout ce que vous avez à faire » en ceci, c'est de lire cette lettre en sa présence, et d'exiger de » lui, pour lever tout scandale, une adhésion formelle à cette » doctrine. »

L'évêque de Nacolaée se trouvant à Constantinople, le patriarche commença par lui lire cette lettre, le chargea de la remettre lui-même à son métropolitain, et lui en donna copie. L'évêque accepta la commission, et promit tout ce qu'on voulut. Il lui importait de dissimuler jusqu'à ce qu'il eût lié sa partie, vu la disposition de son peuple révolté contre l'impiété de sa doctrine, et tout prêt à se soulever contre lui. Cependant il ne remit point la lettre à son métropolitain, qui eut occasion de le faire savoir au patriarche. Celui-ci en écrivit avec force à l'infidèle pasteur, et l'interdit de toute fonction épiscopale jusqu'à ce qu'il eût rempli sa commission.

Il lui fallut encore écrire à Thomas de Claudiopolis, qui s'était aussi déclaré contre les images [1]. Il lui reproche d'abord sa dissimulation, et lui demande pourquoi, ayant été long-temps à conférer ensemble sur différens points de religion, il ne lui a jamais parlé d'une chose aussi importante que les observances du culte public, à l'égard desquelles les innovations sont si capables de scandaliser les peuples. Il lui prouve ensuite la pureté de ce culte,

[1] Tom. VII. Conc. p. 298.

bien différent de celui des idolâtres qui, ne connaissant rien au delà des choses visibles, n'ont le plus souvent, pour terme de leurs adorations, que les ouvrages de leurs mains, et qui, dégradant la nature divine, la représentent comme corporelle, et l'attachent à une demeure limitée.

« Ils s'imaginent, poursuit-il, faire un Dieu qui n'était point » auparavant; et quand cette figure est détruite, ils croient n'avoir » plus de Dieu jusqu'à ce qu'ils en aient fait une autre semblable. » Les honneurs qu'ils lui rendent sont dignes d'une pareille divinité, » pleins de toutes sortes de dissolutions, d'actions et de paroles » honteuses. Quand les chrétiens au contraire adorent l'image de » Jésus-Christ, ils n'adorent ni le bois, ni les couleurs appliquées » au bois; mais c'est le Dieu invisible que la foi leur découvre » dans le sein du Père, et qu'elle leur fait adorer en esprit et en » vérité. Ces images, avec celles des saints, ne servent qu'à les » exciter à la vertu, comme feraient les discours ou l'exemple vi- » vant des gens de bien. Si cette ancienne coutume nous mène à » l'idolâtrie, comment ne l'a-t-on point abrogée dans plusieurs » conciles œcuméniques qui se sont tenus depuis les persécutions, » et qui ont fait des canons sur des sujets beaucoup moins impor- » tans? Celui qui a promis aux apôtres d'être avec eux jusqu'à la » consommation des siècles, ne faisait-il pas en même temps cette » promesse aux évêques qui devaient gouverner l'Église après les » apôtres? Et puisqu'il a dit qu'il serait au milieu de deux ou trois » assemblés en son nom, aurait-il abandonné la multitude réunie » par le zèle de la religion? Ce genre de culte n'est pas concentré » dans un petit nombre de villes, ou dans les moins considérables: » c'est l'observance de presque tous les pays, et certainement des » premières et des plus illustres églises. »

Pour répondre aux abus relevés dans le culte des images, saint Germain ajoute que les fidèles ne rendent ni culte ni hommage aux portraits de leurs parens ou de leurs amis; qu'en révérant l'image d'un saint, c'est à Dieu qu'ils en rapportent la gloire; qu'on ne peut se scandaliser raisonnablement de voir exposer devant les portraits des saints, soit des lumières, soit des parfums, symboles de leurs vertus et de l'opération du Saint-Esprit; que Dieu s'est plu souvent à rendre ces monumens vénérables, par les miracles qu'il a opérés par leur moyen. A ce sujet, le saint patriarche cite, comme une chose hors de doute et généralement reconnue, l'image miraculeuse de la Sainte-Vierge qui était à Sozopolis en Pisidie. On fait observer, d'après ce que dit ce Père, qu'il n'y avait dans les églises que des images de plate peinture, selon l'usage que les Grecs suivent encore; mais on doit également reconnaître,

d'après ses principes, qu'il n'y a pas plus d'abus dans le culte des statues que dans celui de ces images.

Le patriarche ne manqua point de référer au pape ce qui se passait dans une affaire de cette nature [1]. Le vicaire de Jésus-Christ applaudit dans sa réponse à la vigueur avec laquelle on défendait à Constantinople la doctrine de l'Église. « Elle pense et agit comme » vous, dit-il à Germain; et qui l'accusera d'être tombée dans l'er- » reur ou la superstition? On appelle idoles les portraits fantas- » tiques de ce qui n'est point, de ce qui n'a d'existence que dans » la fable et les inventions mensongères des païens. Si les pro- » phéties n'ont pas été accomplies par l'incarnation du Fils de » Dieu, il ne faut pas peindre ce qui n'a pas été: mais puisque tout » est arrivé réellement; que le Sauveur est né, qu'il a fait des mi- » racles, qu'il a souffert, qu'il est ressuscité; ah! que le ciel et la » terre, que tout ce qui a la vie ou l'existence publie ces divines » merveilles par le discours et par la peinture. Non, l'Église n'a » rien de commun avec l'idolâtre. Que si quelqu'un, à l'exemple » des juifs, nous accuse d'idolâtrie, à cause des images que nous » révérons, nous le laisserons aboyer stupidement, et nous lui » dirons, comme à l'Hébreu jaloux: Plût à Dieu qu'Israël eût su » faire usage des choses sensibles par lesquelles le Seigneur le vou- » lait amener à lui! qu'il eût préféré la verge miraculeuse d'Aaron » aux prestiges d'Astartée; le rocher d'où jaillit une source d'eau » vive, à l'autel de Baal; et les saintes victimes de Sion, aux veaux » impurs de Jéroboam! » C'est ainsi que l'Occident, parlant par la bouche du souverain pontife, se trouvait entièrement d'accord avec les églises de l'Orient. Mais cette harmonie d'enseignement, promulguée par le chef suprême de l'Église, ne ramena point les deux ou trois prélats de cour qui s'étaient prononcés contre les images de Jésus-Christ et de ses saints; et ils ne respectèrent plus que les images de l'empereur; quand on tient à sa fortune plus qu'à sa foi, on est toujours de l'avis du pouvoir qui dispense les faveurs de la terre.

Cependant le scandale excité par l'ordonnance de Léon était si grand que, dans tout l'empire, on regardait ce prince comme un impie qui ne méritait pas de régner. Les peuples de la Grèce et des îles qui en dépendent en prirent occasion de se révolter. Ayant élu pour empereur un nommé Cosme, ils vinrent (octobre 727) sous les murs de Constantinople pour y combattre le prince hérésiarque. Les principaux soutiens de cette entreprise étaient Agallien, qui commandait en Grèce, et le général Etienne. On en vint aux

[1] Conc. 7. act. 4. p. 282.

mains ; mais le feu grégeois décida bientôt de la victoire. Agallien, se voyant environné de flammes, se précipita tout armé dans la mer. Étienne fut pris avec Cosme ; ils eurent l'un et l'autre la tête tranchée.

Léon, loin de rendre à Dieu de dignes actions de graces, et de témoigner sa reconnaissance au patriarche Germain, qui s'était hautement déclaré contre les rebelles, n'en persécuta les catholiques qu'avec plus de hardiesse, et fit de nouveaux efforts pour séduire le patriarche. Comme l'empereur, après bien des tentatives inutiles, menaçait d'abolir, de gré ou de force, tous les monumens du saint culte : « Nous avions bien ouï dire, repartit le saint prélat, qu'on détruirait les saintes images, mais non sous le règne » de Léon. — Et sous quel règne reprit l'empereur ? » Saint Germain répondit : « Sous le règne de Conon. — Il est vrai, dit Léon » avec étonnement, que mon nom de baptême est Conon. — Ah ! » Seigneur, s'écria le patriarche, à Dieu ne plaise que cette tache » soit imprimée à votre empire ! Celui qui commettra un pareil attentat est précurseur de l'antechrist, et ne tend à rien de moins » qu'à renverser le christianisme par les fondemens [1]. » Comme l'empereur s'irritait de ce discours : « Seigneur, poursuivit le saint, » souvenez-vous, je vous en conjure, de ce que vous avez promis » à votre couronnement, et comment vous avez pris Dieu à témoin » que vous ne changeriez rien dans la tradition de l'Eglise. » L'empereur ne se laissa point fléchir ; mais, changeant les transports de sa fureur en artifices lâches et perfides, il continua de parler au patriarche de manière à provoquer de sa part quelques propos offensans, afin de le faire déposer comme séditieux.

Il était secondé par Anastase, disciple du saint, et secrètement engagé dans les mêmes erreurs que le prince, par la promesse qu'il en avait reçue d'être fait patriarche. Saint Germain se contenta de représenter doucement à son disciple son infidélité et son ingratitude ; mais l'ambitieux Anastase n'était pas de caractère à chanceler dans sa résolution par de pareils motifs. Si un second avertissement que lui donna son maître fit plus d'impression, il ne fut pas plus efficace. Un jour qu'ils entraient l'un et l'autre chez l'empereur, Anastase, qui suivait de trop près, marcha sur la robe du patriarche. « Mon fils, lui dit le saint, ne vous pressez pas ; vous » n'entrerez que trop tôt dans l'Hippodrome. » Anastase parut troublé de cette parole prophétique, et tous ceux qui l'entendirent demeurèrent pareillement interdits. Elle fut en effet vérifiée quinze ans après, quand l'empereur Constantin, fils et successeur

[1] Fragm. Epist. in Græcor. Cod. Orient. Canonum.

de Léon, après avoir fait crever les yeux à Anastase, le fit ignominieusement promener sur un âne dans la place de l'Hippodrome.

Léon cependant accusa d'idolâtrie, et le saint patriarche, et tous les évêques, et toute la multitude des fidèles. Sa prévention et son ignorance honteuse en fait de religion étaient trop grossières, pour qu'il saisît la différence du culte relatif au culte absolu. Il alla jusqu'à rejeter, avec la vénération des images, le respect des reliques et l'intercession des saints. Il tint un conseil (janvier 730) dans lequel il dressa un décret en forme contre les images. Saint Germain refusa inébranlablement de le souscrire. « Il m'est impossible, dit-il, de rien innover, sans un concile » œcuménique qui explique la tradition. » L'empereur ne prit plus conseil que de son emportement, le priva de sa dignité sans aucune forme canonique, envoya au palais patriarcal des officiers armés pour l'en arracher brutalement et avec toutes sortes d'outrages, quoiqu'il fût âgé de plus de quatre-vingts ans [1]. Germain se retira à la campagne dans une maison de ses pères, laissant dans une extrême consternation la ville de Contantinople, dont il occupait le siége depuis plus de quatorze ans. Il nous reste dans la Bibliothèque des Pères plusieurs fragmens de ses ouvrages, qui font connaître la profondeur de sa doctrine et la beauté de son génie. Anastase fut ordonné à sa place, après s'être déclaré publiquement contre les images.

Dans le vestibule du grand palais de Constantinople, il y en avait une extraordinairement révérée, qui représentait Jésus-Christ en croix[2]. On disait que le grand Constantin l'avait fait faire en mémoire du signe miraculeux qui lui apparut au ciel ; et on la nommait *antiphonètes*, c'est-à-dire, répondant ou caution, parce qu'un marchand chrétien, s'étant trouvé dans la nécessité d'emprunter d'un juif une somme considérable, et lui ayant donné pour caution Jésus-Christ représenté dans ce portrait, eut dans son négoce un succès inespéré qui le mit en état de payer, et qui engagea son créancier à se convertir. On en racontait mille autres prodiges. L'empereur iconoclaste, commençant par là ses exploits sacriléges, envoya son écuyer Jovin pour briser l'image. Des femmes qui se trouvaient présentes s'efforcèrent de détourner Jovin de cette impiété, mais inutilement. Il monta lui-même à l'échelle, et porta trois coups de cognée au visage de la figure sacrée. Les femmes, n'écoutant que l'excès de leur indignation, tirèrent le pied de l'échelle, et firent tomber Jovin qui se tua. Le crucifix fut néanmoins brisé, et l'on mit à sa place une simple

[1] Theoph. an. 10. p. 348. — [2] Narr. de Antiph. t. II. Bibl. PP. vit. S. Steph. p. 415, Tom. VII Conc. p. 19.

croix, que les novateurs ne refusaient pas d'honorer, pourvu qu'il n'y eût point de figure humaine. On condamna les femmes au dernier supplice, avec dix autres personnes, et l'Eglise grecque les honore toutes comme martyres, pour la constance avec laquelle elles persévérèrent dans la foi catholique.

L'empereur, dont l'ignorance ne pouvait souffrir ni les sciences ni les savans, persécuta surtout les hommes renommés pour leurs lumières. Ses prédécesseurs avaient établi auprès de leur palais une magnifique bibliothèque, où, par une longue suite de largesses, il se trouvait plus de trente mille volumes. Le bibliothécaire, homme de rare mérite, en avait douze autres sous lui qui enseignaient gratuitement la science de la religion, et généralement toutes les sciences. Leurs connaissances étaient si universelles, et leur sagesse si reconnue, que les plus grands empereurs s'étaient fait une loi de ne rien entreprendre d'extraordinaire sans les consulter. Léon employa inutilement les promesses et les menaces pour les engager dans son hérésie; à la fin il fit entourer la bibliothéque de bois sec, et brûla les livres, avec ceux qui les gardaient [1]. On regretta particulièrement les œuvres d'Homère, qui étaient écrites en lettres d'or sur le seul boyau d'un dragon de cent-vingt pieds de longueur. Le barbare empereur abolit en même temps les écoles des saintes lettres, qui subsistaient depuis le grand Constantin. Il voulut enfin obliger les habitans de Constantinople, non seulement à livrer sans exception les images de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints, pour les brûler au milieu de la ville, mais encore à effacer eux-mêmes, avec de la chaux, toutes les peintures des églises; et comme la plupart refusaient d'obéir, on leur abattait les mains, les bras ou la tête, ce qui produisit quantité de martyrs dans toutes les conditions.

Il ne se contenta point de profaner ainsi les églises dans tous ses états d'Orient, il envoya l'ordre de faire la même chose en Italie. A cette nouvelle, tous les peuples s'émurent, abattirent et foulèrent aux pieds les images d'un empereur qui n'épargnait pas celle de Jésus-Christ. Le pape, sans approuver la sédition, exhorta les fidèles à se préserver de l'hérésie; il redoubla ses prières et ses aumônes, ordonna des jeûnes et des processions pour obtenir le secours du ciel dans un besoin si pressant. Il écrivit souvent à l'empereur pour le faire rentrer en lui-même, mais sans aucun succès. L'esprit d'avarice au contraire se joignant dans ce prince à celui d'erreur et d'impiété, il prit alors la méthode de faire en-

[1] Ducang. C. P. christ. l. 2. p. 151.

lever des églises tous les vases d'or et d'argent, sous prétexte qu'ils étaient ciselés, et qu'ils portaient empreintes les figures de quelques saints. Il porta la fureur de l'hérésie, et le ressentiment contre le pape qui la combattait, jusqu'à tenter à plusieurs reprises de faire assassiner Grégoire II, pour lui substituer un pontife plus commode [1]; mais tout manqua par le zèle des Romains, qui déférèrent même au pape Grégoire, sur la ville et le duché de Rome, une sorte de surintendance, laquelle fut, dès 726, le principe de la souveraineté des papes.

Les conspirations secrètes n'ayant point réussi, Paul, exarque de Ravenne, employa la force ouverte, et fit marcher des troupes vers Rome. Les Romains ne perdirent pas courage. Les Lombards se joignirent à eux pour la défense du père commun des fidèles, et accourant de tous côtés en grand nombre, ils firent peur aux troupes de l'exarque qui n'osèrent approcher.

Quelque temps après néanmoins, le roi Luitprand, toujours attentif à saisir les occasions d'étendre sa puissance, fit alliance avec l'eunuque Eutychius, exarque de Ravenne, et l'on convint que le roi soumettrait à son obéissance les ducs de Spolette et de Bénévent, et que l'exarque se rendrait maître de Rome pour exécuter les ordres de l'empereur contre le pape. Luitprand soumit en effet les deux ducs, et vint ensuite aux portes de Rome. Le pontife ne se déconcerta point; résolu à délivrer son peuple, ou à s'immoler pour lui, il sortit courageusement au-devant du Lombard, et lui fit un discours qui attendrit tout le monde. Luitprand se montra d'autant moins difficile à fléchir, qu'il avait acquis tout ce qu'il prétendait. Il se prosterna aux pieds du pontife, promit de ne faire mal à personne, et, s'étant dépouillé de ses armes, il alla déposer devant le corps de saint Pierre son épée, son baudrier, son manteau, avec une couronne d'or et une croix d'argent. Après avoir fait sa prière, il pria le pape de recevoir aussi l'exarque à la paix, ce que Grégoire accorda, avec une sincérité qui ne fut pas suspecte, quand on le vit secourir ce timide eunuque contre Tibère, surnommé Pétase, qui se révolta peu après dans la Toscane, et voulut se faire empereur.

Léon ne se désista point de ses tentatives impies, nonobstant tous les périls où elles le précipitaient; il s'aveugla au point d'envoyer au pape son édit contre les images, lui promit ses bonnes graces malgré tout ce qui s'était passé, s'il y acquiesçait, et le menaça de le faire déposer s'il en empêchait l'exécution. Grégoire méprisa et menaces et promesses, exhorta tous les chrétiens, par des lettres

[1] Anast. in Greg. II.

circulaires, à rejeter courageusement cette ordonnance impie. Toute l'Italie fut aussitôt en mouvement. Les peuples de la Pentapole, sujets de Léon, et même son armée de Vénétie, c'est-à-dire, de la province de Ravenne, déclarèrent qu'ils combattraient jusqu'à la mort pour la défense du pape. Ils anathématisèrent l'empereur hérétique et tous les fauteurs de son hérésie; ils se choisirent des chefs ; on envoya de toute part des députés et d'ardens négociateurs. Enfin l'Italie tout entière, par une délibération publique, résolut d'élire un autre empereur, et de l'aller couronner à Constantinople; mais le pape arrêta ce soulèvement [1].

Exhilarat, duc de Naples, qui était maître de la Campanie, ayant encore voulu induire le peuple de cette province à faire périr le pape, les Romains le prirent et le firent mourir avec son fils; puis ils chassèrent de leur ville le duc Pierre, qui leur était devenu suspect. Paul, nouvel exarque de Ravenne, fut tué par une partie des citoyens de cette ville divisés entre eux. La ville d'Auxume dans la Pentapole se rendit aux Lombards, et plusieurs places de l'Emilie suivirent son exemple. Ils s'emparèrent enfin de la ville même de Ravenne, où tout était dans le trouble et la confusion, et l'exarque fut obligé d'aller s'établir à Venise. C'est ce que nous apprenons par une lettre qu'écrivit alors Grégoire II à Ursus, duc de cette ville, et dans laquelle ce pontife, invariablement attaché à l'empereur Léon, malgré ses erreurs et ses violences, exhorte ce duc à s'entendre avec l'exarque pour replacer Ravenne sous les lois impériales [2]. Il empêcha encore les Romains de tuer le patrice Eutychius qu'ils avaient surpris dans une nouvelle conspiration contre le chef de l'Eglise. Mais tant d'attentats redoublés firent prendre aux Romains les mesures les plus efficaces pour la conservation de leur pontife et de la foi dont il se rendait la victime; tous s'obligèrent par serment, grands et petits, à plutôt mourir que de permettre qu'on lui fît aucun mal. Le patrice Eutychius, ayant tenté derechef le roi et les ducs des Lombards par l'appât de l'or, si puissant d'ordinaire sur l'esprit de ce peuple, n'en retira que la honte et la confusion dues à la noirceur d'une si lâche manœuvre. Ils se joignirent aux Romains, et firent le même serment qu'eux pour la défense du souverain pontife. Grégoire, de son côté, mettant une sage distinction entre les efforts des peuples contre l'empire, et leur religieux attachement pour le vicaire de Jésus-Christ, leur rendit graces d'une affection qui prenait sa source dans l'horreur de l'hérésie, et les exhorta en même temps à la fidélité envers l'empereur. Tel était le respect de

[1] Theoph. an. 7. — [2] Greg. II. epist. ad. Urs. t. VI Conc.

ce saint pontife pour les faibles restes de puissance que les successeurs des Césars conservaient dans l'ancienne Rome. Les Grecs veulent toutefois que Grégoire II ait soustrait l'Italie à l'obéissance des empereurs; mais les historiens d'Italie, qui en parlent tout différemment, méritent d'autant plus de croyance que leur attachement, quel qu'il fût pour le pape, ne leur eût point fait altérer la vérité dans une matière qui, à leur sens, ne pouvait que lui faire honneur. L'auraient-ils trouvé condamnable, si, usant d'un droit de souveraineté ou d'indépendance presque entièrement établi, il s'était ligué avec les Lombards et d'autres peuples absolument indépendans, pour repousser la force par la force, et les sauver, avec l'Église, des derniers malheurs?

Le pape Grégoire rejeta les lettres synodiques d'Anastase, parvenu au siége de Constantinople en professant la nouvelle hérésie. Animé de la vigueur qui convenait à la primauté du siége apostolique, il lui écrivit que, s'il ne revenait à la foi de l'Église, il serait privé du sacerdoce; mais il ne put mettre cette menace à exécution, étant mort peu de temps après, c'est-à-dire, le 10 février 731. Son pontificat de près de seize ans, dans les temps les plus critiques, ne fut qu'un long tissu de traits de vigueur et de sagesse, de vertus paisibles et d'œuvres d'éclat. Il eut constamment en vue la gloire de Dieu, l'avantage de l'Église, le salut des peuples et des princes mêmes qu'il était obligé de contredire. Il est compté au nombre des saints, et honoré le 13 février.

Il nous reste de lui quelques lettres qui nous font connaître l'état du gouvernement hiérarchique dans la partie septentrionale de l'Italie. La différence des dominations, que la juridiction ecclésiastique suivait encore assez ordinairement, avait fait partager en deux le patriarcat d'Aquilée. Sérénus, patriarche pour les Lombards, résidait à Frioul, et Donat, patriarche pour les Romains, continuait de siéger à Grade [1]. Grégoire II, à la prière du roi des Lombards, avait accordé le pallium à Sérénus, qui se prévalut de cette faveur pour faire quelques entreprises sur Donat. Le pape lui enjoignit aussitôt par lettre de se contenir dans ses limites, qui étaient celles de la domination des Lombards. Il écrivit en même temps à Donat, aux autres évêques et aux peuples de Vénétie et d'Istrie, afin de les prévenir qu'il n'avait point prétendu toucher à leurs droits ecclésiastiques, et que ces règlemens de religion devaient encore moins préjudicier à leurs droits politiques.

Tandis qu'on faisait les funérailles de Grégoire II, tout le peuple romain, comme par inspiration divine, enleva de force le

[1] Greg. ep 14 et 15.

prêtre Grégoire qui y assistait, et le porta sur la chaire de saint Pierre. Il fut ordonné le trente-huitième jour après la mort de son prédécesseur, 18 de mars de la même année 731. La vénération publique ne pouvait être plus juste. C'était un homme d'une douceur angélique, mais sans pusillanimité et sans mollesse, d'une prudence consommée, profond dans les Ecritures, naturellement éloquent, et quoique Syrien de naissance, doué d'une facilité rare à s'exprimer en grec et en latin, inviolablement attaché à la foi catholique, d'une charité exemplaire qui ne cessait de se signaler par la délivrance des captifs, le soulagement des prisonniers, des veuves et des orphelins, de toutes les personnes sans appui [1]. A ces œuvres de miséricorde, il joignait la science et la pratique de la vie intérieure, où il se plaisait à conduire, par les sentiers de la plus sublime perfection, les ames que le Seigneur avait prévenues de ses graces de choix. On l'a nommé Grégoire le jeune, pour le distinguer de son prédécesseur avec qui les Grecs l'ont souvent confondu.

Aussitôt qu'il fut installé sur le trône pontifical, il s'appliqua efficacement à étouffer la guerre que l'empereur Léon faisait aux saintes images. Il lui envoya un prêtre de l'Église romaine, nommé Georges, avec des lettres aussi touchantes qu'instructives, pour le retirer de son erreur. Il lui représentait ce qu'on a déjà vu dans les écrits de saint Germain, touchant la crainte imaginaire d'idolâtrer en révérant les images de Jésus-Christ et de ses serviteurs. « Mais pendant les premières années de votre règne, re-
» prend-il, vous n'avez point fait cette étrange objection [2]. Nous
» gardons soigneusement dans l'église de Saint-Pierre les lettres
» scellées de votre sceau, et souscrites de votre main avec le cinabre.
» Vous y confessez notre foi dans toute sa pureté et dans toute son
» étendue. Vous avez si bien marché pendant dix ans; qui vous ar-
» rête à ce terme et vous fait faire une chute si funeste? Qui vous
» écarte de la route tracée par les Pères et les six conciles généraux?
» Ayant pour évêque notre saint frère Germain, vous deviez con-
» sulter, comme votre père, ce vénérable vieillard âgé de quatre-
» vingt-quinze ans, pendant lesquels il n'a cessé d'acquérir de l'ex-
» périence en tout genre, au grand avantage de l'Église et de
» l'empire; mais vous l'avez négligé pour écouter cet insensé et
» pervers Ephésien, fils d'Absimare, et son évêque Théodose,
» l'un des chefs de la nouvelle impiété. Prince, ce n'est pas ainsi
» qu'en a usé l'empereur Constantin-Pogonat d'heureuse mémoire,
» lui qui fit célébrer le sixième concile, et s'y soumit le premier.

[1] Anast. in Greg. III. — [2] Tom VII Conc. p. 10.

» Apprenez, par son exemple, qu'il n'appartient pas aux empereurs » de décider en matière de religion, mais seulement aux évêques. » Comme les prélats qui sont préposés aux églises s'abstiennent des » affaires politiques, les princes du siècle doivent s'abstenir des » affaires ecclésiastiques, et chacun doit se borner à l'autorité qui » lui a été commise par le ciel[1]. Le sanctuaire et le palais ont des » ministres différens qui ne doivent pas même porter leurs regards » dans leurs districts séparés. L'évêque ne doit pas s'ingérer dans » la distribution des dignités temporelles, et l'empereur n'a pas » le pouvoir d'instituer des prêtres ou des évêques, de consa- » crer ou d'administrer les sacremens. Que dis-je? il ne peut pas » même y participer, sans le ministère sacerdotal.

» Vous nous proposez, poursuit le pape, d'assembler un concile » œcuménique : nous ne le jugeons pas à propos. C'est vous qui » faites la guerre que souffre l'Église ; tenez-vous en repos, elle sera » en paix, et les désordres finiront. La religion jouissait d'une tran- » quillité profonde, quand vous avez excité les combats et les scanda- » les. Ils ne feraient qu'augmenter dans ces circonstances par la » tenue d'un concile. Où est le pieux empereur qui puisse y prendre » séance selon la coutume, en protéger et en faire exécuter les » décisions, récompenser les défenseurs de la vérité, réprimer » ceux qui la blasphèment? Vous croyez nous épouvanter en » disant : J'enverrai à Rome briser l'image de saint Pierre, et » j'en ferai enlever le pape Grégoire chargé de chaînes, » comme autrefois le pape Martin ; mais ignorez-vous com- » ment la haine que vous portez à l'Église a soulevé tout » l'Occident contre vous? Vous êtes moins pour nous un » sujet d'alarme que de pitié. Nous avons eu la douleur de voir » abattre vos portraits, de les voir fouler aux pieds. Les Lom- » bards, les Sarmates et d'autres peuples du Nord ont fait des » courses dans la province de Ravenne, se sont emparés de cette » ville, en ont chassé vos officiers, et y ont établi les leurs. Ils » veulent traiter de la même manière celles de vos places qui » sont les plus proches de nous, sans en excepter Rome : et » quelles sont vos ressources pour les défendre? Convainquez- » vous donc que vos menaces n'ont rien ici de terrible. Les papes » au contraire sont devenus des médiateurs utiles pour vous entre » l'Orient et l'Occident. »

Le prêtre Georges partit courageusement, avec ces lettres, en qualité de légat; mais son courage ne se soutint pas[2]. A son arrivée à Constantinople, il y trouva tant d'aigreur dans les esprits,

[1] Tom. VII Conc. p. 96. — [2] Anast. in. Greg. III.

qu'il n'osa pas seulement présenter ses dépêches à l'empereur, et s'en revint à Rome sans avoir rien fait. Il confessa ingénument sa faiblesse avec de grands signes de repentir, et en s'offrant à la réparer. Le pape voulait irrémissiblement le déposer dans un concile. A la prière des évêques qui intercédèrent unanimement pour une pusillanimité passagère que le coupable était prêt à faire oublier, le pape se contenta de le mettre en pénitence, puis le renvoya effectivement à Constantinople avec ces mêmes lettres qui l'avaient fait frémir dans sa première mission. L'empereur les fit saisir en Sicile, sans permettre que le légat les apportât à Constantinople, et le condamna lui-même à l'exil, où il le retint près d'un an.

Le pape, en étant averti, assembla l'an 732, dans l'église de Saint-Pierre, un concile de quatre-vingt-treize évêques, parmi lesquels se trouvèrent l'archevêque de Grade et l'évêque de Ravenne, sujets de l'empereur. Les prêtres, les diacres, tout le clergé de Rome y fut généralement admis. Comme il ne s'agissait pas de ces profondes spéculations qui avaient occupé la plupart des conciles précédens, mais d'une pratique universelle et constante qui faisait partie de la dévotion des peuples, afin de faire connaître à l'empereur combien ils étaient attachés à une partie si bien reconnue de la foi catholique, et combien il était dangereux pour lui-même de les contraindre en ce point, on y admit les magistrats, et généralement tout le peuple romain. Il y fut ordonné que si quelqu'un, méprisant à l'avenir l'usage de l'Église apostolique touchant les saintes images, les ôtait, les détruisait, les profanait, ou en parlait avec mépris, il serait exclu de la participation du corps et du sang de Jésus-Christ, et retranché de la communion de l'Église. On y arrêta aussi qu'on écrirait de la part du concile à l'empereur Léon, pour l'avertir de changer de conduite et de mettre fin à ses violences.

Le pontife, pour confirmer par son exemple la décision du concile, fit porter à l'église de Saint-Pierre six colonnes d'albâtre que l'exarque Eutychius lui avait données; on les érigea devant les reliques du prince des apôtres, trois à droite et trois à gauche, et on les revêtit d'un argent très-pur, sur lequel étaient gravés d'une part le portrait du Sauveur et des apôtres, de l'autre celui de la Mère de Dieu, et de plusieurs vierges célèbres par leur sainteté. Pour témoigner encore le respect qui était dû aux reliques des saints, aussi bien qu'à leurs images, Grégoire recueillit une quantité de ces reliques précieuses, et fit construire dans la même église de Saint-Pierre un oratoire où il les plaça avec beaucoup de pierreries, un calice d'or, avec sa patène, et deux burettes d'argent,

A l'image de la Vierge, en particulier, il fit mettre un diadème d'or, parsemé de perles, un collier aussi d'or, six superbes hyacinthes et beaucoup d'autres ornemens inestimables, sans compter les couronnes, les vases et les croix d'argent. A l'oratoire de la crèche, nommé le saint oratoire par excellence, il plaça une statue de la Mère de Dieu tenant son Fils, toute d'or massif, et tout étincelante des pierreries les plus rares.

Cependant les lettres du concile que le défenseur Constantin était chargé de porter à l'empereur furent retenues comme les précédentes, et ce nouveau porteur, aussi bien que Georges, fut outrageusement renfermé dans une étroite prison, d'où il eut bien de la peine à sortir après un an [1]. Tous les états d'Italie en corps adressèrent, sur le même objet, une requête au prince hérétique, qui n'eut pas plus de ménagement pour une députation si imposante. Enfin le pontife, ne voulant rien négliger dans une affaire de cette importance, écrivit encore à Léon et au patriarche Anastase. Toutes ces tentatives furent plus qu'inutiles. Léon, n'écoutant que son aveugle dépit, arma une flotte nombreuse et la fit partir avec célérité contre les Italiens. Ces peuples, très-puissans ensemble, mais mal préparés et plus mal unis encore, avaient tout à craindre de ce formidable armement. La consternation se répandait dans toutes les provinces, lorsque, Dieu suscitant les vents et la tempête, les vaisseaux se brisèrent les uns contre les autres dans la mer Adriatique. Le duc Manès, qui commandait cette flotte, en ayant recueilli quelques débris, remonta le Pô et vint pour attaquer Ravenne dans l'intention de saccager au moins cette ville; mais les habitans, courant aux armes, le mirent dans une déroute complète le 26 juin 733. La vengeance de Léon, quoique plus sourde, n'en fut pas moins oppressive. Il augmenta d'un tiers la capitation de Calabre et de Sicile, où ses troupes pouvaient encore aborder, et où il fit tenir registre de tous les enfans mâles qui naissaient. Il confisqua dans les terres de son obéissance les patrimoines de Saint-Pierre de Rome, montant à 224,000 livres. En Orient, il persécuta les orthodoxes avec autant de noirceur que de violence, les tourmentant indignement, mais sans les mettre à mort, de peur qu'ils ne fussent honorés comme martyrs. Il ne laissa pas que d'en faire périr plusieurs, dont les Grecs ont conservé d'amples catalogues; mais il est difficile de discerner sous quel tyran chacun d'eux a souffert. Comme il y eut plusieurs empereurs iconoclastes, les ménologes ont souvent confondu ensemble les différens persécuteurs, et surtout Léon l'Isaurien avec Léon l'Arménien.

[1] Anast. *Ibid.*

Aux efforts que fit en Orient le premier de ces empereurs iconoclastes, le Seigneur opposa un docteur illustre, et qui fut d'autant plus utile à la religion, qu'il n'était pas sous la domination romaine [1]. Il naquit à Damas de parens chrétiens, et fut nommé Jean. Son père, aussi distingué par ses vertus que par sa noblesse et son opulence, le fit instruire dans toutes les sciences tant profanes que sacrées. Jean renonça ensuite à l'héritage paternel, et embrassa la vie solitaire dans le monastère de Saint-Sabas près Jérusalem. Il fut surnommé Mansour, c'est-à-dire racheté, et Chrysorrhoas ou fleuve d'or, du nom de l'une des rivières qui passent à Damas [2]. Les Grecs le nommèrent ainsi à cause de son éloquence; mais il est plus connu chez les Latins sous le nom de saint Jean Damascène.

Entre ses différentes œuvres, on fait surtout mention des trois discours qu'il composa contre les iconoclastes. Il publia le premier sitôt qu'il fut instruit du décret de l'empereur Léon contre les saintes images. Plein de l'esprit de recueillement et d'humilité auquel il s'était voué : « Je devrais, dit-il, garder un humble silence » et me contenter de confesser à Dieu mes iniquités ; mais, voyant » la pierre sur laquelle l'Eglise est fondée battue par la plus vio- » lente tempête, je ne crois pas devoir me taire, ni me concentrer » dans une obscurité qui ne peut plus servir que de voile au défaut » de courage. Je crains Dieu plus que je ne crains l'empereur; et » puisque l'autorité du prince est d'un si grand poids sur les su- » jets, qu'ils n'osent enfreindre les commandemens les plus injus- » tes, tâchons de les convaincre que les rois de la terre sont soumis » au roi du ciel, et qu'ils doivent obéir les premiers à ses lois. » Après ce début, il pose pour fondement de toute son instruction que l'Eglise ne saurait errer, et qu'on ne peut la soupçonner d'un abus aussi détestable que l'idolâtrie.

« Je sais, reprend-il, que celui qui ne saurait tromper a dit : « *Vous ne ferez point d'images de ce qui est au ciel ou sur la terre.* » Mais il s'explique lui-même, en ajoutant ces paroles : *De peur* » *qu'en regardant ces objets, vous ne vous laissiez séduire, pour les* » *servir et les adorer.* Aussi n'adoré-je qu'un seul Dieu ; je n'adore » point la créature, ou du moins je ne lui rends que l'adoration qui » lui convient, car le culte se prend en deux manières : il en est » un que nous rendons à Dieu, à ses serviteurs et à ses amis. Le » législateur suprême serait-il le seul qui nous ordonnerait des » choses contraires? S'il défend absolument toute image, pourquoi » fit-il couvrir de chérubins le propitiatoire? L'arche d'alliance,

[1] Bell. ad 6 Mail. — [2] Theoph. an. 2. Corr.

» l'urne sacrée, le tabernacle tout entier, n'étaient-ils pas des ou-
» vrages matériels, et faits de main d'homme? Enfin le bois de la
» croix, la pierre du saint sépulcre, source de notre résurrection
» et d'une vie sans fin, le corps même et le sang du Seigneur ne
» sont-ils pas de la matière? Supprimez donc le culte et la vénéra-
» tion de tous ces objets sacrés, ou convenez que l'on peut hono-
» rer les images de l'Homme-Dieu et de ses amis; supprimez encore
» les fêtes instituées en l'honneur des saints, ou recevez leurs ima-
» ges; mais vous ne pouvez abolir ces fêtes établies par les apô-
» tres et par les Pères. Le linge et la ceinture, l'ombre seule de
» ces amis de Dieu guérissait les malades et chassait les démons,
» pourquoi leurs images nous seraient-elles funestes? Ou n'hono-
» rez rien de matériel, ou n'introduisez point d'innovations bizar-
» res dans les usages établis par nos pères. On a tenu bien des con-
» ciles; d'où vient qu'aucun d'eux n'a condamné le culte que nous
» pratiquons de toute antiquité? On ne doit point obéir à l'empe-
» reur quand il ordonne de bouleverser l'Eglise. Ce n'est pas aux
» princes, c'est aux apôtres et à leurs successeurs que Jésus-Christ
» a donné le pouvoir de lier et de délier. Il a établi dans la maison
» de Dieu, dit saint Paul, des apôtres, des prophètes, des pasteurs,
» des docteurs : il ne dit pas, des empereurs. Ce ne sont pas les
» princes du siècle, mais les ministres du sanctuaire qui nous ont
» parlé de la part de Dieu. Le gouvernement politique appartient
» à la puissance impériale; le gouvernement de l'Eglise, au clergé.
» Saül déchira le manteau de Samuel, et perdit son diadème; Jé-
» zabel persécuta Elie, et fut mangée des chiens; Hérode fit tran-
» cher la tête à Jean-Baptiste, et mourut rongé des vers. Seigneur,
» ajoute-t-il, en adressant la parole à l'empereur, nous vous obéis-
» sons dans ce qui regarde la vie civile, comme les tributs et les
» impositions; dans les matières ecclésiastiques, nous n'écoutons
» que nos pasteurs. » Ce dernier trait montre que les chrétiens du Levant, quoique sous la domination des infidèles, regardaient encore les empereurs de Constantinople comme leurs souverains légitimes.

A la fin de son premier discours, et dans les deux suivans, saint Jean Damascène insiste fortement sur l'autorité de la tradition. Il cite à ce sujet la seconde épître de saint Paul aux Thessaloniciens, et le traité de saint Basile sur le Saint-Esprit; puis il rapporte plusieurs passages du même saint Basile, de saint Denis, de saint Grégoire de Nysse, de saint Jean Chrysostôme, de saint Ambroise, de saint Maxime, de saint Anastase d'Antioche, de Léon, évêque de Naples en Chypre, qui autorisent clairement le culte des images. A l'occasion de ce dernier Père, il réfute l'objection tirée de saint

Epiphane, qu'on disait avoir déchiré un rideau sur lequel était peinte une image. Saint Jean Damascène, en supposant ce fait, dit que saint Epiphane a pu en user de la sorte pour corriger quelques abus, comme saint Athanase ordonna d'enterrer les reliques des saints pour empêcher les superstitions égyptiennes à l'égard des corps morts de leurs proches. « Mais que le saint évêque de Salamine n'ait pas prétendu abolir les saintes images, on le voit, dit-il, par son église qui en est encore toute remplie. Et quel est, ajoute-t-il, le meilleur interprète de saint Epiphane, sinon le digne héritier de son esprit et de ses vertus, Léon, qui a prêché dans la même île de Chypre ? »

Les lettres de saint Jean Damascène passèrent de main en main parmi les fidèles, et en confirmèrent une multitude dans la doctrine et les observances catholiques. On dit que l'empereur Léon en conçut tant de haine contre lui, que, ne pouvant la satisfaire de vive force et recourant aux noires manœuvres des plus lâches faussaires, il l'accusa de crimes d'état auprès du calife qui honorait le saint docteur de sa bienveillance et de toute sa confiance; que le prince infidèle, dans son premier emportement, lui fit couper la main droite; qu'elle fut rétablie, la nuit suivante, par un miracle qui désabusa le mahométan, et qui ne laissa à l'empereur que la honte d'une atrocité infructueuse[1]. Quoi qu'il en soit de la delation de l'empereur, ainsi que du miracle dont elle aurait été l'occasion, il est constant que Léon ne montra que du mépris pour la doctrine de saint Jean Damascène, qui ne différait pas de celle de l'Eglise.

Mais tandis que la foi courait ces périls en Orient, elle faisait les plus grands progrès en Germanie par le ministère de saint Boniface. Sa réputation s'était répandue par toute l'Europe; on ne parlait qu'avec admiration de cet homme apostolique; d'illustres coopérateurs arrivaient sans cesse, surtout des îles Britanniques, afin de partager la gloire et les travaux de son apostolat. Ils se dispersaient au loin, les uns dans la Hesse, les autres dans la Thuringe et les contrées limitrophes, dans les villes, dans les bourgs, dans les moindres peuplades, et jusque dans l'obscurité des forêts, qui recélaient des familles isolées de sauvages. Bientôt il fallut bâtir de nouvelles églises pour recevoir les chrétiens, dont le nombre augmentait de jour en jour. C'est à ce temps qu'on rapporte la fondation des monastères de Frislar et d'Hamanabourg. On joignait ordinairement à chaque église un monastère nombreux où, nonobstant les travaux de la mission, la règle du silence et du recueillement s'observait avec la plus grande exactitude. On raconte du

[1] Ch. Hist. Eccl. l. IV, c. 3.

premier abbé de Frislar, saint Wigbert, qui vint d'Angleterre étant déjà prêtre, que, lorsqu'il était appelé pour la confession de quelque personne, il gardait religieusement le silence en chemin, ou ne tenait que des discours de piété.

Saint Boniface avait écrit au pape Grégoire III, aussitôt qu'il l'avait su sur la chaire de saint Pierre, tant pour l'assurer de son obéissance, que pour recevoir les conseils apostoliques par lesquels il se faisait un devoir capital de se conduire. Alors le saint Siége lui accorda l'honneur du pallium, avec le titre d'archevêque. Le pontife lui envoya des reliques et d'autres présens, avec une lettre où il lui dit d'établir, suivant les canons et l'autorité du saint Siége, de nouveaux évêques dans les lieux où les fidèles se multipliaient si heureusement [1]. Il veut néanmoins qu'on appelle toujours deux ou trois évêques à ces ordinations, et qu'on use de toutes les règles de la prudence pour ne point avilir l'épiscopat. Il enjoint, pour les mariages, d'observer les degrés de parenté jusqu'à la septième génération; et pour la pénitence des parricides, de les priver toute leur vie de l'usage de la viande et du vin, de les faire jeûner le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, et de ne leur accorder la communion qu'à la mort, en forme de viatique. Comme l'Eglise, sans condamner absolument les quatrièmes noces, ne leur donnait pas non plus son approbation, on recommande aux missionnaires de détourner les nouveaux chrétiens de se marier plus de deux fois. Pour adoucir leur barbarie qui s'opposait également à la gloire et aux progrès de l'Evangile, on exhorte à supprimer, autant qu'il sera possible, l'usage où ils étaient de manger de la chair de cheval.

Il paraît que les empêchemens du mariage n'étaient ni parfaitement uniformes, ni bien constans. Boniface, écrivant à Northelme, archevêque de Cantorbéry, le pria de lui envoyer copie des questions de l'évêque saint Augustin, et des réponses de saint Grégoire-le-Grand « où, entre autres articles, dit-il, on permet » aux fidèles de se marier à la troisième génération. Mais examinez » soigneusement, ajoute-t-il, si cet écrit est bien sûrement de » saint Grégoire; car, après la recherche que j'en ai fait faire » dans les archives de l'Eglise romaine, on m'a répondu qu'on » ne l'y avait pas trouvé. Je vous demande aussi ce que vous pen- » sez d'un mariage entre celui qui a tenu un enfant au baptême, » et la mère de cet enfant devenue veuve. Les Romains ordon- » nent aux parties de se séparer, et assurent que sous les empe » reurs chrétiens ce mariage eût été un crime capital. Je ne puis

[1] Tom. VI Conc. p. 1468. Ep. I.

» comprendre comment la parenté spirituelle rend le mariage si » criminel en certains lieux; je vous prie de me communiquer ce » que vous avez appris là-dessus dans les canons, dans les Pères et » dans l'Ecriture. »

Boniface voulut enfin conférer avec le pape même, et fit le voyage de Rome (738), pour la troisième fois, dans un âge fort avancé. Non seulement il fut accueilli avec toute la distinction que méritaient les fruits abondans de ses travaux par le pape et par les Romains, mais tous les étrangers l'honoraient comme à l'envi sur son passage. Il n'était pas arrivé, qu'une multitude de Français, d'Allemands, d'Anglais, de tous les peuples, s'empressaient autour de lui. Quand il quitta Rome, le pape le combla de présens, et lui remit des lettres de recommandation pour tous les principaux prélats de Germanie, entre lesquels sont nommés Vigon d'Ausbourg, Luidon de Spire, Rodolphe de Constance, Vivilon de Passaw, et Adda ou Heddon de Strasbourg. Le pontife exhortait les évêques et les abbés à fournir à cet homme apostolique de dignes ouvriers pour le seconder.

Le saint en attira lui-même deux de Rome, savoir, Villibalde et Vunebalde, qui étaient frères, Anglais de naissance, aussi bien que lui, et même ses parens [1]. Ils étaient partis d'Angleterre pour l'Italie vers l'an 720, avec leur père Richard, qui mourut en route, et fut enterré à Luques, où il est honoré comme saint. Les deux frères, égaux à leur père en vertus, poursuivirent leur pélerinage au tombeau des saints apôtres, d'où Villibalde, qui était l'aîné, alla deux ans après dans la Terre-Sainte. Vunebalde resta sept ans à Rome pour s'instruire à fond dans les sciences ecclésiastiques, y reçut la tonsure cléricale, puis retourna en Angleterre mû par le désir d'engager avec lui le reste de sa famille dans les sentiers de la perfection. Il en ramena un troisième frère; et ce fut à ce second voyage que saint Boniface lui persuada de venir prendre part à ses travaux de Germanie. Vunebalde emmena avec lui en Thuringe ce frère dont on ne sait pas le nom, et à qui se joignirent quelques autres Anglais, entre lesquels on nomme saint Sébalde, qui est honoré à Nuremberg comme l'apôtre du pays. Assez long-temps après, Villibalde qui avait employé sept ans à son voyage de Palestine, et qui en mit encore dix à s'exercer dans le monastère du Mont-Cassin à la pratique des plus pures vertus, alla rejoindre la troupe apostolique par ordre du souverain pontife.

Boniface avait pris sa route par la Bavière, à la prière du duc Odilon. Le long séjour qu'il y fit (c'était en 739) fut moins un

[1] Act. SS. Bened. t. III, p. 180 et 365.

temps de repos si convenable à son grand âge, qu'un nouveau tissu de travaux et de triomphes pour l'Évangile. Il y trouva une multitude de séducteurs, qui sans caractère s'érigeaient sacrilégement en prêtres, ou même en évêques, abusaient les peuples par leurs artifices, et les scandalisaient encore davantage par la licence de leur conduite. Il soumit les uns, fit chasser les autres, rétablit la foi et les mœurs, et pour donner de la stabilité à son ouvrage, de concert avec le duc, il divisa la Bavière en quatre diocèses. Outre l'évêque Vivilon, déjà ordonné par le pape, et dont on fixa le siége à Passaw, Éremberg, neveu de saint Corbinien, devint évêque de Freisingen; Jean fut mis sur le siége de Saltzbourg, et Gabalde sur celui de Ratisbonne. Saint Boniface rendit compte de ce qu'il venait de faire au pape Grégoire III, qui le confirma par ses lettres, et qui exhorta le saint archevêque à ne point se dégoûter des rudes et fréquens voyages qu'il lui fallait entreprendre pour étendre de plus en plus le royaume de Jésus-Christ. « L'œuvre dont » vous êtes chargé, lui dit-il [1], ne vous permet pas de vous arrêter » en un lieu; mais après avoir fortifié les nouveaux chrétiens dans » ces régions occidentales vous devez porter la lumière du salut » partout où l'esprit de ténèbres veut établir son refuge. Nous ren- » dons graces au Seigneur de ce que vous avez converti en Ger- » manie jusqu'à cent mille ames, avec le secours de Charles, » prince des Français; mais comme Dieu ne met point de bornes à » ses récompenses, n'en mettez jamais à vos entreprises. Quant » aux prêtres suspects, que vous dites avoir trouvés en Bavière, » si l'on ne connaît point ceux qui les ont ordonnés, et que l'on » doute qu'ils l'aient été par des évêques, il faut réitérer ces ordi- » nations, supposé qu'ils en soient dignes par leur croyance et » leurs mœurs. »

La foi et la piété ne florissaient pas moins en Angleterre. Ce peuple, qui, en bien ou en mal, est resté bien rarement à la moitié du chemin, portait alors son dévouement pour l'auguste Siége qui l'avait mis dans la voie du salut, à un point aussi admirable que paraît étonnante dans ces derniers âges son ingratitude schismatique. Ina, roi d'Ouessex, ou des Anglais occidentaux, établit dans ses états un denier de cens sur chaque maison en faveur du Siége apostolique; ce qui était rendre son royaume comme tributaire de l'Église romaine. Cette imposition fut augmentée par le roi Atulphe, et se nomma le denier de saint Pierre. Pour perpétuer la mémoire de cette générosité, Ina bâtit un magnifique monastère à Glatamburi, en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint

[1] Greg. ep. 7; t. VI Conc. p. 1474.

Paul; après quoi il abandonna sa couronne, et vint en pélerinage à Rome, embrassa la vie monastique, et finit bientôt après ses jours dans une grande sainteté. Cléovulfe, roi de Northumbre ou des Anglais du Nord, préféra de même l'humilité de la vie religieuse à la puissance souveraine qu'il céda à Eadbert (737).

Le roi Luitprand continuait à donner en Lombardie l'exemple des vertus essentielles de la vie chrétienne; mais il s'en fallait bien qu'il montrât un attachement aussi désintéressé à l'Église romaine. Ces deux puissances, d'ordre tout différent, n'en étaient pas moins rivales entre elles. Le pouvoir impérial s'anéantissant insensiblement en Italie, le prince lombard voulait s'en approprier les domaines; et le pontife romain, au défaut des empereurs incapables de défendre des sujets si éloignés, prétendait avoir au moins le choix de ses nouveaux maîtres. La domination française, la plus respectable alors à cause de la conduite vigoureuse de Charles-Martel, lui paraissait préférable à celle d'un petit roi inquiet et jaloux, perpétuellement attentif à profiter de toutes les occasions de s'agrandir aux dépens de ses voisins. Sans se déclarer contre l'empire, dont il abandonna le sort chancelant à la Providence, et qu'il servit même en plusieurs rencontres, il eut recours au prince des Français pour la défense de l'Église. Le besoin ne pouvait être plus pressant. Luitprand, pour des raisons qui ne manquent jamais entre des états contigus dont les prétentions sont si opposées, assiégeait Rome, et avait déjà enlevé quatre villes qui en dépendaient.

Grégoire III envoya à Charles des légats chargés de présens (741), avec les clés du tombeau de saint Pierre et quelques parcelles de ses chaînes. Il y avait joint des lettres fort pressantes. « Nous sommes plongés, disait-il[1], dans la plus profonde affliction » par la violence et l'avidité sacrilége des rois lombards, c'est-à-» dire, Luitprand et son neveu Hildebrand qu'on lui avait associé » pendant une maladie dont on croyait qu'il allait mourir, et qui » régna depuis avec lui. Ils ont ruiné toutes les métairies de saint » Pierre; ils ont tout enlevé, jusqu'au bétail qui s'y trouvait. Le » peu même qui nous restait de l'année précédente pour l'entretien » des pauvres et des églises, ils l'ont consumé, ou malignement » détruit; jusqu'à présent ce n'est qu'à notre désavantage et à » votre honte que nous avons mis en vous notre confiance. Ils ne » cessent de nous insulter et de dire : Vous avez eu recours à » Charles; qu'il vienne maintenant avec ses valeureux Français, » et qu'il vous tire de nos mains. Or, de quelle douleur notre

[1] Epist. 5; Greg. III t. VI Conc. p. 1474.

» ame n'est-elle pas pénétrée à ces reproches et au souvenir d'en-
» fans si puissans qui ne font aucun effort pour défendre leur
» mère, la sainte Église de Dieu, et son peuple choisi? Mon très-
» cher fils, quoique le prince des apôtres se puisse garantir sans
» vous de ses ennemis implacables, il veut néanmoins éprouver
» la piété de ses enfans. Craignez de charger votre conscience, en
» fermant l'oreille aux cris de notre douleur. Gardez-vous d'ajouter
» foi aux propos artificieux des rois de Lombardie. Pour vous as-
» surer de l'état des choses, envoyez ici quelque ministre fidèle qui
» voie de ses propres yeux les excès de la tyrannie sous laquelle
» nous gémissons, l'opprobre de l'Église, le dépouillement des
» autels, les flots de larmes et de sang des citoyens et des pélerins. »
En terminant cette lettre touchante, le souverain pontife conjure le prince français, par le jugement de Dieu, de ne pas préférer l'amitié des rois lombards à celle du prince des apôtres. Entre les titres d'honneur qu'il lui donne, il le nomme très-chrétien; ce qui fait voir l'antiquité de ce titre, tout particulièrement et très justement attribué à nos rois pour reconnaître tant la protection qu'ils ont toujours accordée à l'Église, qu'une intégrité de foi dont nulle autre couronne ne peut se glorifier.

Le zèle de Charles se trouva gêné par la politique. Le roi Luitprand n'était pas un prince à mépriser. Trente ans d'expérience dans l'art de régner, beaucoup d'habileté et même de finesse, une valeur éprouvée, avec un fond réel d'attachement à la véritable religion, rendaient son alliance nécessaire à la France dans les conjonctures où elle se trouvait. Les Sarrasins, dans une seconde irruption, s'étant emparés d'Avignon, de Marseille et de plusieurs autres places fortes de nos provinces méridionales, Luitprand s'était trouvé le seul souverain dont la France pût attendre des secours. Il avait fait en effet partir ses troupes à la première demande de Charles-Martel, qui s'avança de son côté avec toutes ses forces. Les Sarrasins se retirèrent avec effroi, et tout fut repris par les Français jusqu'à Marseille (737). Les infidèles avaient déjà évacué Narbonne et toutes les terres en deçà des Pyrénées, connues alors sous le nom de Gothie.

C'était après ces victoires que Charles-Martel eut à répondre à l'ambassade du souverain pontife. Il envoya au pape des présens magnifiques, et prit le parti de la négociation avec Luitprand, à qui il avait des obligations si récentes et si essentielles. Il lui représenta qu'un chrétien ne pouvait, en honneur et conscience, tourmenter le père commun des fidèles, et usurper les biens de la première Église. Soit crainte, soit remords, le Lombard restitua quelque temps après au saint siége toutes les terres dont il s'é-

tait emparé, et dont le revenu annuel montait à plus de trois mille livres d'or.

Charles survécut peu à cette bonne œuvre. Les travaux de la guerre, et d'un gouvernement si pénible dans ces temps orageux, avaient épuisé ses forces. Il prit ses mesures pour transmettre sa puissance à sa postérité, et partagea l'empire français entre ses deux fils Carloman et Pépin. Carloman, qui était l'aîné, eut l'Austrasie, la Souabe, nommée depuis Allemagne, et la Thuringe, c'est-à-dire, la France orientale tant en deçà qu'au delà du Rhin. Pepin eut le reste de la France, entre autres la Bourgogne, la Neustrie et la Provence. Enfin Charles-Martel mourut à Quierzy-sur-Oise, à trois lieues de Noyon, après avoir exercé pendant vingt-six ans l'autorité royale et souveraine, sous le titre adouci de prince des Français. Il fit une mort chrétienne, assisté d'Alphonse, abbé de Castres en Languedoc, et fut enterré dans l'église de Saint-Denis près Paris, qu'il avait enrichie de dons considérables. Il avait eu long-temps pour confesseur un religieux de l'abbaye de Corbie, appelé Martin, qui mourut en odeur de sainteté. C'est une fable qui se détruit par elle même, que la vision prétendue de saint Eucher, évêque d'Orléans, que l'on dit avoir vu ce prince en corps et en ame dans les enfers. Eucher était mort en exil dès l'an 718, le vingtième jour de février, c'est-à-dire plus de vingt-trois ans avant Charles, qui ne mourut que le 22 octobre 741, âgé de 52 ans.

Il est vrai que ce prince porta souvent la main sur les biens ecclésiastiques, et que la cause de l'exil de saint Eucher fut la liberté avec laquelle cet évêque s'opposait à ces sortes d'usurpations; mais les guerres continuelles qu'il eut à soutenir contre les idolâtres de Germanie et contre les mahométans lui firent croire qu'il pouvait sans injustice recourir à ces ressources. Il faut néanmoins convenir qu'il fit une brèche énorme à la discipline, en donnant des abbayes et même des évêchés aux officiers de ses troupes; ce qui engageait une multitude d'ecclésiastiques à porter les armes pour conserver leurs bénéfices. Il chassa aussi de son siége saint Rigobert, archevêque de Reims, qui, avant que l'autorité de Charles fût bien établie, avait refusé de lui ouvrir les portes de cette ville. Mais comment juger entre le prince et l'évêque dans une matière si délicate, surtout en ces temps de troubles et de ténèbres? On doit bien plutôt admirer l'influence merveilleuse de la foi chrétienne sur des nations qui, à peine sorties de la barbarie, se montraient déjà si différentes de ce qu'elles avaient été.

Les empereurs romains, c'est-à-dire les princes grecs qui se prévalaient toujours de ce titre pompeux, avec toute leur culture

et leur politesse, donnaient dans des écarts bien plus scandaleux, en s'écartant des principes de la foi. La mort de Léon l'Isaurien, arrivée la même année que celle de Charles-Martel, est bien plus déplorable aux yeux de la religion. Il n'y a aucun indice qu'il se soit mis en devoir d'effacer par la pénitence le crime des quinze dernières années de son règne, employées à bouleverser l'empire, en voulant ruiner le culte public de l'Eglise.

Grégoire III mourut aussi l'an 741, le vingt-septième jour de novembre, avec la réputation d'un grand homme et d'un vertueux pontife. Ce fut, dit-on, le premier qui eut des apocrisiaires en France. On regarde sa légation à Charles-Martel comme l'origine des nonces apostoliques dans ce royaume, où depuis ils ont été fréquemment envoyés, et où ils ont fait enfin une résidence habituelle. Trois jours après la mort de Grégoire, Zacharie, Grec de nation, fut ordonné pape le 30 novembre; homme d'une bonté incomparable, dit Anastase[1]; le vrai père du clergé et de tout le peuple romain; aussi prompt à pardonner que lent à punir; ne voulant triompher de ses ennemis qu'en les forçant au repentir par la continuité de ses bienfaits, et possédant au souverain degré l'art des expédiens et des ressources, le talent de s'insinuer dans les esprits, de se faire tout à tous, et de gagner jusqu'à ses plus opiniâtres persécuteurs. Le choix d'un si digne pontife ne devait pas sans doute balancer long-temps; mais la principale cause de la célérité avec laquelle on y procéda fut le péril imminent de la ville de Rome, menacée de nouveau par les Lombards inconstans. Ainsi on ne demanda, ou du moins on n'attendit pas pour cette élection la confirmation soit de l'empereur, soit de ses officiers ordinaires.

En Grèce, la mort de Léon l'Isaurien avait aggravé les maux de l'Eglise, loin de les adoucir. Son fils Constantin, surnommé Copronyme parce que le jour de son baptême il avait souillé de son ordure les fonts sacrés, restait seul maître de l'empire, auquel il avait été associé avant la mort de son père. On le nomma aussi Caballin, parce qu'il portait en tous lieux du fumier de cheval, dont les exhalaisons étaient pour lui un agréable parfum[2]. Le fond de son ame était aussi dépravé que ses goûts. Il était grossier, brutal, impudique, sanguinaire. Ennemi des images autant que son père, il fut de plus accusé de mépriser non seulement les saints, mais le Saint des saints, Jésus-Christ, et de s'adonner aux pratiques abominables de la magie. Il était si haï et si méprisé que, dès le commencement de son règne, son beau-frère Artabase lui disputa l'empire avec de grands succès.

[1] Anast. in Zach. — [2] Theoph. an. 24, p. 336

Après différens avantages remportés en Syrie, où Constantin avait marché contre les musulmans, son concurrent revint en diligence à Constantinople, et y fit courir le bruit que l'odieux empereur avait été tué. Le peuple crut facilement ce qu'il désirait. Comme il ne craignait plus un tyran qu'il croyait mort, il se mit à crier que c'était un hérétique, et qu'il fallait le déterrer. Artabase, qui professait la religion catholique, se montra suivi de ses partisans, et fut proclamé empereur. Le patriarche Anastase le couronna dans la grande église [1]. Cet indigne prélat, dont la religion était toujours celle du plus fort, cria le premier qu'il fallait rétablir le culte des saintes images; ce qui fut fait avec de grandes acclamations. Alors le patriarche jura sur le bois de la vraie croix que Copronyme lui avait dit ces paroles de blasphème : « Le fils » de Marie que l'on appelle Christ n'est pas le Fils de Dieu; Marie » l'a enfanté, comme Marie ma mère m'a mis au monde. » Copronyme temporisa en Phrygie, où il s'était réfugié; mais l'année suivante il revint avec une armée nombreuse, rentra triomphant à Constantinople, fit crever les yeux à Artabase, et au patriarche Anastase, qui fut promené sur un âne à reculons par toute la ville, en particulier sur la place de l'Hippodrome, comme l'avait prédit le saint patriarche Germain; après quoi l'empereur impie le laissa sur la chaire patriarcale, parce que ce lâche renégat se déclara de nouveau contre les images [2].

Les Lombards en Occident, et les Arabes en Orient, avaient tenté de tirer parti de ces troubles de l'empire. L'exarque Eutychius s'étant rétabli à Ravenne, d'où nous avons vu qu'il avait été chassé, le roi Luitprand revint avec ses troupes pour s'emparer de l'exarcat, qui n'avait point de secours à espérer de Constantinople. Eutychius implora celui du pape qui, sans cesse inquiété par les Lombards, ne balança point cependant à partir pour Ravenne. Le peuple alla au-devant du généreux pontife, en criant : *Béni soit le père commun, qui a laissé ses propres ouailles pour nous venir délivrer!* Dès le lendemain, le pape envoya des légats au roi des Lombards, et lui manda qu'il allait les suivre [3]. Luitprand, irrité qu'un prêtre, ainsi qu'il s'exprimait, l'arrêtât toujours dans ses conquêtes, renvoya les légats sans les entendre, et continua sa marche; mais quand le pontife arriva, il ne put soutenir sa présence; il accorda la paix à l'exarque, et lui remit les postes dont il s'était déjà rendu maître. Tout impie qu'était l'empereur Constantin, il fut touché d'une générosité si héroïque, et fit don à l'Eglise romaine de deux terres du domaine de l'empire.

[1] Theoph. an. 1. p. 347. 348. — [2] Theoph. an. 3. p. 352. 353. — [3] Anast. in. Zach.

Les Arabes, de leur côté, profitant des divisions de la Grèce, y firent différentes irruptions, dans lesquelles ils enlevèrent beaucoup de captifs. Ils voulaient réparer le vide et le dommage qu'avait causés chez eux la perte de tous leurs esclaves chrétiens, que le calife Hescham, soit par défiance, soit par un faux zèle de religion, avait fait égorger l'année précédente dans toute l'étendue de ses états. Il fit en cette occasion une infinité de martyrs, entre lesquels Eustathe, fils du patrice Marin, se signala par un courage que le ciel honora du don des miracles [1].

Toutefois ce calife, ayant pris en affection un moine syrien, nommé Etienne, qui avait peu d'usage du monde, mais beaucoup de piété, proposa de son propre mouvement aux chrétiens ses sujets de l'élire pour leur patriarche. Ce caprice leur parut un coup de la Providence, et ils placèrent effectivement Etienne sur le siége d'Antioche, vacant depuis quarante ans par suite de l'opposition constante des Arabes. Dès l'an 705, après environ soixante années de vacance, l'église de Jérusalem avait obtenu pour patriarche Jean V, auteur d'une invective contre l'empereur Constantin Copronyme. Cette même année 742, Côme, patriarche melquite d'Alexandrie (c'est-à-dire, qui suivait la croyance des empereurs), et dont le métier avait été de faire des aiguilles, abjura le monothélisme pour revenir avec tout son peuple à la croyance orthodoxe. Ce fut un des plus grands défenseurs du culte des saintes images. Côme obtint du calife Hescham les églises, et entre autres la principale d'Alexandrie, dont les jacobites s'étaient emparés après la prise de cette ville par les musulmans. Depuis cette dernière époque, les jacobites avaient dominé dans toute l'Egypte, et même entraîné la Nubie dans leurs erreurs; les melquites de leur côté avaient suivi l'hérésie des monothélites depuis le pontificat du fameux Cyrus, mort en 643.

Walid II, qui succéda l'an 743 à son oncle Hescham, fut persécuteur. Heureusement son règne ne dura que quinze mois, au bout desquels l'infamie de ses débauches et son impiété dans sa propre loi le firent déposer. A Damas, où il faisait sa résidence, il prit en aversion le métropolitain Pierre, parce qu'il réfutait les erreurs détestables des manichéens; et plus peut-être pour cette raison que parce qu'il combattait aussi la doctrine musulmane, il le bannit, après lui avoir fait couper la langue. Pierre de Majume mourut martyr sous le même tyran. Comme il était malade, il reçut la visite des magistrats arabes, qui l'aimaient et l'estimaient à cause de son intégrité dans les recettes publiques,

[1] Theoph. an. 2, p. 349.

dont ces dominateurs ignorans étaient souvent obligés de charger les chrétiens. « Que Dieu, leur dit-il, vous récompense de votre » amitié pour moi! Mais, de mon côté, je dois m'efforcer de la » reconnaître par mon testament que voici : Quiconque ne croit » point au Père, au Fils et au Saint-Esprit, à toute l'adorable et » consubstantielle Trinité, est un aveugle volontaire digne des sup- » plices éternels, et un vrai précurseur de l'antechrist, comme » votre faux prophète. » Il leur tint long-temps le même langage sans qu'ils s'emportassent, parce qu'ils l'aimaient sincèrement, et le regardaient comme un malade en délire; mais comme il continua, quand il fut guéri, à décrier l'Alcoran, on lui trancha la tête. L'Eglise l'honore comme martyr, aussi bien que Pierre de Damas.

Les Arabes éprouvèrent à leur tour les funestes effets de la division qui s'éleva parmi eux à l'occasion de Walid, qu'on massacra après l'avoir déposé [1]. Sous prétexte de venger sa mort, il se forma en assez peu d'années des factions et des révolutions sans nombre; elles aboutirent enfin, l'an 750 de Jésus-Christ, à faire passer la souveraine puissance des Ommiades aux Abbassides, parens eux-mêmes, et plus proches que les premiers de leur prétendu prophète. Alors Damas cessa d'être la capitale de cet empire. L'empereur Constantin prit d'abord sur les musulmans la ville de Germanicie, et plusieurs autres places de Syrie, dont il transporta les habitans à Constantinople et dans le reste de la Thrace. Il réduisit ensuite Théodosiople et Mélitine, les meilleures villes de l'Arménie, et ramena tous les Arméniens à l'obéissance de l'empire. Ainsi les califes abbassides furent humiliés dès leur avénement au trône. Les Ommiades ne se maintinrent qu'en Espagne, où Abdérame II, petit-fils d'Hescham, se réfugia aussitôt après la chute de sa maison, et prit le titre d'émir-almouménin [2], c'est-à-dire, prince des fidèles. Il fit sa capitale de Cordoue.

Les chrétiens n'avaient pas attendu jusque là pour se fortifier en Espagne; sous leur roi Alphonse, surnommé le Catholique, le troisième seulement depuis Pélage leur restaurateur, ils remportèrent plusieurs victoires considérables sur les Sarrasins, épuisés par les pertes qu'ils avaient faites en France, et ils leur enlevèrent un grand nombre de villes [3]. On en compte jusqu'à trente et une; les principales et les plus connues sont Lugo en Galice, Brague, métropole de la Lusitanie, Salamanque, Avila, Ségovie, Burgos et Léon. Alphonse extermina tous les Sarrasins qui les habitaient, et en transporta les chrétiens en Asturie, en sorte que ces villes

[1] Elmac. l. II, c. 1. — [2] Roderic. c. 18. — [3] Sebast. Salm. p. 47.

demeurèrent entièrement désertes; mais ensuite il en repeupla quelques-unes, du nombre desquelles furent Burgos et Léon. Il établit un évêque dans cette dernière. Il bâtit ou répara une multitude d'églises, et régna glorieux pendant dix-huit ans, au bout desquels il laissa un trône établi solidement à son fils Froïla (757).

Dans le reste de l'Espagne, sous la domination des Arabes, le christianisme ne laissait pas que de subsister avec des églises et des monastères [1]. Nous apprenons en quel état ils s'y trouvaient alors par un acte de sauve garde donné aux habitans de Conimbre par deux généraux sarrasins. Il y est dit que les chrétiens paieront une imposition double des musulmans, vingt-cinq livres pesant d'argent pour chaque église, cinquante pour un monastère, et cent pour une cathédrale; qu'ils auront à Conimbre un comte chrétien pour leur rendre justice, et un autre à Agreda; mais qu'ils ne pourront exécuter une sentence de mort qu'après la confirmation de l'alcaïde ou magistrat arabe, et qu'ils établiront d'autres juges dans les petits endroits; que si un chrétien tue ou maltraite un musulman, il sera jugé par l'alcaïde suivant les lois arabes; s'il abuse d'une fille musulmane, il se fera musulman pour l'épouser, sinon il sera mis à mort; s'il abuse d'une femme mariée, il ne lui restera aucun moyen d'échapper à la peine capitale; s'il entre dans une mosquée pour le mal de Dieu ou de Mahomet, il sera obligé, sous peine de mort, de se faire musulman. Les évêques, sous la même peine, s'abstiendront de maudire les rois arabes. Les prêtres ne diront leur messe qu'à portes fermées, sous peine de dix livres d'argent. Les monastères seront conservés en paix moyennant le tribut de cinquante livres. On ajoute que le monastère de Lorban ne paiera rien, parce que ses moines reçoivent les musulmans avec affection, et leur présentent de bonne foi leur gibier; qu'on n'exigera même d'eux aucun droit sur tout ce qu'ils pourront vendre ou acheter, et qu'ils auront toute liberté d'aller à Conimbre, à la charge de ne point sortir, sans congé, des terres de la domination musulmane. Telle était à peu près la position des chrétiens dans le reste de l'Espagne.

Dans les Gaules et tout l'empire français, la religion avait généralement souffert des incursions des Sarrasins, quoiqu'ils n'en eussent infesté que certaines provinces; mais la nécessité de leur faire tête avait obligé le prince à négliger, et même à dépouiller beaucoup d'autres contrées, sans épargner les églises. Quand ces dangereux voisins, affaiblis par les victoires de Charles-Martel, et d'ailleurs assez occupés chez eux par les rois d'Asturie, qui s'a-

[1] Sandoval. Hist. p. 87

grandissaient de jour en jour, ne portèrent plus leurs prétentions au-delà des Pyrénées, on s'appliqua sérieusement à guérir les plaies qu'ils avaient faites à l'Église en France. Les provinces germaniques où le christianisme n'avait pas encore eu le temps de prendre une certaine consistance, étaient celles qui éprouvaient le besoin le plus pressant. Il y avait plus de quatre-vingts ans (suivant une lettre de saint Boniface au pape Zacharie) que les Français n'y avaient tenu de conciles ni eu d'archevêques, et que la plupart des siéges épiscopaux y étaient abandonnés comme des biens profanes à des laïques avares, à des clercs débauchés ou à des fermiers publics; ce qu'on doit entendre des deux provinces du Rhin, qui n'avaient point eu d'archevêques depuis saint Amand de Worms, métropolitain de ces deux provinces, c'est-à-dire, depuis le règne des rois fainéans. Boniface ajoutait que le prince Carloman lui avait promis de travailler au rétablissement de la discipline ecclésiastique, et qu'il le priait d'assembler un concile dans la partie du royaume qu'il gouvernait. Il demandait pour cela les conseils et l'autorisation du pontife; il le consultait en même temps sur différens points de discipline, et lui rendait compte de l'érection de trois nouveaux évêchés en Germanie, savoir, Erfort et Burabourg qui ne subsistent plus, et Wurtzbourg dont saint Burchard, Anglais de naissance, fut le premier évêque en 742.

Le pape Zacharie approuva d'abord l'établissement de ces nouvelles églises, ainsi que la célébration du concile que désirait Carloman [1]; répondant ensuite aux points de consultation proposés par Boniface, il déclare que dans ce concile on doit interdire de toutes leurs fonctions les évêques, les prêtres, les diacres, qui seront tombés dans l'adultère ou la fornication, et même, avant leur ordination, dans la bigamie; qui auront répandu le sang, soit des infidèles, soit des chrétiens; en un mot, qui auront transgressé les canons en matière grave. Sur l'article particulier du successeur que Boniface, à raison de son grand âge, pensait à se donner, le pape s'exprime ainsi: « Nous ne pouvons souffrir » que de votre vivant on élise un évêque en votre place; cela n'est » pas régulier. Priez Dieu maintenant qu'il vous prépare un digne » successeur, et à l'heure de votre mort vous le pourrez désigner » en présence de tout le monde; après quoi il viendra ici pour » être ordonné. Nous vous accordons en cela ce que nous refuse- » rions à tout autre. » Sur ce qu'un laïque de distinction prétendait avoir obtenu dispense du dernier pape pour épouser la veuve de son oncle, d'ailleurs sa parente au troisième degré, et qui

[1] Zach. ep. I. t. VI C. P 1449.

avant son mariage avait porté le voile et fait vœu de chasteté, Zacharie répond : « Dieu nous garde de croire que notre prédécesseur ait souscrit à une pareille demande ! Il ne vient du saint siége » rien de contraire à la sainteté des canons. Il en est de même des » superstitions que vous dites se pratiquer à Rome près l'église » Saint-Pierre, le premier jour de janvier. Ce sont des restes d'enchantement, d'augures et d'autres observances païennes qu'avait » déjà proscrites notre prédécesseur Grégoire, et comme elles se renouvelaient, du jour que nous avions occupé sa chaire, ou plutôt » celle du saint apôtre, nous les avons toutes retranchées par une » constitution dont nous vous envoyons copie. »

Boniface représentait encore au pape Zacharie qu'il y avait des évêques et des prêtres de la nation des Francs qui avaient eu des enfans depuis leur ordination, et qu'ayant été à Rome, ils soutenaient que le pontife leur avait permis d'exercer leurs fonctions. « Ne croyez pas, dit Zacharie, ces imposteurs impudiques; mais » procédez contre eux suivant toute la rigueur des canons. Gardez-vous de vous écarter, sous aucun prétexte, de ces règles » fixes, et de ce que vous tenez sûrement du Siége apostolique. » Les devoirs ne varient pas selon nos caprices; il ne nous est » permis d'enseigner que ce que nous tenons des Pères. » Toutes les conséquences qu'on tirait de ce qu'on imaginait pratiqué à Rome font voir quelle impression l'autorité du saint siége produisait sur des Barbares à peine baptisés, et pourquoi saint Boniface interposait auprès d'eux le nom du souverain pontife.

Le concile proposé par Carloman, qui y prend le titre de prince et duc des Français, se tint probablement à Ratisbonne le 21 avril 742. Outre l'archevêque Boniface, on y nomme cinq évêques, Burchard de Wurtzbourg, Rainfroi de Cologne, Vitta, nouvellement ordonné pour Burabourg, Villebalde, ce parent de Boniface qui l'avait attiré de Rome, et ordonné premier évêque d'Eichstat l'année précédente, Dadan, successeur de saint Willebrod, mort depuis trois ans sur le siége d'Utrecht, et Eddan de Strasbourg. On commença par confirmer les évêques établis par l'archevêque Boniface au nom de saint Pierre, dont on le qualifie envoyé; puis on ordonna de tenir tous les ans un concile en présence du prince, pour la réformation des abus, de rendre aux églises les biens qui leur avaient été enlevés, sans néanmoins en accorder la jouissance aux prêtres incontinens, qui au contraire seraient dégradés et mis en pénitence. Les ecclésiastiques, ajoute le concile, s'abstiendront du port d'armes, et loin de combattre, ils ne suivront pas même les camps, à l'exception de ceux qui sont choisis pour y célébrer la messe et pour les reliques; savoir, un ou deux évê-

ques que le prince y pourra mener, avec leurs chapelains : titre d'office encore peu en usage, et qu'ici l'on trouve indiqué pour la première fois. On permet aussi à chaque commandant de mener un prêtre, pour juger, disent les Pères du concile, ceux qui confesseront leurs péchés, et pour leur prescrire la pénitence convenable. « Nous défendons encore à tous les clercs, poursuivent-ils, » de chasser ou de courir les bois avec des chiens, et d'avoir des » faucons et des éperviers [1]. »

Ils déclarent que chaque prêtre sera soumis à l'évêque diocésain, et tous les ans, au carême, lui rendra compte de sa foi et de son ministère; qu'il sera toujours prêt à le recevoir respectueusement, avec les fidèles assemblés, quand il visitera son diocèse pour les confirmer, suivant les canons, et que le jeudi saint il en recevra le nouveau chrême. De quelque part que viennent les évêques et les prêtres inconnus, ils ne seront point admis au ministère avant l'approbation du prélat dans son synode. Chaque évêque, avec le secours du comte, aura soin de préserver le peuple de Dieu de toutes les superstitions païennes, telles que les enchantemens et les sorts, les augures et la divination, les sacrifices des morts et les victimes qu'on immole, à l'imitation des païens, en allumant des feux auprès des églises des martyrs et des confesseurs. Les personnes consacrées à Dieu, qui tomberont désormais dans la fornication, seront emprisonnées pour faire pénitence au pain et à l'eau. Si c'est un prêtre, il y demeurera deux ans, après avoir enduré une flagellation sanglante ; l'évêque pourra même ajouter à cette peine. Si c'est un clerc ou un moine, après avoir été flagellé trois fois il sera un an en prison, ainsi que les religieuses voilées, que le concile veut qu'en ce cas l'on rase pour leur confusion. (L'usage de les raser en les voilant n'était donc pas encore établi.) Les prêtres et les diacres porteront, non le manteau comme les laïques, mais la chasuble, qui était encore leur vêtement ordinaire. Les moines et les religieuses observeront la règle de saint Benoît. L'usage l'avait déjà établie dans la plupart des monastères; mais c'est ici le premier canon qui la rende générale.

La censure trouvera sans doute à s'exercer sur ce concile germanique, surtout contre les emprisonnemens et les flagellations sanglantes des pénitens; mais la foi simple et respectueuse y verra l'Église, dirigée dans tous les temps par l'esprit de sagesse et de piété, varier sa discipline selon les circonstances, et l'adapter ici, avec le concours des princes, à la dureté du caractère des nouveaux

[1] Tom. VI Conc. p. 1534.

sujets qu'elle acquérait dans le Nord. Aussi le vicaire de Jésus-Christ ne fit-il nulle difficulté de confirmer ce qu'avait statué ce concile. Dans une lettre générale adressée pour cet effet à tous les Français [1], il les félicite particulièrement d'avoir chassé de chez eux les faux prêtres, les ministres schismatiques, homicides, concubinaires, et généralement tous les ecclésiastiques scandaleux. « Que n'a-t-on pas à craindre, dit-il, dans une nation, quand ceux » qui consacrent les divins mystères les profanent eux-mêmes; » quand les prêtres homicides tuent de leurs propres mains, soit » les chrétiens qu'ils viennent de repaître du corps de Jésus-Christ, » soit les païens auxquels ils doivent prêcher sa doctrine? Mais si » vous avez des prêtres purs et charitables, et si vous suivez de » point en point les enseignemens qu'ils vous communiquent de » notre part, de concert avec Boniface, vous serez le peuple béni » de Dieu pour cette vie et pour l'autre, et toutes les nations in- » fidèles se dissiperont devant vous comme la poussière. »

Saint Boniface, qui entretenait toujours des relations dans son pays natal, reçut vers le même temps des lettres et des présens de Cutbert, archevêque de Cantorbéry [2]. Dans sa réponse, il lui fait part de son concile, dont il rapporte sommairement les décrets; après quoi il ajoute ce qui suit, quoiqu'on ne le trouve pas dans les canons : « Nous avons statué que les décrets seront relus dans » le concile qui doit se tenir chaque année, et que le métropoli- » tain veillera sur les autres évêques, pour voir s'ils prennent le » soin qu'ils doivent prendre de leurs peuples; qu'il les avertira » d'assembler, au retour du concile, les prêtres et les abbés de » leur diocèse, afin de leur en recommander l'observation; que ce » qu'ils ne pourront corriger, ils le défèreront au concile, comme » je me suis engagé moi-même par serment à dénoncer au saint » siége les abus que je ne pourrais arrêter dans mon diocèse. » Il lui représente encore les fréquens pélerinages d'Angleterre à Rome, comme une source de scandales pour toute l'Église; disant que les femmes, et même les religieuses, qui s'engageaient comme les hommes dans ces voyages dangereux, loin d'en rapporter plus de vertu, y perdaient si communément la chasteté, qu'il y avait très peu de villes sur leur route, en France et en Lombardie, où l'on ne trouvât quelque prostituée de la nation des Anglais. Il réclame aussi contre l'usurpation des monastères, qui désolait l'église britannique, comme celle de France et de Germanie; il ajoute quelques mots contre la somptuosité des vêtemens et des autres ornemens superflus, qui commençait à gagner les maisons religieuses.

[1] Ap. Bonif. ep. 137. — [2] Ap. Bonif. ep. 105. in t. VI Conc. p. 1365.

En conséquence du concile de Germanie, le premier jour de mars de l'année suivante 743, il s'en tint un aux Estines, palais des rois d'Austrasie, dans le pays de Cambrai [1]. Ce concile porte plus communément le nom de Liptines. Saint Boniface y présida de la part du pape. Le premier canon confirme le concile précédent, dont les laïques puissans promettent, comme les évêques, d'observer les décrets, et les religieux s'y soumettent formellement à la règle de saint Benoît. Le second canon modère les ordonnances précédentes touchant la restitution que les laïques devaient faire des biens d'église. La nécessité des conjonctures obligeant les Pères, malgré la piété du prince Carloman, à prendre quelque tempérament à cet égard, il fut réglé que le prince, à cause des besoins pressans de l'état, retiendrait pour un temps, à titre de cens, une partie des biens consacrés à Dieu, et que le cens serait d'un sou d'argent, valant douze deniers ou vingt-cinq sous de notre monnaie, par chaque mense ou famille, c'est-à-dire par chaque maison, avec une étendue de terre suffisant à une famille de serfs. Les terres ainsi engagées, ajoute-t-on, retourneront à l'église, quand celui à qui le prince les aura laissées viendra à mourir. Il faut encore, pour que ces concessions aient lieu, que les églises n'en souffrent pas notablement; c'est pourquoi celles qui sont pauvres doivent récupérer leurs revenus tout entiers. Le troisième décret réprime, et les anciens abus concernant le mariage, et celui qui s'introduisait au grand scandale des faibles, savoir, de vendre aux païens des esclaves chrétiens. Le quatrième et dernier canon, analogue au génie et aux lois barbares, qui n'infligeaient que des punitions pécuniaires pour la plupart des crimes capitaux, défend, sous peine de quinze sous d'amende, les superstitions païennes, dont il fait un long dénombrement. Nous y ferons remarquer les sacrifices des morts, qu'ils érigeaient en une sorte de demi-dieux, et presque généralement en saints, ce qui peut avoir donné l'origine à l'usage d'honorer plusieurs saints douteux dans ces pays barbares. On fait observer aussi que ce concile et le précédent sont les premiers où l'on ait commencé à compter les années depuis l'Incarnation, suivant le cycle dont Denys le Petit est l'auteur.

Le prince Pepin fit de son côté tenir un concile à Soissons, le deuxième jour de mars de l'année suivante, pour les provinces de Gaule qui lui obéissaient [2]. Il s'y trouva lui-même avec les principaux seigneurs, et vingt-deux évêques présidés, comme à Liptines, par saint Boniface. Ainsi les conciles étaient devenus en

[1] Tom. VI Conc. p. 1537. — [2] Tom. VI Conc. p. 1552.

France, ainsi qu'en Espagne, des assemblées mixtes d'évêques et de grands du royaume, où l'on joignait les peines temporelles aux spirituelles. Comme les Gaules se trouvaient dans la même position que la Germanie, on y fit les mêmes réglemens. Le concile de Soissons établit des évêques légitimes dans toutes les villes qui en étaient dépourvues, particulièrement dans les provinces de Reims et de Sens, et l'on demanda au pape le pallium pour Abel et Ardobert, qui en avaient été élus métropolitains; mais Abel ne put prendre possession de son siége, par le fait de Milon de Trèves, que nous avons vu substitué injustement à saint Rigobert, et qui se maintint quarante ans dans son usurpation. Ardobert succéda à saint Ebbon, que l'on croit avoir renoncé à l'épiscopat, pour ne s'occuper que de sa sanctification dans sa solitude d'Arc. Grimon de Rouen obtint aussi le pallium à la demande du même concile, où furent encore condamnés deux imposteurs hérétiques et sacriléges qui se donnaient faussement pour évêques.

Il n'y avait rien de plus absurde ni de plus méprisable que les propos et la conduite de ces deux fanatiques, nommés Adalbert et Clément, celui-ci Écossais de naissance, et l'autre Gaulois ou Français [1]. Dans un âge meilleur, le plus sûr moyen de décrier leur doctrine eût été de la publier hautement. Adalbert établissait sa mission sur une épître qu'il montrait à ses sectateurs avec un air de mystère, comme écrite de la propre main du Fils de Dieu, et tombée du ciel à Jérusalem; il leur montrait aussi des reliques qu'un ange, disait-il, lui avait apportées des extrémités du monde, et qui étaient d'une sainteté si merveilleuse, que par leur vertu il pouvait obtenir de Dieu tout ce qu'il demanderait. Il abandonnait avec mépris les églises, dressait des croix, ou faisait de petits oratoires à la campagne, au coin des bois, ou près des fontaines, et, séduisant par ses artifices et ses faux miracles des femmes simples, et des troupes de paysans qu'il attirait à sa suite, il se faisait invoquer comme un saint déjà honoré dans le ciel. Il donnait ses ongles et ses cheveux pour des reliques, s'attribuait la connaissance de l'avenir et des plus secrètes pensées, et attirait à sa suite des troupes innombrables de peuple qui venaient se prosterner à ses pieds, en demandant à se confesser; mais il leur disait : « Il » n'est pas besoin que vous m'accusiez vos péchés, je les con- » nais tous, retournez en paix dans vos maisons, ils vous sont » remis. »

L'hérésie de Clément se manifestait surtout par le mépris qu'il

[1] Bonif. ep. 133.

faisait généralement de la tradition, rejetant les canons et les conciles, les traités et les explications des Pères les plus révérés, tels que saint Jérôme, saint Augustin et saint Grégoire. Il soutenait que Jésus-Christ, descendant aux enfers, en avait délivré tous les damnés, tant chrétiens qu'idolâtres, et il vomissait mille blasphèmes contre le mystère de la prédestination. Tous deux avaient des mœurs conformes à leur foi. Adalbert s'abandonnait à toutes sortes d'impuretés, malgré son hypocrisie; Clément soutenait avec impudence qu'il pouvait être évêque, quoiqu'il eût deux enfans nés d'adultère.

Ils ne laissèrent pas que de séduire, outre les gens de la campagne et de la populace, un assez bon nombre de clercs; ils gagnèrent même par argent quelques évêques ignorans et vagabonds, qui se perpétuaient par des ordinations téméraires, et sans avoir de siéges fixes, comme le voulaient les décrets si souvent réitérés des conciles. Ainsi, pour mettre fin à ces désordres, il fallut tenir l'an 745 un nouveau concile dans les états du prince Carloman, puis faire prononcer le pape même, avec plusieurs évêques des environs de Rome et tout le clergé romain.

L'assemblée des prélats sujets de Carloman condamna définitivement et déposa Gévilieb, évêque de Mayence. Son père Gérold avait occupé ce siége avant lui; mais en quittant le siècle pour l'Église, il ne s'était pas défait de ses inclinations martiales [1]. Il fut blessé à mort dans un combat contre les Saxons. Pour le consoler, on mit en sa place son fils encore laïque, qui passant, sans intervalle, du tumulte de la cour à l'épiscopat, y porta des mœurs aussi militaires et plus violentes que celles de son père. Peu après son changement d'état, il suivit de nouveau le prince Carloman contre les Saxons. Les deux armées étant en présence, séparées seulement par une rivière, l'évêque Gévilieb fit proposer une conférence au meurtrier de son père, qui l'accepta. Ils s'avancèrent également chacun de son côté, et se rencontrèrent à cheval au milieu de la rivière, où le sanguinaire et perfide prélat, tout en abordant le Saxon, lui porta un grand coup d'épée, en lui disant que c'était le prix de la mort de Gérold. Le Saxon tomba mort dans l'eau, sans que personne osât seulement blâmer cette atroce perfidie, et l'assassin continua de remplir ses fonctions épiscopales; mais l'archevêque Boniface le dénonça au concile, le fit déposséder de l'épiscopat, et engageant le prince à soutenir un jugement d'une telle importance pour la discipline qu'on prétendait rétablie, réduisit le coupable à la soumission. Après avoir résisté quelque

[1] Vit. S. Bonif. per Othl. l. 1. c. 57.

temps, ce prélat scandaleux rentra en lui-même, donna tous ses biens à l'Église, à la réserve d'une terre qu'on lui assigna pour sa subsistance, et où il vécut encore quatorze ans avec une grande édification. Il observait l'hospitalité, s'exerçait à toutes sortes de bonnes œuvres dans une exacte retraite, sans se montrer même à Mayence, si ce n'était le jeudi saint, pour l'humble cérémonie du lavement des pieds.

Le saint archevêque était ainsi le mobile de toutes les vertus et comme l'ame du christianisme dans le Nord et la meilleure partie de l'Occident. Les besoins des églises d'Allemagne et de France ne lui faisaient point oublier l'Angleterre, non seulement parce que c'était sa patrie, mais parce que le souverain pontife, en commettant plus particulièrement certains peuples à son zèle, l'avait chargé de ramener sans exception tous les fidèles qu'il trouverait écartés du bon chemin. C'est ce qu'il avait écrit à Ethelbade, roi des Merciens, prince ami de la paix et de la justice, attentif à réprimer les violences, et très libéral envers les pauvres, mais abandonné à la débauche, et ne contraignant en rien les goûts bizarres de ses honteuses et scandaleuses passions. Pour mieux réveiller la foi de ce prince, il lui écrivit, tant en son nom qu'en celui de sept autres Pères du concile, des plus révérés.

Après avoir loué ce qu'il avait de vertu: « Nous avons appris » avec bien de la douleur, lui dit-il [1], que vous ternissez l'éclat » de ces grandes qualités par l'incontinence, et qu'au lieu » de fixer la faiblesse de votre cœur en prenant une épouse légi- » time, vous vous attachez, au gré de vos désirs, à toutes sortes » d'objets, et même à des religieuses. Vous n'ignorez pas, sei- » gneur, l'énormité de ce péché, compté avec raison, par les » fidèles, entre les premiers qui excluent du royaume de Dieu. » Que dis-je? les habitans même de l'ancienne Saxe, restés dans les » ténèbres du paganisme dont nous avons le bonheur d'être sortis, » punissent de châtimens terribles la débauche ainsi que l'adultère. » Si une fille a déshonoré la maison paternelle, si une femme a » souillé le lit nuptial, quelquefois ils la contraignent à s'étran- » gler de ses propres mains, et après avoir brûlé son corps, ils » pendent son corrupteur au bûcher. Quelquefois ils assemblent » une troupe de femmes, qui traînent la coupable parmi leurs » peuplades, et qui, lui coupant ses habits jusqu'à la ceinture, la » déchirent avec des fouets et des stylets, jusqu'à ce qu'elle tombe » morte. » Il lui représenta ensuite les effets pernicieux de l'exemple du souverain sur les sujets, surtout pour la nation anglaise

[1] Bonif. ep. 19. al. 5.

déjà si décriée pour sa débauche en France et en Italie. Il eut la sage attention, sur un point si délicat, d'écrire en même temps à Edbert, archevêque d'York, et au prêtre Héréfrid, en qui le roi avait une grande confiance.

L'année même du concile qui avait condamné en France les imposteurs Adalbert et Clément, la confirmation pontificale de cette condamnation fut demandée et obtenue par le prêtre Dénéard, envoyé de l'archevêque Boniface. Le 26 octobre 745, le pape assembla sept évêques, avec dix-sept prêtres et le reste du clergé romain, dans la basilique de Théodore, au palais de Latran [1]. On y fit entrer le prêtre Dénéard, qui dit : « Seigneur, l'évêque » Boniface mon maître ayant selon vos ordres tenu un concile » chez les Français, y a privé du sacerdoce les faux évêques Adal- » bert et Clément, et les a fait mettre en prison avec l'autorité des » princes. Vous trouverez une plus ample instruction dans la lettre » que je vous présente, et que je vous prie de faire lire devant le » saint concile. » C'était la lettre de saint Boniface, contenant l'exposition des impiétés et des extravagances des deux imposteurs. On la lut aussitôt, et l'on vit, avec une indignation mêlée de pitié, que l'orgueil leur avait troublé le cerveau, au point de se préférer aux apôtres et à tous les saints les plus universellement révérés.

En deux autres séances, on lut la vie d'Adalbert, la lettre qu'il prétendait descendue du ciel, et une oraison de sa composition. L'histoire de sa vie fait de lui un autre Jean-Baptiste, sanctifié dès le ventre de sa mère, sous le symbole d'un veau qui sortait de son côté droit : emblème aussi éloigné de la dignité de l'Evangile qu'analogue à la bassesse du fanatisme. L'imposture se trahit encore plus sensiblement au sujet de la prétendue lettre du Fils de Dieu. On en peut juger par le seul début que les actes du concile se sont bornés à nous transmettre. Voici comment il était conçu : « Au nom de Dieu, ici commence la lettre de Notre-Sei- » gneur Jésus-Christ, laquelle est tombée à Jérusalem, a été » trouvée par l'archange saint Michel à la porte d'Ephem, lue et » copiée par le prêtre Icoré. Icoré l'a envoyée dans la ville de Jéré- » mie au prêtre Talasius ; Talasius l'a envoyée en Arabie au prêtre » Léoban ; Léoban l'a envoyée dans la ville de Velsanie au prêtre » Macruis, qui à son tour l'a envoyée à la montagne de l'archange » saint Michel ; de là elle est arrivée, par les mains d'un ange, à la » ville de Rome, au sépulcre de saint Pierre, où sont les clés du » royaume des cieux, où les douze prêtres qui régissent la ville » ont fait des veilles, des jeûnes et des prières sans interruption » pendant trois jours et trois nuits consécutifs. »

[1] Tom. VI Conc. p. 1556.

On eut la patience de lire dans le concile toute la suite de la pièce, dont l'originalité extravagante répondait au commencement; après quoi le pape dit : « Assurément, mes chers frères, cet » Adalbert est en délire, et ceux qui l'écoutent ont aussi peu de » sens que des enfans qui prennent la fable pour la vérité; mais » nous sommes redevables aux faibles comme aux forts, et puis- » que cette séduction grossière trouve des gens assez grossiers pour » s'y laisser prendre, nous ne devons rien omettre afin de les dé- » tromper. » On lut donc encore l'oraison d'Adalbert, non moins extravagante que la lettre; puis on conclut à brûler les écrits, et à condamner les auteurs. Adalbert et Clément furent déposés du sacerdoce, avec anathème contre eux et leurs partisans, s'ils persistaient dans leurs erreurs. On observe que dans les conciles qui se tinrent à Rome en ce temps-là, il ne se trouve presque point de noms barbares entre ceux de tant d'ecclésiastiques, ce qui fait présumer que l'usage était encore assez général de ne recevoir dans le clergé que des sujets romains.

Le pape Zacharie envoya les actes de son concile à saint Boniface [1], avec une grande lettre qui confirmait non seulement le dernier concile de France, mais ce qui avait été statué à Liptines touchant la contribution annuelle de douze deniers par chaque famille de serfs appartenant à l'Eglise, à l'effet de subvenir aux guerres contre les infidèles, Sarrasins, Saxons et Frisons. Quant aux ecclésiastiques déposés, qui, au lieu de faire pénitence dans les monastères, allaient à la cour demander des biens d'église, le pontife dit qu'il en a écrit aux princes français; mais il déclare qu'il ne faut laisser en aucun cas l'exercice ordinaire du ministère aux sujets notés d'impudicité, d'homicide, ou soumis à la pénitence publique. Pour les sacremens administrés par les ecclésiastiques vagabonds, il faut s'informer s'ils ont employé l'invocation des trois personnes de la Trinité pour le baptême, et pour les autres sacremens, s'ils étaient revêtus des saints ordres; en ce cas on doit les tenir pour valides. On avait demandé à Zacharie, dans une autre occasion, si on ne devait pas réitérer le baptême qu'un prêtre de Bavière, qui ne savait pas le latin, donnait en usant de cette formule : *Baptiso te in nomine Patria, et Filia et Spiritua Sancta*. Ce pape décida qu'un baptême ainsi administré au nom de la Trinité avait les qualités essentielles au sacrement, et qu'une simple ignorance de langue, sans mélange d'aucune erreur, ne le pouvait rendre invalide.

Jusqu'ici saint Boniface, décoré du pallium et du titre d'arche-

[1] Zach. ep. p. 9. ap. Othl. l. 2. c. 7.

vêque dès le commencement du pontificat de Grégoire III, n'avait point encore de siége fixe ni d'église métropolitaine. Les princes français, avec leurs évêques, prirent enfin dans leurs dernières assemblées la résolution d'établir cette métropole sur la frontière de leurs états du côté des païens. Le choix qu'ils firent d'abord de Cologne fut agréé par le souverain pontife; mais Gévilieb de Mayence qui avait fait quelque résistance, s'étant soumis à la sentence de sa déposition, on trouva cette dernière ville plus convenable (747). Dès les premiers temps du christianisme, ce siége avait été métropolitain de la province romaine nommée la première Germanie [1]. Worms étant par la suite devenue métropole de ces deux provinces, Mayence lui fut soumise; ainsi on ne fit que lui rendre en faveur de saint Boniface sa première dignité de métropole, et sa juridiction s'étendit sur treize évêchés, Strasbourg, Spire, Worms, Cologne, Liége, Ausbourg, Wurtzbourg, Burabourg transféré depuis à Paderborn, Erfort, Eichstat, Constance et Coire.

En même temps qu'on donnait en Germanie cette forme respectable au gouvernement des premières églises, on posait aussi les fondemens des plus célèbres monastères, entre lesquels on ne doit pas omettre l'abbaye de Fulde, qui doit son établissement à saint Sturme (744). Né en Bavière de parens nobles et chrétiens, il avait été formé à la vertu par saint Boniface, avec plusieurs autres enfans de distinction offerts par leurs proches [2]. Le jeune Sturme étudia la science des saintes Ecritures au monastère de Frislar, sous la conduite de saint Wigbert. Il n'apprit pas seulement les psaumes par cœur, mais il en pénétrait les sens moraux les plus touchans et les plus sublimes. La candeur et l'innocence peintes sur son front, sa docilité, sa douceur, des manières affables et prévenantes, qui prenaient leur source dans la charité et dans une humilité sincère, le rendaient aimable à tout le monde. Il fut ordonné prêtre à la demande de toute la communauté, dont il ne tarda point à justifier les suffrages. Ayant commencé à prêcher les peuples des environs, il fut aussitôt favorisé du don des miracles, délivra les possédés, guérit les malades, et opéra mille autres merveilles, bien plus efficaces que les raisonnemens, sur l'esprit de ses auditeurs presque tous païens ou demi-païens.

Toutefois à peine eut-il exercé son zèle pendant trois ans, qu'il lui vint en pensée de se retirer dans la solitude. Il soumit humblement son attrait au jugement de son saint maître Boniface, qui, apres un mûr examen, connut que c'était veritablement une in-

[1] Coint. an. 746. n. 34. — [2] Act. SS. Bened. t. IV, p. 270.

spiration d'en haut. Pour un seul prédicateur de l'Evangile, le ciel en voulait former une infinité d'autres dans les écoles de la perfection et du zèle évangélique que celui-ci allait instituer. Le saint archevêque lui adjoignit deux compagnons : il donna à tous trois ses instructions, puis sa bénédiction, en disant : « Allez dans la fo-» rêt des hêtres, et cherchez-y un lieu propre à devenir l'asile sa-» cré des serviteurs de Dieu. »

Ils s'enfoncèrent sous ces immenses et profonds ombrages, où ils ne voyaient que par intervalles la terre qui les portait, et le ciel qu'atteignait la cime de ces troncs antiques. Etant arrivés au bout de trois jours dans une terre bien arrosée, et qui leur parut fertile, ils se persuadèrent que c'était là le séjour paisible que Dieu leur destinait. Ils y construisirent de petites cabanes; ils les couvrirent, comme ils purent, d'écorces d'arbres. Tels furent les commencemens du monastère de Hiersfield, où ils demeurèrent long-temps, entièrement privés de toutes les commodités de la vie. Leur ferveur ajoutait encore au jeûne les veilles, la prière, et trouvait des délices ineffables dans ce qui eût fait le désespoir des ames lâches. Enfin Sturme alla trouver Boniface, et lui fit, avec une sainte complaisance, la description de sa nouvelle demeure; mais le sage prélat lui dit : « Je crains que vous ne soyez » pas en sûreté dans ce lieu; car je sais qu'il y a tout près de là » des Saxons extrêmement barbares, et je vous conseille de cher-» cher une retraite plus écartée. »

Sturme, uniquement attaché au Seigneur et à l'accomplissement de sa divine volonté qu'il ne distinguait point de celle de son supérieur, ne fut pas plus tôt de retour à son établissement d'Hiersfield, qu'il prit une barque, avec deux de ses frères, pour aller à la découverte en remontant la rivière de Fulde. Ayant vogué trois jours sans rien découvrir qui les contentât, Sturme en alla rendre compte au saint évêque, qui lui dit : « Cherchez en-» core, mon frère, et proportionnez votre foi aux miséricordes du » Seigneur ; assurément il a préparé à ses serviteurs une demeure » dans ce désert. » Sturme, pour cette fois, partit seul monté sur un âne, faisant diversion aux inquiétudes et aux fatigues du voyage par le chant des psaumes, et priant continuellement. Il s'arrêtait partout où la nuit le prenait, sans autre précaution que d'entourer sa monture d'une espèce de palissade faite à la hâte du bois qu'il abattait, de peur des bêtes féroces. Pour lui, après s'être muni uniquement du signe de la croix, il dormait tranquillement. Ayant pénétré au-delà de la forêt, jusqu'au grand chemin de Mayence, auprès de la Fulde, il y rencontra une troupe nombreuse de Sclavons qui s'y baignaient. C'étaient de farouches Bar-

bares qui, des extrémités du Nord, s'étaient répandus bien avant dans la Germanie, et qui depuis plus d'un siècle faisaient de toute part d'horribles ravages; mais ils se contentèrent de se moquer du saint homme sans lui causer aucun mal.

Enfin il trouva un lieu qui lui parut tel que le désirait saint Boniface. Après l'avoir bien examiné, il le remarqua soigneusement, et lui en porta la nouvelle. L'archevêque satisfait écrivit aussitôt au prince Carloman pour obtenir la permission d'y fonder un monastère: « ce que personne, porte la lettre, n'a encore tenté sur » ces frontières orientales de vos états. » Carloman lui accorda volontiers ce terrain, avec une étendue de quatre mille pas tout alentour, et fit expédier un acte authentique de donation. Pour rendre la fondation plus avantageuse et plus stable, il rassembla tous les seigneurs du pays, et les engagea à faire chacun la cession de leurs droits sur ce canton. Sturme ainsi autorisé commença l'établissement, avec sept religieux, au mois de mars de l'an 744, neuf ans après la fondation d'Hersfield. Au bout de deux mois, saint Boniface amena lui-même quantité de maçons et d'ouvriers de toute espèce, pour aider les moines qui s'employaient à tous les ouvrages, mais qui ne pouvaient élever l'église, ni suffire à défricher les terres. Cependant, le saint archevêque se retirait pour prier sur une montagne voisine, qui prit à cette occasion le nom de Mont-l'Evêque. On donna au monastère même celui de la rivière de Fulde sur laquelle il fut bâti.

Le prélat revint la seconde année pour donner aux moines les premières institutions de la vie régulière, leur préposa Sturme en qualité d'abbé, les fit convenir de n'user que de petite bière, sans boire jamais ni vin ni autre boisson forte ; du reste, on suivait la règle de saint Benoît. Le zélé prélat continua tant qu'il put de les visiter tous les ans. Comme les moines proposèrent de leur côté d'envoyer aux plus célèbres monastères de l'Occident pour en apprendre les observances, il chargea de ce soin l'abbé Sturme, qui partit avec deux frères dans le cours de la quatrième année de la fondation. Il visita principalement les monastères de Rome, et celui du Mont-Cassin, parcourut tous ceux d'Italie, et consacra un an tout entier à ce voyage. Il rapporta à sa communauté tout ce qu'il put retenir de plus édifiant et de plus parfait. La ferveur des disciples répondit au zèle de l'abbé. Le nouvel établissement augmentait de jour en jour ; plusieurs sujets distingués vinrent se consacrer à Dieu avec tous leurs biens ; la réputation de Fulde se répandit dans les provinces les plus éloignées, et le fondateur eut la consolation d'y voir en peu de temps quatre cents religieux, sans compter les novices.

Une sainte emulation anima toutes les personnes du sexe. Des troupes nombreuses de vierges chrétiennes se rassemblèrent d'abord au lieu nommé Biscofheim, c'est-à-dire, demeure de l'évêque, d'où furent ensuite tirées des abbesses pour plusieurs autres monastères. L'Allemagne fut encore redevable de cette institution aux îles britanniques. Saint Boniface y attira d'Angleterre sa parente sainte Liobe, qui avait été consacrée à Dieu, dès sa première jeunesse, dans le monastère de Vinburn [1]. Fille d'un génie supérieur, aussi propre aux affaires et même aux lettres qu'aux exercices réguliers et aux petits ouvrages des mains, elle montra une véritable aptitude pour les sciences, et se rendit, presque sans étude, assez habile dans les langues anciennes, pour faire des vers latins; ce qui annonçait alors la capacité la plus extraordinaire : mais la réputation de ses vertus surpassait encore celle de ses talens. On recueillit bientôt les fruits de cet heureux assemblage de tous les genres de mérite. Les mœurs farouches des Germains s'adoucirent et s'épurèrent au seul récit du sacrifice de cette multitude de victimes délicates qui se dévouaient pour le salut de leur peuple, et qui joignaient à toute la candeur de l'innocence les austérités des plus courageux pénitens. Le Seigneur ménagea cependant à ses épouses une épreuve bien alarmante.

Une malheureuse accablée d'infirmités, et qui ne vivait que de ce qu'on lui donnait à la porte de l'abbaye, s'abandonna au crime, et mit au monde un enfant qu'elle jeta de nuit dans la rivière qui coulait près la maison. Une autre femme trouva le matin cet enfant, et remplit tout le voisinage de ses calomnies ironiques, en demandant si c'était ainsi que les religieuses baptisaient leurs enfans. Le peuple, qui suit toujours la première impression qu'on juge à propos de lui donner, s'attroupa avec indignation, et fit retentir les injures et les menaces autour du monastère. Il en était sorti une religieuse pour des raisons connues, et avec la permission de l'abbesse, qui la fit néanmoins revenir aussitôt. Elle protesta devant Dieu de son innocence, en fondant en larmes, et en le conjurant de faire connaître la coupable. L'abbesse rassembla les sœurs, leur fit réciter le psautier toutes debout et les bras en croix, puis les conduisit en procession autour du monastère à trois reprises différentes, aux heures de tierce, de sexte et de none. Enfin la sainte abbesse s'approche de l'autel en présence de tout le peuple fort attentif à ce qui arriverait; elle étend les mains vers le ciel, et dit avec effusion de larmes : « Dieu de toute pureté, que nous avons choisi » pour notre époux, prenez la défense de celles qui vous ont pré-

[1] Act. Bened. t. IV, p. 249.

» féré à tous les objets mortels, et sauvez-les d'un opprobre qui re-
» jaillirait sur votre saint nom. » A l'instant l'impudente calomniatrice fut saisie de l'esprit malin, et confessa son crime devant tout le monde. Le peuple en rendit gloire à Dieu par de grandes acclamations. On raconte plusieurs autres merveilles de sainte Liobe, et de sainte Thècle, autre religieuse qu'elle avait amenée d'Angleterre, et qui fut abbesse de Chizingue sur le Mein, dans le diocèse de Wurtzbourg.

Tandis que la présence et la vigilance infatigable de saint Boniface donnaient cette splendeur à l'église d'Allemagne, ses lettres opéraient en Angleterre d'une manière presque aussi efficace. La liberté avec laquelle il avait écrit à Ethelbalde, roi des Merciens, loin d'aigrir ce prince livré à la plus effrénée des passions, fournit au contraire un exemple frappant de l'ascendant que la vertu conserve sur l'esprit des grands, quand il leur reste quelque droiture. Le prince anglais ne se borna point à son amendement personnel, mais il fit tenir à Cloveshou, l'an 747, un concile national, pour le rétablissement de l'ordre et des mœurs [1]. Avec Cutbert, archevêque de Cantorbéry, il s'y trouva onze évêques tant du pays des Merciens que des autres nations qui occupaient la Grande-Bretagne. Le roi Ethelbalde y voulut assister en personne, et s'y fit accompagner des grands de son royaume; Cutbert commença par présenter deux lettres du pape Zacharie, touchant la réformation des mœurs. On les lut d'abord dans leur langue originale, puis on les expliqua en langue vulgaire, et tout le monde les entendit avec la docilité religieuse qui distinguait alors cette nation entre toutes les autres. La lettre de saint Boniface, qui avait donné lieu à la célébration du concile, fut reçue aussi avec tant de respect, qu'on la trouve transcrite à la tête des actes.

On lut ensuite quelque partie des œuvres du pape saint Grégoire, toujours révérées spécialement de l'église d'Angleterre; puis les décrets des Pères les plus convenables aux circonstances, et l'on fit trente canons, afin de rappeler à la pureté des anciennes règles les mœurs sacerdotales, qui ont tant d'influence sur celles des peuples. On voit par le dixième canon à quel point de dégradation se trouvaient déjà les lettres et les études. Il fallut faire ce décret, pour obliger les prêtres à se rendre capables d'expliquer en langue vulgaire le symbole de la foi, l'oraison dominicale, les paroles employées dans l'administration du baptême et des autres sacremens. Le douzième canon enjoint d'observer les fêtes suivant le martyrologe romain, qui ne paraît autre ici que celui de Bède.

[1] Tom. VI Conc. p. 1566.

C'est la première fois qu'il en est fait mention. Dans le canon vingt-troisième, on exhorte à la fréquente communion, non seulement les personnes consacrées à Dieu, mais aussi les laïques, spécialement les enfans qui vivent encore dans l'innocence, et les personnes avancées en âge qui l'ont recouvrée. Le vingt-sixième, en exhortant à l'aumône, blâme l'abus, qui commençait à s'introduire, de rédimer ou commuer les peines canoniques imposées par le prêtre pour la satisfaction des péchés, comme aussi de faire acquitter sa propre pénitence par d'autres personnes que l'on payait pour jeûner ou chanter des psaumes. « Outre que la pénitence, dit le concile, doit remédier aux fautes passées, et servir de préservatif contre la rechute, il est de la justice que la même chair qui a péché soit punie; et si l'on pouvait satisfaire par autrui, les riches auraient plus de facilité pour le salut que les pauvres, ce qui est contraire à l'Evangile. »

L'année même où le roi des Merciens fit célébrer un concile si salutaire à son peuple, Carloman fournit un exemple beaucoup plus édifiant encore à l'Austrasie et à tout le monde chrétien [1]. Ce prince des Français, plus puissant que la plupart des rois, illustré par sa valeur et par une longue suite de victoires contre les Allemands, les Saxons et les Bavarois, au comble de la gloire et de la prospérité, prit la résolution de quitter le siècle, et d'embrasser la vie monastique. Il avait toujours donné des marques d'une piété sincère et d'un grand amour pour la religion; mais la difficulté d'allier les devoirs de la conscience avec les usages de la politique, dans la position où se trouvait le gouvernement, réveillait sans fin les mouvemens douloureux d'une conscience agitée. Il sentait d'une part la nécessité de rendre les biens de l'Eglise, suivant les conseils de saint Boniface et les décrets du concile de Germanie, et de l'autre il craignait le mécontentement des gens de guerre, en leur ôtant la récompense de leurs services dans le temps où l'on avait d'eux le plus grand besoin. Il gémissait aussi sur les expéditions sanglantes et désastreuses dans lesquelles la nécessité des affaires l'engageait, contre les sentimens de douceur et de bienfaisance qui lui étaient naturels; surtout il ne pouvait effacer de son esprit le noir souvenir d'une grande multitude d'Allemands rebelles qu'il avait fait massacrer l'année précédente. Il prit le parti d'abdiquer des dignités si fécondes en amertumes, et de se consacrer sans réserve au Dieu de la clémence et de la miséricorde. Ainsi l'an 747, septième de son règne, après avoir communiqué sa résolution à son frère Pépin qu'il laissait héritier de ses états, il quitta la France

[1] Act. SS. Bened. t. IV, p. 123.

pour prendre le chemin de Rome, où il se proposa d'abord d'établir son asile.

Il y arriva suivi d'un cortége nombreux qui ne pouvait se résoudre à se séparer de lui, et que Pépin avait tâché inutilement de consoler par la magnificence de ses dons. A la vue de ces grands, attendris jusqu'aux larmes, il se jeta aux pieds du pape Zacharie, qui lui donna l'habit monastique; après quoi il se retira au Mont-Soracte, où il bâtit un monastère en l'honneur du pape saint Sylvestre, que l'on disait s'y être caché pendant la persécution; ensuite, comme les Français qui venaient à Rome troublaient sa retraite par leurs fréquentes visites, il passa au Mont-Cassin, où il fit vœu de stabilité suivant la règle. L'abbé Petronax, qui avait rétabli ce monastère fameux dans tout son lustre et sa ferveur primitive, vivait encore; et Carloman, sous un si bon maître, fit des progrès rapides dans toutes les vertus religieuses. Les pratiques les plus rigoureuses et les plus humiliantes avaient pour lui un attrait tout particulier; il servait à la cuisine, travaillait au jardin, gardait les troupeaux à la campagne, maniait la bèche et la houlette avec plus de complaisance qu'il n'avait porté l'épée et le sceptre.

L'exemple que Ratchis, roi des Lombards, donna deux ans après, c'est-à-dire l'an 749, fut encore plus étonnant [1]. Après la déposition d'Hildebrand, qui en sept mois de règne se rendit insupportable à toute sa nation, on l'avait jugé digne de remplacer Luitprand, et du duché de Frioul on l'avait fait monter sur le trône de Lombardie. Il ne trompa point l'espérance qu'on avait conçue de ses qualités royales, ou du moins de son ardeur pour l'agrandissement de son royaume, et pour la ruine du vain simulacre d'empire qui restait en Italie. Tandis que l'exarcat était fort tranquille, le Lombard, sous quelque prétexte détourné, leva une armée nombreuse, ravagea toute la Pentapole, et vint mettre le siége devant Pérouse. A cette nouvelle, le pape Zacharie forma sur-le-champ sa résolution. Animé de cette force sacerdotale qui avait déjà désarmé la cupidité de Luitprand, il vint droit à Pérouse, accompagné d'une partie considérable de son clergé, et toucha tellement Ratchis par son éloquence, que non seulement il lui fit lever le siége, mais lui inspira la résolution de quitter un trône qui ne lui paraissait plus qu'un dangereux écueil. Le roi se rendit à Rome, ainsi que le prince Carloman, reçut pareillement de la main du pontife l'habit monastique, et se retira au Mont-Cassin, où il finit saintement ses jours. On y montrait encore trois cents ans après une vigne qui portait son nom, parce qu'il l'avait

[1] Chr. Cass. l. 1. c. 8.

plantée et cultivée de ses mains. Sa femme Th[illegible] et sa fille Ratrude bâtirent dans le voisinage un monastère de filles, auquel elles donnèrent de grands biens, et où elles passèrent pareillement dans une exacte régularité le reste de leur vie. Ratchis eut son frère Astolphe pour successeur dans le royaume des Lombards.

Pépin, par la retraite de Carloman, restait seul prince des Français, maître absolu du royaume et de la royauté, dont il ne lui manquait que le titre. Son père Charles-Martel, aussi puissant et plus illustre que lui par la continuité de ses victoires, n'avait cependant osé, en le prenant, choquer le préjugé des peuples. Le fils fut plus hardi que son père, ou pour mieux dire, il sut profiter des circonstances, et de la longue habitude des Français à n'obéir qu'aux princes de son sang. Il était également cher aux ecclésiastiques, dont il secondait le zèle en toute occasion, et aux différens ordres des laïques. Après s'être assuré de la disposition des esprits, sous prétexte de procurer le bien commun avec plus de facilité, il demanda dans une assemblée générale de la nation d'être déclaré roi [1]. Tout le monde donna son consentement par des acclamations de joie. Il n'y avait d'autre obstacle que Childéric, qu'il était question de déposer, après lui avoir prêté serment de fidélité.

Eginard, qui écrivait sous Charlemagne, dit que saint Boniface, légat du saint siége, apôtre de la Germanie, et l'oracle de toute l'église de France, proposa de consulter le vicaire de Jésus-Christ; qu'on députa Burchard, premier évêque de Wurtzbourg, dont la capacité égalait la sainteté, avec Fulrade, issu de l'une des plus puissantes maisons d'Austrasie, fait par Pépin abbé de Saint-Denis, et archi-chapelain du palais, c'est-à-dire, grand-aumônier; que ces deux illustres députés consultèrent en ces termes le pape Zacharie : « A qui est-il plus juste de donner le titre de roi, » ou à celui qui n'a plus rien de la puissance royale, ou à celui » qui se trouve dans la possession et l'exercice de tout le pouvoir » souverain? » et que le pape répondit (sans nommer ni Childéric ni Pépin), « *qu'il était juste et raisonnable que celui qui avait toute » la puissance royale eût aussi le nom de roi.* » L'air seul de cette réponse vague et captieuse attribuée à Zacharie ne doit-il pas mettre en garde tout écrivain circonspect? Et qui ne craindrait qu'Eginard, créature et panégyriste de Charlemagne, n'eût été entraîné par le désir de colorer, autant qu'il était possible, l'usurpation de Pépin, père de ce prince? Ne serait-ce point encore par cette secrète préoccupation, trop naturelle aux courtisans, alors même qu'ils ne manquent pas de probité, qu'il aurait

[1] Ann. Loisel, an 74. Ann. Fuld. an. 751

déprimé sans distinction tous les derniers descendans de Mérouée? que par des anachronismes sans nombre il donne des cheveux gris à des enfans de huit ou dix ans; et à des princes de quatorze, tels que le malheureux Childéric III, les mœurs dissolues du libertinage le plus invétéré? qu'il nous présente enfin le burlesque spectacle des rois indolens, traînés, le premier jour de mars, dans un char attelé de bœufs, ou noyés dans la mollesse du palais de Mamaca? Dans le même temps, les auteurs absolument contemporains nous montrent plusieurs de ces princes, malheureusement trop jeunes pour être obéis, ou à la tête de leurs armées, ou formant leur jeunesse, par les fatigues de la chasse, aux travaux plus sérieux des armes[1]. Mais suivons le cours des faits.

Pépin, déclaré roi des Français, fut, selon la coutume, élevé sur le trône dans la ville de Soissons, au mois de mars de l'an 752. Le légat saint Boniface, dit encore Eginard, le couronna et le sacra pour le rendre plus respectable au peuple. Sa femme Berte ou Bertrade fut aussi proclamée reine, et par une cérémonie toute nouvelle, placée sur le trône avec son époux. On rasa Childéric, et on le renferma dans un monastère.

Ainsi commmença la seconde dynastie des monarques français. L'auteur de son élévation l'a voulu consacrer en quelque sorte, et la donner pour l'œuvre du ciel, en introduisant le premier cette formule dans ses diplômes : *Roi par la grace de Dieu.* Il rendit même, par les conseils de saint Boniface, à plusieurs évêques la moitié des biens de leurs églises, et à d'autres seulement le tiers, promettant de restituer le tout dès que les conjonctures le lui permettraient. Le pape Zacharie ne mit point de bornes à sa bienveillance pour le roi Pépin. Il lui accorda, selon le témoignage de Loup, abbé de Ferrières, la nomination des évêchés vacans dans l'empire français, ou plutôt il ratifia l'usage où étaient les rois de

[1] Pour être impartiaux, nous ajouterons quelques mots.

Les anciennes annales des Francs disent (an. 751) que le pape Zacharie ordonna aux Francs de choisir Pepin : *Datâ auctoritate suâ, jussit Pipinum regem constitui.* Ainsi parle Eginard, vers le commencement de la vie de Charlemagne : *Pipinus, per auctoritatem romani Pontificis, ex præfecto palatii, rex constitutus est.* Ainsi parlent Aimoin (*De gest. Franc.*, l. 4. c. 41. *Reg. chron.*, l. 2, an 749), Lambert de Schawembourg (*Hist. germ.*), Sigebert (*Chron.*), et d'autres historiens. Sur la foi de ces auteurs, on comprend que des papes postérieurs pouvaient regarder prudemment comme vraie la déposition de Childéric, comme légitime l'autorité d'un saint pape tel que Zacharie, et en conséquence s'attribuer sans témérité le même droit. Dans l'hypothèse où ce pontife, sans déposer absolument Childéric, aurait donné une simple déclaration en faveur de Pépin, en répondant qu'on devait attribuer le nom à celui qui avait la réalité, cette réponse de Zacharie, si elle est juste, confirme l'opinion de ceux qui prétendent que le pape a seulement l'autorité de déclarer la légitimité d'un souverain, les obligations de conscience d'un peuple chrétien envers le prince, et les bornes d'un serment de fidélité. Cette réponse laisse donc subsister l'autorité du pape sur les royaumes, quoiqu'elle ne soit pas absolue, mais indirecte, et spécialement dans le cas de schisme ou d'hérésie.

donner les prélatures, sans le consentement du clergé, aux ecclésiastiques de leur cour, nommés clercs palatins. Le pontife crut qu'il valait mieux autoriser un droit contestable, et légitimer un usage moins parfait, que de faire sans fin des réclamations presque inutiles, et qui entretenaient un germe éternel de divisions entre les deux puissances. Le premier fruit de la bonne harmonie entre le chef de l'Eglise et le nouveau monarque fut la célébration du concile de Verberie. Dès la seconde année de son règne, Pépin convoqua en ce lieu une assemblée générale des évêques et des seigneurs du royaume, afin de remédier à la dépravation des mœurs, principalement en ce qui regardait le mariage (753).

Saint Boniface, de son côté, entretenait avec soin la sainte unanimité qui doit régner entre le chef et les membres divers de l'Église enseignante. Il recourait aux lumières du saint siége dans toutes les affaires importantes. Dans l'église naissante de Germanie, déjà l'Evangile avait à triompher de mille ennemis domestiques. Le saint archevêque se plaignit au pape de ce qu'il y avait autour de lui plus d'imposteurs que de ministres catholiques [1]; de ce qu'ils prenaient le titre de prêtres et d'évêques sans avoir jamais été ordonnés, et ne servaient qu'à troubler le ministère ecclésiastique, à pervertir ou à scandaliser les peuples. « Hypocrites » sacriléges, ajoute-t-il, aventuriers dépravés, coupables d'homi- » cide et d'adultère, de toute atrocité et de toute infamie! Plusieurs » même, esclaves déserteurs et scélérats fugitifs, se font ensuite » tonsurer, et se métamorphosent tout à coup en ministres de » Jésus-Christ, forment des factions parmi les peuples, tiennent » des assemblées séditieuses dans les lieux écartés et dans les mai- » sons des paysans, et, loin d'enseigner aux païens la sainte doc- » trine qu'ils ignorent eux-mêmes, ne s'étudient qu'à perpétuer » dans les ténèbres et l'impunité le règne de Satan. » Tels sont les obstacles que la foi chrétienne avait à surmonter en Germanie, et sur lesquels Boniface, qui en était l'apôtre, consultait le premier pasteur. On lui répondit que partout où il trouverait ces ministres du démon, il devait les priver du sacerdoce dans les conciles provinciaux, et les soumettre aux observances monastiques, pour finir leur vie dans la pénitence.

Le pape condamna nommément un de ces dogmatiseurs appelé Virgile, qui semait la division entre l'archevêque Boniface et Odilon, duc de Bavière, et qu'on accusait d'enseigner qu'il y avait un autre monde et d'autres hommes sous la terre, un autre soleil

[1] Ep. 10. ap. Othl. c. 9.

et une autre lune. La condamnation fut sévère, puisqu'on ordonna de chasser le prédicant de l'église, après l'avoir dépouillé du sacerdoce; mais l'erreur de Virgile ne consistait pas précisément à croire aux antipodes; ses assertions téméraires faisaient encore conclure que tous les hommes ne descendaient pas d'Adam, et donnaient lieu à beaucoup d'autres conséquences non moins injurieuses au Rédempteur de tout le genre humain.

Dans ces réponses du pape Zacharie, on trouve l'approbation du dernier choix que les Français avaient fait de Mayence pour métropole de Germanie. Le pontife, en faveur de Boniface, confirme cette dignité à ses successeurs, et déclare qu'ils auront sous eux les évêques de Tongres, de Cologne, de Worms, de Spire et d'Utrecht, avec ceux de toutes les villes où le saint archevêque a établi la foi. Comme le saint était notamment affaibli depuis la première fois qu'il avait proposé de se donner un successeur, il songeait de nouveau à quitter son siége, pour se retirer à Fulde. Le pape le détourna de cette pensée, et pour le soulagement de sa vieillesse, il lui permit de se donner un coadjuteur, et d'ordonner à cet effet celui qu'il trouverait digne de lui succéder. Il lui accorda aussi pour son abbaye de Fulde un privilége d'immunité tel qu'on n'en avait point encore vu [1]. On la déclare exempte de toute autre juridiction que celle du saint Siége; en sorte qu'aucun évêque ne doit pas même entreprendre d'y célébrer la messe s'il n'y est invité par l'abbé.

Cette dernière faveur ne précéda que d'une année la mort du pape Zacharie, qui, ayant exercé toutes les fonctions d'un digne pontife, avec un zèle infatigable et un rare bonheur, pendant dix ans et plus de trois mois, mourut saintement le quatorzième jour de mars 752. Au milieu des affaires bruyantes qui remplirent presque tout son pontificat, il ne laissa pas que de cultiver les lettres, et traduisit en grec, qui était sa langue maternelle, les dialogues de saint Grégoire-le-Grand. Il fit l'invention du chef de saint Georges, depuis long-temps oublié dans une vieille châsse au palais patriarcal, et le plaça avec l'honneur convenable dans la diaconie de ce martyr renommé, c'est-à-dire, dans l'église cardinale qui porte le nom de Saint-Georges-au-Voile-d'Or. Ayant su que des marchands vénitiens avaient acheté à Rome quantité d'esclaves chrétiens de l'un et de l'autre sexe, pour les aller vendre en Afrique, il mit les captifs en liberté, rendit aux Vénitiens leur argent, et défendit rigoureusement ce trafic indigne, « n'étant pas » juste, dit-il, que des personnes devenues enfans de Dieu par le

[1] Ep. 14. ap. Othl. l. II. c. 15.

» baptême soient les esclaves des gentils. » Il rebâtit presque à neuf le palais de Latran, fit des dons inestimables à un grand nombre d'églises, surtout à celle de Saint-Pierre [1], où il mit des courtines de soie entre tous les piliers, et décora l'autel d'un parement tissu d'or et de pierreries, qui représentait la nativité de Notre-Seigneur; il y ajouta quatre voiles brochés en or, et une couronne d'or avec des dauphins du poids de cent vingt livres. Enfin il constitua un fonds suffisant pour fournir un revenu annuel de vingt livres d'or destinées à l'huile du luminaire; de plus, il fonda des aumônes abondantes pour les pauvres et les pélerins, acquit plusieurs fermes à l'église, et mit tous les bâtimens en bon état, augmenta de plus du double les prébendes ou pensions annuelles des clercs, qu'il traitait comme ses enfans, et se fit aussi justement chérir du peuple, qui vécut dans la paix et l'abondance sous son pontificat.

Rome depuis long-temps n'avait eu autant de sujet d'applaudir à la bienfaisance pontificale; et tels étaient les premiers effets de la décadence de l'empire des Grecs en Italie, de la puissante protection des princes français à l'égard du saint siége, et de l'accroissement du pouvoir des souverains pontifes.

Aussitôt après la mort de Zacharie, le prêtre Etienne, Romain de naissance, fut élu pape, et mis en possession du palais patriarcal de Latran; mais il mourut subitement le quatrième jour, avant même d'avoir été sacré, ce qui est cause qu'on ne le compte point entre les papes. Étienne II, diacre de l'église romaine, fut choisi en sa place, et consacré le 26 mars de l'année 752. Il fit le même usage que Zacharie des richesses de son église : dès le commencement de son pontificat, il rétablit dans Rome quatre hôpitaux abandonnés depuis long-temps, puis y en ajouta un cinquième, qu'il fonda pour cent pauvres. Il en bâtit et dota richement deux autres hors de la ville, près l'église de Saint-Pierre.

La puissance impériale s'affaiblissant de plus en plus en Italie, les Lombards l'anéantirent enfin avec l'exarcat de Ravenne. Leur roi Astolphe, profitant des embarras que les Arabes donnaient aux Grecs, assiégea cette ville et s'en rendit maître [2]. L'exarque Eutychius s'enfuit en Grèce; et dès-lors finit l'exarcat, après avoir duré environ cent quatre-vingts ans depuis son établissement sous l'empire de Justin-le-Jeune. Astolphe ne voulut pas rester en si beau chemin. Il prétendit s'emparer de Rome même et de toutes ses dépendances. Les forces et le courage ne lui manquaient pas, mais ces avantages lui firent négliger les tempéramens et la condescendance qui ne lui étaient pas moins nécessaires. Il oublia ce

[1] Anast. in Zach. — [2] Rub. Hist. l. 4.

que peuvent les gens de lettres et les interprètes des lois dans ces situations critiques où les peuples, tombés à peu près dans l'indépendance, sont abandonnés à leur goût pour le choix d'un nouveau maître. Astolphe, voyant les Romains hors d'état de lui résister, n'employa que la rigueur et les menaces, et parlait déjà de leur imposer un tribut annuel d'un sou d'or par tête. Le pape lui envoya les abbés du Mont-Cassin et de Saint-Vincent près le Vulturne, pour traiter de la paix; mais le Lombard altier les renvoya sans les avoir entendus. Le pontife députa sans retard vers l'empereur, pour le prier, comme on avait déjà fait tant de fois, de venir avec une armée délivrer Rome et l'Italie : ces supplications ne furent pas plus efficaces que de coutume.

Le mal pressait cependant. Astolphe serrait la ville et menaçait les citoyens de les passer, jusqu'au dernier, au fil de l'épée, s'ils ne se soumettaient sans retard. Tout était dans les alarmes et la consternation. Le pontife s'efforçait de ranimer leur courage, et les exhortait à implorer le secours d'en haut. Il fit une procession, où l'on porta les reliques les plus révérées, entre autres une image de Jésus-Christ, que l'on croyait n'avoir point été faite de main d'homme [1]. C'était le pontife qui la tenait sur ses épaules, marchant nu-pieds, suivi du peuple aussi nu-pieds, la cendre sur la tête, et poussant de profonds gémissemens. On avait attaché à la croix un traité de paix passé récemment avec les Lombards, et qu'Astolphe sans pudeur avait aussitôt rompu. Cette procession se réitéra chaque samedi pendant plusieurs semaines consécutives

Le pape Étienne, voyant que rien n'arrêtait le roi, et qu'il n'y avait aucun secours à espérer de la part des Grecs, eut recours aux Français, à l'exemple de ses prédécesseurs Zacharie et Grégoire III. Il écrivit au roi Pépin une lettre fort touchante, qu'il confia secrètement à un pélerin, de peur d'Astolphe; et, opposant la ruse à la force, il pria le monarque français d'envoyer à Rome une ambassade, pour inviter le chef de l'Eglise à se rendre en France. Étienne écrivit de même à tous les ducs français, pour les exhorter à venir au secours de saint Pierre. Outre les récompenses éternelles dont il assurait leur piété généreuse, il leur promettait les prospérités dont le Seigneur comble ordinairement, dès ce monde, les protecteurs de son Eglise.

Pépin, qui avait déjà reçu et qui attendait encore de grands services du pape, fut ravi de l'occasion qui se présentait. Il lui envoya Chrodegand, évêque de Metz, avec le duc Auchaire ou Oger, que les Romains ont célébré par des éloges qui donnent un

[1] Anast. in. Stephan. II.

air de fable à ce qu'ils en racontent. Pour Chrodegand, né en Brabant de la première noblesse des Français, il est certain que son mérite l'éleva sous Charles-Martel à la dignité de chancelier [1]. Il avait beaucoup d'expérience dans les affaires, une éloquence noble et solide, que rehaussaient encore les avantages extérieurs de sa personne; il s'exprimait avec facilité et beaucoup de grace, soit en latin, soit en tudesque, sa langue naturelle. A ces grands talens, il joignait de grandes vertus, spécialement la charité envers les pauvres, une tendre piété, le zèle de la régularité cléricale, l'esprit d'ordre et de décence, auxquels nous le verrons rappeler avec succès le clergé déchu de son ancienne splendeur. Il fonda plusieurs monastères, qu'il dota de son riche patrimoine, entre autres celui de Gorze, qui devint une école célèbre.

Les deux ambassadeurs, étant arrivés à Rome, invitèrent publiquement le pape à les suivre en France, où ils protestèrent que l'Église romaine, la mère commune des fidèles, trouverait toujours ses plus sûrs défenseurs. Avant l'arrivée de ces ambassadeurs, et sans avoir l'air de les attendre, Étienne avait envoyé demander un sauf-conduit au roi Astolphe, comme pour traiter avec lui des moyens de le satisfaire; ce qu'on lui avait accordé. Il partit aussitôt, et fut suivi par des troupes de citoyens de Rome et des autres villes qui arrosaient la route de leurs larmes, et qui tentèrent plusieurs fois de le retenir par la considération des périls auxquels il s'exposait, et d'une maladie dont il était travaillé. Le pontife, en les recommandant à Dieu et à saint Pierre, les consola par l'espérance d'un plein succès dans une affaire qui ne tendait qu'à leur sûreté et à celle de l'Église. Quand il fut près Pavie, le roi des Lombards lui envoya déclarer qu'il n'eût à redemander ni Ravenne, ni aucune autre des places qui avaient appartenu à l'empire, et que, s'il avait de pareilles propositions à faire, il reprît sans plus tarder la route de Rome. Étienne poursuivit tranquillement son chemin, et arriva à la cour d'Astolphe.

Ce prince, qui ne manquait pas de religion, ne put s'empêcher d'accueillir convenablement le chef de l'Église; il lui rendit même des honneurs extraordinaires, mais il rejeta toutes ses demandes. « Seigneur, repartit le pape, puisque vous en usez de la sorte, » je m'en vais en France trouver le roi Pépin qui m'en sollicite de- » puis long-temps. » Cette parole fut un coup de foudre pour Astolphe, qui ne s'y attendait nullement. Il employa tour à tour, et fort secrètement, les promesses et les menaces, pour faire changer de résolution au pontife: mais la présence des ambassadeurs

[1] Bull. ad 6 Mart.

de France, qui l'accompagnaient, causait au Lombard une gêne étrange. Il prévit toutes les suites du voyage d'Étienne ; il en pressentait de plus funestes encore à lui faire violence. Les ambassadeurs, d'un autre côté, prenaient le ton qui convenait tant à la dignité de la couronne de France, qu'au religieux attachement du monarque français pour le chef de l'Église. Ils demandèrent pour le pape et sa suite des passeports, qu'on n'osa leur refuser ; et l'on partit sans délai le 15 de novembre, malgré tous les inconvéniens de la saison, qui parurent beaucoup moindres que ceux d'un plus long séjour.

Le souverain pontife fut reçu en France avec les témoignages les plus marqués d'une tendre et profonde vénération. Le grand-chapelain Fulrade vint à sa rencontre jusqu'aux pieds des Alpes, et le conduisit de là à Pontyon en Champagne, où était la cour. Le fils aîné de Pépin, Charles, âgé de douze ans, alla plus de trente lieues au devant du pape, et le roi lui-même vint le recevoir à une lieue [1]. A son approche, il descendit de cheval, et se prosterna, ainsi que la reine sa femme, tous ses enfans et les seigneurs de sa suite. Il marcha même quelque temps à côté du cheval du pontife, à qui il servit d'écuyer. Le pape, avec les prélats et les clercs qui l'accompagnaient, entonna des cantiques, que l'on continua jusqu'à ce qu'on fût à Pontyon, où l'on arriva le jour de l'Épiphanie, sixième de janvier 754. En mettant pied à terre, Etienne fit des présens magnifiques au roi et aux seigneurs. Le lendemain, il parut avec tout son clergé sous la cendre et le cilice, se jeta aux pieds de Pépin, et ne voulut point se relever que le roi et ses seigneurs ne l'eussent assuré de le délivrer, lui et le peuple romain, de la tyrannie des Lombards. Le roi promit avec serment de leur faire céder Ravenne et les autres places de l'empire, et de remplir en tout les vœux du pontife.

Cependant il le fit conduire au monastère de Saint-Denis, et avec une affection filiale, il pourvut en détail à tout ce qui était nécessaire pour son délassement et pour le rétablissement de sa santé. Le pontife ne laissa pas que de tomber si grièvement malade, qu'en peu de jours on désespéra de sa vie. Lui seul conserva une vive confiance en Dieu dans l'extinction totale de ses forces, et un matin qu'on s'attendait à le voir expirer, on le trouva parfaitement guéri. On raconte que saint Denis, patron du lieu, lui apparut pendant la nuit avec les apôtres saint Pierre et saint Paul, et que le prince des apôtres dit au saint martyr qu'on lui accordait la santé d'Étienne [2] ; on ajoute que le malade reçut ordre de

[1] Annal. Met. an. 753. — [2] Anast.

se lever sur-le-champ, de consacrer un des autels du monastère qui lui fut désigné, et d'y offrir le saint sacrifice en actions de graces. En effet le pape voulut aussitôt se lever ; mais les assistans prirent ce désir du malade pour un accès de délire ; c'est pourquoi il leur fit, ainsi qu'au roi et aux courtisans, le récit de la faveur miraculeuse dont il venait d'être gratifié. Sa guérison soudaine, et l'entier rétablissement de ses forces, persuadèrent les plus incrédules.

Étienne fit la dédicace de l'église le 28 juillet, qui, cette année 754, était un dimanche. Immédiatement après cette cérémonie et avant le sacrifice de la messe, il sacra de nouveau le roi Pépin et lui présenta la couronne. Comme Childéric vivait encore, le roi avait eu à cœur de faire ratifier son élection par les seigneurs français et de donner le plus grand éclat à son inauguration en recevant la couronne des mains du souverain pontife. Ses deux fils, Charles et Carloman, dont le baptême avait été différé jusqu'à cette rencontre, furent en même temps baptisés et couronnés par le pape, qui fut leur parrain, et qui défendit à tous les Français présens et à venir, au nom de saint Pierre, et sous les plus terribles anathèmes, de jamais se donner des rois d'une autre race. Pour engager plus spécialement encore Pépin et ses fils à prendre Rome sous leur protection, il leur conféra le titre de patrices. Pépin avait eu dessein de répudier Bertrade pour des raisons qu'on ignore ; Étienne employa toute sa sagesse et son affection paternelle à réconcilier ces augustes époux. On croit même que telle est la raison qui lui fit sacrer et couronner la reine avec le monarque ; c'est-à-dire qu'il voulut assurer d'autant mieux l'état de cette princesse.

Le roi des Lombards n'apprit pas sans effroi ce qui se faisait en France. Pour détourner l'orage qui s'y formait contre la Lombardie, il obligea l'abbé du Mont-Cassin, où le prince Carloman, frère de Pépin, s'était fait moine, d'envoyer cet illustre religieux négocier la paix au delà des monts, menaçant, s'il n'entrait pas dans ses vues, de détruire le monastère. Carloman, contraint par son abbé, parut à Querci dans l'assemblée des Français, et de médiateur forcé, l'intérêt de son monastère le rendit si ardent défenseur des Lombards, qu'il devint suspect au roi son frère [1]. Sous prétexte qu'il ne pouvait plus reparaître en sûreté dans l'Italie, Pépin le confina dans un monastère de Vienne en Dauphiné, où il mourut peu de temps après. Cet incident paraît même avoir donné lieu aux réflexions politiques que le roi fit ensuite sur ce

[1] Anast. Act. SS. Bened. t. IV, p. 197.

que pourraient un jour les deux fils qui restaient de Carloman. On les mit pareillement dans des monastères, afin que jamais ils ne fissent de mouvemens capables de troubler l'état. Le roi fit reporter le corps de leur père au Mont-Cassin, dans un cercueil d'or, avec une quantité de riches présens.

Toutefois, avant de commencer la guerre de Lombardie, il envoya des ambassadeurs au roi Astolphe pour l'engager à rendre à l'Église et à l'empire tout ce qu'il leur avait pris : cette espèce de sommation se réitéra jusqu'à trois fois par les conseils du pape Étienne. Astolphe, ne répondant que par des menaces, on se mit en devoir de lui faire prendre un autre langage.

Mais auparavant le roi Pépin pressa le souverain pontife de mettre au catalogue des saints confesseurs Suidbert, compagnon de saint Willebrod, et différent de saint Suidbert qui fut le premier évêque de Verden dans le siècle suivant. Le pape Étienne, désirant satisfaire à cette requête du roi très-chétien, dit Ludger de Munster, écrivain du temps, commit le soin de vérifier les vertus et les miracles de saint Suidbert, avant de le canoniser, aux vénérables Pères et pontifes Hidulfe, archevêque de Trèves, Boniface de Mayence, Fulcaire de Liége, et Hildeger de Cologne, dans le diocèse duquel le saint avait rendu l'ame à Notre-Seigneur; mais à cause des courses des Saxons et de l'expédition du glorieux roi Pépin contre Astolphe, persécuteur de l'Église romaine, ces vénérables Pères différèrent de poursuivre la canonisation jusqu'à son retour d'Italie. Ce trait est remarqué comme un des premiers exemples connus des formalités usitées pour la canonisation des saints.

Après toutes ces dispositions, Pépin sortit de France à la tête d'une bonne armée, força les passages des Alpes, et réduisit le Lombard à s'enfermer dans Pavie, où il l'assiégea. Le pape pria encore le monarque français d'épargner le sang chétien dans ses ennemis; et l'on ménagea un traité, par lequel ceux-ci promirent, sous de grands sermens, de rendre incessamment Ravenne et plusieurs autres villes. Pépin prit des ôtages, et se retira aussitôt, contre l'avis du pape qui lui conseillait de faire exécuter le traité en sa présence. Le pontife retourna à Rome, où il ne fut pas long-temps sans éprouver ce qu'il avait prévu. Astolphe, bien loin de faire les restitutions promises, recommença plus violemment que jamais ses tyrannies contre les Romains. Il les vint surprendre au cœur de l'hiver, forma le siége de Rome le premier jour de janvier 755, et ravagea tous les dehors. Les Lombards commirent des excès effroyables, si l'on peut prendre à la lettre ce que le pape dans sa douleur en écrivit à Pépin, à qui il dit que les païens les plus barbares n'avaient jamais rien fait de si atroce. Ils incen-

dièrent les églises, profanèrent les autels, confondirent dans le butin profane les vases où reposait le corps du Seigneur, qu'ils prirent après s'être remplis de vin; ils déchirèrent de coups les clercs et les moines, violèrent les religieuses, et en firent mourir quelques-unes; ils mirent le feu aux fermes de l'église, enlevèrent les bestiaux, coupèrent les vignes jusque dans la racine, égorgèrent une infinité de personnes, et les enfans mêmes dans les bras de leurs mères.

Ces extrémités auxquelles le pasteur et le troupeau se trouvaient réduits firent employer au pape Etienne un expédient dont on ne trouve que ce seul exemple dans toute l'histoire de l'Église. Pour mieux réussir à émouvoir le roi et les Français, il leur écrivit au nom du prince des apôtres qu'il faisait parler comme s'il eût encore été sur la terre; il fit de même parler la Vierge, les anges, les martyrs et tous les autres saints. Cette épître singulière, et tout-à-fait propre à nous peindre les mœurs ou le génie de cet âge, était conçue en ces termes [1]. « Pierre, appelé à l'apos-
» tolat par Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, aux trois excellens
» princes Pépin, Charles et Carloman, aux très saints évêques,
» abbés, religieux, comme aussi à tous les ducs, comtes, capitaines
» et guerriers, et à tout le peuple de France, salut et bénédiction.
» C'est à moi Pierre, tout indigne serviteur de Dieu que je suis,
» que le Seigneur a spécialement confié son bercail, en me disant :
» *Paissez mes agneaux*, *paissez mes brebis*; c'est moi qu'il a pré-
» destiné et choisi pour éclairer toutes les nations, entre les-
» quelles il m'a donné les Français pour mon peuple particulier et
» pour mes enfans adoptifs. C'est pourquoi je m'adresse à vous
» préférablement à tous les autres, vous conjurant, par votre
» piété et votre affection filiale, de voler au secours de l'Eglise de
» Dieu, plongée dans la plus triste affliction, de venir délivrer de
» la détestable nation des Lombards cette ville de Rome, mon
» siége et ma maison, où je repose selon la chair; car n'en jugez
» pas autrement, mes très-chers fils, et tenez pour certain que je
» vous suis aussi présent que si vous me voyiez des yeux du corps,
» vivant et agissant en chair et en os. Croyez sans hésiter,
» ô rois très-chrétiens, Pépin, Charles et Carloman, et vous aussi,
» prêtres, évêques, abbés, moines, avec les juges, les ducs, les
» comtes, et tout l'empire français; croyez que c'est moi Pierre,
» apôtre du Dieu vivant, qui vous parle dans ce discours, et que,
» si vous ne me voyez pas dans ma chair, je n'en suis pas moins
» près de vous en esprit. La reine du ciel, Marie, mère de Dieu,

[1] Ep. 4. 5 et 6. cod. Corol.

» et toujours vierge, vous parle aussi et vous conjure avec moi.
» Il en est de même des trônes, des dominations, des princes de la
» céleste milice, des martyrs, des confesseurs, de tous les anges
» et les saints chéris du Très-Haut, qui vous recommandent ins-
» tamment cette ville de Rome, les ouailles du Seigneur qui
» l'habitent, et la sainte Église qu'il a confiée à mes soins. Hâtez-
» vous, ne perdez pas un moment, volez pour la dérober à la fu-
» reur des Lombards, de peur que mon corps, depuis long-temps
» immolé dans ses murs à la gloire du Christ, et le lieu où il repose
» toujours par l'ordre du Seigneur, ne deviennent, avec le peuple
» romain commis à ma garde, le jouet de leur impiété bar-
« bare. »

Le pape Etienne, faisant toujours parler le prince des apôtres, promet ensuite aux Français, s'ils lui obéissent promptement, une prospérité constante en cette vie, et la gloire éternelle en l'autre. Il mêle toutes les promesses temporelles de l'ancienne loi avec les biens spirituels de l'Evangile, et par des applications de l'Ecriture toutes remplies d'équivoques : « Dépêchez-vous, dit-il,
» de venir à notre secours avant que votre mère la sainte Église
» (qu'il confond avec ses possessions terrestres) soit déshonorée
» et ruinée; montrez-vous inséparablement unis avec Rome, afin
» que vous ne soyez pas rejetés, comme étrangers, du royaume
» de Dieu; combattez généreusement pour les Romains, mes en-
» fans et vos frères, parce que personne ne sera couronné s'il n'a
» dignement combattu. »

Ces tours d'éloquence firent la plus vive impression sur le roi Pépin et sur tous les seigneurs. Le roi rentra aussitôt en Lombardie avec toutes ses forces, en protestant qu'il ne combattait pour aucun intérêt humain, mais pour l'amour des saints apôtres, et pour la rémission de ses péchés. Il assiégea de nouveau Astolphe dans Pavie [1], et le pressa si vivement, qu'il le réduisit bientôt à demander quartier, et à exécuter fidèlement le traité de l'année précédente.

Sur ces entrefaites, il arriva des ambassadeurs de Constantinople pour redemander au roi Pépin les villes et les terres que les Lombards avaient usurpées sur l'empire, et que l'empereur Constantin-Copronyme, bien plus occupé à faire la guerre aux saintes images qu'aux usurpateurs de ses terres, ne s'était jamais donné la peine de défendre. Pépin se crut maître absolu d'une conquête qu'il regardait comme le juste fruit de ses victoires, et des bénédictions célestes sur ses pieux desseins. Selon ce qu'il avait pro-

[1] Cont. 4. Fredeg n. 121

jeté à Pontyon, puis réglé à Querci-sur-Oise dans un concile, il en fit à saint Pierre, à l'Église romaine et à tous les papes à perpétuité, une donation en forme, qui fut déposée dans les archives de cette église. On remit à Fulrade, qu'il commit pour l'exécution du traité, les clés de toutes les villes de l'Emilie et de la Pentapole, et ce ministre les alla déposer à Rome, avec l'acte de la donation, sur la confession de saint Pierre. Ainsi le pape Etienne fut mis en possession de l'exarcat de Ravenne et de la Pentapole, qui prenait son nom des cinq villes de Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône. Ces places, jointes à celles de l'exarcat, montaient au nombre de vingt-deux, et furent le premier fonds de l'état ecclésiastique.

Astolphe n'avait pas perdu l'espérance de reprendre ce qu'il n'avait cédé que par force. L'année même qui suivit immédiatement cette cession, comme les Français avaient évacué toute l'Italie, il rassembla une armée pour entrer en Toscane; mais ces nouveaux troubles finirent bientôt, avec sa vie, dans une partie de chasse où il tomba de cheval. Il mourut au bout de trois jours. Son ambition, portée à des excès de violence et d'imprudence même, ne l'empêchait pas de s'acquitter d'ailleurs des devoirs de chrétien. Il faisait des largesses aux églises, il fondait des monastères; son beau-frère Anselme, duc de Frioul, ayant renoncé aux grandeurs du monde pour se consacrer à Dieu, ce fut par les libéralités du roi qu'il établit le monastère de Fanan, à sept lieues de Modène, et quelque temps après celui de Nonantule, à deux lieues de la même ville [1]. Astolphe donna cette terre, qu'Anselme et ses moines défrichèrent à la sueur de leur front; et cette institution devint si florissante, qu'on y compta jusqu'à onze cent quarante-quatre moines, sans les enfans offerts ni les novices. Le roi Astolphe confirma cette donation par une charte qui oblige le monastère, pour droit de relief ou pour reconnaissance, à lui fournir annuellement quarante brochets au grand carême, et autant au carême de saint Martin, c'est-à-dire, en avent. Pour marquer sa vénération envers saint Pierre, et lever des préjugés dont il commençait à pressentir les conséquences, il alla lui-même à Rome, avec son beau-frère, offrir les lettres de donation sur le corps du saint apôtre. Le pape revêtit Anselme de l'habit monastique, et l'institua abbé, en lui donnant le bâton pastoral. Ce duc de Frioul établit aussi plusieurs hôpitaux, dans l'un desquels on nourrissait deux cents pauvres le premier jour de chaque mois, et l'on disait chaque année trois cents messes tant pour les morts que pour les vivans.

[1] Act. SS. Bened. t. v, init.

Didier, duc d'Istrie, succéda, non sans opposition, à Astolphe. Ratchis, frère de celui-ci, et qui lui-même avait été roi, apprit, dans la solitude qu'il avait préférée au trône, qu'une bonne partie de ses anciens sujets désirait de l'y voir remonter. Il est rare que la cession de la royauté ne cause quelques regrets : le moine Ratchis, dont la retraite avait donné tant d'édification, eut quelque envie de reprendre la couronne; mais soit qu'il y vît trop de difficultés, soit qu'il n'y fût porté que par ses anciennes créatures, et qu'il n'eût pas oublié lui-même les principes de la religion, il se montra docile aux représentations que le souverain pontife lui fit faire sur les intérêts inestimables de son ame, et sur les suites funestes de la division qu'il allumerait parmi les Lombards [1]. Le pape Etienne était disposé très-favorablement à l'égard de Didier, qui avait promis de consommer le traité du roi Astolphe, et de rendre quelques villes que les Lombards retenaient encore. Une protection si puissante, et qui décidait de celle des Français, fit couronner Didier sans combat. Il restitua les places promises, du moins en partie, notamment la ville importante de Ferrare, avec tout son duché. Le pape rendit compte à Pépin de l'élection de Didier, et lui demanda ses bonnes graces pour ce nouveau roi.

Pépin faisait alors célébrer à Vernon-sur-Seine un concile de presque tous les évêques de France, afin de procéder au rétablissement général de la discipline [2]; mais comme les relâchemens introduits par les malheurs de l'état, et enracinés par un long usage, avaient porté le mal à l'extrême, on s'y appliqua moins à rappeler la perfection des anciens canons qu'à faire cesser les plus grands abus. Cette année et la suivante 757, on tint deux autres conciles à Compiègne, ou plutôt deux de ces assemblées générales de la nation mêlées de prélats et de seigneurs, et comptées entre les conciles comme toutes ces sortes de convocations d'états. Ce fut alors que Pépin les fixa au premier jour de mai, au lieu du premier de mars auquel l'on avait été jusque là dans l'habitude de les tenir. Il fut réglé dans ces trois conciles, dont il est assez difficile de marquer en particulier les canons, qu'une abbesse ne pourrait avoir deux monastères, ni sortir du sien que pour cause d'hostilité, ou du consentement de l'évêque, lorsqu'elle serait mandée par le roi; ce qui est éclairci par un autre canon, qui oblige les abbayes royales à rendre au roi le compte de leurs biens, comme les abbayes épiscopales le rendaient à l'évêque. On appelait abbayes royales celles que les rois avaient fondées, et qui ne dépendaient

[1] Anast. in. Steph. — [2] Tom. VI Conc. p. 164.

point des évêques; elles étaient simplement soumises à l'inspection de l'archi-chapelain ou grand-aumônier de la cour. On défendit aux evêques, aux abbés, et même aux laïques, de percevoir aucun salaire ou rétribution pour rendre la justice. Tous les pélerins furent déclarés exempts des droits de péage. On défendit aux clercs, et c'est le dix-huitième canon, d'avoir recours aux juges séculiers sans l'aveu de leur évêque ou de leur abbé, suivant l'ancien décret du concile de Carthage, qui ordonne la peine de déposition contre le clerc qui décline le jugement ecclésiastique pour le jugement séculier, quand même la sentence séculière serait en faveur. La raison de cette défense est que l'ecclésiastique qui se comporte ainsi semble mépriser ses confrères, dont il ne veut pas le jugement, et par là s'exclut en quelque sorte lui-même du rang de ceux dont il a si mauvaise opinion.

La plupart des autres canons des conciles de Vernon et de Compiègne contiennent des réglemens pour le mariage, les mêmes à peu près qu'on a déjà vus plusieurs fois ailleurs. Le plus singulier est celui qui dissout le lien conjugal, pour cause de lèpre, avec permission à la partie saine de se remarier; mais il ne s'agit ici que de la lèpre antérieure au mariage, et réputée empêchement par impuissance.

A Compiègne, dans l'assemblée de 757, Tassillon, duc de Bavière, fit hommage au roi Pépin avec de grands sermens, premièrement sur les reliques que le roi portait toujours avec lui, ensuite sur les tombeaux de saint Denis, de saint Germain de Paris et de saint Martin de Tours, où il alla exprès [1]. On verra néanmoins, par la suite, que des engagemens si sacrés envers son oncle et son roi furent encore insuffisans. L'assemblée était près de finir, lorsqu'il arriva des ambassadeurs de l'empereur Constantin-Copronyme, qui demandait l'alliance et l'amitié d'un roi dont le pouvoir et la conduite avaient tant d'influence sur toutes les affaires de l'Italie. Ils apportaient des présens magnifiques, et fort curieux pour nos bons Gaulois, entre autres les premières orgues à plusieurs jeux qui eussent encore paru dans le royaume [2]; elles furent mises dans la chapelle du château de Compiègne. Mais tous les dons et tous les artifices des Grecs ne firent rien changer aux effets de la magnificence de Pépin envers l'Église romaine. Quelque temps après, de nouveaux ministres du même empereur vinrent proposer au roi de faire une ligue avec lui contre les Lombards, en lui offrant pour époux de sa fille Gisèle le prince Léon, fils aîné de l'empereur. Pépin, avec toute la simplicité de

[1] Tom. VI Conc. p. 1694. — [2] Monschus. S. Gal. l. II, c. 10.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

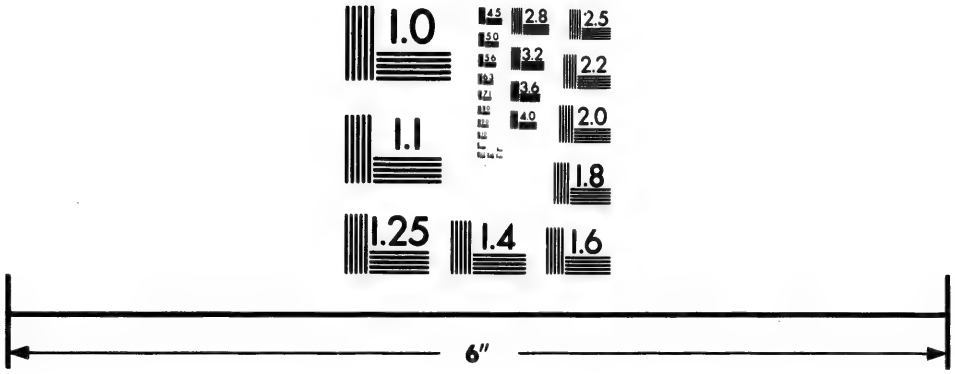

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
2.0
1.8
1.0

sa foi et la franchise naturelle aux Français, répondit qu'il ne croyait pas pouvoir en conscience s'allier avec un prince qui s'était ouvertement déclaré contre le culte et la doctrine de l'Église.

Les prélats, à l'exemple du monarque, signalaient dans toutes les occasions leur zèle pour la pureté de la foi, et leur attachement au centre de l'unité catholique. Tel était l'esprit qu'avait principalement entretenu le plus illustre d'entre eux, Boniface, archevêque de Mayence, et légat apostolique pendant trente-six ans. Il s'était fait une loi de se conduire invariablement par les avis du chef de l'Église; et comme la continuité de ses travaux dans des terres écartées dérobait souvent à sa connaissance les affaires et les révolutions les plus considérables, ce ne fut que deux ans après l'élection du pape Etienne qu'il lui demanda par lettres la communion du saint siége. Il avait été occupé, comme il le lui apprenait en s'excusant, à réparer plus de trente églises auxquelles les païens avaient mis le feu, sans le décourager cependant, ni ralentir l'activité de son zèle. Accablé d'années et d'infirmités, il entreprit de convertir entièrement les Frisons, idolâtres féroces et inconstans, parmi lesquels il avait travaillé les années précédentes avec quelque succès.

Il se pourvut auparavant d'un digne successeur dans le siége de Mayence, suivant la permission qu'il en avait reçue du pape; et ce fut le prêtre Lulle, un de ses plus fidèles comme de ses plus saints disciples, qu'il ordonna, du consentement du roi Pépin, des évêques, des abbés, de tous les ordres de la cléricature et de tous les seigneurs du diocèse. Un des motifs qu'il suggéra au grand chapelain Fulrade, pour obtenir à Lulle l'agrément du monarque, ce fut la nécessité d'instituer un évêque charitable qui pourvût aux besoins des prêtres employés sur la frontière des païens : « Ouvriers, lui dit-il, infatigablement occupés à la vigne du Seigneur, » qui peuvent tout au plus gagner leur pain, mais non le vêtement, si on ne les aide comme j'ai fait. »

Lulle étant institué, et Boniface prêt à partir pour la Frise, le saint vieillard lui parla ainsi [1] : « Sachez, mon fils, que le temps » de la mort est proche; entendez donc, et ayez soin d'exécuter les » dernières volontés de votre père. Continuez les bâtimens des églises que j'ai commencées en Thuringe; appliquez-vous de tout votre » pouvoir à la conversion des peuples; achevez l'église de Fulde, et » prenez soin, quand le temps viendra, de m'y faire enterrer. En » préparant tout ce qui est nécessaire pour ma mission, n'oubliez

[1] Willibald. c. 11.

« pas de mettre avec mes livres un linceul pour m'ensevelir. » A ces mots, Lulle ne put retenir ses gémissemens, et répandit un torrent de larmes.

Saint Boniface fit aussi venir sa parente, l'abbesse sainte Liobe; il l'exhorta à ne point quitter, quand il serait mort, cette terre qui lui était étrangère, et à maintenir l'esprit de régularité dans son abbaye de Biscofheim, sans que la faiblesse du sexe, ni le dégoût et l'ennui pussent donner lieu au relâchement. Il la recommanda à l'évêque Lulle, et aux anciens du monastère de Fulde, qui étaient aussi présens; puis, en lui donnant sa cuculle, il lui dit qu'il voulait n'être point séparé d'elle après la mort, mais qu'ils fussent inhumés tous les deux dans le même tombeau.

Enfin il s'embarqua sur le Rhin pour descendre en Frise. Il emmena Eoban, qu'il avait ordonné pour le siége d'Utrecht, vacant par la mort de saint Willebrod, et dix autres compagnons, trois prêtres, trois diacres et quatre moines [1]. Il fit une multitude de conversions, baptisa les infidèles par milliers, leur fit abattre leurs temples et y substituer des églises, prit jour pour leur donner la confirmation, et dans l'intervalle les renvoya chacun chez eux. Pour lui, il demeura campé sur les bords de la rivière de Bourde, toujours prêt à purifier de nouvelles ames dans les eaux de la régénération. Au jour convenu, on vit paraître dès le matin, non les néophytes qu'on attendait, mais une troupe de Barbares idolâtres et bien armés, qui tombèrent sur les tentes des prédicateurs de l'Évangile. Les domestiques sortirent, les armes à la main, pour les repousser; mais le saint évêque, averti par le tumulte, appela ses clercs, et prenant les reliques qu'il portait toujours avec lui, il parut hors de sa tente, et dit à ses gens: « Posez les armes, mes » enfans; notre religion nous instruit à ne pas rendre violence pour » violence. Le jour après lequel je soupirais est arrivé; mettez votre » confiance en Dieu, et pour quelques momens d'une vie misérable, » il vous donnera un royaume éternel. » A l'instant, les païens les assaillirent avec furie, et les mirent à mort au nombre de cinquante-deux. C'est ainsi que saint Boniface, âgé de soixante-quinze ans, couronna par le martyre, le cinquième jour de juin de l'an 755, quarante ans d'apostolat dans la Germanie, et trente-deux d'un saint épiscopat. Le bruit de sa mort s'étant répandu par tout le pays, les chrétiens formèrent une armée nombreuse et fondirent sur les terres des idolâtres, qui eurent tout lieu de se repentir de leur attentat; mais, le saint martyr achevant par ses prières ce qu'il avait commencé par ses prédications, les païens qui survécurent

[1] Willibald. n. 4.

à la ruine de leur pays furent si touchés de repentir, qu'ils se convertirent pour la plupart. Son corps fut d'abord enterré à Utrecht, d'où son digne successeur, l'archevêque Lulle, le fit transférer à Mayence; puis il fut porté, suivant la volonté du saint, à l'église de Fulde; ce qui ne contribua pas peu à la célébrité de ce monastère, qui devint l'école la plus renommée de toute l'Eglise occidentale, pendant ce siècle et le suivant.

Saint Boniface ne fut pas seulement l'apôtre de l'Allemagne, mais le restaurateur de la discipline ecclésiastique dans tout l'empire français. On lui attribue des statuts ou instructions aux évêques et aux prêtres, dont plusieurs articles méritent d'être connus[1]. Le quatrième porte qu'un prêtre missionnaire ne doit aller nulle part sans avoir avec lui le saint chrême, l'huile bénite et l'eucharistie, afin d'être incessamment prêt à exercer toutes ses fonctions. Le vingt-septième décide qu'il ne faut pas se faire scrupule de baptiser les personnes dont le baptême est douteux, en usant néanmoins de cette protestation : « Je ne te rebaptise pas, mais si tu » n'es pas encore baptisé, je te baptise. » C'est le premier exemple que l'on connaisse du baptême sous condition. « Comme divers » accidens, dit le saint prélat dans l'article 28, nous empêchent » d'observer rigoureusement les canons dans la réconciliation des » pénitens, chaque prêtre aura soin de les réconcilier par la « prière aussitôt qu'il aura reçu leur confession, c'est-à-dire, qu'il » ne différera pas de donner l'absolution à ceux dont les dispo- » sitions lui auront paru suffisantes. Le malade, ajoute-t-il, qui, » après avoir demandé la pénitence, aura perdu la connaissance » ou la parole, sera non seulement réconcilié par l'imposition des » mains, mais recevra l'eucharistie qu'on lui fera couler dans » la bouche : » paroles qui semblent marquer qu'en ce cas de nécessité on donnait la communion sous la seule espèce du vin.

Outre Lulle, archevêque de Mayence après saint Boniface, et honoré comme saint, l'apôtre de Germanie eut beaucoup d'autres saints disciples qui travaillèrent sans relâche avec lui, et après lui. On a déjà vu quels étaient le mérite et les vertus de saint Burchard, évêque de Wurtzbourg; de saint Willibalde, évêque d'Eischstat; de saint Winibalde, frère de Willibalde, et de la sainte abbesse Walburge; de saint Sturme, abbé de Fulde, et de saint Eobad, évêque d'Utrecht.

Le saint abbé Grégoire, qui, sans être évêque, gouverna le

[1] Tom. VI, p. 1890.

diocèse d'Utrecht, après la mort d'Eoban, s'était attaché à saint Boniface dès l'âge de quinze ans, quand cet homme apostolique, passant par le pays de Trèves, logea au monastère de Falz, qu'Adèle, aïeule de Grégoire, et fille du roi Dagobert II, avait fondé et gouvernait en qualité d'abbesse. Ce jeune homme, nourri avec la délicatesse ordinaire aux enfans d'une naissance auguste, soutint, avec le courage des ouvriers évangéliques les mieux éprouvés, tout ce qu'il eut d'abord à souffrir dans les missions de la Thuringe récemment ravagée par les Barbares. Jamais sa ferveur ne se démentit par la suite. Il prit soin jusqu'à sa mort de l'Église de Frise ou d'Utrecht, dont son neveu Albéric fut ensuite fait évêque par une disposition marquée de la Providence, qui l'arracha au service des rois de la terre dont il s'acquittait avec distinction en Italie. Pour Grégoire, il n'eut jamais que le caractère de prêtre, et d'abbé du monastère qui était en cette ville. Il y forma d'excellens ministres de l'Evangile, même parmi les peuples nouvellement convertis, Frisons, Saxons et Suèves. Saint Ludger, qui a écrit sa vie, et saint Lebvin sont des plus célèbres [1]. Entre toutes ses vertus, il fit principalement admirer sa charité dans les rencontres mêmes où la pratique s'en trouvait en opposition avec les plus forts préjugés des nations parmi lesquelles il vivait. On rapporte de lui que, deux de ses frères ayant été assassinés dans un bois, les meurtriers furent pris et livrés entre ses mains, afin qu'il les fît punir de telle mort qu'il lui plairait, selon les lois barbares qui déféraient la vengeance aux parens du mort. Ils parurent tout tremblans devant lui, mais il leur dit : « Je vous le pardonne; ne faites plus rien de semblable, de « peur qu'il ne vous arrive pis. » Il ordonna qu'on les fît baigner, qu'on les habillât proprement, qu'on leur donnât bien à manger; puis il les fit conduire en un lieu sûr, de peur des autres parens.

Les vertus de saint Otmar ne donnaient pas moins d'édification, vers le même temps, dans une autre partie de la France germanique. Il était abbé du monastère de Saint-Gal, l'une des premières écoles de l'Eglise d'Allemagne. Craignant que l'indigence n'y ruinât les études et la régularité, il alla se plaindre au roi Pépin des exactions et du brigandage de deux gouverneurs de la province du Haut-Rhin, alors nommée proprement l'Allemagne. Ils se saisirent de sa personne à son retour, le chargèrent de chaînes comme un scélérat et un hypocrite, et le firent accuser d'incontinence par un de ses moines nommé Lambert [2]. A peine daigna-t-il se dé-

[1] Sur. 12. Nov. I. — [2] Vit. c. IV. Act. SS. Ben.

fendre, soit qu'il prévît l'inutilité de toutes les apologies contre la cabale et l'oppression, soit par une humilité hors des règles ordinaires, et que Dieu inspire à quelques saints dont il veut être le défenseur immédiat. Otmar, ainsi calomnié, fut renfermé dans un château, et si rigoureusement traité, que pendant plusieurs jours il eût manqué de toute nourriture, si un de ses moines ne lui en eût apporté fort secrètement pendant la nuit. De là il fut transféré à l'île de Stein dans le Rhin, où pendant quatre ans qu'il vécut encore il ne cessa d'augmenter sa couronne par la prière, par les jeûnes et les austérités qu'il ajoutait volontairement à tout ce qu'il avait d'ailleurs à souffrir. Son corps ayant été trouvé sans corruption dix ans après sa mort, on le rapporta honorablement à son monastère de Saint-Gal, qu'il avait gouverné pendant quarante ans. Son calomniateur, le moine Lambert, fut attaqué d'une horrible maladie qui le rendit tout contrefait. Il confessa son crime, et fit au saint des réparations aussi éclatantes qu'inutiles à celui dont le ciel même se rendait l'apologiste (759).

Nous ne finirions point si nous voulions faire mention de tous les modèles de vertu qui faisaient la consolation de l'Eglise parmi ces nations à peine sorties de l'idolâtrie la plus barbare. La foi parut étendre ses conquêtes dans les terres où le nom de Jésus-Christ avait toujours été ignoré, à raison de la défection sacrilége des premiers adorateurs de ce Dieu fait chair. Séduits ou forcés par un maître sans foi et sans frein, les pasteurs, aussi bien que les peuples voisins des lieux consacrés par le sang du Rédempteur, montraient pour les plus augustes observances de son culte autant de mépris que leurs pères en avaient conçu pour l'idolâtrie.

Constantin-Copronyme venait de faire proscrire les saintes images, avec un scandale effroyable, par trois cent trente-huit évêques assemblés en forme de concile [1]. Avec non moins de scandale et d'impudence, il avait créé de sa seule autorité patriarche de Constantinople, à la place d'Anastase, le moine Constantin, déjà évêque de Stylée et son digne émule dans la carrière de l'impiété. Lui-même, monté sur l'ambon de l'église de Blaquernes, où son concile tint sa dernière assemblée (754), il préconisa son patriarche, le revêtit de l'habit sacré et du pallium, tous ses lâches évêques applaudissant à la subversion de la hiérarchie et de tous les canons. Non contens d'avoir porté leurs décrets impies, ils les exécutèrent avec fureur. Ils se répandirent dans toutes les églises et les oratoires, abattirent toutes les figures qui pouvaient

[1] VII Conc. p. 18

être l'objet du culte chrétien, les foulèrent aux pieds, les brûlèrent ou les mirent en pièces. Ils effacèrent les peintures des murailles, qu'ils couvraient ensuite de chaux pour qu'il n'en restât pas le moindre vestige. L'empereur fit surtout la guerre aux solitaires et à toutes les personnes religieuses, qu'il ne nommait pas autrement que les abominables [1]; il excitait le peuple à les maltraiter, et défendait, sous des peines rigoureuses, de leur donner le moindre secours. L'unique moyen d'échapper aux recherches et aux tortures, c'était de quitter l'habit monastique, et de consentir aux mariages sacrilèges qu'il les sollicitait de contracter. Il défendit à tous ses sujets, sous les plus terribles peines, d'embrasser désormais la vie religieuse. Les monastères furent envahis par des gens de guerre, et leurs revenus adjugés au fisc. Tous les moines abandonnèrent absolument Constantinople et les provinces voisines (757), pour se retirer en Occident, ou du moins vers le Pont-Euxin et l'île de Chypre, les deux seuls endroits de l'empire qui ne fussent pas infectés de l'hérésie des iconoclastes.

Les tortures et les supplices ne furent pas plus épargnés que les confiscations et le bannissement [2]. L'impitoyable empereur fit mourir sous le fouet un solitaire vénérable, saint André de Crète, surnommé le Calybite. André souffrit à Constantinople (761) dans le cirque de saint Mammas; après quoi le tyran ordonna de jeter son corps dans la mer; mais les sœurs du martyr trouvèrent moyen de l'enlever, et l'enterrèrent secrètement dans un lieu nommé Chrysis, qui par la suite prit le nom du saint. Avec non moins de cruauté, il fit jeter dans la mer Jean, abbé de Monagrie, après l'avoir fait enfermer dans un sac avec une grosse pierre. Dans l'île de Crète, l'abbé Paul fut martyrisé par le gouverneur Théophane. Ayant été amené devant cet officier, qui avait fait mettre, d'un côté, l'image de Jésus crucifié, et de l'autre les instrumens du supplice destinés à Paul, Théophane lui dit : « Choisis l'une de ces deux choses, ou de fouler cette image, ou de » subir ce tourment. — A Dieu ne plaise, ô adorable Sauveur, » s'écria Paul, que je vous outrage aussi indignement qu'on prétend m'y forcer! » Et au même instant il se prosterna pour l'adorer. Le persécuteur furieux le fit dépouiller, et serrer depuis le cou jusqu'aux talons entre deux ais, auxquels on l'attacha par tous les membres avec des clous; puis on alluma un grand feu, et on le suspendit par-dessus, la tête en bas, jusqu'à ce qu'il en fût tout consumé. Auprès d'Ephèse, on enferma trente-huit religieux sous la voûte d'un bâtiment abandonné; puis on mura toutes les issues, et on les laissa mourir en cet état.

1 Theoph. an. 21, p. 463. — 2 Du Cang. C. P. l. 2, p. 117.

Mais la plus illustre des victimes immolées pour le culte de Jésus-Christ et de ses saints, ce fut l'abbé du mont Saint-Auxence, monastère fameux près Nicomédie, martyr comparable à saint Étienne, dont il portait le nom, et qu'on surnomma le Jeune [1], pour le distinguer de ce premier martyr. Nonobstant la rigueur de sa retraite, et le soin extrême qu'il prenait de se faire ignorer, il était fort renommé pour sa sainteté et l'austérité de sa vie. Sa cellule, ou, pour mieux dire, le sépulcre qu'il habitait tout vivant, était une grotte qui n'avait que deux coudées de long, et à peine une coudée de large. Elle avait si peu de hauteur, qu'il ne pouvait y être debout qu'en se courbant; encore était-elle à moitié découverte; et comme l'ardeur du soleil l'y brûlait en été, il s'y trouvait exposé aux rigueurs du froid et à toutes les injures de l'air dans les autres saisons. Tous ses vêtemens consistaient en une simple tunique de peau, sous laquelle il portait une chaîne de fer croisée depuis les épaules jusqu'aux reins, clouée par le bas à une ceinture aussi de fer, et une autre sous les aisselles. Constantin se mit en tête d'attirer ce saint homme dans son hérésie, persuadé que, s'il y réussissait, il n'y aurait plus personne, même parmi les plus pieux solitaires, qui lui fît résistance.

Il envoya vers lui le patrice Calliste, séducteur habile, parfaitement instruit de toutes les subtilités des novateurs, et qui s'énonçait avec éloquence. Calliste portait de l'huile, des dattes, des figues, et quelques autres présens convenables aux solitaires. Il commença par dire au saint homme que l'empereur, prévenu d'estime et d'affection pour lui à cause de sa sainteté, ne l'avait point oublié dans les souscriptions qu'il demandait à tous les fidèles de distinction pour ce qui venait d'être ordonné par le concile; puis il se mit en devoir de déployer tous les artifices de son éloquence; mais Etienne y coupa cours, et dit : « Seigneur patrice, je » ne souscrirai point à des décisions hérétiques, que vous appelez » définitions de concile. Dieu me garde d'attirer sur moi la malédiction du prophète en appelant doux ce qui est amer, et en » donnant le nom de lumière aux ténèbres! Retournez donc à celui qui vous a envoyé pour me séduire, à l'empereur qui se dégrade en faisant le personnage d'hérésiarque, et ne manquez pas » de lui dire qu'Etienne est tout prêt à mourir pour le culte que » l'hérésie, enorgueillie de sa puissance, ose blasphémer. Remportez vos dons corrupteurs : l'huile du pécheur, comme l'Ecriture me le commande, ne parfumera point ma tête, et les » mets hérétiques ne souilleront pas ma bouche. » Présentant en-

[1] Vit. S Steph. Analect. Græc. t. 1.

suite le creux de sa main : « Quand je n'aurais de sang, ajouta-t-il, » que ce qu'il en peut tenir ici, je veux le répandre pour l'image » du Rédempteur. »

Calliste retourna confus vers l'empereur, et lui apprit la réponse d'Etienne; ce qui mit ce prince violent dans une telle fureur, qu'il le renvoya sur-le-champ avec des soldats pour arracher le saint de sa cellule, qui était au sommet de la montagne, et le renfermer sous bonne garde dans le monastère qui se trouvait au bas, jusqu'à ce qu'il eût décidé de son sort. Les satellites partirent à l'heure même, enfoncèrent la porte de la cellule, et en tirèrent le saint; mais leur cruauté se changea en compassion quand ils s'aperçurent qu'à force d'être à genoux, ses nerfs étaient réduits à une telle contraction, que ses jambes semblaient collées aux cuisses, et qu'il ne pouvait plus les étendre, ni presque se remuer, tant il était affaibli par son extrême abstinence. Il fallut que deux d'entre eux joignissent leurs mains avec précaution, pour le transporter doucement, le saint se soutenant en cet état comme il pouvait, en passant ses mains sur leurs épaules. Arrivés au bas de la montagne, ils l'enfermèrent avec les autres solitaires, et se tinrent en faction à la porte de la laure en attendant les ordres de l'empereur. Cependant tous les religieux ne s'occupaient qu'à prier et à chanter des cantiques. Les soldats édifiés et attendris se disaient les uns aux autres : « Certes, ces bons moines qu'on maltraite sans sujet » ne doivent nous envisager qu'avec horreur, et nous ne faisons » ici qu'un métier de brigands. » Saint Etienne et ses compagnons demeurèrent néanmoins enfermés de la sorte pendant six jours, sans manger. Une guerre imprévue qu'on eut à soutenir contre les Bulgares empêcha l'empereur de satisfaire son empressement impie, et l'obligea de laisser pour un temps les moines d'Auxence en repos. Ses émissaires, en les quittant, se recommandèrent avec instance aux prières de leur saint abbé.

Constantin comprit lui-même que, pour avoir les applaudissemens de ceux de ses sujets qui conservaient quelque ombre de droiture, il fallait trouver d'autres crimes aux défenseurs de la foi que leur fidélité à la tradition et aux observances des Pères. Il fit accuser le saint d'un commerce honteux avec une femme de distinction, qui, se trouvant veuve sans enfans, avait, par le conseil d'Etienne, quitté ses grands biens, son pays même, et sa famille, pour se faire religieuse au monastère des filles qui était assez près de celui des hommes, au bas du mont Saint-Auxence. On suborna un moine nommé Sergius, et une esclave d'Anne; c'était le nom que portait cette dame depuis que saint Etienne le lui avait donné, en la prenant pour sa fille spirituelle. Les deux faux témoins déposè-

rent qu'Anne montait souvent à la cellule de l'abbé dans le milieu de la nuit. On enleva cette sainte religieuse, et on la fit comparaître devant l'empereur, qui mit tous les artifices en œuvre pour l'obliger à se perdre elle-même par un aveu infamant. Elle gémit et répondit : « Seigneur, je suis à la merci de votre puissance; tour-» mentez-moi, ôtez-moi la vie, faites de moi tout ce qu'il vous » plaira; vous n'entendrez jamais de ma bouche que cette vérité : » Je n'ai d'autres rapports avec ce saint homme, que ceux qu'on doit » avoir avec les guides célestes qui nous dirigent dans les voies du » salut. » L'empereur demeura confus, sans trouver un mot de réplique, de dépit se rongea les ongles d'une main, et de l'autre fit les gesticulations brusques et ridicules qui trahissaient son emportement et sa pétulance. Dans un autre interrogatoire, il fit étaler une quantité effrayante de nerfs de bœufs, et dit à l'accusée : « Je » les ferai tous user sur ton corps, si tu n'avoues ton infâme com-» merce avec Etienne. » A l'imitation du Sauveur accusé par les Juifs, elle ne répondit pas une seule parole. Aussitôt huit satellites la soulevèrent par les deux bras, et l'étendirent en l'air en forme de croix, tandis que deux autres la frappaient de toutes leurs forces, l'un sur le ventre et l'autre par derrière. Elle demeura sans parole et sans mouvement. L'empereur, la croyant morte, la fit jeter dans un des monastères de Constantinople. Soit qu'elle fût en effet sans vie, soit qu'elle ait été enlevée et très-soigneusement cachée par quelques orthodoxes, il n'est plus parlé d'elle depuis ce moment.

L'injustice et l'oppression à l'égard d'Anne étaient trop criantes pour qu'on continuât la même marche contre Etienne. Le tyran se flatta de le faire tomber dans ses piéges à la faveur d'un nouveau stratagème. Il induisit un jeune courtisan, nommé Georges, à s'en aller trouver le saint abbé, à lui témoigner une grande estime de la vie religieuse, et à lui en demander l'habit. La défiance n'est pas la qualité des saints. Etienne se laissa persuader, et accorda un asile contre les périls du siècle et de la cour à l'imposteur sacrilége, qui se plaignait, avec une grande apparence de piété, de n'y pouvoir opérer son salut. Il lui donna d'abord l'habit de probation, qu'on appelait le petit habit, lui coupa les cheveux au bout de trois jours, et le revêtit de l'habit monastique. Après trois autres jours, l'imposteur s'échappa du monastère, et vint au palais retrouver l'empereur, qui dans l'intervalle avait rassemblé le peuple dans la place de l'Hippodrome, pour se plaindre que les abominables, c'est-à-dire les moines, lui débauchaient les gens de sa cour. Quand il tint Georges en habit de moine, il convoqua de nouveau l'assemblée du peuple, et le lui produisit en cet état. L'aveugle multitude se

mit à crier contre Etienne : « Au séducteur, au rebelle, qu'il » meure, il est digne du dernier supplice. » Cependant, pour achever la comédie, le prince ordonna que Georges fût sur-le-champ dépouillé de son habit noir, que le persécuteur nommait habit de ténèbres. On lui ôta l'un après l'autre l'épomide ou scapulaire, puis la cuculle ou capuchon, ensuite la ceinture, et l'analabe, qui était une espèce d'écharpe, ou plutôt d'étole que les moines portaient au cou. On passait successivement toutes ces pièces entre les mains des assistans, gens de cour et la lie du peuple, qui se les jetaient avec mépris, les foulaient aux pieds, et en faisaient à l'envi de fades dérisions. Enfin quatre hommes étendirent Georges par terre, le mirent tout nu, et versèrent un seau d'eau sur lui comme pour le purifier.

Aussitôt après ce burlesque prélude, l'empereur envoya au mont Saint-Auxence une multitude de gens armés; ils dissipèrent tous les moines; ils mirent le feu au monastère et à l'église, qui furent consumés jusqu'aux fondemens. On traîna Etienne hors de sa grotte, en le prenant à la gorge, l'accablant de coups et d'injures, lui crachant au visage, et on l'emporta droit à la mer, en lui déchirant les jambes à travers les broussailles et les épines. L'ayant jeté dans une barque, on le conduisit le long de la côte au monastère de Philippique près Chrysopolis, où il fut enfermé; puis on courut en avertir l'empereur (762).

Il fit venir cinq évêques, les coryphées des iconoclastes, savoir, Théodose d'Ephèse, Constantin de Nicomédie, Nacolius de Natolie, Sisinnius de Pastille, et Basile de Tricacabe. Il leur dit de prendre encore avec eux le patriarche Constantin, et d'aller tous ensemble réduire Etienne; mais le patriarche, qui connaissait à quel antagoniste on avait affaire, refusa la commission. Le patrice Calliste, avec plusieurs grands officiers de la couronne, ne put s'en dispenser. Arrivés à Chrysopolis, ils firent comparaître Etienne, qui vint, soutenu par deux hommes, avec les fers aux pieds, n'ayant qu'un souffle de vie, et dans un état qui arrachait les larmes des yeux. L'évêque d'Ephèse, qui se croyait savant, lui dit : « Homme de Dieu, comment vous êtes-vous persuadé d'en » savoir plus que l'empereur et tant d'évêques, que vous regardez » comme des hérétiques? — C'est, répondit Etienne, que vous » introduisez une nouveauté dans l'Église, et qu'on peut vous » dire avec le prophète : *En vain les grands de la terre, avec les* » *pasteurs des peuples, ont conjuré contre l'Eglise et contre le* » *Christ.* » Constantin de Nicomédie, jeune homme emporté, ne lui en laissa pas dire davantage, et se levant de sa place, il donna un coup de pied dans le visage du saint qui était assis par terre.

Un des gardes lui en porta un autre dans le ventre, l'étendit à la renverse, et continua de lui donner du pied dans la poitrine, jusqu'à ce que le sénateur Calliste, d'autant plus indigné de cette brutalité, qu'un évêque en était le premier auteur, trancha court, et dit en deux mots au saint confesseur : « Il ne vous reste qu'à choisir entre la mort et la soumission au concile. »

« Ma vie est à Jésus-Christ, répliqua Etienne, et ma gloire est » de mourir pour son culte; mais qu'on me lise la définition de » votre concile, afin que je voie ce qui vous rend ennemis des » saintes images. » Constantin, ayant lu le titre, qui était conçu en ces termes : « Définition du saint concile, septième œcuméni- » que, » Etienne reprit sur chacune de ces expressions : « Comment » d'abord peut-on nommer saint un concile qui fait profaner les » choses saintes, qui refuse le titre de saint aux martyrs et aux » apôtres, et les nomme sèchement apôtres et martyrs? Comment » ensuite appelez-vous œcuménique un concile dont la célébra- » tion n'a point été agréée de l'évêque de Rome, sans l'autorité » duquel les canons défendent d'y régler les affaires ecclésiasti- » ques; que ni le patriarche d'Alexandrie, ni celui d'Antioche, ni » celui de Jérusalem n'ont approuvé, et qui n'a point été envoyé » dans toute l'Église, aux siéges divers, pour y être confirmé? » Comment enfin peut-on nommer septième concile celui qui ne » s'accorde point avec les six précédens? — En quel point, reprit » Basile, avons-nous contrevenu aux six conciles? — Eh quoi! » repartit Etienne, n'ont-ils pas été assemblés dans les églises? » Et dans ces églises n'y avait-il pas des images révérées des Pères? » Répondez, évêque : vos lèvres doivent être les dépositaires de la » tradition. » Basile ne put le contredire. Le saint leva les yeux au ciel, poussa un profond gémissement, puis étendant la main avec autorité : « Quiconque, dit-il, n'adore pas Jésus-Christ dans les » images qui le représentent selon son humanité, qu'il soit ana- » thème. » Il voulait continuer; mais les commissaires, honteux de ne plus faire que le personnage de coupables, quittèrent la partie et retournèrent vers l'empereur. Les évêques voulaient cacher leur défaite; mais Calliste dit au prince : « Nous sommes vaincus, » seigneur, cet homme est fort en raisons, et n'a que du mépris » pour la mort. » Constantin outré de colère prit à l'instant la plume, et expédia un ordre pour exiler le saint solitaire à l'île de Proconèse près l'Hellespont (763).

Saint Etienne guérit le supérieur du monastère de Philippique, abandonné des médecins, puis partit avec une joie et avec une sorte de célérité, quoiqu'il n'eût pris aucune nourriture depuis dix-sept jours qu'il était renfermé. Il avait constamment refusé de

toucher à ce que l'empereur lui envoyait en abondance. A Proconèse, il n'eut à son ordinaire qu'une caverne pour habitation, mais qui lui parut fort commode et fort agréable, parce qu'elle était en belle situation au bord de la mer, et près d'une église de sainte Anne, quoique cette côte fût inhabitée. Les herbes qui croissaient alentour lui fournissaient sa nourriture. Ses disciples, chassés du mont Saint-Auxence, et informés du lieu de son exil, y vinrent se remettre sous sa conduite, et formèrent un nouveau monastère. Le Seigneur lui accorda le don des miracles, avec l'éclat dont il se plaît à revêtir les œuvres de sa toute-puisance, quand ses faveurs particulières servent en même temps au bien général de son Église. Le saint confesseur guérit un aveugle-né, en lui disant : « Au nom de Jésus-Christ que tu adores dans ses images, re- » couvre la lumière. » Il délivra le fils unique d'une femme de Cyzique, possédé du démon depuis neuf ans, en lui faisant aussi adorer Jésus-Christ dans son image. Il guérit de la même manière une femme de haut rang de la ville d'Héraclée, affligée depuis sept ans entiers d'une perte de sang. Il fit surtout un grand nombre de miracles en faveur des voyageurs exposés au péril de la navigation. Quand, du sommet de la montagne où il habitait, il voyait la mer en tourmente, il mettait ses frères en oraison ; et souvent après la tempête, les voyageurs accouraient pour lui rendre grace, en publiant que pendant le danger ils lui avaient vu gouverner le navire.

Mais le prodige qui fit le plus de bruit, ce fut la guérison d'un soldat paralytique de la moitié du corps, à qui il rendit une santé parfaite en lui faisant vénérer l'image de Jésus-Christ et de sa sainte Mère. La chose parvint à la connaissance du gouverneur de Thrace, d'où le malade était parti pour l'île de Proconèse, et elle lui parut assez importante pour la transmettre promptement à l'empereur, en lui envoyant le soldat qualifié d'idolâtre selon les principes du prince iconoclaste. Copronyme lui demanda d'un ton à le déconcerter s'il persistait dans l'idolâtrie. Le soldat intimidé se jeta à genoux, demanda pardon comme ayant été séduit, et dit anathème aux images. Sur-le-champ l'empereur le fit centurion ; mais comme le nouvel officier retournait chez lui, son cheval le jeta par terre, et le foula aux pieds avec tant d'acharnement, qu'il le fit expirer sur la place.

Constantin-Copronyme, ne pouvant pardonner à saint Etienne ces nouvelles faveurs du Tout-Puissant, en prit sujet de dire que le moine d'Auxence, au lieu de se corriger par l'exil, n'en induisait que plus audacieusement le peuple à l'idolâtrie. Il le fit ramener à Constantinople, et mettre dans la prison des bains, les

entraves aux pieds et les fers aux mains. Peu de jours après, il se rendit sur la terrasse du phare, et l'y fit comparaître. Etienne en y allant se fit donner une pièce de monnaie où était l'effigie du prince, et la tint cachée sous ses habits. Aussitôt que l'empereur aperçut Etienne, il se livra à son emportement ordinaire et s'écria : « Quelle impudence ! quel opprobre ! Voyez, je vous prie, quel » est le misérable qui ose me résister, et me traiter avec outrage. » Le saint tenait les yeux modestement baissés sans rien répondre. Le tyran lui lançait des regards foudroyans, et le menaçait en gesticulant selon sa coutume; puis il lui dit : « Toi, le plus vil des » hommes, tu ne daignes pas me répondre ! » Alors Etienne répondit avec une douceur et une tranquillité toute céleste : « Sei- » gneur, si votre résolution est prise de me condamner, envoyez- » moi au supplice sans différer davantage; que si votre majesté » veut prendre connaissance de ma cause, qu'elle tempère le feu » de son courroux, car c'est ainsi que les lois prescrivent aux » juges d'en user. » Constantin reprit : « Quels décrets des Pères » avons-nous enfreints, pour te donner sujet de nous traiter » d'hérétiques ? » Etienne repartit : « Vous avez condamné les sain- » tes images que les Pères ont honorées de tout temps, et qu'ils » nous ont transmises. Confondant le sacré et le profane, vous » n'avez pas horreur d'appeler indistinctement idole la figure de » Jésus-Christ, et celle d'Apollon; les images de la Mère de Dieu, » et celles de Diane ou de Vénus; de les fouler aux pieds, de les » livrer aux flammes. — Homme stupide, répliqua l'empereur, es- » prit lourd et bouché, est-ce qu'en foulant aux pieds les images nous » foulons Jésus-Christ ? A Dieu ne plaise ! » A ce moment le saint, présentant la pièce de monnaie dont il s'était muni, dit au prince : « Seigneur, de qui est cette image et cette inscription ? » Constantin répondit : « De qui serait-elle, sinon de l'empereur ? » Sur cela, l'homme de Dieu poussa un profond soupir; puis il jeta la pièce à terre, et marcha dessus. Les gens de la suite du prince s'élancèrent sur le saint comme des bêtes féroces, pour le précipiter de la terrasse; mais Constantin, plus sensible qu'eux à la honte de se trouver en contradiction, les retint, et l'envoya à la prison du prétoire pour le faire juger dans les formes.

La persécution continua, et s'étendit avec une violence nouvelle à toutes les conditions. Copronyme fit rigoureusement punir un grand nombre de soldats et d'officiers fidèles à la religion de leurs pères [1]. Il exigea de tous ses sujets un serment général de ne rendre aucune sorte de culte aux images; il obligea même le patriar-

[1] Theoph.

che Constantin à monter sur l'ambon de la grande église, et à faire ce serment sur la vraie croix; après quoi cet indigne évêque fut admis à la table de l'empereur, où il s'assit au son des instrumens de musique, couronné de fleurs comme pour une fête de théâtre, et où il mangea publiquement de la viande au mépris de la profession monastique qu'il avait embrassée (766).

Mais cette faveur eut le sort accoutumé de celles qui s'acquièrent par le crime. Quelque temps après, par le barbare caprice du même empereur, on fit comparaître ce prévaricateur sacrilége dans un état bien différent, flétri par une sentence de déposition, tout déchiré de coups, accompagné d'un secrétaire d'état qui portait un livre où les crimes du patriarche étaient retracés[1]. On en fit la lecture à la face de tout le peuple, et à chaque chef d'accusation, le secrétaire frappait du livre le visage de l'accusé. On le fit ensuite remonter sur ce même ambon qui avait servi de théâtre à son impiété; et le patriarche Nicétas, substitué en sa place, envoya des évêques pour lui ôter le pallium, puis on le fit sortir à reculons du lieu saint. Telle fut la cérémonie de sa dégradation, qui dès ce temps-là était en usage avant la peine de mort, qu'il subit quelques jours après. Dès le lendemain de sa déposition, jour de spectacle dans l'Hippodrome, on lui rasa les cheveux, la barbe, les paupières; et après l'avoir revêtu d'un gros habit de laine sans manches, on le mit à rebours sur un âne, conduit par son neveu à qui l'on avait coupé le nez. Il parcourut ainsi toute la carrière au travers du peuple qui crachait sur lui, et qui l'outrageait en mille manières. Au bout de la course, on le jeta à bas de l'âne, on lui mit le pied sur la gorge, et on l'abandonna à toutes les insultes de la populace jusqu'à la fin du spectacle[2]. Enfin l'empereur, que nul autre objet ne pouvait distraire de sa manie contre les images, lui envoya demander ce qu'il pensait du dernier concile. Le malheureux, croyant obtenir sa grace, répondit que la foi de l'empereur était orthodoxe, et qu'il avait bien fait de tenir son concile. « C'est là, dirent les envoyés, ce que nous voulions entendre de ta bouche : va maintenant à l'anathème et à la réprobation éternelle. » On lui trancha aussitôt la tête dans le lieu ordinaire des exécutions, et on la suspendit par les oreilles à la place du Mille. Son corps fut traîné par un pied, et confondu parmi ceux des autres suppliciés. On jeta sa tête au même lieu, au bout de trois jours (767).

On n'en persécuta pas avec moins d'ardeur les catholiques de tout état, ecclésiastiques et laïques, évêques et moines, magistrats

[1] Theoph., an. 27, p. 371. — [2] Hist. Miscel. l. 22, p. 721.

et simples citoyens. On fit mourir plusieurs officiers des premiers du palais à cause de leur piété exemplaire, ou simplement pour avoir loué l'héroïque patience de saint Etienne. A d'autres on creva les yeux, et on les relégua en des lieux écartés, où, pour les ébranler, après certains intervalles, on leur donnait jusqu'à cent coups de nerfs de bœuf. Mais c'était toujours aux moines que l'empereur en voulait principalement. Afin de diffamer irrémédiablement leur profession, après en avoir fait arrêter un grand nombre, il leur fit traverser l'Hippodrome, tenant chacun une femme par la main, à la vue d'une populace effrénée qui vomit tout ce qu'on peut imaginer de plus sales injures.

Outre le culte des images, il défendit les prières adressées à la Vierge et aux saints. Il fit exhumer et brûler les reliques les plus révérées, et précipiter dans la mer le corps de l'illustre martyre sainte Euphémie, la gloire de Chalcédoine, où les malades faisaient recueillir, comme un remède assuré, l'huile miraculeuse qui en découlait; mais la mer sembla craindre de se prêter à ce sacrilége, et repoussa de son sein ce trésor sacré, qui fut retrouvé à l'île de Lemnos. De l'église de la sainte, Copronyme fit un atelier pour une fabrique d'armes; et les ouvriers, entrant dans les vues impies de l'empereur, en destinèrent le sanctuaire aux plus sales usages. Il logea ses soldats dans le monastère de Saint-Dalmace, qui était le premier de Constantinople, et dans plusieurs autres. Il en ruina de fond en comble un bien plus grand nombre. Il prit en aversion ceux de ses sujets qui avaient des parens moines, et jusqu'aux personnes qui paraissaient avec l'habit noir, qu'enfin il défendit absolument de porter.

Lorsque saint Étienne entra dans sa prison de Constantinople, il y trouva trois cent quarante-deux moines arrêtés comme lui pour la cause de la religion [1]. Les uns avaient le nez ou les oreilles coupés, d'autres les mains, pour n'avoir pas voulu souscrire au faux concile; on avait arraché les yeux à un grand nombre; la plupart tout déchirés de verges, et la tête rasée, avaient encore quelque reste de barbe enduit de la poix qui avait servi à la brûler. Le saint rendait graces à Dieu en observant tous ces vestiges d'une généreuse confession, et se confondait lui-même comme s'il n'avait encore rien souffert. Les confesseurs, de leur côté, le regardaient comme leur chef et leur modèle, le priaient de leur donner ses instructions, et lui découvraient jusqu'aux plus secrets replis de leur cœur. Tous ensemble faisaient régulièrement les offices de l'Église; et la prison devint un monastère, que les gardes et les

[1] Vit. j. I Analect. Græc.

geôliers ne voyaient qu'avec admiration. Un des guichetiers dit à sa femme : « Je crois que la folie de l'empereur nous fera périr, en » s'attaquant au ciel comme il le fait. Ce solitaire, dit-on, vient du » mont Saint-Auxence : quant à moi je le crois véritablement un » ange bien plutôt qu'un homme. » Cette femme, qui était fort religieuse, fit questions sur questions touchant la manière de vivre du saint ; puis elle entra dans le lieu où il était, se prosterna devant lui, le conjura de prier pour elle, et de trouver bon qu'elle fournît à ses besoins. Il invoqua aussitôt pour elle le nom du Seigneur ; mais il n'en voulait pas recevoir le moindre présent, parce qu'il la croyait iconoclaste et excommuniée. Elle lui protesta que, fidèle aux leçons du patriarche saint Germain, elle avait toujours eu cette impiété en horreur. Pour l'en convaincre, elle courut chercher trois images, l'une de la Vierge, les deux autres de saint Pierre et de saint Paul, et leur rendit en sa présence des honneurs religieux. Saint Étienne, après cette épreuve, accepta sur son offre six onces de pain, avec un peu d'eau, qu'elle lui apportait le samedi et le dimanche de chaque semaine. Ce fut là toute la nourriture qu'il prit pendant la meilleure partie de l'année qu'il demeura dans cette prison.

Tout en y entrant, il avait connu, par une lumière prophétique, qu'il touchait au terme de sa carrière. Quarante jours avant sa mort il fit appeler la femme du guichetier, la remercia des bons offices de l'hospitalité, et ajouta : « Comme la fin de ma vie » est proche, je ne dois plus m'occuper que du soin de mon ame ; » je n'ai plus besoin d'aucune nourriture corporelle. » La veille de sa mort, il dit à cette même personne, en présence de tous les confesseurs, que le lendemain il paraîtrait devant un autre juge, et deviendrait citoyen d'un autre empire : ce qui engagea tous ces saints prisonniers à passer la nuit entière à chanter les louanges de Dieu. Copronyme célébrait alors la fête idolâtre des Brumales en l'honneur de Bacchus, nommé Brumus par les anciens Romains ; car ce prince, en traitant d'idolâtrie le culte des images, s'adonnait aux observances les plus superstitieuses, aux horreurs même de la magie et du commerce avec les démons. Comme il était le plus occupé de ces horribles rites, le vingt-quatrième jour de novembre, on vint lui dire qu'Étienne d'Auxence avait converti le prétoire en monastère ; qu'on y passait les nuits à chanter des psaumes, et que les habitans de Constantinople couraient en foule pour l'admirer et recevoir ses instructions. Dans le premier transport de sa fureur, il commanda de tirer Étienne de prison, et de le mettre à mort de l'autre côté du détroit, au lieu où avait été l'église de sainte Maure martyre, rasée depuis peu, et changée en

une place pour l'exécution des criminels; puis, revenant à une méchanceté noire et réfléchie : « Qu'y a-t-il de plus désirable pour » Étienne, dit-il, que d'avoir la tête tranchée? Je suis persuadé » que ce sont là ses vœux les plus doux depuis qu'il est arrêté ; » et il commanda qu'on le remît en prison.

Le soir il fit appeler deux frères, des premiers de sa cour par leur rang et par leur esprit. « Allez, leur dit-il, au prétoire; voyez » de ma part Étienne d'Auxence, et n'épargnez rien pour lui faire » sentir mes bontés à son égard. Je viens de le tirer des portes de la » mort; au moins pour cette grace, il doit user envers moi de » quelque déférence; mais non, il n'en aura aucune. Je connais » la dureté de son génie; il éclatera bien plutôt en blâmes et en ana- » thèmes injurieux. Si toutefois il ose le faire, traitez-le comme il » le mérite; accablez-le tellement de coups, qu'il expire aussitôt » que vous vous serez retirés. » Les deux seigneurs partirent pour exécuter cet ordre barbare; mais au premier aspect du saint homme, ils furent pénétrés d'une si grande vénération, qu'ils se prosternèrent pour lui baiser les pieds et lui demander sa bénédiction. Cette soudaine conversion ne fut pas long-temps ignorée de l'empereur; sitôt qu'il l'apprit, il sortit de son appartement comme un frénétique, courut tout le palais, et cria dans le vestibule : « A moi, » au secours, on me trahit, tout le monde m'abandonne! » Les courtisans arrivant en foule, et s'empressant autour de lui : « Re- » tirez-vous, leur dit-il, je ne suis plus votre empereur, il en est » un autre à qui on baise les pieds, et dont on sollicite la bénédic- » tion. Eh quoi! n'est-il plus personne pour faire ce que je com- » mande? Ne se trouvera-t-il pas un sujet fidèle qui prenne mon » parti contre le chef des abominables, qui ose arracher la vie à ce » misérable Étienne? »

Il n'eut pas prononcé ce nom qu'une multitude d'hommes d'adulation et d'iniquité sortirent en fureur, et coururent à la prison en criant avec menaces qu'on eût à leur livrer Étienne d'Auxence. Le saint ne fut pas surpris. Déjà il avait fait ses adieux aux frères; il s'était dépouillé de tous ses vêtemens monastiques, de peur qu'ils ne servissent aux jeux sacriléges de l'hérésie; il n'avait plus que sa tunique de peau, et il s'entretenait paisiblement des choses célestes avec les autres confesseurs. Il se présenta sans crainte aux courtisans qui devenaient ses bourreaux, et leur dit, à l'exemple de celui pour qui il mourait : *Je suis Etienne que vous cherchez.* Ils le renversèrent avec brutalité, attachèrent des cordes aux fers qu'il avait aux pieds, et le traînèrent ainsi dans la rue, chacun s'empressant à l'envi de le frapper, et de lui faire de nouvelles blessures. En passant devant un ancien oratoire de sainte Théodore,

que les iconoclastes avaient épargné jusque là, à côté de la première porte du prétoire, il voulut encore signaler par un acte de vénération religieuse la foi pour laquelle il donnait son sang. Un certain Philomate s'écria : « Voyez cet abominable qui veut mou- » rir comme un martyr. » Et courant aux pompes publiques qu'on tenait en cet endroit contre les incendies, il en arracha un gros piton, et lui en frappa si rudement la tête, qu'il le fit expirer sur la place. Philomate tomba lui-même aussitôt après son assassinat, écumant, grinçant les dents, cruellement agité du démon, qui ne le quitta qu'avec la vie. On continua de traîner le corps du saint martyr jusqu'à ce que ses côtes fussent toutes brisées, que ses chairs et ses membres tombassent par lambeaux et que ses intestins se répandissent de toutes parts. Le peuple forcené le frappait encore tout mort qu'il était, et l'on faisait sortir les enfans des écoles publiques, par ordre exprès de l'empereur, afin de grossir la troupe des meurtriers. Quiconque refusait de figurer dans cette scène féroce était déclaré ennemi de César. Enfin on jeta le corps dans une large fosse creusée à l'endroit où avait été l'église de Saint-Pélage, et destinée à la sépulture des criminels. Après cette barbare expédition, les courtisans revinrent tout glorieux en faire le récit à l'empereur. Il en eut tant de joie qu'il les fit asseoir à sa table, et à chaque circonstance qu'ils lui racontaient du traitement fait au martyr avant ou après sa mort, il témoignait sa joie par de grands éclats de rire (764).

Il eût bien voulu traiter de la même manière saint Jean Damascène, le plus redoutable antagoniste des iconoclastes et de leur faux concile; mais sous la domination des mahométans, moins inhumains et moins impies que cet empereur chrétien, Jean se riait de sa fureur et des vains anathèmes qu'il faisait lancer contre lui par ses prélats hérétiques. Il est du moins constant que ce docteur, l'un des plus illustres de son siècle, termina paisiblement sa carrière, quoiqu'on ne sache pas au juste quand il mourut; les uns plaçant sa mort en 754, et les autres en 780. Il continua infatigablement ses doctes ouvrages tant sur la morale que sur les articles principaux des dogmes divers; car il ne se borna point à la réfutation des hérétiques sacriléges de son temps, qu'il lui était aisé de confondre par leurs propres excès. C'est pourquoi on doit peu s'étonner qu'eux et leur concile, au préjudice de la vénération si justement due à cet illustre docteur, aient trouvé des défenseurs et des panégyristes dans les réformateurs prétendus des derniers siècles. Telles sont les extrémités auxquelles réduisent, et la première licence qui porte à quitter les chemins battus de l'Église, et la né-

cessité de défendre les systèmes et les nouveautés substitués à la tradition.

Le plus considérable des traités dogmatiques de saint Jean Damascène est son exposition de la foi orthodoxe, corps entier de théologie composé selon la méthode d'Aristote, et le premier modèle de nos auteurs scolastiques. Il est divisé en quatre livres, le premier sur les attributs de la Trinité, le second sur les ouvrages tant visibles qu'invisibles de la création : là, il s'étend fort au long sur les facultés de notre ame. En parlant de la liberté de l'homme, il établit qu'encore bien que nos actions libres soient l'objet de la prescience de Dieu, la prédestination néanmoins n'en empêche pas la liberté, « parce que le Seigneur, dit-il, ni ne veut » le péché, ni ne nécessite à la vertu. » Dans le troisième livre, il traite avec beaucoup d'exactitude du mystère de l'incarnation, et des sacremens dans le quatrième, qui nous fournit un témoignage des plus clairs et des plus énergiques de la foi de l'antiquité sur l'eucharistie. « Si la parole du Seigneur, dit-il, est toute-puissante; » si, quand il a dit que la lumière se fasse, elle s'est faite ; si, parce » qu'il l'a voulu, le Verbe lui même s'est fait homme, s'est formé » un corps du sang pur d'une vierge, ne peut-il pas du pain faire » son corps, et du vin son sang? Que si vous me demandez com- » ment le pain devient le corps de Jésus-Christ, et le vin son sang, » je vous répondrai comme l'ange à Marie : *Le saint Esprit sur- » vient, et opère cette merveille inconcevable*... Oui, le corps uni » à la divinité est vraiment le corps pris de la Vierge, non que le » corps monté au ciel en descende, mais parce que le pain même » et le vin sont changés en la chair et au sang de Dieu. Si vous » demandez encore la manière dont cela se fait, je ne puis rien » vous dire de plus : Dieu est tout-puissant, et sa manière d'opé- » rer incompréhensible. » Dans le traité des hérésies par le même docteur, on trouve des preuves également convaincantes de l'uniformité et de la perpétuité de la foi catholique sur bien d'autres articles. Il en exposa jusqu'à cent trois contre un pareil nombre d'hérésies. Les quatre-vingts premiers sont absolument les mêmes que dans l'ouvrage de saint Epiphane. Le principal des écrits moraux de saint Jean Damascène, est celui des Parallèles, divisé en trois livres, c'est-à-dire, la comparaison des sentences des Pères avec celles de l'Ecriture. Il fit aussi un grand nombre d'hymnes assez estimées pour avoir trouvé une des premières places dans l'office des Grecs.

Quoique les fidèles orthodoxes fussent plus en sûreté sous la domination musulmane que sous l'empire de Constantin-Copronyme,

ils eurent néanmoins différentes persécutions à soutenir de la part de ces conquérans jaloux, quand une fois leurs conquêtes parurent solides [1]. Ils s'étaient piqués auparavant d'une équité imposante et capable, sinon de faire goûter leurs rêveries, au moins d'accoutumer à leur joug, et d'effacer le souvenir de leurs anciens brigandages. Les chrétiens de Damas s'étant plaints au calife Omar qu'on leur avait enlevé l'église de Saint-Jean contre la foi publique, il leur offrit en dédommagement la somme de quarante mille dinars : c'est ainsi qu'on appelait parmi les Arabes le sou d'or des Romains [2]. Comme ces offres ne les satisfaisaient pas, ils sollicitèrent et obtinrent la restitution même de cette église ; puis par composition volontaire, elle fut cédée aux musulmans, qui en avaient déjà fait une mosquée, à condition qu'ils abandonneraient aux chrétiens leurs prétentions sur toutes les autres églises. C'étaient là des traits d'une probité d'ostentation, qu'à l'exemple de tous les sectaires les disciples de Mahomet soutinrent mal. Non contens d'exiger de grosses contributions des chrétiens, et jusqu'à un dinar de chaque moine, d'étendre même le tribut aux reclus et aux stylites, ils leur défendirent d'abord en Syrie, sous le gouvernement de Salem, oncle du calife Almanzor, de plus bâtir d'églises, d'exposer la croix, et de parler de leur religion aux Arabes. Abdalla, autre oncle d'Almanzor, leur interdit l'étude des lettres. On retira de leurs mains les registres publics que l'ignorance de leurs vainqueurs leur avait fait confier dans presque toutes les parties de l'administration; mais la même raison les leur fit bientôt rendre. Toutefois, sous le règne d'Almanzor, ils bâtirent à Emèse une église magnifique de Saint-Jean-Baptiste, et l'on y transféra son chef du monastère de la caverne où il avait été trouvé sous l'empereur Marcien.

L'an 757, le 25 avril, le pape Etienne II avait terminé, par une mort précieuse aux yeux du Seigneur, cinq années de pontificat, illustrées dans les temps les plus difficiles, par un zèle efficace pour la gloire de l'Eglise, par une heureuse fermeté à maintenir la tradition, et par une charité inépuisable. Les veuves et les orphelins, les indigens de tout état le trouvaient toujours prêt à les secourir [3]. Après avoir rétabli dans Rome quatre hôpitaux entièrement abandonnés, il en bâtit trois autres, et leur donna de grands biens. Il aimait les religieux, et accorda à ceux de Saint-Denis en France le privilége extraordinaire d'avoir un évêque particulier pour leur monastère : distinction dont avaient été honorées plus anciennement d'autres abbayes célèbres, telles

[1] Theoph. p. 334. — [2] Elmac. c. 13, p. 77. — [3] Anast.

que Saint-Martin de Tours, et distinction que celle de Fulde avait conservée presque jusqu'à notre temps.

L'attachement des Romains pour Étienne s'étendit à son frère le diacre Paul, qu'ils élurent en sa place comme il y pensait le moins. Il n'était occupé que de sa douleur, et des derniers devoirs qu'il rendait au pontife son frère, quand l'archidiacre Théophylacte rassembla des factieux dans sa maison pour se faire élever au pontificat ; mais la plus grande partie des magistrats et du peuple vint chercher Paul dans le palais de Latran, et à peine le pontife défunt était-il enterré, que la faction de Théophylacte se dissipa. Paul fut ordonné le 26 de mai, et tint le siége dix ans. Sa charité ne le cédait point à celle d'Etienne. Il avait le naturel si tendre et si compatissant qu'il ne voyait point de personnes affligées sans l'être autant qu'elles, jusqu'à ce que, par des secours efficaces, il eût porté la consolation et la sérénité dans leur ame. Souvent on l'avait surpris la nuit allant visiter les pauvres malades dans leurs réduits négligés, leur portant la nourriture, et la leur servant dans leur lit. Il visitait de même les prisonniers, et délivrait à ses dépens ceux qui étaient détenus pour dettes. Quand il fut sur la chaire pontificale, en possession des riches domaines qu'avaient acquis ses derniers prédécesseurs, il ne signala pas moins qu'eux sa magnificence religieuse par de saintes fondations, par la construction de différentes églises, et par les dons sans nombre dont il les enrichit.

Sitôt qu'il fut élu pape, il écrivit au roi Pépin pour lui faire part de son élection, l'assurer de son attachement, et lui demander la continuation de sa protection pour l'Eglise romaine ; promettant, au nom de tout le peuple romain, d'être fidèle à ce prince jusqu'à l'effusion du sang. Cette lettre néanmoins, et celles de quelques autres papes du même temps, se trouvent datées du règne des empereurs de Constantinople, soit qu'on les regardât encore à certains égards comme souverains de Rome, soit plutôt par un reste peu uniforme de l'ancien usage.

Le roi Pépin s'étudiait à ne pas séparer l'intérêt de l'état de celui de l'Église. L'an 765, il fit tenir un concile ou assemblée générale de la nation française, à Attigni-sur-Aisne dans le diocèse de Reims [1]. Il s'y trouva, avec saint Chrodegang de Metz qui présidait, vingt-sept évêques tant en exercice que retirés dans des monastères, et dix-sept abbés. Deux ans après on en tint un autre à Gentilly, près Paris. Il ne nous reste du concile d'Attigni que la promesse réciproque par laquelle les prélats s'engagèrent,

[1] Tom. VI Conc. p. 1701.

quand quelqu'un d'eux viendrait à mourir, à faire chacun réciter cent psautiers, et célébrer cent messes par leurs prêtres, et à dire eux-mêmes trente messes. Constantin-Copronyme ayant envoyé des ambassadeurs en France pour se justifier sur les innovations scandaleuses qui bouleversaient tout l'Orient et qui excitaient les plus vives réclamations de la part du siége apostolique, ils furent entendus dans le concile de Gentilly; mais dans l'impossibilité de défendre une si mauvaise cause, ils firent diversion au moyen des questions qu'ils proposèrent touchant le dogme de la Trinité dont il ne s'agissait nullement. Ils usèrent de récrimination; ils accusèrent les Latins d'errer en faisant procéder le Saint-Esprit du Fils aussi bien que du Père; ils leur reprochèrent plus vivement qu'ils n'avaient encore fait d'avoir ajouté le mot *Filioque* au concile de Constantinople. On disputa fort long-temps et fort inutilement, selon toutes les apparences, puisqu'il n'en résulta aucune décision qui du moins nous soit parvenue.

Saint Chrodegang, célèbre dès le pontificat d'Étienne II, qu'il avait reçu à son arrivée en France, le devint beaucoup plus encore par la réforme qu'il mit dans la vie canoniale, et que tous les chanoines embrassèrent par la suite, comme les moines avaient déjà pris celle de saint Benoît. Tous les clercs portaient auparavant le nom de chanoines, soit parce qu'ils étaient inscrits dans le canon ou catalogue de leur église, soit parce qu'ils faisaient profession de vivre selon les canons; mais depuis on entendit spécialement par là ceux qui vivaient en commun, à l'exemple du clergé de saint Augustin. C'est pour ces sortes d'ecclésiastiques que saint Chrodegang composa sa règle, qu'il tira, autant que la différence des professions le permettait, de la règle de saint Benoît, et des usages de l'église romaine, regardée constamment comme le plus sûr modèle de toutes les autres.

Ainsi les chanoines de saint Chrodegang n'étaient pas obligés à une pauvreté absolue; mais en faisant passer à l'église la propriété de leurs fonds, ils pouvaient s'en réserver l'usufruit, et pendant leur vie disposer de leurs meubles [1]. Ceux qui étaient prêtres avaient encore la disposition des aumônes qu'on leur donnait pour leurs messes, pour la confession et l'assistance des malades, à moins que ces aumônes n'eussent été faites pour la communauté. C'est un des premiers exemples de rétributions particulières pour des fonctions ecclésiastiques. Quant à la clôture, ils avaient la liberté de sortir le jour; mais à l'entrée de la nuit, tous devaient se rendre à la cathédrale pour chanter complies; après quoi il n'était

[1] Tom. VII Conc. p. 1445.

plus permis de parler, ni de manger jusqu'après l'office de prime du lendemain. Celui qui ne s'était pas trouvé à complies ne pouvait entrer dans le cloître, qu'on tenait exactement fermé, où l'on couchait en différens dortoirs communs, et où chacun avait son lit. Il devait attendre jusqu'à ce qu'on ouvrît pour le peuple, qui venait encore aux nocturnes, c'est-à-dire à matines, quoiqu'on les dît à deux heures comme dans les monastères de Saint-Benoît. Jamais femme n'entrait dans le cloître; aucun homme du monde n'y venait sans permission. S'il arrivait qu'on invitât quelqu'un à manger, il devait se retirer aussitôt après le repas. On évitait si scrupuleusement la fréquentation de gens du siècle que, si l'on était obligé d'employer des cuisiniers laïques, on les faisait sortir aussitôt après qu'ils avaient rendu leurs services. Tous les chanoines, excepté l'archidiacre et quelques autres officiers des plus occupés, faisaient habituellement la cuisine chacun à son tour.

Il y avait sept tables dans le réfectoire, la première pour l'évêque, les hôtes et les étrangers; les trois suivantes pour les prêtres, pour les diacres et pour les sous-diacres; la cinquième pour les clercs inférieurs de l'église cathédrale; la sixième pour les abbés, et ceux que le supérieur, c'est-à-dire, l'évêque et sous lui l'archidiacre ou le primicier jugeait à propos d'y placer; la septième enfin pour les clercs des autres églises de la ville, qu'on retenait à manger les jours de fête. On détermine jusqu'à la quantité et à la qualité des mets qu'on servira, excepté le pain qui n'est pas borné. L'ordinaire était un potage à dîner, avec deux portions de viande entre deux personnes; à souper, une seule portion; pour la boisson, deux coups à souper, trois au plus à dîner, et quand il n'y avait qu'un repas: car en certains temps, outre les jeûnes en règle, on ne faisait qu'un repas, et l'on s'abstenait de viande à certains jours de la semaine. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on ne s'en abstenait que le vendredi. En carême, on ne prenait sa réfection qu'à vêpres, et il était défendu de manger hors du cloître. En avent, à commencer depuis la saint Martin, on ne jeûnait que jusqu'à none. Le fromage est compté entre les nourritures du carême. On spécifie dans le même détail ce qui concerne le chauffage et le vestiaire, qui se prenaient sur les rentes que l'église de Metz levait à la ville et à la campagne, excepté pour les clercs qui avaient des bénéfices, ou la jouissance de certains fonds, accordée par l'évêque, et qui devaient y prendre la dépense de leur habillement.

Pour le maintien de ces réglemens et du bon ordre, il fallait aussi des règles coërcitives et des punitions proportionnées aux fautes. Saint Chrodegang divise ces fautes en manquemens légers,

en péchés griefs et en crimes. Il laisse au jugement du supérieur la pénitence des fautes légères, comme d'être venu tard à l'office ou au réfectoire. Il était assez ordinaire de punir ceux qui les commettaient, en les faisant demeurer quelque temps debout ou à genoux près d'une croix qui était au milieu du cloître; mais s'ils ne se tenaient point à la croix, leur faute devenait grève, et ils encouraient la même peine que pour la désobéissance formelle ou la révolte, la médisance, l'ivrognerie, la transgression du jeûne, ou quelque autre point de précepte. Dans tous ces cas, si, après deux admonitions secrètes et une publique on ne se corrigeait point, on était excommunié; si l'excommunication était encore insuffisante, on employait les punitions corporelles. Pour les crimes tels que l'effusion du sang humain, l'impudicité ou le larcin, après la discipline, on subissait la prison, et au sortir de la prison, on était encore soumis à la pénitence publique, si le supérieur le jugeait à propos.

Saint Chrodegang mourut l'an 766, et fut enterré au monastère de Gorze, où il avait choisi sa sépulture. Il y avait placé l'année précédente le corps de saint Gorgon, qu'il avait obtenu du pape Paul, avec ceux des saints Nabor et Nazaire. Il mit les reliques de saint Nabor à l'abbaye de Saint-Hilaire, qui fut ensuite Saint-Avold dans le diocèse de Metz, et celles de saint Nazaire, à l'abbaye de Loresheim que l'on venait de fonder près Worms, et dont Gondeland, frère de Chrodegang, était premier abbé.

Le saint pape Paul, car l'Eglise l'honore comme tel, ne survécut qu'un an au saint évêque de Metz, étant décédé l'an 767, le 28e jour de juin. Son pontificat de plus de dix années fournit peu de faits relatifs à notre plan. Ses fréquens démêlés avec Didier, roi des Lombards, qui, après toutes ses promesses au pape Etienne, reprit bientôt la marche des rois ses prédécesseurs, ne présentent que des affaires temporelles assez étrangères à l'histoire de l'Eglise telle que nous l'avons conçue.

A la mort du pape Paul, un duc nommé Toton vint à Rome avec une troupe de gens armés, et fit élire tumultuairement Constantin son frère, qui n'avait pas même encore la tonsure cléricale. Il le mit ensuite en possession du palais de Latran, et contraignit l'évêque de Préneste de lui conférer successivement en quelques jours les divers ordres et l'épiscopat. Tout tremblait devant la faction de cet antipape qui tint plus d'un an le saint siége; et c'est le premier exemple d'une usurpation aussi violente. Le Seigneur montra d'une manière frappante quelle peine méritaient ceux mêmes qui ne s'étaient prêtés que par crainte à un attentat si scandaleux. Peu de jours après la consécration sacrilége de Constantin,

l'évêque de Préneste fut attaqué d'une maladie qui lui ôta le mouvement de tous ses membres, et fit tellement retirer sa main droite, qu'il ne la pouvait plus porter à sa bouche[1]. Il mourut en cet état après quelque temps d'une triste langueur. Enfin le parti de l'antipape fut ruiné par quelques Romains, qui résolurent de plutôt mourir que de laisser ainsi profaner la chaire de saint Pierre, et qui engagèrent les Lombards à les seconder. Les premiers du clergé et de la milice ayant ensuite réuni les soldats, les citoyens et tous les ordres du peuple, on élut et l'on consacra, suivant toutes les règles, Étienne, prêtre du titre de sainte Cécile (768). Il se commit dans cette entreprise, mais sans la participation du pontife, des horreurs, des cruautés et des brigandages bien indignes de la cause que l'on défendait.

L'évêque Théodore, vidame de l'antipape Constantin, eut les yeux arrachés, la langue coupée, et fut enfermé dans le monastère du Mont-Scaurus, où il mourut de faim et de soif en demandant inutilement de l'eau avec des cris lamentables. On arracha les yeux à Passif, frère de Constantin, aussi cruellement qu'à Théodore; on l'emprisonna au monastère de Saint-Sylvestre, et l'on pilla les biens de l'un et de l'autre. On prit Constantin lui-même; on lui arracha l'étole, on lui coupa les sandales; on le mit à cheval sur une selle de femme, avec de gros poids aux pieds, et on le mena publiquement, dans cet état d'ignominie, au monastère de Celles-Neuves. On ne l'en tira que pour lui arracher les yeux, et le laisser sans pitié dans la rue, seul, aux prises avec les convulsions de la douleur. Les cruautés ne finirent point avec la révolution qui y avait donné lieu. Depuis la déposition de Constantin, on arracha encore les yeux et la langue à deux de ses partisans, Gracilis et Valdipert, et si cruellement à celui-ci qu'il en mourut peu après. Tels étaient les effets du nouveau gouvernement du peuple romain, ou plutôt de l'espèce d'anarchie où Rome se trouva depuis qu'on y eut secoué le joug des empereurs, jusqu'à ce que la souveraineté pontificale y eût pris sa forme et quelque consistance.

Le pape Etienne III, pour procéder plus canoniquement à l'entière extinction du schisme, envoya aussitôt après son ordination vers le roi Pépin. Il voulait tout régler en concile, et demandait les prélats de France les plus éclairés pour s'aider de leurs lumières; mais les envoyés du pontife trouverent le roi mort; il était tombé malade d'hydropisie à la fin de sa conquête de l'Aquitaine, qu'il réunit à la couronne. De retour en France, il ne se fit point

[1] Anast. in Steph. III.

illusion sur son état, quoiqu'il n'eût que cinquante-quatre ans.

Profitant du peu de temps qu'il lui restait à vivre, pour détourner les factions et les troubles, il partagea ses possessions entre ses deux fils Charles et Carloman, dans une assemblée des seigneurs et des prélats tenue à Saint-Denis, le 18 septembre 768[1]. Il assigna l'Austrasie à Carloman, et la Neustrie avec la Bourgogne à Charles si justement ensuite surnommé le Grand, ou simplement Charlemagne. Quoiqu'ils eussent déjà été sacrés avec leur père par le pape Etienne II, ils le furent de nouveau, selon quelques auteurs, par des évêques du royaume, tous deux le neuf d'octobre de cette année; Charles, âgé de 29 ans, à Noyon, et Carloman, qui n'en avait que 18, à Soissons. Mais il y a bien de l'apparence que ces auteurs ont pris pour un sacre leur simple inauguration. Pépin était mort quinze jours auparavant, le vingt-quatrième de septembre, après avoir gouverné vingt-six ans la France en vrai souverain, mais seize ans seulement avec le titre de roi.

Prince d'une vertu peu commune et d'un génie supérieur, mieux peint par deux de ses actions, qu'on ne pourrait le faire par les plus longs éloges : des descendans du fondateur de la monarchie il fit passer et fixa la couronne dans sa race, sans violence, sans troubles, et sans lui laisser rien perdre de sa dignité; il posa les fondemens de la grandeur temporelle des papes, et parut suscité du ciel pour leur imprimer le caractère auguste de la souveraineté et de l'indépendance. Dans le temps que les nations modernes, qui formaient toutes ensemble le peuple chrétien, sortaient de la barbarie, et prenaient des idées suivies de politique, il mit le père commun de tous les peuples et de tous les princes à l'abri des faiblesses de la prédilection, et prévint les troubles et les désastres que les jalousies nationales manquent si rarement de produire; plus heureux encore, et long-temps après sa mort, béni par l'Eglise, pour avoir transmis sa puissance à un fils qui n'ensembla revêtu qu'afin d'étendre le royaume de Jésus-Christ.

[1] Conc. 4, Fredeg. c. ult.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU RÈGNE DE CHARLEMAGNE, EN 768, JUSQU'A SA MORT, EN 814.

Charlemagne, Irène et Aaron furent, au milieu du troisième âge de l'Eglise auquel nous sommes parvenus, les trois chefs qui imprimèrent le mouvement à tout le corps politique, et qui régirent presque absolument l'univers connu. Ils étaient doués des talens divers propres à leur faire remplir leur destination respective. Celle de Charlemagne était d'éclairer son peuple, en faisant renaître les sciences et les arts, d'établir une administration fixe et régulière sur la base des lois, de pacifier l'Europe en soumettant et en civilisant les nations barbares; outre l'étendue de génie et le coup d'œil sûr au moyen desquels ce prince, dès le commencement de son règne, sut combiner les forces de ses états, les bonnes et les mauvaises qualités de ses sujets, le caractère et les besoins de son siècle, avec le gouvernement et les mœurs des autres nations, il eut une fermeté d'ame et une stabilité de résolution qui lui firent suivre jusqu'à l'exécution parfaite le plan de conduite et le système de politique qu'il s'était tracés; mais sa politique, saine et profonde, l'avait pleinement convaincu que la prospérité de l'état ne peut être séparée de celle de la religion. Nous lui verrons créer l'esprit patriotique entre vingt nations de caractère différent, en subordonnant tous les intérêts particuliers au bien général de la société et de la religion qui en est l'unique sauvegarde. L'esprit de conquête sera subordonné lui-même à cette loi capitale, et quels que soient le courage et l'activité, l'habileté et la prévoyance du héros, on n'admirera pas moins en lui l'horreur du sang, le pardon des injures, la douceur, la bénignité, la patience du chrétien.

Irène, impératrice d'Orient, doit imprimer par un concile œcuménique la dernière flétrissure aux iconoclastes, depuis si longtemps en faveur, et si enorgueillis de leur puissance. Cette femme extraordinaire, qui joignit à une obscure naissance, dit-on, une grande élévation de sentimens, et un courage viril à une rare beauté, fera surtout connaître l'ascendant naturel de son génie sur tous ceux qu'elle sera chargée de régir, sa dextérité à manier les esprits, sa sagacité à les pénétrer, son discernement à les appli-

quer chacun aux fonctions convenables. Elle trouvera dans la profondeur de sa politique des ressources pour parer à tous les inconvéniens et à tous les obstacles. Remplie de vices et de vertus, caractère équivoque dans le bien comme dans le mal, femme admirable et méprisable tout ensemble, elle ne s'abandonnera aux penchans de son cœur faux et dénaturé, et par son exécrable parricide ne provoquera l'indignation publique, les revers et les remords, qu'après avoir porté le coup mortel à la secte impie qui menaçait le culte chrétien d'une entière subversion.

Le calife Aaron, surnommé Al-Raschild, c'est-à-dire, le Justicier, se signalera en effet par une équité rare parmi les chrétiens mêmes, et par une impartialité presque sans exemple. Les mœurs des musulmans contracteront sous son règne une douceur ou du moins une humanité qui donnera aux chrétiens ses sujets le loisir de respirer après tant de vexations trop souvent funestes à leur foi. Sa cour, revêtue d'une splendeur et d'une aménité inconnues aux califes barbares des dynasties précédentes, deviendra l'asile des sciences et des arts, des talens de toutes les nations, qu'on lui verra traiter avec honneur, avec une sorte de familiarité, et qui viendront puiser dans ses états les connaissances bannies du reste de l'univers par la barbarie. Juste appréciateur du génie de Charlemagne, il honorera ce prince par dessus tous les autres souverains; il montrera, par la nature même des témoignages de son amitié, qu'il prise plus en lui les lumières que la puissance, et il le secondera puissamment dans le haut dessein de dissiper les ténèbres de l'ignorance répandues sur toutes les régions.

Aaron était petit-fils d'Abou-Giafar, célèbre par la fondation de Bagdad (762), où il transporta le siége de son empire, et par les victoires qui lui firent donner le surnom d'Almanzor. Giafar lui-même, second calife de la race des Abbassides, bien différens des grossiers Ommiades qu'ils avaient remplacés, avait déjà excité l'émulation et encouragé les talens. Il rassemblait autour de lui des savans de toute nation par les honneurs et les richesses dont il les comblait, et prenait plaisir à conférer avec eux, particulièrement sur l'astronomie et les mathématiques, dans lesquelles il était lui-même très-versé. Son fils Mahadi et Hadi son petit-fils marchèrent sur les mêmes traces, malgré les murmures de la superstitieuse ignorance, et furent plus magnifiques dans leurs récompenses qu'Almanzor, naturellement porté à l'épargne. Aaron et son fils Mamon, le plus savant comme le plus humain des princes qui aient occupé le trône des califes, enchérirent encore sur leurs pères pour l'amour et l'encouragement des sciences; aussi fut-ce en cet âge, le plus beau des Arabes, qu'on vit paraître chez eux, non seulement des spéculations

astronomiques, ou des observations stériles sur les généralités de la philosophie, mais des résultats utiles et pratiques de l'étude de la chimie, de la botanique, de l'anatomie, de la géométrie, des mathématiques enfin, qui durent au règne d'Aaron l'invention de l'algèbre. On vit même des traductions multipliées, où l'on fit passer tout le génie des meilleurs ouvrages des anciens, des traités originaux et méthodiques sur la morale et sur toutes les sciences profondes, des histoires intéressantes, cette multitude d'apologues et de récits allégoriques où nos anciens romanciers ont si long-temps puisé, et même des poésies pleines d'imagination, de force, de graces, et où le feu de la verve ne laissait pas que de s'assujétir aux règles du goût.

Dès le commencement de son règne, Charles, fils de Pépin, ou Charlemagne, fit connaître que l'Église n'avait rien perdu par la succession du fils à la puissance du père. Il donna aussitôt un capitulaire, c'est ainsi qu'on nomme ses lois, par lequel il réforma un abus des plus invétérés et des plus nuisibles à la discipline de l'Église [1]. A la prière du clergé, il défendit aux prêtres, sous peine de déposition, de répandre le sang même des païens, et par conséquent d'aller à la guerre sous aucun prétexte, sinon pour l'administration de la pénitence, et pour les autres fonctions ecclésiastiques. Les exercices tumultueux de la chasse et de la fauconnerie leur sont pareillement défendus. Il est enjoint aux évêques de faire chaque année la visite de leurs diocèses pour la confirmation, pour l'instruction des peuples, et pour empêcher les superstitions païennes; à cet égard les comtes ou gouverneurs, comme défenseurs de l'Église, leur devaient prêter la main. Les prêtres ignorans qui, après l'avertissement de l'évêque, négligeront de s'instruire, doivent être interdits et dépossédés de leurs églises. On recommande avec un grand soin de ne pas laisser mourir les malades sans qu'ils aient reçu la réconciliation, le viatique et l'extrême-onction. Il est enfin défendu aux juges, sous peine d'excommunication, de retenir ou de condamner un ecclésiastique sans la participation de l'évêque.

Les rois Charles et Carloman, déférant aux vœux du pape Étienne, envoyèrent à Rome douze évêques de France, pour assister au concile qu'ils célébrèrent, avec ceux d'Italie, dans la basilique du Sauveur au palais de Latran (769). On y amena l'antipape Constantin, qui avait survécu à son châtiment barbare, et qui, confessant, avec larmes, que ses péchés excédaient le nombre des grains de sable de la mer, ajouta néanmoins qu'en passant du

[1] Capit. t. I. p. 180.

siècle à l'épiscopat, il n'avait rien fait de plus qu'Etienne de Naples et Sergius de Ravenne, sacrés évêques comme ils étaient encore laïques. Il fut condamné à faire pénitence le reste de ses jours, et l'on défendit, sous peine d'anathème, de jamais promouvoir à l'épiscopat aucun laïque, ni un clerc qui n'aurait pas monté par les ordres inférieurs au rang de diacre ou de prêtre cardinal, c'est-à-dire, attaché à un titre [1]. Quant à l'élection du souverain pontife, on statua que, ne devant être faite que par les évêques et le clergé, aucun laïque, soit de la milice, soit des autres corps, ne pourrait s'y trouver; mais qu'avant le décret d'élection et l'intronisation au palais patriarcal, tous les citoyens, l'armée et le peuple, sans armes ni bâtons, viendraient faire hommage au pape; après quoi l'on dresserait à l'ordinaire le décret d'élection, que tous les ordres souscriraient. Ce qui s'observera, poursuit-on, dans les autres églises, c'est-à-dire, que les élections faites par les évêques et le clergé seront ratifiées par l'hommage du peuple. Le concile ordonna aussi de réitérer toutes les fonctions sacrées qu'avait exercées Constantin, excepté le baptême et le saint chrême. Quant à l'ordination épiscopale, il veut que ceux qui l'auront reçue de l'anti-pape reçoivent la consécration du pape légitime comme s'ils n'avaient point été ordonnés; ce qui ne peut s'entendre que d'une simple cérémonie de réhabilitation, à moins que cet intrus ignorant, et presque tout laïque, n'eût point observé pour l'ordination de ses évêques la forme nécessaire, comme on est porté à le présumer du décret concernant ses prêtres, envers lesquels il est libre au pape d'en user comme il lui plaira. Le concile romain finit par examiner les nouveautés impies qui continuaient à scandaliser l'Orient. Il ordonna que les reliques et les images des saints seraient honorées suivant l'ancienne tradition, et il anathématisa le concile des iconoclastes. Dans la date de ce concile, on ne fait point mention des années de l'empereur; ce qui montre que son autorité n'était plus reconnue à Rome.

Le pontificat d'Étienne III, comme celui de ses prédécesseurs, fut agité, pendant les trois ans et demi qu'il dura, par de tristes discussions avec le roi de Lombardie. Réduit à implorer de nouveau le secours des princes français, il s'efforça surtout de détourner leur auguste maison de contracter des alliances avec une nation éternellement jalouse de la puissance pontificale. Ayant appris que la reine Berthe voulait marier un des rois ses fils avec la fille du roi Didier, et sa fille Giselle avec le fils du même roi, il leur peignit les Lombards comme un peuple corrompu jusque dans sa plus intime substance, pétri d'un sang infecté qui ne pro-

[1] Tom. VI Conc. p. 172.

duisait que des lépreux, indigne à tous égards de s'allier au sang illustre et pur des Français [1]. Il les conjura par les clés de saint Pierre, et par tout ce qu'il y a de plus sacré; il les menaça des jugemens du Seigneur et d'un éternel anathème. Pour produire encore plus d'impression, après avoir rédigé sa lettre, et avant de la faire partir, il la déposa sur la confession de saint Pierre, en y célébrant la messe: procédé frappant sans doute, et d'un appareil imposant, mais d'un usage ordinaire alors dans les affaires de haute importance. Et quoi de plus digne en effet d'animer le zèle du pape que les motifs qu'il ajoute à cet endroit même de sa lettre, et auxquels ses amers censeurs n'ont pas voulu faire attention? « Princes, dit-il, pensez que déjà vous êtes engagés par la volonté de Dieu, et par les ordres de votre père, en des mariages légitimes avec des femmes de votre nation, que vous devez aimer, et qu'il ne vous est pas libre de quitter pour en épouser d'autres. »

L'alliance n'eut pas lieu pour la princesse Giselle, qui, effrayée des menaces du souverain pontife, ne voulut d'autre époux que Jésus-Christ, et mourut abbesse de Chelles. Le mariage de son frère aîné étant déjà arrêté entre le roi Didier et la reine Berthe, qui pour cela avait fait en personne le voyage de Lombardie, le roi Charles craignit de manquer à sa mère; mais ayant épousé, comme malgré lui, la princesse lombarde, il s'en sépara, dès l'année suivante, par le conseil des évêques, parce qu'elle fut jugée incapable d'avoir des enfans. Il épousa quelque temps après Hildegarde, de la première noblesse des Suèves.

Étienne III mourut le premier jour de février de l'an 772. Il se montra grand observateur des coutumes anciennes, et usa de tout son pouvoir pour les remettre en vigueur. Il ordonna que tous les dimanches les sept évêques cardinaux ou suffragans du pape, savoir, ceux d'Ostie, de Porto, de la Forêt-Blanche, de Sabine, de Préneste, de Tusculum et d'Albane, iraient tour-à-tour célébrer la messe sur l'autel de Saint-Pierre. Il n'y avait qu'eux qui la pussent dire dans l'église de Latran, où ils servaient par semaine chacun à son tour. Le 9 de février, huit jours après la mort d'Étienne, les vertus et le mérite supérieur du diacre Adrien, fils de Théodule, duc de Rome, le firent élever au pontificat [2]. Toute la ville rendait justice à sa piété, à la pureté de ses mœurs, soutenue par les macérations du corps, et à sa libéralité pour les pauvres. Tant de saintes qualités avaient encore l'avantage d'être relevées par un extérieur imposant.

[1] Cod. Car. p. 45. — [2] Anast. in Adrian.

Son premier soin fut de cultiver la bienveillance des Français, qui importait si fort à l'Eglise. Le roi Carloman étant mort le 4 décembre de l'année précédente 771, les grands de la nation avaient reconnu pour seul maître le roi Charles, qui se fit de nouveau sacrer en cette qualité. Gerberge, veuve de Carloman, et fille du roi des Lombards, vint avec ses deux jeunes filles implorer la protection de son père [1]. Didier ne laissa pas échapper une si belle occasion de mettre la division dans la monarchie française, dont il pressentait tout ce qu'il avait à craindre. Il employa tous les expédiens et tous les artifices afin d'attirer le pape Adrien en Lombardie, où il se proposait de lui faire sacrer les deux princes ses petits-fils; mais le pontife évita le piége, et ne manqua pas de s'en faire un mérite auprès du monarque français. En même temps il lui fit savoir que Didier, loin de restituer les places usurpées sur l'Eglise romaine, poussait l'audace jusqu'à menacer la ville même de Rome.

Charles venait de faire les premiers essais de sa puissance sur les Saxons, peuples inquiets et fort attachés à l'idolâtrie, qui l'exercèrent pendant presque tout son règne. Il avait pénétré jusqu'au Weser, et s'était emparé de la ville d'Eresbourg, aujourd'hui Stadberg en Westphalie, fameuse par l'idole du dieu de la guerre, que les Germains nommaient Irmensul : il la détruisit avec son temple. Comme dans toutes ses conquêtes il n'eut jamais rien plus à cœur que le bien de la religion, il fit tenir, au lieu nommé Dingelfind, un concile où se trouvèrent six évêques et treize abbés; mais aucun de ces prélats ne seconda mieux ses pieux desseins que saint Virgile de Saltzbourg, Irlandais de naissance, et, dès son arrivée en France, tellement aimé du roi Pépin, que ce prince l'avait retenu deux ans entiers à sa cour [2]. C'est aux soins de ce saint évêque, et à l'excellent choix qu'il sut toujours faire des ouvriers évangéliques envoyés à plusieurs reprises dans la Carinthie, que l'église de cette province doit ses commencemens.

Tout triomphant qu'était le roi Charles, il avait peine à se déterminer à la guerre d'Italie [3]. Il tenta tous les moyens d'engager Didier a satisfaire le pape et l'Eglise romaine; il lui envoya plusieurs ambassades; il lui fit faire tant de propositions avantageuses que le Lombard en conçut une fierté qui alla jusqu'à la présomption et à l'insolence; mais Charles fit bientôt voir qu'on n'en est pas moins propre à la guerre pour en prévenir plus soigneusement les horreurs, et pour s'efforcer sagement de les détourner. Il

[1] Anast. in Adrian. — [2] Boll. t. IV, p. 550. — [3] Anast.

prend le chemin des Alpes, suivi des troupes qui venaient de soumettre la Saxe; retranchemens, barricades, forts sans nombre construits dans les gorges et sur les pointes des montagnes, avec une quantité prodigieuse de troupes, tout est forcé, tout est renversé. Les vainqueurs se répandent dans la plaine de Lombardie. Une terreur panique s'empare du cœur de tous les soldats lombards, de leur roi et de son fils Adalgise. Ils abandonnent de nuit leurs propres tentes, et s'enfuient avec ce qu'ils peuvent emporter de leurs bagages. Charles les poursuit, en fait sur tous les chemins un horrible carnage, et pousse Didier jusque dans Pavie. Adalgise, avec la veuve et les fils de Carloman, se renferme dans Vérone. Le reste se disperse, et va sans armes vers ses foyers attendre dans l'incertitude les effets de la clémence ou de la sévérité du vainqueur. Ceux du duché de Spolette et de Rieti courent se jeter aux pieds du pape, le suppliant de les admettre au nombre de ses sujets, et abjurent jusqu'au nom et à la ressemblance des Lombards, en quittant leur longue chevelure, et en se faisant couper la barbe à la manière des Romains. Le pape leur fit prêter serment de fidélité, et leur donna pour roi l'un d'entre eux qu'ils avaient choisi, et qui se nommait Hildebrand. Ceux de Terma, d'Ancône, de Foligni et de plusieurs autres villes agirent de même.

Charlemagne résolut de former à la fois les deux siéges de Pavie et de Vérone. Celui-ci ne fut que commencé. Adalgise s'échappa de nuit, s'enfuit à Constantinople, laissant les enfans et la veuve de Carloman à la disposition du monarque français, qui les envoya aussitôt en France. Le siége de Pavie ayant duré tout l'hiver, comme la fête de Pâques approchait, Charles eut la dévotion de l'aller célébrer à Rome, et de rendre ses hommages religieux au tombeau des saints apôtres. Le pape, surpris agréablement de cette nouvelle, envoya les magistrats romains au-devant de leur libérateur, jusqu'à trente mille ou dix lieues de Rome. Quand le roi n'en fut plus qu'à un mille, toutes les troupes, et tous les enfans qu'on instruisait dans les écoles, prenant des palmes et des rameaux d'oliviers, s'avancèrent processionnellement, en chantant les louanges du pieux monarque, dont les graces augustes et mâles redoublèrent la vénération publique. Il avait trente-deux ans, et, comme on le voit encore sur le sceau de quelques-unes de ses lettres, la taille avantageuse et bien proportionnée, la démarche ferme, la physionomie noble et majestueuse, le front alongé, le nez aquilin, les yeux grands et très-vifs; en un mot, tout l'extérieur d'un héros, avec l'air de douceur et de bonté d'un père [1].

[1] Egin. Vit. Car.

Sitôt qu'il aperçut les croix qu'on portait à sa rencontre, il descendit de cheval avec le nombreux cortége de ducs, de comtes, de seigneurs de toute qualité qui l'accompagnaient, et il s'avança à pied jusqu'à l'église de Saint-Pierre. Le souverain pontife avec tout le clergé romain l'attendait au haut des degrés, que le roi baisa l'un après l'autre; après quoi il embrassa le pontife, le prit par la main, et ils entrèrent ensemble, le clergé chantant : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* Le roi et sa suite s'avancèrent jusqu'à la confession de saint Pierre, où ils se prosternèrent en remerciant Dieu de la victoire qu'ils reconnaissaient devoir à l'intercession du prince des apôtres; puis le roi demanda au pape la permission d'entrer dans la ville de Rome (774).

Le lendemain, qui était le jour de Pâques, le roi entendit la messe du pape à Sainte-Marie-Majeure, y communia, puis se rendit au palais de Latran, où Adrien lui fit servir à dîner, et mangea avec lui. Le lundi, le pontife célébra la messe devant le roi à Saint-Pierre, et le mardi à Saint-Paul, selon la coutume, c'est-à-dire, que les stations étaient dès-lors les mêmes qu'aujourd'hui. Le mercredi, il vint conférer à Saint-Pierre avec le roi, qui y était logé, et le pria de confirmer la donation de Pépin. Charles ne ratifia pas seulement ce qu'avait fait le roi son père, mais, ajoutant beaucoup à cette première libéralité, il comprit dans la nouvelle donation, à commencer dès la rivière de Gènes, le port de Spezzia, l'île de Corse, les villes de Bardi, de Reggio, de Mantoue, les provinces de Vénétie et d'Istrie, outre la ville de Ravenne, les duchés de Spolette et Bénévent [1]. Le roi apposa à l'acte de donation son monogramme, c'est-à-dire, un chiffre composé des lettres de son nom, suivant l'usage qu'il en introduisit parmi nos rois. Il alla déposer lui-même l'acte ainsi signé sur le corps du prince des apôtres, et promit, sous le plus terrible serment, de l'observer à jamais; ce que firent avec lui les évêques et les seigneurs de sa suite. Adrien, de son côté, lui fit un présent qui flatta beaucoup ce prince ami des lettres : c'était le code des canons dont se servait l'Eglise romaine, et qui contenait les décrets des conciles que Denys le Petit avait recueillis dans le sixième siècle; on y avait ajouté les décrétales des papes Hilarius, Simplice, Félix, Symmaque, Hormisdas et Grégoire II.

Le roi alla visiter par delà Rome, et près Bénévent, le monastère de Saint-Vincent, qui était en grande réputation pour sa régularité, et pour la haute vertu de plusieurs de ses religieux [2]. Ambroise Autpert, né en France d'une famille illustre, fort connu

[1] Anast. in. Adrian. an. 774. — [2] Act. SS. Bened. t. IV. p. 250.

dans cette cour où il avait brillé du temps de Pépin, et qualifié de docteur très-savant par le diacre Paul, savant lui-même, était l'un des principaux ornemens de cette maison. La vie qu'il a écrite de ses saints fondateurs montre combien il était digne de sa renommée. Il composa aussi un commentaire moral sur l'Apocalypse, que le pape Etienne III honora d'une approbation authentique: ce qu'aucun autre auteur, dit Ambroise, n'a obtenu avant moi. Il reste encore des homélies de sa composition, une entre autres sur l'assomption de la mère de Dieu, où, sans décider absolument si Marie a été enlevée au ciel en corps et en ame, il fait voir que cette pieuse persuasion était dès-lors fort accréditée. Il fut élu abbé deux ans avant sa mort; mais il y eut une partie des moines qui en élurent un autre. Comme les communautés les plus ferventes et les plus réformées ne sont pas toujours à l'abri des cabales, on fut obligé, dans cette espèce de schisme, de faire intervenir l'autorité du saint siége; mais Autpert, à qui quelques auteurs donnent la qualité de saint, mourut (778) avant la décision. Toutefois il n'est dans aucun martyrologe, et l'on ne trouve aucun autre monument de sa gloire.

Pour le roi Charles, après qu'il eut satisfait sa dévotion à Rome et dans le voisinage, il retourna, plein d'ardeur et d'espoir de vaincre, au siége de Pavie. Le ciel parut avoir combattu pour lui en son absence. La faim et la contagion l'avaient encore mieux servi que ses troupes. La ville, hors d'état de résister, voulut se rendre. Les femmes ayant assommé un chef de faction nommé Hunoald, qui était l'ame de la guerre, le roi Didier fut contraint de se livrer lui-même avec sa femme et ses enfans. Charles l'envoya d'abord à Liége, puis le fit transférer à l'abbaye de Corbie, où ce prince, profitant pour son salut des disgraces de la fortune, embrassa la vie monastique, et finit ses jours dans les exercices de la pénitence [1]. Telle fut la célérité avec laquelle se précipita la chute du royaume de Lombardie, dont Charlemagne dans la suite ajouta le titre à celui de roi des Français. Cette révolution arriva l'an 774, deux siècles après la fondation de ce royaume. L'archevêque de Milan mit sur la tête du prince français la couronne de fer que Théodelinde de Bavière, ancienne reine des Lombards, avait fait faire pour couronner le roi Agilulphe son mari, et avec laquelle l'on couronna depuis les empereurs. C'était cette princesse qui avait retiré ce peuple de l'arianisme vers l'an 593.

Le roi Charles emmena en France le savant diacre d'Aquilée Paul, secrétaire du roi Didier, le retint à sa cour, et l'admit à

[1] Act. Den. t. IV, p. 446.

une sorte de familiarité par estime pour son érudition et son esprit, qui en firent l'écrivain le plus poli de son temps [1]. On dit qu'accusé d'être entré dans une conspiration pour le rétablissement de Didier, et interrogé là-dessus par Charlemagne, il ne répondit autre chose, sinon qu'il serait toujours fidèle à son ancien maître. Le prince irrité, à ce qu'on ajoute, ordonna dans un premier mouvement qu'on lui coupât la main; mais il se rétracta aussitôt, en s'écriant : *Où trouverions-nous une main capable d'écrire ainsi l'histoire?* Il se contenta de l'exiler. Paul avait déjà composé l'histoire de Lombardie, et vraisemblablement celle des évêques de Metz. Il se retira chez Arigise, duc de Bénévent, qui l'exhorta si bien à ne pas enfouir son talent, qu'il continua l'histoire romaine d'Eutrope depuis Julien-l'Apostat jusqu'à Justinien; après quoi il alla se faire moine au Mont-Cassin, où il mourut fort vieux dans une grande réputation de sainteté.

On lit dans quelques écrits, d'une autorité d'ailleurs fort médiocre, qu'après la réduction de la Lombardie, Charles, alors surnommé le Grand pour tant de brillantes conquêtes, fit tenir à Rome un concile de cent cinquante-trois évêques, qui lui accordèrent le droit d'élire le souverain pontife. Les savans considèrent ce récit comme une invention fabuleuse. Le diacre Florent, et Loup, abbé de Ferrières, en traitant de l'intervention des princes dans le choix des évêques, gardent le silence sur ce prétendu privilége, et Mansi fournit deux lettres du pape Adrien à Charlemagne, postérieures à ce prétendu concile, et dans lesquelles le pontife soutient comme une vérité constante que l'intervention des princes n'est point nécessaire dans les élections ecclésiastiques.

Autant Charlemagne offrait un digne modèle aux princes de l'Occident, autant Constantin-Copronyme continuait à scandaliser l'Orient, et par lui-même, et par les ministres de son impiété. Les personnes les plus détachées de tous les intérêts terrestres étaient toujours les plus zélées pour la défense de la foi. Les ministres de la tyrannie se flattèrent de séduire ce qui restait de moines et de religieuses, par l'amorce des plaisirs défendus à la pureté sévère de leur état. Michel, gouverneur de Natolie, en ayant beaucoup enlevé des solitudes de Thrace, les rassembla, sans distinction de sexe, dans la ville d'Ephèse, et les fit tous conduire pêle-mêle dans une plaine où on leur cria : « Que tous ceux qui » veulent obéir à l'empereur prennent chacun une femme; ceux » qui ne le feront pas auront les yeux arrachés [2] » La menace fut exécutée sur-le-champ. On vit un grand nombre de martyrs, et

[1] Chron. Cassin. l. 1, c. 18 — [2] Theoph. an. 39. p. 375.

quelques apostats que le gouverneur combla de bienfaits. Outre la privation de la vue, plusieurs fidèles généreux perdirent la vie sous le fouet et par le glaive. A d'autres, on enduisit la barbe d'huile et de cire fondue, puis on y mit le feu, et on leur brûla ainsi la tête aussi bien que le visage. En un mot, la persécution fut telle, que, dans tout le gouvernement de l'impitoyable Michel, il ne resta pas une seule personne qui portât l'habit monastique. On vendit tous les monastères avec leurs fonds et leurs meubles, sans en excepter les vases sacrés, et l'on en remit le prix à l'empereur. On brûla tous les livres des Pères, et toutes les reliques qu'on put découvrir. Copronyme écrivit à ce gouverneur des lettres emphatiques de remercîment, et par là induisit les autres à l'imiter (771).

Ainsi il acheva de combler la mesure de ses crimes, et d'épuiser celle de la clémence divine à son égard. Il faisait la guerre aux Bulgares avec succès, quand tout à coup il sentit ses jambes dévorées d'ulcères et de charbons, avec une fièvre et des douleurs si aiguës, qu'elles lui ôtaient presque la raison [1]. Il ne lui en restait que pour se représenter avec désespoir la proximité des jugemens de Dieu. On le mit sur un vaisseau pour le rapporter à Constantinople; mais il mourut avant d'y arriver, le 14 septembre 775, en criant qu'il brûlait tout vif, et sentait déjà les flammes infernales, qui vengeaient les outrages qu'il n'avait pas craint de faire à la mère de Dieu. Il eut pour successeur son fils Léon IV, surnommé Chazare, qui fit d'abord paraître de la piété, et même du respect pour l'état religieux; mais bientôt il se déclara contre l'Eglise avec autant de fureur que son père (779). Au bout de cinq ans, il périt d'une manière encore plus effrayante. L'empereur Héraclius avait autrefois donné à la grande église de Constantinople une couronne d'or enrichie de diamans, d'une richesse et d'un goût uniques. Chazare, qui avait la passion des pierreries, ne fit pas scrupule de ravir ce don sacré, et de l'appliquer à son propre usage. A peine l'eut-il mis sur sa tête, qu'elle se couvrit de pustules infectes, et d'affreux charbons, qui l'emportèrent en trois jours [2] (780).

Il sortit néanmoins de ce sang corrompu un rare modèle de piété, de pureté, de force et de courage, nonobstant la faiblesse du sexe. Telles furent les vertus qu'on admira principalement dans sainte Anthuse, sœur de Chazare et fille de Copronyme. Jamais elle ne prit la moindre part aux iniquités des princes de son sang; elle parut tout au contraire suscitée de Dieu pour leur confusion, pour montrer l'impuissance de toute la grandeur et de toute la

[1] Theoph. an. 39, p. 377. — [2] Theoph. Annal. Græc. in. ann. 780.

sagesse du siècle contre les conseils du Tout-Puissant. Son père l'ayant voulu forcer à prendre un époux, elle lui résista au péril de sa vie, et protesta constamment qu'elle n'en aurait jamais d'autre que Jésus-Christ. En effet, elle ne se vit pas plus tôt en liberté après la mort de ce prince, qu'elle se consacra sans retour au Seigneur dans le monastère de Sainte-Euphémie. Auparavant elle distribua aux pauvres et aux églises tout ce qu'elle possédait, se dépouilla de ses propres ornemens pour enrichir les autels, rebâtit les monastères, et prit plaisir à élever de jeunes filles qu'elle instruisait elle-même, et qu'elle disposait à repeupler les saints asiles de la pudeur dévastés par l'empereur son père. Elle parut s'attacher surtout à réparer la brèche la plus désastreuse que la dernière persécution eût faite à la maison de Dieu. Comme elle n'avait pas moins de capacité que de piété, l'impératrice Irène, sa belle-sœur, l'invita souvent à partager avec elle les soins du gouvernement; mais elle préféra constamment l'humilité de la croix aux distinctions les plus flatteuses, et mourut saintement dans l'obscurité volontaire où elle s'était ensevelie toute vivante.

Irène, parvenue par tous les avantages de l'esprit et de la figure à la qualité d'épouse de l'empereur, se vit, après la mort de son mari Léon IV ou Léon Chazare, arrivée le 8 septembre 780, maîtresse absolue dans l'empire, sous le titre de régente, son fils Constantin V n'étant âgé que de neuf à dix ans. Malgré ses vices et tous ses défauts, elle n'avait jamais chancelé dans les principes de la croyance orthodoxe. Elle avait employé avec succès pour conserver sa foi toutes les ressources de son esprit, en usant néanmoins de quelque dissimulation sur la fin du règne de son époux, afin de se soustraire aux dernières violences. Il n'eut pas plus tôt les yeux fermés, qu'elle rendit aux catholiques, avec la circonspection convenable, la liberté de conscience qu'elle recouvrait pour elle-même. Quand elle eut établi solidement son autorité au dedans de l'empire, et que, par de sages traités avec les étrangers, elle eut conjuré tous les orages qui la menaçaient, elle se déclara hautement. Le don saint et fatal que l'empereur son époux avait enlevé de l'église, elle voulut l'y reporter elle-même, revêtue de tous les ornemens impériaux, et avec une solennité proportionnée à l'énormité du scandale qu'il s'agissait de réparer. En même temps, elle rétablit dans tous leurs droits les fidèles persécutés pour les saintes images, et invita les moines à rentrer dans leurs monastères. Des contrées qui obéissaient à Irène, le décri des iconoclastes passa parmi les fidèles qui gémissaient sous le joug des Sarrasins.

La nouvelle Rome, à la vérité, ne donnait plus la loi qu'à la

Grèce, et à quelques provinces de l'Asie conservées ou reconquises par les derniers empereurs; mais dans le reste de l'Orient, qui avait fait partie de l'empire romain, elle possédait toujours le cœur des peuples. Depuis le long espace de temps qu'ils étaient sujets des Arabes, ils n'avaient encore pu voir en eux que des usurpateurs odieux et des oppresseurs tyranniques, auxquels ils se faisaient un devoir de préférer les souverains de Constantinople, qu'ils regardaient comme leurs maîtres légitimes. Tant pour cette raison qu'à cause de la différence de religion, les sectateurs enthousiastes du faux prophète de la Mecque ne prenaient de leur côté aucune confiance dans ces descendans des Grecs ou des Romains. Ils les avaient ménagés, tant qu'ils avaient cru cette ostentation de clémence utile à leur politique. Depuis qu'ils n'en avaient plus rien à craindre, les Abbassides même, malgré tout l'appareil de leur politesse et de leur humanité, les persécutaient presque sans interruption, et souvent jusqu'à l'effusion du sang. Ces superbes infidèles ne considérant entre les princes chrétiens que le seul Charlemagne, l'impératrice Irène, afin de leur imposer, rechercha l'alliance des Français. Elle fit demander en mariage la princesse Rothrude, fille aînée de leur roi, quoiqu'elle n'eût que huit ans, pour l'empereur Constantin, qui n'en avait que onze. On alla jusqu'à signer les articles; mais une fausse politique, dont Irène eut tout lieu de se repentir, l'empêcha de les mettre à exécution.

Le vaste empire des Sarrasins, sous les premiers successeurs de Mahomet, outre l'Arabie, comprenait la Perse, la Syrie, l'Egypte, les côtes fertiles de l'Afrique, et l'Espagne soumise aux Maures; cependant tant de peuples divers n'obéissaient plus à un seul maître. Le calife ne conservait que le nom de souverain de plusieurs d'entre eux, avec les hommages stériles attachés à sa qualité de chef de la religion. Il s'était établi, sous le titre de soudans ou de sultans, des princes indépendans et vraiment souverains en Perse ou en Egypte. Les Sarrasins d'Espagne, depuis Abdérame II (reste du sang des Ommiades, que ceux d'Asie avaient tenté de tarir), formaient un état absolument détaché de celui des Abbassides. Les rois goths leurs voisins n'avaient cessé de se fortifier dans leurs montagnes depuis Pélage, leur premier roi. Alphonse le Catholique avait gagné plusieurs batailles contre les Maures, et tiré ses sujets des cavernes et des défilés où ses jaloux voisins s'obstinaient à les resserrer. Froïla avait repris des provinces entières, et assez bien établi sa puissance, pour y rendre une splendeur convenable à la religion de ses pères et pour y bâtir des monastères nombreux. En mourant, l'an 768, il avait, par la seule terreur du nom chrétien, laissé son successeur Aurèle en état de suivre dans

une profonde tranquillité ses vues politiques et religieuses.

Les Gaules, sous le gouvernement respectable de Charlemagne, loin de craindre l'invasion des inquiets Ommiades, les faisaient trembler bien au-delà des Pyrénées, dans le centre de leurs anciennes conquêtes. Ce sage et vaillant monarque, profitant de leurs mésintelligences avec les Abbassides, leur enleva la Navarre et les meilleures provinces de l'Espagne en deçà de l'Ebre (778). Si au retour son armée eut à souffrir dans la vallée de Roncevaux, cet échec, fameux dans nos romans seuls, ne servit qu'à mieux illustrer les héros de sa suite, et à imprimer plus au loin la terreur du nom francais. Sa puissance n'était pas moins respectée en Italie, dont les empereurs ne conservaient que les extrémités méridionales, tandis que les Français possédaient le Piémont, le pays de Gènes, le Milanais, en un mot tout le royaume de Lombardie, avec la suzeraineté de ce que nous appelons l'Etat ecclésiastique, dont ils n'avaient conféré que le domaine utile à l'Eglise romaine. Au nord de l'Italie, Charlemagne avait sous sa puissance tout ce qui avait appartenu à l'empire romain dans son état le plus florissant, à l'exception de la Grande-Bretagne, toujours partagée en une multitude de petits royaumes fort attachés à l'Eglise. Le long du Rhin, et bien au-delà des anciennes limites de l'empire, il imposait ses lois, et avec non moins de zèle, le joug de l'Evangile, à tous les Germains assez humanisés pour être susceptibles de conversion.

Les Saxons étaient alors les plus renommés pour leur puissance et leur courage, ou plutôt pour leur génie turbulent et précipité, toujours prêts, soit à prendre les armes, soit à les mettre bas, selon qu'ils avaient à craindre ou à espérer. Charlemagne, en ruinant le temple d'Irmensul, après la terrible défaite de 772, avait cru leur ôter pour long-temps le pouvoir et l'envie de remuer. Dès l'année 774, ils profitèrent de son expédition de Lombardie, qui le retenait loin d'eux, pour entrer en Hesse sur les terres des Français [1]; mais, ayant vu ou cru voir deux anges combattant pour les chrétiens, ils s'enfuirent avec effroi. Etant revenus l'année suivante, la vue de deux boucliers flamboyans et agités au-dessus de l'église d'Eresbourg leur imprima la même terreur. L'an 778, comme le roi était occupé fort loin d'eux à son expédition d'Espagne, ils s'avancèrent jusqu'au Rhin, portant partout le fer et le feu, brûlant les églises, violant et massacrant les religieuses, s'abandonnant aux plus effroyables excès; mais, sans attendre le monarque, sitôt qu'ils apprirent son retour, ils se re-

[1] Annal. Loisel. ad an. 774.

tirèrent avec précipitation. Dans leur fuite même ils furent défaits et très-maltraités par ses généraux. Pendant une longue suite d'années, ce fut le même manége de la part tant des Frisons que des Saxons. Quand ils étaient bien battus, et hors d'état de résister, ils demandaient à se faire chrétiens pour apaiser leur vainqueur. Dans plusieurs de ces rencontres, il y en eut une multitude innombrable de baptisés, avec leurs femmes et leurs enfans. Alors on leur faisait promettre de demeurer fidèles à Dieu et au roi, sous peine d'être privés de leur liberté, et traînés hors de leur patrie, pour aller en qualité de serfs cultiver des terres étrangères : parti extrême auquel leurs révoltes continuelles et leur caractère indomptable réduisirent à la fin toute la bonté d'ame de Charlemagne.

La sincère conversion de Witikind leur principal chef, qu'ils avaient si bien suivi dans la rébellion, ne fut qu'imparfaitement imitée, du moins pendant fort long-temps, par le gros de la nation. Cet illustre Saxon, dont les princes qui gouvernèrent depuis le même peuple se firent gloire de descendre, ouvrit enfin l'oreille aux remontrances de Charlemagne[1]. Il le vint trouver aux états de Paderborn, et de là le suivit en France, où il fut baptisé dans le palais royal d'Attigni (785). Le roi lui attribua des terres et des dignités assorties à sa naissance, et le prince converti vécut si chrétiennement, que quelques auteurs le comptent au nombre des saints. Après la conversion de Witikind, on jugea la soumission de ces peuples assez complète, la religion chrétienne assez bien établie, au moins quant à l'extérieur, pour procéder à l'érection de plusieurs évêchés. Dès-lors, c'est-à-dire en 786, on fonda ceux de Minden et de Verden. Celui-ci eut un saint pour premier évêque, savoir saint Suitbert, qu'il ne faut pas confondre avec Suidbert compagnon de saint Willebrod, et ordonné dès le siècle précédent évêque des Frisons.

Parmi les ouvriers évangéliques qui travaillèrent au salut de la Saxe et de la Frise, on met au premier rang les saints Villehad et Ludger, celui-ci né à Utrecht, dont il devint évêque après Albéric, successeur et neveu de saint Grégoire, et l'autre en Angleterre, d'où il sortit, animé d'un saint zèle, pour aller se consacrer sans réserve à la conversion des païens de la Germanie. Sa vie fut souvent exposée à la fureur des Saxons[2]. L'un de ces Barbares, au pays de Drente, lui voulant un jour abattre la tête, lui porta un grand coup de sabre, lequel, par un prodige dont ces idolâtres eux-mêmes furent étonnés et qui les changea subitement, coupa seulement le cordon

[1] Annal. Petav. Loisel. Fuld. — [2] Act. SS. Bened. t. IV. p. 407, etc.

d'un reliquaire qu'il portait au cou; mais les emportemens toujours nouveaux de leur fureur, surtout contre les prêtres, contraignirent Villehad de les abandonner pour un temps. Il entreprit le pélerinage de Rome, pour recommander à Dieu, sur le tombeau de saint Pierre, son église désolée. A son retour, il se retira dans le diocèse de Trèves, au monastère d'Eternach fondé par saint Willebrod. Il y passa deux ans, pendant lesquels il recueillit plusieurs de ses disciples dispersés, chassés comme lui de sa mission. Il y retourna aussitôt après la conversion de Witikind, et se fixa au pays de Vigmode, au-delà du Weser, où il avait déjà travaillé avec tant de zele, qu'on l'en nommait l'évêque, quoiqu'il ne fût encore que prêtre. Comme ces terres étaient entièrement dévastées, le roi Charlemagne, disent les historiens du temps, lui donna, pour le soulager dans ses travaux, un petit monastère de France, appelé Justine. C'est un exemple des commendes de monastères, au moins quant au droit de percevoir une partie des revenus sans y résider.

La Saxe et les contrées voisines devenant plus tranquilles, Charlemagne établit de nouveaux évêchés, savoir, Osnabruck pour la Westphalie, et Brème pour la Frise orientale et une partie de la Saxe. Par des lettres de l'an 788, il déclara qu'il déchargeait les Saxons du tribut annuel, à condition de payer à l'église de Brème la dîme de tous leurs fruits et de leurs bestiaux; à quoi il ajouta soixante-dix menses avec leurs habitans. Saint Villehad avait été sacré évêque de ce siége l'année précédente, par l'autorité du pape Adrien, comme porte la même déclaration, et par le conseil des évêques, suivant l'ordre canonique. Il ne vécut que deux ans dans l'épiscopat, dont les travaux ne lui firent rien relâcher des austérités de sa jeunesse. Il ne buvait ni vin, ni bière, ni rien qui pût enivrer; ne mangeait ni viande, ni poisson, ni laitage, mais seulement du pain, quelques herbages et des fruits, excepté que sur la fin de sa carrière, à cause de ses infirmités, il usa de poisson par l'ordre du pape Adrien. Il ne passait presque pas un jour sans célébrer la messe avec une tendre piété qui lui faisait répandre des larmes en abondance. Il chantait aussi journellement le psautier, et tel jour il le répétait deux ou trois fois, donnant de plus à la lecture et à la méditation des vérités chrétiennes tout le temps que lui laissaient ses fonctions pastorales.

Saint Ludger [1], d'un sang illustre parmi les Frisons, et son frère saint Hildégrin, qui devint évêque de Châlons-sur-Marne, puis d'Alberstadt en Saxe, durent le jour à une attention toute

[1] Vit. S. Lud. in Act. Bened. t. IV.

particulière de la Providence. Leur mère l'avait à peine reçu elle-même, qu'elle fut condamnée à le perdre par son aïeule qui était païenne. Cette marâtre, ennemie de son sexe, et furieuse de ce que son fils n'avait que des filles, voulut faire périr celle-ci avant qu'elle eût été allaitée; ces peuples superstitieux ne faisant pas scrupule de donner la mort à un enfant, pourvu qu'il n'eût point encore pris de nourriture. Le domestique chargé de cette exécution chercha à noyer cette innocente et faible victime dans un seau d'eau; mais elle étendit ses petits bras sur les bords du vase, et fit une résistance si extraordinaire qu'elle excita l'étonnement et la tendre compassion d'une femme du voisinage. On la tira de l'eau, et on lui fit promptement avaler du miel; après quoi il ne fut plus permis de la faire mourir.

Telle fut la mère de saint Ludger, à qui elle accorda sans peine la permission qu'il lui demanda de se mettre sous la conduite de saint Grégoire d'Utrecht. Il prit l'habit de son monastère, puis il alla dans la Grande-Bretagne pour se former aux sciences sous Alcuin, qui avait déjà mis en grande réputation l'école d'York. Il fit encore par la suite le voyage de Rome, quand les ravages des Barbares eurent absolument interrompu sa mission de Frise, où il avait d'abord établi grand nombre d'églises et plusieurs monastères. Les Saxons ayant été réduits, il ne reprit pas seulement le cours de ses travaux ordinaires; mais, de l'avis de Charlemagne, grand appréciateur de ses vertus et de sa sagesse, il s'avança jusqu'aux confins de la Normandie, c'est-à-dire du Danemarck, où l'on rendait un culte fort éclatant à un dieu nommé Fossite; il en abattit les temples, y bâtit une église, et baptisa un grand nombre de personnes. Il étendit encore son zèle infatigable à la Westphalie, où il eut assez de succès pour fonder l'église importante de Mimigernford, à qui dans la suite le célèbre monastère mêlé de moines et chanoines, que fonda le même saint, fit prendre le nom de Munster. Il en fut ordonné, malgré lui, premier évêque en 782. Le roi voulut encore que les cinq cantons de la Frise, qui étaient situés à l'orient de la rivière de la Lech, et qui devaient leur conversion à Ludger, demeurassent attachés à son diocèse. Ce pasteur inspiré avait conçu le dessein de prévenir par la conversion des Normands les maux affreux que ces furieux idolâtres devaient un jour faire à l'église et au royaume de France; ce qu'il prédit de la manière la plus positive dans un temps où l'on ne voyait aucun sujet de les craindre; mais le roi craignit d'exposer à leur férocité la vie d'un homme si précieux, et qui vécut encore sept ans depuis son élévation à l'épiscopat.

On raconte de saint Ludger quantité de miracles, que l'incré-

dulité goûtera peu sans doute, mais que le besoin des nations dont il fut l'apôtre rend plus que plausibles. La guérison d'un aveugle nommé Bernclef servit admirablement à la conversion des Frisons orientaux. Cet homme était connu de tout le monde, comme chantant avec grace les vers anciens qui, pour la généalogie des princes et les exploits des héros, tinrent lieu d'histoire aux Germains, jusqu'à ce que Charlemagne, suppléant à la mémoire par des monumens plus sûrs, eût fait recueillir et copier ces sortes de poésies. On amena l'aveugle à saint Ludger, qui, le tirant à part, se mit en prières, fit le signe de la croix sur ses yeux en lui tenant les mains, et lui demanda s'il voyait quelque chose. *Je vois votre main*, répondit-il avec transport, et en donnant mille signes de joie. Tout le monde applaudit avec de grandes acclamations.

Il n'y eut que le saint qui parut triste, et peiné sensiblement de ce que son humilité avait à souffrir. Il avait cette vertu si bien imprimée dans l'ame que, pour éviter toute ostentation dans l'épiscopat, excepté le cilice qu'il tenait caché, il quitta les habits de l'état monastique auquel il n'était engagé par aucun vœu, et prit des vêtemens conformes à sa dignité. Par le même principe, il usait des nourritures communes, mangeait même de la viande en certains jours, et trouvait dans une exacte sobriété le moyen d'unir le mérite de la mortification à celui de la modestie. Il aimait tellement les pauvres, qu'il préférait leur soulagement à la magnificence même du culte divin, se contentant en ceci de la décence, distribuant aux indigens, sans jamais faire aucune réserve, les revenus de son évêché et de son patrimoine aussitôt qu'il les avait reçus : sainte profusion qui le fit accuser de prodigalité auprès de Charlemagne.

Le prince l'ayant fait appeler de grand matin à ce sujet, le saint évêque, qui récitait ses prières, crut, comme il le répondit, ne devoir pas quitter le roi du ciel pour celui de la terre. En peu de momens le prince envoya une seconde et une troisième fois. L'homme de Dieu s'étant enfin présenté : « Seigneur, dit-il au roi » qui commençait à éclater en reproches, en me faisant imposer le » fardeau de l'épiscopat, ne m'avez-vous pas recommandé de pré- » férer Dieu aux hommes et à vous-même ? » Charles n'ignorait pas que la vie de Ludger était une pratique continuelle de cette maxime. « Allez, lui répondit-il aussitôt calmé, c'est moi qui » m'oubliais ; vous êtes en toute chose tel que je vous veux. » Le saint évêque était si vivement pénétré du respect dû à la majesté divine en récitant le saint office, qu'un jour, s'acquittant de ce devoir dans sa chambre avec ses clercs, il en mit un en pénitence

pour avoir raccommodé le feu qui fumait. La vie de ce saint fut écrite peu après sa mort, sur le témoignage des personnes qui avaient eu les rapports les plus intimes avec lui.

Il ne suffisait pas néanmoins à des peuples aussi volages que les Saxons, d'avoir de bons pasteurs; il fallait encore de la vigilance et de la vigueur dans le gouvernement, pour les accoutumer au joug de Jésus-Christ par la soumission aux lois du prince. Dans ce dessein, Charlemagne fit tenir des assemblées ecclésiastiques et nationales tant à Paderborn qu'à Aix-la Chapelle, et donna différens capitulaires, presque tous relatifs à l'affermissement des nouvelles églises. Il ordonna que nos temples, devant pour le moins être aussi honorés que l'avaient été ceux des idoles, formeraient autant d'asiles inviolables pour les malheureux qui seraient dans le cas de s'y réfugier [1]; mais ce sage législateur, sentant le désordre qu'entraînait une impunité générale, n'exempta ces réfugiés que de la peine de mort et de la mutilation des membres, qui, selon les lois du temps, n'était appliquée que dans des cas assez rares alors. Du reste, il veut qu'ils se présentent, pour être jugés d'ailleurs, quand on tiendra l'assemblée de la nation. Pour suppléer à l'insuffisance même de ces lois, il défendit, sous peine de la vie, de brûler ou de piller une église, de tuer un évêque, un prêtre ou un diacre, sans que les coupables pussent, comme autrefois, se rédimer à prix d'argent; de sacrifier un homme au démon, et de massacrer un homme ou une femme comme sorciers. Défense aussi de brûler les corps morts, selon l'usage des païens; de manger de la viande en carême, au mépris de la religion chrétienne; de cabaler avec les païens contre les intérêts du christianisme, et de mépriser la grace du baptême, en se cachant dans la multitude qui sera convenue de recevoir l'aveugle récalcitrant : lois sans doute bien rigoureuses, mais dont le sage monarque, principalement attentif en ceci à intimider les Barbares, voulait qu'on tempérât la sévérité dans l'exécution. C'est pourquoi il ajoute que ceux qui n'auront commis ces crimes qu'en secret, et qui se soumettront à la pénitence, seront délivrés de la mort sur le témoignage de l'évêque.

Il défend ensuite, sous peine d'amende, les fautes d'une moindre conséquence. Telles sont la négligence à faire baptiser dans l'année de leur naissance les enfans qu'il était encore d'usage de réserver pour Pâques, à moins qu'ils ne fussent en danger; les mariages illicites, les assemblées profanes aux jours de fête et de dimanche, les différentes observances de la superstition et du sortilége. Il ordonne enfin de payer aux ecclésiastiques la dîme de

[1] Capit. t. v, p. 195, etc.

tous les biens (799), même de ceux qui appartiennent au fisc, et d'attribuer à chaque église une métairie, avec deux maisons de serfs; et cette charge doit être répartie de telle manière, que cent vingt hommes libres fournissent un homme et une femme de condition servile.

Les autres articles tendent généralement au rétablissement de la discipline. Le pieux monarque commence par rappeler les prêtres à la pureté des anciens canons, dont il leur rapporte d'assez longs morceaux tirés du code de l'Eglise romaine que le pape Adrien lui avait donné dans son voyage de Rome, et où l'on avait inséré ce qui était le plus en usage; puis il prescrit de sages réglemens pour maintenir la religion et les mœurs. Ils veulent que les évêques établissent de petites écoles pour apprendre à lire; et dans chaque cathédrale, ainsi que dans les monastères, d'autres écoles où l'on apprenne les psaumes, le chant romain pour entretenir l'union avec le saint siége, l'art d'écrire en notes, l'arithmétique et la grammaire; qu'on ne se serve que d'exemplaires bien corrigés de l'Ecriture sainte et des livres d'église; qu'on rejette tous les écrits apocryphes, sans épargner les lettres que des dévots, amis du merveilleux, regardaient comme descendues du ciel; qu'on réprime les pénitens vagabonds, appelés Mangons ou Cottions, qui couraient le monde presque nus et chargés de chaînes; que les évêques aient soin que les prêtres, répandus dans le diocèse pour instruire et gouverner le peuple, n'enseignent rien d'apocryphe, et que ces prélats, s'acquittant eux-mêmes du devoir personnel de l'instruction, retracent à leurs ouailles les vrais principes de la foi et des mœurs; que les dimanches et fêtes, on se trouve dans les églises pour les offices publics, non dans les chapelles particulières; que les abbés et les abbesses n'aient point de bouffons, qu'ils n'aient pareillement ni chiens, ni oiseaux pour la chasse; que les abbesses ne s'ingèrent point à donner dans l'église la bénédiction aux hommes, ni le voile aux filles avec la bénédiction sacerdotale; que la clôture et la décence soient religieusement observées dans leurs maisons; enfin, que les petits monastères où la règle ne peut pas être gardée parfaitement soient réunis aux communautés nombreuses.

Pour faire encore mieux connaître la discipline de cet âge, il faut joindre à ces capitulaires de Charlemagne, celui de Théodulfe d'Orléans, prélat des plus distingués alors par son génie et sa doctrine. Le roi l'avait attiré d'Italie en France, où il lui donna l'abbaye de Fleury et l'évêché d'Orléans (789) qu'il posséda tout ensemble. Dans son instruction ou capitulaire à ses prêtres, Théodulfe les exhorte d'abord à prendre grand soin du peuple qu'ils

ont mission d'instruire et de gouverner[1]. Outre l'étude et la prière, il leur recommande le travail des mains, non seulement pour mortifier leurs corps à l'exemple des religieux, mais afin de subvenir à leurs besoins et à ceux des pauvres. Cette clause, qui n'annonce pas l'opulence dans le clergé, n'a rien de surprenant sous le règne même d'un monarque si puissant et si religieux. Ce ne fut que par de longs travaux qu'il put remédier aux malheureux effets des troubles et des désordres qui avaient si long-temps désolé l'Europe. Théodulfe veut aussi que les prêtres tiennent des écoles dans les bourgs et les villages, pour enseigner les enfans sans rien exiger des parens; ils pourront néanmoins recevoir, ajoute-t-il, ce qui leur sera volontairement offert. Aucun prêtre ne célébrera la messe tout seul, ou sans quelques assistans qui puissent lui répondre quand il salue le peuple, puisque le Seigneur a dit qu'il sera au milieu de deux ou trois assemblés en son nom. On n'enterrera plus dans les églises, nonobstant l'ancienne coutume du pays, à l'exception des prêtres ou des autres personnages distingués par leurs vertus. Aucune femme ne pourra loger avec un prêtre. Les prêtres ne boiront ni ne mangeront dans les tavernes, ni avec des femmes, si ce n'est en famille.

Tous les fidèles apprendront par cœur l'oraison dominicale et le symbole de la foi, qu'ils réciteront chaque jour au moins le matin et le soir, avec quelques autres courtes prières, et dans l'église autant qu'il sera possible. Ils prieront aussi les saints d'intercéder pour eux. On n'emploiera le dimanche qu'à prier et à assister à la messe; il n'y a de travail permis que pour préparer à manger, et selon la déclaration de Charlemagne, pour les vivres, pour les enterremens et pour l'armée. Dès le samedi, on assistera aux vêpres, puis aux vigiles, à matines, c'est-à-dire laudes, et à la messe où l'on fera son offrande. Personne ne doit manger qu'après l'office public; alors on se réjouira chrétiennement, et en prenant son repas avec ses amis; mais pour ne pas fournir au peuple l'occasion de manquer à la messe solennelle qui se célèbre à l'heure de tierce, les messes particulières se diront plus matin et secrètement. Il ne faut rien épargner pour corriger ceux qui, les dimanches et les fêtes, sitôt qu'ils ont ouï une messe, même des morts, se retirent de l'église, et passent le reste du jour en festins et en débauches. Les prêtres de la ville et des faubourgs viendront à la cathédrale avec tout le peuple, excepté les seules religieuses à cause de la clôture, et ils assisteront à la prédication, ainsi qu'à la messe publique.

[1] Tom. VII Conc. init.

Ces œuvres extérieures, poursuit Théodulfe, ne suffisent pas; il faut inspirer aux fidèles l'esprit de la vraie charité. Ici il recommande l'hospitalité d'une manière à faire croire qu'il n'y avait point encore d'hôtelleries publiques; il établit ensuite la nécessité de la confession, et dit formellement qu'on doit confesser au prêtre tous les péchés même de pensée. La pénitence canonique étant encore en vigueur, il enjoint de l'imposer, pour le parjure ou le faux témoignage, telle que pour l'adultère, la fornication, l'homicide et les autres crimes de cette énormité, c'est-à-dire, pour sept ans. Il faut se confesser et recevoir la pénitence une semaine avant le commencement du carême, durant lequel tout le monde doit chaque jour, excepté le dimanche, jeûner jusqu'après les vêpres. Ce n'est pas jeûner, ajoute-t-il, que de manger aussitôt qu'on entend sonner none, comme quelques-uns se le persuadent abusivement. Tous ceux qui ne sont pas excommuniés doivent recevoir le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ chaque dimanche de carême, le jeudi, le vendredi, le samedi saint et le jour de Pâques. Pour les personnes pieuses, elles le reçoivent utilement presque tous les jours; car s'il est funeste de s'en approcher indignement, il est dangereux de s'en tenir long-temps éloigné, à l'exception des excommuniés, qui ne communient pas quand ils veulent, mais en certains temps seulement. Ce dernier trait précise une des différences capitales qui se trouvent entre l'excommunication improprement dite et le véritable anathème.

Riculfe de Mayence, successeur de saint Lulle (787), et arrière-successeur de saint Boniface, acquit vers le même temps, dans l'Église de France, une célébrité bien opposée à celle de Théodulfe d'Orléans. Ce fut lui, dit-on, qui répandit dans les Gaules et la Germanie la collection des fausses décrétales; quelques-uns même l'en font auteur. Toute différente du code des canons que le pape avait donné à Charlemagne quelques années auparavant, elle portait le nom d'*Isidorus Peccator*, dont par erreur sans doute les copistes ont fait *Mercator*. Depuis les travaux du Père Burriel dans les archives de l'église de Tolède, il paraît certain que cette fameuse collection est, pour le fond, de saint Isidore de Séville [1],

[1] La *Collection de décrétales* par saint Isidore de Séville commence par ces mots: *Canones sancti et magni*, etc., et renferme les conciles grecs, (mais les canons nommés *Apostoliques* ne s'y trouvent pas); les conciles d'Afrique, des Gaules et d'Espagne terminent la première partie. La seconde renferme les décrétales des papes, dont les deux premières sont de saint Damase à Paulin d'Antioche; mais celles des saints Clément, Lin, Clet, Lucius, Melchiade, etc., ne s'y trouvent pas; immédiatement après les lettres de saint Damase viennent celles de saint Sirice et des autres papes jusqu'à saint Grégoire-le-Grand, contemporain de saint Isidore. Cette collection, qui est encore manuscrite, a été vérifiée par le père Burriel dans les archives de l'église de Tolède. « De la même manière, dit ce savant, que Denys le Petit est reconnu pour auteur de la collection qu'il a faite, quoique

qui, par humilité, avait pris le surnom de *Peccator*. D'une part, elle fut continuée et successivement augmentée de pièces authentiques à mesure que ces pièces parurent après le saint archevêque de Séville; d'autre part, elle fut défigurée et interpolée en France ainsi qu'en Allemagne selon les idées du siècle; mais il n'est point vrai que cette collection ait produit des changemens dans la hiérarchie et la discipline, et agrandi l'autorité du pape.

Pendant le règne de Léon Chazare, Paul, patriarche de Constantinople, n'avait osé se déclarer en faveur des saintes images. Il avait même tenu, contre les lumières de sa conscience, une conduite qui favorisait l'hérésie régnante. Après la mort de ce prince, une maladie dont il fut attaqué lui ouvrit les yeux sur ce que sa lâcheté avait de criminel. Pour l'expier, il abdiqua le 31 août 784, et se retira au monastère de Florus, où il prit l'habit monastique à l'insu de la cour. Comme la faute dont il s'était rendu coupable était couverte par plusieurs vertus et par des aumônes immenses, l'impératrice n'eut pas plus tôt appris cette étrange résolution qu'elle vint le trouver avec l'empereur Constantin son fils, et lui demanda, fort inquiète, quel sujet de mécontentement on lui avait donné. « Plût à Dieu, répondit-il en gémissant, que je ne me fusse jamais » assis sur cette chaire périlleuse, et justement frappée des ana- » thèmes de l'Église catholique! Oubliez l'infortuné Paul dans le » tombeau qu'il s'est choisi, et qu'il préférera éternellement à un » siége posé sur l'abîme où il s'est précipité. Vous avez dans le se- » crétaire Taraise, dans Taraise laïque, un homme capable de ré- » parer les scandales de votre lâche pasteur. Ah! princesse, au » nom du Dieu qui vous a mis le sceptre à la main pour protéger » son Église, au nom de cette Église affligée qui est l'épouse de » Jésus-Christ et votre mère, ne négligez rien, je vous en conjure, » pour essuyer ses larmes, et pour la rétablir dans son ancienne » splendeur. » Après ces mots, les soupirs et les sanglots l'empêchèrent de se faire entendre plus long-temps, et un fleuve de lar-

» Adrien Ier l'ait augmentée de plusieurs additions qui n'en ont point altéré le » fond, l'ordre et la symétrie; de même, quoique après la mort de saint Isidore » on ait ajouté à sa collection quelques conciles postérieurs, on ne doit pas pour » cela lui ôter la gloire d'auteur de cette collection. » Qu'elle ait été ensuite interpolée, retouchée et amplifiée par un inconnu ou par Riculfe, et que le fait ait eu lieu dans le VIIIe ou dans le IXe siècle, elle n'en reste pas moins la collection de saint Isidore de Séville, pourvu toutefois qu'on ne confonde pas son travail avec celui des continuateurs.

On n'a pu trouver en Espagne ni en Italie un seul manuscrit de la collection interpolée, antérieur à l'invention de l'imprimerie: ce qui ne peut se dire également des Gaules et de la Germanie. Aussi, quand Hincmar assure que l'ouvrage fut apporté d'Espagne, et répandu par Riculfe dans l'Allemagne et dans les Gaules, il ne fait que confirmer le sentiment qui attribue le fond de la collection à Isidore. Le père Zaccaria a prouvé que la collection interpolée a paru pour la première fois à Mayence. (Voy. au surplus, la dissertation ci-après p. 592).

mes inonda son visage. L'impératrice, fondant elle-même en pleurs, se vit réduite à se retirer.

Quand elle fut de retour au palais, elle lui envoya les patrices et les principaux sénateurs. Il leur dit d'un air inspiré : « Si, pour extirper l'erreur, vous ne prenez des moyens pro-
» portionnés à la grandeur du mal, en tenant un concile œcumé-
» nique, il n'est point de salut pour vous. — Pourquoi donc,
» lui répliquèrent-ils, avez-vous souscrit à ces opinions lors-
» qu'on vous a placé sur la chaire patriarcale? — C'est pour
» cela, dit-il, que je m'en exclus moi-même, et que j'ai recours
» à la pénitence. Que la divine miséricorde daigne me pardon-
» ner le silence criminel où j'ai retenu la vérité captive, par la
» crainte de votre pouvoir et l'espoir de vos faveurs ! » Peu après cette éclatante réparation, le patriarche Paul emporta au tombeau les regrets des gens de bien et l'estime générale.

L'impératrice, faisant de sérieuses réflexions sur les dernières paroles de ce prélat, et sur le successeur qu'il s'était désigné, assembla son conseil, dont tous les membres proposèrent d'une voix unanime le secrétaire Taraise; elle convoqua ensuite l'assemblée du peuple, et la multitude, avec la même unanimité et le plus grand empressement, demanda Taraise pour évêque. Personne en effet n'était plus capable que lui d'en remplir les importantes fonctions. Issu de race patricienne du côté paternel et maternel, ayant été honoré de la dignité de consul, et actuellement revêtu de la charge de premier secrétaire d'état, jamais les occupations du ministère ni les vices de la cour n'avaient affaibli la piété dont il donnait l'exemple aux conditions même les plus saintes. Sa maison semblait moins un palais qu'un monastère, et lui-même un fervent religieux plutôt qu'un courtisan. Il n'en redoutait pas moins la charge sacrée qu'on voulait lui imposer, et qui lui parut surtout à craindre dans l'état où se trouvait la religion en Orient. Toutefois, comme l'impératrice le faisait presser avec instance, il donna son consentement, en le subordonnant à une condition qui, selon sa manière de voir, ou ne serait point acceptée, ou opérerait une révolution capable de dédommager sa modestie d'un si pénible sacrifice.

« Si l'apôtre, instruit dans le ciel, craignait, dit-il, d'être ré-
» prouvé en gouvernant les ames, que n'ai-je pas à craindre, moi
» qui n'ai respiré jusqu'ici que l'air contagieux du siècle [1] ? Quelle
» témérité dans Taraise de passer sans intervalle d'un ministère
» profane à la dignité la plus sublime du sacerdoce! Mais je trem-

[1] Tom. VII Conc. p. 31

» ble encore davantage quand je vois l'Orient déchiré par le
» schisme, ses différentes églises divisées entre elles, et plusieurs
» séparées de l'Occident qui les anathématise tous les jours. Qu'il est
» affreux l'anathème qui exclut du royaume des cieux, et précipite
» dans l'éternel abîme! Nous ne pouvons faire partie de l'Église
» catholique qu'en lui demeurant unis comme nous le confessons
» dans le symbole. Je demande donc, mes frères, et pénétrés au
» point où vous l'êtes de la crainte du Seigneur, vous ne le devez
» pas désirer moins que moi, je demande qu'on assemble un concile
» œcuménique, afin que, servant tous le même Dieu, nous ne pro-
» fessions qu'une même foi; qu'ayant Jésus-Christ pour chef, nous
» ne fassions qu'un seul corps, et comme ce corps est animé d'un
» même esprit, nous ayons tous les mêmes sentimens, nous les ex-
» primions de la même manière, sans qu'il y ait d'équivoques dans
» les paroles, ni de partage dans les cœurs. Si l'empereur et l'im-
» pératrice m'accordent cette grace, j'acquiesce à leurs ordres et
» à vos suffrages; sinon je déclare que je n'y consentirai jamais.
» Je n'irai pas dans mon imprudence provoquer l'indignation de
» ce juge formidable à qui ni empereur, ni évêques, ni magis-
» trats, ni multitude assemblée ne peuvent me soustraire. Voilà
» mes frères, ce que j'avais à vous proposer: j'attends votre ré-
» ponse. »

Le peuple reçut ce discours comme si un ange le lui avait prononcé. Tous applaudirent à la convocation d'un concile, et promirent de se conformer en toute chose aux désirs de Taraise. Ainsi, au grand contentement de tout le monde, il fut ordonné patriarche le jour de Noël, 25 décembre de l'année 784. Il écrivit aussitôt au pape, et lui envoya la profession de foi la plus nette et la plus précise. L'impératrice écrivit en même temps, et fit écrire par l'empereur son fils, afin de se concerter avec le pontife pour la célébration d'un concile général auquel ils le priaient de venir, ou d'envoyer ses légats. Le pape répondit qu'il ne pouvait qu'applaudir à la célébration d'un concile universel qui devait confondre à jamais l'hérésie par le concert unanime de l'Église catholique [1]; mais qu'il fallait d'abord condamner le faux concile des iconoclastes en présence des légats qu'il enverrait à sa place, savoir, Pierre, archiprêtre de l'église romaine, et Pierre, prêtre et abbé du monastère romain de Saint Sabas. Il exigeait encore qu'on lui fît passer, selon la coutume, une déclaration avec serment, au nom de l'impératrice, du patriarche de Constantinople et de tout le sénat, portant qu'on procurerait une entière liberté au concile,

[1] Tom. VII Conc. p. 106.

et aux légats une entière sûreté. Il expliqua aussi la question suivant l'usage et le devoir du premier pasteur, dressa des instructions, recueillit les passages des Pères, et proposa la tradition dont les décisions du concile devaient être le résultat.

Le pape Adrien était bien fondé à user de cette circonspection, après tout ce qui s'était passé sous les règnes précédens; mais les choses avaient bien changé de face. On n'avait que des vues droites de part et d'autre; tous tendaient unanimement au bien de la religion; il ne s'agissait plus que de rassembler les premiers pasteurs qui devaient le procurer. Dès que l'empereur eut la réponse du pape, il fit publier ses lettres pour la convocation du concile. Les évêques de sa domination se rendirent sans délai à Constantinople. Les légats romains y arrivèrent en même temps, et furent peu après suivis par les envoyés des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, qui eurent néanmoins de grands obstacles à surmonter de la part de leurs souverains mahométans, moins opposés encore à la religion chrétienne qu'à toute relation de leurs sujets chrétiens avec les empereurs; mais, en envoyant ses lettres synodiques à ces prélats zélés pour l'orthodoxie, le patriarche Taraise les gagna si bien par ses expressions animées contre l'impiété, et leur inspira tant d'espoir de l'étouffer dans le lieu de son origine, qu'ils surmontèrent toutes les difficultés pour venir prendre part au triomphe de l'Eglise.

Tous ces préparatifs ne laissèrent pas que d'emporter environ deux ans; ce ne fut que l'an 787, huitième de l'empire d'Irène et de Constantin, et le vingt-quatrième jour de septembre, qu'on tint la première session dans l'église de Sainte-Sophie de Nicée, lieu si révéré depuis la célébration du premier concile œcuménique. Les deux légats du pape, quoiqu'ils ne fussent point évêques, étaient assis au premier rang, selon l'ancien usage; après eux, le patriarche Taraise, qui eut la meilleure part à toutes les résolutions; puis Jean et Thomas moines, revêtus du sacerdoce et de la qualité de vicaires ou légats des patriarches d'Orient, Jean pour Théodoret d'Antioche et Elie de Jérusalem, Thomas pour Potitien d'Alexandrie; ensuite le reste des évêques, tous des pays qui obéissaient à l'empereur, savoir du continent et des îles de la Grèce, de la Thrace, de la Natolie ou Asie-Mineure, et de la partie méridionale de l'Italie, en tout soixante-dix-sept. Il y avait aussi quantité d'abbés et de moines célèbres par leur science et leur piété. Les plus distingués étaient saint Platon, abbé de Sacudion, et saint Théophane qui, soutenant l'humilité avec laquelle il avait préféré la pauvreté évangélique au rang de patrice, arriva monté sur une ânesse, et vêtu d'un habit tout déchiré. Le patrice Pétronax, et

Jean, grand trésorier, étaient devant l'ambon, en qualité de commissaires de la cour, pour maintenir le bon ordre.

Après la lecture des lettres impériales, qui exhortaient les pères à rétablir la paix dans l'Eglise, on procéda à la réconciliation de plusieurs évêques tombés dans l'hérésie, et sincèrement repentans. Basile d'Ancyre se présenta le premier, et debout au milieu de l'assemblée, il fit sa profession de foi en ces termes : « C'est la loi » de l'Eglise, que ceux qui se convertissent de quelque hérésie en » fassent par écrit l'abjuration, et confessent publiquement la foi » catholique; c'est pourquoi moi Basile, évêque d'Ancyre, ayant » eu le bonheur de reconnaître la vérité, et voulant me réunir au » pape Adrien, aux siéges patriarcaux et à toute l'Eglise catholique, » je vous présente cette confession, déclarant que je reçois, avec » toutes sortes d'honneurs, les reliques des saints, et les supplie » d'intercéder pour moi. Je reçois aussi les images de Jésus-Christ, » de sa sainte Mère, des anges et de tous les bienheureux : je re- » jette et anathématise de tout mon cœur le faux concile nommé sep- » tième, ceux qui le soutiennent, ou qui communiquent sciemment » avec les profanateurs des saintes images; et généralement tous » ceux qui, méprisant la doctrine des Pères et la tradition de l'E- » glise, disent avec tous les hérétiques que nous ne devons nous » instruire que dans l'Ecriture. Anathème à tous ces novateurs et » à tous ces impies! Anathème à moi-même, si je m'écarte jamais » de cette confession de foi! » Théodore de Myre en Lycie; un autre Théodore, évêque d'Ammorium; Hypace, évêque de la ville même de Nicée; Léon de Rhodes; Grégoire de Pessinonte; Léon d'Icone; George de Pisidie; Nicolas d'Hiéraples; Léon de Carpathe, firent la même abjuration. On crut pouvoir se relâcher de la rigueur de la discipline, à cause de la multitude des coupables et des signes expressifs de leur repentir. Ainsi dans l'assemblée même, le concile leur fit prendre leur rang.

Il y eut plus de difficulté pour Grégoire de Néocésarée, l'un des plus fameux iconoclastes et des plus ardens promoteurs de leur concile. D'ailleurs il avait tardé à se soumettre jusqu'à la seconde session; mais, la vivacité de son repentir égalant le scandale de sa faute, on lui fit grace en considération de la facilité que donnerait cette indulgence pour ramener la multitude séduite aux sentimens de componction de l'un des chefs qui l'avaient égarée. Toutefois, les canons apostoliques prononçant d'une manière précise la peine de déposition contre tout évêque qui aura persécuté les fidèles, on ne reçut Grégoire qu'après s'être assuré qu'il n'avait maltraité personne ni à Constantinople ni dans son diocèse.

Pour manifester le sentiment de l'Eglise catholique, ainsi que

s'expriment les lettres impériales, après qu'on les eut lues, on fit la lecture de celles du pape, et de celles des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Les trois patriarches déclarent qu'ils reçoivent les six conciles œcuméniques, et qu'ils rejettent celui que les iconoclastes nommaient le septième. Ils ajoutent : « Notre absence, et celle des évêques qui nous sont soumis, ne doit » pas empêcher que vous ne vous assemblies, puisqu'elle ne vient » pas de notre choix, mais de la violence de nos tyrans. Déjà le » sixième concile a été célébré sans aucun évêque de nos provinces, » et son autorité n'en a point souffert, vu surtout que le très-saint » pape de Rome avait consenti à sa célébration, et s'y était trouvé » par ses légats. » Ce principe a d'autant plus de poids dans la bouche des Orientaux, qu'ils n'avaient certainement rien à craindre ni à espérer alors des pontifes romains, et que le seul amour de la vérité les faisait parler ainsi. Ils finissent par une confession de foi, qui admet les traditions de l'Eglise touchant la vénération des saints, de leurs reliques et de leurs images. C'est dans cette session que les abbés et les moines, présens en grand nombre, ayant été invités à donner leur avis, déclarèrent tous que leur croyance était conforme à celle qu'ils venaient d'entendre, énoncée dans les deux lettres du pape. Le patriarche Taraise, sommé par les légats de confesser s'il adhère à ces mêmes lettres, avait répondu hautement qu'il est nécessaire de professer la foi romaine qui est annoncée dans tout le monde, et que c'est blesser la raison que de prétendre résister à une église aussi éminente que l'Eglise romaine.

On examina dans la quatrième session les autorités des Pères, et l'on montra que de toute antiquité, dans les jours les plus lumineux de l'Eglise, et par une chaîne de traditions qui n'avait jamais été rompue, les plus grands docteurs et les plus grands saints avaient mis en recommandation, et révéré eux-mêmes, avec une piété exemplaire, les saintes images, et que Dieu s'était souvent plu à autoriser leur culte par des miracles. A cette occasion, on lut, comme de saint Athanase, l'histoire miraculeuse d'une image de Jésus-Christ percée à coups de couteau par des juifs, et d'où il sortit du sang qui guérit plusieurs malades. Quoiqu'il y ait lieu de douter de la vérité de ce fait, et plus encore de l'autorité de l'écrit qui le rapporte, et qui certainement n'est pas de saint Athanase, ces défauts de pure critique ne sauraient nuire aux décisions du concile, qui sont fondées clairement d'ailleurs sur une multitude de monumens incontestables. Tel était le genre d'ignorance de cet âge, moins versé que le nôtre dans les discussions de l'histoire et de la chronologie, mais qui, dans son application presque unique à la science des divines Ecritures, et dans son attachement

simple et solide aux points de croyance transmis sans interruption des pères aux enfans, avait de quoi diriger sûrement les fidèles dans les voies du salut, et compenser peut-être avec avantage les ressources modernes de la critique, du goût et de toutes les sciences humaines.

En examinant, comme on le fit dans la cinquième session, les sources où les novateurs avaient puisé pour autoriser leur faux concile, on découvrit qu'ils n'avaient rapporté de prétendus passages des pères que sur des feuilles volantes de leur fabrique; qu'en plusieurs volumes ils avaient coupé ou effacé les feuillets qui condamnaient le plus clairement leurs erreurs; qu'en d'autres ils avaient barbouillé les saintes images qui s'y trouvaient peintes [1]. On eut même assez de critique pour les convaincre d'avoir cité des ouvrages apocryphes, tels que l'itinéraire des apôtres, qui fut condamné par le saint concile à être brûlé. On montra de même, avec beaucoup de sagacité et une grande justesse de raisonnement, que ces impiétés, bien loin d'être conformes à la doctrine des Pères, ne trouvaient en leur faveur, dans toute l'antiquité, que la doctrine corrompue des sectes décriées de Sévère ou des acéphales, des phantasiastes ou théopaschites, des manichéens, des samaritains, des musulmans et des juifs; aussi le résultat de ces discussions fut qu'en adorant les images à l'exemple des Pères et des saints docteurs, nous n'adorons pas la matière insensible dont elles sont composées, mais les serviteurs et les amis de Dieu qu'elles représentent, et dont les prières nous sont d'un grand secours auprès du Tout-Puissant; qu'en adorant encore les images des anges que nous savons incorporels, nous ne prétendons que révérer ces purs esprits sous la figure qu'il leur a quelquefois plu de prendre pour nous apparaître; enfin, que nous peignons de Jésus-Christ non la nature divine essentiellement incorporelle, mais le corps humain qu'il a uni à sa divinité, afin d'opérer notre rédemption.

Ces pères de Nicée, sans attacher une grande importance à l'art de la dialectique, de la belle élocution et de la grammaire, surent encore lever toute équivoque, et adoucir ce qu'il y avait de dur en apparence dans le terme d'adoration des images. C'est ce que nous remarquons dans la lettre qu'ils écrivirent à l'empereur sur la fin du concile. Ils montrèrent que les termes de salut et d'adoration sont synonymes dans la langue grecque, ou du moins dans l'ancien langage de cette nation, et même que le mot adorer est pris dans l'Ecriture sainte, pour saluer et embrasser [2]. C'est en ce sens

[1] T. VI Conc. p. 346, etc. — [2] *Ibid.* p. 771.

qu'il est écrit dans le premier livre des Rois que David se prosterna devant Jonathas, l'adora trois fois et l'embrassa; que saint Paul dit dans l'épître aux Hébreux que Jacob adora au lit de la mort le haut du sceptre de Joseph; qu'on lit enfin dans saint Grégoire de Nazianze: *Honorez Béthléem, et adorez-en la crèche.* « Si » dans l'Ecriture et les Pères, ajoute le concile, parlant toujours » à l'empereur, on trouve aussi l'adoration prise pour le culte de » latrie, c'est que le même mot a plusieurs significations diverses. » Il est une adoration mêlée d'honneur, d'amour et de crainte; » c'est ainsi que nous adorons votre majesté. Il en est une de » crainte seule; ce fut celle de Jacob à l'égard d'Esaü. Il en est » une enfin d'actions de graces; et telle fut la disposition d'Abra- » ham, lorsqu'il adora les enfans de Heth, à l'occasion du champ » qu'ils lui cédèrent pour la sépulture de Sara. De là cette manière » de s'énoncer dans l'Ecriture: *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu,* » *et tu ne serviras que lui seul.* Elle emploie d'abord le terme d'ado- » ration d'une manière générique, comme pouvant convenir aux » créatures ainsi qu'au Créateur; mais elle restreint au Créateur » seul le service ou culte de latrie, que nous ne rendons en effet » qu'à l'Etre suprême. »

Les iconoclastes ayant avancé dans leur concile que l'eucharistie était la seule image de Jésus-Christ qui fût permise, les pères de Nicée réfutèrent cette nouveauté pernicieuse, comme s'ils avaient prévu l'usage qu'en devaient faire les hérétiques de nos temps, puisque les adversaires qu'ils combattaient n'avaient pas une croyance différente des catholiques touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans les saints mystères, comme on va s'en convaincre par la réfutation même [1]. « Aucun des apôtres ni des Pères » (portent les actes de la sixième session) n'a dit que le sacrifice » non sanglant fût l'image de Jésus-Christ: ce n'est pas là ce qu'ils » avaient appris de sa bouche. Il ne leur a pas dit: « Prenez et » mangez, ceci est l'image de mon corps, » mais *Prenez et man-* » *gez, ceci est mon corps.* Il est vrai qu'avant la consécration, » quelques Pères ont appelé les dons antitypes, c'est-à-dire, si- » gnes ou représentations; mais après la consécration, on les » nomme, ils sont, et on les croit proprement le corps et le sang » de Jésus-Christ. Toutefois ces novateurs inconsidérés, voulant » abolir les images, qui leur déplaisaient, ont imaginé une autre » image, qui n'en est pas une, mais qui est le symbole où sont » contenus en réalité le corps et le sang du Sauveur; en cela ils » montrent encore plus d'impiété que d'inconsequence. En vain

[1] T. VI Conc. p. 447, etc.

» se rapprochent-ils de la vérité, en disant que c'est un corps di-
» vin ; toujours est-il qu'ils varient et flottent au gré de leurs folles
» conceptions, soutenant tantôt que le saint sacrifice est l'image
» du corps de Jésus-Christ, tantôt qu'il en est le vrai corps. » Il faut faire observer ici que les pères du septième concile, en disant qu'on n'a jamais donné le nom d'image à l'eucharistie, ne prétendent parler que d'une image ordinaire, εἰκὼν en grec, et en latin *imago*, c'est-à-dire, une simple figure qui représente l'original sans le contenir. C'est de quoi il est question uniquement entre eux et les iconoclastes.

Le concile de ces hérétiques avait encore dit, pour déprécier les images, qu'elles sont le pur ouvrage des peintres, sans être consacrées par aucune prière. Les pères de Nicée ne nient pas cette allégation ; mais ils soutiennent qu'il y a plusieurs choses qui sont saintes sans nulle consécration. « Nous baisons avec un respect
» religieux, disent-ils, les vases sacrés, quoiqu'ils n'aient reçu
» aucune bénédiction. » En effet, dans les rituels grecs il n'y a point encore à présent de prières ni de bénédictions pour les vases sacrés, non plus que pour les croix et les images ; mais pour la vénération due à tous les saints monumens, ils l'établissent principalement sur les observances et l'infaillibilité de l'Eglise.

Tout étant si bien éclairci, ils procédèrent enfin à la confession de foi, qu'ils conçurent en ces termes : « Nous décidons que les
» images, soit de couleur, soit de pièces de rapport, ou de quel-
» que autre matière convenable, seront exposées non seulement
» dans les églises sur les vases sacrés, les ornemens, les murailles
» et plafonds, mais dans les maisons et sur les chemins ; car plus
» on voit, dans leurs images, Jésus-Christ Notre-Seigneur, sa
» sainte Mère, les apôtres et tous les saints, plus on sent de vénéra-
» tion et d'amour pour les originaux. On doit rendre à ces images
» le salut et l'adoration d'honneur, non le culte de latrie qui ne
» convient qu'à la nature divine ; mais on approchera de ces figu-
» res saintes l'encens et le luminaire, comme on en use à l'égard
» de la croix, de l'évangile et des autres choses sacrées, le tout
» selon la pieuse coutume des anciens, et parce que l'honneur de
» l'image se rapporte à l'objet qu'elle représente. Telle est la doc-
» trine des Pères et de l'Eglise catholique. Nous suivons le pré-
» cepte de saint Paul, en retenant ces traditions telles que nous
» les avons reçues. Ceux donc qui osent penser ou enseigner au-
» trement, nous ordonnons qu'ils soient déposés s'ils sont évêques
» ou clercs, et qu'ils soient excommuniés s'ils sont moines ou laï-
» ques. » Ce décret fut souscrit par les légats, et par tous les évêques au nombre de trois cent cinq, y compris même quelques

prêtres et quelques diacres, pour les évêques absens. Tous témoignèrent encore leur consentement par de longues acclamations, au bout desquelles on dit anathème au concile des iconoclastes, puis aux patriarches Anastase, Constantin et Nicétas (qui s'étaient succédé à Constantinople), à Théodose, évêque d'Ephèse, à Théodore de Syracuse, à Jean de Nicomédie, à Constantin de Natolie, à Sisinnius surnommé Pastillas, et à Basile Tricacabe. Tout ceci fut exécuté dans la septième et dernière session.

Car on ne peut guère regarder comme une session de concile la huitième assemblée qui se tint dix jours après dans une salle du palais de Magnause, où la multitude même du peuple et des gens de guerre se trouva indistinctement. L'impératrice voulait donner un exemple éclatant de sa soumission religieuse, en souscrivant les décisions avec l'empereur son fils, à la vue de tous les ordres des citoyens, qui joignirent leurs acclamations à celles des évêques. Elle fit le plus gracieux accueil aux prélats, les remercia mille fois d'avoir rendu la paix à l'Eglise, et à la religion sa première splendeur; puis elle les renvoya dans leurs diocèses, comblés d'honneurs et de bienfaits. Ainsi fut célébré en moins d'un mois, l'an 787, dans les conjonctures les plus critiques, le septième concile général, second de Nicée, sans trouble, sans nul mouvement de la part d'une multitude séduite par trois tyrans consécutifs qui l'avaient rendue presque aussi fanatique et aussi furieuse qu'eux-mêmes; tant les princes sont assurés du succès quand ils veulent sincèrement le bien et qu'ils le cherchent sagement. On n'eut pas moins de vénération pour ce concile que pour ceux de la plus haute antiquité. Les Grecs en font mémoire dans leur ménologe le 11 d'octobre.

On y dressa encore vingt-deux canons de discipline. Après avoir recommandé en général l'observation des règles anciennes, on donna des réglemens propres aux circonstances où l'on se trouvait. Contre l'usage des novateurs ennemis des reliques ainsi que des images, il fut expressément ordonné de mettre des reliques dans les églises neuves, avec défense aux évêques, sous peine d'excommunication, d'en consacrer aucune sans cela [1]. Les études ayant beaucoup souffert du long espace de temps pendant lequel les meilleurs sujets avaient été réduits à se tenir cachés, on se contenta, pour la réception des évêques, qu'ils sussent les choses les plus nécessaires, et nommément le psautier; mais le métropolitain chargé de les examiner doit s'assurer de leur disposition à mieux s'instruire. L'examen par où commence encore aujourd'hui la cérémonie de

[1] Can. 7.

l'ordination épiscopale paraît un reste de cette discipline. Les iconoclastes avaient introduit le luxe dans le clergé, en étendant le mépris de l'habit monastique à tous ceux qui s'habillaient modestement; le concile interdit à tous les clercs la magnificence et l'élégance du vêtement. Il défend à tous ceux qui, même avec la permission de leur évêque, demeurent chez les grands, de se charger de leurs affaires temporelles, et il leur enjoint de se borner à l'instruction de la maison et à l'éducation des enfans. Il déclare nulle toute élection d'évêque, de prêtre ou de diacre, faite par l'autorité séculière. Il condamne en même temps les interdits locaux qui auraient le ressentiment pour principe, et par lesquels, suivant ses expressions, on paraîtrait exercer une sorte de colère sur les choses insensibles.

Mais la principale attention des pères de Nicée se porta sur la simonie, qui commençait à faire dans l'Eglise grecque des ravages que déplore beaucoup le patriarche Taraise dans une lettre particulière au pape Adrien. A la manière dont il le félicite sur la régularité de l'Eglise romaine en cette matière, on voit qu'en cela elle ne se distinguait pas moins par la pratique que par la doctrine. Le concile remit en vigueur toute la sévérité des anciens canons contre ce vice détestable, et il l'étendit à la réception dans les maisons religieuses, sous peine de déposition contre l'abbé clerc, et d'expulsion contre l'abbesse ou l'abbé laïque. Toutefois on ne défend pas les dons qui se font librement, et d'une manière purement gratuite, à l'occasion de l'entrée en religion, mais les exactions, et tout ce qui ressent les pactions simoniaques. Il est encore défendu aux moines de coucher dans les monastères de filles, de manger avec une religieuse, et même avec aucune femme, sans une grande nécessité. Les clercs, poursuit le concile, ne pourront être inscrits en deux églises, c'est à-dire, qu'ils ne posséderont pas deux bénéfices; mais celui qui n'a pas de quoi vivre doit choisir une profession qui l'aide à subsister. Ce réglement n'est que pour la ville; à la campagne, à cause de la rareté des sujets, on permet de faire le service en deux églises différentes.

Les légats du pape rapportèrent à Rome un exemplaire du concile, que le pontife approuva et souscrivit suivant la coutume [1]; après quoi il fut question de le faire recevoir par ceux des pasteurs qui avaient droit de juger en matière de foi, et qui étaient demeurés dispersés dans leurs différentes églises. Charlemagne avait sous sa domination la meilleure partie de l'Occident catholique,

[1] Anast. in Adr.

dont toutefois les évêques n'avaient point eu de part au concile de Nicée. Le pape ne tarda point à lui envoyer les décrets de ce concile, que des préventions de politique et différentes erreurs de fait empêchèrent de recevoir. Les évêques de France trouvèrent la décision des Grecs contraire à leur usage, qui était bien d'avoir des images dans les églises, mais non de les adorer; car ils prenaient cette expression dans le sens de la langue latine, tout différent de celui que présente l'expression grecque[1]. On composa donc sous le nom du roi un long écrit divisé en quatre livres, qu'on appela les *Livres carolins*, où l'on ne trouve cependant ni le respect sincère de ce prince pour le saint Siége, ni la modération pleine de dignité qu'il mettait dans toutes ses actions. C'est un ouvrage rempli de faux raisonnemens et de termes injurieux tant contre le concile des iconoclastes, que contre celui de Nicée, pour lesquels il témoigne un égal mépris.

Le pape, qui dut être choqué de plusieurs traits de cet écrit (791), y répondit néanmoins avec beaucoup de réserve. Laissant à part les passages injurieux et s'attachant à un article qui témoignait un respect profond pour les sentimens du pape saint Grégoire : « Vous pouvez, dit-il au roi[2], vous instruire à fond de » la doctrine de ce grand pontife, par sa lettre à Secondin, reclus » de votre royaume. Comme Secondin lui avait demandé une » image du Sauveur, il lui écrivit, en l'envoyant, qu'il déférait à » ses pieux désirs, afin de l'exciter à l'amour du Fils de Dieu par » la vue de son image; qu'à la vérité, en se prosternant devant » ces figures, il fallait bien se garder de les honorer comme des » divinités, mais qu'on ne pouvait se dispenser sans crime d'ado- » rer celui dont elles nous rappellent la naissance, la passion, la » résurrection glorieuse. Or, la décision des Grecs, poursuit le » pontife, est conforme tant à nos instructions qu'à la doctrine » de saint Grégoire. Ils ont décerné aux images le baiser et le » salut d'honneur, non le culte suprême qui ne convient qu'à » Dieu; c'est pourquoi nous avons reçu leur concile, touchant » lequel néanmoins nous n'avons donné jusqu'ici aucune ré » ponse à l'empereur. » On voit par là que le pape n'avait pas encore confirmé hautement le second concile de Nicée, qui d'ailleurs n'était pas reçu par l'Eglise d'Occident. Cette considération peut servir à justifier la manière dont en parlèrent les pères de Francfort, peu après la publication des Livres carolins. Ce qu'ils condamnaient était vraiment condamnable, et on ne peut les accuser que de la méprise qui leur fit, un peu vite peut-être, attribuer au

[1] Not. Sirm. t. VII Conc. p. 1034. — [2] Tom. VII Conc. p. 915.

septième concile tout le contraire de ce qu'il avait décidé.

Le concile de Francfort (dont nous parlons ici pour ne pas séparer des objets qui ont une si étroite connexion) se tint l'an 794 à Francfort-sur-le-Mein, qui n'était alors qu'une maison royale. Ce fut un concile général des trois états principaux de l'empire français, c'est-à-dire de la Germanie, de la Gaule, de l'Aquitaine, et même des parties septentrionales de l'Italie et de l'Espagne. Quoique les évêques fussent en très-grand nombre, et jusqu'environ trois cents selon quelques auteurs [1], la plupart néanmoins ne savaient pas le grec, et ne jugèrent que sur une très-mauvaise traduction des actes du concile de Nicée, qu'ils semblent rapporter tout entier à Constantinople, où il ne s'en était tenu que deux sessions, tant ils étaient mal instruits de toute cette affaire. Ils trouvèrent dans cette infidèle version l'avis de Constantin, évêque de Chypre, exprimé en ces termes : « Je reçois et » j'embrasse avec honneur les saintes images, selon le culte et » l'adoration que je rends à la sainte Trinité. » Or, le texte original dit tout au contraire : « J'embrasse les saintes images, et je » défère l'adoration de latrie à la seule Trinité. » Comme le concile des Grecs ne s'était pas récrié contre l'avis de cet évêque, on crut qu'il l'avait approuvé tel qu'on le lisait dans le latin, et on rejeta unanimement ce concile, comme déférant aux images des saints et des serviteurs de Dieu le culte et l'adoration qu'on rend à la divine Trinité. On voit par là avec combien peu de raison nos iconoclastes modernes prétendent étayer leur système sur les décisions du concile de Francfort.

Cette assemblée, très-respectable, malgré quelques erreurs de fait, montra autant de lumières que de fermeté en défendant la vraie foi contre l'hérésie d'Elipand de Tolède et de Félix d'Urgel; c'est-à-dire contre l'impiété du nestorianisme très-habilement déguisée. C'était même directement pour cet objet que le concile de Francfort avait été assemblé par ordre de Charlemagne, sur l'avis du pape Adrien, qui y envoya d'Italie les évêques Etienne et Théophilacte en qualité de légats. Élipand fut le premier auteur de cette secte artificieuse, dans laquelle il engagea aussitôt Félix, et qui trouva dans ces deux hommes de caractère tout différent la réunion des qualités les plus propres à former et à soutenir un parti. Élipand, accrédité par la prééminence de son siége, le premier de toute l'Espagne, blanchi dans les travaux de l'épiscopat, d'une régularité extérieure qui ne s'était jamais démentie, fier de cette apparence de vertu, impérieux, dur, vindicatif, avait pour ses

[1] Tom. VII Conc. p. 1054.

propres conceptions une estime qu'on ne contredisait pas impunément; et sa plume, assez éloquente pour le temps, distillait le fiel le plus envenimé sur tous ceux qui osaient le combattre. Félix, moins violent, possédait au souverain degré l'art de la dissimulation, avec un air séduisant de franchise, de docilité même; toujours prêt à se rétracter et à se parjurer sans changer de sentimens, et à l'aide du langage de la dévotion, érigé en oracle de la vérité.

Tout impie qu'était leur système, ils ne laissaient pas que de lui donner des couleurs plausibles, et de tirer en sa faveur des témoignages imposans, surtout de la liturgie universelle de l'Espagne. Comme il est dit dans le missel mozarabique, que le Verbe a adopté notre chair, et qu'il a souffert par l'homme adoptif, c'est-à-dire dans la nature humaine, que la Divinité s'est unie hypostatiquement, Elipand et Félix concluaient de là que le Sauveur n'est pas fils de Dieu par nature, mais seulement par adoption; ce qui divisait le Verbe fait homme en deux personnes, et anéantissait la divinité de celle qui était née de la Vierge, et avait souffert pour nous.

C'est ce que le concile de Francfort condamna d'une voix unanime. Saint Paulin, patriarche d'Aquilée, (dès l'an 776), qui se montra l'une des plus brillantes lumières de son siècle, composa un mémoire pour réfuter cette hérésie, tant en son nom qu'en celui des évêques italiens qui se trouvaient avec lui à Francfort. Après l'avoir dégagée des expressions catholiques dont elle enveloppait ses blasphèmes, il la combat par l'Écriture et l'autorité de l'Église, et dévoue ses auteurs à un éternel anathème, s'ils ne viennent à résipiscence, aussi bien que tous ceux qui, après la définition du concile qu'il appelle plénier, adhéreraient en public ou en secret à l'erreur proscrite, *sauf en tout*, ajoute-t-il, *le privilége et le droit du souverain pontife notre seigneur et notre père Adrien, pape du premier siége.* Cet écrit instructif finit par des vœux pour le roi, entre lesquels on remarque celui-ci : « Que la paix fleurisse » sous son règne, afin que les évêques, selon les canons, ne soient » plus contraints de servir en d'autres camps que ceux du Sei- » gneur! » Ce n'est pas la seule preuve que les prélats étaient alors obligés au service militaire, et que les besoins de l'état n'avaient pas encore permis de mettre à exécution les réglemens faits à ce sujet. Les évêques de Germanie, de Gaule, d'Aquitaine et de Bretagne, adressèrent de leur côté un autre ouvrage aux évêques d'Espagne, en réponse aux sophismes d'Elipand. Le pape Adrien avait déjà fait une réfutation de l'écrit le plus vanté de cet hérésiarque, adressée en forme de lettres tant au roi qu'aux évêques de

Gaule, et il en avait envoyé un exemplaire à ce monarque.

Charlemagne fit passer ces trois écrits à Elipand et aux autres évêques d'Espagne, et y joignit en son nom une lettre qui prouve à quel point il méritait de partager avec le grand Constantin tant le titre d'évêque extérieur, que toutes les autres prérogatives de l'empire chrétien. Sans y faire le théologien, et sans jamais passer les bornes de la doctrine et de l'instruction qui conviennent à tout pieux fidèle, il n'emploie que l'argument tiré de l'autorité et du consentement de l'Eglise universelle, ce qui forme en effet la preuve irréfragable à laquelle on est toujours obligé d'en revenir avec les savans comme avec les simples.

Voici comme cette lettre à jamais mémorable était conçue[1] : « Charles, par la grace de Dieu, roi des Français et des Lombards, » patrice des Romains, fils et défenseur de l'Église catholique, à » Elipand, métropolitain de Tolède, et aux autres évêques d'Espa- » gne, salut et vœux salutaires dans la foi et la charité de Jésus-Christ, » le propre et vrai fils de Dieu. Les sentimens de notre tendresse » fraternelle s'étendant à tous ceux qui professent la religion de » Jésus-Christ, nous sommes sensiblement affligés de l'oppression » que vous souffrez, hors de notre domination, sous le joug des » infidèles, mais bien plus encore de l'erreur qui tend à vous sé- » parer de Jésus-Christ et de son Église ; c'est ce qui nous a portes » à faire assembler un concile de tous nos états, pour décider » d'un commun accord ce qu'on doit croire de l'adoption que vous » enseignez par une nouveauté inconnue dans toute l'antiquité » ecclésiastique. Nous avons consulté sur cette question le saint » Siége de Rome, dépositaire et fidèle observateur des traditions » apostoliques. Nous avons fait venir des îles Britanniques des » hommes consommés dans l'étude des saintes lettres ; nous les » avons associés aux évêques et aux docteurs de Gaule, de Ger- » manie et de plusieurs provinces d'Italie, afin que, par le con- » cours de tant de lumières, on reconnût mieux la vérité. Ce sont » les fruits de cette doctrine que nous vous envoyons aujourd'hui, » avec le témoignage de mon adhésion au jugement de ces prélats, » suivant la prière spéciale que vous m'avez faite de ne pas me » laisser surprendre aux opinions d'un petit nombre, mais de » m'attacher à la foi qui serait constatée par plus de suffrages. » C'est ce que je fais certainement, en préférant cette sainte mul- » titude à votre petit nombre. Je m'unis de tout mon cœur au » saint siége apostolique ; j'embrasse les traditions conservées » depuis la naissance de l'Église, la doctrine des livres inspirés de

[1] Tom. VIII Conc. p. 1049.

» Dieu, et des pères qui les ont expliqués dans leurs pieux écrits.
» Vous nous aviez demandé de faire lire votre mémoire en
» notre présence, et d'examiner ce qu'il contenait de conforme à
» la vraie foi. Il a été lu dans le concile, article par article, depuis
» le commencement jusqu'à la fin; chacun a eu la liberté d'en
» dire ce qu'il pensait; j'ai assisté, comme vous m'en priiez, à l'as-
» semblée des évêques. On a décidé, après un mûr examen, avec
» l'aide de Dieu, ce qu'il faut croire sur cet objet. A présent je
» vous conjure d'embrasser en esprit de paix notre confession de
» foi, et de ne pas vous réputer plus habiles que toute l'Église.
» Vous me proposez l'exemple du grand Constantin, dont vous
» dites que saint Isidore a loué le commencement et pleuré la fin;
» et de peur que je ne mérite le même sort, vous m'avertissez de
» me tenir en garde contre les flatteurs. J'invite moi-même tous les
» enfans de l'Église à joindre leurs prières aux miennes, afin
» d'obtenir du ciel que jamais les adulations et les fausses louanges
» ne me détournent des voies de la vérité. Nous avons pour guides
» le souverain pontife et le concile. Si vous ne renoncez, sur le
» même fondement, à la nouveauté de vos opinions, sachez que
» nous vous tiendrons absolument pour hérétiques, et que nous
» n'oserons plus avoir de communication avec vous. Avant que
» vous nous eussiez scandalisés par votre invention du Christ
» adoptif, nous vous chérissions comme de tendres frères, et l'hé-
» roïsme de votre foi dans la servitude nous consolait de ce que
» vous aviez à souffrir. Nous avons même résolu de vous en déli-
» vrer, et d'user dans l'occasion de tout notre pouvoir; mais votre
» opiniâtreté vous priverait tant de la participation de nos prières
» que du secours de nos armes. »

Le zèle de Charlemagne fut inutile à l'égard des chefs de la secte. Mais comme la Catalogne où se trouve Urgel était sous son obéissance, il tâcha du moins de mettre cette province à l'abri de la séduction. On tint un concile sur les lieux (799), et dans la même année un autre à Aix-la-Chapelle; on y déposa Félix qu'on n'avait pu résoudre, pour cette fois, à condamner ses erreurs, quoique les rétractations et les parjures lui coûtassent fort peu. Il abjura souvent en d'autres occasions, quelquefois avec effusion de larmes, et avec des marques si éclatantes de repentir, qu'il semblait s'interdire tout retour à l'hérésie; mais il avait beau s'être avancé, rien ne l'empêchait de revenir sur ses pas. Cependant, comme sur la fin de sa carrière il se surpassa lui-même dans l'art de feindre, on ne douta presque plus qu'il ne fût sincèrement converti. Charlemagne, pour plus grande sûreté, ne laissa pas que de le reléguer a Lyon sous les yeux de l'archevêque Leidrade homme habile et catho-

lique zélé [1]. Le malheureux ne justifia que trop l'idée qu'avait le monarque du génie de l'erreur, de l'opiniâtreté et de la duplicité parjure des chefs de parti. Il mourut dans la profession extérieure de la foi catholique, mais dans tous les sentimens de l'impiété, qu'il parut n'avoir jamais quittée véritablement. Après sa mort, on trouva parmi ses papiers un écrit de sa main, où il faisait gloire de son hérétique persévérance, et rétractait ses rétractations mêmes. A l'égard d'Elipand, plus emporté et moins fourbe que Félix, quelques auteurs prétendent qu'il se repentit sincèrement, et mourut dans le sein de l'Église; mais leurs preuves sont faibles pour constater un prodige tel que la conversion d'un hérésiarque; quoi qu'il en soit, grace à la vigueur et à la vigilance du gouvernement, à la concorde et à la bonne harmonie de l'épiscopat, cette hérésie fit peu de progrès.

Alcuin, qui assista au concile de Francfort, et qui tenait le premier rang entre les savans de l'Angleterre qu'on y avait invités, fut le docteur qui la combattit avec le plus de succès, et par écrit, et de vive voix. Né d'une famille distinguée par la noblesse et l'opulence, il avait été formé aux sciences, dès sa tendre jeunesse, dans le monastère de la cathédrale d'York. Son archevêque, qui se plaisait à cultiver par lui-même ses heureuses dispositions, avait coutume de lui dire : « Vous êtes destiné à confondre les en-» nemis de l'Eglise partout où ils oseront se montrer. » Charlemagne, qui possédait au souverain degré le grand talent du trône, c'est-à-dire l'art de connaître les hommes et d'apprécier le mérite, découvrit tout ce que valait Alcuin dès la première entrevue qu'il eut avec lui à Parme, lorsqu'il fit en 780 son second voyage à Rome [2]. Il se l'attacha dès lors; mais il lui laissa remplir la commission dont il était chargé, de porter le pallium à Embalde, archevêque d'York, qui l'avait envoyé vers le pape Adrien, et il continua son voyage, que pressait le pontife. Adrien, par l'autorité du roi, voulait mettre à la raison Léon, archevêque de Ravenne, qui, enorgueilli de la dignité de cette ville, séjour des exarques et quelquefois des empereurs, prétendait avoir, à l'exemple des papes, de grands domaines, et se former des états. Déjà il s'était mis en possession de Faenza, de Forli, de Bologne, de Césène, de la plupart des villes de la province d'Emilie et du duché de Ferrare, disant que le monarque les lui avait données avec toute la Pentapole. Ces contestations ne purent se terminer par l'arrivée du roi, et ne finirent que par la mort de l'archevêque Léon.

[1] Tom. VII Conc. p. 858. — [2] Car. Mag. Vit. per Egin. Act. SS. Bened. t. V, p 162, etc.

Pour Alcuin, il revint en France défendre la foi contre Elipand et Félix, qu'il réfuta par les meilleurs écrits qu'on ait vu paraître en cette occasion. Il continua de se rendre recommandable par les abondantes productions de sa plume en faveur de la religion. Il nous en reste un volume assez considérable. Quelques critiques ont prétendu qu'il avait eu part à la composition des Livres carolins; ce qui est difficile à concilier avec son esprit de modération, et avec le profond respect qu'il témoigne pour le saint siége dans tous les ouvrages dont il est indubitablement l'auteur. Sa piété et sa modestie étaient encore plus estimables que son érudition. Quelque temps après le concile de Francfort, il voulut renoncer entièrement au monde, pour ensevelir tous ses talens dans la solitude. Charlemagne, désirant au moins le fixer dans le royaume, lui donna l'abbaye de Saint-Martin de Tours, quoiqu'Alcuin en eût déjà plusieurs autres, selon l'usage de ce siècle. Cependant les novateurs, qui ont toujours l'œil ouvert sur les défauts de tous ceux qui ne tiennent pas leur parti, ne cessaient de publier, dans leurs hyperboles injurieuses, qu'il avait en terres et en esclaves de quoi satisfaire l'ambition des rois. Il répondit modestement, et beaucoup mieux encore par ses œuvres que par ses discours, que tout appartenait à l'Eglise et aux pauvres de Jésus-Christ, dont il n'était que l'économe. Charlemagne l'ayant pressé plusieurs fois de l'accompagner en Italie, où l'esprit de faction rendit si souvent sa présence nécessaire, il s'en défendit constamment, sans se laisser ébranler par l'ironie à laquelle la piété est quelquefois plus sensible qu'aux reproches sérieux. Comme le prince comparait en plaisantant les murs enfumés de la Touraine aux palais dorés des Romains : « Seigneur, lui répliqua-t-il, nous jouissons dans nos » humbles demeures des douceurs de la paix que vous nous avez » procurée, au lieu que Rome, arrosée à sa fondation du sang » fraternel, semble toujours conserver ce funeste génie de la dis- » corde. Ou je m'y connais mal, ou, quoi que vous en disiez, ce » n'est que malgré vous que vous quittez pour cette magnificence » tumultueuse l'obscure et paisible simplicité de la Germanie. » Ainsi il priait le roi en toute occasion de le laisser jouir des douceurs de la solitude, à laquelle il parut si attaché, qu'on l'y a cru lié par la profession monastique.

Mais il est plus vraisemblable qu'il n'était que chanoine. Outre qu'en cet âge les abbés des monastères étaient souvent des clercs ou des chanoines, il est d'ailleurs certain que les moines de Saint-Martin de Tours, qu'il gouvernait, changèrent d'état vers le même temps. On a conservé un testament de deux frères nommés Haganon et Adjuteur, qui prennent la qualité de chanoines de Tours

dès le commencement du règne de Louis le Débonnaire, successeur immédiat de Charlemagne. Peu après, les moines d'Agaune embrassèrent aussi la vie canoniale. L'état monastique s'étant trop étendu pour ne pas se relâcher, et la règle de saint Chrodegang ayant fait de toute part une heureuse révolution dans le clergé, on permit à un grand nombre de monastères de suivre l'exemple de ceux de Tours et d'Agaune. Il parut moins impossible de faire de bons chanoines de ces moines relâchés, que de les rappeler du relâchement à la régularité primitive.

Le monastère de Tours, sous la direction d'Alcuin qui n'en sortit plus les trois ou quatre dernières années de sa vie, devint une des plus célèbres écoles de l'Occident. Ce grand homme, regardé avec justice comme le restaurateur des lettres presque anéanties sous une longue suite de règnes barbares, avait d'abord établi une école dans le palais, où Charlemagne, avec tout ce qu'il y avait de distingué par le rang et le génie, tint à honneur d'être son disciple. Le roi y apprit la rhétorique, la dialectique, l'astronomie qu'il aimait singulièrement, et à laquelle il donna beaucoup de temps. Il était éloquent, s'exprimait avec noblesse et facilité, et savait les langues étrangères. Qu'on juge par là de la bévue des auteurs qui avancent que ce prince ne sut pas écrire; fable puérile, à laquelle le seul amour du paradoxe peut avoir donné cours. Charlemagne parlait aussi bien le latin que sa langue maternelle, c'est-à-dire le tudesque; il parlait même passablement le grec, et l'entendait parfaitement.

Outre l'école de Tours, et celle du palais qui continua sous les rois suivans, et qui paraît avoir été instituée à Aix-la-Chapelle, séjour ordinaire de ces princes et dépositaire d'une riche bibliothéque, le goût du souverain et l'émulation des sujets en formèrent de distinguées en plusieurs cathédrales et en plusieurs monastères. Théodulfe d'Orléans, autre restaurateur des lettres, en établit quatre fameuses dans son diocèse. Celle de Lyon ne devint pas moins célèbre. Les plus renommées dans les monastères sont celles de Corbie, de Fontenelle, de Prum, de Fulde, de Saint-Gal, de Saint-Denis, de Saint-Germain de Paris et de Saint-Germain d'Auxerre, de Ferrières, d'Aniane, et en Italie celle du Mont-Cassin. On voit par les écrits d'Alcuin quel était l'état des études dans ces sortes de colléges. Outre l'Écriture sainte, c'est-à-dire la théologie, qui formait l'objet capital auquel se rapportait tout le reste, on y enseignait les sept arts libéraux, dont l'idée semble puisée dans les ouvrages de Cassiodore, et que l'on comptait ainsi : grammaire, rhétorique, dialectique, et les quatre branches des mathématiques; savoir, l'arithmétique ou le calcul numé-

raire; la musique, alors fort exaltée, quoique très imparfaite; la géométrie et l'astronomie. Alcuin s'occupe dans ses écrits de toutes ces sciences, mais comme en passant; la plupart de ses œuvres sont des traités de théologie.

On voit dans toutes ses productions quels étaient les défauts du génie et plus encore du goût de son temps. Les écrivains de cet âge n'ont rien d'original; ils ne présentent que des faits décharnés, qu'un amas d'érudition mal digéré, sans ordre, sans méthode, avec des répétitions sans nombre et des longueurs accablantes. La diction n'est ni pure ni élégante, les pensées sont communes, chargées néanmoins d'ornemens affectés; les raisonnemens souvent mal suivis, et peu concluans. D'un autre côté, on ne trouve presque nulle part, dans cet âge, ces saillies de la témérité qui tiennent lieu de génie, ni cette manie si funeste à la religion, de dire des choses nouvelles et extraordinaires. On y maintient la tradition dans toute sa simplicité et sa pureté. Quantité de gens à talent ne croyaient pouvoir faire un meilleur usage de leur loisir que de transcrire les œuvres des anciens. C'est à ces temps si dépréciés que, par une disposition tout-à-fait digne de la Providence, nous devons la plupart des bons livres de l'antiquité tant sacrée que profane : dépôt infiniment préférable aux inventions des âges postérieurs, moins cultivés encore que présomptueux. Ce qu'il y a de plus faible dans les auteurs du moyen âge, ce sont les poésies, qui ne sont guère qu'une prose mesurée et, par la contrainte de la mesure, souvent plus plate que la simple prose.

Tout supérieur qu'était Alcuin aux hommes de son siècle, il ne sut pas se préserver de la contagion de leur goût. Son style a de la force, mais peu d'aménité et de politesse; et quoique maître en grammaire, il fourmille de fautes contre les règles de cet art, particulièrement dans ses poésies, où l'on trouve, avec du génie et de la verve, peu d'élégance et de correction. Ce fut la conséquence mal tirée d'un principe de dévotion, qui lui fit interdire aux poètes chrétiens la lecture des anciens poètes, et même de Virgile. Il était en effet d'une éminente piété, qu'il signala spécialement par le redoublement de ferveur, et les sentimens pleins de foi et de courage avec lesquels il se prépara au dernier passage (804). Sa mort, aussi exemplaire que sa vie, fournit pour long-temps une ample matière d'édification au royaume qu'il avait éclairé pendant ses douze dernières années, qu'il y passa tout entières. Quelques martyrologes lui donnent le titre de bienheureux, et la chronique de Tours le qualifie de saint. On ne trouve pas cependant qu'on lui ait rendu aucune sorte de culte.

Charlemagne regretta sincèrement ce docteur, qu'il regardait avec justice comme le plus habile homme et le plus bel esprit de son temps. Il parut redoubler ses soins, afin que les études qu'ils avaient établies de concert ne languissent point quoiqu'on fût privé de ce laborieux zélateur. Toujours il eut présentes les vues supérieures qu'Alcuin lui avait inspirées, en lui répétant sans cesse qu'il fallait faire de toute la France une Athènes chrétienne. Les embarras du gouvernement n'ôtaient rien au roi de son application aux progrès des sciences et de la religion. Obligé d'avoir presque toujours les armes à la main, il n'entreprenait la guerre qu'afin de procurer dans la paix la prospérité de l'état, et de faire fleurir dans la concorde la religion d'un Dieu immolé pour le bonheur des hommes.

Tassillon, duc de Bavière, vassal et neveu du monarque, avait pris pour les Français tous les sentimens d'aversion de sa femme, fille de Didier, dernier roi des Lombards. Arichise, autre gendre de Didier, redoutable par la situation de son duché de Bénévent, promettait à l'impératrice Irène, alors brouillée avec les Français, de prendre son parti, pourvu qu'elle le déclarât patrice de Naples et de Sicile. Adalgise, propre fils de Didier, et toujours réfugié à Constantinople, se préparait à rentrer en Italie, et ne se proposait rien moins que de remonter sur le trône de ses pères. Aux extrémités du Nord et de l'Occident, les Saxons, si souvent domptés et jamais soumis, n'attendaient qu'une occasion pour courir aux armes. Enfin les Huns ou Hongrois, qui habitaient la Pannonie à l'Orient, avaient déjà deux armées toutes prêtes contre Charlemagne, l'une pour entrer en Bavière au secours de Tassillon, et l'autre pour aller en Italie soutenir Adalgise.

Le roi fut averti de tout, et fit face à tout. Il se trouvait pour la troisième fois en Italie, où il passa l'hiver de l'année 787. Il marcha de Rome à Capoue contre le duc de Bénévent, qu'il reçut à composition pour éviter la ruine des églises et des monastères. De retour à Rome, il ajouta à la première donation qu'il avait faite à l'Eglise romaine les villes qu'il venait de prendre sur le duc de Bénévent, et dont Capoue est la plus considérable. Le duc de Bavière craignit de voir l'orage, grossi de la sorte, fondre tout entier sur ses états, et il se mit en devoir de le conjurer, mais avec des modifications déplacées et des procédés sans franchise, que le pape lui-même prit pour des parjures assez mal palliés; c'est pourquoi Adrien déclara (et c'est la première décision pontificale de cette nature) que le roi Charles et son armée ne seraient pas comptables des maux que la guerre causerait en Bavière. Les lieutenans du monarque défirent en cette province et dans celle du Frioul

les Huns auxiliaires du Bavarois. Le duc fut pris et amené en France, où on le convainquit juridiquement de trahison en plein parlement. Les seigneurs le condamnèrent à la mort (788); mais le roi se contenta de le faire tondre, et de le renfermer dans l'abbaye de Jumiège [1]. D'un autre côté, Adalgise, fils du roi Didier, fit trop tard sa descente en Italie avec l'armée des Grecs. Arichise, duc de Bénévent, était mort dans l'intervalle, et son fils Grimoald demeurant fidèle aux Français, les mesures du prince lombard se trouvèrent entièrement rompues : il ne put donner que de faibles combats, où il fut presque toujours battu. Enfin il se vit obligé de retourner à Constantinople, et de faire sans espoir le triste personnage d'un prince exclu du trône de ses pères, après des tentatives si peu honorables pour le recouvrer.

Le roi, vainqueur de tant d'ennemis, songea à marier son fils aîné. Il jeta les yeux sur la fille d'Offa, roi des Merciens, tout-puissant en Angleterre où il avait réduit plusieurs autres princes à une dépendance absolue. Digne émule de Charlemagne, dont il acquit la confiance par la ressemblance des vertus, il ne cessait de signaler son zèle pour l'Eglise. Il fut la cause principale de deux conciles qui se tinrent, l'un dans un lieu de ses états qu'on ne nomme point, l'autre à Calcuith (787), au pays de Northumbre [2]. Les deux rois Offa et Elfuold, chacun dans le lieu de sa domination, s'assemblèrent avec les grands, les évêques et les légats du saint siége. Les princes voisins, et notamment Chuniulfe, roi d'Ouessex, accédèrent à ces résolutions diverses; de manière que ces deux conciles tinrent lieu d'un concile général de toute l'Angleterre. On y interdit plusieurs observances également bizarres et superstitieuses; comme de servir à l'autel ayant les jambes nues, d'offrir le saint sacrifice dans des vases de corne, de se teindre ou déchiqueter la peau à la manière des Pictes, de manger de la chair de cheval, de consulter les augures ou les sorts pour la décision des procès. Afin d'empêcher l'abus très commun des conjonctions illicites, on exclut les bâtards de toute succession. Les princes même, à moins d'être nés en légitime mariage, sont déclarés inhabiles au trône, et l'on défend aux électeurs ordinaires, évêques ou seigneurs, de leur donner leur suffrage. On défend encore d'imposer aux églises des tributs plus grands que ne le permettent la loi romaine et la coutume des princes pieux. Quoique Charlemagne fût très flatté de l'alliance d'un monarque aussi puissant et aussi chrétien qu'Offa, elle n'eut cependant pas lieu. Le roi des Merciens demandait en même temps une fille de France pour son fils; et le

[1] Egin. an. 788. — [2] Tom. VI Conc. p. 1861.

monarque français, par un de ces faibles qu'on trouve dans les plus grands hommes, ne put se résoudre à marier sa fille en pays étranger.

Charles parut alors s'appliquer plus que jamais à procurer le bien de la religion. On compte un grand nombre de conciles qu'il fit célébrer pour la réformation des abus, et pour mettre en vigueur, dans les diverses églises, les lois et les canons des conciles précédens dont nous croyons devoir épargner la répétition à nos lecteurs. Dans ses actes même de législation civile, tout annonçait l'esprit de foi et de piété, des idées tout évangéliques, une entière dépendance du roi des rois, dont il se disait le faible représentant. On lit encore au commencement de l'un de ses édits cette inscription mémorable : « Jésus-Christ régnant à jamais, Char- » les, par la miséricorde divine, roi et administrateur du royaume » des Français et des Lombards. » Il met à la tête de l'empire le monarque éternel, dont il ne prétend que faire exécuter les ordres. Il n'accumule pas, à la manière des conquérans, les titres fastueux de tant de princes et de nations qu'il avait soumis; il ne fait mention de son autorité que pour s'en rappeler la charge onéreuse. Après avoir exposé les lois faites pour la multitude des prêtres et des diacres, il ajoute que, pour les évêques, il croit suffisant de les rappeler en général à celles qui ont été établies par leurs prédécesseurs. « Quant au Siége apostolique, rien ne peut » dispenser de l'honorer et de lui marquer une juste obéissance, » quand bien même il imposerait un joug qui paraîtrait insuppor- » table[1]. »

Le génie de ce prince, plus grand que son empire, étendait sa bienfaisance au delà des mers, bien loin de ses vastes domaines[2]. Il envoya en Afrique, en Egypte et en Syrie, des personnes de sa cour pour distribuer des sommes considérables aux fidèles qui gémissaient sous le joug des musulmans, et surtout à Jérusalem, où le tombeau du Fils de Dieu attirait particulièrement ses libéralités. Il fit aussi remettre des présens magnifiques au calife Aaron, pour l'engager à traiter favorablement les chrétiens de sa domination; ce qui rendit leur sort au moins supportable sous le joug de ce prince infidèle, tout zélé musulman qu'il était. Aaron, ayant d'ailleurs de grandes qualités, sut apprécier celles de Charlemagne, se lia d'amitié avec lui, et lui renvoya des présens curieux (799), entre lesquels on admira surtout une horloge d'un travail unique, et un éléphant, le premier, dit-on, qui eût paru en France; mais le don le plus agréable à un prince qui ménageait les infidèles en

[1] Hist. 19 c. 3. Conc. Tribur. c. 30. — [2] Theg. c. 7.

faveur des chrétiens, ce furent les clés du sépulcre, qu'Aaron lui fit présenter, comme pour lui transmettre la propriété de ce lieu saint, qui est encore sous la protection spéciale de nos rois.

La bienfaisance de Charlemagne était bien plus grande encore, et vraiment paternelle, envers ceux des fidèles que la Providence lui avait donnés pour sujets. Il s'occupait l'été de ses expéditions militaires, et l'hiver il s'appliquait à faire fleurir la prospérité et l'abondance dans tous les ordres de l'état. On faisait en une infinité d'endroits des magasins de blé, d'orge, de productions de toute espèce, que ses pourvoyeurs, en sa présence, livraient aux pauvres pour la moitié du prix ordinaire : spectacle touchant pour les êtres les moins sensibles! On voyait ce monarque, souverain de la plus belle partie du monde, et arbitre de tout le reste, non seulement présider à ces distributions, mais descendre dans tous les détails de ce qui pouvait contribuer au soulagement de son peuple.

Tant de mérite et de puissance ne le mit pas à l'abri d'un affront sensible de la part des Grecs, ou de la faible politique de leur impératrice. Irène, qui à l'amour de la religion alliait la passion du commandement, rompit par égoïsme le mariage qui était arrêté depuis six ans entre l'empereur son fils et la princesse Rothrude, fille de Charlemagne. Elle eut peur qu'une alliance auguste ne tirât son fils de la dépendance où elle s'étudiait à le retenir, et que ce prince, après avoir pris les rênes de l'empire, si son indolence naturelle venait à s'en lasser, ne les remît à une épouse qui ne pouvait manquer de se faire aimer, plutôt qu'à une mère impérieuse qui le tenait dans une contrainte éternelle. Charles, qui aimait ses enfans jusqu'à la faiblesse, renonça volontiers à cette alliance étrangère, sur le premier soupçon qu'il eut de la légèreté injurieuse d'Irène.

Dès la même année (778), l'empereur Constantin fut marié, presque malgré lui, à une jeune Arménienne de basse naissance, nommée Marie. L'année suivante, la division éclata entre l'empereur et l'impératrice mère. Il regrettait sans cesse la princesse Rothrude, et l'appui du monarque français, dont la puissance se rendait respectable par toute la terre. Les courtisans profitèrent de l'occasion pour intriguer chacun selon ses vues. Les jeunes seigneurs surtout lui répétaient sans cesse qu'il était honteux pour un empereur de ne jouir d'aucune autorité à l'âge de vingt ans, et de disputer sans succès quelque partie du crédit à son sujet Staurace, qui l'avait tout entier; qu'il était temps de dépouiller d'un pouvoir usurpé une mère impérieuse qui prétendait le tenir dans une tutelle sans terme. Il prit enfin sa résolution, se montra aux

troupes, leur fit quelques largesses, et fut déclaré seul empereur au mois d'octobre de l'an 790; mais moins de deux ans après un pareil coup d'éclat, ce léger et faible prince se laissa persuader par sa mère même de la déclarer derechef impératrice.

Il fit un usage non moins imprudent de son pouvoir, en se séparant de l'impératrice Marie, et en la forçant à se faire religieuse, sur l'imputation calomnieuse qu'elle avait voulu l'empoisonner: accusation odieuse, et dont tout l'opprobre retomba sur lui-même. Personne ne douta de son vrai motif, quand on le vit épouser aussitôt après une des suivantes de la princesse, nommée Théodote (795). L'ambitieuse Irène, qui l'avait obligé à contracter son premier mariage, l'excita elle-même à le dissoudre, par une noirceur presqu'inconcevable dans le cœur d'une mère, afin de lui attirer l'animadversion de tout l'empire, et de reprendre elle seule toute l'autorité du diadème [1]; en cela elle eut un succès qui passa ses espérances.

Constantin, impatient de célébrer son fatal mariage, envoya chercher en grande hâte le patriarche Taraise [2]. Dès qu'il l'aperçut, il alla le recevoir avec tous les signes les plus flatteurs de la confiance et de la distinction. Il ne se contenta point de le faire asseoir à ses côtés, selon la coutume des empereurs à l'égard des patriarches; mais il prit avec lui le langage et l'air respectueux d'un fils, et lui protesta qu'il l'avait toujours regardé comme son père. Il ajouta qu'en revanche il se promettait, de son affection paternelle, qu'il voudrait bien concourir à le soustraire aux attentats d'une parricide méprisable, qu'il avait portée de la fange sur le trône, et qui, pour reconnaître ses bontés, voulait le faire périr par le poison. A cette imputation qui ne méritait pas une réfutation sérieuse, le patriarche ne répondit qu'en gémissant sur la honte dont l'empereur allait se couvrir à la face de toutes les nations, et sur l'impossibilité où l'on serait de réprimer l'adultère et tous les excès de la débauche après un si énorme scandale. Il déclara nettement au prince qu'il ne se prêterait jamais à sa passion; il alla jusqu'à le menacer de fulminer l'anathème contre lui; et s'il n'en vint pas à l'exécution, c'est que ce jeune prince, emporté par sa passion, menaça à son tour d'embrasser le parti encore très-nombreux des iconoclastes. Mais quand un souverain veut le crime, il est toujours sûr d'être secondé. Au défaut du saint patriarche, l'indigne économe de son église, l'abbé Joseph, qui était prêtre, bénit le mariage adultère, au grand scandale non seulement de Constantinople, mais des provinces les plus éloignées. Bientôt les

[1] Theoph. an. v, p. 396. — [2] Vit. S. Taras. c. 7, ap. Boll. t. v, p. 584.

gouverneurs et les autres personnes de haut rang, se faisant un jeu des liens sacrés du mariage, ou chassèrent leurs femmes, ou prirent plusieurs épouses à la fois; de toute part la licence et la dissolution se montrèrent tête levée, avec une audace révoltante.

Deux hommes de Dieu, Platon et son disciple Théodore, furent presque les seuls qui se déclarèrent ouvertement contre ce désordre : solitaires admirables dont la conversation et tous les intérêts étaient déjà dans le ciel, et qui, se dispensant des règles communes de la condescendance, se séparèrent courageusement de la communion de l'empereur[1]. Platon, d'une famille considérable, et connu depuis long-temps à la cour qu'il avait quittée, avec tous ses biens et ses espérances pour se consacrer à Dieu, était généralement révéré comme un homme de rare sagesse et d'une sainteté consommée. Malgré l'éclat de sa retraite et de sa vertu, il s'était tenu si bien caché durant la longue et violente persécution de Constantin-Copronyme, que ses plus proches parens ignorèrent s'il vivait encore. L'impératrice Irène ayant pris la défense des catholiques, aussitôt après la mort du tyran, Platon reparut à Constantinople où il fit des conversions sans nombre. On lui offrit l'évêché de Nicomédie; mais loin de reprendre aucun engagement avec le monde, il porta sa famille entière à y renoncer, et tous ensemble fondèrent le monastère de Saccudion près Constantinople. Contre l'usage ordinaire, il n'y voulut point d'esclaves, tant par une humilité religieuse, qui lui faisait révérer tout particulièrement les derniers même des hommes comme les images de Dieu, que par un soin extrême de la pureté, à raison des femmes serves qu'on ne pouvait pas raisonnablement séparer de leurs maris. Il eut d'abord plusieurs autres monastères pour imitateurs, malgré le ridicule qu'on ne manqua point de donner à cette sorte de réforme.

Saint Platon, âgé d'environ soixante ans, était au plus haut point de sa réputation, quand Constantin, fils d'Irène, contracta le mariage honteux que ce saint abbé, aussi bien que saint Théodore, son neveu et son successeur, crurent devoir désapprouver hautement. Outre les craintes humaines, Théodore eut à surmonter les liens de la chair et du sang; car il était parent de Théodote, cette épouse adultère que Constantin venait de subroger à l'épouse légitime. Tout furieux qu'était l'empereur, ce prince tenta cent moyens divers afin d'amener les deux saints à une lâche complaisance. Il leur députa d'habiles solliciteurs; il leur fit écrire plusieurs lettres, tantôt flatteuses, tantôt terribles et foudroyantes. Il envoya Théo-

[1] Vit. S. Plat. ap. Boll., t. v, p. 364; Vit. S. Theod. per Mich.

dote elle-même à son parent Théodore. Tout étant inutile, il vint en personne au monastère de Saccudion ; mais Théodore, déjà installé à la place de son oncle, ni aucun des religieux, ne se présentèrent pour recevoir le prince; aucun ne lui parla, tous l'évitèrent comme s'il eût déjà été excommunié. Il fallut s'en retourner chargé de confusion, et d'autant plus bouillant de colère, que la honte l'empêchait d'éclater. De retour au palais, il envoya de cruels émissaires qui déchirèrent à coups de fouet l'abbé Théodore, et de tous ses membres firent couler autant de ruisseaux de sang. On traîna saint Platon au monastère de l'abbé Joseph, le même qui avait célébré le second mariage de l'empereur, et on l'enferma dans un cachot obscur, où on ne lui donnait à manger que par un trou fait à la porte. On dispersa sept cents solitaires, tant de Saccudion que des monastères voisins, qui, à l'exemple de Platon et de Théodore, refusaient de communiquer avec l'empereur.

Les évêques voisins de la cour se taisant dans la crainte sans doute d'un plus grand mal, il parut à de saints solitaires, qui n'avaient plus d'intérêt dans ce monde, que leur zèle inflexible était le seul moyen suffisant pour résister au débordement de l'impudicité, et pour préserver d'une entière subversion la base religieuse des conjonctions chrétiennes. C'est ainsi que s'en exprima l'abbé Théodore du lieu où il fut banni, et d'où il ne cessait d'écrire pour la défense de la sainte pureté. « Les flatteurs, disait-il, prétendent qu'à l'égard des souverains il ne faut pas suivre l'Evangile » à la rigueur; pourquoi donc est-il écrit que les grands seront jugés avec une plus grande sévérité que les petits? Le prince a-t-il » une autre loi et un autre législateur que les sujets? Se croit-il un » dieu, pour ne reconnaître d'autres règles que ses désirs? et s'il » lui est libre de s'abandonner à l'adultère, sera-t-il défendu à » ses sujets de l'imiter? » Le saint abbé fit passer ses sentimens dans le cœur des évêques de la Chersonèse, du Bosphore et des lieux voisins, qui excommunièrent l'empereur. Platon fut même comblé d'éloges non seulement pour sa fermeté, mais pour sa prudence, par le pape Léon III, à qui, de son exil à Thessalonique, il fit parvenir un compte exact de tout ce qui s'était passé.

Adrien, premier du nom, était mort dès le vingt-cinq décembre de l'an 795, après un pontificat de vingt-trois ans dix mois et seize jours, l'un des plus glorieux de tous depuis saint Pierre jusqu'à notre temps. Il fit un saint usage que ses prédécesseurs du grand accroissement de puissance et des richesses du saint siége. Le nombre des églises et des autres édifices de piété qu'il construisit ou répara est prodigieux. Il employa jusqu'à treize

cent quatre-vingt-quatre livres d'or et dix-sept cent soixante livres d'argent en vases et en ornemens sacrés. Il trouva encore moyen de fournir à la réparation des murs de Rome et à la construction de plusieurs aquéducs. Dans ses bulles datées tantôt de son pontificat, tantôt du patriciat de Charlemagne, et quelquefois encore du règne des empereurs, on observe une variété qui prouve entre autres choses que l'autorité souveraine n'avait point encore chez les Romains son attribution fixe et bien décidée.

Le jour même de la sépulture d'Adrien, le lendemain de sa mort, on lui donna pour successeur Léon III, Romain de naissance, et formé dès son bas âge aux vertus et aux sciences cléricales dans le palais de Latran. La pureté de ses mœurs, son éminente piété, sa charité, sa douceur jointe à l'amour de la justice et à une grande fermeté de courage, son éloquence insinuante, et ces graces ingénues du discours qui annoncent autant les qualités du cœur que celles de l'esprit, lui avaient tellement concilié l'estime et l'affection publiques qu'il fut élu avec le plus grand empressement et tout d'une voix, sans nulle exception, par les évêques et le clergé, aux applaudissemens unanimes des grands et du peuple [1]. Il était prêtre du titre de Sainte-Susanne, et fut ordonné évêque dès le lendemain de son élection. Naturellement grand et généreux, il ne tarda point à se signaler par ses libéralités toujours sagement réglées, mais très-abondantes, surtout à l'égard du clergé, dont il augmenta considérablement les rétributions. Il se proposait de lui fournir une facilité nouvelle et des motifs sans réplique d'exercer à son tour la bienfaisance chrétienne.

Dès qu'il eut pris possession du siége apostolique, il prépara la grande révolution qui ne devait pas tarder à se consommer dans le gouvernement de Rome et de tout l'empire d'Occident. Il envoya (796) à Charlemagne les clés de la confession de saint Pierre, avec l'étendard de la ville, et l'invita à venir recevoir, en sa qualité de patrice ou protecteur des Romains, leur serment de fidélité et les témoignages sincères de leur obéissance. Le monarque députa en son lieu Engilbert, abbé de Saint-Riquier, personnage des plus considérables de son temps par les grandes places qu'il occupa d'abord dans la monarchie, par son érudition qui lui fit donner le surnom d'Homère, par les talens d'agrément qui le rendirent le jeune seigneur le plus aimable de la cour, par ses liaisons même avec la princesse Berthe, fille de Charlemagne, enfin, par sa retraite édifiante du monde, par sa solide et con-

[1] Anast. in Léon. III.

stante piété qui l'a fait mettre au nombre des saints. Tels étaient les ministres du sage monarque.

Il chargea Engilbert d'une réponse conçue en ces termes [1] : « Ayant reçu, avec vos lettres, le décret de votre élection, nous » avons ressenti la plus vive joie de l'unanimité avec laquelle on » l'a faite, comme aussi de ce qu'on nous rend, avec la fidélité, l'o- » béissance qui nous est due. Tout était préparé pour envoyer à » votre prédécesseur de sainte mémoire, par Engilbert, l'un de nos » plus chers serviteurs, les dépouilles qu'il a plu au Dieu des ar- » mées de nous accorder sur les ennemis barbares de son nom, » quand nous avons appris la perte que je ne cesse de pleurer. » Il est vrai que l'apôtre défend qu'on s'afflige de la mort de ses » amis ; mais je ne pleure pas Adrien ; je suis persuadé qu'il vit » avec Jésus-Christ. L'aimant toutefois comme je l'aimais, il m'est » impossible de parler de lui, ni de m'en ressouvenir, sans verser » des larmes. C'est à vous, digne successeur de ce digne pontife, » de tempérer l'amertume de mon chagrin, en concertant selon » ses vues, avec Engilbert, ce qu'il y a de mieux à faire pour » l'exaltation de l'Église de Dieu, pour la dignité sainte dont vous » êtes revêtu, et pour le véritable honneur de mon patriciat. Car, » afin de mériter la bénédiction apostolique et la gloire d'être » toujours le protecteur du saint siége, je veux garder inviolable- » ment avec Votre Sainteté le traité que j'ai fait avec votre pré- » décesseur. C'est à nous, avec le secours du Seigneur, de dé- » fendre en tous lieux par nos armées l'Église de Dieu, au dehors » contre les incursions et les ravages des infidèles, et au dedans » contre les hérétiques. Mais c'est à vous, très-saint Père, à lever » pour nous les mains au ciel, afin que, par vos prières et par la » grace de Dieu, le peuple chrétien triomphe de tous les ennemis » de la religion, et que le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glo- » rifié dans l'univers. » Les dépouilles des Barbares dont il est fait mention dans cette lettre consistaient dans les trésors que les généraux français avaient rapportés de Pannonie, après avoir pillé la capitale des Huns, et dont le roi envoyait une partie considérable au pape Léon, qui ne put soutenir que par là les prodigieuses entreprises de sa charité.

Outre la lettre qu'Engilbert devait remettre au pape, Charlemagne avait confié à cet abbé une instruction secrète ; ce grand prince, occupé du gouvernement de la moitié du monde, ne s'y montre pas seulement chrétien et vertueux, mais homme intérieur et capable de donner aux états les plus saints des leçons de la perfection sublime à laquelle ils doivent tendre [illegible]i, moyennant

[1] Alcuin. ep. 84. — [2] Ap. Alc. p. 82.

» Dieu, lui disait-il, vous arrivez en bonne santé auprès du pontife apostolique notre père et notre Seigneur en Jésus-Christ, » toutes les fois que vos entretiens avec lui vous en fourniront » une occasion naturelle, ne manquez pas de lui insinuer la manière dont on doit vivre dans une place telle que la sienne, et » tout ce qui importe au gouvernement de l'Église, au maintien » des saintes règles; mais pour le faire avec plus de succès, étudiez bien la disposition de son esprit, représentez-lui souvent et » habilement le peu que doit durer l'élévation où il est ici-bas, » et la grandeur des récompenses destinées pour toujours au ministre fidèle qui remplit de si saints devoirs. Dieu veuille, mon » cher Engilbert, gouverner votre langue et le cœur de Léon! » qu'il se montre le digne chef de l'Église; qu'il soit pour nous un » bon père; que le père commun que nous avons dans le ciel, et » dont il tient la place sur la terre, lui donne de nous conduire » si bien durant les jours qui nous restent à vivre, qu'enfin nous » obtenions tous le repos qui ne finira plus. »

Les rois anglais signalèrent avec le même empressement leur attachement pour le siége apostolique. Sitôt que le roi Cénulphe eut appris l'élection de Léon III, il lui écrivit pour se soumettre à la même dépendance qu'Offa, son prédécesseur, comme son fils adoptif [1]. Il en obtint le rétablissement de l'archevêché de Cantorbéry dans tous ses droits primitifs, tant pour l'ordination et la confirmation des évêques que sur les monastères; droits auxquels le roi défunt avait dérogé par inimitié pour l'archevêque Lambert. Il y eut à ce sujet un concile à Becanceld (799), et vers le même temps Cénulphe en fit tenir un autre pour le rétablissement de la discipline et l'observation de la Pâque. Ce dernier fut célébré à Sinchal dans l'Etanglie (aujourd'hui Tinklei en Angleterre), dont le royaume avait été éteint en 793 par la mort du roi Ethelbert honoré comme martyr. La descente que les Normands ou Danois avaient faite peu auparavant en Angleterre, où ils préludaient à ces scènes d'horreur que nous verrons bientôt désoler toutes les côtes de l'Océan, au pillage, aux embrasemens, aux désordres de toute espèce, fournissait une ample matière de réparation au zèle du roi et des évêques.

Les chrétiens d'Espagne ne donnèrent pas moins de contentement au Pape Léon que ceux de France et d'Angleterre. Dès la première année de son pontificat, la troisième du règne d'Alphonse, ce prince, surnommé le Chaste pour avoir gardé la continence avec son épouse Bertinalde, Française de naissance, Al-

[1] Tom. VII Conc. p. 1109.

phonse, si digne par là de la protection du ciel contre la nation dissolue des Maures, remporta sur eux une victoire des plus extraordinaires par la multitude des infidèles qui restèrent sur le champ de bataille, comme par le nombre des places qu'il leur enleva, et entre lesquelles on compte Lisbonne [1]. Mais il s'attacha beaucoup plus à réparer les villes ruinées qu'à s'étendre dans des provinces presque désertes, qu'il ne pouvait repeupler sans quitter ses premiers états encore très-bornés. Il gagna beaucoup d'autres batailles pendant cinquante-un ans que dura son règne; et s'il essuya quelques échecs, ils ne purent ôter aux chrétiens d'Espagne l'ascendant qu'Alphonse leur avait acquis sur les infidèles. On verra leur puissance aller toujours croissant depuis cette époque. C'est sous ce beau règne qu'on découvrit à Compostelle (en 806 selon les uns, et en 816 suivant les autres,) un corps saint et miraculeux, que les Espagnols révèrent depuis si long-temps comme reliques de saint Jacques le Majeur. Alphonse y bâtit une église en l'honneur de cet apôtre. Sa piété, égale à sa valeur, lui en fit construire plusieurs autres; celle d'Oviédo est la plus remarquable. Il y déposa l'arche fameuse qui contenait les reliques emportées par les anciens chrétiens d'Espagne, dès le temps de l'invasion des Sarrasins, et qu'ils regardèrent constamment comme la sauvegarde de leurs nouveaux états. Il établit sa cour près de ce dépôt sacré, et fut ainsi le premier qui fixa sa résidence à Oviédo.

Il s'en fallait beaucoup que la cour fournît en Orient les mêmes spectacles d'édification. Au scandale de l'adultère et d'une débauche effrénée, on vit joindre celui de la perfidie, de la révolte et du parricide. Irène, qui applaudissait publiquement à la passion de l'empereur son fils, ne cessait de le décrier sous main, et de lui enlever en toute rencontre le cœur de quelqu'un de ses officiers. Le masque de la piété et du détachement dont elle savait si bien se couvrir lui donna toute facilité pour dresser ses plans contre un jeune prince malhabile, mal servi, et tout entier occupé de ses folles amours La conjuration formée lentement fut promptement exécutée. On arrêta l'empereur à l'improviste [2]; on lui creva les yeux sur-le-champ et avec tant de violence qu'il en perdit la vie le 19 août 797. Irène sortit du palais tout échevelée, versa des torrens de larmes, promit de venger la mort de son fils, et pour gagner le peuple par une voie plus sûre que ses regrets équivoques, elle le déchargea de tous les impôts. On la proclama de nouveau impératrice. Elle rappela les moines qui avaient

[1] Sebast. Salmant. p. 51. — [2] Theoph. an. 7. p. 398.

été exilés pour la défense de la fidélité conjugale. Saint Platon et saint Théodore furent plus révérés que jamais ; mais ils se dérobèrent incontinent à tous les honneurs, et retournèrent avec empressement à leur solitude. Bientôt après il leur fallut abandonner le monastère de Saccudion, pour éviter les insultes des musulmans qui faisaient des courses jusqu'aux portes de Constantinople. L'impératice et le patriarche demandèrent à Théodore, comme une grande faveur, de vouloir bien s'établir dans la ville même au monastère de Stude, ainsi appelé du nom de son ancien fondateur Studius, patrice et consul. Cette maison ruinée par la persécution de Copronyme commençait à se rétablir ; mais elle ne comptait encore que douze moines. Théodore y transféra ses disciples, qui montèrent jusqu'au nombre de mille, formèrent la communauté la plus célèbre de la ville impériale, et firent donner au saint abbé le surnom de Studite. Saint Platon, craignant qu'on ne l'obligeât à reprendre au moins en partie le gouvernement d'une institution si importante, embrassa la vie de reclus, et avec une humilité qui tira les larmes des yeux, ce vieillard, blanchi dans les exercices de la vie parfaite, fit vœu d'obéissance à son neveu Théodore [1], en présence d'un grand nombre de personnes assemblées exprès. Il se renferma aussitôt après dans une cellule fort étroite et fort incommode, où il eut encore la dévotion de s'enchaîner par le pied ; mais il tenait cette chaîne si soigneusement cachée, que presque personne n'en eut connaissance. Dans cet état, il s'occupait perpétuellement à la méditation des choses éternelles, aux plus vils travaux des mains ou tout au plus à donner quelques avis salutaires aux frères qui venaient le consulter.

Irène, après l'odieuse révolution dont elle se disculpait assez mal, envoya des ambassadeurs et des présens à Charlemagne. Elle craignait qu'avec tant de sujets de plainte qu'il avait contre elle, il ne saisît cette nouvelle occasion pour s'emparer du reste de l'Italie ; mais ce prince éclairé, laissant à Dieu le soin de punir ceux qui n'ont point d'autre juge, s'efforça tout au contraire d'effrayer à jamais l'audace et la révolte dans la personne de deux parricides qui osèrent, dans ces conjonctures, porter leurs mains sacriléges sur la première tête du monde chrétien. Deux mauvais prêtres, Pascal, primicier de l'église romaine, et Campule, son trésorier, tous deux parens du feu pape Adrien, assaillirent avec une troupe de scélérats le pape Léon, sorti à cheval du palais de Latran [2] (799). Ils jetèrent par terre le pontife, le maltraitèrent avec fureur, et poussèrent la barbarie

[1] Vit. S. Plat. c. 6. — [2] Egin. Loisel. Coint. an. 799. Theoph. an. 7. Const.

jusqu'à lui couper la langue et lui crever les yeux. De la rue ils le traînèrent au monastère de Saint-Sylvestre, où ils réitérèrent leurs cruautés pour s'assurer que jamais il ne ferait usage de la vue ni de la parole. Peu après néamoins il recouvra l'une et l'autre dans la ville de Spolette, où le transporta le duc Vinigise, qui était accouru à son secours avec ses troupes. Les auteurs et tous les personnages les plus graves du temps donnèrent cette guérison pour un miracle, avec un accord sur le fait et les circonstances qu'une critique raisonnable ne saurait mépriser. C'est un miracle, dit Théodulfe d'Orléans, que le pape continue à voir et à parler, si ses assassins ont exécuté le projet qu'ils avaient formé de lui couper la langue et de lui crever les yeux; et s'ils ne l'avaient pu exécuter, ayant eu le pontife si long-temps en leur pouvoir, ce serait un autre miracle encore plus difficile à croire.

Charlemagne, sensiblement affligé de l'outrage fait au père commun de tous les fidèles, envoya sans délai une ambassade à Léon, qui ne pouvait recevoir une consolation plus sensible, et qui prit le parti de venir trouver son puissant et généreux défenseur. Le roi alla l'attendre à Paderborn, d'où il envoya son fils Pépin au-devant de lui, avec l'archichapelain Hildebalde, le comte Anschaire, et plusieurs autres seigneurs à la tête d'une troupe nombreuse. Il s'avança lui-même à sa rencontre à quelque distance de la ville, suivi de toute son armée, et précédé du clergé en ordre de procession. Quand on aperçut le souverain pontife, le roi fit halte, partagea ses troupes en trois corps, et se tint à la tête du centre. Le clergé se divisa aussi en trois chœurs. A l'arrivée de Léon, les ecclésiastiques et les gens de guerre se prosternèrent par trois fois, le pape faisant à chaque fois une prière. Le roi et le pontife s'avancèrent chacun de son côté pour s'embrasser; ce qu'ils ne purent faire qu'en versant des larmes. Cependant les Français, qui ne détournaient point leurs yeux du souverain pontife, et qui lui voyaient faire usage des siens, ainsi que de sa langue (car il entonna aussitôt l'hymne *Gloria in excelsis*), ne pouvaient revenir de leur surprise après ce qu'ils avaient appris des cruels traitemens qu'il avait soufferts. On marcha ainsi comme en triomphe jusqu'à l'église, où l'on rendit à Dieu de solennelles actions de graces avant d'entrer au palais.

Pendant le séjour que le pape Léon fit à Paderborn, il consacra la belle église que le roi venait de faire bâtir en cette ville, et y mit des reliques de saint Étienne qu'il avait apportées de Rome, pour la préserver à l'avenir de la fureur des Barbares qui y avaient déjà porté plusieurs fois l'incendie. Auparavant elle avait dépendu de l'évêque de Wurtzbourg; mais à cause de la distance des

lieux et de la multiplication des fidèles, on l'avait érigée depuis peu en évêché, et on lui avait donné pour premier évêque le saxon Hatumar, Barbare d'origine, mais qui avait comme changé de nature en recevant la vie de la grace, et qui, ayant été mis dès son enfance en ôtage auprès de Charlemagne, fit de tels progrès tant dans les lettres que dans la vertu qu'on ne trouva personne plus digne que lui de cet important ministère. Ce siége demeura sujet à la métropole de Mayence, comme celui de Wurtzbourg.

Vers le même temps on institua Théodoric premier évêque de Sclavonie, c'est-à-dire, des peuples, partie Huns et partie Sclaves, qui habitaient à l'orient du diocèse de Saltzbourg, jusqu'à l'endroit où le Drave se décharge dans le Danube [1]. Le prince Pépin, fils de Charlemagne, ayant étendu jusque là l'empire français par ses victoires sur les Huns, le monarque profita de la vacance où se trouvait le siége de Passau par la mort de l'archevêque Valderic, pour faire rendre à l'église de Saltzbourg la dignité de métropole de Bavière, qu'elle avait eue autrefois. En même temps il chargea le nouvel archevêque nommé Arnon d'aller dans les terres conquises établir ou affermir la religion. Arnon s'y employa de bonne grace; il y fit beaucoup de bien; mais il en vit infiniment plus à espérer pour un évêque qui se dévouerait uniquement à ce peuple. Il sacra Théodoric, le conduisit sur les lieux, et lui donna tout pouvoir de bâtir et dédier les églises, d'en instituer les ministres, de leur prescrire la discipline convenable, à la charge seulement de reconnaître la supériorité du siége de Saltzbourg. Arnon ne se dispensa pas pour cela de travailler autant qu'il le pouvait à cette abondante moisson. Il savait admirablement gagner la confiance des grands aussi bien que du peuple. Il avait acquis une autorité sur leur esprit, qu'il en obtenait tout ce qu'il voulait seulement en leur écrivant des lettres éloquentes, sans faisant présenter son nom, ou même un morceau de papier blanc. Il avait mille ressources pour en venir à ses fins, et mettre l'Évangile en recommandation. Quand il assistait aux assemblées où les chefs de peuplades paraissaient dans tout leur faste barbare avec une suite innombrable d'esclaves, il distinguait entre ceux-ci tous ceux qui étaient chrétiens, les faisait manger à sa table, et leur versait lui-même à boire dans des coupes dorées, tandis que leurs maîtres encore païens restaient comme oubliés au dehors, avec des viandes et du vin cependant, mais sans que personne se mît en devoir de les fêter ni de les servir. Ceux-ci ne manquaient pas de demander

[1] Vit. S. Rup. ap. Canis. t. VI

la cause d'une si étrange différence. Alors on répondait : « Souillés, » comme vous l'êtes, par vos péchés personnels et par l'impu- » reté de vos idoles, vous n'êtes pas dignes de communiquer » avec ceux qui ont été purifiés dans le bain du salut. » Ces leçons, accommodées à la dureté de leur génie, les excitaient à se faire instruire et à demander le baptême avec empressement.

Ainsi l'archevêque Arnon se faisait tout à tous, homme propre aux négociations les plus délicates, et capable de traiter avec les personnages du premier mérite. Il fut un des commissaires de confiance que Charlemagne envoya l'an 799 à Rome pour arrêter les troubles que Pascal et Campule continuaient à y fomenter. Ces deux scélérats, n'ayant pu par la violence perdre le pape Léon, intentèrent contre lui des accusations en forme, relatives au moins en partie au gouvernement temporel, et ils en firent passer le libelle au roi [1]. Elles tombaient sans doute par la qualité seule des accusateurs, et le judicieux monarque n'en fit pas grand cas; mais il était persuadé que même un faux air d'arrêter le cours de la justice peut occasioner des inconvéniens fâcheux. Il envoya donc, sur les lieux d'où venait la plainte, d'autres prélats avec Arnon, et d'autres seigneurs, en tout sept évêques et trois comtes. Ils examinèrent l'affaire avec attention, trouvèrent le pape innocent sur tous les chefs, et renvoyèrent au monarque, en dernier ressort, le jugement des accusateurs, qui devinrent ainsi les accusés. Le pape Léon rentra dans Rome comme en triomphe : le clergé, les premiers personnages, le sénat, la milice, les religieuses même vinrent au-devant de lui portant des étendards et chantant des cantiques.

L'année suivante, le roi entreprit, pour la quatrième fois, le voyage de Rome. Le pape vint à sa rencontre à quatre lieues de la ville. Tout le peuple était sorti en foule, et célébrait les beaux faits du roi dans toutes les langues; car dans cette grande ville, réputée surtout alors la patrie commune des chrétiens, il y en avait toujours un nombre considérable de toutes les nations de l'univers. Les acclamations et les cris de joie ne cessèrent que quand le monarque descendit de cheval à la porte de Saint-Pierre. Le pape, accompagné des évêques et de tout le clergé, le reçut sur les degrés, lui donna la bénédiction, et l'introduisit dans l'église. Quelques jours après, Charlemagne fit rassembler au même lieu les évêques, les abbés et tout le clergé, avec la noblesse française et romaine. Le pape et le roi s'assirent et firent asseoir les évêques

[1] Anast. in Leon. III.

et les abbés ; les prêtres et les seigneurs demeurèrent debout. On annonça le sujet de l'assemblée, qui était l'examen de la cause du pape, mais pas une ame ne se présenta pour soutenir les accusations. Les prélats qui ne formaient qu'un concile particulier, même peu considérable, craignirent de s'ériger en juges, et dirent avec respect : « Nous n'osons juger le siége apostolique, qui est le chef » de toutes les Eglises. C'est ce siége, au contraire, et son pasteur, » qui nous jugent. Telle est l'ancienne coutume. Que le souverain » pontife nous commande, comme c'est son usage, et nous obéi- » rons selon les canons. » Le pape Léon répondit : « Je marche » sur les traces de mes prédécesseurs, et je suis prêt à me pur- » ger des calomnies dont on a tâché de me noircir. » Le lendemain le clergé et les seigneurs s'étant assemblés de nouveau, il prit entre ses mains le livre des évangiles, monta sur l'ambon, et prononça ce serment à voix haute : « Moi Léon, pontife de la » sainte Eglise romaine, de mon propre mouvement et de ma pleine » volonté, je jure, devant Dieu qui lit dans mon ame, en présence » de ses anges, du bienheureux apôtre saint Pierre, et de vous » tous qui m'entendez, que je n'ai fait ni fait faire les actions cri- » minelles qu'on m'impute. J'en atteste le juge suprême au tribu- » nal de qui nous devons paraître, et sous les yeux duquel nous » sommes dès ce moment ; ce que je fais sans y être obligé par » aucune loi, et sans prétendre que mon exemple tire à consé- » quence pour mes successeurs. »

Charlemagne, plus que satisfait d'une démarche qu'il avait moins permise pour sa conviction que pour l'édification publique, ne pensa plus qu'à rétablir le calme. Il le fit avec tant de sagesse, avec tant de bonté et de dignité, que Rome dans l'enthousiasme ne savait comment lui témoigner sa reconnaissance et son dévouement. Le pape, de concert avec les principaux seigneurs, prit la résolution de le faire proclamer empereur d'Occident. Il ne lui en manquait que le titre. Tant par les droits de sa naissance que par ceux de conquête il était réellement maître de toutes les Gaules, de la Germanie, et des vastes régions du Nord où n'avaient jamais été portées les armes romaines, de la Pannonie, d'une partie de l'Espagne, de la Lombardie, de Rome enfin, le berceau des Césars et de leur empire. Du reste, quant aux égards et aux considérations de bienséance, la majesté de la nouvelle Rome avait été dégradée en passant dans les mains d'une femme, qui d'ailleurs avait avili sa propre personne en faisant périr indignement son fils et son empereur. Le clergé, la noblesse, le peuple romain, tous parfaitement d'accord dans cette résolution, la tinrent également secrète, soit qu'ils appréhendassent la modestie du monarque, aussi indif-

férent pour les honneurs que digne de les obtenir, soit qu'ils voulussent lui rendre cette élévation plus honorable, en la ménageant de manière à ce qu'on ne pût le soupçonner de l'avoir recherchée.

Quoi qu'il en soit, le jour de Noël de l'an 800, le roi voulant aller à l'office dans la basilique de Saint-Pierre, le pape le pria de prendre l'habit de patrice, comme pour flatter le peuple romain, en lui présentant le souverain de tant d'états revêtu en ce grand jour des seuls ornemens de protecteur de Rome [1]. Le prince quitta ses vêtemens ordinaires, et prit une longue tunique, avec un manteau traînant dont un pan retroussé était attaché sur l'épaule droite. Le peuple en le voyant eut peine à contenir sa joie, et fit de longues acclamations. Charles entra dans l'église et se mit à genoux. Alors dans l'assemblée la plus auguste que pût former l'univers, en présence de Charles, fils aîné de Charlemagne, de Pépin son cadet, roi d'Italie, des princesses ses filles, c'est-à-dire, de toute la famille royale, excepté Louis, roi d'Aquitaine, qu'il avait laissé en France, à la vue de toute la principale noblesse de l'Occident, d'un peuple immense et d'une puissante armée, le pape, revêtu des habits pontificaux, et prêt à commencer la célébration des divins mystères, s'approcha du monarque, et lui mit sur la tête une couronne étincelante de pierreries. A l'instant tous les ordres de citoyens s'écrièrent à la fois : *Vie et victoire à Charles, auguste, grand et pacifique empereur des Romains, couronné de la main de Dieu.* Ces cris recommencèrent par trois fois avec les plus vives expressions de l'allégresse. Le pape donna l'onction sainte au monarque, puis à Charles son fils aîné, et se prosternant aussitôt devant le nouvel empereur, il lui présenta le premier ses hommages. On célébra les saints mystères; et peu après, Charlemagne, qui avait apporté de France ce qu'il y avait de plus précieux dans ses trésors, fit à l'église des présens qui ont fait penser que l'or et l'argent, sous ce règne, n'étaient pas moins communs qu'aujourd'hui. Ce héros avait repris sur un grand nombre de Barbares le riche butin qu'ils avaient autrefois enlevé de Rome, et sa pieuse générosité parut se faire un devoir de le rendre aux églises qu'ils avaient dépouillées. Le poids de l'or qui fut employé en vases et en autres ornemens sacrés montait à deux cents livres. On aurait peine à déterminer le poids de l'argent et plus encore à évaluer les pierreries.

Mais l'objet capital du voyage de Charlemagne, c'était de venger l'attentat commis sur la personne du vicaire de Jésus-Christ,

[1] Theoph. an. 7. Const. p. 399.

d'une manière si exemplaire qu'on n'eût plus à craindre de voir renouveler ce scandale. On instruisit en bonne forme le procès de Pascal et de Campule; on les fit comparaître en présence de l'empereur, des prélats et des seigneurs laïques. Les deux scélérats s'accusèrent mutuellement, en se faisant de sanglans reproches. Ils furent condamnés à perdre la vie, selon la loi romaine; mais le pape Léon intercéda pour eux, et demanda que la peine de mort fût commuée en exil; ce que l'empereur, ennemi du sang, accorda volontiers, tant à la générosité de l'offensé qu'à l'amitié qu'il avait eue pour le pape Adrien, dont les coupables étaient parens [1].

Quand on eut appris à Constantinople que les Romains avaient proclamé Charlemagne empereur, l'impératrice Irène conçut de terribles appréhensions, au moins pour la Sicile et la partie d'Italie qu'elle possédait encore. Elle envoya des ambassadeurs à ce nouveau collégue, sous prétexte de le complimenter sur le titre même qui faisait le sujet de sa jalousie; mais il y a toute apparence que ces ministres avaient une commision plus délicate et plus intéressante à remplir, selon que l'occasion s'en présenterait; savoir, de proposer le mariage de l'impératrice d'Orient à l'empereur d'Occident, ou du moins de lui laisser entrevoir l'inclination d'Irène à ce sujet. Charlemagne renvoya une ambassade à Constantinople. La passion ou la politique d'Irène en parut fort satisfaite; et l'on se flattait de l'heureuse réunion des deux empires, quand Nicéphore, patrice et grand-trésorier, souleva les grands, mécontens de ce qu'on retranchait sur leurs pensions pour diminuer les impôts et ménager l'affection du peuple [2]. Ce peuple, changeant et toujours dupe, se joignit aux seigneurs. L'impératrice fut arrêtée et reléguée dans l'île de Lesbos, où elle mourut peu de temps après. Elle avait régné seule pendant cinq ans.

Nicéphore monta sur le trône le dernier d'octobre de l'an 802, à la vue des ambassadeurs de France, qui furent témoins d'une révolution si peu attendue. Il n'épargna rien pour diminuer à leurs yeux l'horreur de sa perfidie envers sa bienfaitrice, et se fit, en termes exprès, un mérite auprès d'eux d'avoir préservé leur maître de la vipère qu'il allait recevoir dans son sein, en s'unissant à une parricide qu'on eût vue épouse aussi cruelle qu'elle avait été mère dénaturée. Les ambassadeurs, qui se trouvaient à la discrétion du tyran, voulurent bien paraître satisfaits. D'ailleurs Charlemagne, qui craignait autant la guerre qu'il la faisait vaillamment, désirait surtout la paix au déclin de son âge,

[1] Anast. in Leon. — [2] Theoph. an. I. Niceph.

afin de corriger, dans les mœurs de tant de nations nouvellement converties, ce qui ne convenait ni à la pureté de l'Evangile, ni à la police de l'état. Il pensait aussi à régler sa succession, de manière à ce qu'il n'y eût ni guerre civile ni mésintelligence à craindre après sa mort entre les trois princes ses fils. Toutes ces considérations s'accordaient parfaitement avec les vues de Nicéphore. Il renvoya ses ambassadeurs avec ceux de France, et l'on conclut un traité, portant que Charlemagne et Nicéphore auraient également le nom d'Auguste; que Charlemagne prendrait le titre d'empereur d'Occident, et Nicéphore celui d'empereur d'Orient; que tout ce qui était en Italie, depuis le Vulturne jusqu'à la mer de Sicile, resterait aux empereurs d'Orient, et que tout le reste serait de l'empire d'Occident, avec les deux Pannonies, la Dacie et la Dalmatie.

Pour s'être délivré d'un ennemi si redoutable, Nicéphore n'en fut pas plus tranquille dans ses propres états. Il était iconoclaste manichéen. Ses mœurs, aussi corrompues que ses principes, le firent bientôt détester de ses sujets. Il n'avait pas régné un an, que le gouverneur de Natolie, Bardane, surnommé le Turc sans qu'on en sache la raison, fut contraint par ses troupes de prendre le titre d'empereur; mais c'était un vrai citoyen qui, trouvant de la résistance à Constantinople, eut horreur du massacre et des désordres qu'il allait occasioner, abdiqua sous promesse pour lui et ses partisans de ne recevoir aucun dommage, et prit l'habit monastique dans un monastère qu'il avait fondé. Quelques jours après, des inconnus violèrent cet asile, et crevèrent les yeux à Bardane. Nicéphore, qui excellait sur toute chose dans l'hypocrisie, jura de le venger; mais on ne fit aucune poursuite.

Le patriarche Taraise étant venu à mourir (806), l'empereur, qui affectait un grand zèle pour le maintien des canons, fit néanmoins élire un laïque appelé comme lui Nicéphore, et qui avait été secrétaire sous le règne précédent. Toutefois sa vertu et sa capacité le rendirent digne de cette élévation, à laquelle le clergé séculier et régulier et tous les ordres du peuple applaudirent d'une voix unanime. Les seuls abbés Théodore et Platon s'y opposèrent avec leur zèle accoutumé pour l'observance littérale des saints décrets, qui à leur jugement devaient l'emporter sur les heureux présages d'un digne épiscopat, présages si souvent imaginaires, et toujours fort équivoques. Ils voyaient même dans cette dispense un danger prochain de passer jusqu'à un relâchement véritable, ou à certains articles de condescendance tout-à-fait désastreux pour la discipline. En effet il fut bientôt question de rétablir le prêtre Joseph, déposé par le patriarche Taraise

pour avoir célébré le mariage adultère de l'empereur Constantin avec la fameuse Théodote. Il était cher à l'empereur Nicéphore, parce qu'il avait beaucoup influé sur la résolution que Bardane avait prise d'abdiquer l'empire. Le nouveau patriarche reçut Joseph dans l'église cathédrale, et lui permit de célébrer le saint sacrifice. Quelques évêques s'assemblèrent, et approuvèrent le patriarche.

Mais l'abbé Théodore, en son nom et en celui de saint Platon son oncle, publia sur ce point un écrit conçu en ces termes :[1] « Les » prélats doivent sans doute tenir des assemblées, mais pour main- » tenir les canons, et non pour les annuler. S'ils étaient revêtus » d'un pouvoir arbitraire, l'Evangile serait bientôt anéanti, chacun » d'eux pouvant substituer des règles nouvelles à celles de Jésus- » Christ et des apôtres. Plusieurs, ajoute-t-il, pensent et parlent » comme nous, mais dans l'ombre du secret, et en disciples noc- » turnes qui n'osent accompagner Jésus-Christ en plein jour. » Qu'importe au serviteur fidèle la conduite des lâches ? Nous » souffrirons toutes les injures, et la mort même, plutôt que d'ap- » prouver le crime en communiquant avec le coupable. Puisque Dieu » nous a fait la grace de ne pas mollir sous le règne d'un prince » adultère, nous préserve le ciel, sous un souverain qui annonce de » la piété, de trahir la vérité, et de perdre nos ames ! » Le courage du saint abbé engagea un grand nombre de moines et de simples fidèles à se déclarer. Ainsi dans Constantinople il se forma une espèce de schisme, où, contre le parti de la cour et des grands, les personnes pieuses et une foule de gens de bien se prononcèrent fortement pour la pureté de l'Evangile et des saints canons.

Ce fut en cette rencontre que l'empereur Nicéphore se débarrassa du voile de l'hypocrisie, et se porta aux dernières violences contre tout ce qu'il y avait de plus saints personnages dans son empire. Le saint abbé Théodore fut traité indignement par des soldats, et chassé de son monastère. Saint Platon, que son âge et sa vie admirable faisaient révérer comme un ange sur terre, fut mis dans une prison les fers aux pieds. Les moines de Stude, et les plus fervens des autres communautés, furent dispersés en différens monastères où, pour plaire à la cour, on les traitait encore plus mal qu'elle ne le prétendait (809).

Cependant l'abbé Théodore, pour ne pas avoir un air d'opiniâtreté en résistant à plusieurs évêques, eut recours au chef universel de l'Eglise. « Puisque Jésus-Christ, écrivit-il au pape Léon III[2],

[1] Ep. 21, 22, 31. — [2] Ep. 33.

» a donné à Pierre la dignité de chef des pasteurs, c'est au suc-
» cesseur de Pierre, comme nos pères nous l'ont appris, qu'il faut
» dénoncer toutes les erreurs nouvelles qui s'élèvent dans l'Eglise. »
Il se plaint ensuite de deux conciles tenus à Constantinople, tant pour le rétablissement du prêtre Joseph, que pour la condamnation de ceux qui s'y opposaient. « On y a déclaré, ajoute-t-il, que le
» mariage infâme de Constantin avait été contracté par dispense;
» que chaque évêque est le dispensateur arbitraire des lois et le
» maître des canons; enfin qu'on ne doit pas observer rigoureuse-
« ment les lois divines avec les empereurs, ce qui n'est autre chose
» que justifier le crime par l'hérésie. Or, si nos évêques n'ont pas
» craint de tenir un concile hérétique de leur seule autorité, quoi-
» qu'ils n'eussent pas même dû en tenir un orthodoxe d'une manière
« furtive et à votre insu, suivant l'ancienne coutume, combien n'est-
» il pas plus convenable et plus nécessaire que vous en assem-
» bliez un tout différent pour condamner leur erreur? » Le souverain pontife approuva le sentiment et la conduite de Théodore, et condamna ceux qui prétendaient autoriser un mariage contraire à la loi divine, aussi bien qu'aux canons.

Saint Platon mourut quelques années après cette persécution, dans un âge extrêmement avancé, et si affaibli, tant par ses mortifications volontaires que par les mauvais traitemens, qu'il ne pouvait plus satisfaire par lui-même à aucun des besoins du corps, pas même assister à l'office divin, ce qui lui était beaucoup plus sensible. Il avait été contraint de quitter la vie de reclus; mais suppléant au mérite de la retraite par celui de l'apostolat, tant qu'il eut souffle de vie, du lit où il était continuellement couché, incapable de tout mouvement, il ne cessa d'instruire, d'exhorter, de consoler les frères. Ses maux redoublèrent pendant le carême, et quoique ce fût un temps de grande retraite, plusieurs saints moines du dehors ne laissèrent pas que de le visiter. Le patriarche Nicéphore, malgré les divisions précédentes, vint le voir lui-même à la tête de son clergé, l'embrassa, et lui demanda le secours de ses prières. Le saint malade pardonna généralement à tous ceux qui l'avaient persécuté, et pria publiquement pour eux. Enfin il tomba dans un état de faiblesse où, ne pouvant plus que remuer les lèvres, et s'efforçant de chanter une hymne de la Résurrection, il expira aux approches de Pâques le 19 mars 813.

L'Occident avait un modèle non moins admirable dans saint Benoît d'Aniane, fils du comte de Magdelone, qui l'avait mis dès sa jeunesse au service du roi Pepin [1]. Il devint échanson de ce

[1] Act. SS. Bened. t. v, p. 194.

prince, et après sa mort il fut pareillement en faveur auprès de Charlemagne. Il conçut néanmoins dès-lors le dessein de quitter le monde; mais il ne s'en ouvrit qu'à un saint homme nommé Vitmar, s'exerçant cependant, durant trois années entières, aux jeûnes, aux veilles et au silence. Enfin se trouvant dans son pays en danger de périr, il confirma sa résolution par un vœu. Ayant tout disposé pour l'exécution, il partit comme pour retourner à la cour; mais il s'arrêta au monastère de Saint-Seine en Bourgogne, de là renvoya ses gens, puis y embrassa la vie monastique. Sa vertu l'y fit élire abbé au bout de cinq ans. Comme il ne put réussir à communiquer toute sa ferveur à ses moines, il vint retrouver son cher Vitmar, et avec quelques autres solitaires, bâtit un petit monastère dans une terre de son patrimoine près Montpellier, sur le ruisseau d'Aniane, dont il prit le nom (780). On ne se contentait pas d'y observer la règle de Saint-Benoît dans toute sa rigueur; mais on n'y vivait ordinairement que de pain et d'eau avec un peu de lait, et l'on n'y buvait du vin que le dimanche. Le monastère, dans ses commencemens, fut d'une pauvreté qui se remarquait jusque dans l'église, où les vases sacrés n'étaient que de bois et de verre : mais, par la libéralité des seigneurs du pays, et du roi même, en peu de temps il devint magnifique. Benoît recevait les terres qu'on lui donnait; mais, suivant les exemples de cette humanité tout évangélique que les plus dignes solitaires avaient déjà mise en usage dans les églises de l'Orient, il faisait mettre en liberté les serfs dont elles étaient peuplées, et les cultivait de ses propres mains avec ses religieux. Il était d'un désintéressement et d'une bonté d'ame qu'on admira sans doute plus qu'on n'imagina devoir l'imiter. Il aimait mieux perdre les effets qu'on lui avait pris, que de faire peine au voleur en les réclamant. Un jour qu'il était en voyage, il rencontra un passant monté sur un cheval qui avait été volé au monastère. Le frère qui accompagnait son abbé cria bien vite, *au voleur;* mais le saint le fit taire, en lui disant qu'il y a souvent des chevaux qui se ressemblent. Il ajouta, quand ils se trouvèrent seuls: *J'ai fort bien reconnu le cheval, mais je n'ai pas voulu perdre ce malheureux.*

L'exemple de Benoît engagea plusieurs autres saints personnages à établir des communautés régulières, qui se firent honneur de former leur vie sur ses instructions. Il leur servait de père et de maître, et les assistait tant pour le temporel que pour le spirituel. Bien éloigné d'un esprit de corps malentendu, et de cette charité sordide qui se concentre tout entière dans sa propre communauté, il distribuait au contraire à tous les monastères du pays ce qu'il recevait en abondance de la munificence des rois et de la libéralité

des fidèles; en sorte qu'on le nommait le nourricier des moines de Gothie et de Novempopulanie, c'est-à-dire, de Provence, de Languedoc et de Gascogne, et généralement le père de tous les pauvres. Le caractère grand et noble de sa charité engageait les fidèles à le choisir pour le distributeur de presque toutes leurs aumônes.

Les prosélytes affluant de jour en jour à Aniane, et le nombre des moines s'étant augmenté jusqu'à plus de trois cents, le saint abbé fut obligé de faire un nouveau bâtiment long de cent coudées et large de vingt, où par la suite on compta plus de mille religieux. Il lui fallut encore établir des celles, c'est-à-dire, de petits monastères, qu'on a depuis nommés prieurés, et auxquels il donna des supérieurs particuliers. Louis, roi d'Aquitaine, c'est-à-dire, du pays qui s'étend depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées, lui remit encore plusieurs monastères en Auvergne, en Poitou et en Berry, afin de décharger celui d'Aniane, trop nombreux à cause de la stérilité du lieu. Benoît mit un abbé dans chacune de ces maisons, et s'en réserva l'inspection ou supériorité générale; mais bientôt on lui demanda de toute part des sujets formés de sa main, pour rétablir la discipline monastique dans toutes nos provinces. Il en envoya jusqu'à vingt à Leidrade, archevêque de Lyon, pour son monastère de l'Isle-Barbe. Alcuin en obtint autant pour fonder l'abbaye de Cormery. Quoique Théodulfe d'Orléans n'en eût pu avoir que quatre pour celle de Mici, entièrement ruinée par les guerres, et occupée par des hommes et des femmes du monde, ce bon levain fermenta si avantageusement, qu'on vit bientôt s'y former une communauté aussi nombreuse qu'édifiante.

Mais la plus illustre colonie d'Aniane fut sans contredit le monastère de Gellone ou de Saint-Guillem-du-Désert [1], ainsi appelé pour avoir été fondé par les libéralités de Guillaume, duc d'Aquitaine, et plus encore pour lui avoir fourni une retraite où il porta la piété du solitaire aussi loin qu'il avait porté dans le siècle la valeur du héros. Il était de la plus haute extraction, fils du comte Théodoric, et par les femmes petit-fils de Charles-Martel. Par une bravoure et une sagesse égales, soutenues d'un extérieur agréable et d'une taille avantageuse, il sut plaire à Charlemagne, ou plutôt il gagna tellement son estime, que ce monarque, d'un discernement exquis, lui confia le commandement militaire le plus important du royaume, et avec le grand titre de duc d'Aquitaine, l'envoya à la tête de ses meilleures troupes contre les Sarrasins, qui avaient déjà pris Orange. Guillaume remplit toutes les espé-

Vit. in t. v. Act. Bened. Boll. ad. 20 Maii.

rances de son souverain, reprit la ville, remporta sur les infidèles des victoires redoublées et si décisives, qu'ils n'osèrent plus reparaître dans le pays. Il ne signala pas moins ses qualités pacifiques que son habileté dans la guerre, dont il s'efforça de réparer tous les désordres. Il travaillait sans relâche aux affaires publiques, prenait connaissance de tous les différends, faisait observer exactement les lois, non seulement par la multitude, mais principalement par les seigneurs, les empêchant d'abuser de leur pouvoir envers les petits et les faibles, dont il se montrait en toute occasion le protecteur et le père. Sa religion égalait sa justice; ses aumônes étaient immenses; il prenait un soin tout particulier des personnes et des lieux consacrés au Seigneur.

Ayant résolu de fonder un monastère dont la ferveur répondît à toute la sainteté de ses vues, il s'adressa au saint abbé d'Aniane, qui était son ami et son directeur. Il en obtint des religieux, qu'il établit au Val-Gellon dans les montagnes du territoire de Lodève, à une lieue seulement d'Aniane. Il leur donna de grands domaines, et fit bâtir tous les lieux réguliers, c'est-à-dire, l'oratoire, le dortoir, le réfectoire, le noviciat, avec une infirmerie, une boulangerie, un moulin, un hospice pour les pauvres, et une hôtellerie. Le duc Guillaume avait deux sœurs aussi pieuses que lui, nommées Albane et Berthane, que, par un exemple singulier, il offrit à Dieu quoiqu'adultes, dans le désir ardent où elles étaient de consacrer leur virginité. Elles formèrent un petit couvent dans le voisinage du grand monastère.

La générosité du sacrifice de ses sœurs le toucha fortement. Il avait honte de céder en courage à des femmes délicates. Enfin, comme il était au plus haut point de la prospérité temporelle, jouissant à l'ombre de ses lauriers du repos et de l'abondance qu'il avait procurés à tout le pays, comblé de richesses, chéri et honoré de tout le monde, le favori de son souverain, ou pour mieux dire, le plus digne objet de son estime et de son amitié éclairée, ayant plusieurs enfans et une épouse vertueuse qui semblaient se disputer le bonheur de lui plaire, il se résolut à faire au Seigneur le sacrifice de tous les plaisirs et de toute la gloire du siècle. Il crut devoir à Charlemagne, comme à son empereur, et plus encore comme à son ami, de ne rien exécuter sans son aveu. A la première proposition, l'empereur ne put ni retenir ses larmes, ni résister aux inspirations d'en haut. Il mit tous ses trésors à la disposition du duc, et lui dit d'y puiser pour l'exécution de ses pieux desseins. Guillaume ne demanda qu'une relique de la vraie croix, que le patriarche de Jérusalem avait envoyée à l'empereur six ans auparavant, c'est-à-dire, l'an 800, lors de l'avéne-

ment de Charlemagne à l'empire. Le prince lui céda volontiers ce présent inestimable, et il y en joignit plusieurs autres de la même nature. Guillaume arriva au monastère de Gellone avec ses richesses toutes célestes pour ainsi dire; mais il avait pris abondamment sur ses propres fonds pour la majesté du culte extérieur; il apportait des calices d'or et d'argent, des ornemens de soie enrichis d'or, avec des livres qui n'étaient pas moins précieux. Il voulut entrer dans son saint asile nu-pieds, et revêtu d'un cilice sous ses habits ordinaires. Il alla d'abord à l'église offrir ses présens; puis il vint faire l'offrande de sa personne dans le chapitre, où il pria humblement les frères de l'admettre dans leur société. Quoique l'usage de ce temps fût de ne prendre l'habit qu'après le noviciat, il le reçut d'abord après s'être fait couper la barbe et les cheveux.

Il commença de ce jour, fête de saint Pierre de l'an 806, à vivre dans la même pauvreté et la même soumission que le dernier des moines. Souvent il se présentait à genoux devant l'abbé et les religieux, et les conjurait, avec larmes, d'oublier sa dignité, *si c'en est une pour un chrétien*, ajoutait-il, *d'avoir si long-temps porté les livrées du siècle.* Ainsi il les suppliait sans cesse de l'aider à dompter son orgueil, en l'appliquant aux plus vils ministères. On vit en effet ce vainqueur des Sarrasins servir à la cuisine et au refectoire, porter l'eau et le bois, préparer les légumes, laver la vaisselle, prendre soin du moulin et du four; mais le Tout-Puissant voulut honorer par un miracle la main qui s'employait à ces exercices d'humilité avec plus de complaisance qu'elle n'avait jamais recueilli les palmes et les lauriers. Un jour que cet humble nourricier de ses frères était pressé de cuire leur pain, et qu'il ne trouvait point à temps les instrumens nécessaires, par une confiance que Dieu lui inspira pour sa gloire, il tira le bois du four ardent avec ses mains, et emporta le brasier dans son scapulaire, sans éprouver aucun dommage en sa personne ni en ses habits. Il vécut sept ans depuis sa retraite, toujours dans la pratique de la plus sublime perfection. Il mourut de même, après avoir connu d'avance le temps de sa mort, et l'avoir annoncé à l'empereur (812).

Les grands exemples de Gellone et d'Amane servirent infiniment à rétablir la discipline monastique, dont l'instituteur de ce second monastère est regardé comme un des principaux restaurateurs en Occident. Le royaume d'Aquitaine avait un besoin tout particulier de cette réforme. Outre le désordre des règnes passés, commun à toutes les Gaules, les discussions particulières de ces provinces et les incursions des infidèles y avaient tellement altéré

les mœurs de tout le clergé, qu'on s'y appliquait moins au service de Dieu qu'aux exercices militaires, qu'à manier les armes et à dresser des chevaux. Louis, roi d'Aquitaine, s'empressa de remédier à ces abus, et prit surtout les conseils de saint Benoît d'Aniane, qu'il protégea puissamment en toute rencontre. Ce prince aimait singulièrement les moines qui avaient l'esprit de leur état, et il eût été moine lui-même, à l'exemple de son grand oncle Carloman, qu'il ne nommait qu'avec vénération, si l'empereur son père ne l'en eût empêché [1]. On compta jusqu'à vingt-six monastères fondés ou réparés par ce prince, et la plupart très-fameux, tels que Noirmoutier et Saint-Maixent dans le diocèse de Poitiers, Sainte-Croix dans la [illegible], Conques au diocèse de Rhodez, Mé[illegible] Manlieu en Auv[illegible] Moissac en Quercy, Solignac près [illegible]ges, et la Gr[illegible]e pays de Carcassonne. Si la plupart reconnaissaient Ch[illegible] pour leur fondateur, c'est que le roi Louis n'était censé agir [illegible]om de l'empereur son père. A son exemple, plusieurs seigneurs et plusieurs évêques relevèrent des monastères ruinés, et en fondèrent de nouveaux, et presque partout on s'empressait d'établir la régularité d'Aniane. Charlemagne favorisait tous ces pieux établissemens. On peut dire généralement qu'il avait la meilleure part à tout ce qui se faisait de bien dans son empire, par les motifs et les exemples qu'il ne cessait de fournir à ceux qui partageaient son autorité.

Tout ce qu'il voyait, même hors de ses vastes états, et qu'il croyait susceptible de contribuer à l'avantage de la religion, il l'autorisait de tout son pouvoir. Dès le troisième concile de Tolède, les Espagnols avaient fait au symbole de Constantinople la fameuse addition qui établit, contre les Grecs, que dans la sainte Trinité le Saint-Esprit procède du Fils aussi bien que du Père. La coutume s'introduisit en France de faire la même addition, de la réciter publiquement, et même de la chanter dans les églises, ou du moins dans la chapelle royale. Le même usage s'établit dans une communauté de moines français, qui se trouvait dès-lors dans la Terre-Sainte au mont des Olives, et qui avait conservé le rit latin [2]. Traités d'hérétiques par les Grecs, ces moines firent parvenir leur plainte à Charlemagne, qui, voulant justifier avec éclat leur foi calomniée, fit tenir un concile à Aix-la-Chapelle au mois de novembre de l'an 809. Pour donner plus de poids à la décision que le religieux monarque se proposa de faire approuver par le souverain pontife, on députa vers Léon III, de la part de ce concile, Bernaire, évêque de Worms, et Adalard, abbé de Corbie, avec

[1] Coint. an. 802. — [2] Egin. an. 809.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

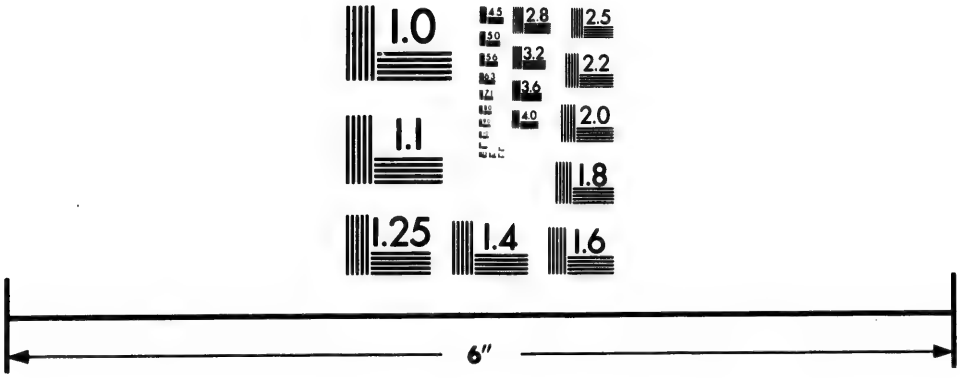

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

qui se rencontra Smaragde, abbé de Saint-Mihel, depuis Saint-Mihiel, dans le diocèse de Verdun. C'est ce dernier abbé qui, après avoir assisté à la conférence qu'on tint à Rome sur ce sujet, nous en a transmis les actes.

Les députés furent admis à l'audience du pape dans la salle secrète de l'église de Saint-Pierre, et commencèrent par prouver, par le témoignage des saints docteurs, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils [1]. L'Église de Rome n'en avait jamais douté, non plus que les autres Églises d'Occident; mais pour des raisons que les démêlés des Grecs avec les Latins n'ont que trop justifiées par la suite, elle n'avait pas jugé à propos d'insérer dans le symbole l'expression formelle de cette vérité. Le pontife, chargé de veiller à l'économie générale de la maison de Dieu, et muni de graces d'état pour le faire avec la sagesse convenable, répondit aux envoyés de l'Église de France qu'il croyait comme eux la vérité annoncée dans leur addition, mais qu'il ne pouvait approuver l'addition même. « Si c'est une vérité de foi, reprirent-ils, ne doit-on pas » l'enseigner? Celui qui l'ignorerait ou ne la croirait pas, pourrait-» il être sauvé? — Quiconque refuse de la croire, répondit le pape, » ne peut certainement être sauvé; si cependant on l'a mis en » état de connaître que c'est une vérité de foi. — Puisqu'il n'est » pas permis de ne la pas croire, reprirent les envoyés, il est per-» mis de l'enseigner, et par conséquent de la chanter. — Il est » permis de la chanter, dit le pape, mais non de l'insérer dans les » actes auxquels les Pères ont défendu de rien ajouter. — Nous » n'insistons pas, dirent les envoyés, sur ce que les auteurs du » symbole n'ont pas nommé le Fils avec le Père dans la procession » du Saint-Esprit, ni sur ce que le concile de Chalcédoine et les » trois suivans ont défendu de changer ce symbole, d'y rien » ajouter ou diminuer; mais ceux qui ont dressé le symbole, » n'eussent-ils pas bien fait d'éclaircir un mystère si important, » en ajoutant quatre syllabes, c'est-à-dire *Filioque?* » Le pape répondit: « Je n'ose m'ériger en juge de ceux qui ont été dirigés par » la sagesse divine, ni m'imaginer qu'ils n'aient pas vu aussi bien » que nous les suites de leur réserve, et de la défense absolue de » faire dans la suite à leur symbole, tant cette addition que toute » autre, quelle qu'elle soit. Quant à moi, loin de me préférer aux » auteurs du symbole, à Dieu ne plaise que j'ose m'égaler à eux! » — A Dieu ne plaise aussi, dirent les envoyés, que l'orgueil nous » inspire tant de présomption; mais nous nous étudions à instruire » les peuples des dogmes du salut par les moyens les plus pro-

[1] Tom. VII Conc. p. 1199.

» pres à dissiper l'ignorance. Si vous saviez, saint père, combien » de milliers de personnes ont appris la vérité en chantant ainsi le » symbole, vous seriez peut-être de notre avis. — Ce n'est pas » précisément à ce chant, dit le pape, mais à votre addition que » je refuse de consentir. Pour faciliter la voie de l'instruction que » vous faites valoir, faudra-t-il ajouter au symbole tous les autres » articles de foi, lorsque la fantaisie prendra à quelqu'un de les » donner pour indispensables? Car s'ils ne sont pas tous égale- » ment nécessaires, il en est plusieurs qu'on ne peut se dispenser » de confesser, sans cesser d'être catholique. Est-il plus nécessaire » d'exprimer dans la confession de foi que le Saint-Esprit procède » du Fils comme du Père, que de confesser que le Fils, sagesse » et vérité, est engendré de la sagesse et de la vérité? Il est néan- » moins constant que les Pères n'ont pas inséré cet article dans le » symbole. Nous pourrions vous citer bien d'autres articles. Voilà » pourquoi nous récitons le symbole sans rien ajouter; mais » nous avons soin d'enseigner en temps et lieu les vérités qui » n'y sont pas contenues. » Les envoyés reprirent : « A ce que » nous voyons, Votre Sainteté veut que l'on commence par ôter » du symbole l'addition qu'on y a faite; moyennant quoi, elle » permet de le chanter. — C'est là sans doute ce que nous déci- » dons, dit le pape, et nous vous exhortons à vous y conformer. » — Il est donc bien de chanter le symbole, dirent les envoyés, » pourvu qu'on retranche ce que vous désirez? — Oui, répondit le » pape; mais nous le permettons simplement, sans l'ordonner. » Les envoyés repartirent : « Si l'on continue de chanter le symbole, » après en avoir retranché le mot en question, tout le monde ne » se figurera-t-il point que cet article est contraire à la foi? Que » nous conseillez-vous de faire pour éviter cet inconvénient? — Si » avant de le chanter, dit le pape, on m'avait consulté, j'aurais » répondu de ne pas faire l'addition. A présent l'expédient qui » me vient à l'esprit, sans toutefois en faire une obligation, c'est, » puisqu'on ne chante pas le symbole dans notre église, qu'on » cesse peu à peu de le chanter dans le palais. Il arrivera ainsi que » ce qui s'est introduit sans autorité s'abrogea insensiblement; » voilà peut-être le meilleur moyen de parer au danger de votre » innovation, sans que la foi en souffre aucun préjudice (810). »

Tel est le précis de la conférence de Léon III avec les députés du concile d'Aix-la-Chapelle. A bien considérer les choses, on y aperçoit que ce que le pape désapprouvait dans les Français, ce n'était pas d'avoir fait au symbole une addition proprement dite, ou d'y avoir ajouté une décision nouvelle, mais précisément d'y avoir inséré un mot explicatif d'une vérité déjà décidée, ce qu'il

improuvait, comme ayant été fait sans la nécessité, qui ne s'en présenta que par la suite, et sans l'autorité requise pour des objets de cette importance. On ne voit pas cependant que cette conférence ait produit aucun effet. Chacun retint son usage particulier; en France, on continua de chanter le symbole, avec le mot *Filioque*; à Rome, on ne jugea point à propos d'y faire l'addition, ni de commencer encore à le chanter. Le pape le fit même graver, sans l'addition, sur deux grands écussons d'argent, chacun du poids d'environ cent livres, en latin sur l'un, et sur l'autre en grec; puis on les suspendit à droite et à gauche de la confession de saint Pierre, comme des monumens publics et religieux de l'attention de l'Église romaine à conserver le symbole tel qu'elle l'avait reçu.

L'abbé Smaragde, qui nous a conservé cette conférence, s'est rendu célèbre par d'autres écrits, par une éminente piété, et par la distinction avec laquelle il enseigna dans son monastère, qui était une des bonnes écoles de son temps [1]. Adalard de Corbie, l'un des principaux députés du concile d'Aix-la-Chapelle, est honoré comme saint par l'Église, et regardé, pour la doctrine, pour l'éloquence, pour la prudence, comme un des premiers hommes de son siècle [2]. On l'y nommait, dans le goût allégorique du temps, tantôt Augustin à cause de son génie, tantôt Antoine à cause du caractère de sa vertu. Il était cousin germain de Charlemagne, fils d'un prince Bernard, frère du premier roi Pépin. Il fut élevé dans le palais par les mêmes maîtres et avec le même soin que les propres fils du roi; mais c'était un ange à la cour, elle eut par conséquent peu d'attraits pour lui. Dès le temps du divorce de Charlemagne auquel toute la cour applaudissait, Adalard, qui ne le jugeait pas légitime, avait eu assez de caractère, à l'âge de vingt ans où il était alors, pour vouloir au moins paraître improuver ce qu'il ne pouvait empêcher. Il quitta ainsi le monde à la fleur de son âge et tout à la fois au comble de la faveur, pour aller se consacrer à Dieu dans le monastère de Corbie; de là, les visites des grands et les respects de tout le monde le firent passer en Italie dans le monastère du Mont-Cassin, qu'il regardait comme un asile plus sûr pour son humilité sincère; mais Charlemagne l'envoya bientôt redemander; il le donna ensuite pour conseil au jeune Pépin son fils, lorsqu'il le fit roi d'Italie ou des Lombards en 781. Adalard y fut constamment la consolation des pauvres et la terreur des tyrans; il gagna l'affection et l'estime de tous les Italiens, malgré les préventions nationales, et leur rendit cher le

[1] Mabil. c. 2, Annal. — [2] Act. SS. Bened., t. v, p. 306

gouvernement français. Les villes de Spolette et de Bénevent se faisant une guerre cruelle, il rétablit entre elles une paix solide. La réputation de sa sagesse et de sa bienfaisance passa jusqu'en Grèce et les étrangers, même les plus prévenus, disaient communément de lui que c'était un ange descendu du ciel pour le bonheur des hommes.

Mais tandis que ce digne ministre faisait ainsi bénir le règne de Pépin, qui le chérissait et l'écoutait comme un second père, ce prince adoré de ses sujets, honoré de la tendresse et de l'estime de Charlemagne, mourut à l'entrée d'une si belle carrière (810). L'empereur avait paru jusque là le souverain le plus heureux comme le plus glorieux de son siècle. Le Seigneur, qui voulait achever d'épurer ses vertus, le frappa coup sur coup par les en droits les plus sensibles. La mort, une fois armée contre cette famille auguste, moissonna dans la même année, et la princesse Giselle, sœur de l'empereur, cette sage et pieuse abbesse de Chelles, qu'il aimait si tendrement, et la princesse Rothrude sa fille ainée; et, ce qui intéressait sa politique autant que sa tendresse, son fils aîné le prince Charles. Ainsi de trois fils en état de régner, et entre lesquels il avait déjà partagé les terres de sa vaste domination, il ne lui resta que Louis, roi d'Aquitaine. Charlemagne aimait trop les personnes de son sang pour ne pas donner, après tant de pertes réitérées, de ces marques de faiblesse qu'on pardonne volontiers aux grands hommes. S'il les pleura un peu plus qu'il ne convenait à son rang et à son caractère, il prit en même temps ces privations douloureuses pour des avertissemens du ciel, et il pensa plus sérieusement que jamais à la mort. Il tâcha même de se consoler par les bonnes qualités du prince qui lui restait. Louis avait toutes les vertus des particuliers, et paraissait avoir celles des princes. Tous les jours on rapportait à l'empereur quelque trait glorieux pour le roi d'Aquitaine. Afin de s'assurer qu'on ne le trompait pas, et sous prétexte de diverses affaires, il envoya des officiers dévoués examiner de près la conduite du jeune roi. Ils lui rapportèrent merveille sur merveille; lui dirent que les lois de l'état et de la religion, la justice, la police, la décence étaient parfaitement observées; que la maison du roi était magnifique; que le peuple cependant n'était pas surchargé, et vivait dans l'abondance. « O mes » amis, s'écria ce bon père, en se tournant vers quelques seigneurs » de confiance qui se trouvaient présens, réjouissons-nous de ce » que ce jeune homme est plus sage que moi! »

Il maintint néanmoins le partage ou testament qu'il avait fait rédiger en 806, afin d'assurer ses épargnes aux pauvres et aux

églises [1]. Il partagea d'abord en trois parties l'or, l'argent, les pierres précieuses, et généralement tous les bijoux et les ornemens du palais. Il joignit ensemble les deux premiers lots, et en fit vingt-et-une parts, qu'il ordonna de marquer sur-le-champ de son sceau, et de distribuer après sa mort à autant d'églises métropolitaines de ses états; mais chaque métropolitain devait ne garder pour son église que le tiers du legs, et partager les deux autres tiers entre ses suffragans. Les vingt-et-une métropoles désignées sont Rome, Ravenne, Milan, Frioul, Grado, Cologne, Mayence, Saltzbourg, Trèves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Reims, Arles, Vienne, Tarentaise, Embrun, Bordeaux, Tours et Bourges. On ne trouve point ici les métropoles d'Eause, d'Aix et de Narbonne. Pour ce qui est d'Eause, elle avait été ruinée par les Sarrasins et la dignité de métropole n'avait pas encore été transférée à Auch. Quant à la ville d'Aix, quelques auteurs prétendent qu'on lui contestait encore le titre de métropole; mais Charlemagne pouvait sans cela avoir quelque raison d'omettre cette ville, ainsi que Narbonne, qui était incontestablement l'une de nos anciennes métropoles. Peut-être avait-il fait quelque donation particulière à ces églises.

Quant au dernier tiers du total, il s'en réservait l'usage jusqu'à sa mort; après laquelle l'on en ferait quatre parts, dont la première serait ajoutée aux legs des églises, la seconde partagée entre ses enfans, la troisième distribuée aux pauvres qu'il traitait ainsi comme sa propre famille, et la quatrième aux esclaves qui servaient dans le palais. On devait encore ajouter à la part des pauvres tous les vases de cuivre et de fer, toutes les armes, tous les habits et les meubles de la maison de l'empereur. Il ne voulut pas qu'on partageât sa chapelle, c'est-à-dire les ornemens et les vases sacrés; mais il ordonna de vendre encore sa bibliothèque au profit des pauvres. Entre les curiosités de son trésor, il y avait trois tables d'argent et une d'or, dont la matière faisait le moindre prix, et qui passaient pour les chefs-d'œuvre du temps. Elles devinrent encore les objets de sa pieuse libéralité. La première table, qui était carrée, et qui contenait le plan de Constantinople, fut donnée à l'église de Saint-Pierre. Il légua à l'église de Ravenne la seconde table, qui était ronde, et qui contenait la description de la ville de Rome. La troisième contenait en trois plans orbiculaires la carte du monde entier; il en augmenta, ainsi que de la table d'or, les parts des pauvres et de ses héritiers naturels, qu'il se plaisait en toute occasion à confondre ensemble. Tels étaient dans

[1] Vit. p. Egin. capit. p. 887.

ce grand prince la charité pour les pauvres et le zèle extérieur de la maison de Dieu.

Il était plus attentif encore à entretenir ou à rétablir l'ordre canonique dans la hiérarchie. Depuis quelques années, il avait consenti à ce que l'élection des évêques se fît par le clergé, avec l'assentiment du peuple, selon les anciens usages presque abrogés par ses prédécesseurs. Les premiers pasteurs, excités par ses soins et par sa bienfaisance, avaient donné à leurs prêtres les réglemens les plus capables de remettre leur ministère en honneur. Il leur était défendu de demeurer avec des femmes, d'entrer dans les cabarets, de porter les armes, de s'immiscer dans les affaires séculières en se faisant caution, et même de porter leurs affaires aux tribunaux laïques. On veillait à ce qu'ils instruisissent exactement leur peuple les fêtes et les dimanches, à ce qu'ils administrassent le saint viatique et l'extrême-onction aux malades, à ce qu'ils se montrassent en toute rencontre les dignes dispensateurs des choses saintes, par leur modestie, par leur piété, par leur désintéressement, surtout pour l'administration du baptême et des autres sacremens. Il était enjoint à chaque prêtre d'entretenir la propreté dans son église. Les dîmes se partageaient en trois parts, la première pour les bâtimens et les ornemens sacrés, la seconde pour les pauvres et les pèlerins, la troisième pour les prêtres. Le droit d'asile des églises était réduit à de justes bornes, en ce que les particuliers ne pouvaient faire aucune violence aux personnes qui se réfugiaient dans le lieu saint, ou seulement dans le parvis; mais on y pouvait prendre le coupable pour le conduire au juge.

On avait réformé un abus encore plus pernicieux, introduit depuis long-temps par l'ignorance ou par la paresse de certains prélats, qui se déchargeaient de la plupart de leurs fonctions sur les chorévêques, quoique ceux-ci pour l'ordinaire n'eussent reçu d'autre ordination que celle de la prêtrise[1]. Sur cette importante question, le religieux empereur fit consulter le saint Siége, selon les canons, dit-il, qui lui réfèrent les causes majeures, et selon la louable coutume[2]. Conformément à la discipline des anciens conciles d'Ancyre et de Néocésarée, où les corévêques ne sont mis qu'au rang des prêtres, le pape Léon répondit qu'il fallait les exclure des fonctions épiscopales et tenir pour nulles les ordinations qu'ils pourraient avoir faites. En conséquence de la décision pontificale, et de l'avis synodal des évêques de France, on réduisit les corévêques au rang des prêtres de la campagne, et on leur défendit d'entreprendre de donner le Saint-Esprit par l'imposition

[1] Baluz. not. in. capit. p. 1038. — [2] Capit. t. 1, p. 379.

des mains, d'ordonner des prêtres, des diacres ou des sous-diacres, de voiler des vierges, de faire le saint chrême, de consacrer des autels, et de donner la bénédiction au peuple dans les messes solennelles. Il fut même ordonné de réitérer les ordinations et les consécrations dont ils auraient été les ministres, sans craindre pour cela de profaner un sacrement qu'ils n'avaient pu administrer. Enfin, l'on défendit très-expressément d'instituer désormais aucun corévêque, ce qui n'empêcha pas néanmoins qu'ils ne subsistassent encore plus d'un siècle, mais avec moins d'abus qu'auparavant. Ce n'est que depuis le milieu du neuvième qu'il n'en est plus question ni en Orient, ni en Occident.

Un autre abus qui résistait encore à toutes les réformes si souvent tentées, c'était la nécessité où se croyaient les prêtres et les évêques d'aller à la guerre. L'obligation où ils étaient de contribuer à la défense de l'état, à raison des grands domaines que possédaient leurs églises, et plus encore les préjugés d'une nation toute martiale, qui n'attachait que le mépris à l'éloignement des armes, avaient obscurci jusque là tous les principes. Revenus enfin à des idées plus saines, tous les ordres de l'état présentèrent une requête à l'empereur pour le supplier que désormais les évêques n'allassent plus à l'armée comme ils y avaient été autrefois [1]; qu'il n'y en vînt plus que deux ou trois des plus vertueux et des mieux instruits, pour donner la bénédiction et réconcilier les combattans qui se trouveraient en péril; que les prêtres n'y allassent de même que pour des fonctions spirituelles, et par le choix de leurs évêques. Les seigneurs déclaraient, dans la requête, qu'ils ne voulaient nullement se prévaloir de ce changement pour s'emparer des biens ecclésiastiques sous prétexte que leurs titulaires ne s'armeraient plus pour la patrie; qu'ils s'opposeraient au contraire de toutes leurs forces à ces usurpations; qu'ils abhorreraient les usurpateurs comme des excommuniés et des sacriléges, avec qui ils ne se trouveraient ni à l'église, ni au palais, ni à table, ni au combat; qu'ils ne souffriraient pas même de communication avec eux pour ce qui est des domestiques et des chevaux.

Charlemagne fut ravi de trouver dans ses sujets des dispositions si conformes à ses vœux. Il reçut favorablement la requête; mais, pour donner plus de force à ces réglemens, il en renvoya la publication à une assemblée nombreuse. Il la réalisa ensuite par un capitulaire où il déclare que, voulant se corriger lui-même, et donner l'exemple à ses successeurs, de l'avis du saint siége, des évêques et de tous ses fidèles sujets, il ordonne que le prince

[1] Capit. t. I, p. 405.

n'ait dans son armée que deux évêques avec des prêtres chapelains, et que chaque commandant ait un prêtre pour entendre les confessions, célébrer la messe, donner aux malades l'onction sainte et le viatique, sans que ces clercs puissent jamais prendre les armes, ni participer au combat. Et de peur que les vieux préjugés en faveur du port d'armes ne tournent à l'avilissement des ecclésiastiques, l'empereur déclare en même temps qu'il ne prétend donner aucune atteinte à la dignité de l'épiscopat; que les prélats enverront à la guerre leurs vassaux bien armés, et qu'ainsi l'on n'aura aucun prétexte de s'emparer de leurs biens. Il défendit même à tout laïque de posséder des biens ecclésiastiques, autrement qu'à titre de *précaire*, espèce de contrat d'aliénation pour un temps déterminé; et il attribue la ruine de plusieurs états à l'usurpation des biens de l'Eglise, ainsi qu'à la coutume pernicieuse de faire marcher les évêques à la guerre. Mais c'est principalement à l'impudicité, à l'adultère, aux excès qui déshonorent la nature, qu'il croyait la malédiction divine attachée. « Ce sont, » dit-il, ces crimes qui ont causé la perte des rois et des royau- » mes; et puisque, par le secours du ciel, nous avons jusqu'ici » remporté de grandes victoires et fait beaucoup de conquêtes, » nous devons bien prendre garde que ce vice desastreux ne » nous ravisse tous ces avantages. »

Rien n'échappait à sa sagesse et à sa vigilance. On le voit, dans d'autres capitulaires du même temps, tantôt recommander aux évêques de ne point ordonner de prêtres sans les avoir bien examinés, tantôt de ne pas rendre les excommunications trop communes, et de n'en jamais porter que pour de fortes raisons. On retrouvait naguère dans nos lois et nos usages plusieurs réglemens pleins de sagesse qui lui devaient leur institution. C'est lui qui ordonna aux comtes, c'est-à-dire aux juges, d'être à jeun quand ils rendraient la justice, et qui condamna les faussaires à avoir la main coupée. Il n'est pas jusqu'à l'abstinence du carême qu'il ne crût mériter toute son attention. Les évêques de ses états ayant chassé de Gaule un prêtre écossais soupçonné seulement d'avoir mangé de la viande un jour défendu, il jugea cette faute digne de l'animadversion générale, fit reconduire le coupable à son évêque naturel, pour être jugé par lui selon les canons, et écrivit fortement au roi Offa pour l'engager à poursuivre cette affaire.

Mais rien ne peut donner une idée plus forte et en même temps plus juste de la politique chrétienne de ce prince, que deux mémoires particuliers datés de l'année 811, dans lesquels il avait préparé différentes questions pour les proposer à l'assemblée des évêques et des seigneurs. Le premier est conçu en ces termes,

« Je séparerai les évêques et les abbés d'avec les comtes, et je » demanderai d'abord à ceux-ci pourquoi ils font difficulté de se » donner réciproquement du secours, soit à l'armée, soit sur la » frontière, lorsqu'il s'agit de la défense d'une patrie commune ? » pourquoi ils regardent avec tant d'envie les biens que possèdent » leurs égaux ? pourquoi ils donnent un asile aux vassaux de leurs » collégues qui se réfugient chez eux ? en quoi les ecclésiastiques « empêchent le service des laïques, et en quoi les laïques troublent » les ecclésiastiques dans leurs fonctions ? Sur quoi il faudra examiner jusqu'où les évêques et les abbés doivent se mêler des affaires » séculières, et jusqu'où les comtes peuvent entrer dans les affaires » de l'Eglise; quel est le vrai sens de cette parole de l'apôtre, *celui » qui sert Dieu ne s'engage pas dans les affaires du siècle?* à quoi » un chrétien renonce dans le baptême, et en quoi il viole ses engagemens? Est-ce croire en Dieu, comme on le doit, que de mépriser ses menaces, et de prétendre violer impunément ses lois? » Ne doit-on pas juger, sur nos mœurs, si nous sommes vraiment » chrétiens? Quelle doit être la vie des évêques nos pasteurs? Ne » doivent-ils pas l'exemple à leurs peuples, aussi bien que » l'instruction? Quelle doit être la vie des moines et des chanoines [1] ? »

Le second mémoire présente les mêmes articles avec un nouvel intérêt, puis il ajoute ce qui suit : « Souvenons-nous que l'année passée nous fîmes trois jeûnes de trois jours chacun, pour « obtenir de Dieu la grace de connaître ce qu'il y avait à réformer » dans notre conduite : c'est ce que nous voulons exécuter présentement. Prenons connaissance des devoirs des ecclésiastiques, » afin de n'exiger d'eux que ce qu'ils nous peuvent accorder. Prions-les de nous expliquer nettement ce qu'ils entendent par la fuite » du monde, et à quoi l'on distingue ceux qui le quittent de ceux » qui le suivent; si cette différence ne consiste qu'à porter ou ne » pas porter les armes, à être ou n'être pas marié publiquement; » si c'est avoir renoncé au siècle que d'augmenter son bien, en » induisant les esprits faibles, par l'espoir du paradis ou par la » crainte de l'enfer, à frustrer leurs héritiers légitimes qui, réduits » par là à une honteuse indigence, se portent souvent à des bassesses criminelles; si c'est avoir renoncé au siècle que d'exalter » à l'envi les reliques de son église, pour attirer les offrandes, pour » accroître sa réputation, et pour se faire élever par les éveques à de » plus hautes dignités; si les ecclésiastiques ne sont pas encore plus » obligés que le commun des fidèles à garder les promesses de

[1] Capitul. interrog. p. 407. Tom. VII Conc. p. 1184.

» leur baptême; par où on les peut violer, et ce qu'il faut entendre » par les pompes de Satan, auxquelles nous avons renoncé; quelle « erreur ou quel désordre ce serait dans un évêque ou dans un abbé, » de se mettre plus en peine d'avoir un grand nombre de clercs ou » de moines que d'en avoir de bons; de cultiver leurs talens pour » le chant ou pour la lecture avec plus de soin que leurs mœurs; de « préférer la beauté des édifices matériels à l'édification des vertus.»

Ces mémoires n'étaient pas de vaines spéculations qu'il eût jetées au hasard sur le papier dans ses momens de loisir; c'était le plan qu'il se faisait une loi de suivre pour le gouvernement et pour le maniement des esprits. Non seulement dans les parlemens et les assemblées des états, mais dans les rencontres particulières et à tout propos, il ne cessait, dit Théodulfe d'Orléans [1], d'exciter les prélats à l'étude et à l'amour de la religion, le clergé à l'observation de la discipline, les moines à la régularité, les courtisans à la modération et à la sagesse, les juges à l'équité et au désintéressement, les militaires à la discipline et à la bravoure, les supérieurs à la charité, les inférieurs à l'obéissance, tous à l'amour du devoir et à la concorde. Charlemagne se montrait ainsi tout à la fois l'apôtre, le souverain et le père de ses peuples; mais ce qui donnait le plus d'efficacité à ses soins, c'est qu'il ne mettait en recommandation aucune vertu dont il ne fût le premier à donner l'exemple; ainsi il remplissait l'attente du pontife et des peuples qui avaient rétabli l'empire d'Occident en sa personne; et telle était la splendeur qu'il ne cessait de lui imprimer, tandis que celle de l'empire d'Orient allait toujours déclinant.

L'empereur Nicéphore ne se signalait que par son impiété, sa dureté, son avarice; il se vantait cependant, avec une assurance extravagante, qu'il était le seul des empereurs qui eût su gouverner. Il portait la folie jusqu'à ne point reconnaître de Providence ni de puissance au dessus du génie qu'il se croyait pour le gouvernement. Il aimait passionnément les pauliciens ou nouveaux manichéens, qui infestaient la Phrygie et la Lycaonie son pays natal; il avait toute confiance en leurs oracles et en leurs superstitions; et cet esprit fort, qui s'égalait en quelque sorte à l'esprit de Dieu, avait recours à leurs plus ridicules prestiges: ainsi il fit coudre à l'envers l'habit de son concurrent Bardane, qu'il crut avoir réduit par cet enchantement à quitter l'empire [2]. On le vit encore, imitant la superstition des Perses, attacher un taureau par les cornes à un poteau de fer, la tête penchée dans une fosse, jusqu'à ce que l'animal furieux expirât en se roulant et en rugis-

[1] Theodul. præf. — [2] Theoph. an. 7, p. 413.

sant d'une manière effroyable. Il donna pleine liberté dans l'empire aux manichéens, qui blasphémaient publiquement contre les saintes images, et il trouvait fort mauvais que le patriarche les reprît. Les gens de guerre logeaient par son ordre dans les évêchés et les monastères, où ils traitaient en esclaves les clercs, les moines et les évêques. Il appliquait tout ce qu'il pouvait des biens ecclésiastiques aux usages profanes, et blâmait sans pudeur les pieux fidèles qui avaient autrefois offert à Dieu quelques parties de leurs possessions. Dans la répartition des tributs dont il accabla les peuples, il se plaisait surtout à charger les établissemens de piété, les hôpitaux, les retraites d'orphelins et de vieillards, les églises et les monastères, même de fondation impériale. Après avoir mis leurs meilleurs héritages en régie sous la main séculière, il leur faisait payer tous les impôts sur le peu de fonds qui leur restait, et il augmentait sans mesure les impositions. Enfin il s'attira tellement la haine publique, que le patrice Nicétas, l'un des seigneurs qui lui étaient le plus fidèles, lui dit, comme ils partaient de Constantinople pour marcher contre les Bulgares : « Seigneur, tout le monde crie contre nous; s'il nous arrive un accident, que n'avons-nous pas à craindre ? » Le furieux répondit : « Dieu m'a endurci le cœur comme à Pharaon; n'attends rien » de bon de Nicéphore [1]. »

Il s'avança témérairement contre l'avis de tous ses capitaines, refusa durement aux ennemis la paix qu'ils demandaient, et les réduisit à un tel désespoir qu'ils l'attaquèrent de nuit, et le massacrèrent dans sa tente, le 25 juillet de l'an 811. Les Barbares se jouèrent de sa tête, et leur roi Crumne fit faire, à la manière des Scythes, une coupe de son crâne, pour s'en servir dans les festins solennels. La plus belle noblesse et toute la fleur de l'armée chrétienne périrent en cette occasion. Il y eut un grand nombre de captifs et plusieurs martyrs que les Bulgares, encore païens, immolèrent de dépit, après avoir inutilement tenté de leur faire renoncer la foi. Staurace, fils de Nicéphore, fut aussitôt reconnu empereur; mais comme il avait été blessé de manière à ne pouvoir vivre, on proclama deux mois après son beau-frère Michel Curopalate. Staurace, abandonné et réduit à se faire moine, mourut en effet de ses blessures au commencement de l'année suivante. Michel, surnommé Rhangabé, se montra bienfaisant, libéral, magnifique, bon catholique et zélé pour la religion; mais il avait peu de talent pour le gouvernement.

Les troubles de l'église de Constantinople l'affligeaient, et il

[1] Theoph. an. 9, p. 414.

n'eut point de repos qu'il n'eût réconcilié le patriarche Nicéphore avec saint Théodore et les autres saints moines qui conservaient toute l'ardeur de leur zèle pour la pureté de la discipline. On leur donna, ou plutôt on donna à la religion, la juste satisfaction qu'ils demandaient en condamnant et en chassant une seconde fois le prêtre Joseph, qui avait été la pierre de scandale. Nicéphore envoya pour lors au souverain pontife ses lettres synodiques, selon la coutume, ne l'ayant pu faire depuis cinq ans qu'il était patriarche, à cause des empêchemens qu'y avait toujours mis le dernier empereur. Après avoir rétabli la concorde et la tranquillité dans l'église de Constantinople, l'empereur Michel résolut d'exterminer les pauliciens, disciples d'un fanatique nommé Paul, fort accrédité autrefois dans la Cappadoce. Ils pratiquaient toutes les impiétés et les impudicités détestables des anciens disciples de Manès, à qui ces parjures hypocrites ne laissaient pas que de dire anathème. Les évêques, suivant l'ancienne tradition de l'Église, ne voulaient pas souscrire à la peine de mort qu'on décernait contre ces hérétiques [1]; mais l'empereur, à cause des abominations de leur culte et de leurs mœurs, fit effectivement trancher la tête à plusieurs. Il ne put cependant en purger l'empire. Par un artifice à peine concevable, on vit quelquefois ces sectaires, suborneurs aussi habiles qu'extravagans discoureurs, séduire jusqu'aux capitaines qu'on faisait marcher contre eux.

La seconde année du règne de Michel, le roi des Bulgares lui envoya faire des propositions de paix, dont la principale était la restitution des transfuges de part et d'autre. Quelques personnes pieuses lui firent scrupule de rendre au roi des Bulgares ceux de ses sujets qui s'étaient faits chrétiens. En vain son conseil, appuyé même du patriarche Nicéphore, ainsi que des métropolitains de Nicée et de Cysique, lui représenta qu'il fallait préférer à la conservation de quelques Bulgares un nombre beaucoup plus grand de fidèles détenus en Bulgarie, l'avis contraire prévalut; on refusa la paix : les Bulgares reprirent les armes avec fureur, et quatre jours après on reçut la nouvelle de la prise de Mésembrie.

Il fallut se mettre en campagne pour leur faire tête. Les deux armées se rencontrèrent près Andrinople; mais les Romains lâchèrent pied si honteusement, que le roi des Bulgares crut d'abord qu'on avait dessein de l'attirer dans quelque embuscade. L'empereur, fuyant avec les autres, maudissait ses troupes et ses capitaines; il perdit la tête, au point de jurer qu'il abandonnerait

[1] Theoph. p. 439.

l'empire. On proclama à sa place le patrice Léon, surnommé l'Arménien, qui était gouverneur de Natolie, et qui fut couronné solennellement par le patriarche Nicéphore, le 11 juillet 813. Michel embrassa la vie monastique avec ses trois fils, que Léon ne laissa pas que de rendre eunuques, et de reléguer en différentes îles pour mieux s'assurer du trône : catastrophe dont le Seigneur sut tirer sa gloire, et le plus grand avantage de son Église, pour les règnes suivans. Le plus jeune de ces princes, nommé Nicétas, parvint à une éminente sainteté, devint dans la suite patriarche de Constantinople sous le nom d'Ignace, et soutint puissamment les intérêts de la religion dans les temps les plus difficiles. Cependant le nouvel empereur organisa si bien la défense de Constantinople, que le roi des Bulgares, étant venu jusqu'aux portes de cette capitale, n'osa l'assiéger; mais Léon, ayant indignement tenté de le faire périr sous prétexte d'une conférence, le Bulgare se retira furieux, mettant tout à feu et à sang jusqu'à Andrinople, sans épargner les églises; il assiégea cette place importante, et s'en rendit maître.

Il emmena tous les habitans captifs, avec leur archevêque Manuel, prélat saint et magnanime, qui ne soutint pas seulement ses ouailles, mais qui fit un grand nombre de conversions parmi les Bulgares; ce qui lui mérita enfin la couronne du martyre [1]. Le successeur du roi Crumne fit d'abord abattre les bras au saint pasteur, puis partager son corps qu'on donna en pâture aux bêtes. On déchiqueta les membres de George, archevêque de Débotte, et d'un évêque nommé Pierre; après quoi on leur trancha la tête. On fendit le ventre à Léon de Nicée; on lapida le prêtre Parode, et l'on coupa la tête à deux tribuns, Jean et Léon, ainsi qu'à deux autres officiers, Gabriel et Sinonius. On compte trois cent soixante dix-sept chrétiens mis à mort en cette occasion, pour n'avoir pas voulu renoncer à leur foi. L'Eglise grecque les honore tous comme martyrs le 22 de janvier.

L'empereur Michel avait affermi la paix entre les deux empires par une ambassade honorable qu'il avait envoyée à Charlemagne, afin de signer le traité que Nicéphore avait entamé sans vouloir le conclure. Les ambassadeurs grecs reconnurent derechef le monarque français pour empereur d'Occident; et les bornes de cet empire furent décidément fixées à la mer Baltique, à l'Océan, à l'Ebre; en retournant au midi, à la mer Méditerranée, au Vulturne et aux frontières orientales de la Pannonie. L'empereur Léon, successeur de Michel, s'en tint à ces arrangemens. D'un autre

[1] Boll. t. II, p. 441.

côté, Charlemagne avait enfin terminé toutes les guerres de Germanie et pacifié la Saxe après trente années de révoltes presque continuelles. Il n'y eut point d'autre moyen de couper la racine du mal, même après avoir réduit les plus considérables d'entre les Saxons, que d'en enlever plusieurs milliers avec leurs femmes et leurs enfans, et de les distribuer en diverses contrées des Gaules et de l'Allemagne. Ceux qui demeurèrent dans le pays furent incorporés avec les Français, sous les mêmes usages et la même religion, pour ne plus faire qu'un seul peuple.

Quand ce prince vit tous ses états parfaitement tranquilles au dedans et au dehors, il voulut encore prévenir tous les troubles futurs, en faisant reconnaître de son vivant Louis son fils pour empereur. Il était arrivé quantité de choses extraordinaires que le peuple regardait comme des présages de la mort du monarque. Ce sage prince méprisait ces interprétations; mais son grand âge et le dépérissement journalier de ses forces étaient pour lui un présage assuré qu'il ne vivrait plus long-temps. Il écrivit à Louis, qui gouvernait toujours sagement le royaume d'Aquitaine, de le venir trouver à Aix-la-Chapelle. Cependant les soins de sa succession ne lui faisaient pas perdre de vue ceux de la réforme générale, dont nous avons le projet dans ses deux mémoires d'interrogations pour les évêques et les comtes (813).

Une année ou deux avant sa mort, on vit paraître quatre traités différens sur le baptême, en conséquence d'une lettre circulaire que ce prince vraiment chrétien, et touché d'une façon toute particulière des avantages et des engagemens de notre régénération spirituelle, avait écrite aux archevêques et aux plus savans évêques de son royaume pour leur faire approfondir cette matière, et ranimer par ce moyen la ferveur des fidèles [1]. Il nous reste quatre de ces traités, celui de Leidrade, archevêque de Lyon; celui d'Amularius de Trèves, qui se trouve entre les œuvres d'Alcuin; le troisième de Théodulfe d'Orléans, et le quatrième de Jessé d'Amiens, qui était, ainsi que Théodulfe, un des plus savans prélats de son siècle. Nous avons obligation à celui-ci d'avoir distingué, d'une manière nette et précise, l'onction du saint chrême que le ministre du baptême fait sur la tête, et celle que l'évêque fait sur le front pour communiquer le Saint-Esprit, ou pour conférer le sacrement de confirmation.

Pour répondre aux interrogations adressées aux évêques et aux comtes, il se tint, dans le cours de la seule année 813, jusqu'à cinq

[1] Mabil. 3 Annal. init. ep. Alc. p. 1151, not. Sirm. ad. Theod. Bibl. PP. t. XIV, p. 67.

conciles, à Arles, à Reims, à Mayence, à Châlons-sur-Saône pour la province lyonnaise, et un autre à Tours, quoique de la même province [1]. Le détail des réglemens qu'on fit dans ces différentes assemblées entraînerait des longueurs et des répétitions fatigantes : voici en substance ce qui est propre à satisfaire une envie louable de s'instruire et une curiosité raisonnable.

On ordonna aux prêtres de tenir le saint chrême exactement renfermé, et de ne le donner à nulle autre personne qu'aux ministres sacrés pour les fonctions ordinaires; par là on prétendait obvier aux abus d'une superstition bizarre, follement persuadée que les criminels munis du saint chrême ne pouvaient être découverts par la justice. On statua que ceux qui possédaient en bénéfice, c'est-à-dire en usufruit, les dîmes ou les autres biens de l'Église, contribueraient aux réparations; qu'en temps de famine ou d'autre calamité, chacun nourrirait, selon son pouvoir, ses propres pauvres, et que les personnes opulentes ne pourraient acheter les biens des malheureux qu'avec une entière publicité, en présence du comte et de la première noblesse du canton; que les évêques, les abbés et les autres ministres de l'Église observeraient la sobriété et une exacte modestie à leur table, y admettraient des pauvres, et y feraient faire de bonnes lectures; que les prêtres ambitieux, passés d'un moindre titre à un plus grand, seraient traités comme les évêques qui quittaient un petit évêché pour un plus considérable; que l'évêque personnellement chargé du ministère de la parole aurait toujours quelqu'un, en cas d'absence ou de maladie, pour prêcher les dimanches et les fêtes selon la portée du peuple; que tous les évêques auraient des homélies contenant les instructions nécessaires à leurs troupeaux, et prendraient soin de les traduire clairement en langue romaine vulgaire, ou en tudesque, afin que tout le monde les pût entendre. C'étaient les deux langues qui avaient cours en France : la première, parmi les anciens habitans, Gaulois-Romains, et qui était un latin déjà fort corrompu, d'où est venu notre français; la seconde parmi les Francs et les autres peuples germaniques alors répandus dans l'empire français et qui est demeurée au delà du Rhin.

Il fut encore statué que les prêtres porteraient toujours l'orarium, c'est-à-dire l'étole, pour marque du sacerdoce; qu'on n'en ordonnerait point qui n'eussent trente ans, et qu'avant l'ordination, ils demeureraient dans la maison épiscopale, pour apprendre leurs devoirs, et donner des preuves suffisantes de leurs mœurs : c'est

[1] Tom. VII Conc. p. 1132 et seq.

ce qui tenait lieu des séminaires, qui ne furent établis en forme que long-temps après; que l'on corrigerait la coutume abusive de partager les églises qui se trouvaient dans les terres des seigneurs en plusieurs parts, dont chacune avait son prêtre, et que l'évêque défendrait d'y célébrer la messe, jusqu'à ce que les différens héritiers fussent convenus du prêtre qui devait servir cette église : on voit ici le patronage laïque clairement établi; que pour l'ordinaire on ne donnerait point le voile aux vierges avant l'âge de vingt-cinq ans; qu'on implorerait le secours de l'empereur contre le relâchement qui avait aboli l'ancienne pénitence dans la plupart des églises, afin que les pécheurs publics fissent la pénitence publique, et qu'ils fussent excommuniés et réconciliés selon les canons; qu'on s'appliquerait à réformer les abus qui s'étaient glissés dans les pèlerinages de Rome et de Tours : c'étaient alors les deux plus en vogue, tellement que des clercs et des prêtres prétendaient par là se purifier de leurs péchés, et devoir être rétablis dans leurs fonctions, et que des laïques s'imaginaient acquérir l'impunité pour leurs fautes tant à venir que passées; qu'on ne donnerait pas indifféremment, à la fin de la messe, le corps de Notre-Seigneur aux enfans et aux personnes qui se rencontreraient, de peur qu'il y en eût quelques-uns coupables de péchés griefs; qu'on serait néanmoins obligé de communier trois fois l'an; enfin, que l'on continuerait d'observer les fêtes suivantes, le jour de Pâques avec toute la semaine, l'Ascension, la Pentecôte de la même manière que Pâques, saint Pierre et saint Paul, saint Jean-Baptiste, l'Assomption de la Vierge, saint Michel, saint Remi, saint Martin, saint André, quatre jours à Noël et le jour de l'octave, c'est-à-dire, la Circoncision, l'Epiphanie, la purification de Marie, en chaque diocèse les fêtes des martyrs et des confesseurs, dont les reliques y reposaient, et la dédicace de l'église; qu'on observerait aussi le jeûne des quatre-temps, et la grande litanie de trois jours, c'est-à-dire, les Rogations.

Tels furent les principaux réglemens des cinq conciles, qui les envoyèrent tous à Aix-la-Chapelle, où l'empereur les fit confronter ensemble dans une grande assemblée qu'il y tint au mois de septembre de cette même année 813; après quoi il donna son capitulaire en faveur des canons qui avaient besoin du concours de la puissance temporelle. Louis, roi d'Aquitaine, étant arrivé au même lieu, l'empereur son père commença par exhorter les évêques, les abbés, les ducs, les comtes, et généralement tous les ordres de l'état assemblés, à être fidèles au prince son fils [1]. Vous

[1] Egin. Vit. Car. M. p. 22.

lant ensuite pressentir la façon de penser des seigneurs sur le projet qu'il avait de disposer de l'empire, il demanda à tous ceux qui composaient l'assemblée s'ils n'improuvaient pas que son autorité passât dans toute son étendue à Louis. Tous s'écrièrent unanimement que c'était le Seigneur qui lui avait inspiré ce dessein. Il ne pensa plus qu'à le mettre à exécution.

Le dimanche suivant, il prit ses habits impériaux, mit sur sa tête une couronne d'or étincelante de pierreries, et sortant du palais au milieu d'une suite aussi auguste que nombreuse, il s'avança lentement vers l'église appuyé sur le prince son fils. S'étant approché de l'autel, il y déposa sa couronne, et se mit ensuite à prier assez long-temps avec le jeune roi; après quoi, se tournant vers ce prince : « Mon fils, lui dit-il, le premier avis que j'ai à vous donner » c'est d'aimer et craindre le Seigneur. Gardez ses commandemens » en toutes choses. Ayez soin que les églises soient toujours bien » gouvernées. Votre devoir capital c'est d'en être le défenseur; » acquittez-vous-en avec une fidélité inviolable. Honorez les évê- » ques comme vos pères; aimez les peuples comme vos enfans; » n'employez la force qu'à réprimer les superbes, et à faire rentrer » les méchans dans les voies du salut. Soyez le consolateur des » pauvres et des personnes consacrées à Dieu dans l'humilité de la » retraite. Appliquez-vous spécialement à choisir des ministres » craignant Dieu, et que vous connaissiez assez fidèles pour ne » pouvoir être corrompus; n'en destituez cependant aucun sans » de sûres et justes raisons. Souvenez-vous de bien traiter vos » sœurs, vos jeunes frères, toute la postérité d'un père qui vous » chérit tendrement. En un mot, montrez-vous dans tous les » temps irréprochable devant Dieu et devant les hommes. »

Après ces leçons touchantes, l'empereur demanda au prince s'il n'était pas disposé à les suivre. Louis, attendri jusqu'aux larmes, répondit qu'avec la grace du Seigneur il les observerait inviolablement. Alors Charlemagne lui commanda de prendre sur l'autel la couronne impériale, de se la mettre lui-même sur la tête, pour marquer que c'était de Dieu seul qu'il recevait l'empire. Louis obéit, et mille acclamations de joie de la part des grands et du peuple retentirent à plusieurs reprises. Après la célébration des saints offices, Charlemagne retourna au palais appuyé sur son fils, ainsi qu'il était venu. Ils passèrent encore quelques jours ensemble, jusqu'à ce que les soins divers du gouvernement les obligeassent à se séparer. Ils ne le purent faire sans verser des larmes[1], qu'un triste pressentiment qu'ils ne se reverraient plus fit couler

[1] Theg. c. 7.

en abondance. L'empereur, affaibli par la continuité de ses travaux beaucoup plus encore que par le faix des années, ne relâcha rien de ses œuvres ordinaires de piété; et comme il l'avait toujours fait, autant que sa santé le lui avait permis, nonobstant ses occupations immenses, il continua d'assister aux offices de l'Église tant du jour que de la nuit. Il redoubla ses aumônes; il entreprit même de rendre la version des quatre Évangiles parfaitement correcte, et il y travailla lui-même avec des savans étrangers grecs et syriens, sans compter ceux de ses états. Ce fut là sa dernière entreprise.

Enfin il se sentit attaqué de la fièvre, au sortir du bain, le 20 janvier 814. Il espéra d'abord se guérir par la diète, seul remède dont il eût usé jusque là dans ses indispositions, et qu'il préférait à tous ceux de la médecine; mais ce remède se trouva insuffisant contre la pleurésie, dont on reconnut avec alarmes qu'il était attaqué. Lui seul envisagea le péril sans effroi, et avec tout l'héroïsme dont il avait fait preuve en tant de rencontres. Le septième jour de la maladie, il se fit administrer le saint viatique par son archichapelain Hildebalde, archevêque de Cologne, ne montra aucune émotion pendant toute la cérémonie, et parut uniquement occupé des sentimens de la religion. Peu de temps après, il tomba dans une espèce d'agonie fort tranquille, ou pour mieux dire, dans un épuisement qui ne lui ôta point l'usage de la raison. Au moment du trépas, il recueillit ses forces pour faire sur lui le signe de la croix, chanta, ou du moins proféra d'une voix élevée ces mots du Psalmiste : *Seigneur, je remets mon ame entre vos mains*; puis il expira doucement sur les neuf heures du matin, le vingt-huitième jour de janvier de l'année 814, la soixante-douzième de son âge, la quarante-septième de son règne, et la quatorzième de son empire.

Le lieu de sa sépulture fut la magnifique église qu'il avait fait bâtir à Aix-la-Chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge. Le jour même de sa mort, on mit son corps embaumé dans un petit caveau, où on l'assit sur un siége de marbre blanc revêtu d'or avec les habits impériaux, et par dessous le cilice qu'il avait coutume de porter, la couronne sur la tête, l'épée au côté, et sur les genoux un livre des Evangiles orné d'une couverture d'or. On suspendit devant lui son grand sceptre aussi d'or, et le bouclier qu'avait béni le pape Léon; ensuite on remplit le sépulcre de parfums, on le ferma, on le scella, et par dehors on éleva une arcade dorée, avec la statue du prince, et cette courte épitaphe : « Ci-gît Charles, grand et orthodoxe empereur, qui a étendu glorieuse- » ment le royaume des Français, et qui l'a heureusement gou-

» verné pendant quarante-sept ans. » On voit, par son portrait, que les qualités du corps répondaient en lui à celles de l'ame. Une taille d'une grandeur plus qu'ordinaire, un port majestueux qui imprimait le respect, avec un air ouvert et un front serein qui gagnaient les cœurs, les yeux grands et vifs, les cheveux fort longs, et d'une blancheur qui lui donnait dans sa vieillesse un nouveau trait de majesté. Il est honoré comme saint dans plusieurs églises, entre autres dans celles de Paris, de Reims et de Rouen. Dans quelques autres, comme celle de Metz, on faisait naguère un service annuel pour le repos de son ame [1]. Il n'a été canonisé que par l'antipape Pascal II; mais comme les papes légitimes n'ont jamais réclamé contre cette canonisation, plusieurs savans ont pris ce silence pour une approbation.

Il est certain que ce fut un des plus religieux, comme un des plus grands princes qui aient jamais occupé le trône en aucun temps et en aucune partie que ce soit de l'univers. L'amour des femmes est la seule tache qui paraisse ternir ses vertus; mais on ne peut guère douter que celles qu'on nomme concubines ou femmes du second ordre, pour les distinguer des quatre qui eurent successivement le titre de reine ou d'impératrice, ne lui fussent également engagées par un mariage légitime auquel il ne voulut point ajouter la solennité, dans la crainte de multiplier ses héritiers au péril de l'état. Le reproche le mieux fondé qu'on lui fasse en ce genre, c'est d'avoir trop déféré aux conseils de sa mère, en répudiant Himiltrude sa première femme, pour épouser Désidérate, fille de Didier, roi des Lombards; mais il répara cette faute peu de temps après. Sur les remontrances des évêques et du pape Etienne, il renvoya Désidérate, et reprit Himiltrude, dont il laissa deux enfans. Le grand nombre de ses femmes, quoique légitimes (car il en épousa successivement jusqu'à neuf), est néanmoins une faiblesse qu'il est difficile de justifier, mais qu'un prince jugé digne d'un culte public peu après sa mort n'aura pas manqué auparavant d'expier par la pénitence. Sa vie sur le trône, comparée à la dépravation de son siècle, doit encore passer pour un surcroît de merveille.

Il est du moins hors de doute que ses fautes ne furent pas incompatibles avec de solides vertus. Ce grand homme, législateur aussi sage que vaillant capitaine, aussi habile dans l'art de la politique qu'absolu dans le commandement, fut encore un fidèle aussi humble et aussi fervent qu'il était bon maître, bon père de famille, bon ami. Encore plus redoutable aux ennemis de la reli-

[1] Bol. 28 Jan

gion qu'à ceux de l'état, il fut toujours le fléau de l'hérésie et de l'impiété, le protecteur le plus ardent de l'Eglise, et tout à la fois son enfant le plus soumis, et son bienfaiteur le plus généreux. Il voulait que tout se fît dans le lieu saint avec la plus auguste splendeur. Il le fournissait, avec une sainte profusion, de vases d'or et d'argent, d'ornemens de tout genre, d'habits sacerdotaux en tel nombre que, pendant le saint sacrifice, aucun des clercs, pas même des portiers, ne paraissait avec ses vêtemens ordinaires

Il avait trouvé l'Eglise de France dans un triste désordre. Son aïeul Charles-Martel s'était servi de tous les moyens indistinctement pour établir une nouvelle domination. Il donnait les évêchés et les abbayes à des séculiers, qui, au lieu d'entretenir des prêtres et des religieux, ne pensaient qu'à procurer des combattans à l'état. Il n'était plus question de payer les dîmes, ou l'on en payait la plus grande partie à des gens de guerre. Les ecclésiastiques, par esprit de licence, par crainte du mépris, quittaient les lettres et les choses saintes pour prendre les armes; et quelle fut l'influence de ces idées sur les mœurs? Un grand nombre de prêtres entretenaient des concubines. On louait les autres de se contenter d'une seule épouse. Les moines et les religieuses n'observaient ni vœux, ni clôture. Il n'y avait aucune règle, aucune subordination, nulle assiduité, nulle bienséance dans les offices, et en bien des endroits presque plus de connaissance des choses de la religion. Il était des provinces où l'on n'avait point tenu de concile depuis plus de soixante ans. Le roi Pépin, mieux affermi dans la souveraineté que Charles-Martel, avait fait quelques efforts pour rétablir la discipline ; quelques conciles célébrés par ses soins, et par ceux de saint Boniface, la lumière de son temps, publièrent des canons et des avertissemens salutaires, mais qui ne purent qu'empêcher la prescription.

Enfin lorsque Charlemagne se vit roi, et surtout maître absolu de la nation après la retraite de son frère Carloman, il montra autant et plus de zèle pour la gloire de l'Eglise que pour les intérêts de sa couronne. Il fit reprendre la célébration des conciles ; il publia des capitulaires admirables; il tint avec rigueur la main à l'exécution. Nul abus n'échappa à ses recherches : superstitions païennes, ordinations simoniaques, mœurs dissolues ou militaires du clergé, déprédations des biens ecclésiastiques, nous avons vu quelles digues il opposait à tous ces désordres. Il fut le restaurateur des études aussi bien que des mœurs, qui ne se soutiennent que de concert. Il était si versé dans la science de la religion, qu'il écrivit lui-même contre les hérétiques, et que dans les conciles il parlait avec l'éloquence et l'érudition des docteurs. Il possédait

pareillement tous les genres de connaissances prisées de son temps, l'astronomie, les mathématiques, l'arithmétique, les langues étrangères, dont il parlait quatre ou cinq avec facilité. Pour sa langue maternelle, qui était la tudesque, il la posséda si parfaitement, qu'il la réduisit à des règles fixes, et en composa la grammaire.

Pour encourager le clergé, il le remit en possession de tous ses anciens priviléges, et lui en accorda beaucoup de nouveaux. Il paraît même que ce génie supérieur, doué de cet ascendant naturel qui subjugue sans efforts, et qui opère les révolutions jusque dans les idées, fit prendre au clergé ce degré d'autorité politique dont nous verrons bientôt les effets sous le prince faible qui lui succéda. Les ecclésiastiques eurent leurs juges propres pour leurs affaires, comme pour leurs personnes; et les officiers royaux ne se mêlèrent plus de ce qui les concernait, ni pour le criminel ni pour le civil.

Charlemagne avait tiré de la barbarie la nation française; et c'est avec raison qu'on rapporte à ce règne la forme de peuple civilisé, qu'elle commença à prendre avec la meilleure partie de l'Europe soumise à la même puissance. Ainsi il rétablit tout à la fois et l'ordre politique et l'ordre moral dans l'ancien empire. Il avait réparé les plus grands maux que l'inondation des Barbares avait causés à l'humanité et à la religion. Quelques successeurs semblables à lui eussent consommé cet heureux ouvrage; mais l'epreuve que l'Eglise avait à soutenir dans cet âge de férocité et d'ignorance n'était pas encore portée au point convenable pour faire connaître toute la merveille de la protection d'en haut. Il ne suffisait pas que les barbares musulmans l'eussent déjà si cruellement déchirée; de nouveaux Barbares vomis des antres du Nord, endurcis parmi les orages et les écueils, les Normands, si longtemps abhorrés, devaient faire envier le joug des Arabes à nos plus florissantes églises.

Déjà on avait vu leurs flottes ravager les îles Britanniques, et porter l'alarme sur toutes les côtes de l'Océan; elles respectèrent les Français sous l'empire puissant d'un monarque qui n'était pas seulement adoré et parfaitement obéi de ses sujets, mais que tous les peuples indistinctement nommaient le bienfaiteur du genre humain. Quelquefois, à la vue de leurs voiles errantes au loin sur nos mers, on lui avait entendu présager en gémissant les maux qu'après sa mort ils feraient à son peuple. Nous les verrons en effet, sous ses successeurs, surpasser en rapines, en meurtres, en sacriléges, en excès de tout genre, les premiers Germains, les Huns, tous les oppresseurs les plus sau-

vages de la Gaule; ôter aux institutions et aux lois de Charlemagne toute leur énergie, et replonger l'empire dans un état d'autant plus funeste, que la rechute laissait moins de ressources pour la guérison. Le mal devait parvenir à cet état désespéré, pour qu'on ne pût méconnaître la main toute-puissante qui le répara.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

DEPUIS LA MORT DE CHARLEMAGNE, EN 814, JUSQU'AU COMMENCEMENT DU SCHISME DE PHOTIUS, EN 858.

Les descendans de Charlemagne dans l'Occident, bien inférieurs à cet homme sans imitateur comme sans modèle, mais toujours attachés à la religion; en Orient, une longue suite d'aventuriers ou de scélérats qui s'arrachaient successivement l'empire par la perfidie et le parricide: tel est le spectacle que le monde chrétien va présenter à nos regards dans le reste malheureux de l'âge que nous décrivons. Mais nous y verrons aussi la force et la sagesse du Très-Haut se déployer en faveur de l'Eglise, et d'une manière plus merveilleuse à bien des égards que dans son premier âge; elle se maintiendra contre les efforts réunis de la cruauté et de l'ignorance, contre toutes les armes de la barbarie, contre les attaques cent fois réitérées des Sarrasins et des Normands, qui, sous des princes faibles, et souvent divisés par leurs jalousies puériles, pourront tout oser. Ils feront des irruptions continuelles en Italie, en France, dans la Belgique et la Germanie, ruineront les églises et les monastères, dissiperont les clercs et les moines, réduiront le clergé, aussi bien que le peuple, à un état habituel d'alarme et de tumulte, qui le rendra presque incapable de l'étude, des fonctions du ministère, de tout autre soin que celui de la sûreté personnelle et de la subsistance.

L'Orient, en butte à des Barbares moins sauvages, trouvait dans son sein des germes de corruption et des sources de désordre encore plus nuisibles à la vraie religion. Léon l'Arménien, l'un des généraux de l'empereur Michel-Curopalate, avait profité de l'imprudence et du malheur de son maître pour s'élever à sa place [1]. On l'en avait, à la vérité, jugé le plus digne. La noblesse de son extérieur, tout petit qu'il était, un air ferme et imposant, une voix de tonnerre qui faisait merveille un jour de bataille, l'hypocrisie même et l'art du déguisement, talent important dans la nation qu'il avait à gouverner, lui avaient gagné tous les suffrages des gens de guerre. Le patriarche Nicéphore y joignit son consentement, puis le couronna le 11 juillet 813, après

[1] Const. Conc. l. 1, p. 13.

avoir exigé de lui une lettre dans laquelle le prince professait la foi catholique. Nicéphore, en lui touchant les cheveux pour lui mettre la couronne sur la tête, crut avoir touché des épines [1]. De la rudesse de son poil, on tira des augures assez frivoles sans doute, mais qui indiquaient du moins l'idée qu'on avait de son caractère. Toutefois, quelle que fût la dureté de son génie, il avait l'humeur si changeante, qu'on le nomma Caméléon, au lieu de Léon. Il parut d'abord très-orthodoxe; mais, dès la seconde année de son règne, il se déclara contre les saintes images. Léon avait été élevé dans ces préventions impies; pour surcroît de malheur, il trouva un charlatan qui lui promit trente-deux ans de règne, et des successeurs de son sang jusqu'à la quatrième génération, s'il abolissait le culte des images, qu'on recommença à qualifier d'idolâtrie, à l'exemple des premiers iconoclastes (815).

L'empereur sonda cependant, dans la conversation, les seigneurs de la cour. Il leur dit que les chrétiens d'Orient ne pliaient devant les Sarrasins que parce qu'ils adoraient les images; que tous les empereurs qui les avaient reçues avaient péri dans les combats, ou avaient été chassés honteusement du trône, au lieu que les autres avaient fini tranquillement leurs jours dans leur palais, et avaient reçu une sépulture honorable. Il trouva des complaisans même parmi les évêques. Le plus renommé fut Antoine, métropolitain de Sylée ou Perge, capitale de la Pamphilie, l'un des plus grands siéges de la dépendance de Constantinople. Il avait toujours suivi les observances catholiques, et reconnaissait qu'elles étaient conformes à la plus ancienne tradition; mais il sacrifia sa foi à la faveur, et la dignité de l'épiscopat à l'amour du crédit. Ses moyens contre la religion furent le tour bouffon de son esprit, et son talent supérieur pour conter d'une façon plaisante et donner du ridicule. D'un autre côté, le peuple de Constantinople, plus amateur qu'aucun autre des révolutions et du changement, naturalisé d'ailleurs avec les bouleversemens en fait de religion, se rappela ce que la plupart avaient vu dans leur jeunesse, sous les empereurs iconoclastes, et se remit à murmurer contre les moines et le zèle des pasteurs.

Alors l'empereur entreprit le patriarche Nicéphore, mais avec les détours et les artifices qui lui étaient familiers [2]. « Le peuple, » lui dit-il, est scandalisé de notre culte envers les images; il le » regarde comme une superstition qui attire sur nous la malédic- » tion de Dieu, et qui nous expose aux insultes des infidèles, » plus irréprochables que nous en ce point. Ce sont là, si vous

[1] Simeon. Magist. — [2] Boll. t. VII, p. 712, etc.

» voulez, des préjugés populaires, mais qu'il serait dangereux de » heurter de front, et pour lesquels il est expédient d'avoir de la » condescendance. Laissons là des observances qui ne sont que des » minuties en comparaison de la tranquillité publique, ou si vous » les réputez importantes, tâchez de m'en fournir de bonnes » preuves, puisque l'Ecriture n'en dit pas un mot. — A quoi, » seigneur, allez-vous toucher, répondit le patriarche en gémis- » sant? N'est-ce donc pas un objet respectable et sacré que l'an- » cienne tradition? Si pour cette raison personne ne fait difficulté » d'adorer la croix et l'Evangile, pourquoi refuserait-on le même » honneur aux images de Jésus-Christ et à celles de ses saints? »

Le patriarche se retira fort alarmé du péril que courait la foi; mais il ne laissa pas que de prononcer anathème contre Antoine de Sylée, dont il apprit la connivence hérétique. Il redoubla ses vœux auprès du Seigneur, et exhorta les catholiques à la constance. Il rassembla chez lui ce qu'il put d'évêques, de prêtres et de moines, puis les conduisit à la grande église, où ils passèrent la nuit en prière et en délibération. L'empereur, averti de cette assemblée, en craignit les suites, et envoya vers le chant du coq ordonner au patriarche de se rendre au palais, dès qu'il ferait jour, avec tous ceux qui l'accompagnaient. Tous se promirent mutuellement de soutenir la vérité au péril de leur vie, et à l'heure marquée ils allèrent au palais.

L'empereur ne laissa d'abord introduire auprès de lui que le patriarche, croyant le gagner ainsi avec plus de facilité. « Nous ne » cherchons, lui dit-il, qu'à connaître la vérité, et à rétablir la paix. » Ceux pour qui les images sont un sujet de scandale méritent sans » doute quelque considération par leur multitude et leur qualité; on » ne peut les ramener qu'en répondant aux passages de l'Écriture » qu'ils allèguent en faveur de leur sentiment. Je veux que vous en- » triez sans plus de retard en conférence avec eux; si vous le refusiez, » que n'en inférerait-on pas contre la cause que vous défendez? » Le patriarche répondit: « Personne n'aime plus que nous la paix. » C'est vous, prince, je le dis avec douleur, oui, c'est vous qui la » troublez. Toutes les églises ne sont-elles pas d'accord sur la » vénération des images? Rome en premier lieu, Alexandrie, Antio- » che, Jérusalem, consentent-elles à les rejeter? Ne prêtez pas la » main, seigneur, à une hérésie terrassée et presque anéantie. Si » votre foi est chancelante, nous voulons bien travailler à la raf- » fermir, et nous le devons; mais nous ne pouvons ni ne devons » relever l'espoir des hérétiques déjà convaincus et anathé- » matisés. » Ensuite il traita au long la question des images, discours que le prince dissimulé entendit avec assez de patience.

Cependant on fit entrer le reste des évêques avec les abbés, et d'un autre côté les docteurs iconoclastes, les grands de l'empire, le sénat en corps, et pour intimider les défenseurs de la foi, un grand nombre d'officiers militaires l'épée à la main. Sans s'effrayer de cet appareil imposant et terrible, le patriarche dit aux grands : « Répondez-moi ; ce qui ne subsiste pas peut-il tomber? » Comme ils se regardaient les uns les autres sans comprendre cette espèce d'énigme, Nicéphore ajouta : « Les images ne tombèrent-elles pas » sous Léon l'Isaurien et sous Constantin-Copronyme? — Oui » sans doute, lui répondirent-ils — Il est donc évident, conclut » le patriarche, qu'elles subsistaient auparavant. » L'empereur dit alors : « Sachez, mes pères, que je suis de votre sentiment. » Il tira un reliquaire orné de figures, et le baisa. « Mais puisqu'il » y a beaucoup de fidèles, reprit-il, qui sont d'un autre avis, et » que la question a été portée devant moi, je ne puis m'empêcher » de la faire approfondir [1]. »

Les prélats, qui connaissaient la mauvaise foi du prince, refusèrent d'entrer en conférence, et Emilien de Cyzique dit : « Puisque » l'affaire est ecclésiastique, qu'on la traite dans l'église suivant » les lois canoniques, et non dans le palais. — Mais je suis » enfant de l'Église, repartit l'empereur, et je veux vous écouter » comme médiateur intègre. » Michel de Sinnade lui dit : « Si vous » vous portez pour médiateur, pourquoi n'en tenez-vous pas la » conduite? Vous recueillez les uns dans le palais, vous les comblez » de caresses et de faveurs que nous ne leur envions pas ; mais » vous les excitez à enseigner l'erreur ; vous leur donnez toute » facilité pour le mal ; toutes les bibliothèques leur sont ouvertes, » tandis qu'il y a défense de nous fournir des livres, et que vos » menaces nous suivent partout pour tenir captive la vérité dont » nous sommes les dépositaires, et que nous apportons du » sein de nos églises. — Mais pourquoi, dit l'empereur, refusez-» vous de parler, sinon parce que vous manquez de preuves? — » Nous n'en manquons pas, dit Théophylacte de Nicomédie ; mais » on fait en sorte que nous manquions d'auditeurs disposés à » nous entendre. » Pierre de Nicée ajouta : « Comment voulez-» vous que nous conférions avec des hérétiques si puissamment » protégés? Les manichéens même l'emporteraient si la puis-» sance impériale se déclarait pour eux. » Euthymius de Sardes reprit la parole, et s'exprima ainsi : « Daignez, seigneur, ouvrir » les yeux sur les vrais principes de la foi. Depuis plus de huit » cents ans que le Fils de Dieu a paru dans le monde, revêtu

[1] Vit. S. Nicet. c. 5.

» d'une chair mortelle, on le peint et on l'adore dans son image : » quelle témérité ne serait-ce pas d'abolir une si ancienne tradition? elle a été confirmée en plein concile à Nicée, sous Irène » et Constantin. Anathème à quiconque osera s'élever contre » elle! » Saint Théodore Studite, après les évêques, dit encore à l'empereur : « Craignez, seigneur, de renverser l'ordre de la hiérarchie [1]. Saint Paul dit que Dieu a établi, dans l'Église, des » apôtres, des prophètes, des pasteurs, des docteurs; il ne parle » ni de rois ni d'empereurs. Vous êtes chargé de l'état, de » l'ordre civil et militaire; c'est un assez beau rôle pour » vous y borner : laissez l'Église aux ministres que le Ciel lui » a préposés. »

L'empereur dissimula, et ordonna secrètement à des gens de guerre de jeter des pierres et de la boue à la célèbre image de Jésus-Christ que Léon l'Isaurien avait abattue et qu'Irène avait rétablie [2]. Le scandale fut grand; l'empereur, feignant d'en être touché, fit ôter l'image, de peur, disait-il, d'une nouvelle profanation. Le patriarche ne prit pas le change; il envoya offrir à l'empereur de quitter son siége, s'il était la cause des maux de l'Église. Le prince hypocrite répondit : » Eh! qui pense à déposer le patriarche notre père, ou à faire aucun mal à l'Église? Nous n'avons examiné la question des images qu'afin de calmer les esprits qu'elle agitait. Du reste, je crois comme l'Église; » et tirant un crucifix de son sein, il l'adora devant tout le monde. Fort peu de temps après néanmoins, il donna les mains au complot que formèrent les évêques iconoclastes pour déposer Nicéphore dans ce qu'ils appelaient le concile de la cour. Ils lui envoyèrent une monition par écrit, portant commandement de comparaître en leur présence. « Le concile, lui dirent les députés, ayant » reçu des accusations contre vous, vous enjoint de venir vous défendre; mais si vous voulez éviter la déposition, vous n'avez qu'à » consentir, avec l'empereur et l'assemblée des évêques, à l'abolition des images. » Le patriarche répondit : « Qui est celui qui » s'arroge l'autorité de recevoir des accusations contre nous? Est-ce le souverain pontife, ou du moins quelque prélat des siéges » patriarcaux? Vous décelez vous-mêmes votre trame impie, et » votre iniquité se manifeste dans l'offre que vous ne rougissez » pas de me faire. Si je suis coupable, suffirait-il pour me justifier » et me voir rétablir le même jour, de me soumettre à la volonté » de l'empereur, par rapport aux images? Comment vous aveuglez-vous jusqu'à me croire si peu instruit des lois de l'Église? »

[1] Vit. S. Theod. c. 24. — [2] App. ad Theoph. lib. II. n. 5

Ensuite il les déclara excommuniés, et leur ordonna de sortir de l'enceinte du lieu saint. Les hérétiques, désespérant de le fléchir, voulurent le faire périr secrètement; mais il en fut averti à propos, et sut se soustraire à leur cruauté perfide. Ils tentèrent après de soulever son peuple contre lui; ils défendirent de le nommer à la messe, et de le reconnaître pour patriarche.

Alors il écrivit à l'empereur en ces termes : « Jusqu'ici j'ai combattu selon mon pouvoir pour la vérité, et j'ai souffert toutes » sortes de mauvais traitemens. La fureur a été portée à tel point, » que des gens qui se donnaient pour évêques sont venus m'insulter, avec une populace armée d'épées et de bâtons. On ne s'en est » point tenu là; les ennemis de la saine doctrine ont prétendu me » ravir mon siége, ou m'arracher la vie; c'est pourquoi, et dans » la seule vue de prévenir des excès dont le crime retomberait » sur Votre Majesté, je cède malgré moi à la nécessité de quitter » mon église, et j'accepte avec action de graces ce qu'il plaira au » Ciel d'ordonner de moi. »

L'empereur ne put cacher sa joie en ouvrant cette lettre. Il la lut avec un sourire méchant, commanda aussitôt à une troupe de soldats d'enlever le patriarche au milieu de la nuit, pour le renfermer dans un monastère. Le lendemain de bon matin, il assembla le peuple, et lui persuada que Nicéphore avait abandonné son siége, et s'était retiré de lui-même. Il fit mettre à sa place l'écuyer Théodote, qui n'avait ni science ni piété, mais de la gaîté, de la complaisance, et une facilité de mœurs tout-à-fait singulière. Ce nouvel évêque commença par tenir une bonne table, contre l'ancienne coutume dont il s'embarrassait peu; il faisait manger de la viande aux clercs, aux moines et aux évêques. La joie, la dissipation, la licence succédèrent à la gravité et à la modestie dans tout le palais patriarcal, qui parut moins la demeure d'un évêque qu'un réceptacle de bouffons, où l'on ne faisait que rire et jouer, folâtrer, lutter, tenir des propos de carrefour. Les iconoclastes triomphèrent par toute la ville et dans les provinces, et l'on recommença de toute part à brûler et à effacer les saintes images. Le scandale était d'autant plus criant que les scènes les plus impies se donnèrent au saint temps de Pâques. (815).

Après que les fêtes furent passées, l'empereur Léon, à l'exemple de Constantin-Copronyme, fit tenir un concile, composé tant des chefs de l'hérésie que des évêques qui avaient cédé à la séduction [1]. Ils s'assemblèrent dans l'église de Sainte-Sophie, ayant à

[1] Vit. Niceph. n. 73.

leur tête le patriarche Théodote. L'empereur Léon y fit assister son fils Constantin, et ne voulut point s'y trouver en personne, pour ne pas faire une souscription contraire à la profession de foi qu'il avait donnée par écrit à son avénement à l'empire. Saint Théodore de Stude, avec les autres abbés de Constantinople et des environs, y fut invité; mais ils s'excusèrent par une lettre que saint Théodore composa au nom d'eux tous. Elle portait qu'ils n'avaient pas la témérité de traiter aucune affaire ecclésiastique sans leur patriarche Nicéphore; qu'ils voyaient assez qu'on voulait renverser le second concile de Nicée, et proscrire le culte qu'il avait maintenu conformément à la tradition; qu'ils s'en tenaient à l'usage de la sainte antiquité depuis l'établissement de l'Église; que quand, par impossible, Pierre ou Paul, ou un ange descendu du ciel, enseignerait le contraire, ils ne le croiraient point, et qu'ils souffriraient la mort plutôt que d'adhérer à ces profanes nouveautés.

Ce faux concile, condamnant en effet le septième général, et confirmant, sous ce nom, celui de Blaquernes, tenu précédemment par les iconolastes, proscrivit les saintes images, et donna lieu à une persécution nouvelle aussi violente qu'aucune autre. Les sectaires, ayant traîné à leur concile quelques orthodoxes qu'ils espéraient en vain pervertir, mirent en pièces leurs habits sacrés, les jétèrent eux-mêmes brutalement par terre, et chacun des assistans leur mit le pied sur la gorge; puis on les fit relever et sortir à reculons, en crachant sur eux, et en leur frappant si rudement sur le visage à coups de poing, que plusieurs furent mis en sang. Enfin on les livra à des satellites qui les menèrent en prison, où l'on renferma aussi les plus illustres abbés qui, à leur exemple, ne s'étaient laissé vaincre ni par les caresses ni par les menaces. Ce fut constamment contre les personnes consacrées à Dieu qu'éclata la plus grande fureur de ces hérétiques, depuis leur origine ennemis irréconciliables de toutes les choses saintes.

Entre les évêques qui souffrirent en cette occasion, on remarque Michel de Synnade et Théophylacte de Nicomédie, disciples du patriarche Taraise, qui les tira tous deux de la vie monastique pour les faire évêques [1]. Après toute sorte d'outrages et de mauvais traitemens, ils furent exilés, ainsi qu'Emilien de Cyzique, George de Mitylène et Euthymius de Sardes qui avait déjà signalé sa foi et sa doctrine au dernier concile de Nicée. Ces cinq prélats, dont quatre métropolitains, sont honorés comme saints par l'Eglise. Entre les abbés qui acquirent la même récompense, les plus re-

Combef. t. 1. auct. p. 1008

nommés sont saint Nicétas, hégumène de Médicion, saint Théophane de Singriane, saint Macaire de Pélicite, si fameux par ses miracles qu'il fut nommé Thaumaturge, saint Jean des Cathares, doué du don du prophétie, et qui avait prédit les excès de Léon l'Arménien avant qu'on l'en soupçonnât capable; enfin saint Théodore de Stude, qu'on s'acharna d'autant plus à tourmenter, qu'il exerçait son zèle avec plus d'activité et plus de succès à la tête d'une communauté fervente, et composée alors de plus de mille moines. Ils vivaient dans une régularité qui mettait leur foi dans la plus grande recommandation et qui faisait le désespoir des hérétiques. L'étude et le travail, après la prière, partageaient toute la journée. On exerçait toutes sortes de métiers, afin que ces pieux cénobites, ne sortant point du monastère, et n'ayant nul commerce avec les gens du dehors, pussent vivre dans un recueillement parfait. Il y eut aussi de pieux laïques qui le disputèrent en courage aux moines et aux évêques. Le patrice Nicétas, parent de l'impératrice Irène, et gouverneur de Sicile, ne balança point à préférer sa foi à ses titres et à ses biens. Plutôt que de livrer à l'empereur une image de Jésus-Christ, il quitta tout, et partit gaiement pour l'exil, où, après beaucoup de souffrances, il mourut en si grande réputation de sainteté, qu'il est honoré d'un culte public.

Cependant l'empereur Léon, s'apercevant que son impiété et ses cruautés lui faisaient presque autant d'ennemis qu'il y avait de gens sensés dans son empire, rechercha l'alliance de Louis, empereur d'Occident, et lui envoya des ambassadeurs avec des présens pour renouveler les traités. Ce qui s'était passé au concile de Francfort lui faisait espérer qu'on ne désapprouverait pas en France la condamnation qu'il avait fait faire du concile de Nicée, ni la sévérité qu'il exerçait en conséquence contre les défenseurs des images; mais les évêques de Gaule et de Germanie, instruits par les papes, avaient reconnu, avec les Italiens, que l'adoration ou vénération qu'on rendait en Grèce aux portraits des amis de Dieu, ne blessait en rien les droits de Dieu même; et la conduite tyrannique de Léon fut regardée avec horreur. Louis lui aurait peut-être fait sentir son indignation, s'il n'avait eu d'autres embarras par suite de la fermentation où il mit les esprits à sa cour et dans tout son empire presque aussitôt qu'il s'en vit le maître absolu.

Il parut bien que la gloire acquise au second rang ne forme qu'une présomption fort équivoque en faveur des qualités propres à remplir le premier. Ce prince, aimé et estimé, plein de connaissances, qui savait le latin comme le tudesque, et entendait le grec, qui avait encore pour lui, quoiqu'avec une taille médiocre, l'avantage de la figure, le regard imposant, la voix mâle, les traits et la démarche nobles,

après avoir gouverné avec tant de réputation son royaume d'Aquitaine, commença à déchoir dans l'opinion publique dès qu'il tint sans surveillant et sans guide les rênes de l'empire. Ce qu'on avait cru en lui douceur et bonté de naturel passa bientôt pour défaut de vigueur, et on le reconnut incapable de résister aux impressions étrangères. A peine Charlemagne était-il mort, en lui recommandant avec une tendresse si engageante de bien traiter toutes les personnes de son sang, que le faible prince se laissa prévenir contre Adalard et sa famille, branche la plus estimable peut-être de toute la maison impériale. Ce saint abbé, que Charlemagne avait donné pour conseil à son fils Pépin en l'établissant roi d'Italie, continuait de gouverner ce royaume avec une sagesse admirable, sous le jeune roi Bernard, qui, quoique fils du frère aîné de l'empereur Louis, avait été à cause de son âge exclu de l'empire. De faux politiques rendirent la fidélité d'Adalard suspecte, aussi bien que celle du comte Vala son frère, que Charlemagne avait aimé et estimé plus qu'aucun autre seigneur, et qu'il lui avait associé pour la régence du royaume d'Italie [1]. Le saint abbé fut chassé de son monastère de Corbie où il était revenu pour les affaires de cette maison que l'administration de tout un royaume ne lui faisait pas négliger. On l'exila à Noirmoutier, et il s'y rendit avec plus de joie que s'il fût parti pour la cour, avant même qu'il en eût éprouvé l'ingratitude. Il demeura sept ans entiers dans cette retraite, s'applaudissant journellement d'avoir été rendu aux pieux exercices de sa profession. Le comte Vala fut pareillement exilé, renonça au siècle aussi bien qu'à la cour et vint prendre l'habit monastique dans l'abbaye de Corbie, qui se vit en quelque sorte dédommagée de la perte qu'elle avait faite de l'illustre Adalard.

L'empereur Louis, malgré ces fausses démarches, faisait voir en toute rencontre qu'il avait hérité des sentimens de l'empereur son père pour l'Église, et en particulier pour le saint siége. Après la mort de Charlemagne, dont l'autorité avait tout contenu dans l'ordre et la soumission, il s'éleva une faction nouvelle contre le pape Léon III. Quelques-uns des principaux de la ville conspirèrent de l'assassiner dans Rome [2]; et cet attentat fut encore aggravé par des circonstances si noires, que ce pontife, avec toute sa douceur et les autres vertus qui l'ont fait mettre au rang des saints, ou ne fut pas le maître, ou ne jugea pas à propos d'arrêter le cours ordinaire de la justice (815). En un mot, les coupables furent mis à mort suivant les lois romaines,

[1] Act. SS. Bened t. v, p. 319. — [2] Egin. an. 815.

Louis, guidé par cette sorte de clémence qui convient mieux à un particulier qu'à un souverain, et qui l'égara si souvent, trouva qu'on avait été trop vite; mais ayant donné ordre à son neveu Bernard, roi d'Italie, de prendre connaissance de cette affaire, elle fut si bien conduite, que le parti du pontife conserva toute la bienveillance de l'empereur, et que la faction fut étouffée jusque dans son principe. Léon III ne jouit pas long-temps de la paix qu'on lui avait rendue; il mourut le 11 juin de cette même année 816, après vingt ans et demi de pontificat. Son nom a été inséré dans le martyrologe romain, et ses reliques reposent dans une châsse commune, avec celles de trois autres saints papes du même nom, Léon Ier, Léon II et Léon IV. La piété de Léon III, à ce que rapporte un auteur du temps [1], l'engageait quelquefois à dire sept messes par jour, et même jusqu'à neuf, ce qu'il faut entendre des fêtes où la grandeur de la solennité et la multitude du peuple autorisaient cet usage, dans un temps où la loi contraire n'était pas établie, et où la pratique variait beaucoup à cet égard.

Etienne IV, qui succéda au pape Léon, dix jours après sa mort, n'eut pas moins d'attachement que lui pour les princes français. Il commença son pontificat par exiger que le peuple romain jurât fidélité à l'empereur Louis [2]; ce qui montre que le pape et les Romains reconnaissaient alors Louis pour patrice et protecteur de l'Église romaine, en même tems qu'il en était seigneur suzerain en sa qualité d'empereur d'Occident. Etienne envoya à ce prince des légats pour lui faire part de son élection, et lui annonça que bientôt il les suivrait en personne. Louis eut beaucoup de joie de cette nouvelle, ordonna au roi d'Italie d'accompagner le pape par honneur, et s'avança lui-même jusqu'à Reims pour le recevoir. Il paraît que l'objet de ce voyage n'était que de conférer en général pour le bien de la religion, ou de sacrer de nouveau l'empereur avec une grande solennité. Le pontife lui donna en effet l'onction impériale, lui mit sur la tête une riche couronne qu'il avait apportée de Rome, couronna pareillement l'impératrice Irmingarde, et la nomma auguste.

Il y a tout lieu de croire que les réglemens donnés alors par cet empereur pour la réforme du clergé et de l'état monastique furent le fruit de ses conférences avec le pape. Louis convoqua, à Aix-la-Chapelle, un nombreux concile dont l'objet principal paraît avoir été la réforme des chanoines et des chanoinesses. Depuis saint Chrodegand, leur premier réformateur, ils étaient retombés dans un relâchement dont la rapidité marque bien l'instabilité

[1] Valfr. Strab. de reb. eccl. c. 21. — [2] Theg. c. 16.

d'esprit qu'entraîne le défaut de lumière et de culture. On résolut de faire une collection de tous les endroits des Pères et des conciles, qui sont relatifs aux obligations des personnes de l'un ou l'autre sexe engagées dans cet état de vie. Amalaire, diacre de l'église de Metz, distingué par son érudition, fut chargé du recueil qui concernait les chanoines. Son ouvrage fut approuvé des évêques, qui ne laissèrent pas que d'y faire quelques additions. C'est ce qui forma la règle des chanoines, et remplit le premier livre des actes de ce concile d'Aix-la-Chapelle, composé de cent quarante-cinq chapitres, dont les cent treize premiers ne sont qu'un extrait des Pères et des conciles touchant les devoirs des clercs [1]. Les chapitres suivans contiennent quelques particularités remarquables.

On y combat premièrement l'erreur affectée de ceux qui prétendaient que les maximes de la perfection évangélique ne sont applicables qu'aux moines, sans que le reste des chrétiens soit appelé à les mettre en pratique; on y marque ensuite la distinction des moines et des chanoines, que l'on fait consister en ce que ceux-ci peuvent porter du linge, manger de la viande, et surtout posséder des biens en propre, jouir de ceux de l'Église, donner et recevoir, tandis que tout cela est défendu aux moines. Les uns et les autres, ajoute-t-on, ont néanmoins la même obligation quant au soin d'éviter les vices et d'acquérir les vertus. Les chanoines doivent loger dans des cloîtres exactement fermés, où il y ait un dortoir, un réfectoire, et les autres lieux réguliers. Quoiqu'ils puissent avoir des maisons particulières, elles ne pourront servir qu'à s'y retirer le jour, ou en cas de maladie; il y aura toujours dans le cloître une habitation commune pour ceux qui n'en n'auront point d'autre. Elle aura un portier choisi entre les chanoines, lequel ne laissera entrer ni sortir personne sans congé, et après complies portera les clés au supérieur, c'est-à-dire, au prévôt qui, sous l'évêque, gouvernait le chapitre. Les femmes n'entreront point dans le cloître, et les frères ne pourront même leur parler sans témoins. Ils ne porteront point de cucules (ce qu'il faut entendre d'une espèce de manteau particulier aux moines, et non pas de tout habit avec un capuce, tel qu'est encore le camail des chanoines). Tous sans exception éviteront dans leurs vêtemens les deux extrémités vicieuses, l'élégance et la malpropreté, l'affectation, et trop de négligence. Pour la nourriture et la boisson, on en donnera la même quantité à tous les chanoines. La portion commune du vin était une mesure du poids de quatre livres, ce qui fait environ trois chopines de Paris.

Quelques prélats impérieux, afin d'exercer une domination

[1] Tom. VII Conc. p. 1307, etc.

arbitraire dans le clergé, ne prenaient leurs clercs qu'entre les serfs de l'Eglise. Le concile défend cet abus proscrit par l'apôtre saint Pierre, et ordonne d'admettre les nobles à l'état clérical, sans en exclure les personnes serviles qui en seront trouvées dignes. Selon cette différence des conditions et des fortunes, on pourvoit de cette manière à l'entretien des sujets : ceux qui ont du patrimoine et du bien de l'Eglise ne recevront que la nourriture pour leurs services; ceux qui ont du bien d'Eglise sans patrimoine auront la nourriture et le vêtement; ceux qui n'ont ni patrimoine ni bien d'Eglise auront part aux aumônes ou distributions journalières. Ils seront également assidus à l'office, et sitôt qu'ils entendront la cloche, ils se rendront à l'église avec autant de modestie que d'empressement. Ils viendront tous les jours à la conférence, c'est-à-dire au chapitre, où l'on traitera de leur avancement spirituel, aussi bien que des affaires de l'Eglise; on y lira cette règle, avec d'autres livres d'édification; on y demandera pardon des fautes, et on en recevra la correction. Quiconque aura négligé l'office, la conférence, ou son obédience; quiconque sera venu tard à table, sorti du cloître sans permission, aura couché hors du dortoir sans une absolue nécessité, ou fait quelque faute semblable, sera par trois fois averti en particulier, puis blâmé publiquement. Si cela ne suffit pas, on le réduira, pour toute nourriture, au pain et à l'eau, pourvu que son âge et son éducation le permettent; sinon on se contentera de le séparer des frères, et de le faire jeûner. Enfin, on l'enfermera dans une prison destinée à cet effet. Que s'il est incorrigible, on le dénoncera à l'évêque pour être jugé canoniquement.

Les enfans et les jeunes clercs seront tous logés dans une salle du cloître, sous la conduite d'un sage vieillard qui aura soin de leur instruction et de leurs mœurs. Près l'église, l'évêque établira un hôpital pour les pauvres, et lui assignera un revenu suffisant sur les biens ecclésiastiques. Les chanoines y donneront la dîme de ce qu'ils perçoivent annuellement, même en oblations, et l'un d'entre eux sera choisi pour le gouverner tant au temporel qu'au spirituel. On ne saurait assigner une origine plus certaine aux hopitaux dont les chapitres eurent la direction. Tels sont les principaux articles de la règle canoniale d'Aix-la-Chapelle, dressée d'après celle de saint Chrodegang. Elle devint très-fameuse, et pendant plusieurs siècles elle fut en vigueur dans la plupart des chapitres.

Le second volume des actes de ce concile contient la règle des chanoinesses. Comme celle des chanoines, elle offre d'abord d'amples extraits des Pères, mais relatifs aux devoirs propres des

vierges consacrées à Dieu ; puis elle leur prescrit une manière de vivre conforme à celle des chanoines, autant que la diversité du sexe le comporte. Les chanoinesses étaient de vraies religieuses engagées par le vœu de chasteté, voilées, vêtues de noir, mangeant en réfectoire, couchant dans le même dortoir, et gardant une exacte clôture. On leur permet néanmoins d'avoir des servantes, de garder leurs biens, mais à la charge de passer une procuration juridique à un parent ou à un ami pour les administrer, et pour défendre leurs droits en justice. Elles ne devaient se livrer qu'à la prière, à la lecture et au travail des mains, et faisaient entre autres choses leurs habits de la laine et du lin qu'on leur fournissait. Elles s'employaient aussi à l'instruction des jeunes filles qu'on élevait dans le monastère.

L'empereur Louis ne s'en tint pas à ces plans de reforme; il prit les moyens les plus sûrs et les plus expéditifs pour l'exécution. Il envoya les deux règles aux métropolitains qui n'avaient pas assisté au concile d'Aix-la-Chapelle; il voulut qu'ils assemblassent leurs suffragans, et que chacun prît copie des réglemens en question. Il avertissait en même temps que, pour les mettre en vigueur, il accordait le délai d'une année, au bout de laquelle il enverrait des commissaires sur les lieux, avec ordre de tout vérifier, et de lui en faire un rapport fidèle.

L'année même du concile d'Aix la-Chapelle il s'en tint un autre à Celchyt en Angleterre [1]. On y trouve des vestiges précieux de la perpétuité et de la conformité de la foi dans les diverses Eglises, ainsi que des pieuses observances qui la présupposent. On y compta douze évêques de différentes provinces, présidés par Vulfrède, archevêque de Cantorbéry; et Quénulfe ou Cénulfe, roi des Merciens, qui depuis vingt ans se distinguait entre tous les rois de l'Heptarchie, y assista en personne. Il fut ordonné que les églises seraient dédiées par l'évêque diocésain, avec l'aspersion de l'eau bénite, et les autres cérémonies indiquées dans le rituel; que l'eucharistie consacrée par l'évêque y serait enfermée dans une boîte avec des reliques. Et s'il n'y a point de reliques, dit expressément le concile, l'eucharistie suffira, comme étant le corps et le sang de Jésus-Christ. Il y aura quelque peinture, ajoute-t-il, pour montrer à quel saint est dédiée l'église ou l'autel. On observera inviolablement tout acte confirmé par le signe de la croix, usage conforme à celui des Orientaux qui, dans le même temps, et par le même respect pour l'instrument de notre salut, en regardaient le signe dans leurs souscriptions

[1] Tom. VII Conc. p. 1484.

comme le sceau d'un serment inviolable. Il est encore dit qu'à la mort d'un évêque on donnera aux pauvres la dixième partie de son bien, soit en bétail, soit en autres espèces; et qu'on affranchira tous ses serfs anglais de nation. En chaque église on dira trente psaumes pour le défunt; chaque évêque et chaque abbé en fera dire six cents avec cent vingt messes et affranchira trois serfs. Chaque moine et chaque clerc observera un jour de jeûne. On voit encore par ce concile que l'usage du baptême par infusion commençait à s'introduire dans les pays froids.

Le pape Etienne, qui, dans son voyage de France, avait gagné tous les cœurs, affligea sensiblement l'empereur Louis et tous les vrais enfans de l'Eglise par sa mort précipitée, qui arriva trois mois après son retour à Rome, et sept mois en tout depuis son élévation sur la chaire de saint Pierre. On tâcha de se consoler en lui donnant aussitôt un digne successeur. Dès le lendemain de son décès, 25 janvier 817, on élut tout d'une voix Pascal [1], premier du nom, prêtre de l'Église romaine profond dans les Ecritures et dans les sciences de la vie intérieure, si pieux qu'il n'avait point de plus doux plaisir que de s'entretenir des choses célestes avec de saints religieux, austère même et fort adonné aux jeûnes et aux veilles, mais doux, bienfaisant et d'une charité singulière envers les pèlerins et envers tous les pauvres. Aussitôt après sa consécration, il en fit porter la nouvelle à l'empereur Louis, qui confirma les donations faites au saint siége par Pépin et par Charlemagne, et qui, selon la teneur du décret que différens auteurs supposent donné en cette occasion, y ajouta considérablement; mais l'authenticité de cet acte fameux, cité pour la première fois par un écrivain du onzième siècle, n'est nullement incontestable [2]; il y a du moins apparence qu'il a souffert quelque altération, en ce que l'empereur Louis y comprend la Sicile, sur laquelle les Français n'avaient jamais prétendu aucun droit, et qui appartenait encore à l'empereur de Constantinople. Cependant on peut répondre que, la Sicile étant censée de l'empire d'Occident, Louis a cru qu'elle lui appartenait de droit. La clause où il est dit qu'il suffira pour un pape nouvellement élu d'envoyer, après sa consécration, des légats au roi des Français, n'est pas moins suspecte. Cette clause n'aurait pas été suivie, puisque plusieurs successeurs d'Etienne et de Pascal ont néanmoins demandé et attendu la confirmation de leur élection avant de se faire sacrer. Mais on peut répondre encore qu'en écrivant aux princes français pour avoir leur agrément, les papes prouvaient seulement

[1] Anast. I Pasch. — [2] Coint. an. 817, n. 10 et 14.

qu'ils désiraient être toujours en bonne intelligence avec ces princes, qui avaient rendu et pouvaient rendre de grands services à l'Eglise [1].

Quant à l'élection même, non seulement du souverain pontife, mais des évêques et des abbés, on ne peut douter que l'empereur Louis n'en ait rétabli ou maintenu l'entière liberté. Il existe un capitulaire du concile d'Aix-la-Chapelle rendu en conséquence, où ce prince s'exprime ainsi : « Pour nous conformer aux dispositions « des saints canons qui nous sont connus, nous consentons, se- « lon la demande du clergé, que l'Eglise jouisse librement de ses « droits, et que les évêques soient choisis du diocèse par les suf- « frages du clergé et du peuple, sans nulle autre considération « que celle du mérite. » A l'égard du peuple, il ne faut pas oublier que son assentiment, dans cette circonstance, était moins un choix proprement dit qu'un simple témoignage rendu aux qualités de l'élu. Louis laisse pareillement aux moines le choix libre de leurs abbés. Florus, savant diacre de l'église de Lyon, autorisé par ce capitulaire, composa un petit traité sur les élections épiscopales, où il s'exprime en toute liberté. Il dit que l'Eglise a élu ses prélats indépendamment des empereurs païens, et même des premiers empereurs chrétiens. « La coutume, dit-il encore, qui s'est depuis introduite » en quelques royaumes, de ne point ordonner d'évêques sans con- » sulter les princes, n'a été établie que pour entretenir l'harmonie » entre les deux puissances, et non pour conférer à l'ordination la » validité ou l'autorité, qui ne se donne point par la puissance » royale, mais par la volonté de Dieu et de l'Eglise et le consente- » ment des fidèles ; car l'épiscopat n'est pas une institution hu- » maine, *mais un don du Saint-Esprit. C'est pourquoi le prince pèche* » *grièvement s'il croit faire une libéralité de ce qui n'est donné que* » *par la grace divine.* » Florus ajoute encore que dans l'Eglise romaine on élit légitimement le pontife sans consulter le prince.

L'empereur fit encore publier d'excellens réglemens pour l'honneur de l'épiscopat et du sacerdoce ; il en exigea l'exécution avec l'empressement qu'il avait droit d'attendre, après leur avoir rendu si généreusement leurs priviléges canoniques. Ce fut alors, dit un auteur contemporain, que les clercs et les évêques commencèrent à quitter leurs baudriers d'or et leurs coutelas ornés de pierreries, ainsi que les éperons et les vêtemens précieux qu'ils portaient. Si quelque ecclésiastique prenait encore des parures séculières, on le regardait comme la chimère de son temps, et avec toute l'horreur qu'on a pour les monstres [2].

Il restait à réformer l'état monastique, celui dont les fidèles at-

[1] Astron. an. 817. — [2] *Id* Vit. Lud. Pii.

tendaient le plus d'édification. On rassembla pour cet effet un grand nombre d'abbés et de solitaires vénérables, dont saint Benoît d'Aniane fut l'ame et le principal organe [1]. Louis, qui l'avait pris en affection dès le temps qu'il était roi d'Aquitaine, le voulut rapprocher de sa personne quand il se vit empereur. Il le fit venir en Alsace avec des moines de son observance, et lui donna le monastère de Marmoutier. Bientôt il le trouva encore trop éloigné, et lui bâtit à deux lieues d'Aix-la-Chapelle un monastère que l'on nomma Inde, du ruisseau qui arrose le vallon où il était situé. Il ne fut pas encore content, et le voulut avoir au palais où il le chargea du soin de recevoir et de lui présenter les requêtes; mais ce saint homme, qui avait aussi peu de goût que d'aptitude pour les offices de la cour, et qui portait partout la profonde empreinte des choses éternelles, oubliait souvent les mémoires dont il s'était chargé. Il prit la méthode de les mettre dans ses manches, ou dans le manipule que les prêtres portaient encore habituellement: la précaution fut insuffisante, et afin que rien ne fût oublié, l'empereur en souriant le fouillait quelquefois lui-même.

Benoît se montra bien plus propre à rétablir l'état religieux dans son ancienne splendeur. Avec les autres abbés les plus expérimentés de France, et quelques-uns d'Italie, tels qu'Appollinaire du Mont-Cassin et Josué de Saint-Vincent du Vulturne, il trouva que le dépérissement de la discipline monastique provenait principalement de la diversité des observances; car, quoique la plupart des monastères tinssent la règle de saint Benoît, il y avait beaucoup de variété dans plusieurs pratiques introduites par les changemens successifs des mœurs, que ce père de la vie cénobitique n'avait pu prévoir. C'est pourquoi on faisait passer les relâchemens pour d'anciennes coutumes autorisées par le temps, et les moines, souvent les plus voisins, étaient comme étrangers les uns aux autres. On prit donc le parti d'établir une discipline uniforme par des constitutions qui expliquassent la règle primitive.

Elle ne semblait interdire que les grosses viandes; mais on ordonna que les moines, excepté les malades, ne mangeraient point de volaille, ni dans le monastère, ni au dehors, en aucun temps, sinon quatre jours à Pâques et autant à Noël. On leur permet néanmoins l'usage journalier de la graisse, dont les pauvres se servaient dans les pays où l'huile était rare. On n'exclut de cette permission que vingt jours avant Noël et le vendredi de chaque semaine: ce qui montre qu'on ne faisait pas encore maigre les

[1] Vit. t. v. Act. Ben. p. 210, etc.

samedis. Dans le cas d'une fatigue extraordinaire, même en carême, on accorde un rafraîchissement religieux après le repas du soir : c'est l'origine de la collation des jours de jeûne. On descend dans le plus grand détail pour la nourriture. Il est dit que la livre de pain portée par la règle pèsera, avant d'être cuite, trente sous, c'est-à-dire une livre et demie; vingt sous, à douze deniers par sou, pesant une livre. La portion de boisson sera une hémine de vin, et dans les pays qui manquent de vin on donnera le double en bière. Les enfans destinés à la vie monastique, et offerts à cet effet par leurs parens, en ratifieront la promesse par eux-mêmes quand ils seront en âge. On régla encore les redevances des monastères à l'égard du souverain, et nous voyons qu'elles étaient fort différentes les unes des autres. Les uns devaient le service de guerre, et des présens dans le genre des dons gratuits usités depuis. On en compte quatorze de cette première classe, entre autres Saint-Benoît-sur-Loire, Ferrières, Corbie, Stavelo, Saint-Eugend, depuis Saint Claude et Notre-Dame de Soissons. Le monastère de Fulde, si puissant par la suite, n'était pas encore dans cette classe, mais seulement au nombre des seize qui ne devaient que des présens. La troisième classe, beaucoup plus nombreuse, se composait de ceux qui ne devaient que des prières.

Tous ces réglemens eurent dans la suite une autorité presque égale à la règle de saint Benoît; mais on éprouva d'abord une peine infinie à les faire recevoir. La réforme de tout un royaume eût semblé moins difficile que celle de certains moines. Il y eut de grands troubles dans plusieurs monastères. Les communautés se partageaient avec éclat, une partie tenant pour la réforme, et l'autre pour le relâchement. Plusieurs prirent la règle des chanoines, et changèrent ainsi d'état par une conduite arbitraire qui fut regardée comme une apostasie. Toutefois, grace à l'attention, à la prudence et à la douceur de saint Benoît d'Aniane, que l'empereur avait préposé à l'exécution de la réforme avec Arnoux, abbé de Noirmoutier, les moines se soumirent insensiblement. Quelques-uns, tels que ceux de Richenou, s'empressèrent d'embrasser les nouvelles observances, afin que les deux commissaires, venant à les visiter, trouvassent avec consolation qu'on avait prévenu leurs vœux. Depuis cette époque, on ne raconte plus rien d'important de saint Benoît d'Aniane, qui mourut quelques années après (821) dans sa maison d'Aix-la-Chapelle, d'où son corps fut aussitôt transféré au monastère d'Inde avec les honneurs dus à sa sainteté. On a de lui plusieurs ouvrages tous analogues à sa profession, tant sur les anciennes règles monastiques dont il montre la conformité avec celle de saint Benoît, que sur les endroits des

Pères de l'Orient et de l'Occident les plus instructifs pour les personnes religieuses des deux sexes.

Il s'en fallait bien que les abbés d'Orient se rendissent aussi respectables. Ceux mêmes qui avaient résisté avec un courage héroïque aux persécutions de Léon l'Arménien ne tinrent pas contre ses artifices. Cet empereur, voyant que l'exil ne servait qu'à les affermir dans la foi, en rappela plusieurs à Constantinople après quelques jours seulement de bannissement. Il leur fit dire qu'on n'en voulait point à leur croyance; que ce qu'on demandait d'eux n'était rien; qu'il ne s'agissait que de communiquer une fois, pour le bien de la paix, avec le patriarche Théodote, après quoi on les renverrait à leurs monastères. Ils plièrent leur conscience aux conjonctures où ils se trouvaient, se figurèrent qu'on pouvait user de quelque condescendance pour ne pas tout perdre, allèrent tous ensemble dans un oratoire dont on avait conservé les peintures, et communièrent de la main de Théodote, qui de son côté dit anathème à ceux qui n'adoraient pas l'image de Jésus-Christ.

Saint Nicétas de Médicion, qui était du nombre de ces abbés, eut la faiblesse de céder, contre ses propres lumières, à ceux que leur âge lui faisait regarder comme ses guides [1]; mais il n'était pas rentré dans son monastère, qu'il se sentit l'ame déchirée par les remords les plus cuisans. Il pensa d'abord à s'ensevelir dans quelque solitude éloignée, pour y faire pénitence le reste de ses jours; jugeant ensuite qu'il devait réparer sa faute dans le lieu où elle avait été commise, il parut hardiment, et témoigna de toute part dans Constantinople qu'il n'avait pas changé de croyance. L'empereur le fit venir, et lui demanda pourquoi il n'était pas retourné comme les autres abbés à son monastère. Nicétas lui répondit: « Sachez, seigneur, que je désavoue ce que j'ai fait par une lâche » complaisance, et que jamais je ne fus moins disposé à commu- » niquer avec votre parti. Faites de moi tout ce qu'il vous plaira; » vous ne me verrez jamais reprendre d'autres sentimens. » On le transporta dans une île, où on le tint emprisonné jusqu'à la mort de Léon. Saint Jean des Cathares, qui ne fut appelé à Constantinople qu'après les autres abbés, résista à toutes les séductions, et fut aussi relégué et renfermé dans un château jusqu'à la mort de l'empereur.

Les talens de saint Théodore de Stude, et sa constance à en faire usage pour la défense de la foi, étaient trop connus pour qu'on le rappelât dans la ville impériale [2]. On le transféra au con-

[1] Vit. c. 7, n. 40, in tom. IX Bol. — [2] Vit. n. 82, etc.

traire du château de Métope dans un lieu beaucoup plus éloigné en Natolie, et on ne lui laissa point ignorer que les instructions qu'il ne cessait de faire par lettres et de vive voix en étaient la cause. Le saint homme répondit : « Qu'on me transporte où l'on » voudra, j'y consens volontiers ; toute la terre est au Seigneur, » et je n'y tiens que par sa volonté ; mais, quant à captiver ma » langue, jamais on n'y réussira ; en me donnant à Dieu, je lui » ai principalement consacré cette partie de mon corps. » L'empereur, averti de la fermeté du saint confesseur, envoya ordre de le flageller sans ménagement. Théodore ôta gaiement sa tunique, en disant : « Il y a long-temps que je désirais souffrir des » outrages pour le nom de Jésus-Christ. » Mais l'exécuteur, voyant ce corps exténué de macérations, craignit, en le frappant, de se rendre coupable de sacrilége. Il prétexta la bienséance pour faire retirer tout le monde ; puis apportant une peau de mouton, il la mit sur les épaules du saint, et déchargea sur elle une quantité de coups qu'on entendait au dehors. Il se fit même une incision au bras afin d'ensanglanter le fouet, qu'il eut soin de montrer en sortant.

Le saint abbé continua de parler et d'écrire en faveur de la vraie foi. Pour se mettre en état de produire des preuves de l'unanimité de toutes les Églises, il écrivit entre autres aux patriarches qui vivaient sous la domination des infidèles. Dans sa lettre à celui d'Alexandrie, il fait une assez longue description de la persécution des iconoclastes, dont il le suppose moins informé à cause de la difficulté de la communication par mer, où les musulmans étaient perpétuellement en course.

« Au sein du christianisme, lui-dit-il, les autels sont renversés, » les églises défigurées jusque dans les plus pieux asiles de la religion, » qui sont les monastères. Les Arabes qui vous oppriment auraient » honte de ne pas montrer plus de respect pour Jésus-Christ. On » lui débauche les personnes le plus spécialement consacrées à son » service. Les évêques, les prêtres et les moines ne jouissent de » nulle considération, et, ce qui est bien plus déplorable, ils languissent sans vigueur et sans force. Les uns ont entièrement perdu la foi ; les autres se flattent de la conserver, en se » rendant complices des hérétiques, et en communiquant avec » eux. Il en reste néanmoins qui n'ont pas fléchi le genou devant » Baal, et notre glorieux patriarche leur sert de guide et de modèle ; mais de ceux-ci, les uns ont été outragés et fouettés » cruellement, les autres, réduits dans les prisons à quelques onces de pain moisi par jour, et à quelques verres » d'eau infecte ; d'autres encore ont été condamnés à l'exil. Les » moins infortunés se sont bannis eux-mêmes, et n'ont d'autres

» logemens que les halliers des forêts et les antres des montagnes » où ils ont été contraints d'errer. Quelques-uns ont consommé » leur martyre sous le fouet; quelques uns, enfermés dans des sacs, » ont été jetés de nuit dans la mer. Enfin on anathématise les doc- » teurs de la sainte antiquité, et l'on célèbre la mémoire des im- » pies. On corrompt jusqu'à l'enfance et à l'innocence par les li- » vres qu'on distribue à ceux qui tiennent les écoles. On n'ose » parler de la saine doctrine. La femme se défie de son mari; tout » est plein d'espions, pour rapporter à l'empereur ce qui se dit et se » fait contre le dessein qu'il a formé d'anéantir le saint culte. On » lui défère quiconque ne communique pas avec les profanateurs, » quiconque a une image, ou un livre qui parle d'images, quicon- » que a reçu un exilé, ou servi un prisonnier. Quand il est décou- » vert, il est encore plus vite arrêté, déchiré de coups, proscrit » ou banni. Cette crainte renverse et la religion et l'ordre de la » société, en asservissant les maîtres à leurs esclaves. Nous implo- » rons votre assistance; accordez-nous au moins le secours de vos » prières. »

Le saint abbé avait écrit d'abord au pape Pascal[1] pour l'engager à interposer son crédit et son autorité apostolique en faveur des confesseurs de la foi. « Ecoutez, lui dit-il, ô homme revêtu » de la puissance divine, dépositaire des clés du ciel, pasteur éta- » bli de Dieu sur tout le troupeau de Jésus-Christ, pierre sur la- » quelle est bâtie l'Eglise catholique! car vous êtes Pierre, puisque » vous remplissez son siége: venez au secours de vos ouailles, qui » n'ont jamais été plus exposées qu'aujourd'hui à la fureur des » loups. Que toute la terre apprenne que vous avez anathématisé » ceux qui persécutent Jésus-Christ dans ses adorateurs; ainsi » vous soutiendrez les faibles, vous augmenterez le courage des » forts, vous relèverez ceux qui sont abattus, vous réjouirez toute » l'Eglise. Comme vos prédécesseurs, docile aux mêmes impres- » sions de l'Esprit saint, dans les mêmes occasions vous acquerrez » une gloire immortelle à l'Eglise romaine, qui est le refuge et le » port assuré de toutes les autres. C'est à vous que le Fils de Dieu » a dit de confirmer vos frères; en voici le lieu et le moment. » Tendez-nous la main: Dieu vous en a donné la puissance, puisque » vous êtes le premier de tous; que toute la terre sache que vous » frappez d'anathème ceux qui ont anathématisé nos pères. Vous » ferez une œuvre agréable à Dieu, vous soutiendrez les faibles, » vous confirmerez les forts, vous relèverez ceux qui sont tombés, » vous réjouirez toute l'Eglise; vous acquerrez une gloire immor-

[1] I Ep. 12.

» telle, comme vos prédécesseurs qui, par le mouvement du » Saint-Esprit, ont fait en des occasions semblables ce que nous » vous demandons. »

Ces lettres de saint Théodore, signées par les abbés de la plupart des monastères de Constantinople et des environs, furent très-bien reçues du souverain pontife. Il y fit une réponse pleine de tendresse, leur promit ses secours paternels, les exhorta à la persévérance, et ne tarda point à envoyer des légats à Constantinople. Mais les préventions de l'empereur étaient à leur comble : la légation n'eut d'autre effet que d'encourager les catholiques, qui virent la chaire de Pierre déclarée hautement en leur faveur. Pour fournir du moins un asile à ceux qui étaient le plus violemment persécutés, le pape fonda un monastère de moines grecs à Rome, près l'église de Sainte-Praxède, qu'il venait de rebâtir à neuf. Cet hospice ne tarda point à être rempli. Le courage inébranlable de plusieurs saints abbés, et surtout de saint Théodore, poussant à bout la fureur de Léon, ce prince dispersa tous les moines de Stude, et ceux qui restaient à Saccudion, avec une infinité d'autres. Quant à l'abbé Théodore, il le fit traîner de prison en prison, et transférer de province en province; mais partout le respect qu'inspiraient ses vertus et les largesses des fidèles à l'égard de ses gardes lui ménagèrent la liberté suffisante pour la défense de la foi. Il ne négligea pas même la discipline; malgré la grandeur du péril, du scandale et de la confusion, il prescrivit des règles sévères de pénitence pour ceux de ses inférieurs qui céderaient à la tyrannie. Ils étaient privés de la communion des choses saintes jusqu'à la fin de la persécution, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on pût tenir des conciles pour juger canoniquement de la grandeur des fautes et de la convenance des remèdes. « Si auparavant, dit-il, ils se trouvent en danger de » mort, qu'ils reçoivent la communion, pourvu qu'ils aient un re- » pentir sincère de leur faute, et nous croyons qu'elle leur sera re- » mise. Quant à ceux qui ne sont pas de notre communauté, » ajoute-t-il, qui suis-je pour leur donner des lois ? » Conséquemment à ce principe, il renvoyait aux évêques tous les étrangers que la haute opinion de sa sainteté et de son savoir faisait recourir à lui.

Il tomba une lettre de saint Théodore entre les mains de l'empereur. Il la renvoya aussitôt en Orient au gouverneur de la province, avec ordre d'en châtier si bien l'auteur qu'il ne recommençât plus. Cet officier représenta l'écrit au saint, qui ne fit nulle difficulté de le reconnaître. On lui donna cent coups de fouet avec une telle cruauté, qu'il tomba par terre sans haleine et sans mouvement. Ce ne fut que par une espèce de prodige qu'un de ses disciples, dé-

tenu dans la même prison, le put rappeler à la vie. Il lui fallut panser long-temps ses plaies, et couper beaucoup de chair morte. On flagella le saint abbé avec la même barbarie en deux autres occasions. On l'excéda de fatigues en le traînant d'un lieu à un autre dans cet état d'épuisement, en le faisant marcher de jour par des chaleurs excessives, et la nuit, pour tout repos, en le mettant aux entraves. On le tint un temps infini dans les cachots, dix-huit mois dans un endroit, jusqu'à trois ans dans un autre, transi de froid pendant l'hiver, étouffé par les chaleurs de l'été, suffoqué par l'infection et la puanteur, dévoré par les plus sales insectes; près de mourir de faim et de soif, au moins jusqu'à ce que des orthodoxes intrépides eussent trouvé moyen de l'approcher; car il ne recevait de ses tyrans qu'un petit morceau de pain qu'on lui jetait par un trou, de deux en deux jours. Enfin l'archevêque de Smyrne, l'un des chefs du parti, voyant que rien n'étouffait la sainte éloquence du confesseur, alors emprisonné dans cette ville, lui dit, en partant pour Constantinople, qu'il prierait l'empereur d'expédier un ordre pour lui couper la tête, ou du moins pour lui arracher la langue. La révolution qui survint l'année suivante (820) empêcha l'effet de cette menace.

Michel, chef d'un corps de troupes qu'on nommait les confédérés, enorgueilli jusqu'à l'insolence de quelque réputation de valeur, blâmait en toute rencontre la conduite de Léon, et forma enfin une conspiration contre lui [1]. Il fut découvert, arrêté la veille de Noël, et condamné sans retard à être brûlé dans le feu des bains du palais. L'impératrice Théodosie vint reprocher à son époux le peu de respect qu'il avait pour une si grande fête où il se proposait de recevoir le corps de Notre-Seigneur. Il consentit, quoiqu'à regret, à différer l'exécution. « Vous prétendez, lui » dit-il, faire une bonne œuvre; mais vous verrez ce qui en arri- » vera. » Michel fut mis dans la prison du palais les fers aux pieds. La nuit suivante, il feignit de vouloir se confesser, et sous ce prétexte, il fit avertir les conjurés de l'extrémité où il se trouvait, les menaçant de tout révéler s'ils ne faisaient un coup de vigueur pour sa délivrance. Le clergé du palais, qui logeait au dehors, entrait avant le jour pour chanter matines. A la faveur des ténèbres, les conjurés déguisés en clercs se coulèrent avec eux dans la chapelle au moment où l'empereur, qui se piquait de mieux chanter qu'aucun homme de son temps, entonnait, à la louange des trois Hébreux dans la fournaise, l'hymne que les Grecs chantent encore à l'office de Noël. A leur entrée pleine de précipitation

[1] Script. post. Theoph. 2.

et de tumulte, il se sauva dans le sanctuaire. Il y fut bientôt assailli. Il se défendit quelque temps avec une croix; mais il ne pouvait suffire à parer tous les coups qu'on lui portait. Un des conjurés, d'une force extraordinaire, lui abattit le bras avec l'épaule, et un autre lui trancha la tête. Son corps fut traîné par la ville et laissé ignominieusement dans l'Hippodrome. On transporta ses quatre fils dans l'île de Protée, où on les rendit ennuques. Telle fut, après environ sept ans de règne, la destinée de Léon l'Arménien, qui ne s'était souillé de tant d'impiétés et de cruautés que pour régner trente-deux ans, et faire passer l'empire à ses fils et à ses petits-fils jusqu'à la quatrième génération, comme ses devins ou ses adulateurs fanatiques l'en avaient assuré. Michel, surnommé le Bègue, parce qu'il l'était réellement, fut porté sur le trône ayant encore les fers aux pieds. Vers midi, ses fers étant à peine rompus, il alla, sale et négligé, tel qu'il était sorti de prison, se faire couronner par le patriarche dans la grande église, où il fut reconnu par tout le peuple.

Vers le même temps, on vit dans l'empire français des factions et des manœuvres non moins étonnantes; le seul respect du nom et du sang de Charlemagne empêcha de porter les choses à des extrémités aussi tragiques. On ne saurait dissimuler que quelques prélats entreprenans n'aient eu beaucoup de part à cette révolution, non pas toutefois comme évêques, mais comme membres du premier ordre de l'état. Qu'on se représente les évêques français de cet âge, tels qu'ils s'étaient maintenus jusqu'à nos jours en Allemagne, où la plupart avaient le rang de princes et la puissance effective de souverains. La piété, ou plutôt la politique de Charlemagne, qui n'était que le second roi de sa race, et qui sentait tout le crédit qu'ils avaient sur l'esprit de la nation, voulut se les attacher à force de bienfaits et de priviléges. La piété beaucoup moins réfléchie de Louis-le-Débonnaire, et les bornes de son esprit, incapable de combiner le régime de la hiérarchie avec le gouvernement général de l'état, lui firent porter bien plus haut encore l'autorité temporelle de la prélature. Ce pouvoir avait d'ailleurs un fondement imposant et presque aussi ancien que la monarchie. C'était le clergé qui avait porté les Gaulois, tombés dans une espèce d'anarchie, à donner la préférence à Clovis sur les autres conquérans barbares, tous engagés dans l'arianisme, et ce nouveau monarque avait conservé aux évêques, sur l'esprit des peuples, un empire qui lui était si avantageux: de là leur prééminence dans les assemblées de la nation, et leur influence dans toutes les grandes affaires. Si ces prérogatives avaient reçu quelques atteintes sous différens rois de la première race, l'ancienne possession au moins faisait regarder ces changemens comme autant

d'injustices; et la religion, mal conçue, sans avoir égard à la différence des conjonctures et des besoins où pouvait se trouver l'état, les traitait généralement d'usurpations sacriléges.

Telle parut en particulier la façon de penser du faible héritier de Charlemagne, et telle fut, avec l'intrigue et l'ambition dénaturée de ses fils, la source des revers et des chagrins qui empoisonnèrent toute sa vie. Il se montra d'abord jaloux de son autorité à l'égard de ses propres fils, et s'il les envoya commander en des provinces, ce fut sans leur donner aucun titre. Il ne suivit pas long-temps cette sage méthode. Son goût pour les réformes et les autres affaires ecclésiastiques, dont il s'occupait bien plus volontiers que du soin de l'état, lui fit venir la pensée d'associer un de ses fils à l'empire (817). Il rassembla grand nombre d'évêques et quelques seigneurs, et leur proposa cette question singulière : « Ne doit-on pas accélérer ce qui assurera le bien du royaume, » et donnera plus d'énergie au gouvernement [1] ? » Il n'y avait pas deux réponses à faire à cette demande : on dit tout d'une voix que cela ne pouvait s'accomplir trop tôt. « Puisque vous en jugez » ainsi, reprit-il, sachez que j'ai résolu de donner le nom d'empe- » reur à un de mes fils. » Et, croyant que par de simples actes de piété il pouvait suppléer à la prudence, sans penser que la raison et par conséquent la religion demande qu'en toute affaire on use de moyens particulièrement analogues à la nature des choses, il se contenta de prescrire trois jours de jeûne et de prière, afin que Dieu lui inspirât de choisir celui de ses fils qui était le plus propre à l'empire. Il se détermina néanmoins en faveur de l'aîné nommé Lothaire; puis il fit Pépin roi d'Aquitaine, et Louis, le plus jeune des trois, roi de Bavière. Les évêques et tous les grands, après l'empereur, jurèrent sur l'Évangile de s'en tenir à ce partage, et de n'y jamais rien changer, sinon du consentement de toutes les parties. Les deux jeunes rois, qui n'auraient pas songé à se plaindre si l'on avait pris pour règle l'ordre de la naissance, s'abandonnèrent au murmure quand ils se virent déchus de l'espérance qu'on leur avait donnée, en mettant, pour ainsi dire, l'empire au hasard d'un choix indiscret et arbitraire. Bernard, roi d'Italie, se souvint qu'il était fils du frère aîné de l'empereur même. Les plus dangereuses fermentations agitèrent tous les membres de l'empire.

Bernard était brave, magnifique, bienfaisant, beau et bien fait, adoré de son peuple [2]. Les mécontens, que l'on venait de faire en grand nombre, lui promirent de prendre son parti s'il paraissait

[1] Egin. an. 817. — [2] Egin. *Ibid.* Theg. c. 22, etc.

avec une armée. Il ne put tenir contre l'espoir de rentrer dans les droits de son père, et il se prépara aussitôt à les faire valoir ; mais l'empereur Louis fut averti de tout avant que les dispositions des rebelles fussent bien combinées. Il marcha vers l'Italie avec une armée formidable et avec tant de célérité, que Bernard n'eut d'autre parti à prendre que de venir se remettre à la miséricorde de l'empereur. On fit le procès à tous les conjurés qu'on put découvrir : ils furent tous condamnés à la mort, excepté le roi Bernard, à qui l'on se contenta d'arracher les yeux, et qui n'en périt que plus malheureusement, à raison de la cruauté particulière avec laquelle on fit cette exécution, dans le dessein qu'il n'en revînt pas. Les trois jeunes princes Drogon, Hugues et Théodoric, derniers enfans de Charlemagne et de ses épouses du second ordre, quoiqu'ils n'eussent rien de commun avec Bernard, et qu'ils fussent parfaitement innocens de sa révolte, furent tondus à cette occasion, et mis de force dans des monastères. La seule crainte qu'un jour il ne leur vînt envie d'en faire autant que le roi d'Italie suffit pour qu'on leur infligeât ce traitement odieux. C'est ainsi que la faiblesse d'un prince négligent, une fois alarmé, est plus à craindre que la fermeté uniforme et la sévérité même d'un gouvernement vigoureux (818).

Cette rigueur fantasque de Louis-le-Débonnaire, qui n'avait que sa bonté d'ame pour recommandation, aliéna les esprits. La réparation qu'il voulut faire, mais sans savoir garder la dignité de son rang, fit ajouter le mépris à la défiance et à l'aversion. Il était sorti de son caractère pour punir les rebelles ; il y rentra bientôt après avec toutes les petitesses du scrupule et de l'irrésolution. Il s'accusait hautement lui-même de la mort de son neveu Bernard et d'avoir opprimé ses trois jeunes frères, contre le serment fait à un père mourant. Rien ne calmant ses remords, il convoqua une assemblée générale au palais d'Attigni sur Aisne [1] (822). Ses trois enfans s'y trouvèrent, avec les seigneurs et la plupart des évêques. On vit avec étonnement, non seulement Adalard de Corbie et son frère Vala, mais les trois princes Drogon, Hugues et Théodoric, qui n'avaient point reparu à la cour depuis qu'on leur avait coupé les cheveux. Louis, avec une humilité aussi déplacée dans sa personne qu'exemplaire en soi, se confessa publiquement de n'avoir pas empêché la mort de Bernard, d'avoir fait tondre ses frères auxquels il demanda pardon, et d'avoir injustement maltraité Adalard et Vala. Il accorda une amnistie générale à tous ceux qui avaient porté les armes contre lui, rappela

P. 460. an. 821.

tous les exilés et leur fit rendre leurs biens. Il demanda ensuite aux évêques à faire la pénitence publique, à l'exemple du grand Théodose; et ces prélats, croyant marcher sur les traces de saint Ambroise, s'accordèrent à la lui imposer, sans sentir l'extrême différence de ces deux rencontres, et surtout de ces deux pénitens. La multitude des spectateurs parut édifiée; les plus clairvoyans et les plus sensés tremblèrent sur les suites qui ne justifièrent que trop tôt leurs alarmes. Adalard de Corbie, aussi grand homme d'état que fervent religieux, dit à ce propos, et au sujet des beaux réglemens qu'on ne manqua point de faire : « Il est difficile de » mieux traiter de l'utilité publique; fasse le ciel que l'exécution » et l'obéissance y répondent! »

Dans cette assemblée nommée parlement, et concile d'Attigni, pour consolider ce qui avait déjà été ordonné de ne point remplir le clergé de personnes serviles, on statua que les serfs trouvés dignes de la cléricature seraient affranchis publiquement avant d'être ordonnés [1]. On défendit aussi l'épreuve de la croix, expédient inventé par l'ignorance et la superstition pour s'assurer de la vérité des faits, et qu'on diversifia en plusieurs manières toutes également puériles; mais tous ces écarts pitoyables ne furent jamais autorisés que par des coutumes populaires ou nationales, tout au plus par les décisions suspectes d'un petit nombre de prélats, tandis que l'enseignement constant et public les contredisait de toute part et réclamait souvent avec force, comme le firent unanimement les pères d'Attigni.

L'épreuve de la croix qu'ils proscrivirent se faisait en cette manière : les deux parties qui s'accusaient alternativement d'un même crime, ou qui étaient en différend sur quelque autre objet d'importance, se tenaient l'une et l'autre immobiles et debout devant la croix, et celui qui tombait le premier perdait sa cause [2]. Il y avait une autre épreuve qui se faisait par le moyen d'un fer rougi au feu : l'accusé le prenait en main, ou le foulait aux pieds après s'être déchaussé; et s'il n'en recevait point de blessure, il était réputé innocent. Ce fer était béni et gardé soigneusement dans certains monastères qui en avaient le privilége exclusif. Pour le peuple, on employait l'examen, ou épreuve de l'eau bouillante et de l'eau froide; mais le plus grand désordre où la cruauté se trouvait jointe à la superstition, c'était l'épreuve du duel. L'accusé était d'abord pris à son serment : si la partie adverse n'y déférait point, le juge ordonnait le combat, et telle est l'origine barbare du faux point d'honneur, qui croit encore laver dans le sang l'in-

[1] Capitul. I, c. 4. — [2] Mabil. Annal. t. I, p. 47, 303, etc.

jure d'un démenti. Le vaincu était jugé coupable, et subissait la peine du crime dont il était accusé, ou dont il avait été l'accusateur. On porta l'abus jusqu'à mettre en péril les personnes désintéressées. Quand les parties ne voulaient pas défendre leur cause elles-mêmes, il y avait des champions ou braves de profession qui se chargeaient de leurs destinées et combattaient à leur place. Le comble de l'aveuglement, c'est que, non seulement pour les crimes, mais pour résoudre des questions de police et de jurisprudence, on eut recours à ces moyens étranges. Voulut-on savoir en Allemagne si la représentation devait avoir lieu en ligne directe? ce fut un combat singulier qui en décida. Fut-il question en Espagne de choisir entre l'office romain et l'office mozarabique? on ordonna que les deux livres seraient jetés au feu, et qu'on s'en tiendrait à celui qu'auraient épargné les flammes. Agobard, archevêque de Lyon, et l'un des plus savans hommes de son temps, écrivit fortement contre toutes ces pratiques injurieuses à l'humanité et à la religion. Elles s'abolirent insensiblement par la vigilance des papes et le secours des empereurs.

L'abbé Adalard, qui avait été une des principales lumières du concile d'Attigni, porta la même année son zèle au-delà des Gaules, jusqu'aux extrémités de l'empire d'Occident. Les Saxons convertis, mais encore faibles dans la foi, avaient un grand besoin de guides et de modèles dans la carrière du salut. Adalard se proposa d'établir en Saxe une nouvelle Corbie, c'est-à-dire un asile assuré pour la piété, pour les sciences, pour l'esprit d'étude et de recueillement, afin que les nouveaux chrétiens y pussent trouver des leçons et des exemples de toute la perfection évangélique, et qu'on en pût tirer d'excellens ouvriers pour achever de défricher cette belle conquête de l'Eglise. On avait ébauché cette institution quelques années auparavant; mais on avait choisi un lieu si ingrat et si stérile, qu'il ne pouvait pas même suffire à l'entretien des moines qui en avaient posé les premiers fondemens. Malgré l'assiduité avec laquelle ils s'appliquaient au travail selon l'esprit de leur état, ils ne pouvaient tirer leur subsistance de la culture de leurs terres, et ils étaient réduits à faire venir de fort loin de quoi se vêtir et se nourrir. Souvent Adalard avait été obligé lui-même de leur envoyer, de la vieille Corbie, des chariots chargés de provisions. Cet abbé, plein de prudence et de grandes vues, voulant remédier une bonne fois à des besoins toujours renaissans, obtint de l'empereur Louis la permission de choisir un lieu moins ingrat et plus convenable à la fin qu'on s'était proposée. Sa sainteté et sa longue expérience le firent juger seul capable d'y bien réussir. Il alla sur les lieux, accompagné de son frère Vala; l'empereur

leur fit fournir abondamment les vivres, les voitures et tout ce qui était nécessaire pour une fondation plus avantageuse. La présence de Vala prévint admirablement les Saxons [1]. Il avait autrefois commandé les armées dans le pays où il reparaissait sous l'habit monastique. Ce peuple tout guerrier venait en foule le contempler sous un extérieur si nouveau, ils avaient peine à en croire leurs yeux, et ils ne cessaient d'admirer une religion qui faisait faire des choses si contraires aux inclinations de la nature.

Les deux frères choisirent, avec le conseil des évêques, une situation fort avantageuse sur le bord du Wéser, et y établirent une communauté qui servit long-temps d'école et de séminaire pour les missions du Nord [2] (823). Elle prit, de sa filiation, le nom de Corbie, depuis Corvei suivant l'idiome tudesque, et demeura soumise à Adalard, malgré la distance des lieux et l'humilité du saint qui voulait y mettre un autre abbé. Quand il vit la nouvelle Corbie établie solidement, il retourna à son ancien monastère, où il mourut aussi saintement que toute la suite de sa vie donnait lieu de s'y attendre. Son frère Vala en fut abbé après lui, ayant toujours de là inspection sur la Corbie de Saxe, où il envoyait de temps en temps quelques moines de l'abbaye primitive, pour maintenir la régularité dans la colonie. Ce fut encore l'ancienne Corbie qui ouvrit à la nouvelle la carrière des missions, en vue desquelles on venait de l'établir.

Après la conversion de la Saxe, le Danemarck était le pays du Nord où de proche en proche la lumière évangélique devait naturellement se propager. Les Danois, fameux par leur audace, par leurs courses maritimes, par leurs invasions que l'excès de la population (prodigieuse alors dans ces contrées) leur faisait tenter de toute part, avaient depuis long-temps attiré l'attention des plus saints ministres de l'Evangile. Saint Willebrod avait pénétré chez eux, de sa mission de Frise; mais il y trouva un prince si attaché à l'idolâtrie, et des peuples d'un génie si farouche et si intraitable, qu'il fut contraint de se retirer sur les terres des Français. Tout le fruit qu'il recueillit de ses travaux, ce furent quelques enfans danois qu'il emmena avec lui, et qu'il instruisit des vérités du christianisme. Ebbon, archevêque de Sens, reprit le même dessein sous le règne de Louis-le-Débonnaire, pieusement ému de l'aveuglement de cette brave et belle nation, dont il avait souvent vu les principaux personnages à la cour impériale. Ebbon y voyait le roi même, nommé Hériold, qui se trouvait encore réfugié dans

[1] Vit. Val. c. 16. — [2] Du Chen. t. II, p. 344.

cette cour. Il fit approuver sa résolution dans une assemblée de presque tous les prélats français, puis par le souverain pontife, lequel l'institua légat avec Halitgaire, depuis évêque de Cambrai, qui voulut l'accompagner ; mais tout cet appareil fut suivi de peu d'effet. Il revint en France dès l'année suivante, quoiqu'en considération de l'empereur il eût été assez bien reçu en Danemarck par les deux princes qui avaient partagé entre eux ce royaume après en avoir chassé Hériold. Halitgaire ne demeura guère plus long-temps dans cette mission.

Dieu voulut encore choisir en cette rencontre ce qu'il y avait de moins grand ou de moins apparent pour étendre l'Evangile. Il y avait à la nouvelle Corbie un religieux édifiant qu'on y avait envoyé de l'ancienne, pour former les jeunes moines aux sciences et à la vertu. Il était dévoré de la soif du salut des ames ; mais aussi humble que zélé, il attendait dans le silence et la modestie le moment du Seigneur, et des marques assurées de la vocation d'en haut. Quand le roi Hériold, sincèrement converti pendant sa longue adversité, voulut tenter, avec le secours de l'empereur, de remonter sur le trône de Danemarck, il souhaita d'avoir avec lui un homme apostolique pour se fortifier dans la foi, et pour y amener ses peuples [1]. L'empereur en parla devant une multitude d'évêques et de seigneurs, qui presque tous répondirent qu'ils ne connaissaient personne en état et dans l'intention d'entreprendre une chose si difficile et si périlleuse. « Et moi, dit Vala, pour lors abbé » de Corbie, je sais un bon religieux en qui se rencontrent, j'ose le « garantir, toutes les vertus et tous les talens que l'on cherche. » On fit aussitôt venir à la cour le moine Anscaire, dont il avait prétendu parler, en lui laissant néanmoins une pleine liberté d'accepter ou de refuser ce qu'on lui proposait. L'homme apostolique, charmé de reconnaître la volonté de Dieu dans celle de son supérieur, et dans tout ce qui pouvait manifester l'ordre de la Providence, accepta sans balancer, et sans écouter une multitude de conseils pusillanimes. Un de ses confrères, nommé Aubert, de race illustre, et qui accompagnait son abbé à la cour, vint trouver le missionnaire en particulier, et lui demanda en deux mots s'il avait bien pensé à ce qu'il faisait. Anscaire répondit que rien ne le ferait changer. « C'en est assez, reprit Aubert : » sous l'agrément du seigneur abbé, je ne vous laisserai pas » aller seul.

Il partit effectivement avec Anscaire et le roi Hériold ; mais le Seigneur, pour lui donner la couronne de l'apostolat, ne deman-

[1] Egin. an. 826. Vit. S. Ansc. n. 10.

dait guère de lui que la bonne volonté. Après environ deux ans, il succomba à la fatigue, et tomba dans un état de langueur qui obligea son saint compagnon à le renvoyer à la nouvelle Corbie, où, à peine arrivé, il mourut saintement. Tels furent les commencemens de la solide conversion du Danemarck (826), d'où saint Anscaire étendit le christianisme en Suède (829). Ainsi les royaumes du Nord furent redevables à un moine français de la foi que l'audace et la dissolution d'un moine allemand leur ont fait perdre dans la suite.

Louis le-Débonnaire, après avoir procuré cet avantage aux extrémités de la Germanie, songea à remédier à d'autres maux qui affligeaient l'Italie. Il y envoya son fils Lothaire pour y rendre la justice, et entrer par là comme en possession de l'empire. Le pape Pascal, ayant appris l'arrivée de ce prince, l'invita à venir à Rome; et, le jour même de Pâques de l'an 823, il le couronna empereur et roi de Lombardie. C'est alors qu'il lui mit en main l'épée impériale pour la défense du saint siége et de l'empire. A peine Lothaire était-il de retour en France, que des troubles éclatèrent à Rome. Théodore, primicier de l'Église romaine, qui avait assisté au concile d'Attigni, et Léon nomenclateur, son gendre, furent traduits par-devant les juges ordinaires, qui leur firent crever les yeux, puis trancher la tête. Le bruit se répandit que c'était par ordre du pape, et parce qu'ils s'étaient montrés trop attachés aux intérêts du jeune empereur Lothaire. Il paraît que la souveraineté sur cette capitale du monde était déjà contestée aux nouveaux empereurs, tout au moins de fait, et que, sous prétexte d'éviter le péril du retard dans les affaires, on les terminait souvent avec beaucoup de pomptitude; ou bien les papes ne reconnaissaient déjà plus les empereurs que comme seigneurs suzerains et protecteurs, et non point comme maîtres et justiciers dans Rome. Pascal voulut néanmoins se justifier, au moins quant à l'exécution de Théodore, à laquelle il protesta, avec serment, qu'il n'avait point eu de part, quoiqu'il fût coupable, ajouta-t-il, du crime de lèse-majesté. L'empereur ne jugea point à propos d'entrer dans un plus long examen.

Le pape Pascal mourut dans la même année 824, avec la réputation de vertu qu'il avait soutenue pendant toute sa vie, et qui le fait honorer comme saint [1]. Entre les ornemens des églises, dans lesquels, à l'exemple de ses derniers prédécesseurs, il fit voir la nouvelle opulence des pontifes romains, il est fait mention de deux monumens qui représentaient l'assomption corporelle de la

[1] Anast. in Pasch. v.

Vierge, que par conséquent on croyait dès-lors à Rome. Eugène, archiprêtre de Sainte-Babine, fut élu peu après la mort de saint Pascal. Son élection fut troublée par l'ordination d'un antipape nommé Zizime; mais ce schisme n'eut point de suites, grace a l'intervention de l'empereur. Eugène méritait cette protection, spécialement par son humilité et sa simplicité jointes à la sagesse et à la doctrine, par sa libéralité et sa bienfaisance. Afin d'établir solidement la paix, le jeune empereur Lothaire fit une seconde fois le voyage de Rome. Il y publia une constitution célèbre en neuf articles, dont le premier défend, sous peine de la vie, d'offenser ceux qui sont sous la protection spéciale du pape et de l'empereur; le troisième défend, sous peine de l'exil, de troubler l'élection d'un pape, laquelle doit être faite, dit-il, par ceux-là seulement à qui les anciennes constitutions des saints Pères donnent le droit de la faire.

La constitution porte ensuite que, tous les ans, des commissaires, nommés par le pape et par l'empereur, feront à ce prince un rapport sur la manière dont les ducs et les juges administrent la justice; que tous les Romains, soit du sénat, soit du peuple, déclareront selon quelle loi ils veulent vivre, c'est-à-dire, qu'ils opteront entre le droit romain et les lois des Goths ou des Lombards, autorisées en Italie, afin qu'ils soient jugés, suivant cette loi, par l'autorité du pape et celle de l'empereur. L'article six veut que des commissaires remettent au plus tôt le pape et l'Eglise romaine en possession des biens ecclésiastiques qu'on retient injustement; et le neuvième déclare que tout homme qui veut vivre dans la grace de Dieu et avoir part à la bienveillance de l'empereur doit rendre en tout obéissance et respect au souverain pontife. Pour donner plus de force à cette constitution, et pour que l'exécution en fût mieux assurée, Lothaire fit de concert avec le pape prêter le serment suivant au clergé et au peuple romain: « Nous promettons serment de fidélité aux empereurs Louis et » Lothaire, *sauf la foi que nous avons promise au pape;* et nous ne » souffrirons pas que l'élection du pape se fasse autrement que se- » lon les canons, et que celui qui aura été élu soit consacré avant » qu'il ait fait, en présence du peuple et de l'envoyé de l'empe- » reur, un serment semblable à celui que le pape Eugène fait » *de son plein gré pour l'intérêt commun;* » termes remarquables, en ce qu'ils indiquent dans quel sens on consentait à demander l'approbation des empereurs.

L'an 826, le pape Eugène tint un concile qui nous donne lieu de faire observer à quel point les sciences, ou du moins les belles-lettres, étaient tombées en Italie, ainsi que dans le reste de l'Occident,

On y avait si peu de facilité, soit à s'énoncer, soit à composer, qu'il fallut copier d'un concile tenu sous Grégoire II le petit discours qui devait servir de préface au concile que l'on célébrait. On sentait cependant les dangers de cette ignorance, et l'on fit quelques canons pour en arrêter les progrès. Il fut ordonné que les prêtres négligens seraient avertis par l'évêque, suspendus de leurs fonctions pour avoir le temps de s'instruire, et que, s'ils ne profitaient pas de l'avertissement, ils seraient déposés; que le métropolitain en userait de même à proportion à l'égard de ses suffragans; qu'on établirait des écoles dans les évêchés et les autres lieux où elles seraient nécessaires; qu'on rassemblerait les clercs près la cathédrale, dans les cloîtres, où ils vivraient en commun sous des supérieurs d'une capacité reconnue, et dépendans eux-mêmes de l'évêque. L'Italie, comme le prouvent ces deux articles, ne dédaignait pas de se réformer sur le modèle de l'Eglise de France. On défend encore aux prêtres de paraître hors de leurs maisons autrement qu'en habits ecclésiastiques, et de s'exposer au mépris du peuple en s'occupant des travaux serviles de la campagne. L'ancienne discipline, sans doute, n'interdisait point aux prêtres la culture des terres, comme on le voit par l'exemple de saint Félix, si souvent préconisé par saint Paulin; mais la domination des Barbares ayant avili ce genre de travail, l'Eglise, qui a la même sagesse et le même pouvoir dans tous les temps, crut devoir s'accommoder au génie de ces peuples en ce qui n'intéressait ni le fond des mœurs, ni la religion. On voit encore par ce concile de Rome que le droit de patronage, dont nous avons déjà fait observer des exemples, prenait de jour en jour une nouvelle faveur; on déclare que les fondateurs ont droit d'établir des prêtres, non seulement dans les oratoires, mais dans les monastères de leur fondation, avec le consentement et sous la dépendance de l'évêque; on veut aussi que tous les abbés soient prêtres, pour avoir plus d'autorité.

Dans le même temps, les translations et les partages des reliques, regardés si défavorablement jusqu'au temps de saint Grégoire, devinrent très communs. Cette nouvelle méthode était à la vérité le résultat d'un principe louable, d'un empressement religieux à se procurer au moins quelque parcelle de ces reliques insignes que l'on préférait à tous les trésors. Il n'est point de meilleure preuve de la vénération qu'on avait alors pour elles, vénération qu'on tenait de la sainte antiquité, quant au fond de la chose; mais il faut convenir que ces nouveaux procédés entraînèrent bien des abus. On vola les reliques dans ces translations; on usa de violence et de supercherie pour accréditer sa propre église aux dépens des autres; on y exposa

quelquefois des reliques supposées au culte des fidèles. Les personnages du plus haut rang et les plus éclairées n'épargnaient au moins ni soins, ni fatigues, ni dépenses pour s'en procurer. Hilduin, abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Médard de Soissons, et archichapelain ou grand-aumônier de France, ayant gagné dans un voyage de Rome l'amitié du pape Eugène, crut n'en pouvoir faire un meilleur usage qu'en obtenant du pontife quelque relique célèbre. De retour en France, il voulut encore s'appuyer d'un nouveau titre, obtint une lettre de recommandation de l'empereur Louis, la remit au prévôt de son abbaye de Saint-Médard, nommé Rodoin, qu'il fit partir pour Rome en le chargeant de demander le corps de saint Sébastien [1]. Le pape fit d'abord difficulté de priver l'Eglise romaine des dépouilles si révérées de cet illustre martyr; mais, ne pouvant rien refuser à l'empereur, il céda enfin, et la relique fut apportée en France, et reçue avec la plus grande solennité dans l'église de Saint-Médard. On raconte un grand nombre de miracles qu'elle fit sur la route, et plus encore depuis son arrivée. Le prévôt Rodoin, encore plus curieux de se procurer des reliques que son abbé, qu'il avait lui-même engagé dans cette entreprise, peu content de ce qu'on lui donnait de bonne grace, enleva furtivement le corps du pape saint Grégoire, après avoir corrompu par argent ceux qui en avaient la garde. Toutefois on prétend l'avoir encore à Rome, ainsi que saint Sébastien; ce qui fait présumer que les Romains ne remirent aux Français qu'une partie de l'un et de l'autre, comme Adon, auteur contemporain, le dit expressément de saint Sébastien.

Eginard, ancien secrétaire de Charlemagne, l'un des plus grands et des plus vertueux seigneurs de la cour, ainsi que des plus grands hommes de son siècle, se donna pareillement beaucoup de peine pour se procurer des reliques étrangères [2]. Depuis la mort de son puissant bienfaiteur, il vivait dans la retraite, séparé de sa femme, et occupé de l'administration de plusieurs abbayes. Il venait de bâtir l'église du monastère de Michlenstadt, entre le Mein et le Necker; et, souhaitant avoir les reliques de quelque saint à qui il pût la dédier, il en envoya chercher à Rome. Ses commissionnaires passèrent par Soissons et s'y associèrent un prêtre nommé Hun. Etant arrivés à Rome, ils cherchèrent dans les cimetières hors de la ville, et enlevèrent secrètement les corps des martyrs saint Pierre exorciste et saint Marcellin prêtre [3]; mais le prêtre soissonnais, ne se croyant pas tenu à une grande fidélité envers les complices de son larcin, leur déroba une partie du corps de saint Mar-

[1] Boll. tom. II, p. 278. — [2] Act. SS. Bened. t. v, p. 44. — [3] Tillem. t. I, p. 199.

cellin, qu'Hilduin fit néanmoins restituer à Eginard. Celui-ci plaça d'abord les reliques à Michlenstadt, suivant sa première résolution; puis croyant avoir reconnu par deux miracles que ce n'était pas la volonté de Dieu qu'elles y demeurassent, il les fit transférer quelques mois après au monastère de Mulenheim ou Selgenstad, dont il avait aussi l'administration. Comme il était fort lettré, ayant entre autres ouvrages écrit avec succès la vie de Charlemagne et une partie des annales de France, il composa l'histoire de ces translations, dans laquelle il raconta une longue suite de prodiges arrivés dans tous les lieux où il jugea à propos de distribuer quelque partie de ces reliques. On vit paraître dans le même temps une infinité d'histoires de martyrs et d'autres saints qui se répandirent de toute part, soit pour embellir les anciennes, soit, quand on en manquait, pour en créer de nouvelles. Telle fut la source de tant de légendes apocryphes qui, donnant un air de fable à la vérité même, mirent la plus saine critique dans une sorte d'impossibilité d'en faire le discernement, et fournirent à la critique outrée des prétextes spécieux de rejeter l'une et l'autre sans distinction.

Anségise, Français illustre par sa naissance et par ses talens, avait eu sous Eginard l'intendance des bâtimens de l'empereur [1]. Il renonça au monde, et embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Fontenelle, ou Saint-Vandrille. Il devint ensuite abbé de Saint-Sixte de Reims, et de Saint-Memmie de Châlons. Son détachement lui fit encore quitter le gouvernement de ces deux monastères; mais la disette de bons sujets et sa sage économie le firent bientôt rechercher pour l'abbaye de Saint-Flay ou Saint-Germer au diocèse de Beauvais, réduite à l'indigence, et presque sans bâtimens. En peu de temps non seulement il lui rendit sa première aisance, mais il trouva le moyen de faire en grains et en fruits des réserves abondantes qu'il distribuait à tous ceux qui en avaient besoin, et qui bannirent la misère de tout le canton. L'amour du bien public engagea l'empereur à lui donner encore l'abbaye de Luxeu, et celle de Saint-Vandrille, qu'Eginard venait d'abdiquer volontairement. Ainsi Anségise jouit tout à la fois de ces trois abbayes, qu'il remit toutes en meilleur état qu'il ne les avait prises. Il fit tant de bien à Fontenelle, qu'on le comparait à saint Vandrille et à saint Ansbert. Il y transporta de Luxeu des religieux consommés dans la vertu, pour rétablir la régularité tombée en ruine avec les bâtimens, et avec la subsistance temporelle que la dureté de quelques abbés précédens refusait aux moines. Il pourvut magnifiquement ses

[1] Vit. S. Anseg. T. v Act. Bened. p. 630.

trois monastères de vases sacrés, d'ornemens d'église de toute espèce, et surtout de bons livres, particulièrement d'ouvrages des Pères.

C'était la dépense que faisait le plus volontiers Anségise, qui, par un assemblage assez rare, joignit aux talens économiques le goût et l'amour des lettres. Il conçut l'utile dessein de rassembler en un corps d'ouvrage les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, jusque là dispersés en feuilles volantes. Comme il avait été employé en plusieurs ambassades par l'empereur Louis, il avait acquis les connaissances et le discernement convenables pour bien exécuter ce projet, qui demandait en effet un homme d'état ; aussi le recueil d'Anségise acquit en peu de temps la plus grande célébrité. Il se trouve cité, incontinent après sa publication, dans les capitulaires de l'empereur Louis, puis de ses successeurs, comme ayant autorité publique.

Le pape Eugène, second du nom, étant mort au mois d'août de l'année 827, peu de temps après, et probablement dans le cours du même mois, on lui donna pour successeur Valentin, archidiacre de l'église romaine, qu'on intronisa contre la coutume avant de le consacrer. On s'empressa aussi de l'ordonner évêque, mais après l'avoir fait prêtre, quoi qu'en disent quelques auteurs peu réfléchis, et confondus d'avance par Ratram de Corbie, qui réfutait en son temps cette imputation de Photius [1]. On croyait ne pouvoir mettre assez vite en place un pontife singulièrement cher au peuple et au dernier pape qui l'avait toujours auprès de lui; mais il n'eut pas le temps de remplir les grandes espérances qu'on avait conçues de son mérite. Il mourut quelques mois après son élection. Le saint siége vaqua ensuite assez long-temps, vraisemblablement jusqu'à l'année suivante. On élut alors Grégoire IV, prêtre du titre de Saint-Marc, qui fut d'abord intronisé; mais pour son ordination il fallut attendre l'envoyé de l'empereur, mécontent sans doute de la précipitation dont on avait usé en faveur de Valentin. D'ailleurs le nouveau pontife s'opposa de tout son pouvoir à sa propre élévation, et l'on fut obligé de le tirer par force de l'église des saints Côme et Damien, où son humilité avait recherché un asile. Son pontificat fut d'environ quinze ans, durant lesquels on eut plus d'une occasion de se convaincre que son aversion pour les grandeurs ne le rendait pas moins propre aux grandes choses.

Peu content d'orner des églises avec toute la magnificence de ses prédécesseurs, devenus maîtres d'une bonne partie de l'Italie,

[1] Ratram. C. Græc. oppos. l. 4, c. 8.

il fit fortifier la ville d'Ostie à l'embouchure du Tibre contre les courses des Sarrasins qui pillaient toutes les villes et les côtes voisines. Les musulmans d'Espagne, plus resserrés de jour en jour par les chrétiens d'Asturie, avaient porté leurs colonies jusque dans les îles de la Grèce, où ils n'éprouvaient pas la même résistance. Ils étaient descendus dans plusieurs îles, sans trouver un vaisseau qui s'opposât à leurs efforts. Ayant reconnu la bonté du territoire de la Crète, ils résolurent de conquérir cette île, ou d'y périr jusqu'au dernier [1]; et sitôt qu'ils furent débarqués, leur commandant fit brûler sa flotte pour les forcer à tenir leur résolution. Ils bâtirent, au lieu nommé Candax, une ville qui prit le nom de Candie, et qui le donna à toute l'île; de là, ils la parcoururent triomphans, sans donner aux naturels du pays le temps de respirer; ils s'en rendirent si bien les maîtres, que de trente villes qu'ils s'assujétirent, il ne resta que celle de Gortyne qui conserva ses mœurs et sa religion. Pour n'avoir pas voulu y renoncer, Cyrille, qui en était évêque, souffrit un glorieux martyre (824).

D'un autre côté, les musulmans d'Afrique envahirent la Sicile, comme ils avaient envahi autrefois l'Espagne, à la faveur de l'incontinence et de la trahison d'un mauvais chrétien [2]. Euphémius, qui commandait une troupe de gens de guerre dans cette belle province, toujours soumise aux empereurs de Constantinople, s'étant criminellement épris d'une religieuse, l'enleva de son couvent et l'épousa au grand scandale de tout le monde. Les frères de cette vierge déshonorée en portèrent leur plainte à l'empereur Michel-le-Bègue, qui n'était pas scrupuleux sur ce point. Il avait un trait tout pareil de dissolution à se reprocher, ayant lui-même épousé Euphrosyne, petite-fille de l'impératrice Irène, et religieuse dans l'île du Prince; mais cet empereur, regardant son inconduite scandaleuse comme une prérogative de son rang, voulut punir ce qu'il se permettait, et envoya ordre au gouverneur de Sicile d'user contre Euphémius de toute la sévérité des lois, et de lui imprimer la note d'infamie, en lui faisant couper le nez. Euphémius, averti sous main, s'assura d'une partie des troupes, résista au premier effort du gouverneur, puis se retira vers l'émir d'Afrique; et comme si l'impudence lui eût donné droit à l'empire, ce subalterne audacieux, qui n'avait que le rang de capitaine, osa demander au prince maure le titre d'empereur, avec quelques secours, sous promesse de le rendre maître de la Sicile, et de lui payer un gros tribut. L'émir, qui ne demandait pas mieux que d'avilir la puissance imperiale, accorda tout ce qu'on désirait

[1] Post. Theoph. l. II, n. 21, p. 46. — [2] Ib. n. 24. Chron. Cass. t. c. II.

Le rebelle alla se montrer à Syracuse avec une armée de mahométans, et les insignes d'empereur. Il y fut tué peu de temps après, et les Arabes demeurèrent maîtres de la Sicile (827). De là ils faisaient descente sur descente en Calabre et en Lombardie, c'est-à-dire, dans toute l'Italie, tant de l'empire d'Orient que de l'empire d'Occident.

Ce fut pour s'opposer à leurs incursions, et pour assurer l'embouchure du Tibre où l'abord était plus facile, que Grégoire IV entreprit un ouvrage plus grand qu'aucun de ceux construits par ses prédécesseurs, en rebâtissant dans l'intérêt de la sûreté publique la ville d'Ostie entièrement ruinée. Il en fit une ville toute nouvelle, qu'il nomma de son nom Grégoriopolis, la réédifia de fond en comble, l'entoura de murailles plus hautes et de fossés plus profonds qu'auparavant, y mit de bonnes portes garnies de herses, avec des machines à lancer des pierres, et tous les instrumens de guerre alors en usage.

Les Maures avaient tourné leurs efforts vers l'Orient, tandis que les forces de cet empire étaient toutes occupées à la guerre civile entre l'empereur Michel et Thomas qui se donnait pour le fils d'Irène. Michel, à son avénement à l'empire, avait rappelé les confesseurs bannis pour la cause des images, quoiqu'il fût lui-même dans une croyance toute contraire, ou plutôt dans une indifférence totale par rapport aux principes fondamentaux de la religion, lui qui tenait en même temps à des superstitions qui allaient jusqu'à l'extravagance. Quand il crut son autorité bien établie, surtout après la défaite et la mort de Thomas (823), il se déclara contre les catholiques, et se rendit hautement persécuteur [1]. Le saint moine Méthode, qui devint par la suite patriarche de Constantinople, et qui fut un des principaux soutiens de la saine doctrine, reçut sept cents coups de fouet. Saint Euthymius, évêque de Sardes, déjà célèbre par sa confession et par deux exils, expira dans les tourmens. On exerça une infinité d'autres violences. Pour empêcher de combattre l'erreur, on ferma les écoles publiques, et l'on défendit aux enfans d'étudier, à l'exemple des mahométans, dont on ne fit pas difficulté d'imiter la tyrannie en faveur de l'impiété que l'on tenait d'eux.

Dans ce nouveau péril, on ne put encore fermer la bouche a saint Théodore de Stude, qui avait été rappelé avec les autres exilés. La première chose qu'il fit, en arrivant dans le voisinage de Constantinople où il avait été reconduit comme en triomphe par des monastères et des peuples entiers, ce fut d'aller rendre ses

[1] Post. Theoph. p. 51.

respects au saint patriarche Nicéphore dans son monastère de Chalcédoine, où il était retiré, tandis que l'usurpateur Théodote demeurait en possession de son siége. Cet intrus étant même venu à mourir, l'évêque légitime ne fut pas rétabli, mais vit de nouveau occuper sa place par le fameux iconoclaste Antoine de Sylée, qui la garda onze ans. Saint Théodore s'étant concerté avec le patriarche Nicéphore et quelques dignes évêques, on résolut d'écrire à l'empereur en faveur de la bonne cause. Mais c'était parler à un sourd, disent les historiens du temps, que de prétendre persuader ce prince naturellement frivole et devenu persécuteur.

La persécution, loin d'intimider Théodore, ne le rendit que plus vigilant à écarter le péril de la séduction par des instructions et des lettres éloquentes. Il ne cessait d'inculquer à tous les ordres de fidèles ces règles fondamentales de la saine croyance : « Qu'il » n'était plus question de conférer avec des hérétiques déclarés, » comme on le proposait encore, ni de faire un accommodement » politique dans une matière élevée au-dessus de tout pouvoir hu- » main ; qu'il ne s'agissait pas d'affaires temporelles dont l'empe- » reur pût juger, mais de la doctrine céleste qui n'a été confiée » qu'à ceux à qui il a été dit : *Tout ce que vous aurez lié sur la* » *terre sera lié dans le ciel*, c'est-à-dire, aux apôtres et aux évê- » ques leurs successeurs, principalement à celui de Rome, qui tient » le premier siége, puis à ceux de Constantinople, d'Alexandrie, » d'Antioche et de Jérusalem ; que ces cinq chefs faisaient la force » de l'Église, et devaient être à la tête de tous les jugemens sur les » dogmes divins ; que le devoir des souverains et des magistrats » consistait à leur prêter la main pour mettre leur jugement à » exécution ; que la manière canonique de procéder consistait à » rassembler les princes de l'Église, avec ceux qui défendaient » unanimement la vérité ; que s'il n'était pas possible d'avoir des » députés de l'Orient, la même impossibilité n'existait point par » rapport à l'Occident ; que quand ceux-ci n'assisteraient point à » l'assemblée, elle ne laisserait pas que de prononcer validement » par les lettres synodiques que recevrait le premier siége ; que si » l'assemblée même ne pouvait avoir lieu, il fallait envoyer à Rome, » de part et d'autre, à cette mère de toutes les Eglises, où Pierre » a présidé le premier, et qu'on en recevrait la décision certaine » de la foi, comme cela s'est pratiqué de tout temps. »

Ce sont ici les derniers monumens de l'activité généreuse de saint Théodore. Il mourut enfin consumé de travaux et de souffrances, à l'âge de soixante-sept ans (826). On a de lui un testament, où, après sa confession de foi, il donnait à ses disciples et aux abbés ses successeurs des règles qui montrent du moins l'idée

qu'on avait encore en Orient de la régularité monastique. « Vous » n'aurez rien en propre, dit-il à l'abbé, pas même une seule » pièce de monnaie. Vous ne partagerez ni vos soins, ni les biens » de votre monastère entre vos proches et vos amis; tout sera » pour vos frères et vos enfans spirituels. Vous n'aurez point » d'esclaves, ni pour votre personne, ni pour la communauté : » ce sont des hommes faits, comme vous, à l'image de Dieu. Vous » irez à pied, à l'exemple de Jésus-Christ, ou monté sur un âne. » Vous ne souffrirez aucune propriété parmi les frères, pas même » celle d'une aiguille. Vous sortirez rarement, et ne quitterez votre » troupeau que par nécessité. Vous ne contracterez amitié avec » aucune religieuse, et vous n'entrerez point dans leurs monas- » tères. Vous n'ouvrirez point le vôtre aux femmes, et vous ne » parlerez à aucune qu'en présence de deux témoins de part et » d'autre, et s'il se peut sans la voir. Vous n'affecterez point » d'avoir tel syncelle en particulier; mais différens frères vous ser- » viront. On ne gardera point d'argent dans le monastère, et l'on » donnera aux pauvres tout le superflu, de quelque espèce qu'il » soit. Vous ne ferez rien de votre chef pour le spirituel, ni pour » le temporel; mais vous prendrez toujours l'avis de deux ou trois » personnes des plus capables, selon les matières. » Le saint abbé laissa encore à des religieuses, qui l'en avaient prié, une instruction sommaire conçue en ces termes : « Ne vous formez pas sur la » vie lâche de la plupart des religieuses qui vous environnent, et » qui ne le sont que de nom; mais, comme les grands peintres ne » travaillent que sur le bel antique, modelez-vous sur les originaux » de la sainte antiquité que vous avez entre les mains. »

Le patriarche saint Nicéphore mourut dans sa retraite peu d'années après saint Théodore Studite (828). Entre les écrits qui l'ont illustré, aussi bien que sa constance dans la foi et dans la pratique de toutes les vertus, on lui est surtout redevable d'une Histoire abrégée d'environ deux siècles, savoir, depuis la mort de l'empereur Maurice jusqu'au temps d'Irène.

Cependant l'empereur Michel, nonobstant son indifférence pour la religion, ou pour mieux dire, malgré sa religion monstrueuse et qui ressemblait assez à celle de Constantin-Copronyme, qu'il paraît avoir eu dessein de copier, voulut donner une couleur moins odieuse à la tyrannie qu'il exerçait sur ses sujets orthodoxes; il tenta de les mettre en contradiction avec ceux de l'Église de France (824). Sous prétexte de confirmer l'alliance entre les deux empires, il envoya des ambassadeurs à Louis-le-Débonnaire, avec une lettre qui portait cette inscription : Michel et Théophile (c'était son fils déjà associé à l'empire), fidèles à Dieu, empereurs

les Romains, à notre cher et honoré frère Louis, roi des Français et des Lombards, nommé leur empereur [1]. Après avoir assuré qu'il veut conserver la paix avec les Français, il entreprend de justifier les violences dont il usait envers les catholiques d'Orient, et rapporte plusieurs pratiques vraiment superstitieuses et inexcusables, pour rendre odieux tous les orthodoxes, qu'il en accuse généralement. C'est ainsi que l'esprit d'hérésie, toujours guidé par l'esprit de mensonge, a recours soit à des inventions purement calomnieuses, soit à des imputations générales, quand il ne s'agit que d'abus particuliers et presque inévitables dans les meilleures choses. La fourberie de l'empereur, instruit des préventions qu'on avait en France touchant cette matière, ne tendit qu'à les augmenter. Cette manœuvre était d'autant plus propre à y prolonger les dispositions peu favorables où l'on y était par rapport au dernier concile de Nicée, que Michel, en ne lui donnant que la qualification de concile local, ainsi qu'au concile iconoclaste de Constantin-Copronyme, semblait être autorisé par quelques docteurs même de la Grèce des plus orthodoxes, et en particulier par saint Théodore Studite, qui s'était servi de cette expression. En effet, le défaut d'adhesion d'une partie aussi considérable de l'Eglise que l'empire français et quelques autres nations de l'Occident, a pu long-temps le faire regarder comme ceux des conciles œcuméniques qui n'en ont acquis l'autorité, et surtout le nom, que par l'acceptation subséquente des diverses Eglises.

L'empereur Louis, se flattant de tout pacifier, rassembla l'an 825 les plus savans hommes du royaume dans son palais de Paris, à dessein seulement d'éclaircir la question dont la décision devait être renvoyée au chef de l'Église [2]. Les prélats assemblés firent plus qu'on ne leur demandait. Confirmés par le faux exposé des Grecs, et dans l'ignorance ou ils étaient des faits, ils condamnèrent indistinctement, et le conciliabule de Copronyme, et le septième concile; ils rejetèrent même, au moins de parole, tout culte rendu aux images, tandis que, de fait et par la pratique, ils les vénéraient en ordonnant de les placer avec honneur dans les églises, tant pour y servir de décoration, que pour rappeler aux fidèles la vertu des saints qu'elles représentaient. Encore les différens docteurs n'étaient-ils pas trop d'accord entre eux dans leur manière de s'énoncer; les plus éclairés, la plupart même, prétendaient qu'on leur devait rendre quelque sorte d'honneur; en sorte qu'ils paraissent n'avoir rejeté que le culte excessif qu'ils soupçonnaient les Grecs de rendre aux images. Aussi les souverains pontifes usè-

[1] Post. Theoph. 4. l. II, n. 10, p. 44. — [2] Conc. Gall. t. VII, p. 109.

rent d'une sage économie, et travaillèrent avec douceur à ramener ces docteurs prévenus à toutes les observances reçues dans l'Église, sans jamais penser à les retrancher de sa communion. On reçut en France et en Germanie le second concile de Nicée, dès qu'on s'y fut donné le temps de le comprendre, dès qu'on y eut confondu les impostures, et abandonné les préventions qui avaient engagé les Pères de Francfort, aussi bien que ceux de la conférence de Paris, à le rejeter.

Cette question s'éclaircit principalement à l'occasion des excès auxquels se porta Claude, évêque de Turin. Il était espagnol de naissance, et avait puisé l'amour de la nouveauté dans l'école de Félix d'Urgel [1]. Ayant ainsi perdu la foi qui est indivisible, il embrassa facilement les erreurs des iconoclastes, et poussa les choses plus loin que la plupart d'entre eux. Il avait dissimulé ses sentimens, de peur de nuire à son élévation dans le clergé; mais sitôt que son ambition fut satisfaite, il leva le masque sans nul ménagement. Dès la première visite qu'il fit de son diocèse, il brisa dans toutes les églises, non seulement les images, mais encore les croix, et incrimina avec la même fureur la vénération des reliques et l'invocation des saints. Un attentat si scandaleux révolta son peuple, qui montra par la vigueur de sa résistance quel était le véritable état de la croyance parmi les sujets mêmes des monarques français. « Non, répondirent-ils à quelques reproches qu'il voulut leur » faire (selon le témoignage ingénu qu'il leur rend lui-même dans » ses lettres), nous ne croyons pas qu'il y ait rien de divin dans » l'image que nous vénérons; mais nous lui rendons des honneurs » en vue de celui qu'elle représente. »

On se hâta de toute part de confondre l'impiété de Claude [2]. L'abbé Théodmire, ami de l'hypocrite avant qu'il fût démasqué, et Dungal, reclus au monastère de Saint-Denis, ne crurent pas que l'esprit du recueillement et les règles de leur état les dussent empêcher d'user de leurs talens pour écarter la contagion qui menaçait l'Église occidentale. Ils prirent des premiers la plume pour arrêter ou décréditer le novateur. « Quel orgueil, dit Dungal, de » fouler aux pieds, de briser avec mépris ce que, depuis plus de » huit cents ans, c'est-à-dire, depuis l'établissement du christia- » nisme, les saints Pères et les plus religieux princes ont permis, » ont ordonné qu'on exposât dans les églises, et même dans les » maisons particulières, pour la gloire du Seigneur! Peut-on » compter au nombre des chrétiens celui qui rejette ce que reçoit » toute l'Église? »

[1] Mabil. præf. in sæc. 4, n. 25. — [2] Bibl. PP. p. 900 et seq.

L'empereur Louis fit condamner par les évêques les écrits que Claude eut l'audace de produire en faveur de son impiété; puis il en envoya l'extrait aux plus savans personnages du royaume, afin de les réfuter. Jonas, évêque d'Orléans, Agobard de Lyon, Valafride, surnommé Strabon ou le Louche, et plusieurs autres entrèrent dans cette honorable lice; mais entre ces docteurs vantés, on exalte particulièrement la manière exacte et sage avec laquelle s'exprime Valafride. Il soutient qu'on ne doit plus condamner les honneurs rendus aux images, pourvu qu'ils soient modérés, et que l'abus que des personnes simples peuvent en faire n'est pas une raison de les ôter de nos temples (825).

L'ouvrage de Jonas répond mal à la réputation que cet auteur a eue de son temps. On n'y trouve de justesse ni dans les raisonnemens, ni dans les réflexions; à l'argumentation il substitue de froides plaisanteries, et des puérilités plus dignes de dérision que ce qu'il veut censurer. C'est ainsi qu'il raille son adversaire sur l'équivoque de son nom, disant qu'on doit peu s'étonner de ce qu'il ne marche pas droit dans les sentiers de la vérité, puisqu'il se nomme Claude, c'est-à-dire boiteux, selon l'étymologie latine. Il est vrai que Jonas, avec les sentimens qu'il professait, devait se trouver embarrassé dans une pareille dispute. Il adorait la croix, mais il n'approuvait pas le culte des images : inconséquence qu'il rendait encore plus sensible par le développement du principe sur lequel il établissait des pratiques si différentes. « Nous n'adorons » pas la croix, disait-il, comme une divinité. Si nous la baisons, » ce n'est pas à cause du bois dont elle est formée, c'est par amour « pour celui qui par elle a opéré notre salut. Quand on baise de » même l'Evangile tracé avec l'encre sur le parchemin, le fait-on » en l'honneur de l'encre ou du parchemin? N'est-ce pas plutôt » en l'honneur du Verbe incarné, dont les paroles vivifiantes sont » recueillies dans l'Evangile? » Il est clair que ces raisons militent également, et pour le culte de la croix, et pour celui des images.

Jonas était néanmoins auteur d'ouvrages estimés. Rien n'indique mieux le cas qu'on faisait de son Institution des rois, adressée au jeune Pépin, roi d'Aquitaine, que le témoignage du concile de Paris de 829, qui l'inséra dans les actes. Dans l'Institution des laïques, dont il est aussi l'auteur, il n'est rien de plus remarquable que la perpétuité de la tradition touchant la doctrine contenue dans ce texte qu'il y cite de saint Grégoire : *Les pasteurs de l'Eglise doivent apporter de grandes précautions tant pour lier que pour délier; mais soit qu'ils lient justement ou injustement, le troupeau doit toujours craindre la sentence.* Il se plaint de ce que la plupart des laïques ne communiaient qu'aux trois grandes fêtes

de l'année, et recommande la fréquente communion, pourvu que l'on ait les dispositions nécessaires.

On lui attribue aussi l'histoire de la fameuse translation de saint Hubert à l'abbaye d'Andein dans la forêt des Ardennes. Valcand, évêque de Liége, venait de rétablir et de réformer ce monastère en y mettant, à la place des chanoines qui l'occupaient, des moines qui lui demandèrent des reliques de saint Hubert pour donner plus de lustre à leur institut. Elles y furent transférées le 30 septembre de l'an 825, après que ce saint corps eut été trouvé entier et sans corruption. C'est ce qui fit prendre au monastère d'Andein le nom de Saint-Hubert. Il s'y opéra tant de miracles qu'on en fit une histoire particulière dans le onzième siècle, où nous apprenons que dès-lors on invoquait ce saint évêque, avec un merveilleux succès, pour la guérison de la rage.

Agobard, archevêque de Lyon, avec des vertus éminentes qui l'ont fait mettre au nombre des saints, était d'un caractère ardent et capable de donner dans de grands écarts, comme nous le verrons bientôt; mais il avait une droiture d'ame et une magnanimité qui les réparaient toujours avec avantage. Il fut aussi un des plus célèbres écrivains, et peut-être le meilleur de son temps. Le grand nombre de ses ouvrages sur toutes sortes de matières, telles que l'aveuglement des juifs, l'hérésie de Félix d'Urgel, l'usage des biens ecclésiastiques, le duel, sans compter plusieurs de ses Lettres qui équivalent à autant de traités, montrent, outre la fécondité de son esprit, la force de son raisonnement, la netteté de son style, son érudition et son goût dans les citations, bien choisies pour l'ordinaire, quoique trop longues et trop fréquentes. Il écrivit, ainsi que Jonas, à l'occasion de Claude de Turin, sur le culte des images; mais l'évêque de Lyon, comme celui d'Orléans, en voulant éviter les excès qu'on reprochait aux Grecs, se laissa emporter par l'impétuosité de son génie contre l'écueil opposé, d'une manière si violente, qu'il est plus facile de justifier son intention que ses expressions. Comme avec tout l'esprit imaginable, il est impossible de raisonner juste contre les vérités inébranlables de la foi, le raisonnement et la pénétration d'Agobard semblent tout-à-fait l'avoir abandonné lorsqu'il prétend démontrer l'inutilité du culte des images par la comparaison suivante. « De même, » dit-il, qu'en regardant un tableau qui représente, soit des moissonneurs et des vendangeurs, soit des pêcheurs et des chasseurs, notre provision de blé ou de vin n'en augmente pas, et » que nous n'attendons pas notre dîner de cette chasse ou de » cette pêche en peinture, ainsi, quand nous voyons sous le pinceau des anges voler du ciel vers la terre, des apôtres prêcher,

« des martyrs combattre, nous n'en devons espérer aucun se-
« cours. » Rien ne fait mieux sentir que cette objection peu sensée l'excès de la prévention qui égarait l'auteur. Si cet homme de génie eût été libre de préjugés, n'eût-il pas senti lui-même, avec le ridicule et le peu de justesse de sa comparaison, la frivolité d'un raisonnement qui ne porte que sur la supposition fausse que nous attendons notre secours des images matérielles, et non de l'intercession des saints à qui nous référons les honneurs rendus à ces figures?

Les ambassadeurs de Michel-le-Bègue avaient apporté en France les prétendus écrits de saint Denis l'Aréopagite, inconnus aux cinq premiers siècles de l'Eglise, et cités pour la première fois par les eutychiens dans le sixième siècle. La supposition s'accrédita sur une si mauvaise garantie; et comme une première bévue va rarement seule, Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui reçut le livre des Grecs comme un présent du ciel, se mit en tête que le patron de son monastère était le même saint Denis que l'Aréopagite, à qui l'on n'hésitait plus à attribuer ces œuvres. Plein de cette prévention, il bâtit une histoire où, contredisant sans preuves saint Grégoire de Tours, qu'il se contente d'accuser de simplicité, il fait arriver saint Denis en France sous le pape saint Clément, et lui fait endurer le martyre sous l'empereur Domitien, contre le témoignage de tous les monumens [1]. Lui-même au contraire mêle à son histoire des circonstances pleines de simplicité ou d'inepties, d'idées incohérentes. Ainsi il conte que le saint martyr, après avoir été décapité, se leva, prit sa tête entre ses mains, et la porta fort loin conduit par des anges. Toutefois l'ouvrage d'Hilduin, qui lui valut le titre d'Aréopagitique, fut si bien accueilli, que la plupart des écrivains postérieurs ont confondu les deux saints Denis, et que dès son temps les Grecs mêmes ont donné dans cette imagination. On ne connaît guère que saint Adon de Vienne et Usuard qui, dans leurs martyrologes composés peu après la mort d'Hilduin, distinguent saint Denis de Paris de celui d'Athènes. A la tête de la dissertation d'Hilduin, on trouve, et la lettre de l'empereur Louis, qui lui avait ordonné d'écrire en l'honneur de l'apôtre de la France, et la réponse de l'auteur, qui indique les sources où il avait puisé : ce sont les prétendus écrits de saint Denis même, l'histoire grecque d'un certain Aristarque, parfaitement inconnu d'ailleurs, avec les actes d'un Virbius qu'Hilduin donne pour témoin oculaire des souffrances du saint martyr, et dont on trouve encore un autre écrit qui suffit, par son absurdité, pour faire apprécier tout ce qui peut être sorti de cette plume.

Louis-le-Débonnaire s'intéressa à ces découvertes, redoubla

[1] Ap. Sur. t. v, p. 6 et seq.

d'estime pour l'abbé de Saint-Denis son archichapelain, et parut oublier qu'il était entré dans la révolte avec plusieurs autres prélats des plus distingués du royaume (830). Tel était irrémédiablement le tour de génie de ce prince sans nerf et sans consistance, et telle fut la cause des amertumes, des humiliations, des chagrins qui vont l'accabler, des désordres et des troubles qui, de son vivant, ne cessèrent presque plus de bouleverser tout son empire. Le dérangement des saisons, la stérilité des terres, la peste et la famine, les ravages des Bulgares dans la Pannonie, les menaces et les armemens formidables des Sarrasins d'Espagne près d'envahir les provinces du Midi, les périls et les calamités qui se débordaient de toute part sur l'empire d'Occident, Louis imputa le concours de tant de malheurs aux péchés du peuple et à la dépravation de tous les ordres de l'état, qui armaient le bras vengeur de l'arbitre suprême des royaumes et des empires. Rien de plus digne jusqu'ici d'un monarque chrétien; mais, au lieu d'user de la puissance du glaive que Dieu lui avait mis en main pour la correction des méchans plus funestes à l'état que les fléaux naturels et les ennemis étrangers, il se déchargea sur les évêques du soin de réformer le peuple et les princes, avec le clergé, et crut avoir pris des mesures bien efficaces, en faisant tenir quatre conciles dans le cours de la seule année 829. Mayence, Paris, Lyon et Toulouse furent les lieux indiqués pour leur célébration.

On fit partout des réglemens fort beaux et fort étendus, à en juger par les actes du concile de Paris, les seuls qui nous restent, et dont la prolixité peut nous dédommager de la perte des autres. On y prouva d'une manière éloquente pour le temps, par les exemples des Ninivites, de Manassès et de la pécheresse de l'Evangile (qui est, suivant le B. R., Marie, sœur de Marthe et de Lazare), que la pénitence était le moyen sûr de désarmer la colère de Dieu. Rien de plus constant que ces principes; et quelle que fût alors l'ignorance, il était bien moins nécessaire de les établir que de les réduire en pratique. Le prince, qui n'eut pas l'autorité de faire observer les ordonnances, eut bientôt lieu de s'apercevoir que cette inexécution était la vraie source du mal. La portion de l'état la plus ignorante, le simple peuple, se montra bien plus fidèle au devoir que les grands et plusieurs prélats factieux ou séduits, qui oublièrent jusqu'aux droits de la nature et jusqu'à la majesté du trône, d'où ils firent descendre le faible empereur (830).

Auparavant il reçut une ambassade des Suédois, qui le priaient de leur envoyer des prédicateurs pour leur apprendre les vérités salutaires du christianisme [1]. Les ambassadeurs assuraient que

[1] Act. SS. Bened. t. VI, p. 85.

leur roi était disposé à donner une pleine liberté, et aux missionnaires d'annoncer l'Evangile, et à ses sujets de l'embrasser. L'empereur, saisissant une ouverture qui servait si bien sa piété, s'occupa aussitôt de la conversion des Suédois. Il demanda à l'abbé Vala, qui avait regagné toute sa confiance, et qu'il retenait presque toujours auprès de lui, s'il ne pourrait pas lui trouver encore parmi ses religieux quelque homme apostolique propre à cette entreprise. On crut devoir s'adresser derechef au moine Anscaire, qui faisait toujours des prodiges en Danemarck, dans la pensée qu'il serait plus facile de trouver des ouvriers capables de recueillir la moisson abondante qu'il avait préparée que de défricher une terre encore toute couverte de ronces et d'épines. On mit en sa place, auprès du roi Hériold, un saint homme nommé Gislemare.

Anscaire s'embarqua pour la Suède avec un moine de l'ancienne Corbie appelé Vitmar. Avant d'arriver, leur courage fut mis à une rude épreuve. Ils furent attaqués en route par des pirates qui leur enlevèrent, avec les présens de l'empereur pour le roi de Suède, leurs provisions, leurs livres, tout leur petit bagage; en sorte qu'il leur fallut continuer leur route à pied, dénués de tout, parmi des dangers et des incommodités sans nombre. Après avoir traversé des forêts et des déserts affreux, passé sur de faibles barques des lacs et des bras de mer, ils arrivèrent enfin à Birca, ville capitale des Suédois, qui ne subsiste plus, mais qui n'était pas éloignée du lieu où se trouve Stockholm. Au premier abord du roi Biorn, ils reconnurent la vérité de tout ce que ses ambassadeurs avaient dit à l'empereur Louis. Le roi, de l'avis de son conseil, leur donna une entière liberté d'annoncer l'Evangile; et le succès avec lequel ils le firent chez une nation droite, magnanime, admirablement disposée à la pureté et aux autres vertus chrétiennes, les consola en peu de temps de tout ce qu'ils avaient eu à souffrir. On ne tarda point à demander le baptême, et l'on se prépara soigneusement à le recevoir. Un des plus grands seigneurs de la cour, Arigaire, gouverneur de Birca, et fort chéri du roi, fut une des premières conquêtes de la grace à laquelle il fit constamment honneur par sa piété, par sa charité, par sa fermeté dans la foi. Il fit bâtir une église dans ses terres, et fut toujours le plus ferme appui de la religion dans tout le pays.

Après six mois de travail et de consolation, Anscaire et Vitmar revinrent en France chercher les moyens de perpétuer leurs succès. Ils apportaient à l'empereur des lettres écrites de la propre main du roi de Suède, suivant l'usage de cette nation, moins barbare que celles qui lui donnaient ce nom, et chez lesquelles

les grands se faisaient gloire de ne savoir point écrire. Le roi, dans ses lettres, louait beaucoup ces deux hommes apostoliques, et racontait les progrès que faisait dans ses états, par leur conduite admirable, la religion de l'empereur. Louis, pour affermir et multiplier ces conversions, à l'imitation de son auguste père, ne trouva rien de mieux que d'établir dans le voisinage un siége archiépiscopal, avec autorité sur toutes les missions du Nord, tant pour les pourvoir de bons ouvriers, que pour y ordonner des évêques quand il en serait temps. Tel avait été le projet de Charlemagne, qui, divisant la Saxe en plusieurs évêchés, n'en avait attribué à aucun évêque la partie septentrionale qui est au-delà de l'Elbe, la tenant comme en réserve, exempte de toute juridiction épiscopale, et soumise à la direction du simple prêtre Héridach, qu'il se proposait de faire promouvoir à l'épiscopat. Les nouvelles conquêtes de l'Evangile engagèrent Louis à exécuter sans délai ce que la mort n'avait pas permis à Charles de consommer. Ainsi la ville d'Hambourg fut choisie pour métropole. Pour le choix du métropolitain que la vertu, la capacité et toutes les circonstances déterminaient, on ne délibéra point. L'empereur nomma Anscaire; le pape le confirma, et de plus l'établit légat des pays septentrionaux conjointement avec Ebbon, archevêque de Reims, revenu de ses missions, mais toujours affectionné à cette bonne œuvre (830).

Les deux légats jugèrent à propos qu'il y eût un évêque résidant en Suède; et du consentement de l'empereur, ils choisirent pour cela un parent d'Ebbon, nommé Gausbert. Immédiatement après son ordination, il partit avec ardeur pour la Suède, où il fut aussi bien reçu du prince et des peuples que l'avait été Anscaire. Il y bâtit une église; il annonça l'Evangile avec assiduité; il augmenta considérablement le nombre des fidèles, jusqu'à ce que, par un soulèvement populaire, et contre la volonté du roi, il en fût chassé après avoir essuyé les dernières violences.

Saint Anscaire eut le même sort à Hambourg, où les Normands, dans une irruption imprévue, mirent tout à feu et à sang, ruinèrent l'église et le monastère que l'archevêque avait fait bâtir avec grand soin, et désolèrent tellement le pays, que ceux qui échappèrent à la mort ou à l'esclavage furent réduits à se disperser au loin, dépouillés de toutes choses [1]. Les clercs emportèrent seulement les reliques. Le saint archevêque, qui avait soutenu son troupeau jusqu'à la dernière extrémité, se sauva à grande peine, à demi vêtu, à travers des dangers effroyables. Il fut plusieurs an-

[1] Vit S. Ansc. in act. Ben. n. 12. Annal. Fuld. et Met. an. 845.

nées à errer sans biens et sans ressources, abandonné de la plupart de ses disciples, et toujours au moment de retomber entre les mains des Barbares; car rien ne put le tirer de la carrière périlleuse de l'apostolat, dont il continua les fonctions avec le petit nombre de coopérateurs qui lui restaient. Enfin on lui donna l'évêché de Brême, qu'on unit à celui d'Hambourg. De là, il soutint, avec une persévérance qui ne se démentit jamais, sa double mission de Suède et de Danemarck, y envoyant ses clercs les plus zélés, y allant lui-même au péril de sa vie ou de sa liberté, et ne cessant d'y affermir en toute manière les fondemens du christianisme. Le Seigneur suppléait au défaut de tous les moyens humains par une foule de miracles que rapporte, dans la vie du saint archevêque, saint Rembert, son disciple et son successeur : témoignage d'autant plus croyable, que c'est pour les Eglises naissantes que le Tout-Puissant se plaît à déployer toutes les merveilles de sa droite. Anscaire cultiva pendant trente-six ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort (865), et sans jamais se ralentir, ces terres meurtrières et sauvages. Si les troubles civils, les révolutions multipliées et tous les excès de la barbarie empêchèrent, du vivant de cet homme vraiment apostolique, que la récolte ne fût aussi abondante qu'il avait droit de se le promettre, la semence évangélique, répandue de sa main et arrosée de ses sueurs, poussa au moins des racines profondes qui se développèrent avec le temps, et qui produisirent dans la suite une grande abondance de fruits de salut.

Cependant l'audace des propres fils de Louis-le-Débonnaire, encouragée par sa faiblesse et sa négligence, fit à l'autorité impériale et paternelle une injure dont la religion, qui en fut le prétexte, n'avait point encore eu lieu de gémir [1]. Ce père, digne de meilleurs enfans, si sa tendresse même ne les eût corrompus, avait fait, comme on l'a vu, trois souverains des trois fils que lui avait laissés sa première femme Ermengarde, et leur avait distribué sans réserve toute l'étendue de sa domination. S'étant remarié depuis, il eut de sa nouvelle épouse, qu'il aimait beaucoup, un quatrième fils nommé Charles. Il conçut alors qu'il s'était trop pressé de partager ses états. Judith, c'était le nom de l'impératrice, ne pouvait se résoudre à voir sans couronne, entre quatre fils de l'empereur, le seul qui fût né d'elle. On ne pouvait cependant lui en former une sans démembrer les apanages de ses frères; mais tout céda aux vœux d'une femme aimée, qui d'ailleurs ne manquait ni de hardiesse ni d'intrigue. Elle sonda en premier lieu les rois d'Aqui-

[1] Egin. et Astron. ad an. 829.

quitaine et de Bavière, et les trouva intraitables. Lothaire se montra moins difficile, soit qu'il espérât, par cette générosité intéressée, faire prévaloir son crédit dans le gouvernement général sur celui de ses deux frères, soit qu'il ne crût pas se dépouiller en effet des droits qu'il cédait à un enfant qui de long-temps ne serait en état de les faire valoir. Quoi qu'il en soit, il donna les mains au démembrement qui se fit de l'Allemagne et d'une partie de la Bourgogne en faveur du petit Charles, et il s'engagea hautement à être son protecteur. L'impératrice, par reconnaissance, laissa prendre à Lothaire toute l'autorité qu'il voulut. Cependant l'empereur qui passait tout son temps à chanter des psaumes, à conférer avec des évêques, à prescrire des jeûnes, sur la nouvelle d'une descente des Barbares, ou à l'apparition de quelque phénomène, oubliait, au milieu de ces occupations d'ailleurs édifiantes, que Dieu l'avait préposé au gouvernement et à l'administration de son peuple. Prince faible à force d'indulgence, si l'on condamnait les malfaiteurs, il leur pardonnait ensuite, et les désordres se multipliaient journellement par l'impunité. Une autre source de subversion, c'est qu'incapable de percer la surface des choses et des hommes, il mettait les personnes de la plus basse naissance dans les plus hautes prélatures, sur les simples apparences de la piété et sans s'assurer de leurs talens.

Les rois Pépin et Louis formèrent sans peine un parti contre une pareille administration [1]. Lothaire lui-même se repentit des promesses qu'il avait faites à l'impératrice. Elle crut dissiper l'orage, en mettant à la tête des affaires Bernard, comte de Barcelone, extraordinairement accrédité dans l'empire, grand homme de guerre, hardi, entreprenant, et à qui l'on ne croyait rien de difficile; mais l'humeur fière du comte exalté par sa nouvelle faveur, l'indignité avec laquelle il exclut des charges tous les gens de bien, son faste au milieu de la misère publique, ses concussions et ses violences pour amasser de l'argent, achevèrent d'ulcérer les esprits, et fournirent surtout des prétextes plausibles à la jalousie de Lothaire. Comme l'empereur Louis avait conféré à Bernard la dignité de chambellan, alors la première du royaume, en cette qualité, à laquelle était jointe celle de grand-maître du palais, il était chargé en commun avec l'impératrice du détail de la maison impériale, ce qui lui donnait des rapports fréquens avec la princesse. On en prit occasion de répandre sur leur commerce des bruits calomnieux, auxquels la négligence et la simplicité de l'empereur, la figure du comte et surtout la haine générale donnèrent du crédit dans le public.

[1] Ann. Met. 829, Ann. S. Bertin, 830.

Les personnages les plus graves, tels que Paschase-Ratbert, docteur des plus renommés de son temps, et qui devint abbé de la fameuse Corbie, allèrent jusqu'à imputer à ce ministre le dessein de faire périr l'empereur avec ses trois fils du premier lit pour épouser l'impératrice.

L'illustre et pieux Vala, encore abbé de ce monastère, et peu content de la cour, ne sut pas se garantir de la crédulité; dans ce péril prétendu de l'état, il se fit un mérite d'étouffer les impressions de la chair et du sang, en se déclarant contre le comte Bernard, qui était son beau-frère. Hilduin, abbé de Saint-Denis et archichapelain, Jessé, évêque d'Amiens, les saints archevêques de Lyon et de Vienne, Agobard et Bernard, avec plusieurs autres personnages distingués par leur rang et leurs vertus, s'engagèrent de même dans cette faction artificieuse, en croyant se déclarer pour le bien public, et pour le service même de l'empereur[1].

Ces exemples entraînèrent le torrent des seigneurs. Tous se rendirent à Compiègne avec les chefs de la conspiration, tandis que l'empereur était occupé en Bretagne contre les Bretons, qui prétendaient se soustraire à la domination française. Il perdit la tête à cette nouvelle, éloigna le comte Bernard dans le seul moment où il pouvait se le rendre utile, et vint dans l'assemblée des factieux se mettre à la merci de ses fils. On l'obligea d'abord à faire prendre le voile à l'impératrice, et à la renfermer dans le monastère de Sainte-Radegonde de Poitiers pour y faire pénitence; on voulut ensuite que lui-même se fît moine. Comme il témoignait beaucoup de répugnance, et que le spectacle d'un souverain traité si indignement commençait à émouvoir le cœur des Français, on l'entoura de personnes chargées de l'y engager par voie de persuasion.

Il se trouva parmi ces surveillans de Louis un religieux habile et résolu, nommé Gondebaud[2]. Il se mit en tête de rétablir son empereur, et lui communiqua sa pensée. A la première proposition le prince pâlit d'effroi. Il n'envisageait que le péril de la tentative; il croyait, en y consentant, se voir déjà mort ou du moins tondu et couvert à jamais d'un froc. Gondebaud, voyant que l'appât du diadème ne piquait pas Louis, le prit par un endroit plus analogue à la mollesse de son caractère, lui parla de l'impératrice, et lui apprit qu'ayant été forcée à se faire religieuse, les lois de l'Eglise n'empêchaient point qu'il ne la retirât de son couvent. La tendresse réveilla le courage; il consentit à l'entreprise. Aussitôt Gondebaud supposa des prétextes pour aller s'aboucher avec les rois d'Aquitaine et de Bavière. Ces deux princes étaient fort aigris

[1] Vit. Val. c. 10. Theg. c. 35, 37. — [2] Nithard. hist. lib.

contre Lothaire leur aîné, qui s'arrogeait avec hauteur la disposition de toutes choses, sans leur faire part des fruits de leur commun attentat, et sans daigner seulement prendre leur avis. Il ne fut pas difficile à Gondebaud de leur persuader que le joug d'un frère impérieux était moins supportable que celui d'un pere, coupable uniquement de trop de bonté. Il parla de même aux seigneurs et aux évêques, qu'il attendrit par une vive peinture de la douceur et de la bienfaisance de l'empereur malheureux. Il vint aussitôt retrouver Lothaire, qui le croyait tout à lui, et l'engagea sans peine à tenir un parlement pour faire reconnaître son autorité d'une manière légale, en présence du vieil empereur, qu'on ne pourrait manquer, ajouta-t-il, de mettre au nombre des rois fainéans, indignes de commander à l'illustre nation des Français. Tous les grands, les rois même ses frères, lui obéissaient aveuglément, afin d'écarter toute ombre de défiance.

Lothaire convoqua le parlement à Nimègue, et défendit aux seigneurs d'y venir armés, à la persuasion des moines dont il se croyait assuré, et qui lui parurent n'avoir d'autre vue que d'y être aussi forts que les séculiers [1]. Les rois d'Aquitaine et de Bavière, à qui l'empereur avait promis en secret d'augmenter leurs apanages, ne manquèrent pas de s'y rendre. Louis, se voyant si bien appuyé, y parut en souverain, et sans laisser à Lothaire le temps de procéder à la confirmation de sa tyrannie, il déconcerta toutes ses manœuvres par le ton d'empire qu'il prit d'abord, et par les coups d'autorité dont il les accompagna sur-le champ. Il exila l'abbé Hilduin, sous prétexte qu'il avait amené des gens armés, contre la défense qui en avait été faite; il lui ôta même ses abbayes, et la charge d'archichapelain, qui fut donnée à Foulque, abbé de Jumiége, et dans la suite à Drogon, évêque de Metz. Vala eut ordre de se retirer à son monastère, d'où il fut conduit aux bords du lac de Genève, et renfermé dans une caverne inaccessible. Jessé d'Amiens fut déposé par ses collégues dans l'épiscopat. Tout le monde craignit l'empereur, quand on vit qu'il avait cessé de craindre. L'audacieux Lothaire, malgré les conseils de ses ministres qui l'excitèrent aux dernières violences, trembla devant son père et son souverain, vint se jeter à ses pieds, et lui demanda publiquement pardon.

Il ne fallait qu'un peu de constance à soutenir ces démarches pour rendre à jamais l'autorité de Louis respectable; mais il revint bientôt sur ses pas. Il ne traita plus à la vérité Lothaire d'empereur, mais il déclara qu'il lui pardonnait, et lui laissa son

[1] Vit. Lud.

royaume d'Italie. Il accorda pareillement le pardon à la plupart des coupables, se contenta d'en condamner quelques-uns à l'exil, et laissa peu après reparaître les exilés à la cour. Quelque attachement qu'il eût conservé pour l'impératrice Judith, il eut scrupule de la reprendre pour son épouse, parce qu'elle avait porté le voile, auquel la profession religieuse était censée attachée. L'affermissement de son autorité calma ses scrupules, en écartant les ténébres dont les factions avaient couvert les vrais principes. Les évêques décidèrent que l'engagement forcé de Judith était nul [1]. Le premier interprète des lois canoniques, le souverain pontife, ayant confirmé cette décision, l'impératrice vint se présenter dans une nouvelle assemblée convoquée à Aix-la-Chapelle, pour se justifier des crimes qu'on lui avait imputés (831). Le peuple demanda si quelqu'un se portait pour accusateur. Personne ne parut, et on la reçut, suivant les lois françaises, à se purger par serment. Le comte Bernard s'offrit de son côté à se justifier par le duel, et, personne n'ayant osé soutenir une accusation si périlleuse, il fut de même admis au serment. Ce fut là néanmoins le terme de sa faveur : l'impératrice, qui reprit plus de crédit que jamais, ne le regarda plus, soit que l'absence et le péril eussent éteint une passion réelle, soit plutôt que cette passion n'eût jamais eu d'existence que dans la haine publique et que les revers de Judith lui eussent enfin dessillé les yeux sur les tyranniques hauteurs du comte.

Mais elle ne sut pas faire un usage assez modéré ou assez secret de son ascendant sur l'esprit de l'empereur son époux [2]. Le feu de la sédition n'était pas éteint. Les punitions ordonnées et suivies de graces indiscrètes avaient multiplié les sujets de murmure, sans diminuer le nombre ni le pouvoir des mécontens. On avait ajouté d'abord quelques domaines aux états des rois Louis et Pépin ; mais on n'avait pu former ensuite un royaume au jeune Charles, sans reprendre quelque chose sur ces domaines. L'ambitieux Lothaire, dépouillé du titre d'empereur, et réduit à la puissance limitée de roi d'Italie, était encore plus mal disposé. Les trois frères, qui avaient des inclinations et des vues toutes contraires, se firent un intérêt commun d'intérêts si différens. Ils formèrent une ligue contre l'impératrice, en répandant les bruits les plus affreux sur son compte, et protestèrent, en rebelles expérimentés, qu'ils n'en voulaient point à l'empereur, qu'ils ne se proposaient au contraire que de préserver ce prince et son empire d'une ruine prochaine (832).

[1] Annal. Met. et Bert. 829, 830. — [2] Astron. an. 833, Nith. l. 1, Thegan. c. 42.

Lothaire, qui ne voulut plus manquer son coup, usa de l'expédient le plus capable d'en assurer le succès et d'en diminuer l'horreur aux yeux des peuples. Il entreprit de leur persuader qu'il était autorisé par le souverain pontife. A ce dessein, il engagea Grégoire IV à passer avec lui d'Italie en France, après lui avoir fait entendre qu'il s'agissait de procurer la paix entre le père et les enfans, et de rétablir le bon ordre dans tout l'empire. Le pape partit dans cette persuasion, et arriva, ainsi que Lothaire, au rendez-vous que ce prince avait donné à ses deux frères dans une vaste plaine d'Alsace entre Bâle et Strasbourg (833). En quelques jours toute la contrée se trouva couverte des troupes de ces trois princes. L'empereur leur père ne laissa pas que d'y rassembler encore une armée capable de les déconcerter, si elle eût été aussi fidèle que nombreuse. Il y eut d'abord beaucoup de négociations entre les deux partis, par l'entremise des seigneurs et des évêques, chacun s'efforçant sur toute chose de mettre de son côté le souverain pontife. Enfin les deux armées s'avancèrent l'une contre l'autre pour vider la querelle, que les entrevues et les lettres laissaient toujours indécise. L'empereur, poussé à bout, était résolu à livrer bataille; mais, au lieu d'accabler des enfans révoltés, tandis que ses gens lui demeuraient fidèles, et ne demandaient qu'à venger ses injures, la délicatesse, ou plutôt la pusillanimité de sa conscience l'engagea dans une nouvelle tentative auprès de ses fils dénaturés, pour n'avoir point à se reprocher les suites funestes du combat. Il leur envoya une espèce de manifeste, où il leur représentait les droits sacrés de la nature et de la religion qu'ils foulaient aux pieds; il se plaignait surtout de ce qu'ils empêchaient le père commun des fidèles de le venir trouver, lui qui avait toujours honoré si sincèrement le siége apostolique, et qui mettait sa gloire à le protéger jusqu'au dernier soupir.

L'artificieux Lothaire prit de là occasion de gagner du temps, et de débaucher les troupes du bon empereur [1]. Il dit au pape qu'on lui laissait toute liberté de passer dans le camp impérial, et qu'on ne désirait rien tant qu'une réconciliation sincère. Alors le souverain pontife, suivi d'un nombreux cortége d'évêques, s'avança entre les deux armées sans que personne s'empressât au-devant de lui. L'empereur était offensé de ce que le pape n'était venu le visiter qu'après ses enfans. Le pape entra dans les rangs, s'approcha de l'empereur, et lui donna sa bénédiction, en l'assurant que toutes ses démarches avaient été réglées par le plus grand amour de la paix.

[1] Astron. an. 833. Theg. c. 30 et seq.

« Vous n'êtes pas reçu, dit le pieux empereur, avec les honneurs » que les papes ont coutume de recevoir chez nous; mais convenez » aussi que votre conduite est bien différente de celle de vos pré- » décesseurs.— Sachez, répondit le pape, que nous suivons le même » esprit, et que nous respirons tous ensemble la paix que Jésus- » Christ nous a laissée. » On entama ensuite la négociation, et l'on conféra pendant quelques jours; après quoi l'empereur renvoya le pontife aux trois princes, et le pria de revenir pour conclure l'accord; mais Lothaire, qui était l'ame de la ligue, et qui avait eu le temps de réaliser tout ce qu'il méditait, ne laissa plus retourner le pape.

A la faveur de ces négociations simulées, il avait si bien réussi à corrompre où à intimider les troupes de son père, que la défection fut générale. En peu de momens, Louis se vit presque seul, tout près d'être assailli par des furieux dont il entendait déjà les cris, et dont les uns demandaient sa mort, les autres sa déposition. Ce prince infortuné, s'abandonnant lui-même, et ne conservant de sentimens généreux que ceux de son extrême bonté, dit au peu de seigneurs qui étaient restés avec lui : *Allez aussi vous rendre à mes enfans; je ne veux pas que votre fidélité soit cause de votre perte.* Il alla se remettre lui-même entre les mains de ses enfans perfides, conduisant l'impératrice Judith et le prince Charles, dont il ressentait les malheurs bien plus vivement que les siens propres. On dressa aussitôt un nouveau traité de partage entre les trois frères, et on voulut le faire approuver par l'abbé Vala, qu'on avait tiré malgré lui de sa retraite. Il dit en gémissant, après l'avoir lu : *Hélas! on a eu soin de tout, excepté des intérêts de Dieu :* réflexion tardive sur un dénouement si facile à prévoir, puisqu'il est l'issue ordinaire des rébellions le plus avantageusement colorées. Vala se retira l'amertume dans le cœur, quitta le royaume, et alla se renfermer dans le monastère de Bobio en Italie, où bientôt il travailla efficacement à réparer sa faute et à rétablir l'empereur. Le pape, de son côté, reprit la route de Rome dans une espèce de désespoir d'avoir précipité cette catastrophe par les moyens mêmes qu'il avait crus les plus propres à la détourner. L'impératrice Judith fut envoyée prisonnière à Tortone en Italie, le jeune Charles son fils au monastère de Prum dans les Ardennes, et l'empereur Louis au monastère de Saint-Médard de Soissons. On appela le lieu où ce prince avait été si indignement trahi, le champ du mensonge.

Cependant on indiqua une assemblée générale de la nation à Compiègne, pour le premier jour de novembre de cette année 833, afin de donner une forme légitime à ce qu'on venait de faire

si tumultueusement. Il semblait que le sort du malheureux empereur ne serait point assez triste, tant qu'il ne paraîtrait pas le mériter. Lothaire abandonna le projet déjà manqué de le faire moine; mais, pour lui ôter néanmoins l'espérance de remonter sur le trône, il résolut d'ajouter l'infamie à l'infortune, en lui faisant son procès en forme dans l'assemblée de la nation, et en le soumettant, pour ses péchés, à la pénitence publique, prétendant qu'elle emportait, selon les canons, inhabileté à jamais porter les armes et à prendre part aux affaires de l'état; ce qui était faux même pour les particuliers, à qui ces sortes d'exercices n'étaient interdits que pendant le cours de leur pénitence; et pour les souverains, les canons n'avaient jamais prétendu les comprendre dans une interdiction qui eût tourné si visiblement au dommage de l'état. Mais Lothaire avait eu soin de convoquer un très-grand nombre, non seulement de seigneurs laïques, mais d'évêques et d'abbés, qui lui étaient dévoués aveuglément. Il y en eut toutefois une assez grande quantité que le vertige de la faction n'avait pas fascinés, et qui demeuraient disposés très favorablement envers leur souverain légitime; mais dans ces momens de crise et de fermentation, il ne faut qu'un génie de certain caractère pour faire prévaloir l'illusion, et pour enlever tous ces faibles appuis à l'innocence malheureuse.

Ebbon, archevêque de Reims, homme difficile à définir à raison des qualités opposées qu'il réunissait, avait au souverain degré le talent de plaire aux potentats sans principes, de séduire ou d'intimider ses collègues, et d'imprimer une sorte de respect à ceux mêmes qui ne l'estimaient pas ou du moins de les amener où il voulait [1]. Né dans l'esclavage, il montrait d'autant plus de hauteur et d'amour pour la domination, qu'il craignait davantage qu'on ne se souvînt de la bassesse de son origine. Ce n'est pas qu'il n'eût des qualités propres à la couvrir, et que le mérite, aussi bien que l'intrigue, n'eût contribué à son élévation. L'empereur Louis, tandis qu'il n'était que roi d'Aquitaine, l'avait tiré de servitude, et pourvu d'abbayes. Il l'éleva enfin sur le grand siége de Reims par l'effet de son peu de discernement dans la distribution des places honorables, et il n'eut jamais plus de sujet de se repentir de ce manque de tact. Ebbon, susceptible de toutes les formes, sans en retenir aucune, parut quelque temps mériter sa fortune avant de s'en montrer souverainement indigne. Il fut successivement courtisan souple et assidu, missionnaire zélé pour la conversion des Barbares, flambeau de la discorde et de la rébellion; mais toujours esprit inquiet et cabaleur, cœur

[1] Theg. supr.

ingrat, prélat sanguinaire peut-être, et de mœurs corrompues, car on l'accusa d'impudicité et de cruauté. En un mot, il se montra le digne ministre d'un prince aussi dénaturé que Lothaire, à qui même il vendit ses services pour le prix sacrilége de la riche abbaye de Saint-Vaast d'Arras [1].

En qualité de président de l'assemblée de Compiègne (au moins pour la partie qu'on érigeait en concile), il exalta le pouvoir épiscopal sans nulle distinction des objets, exagéra de même les prétendus déportemens de son souverain, et conclut à le mettre en pénitence pour le reste de ses jours. Les autres évêques de l'assemblée eurent tous la faiblesse de souscrire à son avis. Aussitôt on détermina le jour et le lieu de cette étrange scène, et l'on se transporta, dans ce même mois d'octobre 833, au monastère de Saint-Médard de Soissons, assigné pour prison à l'empereur déposé. Il y eut un concours de peuple aussi extraordinaire que le spectacle qui l'occasionait. Le malheureux empereur parut au milieu de la multitude comme une victime prête à être immolée. Il se prosterna sur un cilice étendu par terre devant l'autel, et se confessa publiquement coupable de très-grands crimes, pour lesquels il demanda la pénitence, *afin de mériter l'absolution*, disait-il, *de la part de ceux qui tiennent du ciel le pouvoir de lier et de délier.* La multitude fondait en larmes; mais les évêques de la faction, ne trouvant pas encore suffisante l'amertume de cette humiliation, lui dirent qu'on ne surprenait pas ainsi les graces du Seigneur, et que, s'il voulait obtenir le pardon de ses fautes, il lui en fallait faire une confession circonstanciée. Ils lui mirent en main un écrit contenant en huit articles les prétendus crimes dont il convenait à la faction de le flétrir; ils l'obligèrent à le lire à haute voix, et à se reconnaître coupable de tout ce qu'il énonçait; ce qu'il fit en l'arrosant de ses larmes, puis il le rendit aux évêques qui le placèrent sur l'autel; après quoi il quitta son baudrier, qu'il remit aussi sur l'autel, se dépouilla de ses vêtemens royaux, et reçut l'habit de pénitent, dont il se revêtit lui-même. Cette odieuse cérémonie étant achevée, on conduisit Louis dans une cellule du monastère, où on le laissa sous bonne garde. La tristesse et la confusion se répandirent sur tous les visages, et chacun s'en retourna chez soi dans un morne silence.

Lothaire, s'apercevant que son attentat n'était pas applaudi, entreprit de le justifier aux yeux du public, et de répandre dans tous les ordres de l'état la contagion de la révolte. On dressa une relation motivée de tout ce qui s'était fait, et on la publia comme

[1] Flod. l. 2, c. 20.

un manifeste justificatif de cette suite d'horreurs; mais cette publication produisit un effet tout contraire à celui qu'on s'en promettait; elle excita l'indignation de tous ceux qui ne partageaient pas l'intérêt et les passions des rebelles. On détesta les auteurs d'une manœuvre si justement détestable; eux-mêmes commencèrent à en rougir, et l'on observe que nul évêque n'osa signer cette relation révoltante. On plaignit un prince qui n'était malheureux que par sa bonté excessive, et par la perfidie de ceux qui l'avaient le mieux éprouvée. L'excès de ses infortunes lui ouvrit la route pour en sortir.

Cependant Lothaire, n'écoutant que son génie impérieux, se remit à disposer de tout sans égard pour les prétentions de ses frères. De peur qu'on ne lui enlevât son père, pour qui il voyait la disposition des cœurs toute changée, il le conduisit à Aix-la-Chapelle, où il le traita encore plus mal qu'à Soissons. Les sentimens de la nature, soutenus par les motifs de l'intérêt, reprirent le dessus dans le cœur des princes Louis et Pépin. Ils se liguèrent ensemble contre Lothaire, qui s'enfuit avec effroi de la Germanie, et vint à Paris avec l'empereur son prisonnier; mais il y trouva les Français encore plus changés qu'ailleurs à son égard. Il lisait sur tous les visages l'indignation publique prête à éclater contre lui. Pour se dérober aux derniers périls, il prit de nouveau la fuite, mais il laissa son prisonnier à Saint-Denis, et n'emporta de ses crimes que les remords cruels dont il ne put se défaire (834).

Dès que les seigneurs français eurent appris où l'empereur était resté, ils y accoururent de toute part pour l'assurer de leur soumission. Louis, oubliant tout le passé, les reçut avec sa bonté ordinaire, fit assembler les évêques, et voulut être réconcilié solennellement à l'Eglise avant de reprendre les marques de la dignité impériale. Aussitôt après, il se mit en devoir d'éteindre les restes de la guerre civile, que Lothaire continua seul, mais avec la fureur d'une bête féroce qu'on a obligée de lâcher sa proie. Par les meurtres, les incendies et les plus horribles ravages, il se vengeait sur les sujets de l'obéissance qu'ils rendaient à leur souverain; mais enfin, coupé de toute part, et ne pouvant s'attendre, pour plus grand bonheur, qu'à mourir de faim avec toute son armée, il prit une seconde fois le parti de se venir jeter aux pieds de son père, qui se contenta encore de le reléguer dans son royaume d'Italie.

L'année suivante 835, l'empereur convoqua un concile à Thionville, afin d'annuler canoniquement tout ce qu'on avait fait contre lui [1]. Il s'y trouva quarante-quatre tant évêques qu'archevêques. Dro-

[1] Coint. an. 830, n. 57; an. 834, n. 4.

gon de Metz, archichapelain, et qualifié d'archevêque parce qu'il était revêtu du pallium, y présida avec Hetti de Trèves. La plupart des prélats coupables s'étaient réfugiés en Italie auprès de Lothaire. Ebbon, qui avait été arrêté dès l'année précédente, et renfermé dans l'abbaye de Fulde, fut amené à Thionville. Il voulut d'abord se disculper par l'endroit même qui aggravait sa faute, c'est-à-dire, par la multitude des complices qu'il avait séduits, ou portés aux derniers excès; mais l'accès du délire public était passé; il se vit obligé à se condamner lui-même, afin d'éviter la honte d'une déposition plus humiliante. Pour l'honneur de l'épiscopat, les évêques obtinrent qu'il serait jugé dans la sacristie, hors de la présence des laïques. Il donna au concile un acte de démission conçu en ces termes: « Moi Ebbon, évêque indigne, pénétré de la gran-
» deur de mes péchés, et voulant sauver mon ame par la pénitence,
» je renonce aux saintes fonctions de l'épiscopat que j'ai profané;
» et afin que l'on puisse conférer ma place à un pasteur qui gou-
» verne mieux l'Eglise, j'ai souscrit cet acte de ma main. » Cette déclaration ayant été lue dans le concile, Ebbon la ratifia de vive voix; après quoi les évêques prononcèrent la sentence en ces mots: *Quittez le ministère, selon votre aveu.* Jonas d'Orléans écrivit l'acte de déposition, qui fut encore signé par Ebbon, et dont on remit un exemplaire au prêtre Foulques, abbé de Saint-Remi, et désigné archevêque de Reims. L'empereur ne le laissa ordonner qu'après avoir pris le consentement du pape sur la déposition d'Ebbon. Il paraît que Hilduin, qui avait recouvré son abbaye de Saint-Denis avant les derniers troubles, n'y prit point de part, et demeura fidèle à l'empereur, qui lui avait pardonné ses premiers égaremens. On doute encore moins que les autres personnages vertueux, au moins ceux qui ont été jugés dignes d'un culte public, n'aient fait une pénitence exemplaire.

Le corps du clergé national, quand il fut libre, répara de la manière la plus éclatante le scandale qui avait été donné par plusieurs de ses membres. Tous les évêques assemblés à Thionville se rendirent avec empressement aux vœux de l'empereur, qui souhaitait de leur voir désapprouver par écrit les entreprises faites sur sa personne. Ils déclarèrent que la déposition de leur souverain n'était pas seulement injuste et téméraire, mais que l'esprit de révolte avait enfanté dans cette occasion un forfait inconnu à tous les siècles précédens, ajoutant que la puissance ecclésiastique et la puissance séculière avaient chacune leur sphère distinguée. « C'est
» pourquoi, poursuivent-ils en adressant la parole à l'empereur,
» nous estimons que le seul moyen d'écarter les désordres, est
» que, en maintenant religieusement les évêques dans la jouissance

» de tout le pouvoir spirituel que Jésus-Christ leur a donné, vous » usiez de tout celui que vous tenez pareillement de Dieu dans » l'ordre politique. » Pour rétablir l'empereur avec plus de solennité, les pères du concile se transportèrent de Thionville à Metz, place bien autrement considérable. On chanta une messe pendant laquelle sept archevêques récitèrent chacun une oraison différente sur l'empereur pour le réconcilier à l'Eglise, ou plutôt pour lever les scrupules de sa conscience timorée: Drogon, accompagné d'Ebbon, qui faisait par là une espèce d'amende honorable, monta sur l'ambon, au milieu de la messe, et lut au peuple tous les écrits des évêques pour la justification et le rétablissement du monarque; puis les prélats le couronnèrent de nouveau, aux acclamations de la multitude, qui ne savait comment exprimer sa joie. Ainsi fut réparé, presque aussitôt que donné, le premier exemple (depuis celui des évêques d'Espagne contre le roi Vamba) d'une entreprise formée, sous prétexte de pénitence, par les membres les plus impérieux du clergé de France; encore doit-on faire observer que les prélats qui le donnèrent agissaient bien moins en évêques qu'en premiers vassaux, autorisés par état au maniement des plus grandes affaires et à l'élection même des souverains. C'est là préoccupation trop exclusive de ce droit qui donna lieu à l'égarement de tant d'hommes recommandables d'ailleurs par leur science et leur piété [1].

Tel était entre autres le moine Ratbert, surnommé Paschase, selon la coutume qui alors faisait souvent ajouter au nom barbare un surnom romain [2]. Il fut élevé par les moines qui servaient de chapelains aux religieuses de Notre-Dame de Soissons, embrassa la vie monastique à Corbie, et en devint abbé. Il composa plusieurs ouvrages de religion; mais son traité de l'eucharistie lui attira le plus d'estime, et fit en même temps le plus de bruit. Ce n'est pas néanmoins un ouvrage contentieux ni recherché, où l'auteur puisse être soupçonné de donner dans des idées singulières, mais une simple exposition de la foi, dressée (831) à la prière de son disciple Varin, abbé de la nouvelle Corbie, afin d'instruire les jeunes Saxons qu'on élevait dans ce monastère; aussi l'auteur compare-t-il ce livre au lait qu'on donne pour nourriture aux enfans. Rien de plus formel ni de plus précis que ce qu'il y dit de la présence réelle du Sauveur dans le sacrement de nos autels, et du miracle de la transsubstantiation. Il commence par rappeler l'idée de la toute-puissance et de l'efficacité de la volonté divine : d'où conclut que le Fils de Dieu ayant voulu, comme il nous l'a dé-

[1] Voir le 15e concile de Tolède tenu en 681, p. 2. — [2] Mabil. Præf. t. VI.

claré, que sa vraie chair et son vrai sang fussent sous les apparences du pain et du vin, dans le sacrement de son amour, il faut croire inébranlablement qu'après la consécration, ce qui paraît encore du pain et du vin n'est cependant autre chose que la chair et le sang de Jésus-Christ; que c'est la même chair qui est née de la Vierge, qui a souffert sur la croix, et qui est sortie glorieusement du tombeau [1]; que comme sans la foi on n'aurait pu reconnaître pour Fils de Dieu le fils de l'homme souffrant sur la croix, c'est aussi par la foi que nous voyons la chair de Jésus-Christ cachée sous les espèces de nos alimens ordinaires; que le goût et les apparences du pain et du vin ne demeurent, après la consécration, que pour faire exercer notre foi et la rendre méritoire. Il ajoute que ce sacrement est en même temps vérité et figure: vérité, parce qu'il contient réellement le vrai corps et le vrai sang du Sauveur; figure, parce que le prêtre, en immolant tous les jours sur l'autel, rappelle le souvenir du sacrifice que Jésus-Christ a offert une fois sur le Calvaire. Mais comment s'opère ce mystère ineffable ? « Ma foi, répond-t-il, » est là-dessus toute ma science. C'est par la vertu de ces paroles » divines et toutes-puissantes, *Ceci est mon corps, ceci est mon* » *sang*, que ce qui n'était auparavant que du vin mêlé d'eau de» vient du sang et le même sang qui a été répandu pour le salut du » monde. » Ratbert soutint invariablement la même vérité dans ses autres écrits. Il fit un recueil abrégé des traits épars de la tradition sur cette matière, expliqua les textes obscurs, et quelques-uns en particulier de saint Augustin, par ceux qui ne sont susceptibles d'aucune autre interprétation, tels que ce passage d'un sermon où ce Père disait aux néophytes : *Recevez dans le pain ce qui a été suspendu sur la croix, et dans le calice, ce qui a coulé du côte de Jésus-Christ.* Il atteste que l'Eglise universelle tient la foi qu'il professe touchant l'eucharistie, qu'elle la confesse dans toutes les nations et dans toutes les langues; que toutes les liturgies justifient ce qu'il avance, et que les prières du canon de la messe en sont un témoignage d'autant plus certain, qu'on les croit instituées par saint Pierre. Est-il nécessaire de faire observer qu'en quelque temps et en quelques circonstances que cet ouvrage de Ratbert eût été mis au jour, s'il eût publié comme incontestables des points de croyance sur lesquels il était si facile de le confondre, tous les pasteurs, tous les peuples ne fussent certainement pas demeurés dans le silence ? Eussent-ils si lâchement trahi leur foi sur un point qui fait le fond du culte public, et où l'innovation n'allait à rien de moins qu'à rendre toute l'Eglise idolâtre, à lui faire adorer le pain matériel pour le Fils de Dieu ?

[1] Conc. 1, p. 1555.

Plusieurs savans hommes écrivirent vers le même temps sur la même matière, entre autres Haimon, évêque d'Alberstadt, qui n'atteste pas moins clairement que Paschase la foi de la transsubstantiation. Dans son traité intitulé du corps et du sang du Seigneur, on lit, en termes formels, que la substance ou nature du pain et du vin, par l'opération de la puissance divine, est changée substantiellement en une autre substance [1], c'est-à-dire, en la chair et au sang de Jésus-Christ; que c'est une impiété d'en douter; que le goût et la figure du pain et du vin ne demeurent dans le sacrement que pour nous épargner la répugnance que nous aurions, dans l'état ordinaire des choses, à boire du sang et à manger de la chair humaine.

Raban, en traitant le même sujet, et en attestant au fond la même vérité, s'exprime quelquefois d'une manière dont les dernières hérésies n'ont pas manqué de se prévaloir. Que peuvent-elles en effet, en présence de l'unanimité irréfragable de la tradition sur cette matière, que peuvent-elles citer en leur faveur, sinon quelques textes isolés et à double entente? Tel est en particulier l'endroit où Raban s'exprime en ces termes : « Quelques-uns qui » ne pensent pas bien sur le sacrement du corps et du sang de » Jésus-Christ enseignent que le corps qui est né de la Vierge, » qui a souffert sur la croix, qui est sorti vivant du tombeau, est » le même qu'on reçoit à l'autel. » Les sacramentaires se font sans doute de ces paroles de Raban un grand sujet de triomphe; mais on les confond par Raban lui-même, qui enseigne, par une multitude de passages plus clairs et mieux développés, le dogme de la présence réelle et de la transsubstantiation. Ce ne sont donc pas ces points de foi qu'il combat ici; il ne prétend autre chose, sinon qu'on ne doit pas dire que le corps du Sauveur dans l'eucharistie soit tout-à-fait le même que sur la croix, parce qu'il n'y est pas, comme sur la croix, dans l'état naturel et passible.

Il y a plus de difficulté par rapport à un autre écrit qu'on attribue communément au prêtre Bertram ou Ratram, aussi moine de Corbie, et que des hommes éclairés prennent pour le livre de Jean Scot, où Bérenger puisa ses erreurs. Ces derniers critiques l'ont trouvé trop mauvais pour le pouvoir justifier; ceux qui l'attribuent à Ratram, en expliquant les expressions dures et obscures par d'autres plus claires et plus exactes, ont prétendu que le sens qui résultait de toute la suite de l'ouvrage n'avait rien que de conforme au sentiment catholique. L'auteur de la *Perpétuité de la foi* et Mabillon, dans la *Préface au 14e siècle des bénédictins*,

[1] Spicileg. t. XII, p. 27.

ont démontré que cet ouvrage obscur est bien plus favorable aux catholiques qu'aux sacramentaires. Il n'appartient pas à l'histoire d'entrer dans cette discussion ; il nous suffit d'exposer les faits. Du reste, la façon de penser d'un auteur singulier, et seul entre mille autres qui le démentent, importerait peu à la foi, qui est notre objet capital.

L'Église d'Orient, sous l'empire de Théophile, qui avait succédé à Michel-le-Bègue son père, dès le commencement d'octobre de l'an 829, nous présente des faits bien plus analogues à notre dessein. Théophile témoigna d'abord un grand zèle pour la justice, et même pour la religion. Il fit fleurir le commerce, favorisa les sciences, embellit sa capitale de somptueux édifices. S'étant livré depuis à la manie des Grecs pour les disputes de religion, il se déclara hautement en faveur des iconoclastes, et poussa la persécution plus loin que n'avait fait son père [1]. Il ne défendit pas seulement d'honorer les images, mais d'en faire et d'en garder (832). C'est pourquoi, après les avoir effacées de nouveau dans les églises, après avoir brûlé publiquement celles qui étaient le plus révérées on remplit les prisons de peintres, de catholiques zélés, d'évêques, et surtout des saints solitaires que Théophile ne pouvait souffrir. Il leur défendit généralement d'entrer dans les villes et de paraître à la campagne ; en sorte que, reclus chez eux, dépourvus des choses les plus nécessaires à la vie, ceux qui ne voulurent point aller chercher leur subsistance sous un habit emprunté périrent de faim en grand nombre dans leurs monastères, qui ne furent plus que de vrais tombeaux. Pour le commun des fidèles, il y avait jusque dans les villages d'impitoyables exacteurs, chargés d'accabler d'impôts tous ceux qui n'abjuraient pas le saint culte.

Toutefois l'empereur ne put y faire renoncer sa femme Théodora, ni Théoctiste sa belle-mère. Il avait cinq filles, que cette princesse leur aïeule attirait souvent chez elle, afin de prémunir leur foi naissante contre les dangers de la séduction [2]. Elle se les attachait par de petits présens, et les exhortait à résister sans crainte à l'empereur leur père, dans tout ce qu'il pourrait exiger d'elles contre l'ordre de Dieu notre véritable père et notre maître suprême. En instruisant ainsi ces ames tendres et flexibles, elle prenait des images qu'elle gardait dans une cassette, les portait à son visage, et les baisait avec une pieuse affection. Un jour l'empereur leur demanda quel accueil leur faisait leur grand-mère, et ce qui se passait dans leurs entrevues, où elles goûtaient tant de plaisir. La plus jeune, nommé Pulchérie, raconta tout avec la naï-

[1] Post. Theoph. l. 2 et 3. — [2] Post. Theoph. n. 5.

veté d'un enfant, montra les présens qu'elle avait reçus, et ajouta: « Elle a dans sa cassette des figures bien plus belles encore; elle » les prend avec respect, les met sur sa tête, et les baise à plu- » sieurs reprises. » L'empereur, qui pénétra tout, fut piqué jusqu'au vif; mais il n'osa éclater à cause du respect qu'il portait à sa belle-mère, femme de tête, d'une piété courageuse, et la seule qui osât lui représenter combien la persécution qu'il exerçait le rendait odieux à tout le monde. Il se contenta d'empêcher ses filles d'aller si souvent chez cette vertueuse institutrice.

Un grand nombre de catholiques, sans lui parler avec la même liberté, ne résistèrent pas moins efficacement à ses séductions, entre autres quelques moines du monastère de Saint-Abraham. Ils osèrent même lui faire voir, dans les Pères les plus anciens, tels que saint Irénée et saint Denis, que la vie monastique qu'il avait en horreur était en vénération dès le premier âge de l'Église. Pour lui prouver que les images étaient révérées dès le temps des apôtres, ils citèrent le portrait de la Sainte-Vierge fait par saint Luc, et l'image miraculeuse de Jésus-Christ qu'il avait imprimée lui-même sur un linge; traditions pieuses et respectables, généralement adoptées. Le tyran, pour toute réponse, les chassa de Constantinople, après les avoir fait déchirer à coups de fouet d'une manière si cruelle qu'ils en moururent peu après. Leurs corps, restés long-temps sans sépulture, demeurèrent incorruptibles et furent honorés comme d'insignes reliques.

Un moine nommé Lazare lui devint particulièrement odieux, parce qu'il joignait à la vie régulière un grand talent pour la peinture [1]. Ne l'ayant pu gagner par promesses ni par menaces, Théophile le fit tellement flageller, que la chair tombait en lambeaux, et qu'on ne croyait pas qu'il pût survivre. S'étant néanmoins un peu rétabli dans la prison, il recommença à faire de saintes peintures. L'empereur lui fit alors brûler les mains avec des lames de fer rouge. En considération de l'impératrice, on le laissa échapper de sa prison. Il se tint ensuite soigneusement caché, continuant toutefois à faire le même usage de son art. Ce fut dans cette retraite qu'il fit encore un portrait de saint Jean, qu'on garda long temps après et qui devint célèbre par une multitude de guérisons miraculeuses.

Saint Théodore Grapt et saint Théophane son frère, déjà maltraités par l'empereur Michel, furent encore fouettés cruellement sous l'empire de Théophile, puis relégués dans l'île d'Aphusie [2]. Au bout de deux ans il les fit venir à Constantinople

[1] Bull. ad. 12 Febr. — [2] Sur. 26 Dec.

comme les deux personnages dont il souhaitait le plus passionnément d'abattre la constance, tant à cause de leur capacité qu'à cause de leur vertu. A leur arrivée on les renferma dans le prétoire. Six jours après, le 14 de juillet, on les conduisit à l'audience du tyran; des troupes de lâches adulateurs se tenaient sur leur passage, les accablant d'injures et de malédictions. « Qui sont » ces misérables, pour oser désobéir à l'empereur?» disaient les uns. — « Il faut, disaient les autres, que les plus méchans de tous les » démons les possèdent. » Chacun exerçait à sa manière son insolente malignité. Sur les quatre heures après midi, on les introduisit, précédés du gouverneur, dans l'endroit qu'on nommait la salle dorée. Aussitôt cet officier se retira, et les laissa aux prises avec l'empereur, qui leur parut avoir un aspect sinistre, et à qui ils rendirent de loin leurs hommages en tremblant. Il leur dit d'un ton terrible d'approcher plus près, puis il leur demanda le pays de leur naissance. « C'est, dirent-ils en bégayant, le pays des » Moabites. — Qu'êtes-vous donc venus faire ici? » reprit-il d'un ton encore plus effrayant. Et sans attendre leur réponse, il ordonna de les souffleter. On leur donna tant et de si rudes coups sur le visage, qu'ils tombèrent tout étourdis; et si Théodore ne s'était attaché au vêtement de l'exécuteur qui le frappait, ce misérable, pour faire sa cour à sa manière, lui aurait brisé la tête contre les degrés du tribunal; mais le confesseur ne le lâcha point qu'on n'eût cessé de le frapper.

Le tyran farouche leur demanda derechef pourquoi ils étaient venus à Constantinople, puisqu'ils ne partageaient pas sa croyance. Et comme ils baissaient les yeux sans oser répondre, il se tourna brusquement vers un officier qui était proche, lança de travers des regards foudroyans, et dit d'une voix à glacer de terreur: « Qu'on prenne ces scélérats; qu'on imprime les vers sur » leur visage, et qu'on les livre à deux Sarrasins pour qu'ils les » emmènent dans leur pays. » C'étaient douze méchants vers iambiques qui signifiaient en substance que Théodore et Théophane, réfugiés à Constantinople sans renoncer à leurs superstitions, en étaient bannis comme deux vases d'iniquité, et marqués au visage comme des malfaiteurs. Après la lecture de ces vers, l'empereur leur dit: « Vous ne manquerez pas de vous vanter, » quand vous serez partis, que vous avez triomphé de moi; et » moi, je veux me jouer de vous tandis que je vous tiens. » A l'instant il les fit dépouiller et fouetter cruellement, et pendant tout le temps de l'exécution, il ne cessait de crier pour animer les exécuteurs. Les confesseurs ne dirent autre chose que ces paroles: « Seigneur, nous n'avons rien fait contre votre majesté: grand

» Dieu, ayez pitié de nous; Vierge sainte, venez à notre secours. »

Après qu'on leur eut mis tout le corps en sang, on les fit sortir; mais aussi changeant que la manie bizarre qui l'agitait, Théophile les fit aussitôt rentrer, et leur cherchant une autre querelle, leur demanda pourquoi ils s'étaient réjouis de la mort de l'empereur Léon. Ils répondirent qu'ils n'avaient jamais eu le moindre rapport avec ce prince, et qu'ils n'étaient venus à Constantinople que sous l'empire de Michel. On les renvoya au prétoire. Quatre jours après on les présenta au préfet, qui, apres plusieurs menaces, leur commanda d'obéir à Théophile. Ils répondirent qu'ils étaient prêts à souffrir mille morts plutôt que de communiquer avec les hérétiques. Le préfet essaya les caresses après les menaces, et leur dit : « Communiquez seulement une fois avec nous, c'est » moi qui vous accompagnerai à l'église; après quoi vous irez où il » vous plaira jouir de votre liberté et des effets de notre faveur. » Théodore, encouragé par celui qui proportionne le secours au besoin, répondit en souriant: « Seigneur, c'est comme si l'on di- » sait à quelqu'un : Je ne vous demande autre chose que de vous » couper la tête une seule fois, après quoi vous ferez ce qu'il vous » plaira. On renverserait plutôt le ciel et la terre, que de nous » faire abandonner pour un moment la vraie religion. » Alors le préfet ordonna de procéder à la marque ordonnée par l'empereur, et dans l'état de souffrance où ils étaient, les plaies de la flagellation se trouvant horriblement enflammées, et au point de la sensibilité la plus vive, on les renversa sur des bancs, et on leur grava les vers sur le visage, lettre à lettre, au moyen d'une infinité d'incisions et de piqûres; ce qui fut si long, que cette opération barbare, interrompue par la nuit, ne put s'achever que le lendemain. Quand la cruauté fut enfin assouvie, les confesseurs parlèrent en ces termes : « On n'a jamais rien fait de semblable, et tous les » tyrans, mis en parallèle avec vous, peuvent passer pour des mo- » dèles de clémence. Sachez donc que cette inscription, notre plus » bel ornement et notre meilleur titre pour le ciel, vous sera repré- » sentée par le juge suprême pour votre confusion et votre désespoir. » On les remit en prison, le visage ruisselant de sang; puis à la prière du patriarche Jean Lécanomante (quoique fauteur de l'hérésie, et de mœurs conformes à sa croyance), on les exila dans la Bithynie, où Théodore mourut peu de temps après. Plusieurs autres saints religieux furent cruellement persécutés pour le même sujet.

Le saint moine Méthode, emprisonné, ou plutôt enterré tout vivant dans un tombeau dès le règne de Michel-le-Bègue, en était sorti depuis peu comme un squelette, n'ayant, pour ainsi

dire, que les os, et pas un seul cheveu sur la tête [1]. Il vivait en son particulier, son aversion pour l'hérésie ne lui permettant pas d'habiter un monastère, parce qu'il n'y en avait point à Constantinople qui n'en fût plus ou moins entaché. Il ne laissait pas que de fréquenter les moines qui pensaient bien, ainsi que les fidèles croyans de tout état, du rang même le plus distingué. Comme il était naturellement éloquent, qu'il avait un esprit doux, affable, très-insinuant, avec une grande force de raisonnnement et une profonde connaissance des Écritures, il traita aussi avec beaucoup de personnes surprises par des séducteurs, et en désabusa un grand nombre. Le bruit en parvint bientôt à Théophile, qui le fit venir, et lui dit : « Après les châtimens que vous ont attirés tant » de vaines disputes, ne cesserez-vous jamais d'exciter des trou- » bles pour un sujet aussi léger que les images ? — Si elles sont » méprisables, répondit Méthode, pourquoi voulez-vous qu'on ho- » nore publiquement et qu'on multiplie tous les jours les vôtres, » tandis qu'on abat partout celles de Jésus-Christ ? » L'empereur ne lui répliqua qu'en le faisant dépouiller jusqu'à la ceinture, et déchirer de mille coups de fouet. Demi-mort, et tout épuisé de sang, on le descendit par un trou dans un souterrain du palais, d'où quelques personnes compatissantes le tirèrent pendant la nuit ; puis elles firent panser ses plaies.

Théophile voulut ensuite essayer de la douceur, le fit ramener auprès de lui, prit un ton de bonté, de familiarité même, entrant à l'amiable en conférence avec lui, et témoignant prendre plaisir à lui entendre expliquer les difficultés tirées de l'Ecriture. L'érudition de Méthode, et son talent infini pour l'insinuation, produisirent un effet bien inespéré. La bienveillance que l'empereur n'avait d'abord qu'affectée devint insensiblement cordiale et très-vive [2]. Il assigna un logement à Méthode dans le palais, parmi ses propres officiers (837); ce qui donna lieu au saint confesseur d'en désabuser une multitude, et quelques-uns même de ceux qui avaient le plus de part à la confiance du prince. Il trouva moyen de l'adoucir lui-même, de le faire au moins chanceler dans son opinion, s'il ne put l'y arracher tout-à-fait, et de diminuer considérablement son antipathie pour les catholiques. Théophile, depuis cette époque, avait toujours Méthode avec lui. Il avouait quelquefois à ses courtisans qu'il était souvent ébranlé plus encore par la sainteté de l'homme de Dieu que par ses discours. Il s'en faisait accompagner dans tous ses voyages ; il le menait même à la guerre, soit pour satisfaire sa curiosité sur les questions qu'il

[1] Vit. S. Meth. c. 1. — [2] Post. Theoph. l. 3, n. 24.

se plaisait à lui proposer, soit de peur que pendant son absence le crédit de Méthode, parmi les grands et tous les catholiques, n'aboutît au rétablissement des saintes images, que ce prince rebelle à la grace ne cessa jamais de combattre.

Cependant il fit la guerre aux Sarrasins avec avantage d'abord, et avec barbarie. Il pénétra bien avant dans la Syrie, marqua toute sa route de sang et de ravages, jeta dans les fers des peuples entiers, et mit enfin le siége devant Sozopètre où était né le calife Mutasem. Le Sarrasin le pria instamment, par lettre, d'épargner cette ville en sa considération; mais il ne fut point écouté. Théophile la prit (840), la ruina, massacra une partie des habitans, et emmena le reste en captivité. Le calife en devint furieux, assembla une armée plus nombreuse que n'avait jamais fait aucun de ses prédécesseurs, et fit graver sur les boucliers de tous ses soldats le nom d'Amorium, pour marquer que par représailles il en voulait à cette ville, qui était la patrie de l'empereur [1]. Théophile crut son honneur engagé à la bien défendre, et y fit entrer le patrice Aëtius, gouverneur d'Orient, avec deux capitaines de grande réputation, Théodore Cratère et Théophile Babouzique. Ils firent en effet une si vigoureuse résistance, que Mutasem perdit soixante-dix mille hommes à ce siége, quoiqu'il n'ait duré que treize jours; mais, instruit à la fin de l'endroit le plus faible de la place, il y donna l'assaut, l'emporta, et passa au fil de l'épée les citoyens et les soldats, excepté les chefs de la bourgeoisie et les officiers de l'armée, qu'il fit conduire à Bagdad [2] (841).

Quand il y fut arrivé lui-même, il les fit mettre aux fers, avec les entraves aux pieds, dans une prison où, ne voyant pas le jour en plein midi, ils ne se reconnaissaient entre eux qu'à la voix [3]. Ils avaient un peu de pain et d'eau pour toute nourriture, la terre pour lit, et pour vêtemens des haillons infects. Quand on les crut découragés par les souffrances et la longueur de la captivité, le calife leur envoya les plus habiles de ses docteurs pour leur faire renoncer leur religion. Ces suborneurs feignaient de venir de leur propre mouvement, et par compassion ils affectaient de solliciter devant les prisonniers la permission d'entrer, de leur apporter des habits ou des vivres. Ceux-ci rejetèrent avec horreur les premières propositions qu'on leur fit; mais les musulmans répliquèrent: « Tant de fierté ne sied point à votre état; connaissez au moins les » avantages que nous avons à vous offrir; il vous sera toujours libre » de rejeter nos conseils. N'aimez-vous pas, poursuivirent-ils, vos » femmes et vos enfans, vos amis, vos concitoyens, votre patrie?

[1] Post. Theop. l. 3, n. 29. — [2] Elm. 191. c. Albuf. p. 165 — [3] Act. SS. Boll. t. VI, p. 460, etc.

» Vous n'avez qu'un seul moyen de recouvrer tant de choses dé-
» sirables; c'est d'user de quelque dissimulation, et de condescendre
» pour un temps aux vœux du calife, qui ne compte pour rien la
» conquête des villes en comparaison de celle des ames. Il vous
» comblera de faveurs, vous aurez la liberté de retourner dans votre
» pays, et là vous pratiquerez la religion que vous croirez la meil-
» leure. » Les confesseurs leur demandèrent s'ils en useraient ainsi. « Oui assurément, répondirent ces apôtres du mahométisme;
» car il n'y a rien de plus cher que la liberté. » Ils confirmèrent leur réponse par serment. « Et nous, repartirent les chrétiens, nous ne
» prenons pas conseil sur la religion de gens qui tiennent si peu à la
» leur. » Ils leur fermèrent ainsi la bouche et les renvoyèrent confus.

Quelque temps après, et à bien des reprises différentes, il vint d'autres tentateurs, entre lesquels il y avait plusieurs faquirs ou moines musulmans. Ils firent de grandes aumônes aux confesseurs, les embrassèrent avec tendresse, plaignirent beaucoup leur infortune, et arrosèrent leurs fers de leurs larmes. S'étant assis amicalement auprès d'eux, ils leur dirent en gémissant : « Quel triste
» sort pour des guerriers pleins d'honneur et de courage, et dont
» plusieurs sont parens de votre empereur ! Mais pourquoi vous
» obstiner à être malheureux, puisque votre sort est entre vos
» mains ? que ne quittez-vous cette voie étroite que vous a tracée
» le fils de Marie ? Entrez dans la voie commode que le grand
» prophète nous a montrée pour cette vie et pour l'autre. Qu'en-
» seigne-t-il qui ne soit conforme à la sagesse, quand il dit que
» Dieu destine à ses serviteurs toutes sortes d'avantages ici-bas,
» et le paradis après la mort ? Comme le Seigneur est souverainement bon, voyant que les hommes étaient trop faibles pour ac-
» complir la loi de Jésus, qui est si dure et si difficile, il a envoyé
» son prophète Mahomet pour les décharger d'un poids qui
» surpassait leurs forces, et pour les sauver par la seule foi des
» vrais croyans. » Les chrétiens se regardèrent les uns les autres en souriant, et répondirent : « Pouvez-vous croire sérieusement
» qu'une doctrine qui soumet l'esprit à la chair, et qui donne car-
» rière aux plus sales passions, soit agréable à Dieu ? Quelle dif-
» férence resterait-il entre les bêtes et les hommes ? De tels prin-
» cipes, par le mépris qu'ils excitent, ne peuvent que nous attacher
» plus fortement à la charité de Jésus-Christ.—Voyez à qui Dieu
» départit à présent ses bienfaits, reprirent aussitôt d'autres mu-
» sulmans : est-ce aux disciples de Jésus, ou à ceux de Mahomet ?
» N'est-ce pas à nous qu'il accorde les victoires et la conquête des
» plus belles contrées ? Cependant il est juste : il ne nous donne-
» rait donc pas tant de biens, et ne vous soumettrait point à

» notre puissance, si nous n'observions mieux que vous ses com-
» mandemens. » Les plus éclairés des confesseurs répliquèrent ainsi : « Permettez que nous vous fassions une question : Quand
» deux hommes se disputent un bien, si l'un se borne à crier sans
» preuve que ce bien est à lui, et que l'autre produise de bons
» témoignages en sa faveur, auquel des deux convient-il d'assurer
» cette possession? — A celui, dirent les musulmans, qui fournit de bons témoins. — Eh bien, reprirent les confesseurs, Jésus-
» Christ, né d'une vierge, comme vous le dites vous-mêmes, a
» pour garans de sa mission tous les prophètes qui précèdent son
» avénement. Vous avancez que Mahomet est venu apporter une
» troisième loi; ne devrait-il pas avoir au moins quelques pro-
» phètes pour lui? Vous donnez vos conquêtes pour des marques
» de l'approbation divine; ignorez-vous donc les victoires des
» Perses qui ont subjugué tant de vastes régions? Ignorez-
» vous les triomphes des Grecs sur les Perses, et ceux des anciens
» Romains sur tout l'univers? Toutefois ces conquérans suivaient-
» ils la vraie religion, ou ne pratiquaient-ils pas plutôt une idolâ-
» trie insensée? Jugez donc avec plus de sagesse. Oui, Dieu donne
» quelquefois la victoire à ceux qui le servent; mais il permet aussi
» qu'ils soient vaincus quand ils l'offensent, pour les châtier par
» les mains des méchans. » Les chrétiens demeurèrent sept ans entiers dans leur prison avec une patience invincible qui édifia leurs propres tyrans.

Le calife refusa toute sa vie de recevoir leur rançon. Trois ans après sa mort (842), son successeur Vatek se flatta qu'ils ne résisteraient plus à ses volontés. Il leur proposa de faire la prière avec lui, en leur promettant de les combler de richesses et de dignités. Un officier vint de sa part à la prison, avec des gens armés et un appareil effrayant. Il en fit sortir quarante-deux prisonniers, les plus distingués d'entre les chrétiens, et leur parla en ces termes : « Il est encore temps de mériter les faveurs du calife; elles seront
» telles, que ceux qui les auront refusées ne manqueront pas de
» déplorer leur mauvaise fortune. Qu'avez-vous à espérer en sui-
» vant la religion d'un empire avili, et prêt à succomber sous la
» puissance de notre maître? Et quel bonheur ne vous assurerez-
» vous pas au contraire, en reconnaissant, avec un si puissant pro-
» tecteur, le grand prophète Mahomet? Une seule année de tri-
» but de l'Égypte peut enrichir vos descendans jusqu'à la qua-
» trième génération. » Les chrétiens dirent tout d'une voix anathème à Mahomet et à ses sectateurs.

Les musulmans furieux les saisirent à l'instant, leur lièrent les mains derrière le dos, et les conduisirent au bord du Tigre près

la ville de Samarah, où résidait le calife. Néanmoins le commandant appela un des confesseurs nommé Théodore-Cratère, et lui dit : « Toi qui as porté les armes, et tué des hommes au mépris » de ta profession, puisque tu étais prêtre parmi les chrétiens, » quelle espérance te reste-il en Jésus-Christ, que tu as ainsi re- » noncé? Ne te serait-il pas plus avantageux de recourir au pro- » phète Mahomet?—C'est cela même, dit Théodore, qui anime ma » foi : en combattant jusqu'à la mort pour mon divin maître, j'en » obtiendrai le pardon de mes fautes, qui seront lavées dans mon » sang.—Tu vas être satisfait, répliqua le commandant; je n'en » parlais que par compassion pour toi. » Théodore fut exécuté avec tous les autres chrétiens selon l'ordre de leur dignité. Loin de donner la moindre marque de faiblesse, tous firent l'admiration de leurs bourreaux mêmes par leur fermeté. L'Église honore ces quarante-deux martyrs le 6 de mars, qui fut le jour de leur mort (845). Le calife Vatek, étonné de la constance avec laquelle ils avaient souffert, fit subir le même sort à un apostat nommé Boiditze, en disant : « Ce traître, sans doute aussi mauvais musulman » qu'il a été mauvais chrétien, n'est pas digne de leur survivre. » Vatek mourut de débauche et d'hydropisie la seconde année qui suivit l'exécution des saints confesseurs.

Pour l'empereur Théophile, il avait conçu tant de chagrin de la prise d'Amorium, qu'il tomba malade aussitôt après d'une inflammation d'entrailles [1]. Il but de l'eau de neige pour se rafraîchir, et contracta une dyssenterie dont il mourut le 20 de janvier 842. Son fils Michel, encore enfant, lui succéda sous la conduite de l'impératrice Théodora sa mère, et d'un conseil composé de l'eunuque Théoctiste, du patrice Bardas, frère de l'impératrice, et de son oncle Manuel, zélé catholique. Celui-ci entreprit aussitôt de rétablir les saintes images, engagea ses deux collègues à commencer leur ministère sous ces heureux auspices, puis alla proposer son dessein à l'impératrice. Cette princesse, très-bien disposée, ne demandait pas mieux. Elle n'avait jamais vu qu'avec un extrême chagrin les malheureuses préventions de l'empereur son époux, fomentées par des sénateurs, des évêques, et surtout par le patriarche Jean Lécanomante. Enhardie par Manuel, qui sut lui faire valoir l'attachement général du peuple aux saintes images, elle envoya un de ses officiers vers le patriarche, avec ordre de lui donner le choix, ou de consentir au rétablissement de l'ancien culte, ou de quitter sur-le-champ son siége, et de se retirer à sa maison de campagne jusqu'à ce qu'on eût pris des mesures pour le juger canoniquement.

[1] Hist. Theoph. l. 3. n. 35.

L'officier trouva Lécanomante étendu sur un lit de repos dans une chambre du palais patriarcal, d'où il répondit froidement qu'il s'aviserait [1]. Sitôt que l'envoyé fut sorti, il prit une lancette, s'ouvrit quelques veines et perdit beaucoup de sang, sans mettre néanmoins en danger une vie qu'il aimait trop pour la sacrifier au hasard. Il prétendait au contraire causer une révolution dans le gouvernement, en rendant l'impératrice odieuse, et en donnant lieu de croire qu'elle l'avait fait assassiner; mais le patrice Bardas, étant allé pour examiner le fait sur les lieux, trouva la lancette, reconnut par l'inspection des plaies qu'elles avaient été faites exprès, et s'en assura d'une manière indubitable par le témoignage des propres domestiques du perfide patriarche. Le scélérat fut chassé de son église et renfermé dans sa maison de campagne.

On assembla aussitôt un concile, qui anathématisa les ennemis des saintes images, confirma le second concile de Nicée, prononça la déposition de Lécanomante, et mit en sa place le saint confesseur Méthode, qui avait tant souffert pour la religion sous les deux derniers règnes. Quant il fut ordonné, l'impératrice le pria d'obtenir de Dieu le pardon du péché que l'empereur son époux avait commis contre la foi [2]. Méthode répondit : « Princesse, notre » pouvoir ne s'étend point sur les morts. Nous n'avons reçu les clés » du ciel que pour l'ouvrir à ceux qui sont encore sur la terre. » Nous pouvons sans doute soulager aussi les défunts quand leurs » péchés sont légers, ou qu'ils ont fait pénitence; mais nous ne » saurions absoudre ceux qui sont morts dans une impénitence » manifeste. — Lorsque l'empereur mon époux était près de mou- » rir, reprit l'impératrice, je lui représentai le mieux qu'il me fut » possible les terribles suites de sa mort. Il témoigna du repentir, » et demanda des images. Je lui en présentai : il les baisa avec fer- » veur, et rendit l'esprit dans ces sentimens de religion. » Comme elle affirma la vérité de ce récit avec serment, les évêques, touchés de sa piété, lui firent bien espérer de la divine miséricorde pour son époux. Toutefois le public demeura persuadé que Théophile était mort impénitent.

L'an 842, le premier dimanche de carême selon les Grecs, et le second selon notre calendrier, les saintes images furent rétablies solennellement. Après la cérémonie, l'impératrice donna dans le palais un festin magnifique à tout le clergé, et aux confesseurs qui avaient signalé leur courage pendant la persécution. L'hérésie des iconoclastes, tant de fois abattue et tant de fois relevée en Orient,

[1] Post. Theoph. l. 6. — [2] Post. Theoph. n. 4.

succomba sans retour sous ce dernier coup, environ cent-vingt ans après que l'empereur Léon l'Isaurien l'y eut établie. L'impératrice Théodora continua toute sa vie la fête qu'on avait instituée à cette occasion. On la nomma la fête de l'Orthodoxie, et l'Église grecque la célèbre encore le dimanche qui termine la première semaine de son carême. On y chante une hymne du confesseur saint Théophane, poète célèbre pour le temps où il vivait, et qui fut fait archevêque de Nicée en récompense de sa foi et de ses souffrances.

L'Occident avait changé d'empereur, aussi bien que l'Orient. Louis-le-Débonnaire était mort dès le vingtième jui[illegible] [illegible]nnée 840, la soixante-quatrième de son âge, et la vingt-se[illegible] [illegible] son empire [1]. Il s'était mis en route pour aller comb[illegible] [illegible]s Louis, roi de Bavière, qui avait repris les armes à l'o[illegible] [illegible]un nouveau partage fait à son préjudice en faveur de ses d[illegible]res, Lothaire et Charles, après la mort de Pépin, roi d'Aquitaine. Attaqué avant son départ d'une fluxion de poitrine, il perdit entièrement les forces près Mayence, et fut réduit à camper et à s'aliter dans une île où il se trouvait. Une grande éclipse de soleil, arrivée quelque temps auparavant, fut aussitôt prise pour un présage de la mort de l'empereur. Ce prince religieux ne la regarda que comme un avertissement de la divine bonté pour l'exciter à la pénitence. Un grand nombre d'évêques et d'autres ecclésiastiques s'empressaient de le consoler. Il accorda surtout sa confiance à son frère Drogon, évêque de Metz, et archichapelain. Chaque jour il se confessait à lui, et recevait le corps du Seigneur. Ce fut la seule nourriture qu'il put prendre pendant quarante jours, durant lesquels il ne cessait de répéter : *Vous êtes juste, Seigneur, de me faire à présent jeûner malgré moi, puisque je n'ai point observé le carême.* C'est qu'il avait été obligé, pendant la révolte de Pépin, de voyager contre sa coutume pendant ce saint temps avec beaucoup de fatigues.

Il fit faire l'inventaire de tout ce qu'il portait avec lui, sans en excepter les joyaux de la couronne, la vaisselle, les armes, les ornemens sacerdotaux; puis il ordonna d'en faire la distribution aux églises, aux pauvres et à ses deux fils Charles et Lothaire. Il fit donner à celui-ci une couronne, un sceptre et une épée, à la charge de conserver à celui-là les états qui lui avaient été assignés, et de lui demeurer inviolablement uni, aussi bien qu'à sa mère Judith; après quoi il rendit graces à Dieu de ce qu'il ne lui restait plus rien dont il pût disposer. Drogon lui demanda ce-

[1] Astron. an. 840.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

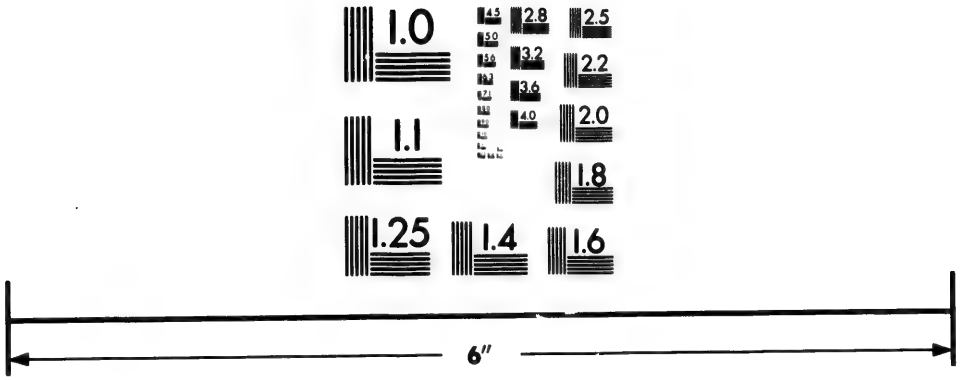

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.0

pendant, de concert avec les autres évêques, s'il ne pardonnait point à son fils Louis. L'empereur répondit : « Quoiqu'il ne soit » point ici pour m'assurer de ses dispositions, je fais de mon côté » ce qui dépend de moi, et je prends Dieu à témoin, avec les mi- » nistres du Seigneur, que je lui pardonne toutes les offenses qu'il » m'a faites. »

Comme c'était le samedi au soir, il fit chanter devant lui les matines du dimanche, et mettre sur sa poitrine un morceau de la vraie croix. Il en fit le signe sur son front tant qu'il en eut la force, et quand il était las, il priait Drogon de le faire. Enfin, après avoir demandé les prières des agonisans, il expira doucement, les yeux tournés vers le ciel et la joie des prédestinés empreinte sur le visage. Il avait de grandes fautes à se reprocher par rapport au gouvernement; mais sa faiblesse involontaire, les bornes étroites de son esprit, la pureté admirable de ses mœurs, l'exemple de toutes les vertus privées qu'il donna constamment à ses sujets, et le repentir de ce qu'il put y avoir de volontaire dans l'inobservance des devoirs du trône, si difficiles pour les conjonctures délicates où il se trouvait, font espérer que le Seigneur l'aura jugé dans sa miséricorde. Son corps fut transporté à Metz, et inhumé auprès de sa mère Hildegarde dans l'église de Saint-Arnoud (840).

Il était d'une piété qu'on eût admirée dans un religieux [1]. Tous les matins il allait à l'église, où il demeurait long temps en prières, prosterné sur le pavé, qu'il arrosait souvent de ses larmes. Il était fort instruit dans la science de l'Écriture, dont il connaissait le sens spirituel et moral, le sens propre et l'allégorique. Il avait appris dans sa jeunesse des poésies profanes, mais dans la suite il ne voulut plus en lire ni en rien entendre. Dans les fêtes publiques, où les musiciens et les bouffons divertissaient le peuple, il contentait tout le monde par sa modestie. Jamais on ne le vit éclater de rire. Il était d'une extrême sobriété. Il s'habillait simplement, excepté les grandes fêtes, où, à l'exemple des rois ses pères, il paraissait tout étincelant d'or, avec la couronne en tête et le sceptre à la main. Sa libéralité alla jusqu'à donner de son domaine à différens particuliers. Tous les jours, avant son repas, il distribuait d'abondantes aumônes, et partout où il se trouvait il avait soin qu'il y eût des logemens pour les pauvres. Sa facilité à pardonner lui a fait donner le surnom de Débonnaire. On le loua de n'avoir jamais rien fait sans conseil; mais cette règle de prudence devint la source de ses plus grandes fautes. Toujours il parut ignorer que, si le conseil peut guider un

[1] Theg. c. 39.

prince, il ne doit jamais le subjuguer. Il devint par là le jouet de toutes les passions, de toutes les faiblesses, de l'intérêt particulier de tous ceux qui entreprirent de le gouverner; prit le change dans tous ses devoirs, et ne mérita (suivant le portrait qu'on en a fait en trois mots) que le nom d'un excellent particulier, d'un trop bon père, et d'un très médiocre empereur.

Quelque temps avant sa mort, il avait permis aux saints archevêques de Lyon et de Vienne, Agobard et Bernard, revenus de leurs égaremens, de rentrer dans leurs siéges (837). Agobard recouvra si bien ses bonnes graces, qu'il fut mis à la tête des affaires dans le royaume d'Aquitaine; mais il mourut dans la ville de Saintes la même année que l'empereur. Son église de Lyon l'honore sous le nom de saint Aguebaud. Bernard mourut deux ans après. Il est pareillement honoré dans le pays. Il avait des vertus éminentes, un zèle vraiment apostolique, et un si grand détachement des choses de la terre, qu'il avait fallu un ordre exprès du souverain pontife pour le faire monter sur le siége de Vienne. Ses parens, qui occupaient un rang considérable, l'avaient engagé dans le mariage dès sa jeunesse. Il obtint ensuite le consentement de sa femme, pour embrasser la vie religieuse dans le monastère d'Ambronai, en Bresse, qu'il avait fondé. Il fonda aussi celui de Romans, où il choisit sa sépulture.

Ebbon, déposé de l'archevêché de Reims, prétendit aussi remonter sur son siége [1]. A la faveur de la division qui, aussitôt après la mort de Louis-le-Débonnaire, se remit dans son insociable famille, il sortit de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, où il était renfermé depuis sept ans. Lothaire, fils aîné de Louis, et son successeur à l'empire, avait passé la Meuse qui devait séparer ses états de ceux de Charles, selon les derniers arrangemens de l'empereur défunt. Il prétendait tout envahir, ou du moins rendre les apanages de ses frères dépendans de son empire. Il passa non seulement la Meuse, mais la Seine, et s'avança jusqu'au pays de la Loire. Ebbon vint le trouver, et fut rétabli, à la prière de son église, selon l'acte de rétablissement, et par le jugement des évêques. On y voit en effet la souscription de vingt évêques et de quatre archevêques, mais la plupart italiens, et tous absolument dévoués à Lothaire. Ebbon ne laissa pas que d'occuper le siége de Reims une année entière, après laquelle il fut obligé par le roi Charles, qui avait repris le dessus, d'abandonner à jamais la partie, et de se retirer en Allemagne. Il fut alors fait évêque d'Hildesheim en Saxe, du consentement des évêques et du souverain pontife. Il en

[1] Flod. l. 2, c. 20.

exerça paisiblement les fonctions pendant neuf ans qu'il vécut encore. Ce prélat, célèbre par une étrange diversité de bonnes et de mauvaises actions, parut alors reprendre l'esprit de ses premières années, se remit à travailler à la conversion des païens, et soutint saint Anscaire dans les traverses qu'il éprouvait en Suède.

La discorde s'enflamma de plus en plus entre les enfans de l'empereur Louis. Le roi de Bavière, ou plutôt de Germanie, d'où il prit le nom de Louis-le-Germanique, unit ses forces à celles de son frère Charles, pour s'opposer avec plus de vigueur aux entreprises de leur ambitieux aîné. Les armées des deux partis se rencontrèrent près Auxerre, au mois de juin de l'an 841. Louis et Charles, incomparablement plus forts, ne se déterminaient cependant qu'avec peine à livrer une bataille où il était question de perdre un frère et de prodiguer le plus beau sang des Français. Ils firent différentes propositions, que l'orgueilleux Lothaire refusa toutes avec hauteur. Enfin le jour de la Saint-Jean, ils lui déclarèrent que, s'il ne cédait sur-le-champ, le lendemain avant le lever de l'aurore ils en viendraient au sanglant jugement du Dieu des armées [1]. En effet la bataille se donna près Fontenai, le samedi vingt-cinquième jour de juin, avec la fureur ordinaire entre des frères divisés. Le Seigneur se déclara contre le plus coupable, selon la menace des deux autres. La perte de Lothaire égala l'opiniâtreté de sa résistance. Son armée, après un carnage effroyable, fut toute mise en déroute. Les deux rois vainqueurs reprirent leurs premiers sentimens de modération après la victoire, qu'ils témoignèrent tenir de la faveur du ciel; ils arrêtèrent le soldat qui voulait tout massacrer, et empêchèrent de poursuivre les fuyards. Le lendemain on célébra la messe sur le champ de bataille; on enterra les morts, on pansa les blessés indifféremment, sans nulle distinction de sujets ou d'ennemis, et l'on donna la liberté aux prisonniers. Il fallut encore, pour calmer les remords des deux princes, ou la morne horreur que leur causait tant de sang répandu, que les évêques les assurassent, au nom de Dieu, que, n'ayant combattu que malgré eux, ils n'avaient rien à se reprocher.

Après la bataille, le roi Charles n'eut rien de plus pressé que de rétablir le saint évêque Aldric, réfugié à sa suite depuis un an qu'il avait été chassé par les Manceaux révoltés [2]. Dans la défection de cette province, le saint prélat avait tenu pour son souverain légitime avec une constance héroïque, quoique les rebelles lui promissent non seulement de lui conserver sa dignité, mais d'augmenter de beaucoup son pouvoir, s'il voulait embrasser leur

[1] Nithard. l. 9, init. — [2] Gest. S. Aldr. t. III, Baluz. p. 140, etc.

parti. Il aima mieux s'exposer à tout le ressentiment de ces furieux qui, après l'avoir chassé avec outrage, pillèrent la maison épiscopale, enlevèrent de ses terres quatre-vingts chevaux et deux cents pièces d'autre bétail. Ce qui fut le plus sensible au charitable prélat, c'est qu'on dissipa toutes les provisions destinées à l'hospitalité et à l'aumône, et qu'on ruina de fond en comble sept hôpitaux qu'il avait bâtis, c'est-à-dire, différentes maisons pour la réception des hôtes, entre lesquelles il y en avait une qui était destinée à loger les évêques, les abbés et les seigneurs étrangers. Il avait encore entrepris de rebâtir sa cathédrale, le cloître de ses chanoines, et jusqu'à cinq monastères. Tous ces ouvrages demeurèrent imparfaits par suite de l'expulsion de ce digne évêque, dont la charité et l'habileté pouvaient seules suffire à l'exécution de ces grands desseins.

Issu de la première noblesse des Francs, et allié à tout ce qu'il y avait de plus illustre en Germanie, Aldric marquait toutes ses bonnes œuvres au coin de la grandeur, de l'élévation de son ame, et de son goût pour le bien public. Dès la première année de son épiscopat, il procura de l'eau à la ville du Mans, qui était obligée d'en aller chercher à la rivière de Sarthe. Personne toutefois n'était plus humble ni plus simple que lui, plus ennemi du faste et du tumulte, plus pieux et plus recueilli. Dès l'âge de douze ans qu'il fut conduit à la cour par son père, après avoir fait son service pendant le jour, la nuit, sans être aperçu, il se retirait dans une église ou il passait des temps considérables en prière et en méditation. Ce fut dans ces paisibles communications avec Dieu qu'il prit la résolution de se donner entièrement à lui, en embrassant la vie cléricale dans l'église de Metz, qui passait pour l'une des plus régulières du royaume, et qui a servi en effet de modèle à la plupart des autres. Sur la réputation de sa vertu, l'empereur Louis le prit pour son confesseur; place qu'il n'occupa que quatre mois, parce que, sa renommée augmentant de jour en jour, et le siége du Mans étant venu à vaquer, Ladran, archevêque de Tours, le comte et toute la noblesse du Maine, le peuple et le clergé, le voulurent unanimement pour leur évêque. Drogon de Metz donna ses démissoires adressés tant à son prêtre qu'à l'archevêque de Tours, qui le sacra avec une grande solennité dans la cathédrale du Mans (832). Telle était la vertu de saint Aldric, trop pur et trop magnanime pour manquer à son souverain, que ce prince vint lui-même dans le Maine, tant pour honorer ce modèle de fidélité que pour étouffer la révolte. Sigismond, abbé de Saint-Calais, s'était engagé dans le parti des rebelles, afin de soustraire son monastère à l'évêque. Le roi Charles, en confirmation d'une pre-

mière sentence de l'empereur Louis, adjugea et fit restituer ce monastère à saint Aldric. Il ne faut pas confondre ce saint évêque du Mans avec un autre saint Aldric, qui se signala par sa science et sa vertu vers le même temps, mais sur le siége de Sens.

Pendant que les princes français employaient ainsi leurs forces au dedans du royaume, toujours à le ruiner, en affaiblissant leurs ennemis domestiques, et en s'affaiblissant les uns les autres, les Normands perdirent le respect que leur avait imprimé le nom de Charlemagne, et commencèrent à vérifier les tristes présages de ce grand homme. On appelait généralement de ce nom tudesque, qui signifie hommes du Nord, les habitans sauvages du Danemark, de la Norwége et des pays voisins; monstres d'impiété et de barbarie, qui paraissaient autant les ennemis de l'humanité que du christianisme. Ils rendirent leur nom si terrible, que l'on invoqua publiquement le secours de Dieu contre leur fureur, qui devint pour long-temps le plus désastreux de tous les fléaux. Ils parcouraient les mers avec une célérité prodigieuse sur quantité de petits bâtimens à voiles et à rames, remontaient bien avant dans les rivières, insultaient en quelques jours vingt places différentes, se reproduisaient de toute part, portant en mille endroits divers le carnage et l'incendie, la ruine des villes, la profanation des temples, des crimes et des atrocités dont on n'avait pas d'idée avant eux.

La Neustrie maritime, dont ils connurent trop tôt la fertilité et les richesses [1], fut l'une des premières contrées qu'ils désolèrent. Ils y entrèrent par la Seine, pillèrent la ville de Rouen, et brûlèrent le monastère de Saint-Ouen, remontèrent jusqu'à celui de Jumiége, qui devint aussi la proie des flammes, exigèrent des sommes immenses pour épargner celui de Fontenelle, ruinèrent en un mot tous les bords de la Seine, dont ils dépouillèrent ou brûlèrent les églises et les villages depuis le 12 jusqu'au 31 de mai 841. Alors ils s'en retournèrent avec un butin prodigieux.

Dans une autre irruption (843), ils descendirent auprès de Nantes, qu'ils trouvèrent sans défense, et prirent par escalade [2]. L'évêque Guihard se retira dans la grande église avec tout son clergé, une grande multitude de peuple, et les moines de l'île d'Aindre, qui y avaient apporté leur riche trésor comme dans un asile assuré. Les Barbares, ayant rompu les portes et les fenêtres, entrèrent furieux, firent main basse sur la multitude, mais principalement sur les clercs et les moines, dans le carnage desquels l'évêque fut enveloppé; ils n'épargnèrent que peu de personnes,

Chron. Norm. et Chron. Fontenel. in t. II. Duchêne, p. 387, 524. — [2] Annal. [1] Bert. an. 843, p. 180.

qu'ils embarquèrent pour les vendre. De Nantes ils passèrent à l'île d'Aindre dans la Loire, et mirent le feu au monastère abandonné. Ils se rembarquèrent ensuite avec presque toutes les richesses du pays, et des troupes innombrables de captifs de tout sexe et de tout âge; elles achevèrent d'épuiser les ressources des fidèles qui les rachetèrent fort chèrement. Dans l'incursion de Neustrie, soixante-huit esclaves coûtèrent vingt-six livres d'argent aux moines de Saint-Denis. Après la retraite des Barbares, on porta le corps de Guihard, de Nantes, au monastère de Saint-Serge près Angers, où il est honoré comme martyr.

En même temps que les sauvages du Nord attaquaient la France du côté de l'Océan, les Sarrasins y pénétrèrent au midi par le Rhône, abordèrent près Arles, et chargèrent impunément leurs vaisseaux d'un butin inestimable [1]. En Italie, pendant que Lothaire en était éloigné pour faire la guerre à ses frères, ils firent plusieurs descentes, et peu s'en fallut qu'ils ne prissent Rome. Ils pillèrent l'église de Saint-Pierre, qui n'était pas encore renfermée dans la ville. Ils voulurent aussi piller le riche monastère du Mont-Cassin [2]; mais un petit ruisseau prodigieusement enflé par une inondation subite arrêta leur course, ce que les moines regardèrent comme un miracle. Ils ne purent néanmoins sauver leurs richesses, qui étaient immenses. Deux seigneurs ambitieux, Radelgise et Siconulfe, se disputaient le duché de Bénévent. C'était même leur jalouse ambition qui avait attiré ce fléau sur leur patrie, en invoquant le secours, celui-ci des Sarrasins d'Espagne, et celui-là des Africains. Pour fournir à l'avidité des Maures espagnols, Siconulfe, par différentes exactions, enleva presque tous les trésors que les monarques français, depuis Pépin, s'étaient plu à prodiguer à un monastère révéré comme la source de la perfection religieuse par tout l'Occident. On fait état de 130 livres d'or, et de 865 livres d'argent emportées en croix, en couronnes, en calices ou en autres vases, et de 32,000 sous d'or en monnaie, sans compter une couronne d'or ornée d'émeraudes, estimée seule 5,000 sous d'or, et bien d'autres ornemens d'argent.

Le pape Grégoire IV mourut peu de temps après cette dévastation, le onzième jour de janvier de l'an 844 [3]. Le 27 du même mois, l'archiprêtre Sergius fut ordonné pape, sans attendre la confirmation de l'empereur. On avait eu des raisons particulières pour le sacrer sans délai. Le diacre Jean avait rassemblé une troupe séditieuse de populace, afin de l'opposer à Sergius; déjà il avait enfoncé à main armée les portes du palais de Latran, et faisait ap-

[1] Annal. Bert. an. 842. Nith. lib. 4, in fine. — [2] Chronolog., Casc. l. 1. c. 25. — [3] Anast. in Greg. IV.

préhender, avec le schisme, les dernières violences; mais la noblesse romaine prit aussitôt les armes, dissipa les séditieux, et mit dans une étroite prison le diacre schismatique, qui ne dut même la conservation de sa vie qu'à la clémence et aux sollicitations du nouveau pape. L'empereur Lothaire ne laissa pas que de trouver fort mauvais qu'on n'eût point attendu son consentement et ses envoyés pour consacrer Sergius [1]; comme si, dans le serment qu'on lui avait librement prêté pour le rendre protecteur de l'Eglise, on n'avait pas mis la réserve du bien public et de l'intérêt commun. Imaginant que le pape avait voulu s'autoriser des exemples précédens, et qu'à l'avenir on ne demanderait plus l'agrément de l'empereur, Lothaire envoya à Rome Louis son fils aîné, en le nommant dès-lors roi d'Italie et en le faisant accompagner de Drogon son oncle, évêque de Metz, et d'un grand nombre de prélats et de seigneurs.

Le pontife, à qui la certitude de son droit ne faisait pas oublier la déférence due au représentant de la majesté impériale, voulut qu'on rendît au jeune prince les mêmes honneurs qu'à l'empereur. Il envoya tous les magistrats à neuf milles au-devant de lui, et à un mille toutes les compagnies de la milice, avec leurs chefs, qui célébraient en l'honneur du roi des chants de louange. Le clergé, avec les croix et les bannières, le reçut à l'entrée du faubourg, et le pape l'attendit au haut des degrés de l'église de Saint-Pierre, dont les portes demeuraient fermées. Quand il y fut arrivé, le pontife, selon Anastase, lui adressa ces paroles qui donnent à entendre que la souveraineté des empereurs sur Rome n'était rien moins qu'absolue: « Si vous venez ici pour le bien de » l'état et de l'Eglise, je vous ferai ouvrir les portes, sinon je ne » le permettrai pas. » Le roi protestant qu'il n'avait que des pensées de paix, les portes s'ouvrirent. Ils entrèrent ensemble, se prosternèrent devant la confession de saint Pierre, et se retirèrent après que le pape eut prononcé une oraison. Mais comme les Français, qui étaient venus avec Louis, ravageaient les environs de Rome, le pape fit fermer les portes de la ville, craignant qu'ils ne voulussent s'en rendre les maîtres: preuve assez claire qu'elle n'appartenait point à Lothaire, et qu'il n'en était que le protecteur.

Cependant les évêques s'assemblèrent au nombre de vingt-trois, tous italiens, excepté Drogon, avec sept comtes, pour examiner l'élection de Sergius [2]. Ils furent présidés par l'évêque de Metz, quoiqu'il y eût deux archevêques, Grégoire de Ravenne et Angilbert de Milan; mais on déférait la présidence, par honneur seulement,

[1] Ann. Bert. an. 844. Luitpr. vit. Pontif. — [2] Tom. IV Conc. p. 1799, etc.

à la qualité d'archichapelain et d'oncle de l'empereur. Le pape répondit avec tant de fermeté et de précision qu'il ferma la bouche à ses ennemis. Il fut convenu que dans la suite la consécration du pape n'aurait pas lieu avant le consentement de l'empereur, afin de prévenir les troubles. Louis fut sacré roi des Lombards ou d'Italie par le souverain pontife, qui lui mit la couronne sur la tête et le ceignit de l'épée royale. Les Français ayant demandé que les Romains lui prêtassent serment de fidélité, Sergius déclara qu'il consentait seulement à ce qu'on le prêtât à l'empereur Lothaire, et ce dernier serment fut en effet prêté dans l'église de saint Pierre, par le pape, par le roi, par les archevêques et évêques, et par les Romains. Enfin Sergius nomma Drogon son vicaire général dans les Gaules et la Germanie, avec autorité sur les métropolitains, et pouvoir d'assembler des conciles par tout l'empire français, sauf toutefois l'appel au pape.

Le roi Charles, de son côté, s'efforça de rétablir l'autorité souveraine et le bon ordre, si affaiblis par les divisions de la famille royale. Le comte de Barcelone, Bernard, attaché autrefois à l'impératrice Judith, était devenu l'un des plus dangereux ennemis de Charles, fils de cette princesse. Il regrettait toujours l'autorité qu'il avait eue sous Louis-le-Débonnaire. Son grand âge et une longue suite de disgraces n'avaient pu amortir son ambition; il cabalait sans cesse pour recouvrer son ancien pouvoir, et il fit un traité secret, non seulement avec les rebelles d'Aquitaine, mais avec les Sarrasins d'Espagne. Charles, averti à propos, le fit arrêter. Son procès fut instruit dans les formes; on le convainquit du crime de lèse-majesté, et on lui trancha la tête. Charles assiégea dans Toulouse Guillaume, fils de Bernard; mais des troupes d'Aquitaine surprirent dans l'Angoumois des Français qui marchaient vers Toulouse, et les défirent. On fait observer à cette occasion que les prêtres et les évêques même portaient les armes comme les autres seigneurs, malgré les réglemens contraires faits du temps de Charlemagne. Hugues son fils, abbé de Saint-Quentin, et Riboron son petit-fils, abbé de Centule, furent trouvés entre les morts [1]. On fit prisonniers Ebroïn, évêque de Poitiers, et archichapelain ou grand-aumônier du roi Charles, avec Raguenaire, évêque d'Amiens, et Loup, abbé de Ferrières en Gâtinois. Bien loin de faire scrupule du port d'armes à ces prélats, on prétendait qu'ils y étaient strictement obligés à cause de leurs fiefs. Telle était encore la tyrannie du préjugé national; car il y en avait plusieurs parmi eux à qui l'on ne saurait refuser des vertus peu communes et beaucoup d'habileté dans les sciences.

[1] Ann. Fuld. 844.

Loup de Ferrières, en particulier, s'était livré avec succès, dès l'enfance, à l'étude des lettres et à la pratique des vertus monastiques dans l'abbaye même de Ferrières, sous la conduite du saint abbé Aldric, depuis archevêque de Sens. Après avoir reçu le diaconat, il alla continuer ses études à Fulde sous l'abbé Raban, maître alors des plus vantés. Il y fit des progrès rapides, et revint en France avec une haute réputation, tant de vertu que de doctrine. Odon, abbé de Ferrières, ayant mérité peu après de perdre son abbaye par une conduite plus qu'irrégulière et vraiment scandaleuse, le roi Charles ne jugea personne plus capable que Loup de réparer ces scandales. Il fut élu par les moines, et le roi s'empressa de confirmer l'élection. Il paraît que le nouvel abbé entra fort avant dans la confiance de son souverain; mais il n'usa de cet avantage que pour lui donner des conseils avec une liberté et un discernement qui montrent à quel point il connaissait les défauts de ce léger et faible prince. Dans quelques lettres qui nous sont restées [1], il l'avertit de délibérer mûrement avant de prendre ses résolutions, de bien choisir ses conseillers sans se laisser gouverner, de joindre le secret à la fermeté, de ne pas craindre la puissance de ceux qui la tiennent tout entière de lui, mais bien plutôt leurs flatteries et leurs séductions, et de n'avoir rien de plus cher que le bien public. Il était pareillement en commerce de lettres avec les souverains pontifes, et assez bien avec eux pour leur demander des livres qu'on ne trouvait point en France. Nous voyons par ces lettres, et par quelques autres adressées à des littérateurs de tout état, que sa curiosité ne se bornait pas aux ouvrages des écrivains ecclésiastiques [2]. Il demandait encore, pour les multiplier par le moyen des copistes, tantôt l'Orateur de Cicéron, les Institutions de Quintilien, le Commentaire de Donat sur Térence, tantôt les Guerres de Catilina et de Jugurtha par Salluste. C'est ainsi que ce moine mémorable, et tant d'autres à son exemple, nous ont transmis les monumens de la bonne antiquité tant profane qu'ecclésiastique.

Malgré la perte de la bataille où l'abbé de Ferrières s'était trouvé avec plusieurs évêques, le roi Charles ne laissa pas que de prendre Toulouse. Les prêtres de la province lui adressèrent aussitôt leurs plaintes contre différens évêques qui abusaient de leur pouvoir. Il s'agissait principalement des exactions que faisaient ces prélats sous prétexte de leurs droits de visite. Le mal pressait; on ne pouvait pas sitôt assembler un concile; l'objet était temporel; cédant à toutes ces considérations, le roi statua par un capi-

[1] Ep. 64 et 93. — [2] Ep. 140.

tulaire [1] que les évêques ne pourraient rien exiger de leurs prêtres au-delà de la quantité de blé, de vin et des autres fournitures réglées de droit, et que les prêtres ne seraient obligés de porter ces objets qu'à cinq milles de distance; que les évêques, en faisant leurs visites, logeraient dans un endroit où les paroisses voisines pussent commodément s'assembler, et où le prêtre du lieu, avec les quatre titulaires voisins, fournirait la quantité de vivres spécifiée pour la dépense du prélat, sans que ses gens pussent en exiger davantage, ni faire aucun dégât chez l'hôte; que les évêques ne feraient la visite, ou du moins ne recevraient la fourniture qu'une fois l'année, et seulement quand ils visiteraient en personne; qu'ils ne multiplieraient les paroisses que pour l'avantage des peuples, et que la somme de la redevance précédente, demeurant la même, serait justement répartie sur les nouveaux titulaires; enfin, qu'ils ne les obligeraient qu'à deux synodes, et dans les temps réglés.

Cette même année 844, les trois princes Lothaire, Louis et Charles parurent entre eux de meilleure intelligence qu'on ne les avait encore vus. Ils se rendirent tous trois près Thionville au lieu nommé Jeust, et se jurèrent une amitié éternelle. Il s'y trouva un grand nombre d'évêques des trois états, qui leur firent promettre de remédier aux maux de l'Eglise désolée par leurs divisions. Ces prélats en conséquence s'assemblèrent aussitôt au même lieu, Drogon à leur tête, et dressèrent quelques articles, que l'on compte entre les décrets des conciles. Il y est statué, avec l'approbation des princes, qu'on remplira incessamment les siéges épiscopaux demeurés vacans par les suites funestes de la division, ou qu'on y rétablira les pasteurs qui en ont été chassés; qu'on remettra des abbés ou des abbesses dans les monastères donnés à des laïques, ou qu'on autorisera au moins les évêques, non seulement à faire célébrer l'office, mais à entretenir les moines et les bâtimens; en général, qu'on empêchera l'usurpation des biens ecclésiastiques, sans toutefois les exempter des subsides nécessaires envers l'état [2].

Les statuts et les réglemens ne sont jamais plus multipliés que quand l'exécution en est mal soutenue. Les temps de troubles et de ténèbres que nous décrivons fournissent la démonstration de cette vérité. Jamais les assemblées ecclésiastiques et nationales ne furent aussi fréquentes. Nous n'en rapporterons que ce qui peut procurer quelques notions nouvelles, sans nous engager dans des répétitions interminables de décrets particuliers, de conciles [3], de capitulaires, d'événemens tout semblables pour le fond des choses,

[1] Tom. VII Conc. p. 1780. Capit. t. II, p. 22, etc. — [2] T. VII Conc. p. 800. — [3] T. II Capit. p. 7.

et qui ne diffèrent entre eux que par les noms propres des lieux et des personnes. Pour remédier aux abus qu'on ne cessait de déplorer, et qui ne cessaient de s'accroître, on tint des conciles à Verneuil, à Beauvais, à Meaux, à Paris, à Soissons, à Querci, à Mayence, et en plusieurs autres endroits, tant de France que de Germanie [1].

Dans celui de Verneuil-sur-Oise, de la domination du roi Charles, après avoir prié généralement ce prince de préférer le service de Dieu aux soins de ce monde, de réprimer ceux qui commettaient des crimes et méprisaient la discipline de l'Eglise, on ordonna la visite des monastères que le besoin des choses nécessaires à la vie avait fait tomber dans le relâchement. On arrêta que les moines apostats ou vagabonds et les clercs déserteurs seraient châtiés suivant les canons. On défendit, sous de grosses peines, le mariage avec des religieuses, et le rapt. On blâma l'aveugle piété de certaines filles, qui se coupaient les cheveux et s'habillaient en hommes, afin d'être reçues dans les communautés de moines les plus renommées pour leur austérité. On exempta les prélats, ou du moins on leur donna lieu de s'exempter du service de la guerre, pourvu qu'ils y envoyassent leurs vassaux. Pour engager le roi à ratifier ce point capital de réforme, on lui représenta qu'il arrivait en mille occasions que ce service manquait totalement par l'impossibilité où les évêques se trouvaient de le faire par eux-mêmes, à raison de leur vieillesse, de leurs infirmités, de bien d'autres empêchemens pour lesquels il en avait lui-même dispensé quelques-uns.

Drogon, évêque de Metz dans les états de Lothaire, et son grand-aumônier, voulut se faire reconnaître pour vicaire apostolique dans le royaume de Charles, suivant les provisions qu'il avait obtenues du pape, et qui s'étendaient à toute la domination française. La chose était sans exemple; et quand saint Virgile d'Arles avait été fait vicaire des Gaules, son autorité ne s'était étendue qu'au royaume de Childebert, du consentement des évêques aussi bien que du prince. Les pères de Verneuil, s'exagérant leurs libertés et les droits de la couronne dont ils se prévalaient, redoutèrent les suites d'une innovation qui pouvait en occasionner beaucoup d'autres. Toutefois, comme l'évêque Drogon était personnellement respectable par sa naissance, par son âge et par ses vertus épiscopales, ils ne rejetèrent pas directement ses prétentions; ils en renvoyèrent l'examen à un autre concile, « le plus nombreux, disaient-ils, qu'on pourra convoquer tant de la Ger-

[1] Vid. t. VII. Conc.

manie que des Gaules, afin de connaître l'intention des métropolitains et des autres évêques, à laquelle nous ne voulons ni ne pouvons nous opposer.» Drogon, craignant de troubler l'épiscopat en soutenant des prérogatives qu'il n'avait reçues que pour rétablir le bon ordre, se désista des droits de son vicariat apostolique [1].

Peu après le concile de Verneuil, il survint dans le diocèse de Langres un abus d'un genre tout nouveau, et qui parut étonnant dans ces temps même de grossièreté et d'ignorance. Quelques moines vagabonds apportèrent de Rome, à ce qu'ils dirent, des reliques d'un saint dont le nom avait échappé à leur mémoire, et les déposèrent dans l'église de Saint-Bénigne de Dijon. L'évêque Théotbolde ne voulut pas recevoir ces reliques prétendues sur une allégation si vague et si suspecte. On les exposa malgré lui à la vénération des peuples, et il s'y fit un grand concours de ces personnes qu'attirent l'amour de la nouveauté et le mépris de l'autorité légitime. Les miracles qu'on leur avait promis furent conformes à cette coupable dévotion. Plusieurs de ceux qui entraient dans l'église tombaient tout à coup à la renverse, se débattaient d'une manière horrible, et après ces violentes agitations prolongées fort long-temps, ils se relevaient sans nulle marque des coups qu'ils disaient avoir reçus. Le bruit de ces premières scènes attira bientôt un plus grand nombre de spectateurs; il multiplia aussi les acteurs, et l'on vit jusqu'à quatre cents de ces fanatiques dans la seule église de Saint-Bénigne, avant que la contagion eût gagné les autres églises de la ville et de la province. Les jeunes personnes du sexe, femmes et filles, ne furent ni les moins promptes à grossir la foule, ni les moins adroites à jouer leur rôle; elles y prirent tant de goût, qu'après avoir éprouvé ou feint d'éprouver ces convulsions douloureuses, elles ne voulaient plus quitter le lieu où elles se donnaient en spectacle. Si on les obligeait de retourner dans leurs maisons, elles publiaient aussitôt qu'elles y enduraient encore de plus rudes tourmens. L'illusion avait commencé par des personnes de la lie du peuple, mais des femmes de haut rang se mêlèrent peu après avec la populace. Théotbolde consulta sur cet événement Amolon de Lyon, en qualité de son métropolitain. Cet archevêque, dans la réponse d'où est tiré tout ce détail [2], conseille à son suffragant de faire ôter au plus tôt de l'église ces reliques prétendues. Il assure que ces hideuses merveilles ne peuvent être que des prestiges, si même elles n'étaient de sacriléges impostures inspirées par l'intérêt ou par

[1] Hincm. Opusc. 42, p. 737. — [2] Ep. Amol. ad calcem Agobard.

des passions plus honteuses. « Et depuis quand, en effet, dit-il, » a-t-on vu au tombeau des martyrs ces funestes prodiges, qui, loin » de guérir les malades, font souffrir les corps et troublent les » esprits que l'on croyait sains? Il est visible que tout cela n'arrive » que par les artifices de quelques hommes pervers, ou par les » illusions des esprits malins qui se jouent des personnes aussi » dépourvues de foi que de sens et de jugement. C'est pourquoi, » conclut-il, proscrivez avec rigueur ces fictions infernales qui » séduisent un si grand nombre de personnes, surtout du sexe le » plus crédule et le plus faible. Ordonnez que chacun porte ses » vœux et ses offrandes à la paroisse où il a été baptisé, où il re- » çoit les autres sacremens, participe aux saints mystères, et doit » être enterré; que si l'on visite aussi les autres églises, qu'on le » fasse avec une piété sincère, sans ostentation et sans tumulte. » Quand on cessera de prodiguer à des imposteurs les aumônes » destinées aux membres souffrans de Jésus-Christ, les impostures » devenues infructueuses cesseront bientôt; mais si quelque obs- » tiné persistait encore, il faudrait le contraindre par des puni- » tions corporelles à confesser sa supercherie. » Telle fut la réponse de l'archevêque de Lyon, qui l'accompagna d'une lettre d'Agobard son prédécesseur à Barthélemi de Narbonne sur de pareils prestiges arrivés à Uzès. Théotbolde suivit ses conseils, qui produisirent leur effet. Il ne paraît pas que cette espèce de secte ait eu d'autres suites.

Il n'en fut pas ainsi des mesures que prit l'impératrice Théodora pour convertir ou réduire une multitude innombrable de manichéens qui désolaient encore l'Orient, déguisés sous le nom de pauliciens [1]. Ils l'empruntèrent d'abord d'un certain Paul, originaire de Samosathes; mais un autre Paul, Arménien de naissance, qui avait trouvé moyen d'échapper à la sévérité de Justinien II, lorsque cet empereur condamna au feu ces odieux sectaires, leur donna leur plus grande célébrité, premièrement en Cappadoce, où il se retira. Pendant trente ans, il fut chef du parti qui se partagea, peu après sa mort, en une multitude de sectes particulières plus ou moins corrompues, ou pour mieux dire, plus ou moins hypocrites; car la corruption des mœurs et les abominations de tout genre faisaient comme l'essence de cette affreuse religion. L'empereur Michel Curopalate et Léon l'Arménien son successeur en poussèrent les sectateurs à toute outrance, et firent périr tous ceux qui n'abandonnèrent pas les terres de l'empire. Ils se réfugièrent principalement en Arménie, où l'émir

[1] Pet. Sic. p. 70. Cedr. t. 1, p. 433.

des Sarrasins les accueillit favorablement; ils y bâtirent la ville d'Argaous, qui fut bientôt fort peuplée, les vagabonds et les mécontens y affluant de toutes parts. De là, ils commencèrent, sous le règne de Théophile, à piller les terres des Romains.

Sa veuve Théodora se mit en tête de les soumettre, ou de les exterminer. Elle envoya pour cela trois officiers, qui en firent pendre, décapiter ou précipiter dans la mer jusqu'à cent mille. Une rigueur si contraire à l'esprit de l'Evangile ne réussit point. Les hérétiques échappés au carnage se joignirent aux musulmans, et causèrent de grands maux à l'empire. Ils se virent bientôt en état, non seulement de rétablir leur ville d'Argaous, mais de bâtir celles d'Amare et de Tibrique. Ils firent leur chef-lieu de cette dernière, qui était entre l'Arménie soumise aux Sarrasins et les terres romaines, et ils y donnèrent retraite tant aux gens sans mœurs que la licence et l'impunité attiraient parmi eux qu'à ceux qui étaient menacés de mort pour cause d'hérésie. Pleins de cette fureur, qui ne manque pas d'animer contre leur patrie les scélérats fugitifs, ils faisaient des incursions perpétuelles sur les frontières de l'empire et jusqu'aux rivages du Pont-Euxin. Le moindre mal qu'ils causassent aux captifs qu'ils enlevaient en grand nombre quand ils ne voulaient point embrasser leurs impiétés, c'était de les vendre aux musulmans. Ainsi les rigueurs de l'impératrice, loin d'éteindre l'hérésie, la fortifièrent considérablement, et augmentèrent de tout ce surcroît la puissance des plus terribles ennemis de la Grèce.

On travaillait avec plus de ménagement à la conversion des iconoclastes. Le patriarche Méthode voulait que l'on conservât les évêques qu'ils avaient ordonnés, sous prétexte qu'ils avaient plutôt péché contre la discipline que contre la foi; mais son véritable motif, tout autrement solide, c'était le besoin où l'on était d'un grand nombre de nouveaux pasteurs pour rétablir les Eglises, et pour achever de dissiper les préventions des personnes séduites. Il y eut des évêques et beaucoup plus d'abbés zélateurs qui se plaignirent de la conduite du patriarche, et l'accusèrent généralement de ne pas examiner ceux à qui il imposait les mains. « Il » s'en rapporte, disaient-ils, à la déclaration des sujets qu'il or- » donne, et paraît avoir obligation à ceux qui se laissent ordonner. » Le mécontement fut poussé si loin, qu'on vit l'Eglise de Constantinople à deux doigts du schisme. Les coups d'autorité de la cour, l'exil des prélats mécontens, et les autres peines, ne firent qu'augmenter la mésintelligence. En un mot, le mal eût été à l'extrême, si le saint solitaire Joannice n'eût travaillé de tout son pouvoir à la réunion des esprits [1].

[1] Vit. S. Joan. ap. Sur. t. VI, p. 31, etc.

Son éminente sainteté lui donnait tout l'ascendant nécessaire pour cette médiation délicate, malgré la bassesse de sa naissance et de sa première condition. Il avait gardé les pourceaux dans sa jeunesse; il était ensuite devenu soldat, et alors il avait donné dans l'hérésie des iconoclastes; mais par les remontrances d'un solitaire, il revint à la foi catholique, et tout soldat qu'il était, il expia ses égaremens par six ans de jeûnes et d'austérités. Au retour d'une campagne, où il s'etait signalé par des exploits qui lui ouvraient la route aux premiers grades, il renonça aux honneurs du siècle, et passa quelque temps en différens monastères; après quoi il se retira seul sur le mont Olympe en Bithynie, où il vécut quelques années sans cellule, sans aucun abri, nuit et jour exposé à toutes les injures des saisons; puis il s'enferma dans une caverne, et ne s'y nourrit que d'un peu de pain et d'eau. Après douze ans de cette profonde solitude, il fut inspiré de prendre l'habit dans le monastère d'Eriste, où il fit l'admiration de tout le monde par l'éclat de ses vertus, ou par un grand nombre de miracles, et servit à soutenir une infinité de catholiques contre les persécutions. Enfin, la paix étant rendue à l'Eglise sous le gouvernement de l'impératrice Théodora, il s'ensevelit pour ainsi dire tout vivant dans une cellule aussi étroite qu'un tombeau, au monastère du mont Antide. Il mourut peu d'années après, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Le patriarche Méthode, l'ayant su près de sa fin, l'était venu voir. L'homme de Dieu lui prédit qu'il ne lui survivrait pas longtemps. Méthode devint aussitôt hydropique, et après huit mois de langueur il expira le 14 juin 846 [1]. On dit que l'usage où sont les patriarches de Constantinople de porter une bandelette sous le menton vient de celle que ce saint confesseur était obligé de porter pour avoir eu les mâchoires brisées pendant la persécution. Il eut un successeur digne de lui dans la personne de saint Ignace, que nous verrons bientôt signaler son attachement au centre de l'unité avec toute la constance d'un saint suscité de Dieu, pour empêcher ou du moins retarder la consommation du schisme de l'Orient. Il était fils de l'empereur Michel, qui céda l'empire à Léon l'Arménien, et de Procope, fille de l'empereur Nicéphore; mais son auguste naissance ne servit qu'à le faire envelopper dans les malheurs de sa maison; l'Arménien soupçonneux le rendit eunuque avec ses deux frères, quoiqu'il fût leur parrain. Ayant dès-lors quitté le siècle pour embrasser la vie monastique, et le nom de Nicétas qu'il avait reçu en naissant pour

[1] Baluz. vit. S. Meth. ad 14 juin.

celui d'Ignace, depuis l'âge de quatorze ans où il se trouvait, il ne cessa de croître en vertu et en doctrine, jusqu'à l'âge d'environ quarante-huit ans, où il fut élevé sur le siége de Constantinople en 8[illegible].

La Providence plaça vers le même temps deux prélats distingués sur deux des principaux siéges de l'empire français, où la religion était menacée de dangers encore plus prochains qu'en Orient [1]. Hincmar avait été ordonné archevêque de Reims au concile de Beauvais dès le mois d'avril 845, et Raban fut élevé sur le siége de Mayence au mois de juin de l'année 847. Hincmar était Français, d'une ancienne naissance, d'une grande élévation d'ame, d'une activité infatigable, l'un des plus savans hommes de son siècle, et l'un des plus habiles canonistes qu'on ait vus en aucun temps. On a prétendu qu'il était infiniment moins versé dans la connaissance des Pères que dans celle des canons; mais il a beaucoup mieux entendu que ses critiques les endroits même les plus profonds de saint Augustin, puisqu'il y a trouvé de son temps la doctrine que l'Eglise y a constamment reconnue et qu'elle a de nouveau confirmée dans ces derniers siècles. Dès son enfance, il prit à Saint-Denis l'habit de chanoine, à l'exemple de la plus grande partie de cette communauté qui était tombée dans le relâchement. Il s'appliqua dans la suite, de concert avec son abbé Hilduin, à procurer la réforme, prit l'habit monastique, se soumit à tous les devoirs de la règle, et demeura long-temps dans la solitude, sans aspirer à aucune prélature. Hilduin s'étant malheureusement engagé dans les troubles de l'état et de la rébellion, Hincmar conserva pour son souverain toute la fidélité qu'on avait droit d'attendre de la vertu propre à un homme aussi éclairé; il ne montra d'attachement à son abbé que pour le réconcilier avec l'empereur. Dans l'épiscopat, il fut l'un des plus zélés défenseurs de la foi et de la discipline, l'un des plus grands ornemens de l'Eglise de son temps, et très-capable de figurer dans des temps meilleurs. On lui reproche néanmoins avec justice un grand amour de la domination, et plusieurs traits peu réfléchis d'une humeur naturellement dure et violente.

Raban était natif de Mayence [2]. Dès son enfance il fut mis dans le monastère de Fulde. Saint Eigil son abbé, après l'avoir fait ordonner diacre, l'envoya à Tours, afin de lui procurer, dans Alcuin, qui gouvernait cette école, un maître digne de ses talens. C'est là qu'il prit le surnom de Maur, selon l'usage où les savans étaient alors de joindre un nom latin à leur nom barbare. Raban,

[1] Flod. l. III, c. I. Hincm. Opusc. 26, p. 303.— [2] Mabil. act. t. VI, p. 20.

à son retour, fut institué maître de l'école de Fulde, à laquelle il donna une célébrité au moins égale à celle de Tours. Il y forma pour toute la chrétienté des docteurs fameux, entre lesquels on remarque surtout Valafrid-Strabon et Loup de Ferrières. Eigil étant mort, Raban lui succéda, et fut vingt ans abbé du monastère de Fulde, qui eut alors deux cent soixante-dix moines, et ne fut jamais plus florissant. Le nouvel abbé ne veilla pas moins que son saint prédécesseur à la conservation de la piété et de l'observance régulière, qu'il préféra même aux études. Il ne s'était pas plus tôt vu supérieur, qu'il avait commis à d'autres le soin des lettres, en se réservant néanmoins l'enseignement des saintes Écritures. Il se faisait chérir de tout le monde par sa douceur, sa sagesse, son esprit de concorde et de conciliation, qui fut tel que, pendant la division de l'empereur Louis et de ses enfans, il conserva les bonnes graces des uns et des autres. Cependant l'amour des sciences et de la retraite le fit renoncer à la supériorité. Il se retira au Mont-Saint-Pierre dans une petite habitation proche du monastère, où il ajouta une quantité d'ouvrages à ceux qu'il avait déjà composés. C'est là que son mérite le fit chercher pour l'élever sur le siége archiépiscopal de Mayence, malgre son âgé très-avancé, qui était au moins de soixante-dix ans (847).

Il n'en eut pas moins d'activité pour le service de la religion. Trois mois après qu'il eut été fait évêque, il assembla son concile, pour remédier, de concert avec le roi Louis, aux maux de l'Eglise germanique, ainsi que le roi Charles avait déjà tenté de le faire pour la France dans le concile de Meaux. On excommunia les usurpateurs des biens ecclésiastiques, et l'on réclama contre eux l'appui de la puissance temporelle. On ordonna que chaque évêque aurait des homélies pour l'instruction du peuple, et qu'il les ferait traduire tant en tudesque qu'en latin vulgaire, c'est-à-dire, dans les deux langues ordinaires de l'empire français; que les prêtres feraient confesser les malades, et leur imposeraient une pénitence qu'accomplirait le pénitent en cas de guérison; que les moines n'exerceraient pas les fonctions ecclésiastiques sans le consentement des évêques; que les malfaiteurs exécutés à mort pourraient recevoir la communion, s'ils étaient vraiment repentans. On apprend par ce concile qu'il y avait alors deux genres de pénitens aussi singuliers selon nos idées qu'analogues aux mœurs de cet âge : les prêtres qui avaient été dégradés allaient de pélerinage en pélerinage pour expier leurs fautes, et les parricides étaient condamnés à passer le reste de leur vie errans par le monde à l'exemple de Caïn; mais l'expérience ayant convaincu que cette ma-

nière d'expiation servait beaucoup moins à effacer leur crime qu'à les précipiter dans la débauche et tous les excès, le concile ordonna qu'ils demeureraient dans un lieu fixe, pour faire une pénitence plus conforme aux anciens canons, sans pouvoir se marier ni porter les armes.

L'année suivante (848), Raban tint un nouveau concile d'une bien plus grande importance, à l'occasion des erreurs de Gothescalc, moine dyscole, qui menaçait de devenir un dangereux novateur. Il avait quelque étude, beaucoup plus d'esprit, et la plus grande présomption, une imagination également forte et précipitée qui l'entraînait en de fausses démarches qu'il blâmait d'abord, et qu'il soutenait ensuite avec une sorte de persuasion, et toute l'obstination de l'enthousiasme [1]. Il était fils du comte Bernus, seigneur saxon, qui l'offrit encore enfant au monastère de Fulde. Il réclama dans la suite contre cet engagement, malgré la discipline alors usitée en France; et sur une dispense assez équivoque, il quitta l'habit religieux; mais il paraît que l'empereur, sur les remontrances de Raban, alors abbé de Fulde, fit révoquer cette dispense, puisqu'on le retrouve peu après dans le monastère d'Orbais au diocèse de Soissons, sous le joug qui lui avait paru si pesant. Il avait été engagé dans les saints ordres avant de quitter l'abbaye de Fulde. Devenu moine d'Orbais, il se fit ordonner prêtre, sans le consentement de l'évêque de Soissons, par Riobolde, corévêque de Reims, pendant la vacance de ce siége, ce qui montre qu'en France même il y avait encore des corévêques revêtus du caractère épiscopal.

Après quelques études superficielles, telles que pouvait les faire cet homme ami des transmigrations et du changement, il voulut sonder les abîmes les plus profonds de nos terribles mystères. Quelques amis qui connaissaient les bornes ou le tour de son génie, lui firent à ce sujet de sages remontrances, que son inquiétude et sa présomption lui firent négliger. « Je ne saurais trop vous exhorter, mon cher frère, lui écrivit Loup de Ferrières, à ne pas vous fatiguer l'esprit pour des choses qu'il n'est peut-être pas expédient de savoir. Manquons-nous de matière pour nous exercer d'une façon plus utile? Appliquons-nous à la méditation des divines Ecritures, et joignons à l'étude l'humilité et la prière. Dieu nous instruira de ce qui nous convient quand nous ne chercherons pas ce qu'il veut nous cacher. » Gothescalc n'écouta que sa dangereuse curiosité, creusa jusque dans le sombre mystère de la prédestination, et quand il crut voir clair où saint Paul

[1] Epist. Gothesc. ad Ratram.

n'avait entrevu que des profondeurs effrayantes, il voulut publier ses imaginations, qu'il donnait pour la doctrine de saint Augustin.

Il parcourut l'Italie sous prétexte de pélerinage, et commença par vouloir séduire le comte Evrard, l'un des principaux courtisans de l'empereur Lothaire. Nottingue, évêque de Vérone, étant allé quelque temps après en Allemagne, apprit à Raban, élevé depuis peu sur le siége de Mayence, ce qu'il avait entendu de la propre bouche de Gothescalc, savoir : que la prédestination divine imposait à l'homme une telle nécessité, que, quand il voudrait se sauver, et s'efforcerait avec le secours de la grace d'opérer son salut par la foi et les œuvres, il ne pourrait rien s'il n'était prédestiné. Il ajouta que cette doctrine avait déjà précipité plusieurs personnes dans le désespoir, et leur faisait tenir ces propos inouïs [1] : « Qu'est-» il besoin que nous travaillions à notre salut? Si nous faisons le » bien et que nous ne soyons pas prédestinés, cela ne nous servira de » rien; si au contraire nous faisons le mal, et que nous soyons » prédestinés, ce mal ne saurait nous nuire; la prédestination » de Dieu ne nous en fera pas moins acquérir la vie éternelle. » Raban eut bientôt lieu de s'assurer par lui-même de la vérité de ce récit.

Le novateur eut le front de venir dogmatiser à Mayence dans le temps que le roi Louis y tenait une assemblée d'évêques et de seigneurs, et c'est alors qu'il fut condamné en concile pour la première fois (848). On le fit comparaître devant les pères. Peu content de soutenir en leur présence les erreurs dont il était accusé, il leur présenta un écrit qui en contenait toute l'impiété, d'une manière un peu enveloppée cependant, mais assez claire, après ses blasphèmes de vive voix, pour que les évêques le condamnassent unanimement, lui et sa doctrine. De peur qu'il n'infectât le royaume de ses erreurs, ils l'envoyèrent sans délai, et sous bonne garde, à Hincmar de Reims, son métropolitain. Raban, au nom du concile, écrivit à ce prélat [2], que la doctrine pernicieuse du moine vagabond nommé Gothescalc (ce sont les termes de la lettre) consistait à enseigner que Dieu prédestine au mal comme au bien, et qu'il y a des hommes qui ne peuvent se corriger de leurs péchés ni de leurs erreurs, à cause de la prédestination qui les entraîne malgré eux à leur perte ; comme si Dieu les avait créés incorrigibles, et pour les condamner. Il ajoute que les évêques en plein concile avaient entendu ces propositions de la bouche de Gothescalc, qui par ses impiétés avait déjà éteint, dans l'ame

[1] Ep. Rab. ad Eberard. — [2] Ep. Rab. ap. Sirm. t. II.

de bien des fidèles, la pieuse ardeur qu'ils avaient pour leur salut, parce qu'ils en concluaient qu'il était inutile de faire des efforts pour servir le Seigneur.

Après une exposition si précise de la doctrine de Gothescalc et de ses dangers, faite par un des plus pieux et des plus savans prélats de son temps, ou plutôt par tout un concile au nom duquel il parlait, on ne peut guère soupçonner Raban d'infidélité, sans traiter pareillement de fantômes bien d'autres nouveautés frappées des foudres de l'Eglise. Quelle découverte a-t-on pu faire tant de siècles après Raban, pour le rendre, avec tout un concile, suspect de malignité ou d'inconsidération ? Si le rapport fait à Hincmar de la doctrine de Gothescalc n'est pas entièrement conforme à l'écrit de Gothescalc, tel qu'il est cité par Hincmar, Raban dit-il que les blasphèmes de ce novateur soient tous contenus dans cet écrit ? Il assure précisément qu'il les a ouïs de la bouche du novateur. Il n'y a d'ailleurs aucune apparence que l'archevêque de Reims, en citant cet écrit, le rapporte tout entier. Ce qu'il en relève contient cependant les principes dont Raban tire de justes conséquences, indépendamment même de ce que Gothescalc avait ajouté de vive voix. Il est au moins de la prudence de ne pas canoniser un dogmatiseur flétri par plusieurs conciles.

Car après celui de Mayence, il s'en tint un autre à Querci-sur-Oise (849), où Gothescalc, ayant encore été entendu, fut jugé hérétique incorrigible, déposé de l'ordre de prêtrise, condamné à être fouetté et mis en prison. Il subit publiquement la peine du fouet en présence du roi Charles : sur quoi des écrivains, aussi tendres pour un insolent réfractaire que peu respectueux envers les plus illustres prélats de l'antiquité, se récrient avec un intérêt étonnant contre l'inhumanité d'Hincmar. Mais la flagellation, selon la règle de saint Benoît, était la punition des moines indociles, et l'abbé d'Orbais, supérieur de Gothescalc, avec plusieurs autres abbés qui assistaient au concile, l'avait jugé digne de cette peine, en particulier à cause des injures atroces auxquelles il s'était emporté contre les pères. Il ne fut ni plus docile, ni plus réservé dans le monastère d'Hautvilliers, où il demeura emprisonné jusqu'à sa mort. Malgré le silence perpétuel que lui avait imposé le concile de Querci, il publia encore deux confessions de foi du fond de sa prison, y prit le ton du fanatisme, et s'offrit à justifier sa doctrine par l'épreuve du feu.

Les évêques n'eurent garde d'admettre des offres si téméraires, et qui dans les circonstances ne pouvaient que faire injure à l'autorité de l'Eglise; mais un assez grand nombre d'esprits inconséquens et faibles montrèrent beaucoup d'intérêt, soit pour les écrits,

soit pour la personne de Gothescalc. On le donna pour un homme injustement opprimé, ou du moins traité avec trop de rigueur. Hincmar, avec d'excellentes qualités, avait une fierté, et jouissait dans l'épiscopat d'un ascendant qui lui faisaient beaucoup d'ennemis. Ceux-ci ne virent plus dans la cause de l'Eglise que celle de ce prélat. D'un autre côté, une profession de foi insidieusement proposée par le novateur lui suscita beaucoup de partisans qu'elle induisit en bien des erreurs de fait. De toute part on se mit à écrire sur ces matières épineuses de la prédestination. Le roi Charles, qui aimait ce genre de disputes, et qui souffrit, comme le lui reproche un ancien auteur, qu'on agitât de son temps bien d'autres questions de foi, engagea lui-même les plus savans hommes de la France dans cette guerre théologique [1]. Aucun d'eux n'étonna davantage par son attachement à quelques principes, ou seulement peut-être à la personne de Gothescalc, que Prudence, évêque de Troyes, prélat de rare vertu, mais qui changea plusieurs fois de sentiment ou de parti, et qui eut le bonheur d'avoir avant sa mort une foi assez pure et un repentir assez vif pour mériter d'être honoré comme saint dans son église.

Il assista au second concile de Querci, qui condamna de nouveau Gothescalc, l'an 853, et il signa des articles qui sapent par les fondemens la doctrine de ce novateur. La même année il publia un écrit contre ces articles, toutefois en adoucissant beaucoup les erreurs de Gothescalc [2]. Un concile, tenu deux ans après à Valence dans les états de Lothaire, combattit aussi les articles de Querci, sans tomber néanmoins dans l'erreur; mais en leur attribuant un sens qui prenait sa source dans les préventions, surtout d'Ebbon de Grenoble, et peut-être aussi dans l'animosité, qui du souverain se communiquait aux évêques ses sujets. Ils supposaient qu'en enseignant que Jésus-Christ était mort pour tout le monde, on entendait qu'il avait délivré les damnés de l'enfer, tandis qu'on dit expressément que le remède de la rédemption a été offert à tous; mais que le remède ne guérit point ceux qui ne veulent pas le prendre. Pour le concile de Savonières, qui se tint l'an 859 [3], quoique plusieurs évêques eussent formé le complot d'y faire approuver les articles dressés à Valence contre ceux de Querci, et qu'ils en eussent retranché ce qu'ils avaient de plus dur, ils ne purent jamais y parvenir. Ils réussirent encore moins à l'égard de quelques articles favorables à Gothescalc, qu'ils comptaient faire passer. A la première lecture, ils furent sifflés, dit Hincmar, qui en écrivit incontinent au roi Charles [4]. On peut néanmoins se convaincre par

[1] Ann. Bertin. ad. an. 853. — [2] Epist. in Hincm. ad Vestil. — [3] Conc. Labb. t. VIII — [4] Ep. ad Car. Reg.

la lecture des articles de Valence, retouchés surtout comme ils le furent au concile du diocèse de Langres, qu'ils ne contenaient aucune erreur. Il n'y a pas plus d'apparence que le concile tenu à Paris, dès l'an 849, ait donné un consentement même indirect aux opinions particulières de l'évêque Prudence, renfermées dans sa lettre à Hincmar et à Pardule de Laon. Ces deux prélats s'étaient trouvés à ce concile aussi bien que Prudence: pourquoi donc leur dit-il dans sa lettre qu'il n'avait pas eu la liberté de leur parler en particulier? D'ailleurs si les pères de ce concile avaient donné à penser, avec Prudence, que Jésus-Christ n'était mort que pour les prédestinés, Hincmar aurait-il manqué de réclamer avec éclat, le pouvant faire avec tant d'avantage, contre une pareille doctrine?

Gothescalc avait tenté de séduire Amolon de Lyon, ainsi que l'évêque de Troyes. Hincmar, attentif à tout, et naturellement très actif, crut devoir prévenir l'archevêque de Lyon; mais Amolon jugea Gothescalc sur les écrits mêmes qu'il avait reçus. Il en fut si scandalisé que, le regardant comme hérétique, et très-justement excommunié, il voulait à peine lui répondre. Il ne le fit que dans la vue de procurer la conversion de ce novateur, et en observant les règles prescrites par l'Eglise par rapport à la communication avec les sectaires condamnés. Il est difficile, après cette réponse d'Amolon, de douter encore de l'hérésie de Gothescalc [1]. On en peut juger sur les six propositions suivantes refutées par cet archevêque, qui les avait tirées des écrits du dogmatiseur, et qui les rapporte en ces termes: 1. Aucun de ceux qui ont été rachetés par Jésus-Christ ne peut périr. 2. Le baptême et les autres sacremens sont donnés d'une manière illusoire à ceux qui périssent après les avoir reçus. 3. Les fidèles qui périssent n'ont point été incorporés à Jésus-Christ et à l'Eglise, quand ils ont été régénérés. 4. Tous les réprouvés sont tellement prédestinés de Dieu à la mort éternelle, qu'aucun d'eux n'a pu ni ne peut être sauvé. 5. L'unique prière qu'on puisse faire pour les réprouvés, qui ne peuvent éviter la damnation, c'est qu'on leur adoucisse leurs peines. 6. Dieu et les saints se réjouiront de la perte de ceux qui ont été prédestinés à la damnation éternelle. Cette lettre d'Amolon nous apprend que les dispositions de Gothescalc étaient aussi répréhensibles que sa doctrine; qu'il joignait l'opiniâtreté à l'erreur, et qu'il ne lui manquait rien de ce qui forme le véritable hérétique. Ainsi Gothescalc fut convaincu sur ses propres écrits, par Amolon aussi bien que par Hincmar et Raban, c'est-à-dire, par les trois plus grands prélats de ce siècle, d'avoir enseigné l'hérésie des prédestinatiens.

[1] Ep. Amol. apud. Sirm.

Il paraît que la prudence des évêques français suffit pour étouffer cette erreur à son berceau, ou pour en arrêter la contagion. Nous ne voyons pas qu'on ait eu besoin des anathèmes du siége apostoliques. Quelques partisans de l'erreur se vantaient cependant de penser comme le pape Léon, qui occupait la chaire de saint Pierre depuis l'an 848; mais on laissa tomber ces impostures méprisables. Sans donner plus de célébrité à une secte qui ne tendait qu'à s'en procurer, on la regarda comme suffisamment condamnée par le consentement de toutes les églises qui reconnaissaient leur croyance dans celle des prélats qui avaient jugé d'une manière expresse.

La Bretagne donna d'autres inquiétudes au roi Charles et à ses évêques. Nomenoé, duc de cette province, avait trop d'ambition pour se contenter de ce petit état, et surtout pour demeurer dans la soumission où la nation bretonne était de temps immémorial, à l'égard des Français. Après s'être emparé de Nantes et de Rennes, qui ne lui appartenaient point encore [1], il envahit de même l'Anjou et le Maine jusqu'à la rivière de Mayenne. Enflé de ces conquêtes, et de la capacité qu'il se sentait pour les soutenir, il prit de son chef le titre de roi; mais dans un temps où l'ignorance faisait colorer beaucoup d'attentats du vernis de la religion, il voulut rendre son usurpation respectable, en se faisant sacrer dans une assemblée d'évêques qui parût être dans l'ordre hiérarchique. Il n'y avait point d'apparence que l'archevêque de Tours, sujet du roi Charles et métropolitain de la Bretagne, consentît à faire cette cérémonie, ni à instituer de nouveaux évêques à la place de ceux de Vannes, de Saint-Malo, de Cornouailles et de Léon, qui déplaisaient à Nomenoé. Le duc, ne doutant plus de rien, après s'être fait roi, changea ces évêques. Avec la même hardiesse, il érigea trois nouveaux évêchés, savoir, dans les monastères de Dol, de Saint-Brieuc et de Tréguier, déclara métropolitain celui de Dol, enlevant sans façons toute la Bretagne à la métropole de Tours, puis se fit sacrer roi à Dol par ces sept évêques assemblés (848).

L'archevêque légitime employa inutilement les foudres de l'Église contre les Bretons schismatiques. Le schisme survécut même à Nomenoé; et sous le gouvernement de Salomon en 859, le concile de Savonières exhorta sans fruit les quatre anciens évêques de Bretagne à rentrer sous l'obéissance de Tours, car il ne reconnaissait pas les trois autres. Ces trois évêchés continuèrent néanmoins de subsister, et pendant trois cents ans Dol jouit des droits de métropole. Cette entreprise eut lieu au plus tard l'an 848.

La même année, le pape Léon IV résolut d'exécuter le dessein

[1] Sonc. Sap. t. III Conc. Gall.

que Léon III son prédécesseur avait conçu de bâtir comme une seconde ville, afin d'enfermer l'église de Saint-Pierre, et de la mettre à couvert contre les incursions des Barbares [1]. On se souvenait avec douleur du pillage que les Sarrasins y avaient fait; on voulut préserver de leur avidité les ornemens de toute espèce que Léon IV venait de substituer à ceux qui avaient été enlevés. Il y avait remis des vases sacrés, des croix, des chandeliers, des tableaux et des tapisseries d'un si grand prix, que ces dépenses paraissaient impossibles en des temps si malheureux. A la seule confession de saint Pierre, il employa, en tables ou retables, deux cent seize livres d'or, ornées de pierreries d'une valeur peut-être encore plus considérable. L'argent donné au même lieu montait à 3861 livres. On décora les autres églises avec une magnificence proportionnée à celle-ci. Pour mettre en sûreté tant de dons précieux, le pontife répara les murs de Rome qui tombaient en ruines. Il fit refaire les portes, et rebâtit quinze tours de fond en comble. Il en ajouta deux autres sur le Tibre, à la porte qui conduisait à Porto, avec des chaînes propres à fermer le passage même aux moindres barques. Cependant les travaux de la nouvelle ville se poussaient avec la plus grande activité. Léon animait tout par sa présence, parcourait assidûment les ateliers multipliés, y donnait tout le temps que n'emportaient pas ses fonctions pontificales, sans que le froid, la pluie, ni l'excès de la chaleur le pussent arrêter. Enfin après quatre ans de soins et de travaux, dans le cours de l'année 852, la sixième du pontificat de Léon IV, cette ville nouvelle fut achevée, appelée du nom de ses fondateurs Cité-Léonine, et dédiée avec une pompe extraordinaire, le vingt-septième jour de juin.

Léon IV fortifia encore la ville de Porto, et la repeupla d'un grand nombre de familles corses, réduites à errer sans demeure fixe par les pirateries continuelles des Sarrasins. Il leur donna en propriété des terres avec des bestiaux pour les cultiver, afin qu'ils s'y procurassent une aisance qui pût les dédommager de la perte de leur patrie. On croyait ne s'être jamais assez précautionné contre les Maures ou Sarrasins, qui de l'Afrique alarmaient perpétuellement l'Italie.

Ceux d'Espagne étaient plus tranquilles ou moins vagabonds. La jalousie de la domination, comme de la religion, les tenait continuellement attentifs aux démarches de la puissance opposée à ses moindres progrès, dans une contrée que l'ancienneté de leur usurpation leur faisait regarder comme une propriété inaliénable. Cependant les rois des Asturies ou de Léon ne se tenaient plus

[1] Anast. in Leon. Tom. VIII Conc., p. 17.

renfermés dans leurs montagnes [1]. Depuis Alphonse-le-Chaste, qui pendant un règne de cinquante ans avait merveilleusement élevé le cœur de ses sujets par une foule de victoires, ces anciens chrétiens, autrefois si honteusement opprimés, commençaient à faire trembler leurs oppresseurs. Ils leur avaient enlevé plusieurs villes sous Alphonse, entre autres les places importantes de Léon, de Tuy et d'Astorga, qui perdirent la plupart de leurs habitans, mais qui furent plus avantageusement repeuplées. On dit que, sous le même règne (816), le corps de saint Jacques-le-Majeur fut trouvé à Compostelle en Galice; ce qui s'accorde avec la persuasion commune où l'on était, dans le neuvième siècle, que les os de cet apôtre avaient été transportés de Jérusalem aux extrémités de l'Espagne. C'est ainsi que saint Adon, archevêque de Vienne, et Usuard, moine de Saint-Germain-des Prés, tous deux auteurs contemporains, en parlent dans leurs martyrologes, qui sont très-justement estimés. Usuard en particulier eut assez de critique pour distinguer, avec plusieurs autres anciens martyrologes, et nommément avec celui du vénérable Bède, saint Denis de Paris de saint Denis d'Athènes. Sans insister davantage sur la question d'authenticité, la confiance aux saintes reliques servit à étendre la nouvelle monarchie des chrétiens d'Espagne, comme elle en avait jeté le premier fondement. Depuis qu'ils se sont crus en possession du corps de saint Jacques, ils n'ont cessé de faire des conquêtes sur les infidèles, jusqu'à ce qu'ils eussent repris toutes les belles provinces enlevées autrefois à leurs pères.

Les Français possédaient encore au-delà des Pyrénées l'Ibérie orientale ou la Catalogne; et les villes de Barcelone, de Girone, d'Urgel, aussi bien que le siége d'Elne ou Perpignan, reconnaissaient toujours Narbonne pour leur métropole. Au milieu même de ces montagnes, il s'élevait une troisième puissance, à l'exemple de laquelle un grand nombre de héros chrétiens se formèrent bientôt des souverainetés aux dépens des tyrans de l'Espagne, qu'ils resserrèrent de jour en jour, et qu'ils accablèrent à la fin [2]. Inigo, vicomte de Bigorre, se voyant à l'abri de ces barbares sous le faible gouvernement des fils de Charlemagne, conçut le généreux dessein de se défendre par lui-même, et fut reconnu roi par les chrétiens du pays, vers l'an 830. Il se fortifia suffisamment pour laisser, après quelques années de vie et de victoires, un royaume bien établi à son fils Chimène, qui le transmit de même à son fils Inigo II, prince des plus dignes de ce beau sang, et qui, sans se borner à l'héritage de ses pères, l'étendit au loin, prit la ville im-

[1] Sebast. Salm. p. 51, etc. Annal. Egin. — [2] Marc. hist. Bearn. II, c. 1.

portante de Pampelune, donna toute sa forme et une consistance durable au royaume de Navarre. Telle fut l'origine de cette couronne, l'une des plus distinguées comme des plus anciennes de toutes celles de l'Espagne.

Autant ces voisins généreux inspiraient d'intérêt aux chrétiens sujets des Maures, autant les dominateurs soupçonneux de ceux-ci étaient attentifs à leur en interdire le commerce. Depuis longtemps ils les traitaient d'une manière supportable, et leur laissaient assez de liberté de pratiquer le christianisme. Il y avait des évêques dans les bonnes villes, des prêtres dans les petits endroits, et grand nombre de monastères. Le service divin se faisait publiquement, et l'on n'empêchait pas même l'usage des cloches, qui déplaît tant de nos jours aux musulmans de Turquie. A Cordoue, qui était le siége principal de l'empire pour les infidèles, on ne trouvait pas mauvais qu'il y eût une école chétienne, où l'on enseignât les sciences divines et humaines avec un succès qui l'avait rendue très-célèbre. En un mot, on n'était guère inquiété, pourvu qu'on vécût tranquille, et qu'on payât le tribut. Aussi les chrétiens s'étaient-ils fort multipliés, conservant au milieu des Arabes leur religion, leurs mœurs, leur langue, qui était un latin corrompu, et même leurs noms nationaux. C'étaient deux peuples absolument différens qui habitaient une région soumise à la même puissance.

Un mauvais chrétien, passé de la foi au judaïsme, et plein de fureur contre la religion qu'il abandonnait, lui suscita une cruelle persécution; et pour animer davantage les persécuteurs, il ne manqua point de leur exagérer le danger de laisser ainsi la moitié des sujets en opposition d'observances et de sentimens avec le reste de l'état. A sa persuasion, on voulut obliger les chrétiens à se faire musulmans ou juifs. Alors se renouvelèrent tous les spectacles d'héroïsme que les martyrs avaient donnés dans les plus beaux jours de l'Église [1]. Hommes, femmes et enfans, ecclésiastiques et laïques, séculiers et religieux, toutes les conditions, toutes les provinces se signalèrent, comme à l'envi, par les plus généreux sacrifices. La persécution s'exerça avec la plus grande violence vers l'an 850. Le prêtre Parfait, qui dans sa jeunesse avait renié la foi, répara ce scandale avec un éclat qui le fit couronner des premiers. Un jour que des infidèles lui demandèrent ce qu'il pensait de Jésus-Christ et de Mahomet : « Jésus-Christ, dit-il, est le Dieu béni » sur toutes choses; pour votre prophète, c'est un des séducteurs » dont il est prédit dans l'Évangile qu'ils précipiteront leurs sec-

[1] Eulog. l. 1 et 2. Memor.

» tateurs avec eux dans l'abîme éternel. » A peine eut-il proféré ces paroles, qu'on l'enleva si précipitamment, que les ravisseurs paraissaient voler. Il fut présenté au cadi, condamné à être décapité, mené au-delà du fleuve Bétis, dans une grande plaine au midi de Cordoue, et sur-le-champ exécuté en présence d'une multitude innombrable attirée par la nouveauté du spectacle.

Un marchand nommé Jean ne montra pas moins de courage dans son état de laïque. Isaac, moine de Taban, à sept milles de Cordoue, fut dans cette profession la première victime de la cruauté. Il était d'une famille considérable de cette capitale, et personnellement en si grande considération auprès des Arabes que dans sa jeunesse ils lui avaient confié l'office de greffier public. Il crut devoir, dans les conjonctures présentes, travailler à éclairer les infidèles qui montraient tant de confiance en sa probité et en ses lumières. Après trois ans de retraite, il sortit de son monastère et vint réfuter publiquement le mahométisme sur la grande place de Cordoue. Il y fut suivi par Sanche et par plusieurs autres fidèles également instruits et intrépides. Ils confondirent les musulmans sans les convertir, et sans pouvoir même les engager dans la controverse. L'usage du cimeterre, d'après les leçons de leur sanguinaire prophète, leur était plus familier que celui du raisonnement. On coupa la tête aux chrétiens, on brûla leurs corps, et l'on en jeta les cendres dans le fleuve. Leur intrépidité se communiqua à six autres fidèles, savoir, Pierre, prêtre, Valabonse, diacre, Sabinien, Vistremond, Habence, moines, Jérémie, cousin du martyr Isaac et vieillard vénérable, qui avait consacré ses grands biens à fonder Taban, où il s'était retiré avec sa femme et presque toute sa famille; car ce monastère, comme plusieurs autres de l'Espagne, contenait deux communautés séparées, l'une d'hommes et l'autre de femmes. Ils retirèrent de leur zèle le même fruit que ceux dont l'exemple le leur avait inspiré. Une émulation pareille valut encore la même couronne aux diacres Sisenand et Paul.

Le sexe le plus faible le disputa en générosité aux hommes les plus courageux. Plusieurs femmes poussèrent l'intrépidité jusqu'à se livrer elles-mêmes. Elles croyaient ne devoir pas s'astreindre aux règles communes, surtout dans les commencemens de la persécution, où il semblait nécessaire de diminuer la terreur extrême que les tyrans s'efforçaient d'imprimer de toute part aux fidèles. On distingue, dans le grand nombre de ces héroïnes, les vierges Flore, de race musulmane du côté paternel; Marie, sœur du martyr Valabonse; Liliose, dont le père et la mère étaient mahométans, et qui ne put pratiquer le christianisme que par une longue suite des plus pénibles efforts; Digne et Colombe, religieuses de

Taban; Pompose, du monastère de Pegna-Mellar; et Aure, de celui de Cuteclar, née au pays de Séville d'une famille des plus illustres entre les Sarrasins. Natalie ou Sabigothe, et une autre Liliose, avec leurs maris Aurèle et Félix, dans un état non moins distingué selon le monde, se distinguèrent encore davantage par leurs vertus et l'éclat de leur martyre. On remarque encore deux jeunes religieux, Christophe et Lévigilde, celui-ci du monastère des saints Juste et Pasteur dans la montagne de Cordoue, l'autre de Saint-Martin dans le même désert, et ancien disciple de saint Euloge; le prêtre Rodrigue, Anastase, prêtre et moine originaire d'Afrique, et le diacre George, religieux du monastère de Saint-Sabas en Palestine. L'abbé David l'avait envoyé recueillir des aumônes parmi les chrétiens de l'Occident, pour sa nombreuse communauté, qui comptait jusqu'à cinq cents moines. Etant arrivé à Cordoue, George alla visiter la sainte maison de Taban. Natalie, qui n'avait pas encore souffert le martyre, se trouvait alors dans ce monastère. Comme elle était dans la plus grande vénération à cause de la vie angélique qu'elle menait dans l'état du mariage, Martin, abbé de Taban, dit à George : *Venez recevoir la bénédiction de Natalie, servante de Dieu.* Sitôt qu'elle eut porté les yeux sur cet étranger, elle dit d'un ton qui ne laissa point douter qu'elle ne fût éclairée de lumières prophétiques : *Ce religieux nous est promis pour compagnon de notre combat.* Cette prédiction se vérifia peu de temps après par la confession de leur foi, qu'ils allèrent faire l'un et l'autre de leur plein gré : trait marqué d'inspiration, qui doit nous rendre fort circonspects dans nos jugemens sur la conduite de tous ces martyrs, à qui l'on reproche de s'être livrés de leur propre mouvement contre les maximes ordinaires de la prudence chrétienne.

Saint Euloge, prêtre, puis évêque de Cordoue, qui avait servi et exhorté fort long-temps tous ces confesseurs, et de qui nous en tenons l'histoire, se vit obligé de les justifier sérieusement. Ses moyens de défense ne paraissaient pas fort concluans. Il s'étend beaucoup sur l'état de mépris et d'oppression où les musulmans tenaient les fidèles. Il se répand en longues descriptions, souvent même en lieux communs suivant le goût de son siècle, et il n'a pas soin de tirer les conséquences qui devaient faire son objet capital; mais on entrevoit son dessein, qui est de faire sentir que, les Sarrasins voulant éteindre le christianisme par l'interruption de ses observances, et plusieurs chrétiens craignant de paraître, il était nécessaire que les plus vertueux relevassent le courage des autres, et confondissent les infidèles qui triomphaient avec impiété de la dissimulation des faibles. Aujourd'hui que l'Église a mis tous ces martyrs au nom-

bre des saints dont elle fait la fête, nous ne saurions douter qu'elle n'ait reconnu dans leur conduite les motifs particuliers qui la justifient. Quant à leur saint apologiste, il répond beaucoup mieux au reproche qu'on leur fit encore de ne point opérer de miracles. « Ces merveilles, dit-il, ne sont pas nécessaires comme elles » l'étaient à la naissance de l'Église. Puisqu'elles ne sont pas accor» dées pour le bien de ceux qui les opèrent, la sainteté de ceux » qui n'en ont point fait n'en devient pas moindre. » Saint Euloge eut enfin part au triomphe de ceux qu'il avait défendus et encouragés toute sa vie (859).

Leur intrépidité ne diminua point pour être mal interprétée. Pendant plus de soixante ans que dura la persécution, ce furent toujours la même constance et la même ardeur de la part des fidèles. Le malheur d'Abdérame II, auteur de cette persécution cruelle, et frappé de mort subite sur une terrasse de son palais, comme il se repaissait de l'affreux spectacle d'une multitude de victimes immolées à sa religion meurtrière (852); ce terrible coup de la vengeance divine n'effraya point Mahomet, son fils et son successeur, qui poussa encore plus loin que son père la fureur impie; mais toute sa rage fut inutile : il lui aurait fallu dépeupler entièrement ses états, et ne plus régner que dans un désert, en bannissant ou en faisant mourir tout ce qu'il avait de sujets chrétiens. Abdérame lui-même avait été réduit à faire tenir un concile (852), pour arrêter, par l'autorité épiscopale, l'ardeur avec laquelle les fidèles bravaient la mort. Les évêques défendirent en effet de se présenter dans la suite au martyre; mais soit à cause de l'obscurité d'un décret conçu, à la manière du temps, en termes allégoriques et peu intelligibles; soit plutôt par la persuasion où furent les confesseurs que les prélats n'avaient prétendu que paraître contenter le monarque, chacun d'eux interpréta le réglement suivant ses dispositions personnelles. Mahomet, voyant donc que le martyre avait toujours le même attrait pour les chrétiens, changea sa fureur sanguinaire en une haine froide et tranquille. Il s'étudia à les rendre méprisables, leur ôta leurs charges et les chassa du palais, fit abattre toutes les églises construites depuis l'entrée des Arabes en Espagne, et accabla d'impôts les adorateurs de Jésus-Christ, afin de leur rendre la vie insupportable. Il se contenta depuis de faire mourir les fidèles les plus distingués, et surtout les prêtres. On leur tranchait même promptement la tête, sans rechercher, comme avaient fait les persécuteurs idolâtres, la barbarie et la diversité des tourmens, qu'on savait n'avoir servi qu'à multiplier les martyrs dans les premiers siècles de l'Église.

Les Sarrasins d'Afrique, de leur côté, continuaient à porter le

ravage et la désolation sur toutes les côtes de l'Italie. Les murailles de Centumcelles étant ruinées, et la ville exposée aux insultes perpétuelles de ces ennemis opiniâtres, les habitans se trouvaient réduits à errer comme les animaux sauvages dans les forêts et sur les montagnes. Le pape saint Léon eut pitié de ces malheureux, et se transporta vers eux pour leur établir un asile [1]. Sa charité toujours magnifique était inépuisable. Après avoir bâti la cité Léonine, il fit encore édifier à douze milles de Centumcelles, sur une hauteur de difficile accès, une ville nouvelle qu'il nomma Léopole. Dans la suite des temps, quand la crainte des Barbares eut cessé, cette demeure fut trouvée moins commode que l'ancienne, et les habitans retournèrent à Centumcelles, qui a pris de là son nom de Civita-Vecchia, Ville-Vieille. Saint Léon IV mourut l'année d'après la dédicace de Léopole, c'est-à-dire l'an 855, le 17 juillet. On a peine à concevoir comment, durant un pontificat d'environ huit ans, il a pu fournir à tous les monumens de sa libéralité. Outre les édifices dont on a parlé, il fonda ou rétablit un nombre prodigieux de monastères, orna et dota encore plus d'églises, sans parler de ses aumônes ordinaires, et des profusions cachées de cette charité délicate qui veut épargner aux pauvres d'un certain rang jusqu'à la honte de recevoir.

Il eut pour successeur le prêtre Benoît, Romain de naissance, d'une piété et d'un détachement confirmés par des signes peu suspects [2]. Tandis que toute la ville était en rumeur et en mouvement pour le choix de ce pontife, il priait tranquillement dans l'église de Saint-Calliste, dont il était prêtre-cardinal. On courut en foule lui porter la nouvelle de son élection. Il se leva, et ayant appris de quoi il s'agissait, il se remit à genoux en disant, les larmes aux yeux, à ceux qui lui annonçaient son élévation avec tant d'empressement : *Ne me tirez pas de mon église, je ne suis pas capable de soutenir le poids d'une si grande dignité.* Pour toute réponse ils l'emmenèrent au palais de Latran, et l'installèrent dans la chaire pontificale avec des démonstrations extraordinaires d'allégresse ; puis on envoya le décret d'élection aux empereurs Lothaire et Louis son fils, pour être confirmé : délais et précautions qui n'avaient pas été observés pour la consécration du saint pape défunt, et qui, dans la circonstance actuelle, n'étaient non plus rien moins que favorables à l'intérêt commun. En effet, les envoyés même se laissèrent engager dans le schisme, en faveur d'Anastase, prêtre du titre de Saint-Marcel, anathématisé par le pape Léon pour son obstination à ne pas vouloir résider dans son église. Les Français prirent aussi pendant quelque temps le parti du schisma-

[1] Anast. — [2] *Id* in Bened. III.

tique; mais l'attachement inviolable de la plupart des prélats et du peuple au pape Benoît les ramena au sentiment commun, et ils chassèrent honteusement Anastase du palais pontifical; après quoi Benoît fut sacré, avec l'applaudissement de tout le monde, le dimanche 29e jour de septembre 855.

La même année, l'empereur Lothaire alla rendre compte au juge suprême de toutes les suites funestes de son ambition et de sa conduite dénaturée à l'égard du meilleur de tous les pères. Quand il se vit à ce moment terrible, les objets se présentèrent à lui sous un aspect bien différent de ce qu'ils lui avaient paru pendant le cours tumultueux d'une vie de cabale et d'intrigues. Il se retira au monastère de Prum, se fit couper les cheveux et prit l'habit monastique. Il procéda ensuite au partage de ses états. Louis, son fils aîné, avait déjà la Lombardie et le titre d'empereur. Ses deux autres fils, Lothaire et Charles, qui l'accompagnaient, eurent, l'un la Provence jusqu'aux environs de Lyon, et l'autre le reste de la France orientale jusqu'à l'embouchure du Rhin et de la Meuse, ce qui fut appelé, du nom de Lothaire le Jeune, royaume de Lothaire. Lothaire Ier ne vécut que six jours depuis qu'il eut endossé l'habit religieux, et mourut le 28 septembre 855. Dans ce court espace, il parut se repentir sincèrement de tout ce qu'il avait à se reprocher: heureux si la vivacité de ces regrets tardifs en a compensé la durée!

Sous le pontificat de Benoît troisième du nom, Ethlulfe, roi de Kent en Angleterre, fit le voyage de Rome. Il avait été élevé dans la piété par saint Suithun son précepteur, dont l'Eglise honore la mémoire. A Rome, il offrit de riches présens à Saint-Pierre, entre autres une couronne d'or du poids de quatre livres, et il fit des largesses publiques au clergé et au peuple. De retour en Angleterre, il donna par testament trois cents marcs d'or par an à l'Eglise romaine, cent pour Saint-Pierre, cent pour Saint-Paul, et cent pour les distributions pontificales. Dans le même temps, il fit tenir un concile à Winchester, où se trouvèrent, avec les deux archevêques de Cantorbéry et d'York, tous les évêques d'Angleterre et une multitude d'abbés. La Grande-Bretagne était toujours partagée en plusieurs états, dont les souverains concouraient dans ces occasions au bien général de l'Eglise. C'est pourquoi Borède, roi de Mercie, et Edmond, roi d'Estanglie, avec quantité de seigneurs, assistèrent à ce concile, suivant l'usage suivi alors par les nations de l'Occident. Il y fut ordonné qu'à l'avenir la dixième partie de toutes les terres serait attribuée à l'Eglise pour la dédommager des pillages que les Normands n'exerçaient pas moins en Angleterre qu'en France (855).

Les contrées sauvages du Nord semblaient enfanter chaque jour des armées entières, et ces ennemis de tout le monde policé se reproduisaient pour ainsi dire d'un jour à l'autre, après les pertes que la haine générale leur faisait sans cesse essuyer. En Espagne et en Germanie, aussi bien que dans les îles Britanniques et dans les Gaules, ce terrible fléau fit la désolation publique pendant des siècles entiers [1]. On n'avait pas repoussé les attaques, ou pour mieux dire assouvi l'avidité de l'une de leurs flottes, que dans la même campagne il en reparaissait de plus nombreuses et de plus avides [2]. Comme il ne restait plus de quoi satisfaire la cupidité des derniers venus, ils s'en vengeaient par le massacre et les embrasemens.

Ayant reconnu à leur première irruption en Neustrie les richesses de cette province, ils vinrent quelque temps après aborder à Rouen sous la conduite de leur duc Raignier. Ils s'étendirent de part et d'autre le long de la Seine, qu'ils remontèrent jusqu'à Saint-Germain-en-Laye, enlevant ce qu'il y avait de plus précieux dans les maisons et dans les églises, entraînant à leur suite des troupes de captifs, égorgeant le reste, ou les pendant à des arbres tout le long de leur route, mettant le feu à une infinité de villages, d'églises, de monastères. Ils remontèrent jusqu'à Paris, que l'effroi général avait fait déserter, et d'où l'on avait emporté les reliques de saint Germain et de sainte Geneviève. On voulait de même emporter le corps de saint Denis; mais le roi Charles mit son honneur à le défendre, avec ce monastère que l'empereur son père lui avait spécialement recommandé. Les Normands, après avoir assouvi toute leur avidité et leur cruauté, lui envoyèrent proposer la paix. Il fallut encore leur donner sept livres d'argent pour la conclure. Ils jurèrent ensuite, par tout ce qu'ils avaient de sacré, de ne plus revenir dans les états du roi, à moins qu'il ne les appelât lui-même à son secours.

Mais une autre flotte de ces Barbares alla la même année ravager la Saintonge, où ils s'établirent. Dans le même temps leur roi Roric entra dans l'Elbe avec six cents voiles, fit une descente à Hambourg dans le royaume de Louis-le-Germanique, où pendant un jour et deux nuits les Barbares commirent tous les excès imaginables. Ils massacrèrent tant d'habitans, et mirent le feu en tant d'endroits, que ce pays ne fut pendant long-temps qu'un triste désert. Peu après, ils attaquèrent la Frise, ruinèrent les églises, et firent un affreux carnage du peuple qui s'y était réfugié. Les évêques et les abbés transportèrent les reliques à l'abbaye de Saint-Omer,

[1] Tom. VIII Conc. p. 245. — [2] Annal. Norm. Bertin. Fuld. etc.

qui était bien fortifiée. Les Normands tournèrent vers Dorstrad, qu'ils brûlèrent, et que l'empereur Lothaire se vit obligé, quelques années après, de céder à Roric avec d'autres comtés, en le recevant pour son vassal. Ils dévastèrent encore l'île de Betou ou Batavie, c'est-à-dire la Hollande, les bords du Rhin et du Vahal, avec beaucoup d'autres contrées maritimes, puis le pays de Gand, où ils brûlèrent le monastère de Saint-Bavon. D'un autre côté, Godefroi, autre de leurs chefs, pénétra jusqu'à la ville de Beauvais qu'il pilla, et obtint des terres du roi Charles pour s'établir. Ils entrèrent aussi en Aquitaine, formèrent le siége de Bordeaux, qui fut pris par la trahison des juifs, puis pillé et brûlé, ainsi que Melle en Poitou. On leur résista avec plus de succès en Angleterre, et les Sarrasins les repoussèrent en Espagne, où ils attaquèrent sans succès Lisbonne, Séville et Cadix.

De Bordeaux, dont ils s'étaient emparés, ils allèrent brûler la ville de Rouen pour la seconde fois, sous la conduite d'Hoseri, ravagèrent les environs pendant trois mois qu'ils y demeurèrent, réduisirent en cendres le monastère de Fontenelle et l'abbaye de Saint-Germer, au diocèse de Beauvais. La campagne suivante, ils allèrent par la Loire piller la ville de Nantes et les lieux circonvoisins; s'étendirent jusqu'au Mans, qu'ils prirent; puis vinrent attaquer la ville de Tours, qui fut préservée de leur fureur par un débordement subit de la Loire et du Cher; mais ils incendièrent Marmoutier, où ils massacrèrent cent seize moines. Les vingt-quatre qui restaient avec l'abbé Héberne purent à peine mettre leur vie en sûreté dans des grottes et des souterrains inconnus. On avait transporté le corps de saint Martin à Orléans, puis à Auxerre, où il demeura trente-un ans avec Héberne et ses religieux, qui ne voulurent jamais quitter ce précieux dépôt, et qui eurent enfin la consolation de le rapporter à Tours.

On avait craint avec raison de laisser des reliques si saintes à Orléans, que les Barbares pillèrent sans résistance, ainsi que la Touraine et les environs jusqu'à Blois. Ils attaquèrent aussi la ville de Chartres, dont l'évêque, poursuivi l'épée dans les reins, se noya dans la rivière d'Eure qu'il voulut passer à la nage. Dans la même irruption, ils insultèrent de nouveau Paris, brûlèrent Sainte-Geneviève, et toutes les autres églises de la ville et du voisinage, excepté trois seulement, la cathédrale, Saint-Germain-des-Prés et Saint-Denis qu'on racheta pour une somme prodigieuse (857).

Telles sont les scènes d'horreur que ces hommes, dépouillés de tout sentiment humain, et non moins inaccessibles à la pitié que les glaces et les écueils d'où ils étaient sortis, donnèrent sans relâche depuis leur première irruption dans nos douces contrées,

jusqu'à l'époque où nous voici parvenus. Ils les continuèrent encore long-temps après dans les mêmes provinces, et les étendirent à beaucoup d'autres, jusqu'au-delà du détroit de Cadix, dans le pays du Rhône et en Italie. Ils ne cessèrent de fouler aux pieds tous les droits de l'humanité, qu'en embrassant la religion, qui put seule changer, après une si longue habitude, ces mœurs atroces. Nous craindrions d'exciter une sensibilité pénible, en offrant tous les traits de ce sombre tableau, et en y fixant trop long-temps les yeux de nos lecteurs. Il nous importait uniquement de faire connaître ce qu'il en a coûté de travaux et de douleur à l'Eglise pour enfanter ce peuple à Jésus-Christ, et pour en faire l'une des portions les plus religieuses de la nation dans le plus chrétien des royaumes. C'est ainsi que, sans le secours de la foi, les meilleurs esprits et les ames les plus énergiques ne sont que plus exposés par leur activité même aux grands égaremens et aux grands excès.

DISSERTATION,

D'APRÈS

LE DOCTEUR J. MARCHETTI,

Sur la Collection d'Isidore Mercator.

Cette fameuse collection a été l'objet de déclamations sans nombre sur le tort irréparable qu'elle a fait à l'Eglise de Jésus-Christ, l'horrible bouleversement qu'elle a introduit dans la hiérarchie, la confusion qu'elle a amenée dans les jugemens ecclésiastiques, la destruction totale de la discipline des six premiers heureux siècles de l'Eglise, et une foule d'autres maux qu'on impute à l'imposteur Isidore. Déposons pour un moment toute prévention, et faisons sur ce point quelques réflexions sensées, afin que chacun puisse, au poids d'une juste critique, apprécier les doléances tant de fois répétées de quelques historiens modernes.

Et d'abord, dès qu'on a nommé la collection d'Isidore, il se présente deux questions générales et distinctes : 1° Cette collection de décrétales très-anciennes est-elle réellement fausse ? 2° Plusieurs maximes qu'elle renferme sont-elles vraiment nouvelles et inouïes dans l'Eglise chrétienne avant le VIIIe siècle, époque à laquelle elles parurent, selon Fleury, quoique plus tard selon d'autres ? Voilà deux questions distinctes que nos adversaires tranchent par l'affirmative, tout fiers de la victoire qu'ils croient avoir remportée.

D'abord les décrétales sont-elles vraiment supposées et fabriquées long-temps après les papes à qui on les attribue ?

Les hérétiques mêmes, comme on le voit par le témoignage de Giustel, dans sa préface du livre intitulé *Ecclesiæ universæ*, les hérétiques mêmes reconnaissent de bonne foi que l'Eglise ne les a jamais approuvées ni reconnues pour authentiques dans aucun de ses décrets. Il y a plus : des savans de la plus haute piété se sont déclarés contre cette fausse collection, que le cardinal Bona appelle franchement pieuse fraude, et dont Bellarmin, Du Perron et autres, selon la remarque de Blascus, n'ont fait aucun usage pour établir les preuves du dogme catholique. Le vénérable cardinal Baronius avouait et enseignait même publiquement la fausseté de ces décrétales [1]. Dès l'année 202, n° 8, il avait posé cette règle : *Consulto quidem, cum agendum est nobis cum iis de ecclesiasticis controversiis, ab earumdem litterarum citatione interdum abstinemus, ne unis his armis indigere credamur.* Enfin pesez ces autres paroles du même Baronius, an 845, n° 8 : *Ex multis eas reddi suspectas epistolas, per ea quæ dicta sunt secundo Annalium tomo, satis est demonstratum, simulque ostensum* ILLIS NON INDIGERE S. ROMANAM ECCLESIAM, *ut, si falsitatis arguantur, suis ipsa destituatur juribus et privilegiis, cum, etsi illis careat, ex legitimis germanisque aliorum romanorum pontificum epistolis decretalibus* SATIS SUPERQUE CORROBORATA CONSISTAT. Tel était dès le XVe siècle sur les faussetés d'Isidore le sentiment du père des annales ecclésiastiques ; voilà ce qu'on en pense à Rome ; et depuis deux siècles les controversistes n'en font aucun usage ; mais on n'a pas laissé pour cela que de soute-

1 An. 121, n. 1. 142, n. 4. 158, n. 2. 57, n. 203, 312. § Rursum. 336. § Mirum.

nir quelques-unes des maximes qu'elles renferment, en déclarant hautement avec Baronius qu'on les soutenait *antiquioribus et verioribus testimoniis*. Si l'on admettait le principe que toute proposition doit être fausse par cela même qu'Isidore l'a avancée dans son recueil, il faudrait dire, par exemple, il n'y a jamais eu de concile de Nicée, jamais d'ariens, jamais de saint Athanase, jamais tant de papes, que Rome n'a jamais existé; il faudrait taxer de fausseté un grand nombre de vérités de foi qui s'y trouvent, par cela seul qu'Isidore les a dites. J'insiste à regret sur une chose si claire; mais plus de deux cents ans écoulés depuis que nous avons abandonné cette collection ne suffisent pas encore pour apaiser la bile de tant d'écrivains aigris, qui nous la reprochent à chaque page, et qui en font contre nous un chef capital d'accusation. Il faut restreindre de bonne foi la question à ces *monumens plus anciens et plus vrais* qu'on apporte en preuve des controverses contre lesquelles certains auteurs s'élèvent toujours, comme si elles n'étaient appuyées que sur la collection tant prônée d'Isidore.

Occupons-nous plus utilement de l'autre recherche. Les maximes des décrétales supposées, au sujet de la juridiction ecclésiastique, sont-elles vraiment nouvelles et inconnues avant Isidore? Cent critiques vous répondent hardiment que oui. Mais, il faut le dire, cet enthousiasme des nouveautés isidoriennes a entraîné ces écrivains dans les plus honteuses et les plus manifestes absurdités. En voici quelques preuves: le calviniste Blondel, témoin non suspect sur ce point, voulant démontrer la supposition de ces décrétales, a fait voir qu'elles étaient, à peu de chose près, un tissu de lois et de canons anciens, ainsi que des paroles et des sentimens de pontifes et de papes morts dans les IVe et Ve siècles de l'Eglise; en conséquence de Marca reprit avec raison Blondel de son acharnement à déchirer ces décrétales, où il ne voyait, lui, qu'une compilation de vénérables autorités. Il dit, concord. l. 3, c. 5, n° 1, en parlant de Blondel: *Cui tamen suffragari non possum, quod atrocibus verbis epistolas dilacerat, quas è sententiis et verbis legum, canonum antiquiorum et sanctorum patrum, qui quarto et quinto sæculo floruerunt, si pauca demas, concinnatas esse constat.* Muratori dit: *Id moris est scriptori illi (Isidoro), ut nihil sine antiquorum scriptorum suffragio scribat, imo sæpe ipsamet eorum verba diligentissimè describat, sicuti à Blondello in singulari opere demonstratum fuit.* Je tire de là deux courtes conséquences: Isidore dans le VIIIe siècle, ou plutôt dans le courant du IXe, a fait son faux ouvrage avec les sentimens, et même les paroles des anciens canons et des Pères des IVe et Ve siècles; donc les sentimens renfermés dans ces décrétales n'étaient pas *nouveaux et inouïs* lorsqu'Isidore les écrivit; donc les critiques modernes devraient porter plus de respect aux sentimens des IVe et Ve siècles, établis par les sacrés canons et par les Pères. Que les lecteurs sans préjugés voient si ces deux conséquences sont conformes à la bonne logique.

Je dis encore que, dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, et où tout le monde vise à passer pour homme de bon sens, on ne peut sans honte parvenir à se persuader qu'Isidore eût jamais pu réussir à introduire dans l'Eglise tant de nouveautés sensibles. Consultez la critique, appliquez ici ses règles les plus exactes. Comment un faussaire obscur aurait-il eu le bonheur de fabriquer un livre qui détruisît en un clin d'œil toutes les coutumes du moment; qui renversât de fond en comble la discipline des Eglises; qui anéantît leurs droits, leurs priviléges, leurs exemptions; qui soumît les primats, les évêques, le clergé, les réguliers, les laïques à une servitude inconnue jusqu'alors; qui introduisît une autorité étrangère dans les jugemens, dans les conciles, dans les appels, dans les érections d'évêchés, dans les élections; qui transférât sans raison d'un évêque à l'autre le droit de primauté dans les provinces; qui démembrât les évêchés d'une dépendance et les agrégeât à un autre, etc.? et, ce qu'il y a de plus fort, comment ce faussaire aurait-il appuyé tout cela sur des usages anciens et inébranlables, tandis que chacun aurait vu de ses propres yeux observer tout le contraire? Examinez d'après les règles de la critique s'il est possible que ce livre si absurde, si visiblement opposé, comme on le suppose, à la discipline de son temps; ce livre qui blessait les droits actuels de tant de primats, d'évêques, de provinces; s'il est possible que ce livre né dans l'obscurité, et dépourvu de tout soutien extérieur, ait été reçu comme un présent du ciel, non seulement par ceux dont il encouraga

geait et colorait les empiétemens, mais par ceux-là mêmes à qui il causait des pertes manifestes et irréparables; qu'il ait été reçu comme un oracle, non dans un seul pays, dans un seul diocèse, dans une seule province, mais dans toute l'Eglise latine; que tant de personnes lésées par cette nouvelle doctrine, dont les intérêts, le génie, les mœurs, les pays étaient si différens, sans se plaindre, sans réclamer, sans ouvrir la bouche, aient baissé stupidement la tête sous un joug tout nouveau, et qu'on leur présentait pourtant comme ancien et obligatoire. Et cependant Isidore, Isidore Peccator ou Mercator, dont l'histoire n'a conservé que le nom, Isidore a pu tout cela. Il trouva les hommes de son temps si singulièrement organisés, qu'ils ne voyaient pas même ce qu'on faisait d'eux. Il les trouva détachés de l'amour de leurs plus précieuses prérogatives, car il n'était pas besoin de critique; quiconque avait des yeux pouvait voir clairement qu'Isidore créait ou détruisait des choses réelles, palpables, publiques, connues de tout le monde, et il suffisait d'avoir de l'amour-propre pour y être sensible. Et non seulement il a obtenu paisiblement un succès si inconcevable; mais, ce qui m'étonne davantage, il est parvenu à prouver aux critiques du XVIIIe siècle qu'il l'a fait. J'avoue que ma logique ne va pas jusqu'à admettre de pareilles conséquences. Il me semble au contraire que le bon sens doit faire conclure que, les hommes ayant toujours été les mêmes dans tous les temps, le livre dont nous parlons devait nécessairement contenir des choses très-peu différentes de la discipline en usage quand il parut. Si la discipline ne fut pas changée par Isidore, et véritablement elle ne pouvait l'être, il faudra que les critiques remontent à d'autres temps, et qu'ils cherchent ailleurs l'époque du changement prétendu sur certains points importans qu'ils croient trouver dans la collection de Mercator; mais cela même, comme nous le verrons, n'est pas une entreprise facile.

On peut conjecturer qu'Isidore recueillit des décrétales d'anciens papes que les persécutions des premiers siècles n'avaient pas permis de réunir, et que, pressé du désir d'en transmettre la collection à la postérité, il lui échappa des fautes et des erreurs chronologiques qui furent ensuite rectifiées par une critique plus exacte.

Un particulier, un faussaire inconnu ne pouvait donc, à parler raisonnablement, avoir assez de crédit pour introduire aucun changement important dans le gouvernement extérieur de l'Eglise; nous l'avons suffisamment démontré. Cependant Fleury en jugeait autrement; il avait un penchant décidé à regarder comme nouveau et à condamner comme tel tout ce qu'Isidore avait écrit, à vouloir que tout fût de son invention et en opposition évidente avec la discipline qui avait précédé. Rien de plus frappant que les erreurs dans lesquelles il est tombé pour taxer de nouveauté quelques maximes des décrétales supposées. Sur mille exemples j'en choisirai quelques-uns pour faire juger aux lecteurs quelle précaution ils doivent apporter dans l'examen de ces maximes, que Fleury donne pour inconnues avant Isidore.

§ Ier.

Isidore a-t-il introduit des maximes nouvelles sur la convocation des conciles provinciaux?

Commençons par l'accusation capitale contre les nouveautés d'Isidore. *Elles défendent*, dit Fleury, l. 44, n° 22, *de tenir aucun concile, même provincial, sans la permission du pape.* Et ailleurs, disc. n° 2: *Il est dit dans les fausses décrétales qu'il n'est pas permis de tenir un concile sans l'ordre ou du moins sans la permission du pape. Vous qui avez lu cette histoire, y avez-vous* RIEN VU DE SEMBLABLE, *je ne dis pas seulement dans les trois premiers siècles, mais* JUSQU'AU NEUVIÈME? Je passe sous silence plusieurs autres doléances pareilles. Pour juger si l'histoire précédente ne nous présente *rien de semblable*, écoutons ce que dit à ce sujet Isidore. Il a donné deux lettres sous le nom du pape Jules I, et dans la première il parle ainsi[1]: *Apostolica tenet Ecclesia non oportere præter sententiam romani pontificis concilia celebrari.* Et il le répète au nom du concile de Nicée dans l'autre lettre

[1] Cap. 2. rel., can. 3, qu. 6.

supposée du même pape Jules, dans deux de Marcel, dans un écrit à saint Athanase et aux Egyptiens, à Félix II, dans la 5e de saint Damase, et ailleurs. Voyez donc les preuves décisives d'imposture qui ont donné lieu à Fleury d'attribuer cette maxime à Isidore. Mais n'y a-t-il rien de semblable dans toute l'histoire précédente? Voyons-le. Nous avons une lettre authentique du pape saint Jules I, qui fut sur le siége de Rome depuis l'an 337 jusqu'à 351, c'est-à-dire environ six cents ans avant Isidore, et il y dit [1]: *An ignari estis hanc esse consuetudinem, ut primum nobis scribatur, ut hinc quod justum est definiri possit?* Socrate, Sozomène, l'auteur de l'histoire en trois parties, ne sont pas des livres apocryphes, et ils sont bien plus anciens que Mercator. Or le premier parle ainsi, l. 2, c. 17: *Cùm ecclesiastica regula interdictum sit, ne præter sententiam romani pontificis quidquam ab Ecclesiis decernatur.* Sozomène dit la même chose, p. 105: *Esse enim legem sacerdotalem ut irrita habeantur quæ præter sententiam episcopi romani fuerint gesta* [2]. Si donc c'était dans les conciles que se faisaient toutes les décisions des Eglises, et s'il est sûr qu'aucune détermination ne pouvait s'y prendre *præter sententiam romani pontificis*; s'il y a une loi ecclésiastique qui déclare nuls les actes faits *præter sententiam episcopi romani*; si tout cela est clairement affirmé dans les monumens irréfragables du IVe et du Ve siècle, ne s'en suit-il pas que dans l'histoire précédente on trouve *quelque chose de semblable* à ce qu'a dit Isidore: *Non oportere præter sententiam romani pontificis concilia celebrari?* C'est ainsi que fait parler Jules I, l'auteur de l'histoire en trois parties, l. 4, c. 10, ouvrage qui parut 400 ans avant Isidore. D'ailleurs, bien long-temps avant lui, on a écrit non *quelque chose de semblable*, mais tout-à-fait la même chose. Et remarquez que, dans l'Histoire même de Fleury, l. 12, n° 10, vous trouverez bien clairement exprimé qu'à l'occasion d'un concile particulier tenu à Antioche l'an 341, Socrate, historien grec, ancien auteur contemporain, le taxe d'irrégularité en ce que personne n'intervint à ce concile au nom du pape Jules; il en donne pour raison *qu'il y avait un canon qui défendait aux Eglises de* BIEN ORDONNER (c'est Fleury même qui traduit Socrate) *sans le consentement de l'évêque de Rome.* Voilà quelque chose de semblable à la maxime d'Isidore dans notre adversaire même, et à des époques bien antérieures. Descendez d'un siècle, vous verrez dans le même Fleury le reproche que Lucentius, légat de saint Léon Ier, vers le milieu du Ve siècle, fait dans la première action publique du concile général de Chalcédoine en termes précis, l. 28, n° 2: IL A OSÉ TENIR UN CONCILE SANS L'AUTORITÉ DU SAINT SIÉGE, *ce qui ne s'est jamais fait, et n'est pas permis.* Voyez si cette proposition qu'on trouve dans le concile de Chalcédoine n'a rien de semblable à cette autre: *Non oportere præter sententiam romani pontificis concilia celebrari*, qui est d'Isidore. Voilà des preuves de fait, et je ne comprends pas comment, avec un sens droit, on peut admettre la grande maxime de Fleury que, dans toute l'histoire jusqu'au neuvième siècle, *il n'y a rien de semblable.* Il faut beaucoup compter sur la mauvaise mémoire des lecteurs pour avancer avec cette hardiesse des choses si disparates. Concluons cet article par le témoignage de saint Théodore Studite, que Fleury ne pourra certainement rejeter, soit parce qu'il est antérieur à la véritable époque des décrétales supposées, soit parce que c'est un Père de l'Eglise grecque, laquelle, de l'aveu de Fleury, disc. 4, n. 8, ne connaissait point les fausses décrétales fabriquées en Occident. Or ce Père, écrivant à Léon III, et Fleury le rapporte, l. 45, n. 47, *se plaint de deux conciles tenus à Constantinople, le premier pour le rétablissement de l'économe, le second pour la condamnation de ceux qui ne voulaient pas y consentir.* (Etaient-ce là des conciles œcuméniques et pour les affaires de toute l'Eglise?) Et ensuite, continue Fleury, saint Théodore parle ainsi au pape: *Ils n'ont pas craint de tenir un concile hérétique de leur propre autorité, quoiqu'ils n'eussent pas* DU EN TENIR MÊME UN ORTHODOXE A VOTRE INSU, SUIVANT L'ANCIENNE COUTUME. Remarquez que saint Théodore ne s'appuie pas des fausses décrétales latines, et qu'avant qu'elles existassent il assure déjà que c'est *une ancienne coutume*, que l'on ne doit pas tenir un concile orthodoxe à l'insu du pape, en désignant évidemment un concile et des affaires *particuliers.* N'est-ce pas là la maxime même que Fleury rejette si souvent dans Isidore? Ai-je

[1] Baluz. add. ad. c. 12, l. 5, conc. Marca. — [2] Voyez Fleury, Instit. jur., p. 1, l. 1, n. 12.

assez démontré que, sans les décrétales et avant elles, nous voyons bien *quelque chose de semblable* dans l'histoire la plus authentique ? Mais pourquoi me fatiguer inutilement à ce sujet ? Calvin lui-même, les Centuriateurs, et après eux A. Reiser, très-zélé protestant, avouent que cette maxime [1] : *Præter sententiam romani pontificis concilia non posse celebrari*, est antérieure au pape Jules, ce qui la place du moins dans le IVe siècle. Reiser met en question, il est vrai, si c'est un canon apostolique, comme le veut Bellarmin, de concil. c. 12 et 13, ou un canon de concile, ou un simple usage ecclésiastique ; mais tout cela nous importe peu, parce que le IVe siècle a toujours été avant le IXe. Pour croire qu'Isidore a inventé cette maxime, il faudrait donc être plus absurde que Calvin, Launoy, les Centuriateurs, ou ne pas permettre à Isidore de citer, comme les autres auteurs, les anciens monumens.

Il suffit pour mon dessein que cette maxime ne soit ni nouvelle ni inventée par le caprice d'Isidore. Je laisse aux polémiques le soin de déterminer comment on doit l'entendre, ainsi que les anciens Pères dont elle est tirée. J'avertirai seulement que toutes les absurdités que Fleury veut en faire dériver [2] sont appuyées sur la prétendue supposition qu'il faille aller chercher immédiatement à Rome l'agrément des pontifes pour la tenue des conciles provinciaux ; comme si l'intervention des légats apostoliques résidant ou députés dans les provinces, et les actes qui se transmettent aux papes, quand on y a traité quelque chose d'important, ne suffisaient pas pour qu'on puisse dire qu'un concile a été tenu avec autorité apostolique. *Si majores causæ*, disait saint Innocent I, ep. ad Victr., c. 6, *in medium fuerint devolutæ, ad sedem apostolicam, sicut synodus statuit et beata consuetudo exigit, post episcopale judicium referantur.* Les papes l'ont toujours voulu ainsi, et on l'a toujours fait. Ainsi Eusèbe, l. 5, c. 24, nous a conservé la mémoire d'un concile tenu à Ephèse par les évêques de l'Asie proconsulaire, qui furent de l'avis des quarto-décimans, et ce concile, dit Eusèbe même, fut annulé par le pape Victor dans le second siècle. Ainsi nous trouvons, dans saint Cyprien [3], que le pape Fabien dès le IIIe siècle approuva la condamnation de Privat, faite dans un concile d'Afrique ; donc on lui en rendit compte, comme l'on transmit au pape Corneille, dans le même siècle, la sentence d'un autre concile d'Afrique contre Félicissime. Le même saint Cyprien [4] atteste qu'on envoya à Rome un livret, *ubi singula placitorum capita conscripta sunt*, sur les tombés dont on discuta la cause dans un autre synode ; que le même saint Corneille se plaignit fortement à saint Cyprien [5] de ce qu'il ne lui avait pas référé aussitôt l'intrusion de l'évêque Fortunat ; et le saint martyr donna respectueusement de bonnes raisons pour justifier son délai, mais il n'allégua point que le pape n'eût pas le droit d'entrer dans la connaissance de ces affaires. Il est conforme à la bonne doctrine, disait dès le Ve siècle le pape saint Léon [6], que les évêques des plus grands siéges soient informés des affaires ecclésiastiques de leurs provinces, afin que par leur moyen tout soit ensuite rapporté au siége de Pierre : *per quos ad unam Petri sedem universalis Ecclesiæ cura confluereret.* C'est ce qu'avait déjà exprimé dès le IVe siècle le grand concile de Sardique [7] : *optimum et valde congruentissimum esse, si ad caput, id est ad Petri apostoli sedem, de singulis quibusque provinciis domini referant sacerdotes.* Fleury au contraire, qui connaissait et respectait si fort la vénérable antiquité, trouve absurde et pernicieusement introduit par les fausses décrétales, disc. 4, n. 5, que le pape soit distrait par ces affaires étrangères qui l'empêchent de se livrer à *ses fonctions spirituelles, et de s'appliquer continuellement à instruire et sanctifier son peuple.* Réflexion perfide, pour le dire en passant (et cette arme lui est familière) ; comme si le soin universel de l'Eglise que le Fils de Dieu a confié à Pierre et à ses successeurs, ainsi que la foi catholique nous l'enseigne, était une fonction peu *spirituelle*, et qui regarde un peuple qui *n'appartient pas au pape.* Ne nous embarquons pas sur une mer étrangère ; c'est assez qu'on voie qu'il n'y a ici aucune nouveauté introduite par le caprice d'Isidore, et *qu'il ne peut y avoir de catholique* qui restreigne l'inspection des papes au seul évêché de Rome. Ceci n'est pas à mettre en question. *Definimus*

[1] Launoius vindicatus, p. 496. — [2] Disc. 7, n. 6. Disc. 4, n. 2 et 3. — [3] Ep. 55. — V. Baron. an. 251, n. 3. — [4] Ep. 42. — Baron. an. 254, n. 86, 87. — [5] Ep. 52. Baron. n. 88. — [6] Ep. 42 ou 47, t. III, conc. gall. — [7] Syn. ad Julium I, t. II, conc. Lab. col. 634. edit. ven.

dit le concile œcuménique de Florence, *romanum pontificem successorem esse B. Petri..... et omnium christianorum patrem et doctorem existere, et ipsi in B. Petro pascendi, regendi et gubernandi* UNIVERSALEM ECCLESIAM *à Domino nostro J.-C. plenam potestatem traditam esse.* T. II, conc. p. 515, ed. ven. C'est donc un dogme catholique que, tandis que le pape est occupé des affaires ecclésiastiques de toute la chrétienté, il est dans le véritable exercice de *ses fonctions*, et travaille pour le service de son peuple.

S'il est certain que, dans les premiers siècles de l'Eglise, on pût tenir fréquemment des conciles provinciaux, quoiqu'il fût nécessaire d'en faire le rapport au saint siége, si les anciens monumens l'attestent, comme Isidore l'assure, pourra-t-on loyalement inculper sa collection d'avoir amené la désuétude de ces conciles? N'y a-t-il pas d'autres raisons qui ont rendu ces saintes assemblées plus rares dans les derniers temps qu'elles ne l'étaient dans l'origine? Les papes n'ont-ils pas commandé et fait en sorte, autant qu'ils l'ont pu, qu'elles fussent plus fréquentes, et n'ont-ils pas à cet effet stimulé mille fois la négligence des évêques [1]? D'où vient donc qu'on veut imputer aux papes la cessation des conciles, si ce n'est de la démangeaison qu'on a de leur imputer tous les maux? Ne peut-il pas aussi y avoir de l'excès dans la fréquence inutile de ces conciles, en ce qu'ils arrachent si souvent les évêques à leurs siéges, les séparent de leurs peuples, les constituent en dépenses de voyage? Je trouve, dans le concile d'Hippone, en 393, un canon qui porte que chaque année on tiendra un concile de toute l'Afrique; mais quelque temps après on détermina qu'on l'assemblerait seulement *cùm causa communis exigeret.* Je trouve que le saint concile de Trente, sess. 24, cap. 2. de reform., se proportionnant sagement aux circonstances des temps, se contente de prescrire ces conciles tous les trois ans. Je trouve (et c'est là le plus beau) que Fleury même, qui voudrait tout ramener à l'ancienne discipline, et qui montre tant de zèle pour la fréquence ancienne des conciles des évêques, s'élève hautement contre les chapitres généraux des réguliers, qu'il voit prescrits tous les trois ans par le 4e concile œcuménique de Latran. Ecoutez sur ce point ses raisons, c'est un morceau vraiment curieux : *Les chapitres généraux*, dit-il, disc. 8, n. 6, *ont leurs inconvéniens, et la dissipation inséparable des voyages est plus grande; et plus ils sont grands, plus est la dépense, qui oblige à faire des impositions sur les monastères, source de plaintes et de murmures. Et quel est le fruit de ces chapitres? de nouveaux réglemens et des députations de visiteurs pour les faire exécuter, c'est-à-dire multiplication de voyages et de dépenses, et le tout sans grande utilité.* Mais tout cela doit s'entendre de l'Eglise du XIIIe siècle, temps d'ignorance et de dépravation; car dans les premiers temps, oh! dans les premiers siècles d'or, que le ciel ne regardait qu'avec des yeux de tendresse, les évêques allaient aux conciles sans voyager, sans dépenser, sans se distraire, sans impositions, sans visiteurs..... Voyez comme un écrivain qui veut s'ériger en censeur de la discipline de l'Eglise de quelque temps que ce soit ne peut s'empêcher d'avancer les absurdités et les incohérences les plus manifestes. En tout temps l'Eglise est la même épouse chérie de Jésus-Christ; il l'assiste, en dirigeant ses enfans par la meilleure route vers la béatitude éternelle; et la discipline de cette Eglise, assistée du Seigneur, est toujours celle qui conduit le plus directement à cette fin, selon les différentes circonstances des temps. Si l'on approfondissait mieux les choses, on comprendrait facilement que, par la condition même des misères humaines, il ne peut y avoir aucun réglement extérieur, quelque utile qu'il soit, qui n'ait dans l'exécution ses inconvéniens, quoique souvent extrinsèques et contraires à la volonté du sage législateur. Il est même de la prudence législative de balancer ces inconvéniens qu'on prévoit comme possibles avec les avantages qu'on en espère; et quand ces derniers l'emportent, il faut alors passer par dessus tout, et vouloir efficacement le réglement proposé. Ensuite la succession des temps et l'inconstance naturelle des choses humaines peuvent souvent diminuer les biens que produisait dans un autre temps tel système; et quand les inconvéniens l'emportent, alors il serait inutile et même pernicieux d'insister sur son exécution. Tels sont les principes fondamentaux de toute législation sage, et surtout de la législation ecclésiastique. Oh! que

[1] Lambertini de syn. l. 1, c. — —Fleury, l. 96, n. 50.

l'on respecte peu ces principes inébranlables, en voulant sans cesse ramener tout aux anciens usages! Et le grand mal est que le plus grand nombre aime mieux adopter aveuglément tout ce qui se trouve dans certains auteurs que de prendre la peine d'examiner sérieusement ce qu'ils disent. Au fait, pour comprendre la question que nous traitons sur la célébration des conciles, il suffirait de réfléchir à la différence des premiers temps où l'Eglise naissante avait besoin de se former un corps de législation : ce corps est maintenant suffisamment formé, et il faut considérer la chose sous un autre point de vue; il faut voir aussi combien la variation du système politique a augmenté aujourd'hui les difficultés de ces saintes assemblées, pour bien comprendre les raisons que l'Eglise a eues de changer la discipline à ce sujet. Si pendant dix-huit siècles on avait continué à tenir les conciles deux fois par an, qu'en diraient nos sages politiques si déclarés contre la multiplicité des lois? Concluons qu'Isidore n'a établi aucune maxime nouvelle sur la célébration des conciles, et cela seul suffit à mon dessein.

§ II.

Des jugemens criminels des évêques. Isidore a-t-il introduit des nouveautés à ce sujet?

Fleury reproche en plusieurs endroits à Isidore que *la maxime que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le pape seul est souvent répétée dans les fausses décrétales.* Disc. 4. n. 3. Je l'accorde ; mais est-ce Isidore qui en est l'inventeur? Il est certain, autant que peut l'être tout autre fait de l'histoire ecclésiastique, qu'au commencement du IVe siècle [1], saint Athanase, primat d'Alexandrie, se rendit à Rome, ainsi que Paul, évêque de Constantinople, Asclépas de Gaze, Marcel d'Ancyre, Lucius d'Andrinople, *et plurimi*, dit le pape saint Jules dans sa lettre aux orientaux, *alii episcopi ex Thracia, Cœlesyria, Palæstina, huc convenere.* Remarquez bien qu'ils n'étaient pas tous évêques de premiers siéges, ce qui anéantit la pitoyable chicane de quelques modernes. Ils avaient été condamnés, dit Fleury, l. 11, n. 53 et 57, dans des conciles tenus avec violence à Tyr et à Constantinople, et s'étant rendus à Rome, *Julium*, dit Socrate, *episcopum romanum de suo ipsorum statu certiorem faciunt*, et continue Sozomène, *quorum criminationes cùm episcopus romanus intellexisset,... cùm propter sedis dignitatem* CURA OMNIUM AD IPSUM *spectaret* (remarquez cette raison), *singulis suam ecclesiam restituit, scripsitque ad episcopos Orientis, eosque incusavit quod,* SE INCONSULTO, DE HISCE VIRIS JUDICASSENT. Et de fait, ce pape en reprit fortement les orientaux en ces termes : *An ignari estis hanc consuetudinem esse, ut primum* NOBIS SCRIBATUR, *ut hinc, quod justum est, definiri possit? Quapropter si isthic ejusmodi suspicio in episcopum concepta fuerat, id ad nostram ecclesiam* REFERRI OPORTUIT. *Quæ accepimus à sancto Petro, vobis significo, non scripturus alioqui quæ nota apud vos esse arbitror*, etc. [2]. Voyez donc l'ancienneté de cette maxime, qu'il faut écrire à Rome et en recevoir la décision des causes des évêques! Et quant au siége d'Alexandrie, qui véritablement n'avait pas d'autre supérieur que le pape, il faut bien remarquer le témoignage d'Ammien Marcellin [3] contemporain, auteur païen et déclaré contre le christianisme ; chose étonnante ! il était ennemi de Constance, de saint Athanase et de Rome, et il atteste expressément que *l'empereur désirait ardemment faire condamner saint Athanase par l'autorité que l'évêque de Rome avait sur les autres évêques.* Paroles qui, dans la bouche d'un païen, et dites d'un empereur arien, prouvent à quel point l'idée de la suprématie du pape dans l'Eglise de Jésus-Christ était étendue, enracinée et connue de tout le monde dès le IVe siècle. Remarquez qu'Ammien ne dit pas que Constance désirât faire condamner saint Athanase par le pape, parce que, comme évêque d'Alexandrie, il n'avait pas d'autre supérieur ; non, la raison en est générale, c'est à cause de *l'autorité que l'évêque de Rome a sur les autres évêques.* Si donc on ne pouvait condamner les évêques dans les conciles *sans en écrire auparavant au*

[1] Socrate l. 2, c. 11. — Soz. l. 3. c. 7. — [2] V. Pallad. vit. 8. s. Joan. Chrys. c. 1. — Plus bas n. 45 et t. 11, n. 6, 7, 49, 58, 59 et 61. — [3] L. 22. — Bossuet, Hist. univ. p. 2, § 12.

pape, afin qu'il pût définir ce qui était juste; si telle était la tradition *venue de saint Pierre* et connue en Orient dès le IIIe siècle, le jugement des conciles n'était pas définitif, et celui des papes l'était : ce qui équivaut à dire ce que Mercator répète dans le IXe siècle que le pape seul, et non les conciles, peut juger les évêques définitivement. Dans le concile général d'Ephèse en 431, Juvénal de Jérusalem reprend l'orgueil déplacé de Jean d'Antioche [1], *cui oportebat confestim occurrere ad sedem apostolicam magnæ Romæ*, puisque c'était l'usage que l'évêque d'Antioche fût jugé à l'endroit où, ajoute l'ancien commentateur grec, *et dissidia Samosateni agitata, et controversia Paulini cum Meletio cognita fuit.* On lit dans la troisième action du concile de Chalcédoine qui prononça contre Dioscore : *Undè sanctissimus archiepiscopus magnus et senioris Romæ Leo per nos... nudavit eum tam episcopatus dignitate, quam etiam et ab omni sacerdotali alienavit ministerio.* Dans l'action 11e du concile, nous lisons de Bassien, intrus dans le siége d'Ephèse, que *hodie quatuor anni sunt, et romanus episcopus eum deposuit.* Nous trouvons que Nicolas I, dans sa 8e lettre à l'empereur Michel, compta huit exemples d'évêques déposés par ses prédécesseurs du seul siége de Constantinople. Nous voyons que saint Cyprien dès le IIIe siècle, ep. 58, au lieu de s'adresser à un concile provincial, demanda au pape saint Corneille de déposer du siége d'Arles l'évêque schismatique Marcien, et d'en nommer un autre à sa place. Nous voyons saint Basile écrire dès le IVe siècle, ep. 263, qu'Eustathe, évêque de Sébaste, déjà condamné en Orient, se rendit à Rome, et qu'il obtint en sa faveur une lettre du pape saint Libère : *epistolam à beato Liberio, quæ eum restituebat, hacque ostensa, à concilio thianensi in suum locum restitutus est.* Il nous est resté, dans les actes du synode de Constantinople tenu sous le patriarche Mennas en 536, un beau témoignage où on loue le pape Agapet de s'être élevé contre Anthime de Constantinople : *procul à mandra expulistis*, en ajoutant, dans la suite de la harangue au même pape, que les évêques le croyaient destiné par la Providence *in depositionem et expulsionem Severi, Petri et Zoaræ et eorum qui similia eis sapiunt..... Quia igitur justè à vobis punitus fuit* (Anthimus) *et de sede hujus regiæ urbis ejectus*, ils le prient d'en faire autant de l'évêque de Trébizonde : *Definite ipsum alienum esse et nudum ab omni pontificali dignitate.... alterum vero pro isto ecclesiæ trapezuntinæ ordinandum esse.* On trouve dans tous les siècles des exemples des évêques de siéges primaires ou inférieurs condamnés ou absous par les papes. On peut consulter le père Arbusti *de Plena pontificis max. in Eccl. cathol. potestate*, c. 4 et 5. *Romæ*, 1774. Ce que nous avons rapporté ici de monumens certains de la vénérable antiquité suffit pour montrer qu'Isidore n'est pas auteur de la maxime sur la réserve au pape des jugemens des évêques. Remarquez que, dès le commencement du Ve siècle, saint Innocent I écrivit, dans les mêmes termes dont Isidore se servit ensuite, aux évêques du concile de Carthage, en les louant de ce qu'ils avaient suivi les traces des anciens Pères, lesquels [2] *non humana, sed* DIVINA *decrevere sententiæ, ut* QUIDQUID, *quamvis de disjunctis remotisque provinciis ageretur,* NON PRIUS DUCERENT DEFINIENDUM, *nisi ad hujus sedis notitiam perveniret; ut tota hujus auctoritate, justa quæ fuerit pronuntiatio firmaretur*, etc. Isidore a-t-il jamais parlé si clairement? Que l'on consulte l'Anti-Febronius, de Zaccaria, p. 2, l. 1. c. 6, n. 15. Ajoutons ce qu'écrivit saint Léon I à Anastase de Thessalonique, qui en 446 avait déposé comme contumace Atticus, métropolitain de Nicopolis : *Sed etiamsi*, dit ce grand pape d'Atticus [3], *quid grave intolerandumque committeret*, NOSTRA ERAT EXPECTANDA CENSURA, UT NIHIL *prius ipse decerneres, quam quid nobis placeret agnosceres.* Et son successeur saint Gélase, ep. ad or. c. 9., en parlant précisément de la déposition irrégulière de quelques évêques, faite par les orientaux, leur dit : *Taceo quod ad nos fuerat paternâ consuetudine referendum.* Et à Fauste : *Timothæus alexandrinus et Petrus, Paulus, Joannes et cæteri, non solum unus, sed* PLURES UTIQUE *nomen sacerdotii præ se ferentes,* SOLA SUNT SEDIS APOSTOLICÆ AUCTORITATE DEJECTI : *cujus rei testis etiam ipse docetur Acacius,... qui eorum damnationem, antequam prevaricator existeret, fuerat executus.* Voyez ci-dessus § Ier l'autorité que nous avons rapportée pour prouver que les Eglises ne pouvaient définir rien d'important *præter sententiam*

[1] Conc. eph. act. 4 — Tournely, de Eccl. p. 2, qu. 5, article 2. — [2] T. 1. epp. Const. col. 889 et 896. — [3] Ep. 14. t. 1. t. 1, col. 686. ed. Ballerini.

romani pontificis; voyez enfin François-Antoine de Siméoni, dans son Traité de la Puissance judiciaire du pape, tome II, ch. 22, § 2 et 3.

La réserve au pape des causes importantes, appelées en style canonique causes majeures, et sur laquelle, après beaucoup d'autres, raisonne si savamment le P. P. Coustant, [1] est, de l'aveu de Fleury même, un article dont tout catholique conviendra [2]. Cette réserve pourtant renferme évidemment les causes des évêques, et il suffirait de se rappeler ce que saint Ambroise dit des évêques, de Dign. sacerd. c. 3., pour comprendre la haute importance de leurs causes : *Nihil in hoc sæculo.. episcopo sublimius reperitur.* Et saint Gélase : *Honor et sublimitas episcopalis nullis poterit comparationibus adæquari* [3]. Et saint Grégoire-le-Grand, l. 3, ep. 8., faisant précisément mention des causes des évêques, dit que là, *non tam de humanis constitutis, quam de divinæ quodam modo benedictionis refragatione tractatur.* Consultez Bingham [4], Sauvage [5], le père Mamacchi [6]. Voyez en mille endroits Noël Alexandre [7]. Que faut-il de plus? Dupin lui-même [8] compte les causes des évêques au nombre des causes majeures. Je dis donc : si toute l'antiquité nous atteste unanimement que les causes majeures sont réservées au pape, qu'elles doivent lui être rapportées de toute l'Eglise, qu'on doit regarder comme nul tout ce qu'on ose décider *præter illius sententiam*; si c'est un article que, selon l'expression de Fleury, tout catholique doit accorder, et si d'un autre côté les causes des évêques doivent être mises au nombre des causes majeures, quel mal y a-t-il donc qu'Isidore ait dit que les causes des évêques sont réservées au pape, et que lui seul peut les juger définitivement [9].

Fleury ne se tient pas pour battu; il veut absolument, I. 63. n. 11., que ce soit un article des fausses décrétales, *contraire à l'ancienne discipline.* Mais comment le prouve-t-il? D'abord en taisant ou en altérant, dans la partie de son histoire qui a précédé, presque tous les faits et toutes les autorités que nous avons rapportés ci-dessus, et bien d'autres encore dont nous pourrions lui demander compte. Voici l'autre moyen qu'il emploie dans son 4e discours, si dangereux et si rempli d'artifice, n. 3. Il veut démontrer que la maxime qui réserve au pape les causes des évêques, et qui affirme que le pape seul peut les juger définitivement, est opposée à l'ancienne discipline, et qu'elle est créée par Isidore. Que faut-il pour cela? Il porte selon sa coutume les choses à l'excès. Il commence par gémir longuement sur les graves inconvéniens de faire venir les évêques à Rome. *Dès le* IVe *siècle*, dit-il, *il y avait un nombre prodigieux d'églises en Grèce, en Asie, en Syrie, en Egypte, etc., et la plupart des évêques étaient pauvres et hors d'état de faire de grands voyages.... comment aurait-on pu les faire venir à Rome* (vous croiriez à ce style exagéré qu'il s'agit de faire venir à Rome tous les évêques du monde : mais tous les évêques du IVe siècle n'avaient pas de causes criminelles), *les faire venir à Rome et non seulement eux, mais leurs accusateurs et les témoins encore plus pauvres pour la plupart?* Ici il ne manque pas de grossir les maux et les conséquences fâcheuses des ordres de Grégoire VII, saint, lequel, persuadé de son droit, *commença* à mettre en pratique la maxime des décrétales, en faisant venir, du fond de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France les évêques à Rome. Pour peu qu'on soit du goût de Fleury, on en conclura qu'il suffit *d'avoir un peu de bon sens pour voir que la chose était* IMPOSSIBLE. Avec cette démonstration à la main, lorsque Théodoret nous rapporte, l. 2, hist. c. 41, que le pape saint Jules I, dès le commencement du IVe siècle, *Ecclesiæ canonem secutus, et eos* (les eusébiens accusateurs de saint Athanase) JUSSIT ROMAM VENIRE, *et divinum Athanasium, quo pro se in judicio ipse responderet, vocavit*, il faudra répondre que c'est *impossible;* que la règle de l'Eglise, suivie, selon Théodoret, par le pape Jules, dans ce temps où même le concile de Sardique n'avait pas encore été tenu, n'était autre chose que les décrétales de Mercator, et que le pape qu'elles induisirent en erreur se crut en droit d'appeler, non de l'Allema-

[1] De ant. cant. collect. n. 21. et 30. — [2] L. 63, n. 11. Fleury, Inst. jur. eccl. p. 3, c. 2, n. 5. contredit ce qu'il avait accordé. — [3] Relat. can. 10, disc. 96. — [4] T. 1. orig. l. 2, c. 2. — [5] L. 1. ant. christ. p. 1. c. 12, 4 et 5. — [6] T. 4. orig. et ant. christ. l. 4, p. 1, c. 4, 284. — [7] T. 4, 5, 6. index causæ maj. hist. sæc. 13. diss. 12, n. 26. — [8] De ant. Eccl. disc. diss. 2, n. 2. — [9] Ceci réfute Fleury, Inst. jur. p. 1, c. 10, n. 15 et 16. c. 15 et 16

gne, comme Grégoire VII, mais du fond de l'Asie, les évêques à Rome. Ainsi, quand le même Jules assure dans sa lettre aux eusébiens qu'ils envoyèrent Martyrius, prêtre, et Hesychius, diacre, à Rome, devant le pape, au jugement contradictoire contre les prêtres envoyés par saint Athanase; que le saint lui-même y vint aussi avec ses compagnons, c'est-à-dire les évêques Paul, Asclepas, Marcel, etc., puisque *non solum Athanasius et Marcellus episcopi cum quærimoniis de illatis injuriis, sed et plurimi alii episcopi ex Thracia, Cœlesyria, Phœnicia, Palestina huc convenere*, tom. suiv. n. 31 et 32; et que, les actes à la main, ils montrèrent la fausseté des accusations d'Ischyras, et mirent ainsi le pape dans la nécessité d'absoudre Athanase, puisque *tot testes pro Athanasio starent, et ipse tam justa pro se afferret:* à tout cela il faudra répondre que c'est *impossible*, que saint Athanase, les évêques ses compagnons, les témoins et les hérétiques même ses accusateurs, trompés par les fausses décrétales venues cinq siècles après, ne pouvaient se croire obligés de venir à Rome et d'y plaider leur cause. Ainsi, quand nous voyons Privat, évêque de Lambèse, condamné d'abord par le synode de sa province et ensuite par le primat Donat, venir à Rome du fond de l'Afrique (Hallier, l. 4, c. 2.), dans l'espérance d'y être absous par le pape saint Fabien, qui gouvernait l'Eglise dans le IIIe siècle, et qu'après le martyre du saint pontife Privat il recommence ses tentatives auprès du clergé de Rome, en y envoyant Futur, homme de son parti, ep. cler. rom. ad sanc. Cypr.; quand saint Fabien examine cette affaire, et prononce ensuite de nouveau la sentence de condamnation contre cet hérétique, nous devons dire que c'est *impossible*. Ainsi encore, quand Novat partit d'Afrique au moment où sa cause devait être décidée dans le synode de Carthage sous saint Cyprien, qu'il vint à Rome, et que là, après un mûr examen, il fut condamné par le pape saint Corneille[1]; quand Basilide d'Asturies et Martial de Mérida, déposés par une sentence synodale[2], vinrent du fond de l'Espagne à Rome, et y surprirent obrepticement du pape saint Etienne une sentence d'absolution; quand saint Augustin nous atteste, ep. 43., que Cécilien vint à un jugement contradictoire à Rome, où, *præsente Cæciliano et illis qui adversus ipsum navigaverant, judicante Melchiade, tunc romanæ urbis episcopo, cum collegis suis*, etc., Cécilien fut absous et Donat, son accusateur, qui était présent, fut condamné en 313; quand Théodoret, évêque de Cyr, condamné dans le faux concile d'Ephèse, écrivait à saint Léon, ep. 113: *Oro atque obtestor sanctitatem tuam, ut rectum ac justum tribunal vestrum invocanti opem ferat,* JUBEATQUE AD VOS VENIRE, *et doctrinam meam apostolicis vestigiis inhærentem ostendere*; enfin lorsque l'évêque Célidonius, déposé dans un concile par saint Hilaire d'Arles, vint à Rome trouver saint Léon même, que saint Hilaire s'y rendit aussi pour soutenir son jugement, que le pape, selon la discipline de ce temps, examina la chose dans son synode, et qu'en présence des parties il révoqua la première sentence, absout Célidonius et le rétablit dans son siége[3]; quand nous lisons tous ces faits de l'antiquité et mille autres de la même nature et également certains, quand nous voyons les empereurs même y conformer leurs lois[4], nous devons néanmoins dire avec Fleury que c'est *impossible*, que les pauvres évêques, leurs accusateurs, les témoins n'étaient pas en état de faire de grands voyages, d'abandonner leurs troupeaux, de se rendre à Rome. Ajouter foi à ces inventions d'Isidore, c'est, dit Fleury, n'avoir pas même *un peu de bon sens*; heureux encore s'il épargne saint Léon, qui appuie la maxime d'Isidore quand il dit: *Ne in solvendis aut ligandis* QUORUMCUMQUE *causis, aliud ratum esset in cœlis quam quod Petri sedisset arbitrio.* Hom. de transf. Dom.

Mais si le bon sens consiste à bouleverser les monumens les plus authentiques de l'histoire, à nier des faits dont on n'a jamais douté, pour s'attacher à des conséquences trompeuses qui font impression pour un instant par suite de l'exagération des principes d'où on les tire; si c'est en cela que consiste le bon sens, tout le monde, je pense, s'empressera d'y renoncer. Je ne vois dans tout ce que dit Fleury à ce sujet qu'un raisonnement superficiel, incapable de séduire ceux qui y regardent

[1] Ep. S. Corn. inst. Cyp. 48. et respon. n. 49. — [2] Diss. de app. ad rom. Pont. c. 10, p. 58. Romæ 1668. — [3] S. Leo ep. 10, al. 89. — Vita s. Hilar. c. 16 et 17. — [4] Simeoni de rom. pont. t. 11, c. 22, §. 2.

de près, et qui est en général un des défauts caractéristiques de cet historien. Pour vous le faire toucher au doigt, imaginez qu'il me vient à l'esprit l'idée extravagante de démontrer que, dans la discipline de nos temps, c'est un principe faux que l'absolution de certains cas exprimés dans le droit, la collation du pallium aux archevêques, les dispenses de certains empêchemens de mariage, etc., soient réservés au pape, et que le pape seul puisse en absoudre, l'accorder, en dispenser. Pour détruire des vérités si palpables, si évidentes, je n'ai besoin que du raisonnement de Fleury. Il ne faut, dirai-je avec lui, qu'un peu de bon sens pour comprendre que la chose est impossible. Jusqu'à l'extrémité de la terre et dans les deux hémisphères, il y a un nombre prodigieux de chrétiens, pour la plupart pauvres et incapables de faire de grands voyages, et de prélats attachés aux soins qu'ils doivent nécessairement à leur troupeau; comment pourrait-on les faire venir du bout du monde à Rome, comme il faut le supposer quand on dit que le pape seul peut leur accorder l'absolution ou des dispenses? Les gens sages riraient de mon raisonnement. Sera-t-il plus plausible, parce que c'est Fleury qui l'aura fait sur tant d'autres objets? Pour détruire mon sophisme, il suffit de faire remarquer que tous les hommes du monde n'ont pas des cas qui exigent le recours à Rome; que pour tous ceux qui en ont, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'ils s'y rendent en personne, que le pape peut communiquer sur les lieux les pouvoirs nécessaires; qu'écrire des lettres, les envoyer à Rome, en avoir réponse, n'est pas une chose si difficile et si embarrassante. Pourquoi n'en pas dire autant des jugemens des évêques réservés au pape? Je sais que, selon Fleury, l'auteur des fausses décrétales *a dû supposer* que tout évêque devait être jugé personnellement à Rome, parce que d'après lui le pape seul peut juger sa cause; mais je réponds qu'on ne montrera jamais cette supposition, et la question est finie. N'exagérons pas les choses pour les présenter sous cette forme aux yeux du public: c'est là un des défauts de Fleury. On ne manque pas, même après les décrétales, d'exemples d'évêques jugés dans les synodes, et dont le jugement était confirmé ou cassé par les papes, en faisant seulement venir à Rome les pièces du procès; on en a fait autant dans les premiers siècles. Il était inutile que Fleury mît son érudition à une si grande torture pour produire l'exemple unique de Paul de Samosate. L'ancien commentateur grec cité ci-dessus[1] dit de cet exemple que Fleury choisit seul, disc. 4, n. 3, comme un des plus célèbres, que la cause de Paul fut plaidée à Rome, et Fleury avoue lui-même qu'on en donna avis au pape, *et le pape ne s'en plaignit point*: (de quoi devait-il se plaindre?) Cet avis était envoyé à Rome par le concile où le coupable avait été condamné; l'acte, comme disait saint Cyprien, *ubi singula placitorum capita conscripta sunt*, y était joint. Si le pape trouvait tout en règle, et qu'il ne lui vînt aucune réclamation de la part du coupable, il approuvait d'ordinaire la sentence du synode, qui recevait ainsi sa valeur; et non seulement le pape ne s'en plaignait pas, mais au contraire il louait et encourageait la vigilance des évêques à réprimer l'erreur ou les mauvaises mœurs. Mais lorsque le coupable avait employé le recours légal de l'appel au pape, ou lorsque le pape avait trouvé informes et irréguliers les actes qu'on lui avait transmis, alors on établissait un nouveau jugement, et on discutait l'affaire *ex integro* dans le concile du pape. Là se rendaient ceux qui avaient appelé, et ils y conduisaient, si besoin était, leurs témoins; comme les juges de première instance y envoyaient des personnes instruites, ou y venaient si l'affaire le méritait. On voit de ces exemples dans toute l'histoire qui précède et qui suit les décrétales. Quelquefois il s'est présenté des affaires si importantes, si compliquées, si difficiles, qu'il a été nécessaire d'entendre les parties présentes à Rome, et alors le bon sens exigeait que le pape les y appelât; on voit par la cause de saint Athanase que cela s'est fait bien avant les décrétales. Fleury devait-il exagérer ce cas qui n'est pas ordinaire, pour en prendre occasion de se lamenter sur les absurdités qui lui semblent en résulter? Lorsque, dans le XIe siècle et sous le pontificat de Grégoire VII, on voit que les citations d'évêques à Rome deviennent plus fréquentes, il est facile d'en comprendre la raison; il ne faut que jeter les yeux sur l'histoire même de

[1] Supra n. 11. — Ben. XIV. syn. l. 13, c. 3, n. 1.

Fleury [1], pour connaître le malheur de ces temps déplorables spécialement par la corruption des mœurs du clergé, même de celui du plus haut rang. Qu'il suffise de dire que saint Pierre Damien, contemporain et témoin oculaire, dans la vie de saint Romuald, parlant de la simonie qui était alors en vogue, en vient jusqu'à dire qu'à peine trouvait-on un évêque qui la crût un péché. Les abus du concubinage, des factions, des querelles, des guerres d'évêques, sont des choses trop connues dans toute l'histoire de ce malheureux siècle, et aussi dans les deux derniers tomes de Baronius, pour les rappeler ici [2]. Le grand pape saint Léon IX, de l'aveu de Fleury, s'occupa vivement de la réforme, aidé spécialement du zèle infatigable du grand cardinal Hildebrand; et on peut voir dans Fleury, qui n'est pas suspect, l. 60, n. 17, 18, 27 et 46, la guerre ouverte qu'il fit aux abus dont l'Eglise était inondée. Peu d'années après, le même Hildebrand fut élevé au souverain pontificat, sous le nom de Grégoire VII; on le regarda comme un présent du ciel pour réformer l'incontinence et la simonie, Fleury, disc. 4, n. 1. N'est-il pas ridicule de s'étonner que sous Grégoire VII les évêques aient été plus souvent que jamais appelés à Rome pour des affaires contentieuses? y a-t-il en cela sujet d'accuser le zélé pontife? Fleury devait-il faire tant de bruit, et étaler avec tant d'art les désordres qui devaient résulter, selon lui, de ces citations d'évêques à Rome, dans un temps où le premier pas et le plus important pour la réforme de beaucoup de diocèses consistait précisément à leur ôter leur pasteur? Représentez-vous Grégoire VII empressé d'extirper la simonie d'une de ces provinces où saint Pierre Damien dit qu'on trouvait à peine un évêque qui la crût un péché. Que devait faire le pontife, selon le plan favori de notre auteur? recourir sans doute aux insinuations, aux prières, solliciter les évêques de se réunir en concile, de punir et de déraciner l'abus. Mais pourrions-nous croire qu'ils l'eussent fait? Dans ce concile, qui aurait été l'accusateur, le coupable et le juge? Fleury, l. 62, n. 11. On voit évidemment les motifs de prudence qui devaient engager les papes de ce temps à ne pas s'en rapporter aux conciles provinciaux, à envoyer plus souvent des légats de Rome, à y faire venir les évêques dépravés; c'est un point qu'il ne faut pas perdre de vue dans tout ce discours de Fleury, et dans les livres 59, 63, etc. de son histoire. Il pouvait donc se dispenser de toutes ses doléances à ce sujet. Voilà les raisons de la conduite de saint Grégoire. J'aurais désiré que Fleury y eût mis plus de loyauté et plus de bon sens; car c'est le comble de la déraison de prétendre qu'une même règle extérieure puisse servir pour tous les cas, comme si l'on ne voulait qu'une seule médecine pour tous les maux et pour tous les âges, un même vêtement pour tous les climats. Ces idées de proportion n'entraient pas dans le plan de Fleury, et pour preuve, n'en est-il pas venu jusqu'à dire qu'il faut s'en tenir à la tradition des premiers siècles *pour la discipline* aussi bien que pour la doctrine, disc. 4, n. 1? Je ne sais si dans une histoire ecclésiastique on peut trouver une erreur plus grossière.

Isidore n'a donc introduit aucune nouveauté dans les jugemens des évêques. Dans tous les temps ces causes ont été traitées à Rome, on y a fait venir les parties; les papes venus après Isidore ont dit comme saint Jules I, saint Léon, saint Gélase, etc. que les causes des évêques ne pouvaient être regardées comme terminées *avant que les papes eussent porté la sentence et le jugement définitif*. On pouvait appeler des autres jugemens, mais jamais de celui du pape : *Si quidem ad illam* (apostolicam sedem) *de qualibet mundi parte canones appellari valuerunt, ab illa autem nemo sit appellare permissus.* Nicol. I. ep. 2. ad Mich. imp. Voilà ce qu'avant Nicolas I ses prédécesseurs avaient laissé par écrit; voilà ce que disait dès le ve siècle le pape saint Gélase, et Fleury le rapporte l. 30, n. 28. *Ce sont les canons qui ont voulu que les appellations de toute l'Eglise fussent portées à ce siége, et que l'on ne pût en appeler nulle part.* C'est ce que dit Isidore, que le seul jugement du pape était définitif, ou bien, *que le pape seul peut juger les évêques* DÉFINITIVEMENT. Fleury et son apologiste ne peuvent digérer cette maxime. Eh bien! supposons qu'en la réfutant ils en fassent disparaître l'adverbe *définitivement*, employé par Isidore, comme ils l'avouent eux-mêmes, et qu'ils s'élèvent de toutes

[1] L. 39. n. 76 et 77. — L. 61. n. 14 et 15 — Disc. 3 du n. 12 au n. 15, etc. — [2] Disc. cité n. 13. — Thomassin. disc. eccl. p. 2, l. c. 5.

leurs forces contre cette autre maxime : *le pape seul peut juger les évêques* : mais ne sait-on pas par l'histoire que les synodes les jugeaient? J'en conviens et avant et après Isidore ; mais jamais *définitivement* avant l'approbation de Rome. C'est là ce qu'il fallait prouver et ce qu'on ne prouvera jamais. On pourrait accorder les prémisses aux adversaires et nier la conséquence, parce qu'un logicien dira avec raison que cette conséquence est plus étendue que les prémisses. Ecoutez une belle conclusion de saint Gélase, ep. 13 : *Apostolica sedes* FREQUENTER MORE MAJORUM, *etiam sine ulla synodo præcedente, ea absolvendi quæ synodus iniquè damnaverat, et damnandi*, NULLA EXISTENTE SYNODO, *quos oportuit, habuerit facultatem*. Les causes majeures ont été examinées dans les synodes ; mais on ne les y a jamais regardées comme jugées en dernier ressort, jusqu'à ce que les actes en eussent été envoyés à Rome, et que *indè rescripta venissent*, comme saint Augustin le dit de la cause des pélagiens. Les auteurs des capitulaires des rois francs, addit. 4. c. 29., expriment notre distinction dans les mêmes termes : *Quoniam, quanquam comprovincialibus episcopis accusati causam pontificis scrutari liceat, non tamen definire inconsulto romano pontifice permissum est, cùm beato Petro non ab alio quàm ab ipso Domino dictum est: Quæcumque ligaveris*, etc. On peut entendre aussi dans ce sens la lettre synodale des primats d'Afrique au pape Théodore en 645, tom. 6, conc. p. 126. Fleury a prudemment passé sous silence ces paroles : ANTIQUIS REGULIS *sancitum est, ut* QUIDQUID, *quamvis in remotis vel in longinquis positis ageretur provinciis, non prius tractandum vel accipiendum sit, nisi ad notitiam almæ sedis vestræ fuisset deductum* [1]. Malheur, malheur à Isidore, s'il en avait jamais autant dit ! et cependant il n'est venu que deux siècles après.

Après ces témoignages, tous anciens, tous tirés de monumens de la plus grande authenticité, n'est-il pas étonnant que Fleury ose accuser Isidore de nouveauté sur les conciles provinciaux et les causes des évêques, et qu'il le fasse en appelant à l'histoire des premiers temps, où l'on voit précisement la justification d'Isidore ? Fleury a la précaution de dissimuler dans la partie ancienne de son Histoire la plupart des décisions et des faits antérieurs à Mercator. Faut-il d'après cela s'étonner si ceux qui ne lisent que Fleury regardent comme nouvelle, dans le IXe siècle, une maxime que leur historien a omise ou tronquée, quand il l'a trouvée dans les siècles qui précédent? Finissons par les paroles du grand saint Bernard que Fleury et les siens comblent de si grands éloges, quand ils le croient favorable à leurs systèmes, ep. 131, ad Mediolan. : *Potest* (papa) *à* FINIBUS TERRÆ *sublimes* QUASCUMQUE *personas ecclesiasticas evocare, et cogere ad suam præsentiam, non semel aut bis, sed quaties expedire videbitur. Porro in promptu est ei omnem ulcisci inobedientiam, si quis fortè reluctari conatus fuerit*. Remarquez du reste que les deux points discutés jusqu'ici sont ceux que de Marca, peu favorable aux affaires de Rome, et qui avait plus approfondi cette matière que Fleury, assigne comme nouveautés introduites par Isidore, concord. l. 3, c. 6. Tout lecteur impartial peut juger par lui-même si, dans les anciens temps et dans les monumens que nous avons rapportés, on dit clairement la chose ; si sur ces deux points il y a quelque différence entre les expressions d'Isidore et celles de l'antiquité qui le précédait. C'est une question de fait facile à décider : il suffit d'avoir des yeux pour en faire la confrontation.

§ III.

Des légats du pape, spécialement pour présider aux conciles provinciaux. Est-ce une nouveauté des derniers siècles?

La puissance spirituelle du pape, dit Fleury, disc. 4, n. 11, *s'étant tellement étendue par les* CONSÉQUENCES TIRÉES DES FAUSSES DÉCRÉTALES, *il fut obligé de commettre à d'autres ses pouvoirs*. Puis de longues lamentations sur la nouveauté des légats du pape, sur les grands désordres qui en résultèrent, leur avarice, la cessation qui s'ensuivit des synodes provinciaux, la diminution de l'autorité

[1] Ce qui réfute Fleury, l. 69, n. 58. — L. 70, n. 22, c. 28. — L. 75, n. 20. — Disc. 7, n. 6. — Instit. jur. eccl. p. 1, ch. 17, n. 1.

des métropolitains, et autres plaies incurables faites à la discipline antique, autant de maux déplorables, tous sortis, comme du cheval de Troie, de la malheureuse collection d'Isidore. Oh ! le grand homme que cet Isidore ! Remontez un peu dans l'Histoire de Fleury, et vous y verrez, liv. 62, n. 11, les précautions qu'il emploie pour se frayer la route aux déclamations qu'il méditait de faire dans le discours suivant. En lisant l'Histoire de cet historien français, il me semble être à ce *tempus plantandi* de l'Ecclésiaste ; et quand j'arrive aux discours, je me trouve parvenu au temps de moissonner. Fleury donc à l'endroit cité du XIe siècle, et précisément de l'année 1074, dit : *la présence des légats du pape dans les conciles provinciaux était une nouveauté qui* COMMENÇAIT *à s'introduire*. On a grand besoin de patience pour lire de sang-froid ces passages. Dès l'année 314, on tint pour la cause des donatistes un concile *provincial*, ou, comme Pagi l'appelle, *patriarcal*, pour la cause des ariens, et à ce concile présida par ses légats le pape saint Silvestre, comme Baudouin le prouve par d'anciens fragmens sur saint Optat. Baronius, an 314, d'après un ancien catalogue, en compte quatre. Mais c'était une nouveauté qui *commençait* à s'introduire dans le XIe siècle. Dans la cause de saint Antoine et des ariens, il est certain que les légats envoyés par les papes en Orient furent en grand nombre, et tout cela dans le IVe siècle. Baronius, en 318, montre que ce fut en cette qualité de légat que le célèbre Osius, évêque de Cordoue, fut en Orient, qu'il présida comme tel le concile provincial d'Alexandrie en 319 ; et ce père de l'histoire ecclésiastique l'a démontré par l'autorité de saint Athanase lui-même dans sa seconde apologie. Voici ce que ce saint docteur atteste d'Osius dans une autre apologie intitulée *de Fuga sua : in qua enim synodo ille non dux et antesignatus fuit ? Quæ Ecclesia illius præsidentiæ non pulcherrima monumenta retinet ?* Plusieurs synodes furent tenus pour cette cause. Quant à celui de Nicée, qui ne peut faire preuve ici, étant œcuménique, Fleury lui-même atteste, l. 11, n. 5, qu'Osius y avait la qualité de légat. Voyez Zaccaria Anti-Febr., p. 2, l. 4, c. 2, n. 2. Ainsi saint Athanase, dans sa lettre aux solitaires, rend témoignage que *episcopus romanus Julius synodum jussit fieri ubicumque vellemus* . . . . . *Cæterùm eusebiani, ubi primùm audissent ecclesiasticum consessum fore* . . . . *ita inhorruerunt ac metu contracti sunt, ut* PRESBYTEROS *detinerent*. Le même pape reproche vivement cette violence aux hérétiques, epist. ad orient. : *Cùm et* PRESBYTEROS NOSTROS AD VOS MISSOS, *quos cum gaudio remissos oportuit, cum luctu remiseritis*. Le même saint Jules dit au commencement de sa lettre aux eusébiens quels étaient ces légats : *Legi epistolam vestram quam presbyteri mei Elpidius et Philoxenus attulerunt*. Ainsi nous avons une lettre de saint Libère, placée dans l'appendice aux œuvres de Lucifer de Cagliari, où il nomme légats apostoliques Lucifer, Pancrace prêtre, et Hilaire diacre, pour assembler un concile au sujet de la cause de saint Athanase. Baron., an 354. Il y fait mention d'autres légats envoyés de Rome l'année précédente 353, pour traiter de la convocation d'un synode à Aquilée. Les hérétiques eux-mêmes, persécuteurs de saint Athanase, formant à Milan sous la protection de l'empereur Constance un conciliabule que saint Hilaire appelle *malignantium synagoga*, et voulant selon leur coutume donner à leur complot une apparence de régularité, forcèrent Lucifer et les légats ses compagnons à y intervenir avec saint Eusèbe, évêque de Verceil, en 355. Voilà autant de légats dans le IVe siècle ; mais c'était une *nouveauté qui commençait* à s'introduire dans le XIe siècle. Ajoutez que le concile de Sardique qui, selon les théologiens romains et même selon le zélé apologiste de Fleury, part. 5, p. 259, n'accorda aucun nouveau droit au pape, mais ne fit que déclarer et expliquer ceux qu'il avait déjà ; le concile de Sardique, dis-je, en parlant dès l'an 347 des conciles provinciaux à tenir pour les causes des évêques, s'exprime ainsi [1] : *Quòd is qui rogat causam suam iterum audiri deprecatione sua moverit episcopum romanum, ut de latere suo presbyterum mittat* . . . . . *et si decreverit mittendos esse qui præsentes cum episcopis judicent, habentes ejus auctoritatem à quo destinati sunt, erit in suo arbitrio*. Et c'était en 1074 une nouveauté qui commençait à s'introduire ? *Quod ut liquidiùs intelligatur*, dit de Marca [2], *scien-*

[1] Can 5. — V. Fleury, l. 12, n. 39. — [2] Diss de veter can collect. c. 4, n. 2

dum est, præsente Faustino legato romanæ sedis, habitam fuisse synodum universalem totius Africæ, quæ sexta dicitur, sub Aurelio carthaginiensi episcopo, an 441. Ainsi au rapport même de Fleury, l. 38, n. 41, un concile africain, en 645, écrivit au pape Théodore d'envoyer des légats à Constantinople, pour ramener à la vérité Paul, monothélite, ou s'il persistait dans son erreur, pour *prendre les moyens de le retrancher du corps de l'Eglise*. Ainsi en 876, le 21 juin, comme nous le voyons dans le continuateur d'Aimoin, l. 6, c. 33, Léon, évêque de Gubio, neveu de Jean VIII, et Pierre, évêque de Fossombrone, présidèrent en qualité de légats le célèbre concile de Pontigny, où l'on rejeta la demande de Frotaire qui voulait passer à l'Eglise de Bourges. Pour ne pas multiplier les citations inutiles dans une cause aussi claire, écoutez Fleury lui-même qui rapporte, l. 30, n° 28, une lettre des évêques de Dardanie au pape saint Gélase, presque 600 ans avant 1074, dans laquelle *ils prient le pape de leur envoyer quelqu'un des siens, en présence duquel ils puissent régler ce qui concerne la foi catholique*. Et de fait, *le pape leur envoya un évêque nommé Ursulin*. Ces paroles sont de Fleury, ainsi que les suivantes : *La présence des légats du pape était* (en 1704) *une nouveauté qui commençait à s'introduire*. Si l'on écrivait à Rome de telles sottises, les critiques auraient beau jeu. Ce qu'il y a de plaisant c'est que, soit que le pape envoie des légats ou qu'il n'en envoie pas, Fleury y trouve toujours à redire. Dans le n° 11 du discours 4, il fait la guerre au pape même, parce qu'il envoie des légats pour juger sur les lieux ; auparavant, n° 3, il soutenait qu'il doit les envoyer, parce que *le concile de Sardique veut que le pape, soit qu'il envoie un légat ou non, fasse juger la cause sur les lieux*. La même chose se remarque au l. 52, n. 22. Vraiment il y a des esprits qui ne savent ce qu'ils veulent et qui ne sont jamais contens.

Concluons que les successeurs romains de la primauté apostolique ont toujours eu le droit d'envoyer des légats aux conciles provinciaux ; que ces légats, par honneur pour celui qu'ils représentaient, devaient toujours dans ces conciles occuper la première place, à cause de la primauté d'honneur que les protestans mêmes ne refusent pas au pape. *Volo et ego*, disait Luther à Emser, *romanum pontificem esse primum omnium*. Saumaise dit, de Prim. papæ, ep. 27, l. 1 : *Reformatos Primatum tantùm ordinis in papa agnoscere*. Blondel aussi, de Prim., p. 24, dit : *protestantes neque apostolicæ cathedræ dignitatem unquam veteri Romæ denegasse, neque primatum*. Il ajoute que, dans les conciles, les légats doivent avoir la première place, que leur suffrage doit être en première ligne, à cause de la primauté de juridiction qu'aucun catholique ne refuse au pape. Lorsque quelqu'un tient légalement la place d'un autre, on ne regarde pas ses qualités, mais celles de la personne qu'il représente. Les papes ont usé en tout temps de ce droit qui leur appartient, disait Sozomène, l. 3, c. 8, cinq siècles avant Isidore, parce que *propter sedis dignitatem, omnium cura ad ipsum pertinebat;* et Socrate, l. 2, c. 15, *quæ est romanæ sedis prærogativa*. Envoyer des légats pour traiter les affaires ecclésiastiques dans toute l'Eglise, quand il en est besoin, appartient au droit de *pascendi, regendi et gubernandi* l'Eglise même; et ce n'est pas une opinion des écoles, mais un article de foi divine, conc. florent., qui tient que le pape a et a eu de tout temps le plein pouvoir *pascendi, regendi et gubernandi Ecclesiam catholicam*, et que cette puissance lui a été donnée par Jésus-Christ. Fleury, l. 67, n. 11, et l. 96, n. 52. C'est à sa prudence de déterminer s'il faut envoyer des légats plus ou moins souvent. Peu importait aux papes d'avoir l'œil par leurs légats sur les synodes des Augustin, des Chrysostôme, des Ambroise; mais les évêques du XIe siècle ne devenaient pas saints pour être réunis en concile, et on avait tout à craindre de gens que Fleury même nous dépeint comme partisans déclarés de la simonie, tout occupés de négoce, et sans cesse l'épée à la main [1]. La prudente vigilance de ces papes, que Dieu avait suscités pour gouverner l'Eglise dans ces temps déplorables, méritait donc les plus grands éloges de la part de tout historien éclairé et impartial. Leur attention à extirper les désordres qui désolaient l'Eglise les portait à envoyer souvent d'auprès de leurs personnes des hommes de poids et de lumières, et à procurer par eux un remède qu'on ne pouvait attendre que de leur

[1] Natal. Alex., sæc. 13, diss. 8.

présence, puisqu'il fallait que les évêques débutassent par l'ouvrage le plus difficile, c'est-à-dire par celui de leur propre réforme. Ce fut par ces moyens et par des soins continuels que réussirent les saints pontifes, spécialement Léon IX, Grégoire VII, Urbain II, Eugène III, Alexandre III, qui tous employèrent fréquemment des légats, et que Fleury lui-même, disc. 4, n° 1, dit avoir été donnés de Dieu *par un regard favorable jeté sur l'Eglise romaine*, et qu'il appelle *vertueux et zélés pour le rétablissement de la discipline*. Fleury pouvait donc se dispenser de nous présenter avec affectation [1] le seul saint Pierre Damien comme réformateur déclaré des vices du XIe siècle. Ces papes méritaient les plus grands éloges, selon Fleury même, qui ne devait pas user notre patience à leur susciter un procès sur ce point. Un peu d'amour pour la vérité suffit pour juger que les évêques n'avaient aucun motif raisonnable de se plaindre de ce que le pape exerçait son droit d'envoyer des légats, comme jamais les bons évêques des premiers siècles ne s'en étaient plaints. Fleury n'en donne pas moins un ton sérieux aux plaintes de ces évêques du XIe siècle sur la présidence des légats romains aux conciles [2], et pour leur faire avoir raison, il exagère une foule de maux que son humeur noire lui présente comme le résultat de ces légations; et parce qu'on aurait pu répliquer que ces désordres tant rebattus devaient aussi avoir eu lieu dans les premiers siècles, il prend le parti absurde de dire que ces légations étaient une nouveauté de XIe siècle. Fleury avait compris la véritable raison qui portait ces prélats à s'opposer à l'envoi des légats de Rome, l. 62, n. 11 : c'était parce que *plusieurs* d'entre eux *se sentaient coupables de simonie, et ils savaient que l'intention du pape était de faire le procès à tous les évêques et abbés qui avaient acheté leurs dignités*. Mais cette opposition méritait-elle la protection de Fleury?

Reconnaissons donc que Fleury détruit encore ici la juste notion des choses, et qu'il tombe dans son défaut ordinaire, celui de n'avoir aucun égard aux choses, aux temps et aux personnes. Imputer les désordres du délégué à celui qui l'envoie est souvent une petitesse, et il ne faut pour la détruire que se rappeler Pierre, Thomas et Judas [3]. C'est aussi ce que nous devons dire des abus reprochés à quelques-uns de ces légats qui étaient en si grand nombre. Au reste il est sûr, quoi qu'en ait dit Fleury, que l'usage des légats est aussi ancien que l'Eglise quant au droit et à la pratique, et que les désordres qui en ont pu résulter étaient accidentels. *Non licet judicare de re ex eo quod convenit illi per accidens.*

§ IV.

Autre nouveauté d'Isidore, qu'un évêque qui a péché puisse après la pénitence reprendre ses fonctions.

Je n'en dirai qu'un mot, parce que c'est un article assez peu important. Ici même Isidore n'a rien avancé d'inconnu aux premiers siècles, quoi qu'il en semble à Fleury, l. 11, 15, n. 22. Dans le concile d'Hippone de l'an 393, rapporté par Aurelius de Carthage, on fit expressément le canon que ceux du clergé des donatistes *qui cum suis plebibus ad communionem catholicam transire voluerint* seraient admis aux fonctions ecclésiastiques. De plus, dans le grand synode d'Afrique en 401, on déclara, par le canon 68, qu'à raison des besoins de l'Eglise d'Afrique, tout membre du clergé donatiste qui, *correcto consilio, ad catholicam unitatem transire voluerit in suis honoribus suscipiatur*. Le canon africain 118 est encore plus exprès : *Si episcopus ex donatistis ad catholicam unitatem conversus est*, et qu'il y ait dans ce même diocèse un évêque catholique, ils doivent partager entre eux le diocèse, *ita ut ille dividat qui amplius temporis in episcopatu habet, et minor eligat*, et qu'ainsi ces deux évêques continuent pacifiquement leurs fonctions pastorales. *Episcopi, vultis esse nobiscum*, leur disait saint Augustin, serm. 2, post collat. cart., *estote; non vult populus duos episcopos, nobiscum in hæreditate fratres estote*. Or, comme c'était certainement un péché d'être donatiste, il en résulte que plu-

[1] Inst. jur. p. 1, c. 22, n. 1. — [2] Disc. 4, n. 11. — L. 62, n. 11. — [3] Instit. jur. p. 3, c. 9, n. 21

sieurs siècles avant Isidore des évêques sont rentrés dans leurs fonctions après avoir péché. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'on ne parle pas du tout ici de pénitence canonique; et ce sera un autre écueil pour Fleury. Disons la même chose du célèbre Pyrrhus, patriarche de Constantinople, l'un des chefs des hérétiques monothélites. Etant venu à Rome, dit Fleury, l. 38, n. 40, *il présenta au pape Théodore en 645 un libelle souscrit de sa main, où il condamnait tout ce que lui ou ses prédécesseurs avaient écrit ou fait contre la foi; après quoi le pape lui fit mettre un siege près l'autel, l'honorant comme patriarche de Constantinople.* Dans le septième concile général, tenu presqu'un siècle avant l'origine des décrétales, il s'agissait de recevoir les évêques Basile d'Ancyre, Théodore de Myre, Théodose d'Amorium, Léon de Rhodes, Grégoire de Pessinonte et autres, dit Fleury, l. 44, n. 29, qui avaient eu le malheur de tomber dans l'hérésie des iconoclastes et qui en paraissaient repentans. Il s'éleva la question de savoir comment on devait les admettre; était-ce à la simple communion laïque, ou bien à leur grade ecclésiastique? On produisit les pièces qui pouvaient éclaircir la chose, telles que le huitième canon de Nicée, le troisième d'Ephèse, le premier de la lettre de saint Basile à Amphiloque, deux lettres de saint Cyrille d'Alexandrie et autres; et le patriarche Taraise, dit Fleury lui-même, l. 44, n. 31, fit *observer la distinction entre les chefs d'hérésie qui sont reçus à la pénitence, mais sans jamais avoir place dans le clergé, et ceux qui se sont seulement laissé entraîner dans l'erreur à qui on accorde l'un et l'autre.* Cette distinction, qui résultait des anciens monumens pénitentiaux, engagea le concile à recevoir à la pénitence les évêques qui abjurèrent leur hérésie. Ce n'est donc pas une doctrine nouvelle que propose Isidore, lorsqu'il écrit que les évêques, après avoir péché, peuvent être réintégrés dans leurs fonctions. Il est plus facile à nos critiques de crier bien fort contre ce qu'ils appellent nouveau, parce qu'ils le trouvent dans les décrétales, que de donner la démonstration de sa nouveauté. Tant qu'il ne s'agit que de citer vaguement et en l'air, c'est un métier que tout le monde sait faire: la difficulté est d'en donner des preuves, et alors on reste embarrassé.

§ V.

De l'appel au pontife romain des sentences de conciles particuliers ou d'évêques. Isidore a-t-il introduit quelque nouveauté à ce sujet?

Si, depuis un siècle et demi, on n'avait pas jeté bien des nuages sur cette matière, rien ne serait plus aisé que d'en donner une idée juste au plus mince théologien. Il suffirait de lui dire: il est certain dans toute l'Eglise catholique, et parmi ceux-là mêmes qui s'opposent le plus fortement aux prérogatives de Rome, que le pape par *institution divine* a une vraie primauté de *juridiction* dans toute l'Eglise. *Je dirai seulement, ce dont* TOUS LES CATHOLIQUES *conviennent*, dit Maimbourg [1], *que Jésus-Christ choisit saint Pierre entre tous les apôtres pour lui conférer non seulement la primauté d'ordre, d'honneur et de rang, mais encore la primauté de juridiction, de pouvoir et d'autorité sur tous les fidèles et toute l'Eglise dont il l'établit le chef.* Fleury lui-même dit dans son Catéchisme historique, tom. II, p. 1, leç. 46: *L'évêque de Rome, que nous appelons aujourd'hui pape, a toujours été regardé comme le premier de tous les évêques, ayant de droit divin sur les autres une primauté de juridiction, et étant le chef visible de l'Eglise et le vicaire de Jesus-Christ.* Il s'exprime de la même manière dans ses Institutions canoniques [2]. Telle fut toujours la doctrine de la faculté de Paris, comme on peut le voir dans sa censure de l'an 1542, art. 24, contre Luther, et de l'an 1607, contre M. A. de Dominis; dans l'assemblée des mois de mars et de mai 1681, dans celle même de 1682; enfin dans celle du 8 mai 1728. La faculté a constamment assuré qu'il y avait dans les successeurs de Pierre cette primauté de juridiction sur toute l'Eglise, *cui omnes christiani parere teneantur* [3], et a qualifié la doctrine contraire d'hérétique et de schismatique. Il était facile de comprendre le sens de ces paroles: *Primauté de juridiction.* De l'avis de

[1] De l'établ. et prérog. de l'Eglise rom., c. 4. — [2] P. 3, c. 2, n. 11, et c. 17, n. 1. — [3] Fleury, l. 96, n. 3.

tout le monde et même des protestans, qui d'ailleurs la rejettent, ces mots signifient une juridiction plus grande que celle de tous les évêques, de tous les primats, de tous les conciles, (du moins particuliers, pour embrasser tous les sentimens), et comme l'appel est défini par les canons aussi bien que par les lois civiles[1], *à minore judice ad superiorem provocatio*, tout le monde a entendu et entendra toujours qu'aux yeux du simple bon sens, on peut appeler du jugement d'un inférieur à un supérieur dans le même ordre de puissance. Ce raisonnement facile, appuyé de la tradition constante des Pères de tous les siècles, et d'une suite de faits clairs et lumineux, à la portée de tout le monde, suffisait pour faire comprendre que, l'autorité des papes une fois reconnue supérieure à celle des évêques, des primats et des conciles, la conséquence suivait d'elle-même que quiconque avait été jugé par les seconds, pouvait de plein droit en appeler au tribunal du pape, et si, dans le cours du XVIIIe siècle, quelque fait particulier semblait combattre une doctrine si solidement appuyée d'une suite de faits non interrompue, il fallait ou expliquer ce premier fait pour l'accorder avec les autres, ou l'abandonner comme une singularité. On a pris sur cela une marche tout opposée : des hommes instruits, mais prévenus de certaines opinions, s'étant mis à traiter la matière des appels à Rome, ont cherché avec soin et fouillé dans toute l'antiquité pour y déterrer quelque témoignage isolé d'un écrivain obscur qui aura combattu ces appels, et avec ce témoignage on a prétendu renverser les passages les plus évidens, les faits les plus incontestables ; on a fait gémir la presse, multiplié les volumes, et embarqué sur une mer immense ceux qui veulent étudier les antiquités ecclésiastiques ; on les a jetés dans le doute et l'incertitude sur un point dont il était si facile de se former des idées justes.

Remarquons bien que de Marca, qui, comme le dit Blascus[2], *Mercatoris scopum fuisse vult ut romanæ Ecclesiæ depressam auctoritatem sublevaret, et erga ejusmodi appellationes fuit parùm æquus*, de Marca lui-même ne trouve sur les appels aucun reproche à faire à Isidore. Mais Fleury, bien plus clairvoyant, trouve bien à redire sur cet article au recueil de Mercator. Ecoutez-le se lamenter : *Une des plus grandes plaies*, dit-il[3], *que les fausses décrétales aient faites à la discipline ecclesiastique, c'est d'avoir étendu à l'infini les appellations au pape. Il paraît que le faussaire avait cet article fort à cœur, par le soin qu'il a pris de répandre par tout son ouvrage la maxime* QUE NON SEULEMENT TOUT ÉVÊQUE, MAIS TOUT PRÊTRE, ET EN GÉNÉRAL TOUTE PERSONNE QUI SE VOIT VEXÉE, PEUT EN TOUTE OCCASION APPELER DIRECTEMENT AU PAPE. Ainsi parle Fleury, toujours prêt à déchirer Isidore, et qui loue un peu plus bas Hincmar de Reims, lequel, *mieux instruit que les autres de l'ancienne discipline, s'opposa vigoureusement à cette nouveauté*. Laissons bien des choses qu'on pourrait dire à ce sujet, pour ne choisir que l'essentiel. Tout le mal qu'on impute à Isidore, c'est donc d'avoir dit, cent fois si l'on veut, *que toute personne qui se voit vexée, généralement parlant, peut en toute occasion appeler directement au pape*, en matière ecclésiastique s'entend. Si avant Isidore nous trouvons cette maxime dans les monumens les plus authentiques de l'antiquité, il faudra laisser Isidore en paix, et s'en prendre à celui qui avant lui a étendu les appels à l'infini. Cela posé, écoutons ces paroles : *Si episcopus accusatus fuerit, et judicaverint congregati episcopi regionis ipsius* (voilà un concile provincial qui juge un évêque), *et de gradu suo eum dejecerint, si appellaverit qui dejectus est, et confugerit ad episcopum romanæ Ecclesiæ, faciet* (l'évêque de Rome) *quod sapientissimo consilio suo judicaverit*. Ecoutons ces autres paroles : *Cùm aliquis episcopus depositus fuerit eorum judicio qui in vicinis locis commorantur, et proclamaverit agendum sibi negotium in urbe Roma, alter episcopus in ejusdem cathedra post appellationem ejus qui videtur esse depositus omnino non ordinetur, nisi causa fuerit in judicio episcopi romani determinata*. Qu'on lise attentivement ces deux textes, et qu'on juge s'il est possible d'exprimer plus généralement la maxime que tout évêque peut, après le jugement synodal, avoir recours au pape. Ici l'on ne distingue aucun cas, on ne met aucune exception ; aucun évêque condamné n'est exclu de l'appel. Mais de qui sont ces autorités que je viens de citer ? des fausses

[1] Can. *Placuit*, caus. 2, qu. 6.— Ulp. l. 1, n. 2. de appel.—[2] Comment de coll. can. Isid., c. 9. —[3] Disc. 4, n. 5.—Instit. p. 1, l. 1.

décrétales peut-être? Point du tout; ce sont deux canons très célèbres, le quatrième et le cinquième du grand concile de Sardique. Tout le monde sait que ses décisions, depuis l'an 447 où il fut tenu, ont été reconnues de toute l'antiquité qui les a suivies comme lois universelles de l'Eglise, et on ne peut alléguer ni un Père, ni un écrivain catholique qui, les ayant connues, les ait attaquées. Le pape Nicolas Ier répondit bien, ep. 4, au schismatique Photius, qui témoignait y répugner: *Quod verò dicitis neque sardicense concilium, neque decreta alia vos habere sanctorum pontificum, aut recipere, non facilis nobis facultas credendi tribuitur, maximè cùm sardicense concilium omnis recepit Ecclesia;* et cela quant aux appels des évêques. D'où l'on peut conclure que si Isidore a dit que tout évêque peut appeler au pape, s'il s'est exprimé d'une manière générale, il n'a fait qu'énoncer les sentimens du concile de Sardique et de l'antiquité qui l'a suivi. Je pourrais produire une foule de citations, mais celle-là seule suffit à mon dessein. Quant à ce mot *général*, qui a tant fait maltraiter Isidore, que *chacun* peut appeler à Rome d'un jugement ecclésiastique, je n'ai besoin que de citer ce texte: *Non reticemus autem quod cuncta per mundum novit Ecclesia, quoniam quorumlibet sententiis episcoporum ligata B. Petri sedes jus habet resolvendi, utpote quod de omni Ecclesia jus habeat judicandi, neque cuiquam de illius liceat appellare judicio; siquidem ad illam de qualibet mundi parte canones appellari voluerunt, ab ea autem nemo sit appellare permissus.* J'oserais assurer que, dans toute la collection d'Isidore, on ne trouvera pas un témoignage aussi universel, aussi illimité. C'est cependant le sentiment de saint Gélase, qui l'écrivait dans le ve siècle aux évêques de Dardanie dans sa 7e lettre en 494. Enée, évêque de Paris, parle de la même manière dans le traité contre les Grecs [1]. Le pape Vigile tient le même langage au sixième siècle, dans sa lettre à Euchérius: *Omnium appellantium apostolicam sedem judicia eidem sanctæ sedi reservata esse liquet.* Remarquez s'il y a à répliquer à cet *omnium* et *liquet*, écrits trois cents ans avant Isidore. Ainsi encore parle le pape Pélage, ep. 1 ad Joan., Constantinople, et plusieurs autres qu'on peut voir dans le P. Petit-Didier [2]. Si l'on accorde que le pape puisse revoir par suite d'appel un jugement prononcé contre un évêque par son concile, pourquoi ne pourra-t-il revoir par suite d'appel le jugement prononcé contre un simple prêtre par son évêque? Le pape, supérieur à un concile provincial, ne le sera-t-il pas à un évêque? Il faut faire violence au bon sens pour exclure de la voie légale des appels le seul clergé inférieur ou le peuple. Nous apprenons de Fleury lui-même, l. 35, n. 26 et 44, que saint Grégoire-le-Grand, dès le vie siècle, reçut l'appel d'Honorat, archidiacre de Salone, déposé par son évêque; que Jean, prêtre de Chalcédoine, condamné comme hérétique par Jean-le-Jeûneur, patriarche de Constantinople, appela au même saint Grégoire, qui cassa le jugement rendu par les députés du patriarche, et renvoya Jean de Chalcédoine absous. Dès le second siècle, saint Epiphane [3] atteste que Marcion, prêtre de Synope, excommunié par son évêque, eut recours à Rome pour être absous. Un ancien auteur, Claude Apollinaire, cité par Eusèbe, l. 5, c. 15 et 18, nous apprend que Montanus, Florianus, Blascus et autres cataphrygiens, condamnés par Appollonius, évêque d'Ephèse, et par plusieurs synodes de Phrygie et d'Asie, en appellèrent à Rome, et parvinrent à obtenir subrepticement un décret favorable. Dans le iiie siècle on connaît l'appel de Fortunat, Félicissime, et de quatre autres prêtres africains [4]. Ne citons pas davantage. Si tout cela est vrai, et l'a été si long-temps avant Isidore, pourquoi lui reprocher d'avoir proclamé le droit d'appel? Pourquoi ne pas accuser le concile de Sardique, saint Léon, saint Gélase, et même avant eux et avant le concile de Sardique, saint Jules Ier, et un grand nombre d'autres papes de l'antiquité, qui certainement en ont dit et fait autant? Dupin lui-même [5], ne pouvant se dissimuler les témoignages évidens des anciens papes les plus vénérables, les plus saints, et voyant qu'ils lui étaient opposés, Dupin qui était *nequioris doctrinæ*, comme le qualifie Clément VI, déclare coupables des appels étendus à l'infini, non pas Isidore, mais savez-vous qui? les papes Zozime, Boniface, Léon Ier,

[1] Dachery, spicil. t. 7, p. 104. — [2] Traité de l'inf. du pape, p. 129. — [3] Hær. 42. — V. Stefanucci. de appel., 1764, p. 2, c. 5, 6 et 10 — [4] S. Cypr. ep. 49. — [5] De ant. Eccl. disc. diss. 2, c. 1. § 4, t. 10.

Vigile, Pélage II et Grégoire-le-Grand. Voilà, de l'aveu d'un Dupin, les patrons des appels à Rome. Félicitons Isidore d'avoir de tels garans : il est sûr que Fleury même, d'après ses principes, aurait la justice de les respecter ; car ce sont des papes des six premiers heureux siècles de l'Eglise.

Ici la doctrine de cet historien se remplit d'absurdités et de contradictions. Nous avons vu combien peu il est fondé à taxer de nouveauté la collection d'Isidore. Le fâcheux est qu'il allègue dans le n. 5 du 4e discours des raisons qui semblent attaquer directement le droit du pape de recevoir des appels, droit qu'il avait accordé un peu auparavant. Il oppose l'objection rebattue et cent fois pulvérisée, *la seule* avant Isidore tirée des Africains [1] ; objection qui, fût-elle insoluble, aurait assez du seul défaut d'être unique contre tant de canons, seule contre tant de faits clairs et certainement de date plus ancienne. La raison que Fleury fait sonner si haut contre les appels, savoir *que les causes doivent être traitées sur les lieux*, tombe d'elle-même; car qui dit appel suppose une cause examinée sur les lieux. Cette raison qui tend, selon Fleury, à proscrire les cabales des condamnés, à ne pas prolonger les procès, ou ne prouve rien, ou détruit d'un seul coup tous les appels. Quand Fleury dit peu après : *Que n'eût-il point dit* (saint Bernard des appels) *s'il eût su que l'usage en était nouveau et fondé sur des pièces fausses ?* Voilà qui est tranchant, et pour parler ainsi, il faut grandement compter sur la crédulité de ses lecteurs. Un peu plus haut il avait dit : *Jusques au* IXe *siècle on voit peu d'exemples de ces appels en vertu du concile de Sardique.* Mais si l'on en voit peu d'exemples, cela suppose qu'on en voit quelques-uns ; et si le concile de Sardique est un monument qu'on ne peut récuser, comment dire après cela que l'usage des appels est nouveau et fondé sur de faux titres ? Avançons. Au n. 3, Fleury dit : *Il est vrai qu'en des occasions rares d'une oppression manifeste et d'une injustice criante, les évêques condamnés par leurs conciles pouvaient avoir recours au pape, comme superieur de tous les évêques et conservateur des canons.* Ici le droit des appels semble bien reconnu. L'apologiste même de Fleury, qui reconnaît [2] que le concile de Sardique n'accorda, quant aux appels, aucun nouveau droit au pape, mais ne fit qu'expliquer et reconnaître le droit qui lui appartenait en vertu de la primauté, attribue aussi ce sentiment à Fleury. Cet apologiste eut honte de voir imputer à son historien chéri l'idée absurde que la prérogative romaine des appels n'était que d'institution ecclésiastique, et ne remontait qu'au concile de Sardique ; car, ce sentiment une fois admis, il faudrait nier avec les protestans la primauté de juridiction, ou la regarder comme contraire au droit naturel qui permet évidemment l'appel d'un juge inférieur à un plus élevé. Or, si ce n'est pas le concile de Sardique, mais l'institution divine de la primauté qui est la racine du droit d'appel au pape ; si Noël Alexandre le démontre [3] par une dissertation expresse, si l'apologiste de Fleury lui-même ne fait pas difficulté de l'avouer, s'il est prouvé que telle est aussi la doctrine de Fleury, pourquoi donc répéter sans cesse, disc. 4, n. 5, *les appellations en vertu du concile de Sardique, permises par le concile de Sardique?* Pourquoi dire, l. 18, n. 7 : *Ce canon de Constantinople semble ôter la faculté d'appeler au pape, accordée par le concile de Sardique, et revenir à l'ancien droit ?* Quoi ! l'ancien droit était-il qu'on ne pût appeler ? Avant le concile de Sardique, le pape n'était-il pas le supérieur de tous les évêques, et les évêques ne pouvaient-ils pas alors *avoir recours au pape comme au superieur de tous les évêques, au conservateur des canons?* Se contredire de la sorte, n'est-ce pas montrer qu'on n'a ni principes fixes, ni doctrine certaine ? Fleury cite avec complaisance, l. 7, n. 8, une prétendue opposition de saint Cyprien : c'est la seule objection, tirée de l'Afrique, à un appel à Rome que saint Cyprien présentait comme une procédure notoirement irrégulière. Et ce mot, *les évêques pouvaient recourir à leur supérieur*, qu'est-il devenu ? Appeler notoirement irrégulière une procédure fondée sur l'ordre hiérarchique d'institution divine, et reconnue par un concile de Sardique, pour ne pas dire plus ! Et si après cela un théologien, moins respecté que Fleury des critiques modernes,

[1] P. Coustant. t. 1. epp. RR. PP. col 185.— C. Lupus de app. diss. 2 c. 17.—Stefanucci (ed app. p. 3, c. 6, etc.—[2] Part. 5, § 2, p. 259 —[3] Sæc. 4. diss. 28. —V. diss. 12, sæc. 13 12, seq. suff. n. 8, sæc. 9 et 10, c. 5, art 3, n. 3. sæc. 12, diss. 10, art. 7.

avait dit comme lui, l. 80 n. 14, *les appels fondés sur les fausses décrétales*, n'aurait-il pas été l'objet des plus sanglantes railleries? Les grands hommes ont-ils donc le privilége de contredire tout le monde, et de se contredire impunément eux-mêmes? Fleury dit encore que jusqu'au IXe siècle on voit peu d'exemples de ces appels. Le luthérien Boehmer, qui cependant est un admirateur de Fleury, va plus loin, et dit d'un ton de maître qu'il est manifeste par l'histoire ecclésiastique qu'on n'en avait aucune connaissance [1]. Voilà une proposition bien hardie. Calvin au contraire, qui le croirait? Calvin dit que les appels *étaient très-fréquens;* il ajoute seulement en faveur de son opinion qu'ils éprouvèrent des contradictions [2]. Jusqu'aux décrétales (qu'on excepte l'Afrique, parce qu'il y avait un concordat ou privilége particulier pour ne pas admettre les appels des prêtres, et comme on le sait, une équivoque innocente, commise en produisant les canons de Sardique sous le titre de ceux de Nicée, excita quelques débats), je ne trouve d'autre opposition expresse aux appels que celle des hérétiques ariens du conciliabule de Philippopolis, qui invectivèrent contre l'appel des saints évêques Athanase, Paul, etc. *Ils ont couru ensemble*, disaient ces hérétiques, Fleury, l. 12, n. 40, *dans les pays étrangers, non dans les lieux où ils avaient commis leurs crimes, ni dans le voisinage, ni où étaient leurs accusateurs, mais dans les pays éloignés, se justifiant devant ceux qui ne les connaissent point, et leur persuadant de ne pas croire à leurs juges.* C'est ainsi que les hérétiques de nos jours parlent contre les Pères catholiques. Calvin s'appuiera peut-être de cette opposition de ses prédécesseurs aux appels, telle que je viens de la citer, et au fait je vois que Dupin la rapporte sérieusement comme une objection contre les appels [3]. Je vois cependant que, lorsque le parlement d'Angleterre sous Henri VIII, après son mariage avec Anne de Boulen, défendit d'abord l'appel à Rome [4], et aussitôt après abolit par une juste conséquence, comme il le dit, l'autorité pontificale, il ne put alléguer aucun ancien exemple qui défendît ces appels. Mais pour en venir à mon but, je demande si ces exemples d'appels à Rome sont en petit ou en grand nombre, ou s'il n'y en a aucun? Qui en croirons-nous sur ce point? Sera-ce Fleury, Boehmer ou Calvin? Il faut le dire, c'est Calvin. Il est sûr que dans les anciens siècles on trouve beaucoup d'exemples d'appels. Christ, Lupus, Orsi, Stefanucci et autres qui ont traité cette matière au long démontrent bien que, dès les temps qui ont précédé le concile de Sardique, nous avons les appels de Marcion, Montan, Florian, Blascus et autres cataphryges, de Privat, de Fortunat, de Félicissime et de quatre autres, de Basilide, Martial, Cécilien, saint Athanase, saint Paul, Asclépas, Lucius, Marcellus, *et plurimi alii episcopi ex Thracia, Cœlesyria, Phœnicia, Palæstina*, comme l'atteste saint Jules lui-même, auxquels ils avaient appelé [5]. Est-ce-là un petit nombre d'exemples pour ces trois premiers siècles de persécutions, dont il nous reste d'ailleurs très-peu de monumens? Je ne parle pas des temps postérieurs au concile de Sardique, parce que depuis cette époque il nous en est resté des monumens bien plus nombreux et bien plus marquans.

Je suis fâché d'avoir à parler des argumens de Fleury contre les appels, de l'avantage que, selon lui, en retiraient les criminels, des désagrémens qui en résultaient pour les évêques juges de la prolongation du procès, des intrigues qu'on employait auprès du pape, etc. Ces plaintes de Fleury sont grandement déplacées; connaît-on un réglement, quelque sacré, saint, utile qu'il soit, dont la corruption des temps et la malice des hommes ne puissent abuser? Or rien n'est plus déraisonnable que de blâmer une chose à cause de l'abus qu'on en fait. Il est pitoyable de voir Fleury tomber si souvent dans ce défaut. Ainsi, par exemple, il dit un mal infini des croisades [6], quoique recommandées par saint Bernard, autorisées par plusieurs de ses miracles, au rapport même de Fleury, et approuvées par deux conciles généraux, le 4e de Latran et celui de Lyon [7]. Le bon sens dit: *Non licet judicare de re ex eo quod convenit illi per accidens;* mais il l'a dit inutilement au sujet des indulgences, puisque les premiers auteurs de la réforme ont pris occasion de l'abus qui s'en faisait pour refuser à l'Eglise le pouvoir de les accorder. Le bon

[1] Jus eccl. t. 1. 2, tit. 28, § 1. — [2] Inst. l. 4, 5, 7, § 9. — [3] De ant. Eccl. disc. diss. 2, c. 1, n. 8. — [4] Contin. de Fleury, l. 134, n. 90 et 104. — [5] Ep. ad. Orient. ap. Athan. apol. 2. — [6] Disc. 6. n. 1, 8, 11, 12, 13 et ailleurs. [7] Fleury, l. 77, n. 47, l. 86, n. 39, 48.

sens a parlé inutilement en faveur du saint célibat et des vœux solennels de religion, puisque pour les condamner on s'est autorisé des abus qui s'y étaient mêlés. On n'a pas écouté le bon sens quand il soutenait la défense de la messe privée, et Luther déclama pour l'abolir, parce qu'on en abusait. Calvin s'éleva contre la confession secrète, les saintes images, les prières pour les morts, la psalmodie sacrée, la liturgie, parce qu'il en avait remarqué les abus. Bien plus, Puffendorff, Henaig, Pfaff, Thomas en sont venus jusqu'à attaquer la hiérarchie sacrée, la puissance législative de l'Eglise, et Fleury ne s'écarte pas beaucoup de leurs sentimens, dis. 7, et souvent dans l'Histoire. Enfin Voltaire, Rousseau, Raynal, ont voulu détruire la révélation, la piété, la foi, la religion, et ils n'ont pas manqué de produire des exemples des abus qu'on en avait faits [1]. Ne doit-on pas être indigné de voir que des auteurs catholiques emploient de tels moyens, et que des lecteurs catholiques y applaudissent [2]? *Quid enim est tam salutare, tam sanctum, tam divinum, quo non persæpe hominum abutatur malitia? Væ supremis principibus, si propter appellationum abusum, cæ essent omnino tollendæ! Nonne enim earum etiam appellationum, quæ ad ipsos fiunt, non infrequens est abusus, ipsis etiam nolentibus, vel propter jurisconsultorum tricas et sophismata, vel propter litigantium opulentiam et auctoritatem, vel propter judicum appellationis segnitiem aut etiam infidelitatem* [3]? On ne nie pas que dans ces appels utiles par eux-mêmes il ne se soit insensiblement introduit des abus considérables par les cabales des coupables, qui ont souvent employé cette ressource, non pour faire protéger l'innocence, mais pour éviter les châtimens dus au crime. Saint Bernard sut mettre au jour ces abus, qu'il présenta avec tout le feu de son éloquence dans les livres *De consideratione* à Eugène III, et Fleury ne manque pas de s'appuyer de son témoignage, l. 69, à la fin; mais saint Bernard lui-même, que Fébronius appelle *os Ecclesiæ sui ævi*, dans les endroits cités par notre historien, dit: *Fateor grande et generale mundo bonum esse appellationes; idque tam necessarium quam solem ipsum mortalibus.* Voyez Fleury, l. 69, n. 58. Saint Bernard avait grande raison; car quel aurait été le sort des Athanase, des Paul, des Marcel, des Flavien, des Chrysostôme, des Ignace, de tous les évêques, de tous les Pères de l'Eglise catholique qui se sont opposés avec force aux hérétiques et aux hérésies, si leurs puissans adversaires avaient pu les condamner sans appel? Fleury a-t-il donc raison de se laisser aller à son courroux contre les appels dont il ne présente que les abus, et de s'écarter par là des sentimens de saint Bernard? Saint Bernard avait trop d'esprit pour ne pas saisir le juste point sur cet article, et il est à remarquer qu'il fonde toujours le droit des appels sur la primauté du pape, ce qui n'est pas un titre supposé. Voyez sa lettre 198 à Innocent II. *On raisonne fort mal sur une chose quand on fait une longue énumération des maux qu'elle a produits, et qu'on omet de rapporter les biens qu'elle a procurés. Si je voulais citer tous les maux causés dans le monde par les lois civiles, la monarchie, le gouvernement républicain, je dirais des choses horribles.* Ces paroles d'un auteur si estimé de tant de petits esprits adulateurs [4] devraient les faire trembler, lorsqu'en parlant de tout ce qui regarde l'Eglise ils n'en répètent que les abus pour refrain de leur chanson. Mais l'inconséquence n'est pas leur moindre prérogative; c'est la mode aujourd'hui. Voulez-vous donner de la valeur aux choses, enchanter le vulgaire pour faire main basse sur quelque vérité que ce soit? vous n'avez besoin que d'un mot: criez à l'abus, il n'en faudra pas davantage pour faire taire tout le monde.

Je sais que Fleury lui-même, si peu stable dans ses principes, croit avoir réformé tous les abus par cette réserve de son crû, qu'on ne doit accorder les appels *que dans le cas d'une oppression et d'une injustice évidente.* Il croit peut-être que cette clause salutaire suffit pour écraser l'accusé dès la première instance, sans fatiguer les juges, ni prolonger la cause en la portant au juge de l'appel, c'est-à-dire au pape. Mais ce sont de belles paroles, que je comparerais volontiers à ces châteaux en l'air des gens à projets, qui s'évanouissent dès qu'on veut les mettre en pratique; car en admettant ce plan, comment fera-t-on pour connaître si l'on doit recevoir ou non un appel interjeté au pape? qui le décidera? sera-ce le juge

[1] Bergier, déism. réfut. let. 6. — [2] Fleury l. 44, n. 40, t. 52, n. 36. l. 69. n. 58, l. 68, n. 21. — [3] Diss. cit. de l'appel. p. 164. — [4] Montesquieu, Esprit des lois, l. 24. c. 2.

à quo, sera-ce l'accusé, sera-ce le juge *ad quem ?* Mais l'accusé, s'il désire appeler, dira toujours qu'il en a le droit, qu'on lui a fait une injustice évidente, qu'il est opprimé. Le juge *à quo* ne conviendra jamais d'avoir commis cette injustice manifeste dans son jugement, et refusera toujours l'appel. Il est donc évident qu'il faut s'adresser au juge *ad quem*, lui présenter l'affaire pour qu'il décide si l'appel est admissible, et s'il l'est, qu'il en porte son jugement. Il faut donc, ou rejeter tous les appels, ce que Fleury ne veut pas toujours, ou les référer au pape, ce que Fleury ne voudrait jamais. Dieu nous garde de dire qu'à Rome et dans l'Eglise chrétienne on ait jamais voulu protéger les abus des appels quand on les a vus s'établir ! Il suffit d'ouvrir le droit canon pour voir combien de remèdes on a tâché d'y apporter. Voyez le chap. *in fine de Dolo et contumacia ;* le chap. *Cum speciali*, § *Porro* de appell. conforme à l. 1, cod., *quorum appellationes non recipiantur* ; la clémentine *dispendiosam de judiciis*, et plusieurs autres constitutions des papes, après lesquelles le concile de Trente [1] et plusieurs papes postérieurs, spécialement Clément VIII, Grégoire XV, Urbain VIII, Benoit XIII et Benoit XIV [2], ont tâché de s'opposer à ce qu'on appelât trop fréquemment sans nécessité, et d'abréger les jugemens ecclésiastiques [3]. C'est la conduite que l'Eglise a toujours tenue au sujet des abus de toute espèce ; et si, malgré cela, il y a toujours eu des abus, il faut l'attribuer à ce qu'il y a toujours eu des hommes, et à ce que les hommes depuis Adam jusqu'à nous sont portés au mal.

Isidore n'a donc rien dit de nouveau sur les appels, il n'a fait que changer la date des décrétales, et n'a jamais loué les abus des appels. Que ces appels augmentassent les occupations des papes, c'est une conséquence de leur charge et *de cette sollicitude de toutes les Eglises*, qu'éprouvait également saint Paul ; bien avant les décrétales, il y avait à Rome beaucoup d'affaires étrangères. Fleury exagère le grand nombre de lettres que nous avons d'Innocent III ; mais ignore-t-il ce que disait saint Jérôme, ep. 9, de celles qu'écrivait saint Damase ? Les lettres qui nous restent de saint Léon-le-Grand, de saint Gélase, de saint Grégoire sont elles en petit nombre ? Fleury voudra-t-il dire que ces papes ne trouvaient pas le temps de sanctifier Rome, de faire oraison, de dire la messe, ou bien, parmi les précieuses prérogatives des six premiers siècles, compterait-il l'avantage d'avoir eu les journées et les heures plus longues qu'elles ne l'ont été dans les derniers?

[1] Sess. 24, n. 20 —Fleury l. 47, n. 49.— [2] Constit. ad militantes 30 mart. 1742.—[3] Fleury, Instit. p. 3, n. 23, n. 4.

SOMMAIRES.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

JUSTINIEN, empereur. 1
Les soins qu'il donne à la religion. 2
Il réforme et perfectionne les lois. Le Code, le Digeste et les Institutes. Le jurisconsulte Tribonien. Les Novelles. 3
Nombreux clergé de Constantinople. 4
Guerre heureuse contre les Perses. Graïtis, roi des Elures, et Gordas, roi des Huns, se font baptiser. Zèle excessif de Justinien. 5
Soulèvement des Samaritains. Fourberies du juif Arsène. S. Sabas envoyé pour la seconde fois à Constantinople 6
Mort des SS. Sabas et Théodose. Commencemens de S. Benoît. 7
Il est préservé miraculeusement du poison. 8
Son établissement au Mont-Cassin. Règle de S. Benoît. 9
Etat de l'autorité temporelle des papes à Rome. Concile d'Orange contre les restes des semi-pélagiens. 11
Autres Conciles. 12
Génie dangereux de Boniface II. 13
Affaires d'Etienne de Larisse. Concile national à Orléans. 14
Multitude de saints évêques en Gaule. Testament de S. Remi. 15
Ste Ménehou et ses sœurs. S. Gibrien avec ses frères et sœurs. Les SS. Marcou, Evroul et Vigor. 16
Antiquité de la persuasion des peuples, touchant le don qu'ont les rois de France de guérir les écrouelles. 17
S. Fridolin. Les SS. Pourçain et Calais. S. Jean de Réomay. 18
Saintes religieuses. 19
Prédiction de S. Avit de Mici. Mort du S. roi Sigismond. 20
Les rois Clotaire et Childebert font périr les fils de Clodomir. Retraite de Ste Clotilde. 21
S. Cloud. Troisième concile d'Orléans. 22
Commencemens de S. Médard. Il est fait évêque de Noyon et de Tournai. 23
La reine Ste Radegonde. 24
Elle prend le voile de religion. 25
Le poète Fortunat. Les rois Childebert et Théodebert se réconcilient avec Clotaire. Justinien reprend l'Afrique aux Vandales. 26
Triomphe de Bélisaire. 28
Concile général de l'Afrique. 29
La reine Amalazonte mise à mort par Théodat. Le pape Agapit envoyé en ambassade à Constantinople. 30
Mennas substitué à Anthime, patriarche hérétique de Constantinople. 31
Autres prélats hérétiques déposés. Mort du pape Agapit. Concile de Constantinople. Lois publiées par Justinien pour la religion. 32
Concours des deux juridictions dans les causes ecclésiastiques. Naples prise d'assaut par Bélisaire. Rome remise sous la domination des empereurs. 34
Election du pape Silvère, et ensuite du pape Vigile. 35
Caractère de l'impératrice Théodora. 36
Silvère persécuté et chassé. 37
Son retour. Nouvelles persécutions contre Silvère. Sa mort. Lettre de Vigile aux patriarches d'Orient. 38
Revers de Bélisaire. Totila, roi des Goths. 39
Justinien reprend la condamnation des origénistes. Division parmi les moines. 40
Erreurs des origénistes. On convoque un concile contre eux à Constantinople. 41
Guerre entre les moines de Palestine. 42
Intrépidité du moine Théodule. Intrigue de Théodore de Césarée. 43
Jugement dogmatique publié par l'empereur Justinien. 44
Il attire le pape Vigile à Constantinople. 45
Le prononcé de Vigile. Le pape propose d'assembler un concile général. 46
Il se réfugie dans l'église de St-Pierre. On l'engage à en sortir. De nouvelles persécutions l'obligent à se retirer au delà du Bosphore, dans l'église de sainte Euphémie. Sainte mort du patriarche Mennas. 48
Miracle opéré sur un enfant juif. Euty-

chius, patriarche de Constantinople. 49
Commencement du cinquième concile. 50
Anathème prononcé contre les trois chapitres et contre leurs auteurs. 52
La constitution de Vigile 53
Il refuse de venir au concile. 54
Jugement doctrinal du cinquième concile. 55
Heureuse issue de ce concile. 56
Constitution définitive du pape Vigile. Schisme en Occident. 58
Réflexions sur le cinquième concile. 59
Prompte exécution de ce concile en Orient. 61
Indulgence à l'égard des Occidentaux. Mort du pape Vigile. 62

LIVRE VINGTIÈME.

Justification du pape Pélage. 64
L'empereur Justinien néglige les affaires du gouvernement. Succès et humanité du roi Totila. 65
Il visite saint Benoît. 66
Entrevue de saint Benoît et de Ste Scholastique. Mort de Ste Scholastique. Origine du patrice Narsès. 67
Il ruine la monarchie des Goths en Italie. 68
Il seconde le pape Pélage contre les schismatiques. 69
Le roi Childebert envoie vers Pélage pour s'assurer de la foi de ce pontife. Vénération des reliques. Sapaude, archevêque d'Arles et vicaire du pape dans les Gaules. 70
Saragosse délivrée par l'intercession de S. Vincent. 71
Eglise bâtie à Paris en l'honneur de ce saint martyr. Mort de Childebert. Sa charité et sa religion. 72
Mort de Clotaire. 73
Nouvelle division de la France en quatre royaumes. Ordonnances de Clotaire. Conversion des Suèves. 74
S. Martin de Dumes. Eglise d'Espagne. 75
L'empereur Justinien donne dans l'erreur des incorruptibles. 77
S. Anastase, patriarche d'Antioche. Mort de Justinien. Défauts et bonnes qualités de cet empereur. 78
Cassiodore et ses écrits. 79
Vices de Justin II. 80
Invasion des Lombards. 81
Anarchie en Lombardie. S. Sanctule prêtre. 82
Miracles de S. Hospice. S. Grégoire de Tours. 83
S. Venant. Les SS. Léobard et Senoch, reclus. 85
Saints évêques de Bretagne. S. Malo. 86
Etat hiérarchique de la Bretagne. 87
Second concile de Tours. 88
Caractères des reines Brunehaut et Frédegonde. 89
Assassinat du roi Sigebert. Mort de saint Germain de Paris. 90
Mariage du prince Mérouée avec Brunehaut. Malheurs de Mérouée. 91
Concile assemblé à Paris contre Prétextat de Rouen. 92
Grégoire de Tours est absous au concile de Braine. 94
Assassinat de Chilpéric. Le roi Gontran protège Frédégonde et son fils Clotaire. Conduite inégale de Gontran. 95
Second concile de Mâcon. Synode d'Auxerre. 96
Prétextat rentre dans son siége. Il est assassiné et regardé comme martyr. 97
Interdits locaux. Election du pape Pélage II. Persécution des Lombards. 98
Persécution de Lévigilde, roi d'Espagne. 99
Martyre de S. Herménigilde. Suèves pervertis. 100
Conversion du roi Récarède et des Goths d'Espagne. Concile national des Goths à Tolède. 101
Concile pour la même nation, dans la Gaule. 102
S. Léandre de Séville. Commencemens de S. Grégoire-le-Grand. 103
Il est fait archidiacre de l'église romaine et légat à Constantinople. Rétablissement du saint patriarche Eutychius. 104
S. Grégoire le tire de l'erreur où il était touchant la résurrection de nos corps. 105
Bonnes qualités de l'empereur Maurice. S. Théodore de Sicéon. 106
Morales de S. Grégoire. 107
Jean-le-Jeûneur prend le titre d'évêque universel. Lettre de Pélage II aux évêques d'Istrie. 108
Zèle de S. Grégoire pour la conversion des Anglais. Il est élu pape. Sa répugnance extrême pour son élévation. 109
Pastoral de S. Grégoire. 110
Ses lettres à Théodelinde, reine des Lombards. 112
Conversion du roi Agilulphe et de la nation des Lombards. Soin que S. Grégoire prend du temporel. Sa charité et sa libéralité. 113
Sa sollicitude pastorale. 115
Paul de Népi, visiteur à Naples. 116
Affaire d'Adrien de Thèbes. 117

Affaires de Jean, prêtre de Chalcédoine, et d'Athanase, abbé de Tamnat en Lycaonie. S. Grégoire rectifie quelques exemplaires du concile d'Ephèse. 118
Il écrit à Jean-le-Jeûneur. Soins de S. Grégoire pour empêcher que ce patriarche ne s'arroge le titre d'évêque universel. 120
Il désapprouve le partage des reliques. Chaînes des saints apôtres révérées à Rome. 122
Cyriaque succède à Jean-le-Jeûneur. Vigilance pontificale de S. Grégoire, au sujet de la Sardaigne. 123
Il empêche qu'on ne vexe les Juifs. 124
S. Virgile, archevêque d'Arles. Décrétale de S. Grégoire aux principaux évêques du royaume de Bourgogne. 125
Prérogative accordée par S. Grégoire à Siagrius d'Autun. S. Sulpice-le-Sévère et S. Sulpice-le-Pieux. S. Yriez, abbé. S. Vulfaïc-le-Stylite. La Diane d'Ardenne mise en poudre. 126
Révolte des religieuses Chrodielde et Basine, du sang royal. 127
Violences exercées par les gens de Chrodielde. 128
Les religieuses rebelles jugées au concile de Metz. Gilles de Reims déposé pour crimes d'état. 129
Commencemens de S. Colomban. Fondation du monastère de Luxeu. Règle de S. Colomban. 130
Son attachement à l'usage des Irlandais, pour la célébration de la Pâque. S. Jean Climaque. Son ouvrage intitulé Echelle du ciel. Description du monastère des pénitens. 131
S. Grégoire envoie des missionnaires en Angleterre. S. Augustin chef de la mission. 134
Ethelbert, roi de Kent, reçoit les missionnaires. 135
Augustin ordonné pour le siége primatial de Cantorbéry. Instructions de S. Grégoire à S. Augustin. 136
Fondations d'évêchés en Angleterre. Homélies de S. Grégoire. Ses Dialogues 138
Son Sacramentaire. 139
Etat et titres divers des églises de Rome. 140
Chant grégorien. 141
Ordonnance de l'empereur Maurice concernant l'entrée en religion. Prisonniers romains égorgés par les Avares. 143
Phocas fait égorger Maurice et ses enfans. Il est couronné empereur par Cyriaque de Constantinople, et reconnu par S. Grégoire. Mort de S. Grégoire. Œuvres de ce saint docteur altérées par Claude, abbé de Chasse. 144
Etat des vrais ouvrages de S. Grégoire. Son portrait. 145

LIVRE VINGT-UNIÈME.

Election et mort du pape Sabinien. Boniface III. Mort de S. Augustin de Cantorbéry. Laurent lui succède. Autres évêques d'Angleterre. Fondation de S. Paul de Londres. 148
S. Colomban chassé par le roi Thierri 150
Commencemens de l'abbaye de S. Gal. S. Colomban établit le monastère de Bobio et y meurt. 153
Phocas détrôné par Héraclius. S. Théodore de Sicéon. 154
Boniface IV consacre le Panthéon à l'honneur de tous les saints. 156
Fureur impie des Perses en Palestine. Multitude de martyrs. 157
S. Jean-l'Aumônier. 158
Jean Mosch. Le Pré spirituel. 163
Boniface V succède à Deus-Dedit. 165
Conversion d'Edouin, roi de Northumbre. 166
Les Anglais orientaux reviennent à la pureté de la foi. Zèle de S. Paulin d'York. 167
Religion du roi Osouald. Monastère de Hi. S. Aidan de Lindisfarne. 168
S. Birin de Dorchester. 170
Affaires d'Espagne. 171
Le roi Sisebut. Concile de Séville. 172
Liturgie de S. Isidore. 174
Ses autres ouvrages et ses vertus. S. Heliade de Tolède. 176
Toute la France réunie sous l'obéissance de Clotaire II. S. Arnoux, évêque de Metz. S. Romaric, fondateur de Remiremont. Destruction de cette abbaye. 177
Multitude d'autres personnages vertueux à la cour de Clotaire. La Se abbesse Rusticule justifiée. 179
S. Loup de Sens. Multitude des Ses évêques. Testament de S. Bertram du Mans. 180
Concile de Paris. 181
S. Eustase, abbé de Luxeu. Punition divine d'Agrestin, moine schismatique. 182
S. Valéri et S. Blimond. Concile de Reims. SS évêques. 184
S. Riquier. 185
Victoires éclatantes de l'empereur Héraclius sur les Perses. 186
Mort funeste du roi Cosroès. 187
Exaltation de la croix. Origine du monothélisme. Théodore de Pharan. Sergius de Constantinople. Cyrus d'Alexandrie. 188

Zèle et lumières de S. Sophrone de Jérusalem. 189
Lettre du pape Honorius à Sergius. 190
Ecthèse de l'empereur Héraclius. S. Sophrone envoie vers le pape. 192
Mahomet. 193
Alcoran. 194
Aboubécre. Omar. 196
Mort du pape S. Honorius. Séverin lui succède. 197
Constant, empereur. 198
Mort du roi S. Osouald. S. Fursi fonde le monastère de Lagni. 199
Succession des rois francs. S. Ouen et S. Eloi. 200
S. Omer. Courses apostoliques de S. Amand. 204
Solitaires et monastères célèbres en Belgique. 205
S. Maxime combat les monothélites. 207
Pyrrhus de Constantinople à Rome. Type de Constant. Le pape Théodore condamne Pyrrhus et Paul substitué à sa place. 209
Concile de Rome contre les Monothélites. 210
Monothélisme condamné en Afrique. Vicaire du pape en Orient. 214
Le pape S. Martin enlevé de Rome. 215
Remords du patriarche Paul au lit de la mort. Exil et mort du pape S. Martin. 217
Intrusion d'Eugène au pontificat. 218
Confession de S. Maxime. 219
Il est envoyé en exil. 220
Son martyre. Humiliations et chagrin de l'empereur Constant. Il est assassiné. 223
Suite nombreuse de conciles à Tolède 224
Eugène et Ildefonse de Tolède. S. Fructueux de Bragance. 226
Ste Batilde, reine de France. 227
Mort de S. Eloi. Ses ouvrages. 228
S. Vaningue fonde l'abbaye de Fécamp pour des religieuses. Autres fondations d'abbayes. Multitude de prélats qui embrassent la vie solitaire. 229
Formules de Marculfe. 230
S. Léger, évêque d'Autun et martyr. 231
S. Lambert de Maestricht. 233
Assassinat d'Ebroin, maire du palais. 235
Progrès de la foi en Angleterre. 236
S. Vilfrid engage les Bretons à suivre la pratique commune pour la célébration de la Pâque. 238
Il est ordonné archevêque d'York. S. Benoît Biscop, abbé de Viremouth et de Jarou. 239
S. Théodore de Cantorbéry établit une école célèbre. Concile d'Herfort. 240
Puissance des muculmans. Schisme entre eux. 241
Invention du feu grégeois. Exploits de Constantin-Pogonat contre les musulmans. Succession de papes. 242
S. Vilfrid injustement déposé porte ses plaintes à Rome. 244
Il convertit les Frisons. On lui rend justice à Rome. Dagobert II est assassiné et honoré comme S. à Stenai. Sixième concile œcuménique à Constantinople. 245
Triomphe de la foi sur le monothélisme. 249
Lettres du pape Agathon justifiant Honorius. Souscription de l'empereur. 251
Mort d'Agathon. Léon II lui succède. Sa lettre à l'empereur. Conclusion sur Honorius. 252

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

Le pape Léon II envoie les actes du sixième concile en Espagne pour y être souscrits. Ervige mis à la place du roi Vamba. Différens conciles en Espagne. 254
S. Julien de Tolède. Rapide succession des papes. 255
Permis des empereurs pour sacrer le pape. On tient le 15e et le 16e concile de Tolède. 256
S. Ansbert, archevêque de Rouen. S. Kilien, apôtre de Franconie, et martyr. 256
S. Vilfrid persécuté exerce au loin son zèle. 259
Rétablissement de S. Vilfrid sur son siége. Sa mort. 260
Pénitentiel de S. Théodore de Cantorbéry. 261
Mission des SS. Suitbert et Willebrod. Justinien succède à son père Constantin-Pogonat. 262
Concile Quini-Sexte. Concile in *Trullo*. 263
Mariage permis aux prêtres d'Orient. 264
L'empereur irrité contre le pape qui rejette le concile. Le pape défendu par la milice d'Italie. 267
Révolutions à Constantinople. Léonce empereur. 268
Tibère Absimare. 269
Mort du pape Sergius. 270
Le pape Constantin gagne les bonnes graces de l'empereur Justinien. S. Bonet, évêque de Clermont. 271
Morts violentes de saint Tétrique d'Auxerre et de saint Lambert de Maestricht. 273
S. Hubert 274
Les rois Cenred et Offa embrassent la vie monastique. S. Adelme, évêque de

Schirburn. 275.
S. Céolfrid, abbé de Viremouth, ramène les Irlandais et les Écossais aux observances communes de l'Église. S. Adamnan, abbé de Hi. 277
Voyage du pape Constantin en Grèce. Philippique élevé à l'empire et chassé. Mort de Justinien. 279
L'empereur Anastase. Refus de reconnaître Philippique hérétique. 281
Suite de révolutions en Grèce. 282
Derniers conciles de Tolède. 283
Tyrannie du roi Vitiza en Espagne. 284
Le calife Valid. 285
Invasion des Arabes en Espagne. 286
Sarrasins défaits en France 289
Ravages des Sarrasins et martyrs en diverses provinces. 290
Missions de S. Boniface. S. Willebrod ordonné archevêque des Frisons. 292
Instruction de Daniel de Winchester à S. Boniface 293
Décrétale de Grégoire II à Boniface. 293
Instruction de Grégoire aux missionnaires de Norique. 296
S. Robert de Saltzbourg et S. Corbinien de Frisingue. 297
Le vénérable Bède. 299
Les moines de Hi quittent leurs observances régulières à la persuasion de S. Egbert. Lettre du vénérable Bède à Egbert devenu archevêque d'York. 302
OEuvres de Bède. 304
Sa mort. Le roi Céodulfe se fait moine à Lindisfarne. 305
Religion de Luitprand, roi des Lombards. Rétablissement du Mont-Cassin et des monastères de Rome. 306
Abus réformés à Rome dans un concile. 307

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

Origine de l'hérésie des iconoclastes. Léon l'Isaurien se déclare contre les saintes images. 309
Lettre de S. Germain de Constantinople sur le culte des images. 310
Il écrit au pape. Evêques de cour et révolte des Cyclades. 313
L'empereur tâche de séduire saint Germain. 314.
Il le chasse de son siége. Profanations révoltantes. 315
Léon fait brûler la bibliothèque du palais. 316.
Les officiers de l'empereur attentent à la vie du pape. Rome sauvée. 317
Attachement des Romains au pape et à la vraie foi. 318
État hiérarchique de la Lombardie. Élection de Grégoire III. 319
Légations diverses du pape vers l'empereur. 320
Faiblesse du légat Georges courageusement réparée. 321
Concile romain en faveur des images. 322
Vengeance de Léon contre les Italiens déconcertée. 323
Écrits de S. Jean Damascène contre les iconoclastes. 324
Vengeance perfide de Léon l'Isaurien contre S. Jean Damascène. Succès de S. Boniface en Germanie. 322
Il est fait archevêque. Décrétale de Grégoire III à Boniface. Le saint archevêque fort avancé en âge vient à Rome pour la troisième fois. Les SS. Willibalde et Vunebalde. Travaux de S. Boniface en Bavière. 328
Ina, roi d'Ouessex, établit le denier de S. Pierre. 329
Grégoire III, invoque le secours de Charles-Martel contre le roi Luitprand. 330
Charles-Martel chasse les Sarrasins de Provence. Sa mort. 332
Mort de Léon l'Isaurien. Grandes entreprises de Grégoire III. Le pape Zacharie. 332
Constantin-Copronyme l'emporte sur Artabase. Le pape secourt l'exarque de Ravenne. 334
État du christianisme dans l'empire des califes. Suite des patriarches d'Orient. Pierre de Damas et Pierre de Majume, martyrs. 335
Les califes Abbassides substitués aux Ommiades. 336
Victoires d'Alphonse-le-Catholique sur les Sarrasins d'Espagne. État d'oppression des chrétiens sous les infidèles. Relâchement de la discipline dans l'empire français. 337
S. Boniface prend les conseils du pape Zacharie. 338
Concile demandé par Carloman. Il tient un concile en Germanie. 339
Discipline extraordinaire. 340
Autre concile, dit de Liptines. Concile de Soissons. 342
Adalbert et Clément, fanatiques. 343
Conversion de Gévilieb de Mayence. 344
Exhortation de S. Boniface au roi Ethelbalde. 345
Rêveries d'Adalbert. 346
Décrétale envoyée à Boniface. 347
Il établit son siége à Mayence. S. Sturme. 348
Commencement des abbayes d'Hierheld et de Fulde 349
Ste Liobe, abbesse de Biscofheim. 351

Concile de Cloveshou ou Cliffe. 352
Retraite du prince Carloman. 353
Ratchis, roi des Lombards, se fait moine du Mont-Cassin. 354
Pépin prend le titre de roi. 355
Childéric et Pépin 356
Assemblée générale de Verbérie. 357
Mort du pape Zacharie. 358
Fin de l'exarcat de Ravenne. 359
Le pape Étienne implore le secours de Pépin contre les Lombards. 360
Son voyage en France. 362
Pépin se fait sacrer par le pape pour la seconde fois. 363
Canonisation de S. Suidbert. Pépin marche contre Astolphe, roi des Lombards. Le pape revient à Rome. Il implore de nouveau le roi Pépin 364
Pépin soumet Astolphe. Donation de Pépin à l'église romaine. 366
Astolphe fonde les monastères de Fanan et de Nonantule. 367
Didier parvient au royaume de Lombardie. Conciles de Vernon et de Compiègne. 368
Ambassade de Constantin-Copronyme à Pépin. Premières orgues en France. 369
Lulle établi successeur de S. Boniface. 370
Le saint meurt martyr en Frise. 371
Ses disciples. 372
Otmar, abbé de S. Gal. 373
Faux concile à Constantinople contre les saintes images. Persécutions et martyrs 374
S. André le Calibyte. 375
Etienne-le-Jeune. 376
Ses miracles. 380
Mort épouvantable du faux patriarche Constantin. 383
Sacrilége de Copronyme. Nombreux confesseurs. 385
Martyre de S. Etienne-le-Jeune. Mort de S. Jean Damascène. Ses œuvres. 387
Persécutions des Arabes. 388
Paul, frère du pape Etienne, lui succède. Assemblées d'Attigni et de Gentilli. 390
Règle de Chrodegang. 391
Constantin anti-pape. Sa punition. 393
Charlemagne et Carloman succèdent à Pépin. Second sacre de Charles et Carloman. 395

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

Etat politique de l'Orient et de l'Occident. 396
Les Arabes font fleurir les lettres. 397
Premier capitulaire de Charlemagne Etienne III tient un concile à Rome. Date du concile romain de 769. 398
La princesse Giselle refuse d'épouser le fils du roi des Lombards, pour se faire religieuse. 400
Charlemagne porte ses armes en Lombardie. 401
Lombards qui jurent fidélité au pape. 402
Le roi Didier prisonnier en France. Paul, savant diacre d'Aquilée. 404
Cruelle impiété de Constantin-Copronyme. Faux concile de Rome, en 774. 405
Mort funeste de cet empereur. Ste Anthuse. 406
L'impératrice Irène se déclare contre les iconoclastes. 407
Expédition de Charlemagne contre les Sarrasins d'Espagne. Il subjugue les Saxons. 409
Conversion de Witikind. Les SS. Villehad et Ludger évangélisent en Saxe. 410
Lois de Charlemagne pour les églises du Nord. 414
Capitulaires de Théodulfe d'Orléans. 415
Décrétales d'Isidore Mercator. Collection des canons d'Isidore Mercator. 417
Repentir de Paul, patriarche de Constantinople. 418
S. Taraise lui succède. Convocation d'un concile général. 420
Célébration du septième concile œcuménique de Nicée. 421
Adhésion des Grecs aux lettres du pape dans le septième concile. 422
Confession de foi du septième concile. 426
Prêtres et diacres qui souscrivent pour des évêques. Canons de discipline. 427
Le pape envoie les actes du septième concile en France. Livres carolins. 428
Concile de Francfort. 430
Ecrit de S. Paulin d'Aquilée contre l'hérésie d'Elipand de Tolède. 431
Lettre de Charlemagne à Elipand. 432
Concile d'Urgel. Déposition de Félix d'Urgel. 433
Le docteur Alcuin. 434
Ecole du monastère de Tours. Ecole royale d'Aix-la-Chapelle. Autres écoles. 436
Mauvais goût du temps. 437
Révolte de Tassillon en Bavière. Victoire de Charlemagne. 438
Concile en Angleterre. Zèle de Charlemagne. 440
L'empereur Constantin se brouille avec le patriarche Taraise. 442
S. Platon et S. Théodore. 443
Mort du pape Adrien. 444
Léon III. 445
L'abbé Engilbert envoyé à Rome par Charlemagne. 446

Affaires d'Angleterre. Sur les deux conciles et le roi Ethelbert. Succès d'Alphonse-le-Chaste contre les Maures. 447
Constantin détrôné par sa mère Irène. 448
Conjuration contre le pape Léon III. 449
Sa guérison miraculeuse. Le pape en Allemagne. 450
Théodoric, premier évêque de Sclavonie. 451
Le pape justifié. 452
Serment de S. Léon. Rétablissement de l'empire d'Occident. 453
Conjurés punis. 454
Mariage projeté entre Irène et Charlemagne. Mort d'Irène. Nicéphore empereur. 455
Les SS. Théodore et Platon traités indignement. S. Téodore recourt au saint siége. 457
Mort de S. Platon. S. Benoît, abbé d'Adiane. 458
S. Guillem du désert. 460
Pieuses fondations de Louis, roi d'Aquitaine. 463
Addition du *filioque*. 464
Le pape refuse d'admettre l'addition. Smaragde, abbé de Saint-Michel-sur-Meuse. Adalard de Corbie. 466
Testament de Charlemagne. 467
Rétablissement de la discipline. 469
Impiété de l'empereur Nicéphore. 473
Il périt de la main des Bulgares. 474
Pauliciens proscrits par l'empereur Michel Curopalate. 475
Il est détrôné par Léon l'Arménien. Fidèles martyrisés par les Bulgares. 476
Différens traités sur le baptême. Conciles nombreux en France et en Germanie. 477
Louis, roi d'Aquitaine, couronné empereur. 479
Mort de Charlemagne. 481
Son portrait et ses grandes œuvres. 482

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

Nicéphore patriarche. Portrait de Léon l'Arménien. 486
Ses premières tentatives contre les saintes images. 487
Le S. patriarche Nicéphore contraint à se démettre. 490
Concile iconoclaste. 492
Saints confesseurs. S. Théodore de Stude. Incapacité de Louis le-Débonnaire. 493
Adalard de Corbie maltraité injustement. Conjuration nouvelle contre le pape Léon. 494
Louis-le-Débonnaire, suzerain de Rome. Etienne IV couronne en France l'empereur Louis. 495
Amalaire, diacre de Metz. Règle donnée aux chanoines et aux chanoinesses par le concile d'Aix-la-Chapelle. 496
Concile de Celchyt. 498
Le pape Paschal I. Constitution de Louis-le-Débonnaire. 499
Capitulaire pour la liberté des élections. Réforme de l'état monastique. 500
Artifices de Léon-l'Arménien. Nicétas, abbé de Médicion, et S. Jean des Cathares, confesseurs. 503
Lettres de S. Théodore Studite pour les images. 504
Lettres du même au pape. 505
Monastère établi à Rome pour les moines grecs. Constance de S. Théodore. 506
Fin malheureuse de Léon-l'Arménien. 507
Michel-le-Bègue est mis à sa place. Temps et usages changés. 508
Lothaire fait empereur d'Occident. Pépin roi d'Aquitaine et Louis roi de Bavière. Révolte et châtiment de Bernard, roi d'Italie. 509
Pénitence publique de Louis-le-Débonnaire. 510
Réglement de l'assemblée d'Attigni. 511
Fondation de la nouvelle Corbie. 512
S. Anscaire, apôtre du Danemarck et de la Suède. 514
Couronnement de Lothaire à Rome. 515
Eugène II succède au pape Pascal. Constitution de Lothaire à Rome. Concile de Rome. 516
Translation des reliques. 517
Eginard. 518
Collection des capitulaires par Anségise. Le pape Valentin. Grégoire IV fait fortifier Ostie. Les musulmans s'emparent de la Crète et de la Sicile. 520
Persécution de Michel-le-Bègue. Mort de S. Théodore de Stude. 523
Concile de Paris touchant les saintes images. 525
Claude de Turin, évêque iconoclaste. Théodmire et Dungal écrivent contre lui. 526
Ouvrages de Jonas d'Orléans. 527
Agobard de Lyon. 528
Origine de l'erreur de fait au sujet de S. Denis. 529
Tristes suites de la faiblesse de Louis-le-Débonnaire. Conciles et réglemens sans exécution. 530
Mission de S. Anscaire. 531
Hambourg ruiné par les Normands. 532
Bernard, comte de Barcelone, entre en faveur. 534
Louis-le-Débonnaire dépossédé et réta-

bli. 535
Le pape médiateur entre l'empereur Louis et ses enfans. 538
Ebbon, archevêque de Reims. 540
Indignités commises contre Louis. 541
Son autorité rétablie. 542
Traité de l'Eucharistie par Paschase Ratbert. 544
Traité d'Haimon d'Alberstat et de Raban de Mayence. Ratram. L'empereur Théophile ennemi fougueux des saintes images. 546
Constance religieuse de sa famille. 547
Cruelles persécutions. Les SS. Théodore et Théophane horriblement maltraités. 548
Théophile adouci par S. Méthode. 551
Prise d'Amorium par les musulmans. Constance admirable des prisonniers de la foi. Quarante-deux martyrs et un apostat. Vatek. Mort de l'empereur Théophile. L'impératrice Théodora rétablit les saintes images. 552
Mort de l'empereur Louis-le-Débonnaire. 557
Son caractère. 558
Mort de S. Agobard de Lyon et de S. Bernard de Sienne. L'archevêque Ebbon travaille avec S. Anscaire. 559
Guerre entre les princes français. S. Aldric du Mans. 560
Premières irruptions des Normands en France. 562
Pillages des Sarrasins. Le pape Sergius II consacré sans le consentement de l'empereur. 563
Charles-le-Chauve fait trancher la tête à Bernard, comte de Barcelone. Clercs et moines guerriers. 565
Loup, abbé de Ferrières. 566
Capitulaires du roi Charles concernant le clergé. Statuts et réglemens nombreux. 567
Vicariat apostolique, méconnu dans Dragon de Metz. 568
Fausses reliques et faux miracles. Lettres d'Amolon de Lyon contre les prestiges. 569
Pauliciens en Orient. 570
Divisions dans l'église de Constantinople. S. Joannice. 571
Hincmar élevé sur le siége de Reims, et Raban sur celui de Mayence. 573
Concile de Mayence. 574
Gothescalc. 575
Il est condamné au concile de Querci. 577
Nomenoé, duc de Bretagne, prend le titre de roi, et érige le siége de Dol en métropole. 580
Fondation de la cité Léonine. Autres ouvrages de Léon IV. Avantages des chrétiens d'Espagne sur les Maures. 581
Reliques de S. Jacques-le-Majeur. Commencement du royaume de Navarre. 582
Longue et cruelle persécution contre les chrétiens d'Espagne. Intrépidité des martyrs. 583
Leur apologie par S. Euloge de Cordoue. 585
Ravages des Sarrasins d'Afrique en Italie. 586
Election du pape Benoît III. Antipape. 587
Mort de l'empereur Lothaire. Éthélulfe, roi d'Ouessex, fait le pélerinage de Rome. 588
Courses des Normands jusqu'à Paris. 589
Leurs premiers établissemens en France. 590

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE

DEPUIS L'AN 530 JUSQU'A L'AN 858.

PAPES.

55. Felix, mort 530
au commencement *d'oct.* 530
56. Boniface II, 15 *oct.* 530
octobre ou *novembre* 532
57. Jean II, 22 *janvier* 535
27 *mai* 538
58. Agapit, 3 *juin* 535
22 *avril* 536
59. Silvère, 8 *juin* 536
20 *juin* 538
60. Vigile, 22 *novembre* 537
10 *janvier* 555
61. Pélage I, 16 *avril* 555
1er *mars* 560
62. Jean III, 18 *juillet* 560
13 *juillet* 573
63. Benoît Bonose, 3 *juin* 574
30 *juillet* 578
64. Pélage II, 30 *novembre* 578
8 *février* 590
65. Saint Grégoire le Grand, élu le 8 *février* 590
mort le 12 *mars* 604
66. Sabinien, *septembre* le 1er ou le 13 604
22 *février* 606
67. Boniface III, 19 *février* 607
10 *novembre* 607
68. Boniface IV, 25 *août* 608
7 *mai* 615
69. Saint Deus-Dedit, 13 *nov.* 615
3 *décembre* 618
70. Boniface V, 23 *décembre* 619
22 *octobre* 625
71. Honorius I, 27 *octobre* 625
12 *octobre* 638
72. Séverin, 28 *mai* 640
1er *août* 640
73. Jean IV, 24 *décembre* 640
11 *octobre* 642
74. Théodore, 24 *novembre* 642
13 *mai* 649
75. Saint Martin, 5 *juillet* 649
16 *septembre* 655
76. Eugène I, du vivant de son prédécesseur, le 8 *septembre* 654
1 *juin* 657
77. Vitalien, 30 *juillet* 657
27 *janvier* 672
78. Adéodat, 22 *avril* 672
au mois de *juin* 676
79. Donus, 2 *novembre* 676
11 *avril* 678
80. Saint Agathon, en *juin* 678 ou 679
10 *janvier* 682
81. Saint Léon II, 17 *août* 682
3 *juillet* 683
82. Benoît II, 26 *juin* 684
7 *mai* 685
83. Jean V, 23 *juillet* 685
1 *août* 686
84. Conon, 21 *octobre* 686
21 *septembre* 687
85. Sergius, 15 *décembre* 687
8 *septembre* 701
86. Jean VI, 28 *octobre* 701
9 *janvier* 705
87. Jean VII, 1er *mars* 705
17 *octobre* 707
88. Sisinnius, 18 *janvier* 708
7 *février* 708
89. Constantin, 25 *mars* 708
9 *avril* 715
90. Saint Grégoire II, 19 *mai* 715
10 *février* 731
91. Grégoire III, 18 *mars* 731
27 *novembre* 741
92. Zacharie 30 *novembre* 741
14 *mars* 752
Étienne, élu et mort sans avoir été sacré.
93. Étienne, II. 26 *mars* 752
25 *avril* 757
94. Saint Paul, 29 *mai* 757
28 *juin* 758

95. Étienne III, 7 *août* 768
1 *février* 772
96. Adrien I, 9 *février* 772
25 *décembre* 795
97. Saint Léon III, 27 *décembre* 795
14 *juin* 816
98. Étienne IV, 22 *juin* 816
24 *janvier* 817
99. Saint Pascal I, 25 *janvier* 817
14 *mai* 824
100. Eugène II, *juin* ou *février* 824
mort en *août* 827
101. Valentin, élu et mort en 827
102. Grégoire IV, ordonné vers la fin de 827
mort vers le commencement de 844
103. Sergius II, au commencement de 844
27 *janvier* 847
104. Saint Léon IV, 14 *avril* 847
17 *juillet* 853
105. Benoît III, 29 *septembre* 855
8 *avril* 858

ANTIPAPES.

Dioscore, 530
Vigile, regardé d'abord comme antipape, 537
Pascal, 687
Théophylacte, 757
Constantin, 767
Zizime, 824
Anastase, 855

SOUVERAINS.

EMPEREURS D'ORIENT.

Justinien I, 565
Justin II, 578
Tibère II, 582
Maurice, égorgé en 602
Phocas, mort en 610
Héraclius, 611
Constantin, 641
Héracléonas, chassé en 641
Constant II, 668
Constantin-Pogonat, 685
Justinien II, chassé en 695
Léonce, 698
Absimare, 705
Justinien II, rétabli, 711
Philippique, 713
Anastase II, 716
Théodose III, 717
Léon l'Isaurien, 741
Constantin-Copronyme, 775
Léon-Chazare, 780
Constantin VI, mort en 797
et Irène, chassée en 802
Nicéphore, 811
Staurace, 811
Michel Curopalate, 813
Léon l'Arménien, 820
Michel-le-Bègue, 829
Théophile, 842

EMPEREURS D'OCCIDENT.

Charlemagne, couronné en 800
mort en 814
Louis le Débonnaire, 840
Lothaire I, 855

ROIS DE FRANCE.

Thierri, roi de Metz, 534
Clodomir d'Orléans 534
Childebert de Paris, 558
Clotaire de Soissons, puis de toute la monarchie, 561
Chérebert de Paris, 567
Gontran d'Orléans, 593
Chilpéric de Soissons, 584
Sigebert de Metz, 575
Clotaire II.....
Thierri II d'Orléans et de Bourgogne, 613
Théodebert II d'Austrasie, 612
Clotaire II de Soissons, puis de toute la France, 628
Dagobert I, 638
Sigebert II d'Austrasie, 656
Clovis II de Neustrie et de Bourgogne, 656
Clotaire III de Neustrie et de Bourgogne. 670
Childéric II d'Austrasie, 673
Dagobert II d'Austrasie, 679
Thierri III de Neustrie et de Bourgogne, 691
Clovis III, roi de Neustrie et de Bourgogne, 695
Childebert III de Neustrie et de Bourgogne, 711
Pepin, prince d'Austrasie, 714
Dagobert III de Neustrie et de Bourgogne, 715
Chilpéric II de Neustrie et de Bourgogne, 720
Charles-Martel, duc des Français, 731
Thierri IV de Neustrie et de Bourgogne, 737
Childéric III de Neustrie et de Bourgogne, déposé en 752
Pépin-le-Bref, roi en 752
mort en 768
Charlemagne, mort en 814

Louis-le-Débonnaire 840

ROIS D'ESPAGNE.

Récarède, premier roi catholique, embrasse la vraie foi en 587
meurt en 601
Liceuva II, mort en 603
Vitéric .....
Vitéric, mort en 610
Gondemar, 612
Sisebut, 620
Récarède II, 621
Suintila, déposé en 631
Sisenand, 635
Chintila, 640
Tulca, détrôné en 642
Chindasvinde, 653
Récesvinde, 672
Vamba abdique en 680
Ervige, 687
Egica, 701
Vitiza, 710 ou 711
Rodrigue, dernier roi visigoth de toute l'Espagne, 712
Pélage I 737
Favila, 739
Alphonse-le-Catholique, 757
Froila, 768
Aurèle, 774
Silo, 783
Mauregat, 788
Bermude I, 791
Alphonse-le-Chaste, 842

ROIS D'ANGLETERRE.

Saint Ethelbert, roi de Kent, embrasse la foi en 597
meurt en 616
Saint Edwin, roi de Northumbre, chrétien en 627
meurt en 633
Saint Oswald 642
Osui 670
Egfrid, 684
Saint Sigebert, d'Estanglie, 635
Cinigicile, } de Vestfox,
Quinchelm, } de Vestfox,
catholiques en 635
Sebert en Essex 614
Sigebert-le-Bon 660
Volpher, de Mercie, 657
Heptarchie jusqu'à Egbert I, qui soumet à sa couronne toute l'Angleterre et meurt en 837
Ethélulfe, 858

SECTAIRES.

Thémistius, chef des agnoïtes, qui refusaient à Jésus-Christ la connaissance de nos mystères, 530
Barsaniens ou sémidulites, qui soutenaient que Jésus-Christ n'avait souffert qu'en apparence, 535
Jacques Zanzale, chef des eutychiens jacobites, 535
Jean Philopone, chef des trithéites qui admettaient trois dieux dans la trinité, 537
Origénistes, 553
Incorruptibles, 564
Mahomet, devenu fameux le 16 juillet 622, première de l'hégire, meurt en 632
Monothélites, 633
Ils renouvelèrent alors l'hérésie des eutychiens, en soutenant qu'il n'y avait qu'une volonté en Jésus-Christ.
Léon l'Isaurien, chef des iconoclastes, ou profanateurs des saintes images, 725
Adalbert et Clément, dogmatiseur fanatiques, 744
Samson, qui soutenait que, sans le baptême, on peut devenir chrétien par l'imposition des mains de l'évêque, 748
Elipand de Tolède et Félix d'Urgel enseignent que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'est pas le fils naturel, mais seulement le fils adoptif de Dieu, 790
Nouveaux manichéens ou pauliciens en Orient, 811
Claude de Turin attaque le culte des images, et même de la croix, 828
Thiote, fausse prophétesse qui annonçait, comme par l'inspiration de Dieu, la fin du monde pour l'an 847
Gothescalc tient, sur la prédestination, une doctrine qui détruit la liberté, 843

PERSÉCUTIONS.

Persécutions de Cosroès, roi de Perse, sur les frontières de l'empire, en 542.
Cruautés diverses des Lombards contre les fidèles.
Persécution du roi Lévigilde en Espagne, en 586 et 587.
Oppression des chrétiens orientaux sous Mahomet et ses successeurs.
Violente persécution de l'empereur Constant II, monothélite, depuis 648 jusqu'à 668.
Chrétiens d'Espagne opprimés par les Sarrasins, en 712
Différentes irruptions et persécutions

dans les provinces méridionales des Gaules, de la part des Sarrasins, depuis 719 jusqu'à 738

Persécution de Léon l'Isaurien, empereur iconoclaste. Elle fut poussée avec violence depuis 726 jusqu'à 741

Nouvelle persécution, plus violente encore contre les défenseurs des saintes images, exercée par Constantin-Copronyme pendant 22 ans, à compter de l'an 752

Chrétiens persécutés en Orient par les califes sarrasins.

Continuation de la persécution de Constantin-Copronyme contre les défenseurs des saintes images, jusqu'en 775

Persécution pour le même sujet, de la part de Léon-l'Arménien, avec beaucoup plus de violence et d'artifice encore, pendant six années consécutives. Persécution reprise par Michel-le-Bègue en 821.

Autre persécution, pour la même cause, d'une fureur outrée par intervalle, et suivant le caprice de l'empereur Théophile, jusqu'en 842.

Persécutions renouvelées sans cesse par les Normands, avec des cruautés inouïes, sur toutes les côtes de la Germanie et de la France, depuis l'an 800.

Persécutions semblables exercées par les Sarrasins sur les côtes d'Italie et de Grèce.

Violentes persécutions en Espagne, et martyrs nombreux durant la plus grande partie du règne d'Abdérame II, qui tient l'empire des Maures depuis l'an 822 jusqu'à l'an 852. Elle fut encore plus cruelle, sous le règne de Mahomet son fils.

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

Saint Fulgence, évêque de Ruspe, 533 Il mérite le nom qu'on lui a donné d'*Augustin de son siècle*, tant pour son éloquence, que pour avoir été celui des disciples de ce Père qui en a le mieux saisi et développé la doctrine.

Denis-le-Petit, moine scythe, vers 540. Il a fait une collection de canons, dans laquelle sont insérées les décrétales des papes, depuis Sirice jusqu'à Anastase. C'est lui qui a introduit l'usage de dater de la naissance de Jésus-Christ.

Arator, sous-diacre de l'église romaine, a publié, en 544, une version en vers des Actes des apôtres.

Ferrand, diacre de Carthage et disciple de saint Fulgence, se déclara des premiers contre la condamnation des trois chapitres. On a de lui une bibliothèque des Pères, une collection abrégée de canons, et quelques opuscules.

Saint Césaire d'Arles, 542. Il nous a laissé des homélies instructives et touchantes, avec d'autres ouvrages, dont les éditions jusqu'ici ne répondent pas à leur mérite.

Facundus, évêque d'Hermiane en Afrique, exilé en 548 pour avoir écrit en faveur des trois chapitres. Son ouvrage, qui est écrit avec chaleur, est sous plusieurs rapports un monument estimable ; on le trouve dans la bibliothèque des Pères.

Cassiodore, 563, auteur d'un grand nombre d'ouvrages tant de philosophie que de théologie. Les plus estimés sont les Institutions aux lettres divines, et le Traité de l'ame. Il fit aussi traduire du grec en latin, sous le titre d'histoire tripartite, les histoires ecclésiastiques de Socrate, de Sozomène et de Théodoret, en rangeant selon l'ordre chronologique les faits rapportés par ces trois historiens.

Libérat, diacre de Carthage, auteur de l'histoire abrégée qui nous reste du nestorianisme et de l'eutychéisme. V. 560.

Victor, évêque de Tunnone en Afrique, et défenseur ardent des trois chapitres, 566. Il a laissé une chronique qui commence en 444, et finit en 565.

Jean-le-Scholastique, patriarche de Constantinople, 577. Il a fait une collection de canons, rangée selon l'ordre des matières.

Evagre-le-Scholastique a fait une histoire ecclésiastique qui commence où Socrate et Théodoret finissent, c'est-à-dire vers 431, et qui continue jusqu'à l'an 594.

Jean-le-Jeûneur, patriarche de Constantinople, 595. On a de lui des homélies et deux pénitentiels.

Saint Grégoire de Tours, 595. Il nous a laissé l'histoire des Français en dix livres, comprenant les faits ecclésiastiques et profanes, depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules, jusqu'à l'an 591. Huit livres de la vie et des miracles de différens saints, et d'autres ouvrages. Quoique son style soit dur et peu limé, et que l'auteur soit trop crédule à l'égard des prodiges, il fournit cependant des connaissances utiles et sûres, au moins pour les faits qui se sont passés de son temps, et sur

lesquels sa haute vertu ne permet pas de révoquer en doute la vérité de son témoignage.

Saint Jean Climaque, abbé du mont Sinaï, mort l'an 605. Le surnom de Climaque lui a été donné à cause du livre célèbre qu'il a intitulé *Echelle des Vertus*. C'est un excellent traité de la perfection chrétienne et religieuse.

Fortunat, vers 609. Il s'acquit beaucoup de réputation par ses écrits. On a de lui, en quatre livres, la vie de saint Martin en vers, et d'autres ouvrages. On le croit auteur de l'hymne *Vexilla regis*.

Saint Colomban, 615. Il a laissé une règle et un pénitentiel pour les moines, avec des lettres et quelques poésies qui annoncent un esprit cultivé.

Antiochus, abbé de la laure de Saint-Sabas, en 516, a laissé plusieurs homélies, et de solides instructions sur les devoirs du chrétien.

Anastase-le-Sinaïte, vers 619. Les ouvrages qu'on ne lui conteste point sont : 1° le *Guide du vrai Chemin*, écrit contre les acéphales, en grec et en latin, (rare); 2° Onze livres de *Considérations anagogiques* sur la création du monde; 3° Cinq livres dogmatiques, et quelques homélies, qui se trouvent dans la bibliothèque des PP.

Jean Mosch, prêtre et solitaire du monastère de Saint-Théodose à Jérusalem, 620. Il s'est rendu célèbre par son *Pré spirituel*, écrit très-simplement en grec, mais fort intéressant par le fond des choses. Il contient les actions, les sentences et les miracles des solitaires illustres de différens pays. On y trouve bien des histoires extraordinaires qui annoncent plus de piété que de discernement de la part de l'auteur.

George, patriarche d'Alexandrie, 630. Nous avons de lui une vie de saint Jean Chrysostôme, et quelques autres ouvrages.

Saint Isidore de Séville, 636. Il fut pendant trente-cinq ans l'oracle de toute l'Espagne, et il a laissé beaucoup d'ouvrages qui montrent néanmoins plus d'érudition et de travail, que de goût et d'invention. Les plus considérables sont ses vingt livres des origines ou des étymologies, sa chronique et ses commentaires sur les livres historiques de l'*Ancien Testament*. Ses traités de morale respirent la piété et sont très-instructifs. La collection de canons qu'on lui attribue est de lui, pour le fond (Voyez p. 417). Il est l'auteur principal de la liturgie nommée tantôt gothique, tantôt mozarabique, c'est-à-dire de l'ancienne liturgie d'Espagne.

Saint Sophrone, patriarche de Jérusalem, 638. Outre sa lettre synodique, qui fait si bien éclater et sa sagacité et sa magnanimité contre les monothélites, on a sous son nom quelques autres ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque des Pères.

Braulion, évêque de Saragosse, vers 646. Il a achevé le livre des origines de saint Isidore; il a écrit l'éloge de ce saint, et la vie de quelques autres.

Saint Eugène, surnommé le Jeune, archevêque de Tolède, 657, auteur d'un traité de *la Trinité*, et de plusieurs opuscules en prose et en vers.

Saint Eloi, 659. Il a laissé quelques homélies très-touchantes, remplies de belles images, et vraiment éloquentes, malgré la simplicité du style, qui porte partout le caractère intéressant de la franchise antique.

Marculfe, moine français, vivait en 660. On a de lui un recueil de formules ecclésiastiques, c'est-à-dire des modèles, lettres et autres actes.

Saint Maxime, 662. Suscité de Dieu pour défendre spécialement la foi catholique contre les monothélites, il remplit parfaitement sa destination, par son érudition, par sa sagacité, par la force et la justesse de ses raisonnemens. Il a laissé un grand nombre d'autres écrits, partie dogmatiques et théologiques, partie moraux et spirituels. Il a traité la plupart des grandes questions de théologie, principalement sur la Trinité et l'Incarnation. On ne doute plus qu'il ne soit auteur du *Traité de la Trinité* en cinq dialogues, attribué autrefois à saint Athanase. En lisant ses réponses sur différentes questions de l'Ecriture, tournées ordinairement en allégories, il ne faut pas négliger les scolies qu'il y a ajoutées, et qui en facilitent beaucoup l'intelligence.

Saint Ildefonse, disciple de saint Isidore, et archevêque de Tolède, 667. Il est auteur du livre des *Ecrivains ecclésiastiques*, qui sert de continuation à celui de saint Isidore. Il avait composé plusieurs autres ouvrages, dont il ne reste que son *Traité de la Virginité perpétuelle de Marie*, que plusieurs savans même lui contestent, avec quelques lettres et quelques sermons.

Saint Fructueux de Bragance, vers 670. On a de lui une règle monastique, qu'il avait composée pour les maisons religieuses de son diocèse.

Saint Julien de Tolède, 690, auteur d'un *Traité contre les Juifs*, et de quelques autres ouvrages tant sur la morale que sur l'histoire.

Saint Théodore de Cantorbéry, 690, le premier des Latins qui ait fait un pénitentiel. Il n'en reste que des fragmens.

Gresconius, évêque africain, qui vivait en 695, a laissé une collection précieuse, connue sous le nom de Concorde des canons.

Saint Adelme, premier évêque de Schirburn, 709, fut aussi, dit-on, le premier anglais qui écrivit en latin et qui introduisit la poésie en Angleterre. Il écrivit en prose contre les erreurs des Bretons, et a fait en vers des éloges de plusieurs saints. Le vénérable Bède parle de ces divers ouvrages avec une estime qu'a justifiée le savant Guillaume Camden. Ils ont été imprimés en 1601.

Georges Syncelle, qui vivait en 730, a laissé une chronique grecque et latine.

Barthélemi, moine syrien, en 731, auteur d'une réfutation de l'Alcoran.

Le vénérable Bède, 735. Ce fut l'un des hommes les plus profonds de son siècle dans les sciences tant profanes que sacrées. Ses ouvrages, qui remplissent huit volumes *in-folio*, sont digérés avec un choix et une netteté qu'on doit regarder comme un prodige pour son temps. Le principal est son Histoire ecclésiastique d'Angleterre, où il ne manque rien de tout ce que la diligence et l'assiduité dans les recherches, jointe à un jugement exquis, lui pouvait donner de mérite. Ses commentaires sur l'Écriture ne sont guère qu'un tissu de passages des Pères, mais recueillis avec goût, et liés avec beaucoup de méthode. Son style, quoique peu élégant et sans élévation, est singulièrement estimable pour le temps où il vivait, à raison de sa clarté et de sa facilité.

Saint Boniface, premier archevêque de Mayence, 755, a laissé les vies de quelques saints, des sermons, et des lettres fort intéressantes pour l'histoire de son temps.

Frédégaire, qu'on croit avoir vécu dans le huitième siècle, passe pour l'auteur de l'abrégé et de la continuation de l'histoire de Grégoire de Tours. Les meilleurs critiques, au moins quant à cette continuation, jusqu'à la mort de Pépin-le-Bref, tiennent qu'elle est de quatre auteurs différens.

Egbert, archevêque d'York, 766, a laissé un traité de la Pénitence, et un ouvrage intitulé *Constitutions ecclésiastiques*.

Saint Chrodegang, évêque de Metz, 766, auteur d'une règle pour les clercs réguliers, c'est à-dire, pour les chanoines réformés.

Saint Ambroise Autpert, évêque de Bénévent, mort en 778. Il a fait un commentaire sur l'Apocalypse.

Saint Jean Damascène, vers 780. Outre ses ouvrages écrits avec beaucoup de force en faveur des saintes images contre les empereurs Léon l'Isaurien et Constantin-Copronyme, il a laissé beaucoup d'autres écrits. Son excellent traité de la foi orthodoxe a servi de modèle aux théologiens postérieurs, pour la méthode scolastique.

Béat, prêtre et moine espagnol, connu sous le nom de saint Bécco, 798. On a de lui un traité contre les erreurs d'Elipand de Tolède.

Paul, diacre d'Aquilée, mort au commencement du neuvième siècle. Le plus fameux de ses ouvrages est l'histoire des Lombards, qui commence à leur origine, et finit à la mort du roi Luitprand. Son histoire des évêques de Metz, à raison de plusieurs événemens d'un intérêt général, est beaucoup plus importante que ce titre particulier ne l'annonce. Il a fait encore l'abrégé de l'histoire romaine d'Eutrope, et sous le titre d'homélies, un recueil de leçons tirées des saints Pères, pour tous les jours de l'année.

Saint Paulin d'Aquilée, 802. On a de lui un livre contre Elipand de Tolède et Félix d'Urgel, avec plusieurs autres ouvrages.

Alcuin, 804, homme d'un zèle admirable pour le rétablissement des sciences, s'est exercé dans la carrière de la grammaire, de la rhétorique, de la dialectique, mais principalement dans les matières de théologie. Néanmoins son talent ne paraît avoir égalé ni son émulation, ni sa renommée, la plus brillante entre les savans de son temps. On trouve dans ses œuvres, pleines d'érudition, plus de travail que de génie, plus de mémoire que d'invention et de discernement. Toute sa grammaire ne le fait parler ni élégamment, ni purement; avec toute sa rhétorique son style est surchargé de paroles inutiles, ses pensées sont communes, ses ornemens affectés, et sa dialectique n'empêche pas que ses raisonnemens alongés ne manquent de nerf et souvent de justesse.

L'empereur Charlemagne, 814. Outre ses capitulaires, on a de lui une grammaire et quelques autres ouvrages. Quoique les livres carolins (production extrêmement injurieuse au septième concile œcuménique) prennent leur nom de celui de ce prince, il n'y a nulle apparence qu'il ait eu part à leur composition.

Le saint abbé Théophane, 818. Il a laissé une chronique qui continue celle de Syncelle jusqu'au règne de Michel Curopalate.

Saint Benoît, abbé d'Aniane, 821. Il a fait un recueil des règles diverses des moines d'Orient et d'Occident, avec une concordance pour montrer la conformité ou les rapports de la règle de saint Benoît avec toutes les autres. Nous avons encore de lui un recueil d'homélies et un pénitentiel.

Théodulfe, évêque d'Orléans, 821. Outre ses capitulaires ou instructions pour ses prêtres, on a de lui quelques traités théologiques et plusieurs poésies, parmi lesquelles on doit remarquer l'hymne *Gloria, laus et honor*, qui se chante le jour des Rameaux. On dit qu'elle valut la liberté à son auteur, qui la composa dans les prisons d'Angers, où il avait été mis durant les troubles du règne de Louis-le-Débonnaire. L'ayant chantée d'une fenêtre comme ce prince passait, Louis en fut si charmé, qu'il fit sur-le-champ élargir le prisonnier. Le caractère du prince rend au moins le fait vraisemblable.

Théodmire, abbé, et Dungal, reclus, écrivirent contre Claude de Turin peu après qu'il se fut démasqué, vers 825.

Saint Théodore Studite, 826, a laissé, entre autres ouvrages, des sermons et des lettres, dont quelques-unes sont d'une grande beauté.

Saint Nicéphore de Constantinople, 828. On a de lui un abrégé historique, une chronologie tripartite, et plusieurs autres ouvrages, principalement contre les iconoclastes qu'il combat avec force.

L'abbé Anségise, 834, a recueilli les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire.

L'abbé Smaragde, vers 835. Il a laissé un traité des devoirs des princes, des sermons pour toute l'année, un commentaire sur la règle de saint Benoît, et quelques morceaux d'histoire fort intéressans.

Saint Agobard, archevêque de Lyon, 840, savant des plus distingués de son siècle, et supérieur à la plupart de ses contemporains, pour la manière de voir et d'écrire. Il a principalement combattu l'abus des épreuves et les préjugés sur le pouvoir des sorciers, l'aveuglement des juifs, et les erreurs de Félix d'Urgel. On trouve de la force dans ses raisonnemens, du feu et de la netteté dans son style, une érudition profonde et un choix judicieux dans ses citations.

Ratram, abbé d'Orbais, en 840. Entre plusieurs ouvrages dogmatiques, son traité du corps et du sang de Jésus-Christ est le plus célèbre.

Amalarius, diacre de Metz, vers 840, connu principalement par son traité des offices ecclésiastiques, très-utile pour justifier l'antiquité de nos prières et de nos cérémonies.

Jonas, évêque d'Orléans, 841. Ses principaux ouvrages sont l'institution d'un roi, l'institution d'un laïque, et son traité contre Claude de Turin. Celui-ci surtout, par ses inconséquences, par ses railleries insipides, et par le mélange de quelques erreurs, répond mal à la réputation que l'auteur eut de son temps.

Hilduin, abbé de Saint-Denis, vers 842. Il est auteur des aréopagitiques, première source de l'erreur qui a fait confondre parmi nous saint Denis d'Athènes avec saint Denis de Paris.

Eginard, vers 844, a écrit, entre autres ouvrages, la vie de Charlemagne, et les annales de la France depuis 741 jusqu'en 829. Dans la circonstance du changement de dynastie sur le trône français, il est sage de se tenir en garde contre les portraits fort chargés que le courtisan des Carlovingiens leur traçait des derniers Mérovingiens, nommés les rois fainéans.

Valafrid Strabon, abbé de Richenou, 849, a laissé un traité des divins offices, une glose sur l'Écriture sainte, quelques vies de saints et quelques poèmes.

Florus, diacre de Lyon, 852, dont on un traité sur la prédestination, une collection de lois ecclésiastiques, un commentaire sur les épîtres de saint Paul, et un martyrologe.

Raban, archevêque de Mayence, 856, célèbre par un grand nombre d'ouvrages d'une doctrine saine et profonde. Les plus remarquables sont un traité fait au sujet de Louis-le-Débonnaire sur le respect des enfans envers leur père, et des sujets envers leurs souverains, différens écrits contre les erreurs de Gothescalc, et des témoignages péremptoires de la foi de l'Eglise touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de nos autels.

PRINCIPAUX CONCILES.

IIe concile d'Orange, 529. On y souscrivit plusieurs articles envoyés par le saint siége, touchant la nécessité de la grâce, touchant le commencement même du salut, et sur la gratuité du don de persévérance.

Concile de Vaison, 529, où l'on introduisit en France la coutume de chanter le *Kyrie eleison* à la messe et aux autres offices, selon l'usage des églises d'Orient et d'Italie.

Concile de Rome, 531, dans lequel Boniface II révoqua le décret qu'il avait fait signer aux évêques, pour être autorisé à se choisir un successeur.

Concile de Constantinople, 536, où le pape Agapit fit substituer Mennas à la place d'Anthime de Constantinople, et condamna d'autres évêques hérétiques de l'Orient.

IIIe concile d'Orléans, 538. On y voit que l'année commençait alors en France avec le mois de mars.

Concile de Constantinople, vers 543, pour approuver l'édit de Justinien, qui anathématisait l'origénisme.

Concile de Mopsueste, 550, pour s'assurer que le nom de l'évêque Théodore n'était pas dans les dyptiques, et en rendre compte au pape.

Concile de Constantinople, Ve général, depuis le 4 mai jusqu'au 2 juin 553. Cent soixante évêques y condamnèrent les trois chapitres, et leurs auteurs morts dans la communion de l'Eglise, malgré l'absence du pape Vigile, qui refusa de s'y trouver. On y condamna aussi les erreurs d'Origène. Le pape se rendit ensuite à l'avis du concile, et donna une constitution pour le confirmer.

Concile de Jérusalem, 553, pour la confirmation du cinquième concile.

Premier concile de Brague, 563, où se consomma la conversion des Suèves, et se publièrent plusieurs décisions contre les ariens et les priscillianistes.

Concile de Châlons-sur-Saône, 579. Salonius d'Embrun et Sagittaire de Gap y furent déposés, et en appelèrent au pape qui les rétablit ensuite, de concert avec le roi Gontran. Plus tard, s'étant rendus coupables de crimes graves, ils furent encore déposés et punis sur les poursuites du roi.

IIe concile de Mâcon, 585. On y défendit la plaidoirie, ainsi que les œuvres serviles, le dimanche, et l'on y ordonna le paiement de la dîme. C'est le premier concile qui fasse mention expresse de la dîme ecclésiastique, comme dette; mais il y est dit qu'autrefois tous les fidèles étaient exacts à la payer.

Concile de Constantinople, 588, où Jean-le-Jeûneur se fit donner le titre de patriarche œcuménique.

IIIe concile de Tolède, 589, où le roi Récarède fit une belle profession de foi en son nom et en celui de tous les Goths, qui abjurèrent l'arianisme. On y dressa plusieurs canons de discipline.

Concile de Metz, 590. Gilles de Reims y fut déposé pour des crimes d'état, et l'on y termina l'affaire des religieuses de Poitiers, révoltées contre leur abbesse.

Concile du Gévaudan 590, qui attache la note de bâtardise aux enfans que la femme du comte Eulalius d'Auvergne, depuis son mariage avec lui, avait eus du comte Didier.

Concile de Rome, 590, contre les évêques schismatiques de l'Istrie.

Concile de Rome, 591, où saint Grégoire, après avoir dit qu'il révérait les quatre premiers conciles comme les quatre évangiles, ajoute qu'il porte le même respect au cinquième.

Concile de Rome, 593. On y absout Jean, prêtre de Chalcédoine, qui avait appelé au pape de la condamnation portée contre lui par le patriarche de Constantinople. Les prêtres assis comme les évêques, et les diacres debout, y eurent voix délibérative.

Il est remarquable que le patriarche, Jean-le-Jeûneur, est soumis à cette décision, bien qu'alors il eût le titre d'œcuménique.

Concile d'Huesca, 598, pour obliger au célibat les prêtres, les diacres et les sous-diacres.

Concile de Sens, 601, où l'on croit que saint Colomban refusa de se présenter, parce qu'on y devait agiter la question de la Pâque.

Concile d'Angleterre, 604. Saint Augustin de Cantorbéry y ayant exhorté sans succès plusieurs évêques bretons à se conformer aux usages de l'Église romaine, leur prédit les fléaux qui désolèrent le pays quelque temps après.

Concile de Térassa en Catalogne, 615, touchant la nécessité du célibat pour les prêtres, les diacres et les sous-diacres.

Concile de Paris, 615, où assistèrent soixante-dix-neuf évêques de toutes les provinces des Gaules réunies sous le roi Clotaire, qui les fit exécuter.

Il concerne principalement la liberté des

élections, et les immunités ecclésiastiques.

Concile de Charne ou Théodosiopole en Arménie, 622, pour la réception du concile de Chalcédoine.

Concile de Tolède, 633, où l'on décide expressément que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Saint Isidore y fut chargé de composer l'office qu'on appela d'abord gothique, puis mozarabique après l'invasion des Arabes. L'élection des rois y fut encore transmise de toute la nation aux évêques et aux grands.

Concile de Jérusalem, 634, d'où saint Sophrone, élu patriarche, écrivit la lettre synodale qui établit en Jésus-Christ les deux volontés et les deux opérations.

Conciles de Tolède, 636 et 638. Dans le premier on défend d'élever à la royauté d'autre personne qu'un Visigoth de naissance. Dans le second quarante-deux évêques, de concert avec le roi et les grands, ordonnent qu'à l'avenir aucun roi ne montera sur le trône qu'il ne promette de conserver la foi catholique.

Faux concile de Constantinople, 638 et 639. On y confirma l'ecthèse d'Héraclius, et l'on rejeta les deux opérations et les deux volontés, en reconnaissant néanmoins deux natures en Jésus-Christ.

Différens conciles d'Afrique, 646, contre les monothélites.

Concile de Latran, 649, où cent cinquante évêques, y compris le pape saint Martin, condamnèrent l'ecthèse d'Héraclius et le type de Constant, ainsi que les personnes et les écrits hérétiques des premiers prélats de l'Orient qui les appuyaient.

Concile de Rome, 667. On y cassa la procédure de l'archevêque Paul contre Jean de Lappa, condamné malgré son appel au pape.

Concile d'Herford, 673, pour célébrer en Angleterre la Pâque avec toute l'Eglise, le premier dimanche après le 14 de la lune.

Concile de Tolède, 675, qui condamne certains pécheurs à des peines temporelles.

Concile de Créci dans le Ponthieu, 670, et non pas d'Autun, 670, selon les éditeurs et plusieurs copistes des conciles. Il y fut ordonné à tous les prêtres et à tous les clercs de savoir par cœur le symbole de saint Athanase. C'est la première fois qu'en France il est parlé de ce monument.

Concile de Milan, 679. Dans la lettre synodale on explique avec netteté et l'on défend avec force les deux volontés et les deux opérations en Jésus-Christ.

Concile des Gaules, 679, contre le monothélisme.

Concile de Rome, le mardi de Pâques de 680 (et non pas de 679, selon Pagi et Muratori). Il s'agissait de nommer des députés pour le concile œcuménique, et il n'est pas vraisemblable qu'on les y voulût envoyer dix-huit mois d'avance, lors même qu'il n'était pas encore indiqué.

Concile tenu en Angleterre dans la campagne de Hapfeld, 680, contre l'erreur des monothélites.

Sixième concile œcuménique, tenu à Constantinople depuis le 7 novembre 680 jusqu'au 16 septembre 681. Il s'y trouva plus de 160 évêques, présidés par les légats du pape Agathon. Ils ne condamnèrent pas seulement la doctrine impie des monothélites, mais encore ses principaux défenseurs et fauteurs, sans épargner le pape Honorius.

Concile de Tolède, 681, où trente-cinq évêques confirmèrent la renonciation du roi Vamba à la royauté, et assurèrent à l'évêque de Tolède le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Espagne.

Concile de Tolède, 684, pour la réception du concile œcuménique dans toute l'Espagne et la Gaule Gothique. La lettre du pape Léon II, qui leur en adressait les actes, porte qu'Honorius, au lieu d'éteindre à sa naissance la flamme de l'hérésie comme il convenait à l'autorité apostolique, l'a fomentée par sa négligence; ce qui toutefois ne veut pas dire qu'Honorius ait enseigné l'erreur, mais seulement que, trompé par les faux rapports du perfide Sergius, il a négligé de porter une décision qui eût pu éteindre l'hérésie naissante. Les évêques d'Espagne prirent lecture des actes du concile, et les reçurent avec respect, tels que le pape les leur avait envoyés.

Concile de Tolède, 688, où soixante évêques présidés par saint Julien donnent au pape Benoît les explications qu'il avait demandées, et décident que deux sermens du roi Egica, qui paraissaient contraires, ne l'étaient pas. « Il ne faut pas croire, disent-ils, qu'il ait promis de soutenir les intérêts de ses beaux-frères autrement que selon la justice. Mais en cas qu'il fallût choisir, le dernier serment, fait en faveur du peuple, devrait l'emporter, puisque le bien public est préférable à tous les intérêts particuliers. »

Concile de Constantinople, 691, dit Quini-Sexte, comme suppléant aux

cinquième et sixième conciles généraux, qui n'avaient point fait de canons pour la discipline. Celui-ci en fit cent deux, dont plusieurs furent rejetés par les papes, entre autres ceux qui permettent aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres d'user du mariage contracté avant leur ordination. Quoique ce concile ait été célébré en présence des légats, et souscrit par deux cent onze évêques, le seul refus que fit le pape Sergius III de le confirmer l'a privé absolument de l'autorité suprême que Justinien II voulait lui donner; et il n'est dans l'Eglise catholique qu'un concile particulier.

Concile de Bergamsted en Angleterre, 697, où les deux puissances concoururent, et où l'on ordonna des amendes et d'autres punitions temporelles.

Concile d'Aquilée, 698. Sur les remontrances du pape Sergius, le patriarche et les évêques de son ressort y renoncèrent unanimement au schisme où ils avaient été engagés à l'occasion des trois chapitres.

Concile de Rome, 732, contre les ennemis des saintes images.

Concile de Germanie, 742, le premier de France et d'Allemagne qui soit daté de l'Incarnation.

Concile de Germanie (probablement de Ratisbonne), 742, qui fut présidé par le légat saint Boniface. On y défendit aux ecclésiastiques d'aller à la guerre, *excepté à ceux qui suivent l'armée pour y faire l'office divin, célébrer la messe et porter les reliques des saints... Que chaque préfet* (ou colonel) *ait un prêtre pour juger des péchés de ceux qui se confessent, et pour leur imposer pénitence.* On voit par ce concile qu'il y avait alors des aumôniers pour confesser les soldats. Il y est également parlé d'évêques, de prêtres et de chapelains pour le prince.

Autre concile germanique, sous Carloman, par saint Boniface, 745. On y déposa Gévilieb de Mayence, qui avait commis un homicide, et on y examina plusieurs clercs hérétiques séduits par Adalbert et Clément.

Concile de Rome du 22 mars 743, et non pas 744, comme l'a marqué le P. Mansi, dont l'erreur est manifeste, puisque ce concile de Rome est daté de la trente-deuxième du roi Luitprand, qui était mort au mois de janvier [illegible]. C'est le premier acte romain [illegible] on trouve daté du règne des rois lombards.

Concile de Rome, 745, où le pape Zacharie dépose du sacerdoce Adalbert et Clément, avec anathème.

Concile de Metz, 753, où l'on trouve des statuts en matière civile, parce que l'assemblée était mixte.

Concile de Compiègne, 756, sous la présidence de Georges et Jean, légats du saint siége. Ce concile était composé des évêques et des seigneurs, suivant l'usage de ce temps-là, où l'on traitait ensemble des choses temporelles et spirituelles.

Concile de Rome, 769, où l'on anathématisa le faux concile tenu à Constantinople en 754, contre les saintes images, par trois cent trente-huit évêques iconoclastes. La date singulière de ce concile romain, conçue en ces termes, *sous le règne de la sainte Trinité*, sans faire mention des années de Constantin-Copronyme, fait voir que l'autorité de cet empereur n'était plus reconnue à Rome; apparemment à cause de son hérésie publique et de sa cruelle persécution.

Concile de Duren dans le duché de Juliers, 779, le premier où il soit fait mention en Allemagne de la dîme proprement dite, comme d'une dette envers le clergé.

Concile ou assemblée mixte de Paderborn, 785, où Charlemagne donne à la Saxe sa forme ecclésiastique et civile.

Septième concile œcuménique, deuxième de Nicée, commencé le 24 septembre, et fini le 23 octobre 788. L'impiété des iconoclastes y fut anathématisée par 377 évêques présidés par les légats du pape Adrien.

Concile de Ratisbonne, 792, où Félix d'Urgel, convaincu d'erreur, est condamné, puis envoyé à Rome vers le pape Adrien pour y rendre compte de sa foi. Là cet évêque confessa et abjura son hérésie dans l'église de Saint-Pierre; et le pape le renvoya chez lui à Urgel, en Espagne.

Concile de Francfort, 794, de tous les évêques de Germanie, de France, d'Aquitaine, et deux représentans de l'Italie. On y condamna l'hérésie d'Élipand de Tolède et de Félix d'Urgel, touchant la qualité de fils adoptif de Dieu qu'ils attribuaient à Jésus-Christ. On y rejeta aussi, mais par une pure erreur de fait, l'adoration proprement dite que l'on eut avoir été décernée aux saintes images par le septième concile.

Concile de Frioul, 796, contre deux erreurs: la première, qui faisait procéder le Saint-Esprit du Père seulement; la seconde, qui divisait Jésus-Christ en deux fils, l'un naturel, et l'autre adoptif.

Concile d'Aix-la-Chapelle, 799. Félix d'Urgel, après y avoir abjuré de nouveau ses erreurs, y fut déposé à cause de ses rechutes.

Concile de Rome, 800, où Charlemagne est élu empereur des Romains.

Concile de Ratisbonne, 803. On y décida que les corévêques ne feraient point les ordinations épiscopales, n'étant que prêtres, et l'on déclara nulles celles qu'ils avaient faites ainsi.

Concile de Saltzbourg, 807, où l'on régla que les dîmes se partageraient en quatre portions : la première pour l'évêque, la seconde pour les clercs, la troisième pour les pauvres, la quatrième pour la fabrique.

Concile d'Aix-la-Chapelle, 809, qui donna lieu à la célèbre conférence des Français avec le pape saint Léon III, touchant l'usage qu'ils avaient pris de chanter le mot *filioque* dans le symbole ; usage qui, comme on sait, n'a pas peu contribué à faire séparer les Grecs des Latins, et que le sage pontife n'approuva point.

Conciles d'Arles, de Reims, de Mayence, de Châlons-sur Saône et de Tours, 813, pour le rétablissement de la discipline. Dans ce dernier, on avertit les évêques de faire en sorte que chaque prêtre ait par devers lui les homélies des Pères traduites en langue romaine rustique ; ce qui donnerait lieu de croire que le latin avait déjà cessé d'être la langue vulgaire.

Concile de Constantinople, 815 où deux cent soixante dix évêques confirmèrent la vraie doctrine sur le culte des images.

Concile d'Aix la-Chapelle, 816, où l'on fit des règles pour les chanoines et pour les chanoinesses.

Concile de Rome, 816. Il y fut statué que l'élection du pape se ferait par les évêques et le clergé, en présence du sénat et du peuple, et sa consécration devant les députés de l'empereur, si l'intérêt commun le permet. On dispute sur l'ancienneté de ce canon. Mansi le place 80 ans plus tard, et l'attribue avec Muratori à Étienne VI.

Concile d'Attigni, 822, où Louis-le-Débonnaire fit sa confession publique, et prit le parti de faire de même pénitence.

Concile de Paris, 825. Les évêques, mal instruits des faits, y blâmèrent, et le deuxième concile de Nicée, et le pape Adrien, qu'ils s'imaginaient avoir décerné un culte superstitieux aux saintes images ; mais ils s'élevèrent bien plus fortement contre le concile des iconoclastes, et approuvèrent les procédés du pape contre ces impies.

Concile d'Ingelheim, 826. On y défendit de célébrer la messe dans un oratoire particulier sans la permission de l'évêque diocésain.

Concile de Rome, 826, où l'on ordonne d'établir, dans les maisons des évêques et partout où besoin sera, des maîtres pour enseigner la grammaire et l'Ecriture sainte. Un autre canon porte que les abbés, pour avoir une plus grande autorité dans les monastères, seront revêtus du caractère de la prêtrise. Mais ce dernier canon ne fut point exécuté en France, et on y conserva *l'usage* ou plutôt l'abus de donner quelquefois la supériorité d'une maison à un homme qu'on aurait eu de la peine à y admettre comme simple religieux et même novice.

Concile de Mayence, 826, où les engagemens du moine Gothescalc, offert à la religion par ses parens dans son enfance, furent déclarés indissolubles, nonobstant ses réclamations.

Concile de Worms, 829, qui défend l'épreuve de l'eau froide, alors la plus usitée.

Concile de Paris, 829, composé de vingt-cinq évêques, dont quatre métropolitains. Le premier livre des actes regarde les évêques ; le second renferme les devoirs des rois ; et dans le troisième, les évêques demandent aux empereurs Louis et Lothaire de faire connaître à leurs enfans et aux seigneurs de leurs états quelle est la dignité et la puissance des évêques, et de leur rappeler l'exemple de Constantin, qui disait aux évêques : « Vous avez droit de nous juger, mais vous ne pouvez pas être jugés par les hommes. » Ils font ensuite remarquer aux empereurs qu'une grande cause de désordre c'est que les princes depuis long-temps s'ingèrent dans les affaires ecclésiastiques ; et que d'autre part les évêques, partie par ignorance, partie par cupidité, s'occupent plus qu'ils ne devraient d'affaires temporelles.

Concile ou assemblée de Compiègne, 833, où Louis-le-Débonnaire fut mis en pénitence publique, et regardé comme ne pouvant plus porter les armes, ou comme déposé.

Concile de Thionville, 835. Plus de quarante évêques y déclarèrent nul tout ce qui avait été fait contre l'empereur Louis, et prononcèrent la peine de déposition contre Ebbon de Reims, Agobard de Lyon et Bernard de Vienne, qui avaient eu part à cet attentat.

Concile très-nombreux tenu à Constantinople par le patriarche saint Méthode,

le 19 de février, premier dimanche de carême, 842. On y confirma le second concile de Nicée, et l'on anathématisa de nouveau les iconoclastes. Les Grecs, en mémoire de ce concile, appellent le premier dimanche de carême la fête de l'Orthodoxie.

Concile de Thionville, 844, où les princes Lothaire, Louis et Charles promirent de garder entre eux une amitié fraternelle, et de rétablir la paix de l'Église troublée par leurs divisions. Ils promirent d'observer six articles que les évêques avaient rédigés pour cela.

Concile de Mayence, 848, où Gothescalc produisit ses erreurs, fut condamné, et renvoyé, comme moine d'Orbais, dans le Soissonnais, à Hincmar de Reims.

Concile de Rome, 858. Il y fut déclaré que les évêques ne devaient rien prendre pour conférer les ordres, sous peine de déposition.

Concile de Lyon, 848, où il est parlé d'abbés archidiacres. C'est par un reste de cet usage que l'archidiacre de Clermont porta jusque dans ces derniers temps le nom d'abbé.

Concile de Paris, 849, nommé quelquefois de Tours, parce que l'archevêque de Tours y présida. Suivant le témoignage d'Albéric, tous les corévêques de France furent déposés. On en vit cependant encore quelques-uns depuis.

Concile de Querci-sur-Oise, 849, où Gothescalc fut condamné à la flagellation monastique, et à être renfermé dans l'abbaye d'Autvilliers.

Concile de Cordoue, assemblé en 852, à la demande du calife Abdérame II, afin d'apaiser les infidèles et d'empêcher les chrétiens de se présenter au martyre.

Concile de Rome, 853, qui déposa le prêtre Anastase, cardinal du titre de Saint Marcel, parce qu'il était depuis cinq ans absent de son titre.

Concile de Soissons, 853, où vingt-six évêques, en présence du roi Charles, déclarent l'ordination d'Hincmar légitime, et prononcent la nullité des ordinations faites par Ebbon depuis qu'il a été déposé.

Concile de Paris, 855, pour réformer divers abus. On y condamne l'usage de plusieurs seigneurs laïques, qui appliquaient sans le consentement de l'évêque les dîmes qui se levaient dans leurs terres à leurs oratoires particuliers plutôt qu'aux églises.

Concile de Vinchester, 855, où l'on ordonna, en présence de trois rois de différentes provinces d'Angleterre, qu'à l'avenir la dixième partie des terres du pays appartiendrait, franche de toute charge, à l'Église pour la dédommager du pillage des Normands.

Concile de Valence, 855, quatorze évêques avec leur métropolitain, y rejetèrent, par un mal entendu, les décisions du Querci. Ils confessèrent en même temps, et en termes formels, contre l'erreur de Gothescalc, que, dans la condamnation éternelle des réprouvés, leur démérite précède le juste jugement de Dieu.

FIN DU TOME TROISIÈME

me II,
npêcher
au mar-

le prè-
le Saint
is cinq

ingt-six
les, dé-
gitime,
nations
a été

iformer
age de
i appli-
évêque
urs ter-
s plu-

donna,
érentes
enir la
ays ap-
charge,
du pil-

évêques
tèrent,
ons du
temps,
'erreur
damna-
ur dé-
ent de